University of St. Michael's College
3 1761 08051825 1

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

TOME SOIXANTE-UNIÈME

TOME VI DE LA TROISIÈME SÉRIE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
25, rue de Grenelle, 25

BRUXELLES
J. ALBANEL, DIRECT. DE LA SUCCURS.
29, rue des Paroissiens, 29

GENÈVE
GROSSET ET TREMBLEY

1880

LES SOCIALISTES PANTHÉISTES [1]

III

LES SAINT-SIMONIENS

Saint-Simon — Principes de la doctrine Saint-Simonienne. — Par qui elle est adoptée; ses conséquences pour la propriété, la famille, l'autorité, le mariage. — Discussions au sujet des femmes. — Séances de nuit. — Le procès Enfantin. — Retraite à Ménilmontant. — La femme libre. — Fin des Saint-Simoniens. — Conclusion. — Les Saint-Simoniens et Fourier.

Saint-Simon exerça sur les intelligences une influence bien plus considérable que Fourier. Un instant ses disciples eurent une sorte d'existence; même après qu'ils eurent disparu comme secte, leur marque est restée sur la société.

Ils avaient donné à leur utopie une apparence philosophique, ou, selon leur expression, une forme *scientifique;* c'est là leur supériorité et la raison de l'attention qu'ils méritent : toutes les autres écoles socialistes relèvent des Saint-Simoniens, en sont nées, ou s'en sont inspirées; elles ne diffèrent que par le détail.

I

De même que Fourier, Saint-Simon avait rêvé une refonte de la société : à la fois homme d'imagination et très positif, comme le sont souvent les poètes, instruit, avec des connaissances disparates, il comprit le Moyen âge et les services de l'Église, bien avant les écrivains de son temps; très indépendant d'esprit, tout en ayant

(1) Voir la *Revue* du 30 septembre, du 15 octobre et du 30 novembre 1879.

gardé quelques idées aristocratiques (il rappelait volontiers la prétention des Saint-Simon de descendre de Charlemagne) ; peu gêné par la morale (il spécula, pendant la Terreur, sur la vente des biens nationaux, et, « il vivait, dit Michelet, au Palais-Royal avec une liberté cynique ») ; tour à tour riche, oisif, soldat, petit commis, bibliothécaire (1) ; après une quantité de vicissitudes dont la fin fut la pauvreté et même la misère, il pensa que la société était mal faite, et qu'il était possible de la refaire ; et, à l'aide d'observations et de vues plus ou moins justes et d'hypothèses, il eut, en quelques années, composé le plan d'une société nouvelle. « Tout homme qui veut réfléchir sur les questions philosophiques, a dit un philosophe, peut produire, au bout de deux ou trois ans, un système qui vaudra tout autant que bien d'autres (2). »

Malheureusement il n'était plus jeune et, pressé de produire, il commença à enseigner avant de posséder entièrement son sujet; lui-même l'avoue ingénûment : « Mes idées ont besoin d'être éclaircies, dit-il quelque part, je m'arrête. » Aussi il ne fonda rien, mais il laissa des disciples zélés, Rodrigues, Bazard et Enfantin : Rodrigues, juif, son premier disciple, qui lui ferma les yeux ; Bazard, auparavant ardent révolutionnaire, qui introduisit le *carbonarisme* en France, mais esprit philosophique et instruit ; Enfantin, ancien élève de cette école Polytechnique, qui a faussé tant d'intelligences. Ces trois hommes complétèrent sa doctrine, lui cherchèrent des adeptes et formèrent une secte ou école, qui s'appela *l'école saint-simonienne.*

Le but de la doctrine de Saint-Simon, comme de Fourier, est « le progrès de la Société par l'association (3). »

Ce n'est pas sans une cause profonde que deux écoles séparées, et sans se communiquer, tendent en même temps au même but, par le même moyen.

(1) A l'Arsenal, où il fut placé par Carnot en 1814.

(2) Jouffroy. Cela est non seulement vrai pour la philosophie, mais pour les sciences. « Moi aussi, dit M. de Quatrefages, je me suis lancé dans le monde du *possible,* j'ai fait des romans que je trouvais très beaux ; mais la facilité avec laquelle j'en changeais le cadre et les détails m'éclairait sur la nature des romans, *et voilà pourquoi je revenais bien vite à l'observation et à l'expérience.* »

(3) Cette citation et les suivantes sont empruntées aux *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin,* 47 volumes in-8°.

C'est que toutes deux partent du même point : le Panthéisme.

Que disent les Saint-Simoniens? « Dieu est *tout ce qui est;* Dieu, c'est la vie *universelle* et éternelle ; nul de nous n'est hors de lui; l'univers est un *seul être*, unique, *indivisible*, infini, vivant, etc. »

Ou encore : « toute existence participe de l'Éternel et de l'Universel, qui est Dieu ; Dieu, c'est l'infini conscient, etc. » (Enfantin, à son procès.)

Or qu'est cela, sinon le Panthéisme, le vieux Panthéisme, qui absorbe dans un seul tout Dieu, le monde et l'humanité?

En vain ils affectaient l'indignation, quand des prêtres chrétiens (le Père Félix et le Père Gratry) les appelaient *panthéistes*, c'est-à-dire athées; en vain ils assuraient qu'on ne les comprenait pas, qu'ils croyaient en Dieu : « Grand Dieu, s'écriaient-ils, comme s'ils s'adressaient à une personne présente, je vous rends grâce de m'avoir donné la vie ! » N'est-ce pas ainsi que vous, Chrétiens, vous parlez à Dieu ! En vain émettaient-ils des maximes morales qui semblaient irréprochables : « Pour tout être imparfait, tendre vers le parfait, c'est rejeter dans son passé tout ce qui peut éloigner de Dieu, et acquérir pour son avenir tout ce qui peut en rapprocher. » L'*Imitation de Jésus-Christ* s'exprime-t-elle autrement? En vain évoquaient-ils le jugement éternel qui frappe les méchants après leur mort : « Louis XI savait bien qu'il paraîtrait portant en lui ses forfaits devant la justice de Dieu. » Que dit de mieux la doctrine Chrétienne?

Ce n'étaient là que des subterfuges ; bientôt apparaissait leur vraie pensée : ils donnaient de Dieu des définitions étranges, mais très claires : « Dieu, c'est la *communion* vivante de tout *moi* avec son *non moi*, de *tout être fini* avec la nature *infinie* qui l'environne; l'action et la réaction du monde *physique* et du monde *moral*, qui ne sont pas distincts ; » ou, images assez ridicules : « Dieu est mâle et femelle, *androgyne*... père et mère !... la vigne et le vigneron ! »

Le gros public n'entendait rien à ce bizarre langage ; mais, eux, ils s'entendaient bien : ces formules grotesques, ces expressions saugrenues, ces images disparates, accouplées de force, étaient l'enveloppe sous laquelle ils voilaient le *Panthéisme*, qu'ils n'osaient appeler publiquement par son nom. Dans l'intimité, ils l'avouaient ouvertement : « La Révolution française, disait Enfantin, c'est le

Panthéisme porté dans la politique, l'expression humaine, populaire et vivante de la foi panthéiste (1). »

Le Panthéisme, c'est le fond de la doctrine Saint-Simonienne.

Fourier, lui, n'avait pas proclamé de principes philosophiques ; il a même soin de témoigner, à l'occasion, du respect pour le Christianisme, l'Écriture, les Pères, etc. (2); mais le Panthéisme n'est pas moins sous-entendu dans son système; il donne toute liberté aux passions, les passions sont saintes. Comment donc seraient-elles saintes, si elles ne font pas partie de Dieu?

De même, l'association, chez les Fouriéristes et les Saint-Simoniens, suppose le panthéisme. Fourier associe les *passions*, Saint-Simon les *forces* de la matière : dans quel but? De procurer à l'humanité le bonheur sur la terre, *son unique fin*. Les procédés diffèrent, la conclusion est identique.

Fourier se taisait sur l'essence de Dieu, mais son école fut obligée de s'avouer panthéiste; les Saint-Simoniens ne s'expliquaient pas d'abord sur les passions; la logique bientôt les obligea à sanctifier les passions; non seulement à les sanctifier, mais à les diviniser.

En résumé, Fourier et Saint-Simon disent : « Jouissez de la vie, acquérez des richesses, développez vos sens, donnez satisfaction aux besoins sacrés de la chair! » Et qu'est cela, sinon la morale du Panthéisme?

II

La *religion* Saint-Simonienne, car la doctrine de Saint-Simon se décora de ce grand nom, éveilla bien plus vivement l'attention que le système de Fourier: entrant moins dans les détails pratiques, s'en tenant plus à la théorie, elle se prêtait davantage aux commentaires, aux interprétations, aux probabilités et aux combinaisons de toutes sortes. Elle eut un assez grand nombre d'adhérents et qui

(1) Lettre à Henri Heine. « Ce n'était que transitoirement et par exception, dit leur éditeur, qu'ils avaient pu voiler l'esprit profondément démocratique qui résidait au fond de leurs doctrines religieuses. »

(2) Un de ses anciens disciples, M. D. Laverdant, cite même, dans *les Renaissances de don Juan*, un mot de Fourier, qui prouverait la persistance de ses sentiments et de son éducation catholiques, et un savant religieux, Dom Gardereau, m'écrit que Ch. Fourier « a fini par une mort chrétienne, et ue Raymond Brucker lui a raconté tous les détails de cette fin édifiante ».

n'étaient pas des intelligences vulgaires : des jeunes gens d'abord, des artistes, des femmes, dont l'imagination se porte facilement vers les projets nouveaux, hardis et d'une apparence généreuse ; des esprits spéculatifs, des mathématiciens, que leurs études disposent si aisément à voir les choses de travers ; des philosophes, qui apercevaient là un vaste champ pour l'exposé de leurs idées politiques, sociales, morales, économiques, etc ; puis des financiers, des banquiers, des ingénieurs, qui entrevirent dans le principe de l'association une force nouvelle pour les œuvres de ce siècle industriel. Du reste, des hommes de toute religion, chrétiens, juifs, la plupart sans principes définis, quelques-uns poussés par une vague aspiration religieuse, et cherchant autant une croyance pour eux-mêmes que le progrès pour le genre humain.

Les financiers et les industriels ne furent pas longtemps à sentir le creux de ces grands mots ; ils retinrent seulement l'idée de l'association, et s'en allèrent l'appliquer à leurs affaires. Mais le plus grand nombre, loin de se désabuser, s'enfonça avec un enthousiasme toujours croissant dans les dédales de la doctrine. Ces jeunes gens, ces femmes, ces philosophes, ces rêveurs, qui, avec un naïf orgueil, se croyaient appelés à régénérer le monde ; qui étaient persuadés, avec une ignorance non moins candide, qu'on n'avait jamais, avant eux, étudié les questions sociales, — il y a toujours des gens qui s'imaginent être les premiers à voir ce que tout le monde connaît, à découvrir la Méditerranée ou Baruch, — résolurent d'entreprendre un travail immense, *l'examen de l'organisation sociale*, dans toutes ses parties, depuis la base jusqu'au sommet, afin de découvrir les défectuosités et les vices qui ont empêché jusqu'ici l'humanité de s'épanouir dans le bonheur auquel elle a droit !

La critique de la société est toujours le côté brillant des réformateurs.

Or, voici ce qu'ils trouvèrent : la société est mal constituée, parce que les hommes n'ont pas le sens vrai du monde.

Le monde est *un ;* l'humanité, Dieu et la terre ne font *qu'un.* A quoi doit tendre l'humanité ? A se modeler sur cette *unité :* l'humanité ne doit former « qu'un seul peuple, par l'association universelle. » (*Déclaration* de Bazard et d'Enfantin, 1830.) Ce principe admet tout ; dans cet ensemble unique prendront naturellement leur place : la *religion*, la *science*, l'*industrie;* toutes les forces s'exerceront régulièrement : le *travail*, le *capital*, l'*intelligence* ; tous rece-

vront la part qui leur est due : *à chacun selon sa capacité, à chacun selon ses œuvres.*

Par cette application de toutes les forces et de toutes les aptitudes, l'individu jouira d'un bien-être et la société d'une prospérité jusqu'ici inconnus, et l'Humanité s'avancera vers une perfection incessante et infinie. A l'œuvre, s'écriaient ils, « la *richesse* sera le prix de votre travail ! (Jean Reynaud.) Nous venons installer la puissance morale de *l'argent* ! (Rodrigues.) La voie Saint-Simonienne conduit à la *fortune* ! (Aug. Comte.) L'âge *d'or* est devant vous ! » (Flachat.)

Il est inutile d'entrer dans le détail de la doctrine; il suffit d'en avoir montré l'esprit : cet esprit apparaît dans tous leurs discours. Çà et là, ils jettent des maximes, d'une forme presque sibylline, qu'on écoutait avec étonnement : « La religion sera la loi politique; l'industrie est appelée à constituer la religion nouvelle (Rodrigues) ». « Plein de Dieu, disaient-ils d'un disciple mort, et vivant en Dieu, mais lié à l'Humanité, c'est au sein de l'Humanité qu'il espérait revivre, pour concourir éternellement à cette œuvre de progrès qui la rapproche incessamment de l'idéal divin. » (G. d'Eichtal aux funérailles de Duveyrier.) Le public ne comprenait point ce mélange de mysticisme, de métempsychose et de matérialisme, et en cherchait en vain le sens ; en réalité, c'était toujours le Panthéisme.

Mais la doctrine Saint-Simonienne ne se bornait pas à ces généralités : elle entraînait d'inévitables conséquences, auxquelles tous ne s'étaient pas attendus.

L'association universelle exige l'union de toutes les forces de l'humanité : donc, *abolition de la propriété individuelle*, et c'est ce que demandent, en effet, les deux chefs de l'école, Bazard et Enfantin : « la réunion de toutes les propriétés en un *fonds social*, exploité par association. » (*Pétition à la chambre des députés*, 1831.)

Plus de propriété et plus d'*héritage* : l'hérédité n'est « qu'un privilège de l'oisiveté. »

Pour que les facultés de tous soient employées utilement, tous les hommes doivent être dressés, poussés vers un but déterminé : donc, *éducation commune*, enseignement commun.

Dans ses applications sociales, c'était déjà le *communisme*.

De plus, s'il n'y a plus de propriété individuelle, mais seulement un *fonds social*, exploité par l'association, l'association doit être représentée par un homme qui ait la disposition de tous les biens,

la direction de toutes les personnes : donc, *autorité universelle et illimitée* attribuée à un chef suprême.

Ce pouvoir sans bornes, d'ailleurs, n'est pas uniquement propre au Saint-Simonisme ; il est une conséquence du Panthéisme. A l'unité du monde répond l'unité de gouvernement : tous les hommes ne formant qu'un ensemble, l'humanité ne doit avoir qu'un seul chef ; les philosophes et les réformateurs panthéistes l'entendent tous ainsi, Fourier aussi bien que saint Simon ; Lamennais même demande un roi qui domine sur la terre entière, un *Omniarque*.

Là éclata la première dissidence : Enfantin acceptait très volontiers l'autorité absolue d'un seul ; car, dans sa pensée, il se la réservait pour lui. Bazard, au contraire, la repoussait énergiquement ; ce pouvoir irresponsable l'indignait ; il s'épouvantait des excès de ce despotisme universel, qui courberait l'humanité sous une tyrannie dont l'histoire ne donne ni l'exemple, ni l'idée.

Mais il y avait des conséquences bien autrement importantes : les conséquences morales. Pour fonder son phalanstère, Fourier avait dû laisser pleine liberté à la *Papillonne*, c'est-à-dire au libertinage ; de là, destruction du mariage, de la famille, promiscuité, etc. Les Saint-Simoniens ne peuvent échapper aux mêmes conclusions : là encore, le Panthéisme les leur impose : le monde est *un ;* Dieu, c'est « *l'esprit* et la *matière* réunis ; » donc, l'un et l'autre se valent ; donc, tout est égal, tout est saint, tout est sacré, la matière comme l'esprit.

Et ils l'avouent : « C'est la *réhabilitation de la chair* qu'il faut prêcher aux innombrables victimes de la dégradation de la matière et de la flétrissure de la chair. (Enfantin). Le caractère saillant de notre œuvre est la *réhabilitation de la matière.* » (Michel Chevalier.) En développant ce qu'il y a en vous de matière, vous accomplissez « une œuvre religieuse. » Et à ce développement point de limites : il importe à tous, il est de l'intérêt général d'étendre le plus possible la *production* ; par quel moyen ? En faisant que « l'union des deux sexes soit toujours agréable. »

Donc, plus de mariage, plus d'union indissoluble ; le divorce ! Le divorce ne suffit même pas : *l'union libre !*

Cette conclusion brutale, les Saint-Simoniens s'efforçaient d'en dissimuler l'ignominie, en la couvrant d'un voile d'intentions généreuses : le but de l'humanité associée est de « faire passer la frater-

nité dans la vie sociale. » Le Christianisme a détruit l'esclavage ; nous, « nous sommes venus pour compléter le Christianisme. » Il existe encore deux servitudes : la prostitution et la domesticité ; ce sont ces deux servitudes qu'est appelée à détruire la religion Saint-Simonienne, « le *nouveau Christianisme!* »

Or, en laissant de côté pour le moment la domestlcité, quelle est la cause de la prostitution, c'est-à-dire de l'adultère? Le mariage ! Le mariage n'est pas conforme à la nature, à ses goûts, à ses sentiments, à ses passions. Pour anéantir donc cet horrible mal de la prostitution, il n'y a qu'un moyen : abolir le mariage, et mettre les unions « en harmonie avec la nature et ses penchants. »

Mais tout cela n'était qu'apparence : en réalité ils déchaînaient la passion par excellence, la luxure. Ils abolissaient le mariage, dans un but moral, disaient-ils ; c'est la prétention de tous ces réformateurs de la société, et le résultat est toujours le même : ils veulent détruire la prostitution, et ils courent à toutes les prostitutions; suivre les penchants de la nature, et ils tombent dans le plus abject libertinage, dans la boue des vices les plus contraires à la nature.

Tels avaient été les Albigeois au Moyen âge ; tels vont être les Saint-Simoniens.

Là, encore, Enfantin n'hésita pas : il admit tout de suite cette conséquence du Panthéisme : « Il y a deux sortes d'hommes, dit-il, les *mobiles* et les *constants.* » Et, comme évidemment les mobiles sont le plus grand nombre, la loi sociale doit être « l'union conjugale *mobile.* Dès lors plus d'adultère ! » — C'est certain ! — « Plus de prostitution ! » — En effet, *l'union conjugale* ne sera que cela (1) !

C'était là une nouvelle morale; elle se dressa devant les disciples

(1) Ce qui rend cette prédication particulièrement odieuse, c'est l'hypocrisie d'Enfantin, qui avait intérêt à la soutenir. « Ces opinions s'expliquent, dit Laurent (de l'Ardèche), éditeur de ses *œuvres*, par sa situation *personnelle*, quant aux relations de *famille*, et relativement aux sentiments d'*époux* et de *père*... Il avait un fils, né en 1827, *dont il avait cru ne pouvoir, par considération purement doctrinale, épouser la mère.* » Tartufe ne parle pas autrement! Ainsi le fait venait en aide au principe, et la théorie à la pratique. La plupart des Saint-Simoniens ignoraient cette « situation personnelle » d'Enfantin, mais les chefs la connaissaient. Chrétien, le devoir d'Enfantin eût été d'épouser la mère de son fils ; mais il faisait partie des *mobiles*, il lui fallait des liens *mobiles*, et il prêchait *l'union conjugale mobile.* Il est plus commode d'être réformateur *social* de cette sorte, que réformateur de la Trappe, comme Rancé.

comme un spectre qui exigeait une réponse précise : « La question de la femme est posée, écrit d'Afrique La Moricière ; la morale, là est la difficulté ! » Rodrigues et Bazard en sont profondément émus : « J'admets, disait Rodrigues, la sanction du divorce, mais seulement le divorce. J'ai affirmé que tout enfant doit pouvoir connaître son père. » — Je m'en étais tenu à ce vœu, mais Enfantin demande bien plus : « que la femme seule soit appelée à s'exprimer sur cette grave question ! » — Voilà ce qu'Enfantin appelait « affranchir la femme, » lui donner la faculté de marcher seule, de « s'émanciper elle-même. » Il admettait qu'une femme pouvait avoir eu tant d'*époux*, qu'elle seule était apte à connaître le père de son enfant : « Il admet donc, s'écriait Rodrigues désolé, des cas de promiscuité ! »

Jusqu'alors, les discussions avaient porté sur des sujets généraux; les séances étaient publiques, et les spectateurs s'intéressaient vivement à ces luttes animées, à ces discours d'orateurs enthousiastes, parfois même éloquents, comme le bouillant Emile Barrault, dont les dames admiraient les emportements et « l'air inspiré. »

Mais, quand on en vint à cette question de la femme, on sentit qu'elle ne pouvait être traitée devant un public profane, et elle fut l'objet d'un débat solennel, auquel prit part le collège tout entier.

Ce qui lui donna un caractère exceptionnel, ce fut la passion des adversaires : les uns ne pouvaient envisager sans frémir ces abominables conséquences de la doctrine ; au souvenir de leur première éducation, de leur jeunesse, de leur vie passée, des enseignements de la famille et de leur mère, ils se réveillaient, le sens moral se révoltait en eux, et ils rejetaient avec horreur cette prétendue « morale religieuse. »

Ces conséquences n'échappaient pas aux autres, mais la logique les obligeait à les accepter ; elles étaient le développement nécessaire de leurs principes. Plus ils raisonnaient fortement, plus il atteignaient droit et vite cette conclusion finale : Que veut-on ? le progrès universel ; il ne peut être obtenu que par la destruction complète des institutions sociales ; pourquoi s'arrêter ? Allons jusqu'au bout, renversons-les !

La discussion prend alors des proportions et des formes extraordinaires ; tantôt, elle est circonscrite entre les deux chefs, Bazard et Enfantin : Bazard, défenseur de la famille et du mariage ; Enfantin, qui en réclame l'abolition ; et l'on assiste à un émouvant spectacle.

Dans une vaste salle, entre les rangs pressés des disciples, les deux adversaires vont et viennent, d'un bout à l'autre, discourant, démontrant, répliquant; dialogue tour à tour grave, précipité, calme, emporté, poussant, repoussant les arguments, comme dans un assaut d'armes on porte et pare presque en même temps les coups. Les auditeurs attentifs les suivaient des yeux, ne perdaient pas une de leurs paroles, un de leurs gestes; agités, soulevés par les raisons contraires, bouleversés jusqu'au foud de l'âme, le souffle des paroles échauffées, l'intérêt capital du sujet, la violence même des conclusions, les exaltent; leur imagination transfigure ces deux hommes qui luttent depuis des heures; ce n'est plus une salle, ce n'est plus Paris, deux hommes mortels : d'un côté, voilà la vieille Société qui s'écroule; de l'autre, l'humanité, l'univers, qui se reconstruit, une création nouvelle : « Mes frères! s'écrie Jean Reynaud, c'est la rencontre de deux mondes! »

Tantôt la discussion était générale : tous, dans une question si importante, voulaient exprimer leur opinion, tous voulaient parler. Et avec quelle passion! Ceux-ci, qui regardent vers l'avenir, ne voient rien, n'écoutent rien, la contradition les exaspère; les vices, les excès, les abominations du système, ils ne s'y arrêtent pas; ils passent par-dessus, il les franchissent impétueusement, comme les chevaux une barrière, et ne s'arrêtent qu'en face du but suprême, du but proposé : la transformation sociale achevée.

Ceux-là, qui ont conservé quelques-unes des traditions et des sentiments anciens, se désespèrent : quoi! ces hommes, ces frères, qu'ils ont jusqu'ici estimés, aimés, acceptent ces détestables maximes! Ils ne comprennent donc pas, ils ne voient donc pas! Et, naïvement émus, ils cherchent à leur démontrer leur erreur, à les détourner, à les changer, et ils les arrêtent, les interpellent, les prennent par les mains, s'efforcent de les convaincre par toutes les ressources de l'éloquence, les moyens de la persuasion, le raisonnement, l'indignation, la raillerie, la supplication, l'ironie; il y en avait qui s'emportaient, il y en avait qui pleuraient.

Et les esprits et les sens sont si tendus, que tout le reste est oublié : une fois, la nuit tout entière se passa à discuter, de six heures du soir à cinq heures du matin : le souper était servi, personne n'y songea, on ne sentait ni la fatigue, ni la faim, ni le sommeil. C'est une surexcitation semblable à celle des Aïssaouas, que

les balancements de leur corps et de leur tête à droite et à gauche, le bruit, les cris, la fumée de l'encens, la musique, rendent insensibles à la douleur; une exaltation frénétique, comme la Pythie agitée sur son trépied d'une fureur sacrée qui l'enivre, et qui fait sortir, pour ainsi dire, de la nature.

Il y en a, alors, de même que les Presbytériens des guerres civiles d'Angleterre, qui se déclarent inspirés : « L'esprit est en moi! » s'écrie Rodrigues... « J'ai eu une révélation qui me remplit de Dieu et de la vue de l'avenir ! » dit G. d'Eichtal ; et ils se mettent à prophétiser. « La puissance prophétique particulière à ma race se manifeste en moi. » (Rodrigues). « Enfantin, dans quatre ans, tu seras aux Tuileries! crie Michel Chevalier ; pour toi se lèvera bientôt le soleil d'Austerlitz! » « Tu es le Messie vivant! » crie un autre, et plusieurs : « Nous sommes tous des Messies! »

D'autres, trop faibles, succombent à tant d'émotions : cette atmosphère de discussions, d'argumentations, de déclamations, d'invectives, les étouffe. Assaillis, secoués violemment par ces chocs contraires, dans leur intelligence et dans leur corps, ils tombent évanouis au milieu de l'assistance, frappés de coups de sang, se débattant, avec des cris, dans des convulsions nerveuses. Pas un, d'ailleurs, qui soit dans son état normal : les médecins accourent, ils constatent que tous ont la fièvre (1), à quelques-uns même la tête bouillonne ; ils ont perdu pied, ils divaguent.

Éclatante et effroyable preuve que ces esprits orgueilleux violaient la nature humaine, en prétendant, créatures mortelles, refaire l'œuvre de l'éternel Créateur!

III

De temps en temps, ces émotions violentes étaient coupées par des incidents comiques. Un jour, le père Enfantin, accusé de prêcher des doctrines immorales, écrivait du ton le plus sérieux à « son fils, » Michel Chevalier, qu'il avait besoin de connaître les magistrats qui allaient le juger ; qu'en conséquence, il le chargeait de l'informer de leurs noms, et de lui transmettre tous les renseignements possibles sur leur conduite et leurs mœurs. Quelques jours après,

(1) « Tous avaient la fièvre, dit l'éditeur des *Œuvres de Saint-Simon et Enfantin*, sauf Enfantin, dont le calme était inaltérable. » Cela veut dire qu'il était plus perverti.

avec la même gravité, le disciple répondait au « Père Suprême, » par l'envoi de la liste et de l'adresse des juges, lui annonçait qu'il avait « déjà recueilli d'intéressants détails sur leur vie, qu'il poursuivait son enquête, et qu'il serait bientôt en mesure de la publier. » On comprend l'hilarité à cette originale idée des Saint-Simoniens ; les juges seuls ne riaient pas ; le procès fut ajourné.

L'année suivante, plusieurs Saint-Simoniens comparurent devant la justice, et leur tactique imprévue n'embarrassa pas moins les juges, qu'elle n'égaya le public. Ils se défendaient eux-mêmes. Un des plus spirituels, Duveyrier, frère du vaudevilliste Mélesville, s'était lancé dans une virulente satire de la société ; le président l'interrompt : S'il continue, le tribunal sera obligé de lui donner un avocat.

« Un avocat ! s'écrie Duveyrier, et où en trouver ? » Et, désignant le banc des avocats : « je leur ai dit à tous, en arrivant : on m'accuse d'avoir écrit que le monde vit dans l'adultère et la prostitution ? Mais vous, vous vivez tous dans l'adultère et la prostitution ! »

L'auditoire éclate de rire.

« Ayez le courage de le dire à haute voix, ai-je ajouté, messieurs les avocats, c'est le seul plaidoyer que vous puissiez faire pour nous !... Ils ne l'ont pas voulu, ils ne peuvent pas me défendre ! »

Les spectateurs s'amusaient comme au théâtre ; le président était un peu décontenancé. « Vous les avez injuriés ! » crut-il devoir dire.

— « Injuriés ! pas du tout ! Ils ne m'ont pas dit que je les injuriais ! ils sont tous là pour le dire : ils ont baissé la tête et n'ont pas répondu ! »

Les avocats, en effet, se taisaient, et le public riait : il n'était pas plus moral que les avocats, mais, comme le parterre au théâtre, il applaudissait à la défense de la morale.

IV

A la suite des discussions sur la femme et le mariage, Bazard avait rompu avec les Saint-Simoniens : il mourut peu de temps après. Rodrigues s'était déjà éloigné ; Enfantin demeura seul chef du collége, Père Suprême.

On doute, à ce moment, s'il était sincère, tant est extrême, et, pour

ainsi dire, hors nature son infatuation. Il était beau (1), si l'on appelle *beauté* la correction des traits immobiles, qui ne reflètent pas les mouvements de l'âme et ne se dérangent jamais. Il se glorifiait de cette impassibilité, et s'en servait comme d'un moyen d'influence sur ses disciples. Il avait même la prétention d'en imposer l'effet aux étrangers; pendant son procès, il tenta de l'expérimenter sur ses juges. Il s'arrêtait, tout à coup, dans son discours, et se mettait à les regarder fixement et longuement; les juges étonnés de ce silence, et le prenant pour une marque de méditation, lui demandèrent d'abord s'il était fatigué, et s'il avait besoin de se recueillir, avant de continuer. Il leur répondit gravement que tel n'était pas son dessein, mais qu'il désirait « leur faire sentir la puissance de la chair, des sens, *du regard.* » Les juges n'entendaient pas se prêter à cet essai de fascination, qui leur semblait peu respectueux, et suspendaient l'audience; il triomphait : ils se retiraient, parce qu'ils « n'avaient pu supporter la persistance de son regard! » Et ses disciples s'extasiaient devant cette supériorité du maître.

On reproche aux rois leurs fantaisies, leurs faiblesses, leurs folies, non sans raison : ils ne sont pas les plus coupables. Les premiers coupables, le plus souvent, sont les courtisans, les flatteurs, qui leur ont insufflé un ardent orgueil, dont ils sont gonflés jusqu'à ce qu'ils ne touchent plus terre. Ces courtisans et ces flatteurs ne manquèrent pas à Enfantin, et leurs adulations développèrent jusqu'à l'extravagance sa fatuité naturelle.

C'était dans les termes les plus emphatiques, et avec le sérieux le plus ridicule, qu'ils parlaient de sa beauté : « Le *calme divin* de ta face... la *souriante majesté* de son visage... une *majeste sévère* est sur sa face! »

Comment n'en eut-il pas été persuadé?

Cette admiration ne se borna pas à sa beauté physique. Rodrigues l'avait déjà proclamé en plein cénacle : « l'homme *le plus moral* de son temps. » Un autre, après un discours d'Enfantin, déclarait que « l'humanité n'avait rien entendu de plus grand, depuis le *sermon sur la montagne!* » Bientôt ses disciples virent en lui le chef futur, le directeur de l'humanité; que dis-je, il était déjà roi,

(1) Ses biographes nous apprennent qu'il avait été *homme à bonnes fortunes* dans sa jeunesse, et qu'il *fut même forcé* de s'enfuir de Russie, « à la suite d'une aventure galante. »

il devait être traité en roi, et recevoir des hommages comme un roi : « Plus de familiarités! écrit Em. Barrault; il faut que vous soyez plus grand, plus respecté, mieux servi que vous ne l'avez jamais été! que vous soyez entouré du respect qui vous fera vraiment roi! » Et G. d'Eichtal : « Jérusalem vous reverra, et *nous tomberons à vos genoux*, et vous reviendrez, après avoir été *adoré* par les mages, et portant, mais non plus dérisoirement, *le sceptre et la couronne!* »

Une fois roi, il ne restait plus que l'apothéose, ils la lui décernèrent; pour le désigner, nulle expression n'est assez haute : « Sa personne *sacrée*, son *infaillibilité* sainte. » Il est « le Père Suprême, le pape Saint-Simonien, un messie, le *Christ lui-même*! Jésus vit en Enfantin (1)! » (D'Eichtal, Rodrigues et Barrault). Et, en s'adressant à lui-même : « *J'adore* en vous la manifestation la plus haute de Dieu dans l'homme! Vous êtes *la loi vivante* de l'humanité! » (Em. Barrault.) A quelques-uns de leurs élans lyriques, à leurs transports pindariques, on croit lire une ode : « Salut, Père! ma vie est de t'aimer et de te servir! Salut! tu t'avances comme un géant divin! Tu verses sur le monde, que Dieu t'a donné, les flots de lumière qui t'inondent, etc. (2)! »

Quel homme eût résisté! Il céda sans effort. On appelait Louis XIV le *roi soleil;* Louis XIV ne le croyait pas. Enfantin, lui, crut à sa divinité, ou, du moins, feignit d'y croire, afin de mieux fonder sa domination.

On le traitait en maître, en roi, en Dieu; il agit en maître, en roi, en Dieu : « Quand feras-tu descendre sur moi ta *bénédiction* solennelle! » s'écriait un disciple. Il jugea le moment venu : il était pape, il pouvait bénir; Christ, absoudre et condamner. Il annonça donc la résolution de remplir ses fonctions de grand-prêtre, et, en cette qualité, de bénir les mariages. Aussitôt, de jeunes couples se présentèrent; il consacra leur union, et les déclara mariés, en des termes, avec des formules (imitées du culte catholique) qui le sacraient lui-même : « Au nom de Saint-Simon, notre père, fils du Dieu vivant, qui nous a donnés au monde, et qui a confié le monde à notre amour, etc. »

Ce n'est pas tout; il va vérifier ce qu'a annoncé Bazard, et mon-

(1) On se demande de quel droit ces Juifs, Rodrigues et d'Eichtal, disposaient ainsi de Jesus-Christ.

(2) 1er janvier 1831. L'éditeur ne nomme pas l'auteur de cette épître à Enfantin.

trer jusqu'où s'étend ce pouvoir presque divin : « Dieu, déclare-t-il, a mis en nous la puissance de *lier* et de *délier*. » Et, il faut le savoir, pour lui, lier et délier, cela veut dire : faire les mariages et les défaire.

Et, ici, qu'on remarque encore la logique du Panthéisme : le monde étant *tout*, l'homme se confondant avec tout, le premier intérêt est l'intérêt de ce *tout;* les intérêts particuliers n'ont aucune importance, rien qui ne doive être sacrifié à l'intérêt universel.

Or, quel est le juge de l'intérêt universel, sinon le Père suprême, le Messie, Enfantin? Seul, il a le droit de décider si un pacte, un contrat, une union, sont utiles au monde, seul, de les maintenir ou de les rompre. Et, à cette règle, point de tempéraments : Enfantin, ancien élève de l'École polytechnique, l'appliquera avec une précision mathématique : aucun mariage ne peut être conclu, si le Père suprême ne l'a autorisé; toute union doit cesser, si le Père suprême l'ordonne : telle est la loi. Nul n'impose de plus dures lois, que les sectaires; la vérité est douce, l'erreur impitoyable.

Et si absorbés sont ces fanatiques, — n'est-ce pas ici le vrai mot? — que cette prétention exorbitante, cette autorité souveraine sur les corps et les âmes, cette abolition de la volonté, de la conscience et de la liberté, cette oppression morale, que n'osèrent jamais établir en principe les plus effrontés tyrans, est acceptée par le collège Saint-Simonien presque tout entier.

A peine quelques-uns tentèrent-ils de résister : le Père suprême les brisa, avec une dureté qui leur montra sa toute-puissance et leur néant. Et ils ne pouvaient s'y opposer, car aucun ne pouvait avoir l'idée du moyen qu'il employait, d'une machination aussi scélérate. « En tout homme, dit saint Augustin, il y a un serpent, une Ève et un Adam. » Enfantin s'appliquait à mettre en rapport ces trois personnages, satisfaisant ainsi son ambition et ses vices : « Celui qui joue ou fait un jeu des mauvaises passions des autres, nourrit les siennes (1). » Un membre de la famille Saint-Simonienne refusait-il de se séparer de sa femme, à l'ordre du Père suprême, qui avait déclaré cette union désavantageuse à la communauté; Enfantin poussait vers la femme un disciple chargé de la corrompre; puis, dans une circonstance solennelle, au milieu d'une réunion, quand les esprits et les corps étaient montés à une exaltation fiévreuse,

(1) Bossuet.

tout à coup, s'adressant au mari, il lui mettait devant les yeux les preuves de l'infidélité de sa femme et de son déshonneur. A ce coup imprévu, le malheureux, étourdi, ébranlé, chancelait, regardait autour de lui : le trouble de la femme, le silence des assistants, ne lui laissaient aucun doute ; il fuyait, il disparaissait, ou, le plus souvent, tombait aux pieds du Père, dont la prévoyance divine avait si justement jugé cette union misérable, et, par ses protestations et ses larmes, attestait plus que jamais son repentir et sa soumission (1).

Ainsi s'expliquent plusieurs de ces attaques nerveuses, de ces coups de sang, de ces égarements, de ces folies soudaines, des séances de nuit. A quelques mots dits à demi-voix par Enfantin, un disciple s'affaissait subitement comme foudroyé, tandis que, lui, calme et impénétrable, promenait sur l'assistance ses regards impassibles et sereins.

Mais ce n'est pas tout : il y eut de cette autorité absolue et universelle des applications qui ne peuvent qu'être appelées véritablement infernales.

Dans le Panthéisme, où Dieu, l'homme et le monde ne font qu'un, tout étant égal, tout est saint, tout est sacré ! Comment donc une passion, une volupté, serait-elle criminelle ou coupable ? N'est-elle pas le besoin d'un tempérament *mobile*, et, si elle peut servir à l'ensemble universel, qu'importe le moyen ! Tout est bon, tout est légitime, tout est permis, qui peut être utile ; tout, même ce vice que repousse la nature, contre lequel se révolte le sentiment humain, et si abominable que l'Ecriture défend même de le nommer ! Ce vice, le chef des Saint-Simoniens ne recule pas à s'en servir, que dis-je, il ne le permet pas seulement, il l'encourage, il le favorise, et, ce qu'on ne peut dire sans horreur, plus d'une fois il emploie son éloquence et son autorité à faciliter des rapprochements maudits (2) !

Comme il devait mépriser les hommes, pour se jouer d'eux avec

(1) Ce trait particulier s'applique à un homme qui devint plus tard un célèbre ingénieur.

(2) Ces turpitudes ont été passées sous silence par les éditeurs, elles n'ont même pas été indiquées par le principal éditeur, Laurent (de l'Ardèche), qui rougissait sans doute de rappeler à quelles bassesses étaient descendus ses frères en Saint-Simon. Une courte note au bas d'une page signale seulement la protestation de quelques-uns contre *l'autorité excessive* d'Enfantin ; mais la portée de cette note, si tant est même qu'on l'ait voulu, est tout à fait inintelligible, excepté pour ceux qui sont informés.

cette impudence, leur versant, leur faisant avaler tous les mensonges, les sottises, les inventions grotesques ou infâmes, qu'il imaginait incessamment, dans l'intérêt de sa domination et de son orgueil! Et ses disciples, la plupart distingués par des facultés éminentes, l'esprit, les connaissances, les talents, à qui il imposait et qui acceptaient sans observation sa doctrine, ses ordres et ses fourberies, que pensent-ils aujourd'hui, lorsqu'ils se reportent à ce passé de leur jeunesse, se revoient tels qu'en ces jours d'insanité, dans l'adoration de cet hypocrite sensuel, qui les fascinait par un langage austère et mystique, et les poussait à des actions ridicules, quand elles n'étaient pas odieuses!

Et, quelques années, quelques mois plus tard, souriaient-ils, ou courbaient-ils la tête, d'indignation et de honte, quand ils retrouvaient à Paris, à leurs côtés, dans les salons, leur Père, le Père suprême, retourné à la vie ordinaire, aux occupations de la vieille société, et redevenu *monsieur* Enfantin, assis dans une place largement rétribuée, entouré de l'influence et de la considération qui s'attachent à la fortune (1), menant une vie facile, luxueuse et brillante, et toujours avec cette inaltérable placidité, cette majesté souriante, qu'ils admiraient tant jadis, sans souci, sans remords, sans même se souvenir des malheureux, ses victimes ou ses dupes, qu'il avait corrompus et peut-être perdus à jamais!

Telle était la conclusion de la *religion* saint-simonienne : mais la comédie n'était pas encore à la fin, il restait à jouer un dernier acte.

Eugène Loudun.

(*A suivre.*)

(1) Enfantin était administrateur du chemin de fer de Lyon.

LA JEUNE VICTIME

I

LES MARDIS DE MADAME

— Monsieur le Ministre fait demander monsieur.

Ces mots, prononcés par un garçon de bureau qui se retira ensuite, firent tressaillir de la tête aux pieds le chef de bureau nommé M. Dalesme, auquel il s'adressait.

M. Dalesme en effet était prêt à partir, quoique la pendule ne marquât encore que trois heures,

Il avait expédié qnelques affaires courantes, donné un certain nombre de signatures, abrégé plusieurs entretiens oiseux pour être libre plus vite, et, maintenant, monsieur le Ministre le demandait!

Cependant, si contrarié qu'il fût, le chef de bureau s'occupa sans perdre une seconde d'imprimer sur ses traits le plus gracieux sourire, et il se mit à arpenter le corridor, les escaliers, avec cette démarche à la fois pressée et solennelle qui caractérise les gens en place dans l'exercice de leurs fonctions.

Il fut bientôt introduit dans le cabinet du Ministre.

Celui-ci désirait quelques renseignements, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que les idées de son chef de bureau étaient ailleurs. Après cinq minutes d'entretien :

— Mon cher monsieur Dalesme, lui dit-il avec la courtoisie la plus bienveillante, je vous ai dérangé.... Allons, avouez que je vous ai dérangé! Votre costume tout pimpant m'annonce du reste que vous avez quelque projet en tête.

— Oh! Je suis aux ordres de monsieur le Ministre.

— Eh! mais j'y pense, c'est aujourd'hui mardi...

— Le jour de madame Dalesme, oui, monsieur le Ministre...

Nous recevons quelques personnes, de trois à six heures. Je me dois à l'État... à ma famille aussi, à mes relations, qui sont fort nombreuses... et madame Dalesme est si heureuse quand je l'aide à faire les honneurs de son salon !

Par un geste véritablement royal, le Ministre tendit la main à son chef de bureau.

— Allez, mon cher, allez ! lui dit-il avec une cordiale étreinte. Nous causerons une autre fois.

M. Dalesme s'inclina et sortit.

— C'est un bon Ministre, pensa-t-il. Il m'a semblé pourtant qu'il me regardait d'un air un peu ironique. Alors, ce ne serait pas un bon Ministre. Et, en résumé, cela m'est parfaitement égal. Les Ministres passent, les chefs de bureau restent.

Dans la rue, il avisa une voiture et il y monta lestement.

— Boulevard Malesherbes ! dit-il au cocher. Allez bon train. Brûlez le pavé. Vous ne vous en repentirez pas.

Durant le trajet, M. Dalesme ne cessa d'examiner les gens à pied ou en voiture, et salua par intervalles quelques figures de connaissance. Evidemmènt, il ne lui déplaisait pas de se montrer, d'attirer l'attention. Il supposait avec raison qu'en le voyant ainsi traverser une partie de Paris en toute hâte, on ne manquerait pas de remarquer que c'était le jour de réception de sa femme, ce qui devait donner aux fameux mardis une importance encore plus considérable.

M. Dalesme était un homme d'une soixantaine d'années, grand, de tournure imposante, et dont le noble visage, encadré de cheveux blancs, avait une beauté régulière et majestueuse que l'âge avait pu modifier mais non altérer.

Arrivé devant une grande maison du boulevard Malesherbes, dans les environs du parc Monceaux, il paya son cocher, s'arrêta ostensiblement quelques secondes en face de la loge du concierge et monta trois étages. Là, il sonna deux coups, quoiqu'il eût une clef de l'appartement dans sa poche, et il dit à la servante qui vint lui ouvrir.

— Il y a beaucoup de monde au salon ?

— Il y a madame et mademoiselle.

Le digne chef de bureau haussa les épaules.

— Je sais bien que madame et mademoiselle sont là, reprit-il. Je vous demande s'il y a beaucoup de monde.

Et il s'avança sans attendre la réponse.

Sa belle physionomie, au moment où il pénétra dans le salon, s'éclaira d'un sourire large, affable, ministériel, mais elle se rembrunit presque aussitôt, et M. Dalesme, pétrifié d'étonnement, demeura immobile sur le seuil.

— Personne! murmura-t-il.

Une jeune fille accourut vers lui.

— Bonjour, grand père!

Il l'embrassa au front, silencieusement, puis, à pas comptés, il se dirigea vers une vieille dame assise au coin de la cheminée, et il lui serra la main d'un air de condoléance profonde, comme si elle eût été frappée d'un irréparable malheur.

Du reste, ils n'eurent pas besoin de longues explications pour se comprendre. Mme Dalesme leva les yeux vers la pendule, et, gardant affectueusement une des mains de son mari dans les siennes, elle lui dit :

— Il n'est encore que quatre heures, mon ami.

Mais cette consolation, qui renfermait en même temps une espérance, laissa froid le chef de bureau. Il n'ignorait pas que pour les réunions de ce genre il y a toujours un certain nombre de personnes auxquelles on a dit : venez de bonne heure! Elle sont là depuis le commencement de la séance, s'en vont les dernières, attirent et retiennent les autres, meublent le salon, assurent le succès, et font dire ce mot qui est le suprême éloge : il y avait beaucoup de de monde. Du moment que ces personnes-là se croient dispensées d'être exactes, tout est compromis.

Enfin on sonna.

— Emilie, dit vivemeut M. Dalesme, remets-toi comme tu étais quand je suis entré... assise près de la petite table, une broderie à la main... Très bien! Parfait!

La jeune fille s'empressa d'obéir.

— Ah! pensa-t-elle, que je voudrais donc qu'il nous vînt une visite ou deux! Cela ferait tant de plaisir à mes grands parents!

Elle était charmante à voir, enveloppée dans les discrètes clartés du jour, que tamisaient des rideaux de mousseline. Une application courageuse et patiente empourprait ses joues, et, malgré les préoccupations mondaines du mardi, ses yeux noirs, doux et sérieux, ne quittaient pas son ouvrage. La pensée, douloureuse parfois, siégeait déjà sur son front blanc et pur. Son sourire semblait illu-

miné par le rayonnement d'une âme généreuse. Ses cheveux, en très grande profusion, admirablement groupés derrière la tête, avec un art à la fois simple et ingénu, formaient, avec la figure, la nuque, le cou et les épaules, une ligne harmonieuse, tour à tour lumineuse et sombre, qui captivait le regard par les plus exquises proportions.

Petite, la taille fine et souple, le pied étroit, la main mignonne et agile, Emilie avait dans toute sa personne une grâce pénétrante dont le charme opérait tout à coup et remplissait le cœur d'un attendrissement involontaire. Quand parfois, au milieu de son activité toujours occupée, elle levait ses yeux noirs, profonds, un peu inquiets, et pleins de pensées qui s'exprimaient malgré elle, ils laissaient deviner une grande tristesse, une insurmontable terreur de l'avenir. Mais ces éclairs d'orages intérieurs duraient peu. Emilie vaillamment les étouffait. Elle comprenait que sa jeunesse était la consolation de ses parents, que sa joie était leur joie, et elle prenait à tâche de ne pas la leur ravir.

— On a sonné ! s'écria tout à coup M. Dalesme. Je suis certain qu'on a sonné ! Pourquoi n'entre-t-on pas ?

Il alla aux informations... c'était quelqu'un qui s'était trompé d'étage !

Il revint, et voyant que le visage de sa femme avait pris une expression de consternation de plus en plus accentuée, il prit sur-le-champ un parti. M. Dalesme d'ailleurs n'était pas homme à s'arrêter trop longtemps sur des idées pénibles.

— Cinq heures et demie ! dit-il tout bas à sa femme en venant s'asseoir auprès d'elle. Nous n'aurons personne. En résumé, je n'en suis pas fâché, car ces cohues de visites sont assommantes. N'y pensons plus. As-tu annoncé à Emilie la grande nouvelle ?

— Quelle nouvelle ?

— Qu'Emilie a dix-sept ans et que nous allons prochainement la produire dans le monde, la conduire au bal.

— Je n'en ai soufflé mot. Vous allez comprendre pourquoi. Mme de Grandchamp nous a invités par un billet. Je supposais qu'elle viendrait aujourd'hui corroborer en personne son invitation. C'eût été plus convenable. Elle sait que je reçois le mardi. Or, je n'ai rien dit à Emilie pour n'avoir pas l'air, aux yeux de Mme de Grandchamp si elle était venue, de considérer son invitation comme un événement majeur.

— Très bien raisonné !

— N'est-ce pas ? Madame de Grandchamp eût prié, insisté. Emilie, ne sachant rien et n'étant pas prévenue d'avance, eût paru étonnée. Nous aurions pu ainsi ne pas accueillir cette invitation comme une manne tombant du ciel.

— C'est très juste. Mais puisque ton projet n'a pu se réaliser...

Mme Dalesme resta indécise.

— Ma chère amie, reprit son mari, nous voilà tous les trois comme des soldats sous les armes, et personne ne se présente pour nous passer en revue. C'est ennuyeux. Tu connais mon caractère : la moindre contrariété me tuerait si je ne la chassais pas bien vite. Oublions que c'est aujourd'hui mardi et faisons comme si c'était mercredi.

Se contentant d'un assentiment tacite, M. Dalesme s'éloigna de sa femme et vint s'asseoir près d'Emilie.

— Tu as fait toilette, lui dit-il, et c'est peine perdue, chère petite. Mais j'ai de quoi t'en dédommager. A ton âge on aime les distractions, et je puis t'apprendre dès à présent que nous te ménageons une surprise.

— Une surprise, grand-père !

— Agréable, cela va sans dire.

— Et laquelle ?

— Devine.

La jeune fille cessa de travailler, réfléchit un instant, puis, avec un vif élan de joie :

— Nous irons à Saint-Germain ! dit-elle. Vous me conduirez voir ma mère... Ou bien, ma mère viendra bientôt ! Vous le savez... Elle vous l'a écrit... C'est cela, n'est-ce pas ? J'ai deviné ?

M. Dalesme secoua la tête.

— Je me suis donc trompée ? reprit Emilie. Et elle ajouta avec un soupir : il y a si longtemps que je n'ai vu ma mère !

Mme Dalesme prit la parole.

— Mon enfant, dit-elle gravement, ta mère habite à Saint-Germain, chez ma sœur madame Perponterre, qui a bien voulu lui accorder l'hospitalité. Mais ma sœur est âgée, elle a pris l'habitude d'avoir sa nièce auprès d'elle, et sa nièce se fait un devoir de s'absenter le plus rarement possible. D'un autre côté, ma sœur redoute les visites trop fréquentes, les dérangements ; aussi nous n'allons chez elle...

— Qu'au jour de l'an et à sa fête, acheva M. Dalesme en se frottant les mains, ce qui semblait démontrer que les voyages à Saint-Germain n'étaient pas désirés par lui outre mesure. Allons, cherche bien, Emilie. Comment ! A dix-sept ans tu ne devines pas du premier coup quelle est la surprise...

— Mon père va venir ! s'écria la jeune fille avec un nouvel élan de joie.

— Mais je t'ai parlé d'une surprise agréable, chère petite.

— Mon père va venir ! continua Emilie sans s'arrêter au sens de ces derniers mots. Vous l'avez invité... à diner peut-être... Oh ! que je suis heureuse ! Que j'ai bien fait de me faire belle !... Mon père va venir !

— Emilie ! s'écria Mme Dalesme d'un ton sévère.

Puis elle ajouta :

— Inviter M. Duluc à diner, moi !... Il ne manquerait plus que cela !

M. Dalesme, dont le caractère était extrêmement conciliant, s'interposa.

— Ne lui dis pas de mal de Duluc, murmura-il à l'oreille de sa femme. C'est son père, après tout.

— Loin de moi la pensée de dire à Emilie du mal de son père, répliqua Mme Dalesme à voix haute. Bien au contraire, je l'exhorterai toujours à le respecter, envers et contre tous. Mais si je me tais, les faits parlent. Emilie était présente, il y a trois semaines, lorsque monsieur mon gendre s'est avisé de venir à un de mes mardis. Il y avait vingt-deux personnes. Qu'a-t-il fait ? Il s'est mis à pérorer sur ses inventions, ses spéculations. A perte de vue il en a vanté une dont il attend monts et merveilles. Et comme conclusion il a avoué qu'il cherchait...

— De l'argent ! acheva M. Dalesme avec un sourire.

— Et chacun s'est éclipsé ! continua Mme Dalesme avec force. Et depuis lors, mardi dernier, personne... Aujourd'hui, personne ! Mes mardis sont compromis, tombés dans l'eau, mes mardis sont consacrés à nous regarder le blanc des yeux. Et tout cela par la faute... Tu pleures, Emilie !

— Non, non, grand'mère. C'est malgré moi. J'avais espéré...

— On va te conduire au bal ! s'écria avec explosion M. Dalesme, pour couper court à ce fâcheux incident. Allons, souriez, mademoiselle ! Tu ne me crois pas ? L'invitation est là. Un bal chez madame

de Grandchamp! Et nous avons décidé, ta grand'mère et moi, que nous irions, que nous te ferions faire ta grande entrée dans le monde.

— Un bal? murmura Emilie.

— Oui, mon enfant... Dans six jours. Et ce n'est qu'un commencement. Tes dix-sept ans ont besoin de distractions. J'en causais dernièrement avec mon ministre, et il me disait : il est bon qu'une jeune personne...

La servante entra.

— Madame est servie, dit-elle.

Emilie suivit ses grands parents dans la salle à manger.

— Un bal! pensait-elle. Et mon père et ma mère n'y seront pas!

II

UN BRUIT QUI COURT.

Trois semaines après, il y avait foule chez Mme Dalesme. Depuis la fondation de ses mardis, jamais on n'y avait vu pareille affluence. Tous les amis étaient venus, toutes les anciennes connaissances s'étaient montrées. Il y avait même eu quelques présentations. On fut obligé d'emprunter quelques siéges à la salle à manger, tellement le salon était plein. En un mot, ce fut un succès complet.

Malheureusement, M. Dalesme n'y assista pas.

Fut-il retenu au ministère par des affaires urgentes? s'abstint-il de paraître à la réunion, de peur de n'y rencontrer personne? Toujours est-il qu'il n'arriva que pour dîner, comme d'habitude.

Il devina le triomphe de sa femme à la manière dont elle lui serra la main.

— Il y avait beaucoup de monde? dit-il.

— Plus tard, nous causerons, répondit mystérieusement Mme Dalesme.

Peu après le dîner :

— Émilie, dit-elle, tu m'as témoigné récemment le désir d'écrire à ta mère. Va à ta chambre et fais-le dès ce soir, mon enfant. Annonce à ta mère notre prochaine visite. Oui, il faut absolument que je m'entretienne avec elle sur des choses importantes. Tu me montreras ta lettre. J'y ajouterai peut-être un *post-scriptum*.

Emilie ne se le fit pas dire deux fois. Faute de voir sa mère, elle allait pouvoir au moins lui écrire.

Dès que Mme Dalesme fut seule avec son mari :

— Ah! mon ami, s'écria-t-elle, c'est à n'y pas croire!

Puis, après avoir respiré un instant :

— Et d'abord, continua-t-elle, laissez-moi vous dire que tout s'est passé admirablement. Que n'étiez-vous là! J'ai été entourée, adulée, encensée... Oui, on m'a fait la cour, positivement. Quant à Émilie, elle a été parfaite. Polie, aimable, modeste, spirituelle, gracieuse, elle a tout pour elle, cette chère enfant.

— Cela n'empêche pas, répondit le chef de bureau, qu'au bal de Mme de Grandchamp elle est restée sur sa banquette pendant toute la première moitié de la soirée.

— Et ensuite, il n'y avait de danseurs que pour elle. Vous m'y faites penser, mon ami. C'est là un fait bizarre, que je ne puis m'expliquer.

M. Dalesme eut un sourire satisfait mais trés énigmatique.

— Où en étais-je? continua sa femme. Certes, nous la marierons, cette chère enfant. Il ne faut compter pour cela ni sur son père ni sur sa mère. Tous deux seraient plutôt, tranchons le mot, des obstacles. Mais nous sommes là, vous ne sauriez croire combien je suis heureuse. Cela me rajeunit de m'occuper de l'avenir et du bonheur de cette chère Émilie. J'étais loin d'espérer que de pareilles éventualités se présenteraient si vite. Quand on réfléchit qu'elle n'a été qu'une seule fois dans le monde... Ah! c'est merveilleux. Dieu nous protège enfin, mon ami, Dieu ne souffrira pas que la triste destinée de M. et Mme Duluc recommence pour leur fille. On m'a fait.., j'en suis encore tout émue... on m'a fait jusqu'à cinq propositions de mariage.

— Des propositions sérieuses?

— Des ouvertures. Vous jugez si j'ai été honorée et flattée. Il n'y a qu'une chose qui me tracasse : la dot. Emilie...

— Elle en aura une! s'écria M. Dalesme avec énergie.

— Certes, mon ami. Toute la famille se cotisera.

— Y compris notre gendre?

— Rendons-lui justice : ce n'est pas la bonne volonté qui lui manque. Mais il y a une circonstance qui confond mon imagination, au sujet de cette dot. On en connaît le chiffre, m'a-t-on dit, on sait qu'Émilie aura 200,000 francs en se mariant.

— Alors, c'est un bruit qui court.

— Il y a apparence, et je me demande qui a pu le mettre en circulation.

— Je me le demande aussi. En tous cas, il ne peut pas nous nuire.

— Cependant, mon ami, j'ai dû naturellement prévenir que, tout en adorant Émilie de toutes les tendresses dont elle est si digne, il ne nous est pas possible de préciser...

M. Dalesme n'entendit pas la fin de la phrase. Il se leva d'un air profondément désappointé, et se mit à arpenter le salon à grands pas.

Sa femme crut deviner la cause de cette pantomime expressive.

— Ah! vous êtes la bonté même, reprit-elle avec effusion. Vous regrettez amèrement de ne pas pouvoir mettre dans la corbeille de mariage d'Émilie cette somme...

La servante ouvrit la porte, et déposa sur le piano un gros sac de bonbons et un énorme bouquet.

— Qu'est-ce cela, Gervaise? demanda Mme Dalesme.

Presque aussitôt quelqu'un entra.

— C'est vous! par quel hasard? dit M. Dalesme en s'avançant vers le nouveau venu. Est-ce que vous nous amenez mon gendre, vous qui êtes son ami?

Et Mme Dalesme ajouta :

— Vous ne faites jamais rien comme les autres, monsieur Boulmier. Vous venez à mes mardis, mais quand tout le monde est parti.

— Je viens voir mes amis et non pas les amis de mes amis, répondit M. Boulmier. Du reste, vous savez, je ne vais pas dans le monde, moi, je n'ai pas de temps à perdre.

Il jeta un coup d'œil vers ses bonbons et son bouquet. Il s'attendait sans doute qu'on allait, avant toutes choses, l'en remercier chaudement.

Mais M. et Mme Dalesme, après avoir échangé un regard rapide, affectèrent de ne pas faire attention à ce cadeau, qui ne leur paraissait pas suffisamment justifié.

Cela n'empêcha pas M. Boulmier de se contempler quelques secondes devant une glace et de s'adresser un sourire de satisfaction.

Le fait est que, pour un homme de quarante-cinq ans environ, il paraissait encore jeune et n'était point dépourvu d'agrément. Ses yeux bleus avaient des apparences caressantes qui voilaient leur finesse cauteleuse. Sur son front carrément découpé, d'épais cheveux

se groupaient. Sa bouche, un peu trop large, annonçait le contentement de soi. Mais ce contentement n'était pas sans mélange d'amertume. M. Boulmier était gros, l'embonpoint s'emparait de lui d'une façon inquiétante et cela le désolait. Il est temps de me marier pendant que je suis encore un jeune homme, s'était-il dit.

Sa fortune, d'ailleurs, était faite. Il s'était enrichi à la Bourse et dans des spéculations hasardeuses où il avait toujours su retirer à temps son épingle du jeu. Ces opérations lui avaient rapporté plus d'argent que de considération. Néanmoins, il rencontrait assez facilement des maisons où on le recevait à bras ouverts, des gens qui, en s'extasiant devant ses écus, oubliaient de quelle manière ils avaient été conquis. De ce nombre étaient M. et Mme Dalesme, qui pourtant, tout en le traitant avec les égards qu'on accorde volontiers à un homme *qui a réussi*, ne lui laissaient pas prendre auprès d'eux un ton de supériorité trop marqué.

— Madame, dit M. Boulmier, me sera-t-il permis d'offrir à mademoiselle Emilie?...

— Des fleurs et des bonbons! interrompit Mme Dalesme d'un ton un peu pincé. Vous êtes l'ami de son père, cher monsieur, et à ce titre, j'autoriserai de grand cœur ma petite-fille à les accepter. Elle écrit à sa mère. Je vais l'avertir que vous êtes là.

— Je profiterai de ce temps, madame, pour dire un mot à mon ami M. Dalesme.

— Vous avez à causer? Alors, je ne me presse pas de revenir.

Après le départ de Mme Dalesme, M. Boulmier se sentit plus à l'aise. En sa présence, il fallait conserver une sorte de *decorum*, tandis que le chef de bureau ne l'intimidait en aucune façon.

— Qu'ai je appris? lui dit-il sans préambule. Emilie Duluc aura deux cent mille francs de dot!

M. Dalesme se mit à rire.

— C'est un joli chiffre, n'est-ce pas? répliqua-t-il.

— Vous êtes un homme capable, reprit le spéculateur d'un air sérieux.

— Je n'ai jamais su me faire valoir, ajouta le chef de bureau qui, par un geste presque tragique, montra une boutonnière où n'apparaissait point le moindre ruban rouge. De nos jours, mon cher, le mérite ne suffit pas. Il ne suffit pas non plus à un loyal serviteur de l'État de lui faire périodiquement le sacrifice des convictions les plus chères, les plus sacrées; il faut encore...

— Si vous abordez ce sujet, nous n'en finirons pas, interrompit M. Boulmier. A votre ministère, d'ailleurs, vous en prenez à votre aise. Je dis seulement que vous êtes un homme capable, que vous savez vous conduire dans la vie. Votre histoire est bien connue, et elle est celle de beaucoup de gens. Jeune, aimable, beau garçon, vous avez commencé par vous amuser, par jouir de l'existence. Puis les dettes sont venues. En garçon prudent, vous êtes tombé éperdument amoureux d'une belle dot, qui vous a fourni les moyens de mener un assez grand train. Attendez donc! Ne vous fâchez pas!... Vous vous êtes dit avec raison qu'en ce monde, pour être quelqu'un, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et qu'en définitive un homme bien organisé comme vous n'est pas fait pour végéter dans la médiocrité. — Prenez un bonbon, ajouta M. Boulmier, qui tout en parlant avait ouvert le sac.

— Mais ce sont les bonbons de ma petite-fille!

— Pas encore.

M. Boulmier en dévora quelques-uns, puis brusquement :

— Je suis rond et carré en affaires, dit-il. Je viens vous demander sa main.

— La main d'Emilie?

— Oui.

— Vous m'étonnez! En avez-vous parlé à mon gendre?

— Duluc n'est pas en situation d'avoir une volonté. Tout dépend de vous.

Le chef de bureau se redressa.

— Mon cher, dit-il, d'un ton de protection, je ne serais pas sincère si j'affirmais que dans mes entretiens avec Mme Dalesme il n'a jamais été question du mariage d'Emilie. Mais jamais notre pensée ne s'est arrêtée sur vous, même passagèrement. Les âges sont trop disproportionnés. De plus...

— N'hésitez pas. Vous avez des choses désagréables au bout des lèvres. J'y répondrai. Je n'ignore pas que les envieux prétendent que ma fortune a été acquise...

— N'entamons pas ce chapitre, cher ami. C'est inutile. Tenons-nous-en à ce que j'ai dit : vous n'êtes plus d'un âge à épouser une jeune fille de dix-sept ans.

M. Boulmier puisa dans le sac de bonbons et en avala quelques-uns.

— Certes, vous la marierez! reprit-il la bouche pleine. Vous êtes

habile! Vous la marierez comme vous avez marié votre fille Valentine à ce pauvre Duluc.

— Ma fille Valentine a eu cent cinquante mille francs, répondit gravement M. Dalesme. A cette époque, on n'exigeait pas des jeunes filles des dots aussi considérables qu'aujourd'hui. Mais tout renchérit, tout augmente, les impôts sont écrasants, et il faut marcher avec son siècle.

M. Boulmier réfléchissait.

— Cet homme est grand comme le département de la Seine, murmura-t-il. Il aurait dû se mettre dans les affaires. Mais il lui manque l'activité. Et puis, il n'a peut-être qu'une spécialité : les mariages.

Il ajouta tout haut :

— Je vois d'ici comment les choses se sont passées. A ce bal où vous l'avez conduite, Mlle Emilie s'est trouvée fort isolée. Faire danser une jeune fille sans fortune, c'est grave. On a peur de se compromettre, de se déprécier, de se faire un tort irréparable, de ne plus être considéré comme un jeune homme sérieux. Vous qui adorez votre petite-fille, vous avez gémi de la voir ainsi reléguée dans un coin comme une demoiselle de compagnie. Vous vous êtes approché d'un groupe de danseurs et vous avez laissé tomber quelques paroles de ce genre : « Il y a là-bas une personne bien jolie ; elle a deux cent mille francs de dot, mais elle pourrait aisément s'en passer. » Et vous vous êtes éclipsé! Et soudainement l'effet de cette révélation s'est produit! A notre époque, avez-vous pensé, ce sont les événements les plus invraisemblables et les plus inouïs qui arrivent, ce sont les bruits les plus absurdes et les plus dénués de fondement qui inspirent confiance. La preuve est là, vivante, multiple. Mme Dalesme ne vient-elle pas de m'apprendre qu'il y a eu foule à son mardi? Elle aura reçu des propositions de mariage à la douzaine. La vérité se fera jour, j'en tombe d'accord. Les prétendants s'éloigneront... Oui, la plupart, mais il en restera bien un dans la masse...

— Monsieur Boulmier, dit le chef de bureau avec un calme triomphant, je ne veux pas relever tout ce que vos suppositions ont d'erroné. Mais dites-moi : est-ce parce qu'il y a une foule de prétendants que vous accourez? Est-ce cela ce qui vous ouvre les yeux sur les mérites de Mlle Duluc?

— Très bien touché ! très fort! s'écria le gros homme avec enthousiasme.

Le chef de bureau abusa un peu de son succès.

— Mon bon ami, reprit-il avec bienveillance, ne mangez pas tant de bonbons, vous vous ferez mal. Remportez-les plutôt, si vous les aimez.

— Et remarquez, continua M. Boulmier tout à ses idées, que je ne réclame aucune espèce de dot...

— Ah! Permettez! interrompit M. Dalesme d'un ton de douce autorité. Nous ne marierons pas Emilie sans cela. Nos principes s'y opposent. J'en causais dernièrement avec mon ministre et il était parfaitement de mon avis. Il me disait : la dot d'une jeune fille est un diplôme de respectabilité pour les parents qui ont su l'amasser.

— Soit! Je ne vous chicanerai pas à ce sujet. Mlle Emilie sera censée avoir reçu 200,000 francs, dont je vous donnerai quittance la veille des noces. Je vais plus loin. Etant lancé dans des entreprises qui peuvent un jour ou l'autre mal tourner, je ne serai pas fâché de me créer sous le nom de ma femme un petit capital à l'abri de toute éventualité insaisissable. Je lui constituerai donc en rentes sur l'État et en son nom personnel une dot de 500,000 francs. Je dis 500,000 francs, ajouta le spéculateur en scandant ses mots.

Le chef de bureau s'inclina pour saluer ce gros chiffre.

— C'est à considérer, dit-il... Eh bien! Est-ce que vous partez déjà?

M. Boulmier en effet avait pris son chapeau.

— Je pars et je vais vous en expliquer la raison, répliqua-t-il. Voilà plus de trois quarts d'heure que Mme Dalesme est allée prévenir Mlle Emilie de ma présence. Elles ne se dépêchent guère de revenir, malgré mes fleurs et mes bonbons. Un autre jour, je serai peut-être plus favorisé.

Et M. Boulmier s'éloigna, malgré l'insistance du chef de bureau pour le retenir.

Hippolyte Audeval.

(A suivre.)

ESSAI HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUR LES NOELS

DANS LES DIVERS PAYS CHRÉTIENS (1)

CINQUIÈME PARTIE

I

Ce travail serait trop incomplet si, après avoir étudié le noël en France, depuis ses origines jusqu'à nos jours, nous ne faisions connaître, au moins d'une manière sommaire, le noël dans les littératures étrangères. Car, on l'ignore peut-être trop, produit d'une littérature spontanée, émanation de la foi chrétienne, le noël, sous une forme ou sous l'autre, est de tous les temps et de tous les pays. De tous les sujets capables d'inspirer la littérature populaire sous quelque latitude que ce soit, aucun de plus favorable aux inspirations de la Muse chrétienne que le mystère de la rédemption du monde et de l'ère nouvelle inaugurée par la naissance du Sauveur, avec le cortège touchant des misères de la pauvre étable et des splendeurs du ciel qui s'incline pour la visiter.

Les apologistes de la religion ont maintes fois fait remarquer à quel point était commune à tous les peuples anciens la croyance à un libérateur futur qui viendrait relever l'humanité déchue et lui rendre ses droits à l'héritage des cieux. Le Sauveur remplit les traditions universelles, et quelques années à peine avant qu'il parût au monde, Virgile lui-même le chantait dans sa fameuse églogue *ad Pollionem*. C'est lui qui, dès après sa naissance, entendit retentir autour de son berceau le plus ancien et le plus authentique des noëls, le *Gloria in excelsis*, et vit accourir à sa crèche les pâtres bethléémites et les rois de l'Orient. Les uns et les autres, après avoir adoré l'Enfant Dieu et lui avoir offert leurs présents, s'en

(1) Voir la *Revue* des 25 novembre, 10 et 25 décembre 1877, 25 janvier, 10 mars, 25 mai, 10 juillet, 30 novembre 1878, 15 janvier, 30 novembre, 15 et 31 décembre 1879.

retournèrent en glorifiant et louant Dieu de tout ce qu'ils avaient vu et entendu (1). Vrais noëls en un sens que ces récits des bergers et des mages qui se répandirent de proche en proche sous la tente des pasteurs de Juda et dans les palais splendides des monarques orientaux. Dès les premiers siècles, ces récits populaires qui empruntèrent sans doute la forme de chants, étaient fixés et condensés dans les *Evangiles apocryphes* dont l'antiquité est incontestable et qui ont fourni à nos vieux noélistes un thème inépuisable trop négligé par leurs successeurs. Ainsi, dès le premier jour, suivant l'oracle d'Isaïe, *toute chair avait vu le salut de Dieu* (2), et dans toutes les langues on célébrait la naissance du Libérateur.

Ne voulant donner cette étude sur le noël dans littératures étrangères que comme un simple appendice à notre travail trop long peut-être et néanmoins si incomplet encore sur le noël en France, nous devrons nous borner à quelques indications sommaires, à quelques citations très courtes. On comprend sans peine que de plus amples développements nous entraîneraient beaucoup trop loin.

II

Si nous commençons par les froides plages du nord, nous trouvons le noël jusqu'en Suède, en Norvége et en Danemark.

En Suède, la fête de Noël, en dépit de la sécheresse de la réforme, est restée une des plus populaires. Elle a conservé son nom scandinave de *Julnat*, suite de la roue, parce que, à cette époque de l'année, la roue du soleil tourne au solstice d'hiver. Mais la fête elle-même se célèbre encore d'une manière très chrétienne et très touchante. Les familles se réunissent souvent, à la dernière heure, quand la maison est remplie de ses hôtes et que le père et la mère regrettent l'absence et le long éloignement d'un fils, soudain un collier de grelots retentit; un traîneau s'arrête à la porte : un homme entre précipitamment : un cri de joie s'échappe de toutes les lèvres : C'est lui! Il a bravé les rigueurs de l'hiver scandinave, les difficultés des chemins, pour se trouver à la *Julnat*. La veille au soir, toutes les maisons sont illuminées, dans les villes et jusque dans les moindres villages, par les bougies qui décorent l'arbre de

(1) Luc, II, 17-20.
(2) Isaï, XL, 5.

Noël. Il n'est si pauvre Suédois qui ne veuille avoir le sien, n'eût-il qu'une pauvre chandelle pour l'éclairer (1).

Il existe aussi en Suède comme en Norvége un usage très touchant. C'est une coutume générale, dans ces deux pays, de faire participer en quelque façon les petits habitants de l'air au festin que chaque famille apprête chaque année, avec une grande variété de gâteaux et de confitures, au retour de la fête bénie de Noël.

Pour cela, la dernière gerbe de la moisson n'est jamais battue : on la conserve soigneusement, chez les pauvres comme chez les riches, jusqu'à la veille de cette grande et sainte solennité ; et le soir, on la porte dehors, et on la dresse sur une perche devant la maison, ou sur le toit, comme un banquet offert aux petits oiseaux affamés. Une écrivain suédoise dit que cet usage est rigoureusement observé même par le plus pauvre villageois, et elle ajoute : « Mon père ne manque jamais, chaque année, de dresser sa gerbe de Noël dans notre jardin, et c'est un spectacle délicieux de voir, à l'aube du jour, les petits oiseeaux s'y précipiter en foule et prendre leur festin en poussant mille petits cris, comme pour rendre grâces à la divine Providence, qui, dans un jour si heureux, a voulu ainsi les combler d'allégresse. »

Je n'ai pu me procurer de noëls suédois, quoiqu'il doive certainement en exister; mais voici, traduit d'OEhlenschlœger, le plus illustre des poètes danois contemporains, un chant qui n'est pas sans analogie avec le noël, quoique la mise en scène de l'auteur nous fasse assister à la renaissance du printemps.

•

LA NAISSANCE DU CHRIST

Chaque printemps, quand les nuages fuient, le petit enfant Jésus naît de nouveau. L'ange qui apparaît dans l'air, sur les champs, sur les eaux, c'est notre Sauveur, c'est lui-même. Voilà pourquoi la nature se réjouit, se fait belle et se couvre de verdure, emblème d'espérance.

Au milieu de la nuit, les anges chantent dans la vallée pour les jeunes et innocents bergers qui contemplent les étoiles brillantes. Ils voltigent et planent à la clarté de la lune et disent : « Aujourd'hui le Sauveur est né du printemps du sein de Marie. »

La rosée la plus pure est sa seule boisson. Vers le ciel il élève son regard bleu, vers le ciel il élève ses mains enfantines et il est uni à la terre par des liens de roses. Son haleine est le zéphyr, son berceau le gazon, son œil l'azur du ciel.

(1) *L'Arbre de Noël, contes et légendes recueillis* par X. Marmier.

— « O bergers, allez à Bethléem, tâchez d'émouvoir les êtres froids et endurcis, dites-leur de venir dans la vallée afin de contempler l'enfant sur sa couche de paille, afin que son sourire et sa voix ramènent vers le ciel leurs terrestres pensées. »

Les anges s'envolent vers leur patrie céleste, les bergers s'en vont à Bethléem et racontent ce qui se passe dans la vallée et on tourne leurs paroles en dérision. Ils redescendent dans la vallée, ils s'agenouillent devant l'enfant et ils croient en Dieu.

L'étoile brille à la surface du ciel : elle brille aux yeux des rois de l'Orient; les astres s'avancent en chœur, se penchant doucement vers la terre et bénissent le saint nom du Sauveur qui repose dans les bras de sa mère.

Du sein de la terre, pareils à des fleurs de pourpre et d'or, s'élèvent de beaux enfants candides et riants, qui montent dans les airs et descendent et portent des vases dorés d'où s'exhale l'odorant parfum de la myrrhe (1).

Cette poésie, un peu vaporeuse comme sont en général les poésies des pays du Nord, n'en a pas moins beaucoup de charme et de délicatesse.

L'Angleterre, le pays traditionaliste par excellence, n'a pas perdu le souvenir du noël catholique qu'elle chantait avant l'introduction de la prétendue Réforme. C'est même en Angleterre que nous voyons le plus ancien exemple du *noël royal*, pièce composée soit à l'occasion d'une fête royale, soit pour le banquet d'un souverain à la Noël. M. Thomas Warton rapporte le noël qui fut composé pour le festin du roi Henry Ier le jour de son couronnement, en 1100 (2).

En 1521, fut imprimé par William de Word, le plus ancien imprimeur anglais, un recueil de noëls; et même sous le règne de la trop fameuse Elisabeth, plusieurs poètes furent chargés de composer des noëls, et ils reçurent des émoluments pour ce travail. Les manuscrits supplémentaires du Muséum britannique, nos 5465 et 5665, contiennent une collection d'anciennes chansons du temps des rois Henry VII et Henry VIII parmi lesquelles on distingue quelques noëls (3).

Quiconque a lu *le Vicaire de Wakefield* sait que l'usage des vieux chants de noëls y est mentionné comme s'étant conservé parmi les populations des campagnes reculées (4).

(1) *Chants populaires du Nord*, par X. Marmier, p. 270.
(2) *Histoire de la poésie anglaise*, t. III, p. 426.
(3) Sandys. *Christmas catols*. Londres, 1833, introd. — D'Ortigue, *Dictionnaire de plain chant...* au mot *Noël*.
(4) *Le vicaire de Wakefield*, c. IV.

De nos jours encore, la fête de Noël, *Christmass*, est très populaire en Angleterre : c'est la fête joyeuse *mery time*, la fête des familles et volontiers, quand décembre la ramène, on chante au foyer des familles britanniques ce joyeux refrain :

The mery mery time
The mery mery time :
Blen the mery mery christman time.

III

La Pologne, cette France du nord si catholique et si ardente dans son patriotisme, même sous le knout du Cosaque, possède de très jolis noëls qui font battre le cœur des enfants de cette héroïque nation. Je ne puis résister au plaisir de citer une page fort touchante des mémoires d'un malheureux Polonais fait prisonnier par les Russes et déporté en Sibérie :

« Nous atteignîmes Braçlaw... Tout à coup, au milieu d'un silence profond, j'entendis un cliquetis étrange que je ne pouvais pas d'abord m'expliquer. Je finis par distinguer le bruit des chaînes derrière le mur et dans les corridors. Je me trouvai donc dans une de ces grandes prisons appelées *krepost*. Quels étaient mes compagnons?... Mon doute ne tarda pas à être éclairci. J'entendis des chants s'élever, sonores, répétés en chœur, entrecoupés par le bruit des fers. Les paroles étaient polonaises, la mélodie bien connue : *Couché dans la crèche le divin Enfant...* C'était donc Noël, et les pauvres prisonniers, des compatriotes, entonnaient à minuit, d'après la coutume séculaire de notre pays, le vénérable cantique pour saluer la naissance du Sauveur. Vinrent ensuite les autres cantiques d'usage : *L'ange dit aux pasteurs... Ils accoururent à Bethléem...* Ah! les chants de Noël, ces chants qui avaient bercé mon enfance et ma jeunesse, et que je n'avais plus entendus depuis douze ans, depuis que j'avais émigré!... Après douze ans je les entendais de nouveau, récités par de malheureux prisonniers et accompagnés du bruit des chaînes (1). »

On lira avec plaisir un ou deux de ces pieux cantiques qui résonnent si bien aux oreilles des patriotes polonais.

(1) *Souvenirs d'un Sibérien. Extrait des Mémoires de Rufin Piotrowski. Revue des Deux-Mondes*. 15 avril 1862. En volume, Paris, Hachette, 1870, p. 45.

Auprès de cette crèche, qui donc accourra chanter les louanges de Jésus-Christ enfant, envoyé aujourd'hui parmi nous?

Pâtres, accourez, chantez de beaux cantiques à votre Seigneur.

Nous aussi avec des chants nous vous suivrons, bergers, et tous ensemble nous le verrons cet enfant divin. Il est né dans la pauvreté, il pleure dans son étable : nous irons le réjouir aujourd'hui.

. . . . . .

. . . . . .

Salut, ô Seigneur, ô vous qui venez parmi nous,

Pourquoi abandonner les douceurs du ciel pour descendre en terre? — Mon amour m'abaisse ainsi : il veut élever l'homme jusqu'à l'empyrée.

— « Pourquoi êtes-vous couché sur la paille et non dans un berceau? Pourquoi auprès de vils animaux et non parmi les seigneurs de la terre? — Afin que l'homme qui ressemble au foin et le pécheur aux bestiaux, soient sauvés par moi.

— Votre royaume ici-bas, ô Seigneur, c'est le monde entier : vous êtes la fleur des champs. Pourquoi donc le monde ne vient-il pas vous recevoir? — Parce que le monde ne connaît que les choses qui passent : il me prépare, dans sa colère, un lit semé de croix.

— Rachel pleure et se désole : sa voix va jusqu'au ciel quand elle voit ses fils innocents baignés dans leur sang. — Je dois verser bien plus de sang; de cet océan de douleurs ils s'élèveront au ciel (1)...

Il y a dans ces strophes de la grande poésie, une poésie chrétienne du meilleur aloi. Voici un autre noël dans le même genre, dû à Carpinki, poète distingué de la cour de Stanislas-Auguste, dernier roi de Pologne.

Dieu naît : les puissances tremblent; le roi des cieux est sans abri. Le feu s'éteint, l'éclair paraît moins brillant : l'infini a des bornes. Celui qui est vêtu de gloire s'est abaissé : le roi éternel devient homme!

Et le Verbe s'est fait chair
Et il a demeuré parmi nous.

Le ciel est-il donc au-dessus de la terre? Dieu a quitté son séjour pour venir au milieu de son peuple aimé, pour partager avec lui les travaux et les peines. Il n'a pas souffert peu, oh non! et nous-mêmes nous avons causé ses douleurs.

Et le Verbe s'est fait chair
Et il a demeuré parmi nous.

Né dans une étable, une crèche lui servit de berceau. De quoi s'entourait-il alors? De vils animaux, de bergers et de foin. Pauvres, vous avez eu le bonheur de le saluer avant les riches.

(1) Ce noël et le suivant sont tirés des *Spiewnik kosciekny .... krakow* 1838. (Cantiques d'Église ... Cracovie); ils ont été traduits pour le *Dictionnaire de plain chant*, par la comtesse Xaverine Grokolska.

Et le Verbe s'est fait chair
Et il a habité parmi nous.

On vit aussi des rois se mêler aux bergers, portant au Seigneur leurs dons, l'or, la myrrhe et l'encens. Dieu unit ces dons aux offrandes des pauvres.

Et le Verbe s'est fait chair
Et il a habité parmi nous.

Lève ta main, Enfant-Dieu, pour bénir notre pays, notre patrie bien-aimée. Soutiens-la par ta force divine et par tes conseils. Affermis notre maison, conserve nos biens, nos villes et nos villages.

Et le Verbe s'est fait chair
Et il a habité parmi nous.

Cette pièce comme la précédente, dit M. l'abbé Arnaud, remarquable par son lyrisme, produit tour à tour l'admiration et l'attendrissement et fait honneur à la littérature religieuse de la Pologne (1).

IV

L'Allemagne, elle aussi, a eu très anciennement ses noëls (2). Chose étrange, le seul que nous soyons à même de citer actuellement a Luther lui-même pour auteur. L'abbé Arnaud l'a tiré du livre inscrit sous le n° 23364 de la bibliothèque Mazarine : *Psalmen und geistliche lieder D. M. Luther...* (3.) Strasbourg, 1622. La traduction est de M. Bailly, sous-bibliothécaire à l'hôtel de ville de Paris.

CANTIQUE DE NOS COEURS SUR LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST

Que Jésus-Christ soit loué, lui qui est né d'une jeune femme! La troupe angélique en est en joie. Alleluia!

Par bonté éternelle, l'enfant dans notre pauvre chair et sang est caché. Alleluia!

Un enfant couché dans le sein de Marie arrête et conserve le monde. Alleluia!

L'éternelle lumière vient ici-bas donner une clarté nouvelle et brille au milieu de la nuit. Un faible enfant la produit. Alleluia!

(1) *Dictionnaire de plain-chant*, voir *Noël*.

(2) Vers 1540, on représenta en Allemagne le mystère de la naissance du Christ. Un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne contient deux noëls avec les airs notés, un *Gloria in excelsis* en vers allemands destiné à être chanté par un ange et un autre qui doit être chanté par le chef des bergers. *Histoire générale de la musique*, par Fétis, t. V, p. 141.

(3) Je supprime un mot qui constitue une entorse au dogme fondamental du christianisme qu'on a de la peine à s'expliquer même sous la plume de Luther.

Par génération, Fils de Dieu Père, il nous conduit, nous qui vivons dans cette vallée de misère. Alleluia!

Il est venu pauvre sur la terre, et, par miséricorde il nous fait donner richesse au ciel et son amour *égale* celui des anges. Alleluia!

Il nous montre son immense amour, joie de toute la chrétienté. Et remercions-le dans l'éternité. Alleluia!

N'étaient les erreurs théologiques qui le déparent, ce noël se distingue par l'élévation des pensées, la noblesse et le charme de l'expression.

L'Allemagne a donc conservé pour sa *Weihnacht* quelques-unes des traditions catholiques. Néanmoins (et cette remarque trouve ici tout naturellement sa place à la suite du noël de Luther), dans tous les pays où la Réforme a passé elle a singulièrement défiguré les habitudes anciennes et affaibli l'expression des joies franches, des naïves expansions qui font partie intégrante des solennités chrétiennes dans les pays catholiques. Ce qu'il en reste en Suède, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs, est antérieur au seizième siècle et ne s'est conservé qu'en vertu de cette heureuse inconséquence qui a laissé à l'Angleterre, par exemple, la plupart des formes extérieures du catholicisme. En proscrivant toutes les pompes du culte, la réforme luthérienne et calviniste a tari dans leur source les effusions de l'esprit chrétien qui n'était autre au fond que cet esprit du bon vieux temps, plein de naïveté, au rire large et franc, sous lequel perce parfois une légère pointe de malice, mais en somme respecteux, et surtout croyant. Un critique dont l'autorité n'est pas suspecte a déjà fait remarquer l'influence désastreuse qu'ont fait subir à ce vieil esprit gaulois la réforme et le jansénisme. « Le dix-huitième siècle, dit Sainte-Beuve, et déjà la Réforme en son temps, sont venus tout changer : ils sont venus donner un sens grave et presque rétroactif à bien des choses qui se passaient en famille à l'amiable, pures espièglerie et gaietés que se permettaient les aînés de la maison entre soi (1). »

Cette raideur du luthéranisme et surtout du calvinisme se fait sentir jusque dans les recueils de cantiques populaires que l'Eglise réformée édite encore de nos jours. J'en ai quelques-uns sous les yeux qui sont les livres les plus usités dans les églises françaises. A part quelques traductions de psaumes qui parfois sont passables, à

(1) *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au seizième siècle.*

part quelques cantiques empruntés sans scrupule aux meilleurs auteurs catholiques tels que les deux Racine, Corneille, Godeau, etc., enfin, en exceptant encore quelques morceaux d'origine protestante qui sortent de l'ordinaire, on peut dire que généralement la poésie de ces recueils est déplorable (1). Sans même vouloir chercher dans ceux de ces cantiques qui sont consacrés à la naissance du Sauveur un souvenir de cette franche bonhomie, de ces scènes pastorales qui font le charme du noël catholique, c'est en vain que vous espéreriez y rencontrer du moins ces naïves effusions de tendresse qu'arrache au cœur chrétien la vue de l'Enfant-Dieu vagissant dans ses langes. La sécheresse protestante ne s'accommode pas de ces sentiments; sous prétexte de faire sa part à la première des vertus théologales, le protestantisme a tué la troisième. Et d'ailleurs, qu'est devenue la foi elle-même chez la plupart de nos frères séparés? Le catholique chante parce qu'il croit et qu'il aime. Comment le protestant de nos jours aimerait-il et chanterait-il son amour, quand il ne croit même plus?

Comme tous les pays du Nord, la Hollande a eu aussi ses cantiques mystiques et ses chants de Noël : mais, ainsi que nous l'avons constaté plus d'une fois dans le cours de ce travail, c'est la foi et l'amour qui ont dicté les premières, les meilleures de ces poésies religieuses. Elles ont pour auteurs, la plupart du temps, d'humbles recluses qui, à l'ombre des cloîtres gothiques du treizième siècle, exhalaient dans des strophes enthousiastes leur brûlant amour pour le céleste époux. Telles furent une Clarisse, la sœur Hadewig et la sœur Berthe d'Utrecht qui resta cinquante-sept ans recluse à Buerkerk.

Les chants qui sont proprement chants de Noël sont très communs en Néerlande. Au bon temps du catholicisme, tous les ans depuis la Noël jusqu'à l'Epiphanie, des crèches et des étoiles en carton portées par des mendiants déguisés en mages et en bergers rappelaient matériellement et visiblement la naissance de Jésus-Christ.

Voici un simple fragment d'un de ces chants de Noël qui a toute la fraîcheur et la délicatesse d'un tableau de Van Eyck :

(1) On ne peut dire la même chose de la musique des recueils protestants qui est généralement excellente, empruntée soit aux maîtres de l'école ancienne, Guillaume Franc, Nicolas Hermann, Gondimel, Prœtorius, etc., soit au chefs-d'œuvre de l'école allemande plus moderne, Haydn, Mozart, Beethoven, etc.

Elle plaça l'enfant sur ses genoux et lui dit : « Grande gloire doit vous arriver. »

La mère prépare un bain pour l'enfant. Comme il s'y assit gracieusement!

Le petit enfant clapotait tant que l'eau jaillit du vase.

Le bœuf et aussi l'âne invoquèrent le doux petit enfant (1).

Plus près de nous encore, la Flandre a aussi ses Noëls. Un recueil imprimé à Liège chez Grandmont-Donders présente un choix de noëls français, flamands et wallons avec la musique. Mgr Pelletier reproduit un noël en dialecte wallon qui est plein de délicatesse. En voici la conclusion :

Oii noss binamé,
Nos v's aimons d'tot nos foices,
Oh ! si nos l' polé fé
Nos v' frin bin pus d' caresses.
Main nos estans
Des paysans,
Aii pitié d' nos autes,
Prendez noss cour
Et nost amour
Vardez l' jusqu'à l'aut' monde (2).

Si des rives de la mer du Nord nous passons sur les plus hauts sommets des alpes Rhétiques, nous trouverons là un poète qui mérite au moins un souvenir. C'est Jean Frizzun, né à Cellerina dans l'Engadine (3), en 1727, et ministre évangélique pendant quarante-deux ans dans cette même ville où il mourut le 29 mai 1800. Entre les divers ouvrages en langue rumonsche qu'a laissés Frizzun, les plus curieux sont ses *Canzuns*, cantiques religieux pour les différentes fêtes de l'année. Quelques-uns de ces cantiques se rapportent directement à notre sujet *Per il sench nadal.* « Dans ces pièces qui se rapprochent çà et là de quelques-uns de nos noëls provençaux et languedociens, dit le savant critique qui nous a fait connaître l'œuvre de Frizzun (4), il ne faudrait pas chercher l'allure si vive et si ori-

(1) *Histoire de la littérature néerlandaise...* Cours fait à la Sorbonne en 1868-1869, M. Louis de Backer. Louvain Vanlinthaut. 1872.

(2) *La Semaine du clergé*, 3 janvier 1877. Sur les noëls flamands on peut consulter également *oude vlaemsche liederen* de Willems ; Gand, 1848 et les *Chants populaires des Flamands de France*, par M. Coussemaker ; Gand, 1855-56.

(3) L'Engadine dont la population d'origine romane paraît remonter à une émigration des Vaudois provençaux, fait partie du canton des Grisons (Suisse). Michelet, qui a voyagé dans l'Engadine en 1867, en a donné une esquisse générale dans son livre *la Montagne*, p. 267.

(4) M. Alp. Roque Ferrier, dans *la Revue des langues romanes* ; article tiré à part sous ce titre : *Un recueil de poésies rumousches*, 24 p. in-8°.

ginale, et pour le fond et pour la forme, de Saboly et de Roumanille. L'imagination du poète rumonsche y est contenue par la sévérité un peu compassée de l'esprit protestant » : observation qui vient à l'appui de la réflexion que nous faisions plus haut.

V

L'Espagne, elle aussi, la terre catholique, connaît le noël de longue date, et, comme parmi nous, l'anniversaire de la nativité du Dieu rédempteur y a donné lieu à des coutumes pieuses qui ont une signification touchante (1). Dans les monastères qui suivent la règle de saint Augustin, c'est l'usage, avant la messe, de porter processionnellement dans les lieux réguliers l'image de l'enfant Jésus couché dans un berceau. Le prêtre vient ensuite la recevoir à la grille du chœur et la place sur l'autel pour toute la durée des offices, le tout au chant des hymnes et des cantiques. C'est la plus jeune religieuse qui porte ainsi l'effigie sacrée, et ce jour-là elle jouit exclusivement des droits et prérogatives de supérieure sur tous les membres de la communauté, qui honorent en elle la sainte enfance du divin Sauveur.

Les poètes espagnols n'ont eu garde de négliger un sujet si fécond. Lope de Vega l'a chanté en beaux vers sous diverses formes et a même composé sur ce sujet une pastorale sacrée en langue castillane. Nous avons dit précédemment que c'est de lui que Puech avait emprunté l'idée du fameux noël des *Boumian*.

A la suite des maîtres, de modestes disciples ont à leur tour chanté la nativité du Sauveur dans l'idiome du peuple. Dans les *chants populaires de la Provence*, t. II, p. 242, M. Damase Arbaud a donné un joli noël catalan qui renferme la légende du semeur dont le blé mûrit en un moment, telle à peu près que nous l'avons donnée précédemment :

Ab la somereta
S'en van a caball
Seguint las pitxadas
Per un camí ral :

(1) On a représenté des Mystères en Espagne comme partout ailleurs jusqu'à l'époque de la Renaissance et même au-delà, en particulier en 1504 et 1534. Les Mystères espagnols qu'on représentait dans les églises étaient composés de chants dialogués et appelés *villancicos* de *villacio*, paysan. Fétis. *Histoire générale de la musique*.

Els Angels devallon
Tambe els aunelets
Perque 'l bon Jesus
No fos descubert.
El cami seguian
Molt atribulats.
Un home trobaren
Que sembraba blat (1), etc.

Dans le *Dictionnaire de plain-chant*, voir Noël, l'abbé Arnaud cite une *Tonadilla alegre* (chanson joyeuse) en langue catalane, destinée à être chantée le jour de la naissance du Seigneur au portail de Belem. On la croit du seizième siècle. L'auteur de l'article fait remarquer que les « linguistes, les personnes familiarisées avec les dialectes de la langue romane lui sauront gré de ne donner que le texte valencien. Une traduction ne pourrait qu'en affaiblir les beautés, et il en offre d'ailleurs d'intraduisibles. » Nous n'en citerons que quelques vers :

En un estable
Prop la muralla
Un recin nat
Vin en la palla
Cada ull tenia
Com una estrela,
Y la boqueta
Era perlu, etc.

Ce joli noël, qui mériterait d'être reproduit en entier, est suivi d'une autre pièce également en espagnol de la plus grande délicatesse.

Le nord-ouest de l'Espagne chante à son tour le Sauveur nouveau-né. La savante revue *Romania* a publié dans son numéro 6 une fort jolie romance galicienne qui commence ainsi :

Esta noite de Nadal
Per ser noite d'alegria
Caminando vay Xose
Amais a virxen Maria,
Caminan para Belem
Para xegaren con dia :

1) Avec l'ânesse — ils s'en vont à cheval — en suivant les traces — par un chemin royal. — Les anges descendent — et aussi les petits oiseaux — pour que le bon Jésus — ne soit pas découvert. — Ils suivaient le chemin — grandement troublés. — Ils trouvèrent un homme — qui semait du blé...

Dans son numéro 10 (avril 1874), la même revue publie aussi un noël populaire de la province de Minho qu'il est inutile de reproduire ici, mais qui prouve amplement qu'en Espagne, comme dans tous les pays chrétiens, le noël est entré dans les habitudes du foyer domestique.

Nous finirons par l'Italie cette revue trop succincte de la littérature noélique dans les pays étrangers. Là aussi, si l'on voulait fouiller le champ de la littérature et des usages populaires, on pourrait faire une ample moisson de précieux renseignements. Ce seraient des détails pleins d'intérêt sur la manière dont le peuple italien, si croyant et si catholique de tout temps, célébrait récemment encore la douce fête de Noël, en particulier la dévotion du peuple romain au *santo Bambino* et les usages de la cour pontificale aux temps de sa splendeur et de la liberté de l'Église. Pour nous en tenir plus strictement à notre sujet, contentons-nous de deux citations. La première est empruntée à la *selta raccolta di laudi sacre* : troisième édition. Turin, Arnoldi 1855, qui renferme quinze pièces relatives au mystère de la naissance de Notre-Seigneur. Chacun sait, dit Mgr Pelletier, les ressources de la langue italienne, avec ses diminutifs et ses augmentatifs, pour exprimer les affections du cœur; joignez à cela la douceur, l'harmonie des désinences : il y a littéralement des passages délicieux.

Dormi, dormi, bel bambin
Re divin!
Dormi, dormi fantolin!
Fa la nauna, o caro figlio!
Re del ciel
Tanto bef
Grazicso giglio!

Chiudi i lumi, o mio tesar
Dolce amor,
Di quest' alma almo signor!
Fa la manna, o regio infante
Sopra il fien
Caro ben,
Celeste amante.
Perche piangi, o bambinel!

Forse il gel
Ti da noia, o l'asinel?

Fa la nanna, o paradiso
Del mio cuor,
Redenter
Ti bacio il viso (1).

Si, en d'autres pays, le style du noël est plus élevé et par la même moins populaire, ici tout est simple, tout est aimable, tout est charmant. Le *fa nanna* est, pour le genre qui nous occupe, un trait achevé (2).

Un recueil de noëls publié de nos jours à Liège, chez Grandmont-Donders, renferme une pastorale des cornemusiers napolitains, paroles et musique, dont on ne s'explique guère la présence dans ce recueil uniquement composé, à part celle-ci, de pièces françaises ou vallonnes.

Enfin, nous terminerons ces citations en empruntant à un des plus grands serviteurs de Dieu dans les temps modernes, à saint Alphonse de Liguori, son chant délicieux sur *le sommeil de l'Enfant Jésus.*

Ce sujet, qui va si bien au genre de la littérature italienne, a inspiré au grave théologien de la morale catholique des strophes dignes d'un grand poëte :

Quand Marie chanta pour endormir Jésus, les cieux suspendirent leur harmonie. — Or la Vierge rayonnante de beauté, plus lumineuse que les étoiles, parla ainsi : — « O mon fils, ô mon Dieu, ô mon cher trésor, tu sommeilles et la vue de tes charmes me fait mourir. — Dans le temps que tu dors, ô mon bien, tu ne regardes point ta mère, mais le souffle que tu respires est une flamme qui embrase mon cœur. — Tes yeux, quoique fermés, ont pour moi des éclairs; que sera-ce quand tu les ouvriras? — Tes joues de rose attirent mon cœur et je le sens qui veut mourir pour toi. — Ta lèvre si exquise provoque mon baiser; pardonne, ô mon chéri, je n'en puis plus, non. » — Et Marie s'est tue... et pressant sur son sein le divin Enfant, elle pose un baiser sur sa joue. — Le tendre petit s'est éveillé, et d'un œil plein d'amour a regardé sa mère. — Ah! Dieu, ce regard et cet œil percent comme une flèche, comme un dard, l'âme de cette mère. — Et toi, ô mon insensible cœur, tu n'es pas ému à la vue de Marie languissant de tendresse pour Jésus! — O charmes divins, si je vous connus tard, maintenant du moins je

(1) Dors, dors, bel enfant, — roi divin; dors, dors, petit enfant ! — Fais dodo, cher enfant — roi du ciel — si beau, — lys si gracieux !

Ferme les yeux, ô mon trésor, — doux amour, — aimable Seigneur de mon âme ! — Fais dodo, enfant royal — sur le foin — ô bien cher, — amant céleste.

Pourquoi pleures-tu, petit enfant ? — Peut-être la gelée — ou bien l'âne te cause de l'ennui ! — Fais dodo, ô Paradis de mon cœur, — Rédempteur — je te baise le visage.

(2) *Semaine du Clergé*, 3 janvier 1877.

ne cesserai plus d'être embrasé pour vous. — Oui, le Fils et la Mère, la Mère et le Fils, rose et lis enlacés, seront mes amours.

Nous mettrons fin par cette citation à ces études trop longues sans doute sur la littérature des noëls. Si nous nous sommes laissé entraîner plus loin que nous ne l'avions prévu, ceux de nos lecteurs qui auront eu la patience de nous suivre jusqu'au bout et dont plusieurs nous ont encouragé par la chaude expression de leurs sympathies nous pardonneront peut-être en raison même de l'intérêt et de la nouveauté du sujet. Sans chercher à être complet, ce qui eût demandé des développements bien plus considérables, nous avons voulu au moins donner une idée suffisante d'un genre de littérature dont les auteurs classiques ne donnent guère les principes ni les modèles, mais qui n'en mérite pas moins d'attirer l'attention de l'observateur qui aime à se rendre compte des productions de l'esprit humain.

Comme on a pu s'en convaincre, à part des exceptions aussi larges qu'on voudra, mais qui ne sont que des exceptions, les vrais noëls, ceux qui répondent le mieux aux exigences du genre, ceux qui ont reçu la consécration de la foi et du suffrage populaire, ceux que l'on chantera encore tant que l'on chantera des noëls, ce sont ceux qui appartiennent à la littérature vraiment populaire. Nous avons eu l'occasion d'en faire bien des fois la remarque dans tout le cours de ce travail : la poésie populaire et la poésie de l'art sont deux choses différentes. Sans doute, elles ont entre elles bien des points de contact, « écloses comme deux fleurs sur la même tige, coulant comme deux ruisseaux limpides et parfumés de la même source, enfantées comme deux sœurs de la même nature idéale (1) ». Mais ces deux fleurs ont leurs couleurs et leur vie propre, ces deux ruisseaux coulent chacun entre des rives différentes, et, de ces deux sœurs l'une hante les académies, se fait habiller par la tailleuse à la mode et reçoit ses courtisans à ses heures; l'autre n'a pas quitté sa chaumière : elle se drape fièrement dans les simples atours de sa robe de villageoise et elle prodigue ses francs sourires et ses chastes caresses à celui même qui n'a pas fréquenté les écoles, pourvu que dans sa poitrine batte un cœur chaud et qu'il veuille dire ce qu'il pense et chanter ce qu'il sent.

Le vieux Montaigne, il y a trois siècles, avait compris ce caractère

(1) X. Marmier, *Chants populaires du Nord*. Introduction.

de la poésie du peuple : « La poésie populaire et purement naturelle, disait-il, a des naïfvetés et des grâces par où elle se compare à la principale beauté de la poésie parfaicte selon l'art, comme il se veoid en villanelles de Gascoigne et aux chansons qu'on nous rapporte des nations qui n'ont cognoissance d'auculne science ni mesme d'escripture (1). »

Comme on a pu le constater à la lecture de ces pages, la vraie poésie des noëls se trouve chez les auteurs qui ont ignoré l'art, ou chez ceux qui, par le prodige de l'art l'ont si bien dissimulé qu'ils n'ont laissé voir que la nature.

Il faut ranger parmi les premiers un bon nombre des noélistes connus ou anonymes de l'époque primitive; parmi les derniers, il nous convient de transcrire encore une fois avant de finir le nom de celui dont le deuxième centenaire fut la cause et l'occasion qui a donné naissance à ce travail, celui dont une prophétie populaire dont nous avons vu la réalisation avait dit, il y a déjà longtemps :

Jamai mourra,
Toujour sara,
Saboly, Saboly,
Dins dous cents an
Li gent voudran
Saboly, Saboly.

Pour nous, puissions-nous avoir inspiré à quelque amateur de nos vieux usages populaires le désir de creuser plus profondément un sujet dont nous n'avons fait qu'effleurer la surface; nous pouvons sans témérité lui promettre de fructueuses découvertes et d'intimes jouissances. Puissions-nous surtout contribuer à maintenir aux foyers de famille trop souvent dévastés de nos jours, la conservation de ces vieilles habitudes chrétiennes dont nos pères nous ont légué la tradition, précieux indice et souvent sauvegarde fidèle de la foi et de la vertu !

L'abbé Paul Terris,
vicaire général de Fréjus.

(*fin*).

(1) *Essai de Montaigne*; l. II, c. LV.

LES ORIGINES DE LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1814

SUR LE REPOS DU DIMANCHE

Le 17 juin 1877, un magistrat du midi de la France, M. Salvagniac, procureur de la République à Foix, rappelait par une circulaire aux juges de paix de son arrondissement que la police municipale devait veiller à l'exécution de la loi du 18 novembre 1814 (1).

Rien n'était plus correct. Cette loi n'avait pas cessé d'être en vigueur. Rarement appliquée, elle n'était pas cependant tombée en désuétude. De 1814 jusqu'à nos jours, à toutes les époques, sous l'empire de toutes les Constitutions, la Cour de Cassation a reconnu par de nombreux arrêts que la loi du 18 novembre 1814 a conservé force obligatoire. Le dernier de ces arrêts a été rendu le 19 décembre 1872, sous la présidence de M. Faustin Hélie. Un aubergiste et cafetier de Creil avait, le dimanche 17 mai 1872, pendant l'office de la grand'-messe, reçu dans sa salle de débit plusieurs personnes étrangères à sa maison à qui il avait donné à boire. « Le tribunal de police, en le condamnant dans ces circonstances à un franc d'amende, dit la Cour de Cassation, loin de violer la loi du 18 novembre 1814 qui n'a été

(1) La circulaire de M. le procureur de la République de Foix était ainsi conçue :

Monsieur le juge de paix,

Je vous prie de vouloir bien inviter les maires et gardes champêtres des communes dans lesquelles la loi de 1814 sur la célébration des dimanches n'est pas exécutée à avertir leurs administrés qu'elle devra l'être à l'avenir et à dresser procès-verbal des infractions qui seraient commises. — Il convient de faire connaître aux maires le texte de cette loi.

abrogée par aucune disposition législative, en a fait une juste application. (M. Moignon, rapp. M. Dupré-Lasale, av. gén.)

M. Thiers était alors Président de la République, et M. Dufaure Garde des Sceaux. Le gouvernement, sans intervenir, avait laissé appliquer la loi.

Il n'en fut pas de même en 1877. La circulaire de M. Salvagniac provoqua une vive émotion. M. le Préfet de l'Ariège crut devoir faire publier dans le journal l'*Ariégeois* une lettre violente adressée aux maires de l'arrondissement et désavouant au nom du gouvernement les instructions données par le chef du parquet de Foix (1).

Cet attristant conflit ne devait pas tarder à avoir un dénouement plus fâcheux encore.

Le 28 juin, M. le procureur général de Toulouse demandait au procureur de la République de Foix des explications. Avant que la réponse eût eu le temps de parvenir à Paris, un décret signé le 30 juin par M. le duc de Broglie, ministre de la justice, prononçait l'adestitution de M. Salvagniac.

Cette destitution était à la fois une injustice, le désaveu des actes légaux d'un magistrat, et l'abandon officiel d'une loi en vigueur. nspirée par des préoccupations électorales, elle n'honore pas ceux qui l'ont prononcée, et elle ne leur a pas porté bonheur.

(1) La lettre de M. le Préfet de l'Ariège, publiée par le journal l'*Ariégeois*, portait la date du 28 juin 1877. Elle était ainsi conçue :

« Messieurs,

« M. le juge de paix de votre canton vous a adressé, sur la demande de M. le Procureur de la République de Foix, l'invitation de faire fermer les cafés, cabarets, etc., pendant les offices du dimanche.

« Ni M. le Procureur de la République, ni MM. les juges de paix n'avaient à vous donner d'instructions à cet égard. Je vous invite donc à les considérer comme non avenues.

« Je félicite MM. les maires qui, avant de satisfaire à l'invitation des juges de paix, ont cru devoir me consulter. Si tous avaient agi aussi sagement, la mesure proposée n'aurait pas été exécutée et je n'aurais pas à vous inviter à la rapporter.

« Il n'est donc rien modifié à l'arrêté réglementaire de mon prédécesseur du 18 mars 1861.

« Ni le Gouvernement ni le Préfet n'étaient informés des instructions données par M. le Procureur de la République de Foix à quelques juges de paix de l'arrondissement, et aucune mesure de ce genre n'a été réclamée par MM. les Procureurs de la République de Pamiers et de Saint-Girons, ni dans aucun autre département.

« J'ajouterai que M. le Ministre de l'Intérieur, sur ma demande, m'a chargé de vous inviter à ne donner aucune suite aux instructions irrégulières que vous avez reçues de MM. les juges de paix. »

C'est par cet incident que la loi du dimanche a donné en France son dernier signe d'existence. Après les élections du 14 octobre et la chute du ministère de M. le duc de Broglie, M. le comte de Roys, député, petit-fils du vénéré marquis de Roys qui a longtemps présidé à Paris l'Œuvre du dimanche, déposa à la séance du 18 janvier 1878, au nom d'une commission de la Chambre, un rapport proposant de prendre en considération un projet d'abrogation de la loi du 18 novembre 1814. « Elle ne figure dans nos Codes, dit ce rapport, que comme un instrument de vexation que quelques fonctionnaires tracassiers vont y chercher à de rares intervalles. »

La prise en considération a été votée. Un rapport favorable à l'abrogation a été déposé par M. Jules Maigne, député. Le rapporteur demande « l'abrogation formelle et immédiate d'une loi qui est un véritable contre-sens, un anachronisme humiliant, ne restant dans nos codes que comme le signe honteux, l'instrument et la pierre d'attente de la domination théocratique qui nous assiège et nous enlace avec une souplesse et une ténacité qu'une fermeté aussi active que vigilante pourra seule déjouer. »

— « N'avons-nous pas vu, s'écrie M. Maigne, des journaux annoncer aux beaux jours du 16 Mai, de pieuse mémoire, une circulaire d'un procureur de la République qui recommandait aux maires de son ressort la stricte observation des dispositions de la loi de 1814 relatives à la clôture des cafés et des débits de boissons pendant les heures des offices ? »

M. Jules Maigne n'a oublié qu'une chose, c'est d'apprendre à ses auditeurs le sort que le gouvernement du 16 Mai, *de pieuse mémoire*, a fait à M. Salvagniac.

Quelle est donc cette loi contre laquelle s'unissent des réprobations émanant de personnages politiques si peu habitués à se trouver d'accord, impuissante à frapper les délinquants qui la violent et n'atteignant plus que les magistrats qui veulent la faire respecter ?

Je constate d'abord qu'elle n'est pas une loi politique. Pour l'attaquer et pour la défendre, les groupes se forment en dehors des divisions habituelles des partis. En 1832, à la Chambre des députés, M. de Tracy déclarait la loi de 1814 « attentatoire au droit de tout homme d'employer ses facultés physiques et morales pour pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. » — « Vous savez, ajoutait-il, que les ouvriers ont plusieurs dimanches dans la semaine et qu'à Paris et dans les grandes villes ils fêtent plus volontiers le lundi

que le dimanche. Eh bien ! si un ouvrier trouve le moyen de réparer le dimanche l'erreur commise le lundi, il ne faut pas que la loi l'empêche de le faire. » Aujourd'hui M. le duc de Broglie, engagé par ses actes de 1877, fera sans doute cause commune avec M. Jules Maigne, tandis que M. Barthélemy Saint-Hilaire s'unira à M. Keller et à M. de la Bassetière.

En effet, en 1876, M. Charles Hill publiait en Angleterre, avec l'approbation de M. Gladstone, un remarquable écrit sur *le dimanche, son influence sur la santé et la prospérité nationale*, et il concluait en ces termes :

« Les gouvernements et les législateurs ont le pouvoir et le devoir de faire des lois pour supprimer, autant que possible, tout travail inutile le dimanche. La raison d'être de ces lois est la santé générale et le bien-être de la nation. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire a adhéré à cette doctrine. Il écrivait le 29 novembre 1876 :

« Les arguments de M. Charles Hill sont les véritables, et ils sont irrésistibles pour tous les hommes sensés. J'espère que nous ne resterons pas sourds à la voix de la raison et que, chez nous comme ailleurs, on comprendra l'immense avantage d'une coutume aussi bienfaisante et si clairement imposée par la nature de l'homme, tel que Dieu l'a créé. »

On a souvent cité cette parole de Proudhon :

« Grâces en soient rendues aux Conciles qui ont statué inflexiblement sur l'observation du dimanche ; et plût à Dieu que le respect de ce jour fût encore aussi sacré pour nous qu'il l'a été pour nos pères !... Conservons, restaurons la solennité si éminemment sociale et populaire du dimanche, non comme objet de discipline ecclésiastique, mais comme institution conservatrice des mœurs, source d'esprit public, lieu de réunion inaccessible aux gendarmes, et garantie d'ordre et de liberté. »

« Nous travaillons six jours de la semaine sans relâche et bonne part du septième, chose que blâment quelques-uns, écrivait Paul-Louis Courrier. Ils ont raison et je voudrais que ce jour-là toute besogne cessât. »

Il faut citer aussi l'admirable ordre du jour d'Abraham Lincoln à l'armée républicaine des Etats-Unis (1862) :

« Le président, commandant en chef des armées de terre et de mer, enjoint et ordonne aux officiers, soldats et marins, l'observa-

tion du dimanche. L'importance, pour l'homme et pour l'animal, d'un jour de repos par semaine, les droits sacrés des soldats et des marins, le respect dû aux sentiments les plus élevés d'un peuple chrétien et la déférence aux commandements de Dieu, veulent que le service dans l'armée et dans la marine soit réduit le dimanche au strict nécessaire. L'ordre, la discipline et le caractère des forces nationales, la cause qu'elles défendent, ne doivent pas être mis en péril par la profanation du jour ou du nom du Très-Haut. »

Non ! la loi du 18 novembre 1814 n'est pas dans nos codes un témoignage d'humiliation nationale. Sa justification philosophique, sociale, religieuse, patriotique n'est plus à faire. Aussi la tâche que j'entreprends est-elle plus modeste. Je veux seulement rechercher ses origines dans l'histoire de la législation et de la jurisprudence, sans sortir de France et sans remonter au delà d'un siècle, me réservant d'examiner dans une seconde étude comment elle a été appliquée, et, en comparant son texte avec celui des lois étrangères, quelles modifications raisonnables et utiles elle peut comporter.

I

L'ANCIEN RÉGIME

A l'époque de la Révolution de 1789, des ordonnances, des lettres patentes du roi, des arrêts du Parlement et des règlements de police, interdisaient, les dimanches et jours de fêtes, dans toute la France, le travail public, comme contraire aux lois de l'Etat et à celles de l'Eglise. La dernière ordonnance de police rendue à Paris dans ce but est du 8 novembre 1782.

Les ouvriers et gens de journée ne pouvaient travailler, les charretiers et voituriers ne pouvaient faire aucunes voitures et charrois les jours de dimanches et fêtes, sans encourir une amende de cent ou de deux cents livres. Les particuliers, bourgeois et habitants, étaient responsables, en leur propre et privé nom, des amendes encourues par les domestiques, artisans, ouvriers, gens de journée et voituriers qu'ils auraient employés à des œuvres serviles.

Une amende de deux cents livres punissait le débit des marchandises les dimanches et jours de fêtes ; les boutiques et magasins devaient être exactement fermés sous la sanction de la même peine. L'amende n'était que de cent livres pour les colporteurs, étalagistes et mar-

chands en plein vent; mais, en cas de récidive, ils pouvaient être arrêtés et emprisonnés.

Les marchandises portées et voiturées les dimanches et jours de fêtes, les chevaux, charrettes, harnais et traîneaux servant à ce transport, les livres, images et estampes, les marchandises de mercerie et quincaillerie étalées et exposées au coin des rues, dans les places publiques et sur les quais devaient être saisis et confisqués. Les marchands de vins, limonadiers, vendeurs de bière et d'eau-de-vie, les maîtres de paume et de billard devaient tenir leurs établissements fermés pendant les heures du service divin, sous peine d'une amende de trois cents livres, et, en cas de récidive, de la fermeture des boutiques, jeux de paume et billards.

Entre les heures des offices, ces établissements pouvaient s'ouvrir, mais il était défendu d'y tenir des assemblées et salles de danse les dimanches et jours de fête, à peine de cinq cents livres d'amende. Cette peine était encourue, non seulement par le propriétaire de l'établissement, mais par les joueurs de violons et d'instruments qui auraient été trouvés chez lui, et les instruments de musique devaient être, en outre, confisqués.

Enfin, des huissiers du Châtelet, désignés à cet effet, devaient se tenir à la disposition des commissaires et les accompagner dans leurs visites pour l'exécution de cette ordonnance.

Ces dispositions étaient certainement rigoureuses, et les peines sévères. L'ordonnance entendait apporter un obstacle absolu à la vente et au travail publics les jours de dimanches et fêtes.

Avant de porter un jugement sur cette réglementation de l'ancien régime, que nous serions peut-être disposés à trouver excessive, il n'est pas inutile de se rendre compte de la législation qui était à la même époque en vigueur en Angleterre.

Dans son ouvrage publié en 1765, Blackstone en donnait le résumé. Il rappelait les lois anglaises interdisant, le dimanche, sous des peines très sévères, tout commerce et tout travail, la tenue des foires, l'exposition des marchandises, la conduite des bestiaux, et prononçant aussi des peines de confiscation. Les mêmes lois défendaient tout amusement pendant le service divin, et toute réunion, hors du territoire de la paroisse, après le service divin, pour un amusement quelconque.

« Il est messéant et scandaleux, écrivait Blackstone, de permettre qu'on s'occupe publiquement ce jour-là d'affaires séculières, chez un peuple qui professe le christianisme. Outre que de cette profa-

nation résulte ordinairement la corruption des mœurs, il est singulièrement utile à l'Etat, *au gouvernement considéré seulement comme une institution civile*, qu'il soit consacré un jour sur sept, aussi bien comme un temps de relâche et de délassement que pour vaquer au culte public. C'est un jour de conversation, de société, qui contribue à adoucir les mœurs dans les basses classes, où, sans cela, elles dégénéreraient en une sorte de férocité, en un esprit d'intérêt et d'égoïsme sauvage : l'artisan industrieux en est plus capable de reprendre ses occupations et de les continuer avec vigueur et gaieté dans la semaine qui suit; cet usage grave dans les esprits ce sentiment de leurs devoirs envers Dieu, si nécessaire pour former de bons citoyens, mais qui s'affaiblirait, qui s'effacerait, si l'on s'occupait du travail sans discontinuer, sans qu'on fût rappelé, en des temps marqués, à rendre au Créateur le culte qui lui est dû. »

Et loin de trouver ces lois anciennes trop rigoureuses, un statut de Georges III, en 1781, y ajoutait encore. Ce statut condamnait à une amende de dix schellings tout boulanger travaillant comme tel, de quelque manière que ce fût, le dimanche. Un autre statut de Georges III punissait de cinquante, cent et deux cents livres d'amende l'ouverture d'un amusement public, sur billets d'entrée ou à prix d'argent. Le seul fait d'imprimer ou de distribuer des avertissements pour une telle réunion fixée à un dimanche était puni de cinquante livres d'amende.

Ce statut est toujours en vigueur. En 1874, les peines qu'il édicte avaient été encourues par les directeurs de l'aquarium de Brighton, où un grand nombre de visiteurs s'étaient rendus le dimanche. Sans abroger le statut de 1781, une loi du 13 août 1874 donna à la Couronne le pouvoir de remettre toute peine ou déchéance encourue en vertu de cet acte.

Par un autre acte de 1872 il est prescrit, en Angleterre, de fermer les jours de dimanches, Noël ou Vendredi saint, tous locaux où sont vendues ou mises en vente des liqueurs enivrantes. Cet acte est exécutoire, à Londres, jusqu'à une heure de l'après-midi, de trois à six heures du soir et après sept heures du soir, ce qui revient à ne laisser ces établissement ouverts que de une heure à trois et de six à sept du soir. Hors de Londres, les heures sont un peu différentes, mais le résultat est le même. Les infractions à cette loi sont punies d'une amende de dix livres au maximum, de vingt livres en cas de récidive, et du retrait de la licence après deux infractions. Le

simple consommateur est puni d'une amende de cinquante schellings, qui est élevée à cinq livres s'il a dissimulé son nom.

Loin de se plaindre de ces entraves, les hommes d'Etat de l'Angleterre apprécient l'influence bienfaisante de cette législation, et ils la défendent contre toutes les attaques.

« L'homme! l'homme! s'écriait lord Macaulay à la Chambre des communes en 1846, voilà le grand créateur de la richesse. La différence entre le sol de la Campanie et celui du Spitzberg est insignifiante à côté de la différence que présentent deux pays habités par des hommes pleins de vigueur morale et physique, et l'autre par des êtres plongés dans la décrépitude des sens et de l'intelligence. Voilà pourquoi nous ne nous sommes pas appauvris, mais au contraire enrichis par ce septième jour que depuis tant d'années nous consacrons au repos. Ce jour n'est pas perdu. Pendant que la manufacture s'arrête, pendant que la charrue dort dans le sillon, pendant que la Bourse est silencieuse, pendant que la fumée cesse de s'échapper de la cheminée de la fabrique, la nation ne s'enrichit pas moins que dans les jours laborieux de la semaine. L'homme, la machine des machines, celle auprès de laquelle toutes les inventions des Watt et des Awrkwright ne sont rien, se répare et se remonte, si bien qu'il retourne à son travail le lundi avec l'intelligence plus claire, plus de courage à l'œuvre et une vigueur renouvelée. Jamais je ne croirai que ce qui rend une population plus forte, plus riche, plus sage, puisse finir par l'appauvrir. Vous essayez de nous effrayer en nous disant que, dans quelques manufactures allemandes, les enfants travaillent dix-sept heures sur vingt-quatre; qu'ils s'épuisent tellement au travail que sur mille il n'en est pas un qui atteigne la taille nécessaire pour entrer dans l'armée, et vous me demandez si, après que nous aurions voté la loi proposée, nous pourrions nous défendre contre une pareille concurrence. Je ris à la pensée de cette concurrence. Si jamais nous devons perdre la place que nous occupons à la tête des nations industrielles, nous ne la céderons pas à une nation de nains dégénérés, mais à quelque peuple qui l'emportera sur nous par la vigueur de son intelligence et de ses bras. »

. . . . . .

Et M. Gladstone écrivait le 13 janvier 1876 :

« Croyant à l'autorité du jour du Seigneur comme institution religieuse, je dois désirer que cette autorité soit reconnue par

d'autres... Dans le cours d'une vie laborieuse, j'ai expérimenté de la manière la plus signalée, les avantages à la fois physiques et intellectuels qui en découlent. Je ne saurais trop exalter la valeur de ce jour et l'importance qu'il a pour les classes ouvrières de notre patrie... Un de mes plus chers désirs est de voir apprécier de plus en plus les avantages chrétiens que présente le jour du repos. »

Ne nous hâtons donc pas de condamner comme exorbitantes les lois de l'ancien régime sur le dimanche.

Pour être justes, comparons-les à celles de ce grand peuple voisin, qui s'est toujours montré si jaloux, si résolu dans la défense de ses libertés et dans la protection de son activité nationale.

II

LA CONVENTION

L'ordonnance de police de 1782, restée sans doute sans application dès les premières agitations révolutionnaires, ne devait pas tarder à céder la place à d'autres dispositions légales.

Les 2-3 janvier 1793 la Convention nationale, sur la proposition d'un de ses membres, décréta que la seconde année de la République daterait du 1er janvier 1793.

Le 5 octobre 1793 elle rapporta ce décret et décida que la première année de la République avait commencé à minuit le 22 septembre 1792 et la deuxième année le 22 septembre 1793 à minuit. C'est ce que l'on a appelé le calendrier d'équinoxe.

« Chaque mois, disait l'article 6 du nouveau décret, est divisé en trois parties égales de dix jours chacune, qui sont appelées décades. »

Ce texte fut voté malgré l'opposition du député Bentabole. « La Convention nationale, fit-il observer timidement, en fixant l'ère française, a fait tout ce qu'elle devait faire ; je pense qu'elle doit s'arrêter à cet article. Il serait inutile et même dangereux de changer les subdivisions du temps et leur dénomination.

On commença la lecture de la nouvelle nomenclature des jours.

« Cette nomenclature a seule le rare avantage, dit pompeusement Sergent, de classer clairement les idées morales et révolutionnaires que doivent chérir tous les hommes. »

L'objection de Bentabole ayant été définitivement écartée, le rapporteur Romme continua sa lecture :

« Le premier jour est celui des époux. » (*Hilarité générale.*)

— « Tous les jours sont les jours des époux, s'écria Albitte. »

— « Cette réflexion, fit observer Lebon, doit vous faire sentir le ridicule de quelques-unes de ces dénominations et vous déterminer à les abandonner toutes. »

Deux députés, Duhem et Fourcroy, exprimèrent la terreur qui obsédait l'esprit des conventionnels.

Duhem voulait que l'on se contentât de nommer les divisions du temps par leur ordre numérique.

« Etes-vous sûrs, dit-il, que ce tableau ne servirait pas un jour de canevas aux sottises que les prêtres civiques et inciviques pourraient y attacher? Citoyens, n'avez-vous pas vu déjà déjà les prêtres constitutionnels vouloir *religionner* notre révolution? J'insiste sur ma proposition...

Fourcroy. — » Si vous laissez la nomenclature en blanc, les aristocrates et les fanatiques la rempliront à leur manière et vous doublerez le mal que Duhem veut éviter. »

Fourcroy obtint satisfaction. Il fut décidé par décret du 3 brumaire an II, que la nomenclature ne resterait pas en blanc.

Fabre d'Eglantine ayant proposé, *comme moyen d'instruction publique,* de donner à chaque jour le nom des plantes que produit alors la nature et des animaux utiles, fut chargé de ce travail.

Le 3 brumaire, il présenta son projet de nomenclature. Les jours de l'année républicaine s'appelleront *raisin*, *safran*, *châtaigne*, *colchique*, *cheval*, *balsamine*, *carotte*, etc.

« L'intéressant rapport de Fabre d'Eglantine est souvent applaudi, dit le *Moniteur* : l'Assemblée en ordonne l'impression. »

Dans l'intervalle une loi du 16 vendémiaire an II (7 octobre 1793 art. 2), avait décidé que « les administrations, les tribunaux, les agents ou fonctionnaires publics ne pourraient prendre de vacances que les 10, 20 et 30 de chaque mois, ou les derniers jours de chaque décade. »

Cependant la promulgation d'un nouveau calendrier ne paraissait contenir aucune répression contre les personnes.

Une instruction décrétée par la Convention pour être mise à la suite du décret du 4 frimaire an II *sur l'ère de* la République portait même que « la loi laisse à chaque individu à distribuer lui-même ses jours de travail et de repos à raison de ses besoins, de ses forces et selon la nature de l'objet qui l'occupe. »

Il est vrai qu'elle ne *tolérait des vacances qu'aux derniers jours de chaque décade* pour les fonctionnaires et agents publics, qu'elle astreignait au chômage de la décade et au travail du dimanche « les caisses publiques, les postes et messageries, les établissements publics d'enseignement, les spectacles, les rendez-vous de commerce tels que bourses, foires et marchés, tous les genres d'agence publique. » Il est vrai aussi qu'elle provoquait « le conseil exécutif, les corps administratifs, les municipalités à s'empresser de prendre *toutes les mesures que peut suggérer l'amour de l'ordre et du bien public* pour accélérer le changement résultant de la nouvelle division de l'année. »

Celui qui se bornerait à étudier l'histoire de la Révolution dans le bulletin des lois pourrait croire sur ce point à une certaine tolérance. Cette modération apparente était corrigée par l'exercice des pouvoirs législatifs conférés aux représentants du peuple en mission.

La loi des 17-23 juillet 1793 qualifiait leurs arrêtés de *lois provisoires* et interdisait à aucune autorité autre que la Convention nationale d'y porter atteinte.

Les représentants du peuple en mission rendaient donc des arrêtés ayant force de loi. Ils donnèrent, sous le contrôle et avec la sanction des décrets de la Convention, à la loi du 5 octobre 1793 son véritable caractère.

Le futur duc d'Otrante, Fouché, en mission dans la Nièvre et dans le Cher, fut le premier à rendre le 27 vendémiaire (18 octobre 1793) un arrêté d'après lequel les derniers jours de chaque décade devaient être désormais *les seuls jours de repos et de fête* pour tous les citoyens.

André Dumont (1) et Levasseur, en mission dans les départements de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais, arrêtèrent « que tous les prêtres convaincus d'avoir, *les jours ci-devant connus sous le nom de fêtes ou dimanches*, célébré les offices tels que grand'-messe, vêpres, salut ou matines seraient sur le champ arrêtés et conduits en prison, pour être aussitôt livrés au tribunal criminel... comme infracteurs à la loi. »

Dans la Charente-Inférieure, Laignelot obligeait par un arrêté du 10 brumaire an II, « les fonctionnaires publics, commis et employés

(1) C'est ce même André Dumont qui fit brûler sur la place publique de Boulogne, le 28 décembre 1793, une statue miraculeuse de la Vierge, vénérée depuis plusieurs siècles par les populations maritimes des côtes du Pas-de-Calais.

d'administration, les entrepreneurs d'ouvrages pour le compte d'administrations et les entrepreneurs d'ouvrages pour le compte de la République, *à se tenir à leur poste et à continuer leurs travaux ordinaires* » tous les jours autres que le dixième jour de la décade. *Les boutiques et ateliers* devaient être *ouverts au public* pendant les mêmes jours.

Hérault de Séchelles, en mission en Alsace, comprenait dans les mêmes mesures de rigueur *les juifs*, *les ex-nobles*, *les prêtres*, et de plus ces individus des deux sexes qui, se livrant à leurs travaux ordinaires le jour de la décade, *affectent de célébrer les ci-devant dimanches*, soit par la fermeture des boutiques, soit *par leur costume endimanché*. (2 frimaire an II.)

Dans la Haute-Loire et les départements environnants, Reynaud ordonnait de tenir « ouverts et occupés » les boutiques, les ateliers, les magasins et les bureaux les autres jours que le décadi, « sans qu'on puisse se servir de prétexte qu'il est dimanche. » Les contrevenants des deux sexes devaient être déclarés suspects et punis comme tels. Ils étaient, en outre, frappés d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 20 livres.

Un second arrêté du même représentant éleva encore cette pénalité, en frappant de 50 livres d'amende et de la réclusion comme suspects « tous citoyens qui, les jours des ci-devant dimanches et fêtes, interrompraient leurs occupations et fermeraient leurs boutiques et ateliers. » (18 nivôse an II.)

Cela ne suffisait pas encore. Dans les départements du Gers et de la Haute-Garonne, le représentant Dartigoyte prit un arrêté pour mettre en réquisition, *chacun pour le travail qu'il pratique ordinairement*, les ouvriers et les cultivateurs qui s'avisaient de quitter leurs ateliers et boutiques, et d'abandonner leurs charrues les jours des ci-devant dimanches et fêtes. (21 floréal.)

Il imagina d'en faire dresser une liste transcrite sur les registres de la commune sous le titre de *Liste des citoyens fainéants et suspects*. Lorsque des enfants ou des ouvriers avaient chômé le dimanche, les pères et mères ou les chefs d'ateliers étaient inscrits sur cette liste, *à moins qu'ils n'eussent dénoncé eux-mêmes les coupables!*

Cette inscription n'était pas une mesure purement comminatoire. Les listes devaient être transmises aux comités de surveillance « afin qu'ils prononçassent *la réclusion*, ou toute autre mesure de sûreté générale contre les fainéants qui s'y trouveraient inscrits. »

Dans l'Aude, l'Ariège et les Pyrénées Orientales, Chaudran-Rousseau organisait, comme Dartigoyte dans le Gers et la Haute-Garonne, un système de réquisition pour obliger à travailler le dimanche.

« Toutes les personnes qui seront trouvées ne pas vaquer à leur travail ordinaire les ci-devant dimanches et fêtes, ajoutait-il, seront arrêtées par la force publique, et employées *ce jour-là* aux ateliers de salpêtre ou aux réparations des chemins publics, et ensuite enfermées comme suspectes. » (19 messidor.)

Enfin, à Arras, Joseph Lebon fulminait un arrêté contre les domestiques, les ouvriers et *les compagnons des cultivateurs appelés ci-devant valets de charrue* qui, égarés par le fanatisme, s'opiniâtraient à chômer les divers jours de fêtes et de dimanches. Il prescrivait *de les mettre en arrestation comme suspects* et de traiter de même les municipalités coupables de ne pas faire exécuter cet arrêté.

« Le récit détaillé de cette persécution exigerait des volumes », dit M. L. Sciout (1), à qui j'emprunte ce tableau de la folie furieuse des représentants du peuple usant du pouvoir législatif que la Convention leur avait délégué.

Les hypocrites protestations de respect pour la liberté de conscience et pour la liberté des cultes que la Convention prodiguait alors sont plus odieuses peut-être encore que ces violences, dont la responsabilité doit incontestablement remonter jusqu'à elle.

L'Acte constitutionnel du 24 juin 1793 garantissait à tous les Français *le libre exercice des cultes*. La République française avait remis le dépôt de cette Constitution *sous la garde de toutes les vertus*. (Art. 123.)

« Toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes sont défendues », disait de nouveau, dans son article 1er, le décret des 18 frimaire, 1er nivôse an II, rendu sur le rapport de Robespierre.

Mais l'article 3, du même décret, s'empressait d'ajouter :

« La Convention nationale, par les dispositions précédentes, n'entend déroger en aucune manière aux lois ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires ou turbulents, ou contre

(1) Le Dimanche et le Décadi pendant la Révolution. *Le Contemporain*, 1877, t. XIII, p. 255.

tous ceux qui tenteraient d'abuser du prétexte de la religion pour compromettre la cause de la liberté. *Elle n'entend pas non plus improuver ce qui a été fait jusqu'à ce jour en vertu des arrêtés des représentants du peuple*, ni fournir à qui que ce soit le prétexte d'inquiéter le patriotisme et de ralentir l'essor de l'esprit public. »

Après avoir fait condamner et mettre à mort les Girondins et Danton, Robespierre prononçait, le 18 floréal an II, dans un rapport présenté à la Convention au nom du Comité de Salut public, une sorte d'homélie religieuse.

Il rappelait avec indignation que Guadet, Hébert, Vergniaud, Gensonné, Danton dénonçaient, de leur vivant, les citoyens pour avoir prononcé le nom de la Providence ou pour avoir écrit contre l'athéisme, qu'ils péroraient avec chaleur pour bannir du préambule de la Constitution le nom de l'Être suprême.

« La conduite de ces personnages artificieux, disait-il, tenait, sans doute, à des vues politiques... Ils sentaient que pour détruire la liberté, il fallait favoriser par tous les moyens tout ce qui tend à justifier l'égoïsme, à dessécher le cœur et à effacer l'idée de ce beau moral qui est la seule règle sur laquelle la raison publique juge les défenseurs et les ennemis de l'humanité. Ils embrassaient avec transport un système qui, confondant la destinée des bons et des méchants, ne laisse entre eux d'autre différence que les faveurs incertaines de la fortune, ni d'autre arbitre que le droit du plus fort ou du plus rusé. »

Et Couthon ajoutait : « La Providence a été offensée et la Convention outragée par des hommes infâmes qui, pour porter le désespoir dans le cœur du juste, proclamaient le matérialisme et niaient l'existence d'un Être suprême... Je demande que... le rapport de Robespierre et le projet de décret qui vous a été présenté soient traduits dans toutes les langues et répandus dans tout l'Univers. »

Le décret présenté par Robespierre était adopté avec la proposition de Couthon. (*Moniteur* du 19 floréal an II.)

Ce décret reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme; il proclamait *que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme*, et « pour rappeler l'homme à la pensée de Dieu et à la dignité de son Être », il établissait des fêtes aux anniversaires de la prise de la Bastille, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793 (mort de Louis XVI), du 31 mai 1793 (chute des Girondins), et à chacun des jours de décadi.

L'Art. 11 de ce décret répétait que : *La liberté des cultes* était maintenue conformément au décret du 18 frimaire. Mais les articles suivants s'empressaient d'ajouter :

« Art. 12. — Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

« Art. 13. — En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites seront également punis selon la rigueur des lois. »

Quelle était donc alors cette rigueur des lois ?

C'était la législation atroce des 29-30 vendémiaire an II.

« Sont déclarés sujets à la déportation, disait l'art. 10, jugés et punis comme tels, les évêques, les ci-devant archevêques, les curés conservés en fonctions, les vicaires de ces évêques, les supérieurs et directeurs de séminaires, les vicaires des curés, les professeurs de séminaires et de collèges, les instituteurs publics et ceux qui ont prêché dans quelques églises que ce soit depuis le décret du 5 février 1791 qui n'ont pas prêté le serment prescrit... ou qui l'ont rétracté, quand bien même ils l'auraient prêté depuis leur rétractation ; — tous les ecclésiastiques séculiers ou réguliers, frères convers et laïques, qui n'ont pas satisfait aux décrets des 14 août 1792 et 21 avril dernier, ou qui ont rétracté leur serment.

« Enfin tous ceux qui ont été dénoncés pour cause d'incivisme, lorsque la dénonciation aura été jugée valable. »

Le clergé schismatique n'était pas lui-même à l'abri des dénonciations. D'après l'art. 12, les ecclésiastiques qui ont prêté le serment... et qui seront dénoncés pour cause d'incivisme seront embarqués sans délai, et transférés à la côte de l'ouest de l'Afrique, depuis le 23e degré sud jusqu'au 28e.

Art. 13. — La dénonciation pour cause d'incivisme sera faite par six citoyens du canton et jugée par le directoire du département sur l'avis du district.

Les prêtres non assermentés étaient obligés, sous peine de mort, à venir se livrer eux-mêmes pour être déportés.

— « Les ecclésiastiques (ayant encouru la déportation) disait l'art. 14, qui, cachés en France, n'ont point été embarqués pour la Guyane française, seront tenus, dans la décade de la publication du présent decret, de se rendre auprès de l'administration de leurs

départements respectifs qui prendront les mesures nécessaires pour leur arrestation, embarquement et déportation... »

Les art. 5 et 15 ajoutaient que,

« Ce délai expiré, ceux qui seront trouvés sur le territoire de la République... seront, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur des jugements criminels et *mis à mort*, après que les juges du tribunal auront déclaré que les détenus sont convaincus d'avoir été sujets à la déportation. »

Toutes les preuves étaient bonnes contre les prêtres mis hors la loi.

Art. 6. — Les moyens de conviction contre les prévenus, en cas de dénégation de leur part, résulteront de la déposition uniforme de deux témoins que les détenus étaient dans le cas de la déportation.

Art. 7. — Si les accusés demandent à justifier de l'extrait du procès-verbal contenant leur prestation de serment et qu'ils n'en soient pas porteurs, les juges pourront leur accorder un délai strictement nécessaire *ou le leur refuser suivant les circonstances* : si le délai est accordé, les juges seront tenus d'en rendre compte au ministre de la justice qui en instruira sur-le-champ le comité de sûreté générale de la Convention nationale.

Le juge trop indulgent se serait lui-même compromis.

Tout citoyen qui recèlerait un prêtre sujet à la déportation, portait encore l'art. 19, sera condamné à la même peine.

Pour lui comme pour le prêtre, il suffira de la moindre preuve.

« Le fait (puni par cette loi), disait l'art. 4, demeurera constant, soit par une déclaration écrite revêtue de deux signatures, ou d'une seule signature confirmée par la déclaration d'un témoin, soit par la déposition orale et uniforme de deux témoins. »

Et comme pour donner moins de valeur encore à ces témoignages sur lesquels la peine de mort devait être prononcée, toute dénonciation était payée.

« Tout citoyen, disait l'art. 18, est tenu de dénoncer l'ecclésiastique qu'il saura être dans le cas de la déportation, de l'arrêter ou faire arrêter et conduire devant l'officier de police le plus voisin : *il recevra cent livres de récompense.* »

Craignant des retards dans l'application de cette législation sanguinaire, la Convention rendait, les 27 pluviôse, 2 ventôse an II, un nouveau décret, sur le rapport de son comité de législation, prescrivant d'exécuter *sans appel ni recours au tribunal de cassation* les

jugements rendus ou à rendre, en exécution du décret du 30 vendémiaire, contre les ecclésiastiques. Ce second décret devait être envoyé sans délai au tribunal de cassation, invité à se dessaisir des pourvois qui lui seraient parvenus.

Telle était la liberté des cultes que proclamaient et maintenaient avec tant d'emphase les lois révolutionnaires. Dans toutes les provinces de France le sang des martyrs coulait sur l'échafaud. Des hommes de loi couvraient ces massacres des formes de la légalité. J'ai sous les yeux un placard affiché dans toutes les communes du département du Gard au mois de floréal an II, portant la formule exécutoire, signé par le président, contre-signé par le greffier, respectant en apparence toutes les formes de la procédure criminelle. Il apprend que Jean Froment, ci-devant prêtre Chartreux, a été condamné à mort et à la confiscation de tous ses biens « pour avoir exercé dans la commune de Nîmes, et principalement pendant la nuit, les fonctions de prêtre, confessé, dit la messe et administré les sacrements, ainsi qu'il résulte de son aveu » — et enfin « pour ne pas s'être présenté lui-même à l'administration de son département à l'effet d'être déporté. »

La liberté des cultes est maintenue, disait la Convention en même temps qu'elle édictait et faisait exécuter ces lois d'abominable et sanguinaire persécution.

La loi du 22 prairial an II devait encore ajouter à toutes ces horreurs. D'après son article 7 la peine portée contre tous les délits de la compétence du tribunal révolutionnaire était la mort.

Tout citoyen avait le droit de saisir et de traduire devant les magistrats, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires (art. 9).

Il ne devait pas être entendu de témoins s'il existait des preuves soit matérielles, *soit morales*, indépendamment de la preuve testimoniale (art. 13).

Enfin l'article 16 supprimait toute défense.

« La loi, disait-il, donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs. »

Après le 9 thermidor et l'exécution de Robespierre, les suspects emprisonnés furent rendus à la liberté. En vain le conventionnel Louchet demandait le maintien de la Terreur à l'ordre du jour ; la férocité de la Convention, si longtemps déchaînée, tendait à s'adoucir épuisée par ses propres excès.

Un décret du 7 fructidor an III (21 août 1795) rapporta la ridicule

qualification de *sans-culottides* que le décret du 3 brumaire an II avait donnée aux cinq derniers jours de l'année. Ils ne devaient plus s'appeler que les jours complémentaires.

Néanmoins les lois relatives au décadi restèrent les mêmes et les arrêtés des représentants en mission, loin d'être abrogés, furent confirmés et aggravés.

M. Sciout cite ceux de Musset pour le Cantal et le Puy-de-Dôme (25 brumaire, an III); de Calès pour la Côte-d'Or (26 brumaire) : de Gauthier pour le Mont-Blanc. (19 vendémiaire.)

Mallarmé, dans les départements du Gers et de la Haute-Garonne, s'emportait à des imprécations contre « la scélératesse et l'imbécillité qui consacraient *le sot dimanche* à l'idolâtrie avec la plus contre-révolutionnaire affectation ». Il rendait un arrêté menaçant de peines sévères les municipalités sur le territoire desquelles se commettraient *ces turpitudes religieuses.*

L'article 14 de son arrêté portait :

« Quiconque solennisera les ci-devant fêtes et dimanches, soit *en cessant de travailler*, soit *par l'affectation d'un costume particulier*, sera incarcéré pendant une décade pour la première fois, et pour la seconde fois pendant deux décades; il en sera rendu compte au représentant du peuple pour la troisième fois. *Les mêmes peines auront lieu contre ceux qui n'observeront point les décadis.*» (14 vendémiaire et 3 frimaire, an III.)

C'en était trop cependant. Le pays se lassait de cette abjecte et brutale tyrannie. La Convention elle-même reculait. Se rappelant un peu tard la Déclaration des droits de l'homme, elle déclarait dans l'article 1er d'un décret du 3 ventôse, an III, que, conformément à l'article 7 de cette déclaration et à l'article 122 de la Constitution, « l'exercice *d'aucun culte* ne pouvait être troublé ».

Elle remettait par un décret du 11 prairial an III, aux habitants des communes les édifices destinés originairement aux exercices du culte, mais en stipulant que les ministres d'un culte ne s'en serviraient, sous la surveillance des autorités constituées, qu'à la condition de s'être soumis aux lois de la République, c'est-à-dire à la Constitution civile du clergé.

Enfin la Constitution de l'an III déclarait par son article 354, que nul ne pouvait être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il avait choisi.

Avant de se séparer la Convention rendait, le 7 vendémiaire an IV

un dernier décret relatif au culte. Elle proclamait de nouveau le libre exercice des cultes, en ayant soin d'imposer aux ministres une déclaration de soumission et d'obéissance aux lois de la République, sous peine d'emprisonnement de dix ans de gêne en cas de récidive, et de bannissement à perpétuité en cas de protestations ou de restrictions contraires à cette déclaration.

Le culte catholique restait donc proscrit. Cependant il parut impossible de maintenir l'obligation de travailler le dimanche et de chômer le décadi. L'article 3 de ce décret défendit à tous juges et administrateurs d'interposer leur autorité, et à tous individus d'employer les voies de fait, les violences ou les menaces pour contraindre à célébrer certaines fêtes religieuses, *à observer tel ou tel jour de repos*, ou *pour empêcher* de les célébrer ou *de les observer*, soit en forçant à ouvrir ou à fermer les ateliers, boutiques, magasins, soit en empêchant les travaux agricoles, ou de quelque autre manière que ce soit.

Les lois fixant au décadi les jours de repos des fonctionnaires publics étaient seules maintenues.

Il en fut ainsi jusqu'au coup d'État du 18 fructidor an V. On sait qu'irrités d'élections contre-révolutionnaires, trois des directeurs républicains firent arrêter deux de leurs collègues, les présidents des deux Conseils et déportèrent un grand nombre de députés; ils tentèrent de revenir aux traditions de la Terreur.

La réaction qu'ils combattaient par de pareils moyens s'appelait alors Camille Jordan et Royer-Collard. Après deux ans de compression, elle s'appela Bonaparte.

LETTRES PHILOSOPHIQUES [1]

V

Oui, sans doute, l'existence objective des corps est une vérité évidente pour tout homme et facile à démontrer pour le philosophe. Je n'en ai jamais sérieusement douté ; et cependant — l'avouerai-je ? — tout en ressentant une indignation mêlée de pitié à l'égard des rêveurs qui mettent en doute une vérité si claire, j'ai été parfois obsédé dans ma jeunesse par des tentations contre le bon sens. Je me surprenais à chercher ce fameux *pont* entre le moi et le non-moi, ce pont tant désiré par les philosophes, et qu'on pourrait peut-être appeler le *pont aux ânes*. Je dois avouer que je ne le trouvais pas, et je m'en consolais bravement en pensant à autre chose.

Plus tard, je me suis demandé d'où pouvaient me venir ces tentations absurdes, et j'ai constaté qu'elles prenaient leur source dans une idée fausse qu'on m'avait enseignée au collège, et que je n'avais pas accueillie avec assez de défiance. Mon professeur de *philosophie*, homme parfaitement étranger à l'art de penser, mais possesseur d'un Manuel dans lequel il puisait sa science, nous avait déclaré un jour, au nom de Locke, que *nos sens nous renseignent seulement sur les modifications du moi.*

Ce principe admis, il n'y a plus en effet qu'une chose à faire : se mettre à le recherche du *pont* susdit, plus fantastique et plus introuvable que celui qui joint la terre au paradis de Mahomet.

Mais, me suis-je dit un jour, en quoi consistent donc ces modifications du moi que perçoivent mes sens ? Les physiciens me disent que tout se réduit à des vibrations de la substance éthérée dans les divers organes, dans l'œil par exemple ; vibrations qui se communi-

(1) Voir la *Revue* du 15 août et du 15 octobre.

quent à la substance nerveuse elle-même. J'accepte cette théorie, au moins à titre d'hypothèse; et d'ailleurs, quand plus tard cette hypothèse devrait faire place à une autre, toujours est-il qu'il doit se passer dans mon œil, quand je vois, une modification d'ordre matériel et sensible. Et pourtant, je me rends si peu compte de ce phénomène qu'il faut la science du dix-neuvième siècle pour me dire quelle est sa nature, et encore la science moderne est-elle bien loin d'être arrivée sur ce point à la certitude.

Est-ce une modification de mon cerveau que je perçois? Pas davantage, et pour les mêmes raisons.

Il est bien vrai cependant que je subis une modification dont je me rends compte; mais elle se passe en des régions plus hautes, et n'a aucun rapport de nature avec les vibrations ou les phénomènes quelconques qui affectent mes organes. Elle relève d'une faculté psychique absolument différente des sens, dont elle dépend cependant dans son exercice. Ceux-ci perçoivent donc, non pas des modifications du moi, mais des couleurs, des sons, des saveurs, des odeurs et des résistances ayant une existence au dehors du moi, ou plutôt les sens sont directement en relation avec les corps, qui se manifestent à nous en tant qu'ils sont colorés, sonores, sapides, odorants et résistants.

Ces observations si simples suffisent pour mettre un esprit droit à l'abri de tout danger de scepticisme absolu. La connaissance de la nature sensible est le point de départ de toute notre vie intellectuelle, et personne ne peut douter un instant de la véracité de la conscience, de l'intelligence et de la raison, au moyen desquelles nous faisons fructifier la semence déposée en nous par le spectacle du monde extérieur.

Personne, dis-je, ne peut douter de la véracité de la raison; on peut cependant affecter d'en douter, et ce doute apparent s'étale par exemple dans les écrits d'un de ces *positivistes* dont vous me parliez un jour et qui ont leurs entrées au Sénat et à l'Académie. On objectait à M. Littré que, si la matière n'est pas éternelle, il faut qu'elle soit créée; à quoi l'académicien-sénateur répondit gravement qu'en effet « pour l'esprit moderne *en son état actuel*, il n'y a pas d'autre alternative. » Mais il n'en conclut pas du tout qu'on ne puisse pas en trouver d'autre. *En son état actuel!* Ce mot vaut son pesant d'or; je préfère cependant, je l'avoue, l'axiome du vaudevilliste: *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.*

Il faut avouer d'ailleurs que les positivistes ne sont pas les seuls à ébranler les bases de la certitude rationnelle. Une part de responsabilité dans les progrès du scepticisme revient au zèle indiscret de certains chrétiens qui ont cru servir la cause de la révélation en la présentant comme l'unique ou du moins comme la première source de nos connaissances certaines. Pascal, avec ses exagérations maladives; Huet, avec son doute systématique au sujet de tout ce qui n'est pas révélé, ont joué à l'égard de la vérité le rôle d'amis maladroits. A toutes ces hésitations plus ou moins sincères on ne saurait trop préférer le *fides quærens intellectum* de saint Anselme et la vigoureuse dialectique de saint Thomas.

Non, la révélation divine ne saurait être le seul ni le premier *criterium* du vrai, par cette raison toute simple que toute doctrine qui se présente comme révélée doit être contrôlée, quant au fait même de la révélation, au moyen de notions précédemment acquises. Et cela est vrai même dans le cas d'une révélation immédiate, Dieu ne pouvant révéler une vérité quelconque qu'à une intelligence déjà en état de la saisir jusqu'à un certain point, déjà inclinée par la raison à se soumettre à l'infaillibilité divine. Il y a donc un vrai danger dans les doctrines de l'école dite *traditionnaliste*, même lorsqu'elles sont mitigées, parceque les mitigations sont arbitraires et que la logique va naturellement jusqu'au bout de la thèse.

X...

Ce que vous me dites, mon cher ami, au sujet des traditionnalistes me fait souvenir de deux hommes que j'ai aimés et vénérés dans ma jeunesse, M. Bautain et M. Bonnetty. M. Bautain était un des esprits les plus universels que l'on ait vus en ce siècle; depuis la théologie jusqu'à la physique, rien ne lui était étranger. Et quelle finesse d'aperçus ! quelle ironie pénétrante, tempérée par une bienveillance qui ne se démentait jamais ! Pour M. Bonnetty, je ne l'ai connu que dans son extrême vieillesse; mais le corps seul avait vieilli chez lui, ou plutôt rien n'avait vieilli ; ce corps momifié avait conservé une étonnante vigueur, et les yeux n'avaient besoin d'aucun secours artificiel pour remplir leur office. La dernière fois que je l'ai vu, c'était à un banquet fraternel qu'il avait bien voulu présider, et à la fin duquel il porta un toast au Verbe-Christ. Assurément ce toast était fort original, et c'était sans doute la première fois que l'on buvait à la santé de Dieu; et pourtant nous ne l'écou-

tions pas sans émotion : c'était le chant du cygne et le résumé d'une belle vie consacrée tout entière à la gloire du Fils de Dieu.

Pardonnez-moi ces retours vers le passé. Bautain et Bonnetty, comme tous les traditionnalistes, à commencer par notre illustre Bonald, ont suivi une voie qui n'est pas la bonne ; mais j'ai le ferme espoir que, au tribunal suprême, Dieu ne leur aura pas demandé compte de cette errreur. Elle n'était chez eux que l'exagération inconsciente d'une vertu, de ce culte ardent qu'ils professaient pour le Verbe incréé, dont ils ont cru à tort rehausser la gloire en rabaissant la puissance du verbe humain. Heureux s'ils avaient mieux compris qu'on ne diminue pas la gloire de l'artiste en glorifiant son chef-d'œuvre !

Les hommes que je viens de nommer ont été humbles, et c'est surtout ce qui les distingue de cet éloquent écrivain du commencement de ce siècle, qui s'est cru philosophe et n'était en réalité qu'un vigoureux pamphlétaire. Lamennais prétendait que tous les catholiques se fissent les porte-voix de sa nouvelle doctrine, et la résistance qu'il éprouva à cet égard fut certainement une des causes de ce qu'on a appelé sa chute, et qui n'a été à mon sens que sa persévérance finale dans l'orgueil. On n'a pourtant pas lieu d'être si fier, lorsqu'on n'a inventé que la philosophie du *sens commun.*

On s'étonne, à un demi-siècle de distance, qu'on ait pu prendre au sérieux un homme qui venait dire à ses contemporains : « La raison est trompeuse ; ce qui ne trompe pas, c'est la voix de la foule. » Comme si la foule ne proclamait pas en même temps les vérités les plus incontestables et les absurdités les plus grossières ! Comme si nous avions, pour distinguer les unes des autres, un autre *critérium* naturel que notre raison ! Le système de Lamennais, c'est le suffrage universel introduit dans la philosophie ; hélas ! il ne devait pas tarder à être introduit aussi dans les lois, et Lamennais lui-même a pu voir avant de mourir quelques-uns des résultats de sa chère démocratie. Il en attendait pourtant monts et merveilles ; la société moderne allait enfanter des prodiges. « Vous la croyez grosse, lui disait Ventura, et elle n'est qu'hydropique ». Chacun peut voir que Ventura avait raison.

En même temps que Lamennais donnait à la philosophie une base aussi chancelante, un parti se formait qui renonçait à tout raisonnement. Reprenant les traditions de certaines sectes protestantes, il ne croyait qu'aux impressions instinctives de l'âme, et se jetait dans

la philosophie du sentiment. L'influence de cette idée, ou plutôt de ce rêve, se fait sentir dans toute la littérature romantique. L'un croit en Dieu, parce que l'athéisme n'est pas favorable à la poésie; l'autre admet l'immortalité de l'âme en souvenir de sa mère; un autre se déclare chrétien, séduit par la douceur de certaines paraboles évangéliques, sauf à opter ensuite pour l'islamisme, sous prétexte que la voix du muezzin est bien plus touchante que le son des cloches.

On conçoit que, au sortir d'une telle époque et d'un tel chaos, les esprits se soient réfugiés dans le désespoir de la pensée, dans le nihilisme germanique et dans le positivisme français. Et pourtant la vérité existe, et il y a des signes auxquels on la reconnaît.

Y...

VI

Oui, sans doute, il y a des signes auxquels on reconnaît la vérité. Mais ces signes doivent être cherchés dans les objets eux-mêmes, et non ailleurs.

C'est en méconnaissant ce principe que Descartes fait dériver la certitude de l'idée claire et distincte, qui en est au contraire un produit, et que d'autres la cherchent uniquement dans le témoignage de la conscience, comme si la conscience pouvait nous faire connaître directement autre chose que le moi.

C'est encore en méconnaissant ce principe que les ontologistes veulent tirer toute certitude de la comparaison des objets avec l'idée innée de l'Etre, ou même d'une prétendue vision en Dieu de l'essence des choses. Ces systèmes ont une apparence religieuse qui les a fait embrasser avec enthousiasme par des âmes ardentes et des esprits naturellement portés vers les hauteurs. Et pourtant ils sont faux. L'idée innée de l'Etre n'existe pas plus qu'aucune autre idée innée; et l'idée même de l'Etre, en la considérant comme acquise, serait encore une chimère, dans le sens où la prennent les ontologistes. En effet, le mot *Etre* présente deux sens fort différents, selon qu'il s'applique au Créateur ou à la créature, et quant aux deux idées cachées sous ce mot, nous les obtenons, l'une par l'abstraction, l'autre par le raisonnement. Et il faut que le *critérium* du vrai s'impose à notre jugement et lui soit antérieur.

C'est donc dans les choses elles-mêmes que Dieu a imprimé en les créant le cachet de la vérité, et ce cachet a un nom : il s'appelle

l'*évidence*, l'évidence objective qui force l'assentiment et triomphe de toute résistance intéressée. C'est dans la contemplation de l'évidence, signe de la vérité, que l'esprit humain trouve ce repos qui est pour lui la plus douce des jouissances.

Il est bien entendu d'ailleurs que, en dehors même de l'évidence, nous pouvons arriver à la certitude complète par le témoignage des hommes. On convient aussi que certaines probabilités, quand il s'agit de questions de fait, équivalent en pratique à la certitude, et toute vie individuelle ou sociale deviendrait impossible, si nous ne devions jamais agir que lorsque toute erreur est absolument impossible.

Ce sont là des notions élémentaires admises par tous. Mais ce qui fait malheureusement le caractère de notre époque, c'est le dédain que l'on affecte pour tout argument d'autorité. Depuis les rêveurs du siècle dernier, nous sommes habitués à considérer l'*Homme* abstrait, cet homme que Joseph de Maistre déclarait n'avoir jamais rencontré, et nous oublions trop facilement les hommes concrets dont il serait beaucoup plus utile de s'occuper. Il est certain que, parmi les moyens que nous avons d'arriver à la vérité, la voie rationnelle est en elle-même bien plus parfaite et bien plus élevée que le *Magister dixit*. Et cependant, dans une foule de cas, l'opinion d'autrui, même non prouvée, entre pour quelque chose dans les conclusions du penseur lui-même, sans qu'on puisse lui en faire un reproche. La vie est courte et encombrée de mille occupations vulgaires : nous avons sans cesse besoin de recourir à la science de nos contemporains ou de nos ancêtres pour suppléer à ce qui nous manque. Il y a dans l'ordre naturel une communion des esprits analogue à la *communion des saints* du symbole; en voulant y échapper, on s'évitera peut-être quelques erreurs, mais on se privera en même temps de ressources indispensables, et l'on se trouvera dans la situation d'un sauvage, seul habitant d'une île lointaine, qui devrait reconstituer par lui-même tout l'édifice de nos connaissances. Aussi cet isolement intellectuel n'a-t-il jamais été pleinement accepté par personne; mais c'est déjà trop qu'on tende à s'en rapprocher par un mépris inconsidéré de l'autorité des sages.

S'il en est ainsi pour l'homme fait, pour le philosophe, que dire des misérables utopistes qui voudraient introduire dans l'école primaire elle-même le raisonnement et la discussion? Et c'est pourtant à cela qu'on arrivera nécessairement, si l'on bannit des écoles

l'enseignement du catéchisme, à moins qu'on ne le remplace par la *Déclaration des droits de l'homme*, qui n'est autre chose qu'un catéchisme révolutionnaire.

Et c'est là, n'en doutez pas, qu'on en veut venir. Si l'on s'apprête à supprimer dans l'enseignement de la jeunesse le dogmatisme chrétien, ce n'est pas au nom d'une liberté que chacun sait bien être impossible. On remplacera un dogme par un autre dogme, le dogme de l'Être et de l'amour par le dogme de la haine et du néant. Mais toujours l'enfance sera formée par voie d'autorité, et c'est en vertu d'un *Magister dixit* qu'on préparera les communards de l'avenir, comme on a préparé jusqu'ici les générations chrétiennes qui se sont succédé sur le sol de la France.

Ces tentatives nous effrayent justement : le mal qu'elles peuvent produire est incalculable. Quant à la victoire définitive, leurs auteurs ne sauraient se la promettre. Ils croient ne s'attaquer qu'à la religion révélée, et ce serait assurément plus qu'il n'en faudrait pour rendre infructueux tous leurs efforts : en réalité ils s'en prennent encore à une autre force, au *sens commun*, non à cette autorité fantastique que Lamennais, comme vous me le rappeliez dans votre dernière lettre, voulait substituer à la raison, mais à ce vrai et respectable sens commun qui résulte de l'identité de nature dans tous les hommes. Cette voix du genre humain finira par s'élever avec tant de force contre nos ridicules novateurs, qu'ils seront bien forcés quelque jour de cesser leurs expériences et de laisser le champ libre au bon sens, à la tradition, à l'Église.

X...

Fiat! fiat! Qu'elle parle donc, cette voix de l'humanité, et que les fils des singes soient à jamais confondus!

Je ne nie pas du tout l'autorité du sens commun, mais je ne puis m'empêcher de constater que cette simple notion a été altérée comme tant d'autres. Les historiens de l'école moderne ont imaginé je ne sais quelle *humanité* abstraite, qui ne raisonne pas et qui a toujours raison, qui se contredit sans cesse sans manquer aux lois de la logique, qui se livre aux plus étranges écarts sans quitter la ligne droite, une humanité divine, puisqu'elle jouit d'une souveraineté absolue, et simplement animale, car son évolution n'est pas plus libre que celle de la bête qui tend à son developpement complet. Et c'est aux décisions de cet être singulier que nous

devrions conformer nos pensées ! Et, contre ses fluctuations, contre ses contradictions incessantes, nous n'aurions aucun recours assuré, aucun point d'appui solide, pas même en ce qui concerne les vérités religieuses les plus essentielles ! — A moins qu'on ait recours aux sentiments intimes et aux goûts intérieurs, comme me le conseillait ce matin encore dans un de ses livres M. de Pressensé, un pieux ministre du saint Évangile, que j'ai rencontré autrefois dans mes voyages, et qui brillait parmi les plus belles fleurs rouges de l'Assemblée nationale. Il n'y a pas de symbole invariable, pas d'Écriture infaillible, pas de Tradition assurée : il ne reste qu'un mystérieux rapport entre le Christ et l'âme humaine. Au reste, si j'ai mal compris mon autenr, je ne ferai nulle difficulté de me rétracter. Ce bon pasteur s'est permis une fois de dénaturer ma pensée d'une façon absurde, mais ce n'est pas une raison pour que je lui rende la pareille.

Où en étais-je ?... Je ne sais vraiment pourquoi ce brave M. de Pressensé (qui, m'a-t-on-dit, ne s'appelle pas du tout Pressensé, mais porte légalement un nom plus vulgaire) est venu se mettre entre mon esprit et la question dont je m'occupais.

Je rejette donc absolument, je crois vous l'avoir déjà dit, l'autorité du suffrage universel, — en philosophie, bien entendu ; en politique, je suis bien obligé de la subir. Je ne crois pas à cette *humanité* toujours infaillible et toujours en contradiction avec elle-même. Il y a quelques années, un professeur de l'Université d'Iéna m'expliquait doctement que l'évolution de cette humanité est semblable à celle de la plante. Je la comparais tout à l'heure à celle de l'animal : je lui faisais trop d'honneur, paraît-il. Laissons donc l'humanité hégélienne végéter à la manière des concombres, et cherchons pour raisonner un point d'appui plus solide que celui qui nous est offert par cette foule dont Salomon disait : *Stultorum infinitus est numerus.*

La base, le fondement nécessaire de tout raisonnement se trouve dans cet axiome : *La même chose ne peut en même temps être et n'être pas.* Ce principe, qui s'impose comme l'évidence elle-même est nié en pratique par tous les hommes de notre temps qui n'attribuent à la vérité qu'un caractère transitoire et contingent ; qui ne voient dans chaque doctrine philosophique ou scientifique qu'une simple *catégorie historique*, comme disent certains Allemands. Et c'est là un point sur lequel il est bon d'insister. Il est utile que le

public sache bien que le dernier mot de la « philosophie renouvelée » est la négation radicale de la raison humaine, le suicide intellectuel le plus complet.

Rien d'étonnant que les mêmes hommes nient en même temps ce second principe : *Il n'y a pas d'effet sans cause*, principe qui dérive nécesairement du premier ; mais qu'il est important d'écarter, parce qu'il mène directement à la démonstration de l'existence de Dieu.

Il faut bien se garder de prétendre que le principe de contradiction soit un point de départ suffisant, quelque chose comme le fameux *Je pense, donc je suis* de Descartes. Pour commencer à scruter les profondeurs de la doctrine, il faut avoir acquis bien des notions diverses; il y a d'ailleurs d'autres axiomes d'une égale évidence. Mais enfin, ce principe constitue la vérité la plus simple, la plus universelle, et je ne prétends pas autre chose...

Jude DE KERNAERET.

SCÈNES DE LA VIE CLÉRICALE

VIII

BEATI QUI IN DOMINO MORIUNTUR.

> Venez voir le plus beau spectacle que puisse présenter la terre! venez voir mourir le fidèle. Cet homme n'est plus l'homme du monde, il n'appartient plus à son pays; toutes ses relations avec la société cessent. Pour lui le temps finit, et il ne date plus que de la grande ère de l'éternité. Un prêtre assis à son chevet le console. Ce ministre saint s'entretient avec l'agonisant de l'*immortalité de son âme*.
>
> Enfin le moment suprême est arrivé; un sacrement a ouvert à ce juste les portes du monde; un sacrement va les clore : la Religion le balança dans le berceau de la vie; sa main maternelle l'endormira encore dans le berceau de la mort.
>
> Le sacrement libérateur rompt peu à peu les attaches du fidèle. Son âme, à moitié échappée de son corps, devient presque visible sur son visage. Elle est prête à s'envoler vers les régions célestes. L'ange de la paix descend vers ce juste, touche de son sceptre d'or ses yeux fatigués et les ferme à la lumière.....
>
> CHATEAUBRIAND.

Si l'on veut se rendre compte du néant des choses humaines, et reporter sa pensée vers les hommes qui ont disparu, il faut relire cette belle page de Chateaubriand : « Rappelez-vous un moment les vieux monastères ou les cathédrales telles qu'elles étaient autrefois; parcourez ces ailes du chœur, ces chapelles, ces nefs, ces cloîtres pavés par la mort, ces sanctuaires remplis de sépulcres.

« Dans ce labyrinthe de tombeaux, quels sont ceux qui frappent davantage? Sont-ce ces monuments modernes, chargés de fleurs

allégoriques, qui écrasent de leurs marbres glacés des cendres moins glacées qu'elles, vains simulacres qui semblent partager la double léthargie du cercueil où ils sont assis et des cœurs mondains qui les ont fait élever ! A peine y jetez-vous un coup d'œil ; mais vous vous arrêtez devant ce tombeau poudreux sur lequel est couchée la figure gothique de quelque évêque, revêtu de ses habits pontificaux, les mains jointes, les yeux fermés ; vous vous arrêtez devant ce monument où un abbé, soulevé sur le coude, et la tête appuyée sur la main, semble rêver à la mort. Le sommeil du prélat et l'attitude du prêtre ont quelque chose de mystérieux ; le premier paraît profondément occupé de ce qu'il voit dans les rêves de la tombe ; le second, comme un homme en voyage, n'a pas voulu se coucher entièrement, tant le moment où il doit se relever est proche !...

« Au fond de cette chapelle retirée, voici quatre écuyers de marbre, bardés de fer, armés de toutes pièces, les mains jointes et à genoux aux quatre coins de l'entablement d'un tombeau. Est-ce toi, Bayard, qui rendais la rançon aux vierges pour leur servir de dot ? Est-ce toi, Beaumanoir, qui buvais ton sang dans le combat des Trente ? Est-ce quelque autre chevalier, qui sommeille ici ? Ces écuyers semblent prier avec ferveur, car ces vaillants hommes, antique honneur du nom français, tout guerriers qu'ils étaient, n'en craignaient pas moins Dieu du fond du cœur. C'était en criant : *Montjoie et saint Denys !* qu'ils arrachaient la France aux Anglais et faisaient des miracles de vaillance pour l'Église, leur dame et leur roi. N'y a-t-il rien de merveilleux dans ces temps des Roland, des Godefroid, des sires de Coucy et de Joinville ?

« Sans doute ils étaient merveilleux, ces temps ; mais ils sont passés. La religion avait averti les chevaliers de cette vanité des choses humaines, lorsque, à la suite d'une longue énumération de titres pompeux, elle avait ajouté : *Priez pour lui, pauvre pécheur.* C'est tout le néant. »

Au sommet d'une montagne que dominent d'autres cimes escaladant les cieux, — il y a un cimetière que n'ombragent ni cyprès ni saules pleureurs, et où l'on chercherait vainement ces monuments fastueux que l'orgueil élève, que l'on visite par curiosité, mais auprès desquels personne ne vient prier, et dont aucune larme ne mouille jamais les marbres précieux.

Au centre de ce cimetière se dresse une croix de fer sur une colonne de pierre grise, étendard qui protège les morts comme les vivants,

signe de salut et de rédemption, qui console et qui promet, et dont le soleil, en suivant sa carrière, promène l'ombre grêle sur toutes les tombes.

Parmi ces tombes il en est une, qu'une croix de bois indique au visiteur, en attendant que des mains pieuses l'aient ornée plus dignement, car elles s'ouvrait il y a peu de jours, et la terre ne s'est point encore tassée sur le cercueil.

Là repose, dans la paix du Seigneur, un vieillard qui fut le ministre de Dieu, qui l'est encore, et qui le sera dans l'éternité.

Le curé d'Entre-deux-Eaux, l'ami, le père spirituel de Félix, vient de mourir.

Il était de ces prêtres qui dédaignent le faste, et dont l'existence s'écoule en leur humble demeure, comme en un cloître austère. Il vivait de peu, donnait beaucoup, et sans qu'on le sût. Tous ceux qui le dénigraient venaient à lui quand ils avaient besoin, et c'était ceux-là qu'il secourait de préférence.

Il conseillait sagement, avec prudence; il savait rendre aimables les plus dures leçons; de tous côtés on accourait à lui, et plus d'un sentait peser encore dans sa poche l'aumône du curé, qu'il déblatérait déjà contre son bienfaiteur. Le vénérable prêtre n'avait point ces allures élégantes, ces manières étudiées, ce langage quintessencié, qui sont à la mode, aux grandes villes. Il ne portait que des soutanes râpées, mettait son manteau de travers, ignorait l'usage des boucles d'argent et du linge fin. D'un abord un peu rude, d'une franchise presque brutale, d'une droiture qui ne voulait d'aucun compromis, il disait ce qu'il pensait, il pensait ce qu'il disait, et comme il pensait juste, il parlait net, sec et sans façon : il ne s'égarait pas dans les voies tortueuses, allant droit au but.

Il n'avait pas l'étoffe d'un courtisan ou d'un complaisant. Il ne fallait pas lui demander la moindre transaction sur les principes et sur les doctrines. A ses yeux, la loi était la loi, et il s'inclinait, obéissant à l'autorité sans murmure, sans commentaires. Ceux qui n'avaient pas le courage de l'imiter le raillaient, et savaient inventer mille accommodements pour mettre en paix leur conscience.

Le curé allait droit son chemin, ne s'inquiétant guère de ses détracteurs, insensible à la louange et au blâme, parce qu'il faisait son devoir, ce qui ne méritait pas la louange, disait-il ; parce qu'il tâchait de le faire de son mieux, ce qui ne le soumettait pas a blâme. S'il bâtissait une salle d'asile pour les petits enfants pauvres,

que lui importait qu'on l'accusât d'avoir capté un héritage pour payer les maçons ? Il voulait que les enfants eussent chaud en hiver, frais en été ; qu'ils fussent à l'abri du mauvais exemple, et ne fissent pas les vagabonds par les chemins. De combien de privations paya-t-il la réalisation de son désir!

Ce n'était pas à ce prêtre, plein d'expérience et de bon sens, d'une science profonde et d'un jugement sûr, qu'il fallait demander sa complicité en matière de supercheries. Il ne savait pas contenir son indignation en présence du mensonge, des extravagances, de la superstition. Il ne connaissait qu'une seule manière d'adorer Dieu, et c'est la seule qu'un catholique doit connaître, disait-il avec l'Eglise. Il n'abaissait pas la religion vers lui, il s'élevait vers elle. Il la voyait telle qu'elle est : divine, sublime, complète, et souvent il répétait ces paroles de notre Maître : « *Gardez-vous des faux prophètes, ce sont des loups ravisseurs, cachés sous la peau de brebis.* »

Comme tous les hommes qui ont beaucoup travaillé, beaucoup lu, beaucoup médité, le curé d'Entre-deux-Eaux était profondément versé dans plusieurs branches des connaissances humaines. Il savait infiniment et ne s'en parait pas. Simple sans naïveté, modeste sans vanité (et c'est un accouplement de mots qui rend bien ma pensée), il aimait ces bonnes causeries, ces amicales discussions où la sincérité gouverne toute parole, où l'on effleure tous les sujets, s'intéressant tour à tour aux découvertes de la science, aux problèmes de la métaphysique, aux rapprochements historiques, aux choses littéraires. Il aimait ces tournois de l'esprit, où les vaincus même sont victorieux.

Quelle joie quand on le revoyait après une absence ou une séparation ! Avec quel transport d'amitié paternelle il vous pressait sur sa poitrine où battait un cœur si généreux ! Et quel dévouement il prodiguait à ses amis, qui jamais n'étaient honteux de lui avouer une détresse !

Depuis longtemps il souffrait de l'une de ces maladies dont la science ne peut arrêter les ravages, et qui le consuma rapidement. Il mit ordre à toutes ses affaires, non pas qu'il possédât beaucoup, mais il laissait après lui des parents pauvres, que sa mort allait priver de tout appui. Il eut bientôt réglé ces tristes détails, et dès lors il ne pensa plus qu'à Dieu.

*
* *

C'est une chambre vaste, voûtée, mal éclairée par deux étroites fenêtres creusées dans les murs énormes. Elle est nue, sans ornements qu'un vieux tableau enfumé, une Madeleine agenouillée dans sa thébaïde. Sur des rayons de bois blanc s'entassent des livres, beaucoup de livres, à la modeste reliure : in-folios gigantesques, où il semble que toute la science humaine soit amassée.

Le lit occupe un angle : un pauvre lit sans rideaux, sous un grand crucifix, entouré d'images pieuses. Le malade gît sur cette couche ; son visage émacié, déjà couvert des ombres de la mort, mais souriant encore, apparaît livide sur la taie blanche des oreillers.

Les traits du vieillard expriment une ineffable sérénité, la résignation pieuse, et la confiance du chrétien qui va paraître devant son juge. Ses cheveux argentés se déroulent en longues boucles, auréole de cette douce figure placide, qui va devenir immobile jusqu'à l'éternelle résurrection.

Il y a là une table couverte d'un linge blanc, un crucifix, des cierges dont la flamme tremblante jette une clarté jaune, des branches de sapin et de houx, à l'odeur âcre, en guise de bouquets resplendissants. Un plat de faïence contient des pelotons de coton, un peu de mie de pain ; une aiguière pleine d'eau est préparée sur un meuble.

La servante est au chevet de son maître, attentive à ses paroles, à ses regards. Sur le carreau sont agenouillés les paroissiens du bon curé, autant que la chambre en peut contenir ; et le corridor est plein ; sur chaque marche de l'escalier se pressent des femmes, et dans les salles basses, tous ceux qui n'ont pu entrer là-haut. Cette foule est muette, recueillie. Pas un éclat de voix. Un mouvement de prières murmurées. Parfois un sanglot, étouffé aussitôt.

Elles sont toutes venues, les ouailles du pasteur, honorer de leurs prières l'agonie sainte du prêtre moribond. Et ceux-là même qui, emportés par des passions impies, ont déchaîné contre lui naguère la calomnie et l'imprécation, ils pleurent, ils admirent cette tranquillité du juste, qui va paraître sans crainte comme sans orgueil présomptueux au tribunal qui ne faillit point. Ils le regardent, ils voient ses joues blêmies, ses lèvres contractées, ses mains amaigries

qui se crispent sur les draps comme pour se cramponner à la terre, mouvement machinal qui annonce la fin prochaine.

D'une voix faible il fait ses adieux à ces enfants qu'il a chéris. Quarante années durant il a guidé ses brebis dans les voies du Seigneur. Il a connu les aïeux de ceux-ci, les grands-pères ! Que Dieu soit en aide aux braves gens qui restent ! Que sa bénédiction soit sur eux et sur leurs demeures ! Que les petits grandissent, en gardant le souvenir des morts !

Il parle ainsi lentement, laissant tomber chaque parole avec un soupir. Il veut que ce soit là son dernier prône, le plus auguste, le plus sacré, parce que nul n'en perdra la mémoire. Ils l'écoutent courbés sous une émotion inexprimable, ces rudes montagnards dont le cœur semble environné de la triple cuirasse du poète latin et qui le sentent battre, ce cœur, sourdement, dans leur robuste poitrine.

Au dehors la neige tombe à gros flocons. C'est la vigile de cette grande et belle fête de l'hiver, la Toussaint : les habitants du paradis ouvrent leurs rangs, pour faire une place à ce juste qui va pénétrer au bienheureux séjour. La cloche tinte, puis une petite clochette, qui retentit, sonore. Le Viatique, suprême sacrifice où Dieu se donne une fois encore à sa créature. En ce jour solennel, aucun des anciens amis du curé d'Entre-deux-Eaux n'a pu quitter son poste, pour venir l'assister à ses derniers moments : le devoir les retient loin de lui. Il n'aura pas cette joie de mourir, entouré de ses frères dans le sacerdoce.

L'abbé Félix est seul. De petits enfants l'accompagnent, l'un avec la sonnette, d'autre avec le gros falot, décoré de rubans, qui se balance au bout d'une hampe dorée. Les assistants se prosternent. Le ciboire est aux mains du jeune vicaire, sous l'écharpe de soie à longues franges.

Deux paysans soutiennent entre leurs bras le vieux prêtre, qui voudrait se lever et s'agenouiller pour recevoir son Maître, et que ses forces trahissent. Il contemple, radieux, l'hostie sans tache, et les traits inondés d'une joie pure, il fait sa dernière communion d'ici-bas. Spectacle imposant qui inspire une joie profonde et grave !

Quelques instants plus tard, après avoir posé sur la table le calice vide, et dont les flancs ciselés brillent aux lueurs des cierges, Félix revêt, sur le surplis, l'étole violette. Il ouvre, d'une main tremblante, la buire d'argent où sont renfermées les saintes huiles. Il va admi-

nistrer au mourant le sacrement de l'Extrême-Onction, institué pour nous sanctifier, comme nous le savons par ces paroles de l'apôtre saint Jacques : « Quelqu'un de vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Église et qu'ils prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade; le Seigneur le soulagera, et s'il a commis des péchés, il lui seront remis. »

Tout d'abord Félix, ayant fléchi le genou, demanda à Dieu la grâce de s'acquitter dignement de ses augustes fonctions, puis se relevant, il dit :

« Paix à cette maison et à tous ceux qui l'habitent! »

Ayant ensuite aspergé d'eau bénite le malade et les assistants, il ajouta :

« Arrosez-moi, Seigneur, avec l'hysope et je serai purifié; lavez-moi, et je deviendrai plus blanc que la neige.

« Notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

« Que le Seigneur soit avec vous et avec votre esprit! »

Il prit ensuite un peu de l'huile des infirmes avec son pouce et s'approchant du malade il lui fit les onctions prescrites aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux mains et aux pieds, en prononçant les paroles du rituel :

« Par cette onction sainte et par sa pieuse miséricorde, que Dieu vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, — par l'ouie, — par l'adorat, — par la parole et par le goût! »

Que Dieu pardonne au mourant tant de curiosités criminelles, de lectures dangereuses, de recherches raffinées, de sensualités et de déréglements, de libertés coupables et d'injustices! Que l'onction en forme de croix imprime sur ce corps qui sera bientôt cadavre, le signe de la victoire de Jésus-Christ sur les puissances de l'enfer, le gage de son amour pour les hommes! A cette heure suprême, il semble qu'on doit revoir, se déroulant devant soi, tous les actes, toutes les fautes de sa vie, et qu'au moment de quitter la terre on comprenne enfin que ce n'était point pour y chercher un vain bonheur, si chèrement acheté, qu'on y vivait...

Les onctions achevées, Félix se purifia les doigts avec de la mie de pain, se lava les mains, et fit jeter dans le feu l'eau et les boules de coton ayant servi à essuyer l'huile sainte. Il prononça ensuite la belle prière : « Nous vous en conjurons, ô Dieu notre Rédempteur,

par la grâce de votre saint Esprit, prenez pitié du triste état de cet infirme; guérissez ses plaies, effacez ses péchés et délivrez-le de toutes les douleurs du corps et de l'âme, donnez-lui dans votre miséricorde une santé pleine et entière, afin que, rendu à la vie de votre bonté, il puisse de nouveau se livrer avec zèle aux œuvres de piété. »

Il présenta alors au mourant, qui allait s'affaiblissant peu à peu, un cierge béni le jour de la Chandeleur, pour lui rappeler que bientôt il contemplerait dans le séjour de la gloire Celui qui est venu dans le monde pour être la lumière des nations, et qui, dans le ciel, est lui-même la lampe qui éclaire ce séjour de l'éternelle félicité.

La mort venait chercher ce chrétien, ce prêtre charitable qui n'avait plus rien à faire désormais en ce triste monde, où il avait passé en faisant le bien.

Félix donna au vieux curé le baiser de paix, le dernier! et ses larmes coulèrent brûlantes sur ce visage qui portait déjà l'empreinte du repos bienheureux. L'agonie fut courte : quelques gémissements, un sanglot, un faible soupir. L'âme immortelle comparaissait devant son juge.

Tous ceux qui étaient là pleuraient, en murmurant la prière émue qui accompagne le défunt jusqu'au pied du trône de Dieu. Ces pauvres gens défilèrent l'un après l'autre devant le lit mortuaire où gisait cette triste dépouille. Félix avait fermé les yeux au curé, et mis entre ses doigts, jaunes et raidis, un petit crucifix de cuivre.

Il sorti à son tour, accablé de fatigue, pendant que deux vieillards, des anciens de la paroisse, rendaient au cadavre les funèbres soins et accomplissaient la tâche pénible de l'ensevelir dans ses glorieux habits sacerdotaux : car le prêtre a le droit d'être enterré dans les insignes de sa dignité, comme le soldat, dans son uniforme.

*
* *

La Toussaint ne fut pas, cette année-là, une fête joyeuse au village d'Entre-deux-Eaux! Comment se réjouir, alors qu'on perdait un père tendrement aimé, que, demain, jour des Morts, on conduirait à la sépulture!

C'est une fête bien touchante que l'Église célèbre le 1er novembre.

Elle glorifie tous les saints, les connus et les inconnus; ceux qui ont leur nom au martyrologe, et ceux qui n'ont fait que passer, ayant Dieu seul pour témoin de leurs vertus; et les ignorés auxquels s'applique cette belle parole de l'Évangile du jour : *Bienheureux, vous qui aurez été maudits, persécutés, accablés de calomnies, à cause de moi : une grande récompense vous est réservée dans le ciel.*

En ce jour de la Toussaint éclate cette vérité que l'Église triomphante, l'Église souffrante et l'Église militante sont unies par la plus étroite charité. En voyant les saints, qui furent des hommes, vénérés sur les autels, nous apprenons qu'ils ont passé par les mêmes épreuves que nous, et nous nous rappelons que Jésus-Christ nous a réservé une place au milieu d'eux.

Que d'exemples ils ont donnés à la postérité, ces héros du christianisme! On ne sait lesquels admirer le plus : les martyrs versant leur sang par la foi, les docteurs consacrant leur vie à instruire les peuples, les moines sacrifiant leurs jours à la civilisation du monde, leurs nuits à la prière, les cénobites expiant les péchés d'autrui, les vierges pratiquant les plus sublimes vertus.

Leur histoire est celle de l'humanité; chaque siècle a produit ses saints, les saints qu'il fallait pour le siècle, et le nôtre a les siens. On trouve les saints partout, sur les marches du trône, et dans les plus misérables chaumières; sous l'uniforme du soldat comme sous le froc du religieux, sous la veste du paysan et sous le bourgeron de l'ouvrier.

Les saints sont l'armée de Dieu, une armée qui couvre le globe, qui se recrute sous toutes les latitudes, et qui met sur le même rang le Chinois, le Peau-Rouge, le Nègre et l'orgueilleux descendant de Sem, qui croit être le seul civilisé. Pour être saint, il n'est besoin d'être ni riche, ni noble, ni savant, ni illustre. La gloire ne donne pas la sainteté. L'homme à qui vous jetez dédaigneusement une pièce de monnaie est peut être un saint, et aussi l'homme que vous méprisez, que vous dénigrez, que vous poursuivez de votre haine ou de vos railleries.

César et Napoléon sont moins grands, avec toutes leurs splendeurs et leurs conquêtes, que Maurice et Victor, et le plus petit soldat de cette légion Thébaine égorgée pour la croix. Dante et Shakespeare sont moins grands, avec tout leur génie, que ceux qui ne savent ni lire ni écrire, et qui furent des saints dans l'Église. « *Qui*, s'écrie le Psalmiste, *est semblable au Seigneur notre Dieu,*

qui tire les plus vils de la terre et fait sortir le pauvre de son fumier, pour le placer avec les princes, les princes de son peuple. »

*
* *

Félix, retiré dans sa chambrette, attendait que l'heure fût venue d'aller remplacer auprès du cercueil les braves paroissiens qui faisaient la veillée des morts depuis la tombée de la nuit. Il avait célébré avec tristesse les offices de la journée, chanté d'une voix, non plus éclatante et sonore, mais voilée et morne, l'épître où saint Jean décrit les merveilles du Paradis, la cour de l'Agneau, les douze mille élus de chacune des douze tribus d'Israël, et l'Évangile des Béatitudes...

Et, aux Vêpres, il avait quitté la chape blanche, roide de broderies, pour la chape noire à galons d'argent, tandis que les chantres psalmodiaient d'une voix retentissante comme la trompette du jugement dernier le lugubre : *Requiem æternam dona eis, Domine!*

Maintenant il relisait cette page, que je veux transcrire, de son carnet de collège, petit livre où il retrouvait avec bonheur ses impressions d'enfance :

« Lorsque la foule des fidèles s'écoule, muette et recueillie, inondant la place, entre la cathédrale et la grosse tour, la nuit est venue. On se retire au logis. Les sonneurs de cloche vont de maison en maison, quêtant des provisions pour la veillée des morts, car l'airain vibrera toute la nuit, et d'heure en heure l'appel sombre et grave retentira :

« Éveillez-vous, gens qui dormez, priez pour les fidèles trépassés!...

« Avec quelle anxiété on attend le premier coup de cloche! Il semble qu'on voit les morts, couchés sous le marbre de leur tombe, et prêts à soulever la pierre au premier signal. La ville se peuple de fantômes, car les âmes, cette nuit-là, disent les vieilles servantes, ont le droit de revenir voir ceux qu'elles ont aimés sur la terre, et les lieux où leur enveloppe mortelle a vécu.

« Ceux qui naissent dans la nuit de la Toussaint ont le privilège d'être en communication avec le monde surnaturel : ils voient ce qui reste invisible aux autres mortels. Ils entendent des voix mystérieuses. De singulières fatalités pèsent sur eux...

« L'*Angelus* a sonné. Voici l'heure! un silence morne règne..., les pas s'étouffent sur la neige molle... A travers les vitres dépolies par une vapeur diaphane, on voit se profiler en noir sur le ciel gris les silhouettes bizarrement découpées des maisons, et s'estomper la masse prodigieuse de la haute tour, dont les fenêtres bilobées, lumineuses, apparaissent comme l'œil d'un cyclope.

« Tout à coup un tintement aigu traverse l'espace... Quatre heurtements du fer contre le bronze : gémissements aigus, voix plaintives, pleurs désespérés... Trois coups! murmures sourds, sombres lamentations... Deux coups ! le bronze mugit, bourdonne, gronde, vibre longuement... La note finale éclate, majestueuse, terrible... Puis les cloches sonnent à toute volée, mêlant en un chœur formidable leurs voix argentines, sonores, mugissantes... De quart d'heure en quart d'heure ce lugubre concert recommence et dure ainsi toute la nuit. Pour douze heures les morts sortent du néant où les ensevelit l'indifférence des vivants.

« Ayez pitié, Dieu de miséricorde, dit une belle pièce de l'ancien missel de Cologne, ayez pitié de toutes ces âmes pour lesquelles on ne prie pas et qui n'ont dans leurs tortures aucune autre consolation, aucune autre espérance que d'avoir été faites à votre image et ressemblance. Mais, en effet, Seigneur, ces âmes sont le noble ouvrage de vos mains. Il y va de la gloire de votre nom. Jetez un regard sur ces malheureuses créatures, délivrez-les de leurs intolérables supplices, et réunissez-les dans le ciel à la foule heureuse de vos saints. »

*
* *

Ce fut au lendemain du jour des morts que le brave curé d'Entre-deux-Eaux fut conduit à sa dernière demeure. Ses funérailles furent les plus belles qu'un homme puisse désirer : tous les pauvres d'alentour vinrent se joindre à tous les habitants de la paroisse. Malgré la neige et la froidure, les montagnards quittèrent leurs chalets haut perchés. Les infirmes se firent porter par les gars, les enfants vinrent tous, les plus petits sur le bras de leurs nourrices.

Le cercueil fut enlevé par six paysans, chefs de tribus nombreuses, comme on en voit encore en ces pays reculés où les familles comptent jusqu'à vingt fils et filles. Suivant la coutume, le cercueil était ouvert : on y voyait le curé, semblable à une effigie de cire, coiffé

de la barrette, vêtu de l'aube, de l'étole, du manipule et de la chasuble.

Quand on le fit entrer dans son église « les pieds en avant », tout le monde éclata en sanglots, et l'église fut trop petite pour la foule, qui remplit le cimetière et déborda sur les chemins. La cloche tintait lentement, et répondait, à travers l'espace, aux cloches des paroisses voisines. Dans nos villes civilisées, on accompagne les morts le chapeau sur la tête. Là-bas, tous ces gens, les vieux et les jeunes, étaient tête nue, les pieds dans la neige : et le torrent figé à demi coulait sous des blocs de glace, qui revêtaient d'un cristal brillant les rochers où il bondit, écumeux et noir, aux chaudes journées d'été.

Félix, brisé de fatigue, ne rentra que le soir au presbytère, après avoir fait la conduite à l'archiprêtre et aux curés du voisinage, venus pour honorer d'un adieu suprême leur ami défunt. En arrivant au seuil du logis d'où le maître était parti, il vit le chien couché devant la porte, et soulevant de temps à autre son museau, pour pousser un hurlement lamentable.

Dans l'étroit vestibule un cierge bénit brûlait, et l'odeur de l'encens, pénétrante, attiédissait l'atmosphère. La servante était au coin de l'âtre sans feu, le visage enveloppé de son tablier, comme pétrifiée de douleur.

Alors, se voyant seul en cette maison déserte, où planait une sombre tristesse, Félix sentit en lui un grand déchirement, et se mit à pleurer...

Charles Buet.

(*A suivre.*)

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

I. Rentrée de l'Université catholique de Lille. Discours de Mgr l'évêque d'Arras, de Mgr le recteur et de MM. les doyens des Facultés. — II. Fête académique à l'occasion de la rentrée des Facultés officielles de Lille. Faits d'indiscipline. — III. Les lois Ferry devant la commission sénatoriale. — IV. Les lois Ferry jugées par un universitaire. — V. Arrêt du Conseil d'État dans l'affaire du pourvoi des congréganistes.

I

Nous recevons à l'instant le supplément du numéro de décembre 1879, du *Bulletin de l'Œuvre de l'Université Catholique de Lille*, contenant le récit de ce qui s'est passé à la séance solennelle de rentrée le 11 novembre dernier. Voici l'analayse de ce qui est contenu dans ce supplément.

Le matin, le Corps académique a assisté à la messe du Saint Esprit dans la basilique de Notre-Dame de la Treille. Mgr l'évêque d'Arras officiait pontificalement. M. le doyen du collège théologique a prononcé, au nom du Corps enseignant, la profession de foi prescrite par Pie IV et par Pie IX. Dans l'après-midi la séance publique a été ouverte dans la grande salle du cercle Saint-Augustin. Mgr l'évêque d'Arras, Mgr le recteur, M. le vice-recteur, tous les professeurs en costume académique ont pris place sur l'estrade; un auditoire d'élite, où l'on remarquait un grand nombre d'ecclésiastiques, remplissait la salle.

Mgr l'évêque d'Arras a pris le premier la parole. Sa Grandeur a exprimé le regret de ne voir dans cette enceinte ni le vénérable métropolitain, ni l'éminent chancelier de l'Université, Mgr de Lydda, en ce moment à Rome, aux pieds du Souverain Pontife. Léon XIII a dû

apprendre avec bonheur que dans cette Université on s'attache à réaliser, par l'accord de la science et de la foi, le programme qu'il traçait naguère dans sa mémorable Encyclique du 4 août dernier. Le nouvel établissement suivra ainsi, en prenant saint Thomas d'Aquin pour guide, les traditions de l'Université de Douai, si célèbre par les Estius, les Silvius et surtout les Billuart.

Mgr le recteur a fait ensuite ressortir les progrès considérables accomplis dans le cours de quatre ans par l'Universite lilloise. Ses laboratoires, ses collections scientifiques, sa bibliothèque dépassent ce qui existe ailleurs en ce genre dans des établissements disposant des ressources du budget et existant depuis trois quarts de siècles. Est-ce tout cela qu'on veut détruire? Les Anglais, les Américains seraient fiers de ces succès dus à l'initiative privée et les encourageraient. Les professeurs et les élèves, fidèles à la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour, feront de la science, jamais de politique. A côté des cours, ont lieu des conférences faites pour le grand public par MM. de Margerie, abbé Baunard, Charaux et Canet.

Mgr Hautcœur a annoncé la prochaine bénédiction de la première pierre du nouvel hôtel académique (cérémonie qui a eu lieu en effet depuis); il a fait remarquer que l'Université catholique est entrée en contact avec la population, non-seulement par l'enseignement, mais encore par les dispensaires annexés à la Faculté de médecine, où les pauvres ont reçu des médicaments en abondance et 25,000 consultations en deux ans. Il a rappelé, en la déplorant, la mort prématurée de M. Montée, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres et fait connaître la nomination de MM. les professeurs Desplats et Schmitt aux fonctions d'assesseurs du doyen de la Faculté de médecine.

M. le vicomte de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté de droit, a principalement insisté sur deux cours qui ont occupé l'année dernière une place nouvelle ou une place plus grande. L'enseignement de l'économie politique est devenu obligatoire ; M. de Géraud, admis dans l'association des industriels chrétiens de la région du nord, a pu éclairer ces questions délicates de la lumière des faits. M. Grousseau a fait un cours de droit constitutionnel avec un grand talent : ce cours est actuellement érigé en cours de doctorat.

Un cours de droit coutumier a été créé pour le doctorat : il a été confié à M. Béchaux qui a publié dans la *Revue d'économie sociale* la première partie d'une étude, aujourd'hui terminée, sur les mœurs des populations d'Unterwald.

Les 97 étudiants de la Faculté de droit ont subi 92 épreuves, dont 77 ont été couronnées de succès. Plus de la moitié des examens ont été passés devant les Facultés de l'État. Les jurys mixtes se sont généralement montrés un peu plus sévères.

M. le doyen a protesté contre les présentations des projets de loi auxquels M. Ferry a attaché son nom et contre le décret qui déchire, en ce qui concerne l'auditorat au Conseil d'État, les diplômes obtenus devant les jurys mixtes.

M. de Margerie, doyen de la Faculté des lettres, après avoir signalé les succès très honorables de ses élèves, a déclaré que si ces avantages étaient la cause de la persécution, il ne pourrait s'engager à faire moins bien. Il exprime le désir qu'aux jeunes ecclésiastiques qui ont obtenu le brevet de licence il se joigne des laïques.

La chaire d'éloquence sacrée a été occupée par M. l'abbé Baunard, qui étudie les apologistes des premiers siècles. M. l'abbé Soulié traitera cette année de la poésie dramatique et de l'éloquence politique et judiciaire à Athènes. M. l'abbé Hyver, suppléant M. Montée, s'est occupé des lettres latines, et M. Charaux de notre littérature nationale. M. Canet a étudié la transformation politique et sociale subie par Rome, depuis le second triumvirat jusqu'à Néron ; il étendra cette année ses travaux aux Flaviens et aux Antonins. En France, la guerre de Cent-Ans a attiré son attention.

M. l'abbe Didiot, doyen du collège théologique, a montré que ce collège secondera puissamment les évêques de la région, dans la formation intellectuelle et morale du jeune clergé et qu'il lui appartiendra de réaliser les desseins du siège apostolique, pour la restauration des bonnes études, de la théologie traditionnelle et de la saine philosophie, suivant la méthode et les principes de saint Thomas d'Aquin, M. l'abbé Baunard a donné la cinquième édition de son beau livre, les *Victimes du doute dans le temps présent*. Il publiera bientôt la contrepartie sous ce titre consolant : *Les retours à la foi*.

M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences, a annoncé que deux candidats à la licence, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques, ont été reçus. Il a signalé le remarquable travail publié dans les *Annales de chimie et de physique* par M. Witz, professeur de physique mécanique, et qui traite des lois du refroidissement dans les gaz, en envisageant principalement l'influence de la pression. Il a mentionné les conférences instituées par M. Villié sur une branche d'algèbre toute nouvelle.

M. Desplats, premier assesseur du doyen de la Faculté de médecine, caractérise le passé et l'avenir de cette Faculté en disant : pendant l'année 1878-79, nous avons vécu et un peu grandi ; en 1879-1880, nous vivons, et nous attendrons pour prospérer des jours meilleurs. Le nombre des étudiants est monté de 105 à 112 ; faible accroissement, qui eût été plus considérable, sans les menaces du pouvoir : 40 sont originaires du département du Nord, 15 du Pas-de-Calais, 6 de l'Italie, 1 de la Suisse ; les 50 autres se répartissent entre 37 départements,

parmi lesquels le midi, l'est, l'ouest et le centre sont également représentés. Deux nouveaux laboratoires ont été créés. L'hôpital Sainte-Eugénie, que l'on prétendait inutile, a reçu 3,016 malades; 3,913 autres malades se sont présentés aux dispensaires. Les élèves ont donc pu acquérir de l'expérience. Le niveau des examens, un peu faible l'année dernière, s'est sensiblement relevé, comme le prouve l'admission de trois candidats par les jurys de l'État.

II

S'il était encore besoin de démontrer aux honnêtes gens la nécessité des Universités catholiques, le contraste qu'offrait naguère la ville de Lille serait un argument suffisant. Les deux enseignements se sont trouvés en présence dans les solennités qui marquent le commencement de l'année scolaire. On a vu, d'une part, des actes religieux précéder la rentrée de l'Université catholique, puis des assemblées solennelles où toute l'élite de la société était conviée et qu'illustrait la parole de maîtres éprouvés proclamant bien haut dans un pur et ferme langage, devant un jeune auditoire attentif et respectueux, les immortels principes sur lesquels reposent les États chrétiens; de l'autre, une tourbe d'étudiants à la mine plus qu'éveillée, accueillant par des sifflets certains passages d'un discours beaucoup trop indulgent pour ces messieurs, et la fête se terminant par une représentation théâtrale où les applaudissements ne sont pas épargnés à des actrices plus ou moins dégourdies, le tout avec accompagnement de la *Marseillaise*. Pères de famille, comparez et jugez.

Les journaux du Nord et du Pas-de-Calais, entre autres l'*Echo du Nord*, le *Petit Nord*, feuilles républicaines, peu suspectes par conséquent de sévérité par les étudiants de l'État, le *Pas-de-Calais* rédigé dans un excellent esprit, nous fournissent des détails que nous résumons.

Convoqués avec fracas de tous les points des deux départements, les professeurs et les élèves des facultés nouvellement créées se sont trouvés réunis à Lille, le mercredi 26 novembre. La séance de rentrée a été ouverte par le recteur en personne, M. Foncin, dont une feuille locale loue l'éloquence et les lumières.

L'orateur a cru devoir adresser, dès le début, quelques compliments et des remerciements bien sentis à la municipalité qui faisait les frais de la fête du soir. Mais à peine a-t-il eu abordé ce sujet, qu'une bordée de sifflets est venue étonner et attrister l'assistance.

Quels étaient les auteurs de cette grossière manifestation C'étaient un certain nombre d'étudiants mécontents de n'avoir pas reçu d'invitation à la représentation théâtrale offerte par la ville de Lille au personnel universitaire. Leur irritation se conçoit, car il n'est jamais agréable

de se voir exclu d'une partie de plaisir à laquelle participent des camarades plus favorisés ; mais elle se manifestait d'une façon éminemment discourtoise.

Ces jeunes gens mal élevés ne se sont pas contentés de cette première marque de mauvaise humeur, ils l'ont renouvelée à chaque fois que le recteur mentionnait la municipalité coupable d'avoir laissé de côté ces amateurs de théâtre, aggravant ainsi leur faute par leur opiniâtreté de mauvais goût.

Nous le demandons, pourrait-on craindre, de la part des élèves des Universités catholiques, des actes aussi injurieux à l'adresse de leurs professeurs ? Non, sans doute, la pensée ne leur en viendrait même pas. Ceci suffit pour établir la différence entre la tenue des uns et celle des autres.

Poursuivons le récit de cette fête universitaire.

A deux heures, le grand théâtre commence à se remplir. Le parterre et les secondes galeries sont bondés d'étudiants qui, en attendant le lever du rideau, font entendre des cris discordants. Ils contrefont successivement ou simultanément tous les animaux de l'arche de Noé. Ce divertissement n'a rien de surprenant de la part d'individus auxquels, comme on le verra plus loin, on inculque les doctrines de Darwin. C'est honorer ses ancêtres que de s'efforcer de les reproduire au naturel.

Arrive une division de lycéens qui prennent place au fauteuil d'orchestre. Messieurs les étudiants, jaloux apparemment des bonnes places réservées aux nouveaux arrivants, les saluent par les cris : « Au paradis ! Au poulailler ! » Touchante fraternité !

On signale aussi dans l'enceinte de la salle des élèves des écoles primaires. Quelle honte et quel scandale ! Ceux qui n'ont pas craint d'initier de jeunes enfants aux légèretés — pour ne pas dire plus — du théâtre moderne, — ont donc oublié cette maxime d'un ancien ?

Maxima debetur puero reverentia

Eh bien ! les organisateurs de cette solennité ont manqué leur coup, leur lâche et molle complaisance ne leur a pas porté bonheur. C'est pour avoir voulu introduire dans cette enceinte profane les élèves, les plus distingués sans doute, des écoles primaires, qu'ils ont dû, faute de place, éliminer certains étudiants de famille. *Inde iræ.*

A l'heure marquée, M. le recteur, accompagné des dignitaires des facultés, fait son entrée sur la scène. Son apparition est accueillie par quelques vivats destinés, sans doute, à lui faire oublier les déboires de la matinée. Mais à ces acclamations, que nous ne pouvons qu'approuver, bien qu'elles s'adressent à un corps pour lequel nous n'éprouvons pas de vive sympathie, se joignent des cris excessivement déplacés : « Vive l'article 7 ! » et « vive l'amnistie ! »

Où la politique va-t-elle se nicher ?

Jeunes gens que vos pères ou vos tuteurs envoient dans les facultés officielles, nous ne vous ferons pas un crime de donner à vos professeurs des témoignages d'estime et d'affection. Loin de là. Mais pourquoi accabler de vos mépris et de vos haines, du reste sans portée, les maîtres d'écoles rivales ? Quel mal vous ont fait les Jésuites, les Maristes ou les Dominicains ? Ne suivez pas leurs leçons, puisqu'on vous adresse ailleurs, mais respectez leurs services et leur dévouement.

Les étudiants des Universités catholiques crient-ils : « A bas l'enseignement officiel ! A bas l'université d'État ! »

Et puis, que nous font les héros de la Commune dont vous demandez le retour sans savoir pourquoi ? En fait d'amnistie, je ne vous conseille de réclamer que celle qui passerait l'éponge sur vos propres fredaines.

La musique des pompiers, qui faisait orchestre, s'étant mise à jour l'ouverture de la *Muette*, ce morceau a paru sans doute trop réactionnaire aux républicains de l'avenir qui ont réclamé à grands cris la *Marseillaise*; il paraît qu'on n'a pas, pour le moment, obtempéré à leurs réclamations ; ces Messieurs se sont rattrapés à la fin du spectacle.

Il y avait des intermèdes dans cette matinée musicale et dramatique. Plusieurs *speeches* de circonstance ont été prononcés. Nous extrayons du discours de M. le recteur le passage suivant, bien fait pour inspirer de la modestie à cette jeunesse écervelée.

« Les anciennes aristocraties ont donné leur mesure et rempli leur temps. L'aristocratie nouvelle, la seule compatible avec les institutions républicaines, la seule conforme à la justice, c'est l'aristocratie de la science et de l'art, ouverte à tous, faite pour tous, celle qui réalisera, suivant l'expression grecque, le gouvernement des meilleurs.

« Cette aristocratie, messieurs, c'est l'enseignement primaire qui la cherche, l'enseignement secondaire qui la trouve, l'enseignement supérieur qui la forme.

« Et vous, messieurs les étudiants, qui *pour votre part la représentez déjà*, rappelez-vous que la persévérance, le travail sont plus que jamais les vrais moyens de parvenir. »

Avouons que si quelque chose peut excuser l'indiscipline dont nous venons de signaler des traits déplorables, c'est la manière dont on forme l'esprit et le cœur de cette jeunesse. Il est difficile de dire plus de faussetés en moins de mots. Sur quoi se fonde, par exemple, cette maxime, que la seule aristocratie qui soit conforme à la justice, c'est l'aristocratie de la science et de l'art ?

Dans quel temps, dans quelle contrée, M. Foncin a-t-il vu les savants et les artistes régir l'État ? Nous nous imaginons qu'un pays où ils constitueraient le gouvernement serait bien mal dirigé. L'art et la science, en y ajoutant les lettres, oubliées on ne sait pourquoi, sont une force et un ornement pour la société, elles ne font pas toute la société. Pourquoi

comptez-vous le droit et la justice ? Quel état faites-vous de la religion ? Ces anciens dont vous parlez sans les comprendre, s'accordaient tous à bâtir les cités sur les assises de la piété et du respect de la Divinité. Et vous n'en faites nulle mention... Qui ne sait, d'ailleurs, que par *gouvernement des meilleurs*, par *aristocratie*, les Grecs entendaient, non pas la direction des plus savants, ni même des plus vertueux, mais de ceux qui possédaient au plus haut degré les qualités acquises pour gouverner, et qu'au nombre de ces qualités ils plaçaient, à tort ou à raison, la naissance, donnant le premier rang aux chefs de famille qui avaient la prétention de descendre des héros éponymes, sorte de demi-dieux légendaires, et d'avoir mieux conservé les traditions religieuses ? C'est une notion élémentaire. Plus on approfondit l'antiquité, plus on trouve à la base de ses institutions l'observation scrupuleuse des rites sacrés transmis par les ancêtres.

Il faut n'avoir aucune pratique de la vie sociale, ni même de la vie de famille, pour ignorer que la hiérarchie, et par conséquent la paix et l'ordre ne peuvent subsister que grâce à certains présomptions morales fondées sur la nature même et devant lesquelles s'est inclinée la sagesse des siècles. L'éducation, les traditions domestiques, la fortune, l'influence constituent des titres à marcher à la tête d'une nation ; la qualité de père confère un véritable droit sur les enfants. Eh quoi ! un manouvrier peut avoir une intelligence native supérieure à celle du gentilhomme ou du grand industriel ; s'ensuit-il que le manouvrier, élevé subitement au rang d'aristocrate, soit apte à diriger la société ? Il est possible qu'un fils soit supérieur à l'auteur de ses jours ; est-il fondé pour cela à mépriser les droits paternels ? Non. Il faut respecter toutes les hiérarchies naturelles; mais ce qui importe, c'est qu'il n'y ait pas de castes fermées et que tous les droits, même ceux des pauvres, de l'ignorant et de l'enfant ne soient pas mis en oubli.

Cette idée d'après laquelle on ferait, aux trois degrés de l'enseignement, des triages successifs, pour avoir les produits intellectuels les plus complets et les mettre à la tête de l'Etat, est aussi baroque qu'impraticable. Elle est inspirée par des principes socialistes et mène indirectement à l'application de ce système, en faisant table rase de tous les titres autres que les titres purement scientifiques, et substituant à l'action naturelle une sélection artificielle.

Et puis qui jugerait des mérites des candidats ? Le classement aurait-il lieu par suite de concours ? Le jury d'examen serait alors la première puissance de l'Etat. En Chine, toute l'administration se recrute d'après ce procédé. On ne voit pas que la civilisation de ce vaste empire y ait beaucoup profité. L'extrême Orient, très riche en observations séculaires, végète pourtant dans un triste engourdissement; la défectuosité des systèmes y est d'ailleurs coupensée par deux choses : l'absolutisme du

pouvoir et le respect de l'autorité paternelle poussé jusqu'à la superstition, jusqu'à l'idolâtrie.

Signalons encore, d'après le *Pas-de-Calais*, un discours du doyen de la Faculté des lettres. M. Violette a fait l'éloge d'un de ses élèves, qui vient de passer un brillant examen devant la Faculté de Paris, et « qui a tenu haut et ferme le drapeau des doctrines transformistes, malgré que la Faculté de Paris témoigne peu de tendresse pour ces théories. »

Un tonnerre d'applaudissements souligne ces paroles. Il demeure donc acquis que la Faculté des sciences de Lille, professeurs et élèves, est inféodée aux doctrines de Darwin.

La séance a été close par *la Marseillaise*, jouée cette fois par l'orchestre obéissant et que les étudiants ont hurlée en chœur. Après quoi cette charmante jeunesse s'est dispersée dans les rues de la ville, en vociférant les mêmes refrains.

Un journal du cru a félicité Messieurs les étudiants de la *galanterie* dont ils ont fait preuve en applaudissant aux bons endroits les aimables actrices qui ont fait les délices de la représentation. N'insistons pas.

V

Les lois Ferry viendront prochainement en discussion devant le Sénat. On dit que le ministre demande la priorité pour celle qui règle la composition du conseil supérieur. On sait que les pouvoirs de ce conseil sont conférés depuis le mois d'avril dernier; il en résulte que toute garantie est supprimée et que l'arbitraire est le régime dominant. Malheureusement, l'examen de ce projet est moins avancé que l'examen du projet relatif à l'enseignement supérieur. On se rappelle que le rapport de M. Jules Simon sur ce second projet était prêt avant l'ouverture des vacances; il a été lu par son auteur, depuis la rentrée des Chambres, dans le sein de la Commission sénatoriale. La lecture de ce document a duré près de deux heures.

Ce rapport comprend l'exposition des trois opinions qui se sont fait jour dans la Commission : 1° MM. Pelletan, Bertauld, Schœlcher et Foucher de Careil sont favorables au projet : 2° MM. Buffet, de Parieu et Daguenet le combattent résolument : 3° MM. Jules Simon et de Voisin-Lavernières acceptent le projet, moins l'article 7.

M. Jules Simon juge cet article inefficace et déclare nettement qu'à ses yeux les lois portées contre les Jésuites sont tombées en désuétude.

Dans une séance tenue postérieurement (le 3 décembre), la Commission présidée par M. Jules Simon a entendu pendant une heure et demie les délégués de l'Université catholique de Lyon. C'étaient MM. Thomasset, président de la société civile de l'Université; Valson, doyen de la Faculté des sciences, et Jaquier, professeur de la Faculté de droit. M. Lucien Brun, sénateur et professeur à la même Faculté, les a introduits.

M. Thomasset a principalement insisté sur les conséquences financières de la loi projetée. Il a exposé qu'on avait déjà dépensé 1,500,000 francs, sans parler d'engagements très onéreux. La nouvelle loi serait l'équivalent d'une expropriation sans indemnité.

M. Valson a montré que la loi de 1875 avait profité à l'enseignement officiel. Sous le stimulant de l'émulation, Lyon a vu se fonder comme par enchantement une Faculté de droit et une Faculté de médecine ; de cinq, les chaires de Facultés ont été portées à treize.

M. Jaquier a combattu les articles 1 et 3 du projet de loi. Par le 1er on retire aux établissements libres le titre d'université. Pourquoi les constituer ainsi dans un état apparent d'infériorité ? L'article 3 force les étudiants des écoles libres à prendre des inscriptions dans les Facultés de l'État. On oublie que l'article 15 du décret du 10 avril 1852 oblige les élèves à suivre assidument les cours auxquels ils sont inscrits; comment concilier ensemble ces deux prescriptions ?

La Commission a paru sérieusement impressionnée par ces dernières considérations, et a finalement repoussé l'article 3; c'est une décision importante.

Depuis cette réunion la Commission a entendu également les délégués des Universités de Lille et de Paris; elle entendra prochainement les délégués de l'Université d'Angers.

L'autre Commission sénatoriale, celle qui est chargée de l'examen du projet sur le conseil supérieur, a examiné l'amendement de M. Delsol, tendant à introduire dans le conseil trois membres du conseil d'État, trois archevêques et trois ministres des cultes dissidents, deux conseillers à la Cour de cassation, cinq membres de l'Institut. M. Delsol a été appuyé par M. Laboulaye et combattu par M. Barthélemy Saint-Hilaire; ses conclusions ont été repoussées par la majorité de la Commission.

VI

On le sait déjà : ce n'est pas seulement chez les personnes religieuses que les projets de M. Ferry ont rencontré les plus vives répulsions. Tous les amis de la liberté et de l'honnêteté publique, quelles que fussent leurs croyances et leurs opinions religieuses, ont témoigné la même désapprobation. Les observations d'un pasteur protestant — que l'on dit être M. Bersier — ont fait grand bruit dans le temps. Il n'est pas hors de propos de signaler les sentiments d'un universitaire de renom. M. Francisque Bouillier, membre de l'Institut, professeur éminent de l'Université à laquelle il a consacré toutes ses veilles, a fait naguère connaître dans la *Revue de France* le jugement sévère qu'il portait sur la réorganisation, ou plutôt sur la désorganisation du conseil supérieur. Aujourd'hui, il publie une brochure très spirituelle, très mordante, et en même temps très grave,

dans laquelle il prend à partie le projet qui concerne l'enseignement et dans laquelle le ministre, qui ne se pique pas de logique, a trouvé moyen de glisser une disposition qui mutile étrangement l'enseignement secondaire. Nos lecteurs ne seront pas fâchés d'en trouver ici une courte analyse.

L'honorable universitaire remarque d'abord que le ministre invoque pour son principal et presque pour son unique argument la nécessité de revendiquer les droits de l'État. Il semble, à l'entendre, que la puissance publique soit en péril, que quelque grave danger menace la société et le gouvernement. En vérité, de quoi s'agit-il, même dans l'hypothèse et au point de vue de M. Jules Ferry ? De certains droits à la collation des grades académiques dont l'État a cru convenable et utile de faire l'abandon en 1875, c'est-à-dire il y a un peu plus de quatre ans. L'État était donc bien mal inspiré quand il a renoncé à ces droits dont le ministre actuel a tout d'un coup découvert l'importance? De bonne foi, est-ce le moyen d'attirer beaucoup de considération sur l'État que de lui faire prendre des déterminations contradictoires à un si court intervalle ? Notez que ce n'est pas un gouvernement monarchique qui a fait cette concession que vous regrettez tant, mais bien un gouvernement républicain. Comment, après un si brusque démenti, quelqu'un aurait-il foi dans le présent et dans l'avenir ? Comment mettre sa confiance dans les lois les plus solennellement votées ?

En fait, ce partage de la collation des grades, quel fâcheux résultat a-t-il produit ? A-t-on seulement eu le temps de les constater ? L'expérience n'a pas eu lieu et l'on se plaint, et l'on feint des alarmes !... Ou plutôt l'expérience a été faite sur une échelle restreinte, et elle a été satisfaisante. L'Université qu'on disait gravement menacée ne s'en porte pas plus mal. M. Jules Ferry avoue dans son exposé des motifs que le public n'a pas remarqué les inconvénients qui l'ont frappé, lui ministre; il est vrai qu'il ajoute que ces difficultés sont assez sérieuses pour que les pouvoirs publics se tiennent pour avertis. Seulement, il a oublié d'indiquer ces inconvénients et ces difficultés.

M. Bouillier, lui, a voulu en avoir le cœur net. Il a cherché, il a interrogé et il n'a rien trouvé. Cela tient, sans doute, à ce que les inconvénients sont à l'état latent. En tout cas, ils ne peuvent être bien considérables. L'abandon des droits de l'État en ce qui concerne le baccalauréat eût entraîné certaines conséquences, parce que c'est la porte par laquelle on entre dans toutes les carrières libérales. Mais on n'a institué de jurys mixtes que pour la licence et le doctorat dans les divers ordres du droit, de la médecine, des sciences et des lettres. Tout se réduit ou à peu près, à une cinquantaine de licenciés en droit qui ont été reçus par des jurys mixtes. A Paris, on compte jusqu'à deux candidats qui se sont présentés pour la licence ès lettres devant un jury spécial. Beaucoup de jeunes gens préfèrent passer leurs examens devant les facultés de l'État. M. Bouil-

lier ne connaît pas un seul docteur en médecine ou ès-sciences reçu par des jurys mixtes (1).

Après tout, qu'est-ce qu'il y a de si formidable dans cette intervention des professeurs des universités libres dans les examens pour la licence et le doctorat? L'enseignement d'État n'a-t-il pas dans ces jurys la majorité et la prépondérance?

M. Bouillier n'a pas de peine à percer à jour la duplicité du ministre qui proclame la gratuité des inscriptions au profit, semble-t-il, des étudiants de toutes les facultés, soit libres, soit officielles, mais qui, en même temps, par une ingénieuse compensation, élève les droits d'examen, au détriment des établissements libres, puisque leurs professeurs ne peuvent y participer. M. Ferry, très amateur de la liberté, n'enlève aux universités libres que leur nom, leur droit de participation aux examens, leur autonomie et leurs recettes. A cela près, il les respecte.

Admirez encore ce scrupule pour la régularité des inscriptions. Tous les étudiants, à quelque faculté qu'ils appartiennent, seront tenus d'aller prendre leurs inscriptions dans les facultés de l'État; c'est, dit le ministre, une garantie de scolarité et d'assiduité aux leçons de leurs professeurs. Comment cela? Les étudiants libres, et, sans doute aussi, ceux de l'État, par une inévitable conséquence, n'auront plus à fournir aucune preuve d'assiduité à un cours quelconque. Les inscriptions ne représenteront plus, pas même d'une manière fictive, l'assiduité à des cours, pas plus d'un côté que de l'autre. Pourquoi, demande spirituellement M. Bouillier, ne pas dire que chacun pourra les prendre dans sa mairie?

La partialité révoltante de M. J. Ferry contre l'enseignement religieux se révèle dans la disposition par laquelle il affranchit de toute formalité gênante les cours isolés. La loi de 1875 assimilait ces cours aux réunions publiques et leur imposait les mêmes conditions; d'un trait de plume M. Jules Ferry supprime toute entrave. Toutefois ce libéralisme excessif l'épouvante en apparence, il établit des restrictions en apparence. Le ministre ne veut pas que ces cours soient ouverts aux passants, mais il leur concède d'être suivis par des auditeurs bénévoles. La difficulté est de fixer la ligne de démarcation entre un passant et un auditeur bénévole. Ne semble-t-il pas que l'individu qui entend, en passant, la voix d'un orateur, et qui entre et s'assied quelques instants est le plus bénévole des auditeurs?

Que dira-t-on dans ces cours? Tout ce que l'on voudra. L'orateur improvisé discourra librement sur une religion nouvelle, par exemple, ou sur les inconvénients de l'ancienne : il traitera les sujets les plus graves, les

(1) Nous croyons que depuis que M. Bouillier a émis ces considérations, le nombre des candidats qui ont subi l'épreuve du jury mixte a quelque peu augmenté. En tout cas le chiffre est mince et ne justifie nullement les alarmes affectées des *Ferristes*.

plus scabreux. Il dira dans deux ou trois leçons annoncées d'avance ce qu'on ne lui aurait pas permis de dire dans un club. Comment l'arrêter, puisque les anciennes précautions auront été suspendues en sa faveur? M. Ferry est grand partisan de la liberté..... des conférences. « L'intérêt public, dit ce ministre libéral, commande de susciter les initiatives individuelles, de laisser à toutes les intelligences une place au soleil. » Et plus loin : « Si nous voulons sincèrement la liberté, gardons-nous de multiplier des obstacles sur son chemin. »

Après avoir entendu ces franches déclarations, M. Bouillier s'étonne d'en voir dans l'article 7 précisément le contre-peid. Cet article 7, M. Bouillier l'affirme, est odieux non-seulement au clergé, mais à tous les amis de la liberté. Quel est son but si ce n'est, pour reproduire les expressions du ministre, de reprendre leur place au soleil à tous les membres des congrégations non autorisées comme si tous, jésuites ou non, n'avaient pas la liberté d'enseigner, depuis que la liberté d'enseignement est devenue l'un des principes de nos institutions? Il n'y a de congrégations d'hommes autorisées en France que celle des Frères de la doctrine chrétienne et celle des Sulpiciens. Les premiers se vouent exclusivement à l'enseignement primaire; les seconds n'ont que des séminaires. Voilà d'un trait de plume les Jésuites, les Dominicains, les Maristes, les Oratoriens obligés de fermer les portes d'établissements qui, par le nombre des élèves, rivalisent, en plus d'un endroit, avec les lycées les plus prospères. Voilà l'enseignement secondaire gravement atteint. Pour quel motif cette exclusion et cette destruction?

Le grand motif allégué, c'est le respect des lois. Cet argument peut sembler étrange dans la bouche d'un révolutionnaire comme M. J. Ferry. Mais enfin de quelles lois s'agit-il ? Des lois de la République, de la première, de la seconde, de la troisième ? Nullement, mais des lois de la monarchie. On invoque des édits de Louis XV, une ordonnance de Charles X. Qui se serait attendu à trouver en M. Ferry un réactionnaire et un rétrograde ?

M. Bouillier se gardera bien d'entamer une discussion juridique avec un jurisconsulte qui paraît aussi versé dans la connaissance du vieux droit monarchique français. Il se demande seulement si toutes ces lois n'ont pas disparu dans la tourmente qui a renversé l'ancien édifice social et politique. Les institutions nouvelles reposent sur des principes radicalement opposés aux maximes dont l'esprit animait les anciennes institutions. On s'explique difficilement qu'un partisan de la société moderne exhume ces dispositions législatives tombées en oubli ou en désuétude, avec un soin pieux qui siérait à un serviteur dévoué de la royauté légitime. Quoi! ces contempteurs hautains du passé, ces frères des hommes qui mettent bas les colonnes triomphales et les statues de nos rois, prennent à cœur d'appliquer des textes législatifs datant de plus d'un

siècle ! La Convention avait plus de pudeur et moins d'hypocrisie, elle se contentait de la loi des suspects.

Il est vrai que l'ordre des Jésuites a été aboli par d'anciennes lois, mais ces lois elles-mêmes ont été abolies par notre droit moderne. Tout comme la liberté des cultes a anéanti toutes les lois anciennes contre les protestants et contre les juifs, sans que ces lois aient été expressément rapportées, de même les lois de proscription contre les Jésuites sont virtuellement abrogées.

Que M. J. Ferry y prenne garde. En touchant à la liberté d'enseignement, il atteint la liberté de conscience. En empêchant le père de famille de confier ses enfants aux instituteurs qu'il juge les plus aptes ou même les seuls aptes à élever ce qu'il a de plus cher au monde, dans la foi qu'il estime l'unique véritable, il lui inflige la douleur la plus vive, il lui fait au cœur une cruelle blessure. Ce ne sont pas seulement le noble, le riche qui gémiront de ne pouvoir envoyer leurs enfants chez les religieux de leur choix ; l'homme du peuple qui aime les frères et les sœurs sera irrité de la persécution dirigée contre les frères et les sœurs. M. Ferry républicain ne pouvait imaginer un meilleur moyen de discréditer la république et de lui susciter de nombreux ennemis.

Que diraient M. Ferry et ses amis, si, par une de ces révolutions politiques si fréquentes de notre temps et dans notre pays, un dictateur s'emparait du pouvoir et prétendait contraindre les libres penseurs d'envoyer leurs enfants dans des écoles congréganistes? Ils crieraient à la tyrannie. Leur conduite actuelle mérite-t-elle un autre nom ?

Le membre de l'Institut aborde ensuite un autre argument employé par le ministre dans son discours aux délégués des sociétés savantes. Deux enseignements divers de principes, disait-il, produiraient deux jeunesses divisées en deux camps sous des drapeaux différents : ce sont deux Frances ennemies l'une de l'autre. L'unité nationale est en péril.

Il faut encore citer M. Jules Ferry.

« Ce que veut établir la démocratie moderne, dit M. Ferry, c'est un gouvernement fondé sur la liberté, mais fondé aussi, nous ne l'oublions pas, sur l'unité nationale. Nous n'avons pas voulu de l'unité dans le pouvoir absolu, de celle qu'avait réalisée l'ancien régime ; nous avons voulu l'unité dans la liberté, mais méfions-nous des prétendues libertés qui mettent en péril l'unité nationale. »

Ce langage est singulier dans la bouche d'un homme qui déclare qu'il n'aime pas les sophismes. Quoi ! vous ne voulez pas de l'unité de l'ancien régime, et vous appliquez les lois de l'ancien régime ; vous voulez l'unité dans la liberté, mais pas avec les libertés qui vous gênent !

Quelle logomachie !

Allons au fond de cette pensée, sans nous arrêter à la phraséologie burlesque dont on l'a revêtue. M. le ministre prétend qu'avec des croyances

et des systèmes d'éducation différents on fera deux nations dans la nation. Mais si ce principe est vrai, il faut l'appliquer jusqu'au bout, il faut, comme le dit M. Bouillier, imiter la Convention et la Terreur, il faut rebrousser chemin jusqu'à Sparte et à la république idéale de Platon. Quel singulier progrès à rebours !

Est-ce que l'Angleterre, en dépit des nombreuses croyances qu'on professe en ce pays, ne jouit pas de l'unité nationale ? Et la Prusse, et tant d'autres États que l'on pourrait citer ?

Si M. Ferry a raison, il a tort de s'arrêter en chemin, il doit procéder par l'étouffement à la destruction des plus légères différences existant entre citoyens, il doit demander et imposer des certificats de civisme. Ce n'est pas seulement la liberté d'enseignement qu'il faut proscrire, on ne doit pas ménager davantage la liberté de la presse.

Ecoutez le jugement qu'a porté, le 16 mai 1873, M. de Bismarck sur les écoles congréganistes de l'Alsace et de Metz, en expliquant pourquoi il avait expulsé les Frères :

« Je n'ai pas autre chose à dire, sinon que les autorités de l'Alsace-Lorraine ont agi uniquement d'après leur conviction que l'activité de ces frères est encore plus préjudiciable au pays et à la population que le manque d'instituteurs, et qu'un enseignement pervertissant l'esprit de la population et empoisonnant l'*esprit allemand* en Alsace, serait pire que l'absence d'enseignement. »

Après ce témoignage éclatant rendu par un adversaire que la haine de notre pays suffit à rendre clairvoyant, on s'étonne à bon droit que les hommes qui affectent de redouter pour les jeunes générations des maîtres suspects de tiédeur pour la France, se montrent peu bienveillants pour de modestes religieux que M. de Bismarck classe parmi les ennemis du nom allemand. Vous voulez des instituteurs patriotes, les voilà. Quand vous reprochez aux Jésuites de dépendre d'un prince étranger, ils pourraient vous répondre que ce prince n'a ni États ni armée ; mais les Frères n'ont même pas à repousser une imputation de ce genre, puisqu'un puissant rival les repousse et les proscrit. Pourquoi donc ne leur ouvrez-vous pas les bras ? Mais peut-être que vous les tenez en suspicion parce qu'ils parlent moins aux enfants de leurs droits que de leurs devoirs, qu'ils ne les animent pas contre les riches, qu'ils ne les excitent pas à l'insurrection ?

M. Bouillier estime que le patriotisme se trouverait bien d'une sorte d'émulation entre les deux enseignements. A son avis, l'Université d'État n'est pas tout à fait sans reproche à ce point de vue. Il veut supposer que les professeurs d'histoire inspirent à leurs élèves l'amour de l'ancienne France, qu'ils leur font admirer la valeur des soldats français dans la défaite comme dans la victoire, à Malplaquet et à Waterloo, comme à Denain et à Austerlitz (cette hypothèse n'est-elle pas parfois

trop bienveillante?) Un reproche sérieux concerne l'enseignement de la géographie pour laquelle on s'est pris d'un engouement assez peu justifié. M. Bouiller a vu avec peine que les auteurs des atlas usités dans les lycées et les écoles supérieures de l'Université, ont pris bien aisément leur parti des douloureuses mutilations qu'un vainqueur impitoyable a fait subir au sol national. Ils n'indiquent même pas par une ligne ponctuée nos frontières d'avant 1870, comme si nous avions perdu tout espoir de les recouvrer jamais! Les Allemands, avant cette date néfaste, procédaient bien différemment. Ils annexaient d'avance à l'Allemagne ces provinces qu'ils prétendaient leur appartenir : ne pourrait-on concilier l'espoir d'une revendication avec la constatation de l'état actuel des choses par des teintes habilement ménagées?

Quand il n'y aurait que des maîtres laïques dans toute la France, pense-t-on que nous serions plus à l'abri des divisions, des factions, des émeutes et même des révolutions?

Le procédé proposé est, d'ailleurs, inefficace. Les vingt mille jeunes gens que ces lois enlèveront aux établissements congréganistes n'iront pas grossir le personnel des lycées. Les uns recevront l'éducation dans leur famille, les autres suivront leurs maîtres à l'étranger, d'autres peupleront les maisons dirigées par des écclésiastiques séculiers? M. Ferry s'imagine-t-il que ces ecclésiastiques inculqueront à leurs élèves, anciens ou nouveaux, le respect des idées modernes et la libre pensée? Que fera-t-il si, avec la permission du Pape, les jésuites et les dominicains, déliés de leurs vœux, se transforment en prêtres séculiers? Leur déférera-t-il le serment? Usera-t-il à leur égard des rigueurs inquisitoriales? Beau moyen pour faire régner la concorde dans un pays et y rétablir l'unité!

M. Bouillier se demande ensuite si la diversité que M. J. Ferry a en horreur est véritablement un danger pour l'unité nationale.

Examinons les faits, scrutons les sentiments. Les religieux nés en France sont-ils moins bons Français que les autres citoyens, enseignent-ils aux élèves qu'ils forment le dédain du pays et l'amour de l'étranger? On sait bien que non, on le sait si bien que personne n'a osé formuler aucune accusation, émettre aucun soupçon à ce sujet. La jeunesse sortie de leurs écoles manifeste-t-elle moins d'amour de la patrie que la jeunesse universitaire? La réponse à cette question se trouve dans les combats de la dernière guerre, où l'une et l'autre ont rivalisé de courage et de dévouement. N'étaient-ce pas des cléricaux, ces héroïques volontaires qui, à la première nouvelle des dangers de la patrie, ont quitté Rome et le Pape pour servir sous Gambetta? « Voyez, s'écrie M. Bouillier, voyez combien sont longues dans leurs archives et sur le marbre de leurs chapelles, ces listes glorieuses d'anciens élèves tués à l'ennemi? D'ailleurs, quel plus significatif et quel plus mémorable

témoignage en faveur de leur amour de la France, que la défiance, que la haine du plus clairvoyant et du plus redoutable de nos ennemis, de M. de Bismarck, dont M. Ferry semble vouloir suivre l'exemple en France dans sa guerre aux jésuites ? Sans les fureurs et les haines jacobines qui se sont emparées d'un grand nombre d'esprits, cela seul aujourd'hui devrait suffire à les faire respecter parmi nous de tous les partis. L'Allemagne les a chassés ; ce devrait être pour nous une raison, indépendamment de toutes autres, de ne pas les exiler et de ne pas achever chez nous, aux applaudissements d'outre-Rhin, une œuvre de désunion et de désorganisation, sous le prétexte de l'unité, de la paix et de la concorde.

Les Frères des écoles chrétiennes méritent les mêmes hommages et peuvent invoquer les mêmes titres. Ils ont, il est vrai, l'avantage d'être autorisés et d'avoir la clientèle du peuple. Mais les municipalités radicales, images enlaidies et grotesques des passions les plus basses d'une partie du Parlement, les poursuivent de leur haine, comme le ministre poursuit les communautés enseignantes de son animosité de sectaire.

M. Bouillier lave ensuite les congrégations religieuses de l'imputation de défigurer l'enseignement de l'histoire par des fables ridicules, par des commentaires injurieux. Ce reproche tomberait à plus juste titre sur l'école républicaine, qui a odieusement travesti Napoléon Ier. Sous quels traits calomnieux la Convention ne représentait-elle pas nos vieilles annales ?

Les congrégations religieuses, aussi bien que les lycées, sont à l'affût des nouvelles méthodes, des nouveaux livres classiques ; elles ne répudient ni la lumière, ni les vrais progrès. La concurrence qu'elles font à l'Université est avantageuse à cette dernière, car elles la forcent ainsi à se tenir sur ses gardes. Si elles étaient supprimées et que l'on amenât de force leurs élèves aux établissements de l'État, certainement ceux-ci seraient remplis ; mais ce résultat est-il désirable ? L'Université a ses défauts, et M. Bouillier, qui les connaît, les signale avec une noble indépendance que nous nous plaisons à constater.

Cet universitaire distingué, mis hors de l'Université par M. Ferry, termine en déclarant que ses préférences ne sont pas pour les jésuites et les autres congrégations religieuses, mais pour la liberté. On l'a compté autrefois parmi les adversaires déclarés des congrégations, lorsqu'on pouvait craindre qu'elles ne détruisissent l'Université, à laquelle il entend toujours demeurer fidèle. Aujourd'hui qu'elles sont persécutées et qu'on ameute contre elles les passions populaires, il se range résolument de leur côté, par fidélité à ses principes de tolérance. Ce n'est pas lui qui a changé, ce sont les circonstances extérieures. Il estime, du reste, que le ministre actuel tend à bouleverser les conditions de l'Université qui, jusqu'ici, était un terrain neutre. Puisqu'on ne veut plus de

l'enseignement religieux dans les murs de l'école primaire, jusqu'à quand tolèrera-t-on des aumôniers et des pasteurs protestants dans l'intérieur des lycées? Tout prouve que l'on veut absolument et à tous les degrés avoir un enseignement sans religion.

V

L'arrêt récemment rendu par le Conseil d'État, après une si longue attente dans l'affaire des pourvois congréganistes, achève de montrer quel courant l'emporte dans les Conseils du gouvernement. On sait que tous les pourvois ont été rejetés. Le Conseil établit cette jurisprudence vraiment exorbitante, qu'il dépend uniquement de la volonté du préfet de substituer un instituteur laïque à un instituteur congréganiste.

Nous sommes en plein règne de l'arbitraire.

Léonce de la Rallaye.

P. S. — Depuis que cet article a été écrit, le rapport de M. Jules Simon a été déposé. Ce travail est considérable; nous l'analyserons dans notre prochain bulletin.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Danger du plomb au point de vue de l'hygiène publique; nouveau procédé inventé par certains pâtissiers pour remplacer les jaunes d'œufs; son danger pour la santé publique. — Nouveaux renseignements sur deux terribles poisons de l'Amérique équinoxiale; le curare; sa préparation, au moyen de plantes, constatée sur le haut Amazone par le professeur Jobert; nouvelles expériences sur l'action physiologique du curare, par M. Onimus; conclusions différentes de celles admises par Claude Bernard; le poison de la grenouille du Chocò; manière de recueillir ce venin d'après la narration de M. Ed. André; venin des batraciens en général. — Un problème financier; les émissions du Crédit foncier et la question humanitaire. — Visite à l'exposition des sciences appliquées à l'industrie; le porte-pototype. — Les mata-fuegos.

Dans une précédente chronique (1), nous avons parlé du danger pour l'alimentation publique, que pouvait présenter le foie de cheval, à cause de l'habitude prise depuis longtemps de donner de l'arsenic aux chevaux, qui acquièrent ainsi un poil lisse et brillant, un certain embonpoint et une plus grande force de traction dans les montées rudes et difficiles. Nous avons expliqué en même temps les avantages que le médecin retire de l'administration de cette substance toxique, dans certaines affections cutanées et dans quelques maladies des organes respiratoires. En somme, l'arsenic n'est un poison qu'à une certaine dose, peu élevée sans doute; mais pris par très petites quantités, c'est un médicament utile et qui produit des effets thérapeutiques incontestables. Il n'en est pas de même du plomb, ce métal vulgaire que l'on rencontre pour ainsi dire à chaque pas, à cause de ses usages si nombreux. Le plomb est très toxique et si à petites doses il n'amène pas irrévocablement la mort, il occasionne des maladies sérieuses dont l'issue peut être funeste. Aussi faut-il éliminer complètement ce métal de tout ce qui, de près ou de loin,

(1) *Revue du Monde catholique*, 1879.

doit contribuer à notre alimentation. Mais en dépit de toutes les précautions, malgré les ordonnances de police qui interdisent son emploi dans l'étamage et dans une foule d'autres vases destinés à contenir des boissons et des aliments, le plomb trouve toujours moyen d'arriver dans notre estomac sous un déguisement quelconque. Il y a quelques années, un de nos confrères ne constatait-il pas dans un quartier de Paris, une épidémie de coliques saturnines (1) dues au pain cuit dans le four d'un certain boulanger. Pour augmenter ses bénéfices, cet honnête industriel n'avait-il pas imaginé de chauffer son four avec des bois de démolition, notamment avec des débris de portes, cloisons, boiseries, etc., auxquels adhéraient encore de nombreuses couches de peintures. Or on sait que la *céruse* ou hydro-carbonate de plomb broyée avec de l'huile siccative, constitue la partie principale de la couleur employée par les peintres en bâtiment. Le bois brûle, mais à cette température la céruse se décompose en laissant sur la sole du four, une couche plus ou moins abondante d'oxyde de plomb qui s'attache au pain. C'est l'usage de cet aliment préparé dans ces mauvaises conditions qui avait amené les accidents dont nous parlions plus haut. Cette affaire fit quelque bruit alors, mais on ne tarda pas à retrouver des ordonnances de police datant d'un siècle ou deux et par lesquelles il était défendu aux boulangers d'employer pour la cuisson du pain le bois de démolition. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! Ce qui ne diminue en rien la sagacité de notre confrère qui, sans connaître ces faits, est parvenu à découvrir la cause de ces affreuses coliques qui tourmentaient tant ses clients. Nous allons rapporter quelques autres exemples, pour montrer combien le plomb est ingénieux pour se faufiler chez nous, malgré les plus grandes précautions. On avait autrefois la funeste habitude de corriger les vins trop verts, c'est-à-dire trop acides, en les laissant, pendant un temps suffisamment long, en contact avec de la litharge qui n'est qu'un oxyde de plomb. Les *coliques de Poitou* n'avaient sans doute pas d'autre origine. Les coliques des pays chauds ont également disparu depuis que l'on ne se sert plus de vases en plomb pour conserver l'eau douce destinée à la boisson des marins. Ailleurs,

(1) Dans le langage des alchimistes, le plomb s'appelait Saturne. Ces coliques portent encore le nom vulgaire de coliques de *miserere*, et colique *des peintres*, *du Poitou*, *des pays chauds*, etc.

il a suffi de quelques grains de plomb de chasse laissés au fond de la bouteille qu'ils avaient servi à nettoyer, pour communiquer au vin des propriétés toxiques.

Tous ces faits, auxquels il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, nous sont revenus à la mémoire à propos d'un procédé récemment découvert par les pâtissiers pour remplacer les œufs dont le prix leur paraît excessif. Pour donner à la pâtisserie, aux gâteaux, la coloration due au jaune d'œuf, ils emploient le *chromate neutre de plomb*, plus connu sous le nom vulgaire *de jaune de chrome.* Cette pratique existe depuis quelque temps à Paris, mais c'est en province où elle a été transportée qu'elle a été découverte dans les circonstances suivantes. C'était dans le département de l'Oise; un de ces *honorables* industriels qui comptent tant, pour faire fortune, sur le goût pour la pâtisserie si développé chez les femmes et les enfants; trouvant que le procédé remplaçait avantageusement pour les yeux, les jaunes d'œuf qu'il aurait dû mettre dans ses gâteaux, a eu un beau jour la main un peu lourde. Sa marchandise d'un jaune trop vif (c'est en effet avec le chromate neutre de plomb qu'on obtient la belle peinture jaune qui distingue les omnibus et la plupart des voitures publiques) éveilla l'attention des consommateurs, et, comme des accidents étaient survenus, on s'enquit près de lui de la cause de cette coloration si marquée et il fit connaître ingénument ce procédé qu'il tenait d'un de ses confrères et dont il ignorait les effets funestes, ce qu'il faut dire à sa décharge, puisqu'il n'hésita pas à remettre un échantillon du chromate de plomb qu'il employait. Une brioche ainsi préparée contenait, d'après l'analyse du docteur Galippe, 73 milligrammes de plomb pour 100 grammes. Espérons que l'autorité compétente ainsi prévenue s'empressera d'avertir les pâtissiers du danger auquel ils exposent les consommateurs, et leur rappellera en même temps les peines qu'ils pourraient encourir en mêlant ces substances toxiques aux objets destinés à l'alimentation publique. On ne saurait trop le répéter, le plomb est un métal excessivement dangereux et il est trop souvent la source de malaises, d'indispositions et d'infirmités qu'on ne pense pas toujours à lui attribuer. L'usage interne de ce métal est à peu près inconnu en thérapeutique, il n'est guère employé que pour certains usages externes. L'emplâtre simple est, en effet, un savon à base de plomb et l'eau de Goulard, plus connue sous le nom d'*eau blanche*, en est un sous-acétate.

Notre intention n'est point de faire ici le procès du plomb, ni de dire tous les inconvénients qui résultent de son emploi. Encore moins parlerons-nous des dangers que courent tous ceux que leur profession oblige à manier la céruse. Il y a longtemps que les pouvoirs publics auraient dû intervenir à ce sujet et trouver le moyen, sinon de proscrire absolument ce produit, du moins de rendre plus général l'emploi du blanc de zinc (oxyde de zinc) qui, dans beaucoup de cas, pourrait remplacer la céruse sans présenter les mêmes dangers.

*
* *

L'Amérique équinoxiale est célèbre par deux poisons dont la nature est restée pendant longtemps inconnue à l'Europe, et sur lesquels nous avons aujourd'hui des renseignements, grâce à deux voyageurs français qui ont assisté, sur les lieux mêmes, au mode de fabrication de ces substances. Nous voulons parler du *curare* dont les Indiens de l'Amazone avaient jusqu'ici conservé le secret, et du poison de grenouille de la Colombie.

C'est lors de la découverte de la Guyane, en 1595, que Walter Raleigh rapporta, pour la première fois en Europe les flèches empoisonnées dont les Indiens se servaient à la guerre et à la chasse. La substance vénéneuse dont leur extrémité était enduite, s'appelait *Ourari*, qui est encore le nom que les Indiens appliquent aujourd'hui à la plante principale qui entre dans la composition de ce fameux poison. C'est par intervalles, d'une façon tout à fait particulière et pour ainsi dire au hasard, qu'on se procure cette substance. Il faut qu'un chef de tribu veuille bien s'en dessaisir. Il arrive chez nous soit avec les flèches qui en ont été enduites comme au temps de Walter Raleigh, soit contenu dans des vases d'argile ou de petites calebasses. Encore ce curare est-il variable avec son origine, par conséquent avec son mode de préparation, et faut-il rechercher expérimentalement son pouvoir toxique.

Nous ne redirons point ici toutes les opinions émises sur l'origine du curare. On avait constaté de bonne heure qu'il était beaucoup moins actif quand on l'introduisait dans l'estomac que quand on l'administrait par voie hypodermique. Quelques auteurs en avaient conclu, certainement à tort, que cette substance était un venin et probablement du venin de crapauds. La découverte de la *Curarine*

ou principe actif du curare, faite d'abord par Boussingault et Roulin, puis complétée par Pelletier et Petroz, détruisit cette opinion, en montrant que la curarine soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais insoluble dans l'éther, se combinait avec les acides étendus pour former des sels solubles et incristallisables. Aussi l'opinion qui regarde le curare comme un produit d'origine végétale était-elle la plus accréditée. On croyait aussi savoir que certaines plantes, des Strychnées surtout, entraient dans sa composition, mais nos connaissances au sujet de son origine n'allaient guère plus loin.

Il était réservé à M. le professeur Jobert (1), qui a passé plusieurs années au Brésil, où il avait été appelé par l'empereur pour enseigner l'histoire naturelle, de nous édifier à ce sujet. Il serait bien à désirer que M. Jobert qui nous a raconté tant de choses intéressantes sur ce pays, se décidât à nous instruire de ce qui a trait aux mœurs brésiliennes et surtout à la manière dont on y comprend les devoirs de l'hospitalité.

Chargé de plusieurs missions d'exploration dans le haut Amazone, il put assister à la préparation du poison et obtenir des échantillons des plantes qui entrent dans sa confection.

Les Indiens Tecunas qui, comme l'avait déjà reconnu Alexandre de Humboldt, préparent le curare le plus actif, emploient principalement l'écorce d'une Strychnée qu'ils appellent *Urari-Uva*, c'est-à-dire vraie plante de l'Urari (prononcez Ourari) et qu'on croit être le Strychnos de Castelnau *Strychnos Castelnæ* Wedd. Ils y associent l'écorce d'une autre plante grimpante qui offre tous les caractères des Ménispermacées et qui pourrait bien être le *Cocculus toxiferus* Wedd. Un mélange d'une partie de cette dernière écorce avec quatre parties de la première est pétri à la main, puis placé dans un entonnoir en feuilles de palmier qui fonctionne comme appareil à déplacement. Après avoir passé sept ou huit fois à travers le contenu de l'entonnoir, l'eau prend une teinte rouge. On y

(1) C'est au congrès de Montpellier (août 1879) que M. Jobert a présenté les résultats de ses expériences sur les plantes qui entrent dans la composition du curare et par conséquent bien antérieurement à la note publiée dans les *Comptes rendus* (27 octobre 1879) par MM. Couty et Lacerda. On ne saurait trop regretter que la section de botanique à laquelle a été faite cette communication, dont l'importance n'échappera à personne, ait *élu* un secrétaire qui n'a pas eu le plus léger souci de donner la moindre publicité aux travaux auxquels l'impartialité nous oblige à reconnaître qu'il n'a pris aucune part.

mélange alors des fragments de la tige d'une Aroidée indéterminée, appelée vulgairement *Taja*, et de celle d'une autre plante ayant le port d'une Amarantacée que les Indiens désignent sous les noms de *Eoné* ou *Mucura-ca-ha* et qui est peut-être le *Didelphys cancrivora*. Après une ébullition d'environ six heures qui l'amène à une consistance épaisse, le liquide est additionné de la râpure des feuilles de plusieurs Pipéracés indéterminées qu'on croit être des *Artanthe*. On fait bouillir de nouveau la préparation, qui prend par le refroidissement « la consistance d'un cirage épais (1). »

Quelques autres plantes jouant un rôle peu important entrent également dans cette préparation. Ce sont le *Tau-ma-gere* ou *Langue de Toucan*, une Phytolaccacée (*Petiveria*), une Aroidée (*Adenolema*) et une aristolochiacée.

Parmi tous ces éléments, M. Jobert reconnut par des expériences physiologiques faites séparément sur chacune de ces plantes dont il a pu se procurer une certaine quantité, que l'*Urari-Uva* et le *Taja* sont les plus actives. L'*Eko* ou *Pani du Maharâo* produit des effets beaucoup moins rapides.

Nous savons déjà que tous les curares ne sont pas également actifs; ce qui tient aux divers modes de préparation employés et aussi aux diverses plantes que l'on fait entrer dans sa composition suivant les diverses localités où on le fabrique. M. Jobert a constaté en effet, grâce à un Indien Kawichane, que les Indiens de la rivière Yapura emploient pour la confection de leur curare deux autres *Strychnos* auxquels ils n'associent que deux Pipéracées. Des deux espèces de *Strychnos*, l'une est le *S. hirsuta*, l'autre se rapproche du *S. nigricans*. M. Jobert put aussi se procurer, outre ces deux espèces, le *Strychnos rubiginosa* Gærtn, que son compagnon de voyage, M. Wilhem Swacke, avait rencontré, en grande abondance, à la montagne de Lemos, près de la ville d'Oeiras ainsi que le *Strychnos triplinervia* appelé vulgairement au Brésil *Cipô cruzeiro*. Ces deux derniers sont employés comme *fébrifuges* par les gens du pays.

C'est à l'aide de ces matériaux que M. Jobert a reconnu que toutes ces Strychnées américaines présentaient à un degré variable, il est vrai, les réactions physiologiques du curare. Or Claude Bernard a démontré que ce poison agissait spécialement sur le

(1) Voy. *Comptes-rendus*, tome LXXXVI (janvier 1878, page 822).

système nerveux moteur ou mieux encore sur la plaque terminale par laquelle le nerf se met en rapport avec le muscle. Les Strychnées américaines n'agissent donc pas comme le Vomiquier de l'Asie (*Strychnos nux vomica*) qui renferme la Strychnine alcaloïde extrêmement toxique, qui agit spécialement sur la moelle et est tétanisant. Il paraîtrait que l'Afrique et l'Asie renferment des espèces de *Strychnos* dont l'action physiologique serait précisément la même que celle des Strychnées américaines. C'est là un point que nous recommandons tout spécialement aux missionnaires qui exercent leur saint ministère dans ces régions, notamment au Tonquin.

Il résulte de ces découvertes qu'aujourd'hui on pourra, quand on le voudra, fabriquer en Europe un curare qui aura toujours les mêmes propriétés. En un mot, la préparation de cette substance qui joue un si grand rôle dans les recherches de physiologie expérimentale, pourra se confectionner dans les mêmes conditions que la plupart de nos préparations pharmaceutiques. La science ne sera donc plus tributaire de ces Indiens qui préparent un curare de diverses façons, suivant les localités où ils se trouvent. L'expérience leur a, en effet, appris qu'à défaut de l'*Urari-uva* ou vraie plante de l'*Urari*, on peut lui substituer l'*Urari-rana* ou faux *Urari*, qui possède des propriétés analogues au point de vue de la chasse, mais non identiques au point de vue physiologique. Les Pipéracées ajoutées au *curare* ont la propriété singulière de rendre son action beaucoup plus prompte. Aussi les Indiens en ajoutent-ils d'autant plus qu'il s'agit de s'attaquer à un animal dont la course est plus rapide. M. Jobert s'est aussi assuré (1) que les Indiens Pébas du Pérou introduisent dans leur curare du sucre caramélisé; qu'ils n'y mettent que peu ou point de Strychnées. Ils remplacent ces dernières par le suc d'une Ménispermacée (*Chondrospermum*) dont l'action est bien différente, puisque c'est un poison du cœur.

Claude Bernard, qui a si bien étudié l'action physiologique du curare et qui a cru reconnaître, comme on l'a vu plus haut, que ce poison portait son action sur la plaque terminale des nerfs moteurs, rapporte, d'après Ch. Watterton, l'anecdote suivante propre à nous en montrer les effets généraux :

« L'Indien Arrowak et son compagnon parcouraient la forêt pour y chercher du gibier. Ce dernier prit une flèche empoisonnée et la

(1) Voyez *Comptes rendus*, t. LXXXIX, (octobre 1879), p. 647.

lança sur un singe qui était au-dessus de lui dans un arbre. La flèche manqua le singe et, en retombant, frappa l'Indien au bras un peu au-dessous du coude. — Jamais, dit-il à son camarade d'une voix entrecoupée, et regardant son arc pendant qu'il parlait, jamais je ne banderai plus cet arc. — Ayant dit ces mots, il ôta la petite boîte de bambou qui était suspendue à son épaule et qui contenait le poison, et l'ayant mise à terre avec son arc et ses flèches, il s'étendit auprès, dit adieu à son compagnon et cessa de parler pour toujours. »

Que se passe-t-il chez un animal qui vient d'être blessé avec une arme empoisonnée par le curare? Au premier abord, il ne paraît point affecté et il conserve ses allures habituelles, bien qu'il n'ait plus que quelques instants à vivre. Quatre à cinq minutes après il paraît fatigué et ne tarde pas à s'asseoir. Bientôt il ne peut plus faire mouvoir ses mâchoires, ses paupières s'abaissent, les pupilles se dilatent, la respiration cesse, le cœur lui-même ne tarde pas à s'arrêter. Dix minutes ne se sont pas encore écoulées, et déjà l'animal est mort. A l'autopsie, on ne constate aucune lésion caractéristique.

Nous en resterions là sur ce sujet, si dernièrement M. Onimus n'avait démontré que l'analyse de Claude Bernard est incomplète, et que le curare au lieu d'agir sur la plaque motrice terminale du nerf moteur, affectait uniquement le tronc nerveux moteur sans toucher en rien ses deux extrémités, c'est-à-dire les autres nerveux (moelle épinière et encéphale) auxquels il aboutit d'une part, et la plaque terminale par laquelle il est en relation avec le muscle, d'autre part. Voici quelques-uns des faits qui ont permis de tirer cette conclusion.

1° Le courant faradique, c'est-à-dire le courant électrique produit par une bobine d'induction, ne détermine pas directement la contraction des fibres musculaires, il ne la provoque que par l'intermédiaire du système nerveux.

Cette proposition est appuyée sur des expériences physiologiques et sur de nombreux faits pathologiques. Parmi ces derniers, les plus probants sont ceux dans lesquels les fibres nerveuses sont complètement détruites par suite d'un rhumatisme ou d'une influence morbide. Dans ces cas, si l'on fait agir les courants induits, on n'obtient aucune contraction musculaire. On ne peut plus dire comme autrefois que cette perte de contractilité est due à une alté-

ration de la fibre musculaire, puisque celle-ci continue à se contracter sous l'influence d'autres excitants soit mécaniques, soit chimiques et surtout par l'action de courants continus, c'est-à-dire de ceux qui proviennent directement de la pile.

2° Quand on fait agir les courants induits sur les filets nerveux d'un animal curarisé, c'est-à-dire empoisonné par le curare, « on n'obtient plus aucune contraction des muscles; tandis que lorsqu'on électrise directement les masses musculaires avec ces mêmes courants, on détermine des contractions aussi prononcées ou presque aussi prononcées qu'à l'état normal. »

Conclusion. Le curare ne paralyse pas les éléments nerveux périphériques, puisque les courants induits excitent, après son action, les fibres musculaires, ce qu'ils ne sauraient faire si tout le système nerveux moteur était atteint. Par conséquent l'action élective du curare n'a pas lieu sur les plaques nerveuses motrices terminales, mais sur le tronc nerveux moteur lui-même. Car il résulte d'autres expériences de Claude Bernard et de M. Vulpian que ce poison n'atteint les centres nerveux que peu à peu et consécutivement, c'est-à-dire après le système nerveux périphérique.

M. Onimus fait suivre cette démonstration de considérations pathologiques destinées à montrer que les nerfs moteurs sont les plus facilement affectés, les premiers paralysés et les derniers à revenir à leur état normal.

Il résulte également comme conséquence des recherches de M. Onimus, l'absence totale de contractilité par les courants induits, lorsque les éléments nerveux sont complètement détruits, alors que le muscle se contracte encore par d'autres excitants. Mais il faudrait se garder de penser, comme on le faisait autrefois, que l'absence de contractilité farado-musculaire entraîne l'altération de la fibre musculaire.

Ces travaux sont donc fort intéressants. Ils rectifient sur l'action physiologique du curare des notions qui paraissaient définitivement acquises à la science et qui résultaient des recherches de Claude Bernard, recherches considérées comme « un modèle d'analyse physiologique. »

Quant à l'altération du nerf moteur, elle est de celles qu'on appelle fonctionnelles ou dynamiques, parce que les procédés scientifiques actuels ne permettent pas d'en constater la matérialité. Pour plus amples détails, voir la *Revue médicale*, n° 50, 13 décembre 1879.

*
* *

Le poison de grenouille de la Colombie produit également des effets bien surprenants. On doit la plupart des détails que l'on connaît sur ce sujet, à M. Ed. André, qui a parcouru l'Amérique équinoxiale comme voyageur chargé d'une mission scientifique. Ceux qui aiment le récit de voyages intéressants, instructifs et accompagnés de cartes et de vues qui mettent, pour ainsi dire sous les yeux, le pays avec ses habitants et ses productions naturelles ou industrielles, liront avec plaisir la narration que M. Ed. André a insérée dans le *Tour du monde* (1). Notre voyageur a visité avec détail le pays de Choco (Colombie) où, grâce à un vieux nègre nommé Pedro, qui avait conservé pour l'histoire naturelle un goût particulier qu'il avait sans doute contracté pendant qu'il avait accompagné, dans sa jeunesse, les collecteurs Wallis et Rœzl, il put se procurer l'animal et tous les renseignements sur la manière d'en extraire le poison. Ceux qu'on va lire sont puisés à une note que M. Ed. André a envoyée à *La Nature* (2).

La grenouille du Choco appartient au genre *Phyllobates*; elle ressemble assez au *Phyllobates bicolor*, Bibr., Rainette arboricole de l'île de Cuba, pour que M. Ed. André la considère comme n'en étant qu'une simple variété qu'il appelle *Phyllobates bicolor*, var. *toxicaria*, contrairement à M. A. Posada Arango, médecin colombien qui, ayant beaucoup étudié cet animal sur lequel il a même publié une très bonne notice, en fait une espèce nouvelle qu'il désigne sous le nom de *Phyllobates chocoensis*. La principale raison que fait valoir le médecin colombien c'est que la Rainette du Choco n'est point arboricole comme celle de Cuba. Bien qu'elle ait tous les doigts des pattes terminés par un appendice claviforme, bilobé, charnu qui lui sert d'organe adhérent, elle ne grimpe pas sur les branches, mais se tient habituellement sur le sol ou tout au plus sur les racines des arbres. Sa longueur ne dépasse pas 4 centimètres, sa largeur 12 à 15 millimètres. Ses pattes antérieures ont 3 centimètres et se terminent par quatre doigts libres, tandis que les pos-

(2) *Nouveau journal des Voyages*, publié sous la direction de M. Edouard Charton, auteur des voyages anciens et modernes et illustré par nos plus célèbres artistes. Il paraît un numéro par semaine. Librairie Hachette et Cᵉ.

(2) *Revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, journal hebdomadaire illustré. Librairie Georges Masson.

térieures longues de 5 à 6 centimètres ont cinq doigts libres. Dans chacune des pattes le deuxième doigt est beaucoup plus long que les autres. Sa peau est lisse, à peine verruqueuse en dessous et d'une couleur qui rappelle à s'y méprendre celle du citron, fort commun du reste dans ce pays. Mais si le voyageur, trompé par cette apparence, se baisse pour ramasser ce fruit qu'il croit tombé de l'arbre, aussitôt le prétendu citron, c'est-à-dire la grenouille *Neaara'* (c'est ainsi que les Indiens du Choco appellent ce batracien) se met à sauter avec assez de vivacité pour que sa capture soit très difficile. C'est avec leurs mains garnies de larges feuilles que les Indiens la saisissent et l'enferment ensuite dans un morceau de bambou.

La manière dont ils préparent le poison n'est pas moins curieuse à connaître. « Arrivés à leur campement, dit M. Ed. André, ils allument du feu. Lorsque les tisons sont bien allumés, la grenouille est saisie avec précaution au moyen d'une fine baguette de bois, pointue, qui lui est passée dans la bouche et à travers les pattes postérieures. Puis on tourne et retourne cette baguette au-dessus des charbons ardents. La peau se boursoufle et éclate bientôt sous l'influence de la chaleur et exsude un liquide jaunâtre, âcre, dans lequel on trempe immédiatement les flèches qui doivent être empoisonnées. On dit, — mais cela me semble difficile à croire, — que l'animal ne meurt pas toujours de cette exposition au feu, et qu'alors il est rendu à sa forêt natale, afin d'être repris et remartyrisé quelque jour, si le besoin se fait sentir de lui emprunter une nouvelle dose de poison. »

Quand ils veulent se procurer une plus grande quantité de ce venin, les Indiens du Choco font un trépied avec trois tiges de bambou réunies à leur sommet par un lien auquel on suspend l'animal au-dessus d'un feu bien vif qui produit l'exsudation dont nous parlions tout à l'heure. Une femme s'approche alors et racle la matière jaunâtre pour la déposer dans un petit pot de terre (*ollita*), où on la conserve précieusement et dans laquelle on ne trempe les flèches qu'avant sa solidification complète. Celle-ci se fait assez longtemps attendre, de sorte que le chasseur porte ce petit vase à sa ceinture à côté de son carquois de bambou.

Les flèches empoisonnées sont également en bambou. Ce sont « de petites baguettes deux fois longues comme une aiguille à tricoter. Elles sont aiguisées par une extrémité, entourées de l'autre

d'un peu de coton sauvage. » Elles sont lancées au moyen d'une sarbacane (*bodoquera*) longue d'environ 3 mètres et faite de deux moitiés de tiges de palmier, creusées, ajustées et réunies par des fibres qu'on recouvre d'une gomme noire. Celle-ci, en se desséchant, donne à l'instrument une grande solidité.

Le grenouille *Neaara*' habite les forêts sombres du Choco entre Anserma Viégo et Novita, surtout dans les forêts de Tatamà. On la retrouve encore près des sources du rio San Juan dans lequel le rio Tatamà vient se déverser.

Le poison de cet animal n'a pas encore été étudié physiologiquement. Nous ne pensons pas que le batracien ou son venin aient jamais été apportés en Europe. M. Ed. André nous dit que ses effets foudroyants sont assez semblables à ceux du curare. Introduit dans l'estomac, il ne produit aucun effet désastreux. Il se comporte en cela comme le venin, en général. Mais s'il est absorbé dans une plaie, comme quand un animal est blessé par une flèche, « il détermine une paralysie momentanée, assez durable pour tuer par asphyxie. »

« Lorsqu'on pique un oiseau avec l'un de ces dards, même préparé depuis plusieurs années, il est pris de halètement et de tremblement ; une bave épaisse sort de son bec et il meurt au bout de trois à quatre minutes, si la quantité de poison ingéré a produit toute son action. Une seule flèche lancée contre un chevreuil le met hors de combat en moins de dix minutes et le double de ce temps suffit pour tuer un jaguar adulte. »

« On ne connaît pas de contre-poison au venin des grenouilles du Choco ! Les pauvres Indiens le savent si bien que, si l'un d'eux a le malheur de se blesser avec une flèche empoisonnée, il se couche immédiatement et attend la mort sans rien tenter pour sa guérison. Il suffirait cependant, dans la plupart des cas, d'une ligature qui isolerait le membre blessé et d'une forte cautérisation après application de ventouses sur la plaie. Rœzl racontait naguère que, dans ces mêmes forêts de Choco, où il avait été mordu à la jambe par un serpent *equis*, il n'avait été sauvé qu'en faisant brûler immédiatement de la cire à cacheter sur la plaie, de manière à enlever avec le venin la moitié du mollet. Dans des cas aussi graves, il ne faut pas hésiter à employer des moyens héroïques. »

A ceux de nos lecteurs qui s'étonneraient qu'une Rainette, animal qui au premier abord paraît si inoffensive, puisse sécréter un poison

aussi violent, nous leur dirons que presque tous les batraciens possèdent des venins qui, s'ils ne sont pas mortels pour l'homme, ne manquent pas d'occasionner des accidents formidables et même la mort, chez des animaux de plus grande taille, chez des chiens par exemple. L'expérience a été faite avec succès au moyen du liquide contenu dans les pustules de la Salamandre terrestre et du crapaud. Ce liquide, introduit sous la peau des chiens, des cochons d'Inde, des oiseaux, des grenouilles, détermine la mort après un temps plus ou moins long et avec production de phénomènes variables. Les naturalistes savent depuis longtemps que les grenouilles placées dans la même boîte que les crapauds meurent au bout de peu de temps sous l'influence du venin de ces derniers.

Les tritons eux-mêmes, ces jolies salamandres aquatiques, possèdent un venin qui n'est pas moins funeste, et, chose curieuse, celui d'un batracien est mortel par un autre batracien. Ainsi le venin des tritons et des salamandres est mortel pour les crapauds et réciproquement. Claude Bernard a même prouvé qu'on pouvait empoisonner ces animaux par leur propre venin, mais avec une dose beaucoup plus considérable. M. Sauvage (1), à qui nous empruntons quelques-uns des faits qui précèdent, dit que « l'on rencontre fréquemment chez les tribus sauvages du bord de l'Amazone ou du Maroni, des perroquets verts dont une partie du corps offre une couleur jaune ou rouge; ces oiseaux sont dits perroquets tapirés et l'on prétend, à tort ou à raison, que l'on obtient cette variété, en frottant les petites plaies qui existent à la surface du corps de ces perroquets, lorsque, pris tout jeunes, on leur arrache les plumes, en les frottant disons-nous, avec le venin d'un crapaud que les naturalistes désignent sous le nom de Dendrobate à tapirer, ou *Dendrobates tinctorius*. Ce genre Dendrobate est curieux en ce que les trois espèces qui le composent, vivant au Chili et dans le nord de l'Amérique du Sud, ont les extrémités des doigts dilatés comme les Rainettes et vivent sur les arbres et sur les buissons; un animal du même groupe, l'Hydatyle tacheté, est de Java.

Il serait intéressant de vérifier si le fait des perroquets tapirés est réel, et s'il est obtenu par le moyen indiqué ci-dessus. Il serait encore plus intéressant de posséder en France quelques spécimens vivants du *Neaara'* ou Choco ou au moins des flèches empoisonnées

(1) Voyez *la Nature*, 7e année, n° 331, p. 281.

et un *ollita* rempli de venin. Il ne manque pas dans les Universités catholiques de physiologistes qui seraient fort heureux d'expérimenter ce poison dont les effets ne sont pas encore scientifiquement connus. Les missionnaires qui se trouvent dans ces régions, comme dans tant d'autres, du reste, où il y a encore tant à savoir au point de vue de l'histoire naturelle, pourraient, sous ce rapport, fournir aux professeurs de l'enseignement supérieur catholique, des matériaux qui leur serviraient à faire progresser la science et à montrer d'une façon péremptoire et éclatante l'utilité et la nécessité de leur conservation sociale.

*
* *

Le 5 août dernier, le Crédit foncier de France émettait un million d'obligations communales de 500 fr. 3 pour 100, sur lesquelles il demandait vingt francs en souscrivant et trente-cinq francs à la répartition. Le payement complémentaire de la somme de 485 fr., prix d'émission, se fait en neuf versements espacés par intervalles de six mois. Les souscripteurs ont chaque fois quinze jours pour exécuter ces versements, sans être passibles de payer les intérêts en retard. Or un million divisé par quinze donne approximativement 66,666. On sait que les souscripteurs d'unités ont été les plus nombreux, mais pour ne pas être taxé de la moindre exagération, admettons qu'ils ne forment pour Paris que le dixième de la totalité, ce sont donc 6,666 personnes qui, pendant quinze jours, doivent, chaque jour, défiler devant les guichets de cette grande société de crédit. Aussi ne faut-il plus s'étonner de ces queues interminables qui encombreront périodiquement les portes du Crédit foncier. Nous ne voulons point parler de la perte de temps qui atteindra la foule d'ouvriers, de petits employés, de domestiques, etc., qui iront faire leurs versements. Nous voulons seulement appeler l'attention sur une question d'humanité. En effet, il faudra, en moyenne, attendre au moins deux heures. Or, plusieurs de ces versements, on pourrait ajouter plus de la moitié, doivent avoir lieu du 15 février au 1er mars, c'est-à-dire en plein hiver. Est-il permis, à notre époque, d'exposer volontairement, sciemment le public aux intempéries des saisons et l'obliger, pour ainsi dire, à contracter l'une des nombreuses affections qui atteignent les personnes exposées au froid et à l'humidité. Nous avions toujours

pensé que la terrible expérience faite au moment du siège, pendant que M. Jules Ferry était maire de Paris, était suffisante à tout jamais pour permettre d'interdire, même administrativement, pendant les saisons froides et humides, ces stationnements inutiles et attentatoires à la santé publique. Inutiles parce qu'un sage règlement permettrait de les éviter ; attentatoires à la santé publique ! Ceux qui ont donné leurs soins aux malades des hopitaux et des ambulances de Paris, pendant le siège, se rappelleront le nombre des bronchites, pneumonies, pleurésies, rhumatismes, etc., qui ont été contractés à faire la queue à la porte des boucheries et des boulangeries.

Qu'on ne se figure pas qu'en faisant ces réflexions, nous avons en vue autre chose que l'hygiène et l'humanité; car pour rendre ce problème plus saisissant, nous aurions pu prendre pour exemple l'émission du 7 octobre dernier, qui comprenait dix-huit cent mille obligations foncières, nombre qui divisé par quinze donne exactement cent vingt mille, dont le dixième est douze mille. Nous aurions pu faire également remarquer que notre diviseur est trop fort de deux unités, puisque sur les quinze jours accordés, il y a nécessairement deux dimanches pendant lesquels le Crédit foncier est fermé.

Il est vivement à souhaiter que cet établissement financier qui a rendu un réel service en forçant beaucoup de personnes à économiser pour solder les versements suffisamment espacés, prenne des mesures suffisantes pour assurer cet avantage sans faire subir à ses souscripteurs une aussi grande perte de temps et sans les exposer à détruire leur santé.

*
* *

Dans une des nombreuses visites que nous avons faites au Palais de l'industrie, pendant l'exposition des sciences appliquées à l'industrie, nous avons remarqué un appareil extrêmement simple qui permet de reproduire rapidement, au moins une centaine de fois, une lettre de faire-part, une circulaire, un avis, etc. C'est le *porte-prototype* de Couvreux (1). Voici, en quelques mots, en quoi consiste cet appareil. Dans la partie inférieure d'une boîte en fer-blanc dont les dimensions varient avec le format que l'on désire, on a coulé une couche de gélatine préparée d'une façon spéciale. La gélatine, comme

(1) Rue Pastourelle, 16, à Paris.

la plupart des substances albuminoïdes, a le pouvoir d'absorber rapidement et énergiquement les matières colorantes. C'est une propriété bien connue des histologistes qui l'emploient avec succès pour donner aux différents éléments d'une préparation, une coloration particulière qui permet de les distinguer et de les reconnaître. Si donc après avoir fait une lettre avec une encre spéciale, on applique le côté écrit sur cette couche de gélatine, celle-ci absorbera en quelques instants la plus grande partie de la matière colorante de l'encre, et on aura la reproduction renversée mais très exacte du contenu de la lettre. Il suffira alors d'appliquer sur la surface de l'appareil une feuille de papier blanc en frottant légèrement avec l'extrémité des doigts, pour qu'elle reproduise exactement le modèle. On peut ainsi obtenir successivement et en très peu de temps, une centaine de bonnes épreuves. S'il s'agissait d'un dessin en plusieurs couleurs, la chose serait tout aussi facile, chaque couleur s'imprimant simultanément et se reproduisant en même temps par un seul tirage. C'est là un avantage considérable, quand on a besoin d'avoir plusieurs copies d'un plan, d'une circulaire, d'une lettre d'avis, etc.

Le tirage est-il terminé, a-t-on le nombre de copies que l'on désire? Aussitôt en frottant doucement au moyen d'une éponge mouillée, on enlève la matière colorante déposée dans la gélatine et la plaque peut servir de nouveau et immédiatement pour une nouvelle opération.

Tout à l'heure nous avons dit qu'il fallait employer une encre spéciale; c'est qu'en effet l'encre noire ordinaire ayant pour base principale la noix de galle et des sels de fer, forme avec la gélatine des combinaisons qu'il est très difficile d'enlever au moyen de l'éponge mouillée. Au reste, ces encres spéciales se préparent très facilement au moyen des diverses couleurs d'aniline, en ayant soin d'ajouter à la dissolution quelques gouttes d'eau sucrée pour la rendre communicative. Enfin, cet appareil est d'un prix très modique puisque la boîte pour le format in-8° ne coûte que six francs, et pour l'in-folio vingt francs. Tels sont les prix et les formats extrêmes. Nous pensons que nos lecteurs qui ont des circulaires en petit nombre à envoyer, ou qui désirent une ou plusieurs copies de la même lettre, etc., nous sauront gré de leur avoir fait connaître le *porte-prototype* de Couvreux qui leur évitera une grande perte de temps.

*
* *

Pendant la durée de l'exposition des sciences appliquées à l'industrie, on voyait chaque jour, vers cinq heures, une épaisse colonne de fumée noire s'élever le long de la façade du palais de l'Industrie qui regarde la Seine. Cette fumée noire et épaisse, d'une odeur bitumineuse, était accompagnée de longues flammes, pareilles à celles que l'on voit sortir du brasier d'un vaste incendie. Les personnes situées à une certaine distance s'imaginaient facilement que le feu venait de prendre au palais et qu'elles allaient voir se propager un de ces vastes incendies tels que ceux qui dévorèrent les monuments de Paris pendant les dernières et horribles journées de la Commune. Cependant leur illusion ne durait pas longtemps, car ils ne tardaient pas à voir disparaître, avec une rapidité extraordinaire, flammes et fumée. Quelques tourbillons d'une vapeur plus ou moins blanche, auxquels rien ne succédait, marquaient la fin de ce phénomène dont voici l'explication.

Pour remédier autant que possible aux pertes si considérables que la propriété, l'industrie, le commerce, subissent chaque jour du fait des incendies, M. Banolos a inventé un extincteur qu'il a fait fonctionner tous les jours, sous les yeux du public, pendant toute la durée de l'exposition. Il disposait, en dehors du palais, à l'endroit indiqué ci-dessus, une pile de bois faite avec de grosses bûches enchevêtrées les unes dans les autres, formant un volume d'au moins quinze mètres cubes. Les nombreux interstices ménagés pour permettre à l'air d'arriver facilement, étaient garnis de copeaux et le tout était abondamment arrosé avec des seaux de goudron et des bidons de pétrole. A quelques mètres de distance, on avait empilé une douzaine de tonneaux défoncés aux deux extrémités, et dont on garnissait également l'intérieur de copeaux de menuisier, de goudron et de pétrole. Dans les derniers temps, ces deux sortes de bûchers ont été remplacés par un hangar formé de poutres et de planches. Il comprenait un rez-de-chaussée ouvert à tous les vents et un premier étage percé seulement de deux grandes ouvertures analogues à des portes. L'intérieur du hangar était aussi garni de copeaux, de goudron et de pétrole. Ces deux derniers liquides étaient versés avec si peu de ménagement qu'ils ruisselaient du premier étage sur le plancher du rez-de-chaussée. On voit que dans

ces trois dispositions on n'avait rien négligé pour réunir tout ce qui est suceptible de brûler rapidement et longtemps. Aussi fallait-il voir le feu prendre avec une rapidité dévorante aussitôt que l'ordre d'allumer était donné. Alors se développait une chaleur intense qui forçait à se retirer à une grande distance, les nombreux curieux qui venaient chaque jour assister aux expériences. Un peu plus tard se produisait cette épaisse colonne de fumée noire, à odeur nauséabonde qui, au moins autant que la chaleur, obligeait les spectateurs à s'éloigner encore davantage. Au moment où le feu était tellement vif que tout paraissait devoir être consumé en peu de temps, on voyait s'avancer un homme portant sur son dos un réservoir cylindrique contenant environ quarante litres. A ce réservoir était adapté un tuyau muni d'une lance à son extrémité. Arrivé aussi près que possible du foyer de l'incendie, cet homme ouvrait le robinet qui met le réservoir en communication avec le tuyau, et projetait, à la façon de nos arroseurs publics, le liquide contenu au milieu du feu et des flammes. Chaque partie touchée avec cette susbtance cesse aussitôt de brûler ; aussi, en quelques instants, l'incendie s'éteint-il comme par enchantement.

Voici quelques détails qui permettront de comprendre les résultats si rapides obtenus avec ces extincteurs dits mata-fuegos (tue-feu). On apprend, dès les débuts de la chimie, qu'une bougie allumée plongée dans une éprouvette remplie d'acide carbonique, s'éteint immédiatement et cesse de brûler. Si donc on parvenait à entourer le plus vaste incendie d'une atmosphère de ce gaz, on obtiendrait immédiatement le même résultat que celui du laboratoire de chimie. L'acide sulfureux agit d'une façon analogue à celle de l'acide carbonique et tout le monde connaît le moyen rapide et efficace d'éteindre un feu de cheminée en allumant du soufre et en empêchant l'accès de l'air. Mais tandis que l'acide sulfureux est fort difficile, j'ajouterai même assez coûteux à fabriquer en grande quantité, et que son action sur les poumons est irritante, qu'elle provoque une toux incessante, l'acide carbonique se produit avec facilité, abondance et économie. Il suffit, en effet, de mettre en contact du bicarbonate alcalin et une dissolution d'acide, pour qu'immédiatement il se dégage des torrents d'acide carbonique. Enfin ce gaz n'est pas toxique par lui-même, il ne devient dangereux que quand l'atmosphère ne contient plus assez d'oxygène. C'est ce qui explique la puissance extinctrice des *mata-fuegos*. Le réservoir cylindrique

est rempli d'eau saturée de bicarbonate alcalin, à son intérieur se trouve un autre cylindre beaucoup plus petit et contenant un acide non corrosif, par conséquent inoffensif. Seulement, ce second réservoir ne communique avec le premier que par une soupape, et on ne doit ouvrir celle-ci qu'au moment de faire fonctionner l'appareil. Supposons celui-ci chargé, c'est-à-dire contenant dans le réservoir extérieur de l'eau saturée de bicarbonate alcalin, et de l'acide dans le réservoir intérieur; supposons aussi qu'un incendie vient de se déclarer, aussitôt on court à l'appareil, on tourne la tige filtrée centrale qui met en communication les deux liquides, on agite deux ou trois fois pour que le mélange se fasse plus rapidement, et on le charge sur les épaules. Arrivé au foyer de l'incendie, on ouvre le robinet, on projette le liquide devant soi et on avance au fur et à mesure que le feu s'éteint.

Aux substances énoncées ci-dessus, M. Banolas en a joint quelques autres dont l'utilité, quoique secondaire, joue cependant un rôle important, car elles ont pour premier but de rendre légèrement incombustibles les parties touchées par le liquide, et pour second de permettre au manipulateur de respirer suffisamment au milieu de la fumée. Ce dernier point est très important, car il faut souvent traverser des espaces envahis par la fumée avant d'arriver au foyer de l'incendie.

On voit combien cet appareil est simple et efficace. Il dispense de toute pompe, puisque le gaz acide carbonique est lui-même son propre moteur. Il se passe ici la même chose que dans un siphon d'eau de seltz. Outre ces appareils portatifs et qui permettent à un seul homme d'éteindre très rapidement un incendie au début, il en existe d'autres beaucoup plus volumineux montés sur des chariots, susceptibles d'être traînés par des hommes ou des chevaux et qui rendraient de très grands services dans le cas où le feu occupe déjà de grands espaces. Il faut ajouter que ces appareils, une fois vidés de leur contenu, se rechargent avec la plus grande facilité. La poudre et l'acide sont toujours préparés d'avance, et il suffit d'avoir à sa disposition une minime quantité d'eau.

Telles sont ces expériences, qui m'ont paru assez intéressantes pour les rapporter ici avec les détails suffisants à en montrer toute l'importance.

Docteur Tison,
Professeur à l'Université catholique.

CHRONIQUE PARISIENNE

Paris gelé. — Belle réponse d'un homme transi. — Les grands hivers historiques. — Fête au profit des inondés de Murcie. — Histoire du journal qui n'avait qu'un abonné.

Un chroniqueur avisé doit éviter, autant que possible, de causer de « la pluie et du beau temps » ; mais vraiment, le rude hiver que nous traversons n'est-il pas une actualité qui prime toutes les autres?

A un grand dîner, donné dernièrement dans un des hôtels de la finance, la maîtresse de la maison avait eu l'idée de mettre près de la serviette de chaque convive une pancarte portant ces mots :

ON NE PARLERA PAS DE LA NEIGE.

On n'en parla point en effet ; seulement, on ne dit rien de tout le repas.

C'est que la neige a préoccupé les esprits, plus que n'importe quel événement politique. Les naufragés au Spitzberg s'inquiètent-ils des vicissitudes des gouvernements parlementaires? J'entendais deux hommes sérieux qui s'abordaient un matin :

— Nous n'avons pas de ministère, décidément, dit le premier de ces messieurs.

Le second répondit :

— J'aimerais mieux un poêle.

Le fait est qu'un nouveau mode de chauffage aurait beaucoup plus enthousiasmé les Parisiens qu'un remaniement dans le personnel gouvernemental. Je ne voudrais pas avoir l'air de glisser entre ces lignes une réclame commerciale ; mais je suis obligé de constater que tout Paris gelé, — absolument gelé — s'est jeté sur une certaine invention de poêle mobile avec la frénésie que mettaient

nos arrières-grands-pères à acheter des actions dans la rue Quincampoix.

— Allons, bon ! vont s'écrier mes lecteurs en se moquant de moi ; le voilà à présent qui protège les fumistes !

Hé, Dieu ! non, je ne les protège pas. Ils m'ont mis dans une situation assez funeste en ne ramonant pas mes cheminées. Si je me répands en éloges sur le poêle mobile, c'est que, depuis le commencement de décembre, il a tenu une large place dans mon existence et dans mes pensées. Je sais que je suis dans une position fausse et que je rédige, sans le vouloir, un prospectus sur les ventilateurs-fumivores. Il est certain pourtant que je ne donnerais pas un portrait exact de la capitale en hiver, si je ne notais ici les conversations qui se tiennent journellement sur les meilleurs moyens de se préserver du froid :

— Moi, je me chauffe au bois et au coke.

— Moi, j'emploie les briquettes perforées.

— Figurez-vous que j'ai inventé tout un système... !

— Bah !

— Ce doute est injurieux. J'échafaude trois ou quatre bûches selon les règles de l'art ; je creuse un trou en dessous, je fortifie ma citadelle avec du charbon de terre...

— Et vous obtenez la température de Tobolsk, en Sibérie. Quel enfantillage ! Quand on a, pour se chauffer, le calorifère Mousseron !

— Ah ! oui ; quelque chose de propre. Votre calorifère m'a fait attraper deux rhumes de cerveau.

— Vous n'avez pas su le manœvrer.

— Mon rhume ?

— Non le calorifère. C'est bien simple pourtant ; vous allumez à feu doux, avec du charbon de Paris, du gros charbon...

— Laissez moi donc tranquille. J'ai fait tout ce que vous dites et j'en tousse encore ; j'en éternue... de souvenir. Atchi !

— Dieu vous bénisse !

— Merci.

— Messieurs, messieurs, il n'y a que la cheminée Allez (la maison est juste au coin du quai) ; vous transportez l'appareil au milieu de votre chambre à coucher, en sorte que le feu, au lieu de lécher les murailles, ressemble à un *brasero* espagnol...

— Oh ! un *brasero !* quel vieux système !

— Pardon, il a été rajeuni par un industriel qui demeure...

attendez donc!... boulevard des Filles-du-Calvaire... ou avenue Frochot... ou rue Boileau, à Auteuil... Je ne sais plus, au juste.

A mon tour, j'avoue que je me perds dans le chaos de ces renseignements contradictoires. En attendant qu'on ait trouvé un remède contre le froid, le fléau sévit avec une violence inaccoutumée. Dans les forêts de l'État, le gibier meurt comme s'il était atteint de la peste. Plus une herbe à brouter, plus une feuille à ronger, plus une graine à déterrer ! Les jolis chevreuils périssent d'inanition; les faisans grelottent sous leur riche plumage, les lièvres courent sans espoir et sans conviction après une nourriture chimérique, les lapins de garenne gisent sur le sol durci. Les cadavres de ces animaux sont amenés par charretées à Paris; mais tout le monde n'a pas le courage de se régaler de civets fabriqués dans des conditions aussi déplorables.

Où voyagent les oiseaux de rivière ? J'ignore, quant à moi, ce qu'ils sont devenus. Au moment où la Seine a commencé à charrier des glaçons, il y avait, près du pont de Sully, une famille de sarcelles qui faisait la joie des badauds. La mère, entourée de ses petits, plongeait, replongeait, claquait du bec avec une volupté gourmande. Tous ces canards étaient évidemment fort sauvages, puisqu'ils ne prêtaient pas la moindre attention aux monuments publics échelonnés sur les rives de la Seine. On a tort de dire : Bête comme une oie. On devrait dire : Insensible comme un canard.

La famille de sarcelles qui préoccupait le quartier de la Bastille a complètement disparu le jour où la Seine s'est solidifiée. Depuis que j'habite Paris, je n'avais assisté qu'une fois (en 1865, sauf erreur) au spectacle du fleuve complètement pris. Encore, à cette époque-là, le phénomène n'avait-il duré que quelques heures; cette année, c'est par semaines qu'il faut compter.

Paris a applaudi aux évolutions de nombreux patineurs, accompagnés de trois ou quatre « patineuses » intrépides. Le sexe faible, dans cette circonstance, m'a semblé plus courageux que le sexe fort. Je connais des gens qui se sont trouvés fort penauds d'être allés, clopin-clopant, jusqu'au milieu de la rivière. Ils étaient près de crier : Au secours ! et, parvenus dans de certaines régions, ils auraient bien donné quelque chose pour n'être jamais partis.

Pour peu que la glace fût verte, ils ne se hasardaient qu'en tremblant sur ce plancher susceptible de s'effondrer soudain. S'ils avaient

emmené un ami avec eux, ils faisaient passer l'ami devant. En pareil cas : Charité bien ordonnée... commence par les autres !

Il y avait des fanfarons qui allumaient des feux de bivac sous les arches du Pont-au-Change. L'autorité municipale s'est préoccupée de ces imprudences ; chargée de veiller à la sûreté des citoyens, elle a établi le long des quais une escouade de gardiens pour empêcher les patineurs d'aller se casser n'importe quoi de leur individu.

Alors, entre les agents de police et les amateurs de glissades, s'est engagée une lutte homérique.

Traqués, persécutés, honnis, les martyrs du patinage se sont livrés à leur récréation favorite en dépit des affiches blanches et à la barbe de l'administration. On cite deux gamins (cet âge est sans pitié) qui, profitant d'un défaut de surveillance aux abords des Tuileries, se sont engagés sur la glace l'un portant l'autre, comme Blondin lorsqu'il traversait, avec son fils sur les épaules, les cataractes du Niagara.

Des sergents de ville s'étaient lancés à la poursuite des gamins ; mais les sergents de ville pèsent un peu plus que des « titis » de douze ans et, dans cette course au clocher, l'avantage devait rester aux contempteurs de l'ordre social. M. Andrieux et ses sbires durent se déclarer vaincus. O indiscipline des nations ! tu te manifestes dans les moindres choses ; quand on t'a semée sur un terrain fertile, il faut bien qu'on s'attende à te récolter.

Les épouvantables froids de décembre n'ont pas servi seulement à nos plaisirs ; un peu plus, ils causaient notre ruine.

Renchérissement des vivres, rareté du combustible, rien n'a manqué à la fête. Une princesse hongroise avait arrêté des appartements pour elle et sa suite dans un des vastes caravansérails bâtis pour les étrangers. Elle offrait de payer six cents francs par jour. Le marché fut vite conclu. Quand la princesse arriva à Paris, le gérant de l'hôtel fit visiter à sa riche cliente les salons qu'elle avait retenus par dépêche télégraphique :

— Madame la princesse est-elle contente ? demanda le gérant.

— Enchantée, répondit la noble dame. Seulement, je vous avertis que je suis très frileuse et que je veux beaucoup de feu.

— Hélas ! soupira le maître d'hôtel.

— Pourquoi ce soupir ?

— Parce que madame la princesse, sans le vouloir, me met à la torture... Nous sommes rationnés, madame la princesse ; rationnés

comme en temps de siège. Les chantiers restent sourds à nos supplications ; il nous serait impossible, même à prix d'or, de nous procurer un supplément de bûches. Le cotret se moque de nous, le rondin nous fait la nique, le fagot se dérobe à nos recherches... Enfin, madame la princesse me demande pour six cents francs de luxe par jour et je ne puis lui offrir que pour six francs de bois.

Que dites-vous de l'anecdote ? N'est-elle pas originale et montre-t-elle assez clairement l'abîme de misère dans lequel nous avons gémi ?

Je me suis mis, pour chercher des consolations, à compulser les annales de l'histoire. Cela nous cause une certaine volupté de penser que nos aïeux ont eu aussi froid que nous. J'ai collectionné des notes sur les « grands hivers ».

Malheureusement, j'ai acquis la conviction que si la température s'est très souvent abaissée jadis, nos ancêtres l'ont supportée avec un courage que nous ne possédons plus. Nous sommes devenus des sybarites ; il n'y a pas cinquante ans, les boutiques étaient ouvertes aux quatre vents du ciel ; nos grand'mères, à Pâques, endossaient des robes de mousseline ; nos grands pères trottaient par les rues en culottes courtes, avec des mollets à l'air, que protégeaient mal des bas chinés et des bouffettes de rubans.

Que les temps sont changés !

Le moindre aquilon nous donne des corizas ; nous installons des conduits pour la chaleur dans nos maisons calfeutrées. Je vois cependant que les énormes cheminées, qui sont restées dans les vieux salons d'autrefois, ont un superbe aspect architectural, mais font très peu monter le thermomètre. D'où je conclus qu'en matière de chauffage les gens du dix-huitième siècle se contentaient du strict nécessaire, tandis que pour nous le superflu paraît insuffisant.

Le dix-huitième siècle a eu de mauvais quarts d'heure, par exemple en 1709.

Saint-Simon raconte que, de mémoire d'homme, on n'avait rien vu de pareil. Les charrettes, voiturant les plus lourds fardeaux, passaient sur les fleuves. Un faux dégel, nous dit l'historien de la cour de Louis XIV, fondit les neiges qui avaient couvert la terre pendant ce temps là ; il fut suivi d'un subit renouvellement de gelée aussi forte que la précédente, trois autres semaines durant.

La violence de la saison fut telle que l'eau de la reine de Hongrie,

les élixirs les plus forts et les liqueurs les plus spiritueuses cassèrent leurs bouteilles dans les armoires de chambres à feu.

Saint Simon ajoute :

« En soupant chez le duc de Villeroy, dans sa petite chambre à coucher, les bouteilles sur le manteau de la cheminée, sortant de sa très petite cuisine, où il y avait grand feu, et qui était de plain pied à sa chambre, une très petite antichambre entre deux, *les glaçons tombaient dans nos verres !!!* »

« La seconde gelée perdit tout.

« Les arbres fruitiers périrent ; il ne resta plus ni noyers, ni oliviers, ni pommiers, ni vignes, à si peu près que ce n'est pas la peine d'en parler. Les autres arbres moururent en très grand nombre. les jardins périrent et tous les grains de la terre.

« On ne peut comprendre la désolation de cette ruine générale.

« Chacun resserra son vieux grain. Le pain enchérit à proportion du désespoir de la récolte. Les plus avisés ressemèrent des orges dans les terres où il y avait eu du blé, et furent imités par la plupart. Ils furent les plus heureux et ce fut le salut, mais la police s'avisa de le défendre, et s'en repentit trop tard... Avec cela, les paiements les plus inviolables commencèrent à s'altérer. Ceux de la douane, ceux des diverses caisses d'emprunts, les rentes de l'hôtel de Ville, en tout temps si sacrées, tout fut suspendu... « Grand nombre de gens qui, les années précédentes, soulageaient les pauvres, se trouvaient réduits à subsister à grand'peine, et beaucoup de ceux-là à recevoir l'aumône en secret. Il ne se peut dire combien d'autres briguèrent les hôpitaux, naguère la honte et le supplice des pauvres, combien d'hôpitaux ruinés revomissaient leurs pauvres à la charge publique, c'est-à-dire alors à mourir effectivement de faim, et combien d'honnêtes familles expirantes dans les greniers. »

A ce tableau désolant, tracé par la plume d'un narrateur pessimiste, il convient d'ajouter un autre témoignage, moins connu, celui du numismate Jameray Duval. Ce savant, né dans une humble condition, s'était trouvé exposé, pendant son enfance, aux intempéries de l'hiver de 1709. A cette époque, il avait erré dans la campagne, exténué, grelottant de fièvre, à moitié mort d'inanition. Il avait donc observé de près les ravages du froid, que saint Simon décrivait, lui, du haut des balcons de Versailles. Des deux dépositions, celle de Jameray Duval est encore la plus curieuse à recueillir.

« Pour donner une juste ydée de l'hyver en question, je rapor-

teray icy l'admirable description qu'un poëte latin en a faite... On voit par le témoignage de cet auteur que la rigueur du froid fut telle que les divers tribunaux de la justice furent désertés et que les assemblées que la religion prescrit pour rendre au Créateur le culte qui lui est dû, furent interrompues, par l'impossibilité où l'on se trouva d'entretenir le vin et l'eau dans la fluidité requise pour la célébration des saints mystères... »

Jameray Duval, à la recherche d'un abri, était allé frapper à la porte d'une ferme; on lui avait donné pour lit la paille d'une grange :

« Pendant que j'étois, dit-il, comme inhumé dans l'infection et la pourriture, l'hyver continuoit à désoler les campagnes par les plus terribles dévastations. Derrière la bergerie où je triomphois de ses rigueurs, il y avoit plusieurs touffes de noyers et de chênes fort élevés qui étendoient leurs branches sur le toit qui me couvroit. Je passois peu de nuits sans estre éveillé par des bruits subits et impétueux pareils à ceux du tonnerre et de l'artillerie et quand au matin je m'informois quelle avoit été la cause d'un tel fracas, on m'aprenoit que l'âpreté de la gelée avoit été si forte et si véhémente que des pierres d'une grosseur énorme en avoient été brisées en pièces, et que plusieurs chênes, noyers et autres arbres s'étoient éclattés et fendus jusqu'aux racines... »

A-t-on remarqué que la date de presque tous les grands hivers se termine par le chiffre neuf?

Mil sept cent neuf, mil sept cent quatre vingt neuf, mil huit cent vingt neuf à mil huit cent trente, mil huit cent soixante dix neuf à mil huit cent quatre vingt!

Du moins, cette fois-ci, la charité est venue en aide aux indigents. Le *Figaro* a ouvert dans ses colonnes une souscription qui est devenue millionnaire en quelques semaines. On a dansé au profit des pauvres de Paris et des inondés de Murcie.

Cette dernière fête mérite mieux qu'une simple mention. Elle s'est donnée dans l'enceinte de l'Hippodrome, métamorphosée, pour la circonstance, en ville moresque et andalouse, avec accompagnement de minarets, de giraldas, de clochetons, d'alhambras et d'alcazars.

Il y a eu une course de taureaux, — sans taureaux.

Des picadors, des spadassins, des alguazils, des gendarmes, des sonneurs de trompe; mais de taureaux, point.

On a vendu des mirlitons et des tambours de basque, des livres d'étrennes et des boîtes de pains à cacheter, des poupées à ressort et des chiens de faïence, des billets de spectacle et des gaufres à la fleur d'oranger. Le moindre objet coûtait un louis; on ne rendai pas de monnaie.

Mais le grand succès de la soirée a été pour le journal improvisé par les célébrités du jour : *Paris-Murcie* s'est enlevé avec un succès que je souhaiterais à certaines émissions de valeurs non cotées.

C'est que *Paris-Murcie* contenait :

Un autographe du roi de Hollande ;

Un article de M. Dufaure;

Un dessin de M. de Neuville;

Une dissertation d'Alexandre Dumas;

Une lettre du marquis de Galliffet;

Un distique de M. de Bornier, — distique éminemment cornélien, dont je ne veux pas priver les lecteurs de la *Revue*

Au secours! — Ton nom? — La souffrance!
— J'accours. — Ton nom à toi? — La France!

Comment *Paris-Murcie* n'aurait-il pas réussi? de semblables vers ne valent-ils pas mieux qu'un long poëme?

Un autre petit journal littéraire qui s'appelait, je crois, l'*Eclair*, vient de disparaître, ce mois-ci, avec une rapidité égale à celle de son titre. Cet événement de peu d'importance ne mériterait pas d'être signalé, si une légende n'était restée attachée au souvenir du journal.

L'*Eclair* ne possédait qu'un *seul* abonné.

Personne n'avait jamais vu cet oiseau rare; *rara avis in terris*. L'unique abonné de l'*Eclair* était-il blond ou brun? Portait-il des gilets de flanelle ou un ulster de la maison Godchau? Préférait-il la tragédie au drame, se plaignait-il de son concierge, fréquentait-il les conférences du boulevard des Capucines, jouait-il à la Bourse, chassait-il en automne, pêchait-il en été?

Nul ne connaissait ces détails importants.

Alimenté par une caisse mal fournie, l'*Eclair* faisait, comme on pense, de fréquents plongeons. Il ne brillait que par lueurs fugitives et intermittentes. Un numéro était lancé tous les six mois, et quel numéro! Fabriqué avec des nouvelles à la main raccrochées

partout, avec des feuilletons que le vicomte d'Arlincourt aurait pu signer, avec des causeries d'Eugène Guinot, avec des fables de Lachambeaudie, avec des articles de fond sur l'indemnité Pritchard.

N'importe !

L'unique abonné de l'*Eclair* expédiait, à la fin de l'année un mandat sur la poste, obéissant ainsi aux prescriptions qui recommandent aux gens de se réabonner au plus vite, « s'ils ne veulent éprouver de retard dans l'envoi de leur journal ». Il accompagnait toujours le mandat d'une lettre dans laquelle il faisait ses petites remarques sur la rédaction de *sa* feuille. Un tel tournait au noir ; tel autre s'obstinait à rabâcher les mêmes choses. « Surveillez les courriers de Paris ; ne laissez pas se glisser la spéculation dans vos annonces financières... »

On voyait, en somme, que l'unique abonné de l'*Eclair* était un père pour les rédacteurs dont il suivait si assidument les nobles travaux.

Et pourtant, malgré cette protection éclairée, en dépit de ce Mécène inconnu, le journal végétait. Les bureaux de l'*Eclair* restaient déserts ; les méchantes langues prétendaient que des champignons vénéneux poussaient sous les tables et que des araignées tendaient leurs toiles dans le cabinet du gérant responsable. Vainement les guichets baîllaient, comme des huîtres s'ouvrant au soleil ; aucune main ne s'allongeait sous les grilles en fil de fer pour recevoir une quittance en échange de quelques pièces blanches ou jaunes.

Un soir, à la nuit tombante, un homme, simplement vêtu, se présenta devant le guichet :

— Je viens, dit-il, pour une réclamation.

— Quelle réclamation ? demanda le caissier.

— Voici la chose. Je suis abonné à votre journal...

— Ah ! s'écria le caissier avec une surprise touchante, C'ÉTAIT DONC VOUS !!!

Le caissier faillit s'évanouir de joie. Il se précipita dans le salon du directeur en murmurant d'une voix étouffée :

— Lui !... lui !... c'était lui !

Le directeur de l'*Eclair* crut que son caissier était pris d'un accès de folie :

— Calmez-vous, Durandin. Le feu est-il à la maison ?

— Non, Monsieur.

— Avez-vous gagné le gros lot au tirage des obligations du Crédit foncier ?

— Si ce n'était que cela !

— Qu'est-ce donc ?

— Monsieur, je viens de *le* voir...

— Qui ?

— Lui, monsieur, l'unique abonné, depuis la fondation de notre feuille ! Je me suis retenu à temps ; j'allais lui sauter au cou.

— Sapristi ! s'écria le directeur à son tour, que ne parliez-vous plus tôt ! Je cours le chercher, ce visiteur inestimable : qu'on allume toutes les bougies qui sont sur ma cheminée.

— Faut-il des lanternes vénitiennes ?

— Certes. Beaucoup de lanternes. Je ne regarde pas à la dépense quand il s'agit de fêter un hôte illustre.

Le directeur se précipita hors de son salon.

Au bout de quelques instants, il revenait, traînant derrière lui le *seul* abonné de l'*Eclair* et il frappait sur un timbre avec un geste puissant :

— Qu'on fasse venir la rédaction... la rédaction tout entière !

Le salon s'emplit de journalistes amaigris, hélas ! par une longue disette. Celui-ci portait un paletot râpé ; celui-là cherchait des yeux un souper absent ; la plupart fouillaient, d'un air désespéré, dans leurs poches vides.

— Mes amis, dit le directeur, je vous présente monsieur, qui est abonné à notre journal...

Il y eut un frémissement de surprise, suivi d'un léger mouvement d'incrédulité. Le directeur poursuivit :

— Je me propose de célébrer dignement la présence de notre visiteur. Dans quelques instants, les flammes d'un punch russe éclaireront ces lambris.

On fit asseoir l'abonné, on le débarrassa de son pardessus : — Aimez-vous mieux un fauteuil ? — Merci, je préfère une chaise. — On le pressa de questions. Était-il marié ? Quels étaient ses goûts littéraires ?

Sur ces entrefaites, le punch russe fut apporté.

L'unique abonné but énormément ; il avait le punch gai et il se laissait aller à conter ses affaires dans le courant de la conversation. — Mon Dieu, non ! il ne faisait rien ; il vivait de ses rentes. — Beau métier, soupira la rédaction en chœur. — Il se promenait aux Tui-

leries, les jours de soleil : — Excellente habitude ! remarquèrent les journalistes ; cela facilite la digestion.

De fil en aiguille, l'abonné parla de tout ce qu'on voulut et de mille choses encore. On le trouva aimable, bon enfant, pas fier ; on le tutoya à la dernière lampée.

A ce moment suprême, l'abonné se leva :

— Votre journal me plaît beaucoup, dit-il avec une bonté charmante...

On s'inclina.

— La rédaction professe des opinions qui sont les miennes ; vos articles sont délicieux. Seulement...

— Seulement ?

— Votre journal était imprimé autrefois sur du très beau papier, et maintenant vous avez du papier horriblement mince. Or, l'*Eclair* me sert à envelopper les jouets que je porte à mes neveux et nièces, le jour du premier de l'an. Si le papier crève, l'*Eclair* ne me sert plus à rien... et j'étais venu, messieurs, pour me désabonner. Je me désabonne. Voilà la réclamation que j'avais à faire.

Le lendemain de cette soirée mémorable, l'*Eclair* avait cessé d'exister.

Daniel Bernard.

CHRONIQUE FINANCIÈRE ET RURALE

L'année 1879 au point de vue économique et financier. — Ce que sera l'année 1880. — Comment s'annonce la nouvelle année. — Le bilan et les projets de M. de Freycinet. — Les actions nouvelles de la *Société générale de Librairie catholique.*

L'année 1879 a été mouvementée et malheureuse sous bien des rapports.

Les récoltes ont été franchement mauvaises. Le phylloxera a fait de nouveaux ravages. Les légumes et les fruits n'ont donné que des rendements médiocres.

Les chiffres de notre commerce extérieur ont été moins favorables que les années précédentes et, enfin, l'année s'est terminée au milieu d'une température rigoureuse qui a provoqué l'interruption des travaux et le ralentissement des transactions.

Et malgré tout, à travers les calamités et les alarmes, nous avons à constater pour l'année 1879 :

Que le rendement des impôts indirects a dépassé de plus de 140 millions les évaluations budgétaires ;

Que les recettes de l'octroi de Paris ont été de plusieurs millions supérieures aux recettes de l'année précéden te ;

Que les recettes kilométriques de l'ancien réseau des chemins de fer, inférieures de 2.65 0/0 à l'année exceptionnelle de l'Exposition de 1878, sont supérieures de 7.85 0/0 aux recettes kilométriques de 1877 ;

Que le cours de toutes les valeurs mobilières et immobilières, s'est élevé dans de sérieuses proportions, et nous en donnons la preuve par ce court tableau :

Cours du 31 décembre	1878	1879
Rente 3 0/0.	76.75	81.50
3 0/0 amortissable.	79.80	83.75
5 0/0.	113 »	115 »
Banque de France.	3070 »	3200 »
Obligations de grandes Compagnies de Chemins de Fer.	355 à 360	385 à 390
Crédit foncier.	815 »	1100 »

Nous pourrions étendre ce tableau autant que nous voudrions, en y faisant entrer les valeurs dont les changements de cours sont dus aux causes générales.

Eh bien, ces résultats sont rassurants.

Nous ne sommes pas optimistes. Nous ne méconnaissons aucune des imperfections, aucun des inconvénients de la période que nous traversons. Nous sommes loin de dire que tout est pour le mieux. Mais nous éprouvons un véritable sentiment d'admiration et de confiance pour la vitalité, l'énergie et les ressources de la France.

*
* *

Que sera l'année 1880?

Verrons-nous se continuer ce mouvement de hausse, commencé depuis plusieurs années? L'ère des émissions est-elle close? L'année 1880 sera-t-elle l'année de la conversion de la rente 5 0/0? Résoudra-t-elle cette grosse et grave question du rachat des chemins de fer par l'État? Que deviendront les émissions projetées de rente amortissable? Que deviendront surtout toutes les créations de Sociétés diverses, écloses depuis peu de mois, émises avec de grosses primes, patronnées par des syndicats puissants, qui ont commencé par réaliser d'importants bénéfices sur toutes les affaires qu'ils ont lancées? Les nouveaux ministres résoudront-ils les questions d'affaires toujours ajournées, toujours laissées en suspens? Saurons-nous enfin, par eux, à quoi nous en tenir sur les traités de commerce? Pourront-ils, par de salutaires mesures, relever notre industrie, ranimer le commerce, empêcher le ralentissement continu de nos échanges et de nos relations commerciales? S'occuperont-ils, en un mot, bien plus d'affaires que de politique pure?

De la solution de tant d'importantes et brûlantes questions qui

restent encore à résoudre, dépendra la hausse ou la baisse des valeurs pendant l'année 1880.

C'est l'abondance des capitaux qui jusqu'à ce jour a facilité la hausse. Mais il faut se demander si une crise commerciale et industrielle prolongée ne finirait pas fatalement par modifier les dispositions des capitalistes et ne les engagerait pas à conserver leurs fonds improductifs? C'est une éventualité qu'il convient de prévoir. Espérer une reprise importante serait escompter un avenir encore bien obscur. Il faut désirer que l'année 1880 se borne à consolider les cours acquis pendant l'année 1879.

Et cependant 1880 s'annonce bien. L'hiver ne nous fait plus sentir ses rigueurs. Malgré la mauvaise période que nous venons de passer et en dépit de la médiocrité des récoltes, la situation financière de notre pays reste puissante. Les espèces disponibles regorgent dans toutes les banques; on commence l'encaissement des coupons de janvier, et l'on s'attend, pour le courant du mois, à une abondance d'argent exceptionnelle.

*
* *

En quittant le ministère des travaux publics pour prendre possession de celui des affaires étrangères, M. de Freycinet a voulu dresser son bilan.

Ayant attaché son nom au programme des grands travaux publics proposé en janvier 1878 et définitivement adopté en juillet 1879, ce ministre tenait à dire quel héritage il léguait à ses successeurs.

Les Chambres ont voté trois parties du programme : chemins de fer, voies navigables et ports maritimes.

Cet ensemble de travaux absorbera, y compris le rachat des lignes des Compagnies secondaires, une somme qui ne s'éloignera pas sensiblement de 6 milliards, laquelle somme sera répartie sur une période de douze exercices, de 1878 à 1890.

Cette dépense est lourde, mais elle aura augmenté le réseau des voies ferrées d'intérêt général d'environ 18,000 kilomètres, ce qui le portera à 42,000 kilomètres. Or, dans ce cas, le sacrifice ne serait pas regretté.

Après avoir réorganisé les anciens services des ponts et chaussées, en avoir créé de nouveaux, l'administration supérieure a trouvé

le temps de commencer la mise en œuvre d'une partie du programme tracé; mais la question d'étude est véritablement restée dominante, subissant encore les formalités exigées par la loi, et l'on doit dire que les grands travaux n'entreront successivement dans leur phase d'exécution qu'à partir du milieu de l'année 1880.

Le rachat, les travaux de construction des voies ferrées, les travaux des voies navigables et des ports ont déjà entraîné les dépenses suivantes :

En 1877, 68,369,320 fr.

En 1878, 108,433,820 fr.

En 1879, 195,249,060 fr.

En 1880, ces travaux atteindront certainement 300 millions et 400 millions en 1881. A partir de 1882, l'exécution étant dans son plein développement, les dépenses annuelles seront de 500 millions.

On voit quelle est l'importance de ce programme et quelle responsabilité incombe à M. Varroy, le successeur de M. de Freycinet.

Le nouveau titulaire sera-t-il à la hauteur de cette gigantesque tâche ? Ne peut-on craindre quelque embarras ou quelque défaillance ?

Qui vivra verra ; mais, nous le répétons, le changement de situation de M. de Freycinet a justement ému le pays. Heureusement qu'il fait toujours partie du conseil, où il a voix prépondérante, et l'on peut croire que, tout en suivant attentivement la question bien ardue de la politique étrangère, il ne perdra pas de vne le programme dont il est l'auteur et dont il se considérera toujours, en quelque sorte, comme l'exécuteur responsable.

*
* *

Le Conseil d'administration de la Société générale de Librairie Catholique a étendu jusqu'au 31 janvier le délai accordé aux actionnaires actuels pour souscrire aux actions nouvelles.

Le rapport de l'Assemblée générale est maintenant entre les mains de tous les actionnaires : il a produit la meilleure impression.

Une circulaire invitant les actionnaires à user de leur droit d'option va être lancée.

L'économie de la mesure est celle-ci :

Les actions nouvelles sont attribuées de préférence aux propriétaires des actions anciennes.

Chaque actionnaire actuel devra verser, en souscrivant, la somme

de 250 francs par action souscrite, ce qui lui donnera droit à un titre provisoire au porteur.

Le solde de chaque action sera appelé, savoir :

125 francs le 1er mars prochain ;

125 francs le 1er juin.

Au 1er juin prochain, les titres définitifs seront délivrés.

Les souscripteurs qui préféreront des titres aux porteurs entièrement libérés peuvent en demander.

L'attrait principal et l'avantage immédiat de cette souscription sont ceux-ci :

Les actions nouvelles sont émises au pair seulement, et elles participeront aux bénéfices de l'exercice en cours.

La société aurait pu, comme bien d'autres, émettre des actions avec prime ; elle ne l'a pas voulu.

Il n'existera aucune distinction entre les actions anciennes et les nouvelles, et il n'y aura pas d'autre prime, pour les actions nouvelles, que la participation aux bénéfices du présent exercice.

Nous engageons les actionnaires actuels à mettre immédiatement à profit leur droit de souscription.

Pour eux, point n'est besoin de circulaires.

Ils connaissent fort bien la Société, sa bonne situation, son but utile, son brillant avenir.

Ils viennent de toucher un revenu rémunérateur.

Ils doivent donc réunir leurs ressources ou les calculer, puis demander des actions nouvelles libérées de 250 francs, ou entièrement libérées, à leur choix, ou enfin se faire inscrire pour qu'il leur en soit délivré à la fin du présent mois de janvier.

Les actions de la Société générale de Librairie catholique ne seront plus uniquement de bonnes valeurs industrielles : elles vont devenir également valeurs foncières, puisqu'elles vont absorber ou rembourser les obligations qui rapportent encore 5 0/0 net d'impôts et qui représentent les immeubles de la rue des Saints-Pères : c'est-à-dire que ces actions seront des valeurs de premier ordre et d'une absolue sécurité.

Tous ceux qui cherchent à faire fructifier leurs épargnes ne devraient jamais oublier ceci :

Le point principal d'un placement, c'est sa sécurité ; l'aléa bénéficiaire qui le complète n'est plus que l'accessoire.

S'il y a sécurité absolue pour le capital et l'intérêt, alors le

placement est de premier choix, et si à cette sécurité absolue viennent se joindre des bénéfices et des plus-values probables, les capitaux n'ont plus le droit d'hésiter, car leur hésitation serait un non-sens.

Or, les actions nouvelles de la Société générale de Librairie catholique offrent aux capitaux de placement les garanties et les avantages que nous venons d'énumérer.

La *Gazette financière* s'exprime ainsi dans son dernier numéro :

« Les actions de la Société générale de Librairie catholique ont « un courant d'affaires de plus en plus suivi.

« Les obligations qui vont être remboursées ou échangées pour « des actions, n'ont pas moins de fermeté que ces dernières ; mais « l'échange a déjà pris un développement important et il ne sera « bientôt plus question que des actions.

« En effet, nombre d'obligataires vont au-devant du rembourse- « ment et demandent l'échange immédiat. »

De son côté *l'Europe diplomatique* ajoute :

« Le payement des coupons met aux mains des porteurs de titres « d'énormes disponibilités, lesquelles sont sollicitées par des entre- « prises de toutes sortes.

« On engage les capitalistes à remplacer immédiatement tout ou « partie des coupons d'intérêt ou dividende qu'ils encaissent. De « tous côtés, on entend parler affaires en préparation, emprunts à « lancer, émissions prochaines de valeurs plus ou moins sédui- « santes : aussi doit-on recommander aux petits capitalistes d'être « circonspects, et de n'acquérir que des valeurs de placement.

« A ce propos nous avons déjà signalé comme telles les actions « nouvelles de la Société générale de Librairie catholique. En sous- « crivant à ces valeurs, on place bien son argent, c'est-à-dire qu'on « le place tranquillement, sûrement, avec utilité et profit.

« Albert Hans. »

P.-S. — Nous croyons utile d'avertir les actionnaires et obligataires de la *Société générale de Librairie Catholique*, qui résident en province, que le Conseil d'administration, la Direction, les Caisses et les différents services de la Société sont installés dans les immeubles sociaux, 76, rue des Saints-Pères. C'est donc à cette dernière adresse qu'il faut écrire maintenant.

A. H.

VOYAGE AU PAYS DU BIEN

LES ENFANTS CHARITABLES

Je vous ai parlé de la veuve riche venant au secours de la veuve pauvre.

Il s'agit aujourd'hui de la fille de famille protégeant la fille indigente.

Je vous présente les *jeunes économes*.

C'est le nom qu'ont pris de charitables enfants, de riches jeunes filles réunies en association afin de pourvoir à l'éducation, à l'entretien, à l'établissement, à l'avenir enfin des filles pauvres.

C'est la touchante adoption de l'enfant par l'enfant.

C'est la douce et fraternelle solidarité de la jeunesse.

C'est l'aumône attendrie et naïve, amicale et simple, tombant, entre une larme et un sourire, dans une main du même âge.

C'est la charité en boucles blondes, franche et sérieuse, consolant d'une voix enfantine la jeunesse pauvre.

Cette belle association a vingt-sept ans d'existence. Elle est donc beaucoup plus âgée que la plupart de ses membres.

Ses protégées sont mises en apprentissage ou placées dans un ouvroir vraiment modèle situé à Conflans.

On y entre enfant, on en sort ouvrière. On y arrive ignorante, on en part instruite. On y cultive l'esprit et le cœur comme on y exerce, comme on y assouplit la main aux plus fins travaux de l'aiguille. Ce n'est pas un ouvroir, c'est une véritable école de la navette et du crochet, et c'est merveille de voir tous les beaux ouvrages qui sortent de cet atelier de la charité, qui s'épanouissent, pour ainsi dire, au bout de ces doigts d'enfants naguère incapables et oisifs.

Le vénérable abbé d'Hulst est le supérieur de cette association. Mlles Lauras, de Bonneuil et d'Emiéville en sont les dignitaires vigilantes et dévouées.

Les jeunes filles associées souscrivent pour une somme d'au moins 30 centimes par mois.

La mère de famille peut faire inscrire son enfant dès le berceau.

C'est comme un baptême de charité qui doit porter bonheur au nouveau-né.

Les jeunes filles qui se marient continuent à faire partie de l'association comme abonnées.

C'est, en quelque sorte, un doux souvenir d'enfance qui les suit dans la vie, un bijou de jeunesse qui prendra place dans l'écrin de la mère de famille.

Après être restées attachées à l'œuvre jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, les jeunes ouvrières dont la conduite est satisfaisante reçoivent un trousseau en quittant l'association.

Mais le vrai trousseau qu'elles emportent est plus précieux qu'un paquet de hardes : ce sont les bienfaits d'une solide éducation, les habitudes du travail, les ressources d'un état.

Dès leur bas âge, raconte M. Xavier Marmier, les enfants hollandais apprennent à pratiquer la charité et l'économie. Quand vient le 1er janvier, au lieu de leur offrir de fragiles étrennes, on leur remet une petite somme d'argent qu'on leur reprend quelques jours après pour la placer à la caisse d'épargne.

Bientôt, ils ont la joie d'administrer eux-mêmes leur capital, d'en toucher les intérêts, de les replacer et de voir ainsi, de mois en mois, s'accroître leur petit trésor.

Cependant, tous ces calculs d'économie, si chers aux Hollandais, sont mis de côté dès qu'il s'agit d'une bonne action, d'une question d'utilité publique ou de charité.

La bienfaisance et l'épargne savent toujours se donner la main, et le cœur de l'enfant bat plus haut que la caisse d'épargne.

L'association des *jeunes économes* me rappelle cet usage hollandais. C'est que l'esprit d'économie s'allie presque toujours à l'esprit de charité.

Le prodigue disperse, mais ne sait point donner. Seul, l'économe a le talent d'assaisonner de procédés délicats ses libéralités et ses aumônes ; il veut que son épargne prospère, soit utile ; il veut que tout ce qui vient de lui profite aux autres comme à lui-même. C'est

là la charité bien comprise, la bienfaisance éclairée qu'il convient d'apprendre aux enfants. N'est-ce pas donner deux fois que de donner le fruit si cher de ses économies? N'est-ce pas se sentir doublement content et fier de son aumône, quand cette aumône représente une privation, rappelle un effort, coûte un regret?

Quel touchant tableau que celui de la famille d'Oberlin? Son père avait neuf enfants; c'était un savant mais pauvre professeur sans cesse aux prises avec les besoins de la vie. Sa seule consolation, c'étaient ses enfants: chacun d'eux recevait tous les samedis quelques deniers qu'il était libre de dépenser pour son plaisir, mais il était bien rare que l'humble pécule ne fût sagement mis en réserve.

Souvent, le professeur ne pouvant payer le mémoire du tailleur ou du cordonnier, se laissait aller à la tristesse. Aussitôt les enfants couraient à leur cassette et rapportaient tous ensemble leur petite épargne au vieux savant ému jusqu'aux larmes.

— Je suis bien pauvre, disait en souriant Oberlin, et pourtant j'ai neuf banquiers à ma disposition.

Un jour, la digne femme d'Oberlin raconte à ses enfants les souffrances d'une pauvre famille à qui elle se propose d'envoyer quelques secours. Aussitôt les enfants vont chercher leur petite épargne et supplient leur excellente mère de les associer, pour chacun deux deniers, à sa modeste aumône. Témoin de ce spectacle, la vieille domestique, qui depuis des années servait dans la maison moyennant un modique salaire, apporte aussi son offrande et veut se joindre au bienfait commun.

Connaissez-vous quelque chose de plus touchant que cette charité de l'enfant envers l'enfant, que cette bienfaisance du pauvre envers le pauvre?

J'ai dit que les jeunes économes devaient souscrire pour une somme d'au moins 30 centimes par mois. Ne prenez pas en pitié cette modeste obole. Pour vous qui pouvez donner, ce n'est rien; pour l'association, c'est énorme. L'économie ne connaît pas de petites sommes. Tout se fonde patiemment, de longue main; en passant dans la main de la charité, le cuivre se fait argent et l'argent devient or. Un sou épargné n'est-il pas un sou gagné? Un sou n'est rien, me dira-ton, mais un sou par jour fait 18 francs 25 centimes par an. Cinq sous par jour font 91 francs 25 centimes, c'est-à-dire bien près de 100 francs. Cinq sous par jour, économisés pendant dix ans, donnent, avec les intérêts accumulés, 1,147 francs 74 centimes au

bout de dix ans, et près de 2,000 francs au bout de quinze.

Les jeunes filles pauvres ne sont admises dans l'association des *jeunes économes* qu'à l'âge de huit ans.

Les demandes d'admission doivent être faites par les parents, avant le 1er mars de chaque année ; elles doivent être soumises à une commission nommée par le conseil et chargée de visiter les familles.

L'association des *jeunes économes* est en pleine prospérité. Comment Dieu ne bénirait-il pas la plus touchante des œuvres, la plus belle et la plus sainte des choses, la charité de l'enfance ?

Ce qu'enfant veut, Dieu le veut. Ce qu'enfant entreprend, Dieu le couronne.

Le bien qui fleurit dans son cœur et que distribue son innocente main est deux fois cher à Dieu.

Donnez donc, donnez toujours, fortunés enfants, donnez aux enfants malheureux, vos petits frères, vos petites sœurs en Dieu ; ouvrez leur la porte de l'atelier, mettez du travail dans leur main et poussez dans leur aiguille le fil de la charité qui ne se rompra pas.

Donnez encore, vous à qui Dieu a tout donné, les joies du foyer et les plaisirs du monde, la beauté, la richesse, le bonheur ; tournez-vous vers la petite ouvrière, votre protégée et votre amie, vous souvenant que ne pas donner quand on le peut, c'est faire banqueroute aux pauvres, et qu'un jour viendra où il vous sera beaucoup demandé parce que vous aurez beaucoup reçu !

Fulbert Dumonteil.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

1er janvier. — Réceptions officielles du jour de l'an à l'Élysée. — Nomination de M. le général Campenon au poste de chef d'état-major général du nouveau ministre de la guerre. — Mort de M. Ayala, président de la Chambre des députés espagnols. La situation est fort tendue en Espagne et laisse entrevoir une crise révolutionnaire à bref délai. — Appel par le ministre de la guerre d'Italie des hommes des deux premières catégories des classes de 1857 et de 1858. — Armatullah-Khan attaque, à la tête de 2,000 hommes, le colonel anglais Norman, à Gundamak. L'ennemi est repoussé et le colonel anglais fait une marche en avant dans le but de réoccuper Schbala et Lalabond. Le khan de Merv envoie une ambassade aux autorités anglaises dans l'Afghanistan et une autre au vice-roi des Indes. — Arrivée à Paris de l'ambassadeur du Japon avec une suite nombreuse.

2. — Démission du comte Duchatel, ambassadeur de France à Bruxelles. — Nomination du lieutenant-colonel Richard, commandant du génie à Lille, comme chef de cabinet du nouveau ministre de la guerre. — Mutations importantes dans le personnel du ministère des finances. — Révision des listes électorales du 1er au 15 janvier. — La débâcle de la Seine occasionne de nombreux sinistres. Plusieurs ponts sont fort avariés. — Funérailles de M. d'Ayala. — Mort du général russe Paul Ignatieff, président du comité des ministres. — Signature par les représentants autrichiens et allemands d'une déclaration en vertu de laquelle le traité de commerce accordant le traitement de la nation la plus favorisée à chacune des parties contractantes est prolongé de six mois. — Les relations officielles entre l'Angleterre, un instant interrompues par l'incident du missionnaire Kœller, sont reprises à la suite des explications fournies par le ministre de la police ottomane.

3. — Nomination de M. le général de Lajaille comme président de la commission militaire supérieure des chemins de fer, en remplacement de M. le général Dubost, démissionnaire. — Les commandants de corps d'armée sont convoqués à Paris pour le 11 janvier, à l'effet de procéder au classement des officiers d'état-major, d'infanterie et de cavalerie, de tous grades, proposés pour l'avancement de la Légion d'honneur, aux

inspections générales de 1879. — Licenciement de l'École des sous-officiers d'Avor.

4. — Mise en disponibilité de MM. Hombry et Stourm, administrateurs à la direction des contributions indirectes et directes. — Convocation par M. le ministre de la guerre de la commission de classement des officiers. La présidence de cette commission est dévolue à M. le général de Cissey et enlevée au maréchal Canrobert. — Dépêche de Saint-Pétersbourg démentant les bruits sans cesse répétés d'un dissentiment entre le czar et le czarewitch et de la création d'un conseil de régence sous la présidence du czarewitch. — Nomination du prince Lobanoff au poste d'ambassadeur de Russie à Londres. — L'*Express* de Mulhouse est sommé par le directeur du cercle de déposer tous les jours deux exemplaires de ce journal et reçoit une assignation à comparaître devant le juge d'instruction pour répondre à l'accusation d'offense envers le gendarme allemand qui a tué le soldat français Hollander et qui a été acquitté. — Sensation profonde produite dans le monde politique par une brochure signée par M. Imbriani, membre du comité de l'*Italia irredenta*, à l'occasion des funérailles du général Avezzana. — L'instruction du procès d'Otero Gonzalès est terminée. — Le dernier courrier de la Havane annonce la soumission du reste de la bande Peralta. — Ouverture des Cortès portugaises. Dans son discours, le roi constate les bonnes relations qui existent avec les puissances et annonce divers projets de loi, parmi lesquels des projets relatifs à la réforme financière, à une répartition nouvelle et plus égale des charges budgétaires entre tous les citoyens, à un bon emploi des deniers publics, à une plus grande décentralisation de l'administration dans les provinces d'outre-mer, à la responsabilité ministérielle, à la réglementation du travail des enfants, à la liberté électorale, etc.

5. — Mort de M. Poujoulat, l'un des vétérans de la presse catholique et légitimiste. — Réunion des bureaux des groupes des gauches sénatoriales au Luxembourg. On y décide le maintien des membres du bureau actuel. — Démission du marquis de Tamisier, ministre de France à Stockholm. — Mort de M. le comte de Montalivet, ancien ministre de Louis-Philippe, converti dans les derniers temps à la cause républicaine, et nommé pour cela sénateur inamovible. — Nouveau manifeste socialiste convoquant à Bruxelles, pour le 1er février, un congrès en faveur du suffrage universel. — Des troubles sérieux éclatent dans l'ouest de l'Irlande, à la suite d'une expulsion de fermiers à Carrorac. La police est attaquée et blesse plusieurs émeutiers.

6. — Des actes graves d'indiscipline se produisent à l'Ecole des arts et métiers d'Angers. A la suite de brimades organisées par les élèves de deuxième année contre les élèves de la dernière promotion, un certain nombre de jeunes gens reçoivent des blessures graves qui occasionnent

la mort de l'un d'eux. — Un mouvement gréviste assez considérable se déclare à Saint-Etienne et dans les bassins miniers des environs. — Une émeute éclate à Lima. — Dissolution, par ordre du séraskier, des bataillons du deuxième et troisième contingent de la réserve de l'armée turque, stationnés en Epire et en Thessalie. — Abder Rhaman-Khan, oncle de Shere-Ali, quitte sa résidence habituelle et rentre dans l'Afghanistan avec l'espoir de recueillir la succession de Yacoub-Khan.

7. — Réunion du nouveau cabinet. On ne sait rien de précis sur les résolutions qui y ont été prises; de là différentes versions contradictoires qui ne méritent aucune créance. — Réception par M. de Freycinet des ambassadeurs marocains. — Lettre de M. E. Coppinger, conseiller de préfecture de la Somme, donnant le mot de l'énigme de sa révocation brutale par M. Spuller cadet, préfet de ce département. — Un télégramme de Vienne annonce que, malgré ses déclarations pacifiques, la Russie continue ses armements et ses nombreuses commandes de fusils et d'armes de guerre. — Le général Daza, président de la Bolivie, est renversé et prend la fuite. — La grève des mineurs de Mons s'accentue.

8. — Mise à la retraite de M. le baron Normand, directeur de la comptabilité au ministère de l'intérieur. — Circulaire adressée par le ministre des postes et des télégraphes aux directeurs départementaux pour signaler certains abus de services. — Le gérant de la légation française à Hué, dans le royaume d'Annam, est outragé par des gardes de l'empereur Tu-Duc. — Le gouverneur de Saïgon expédie l'*Antilope* pour obtenir les réparations nécessaires. — Obsèques de M. Poujoulat à l'église Saint-Sulpice. Une foule d'amis, de notabilités politiques, de royalistes y assistent. M. le comte de Blacas et M. le marquis de Dreux-Brézé y représentent M. le comte de Chambord. — Tumultueuse et ridicule manifestation faite au cimetière du Père-Lachaise par les radicaux, en mémoire de Raspail, le camphrier démagogue. — Les nouvelles d'Irlande sont des plus navrantes. Les quatre cinquièmes de la population des districts meurent littéralement de faim. — Le khédive accepte la démission de Gordon-Pacha.

9. — M. Magnin, ministre des finances, entre en possession de ses fonctions; il reçoit tout le personnel de l'administration et lui adresse une allocution dans laquelle il s'attache à démontrer que les fonctionnaires doivent témoigner ostensiblement de leur sympathie à l'égard des institutions républicaines. — Réélection de tous les membres de la Chambre de commerce de Lille qui avaient donné leur démission pour protester contre la composition arbitraire et exclusive du conseil supérieur de l'industrie et du commerce constitué par M. Tirard. — M. Perras, député du Rhône, remet à M. Jules Grévy une pétition revêtue de la signature de 5,343 ouvriers de Tarare et réclamant pour leur industrie l'établissement de droits efficacement protecteurs. — Grave échec essuyé

par les Turcs contre les Monténégrins. Décret de l'hévine abolissant l'impôt de la Moukâballah.

10. — Démission de M. Mouillet, directeur du timbre à Paris. — Arrêté de M. le ministre des postes et télégraphes réglementant la prolongation du service télégraphique au delà de neuf heures du soir. — Le régicide Otero adresse à Alphonse XII une lettre implorant son pardon. — Trois fractions de la minorité parlementaire du Congrès espagnol persistent à s'abstenir de toute discussion aux Cortès.

11. — Nomination de M. Camescasse aux fonctions de directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur et des Cultes et de M. Rousseau à la direction du secrétariat de la comptabilité au ministère de l'Intérieur et des Cultes. — L'incident anglo-turc est terminé ; Ahmu est mis en liberté et part pour Chio. — Réception par le roi Humbert du comte de Wimpfen, ambassadeur d'Autriche, qui lui présente ses lettres de créance. Le roi exprime la confiance que le nouvel ambassadeur contribuera à consolider les bons rapports entre l'Autriche et l'Italie.

12. — Remaniement presque complet du personnel de l'administration de la guerre. Six directeurs sur huit sont frappés. — Nomination de vingt préfets, de quatorze secrétaires généraux, de soixante-trois conseillers de préfecture, de soixante et un sous-préfets. — Création d'une chaire dite des religions au collège de France et nomination à cette chaire de M. Réville (Albert). Création d'autres chaires au Muséum et nominations des titulairee. — Réunion de la commission des douanes pour approuver les derniers rapports rédigés pendant les vacances parlementaires. — Ouverture du Congrès espagnol. M. Canovas del Castillo, président du conseil, prononce un discours sur les régicides, sur la nécessité de se grouper en présence des nombreux attentats contre les souverains et le principe d'autorité dans les monarchies et les empires. — Le chef des insurgés de Cuba dépose les armes avec seize officiers, cinq sous-officiers et cinquante hommes. — L'armée espagnole prend le camp des insurgés à Guajaco.

13. — Ouverture des Chambres. M. Gambetta essuie un échec réel. Il n'obtient pas la majorité de la Chambre ; il est réélu seulement par 259 voix sur 535, le reste s'étant abstenu. Nomination de 3 vice-présidents sur 4. Mouvement important dans le personnel de la magistrature, des Cours d'appel et des Tribunaux de première instance.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Prophètes du Passé, par M. Barbey d'Aurevilly. 1 vol. in-12. Victor Palmé éditeur. Prix : 3 francs.

On désignait par là, et avec ironie, quelques-uns de nos plus illustres contemporains, qu'on accusait de regarder sans cesse dans le passé et d'avoir eu les yeux fermés sur l'avenir. M. Barbey d'Aurevilly s'est emparé de l'expression comme d'un titre de gloire pour des écrivains qui avaient en effet vu l'avenir, et projeté la plus vive lumière sur notre état social. Il y a longtemps de cela; c'était peu après la révolution de 1848. La politique actuelle en est encore à cette date : il n'y a rien de changé. Les études de M. Barbey d'Aurevilly sur J. de Maistre, Bonald, Châteaubriand et Lamennais, sont toujours vivantes; l'auteur a ajouté, dans cette seconde édition, une conclusion et une étude étendue sur un des hommes les plus éminents de notre époque, et bien connu de nos lecteurs, M Blanc de Saint-Bonnet. Le plus grand de ces hommes, celui qui domine ce siècle, est Joseph de Maistre. Le Concile du Vatican a couronné la doctrine *du Pape*. M. de Bonald a sondé la politique intérieure des Etats, et l'a ramenée aux principes de la famille. Aujourd'hui, ce principe est attaqué; le divorce revient sur l'eau. Il faudra bien répondre à l'argumentation de M. de Bonald. Le divorce, c'est la dissolution de la famille, et par conséquent de l'Etat. Si, en d'autres pays, le divorce n'empêche pas l'Etat de subsister, c'est qu'il est très rare, difficile à obtenir, et que l'Etat contrebalance cette infirmité par des institutions ou coutumes chrétiennes demeurées debout. La Révolution a fait table rase en France. Le divorce irait immédiatement à ses dernières conséquences.

Les sophistes de la politique et du droit ont essayé de faire croire que le divorce était de droit naturel, et que l'indissolubilité du mariage résultait seulement du dogme religieux. Mais c'est là une grave erreur, et elle est condamnée par le *Syllabus*, puisqu'elle exprime la même pensée que la proposition 67, ainsi conçue :

« De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas, le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile. »

Ainsi les partisans du divorce sont les ennemis du mariage; ils en altèrent le caractère et l'essence, en lui ôtant l'indissolubilité. Plus on pénétrera dans cette question, plus on s'apercevra que le génie de Bonald l'a sondée dans toute sa profondeur.

Châteaubriand n'a pas la sûreté de coup-d'œil de ses deux devanciers ; il dévie de la grande ligne sociale par ses tendances libérales. C'est ce que M. Barbey d'Aurevilly signale avec une énergique insistance. Pour lui, Châteaubriand est un moderne à moitié engagé dans les voies du siècle. C'est dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* que Châteaubriand semble rompre avec son passé monarchique, et c'est là aussi qu'il déploie ce talent, cette personnalité de style qui ont fait sa popularité.

Lamennais a jeté d'abord un grand éclat et séduit bien des imaginations. Il est cependant visible que le premier volume de son essai sur l'*Indifférence en matière de religion* renfermait déjà, sous les noms de genre humain et de consentement universel, le principe qui devait engloutir l'orthodoxie de son auteur et le précipiter officiellement dans l'abîme du panthéisme.

Ces prophètes du passé ont désespéré du présent et de l'avenir. Il a paru aux deux premiers, les plus grands, que le monde moderne s'engouffrait dans le chaos et l'athéisme. Châteaubriand a désespéré de la France et de la royauté. Lammenais a désespéré de lui-même. Les conclusions de M. Barbey d'Aurevilly ne sont pas différentes ; et il exprime sa pensée de ce style imagé et puissant dont il a le secret. A-t-il raison ? Le monde penche-t-il vers sa ruine ? La fin des temps est-elle proche ? Nous n'en savons rien ; mais la dissolution sociale est déjà fort avancée en Europe ; il est possible que nous retournions à un état de choses analogue à l'Empire romain. La société se sépare du catholicisme. L'Eglise, privée de l'appui des princes et des peuples, a fortifié son dogme et sa hiérarchie, prête à combattre les nouveaux ennemis qui s'annoncent. Elle seule, en effet, demeurera debout au milieu de l'écroulement universel, et ceux qui voudront réformer l'ordre social seront forcés de tendre la main vers elle. Alors commencerait, sur nouveaux plans, une construction de nationalités diverses.

Peut-être vaut-il mieux se rattacher aux espérances de M. Blanc de Saint-Bonnet. Il a confiance dans la force de la vérité. Il expose si admirablement la corrélation des choses divines et humaines ; il relie par de si savantes déductions le *capital* à la *vertu*, qu'on est forcé de croire que les hommes finiront au moins par comprendre leur intérêt. Mais, dans les temps de révolution, c'est la passion et non l'intérêt qui sert de guide. La raison humaine n'est-elle pas attaquée dans ses sources par les doctrines athées, et n'est-ce pas elle qui précisément périclite et entraîne tout le reste dans sa chute ? C'est ce que M. de Saint-Bonnet a démontré. Mais les prophètes sont-ils crus, et ne se rit-on pas de leurs prophéties ? dit Bossuet.

Il est certain que l'avenir ne peut être qu'une triste suite du présent, puisque, selon Leibniz, le présent est plein du passé et gros de l'avenir. Ces prophètes du passé, auxquels s'adjoint M. Barbey d'Aurevilly, jettent sur notre situation actuelle un triste éclat ; ils éclairent des profondeurs ignorées, et le livre qui reproduit ces études est un des plus étincelants qui soient sortis de la plume de leur auteur.

COQUILLE.

LES LIVRES SÉRIEUX

Acta sanctorum, recueil des Historiens de France ; *Gallia christiana*

Victor Palmé, 76, rue des Sts-Pères

M. Léon Aubineau, dont la compétence en matière bibliographique est si appréciée dans le monde littéraire publiait, à l'occasion des livres d'étrennes, un article intitulé : *Etrennes sérieuses*, qui a toujours son actualité et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici :

« Je ne prétends pas, par ce titre, stigmatiser les divers riches et beaux ouvrages illustrés qu'il est de mode à la librairie parisienne de présenter au public aux fins de l'année. Je vise simplement à rappeler plutôt qu'à indiquer certains ouvrages qui, pour n'avoir pas été publiés à l'époque de la fin de l'année, pour n'avoir que de sobres illustrations ou même n'en avoir pas du tout, ne seraient pas moins des cadeaux riches et utiles à mettre aux mains de tous ceux qu'on veut obliger.

« Au premier rang, je placerai les *Acta sanctorum* des Bollandistes (librairie Palmé). Il ne faut pas faire l'éloge de ce vaste recueil d'érudition et de piété. L'hagiographie est un témoignage de la vie de l'Église ; elle est aussi l'histoire des nations. Toutes les origines et les principales grandeurs de la monarchie française plongent leurs racines dans la vie des saints. Il serait superflu d'entrer dans le détail de l'économie des *Acta* ; et il faudrait un gros volume pour noter ce que contient ce vaste recueil, dont les tables forment, en effet, un volume in-folio. Ces tables sont un précieux avantage de la réimpression qui reproduit toute l'illustration dont les Bollandistes avaient enrichi leurs volumes. Cette illustration est sérieuse. Je ne m'arrête pas aux beaux portraits des principaux auteurs de la collection, Bollandus, Heinsius, Papebrock, ni aux portraits des princes et princesses des maisons impériales et royales, à qui ces volumes étaient dédiés ; mais il faut au moins noter les divers monuments anciens, les inscriptions, les sculptures et peintures dont ces volumes présentent de fidèles reproductions.

« Soixante et un in-folios en latin sembleraient à beaucoup de lecteurs un formidable cadeau ; à qui oserait-on l'offrir ? A un séminaire, à une communauté, tout au plus à un ecclésiastique ? Cette réserve pourrait être énoncée. Tous ceux qui s'intéressent à l'étude de nos annales, les sociétés d'archéologie et les simples particuliers s'estimeront toujours heureux de pouvoir placer dans les rayons de leur bibliothèque ces vénérables et précieux volumes. Pour ma part, il me semble bien qu'il y a quarante ans, j'aurais salué avec enthousiasme la main généreuse qui eût pu mettre un pareil embarras dans ma chambre d'étudiant. Il est vrai qu'alors les plus hautes ambitions ne pouvaient se permettre un tel désir. Les *Acta*, hors du commerce, atteignaient des prix à peu près inabordables, qu'on verra revenir sans doute, à mesure que les exemplaires de la réimpression qui n'ont pas été enlevés par les souscripteurs, sortiront des dépôts de la Société de librairie catholique.

« Le *Recueil des Historiens de France et des Gaules* (librairie Palmé), est beaucoup moins considérable. Il ne s'agit toujours pas cependant d'une bagatelle ; et la réimpression que dirige avec beaucoup de compétence et

de sollicitude M. L. Delisle, en est à son dix-huitième volume. Ces dix-huit volumes in-folio exposent, depuis les origines les plus reculées, l'histoire des Gaules et de la France. Ils exposent cette histoire en reproduisant tour à tour les textes des écrivains qui en ont fait le récit, en y ajoutant les divers actes, bulles, chartes, diplômes, qui sont pour ainsi dire la substance même de cette histoire.

« Le *Recueil des Historiens de France* commencé par les Benédictins et poursuivi par l'Académie des inscriptions et belles lettres, est tout entier sorti des presses de l'imprimerie royale. La réimpression donne pour ainsi dire des fac-simile de ces magnifiques volumes, dont la beauté typographique est hors de pair. Tout a été dit sur l'importance et aussi les défauts de cette collection. Elle a scindé les récits qu'elle reproduit pour les faire entrer dans des classifications fixées un peu arbitrairement. Les dix-huit volumes de la réimpression n'atteignent pas encore le règne de saint Louis que doit toucher seulement le vingtième volume. Le dix-neuvième est consacré à la guerre des Albigeois. Avec le dix-septième et le dix-huitième, il comprendra les règnes du père et de l'aïeul du saint roi, Louis VIII et Philippe-Auguste.

« Les monuments du *Recueil des Historiens de France*, sont pour nous, Français, les plus précieux et les plus intéressants du monde : les éditeurs y ont ajouté quelques éclaircissements nécessaires, des notes et des préfaces. Mais lorsque le premier volume fut publié, en 1738, par dom Bouquet, la grande génération des Bénédictins de Saint-Maur était éteinte. Les successeurs des d'Achery, Martène et Mabillon, n'égalaient pas leurs maîtres. Il y a une différence entre les Bénédictins du dix-septième et ceux du dix-huitième siècle ; il y en a une autre encore entre les Bénédictins et plusieurs de ceux qui sont entrés dans leur tâche après la Révolution. M. Daunou, par exemple, était un prêtre marié. N'est-ce pas là un bien grand défaut pour la critique? Les éditeurs du *Recueil des Historiens de France* sont des classificateurs plutôt que des critiques. Le ton des préfaces, d'ailleurs, est toujours mesuré, et si sur certaines questions religieuses, sur l'autorité des Papes, les prérogatives du clergé, la discipline et même la constitution de l'Église, les sentiments laissent à désirer, l'expression est toujours discrète. Il y avait encore dans l'erreur une sorte de simplicité qui la rend facile à reconnaître. Aussi bien ces tares de quelques-uns des préfaciers et des annotateurs n'ôtent rien au prix, à l'attrait, à la valeur des monuments mis en lumière, et qui, dans leur contexte même, réfutent les interprétations fâcheuses. L'ensemble de ces documents forme ce qu'on peut appeler le corps même de notre histoire nationale; et il y a là ainsi un sujet de lecture et d'étude qu'on ne saurait trop recommander à tout le monde.

« Le sujet du *Gallia Christiana* (librairie Palmé) est encore l'histoire de France, envisagée du côté toujours national et moral de la vie de l'Église catholique. Je ne veux pas insister sur l'origine et les préludes de ce grand ouvrage. Tel qu'il existe aujourd'hui, il se compose de treize volumes in-folio. La réimpression n'en compte encore que sept, et les Bénédictins de Solesmes, qui donnent leurs soins à cette nouvelle édition, se proposent d'achever l'œuvre de leurs devanciers violemment interrompue par la Révolution.

Cette fin, qui manque aux anciennes éditions, comprendra les archevêchés de Tours et de Besançon. Dans l'archevêché de Tours sera comprise la Bretagne qui en dépendait et en a été naguère détachée pour former l'archevêché de Rennes. Cette *France chrétienne* donne les nomenclatures des archevêques, évêques, abbés et autres dignitaires qui ont occupé les charges ecclésiastiques dans notre pays; elle donne l'histoire de ces prélats et celle des églises et monastères qu'ils ont gouvernés. Elle ajoute à ces listes et à ces notices, les divers monuments d'après lesquels elles ont été dressées. Ces monuments sont une richesse inépuisable pour l'historien et le moraliste; et si les doctrines des premiers éditeurs laissent parfois à désirer, il faut se fier aux nouveaux pour faire briller la lumière. Ce n'est pas dom Piolin qui abandonnera la cause de l'apostolicité des Eglises de France. Les volumes du *Gallia* sont enrichis de cartes des divers diocèses dont ils racontent l'histoire. Ces cartes sont particulièrement importantes aujourd'hui que tant de monastères et d'abbayes ont disparu du sol : le *Gallia* est une belle, importante et utile pièce de bibliothèque. »

Niger et Bénué. Voyage dans l'Afrique Centrale, par Adolphe Burdo. 1 vol. in-12. E. Plon et Cᵉ, éditeurs.

Cet ouvrage est digne à tous égards de captiver l'attention : c'est le récit émouvant d'un voyage en Afrique, entrepris dans les conditions les plus défavorables, continué au milieu de privations et de dangers de tous genres, et achevé avec le succès qui toujours couronne le courage et la persévérance.

Le début du voyage de M. Burdo fut plein de mécomptes. Il s'était joint à une expédition française dont le projet était de traverser le continent africain de l'ouest à l'est. Cette entreprise n'eut pas de suite; M. Burdo se sépara du compagnon avec qui il était parti pour le Sénégal, et se remit seul en route pour l'intérieur, où il a séjourné aussi longtemps qu'il l'a pu, c'est-à-dire jusqu'au moment où sa dernière poignée de sel et sa dernière aune de cotonnade ont été épuisées.

Au moment où la question africaine passionne si vivement et à si juste titre les peuples de l'Europe, l'ouvrage de M. Burdo ne peut manquer de rencontrer un accueil chaleureux ; il a d'ailleurs abordé l'Afrique par un côté qui jusqu'à présent n'a peut-être pas assez préoccupé les explorateurs : la traversée de l'ouest à l'est.

Par lui-même l'ouvrage de M. Burdo présente donc un vif intérêt, qu'augmentent encore les dessins dont il est enrichi et qui, en nous transportant en plein pays sauvage, nous mettent sous les yeux avec une vérité saisissante les principaux épisodes de ses courses aventureuses.

Les fêtes nationales, 1 beau volume in-folio, par Edouard Drumont. Baschet, éditeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

Sous ce titre, les *Fêtes nationales*, M. Edouard Drumont a voulu, dans le splendide volume publié par la librairie Baschet, évoquer devant la géné-

ration présente toutes les solennités d'autrefois qui ont eu un caractère populaire, toutes les fêtes qui ont diverti, consolé, passionné, ému, enthousiasmé nos ancêtres.

Cent gravures de toutes les époques, dont *quarante* tirées *hors texte* sur papier teinté, montrent aux lecteurs ce que l'écrivain leur raconte. Ici, ce sont les figures de Jean Cousin gravées par Jeoffroy Tory pour l'*Entrée d'Henri II*, et la composition de Périssim, représentant le tournoi des Tournelles; là, les gravures d'Abraham Bosse qui ressuscitent devant nous les fêtes de Louis XIII. Le public verra avec plaisir quelques-uns de ces *Almanachs historiques*, encore si peu connus, qui nous font assister aux principaux épisodes du règne de Louis XIV. A côté de ces œuvres d'une allure si majestueuse et si grave, voici les *Bals de bois* et les *Fêtes roulantes* du dix-huitième siècle, où rit de si bon cœur cette société si spirituelle, si charmante et si corrompue.

Une des parties les plus intéressantes du livre est consacrée aux *Fêtes de la Révolution*, d'une physionomie si étrange, puis aux fêtes du premier Empire d'un si éblouissant éclat. L'ouvrage se termine par les fêtes de l'époque contemporaine qui, pour beaucoup, sont déjà des souvenirs. Le volume commence par une miniature d'un manuscrit de Froissart représentant l'*Entrée d'Isabeau de Bavière*; il finit par la *Fête du 30 juin* et la *Fête de la distribution des récompenses*. C'est dire que toute l'histoire de France depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-neuvième siècle, depuis 1389 jusqu'en 1878, passe sous le regard du spectateur dans cette magnifique publication.

Ou nous nous trompons fort, ou les *Fêtes nationales*, qui relient le passé au présent, seront, cette année comme l'an dernier, un des grands succès de 1880.

L'Angleterre et ses colonies australes. — Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique australe, par Emile Montégut. 1 vol. in-12. Hachette et Cᵉ, éditeurs.

Ce livre est un des plus complets que l'on ait publiés sur l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique australe, celui qui déroule, sinon avec le plus de vivacité, au moins avec le plus d'ampleur, le spectacle de la prospérité de ces magnifiques colonies. Il abonde en faits curieux ou peu connus qui jettent une lumière nouvelle sur les colonies australiennes, et en détails minutieux sur ces terres lointaines. Il fait connaître le gouvernement, le régime de la terre, de la vie des *squatters* et des *free selecters*; l'histoire du passé et du présent australiens, les mœurs des colons, les divers éléments dont se composent les tribus australiennes, la nature et les produits du sol et les divers genres d'industries qui rendent ces contrées si prospères.

Les Palmiers, histoire iconographique, géographique, paléontologie, botanique, description, culture, emploi, etc., avec index général des noms et synonymes des espèces connues, par M. Aswald de Kerchove de Denterghem. Un vol. grand in-8 de VII-348 pages, avec 22 vignettes et 40 chro-

molithographies, dessinées d'après nature, par P. de Pennemaker. 1878. Rothschild, éditeur, Paris. Prix : 30 fr.

Cet ouvrage comprend douze chapitres et peut se diviser en trois parties distinctes :

1° Voyage au pays des palmiers, précédé de la géographie. L'auteur part des bords de la Méditerranée en contournant ce riche bassin et poursuit ses explorations dans l'Afrique, l'Asie, l'Océanie et le Nouveau-Monde, admirant la grâce, la beauté, étudiant les caractères de cet arbre qui symbolise l'incomparable puissance d'une nature pleine de fécondité, d'exubérance et de force. Le septième chapitre est une étude sur les palmiers fossiles.

2° La seconde partie renferme l'histoire du palmier; les légendes grecques, indoues, océaniennes, poésies arabes; le rôle de la palme dans l'antiquité, dans l'architecture, comme ornement funéraire, etc.; et enfin la botanique spéciale des palmiers.

3° La troisième partie traite de l'utilité du palmier, de ses usages domestiques, des conditions climatériques et diverses pour sa culture. Un dernier chapitre contient la description des quarante chromolithographies. Ces quarante palmiers, dessinés par un artiste de talent, M. de Pennemaker, forment une collection d'élite de serre froide et de serre chaude.

La lecture de cet ouvrage utile, attrayant, élèvera le cœur et l'esprit de tous.

L'auteur des *Palmiers* est doué d'un grand talent descriptif; sa plume sait parfois colorer jusqu'à la statistique. Il résume sur le sujet les connaissances de tous les siècles, et sans compter les renseignements qu'il s'est procurés lui-même dans ses voyages, il en a demandé à tous les auteurs anciens et modernes. Pour lui, la langue française n'a point de secrets; car, nous notons en passant que l'auteur des *Palmiers* appartient à notre sœur, la nation belge, dont les titres à la science sont déjà si nombreux; l'ouvrage est dédié, comme patriotique hommage, à Sa Majesté le roi Léopold II, « qui, de tout temps, s'est préoccupé avec la plus vive et la plus haute sollicitude de la renommée et de l'avenir scientifique du pays. » E. CHARLES.

L'homme avant les métaux, par N. Joly, professeur à la faculté des sciences de Toulouse, correspondant de l'Institut. Un vol. in-8 avec 150 figures dans le texte; deuxième édition. Librairie Germer-Baillière et Cᵉ, 108, boulevard Saint-Germain. Paris.

Ce volume de 328 pages fait partie de la Bibliothèque scientifique internationale. Tout ce qui concerne l'homme préhistorique s'y trouve résumé avec une grande clarté et une impartialité qui nous a frappé. L'auteur a abordé toutes les questions qui se rattachent à l'existence de l'homme avant les époques historiques, ne s'appuyant que sur des documents authentiques, avertissant quand il discute ou fait une hypothèse et se gardant de ces

exagérations dans lesquelles on se laisse facilement entraîner quand on traite un pareil sujet. Le volume se divise en deux parties. Dans la première, qui comprend l'antiquité du genre humain, l'auteur passe successivement en revue tous les faits sur lesquels s'appuie l'existence aujourd'hui incontestée de l'homme quaternaire. L'homme existait-il à l'époque tertiaire? C'est possible, c'est même probable; mais les découvertes ne sont pas encore suffisantes pour permettre une affirmation hors de toute contestation. La seconde partie, consacrée à la civilisation primitive, comprend la vie domestique, l'industrie, l'agriculture, la navigation et le commerce, les beaux-arts, le langage et l'écriture, la religion. Elle se termine par le portrait de l'homme quaternaire.

L'homme avant les métaux est un livre de science pure et qui n'a pas été entrepris dans le but de favoriser un système philosophique particulier ou quelque idée préconçue. La lecture en est à la fois attachante et très intéressante à cause des faits nombreux et variés accumulés par l'auteur qui, d'après ce qu'il nous a confié, a mis plus de trente ans à les réunir, les coordonner et les discuter.

Un autre volume de la Bibliothèque scientifique internationale est consacré aux *Champignons*. Il a été rédigé par Cooke sous la direction de Berkeley, habile mycologiste anglais. Les champignons sont des végétaux d'une nature particulière sur lesquels il reste encore beaucoup à découvrir. Ce sont presque les seules plantes chez la plupart desquelles on n'a pas encore découvert les organes reproducteurs sexués. Leur polymorphisme est aussi des plus curieux. Petits ou microscopiques, les champignons sont malheureusement trop souvent l'occasion ou l'effet d'un grand nombre de maladies qui attaquent les plantes et les animaux : la maladie de la pomme de terre, l'oïdium de la vigne, la carie des céréales, la muscardine des vers à soie, etc. Quand leur taille est plus considérable, ils forment à proprement parler, les vrais champignons, ceux qui sont désignés comme tels par tout le monde. Les uns sont comestibles; d'autres, en plus grand nombre, sont vénéneux. Espérons que les substances vénéneuses qu'ils renferment seront bientôt l'objet de recherches sérieuses, afin que, mieux étudiées, elles puissent entrer, comme tant d'autres poisons, dans la thérapeutique médicale.

On trouvera dans le livre des *Champignons* par Cooke et Berkeley, tout ce qui concerne ces végétaux si intéressants que l'on devrait connaître davantage, soit pour mieux les utiliser, soit pour combattre plus efficacement leur funeste influence.

Etude sur l'esprit, l'intelligence et le génie. Lettres à Madame de P., par le docteur Servier. Un vol. petit in-12 de 180 pages. Librairie G. Masson, boulevard Saint-Germain, 120.

On lira avec plaisir les charmantes pages de ce petit volume qui renferme une analyse très fine, souvent spirituelle, même parfois piquante de ce qu'on appelle l'esprit, soit dans les actions ordinaires de la vie, soit dans la conversation. L'intelligence n'a pas été étudiée avec moins de soin et l'auteur l'a très bien différenciée de l'esprit. Quant au génie, à la comparaison ingénieuse

que l'auteur en a faite avec l'instinct des animaux, nous ne pouvons mieux faire que de dire avec lui : « Le génie consiste dans un développement des facultés humaines étendu bien au delà de leurs limites habituelles. »

Cours d'Embryogénie comparée du Collège de France (Semestre d'hiver 1877-78.) *Leçons sur la génération des Vertébrés*, par G. Balbiani professeur au Collège de France, recueillies par le Dr F. Henneguy, revues par le professeur. Un vol. grand in-8° de 280 pages avec 150 figures intercalées dans le texte et 6 planches en chromolithographie hors texte. Prix : 15 fr. Librairie O. Doin, place de l'Odéon, 8.

Nous ne pouvons pas entreprendre ici l'analyse de ce travail fort important, mais nous le recommandons tout particulièrement à tous ceux qui s'intéressent aux origines de la vie dans le règne animal. Ils trouveront dans ce livre toutes les notions ayant cours aujourd'hui dans la science sur les éléments générateurs dans les deux sexes. M. Balbiani, qui depuis longtemps s'occupe spécialement de ces questions, y a fait connaître les résultats de ses travaux les plus récents. Il est arrivé à cette conclusion qu'il y aurait chez les Vertébrés supérieurs aussi bien que chez les Plagiostomes, où le fait paraît très évident. une sorte de génération alternante plus ou moins analogue à celle qui existe d'une manière si nette chez la plupart des plantes cryptogames. C'est par cette *préfécondation*, pour employer son expression, qu'il explique les phénomènes de parthénogénèse observés chez divers animaux, mais surtout chez les Pucerons, et qui depuis longtemps intriguent tant les savants. Les nombreuses figures qui accompagnent le texte ainsi que les six belles planches en chromolithographie qui se trouvent à la fin du volume, permettent de comprendre les explications parfois très longues que nécessite un pareil sujet. Bien qu'au début de ses Leçons M. Balbiani paraisse porté à admettre les théories évolutionnistes de Darwin et de Hæckel, on ne saurait trop conseiller à un grand nombre d'autres savants, d'imiter la prudence et la réserve avec lesquelles il en parle vers la fin de son livre.

Dr TISON.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LA FIN DES O'BRIEN

L'année 1847 avait été désastreuse pour l'Irlande. La terre, cette nourrice commune, avait presque partout trompé le travail de ses ouvriers. Bien des familles étaient sans pain ; bien d'autres étaient sans toit ; les Œuvres catholiques, à peine ressuscitées, de la persécution protestante qui avait accaparé toutes les sources des revenus nationaux, restaient impuissantes devant le malheur universel. La grande parole d'O'Connell, qui venait de retentir dans le monde comme le porte-voix sublime et attendri des douleurs de sa patrie, s'était éteinte dans un dernier sanglot. Et pendant que le Parlement anglais discutait gravement quelque question philanthropique ou quelque principe de droit international, des milliers de créatures chrétiennes se mouraient de désespoir, de misère et de faim dans « l'île Sœur. » Il est vrai qu'il ne s'agissait que de pauvres catholiques, race comme on sait beaucoup moins intéressante aux yeux de la généreuse Angleterre que les nègres de la côte de Guinée.

En attendant, on comptait aussi par milliers les émigrants qui fuyaient en pleurant la terre natale pour aller demander au nouveau continent du travail et du pain. Et c'était le plus pur sang de la patrie qui s'en allait ainsi à l'étranger : c'était les jeunes, c'était les forts, c'était ceux qui se sentaient assez de courage et d'énergie pour conquérir au prix de toutes les misères de l'exil leur place au travail et à la vie. Ce mouvement d'émigration prenait même des proportions si considérables que le gouvernement commençait à s'en inquiéter ; on se demandait si la terre d'Irlande, après avoir refusé du travail à ses enfants, n'allait pas bientôt, malgré l'invasion anglaise, manquer de bras.

Un rapide et court récit montrera un coin du tableau de deuil qu'offrait l'île de saint Patrick.

Il y avait alors dans le comté de Dublin une famille de petits fermiers du nom d'O'Brien. Elle se composait du père Patrick O'Brien, un beau vieillard de cinquante à soixante ans, de sa femme Mary Ann, et de leur fils unique Patrick O'Brien, un grand et vigoureux garçon de vingt-cinq ans.

Deux mauvaises années avaient englouti toutes les économies de la pauvre famille. En réunissant toutes les ressources, en faisant argent de tout, on avait bien trouvé les deux tiers de la « rente. » Mais le propriétaire des O'Brien était un membre du Parlement qui de ses terres d'Irlande ne connaissait que les fixes revenus ; il y était représenté par un intendant dur et avare qui faisait ses affaires en même temps que celles de son maître et pressurait sans pitié les pauvres tenanciers. Cet intendant jugea que les O'Brien, qui depuis dix ans avaient rempli exactement leurs obligations, donnaient par leur misère un mauvais exemple aux autres fermiers du domaine. Il prit les deux tiers de la redevance qu'on lui offrait, fit saisir les meubles et les outils des pauvres gens pour trouver son troisième tiers ; puis, cela fait, il chassa la malheureuse famille qui, désormais sans toit et sans pain, fut obligée d'aller demander asile dans le comté voisin à des parents plus fortunés.

La famille O'Brien était une de ces vieilles familles catholiques qui ont vaincu la persécution, et font depuis des siècles l'honneur de l'héroïque Irlande. Le coup qui la frappait si terriblement l'accabla sans la jeter dans le désespoir qu'ignorent les âmes chrétiennes. Le jeune Patrick se fit garçon de ferme dans une propriété voisine ; au moyen d'un travail acharné et de prodiges d'économie, il put subvenir aux besoins les plus pressés de ses vieux parents. Mais ce n'était là qu'une façon d'attendre sans mendier et sans mourir de faim des temps meilleurs.

Un prêtre, vieil ami de la famille, avait bien tenté d'actives démarches pour placer les O'Brien chez un nouveau « landowner ». La chose n'était point facile ; les propriétaires protestants se montraient peu disposés à accueillir la recommandation d'un « papiste » ; ils recevaient d'ailleurs tant d'offres de bras qu'ils pouvaient impunément faire la loi et ils la faisaient dure. Quant aux propriétaires catholiques, ils ne pouvaient suffire à soulager toutes les misères qui venaient frapper à leur porte. De là pour tant de malheureux la nécessité de l'émigration.

Un soir, après une journée de rude travail, Patrick était venu

faire une visite au P. Okane, c'était le nom du prêtre. Le P. Okane avait baptisé Patrick; il l'avait vu grandir dans la vie et dans la foi, et Patrick qui l'aimait comme un fils, savait qu'il n'avait point d'ami plus dévoué. Après avoir parlé à Patrick de ses démarches infructueuses et du peu d'espérance qu'elles lui laissaient, le P. Okane dit au jeune homme :

— Mon cher Patrick, plus je réfléchis, plus je crois qu'à votre situation il n'y a qu'un remède, ne le devinez-vous pas?

— Je crois qu'oui, Père. Vous voulez me dire, sans doute, qu'il faut quitter l'Irlande. J'y ai déjà pensé plus d'une fois; mais j'ai reculé devant le désespoir qu'une séparation causerait aux parents.

— Pourtant, mon enfant, je ne vois pas d'autre solution possible : — La pauvre Irlande a vu des jours malheureux; elle n'en a pas vu beaucoup de plus tristes que ceux que nous traversons. — Dans tous les comtés voisins comme dans le nôtre un long cri de misère et de découragement monte vers le ciel; des familles entières, des villages même souffrent du froid et de la faim. Pour beaucoup il faut partir ou mourir, et mieux vaut le pain honorablement gagné sur une terre lointaine qu'une mort désespérée au foyer paternel. Combien sont partis qui, dans quelques années, pourront revenir heureux et sûrs du lendemain!

— Je le sais, Père; mais tous ceux dont vous parlez n'avaient pas à abandonner de vieux parents que le désespoir d'une pareille séparation mettrait au tombeau.

— Pat, mon enfant, vous oubliez qu'il faut compter sur Dieu. — Vos parents sont trop âgés pour tenter le voyage d'Amérique; ils vous attendront au pays. Pour vous, vous êtes intelligent, actif et fort; le travail que vous refuse l'Irlande, l'Amérique vous le donnerait vite, et il ne vous faudrait pas longtemps pour acquérir les moyens de venir en aide à votre père et à votre mère. — J'ai, à New-York, un vieil ami auquel j'ai adressé plus d'un de nos pauvres émigrants. Je vous enverrai à lui. Dieu fera le reste. Voulez-vous?

— Je le veux bien, Père; seulement, je vous prierai de venir vous même préparer la famille à cette dernière douleur. Je n'aurais jamais le courage d'en parler le premier.

— Soit, mon cher Patrick, je vais avec vous.

Et, prenant son chapeau, le vieux prêtre se dirigea avec Patrick vers la demeure des O'Brien.

*
* *

Fort peu de temps après cette conversation, le 12 avril 1848, aux premières lueurs du jour un groupe de trois personnes stationnait à l'angle d'un quai du port de Queenstown. Le groupe se composait d'une femme âgée, d'un vieillard aux cheveux blancs et d'un tout jeune homme ; leurs yeux aveuglés par les larmes se dirigeaient sur un « trois mâts » que la houle balançait nonchalamment à l'entrée du port.

Ce navire était le *Paul-Jones* qui devait, le jour même, mettre à la voile pour New-York, emmenant à son bord près de deux cents Irlandais et parmi eux le pauvre Patrick, que nos lecteurs ont peut-être reconnu dans notre groupe matinal. Le port ne tarda pas à s'animer; au bas des rues qui aboutissaient aux quais, des groupes désolés se formaient pour se séparer un instant après; des embarcations allaient et venaient emportant sans cesse vers le navire de mornes passagers. Parfois on entendait passer dans l'air un cri étouffé, un sanglot; c'était une mère, une femme, une sœur à qui l'affreuse réalité arrachait avec tout courage le masque de la résignation. Bientôt ce fut le tour de Patrick ; une voix partant d'une embarcation aux trois quarts pleine l'appela fortement par son nom. Patrick tressaillit comme si on l'arrachait à un rêve lourd; il mit un genou en terre devant ses vieux parents qui sanglotaient.

— Mon père, ma mère, bénissez votre enfant! Que Dieu nous protège et me ramène bientôt dans notre Irlande pour entourer de respect et d'amour vos cheveux blancs.

Il se releva, se dépouilla de son manteau qu'il jeta sur les épaules de son père, en disant : « Vieux père, vous avez froid, prenez-ceci. Je vais sur une terre libre où je gagnerai bientôt de quoi m'acheter des vêtements ! »

Il se pencha encore une fois à l'oreille de sa mère et lui murmura ces mots : « Mère, dites à Marie que ma dernière pensée a été pour vous et pour elle, dites-lui que je pars le cœur plein d'espoir, et qu'avant cinq ans je lui donne rendez-vous dans notre église aux pieds de l'autel de « Notre-Dame de Merci. »

Puis, s'arrachant à l'étreinte maternelle, Patrick s'éloigna d'un pas chancelant, mais sans tourner la tête de peur de faiblir; il se jeta

dans l'embarcation qui l'attendait et qui immédiatement se dirigea à force de rames vers le *Paul-Jones.*

Vers neuf heures le *Paul-Jones* leva l'ancre et, s'inclinant gracieusement sous l'effort de la brise, prit à toutes voiles son élan vers l'horizon. Un dernier cri, cri plein de sanglots, monta vers le ciel ; à bord, aux fenêtres qui dominaient le port, dans les groupes qui stationnaient sur les quais, des mouchoirs s'agitèrent, dernier signe muet qu'échangeaient tant de cœurs brisés, et ce fut tout; la séparation était consommée.

A l'arrière du navire qui fuyait vers la haute mer on distinguait un jeune homme penché sur les bastingages; ses yeux noyés de pleurs regardaient toujours le rivage : perdu dans sa rêverie, il semblait insensible à tout ce qui l'entourait ; sa bouche murmurait à voix basse les strophes de la touchante ballade de Thomas Moore, que nul Irlandais ne peut entendre sur la terre d'exil sans pleurer, le *Rem em ber thee!*

Moi t'oublier! oh non! jusqu'à l'heure dernière,
Ce cœur battra pour toi, pauvre Irlande, ma mère!
Plus chère en ton chagrin, ta misère et tes pleurs,
Que le reste du monde et toutes ses splendeurs!

A mon gré fusses-tu libre, puissante et grande,
L'écrin des mers, la fleur du monde, ô mon Irlande!
J'aurais à te nommer plus de joie et d'orgueil,
Sans pouvoir t'aimer mieux, mère, que dans ton deuil.

Tes membres mutilés, ton corps meurtri de chaînes
Te rendent bien plus chère à tes tristes enfants.
Leur cœur, comme au désert les fils des pélicans,
Boit la vie et l'amour dans le sang de tes veines.

C'était Patrick; il restait là obstinément accoudé sur les bastingages et contemplant la terre qui décroissait à l'horizon. Bientôt les vertes collines de l'île d'Émeraude s'évanouirent dans la brume. L'Irlande n'était plus qu'un souvenir, et le *Paul-Jones*, laissant derrière lui un long sillage d'écume, courait à toutes voiles vers l'Atlantique.

La traversée, constamment favorisée par un temps superbe, se poursuivit sans encombre. Le vingtième jour après son départ d'Europe, le « Paul Jones » jetait l'ancre dans le port de New-York. A peine débarqué, Patrick alla frapper à la porte de l'ami auquel

le P. Okane l'avait adressé. Cet ami était un pauvre missionnaire qui, venu en Amérique depuis vingt ans à la suite des premiers émigrants, avait voulu rester exilé pour le service de Jésus-Christ. Il avait vu arriver tant d'émigrants, il en avait tant vu repartir qu'il était devenu une sorte de lien vivant entre la patrie et la terre d'exil. Un jour, l'un des émigrants qu'il avait accueillis et placés et qui, après plusieurs années de travail, retournait presque riche au pays, lui avait dit : « Père, ne voulez-vous pas revoir avec nous notre pauvre Irlande? Ne voulez-vous pas venir prier au tombeau de saint Patrick? »

Et le P. Mackey avait répondu : « Certes, le tombeau de saint Patrick est un glorieux tombeau! la terre d'Irlande, malgré les pieds oppresseurs qui la foulent, est une belle et noble terre ; il me serait doux de les revoir avant de mourir. Mais tant qu'il viendra ici des Irlandais, ici je demeurerai ; je les accueillerai comme je vous ai accueilli ; je les bénirai à leur départ comme je vous bénis. Là bas, sur le sol natal, pensez à moi ; sur le glorieux tombeau de saint Patrik priez pour moi, et si vous m'écrivez, mettez dans votre lettre quelques feuilles du vert « Shamrock » qui pousse dans mon comté de Down ; ce sera pour mon bréviaire de missionnaire. Mais pour nous revoir, prenons rendez-vous ailleurs. Il y a là-haut une Irlande qui est le vrai pays des enfants de saint Patrick ; pour cette patrie j'ai renoncé à l'autre, et c'est là que nous nous reverrons un jour, s'il plaît à Dieu. »

Et le P. Mackey était resté fidèle à son poste de missionnaire. Dieu seul aujourd'hui a fait le compte de tout le bien opéré par sa charité. Dieu seul sait le nombre de tous les exilés qu'il a accueillis, encouragés, fortifiés au milieu des tristesses de l'émigration. Tel était l'ami auquel le P. Okane avait adressé Patrick.

Le missionnaire fut vite au courant de l'histoire du jeune fermier. Hélas ! c'était si souvent la même chose ! Patrick lui raconta tout, la misère de ses vieux parents, ses chagrins, ses espérances. Avant la fin de l'entretien, on eût dit deux vieux amis, et le P. Mackey assura à son jeune hôte qu'il pourrait sans peine lui trouver une carrière avantageuse.

Le P. Mackey était entouré de la vénération universelle à New-York, et comme il ne demandait qu'au nom de Dieu et de l'Irlande, il y avait bien peu de portes qui restassent fermées devant lui. Parmi les grands personnages de la ville dans l'industrie et dans le

commerce, il se trouvait beaucoup d'Irlandais qui, venus en Amérique comme émigrants, avaient conquis leur fortune à force de travail et d'énergie ; et ils n'avaient pas oublié l'humble cellule du missionnaire où jadis, aux mauvais jours, ils avaient rencontré un paternel accueil.

Aussi, trois jours après son arrivée, Patrick était placé comme contre-maître dans une des plus importantes manufactures de New-York ; dès le premier mois il pouvait expédier à son père une jolie petite somme prélevée sur ses appointements.

Il se mit au travail avec acharnement, faisant de ses gains trois parts : la première était réservée à ses parents ; la seconde grossissait les épargnes qu'il voulait réaliser pour retourner le plus tôt possible en Irlande ; la troisième suffisait à son entretien et à ses bonnes œuvres, car il n'oubliait pas qu'il y avait des malheureux plus malheureux que lui ; l'émigration continuait toujours, et il ne se passait guère de mois qu'un navire ne jetât sur le continent américain quelque nouveau convoi d'Irlandais sans ressources.

Dieu bénit amplement le travail de Patrick ; au bout de quatre ans il était devenu l'un des principaux chefs de la manufacture où il était entré si humblement sur la recommandation du P. Mackey. Ses économies avaient fructifié et il se trouvait à la tête d'un capital de 25,000 dollars. Pour l'Amérique, ce n'était pas une grosse fortune, mais c'était assez pour vivre en Irlande d'un travail libre. Patrick songea à repartir. En vain son chef, un brave et excellent cœur qui s'était attaché à lui, lui proposa de l'associer à ses entreprises et lui fit les propositions les plus séduisantes.

— Non, dit Patrick, je ne tiens pas à être un millionnaire. Je ne suis venu demander à l'Amérique que les moyens de vivre honnêtement en Irlande. J'ai là-bas au pays de vieux parents qui m'attendent. Je veux repartir, maintenant que j'ai de quoi entourer d'aisance et de bonheur leurs derniers jours sur cette terre. »

Quelques mois plus tard Patrick faisait ses adieux au P. Mackey et à l'Amérique, et, emportant sa petite fortune, s'embarquait à New-York pour l'Irlande. Ce fut un enivrement quand son pas foula de nouveau la terre natale. Son père et sa mère un peu vieillis, mais rajeunis et transfigurés par le bonheur d'un pareil jour, étaient venus l'attendre au port de débarquement. Avec eux ils avaient emmené une jeune fille aux cheveux noirs qu'ils appelaient déjà leur fille et dont le lecteur n'a peut-être pas oublié le nom. Tout le

bonheur de Patrick était venu au rendez-vous. Comment peindre les saintes ivresses d'une pareille entrevue! On alla aux pieds de l'autel de Notre-Dame et là, de ces quatre cœurs monta vers le ciel un cantique de reconnaissance et d'amour tel que les anges en entendirent rarement sur la pauvre terre d'Irlande.

*
* *

Nous voici maintenant à une petite villa du comté de Wicklow, à quelques kilomètres de Dublin. C'est là que Patrick, arrivé depuis un mois, a résolu d'abriter son bonheur et celui de ses vieux parents. Il a pris une part dans une entreprise industrielle à Dublin, où il va une fois ou deux par semaine; mais il a acheté cette petite campagne où, entre l'amour de Mary, qui dans quelques semaines sera sa femme, et l'affection de ses vieux parents, il peut espérer d'heureux jours.

On est à un soir du mois de septembre. Il est dix heures; la nuit est venue et toute la campagne dort; seule une lumière brille dans la petite maison de Patrick, tandis qu'au dehors par intervalles retentit lugubrement le hurlement plaintif d'un chien. Dans la maison, deux vieillards veillent aux clartés de la lampe; c'est le père et la mère de Patrick; ils attendent leur fils qui, parti le matin pour Dublin, n'est pas encore rentré à cette heure avancée. La mère coud, le père lit; mais, à chaque instant, l'un quitte son livre, l'autre son aiguille pour interroger d'une oreille inquiète le silence de la nuit :

» Je ne sais ce qu'a Dash ce soir, dit Mme O'Brien, mais je ne l'ai jamais entendu hurler si lugubrement. On dirait qu'il y a quelque malheur dans l'air et véritablement j'ai peur! »

— Peur de quoi, femme! L'enfant aura été retenu par quelque affaire imprévue, et nous allons le voir rentrer tout à l'heure.

— Que Dieu vous entende, mon ami! mais vous savez que Patrick ne s'absente jamais sans nous prévenir, et malgré moi je suis obsédée de pressentiments. La route d'ici Dublin est longue et Pat peut avoir fait quelque vilaine rencontre. Que sais-je, moi? Et puis il y a ce chien, écoutez, ses plaintes me donnent des frissons.

— Dash est comme tous les chiens qui pour la moindre des choses aboient aux étoiles. Allons, allons, ma chère femme, vous oubliez

qu'en ce monde il faut compter sur l'imprévu et qu'il est plus facile de revenir de Dublin que de New-York.

Puis, se reprenant, le vieillard ajouta : C'est que vous me feriez peur avec votre inquiétude si je vous écoutais ; allons ! Je vais sortir un instant et faire taire ce chien.

Et prenant son chapeau, le vieillard ouvrit la porte et fit quelques pas dans la cour. Dash, un magnifique chien à la robe noire comme la nuit, accourut en bondissant vers son maître et se mit à lui lécher les mains.

Qu'y a-t-il, Dash, et que veut dire tout ce tapage ? Est-ce que vous n'allez pas rester tranquille, ce soir?

Comme s'il comprenait le reproche de son vieux maître, Dash se roulait à ses pieds avec de petits gémissements plaintifs.

Le vieillard alla jusqu'à la route qui passait à quelques mètres de la maison. Il faisait nuit noire ; on ne voyait pas à vingt pas sur le chemin et une chaleur d'orage pesait lourdement sur l'atmosphère.

Le père de Patrick sentit une indéfinissable terreur le prendre à la gorge.

« Quelle affreuse nuit ! murmura-t-il, véritablement voilà que j'ai peur moi aussi. »

Il donna distraitement une caresse à Dash, rentra et reprit silencieusement son livre.

Sa femme n'osa pas l'interroger. On eût dit que les deux vieillards craignaient d'augmenter leurs angoisses en se communiquant leurs pressentiments.

La triste veillée se prolongea ainsi jusqu'au matin. Quand l'aurore vint faire pâlir la lampe des époux O'Brien, ils attendaient encore Patrick qui n'était point rentré.

A cette époque, les histoires les plus affreuses couraient sur la tyrannie de la police anglaise, qui inondait l'Irlande de ses agents avoués ou secrets. L'*habeas corpus*, cette sauvegarde des libertés du citoyen anglais, était suspendu pour les Irlandais ; rien ne protégeait leur indépendance, exposée aux caprices du moindre tyran de corps de garde. C'était alors le beau temps des arrestations arbitraires, des disparitions mystérieuses. Un mot vif échappé à propos du régime de sourde terreur qui pesait sur l'Irlande, moins que cela, une épigramme sur un des agents de ce régime pouvait mener loin son auteur. Et un «suspect» une fois «tombé en police» ne reparaissait pas toujours. Le régime meurtrier des prisons man-

quait rarement son homme, et ceux qui y échappaient avaient de bonnes raisons pour ne pas s'en vanter trop haut.

La première pensée des époux O'Brien, pendant la triste veillée que nous avons racontée, avait été la crainte pour Patrick de quelque mésaventure avec la police. Ils se disaient bien que Patrick ne leur cachait rien ; qu'il n'avait jamais voulu faire partie d'aucune société tenant de près ou de loin à la politique, qu'il était tout entier à ses devoirs, à ses affaires, à son amour pour sa future femme, aux affections de son foyer. Cela suffisait médiocrement à les rassurer ; les malheureux ont toujours quelque pressentiment de leur malheur, et on ne raisonne pas contre les pressentiments. Aussi dans la matinée les deux vieillards ne purent résister plus longtemps à leurs inquiétudes, et ils se mirent en route pour la ville afin d'aller aux renseignements.

Là, ils allèrent frapper à la porte de tous les amis de Patrick. Ce fut en vain et on ne put rien leur apprendre. A la vérité deux ou trois des amis de leur fils l'avaient vu la veille, mais comme à l'ordinaire, et rien ne leur faisait prévoir sa subite disparition qu'ils ne pouvaient expliquer.

Cette journée et la journée suivante se passèrent pour les époux O'Brien en courses, en recherches, en démarches qui restèrent absolument infructueuses. A la fin, sur le conseil d'un ami, le père de Patrick alla trouver le « chef » de la police métropolitaine qui le reçut assez mal, lui déclara qu'il n'avait aucun renseignement, mais qu'il en ferait prendre et l'avertirait du résultat de ses recherches.

Le vieillard, après cette entrevue, ramena sa compagne dans leur petite villa, où ils se résignèrent à attendre dans les anxiétés et dans les larmes la réponse de la « police ». Quinze jours d'attente désespérée, quinze siècles, passèrent ainsi. Le seizième jour, les vieillards virent arriver à la villa un des amis de Patrick ; sa figure grave, ses yeux pleins de larmes disaient d'avance qu'il était porteur de quelque terrible nouvelle ; en le voyant entrer, le père et la mère de Patrick poussèrent une sourde exclamation de terreur, et le jeune homme ne put que se jeter en pleurant dans leurs bras.

A force de recherches, les amis de Patrick avaient rencontré un « policeman » qui, plus courageux ou plus humain que la plupart de ses confrères, avait pu donner quelques renseignements sur celui qu'on cherchait. Tenu pour suspect, comme tous les émigrants revenus d'Amérique, Patrick avait été un beau jour arrêté sans

bruit et mis au secret dans une des plus infectes cellules des prisons centrales. Il fallait arriver jusqu'à la porte de ces terribles prisons, et la chose n'était point facile. Ses amis mirent en jeu toutes les influences et assiégèrent l'antichambre de toutes les autorités. Enfin une autorisation en règle fut ainsi obtenue. Mais elle venait trop tard. Patrick, subitement arraché à ses vieux parents, à son amour, à la liberté, avait failli devenir fou de désespoir en franchissant le seuil de sa prison. La cellule qu'on lui avait donnée était un trou noir, humide et malsain. Trois jours après son arrestation, il tombait malade d'une pleurésie aiguë, quinze jours après il était mourant. Quand ses amis demandèrent à le voir, on les mena à l'hôpital de la prison; mais sur le lit qu'on leur indiqua il ne restait plus qu'un cadavre.

Les époux O'Brien n'avaient plus de fils.

Deux jours plus tard un nombreux convoi accompagnait au cimetière le corps de Patrick. En tête marchaient une jeune fille en deuil et deux vieillards en cheveux blancs; on eût dit à leur démarche brisée et chancelante un groupe vivant de la douleur. C'était le père et la mère de Patrick qui, avec la pauvre Mary, veuve avant d'être épouse, avaient voulu conduire Patrick à sa dernière demeure.

Il n'y eut autour de la tombe de Patrick ni démonstration, ni manifestation; lorsqu'après la bénédiction du prêtre les dernières pelletées de terre furent jetées sur le cercueil, la foule s'écoula en silence et comme oppressée; il y avait des larmes dans tous les yeux.

Nous ne dirons pas les tristesses qui pour les époux O'Brien suivirent les terribles émotions de ce jour de deuil; elles ne furent d'ailleurs pas longues; peu de temps après, à quelques jours d'intervalle, les deux vieillards s'endormaient dans la paix du Seigneur et abandonnaient cette terre où leur cher fils ne les retenait plus. Il étaient allés rejoindre Patrick dans cette grande Irlande dont parlait le père Mackey.

Et maintenant allez au champ des morts de Glasnevin; sous un cyprès du côté de l'Orient, vous verrez une tombe modeste surmontée d'une petite croix celtique; le marbre blanc qui la recouvre porte en lettres noires cette inscription :

FAMILLE
O'BRIEN

Et au-dessous :

PATRICK O'BRIEN
IN CARCERE
INSONS
OBIIT
MAY HE REST IN PEACE!

May he rest in peace! Qu'il repose en paix !

. . . . . .

Un jour qu'avec quelques amis je visitais les tombes de Glasnevin, je m'arrêtai devant le tombeau des O'Brien pour lire à haute voix l'inscription que je viens de citer. Au moment où je finissais le dernier mot de la dernière ligne, une voix grave et contenue s'éleva derrière moi et répondit *Amen*. Cet *Amen* nous fit tressaillir; je tournai la tête et vis un homme du peuple qui venait certes de plus loin que de la ville; peut-être arrivait-il d'une des provinces de l'Irlande, peut-être d'Amérique, peut-être de pays plus distants. Il avait avec lui sa femme et son enfant et faisait sans doute son pèlerinage à la tombe du « Libérateur » que moi aussi je voyais pour la première fois de ce jour-là. Son *Amen* est encore dans notre oreille, et nous n'en oublierons jamais l'accent fier et vibrant; peu de paroles nous ont mieux fait comprendre l'Irlande. Les nations où les morts vivent ainsi dans le cœur des vivants ne meurent pas. On les a crues bien écrasées, bien tuées, bien mortes ; un beau jour Jésus-Christ, fidèlement adoré et attendu, lève la pierre de ce tombeau, et ce qui en sort c'est la jeunesse et la force, la résurrection et la vie.

L. Nemours Godré.

LES SOCIALISTES PANTHÉISTES (1)

V

Après la rupture avec Bazard, et l'éloignement d'une partie de la *famille,* en ce moment Enfantin songea à une combinaison nouvelle : « J'ai parlé, dit-il, je veux agir ! » Cela signifiait passer de la théorie à la pratique. Les disciples les plus fervents de Saint-Simon se retireront sur une des collines qui dominent Paris, à Ménilmontant, comme Israël sur les Hauts lieux ; là, les *apôtres* (car, ainsi que la plupart des sectes, ils empruntaient les expressions, les usages et les rites du Christianisme, involontaire hommage au culte catholique,et témoignage de leur stérilité) accompliront une *retraite,* dans la méditation et le silence, loin des bruits, des soucis et des intérêts du monde, puis, « ayant transformé le vieil homme, » disciplinés par une règle unique, une vie commune, un costume uniforme, purifiés par le célibat, fortifiés par le travail, ils partiront, ils se disperseront, pour prêcher par toute la terre la doctrine qui divinisera l'humanité (2).

Il trouva les *apôtres ;* l'illusion n'était pas encore dissipée, beaucoup croyaient encore aux paroles et aux promesses du *Père :* quarante le suivirent à Ménilmontant, dans une vaste maison qui lui apparte-

(1) Voir la *Revue* du 30 septembre, du 15 octobre, du 30 novembre 1879 et du 15 janvier 1880.

(2) Enfantin était, d'ailleurs, forcé de prendre une résolution extrême, par sa situation financière : « En trois mois, disait Bazard, il a tout gaspillé, journal, caisse, matériel » Le *Globe*, organe des Saint-Simoniens, qui avait remplacé *l'Organisateur* et le *Producteur* successivement disparus, avait été obligé de suspendre sa publication. Les ressources étaient complètement épuisées : Enfantin essaya de couvrir la prochaine catastrophe de l'*Ecole* par cette *retraite* de Ménilmontant.

nait, et qu'ils se mirent aussitôt à approprier; car le travail était à la fois intellectuel et matériel. Le bruit se répandit bientôt dans Paris de la vie qu'ils menaient à Ménilmontant, moitié industrielle, moitié agricole, moitié sensuelle, moitié monastique : ces repas en commun, ces prises d'habit, ces marches, ces travaux exécutés avec la précision et la régularité des exercices militaires. Chacun voulut les voir, on se rendit en foule à Ménilmontant, dont les portes étaient ouvertes le dimanche, et ce ne fut pas un spectacle peu réjouissant pour les railleurs Parisiens, que celui de ces jeunes gens distingués, de ces hommes faits, ingénieurs, banquiers, médecins, artistes, officiers d'artillerie, professeurs, bêchant en cadence, ratissant à pas comptés, alignant symétriquement les brouettes, défilant en chantant en chœur (des chœurs de Félicien David), mettant le couvert avec des mouvements réguliers, ou, assis à une longue table, mangeant en public, et d'un air aussi sérieux que s'ils accomplissaient une cérémonie religieuse.

On racontait d'autres détails qu'on ne voyait pas, qui étaient vrais, et qui ne semblaient pas moins amusants : ces banquiers, ces artistes, ces savants, futurs conseillers d'Etat, préfets et sénateurs, ayant proclamé la nécessité de détruire l'esclavage jusqu'en ses derniers vestiges, la *domesticité*, n'avaient pas hésité à donner l'exemple : ils n'avaient pas de domestiques, et se servaient eux-mêmes, et l'on citait tel banquier millionnaire, qui était chargé de laver la vaisselle, tel peintre de frotter les appartements, tel éloquent publiciste de cirer les souliers, etc. Le public souriait, mais, eux, ne riaient pas, et remplissaient avec une imperturbable gravité ces fonctions peu nobles, qui donnaient au vieux monde une image de la société perfectionnée.

Le Père suprême, cependant, n'habitait pas avec les apôtres, mais il venait, de temps en temps, les visiter; il apparaissait en des circonstances solennelles : pour une mort, un repas d'apparat, l'inauguration d'une galerie, ou pour leur présenter son fils, (l'enfant de la femme qu'il n'avait pas *cru devoir* épouser, ce qui ne diminuait pas la foi des disciples en sa moralité), et il profitait de ces occasions préparées pour compléter son enseignement. Tantôt, il dictait *l'acte de foi* des *apôtres* :

« Je crois en Dieu, *père* et *mère* de tous et de toutes, éternellement bon et bonne.

« Je crois en Dieu, amour infini, sagesse et science infinie, beauté et forces infinies.

« Je crois que Dieu a suscité Saint-Simon, pour enseigner le Père (Enfantin) par Rodrigues.

« Je crois que Dieu a suscité le Père, pour appeler la *Femme-Messie*, qui consacrera l'union, par égalité, de l'homme et de la femme, de l'humanité et du monde », etc.

Tantôt il procédait à la cérémonie d'une *prise d'habit :* c'était un habit d'une forme pittoresque, coloré et taillé de telle sorte que le disciple, le *patient* devrait-on dire, ne pouvait le revêtir seul, et avait besoin de l'assistance d'un autre pour le boutonner ; moyen ingénieux, faisait observer Enfantin, de rendre toujours présente l'obligation de la fraternité.

Une autre fois, il décorait du collier mystique (car il ne négligeait pas les *hochets* par lesquels on mène les hommes) les apôtres près de partir pour prêcher en province : ce collier était composé d'anneaux, de barres, de triangles et de sphères, en bronze, en acier, en cuivre et en laiton, qui désignaient chacun une célébrité Saint-Simonienne. De même, les jours du calendrier « rappelaient les noms des premiers propagateurs de la doctrine » :

Lundi. — Saint-Simon.
Mardi. — Rodrigues.
Mercredi. — Bazard.
Jeudi. — Barrault.
Vendredi. — Michel (Chevalier).
Samedi. — Le Père (Enfantin).
Dimanche. — La Mère (appelée et attendue).

Ou bien encore, dans des épîtres, dans de longs discours, il traitait de la vie pratique, sans craindre d'entrer dans les détails les plus infimes, les plus bas, les plus répugnants, sur lesquels même il insistait, qu'il développait avec complaisance, et que les disciples écoutaient avec non moins de gravité (1) : « Abordons saintement la *digestion*, parlons-en religieusement ! Occupons-nous, avec un égal respect, des deux extrémités du tube alimentaire : *sécréter* et *excréter*, en un mot, digérer, chasser, expulser, éjaculer hors du *moi* la matière non assimilée, et la livrer au *non-moi*, c'est une puissance

(1) Voy. Enfantin, *De la science de l'homme*, v, vi, vii, dans les Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin.

vitale qui en vaut bien d'autres!... Ces excréments sont agréables, touchants, délicieux pour le non-moi! O importance sainte, morale, sociale, politique de la fonction harmonieuse, équilibrée du grand tube alimentaire! »

Un étranger se mettait un mouchoir sous les narines; mais, lui : « Vous vous cachez, vous fuyez, comme si vous étiez en face du diable! Qui vous dit de vous l'assimiler! Je vous crie d'en nourrir la terre, afin qu'elle vous rende, elle, son fumier, son excrément, c'est à dire le pain qui vous fait vivre!... Ne soyez donc pas petite maîtresse!... Revenez avec respect vers tout ce qu'une pudeur bête vous empêche de nommer; l'œsophage n'est pas plus noble que l'anus, les poumons que la vessie, les aliments ingurgités que ceux normalement expulsés! »

Il ne veut pas seulement les faire admirer, mais adorer : « Ces organes sont sacrés, moraux, sociaux, religieux; la nourriture doit être glorifiée, sanctifiée! » Ces fonctions sacrées produisent les effets les plus sublimes, elles *révèlent Dieu* : « Oui, mon Dieu, c'est votre vie, qui se manifeste par l'assimilation de ma propre vie et de celle de la nature; c'est elle qui me nourrit, et avec laquelle je nourris votre terre! » Bien plus, c'est sur la digestion qu'est fondée l'intelligence, la morale, l'amour : « Qui digère bien, aime bien!... Selon la manière dont le moi absorbe et excrète, les sentiments sont bons ou mauvais, et, en conséquence, l'être raisonne ou agit bien ou mal. »

Vous résistez, vous ne pouvez admettre la sainteté de ces organes et de leurs fonctions; alors il s'irrite, il s'emporte : Quoi! vous vous roidissez et « vous enorgueillissez! » Je prétends que, si vous *examiniez* avec moi impartialement ce merveilleux phénomène de la nutrition..., rien de ce que je vous ai dit *sur les déjections* ne vous paraîtra honteux ou ridicule, mais au contraire sublime et *divin*!... J'aime à dire, comme le Chrétien : « Souviens toi que tu es poussière! J'ajoute : Et Dieu vit dans cette poussière! Adorons, enfants, adorons! » Il prend parti, il s'échauffe, il s'enflamme, il veut élever son *dieu* sur un autel!

Et cet enseignement encore est logique : le Panthéisme ne connaît rien de repoussant : la volupté s'allie volontiers à la saleté! Ces philosophes ne comprennent plus l'âme, ils ne se plaisent, ils ne s'attachent qu'au corps : ils parcourent des yeux leurs corps avec tendresse, et, comme tout cela est eux, en extase devant leur propre

être, tout leur en plaît, tout leur en semble beau, aimable, admirable, digne d'être loué, respecté, adoré, et la substance du corps, et les fonctions du corps, et ce que produit même le corps! Ne l'a-t-on pas dit : le dernier degré de la luxure est l'abêtissement!

On ne peut s'empêcher de penser qu'il y eut une période de folie sérieuse, où ces malheureux perdirent absolument le sens du monde réel, de la conditon de l'homme, de ses rapports sociaux et de la vérité de la vie.

Et cette folie avait tous les caractères de la folie ordinaire : dans certains actes, ils étaient raisonnables; pour tout le reste, insensés. Echauffés par les utopies dont on leur avait empli le cerveau, leur esprit partait, s'envolait et vaguait à travers les rêves, comme un ballon dans l'espace; puis, quand ils se retrouvaient à terre, ils n'en connaissaient plus rien, et ils disaient des paroles, et ils faisaient des actions monstrueuses, sans s'en étonner, sans en avoir conscience, sans en sentir la turpitude et l'horreur.

Cette folie, en outre, était contagieuse; ils se la communiquaient l'un à l'autre, surtout les natures faibles et impressionnables, qui, comme d'humbles satellites détachés des grands globes planétaires, ne pouvant suivre le mouvement des intelligences énergiques et vigoureuses, étaient emportées dans l'immensité sans bornes, s'y perdaient et n'en revenaient plus. Les uns devenaient complètement fous, comme le jeune fils du ministre des finances, Humann; sa tête n'eut pas la force de contenir tant d'images fantastiques, elle éclata; en peu de jours, il était mort.

D'autres se tuèrent; chez d'autres, chez des femmes, l'exaltation eut des effets encore plus lamentables. Comment ne pas être attristé, en voyant à quelles insanités elles s'abandonnaient! « L'esprit des femmes est d'argent vif, et leur cœur est de cire, » dit une maxime Chinoise. Quelques-unes sont si vivement et si fortement entrées dans la doctrine Saint-Simonienne, qu'elles sont arrivées tout de suite à l'extrémité : il la faut immédiatement appliquer; elles ne voient plus que cela, elles ne comprennent que cela; tout le reste n'existe pas; et elles renient, elles oublient tout, les sentiments même les plus sacrés, les plus intimes, les plus purs et les plus profonds : époux, famille, enfants, elles ne connaissent plus rien, elles les repoussent, elles les abandonnent, sans une larme, sans un soupir, sans regret, persuadées qu'elles accomplissent un devoir et s'élè-

vent à un sublime héroïsme, épouses infidèles avec orgueil, mères dénaturées avec enthousiasme.

« Demain, mon Henri, écrivait la femme d'un savant ingénieur (1), je te verrai prendre l'habit d'apôtre, et je te donnerai le baiser de *sœur*, qu'il réclame. Je tâcherai de rassembler toutes mes forces, pour t'entendre *renoncer hautement* au lien si doux qui nous unissait, me renoncer comme *épouse*, et ton Amélie comme *enfant*. Il faut de l'énergie pour une chose pareille : je l'aurai, je l'espère. Reçois le tendre adieu de celle qui bientôt ne pourra plus se dire : TA CÉCILE. » A-t-il raison, ce Johnson, qui s'écrie : « La femme théologienne ressemble à un chien qui danse, dressé sur ses pattes de derrière! » Et n'est-ce pas ici la catastrophe annoncée par l'éternelle Sagesse, de l'orgueil renversé au moment qu'il s'exalte le plus, dépouillé de l'esprit de raisonnement dont il se glorifie, et abaissé au-dessous des brutes à qui est refusée toute pensée!

VI

Ce qui suit ressemble à la petite pièce dont on accompagne un gros drame, pour dérider le public.

Un des motifs donnés par le Père Suprême à ses *fils*, pour les amener à la retraite de Ménilmontant, était l'obligation de se préparer à l'avènement prochain de la *mère*, de la *Femme-Messie*, par laquelle devait s'accomplir la régénération du monde, qu'elle sauverait de la prostitution, comme Jésus de l'esclavage. Mission déjà assez importante : mais il y en avait encore d'autres plus grandes, inattendues et l'on peut dire infinies : à la Femme-Messie, à la *Femme libre*, avait *prophétisé* Rodrigues, appartient « de révéler le *Code de la pudeur*. » Déclaration qu'écoutaient sans broncher les femmes Saint-Simoniennes, informées tout d'un coup que la pudeur leur avait été jusqu'ici inconnue.

Sa présence était, d'ailleurs, indispensable : la Femme-Messie, disait Enfantin, est la *mère* du genre humain : « En s'asseyant à côté du Père Suprême, elle forme le *couple sacerdotal*, représentation complète « de Dieu père et mère. » Tant qu'elle ne sera pas venue, le monde souffrira, l'action du Père sera impuissante, Dieu sera incomplet!

(1) Mme Fournel.

Mais elle viendra ! Elle existe ! Elle a été appelée. Cet appel a été entendu, sans aucun doute. Que les apôtres se préparent donc! elle ne peut tarder, elle va venir !

Telles étaient les promesses faites aux apôtres de Ménilmontant : la venue de la Femme-libre était un des attraits qui les y tenait attachés.

Il ne faut pas s'étonner que cette prédiction ait été hasardée à Paris, en plein dix-neuvième siècle, non-seulement hasardée, mais écoutée et accueillie. Que ne croit pas le sceptique ? « Crédules les plus incrédules, » dit Pascal. Les Saint-Simoniens avaient admis des mystères aussi impénétrables, ils crurent à celui-ci : « Le dogme de la *Divinité androgyne*, dit un de leurs *pères* et leur éditeur, Laurent (de l'Ardèche), était *universellement* adopté par les apôtres de Ménilmontant. » Ce dont il faut s'étonner, c'est qu'à ce moment du siècle, en 1832, dans l'effervescence de la littérature romantique, dans le temps des drames aux courtisanes redevenant vierges, des poëtes *lycanthropes*, des romans aux époux se suicidant pour faciliter l'adultère de leurs femmes, pas une femme n'ait été jugée digne de remplir le rôle éminent de la Femme-libre. Plus d'une, pourtant, pouvait invoquer des titres sérieux, démontrer par ses paroles, ses écrits, sa conduite, à quelle distance elle laissait derrière elle les préjugés de la vieille société, et de quelle hauteur elle embrassait les horizons de la vie nouvelle.

La femme qui signait Georges Sand semble avoir eu un instant quelques chances ; ses débuts attirèrent l'attention du Père Suprême : « Il y a beaucoup de bon dans son roman d'*Indiana*, écrit-il à Lambert, tu seras, je crois content ; je te prie de le lire, et je te prie de la voir. » Elle ne fut, cependant, pas agréée : l'apologie de l'adultère ne suffit pas au docteur des *unions mobiles;* l'auteur de *Lélia* n'était pas le Messie, elle n'en était que le précurseur.

Si aucune femme ne fut reconnue comme le type de la *Femme-libre*, les Saint-Simoniens s'étaient donc fait de la Femme-libre un idéal, que ne peuvent concevoir les civilisés ? Et qu'était cet idéal, puisque, entourés de tant de femmes si préparées, si pénétrées et si exercées, ils désespérèrent de jamais le rencontrer !

Les apôtres de Ménilmontant attendirent vainement la Femme-libre durant trois mois. Sa persistance à ne pas venir leur porta un coup terrible. De sombres pensées les assaillirent : « On souffrait,

dit naïvement leur historien, du silence prolongé de la Femme-Messie. » Ils l'avaient ardemment espérée : « La déception, ajoute-t-il avec mélancolie, leur rendait douloureux *l'abnégation*, la discipline, la solitude, le *célibat.* »

Ils le firent entendre, ils se plaignirent; quelques-uns commencèrent à reporter leurs regards sur des objets oubliés : leurs professions délaissées, leurs études négligées, leurs travaux abandonnés, et ne craignirent pas de l'avouer. « Ma clientèle me réclame, disait un médecin, il importe que je la retrouve! »

Il ne fut pas possible de résister : le Père Suprême le comprit, et se décida à prononcer la dissolution de la *famille;* mais il ne faut pas croire qu'il le fit simplement et franchement. Loin d'avoir honte de son échec, de l'inanité de ses rêves, de ses tentatives ridicules, de son impuissance, il prétend encore donner le change : la Femme-Messie, il est vrai, n'est pas venue. Mais elle ne peut ne pas exister! Elle est dans le monde, et nous attend! Où? en Orient peut-être? Oui, sûrement en Orient! C'est là que nous devons l'aller chercher, la trouver! Partez donc! en Orient! allez, mes fils! allez « répéter bien haut l'affranchissement de la femme, à la porte des sérails et des mosquées! » (des mosquées, où les femmes ne sont pas admises.) « Aux femmes, aux femmes! » (à Jean Reynaud). A vous d'accomplir la grande mission, ajoute-t-il, moi, je ne suis plus votre maître; vous êtes libres! « J'abdique, jusqu'à la venue de la *Mère!* » Mais je vous suivrai bientôt : « Barrault, tu peux appeler la *Mère* et m'annoncer à l'Orient! »

Ces bruyantes paroles étaient destinées à couvrir la déroute définitive. Les Saint-Simoniens, en effet, partirent pour l'Orient; ils allèrent à Constantinople, en Egypte, en Syrie; mais, faute sans doute de persistance, ils ne trouvèrent pas la Femme libre (1).

La plupart, d'ailleurs, étaient absorbés par d'autres soins : les peintres contemplent éblouis les effets de lumière et d'ombre du ciel de l'Orient, et rêvent de les reproduire dans leurs tableaux; les musiciens recueillent dans le désert des mélodies d'un caractère mélancolique et étrange; les mathématiciens veulent fonder une École polytechnique au Caire ; les ingénieurs étudient le tracé du

(1) En revanche, ils firent, sur la route, une recrue, dont ils ne soupçonnaient pas l'importance : un capitaine de navire de commerce « qu'ils convertirent à leur foi, » Garibaldi!

Canal des deux mers ; et les économistes des plans pour augmenter les finances du Pacha ; tous se reprennent à la vie sociale, et s'occupent de conquérir la fortune, la renommée, la puissance ou les honneurs.

Enfantin lui-même ne dédaigna pas d'imiter ses disciples si vite transformés : il avait autrefois, dit Blanqui, « traité non sans compétence les questions de finance, travaux publics, régime hypothécaire, banque, etc ; » il prit part aux entreprises industrielles et financières des apôtres Saint-Simoniens, mêlant parfois encore à ces sujets positifs quelques bribes de prédication, montrant, du reste, par ses actes et ses paroles, qu'il était absolument dépourvu de préjugés. Le Pacha, à qui l'on propose la construction d'un barrage du Nil, objecte le manque de pierres; Enfantin n'est pas embarrassé : N'y a-t-il pas tout près une carrière de moellons, les Pyramides? « Qu'on jette une pyramide au barrage ! » Qu'importe une pyramide ! Qu'importe l'art, la science, la poésie, la religion, la tradition, l'histoire ! Qu'importent ces monuments de quarante siècles, que Bonaparte montrait à ses soldats, pour les grandir à leurs propres yeux, et éveiller en eux le sublime et confus sentiment de la gloire, qui soulève les hommes et en fait des héros !

Il sait, aussi, jouir de la vie, savourer les plaisirs de l'Orient, de cet Orient que réforment à leur manière les spéculateurs et les aventuriers Européens. Là il s'épanouit, là le prophète de Saint-Simon se sent dans son milieu : la vieille Europe est entravée par les traditions; c'est en Orient qu'il faut venir, si l'on veut donner « pleine satisfaction à la chair ! » Dans ces pays du soleil, expansion complète du corps ! On y goûte franchement la volupté, au grand jour ! Ah ! nous avons fêté la saint Napoléon au Caire, autrement que vous à Paris ! Puisque nous nous trouvons ici le 15 août, me suis-je dit, en Egypte, où est venu Bonaparte, non loin de Bethléem, où est né le Christ, célébrons « l'anniversaire de la fête de Napoléon, et de la Vierge Marie ! » Faisons la Cène, « la cène Napoléonienne ! » J'ai réuni une société disposée à s'amuser et dénuée de préjugés : des Turcs, qui connaissaient Paris, des renégats, « Français devenus musulmans, » et quelques-uns de mes fils de la rue Taitbout. Nous étions dix-neuf, sous un pavillon frais, autour d'une table lumineuse, servis par une douzaine d'esclaves de toutes couleurs, « noirs, demi-noirs et blancs. » J'avais mis de côté les doctrines de Ménilmontant à l'époque où nous voulions détruire la domesticité. Et nous avons

bu! Cinquante bouteilles au moins! « Seize bouteilles de Champagne, une quinzaine de Bourgogne, une dizaine de Provence, et autant à peu près de vin ordinaire! » Puis, après, retirés ça et là, pour nous reposer, « la pipe, le café, le thé, les liqueurs, et encore du Champagne! Il n'y en avait qu'un ivre; » mais, ma foi, « tous étaient bien lestés (1)! »

Quels que fussent ces plaisirs, cependant la nostalgie tourmentait les apôtres : eux, qui avaient voulu anéantir le vieux monde, le vieux monde leur manquait : ils aspiraient à l'Europe, au retour. Quelques-uns moururent découragés et épuisés : « Voilà Hoart mort, dit Bruneau, ancien capitaine d'artillerie, l'apostolat est fini! » (1835). Ce fut la dernière pelletée de terre sur la tombe Saint-Simonienne : tous se dispersèrent, et, un à un, revinrent en France, où ils reprirent le train de la vie ordinaire.

La plupart mirent de côté la doctrine, en dépouillant le costume Saint-Simonien, et n'y pensèrent plus que comme à une escapade de jeunesse, de cette jeunesse où la vie passe souvent comme un rêve. Quelques-uns retrouvèrent d'anciens disciples, demeurés fidèles plus en théorie qu'en pratique, qui les associèrent à leurs travaux. C'étaient ces financiers qui, à travers le faux du système, avaient démêlé l'instrument utile, l'*Association des capitaux*, et savaient s'en servir. « N'acceptant que la partie industrielle ou scientifique de la doctrine, » ils déclarèrent que le vrai but à poursuivre était « le développement de l'industrie et l'organisation en grand du travail. » (Lemonnier, en 1832). Sans tarder, ils se mirent à l'œuvre, et, avec l'activité de leur intelligence, entreprirent ces vastes opérations financières et industrielles, qui contribuèrent à l'accroissement de la richesse publique, et ne nuisirent pas non plus à leur propre fortune (2).

(1) Lettre d'Enfantin à Mlle Saint-Hilaire sur la *Cène napoléonienne*, 1834.

(2) C'est à eux, il faut le reconnaître, qu'est due l'initiative des plus grands travaux industriels de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Dès les premières années du règne de Louis-Philippe, ils demandèrent la construction du chemin de fer de Paris à Marseille, le défrichement des landes de Bretagne, l'ouverture d'une grande voie du Louvre à la Bastille, etc. Ces projets, et de plus considérables encore, furent réalisés, avec leur concours, sous l'Empire : le réseau des chemins de fer, la transformation de Paris, l'Exposition universelle, le percement du canal de l'isthme de Suez, etc. Ces œuvres leur font honneur, mais elles sont indépendantes de toute idée philosophique, et n'emportent pas la nécessité d'un bouleversement de la société, de la morale et de la religion.

Enfantin ne tarda pas à les rejoindre : son orgueil résistait en vain, il s'ennuyait trop, jusqu'à en crier : « J'ai un immense désir que le monde *me rappelle!* » écrivait-il. Il n'y put tenir; le monde ne le rappelait pas, il revint de lui-même. Un jour, il débarqua sans bruit à Marseille, et courut à Lyon, chez un ancien disciple, Arlès-Dufour, qui, comme le père de famille pour son fils prodigue, fêta le retour d'Enfantin *par un bal.* Fin logique, et digne du prophète de la doctrine la plus corruptrice qui, dans ce siècle, ait tendu à abaisser les âmes et à effacer du noble esprit de l'homme le souvenir de sa ressemblance avec Dieu !

VII

Si, maintenant, on compare les deux systèmes de Saint-Simon et de Fourier, tous deux ont le même principe, le Panthéisme; tous deux le même but, tous deux le même résultat.

Le Panthéisme absorbe tout dans l'unité : tous deux rêvent l'humanité une, simple, l'absorption de tous les hommes dans un seul tout, de quelque nom qu'on l'appelle, *État*, *Phalanstère*, *Commune*, *Société*, *Humanité.*

Tous deux prétendent procurer à l'homme le bonheur sur la terre, en donnant liberté à son corps, satisfaction à ses passions.

Tous deux arrivent aux mêmes conséquences : destruction de la propriété, de la famille, du mariage, de toute la société humaine, en un mot, au communisme.

Les deux chefs avaient une forte partie de folie dans le cerveau; mais Enfantin, avec une ambition personnelle, qui manquait à Fourier. Fourier était plus sincère, par conséquent plus fou. Il était si entièrement convaincu de la vérité de son idée, qu'il ne pensait qu'à elle. Doué d'une force de déduction qui ne laissait rien en dehors de son système, il prenait, il accaparait tout, il s'assimilait tout. Une telle logique n'est pas humaine; ses plans étaient impraticables : aussi il ne laissa rien, pas une institution, pas une fondation, pas un mètre de terrain défriché.

Les Saint-Simoniens avaient davantage l'intelligence de la réalité : au bout de quelques années, ils comprirent que la seule application possible de leurs théories était dans l'industrie, le commerce et la banque; il regardèrent dans le creuset où bouillonnait l'alliage de leurs doctrines, et en tirèrent le morceau d'or qui s'y trouvait.

Les deux écoles étaient presque entièrement composées de mathématiciens et de jeunes gens. Les mathématiques disposent l'esprit à voir partout des principes fixes, des axiomes indiscutables, des conclusions inflexibles comme une ligne droite, rigueur qui n'est jamais dans la vie. Les jeunes gens, quand ils ne sont pas garantis par un enseignement supérieur, ou préservés par un esprit droit, ont la même tendance à juger tout par des maximes absolues comme des formules. Aussi ils s'abusent facilement, et courent vers ceux qui leur présentent un plan du monde dressé avec une précision mathématique. Mais, l'âge venant, ils raisonnent et s'éloignent des utopistes. C'est ce que firent les Saint-Simoniens.

Fourier, lui, persista toute sa vie : on avait beau lui démontrer l'impossibilité de mettre ses plans à exécution, convaincu comme les esprits solitaires, loin de se décourager, il se fortifiait dans son utopie ; tous les jours il la creusait, il s'y enfonçait davantage : il n'en sortit jamais, il y mourut, et son système avec lui.

Quoique de ces deux chefs, Fourier et Enfantin, Fourier fût incomparablement le plus honnête, le système des Saint-Simoniens était cependant plus élevé. Il y avait dans le Saint-Simonien une générosité d'idées qui manquait complètement à Fourier.

Fourier rêvait, avant tout, le bien-être matériel : aucun idéal dans son organisation *sociétaire ;* tout pour la matière : c'est dans un bût d'utilité matérielle, qu'il imagine les lunes de plusieurs couleurs, la mer sucrée, etc. ; dans un but de production matérielle, qu'il établit ses *séries* de travail par heure ; dans un but de satisfaction matérielle, qu'il ouvre toute grande la porte à la *Papillonne*, etc. Le phalanstère n'a même pas cette apparence de candeur et de désintéressement, qui font excuser certains rêves communistes, tels que Salente. Fourier repousse le communisme, uniquement parce que le communisme gêne les individus dans leur liberté de jouir ; il ne confond pas les fortunes particulières dans une seule, celle de l'État ou du phalanstère ; il prétend, au contraire, rendre *tout le monde riche :* dans le phalanstère, les riches conservent leur fortune, les pauvres trouvent moyen de faire fortune, et tous s'enivrent des jouissances de la fortune. Voilà l'unique but de Fourier : il n'en est pas de moins haut.

Le but des Saint-Simoniens est plus distingué : eux aussi, veulent le bonheur de l'homme sur la terre, mais proportionnellement au mérites des personnes ; leur maxime : *à chacun selon sa capacité, à*

chacun selon ses œuvres, a un caractère de justice; elle ne sera pas appliquée, mais on ne peut la mépriser.

Fourier était indifférent à la religion : Panthéiste, sans le savoir peut-être, la religion ne l'avait jamais préoccupé, il passait devant sans s'arrêter. Il souhaitait si passionnément de réaliser son utopie, qu'il se gardait de troubler les hommes dans ce qu'ils ont de plus intime, la religion. Il acceptait la religion telle qu'il la trouvait; il laissait à chacun son culte : le phalanstère a son théâtre, mais il a aussi sa chapelle.

Les Saint-Simoniens sont une secte religieuse : ils posent comme axiome : *Dieu est tout*, ce qui est le pur Panthéisme; sur cet axiome ils fondent leur système : l'humanité une, simple, progressive, s'améliorant de plus en plus, devenant parfaite, se divinisant. C'est un système faux, déraisonnable, incompréhensible, car il détruit Dieu personnel, il suppose *l'effet sans cause;* mais ce n'est pas un rêve ignoble.

Ce progrès indéfini exige la destruction de plusieurs maux odieux, ils ne doutent pas d'y réussir; c'est une illusion, mais une illusion généreuse.

Même leur type de la *Femme-Messie*, le Dieu homme-femme, le Dieu *androgyne*, qui doit produire cette grande révolution, est l'invention la plus bizarre, la plus absurde, la plus insensée; c'est là qu'ils divaguent, battent l'air, et comme des nuages poussés par le vent, se dissolvent, s'évanouissent et disparaissent; mais, du moins, ils se perdent en cherchant un Dieu, et non en s'enfonçant dans la boue, comme Fourier.

De là, malgré les indignités où descendirent quelques-uns, la supériorité en morale des Saint-Simoniens sur les Fouriéristes. Le système Saint-Simonien ne se développa que peu à peu : Saint-Simon, Rodrigues, Enfantin, le complétèrent, à mesure qu'ils l'approfondissaient. Les disciples marchaient comme en plaine, sur une route unie, et ils ne découvraient les conséquences que sucessivement; arrivés à un certain point, beaucoup, voyant les abîmes où l'on allait tomber, reculèrent d'horreur, déclarèrent ne pas aller plus loin, et rompirent avec le collège.

Fourier, au contraire : quand ses disciples vinrent à lui, son système était complet, forgé en entier; il se présentait armé de la tête aux pieds; il ne trompait personne, il ne cachait rien, il était tel, solide comme un homme d'armes, horrible comme un monstre,

ridicule comme un paillasse. Il offrait les séries passionnées, le travail attrayant, l'association industrielle, le phalanstère; c'était là sa force et son charme; mais c'était au prix de la *papillonne*, de la *paternité libre*, des *amours phanérogames*, de toutes ces inventions chimériques, qui bouleversaient l'homme et la nature, la terre, le ciel et les astres.

Néanmoins, quand il montra tout cela à la fois, il trouva, pour l'accueillir, des hommes, on ne dira pas raisonnables, mais qui raisonnaient. Ils doutaient peut-être au fond de toutes ces transformations merveilleuses; mais ces insanités ne les firent pas douter de celui qui les avait inventées. Dès le début, ils virent le système dans son ensemble, le point de départ et la fin, et ils acceptèrent, ils applaudirent l'inventeur et l'adoptèrent pour maître : ils le suivirent, ils le soutinrent, ils développèrent ses idées, les répandirent et en poursuivirent, tant qu'ils purent, l'application. Et non passagèrement, mais de longues années, après avoir pu examiner le système à loisir, dans ses détails, avoir entendu les objections, la démonstration de son absurdité. Fourier rentrait tous les jours à midi, pour se tenir à la disposition de l'homme riche qui devait lui apporter les capitaux nécessaires à ses plans *harmonieux;* ses disciples, non moins entêtés, leur maître mort, l'école dispersée, persistent encore, et, en 1848, à la tribune de l'Assemblée nationale, demandent des millions « pour un essai de phalanstère. » (V. Considérant.)

C'étaient donc des esprits à la fois plus bas et plus faux que les Saint-Simoniens.

Aussi, l'on ne voit pas, chez eux, sauf de rares exceptions, ces retours complets, ces conversions profondes, comme celle de plusieurs Saint-Simoniens, qui revinrent, non-seulement à des idées plus saines, mais à la religion, et sont devenus de fidèles, sincères et zélés Chrétiens. Même les Saint-Simoniens qui continuent à rêver et s'efforcent de faire pénétrer leurs utopies dans la politique et la philosophie, exposent des erreurs, mais avec une certaine élévation de pensée, ingénieusement, doucement paisiblement. (J. Reynaud, P. Leroux, Lambert, Laurent de l'Ardèche.)

Mais les Fouriéristes, s'ils sortent de leur ombre de phalanstère, apparaissent furieux, comme des loups affamés, qui quittent les bois à la quête d'une proie, et se jettent avidement sur tout ce qu'ils rencontrent; ce ne sont pas des républicains théoriques, mais batailleurs, acharnés, haineux. Désabusés, et n'ayant pu réussir à

rien, exaspérés, furibonds, ils en veulent à la société de leur échec et s'efforcent de l'anéantir, pour l'en punir : il y avait des Fouriéristes parmi les partisans de la Commune de 1871.

Pour résumer ces deux systèmes des Saint-Simoniens et de Fourier, tous deux sont insensés, tous deux le résultat d'un prodigieux orgueil, qui prétend changer ce qu'a fait Dieu, et le refaire, selon les vues de ce petit homme, œuvre lui-même du grand Dieu tout-puissant.

Le but de ces nouveaux réformateurs, de donner à l'homme toute liberté pour ses passions et les jouissances de son corps, est le même que celui du premier réformateur qui ait cherché à abuser le monde, Satan. Et leur fin est la même, profonde, radicale, honteuse : ils sont punis de leur orgueil, bien plus que chassés et maudits, ils sont dédaignés et oubliés !

Eugène Loudun.

LES VOSGES

SAINT-DIÉ

Le voyageur qui parcourt les Vosges aujourd'hui, qui visite les villes d'Épinal, de Remiremont et de Saint-Dié, pense à peine qu'au septième siècle des forêts impénétrables couvraient ces contrées devenues si populeuses et si florissantes ; il ne se dit pas que ce sont d'humbles solitaires qui ont défriché ces bois, assaini ces vallées, fertilisé ces landes, et préparé, au prix de rudes travaux et de pénibles sueurs, une patrie à un peuple dont les descendants semblent, hélas ! oublier et même outrager ceux auxquels ils la doivent.

Nous ne nions pas que la plaine ait été peuplée, ni même que les Romains aient pénétré dans nos montagnes ; qu'ils aient laissé des traces de leur puissance à Épinal, à Remiremont et à Saint-Dié ; mais ils n'avaient peuplé ni les monts, ni les vallées des Vosges. D'ailleurs les invasions des barbares y auraient tout détruit. Les montagnes des Vosges étaient restées ou étaient redevenues désertes, quand abordèrent quelques anachorètes suivis de nombreux disciples.

Nulle chaîne de montagnes, en Europe, ne vit éclore plus de fleurs de sainteté. Ces déserts se changèrent en de véritables ruches monastiques. A Luxeuil, saint Colomban et ses disciples ; au Saint-Mont, Romaric, Amé et leurs essaims de moines et de religieuses ; sur les montagnes d'Hoenbourg, Odile et ses compagnes ; au Val de Galilée, une colonie de pontifes anachorètes : Déodat de Nevers, Bodan de Toul, Hidulphe de Trèves, Gondelbert de Sens. L'amour de la pénitence et une foi vive entraînèrent les âmes et donnèrent aux corps, exténués de privations, assez de forces pour féconder les vallées incultes, où de doux fruits mûrirent à la place des bruyères et des ajoncs stériles.

Déodat, né d'un sang illustre parmi les Francs de la Neustrie, avait passé sa jeunesse dans la pratique des vertus chrétiennes ; devenu prêtre, il fut élevé sur le siège épiscopal de Nevers ; mais bientôt, épouvanté du compte à rendre des âmes confiées à ses soins,

il résolut d'aller s'ensevelir dans la solitude. Suivi de trois compagnons, Villigod, Domnole et Adéodat, touchés comme lui de Dieu, il se dirigea vers les montagnes des Vosges. Ils s'arrêtèrent à Romont, où ils furent accueillis par le Seigneur du lieu, nommé Asclas. Déodat y opéra un miracle, pour récompense de l'hospitalité reçue, et ce noble seigneur le pria de lui laisser Domnole et Villigod, pour fonder un établissement religieux, auquel il assigna des revenus. Cet établissement ayant été ruiné par la suite, un moine de Moyenmoutiers, nommé Hugues, vint y fonder un prieuré, en 1097.

Déodat poursuivit plus avant, et alla vers la rive du ruisseau d'*Arentelle*, dont les eaux limpides sortent du pied des montagnes de Bruyères, et vont se perdre dans la Mortagne, au-dessus de Rambervillers. En ce lieu, qu'on nomme aujourd'hui Sainte-Helène, il eut la pensée de fixer sa demeure, mais ce n'était pas encore là le désert : ce pays de plaine avait des habitants, dont la méchanceté repoussa les nouveaux venus sans les bien connaître.

Les deux pèlerins quittèrent donc ces lieux, et s'enfoncèrent dans les montagnes, qu'ils traversèrent pour aller se reposer sur leurs pentes orientales, où ils rencontrèrent deux saints ermites, Arbogast et Florent, qui furent, depuis, élevés sur le siège épiscopal de Strasbourg, où ils continuèrent leur vie pénitente. Ils ne s'arrêtèrent point cependant près d'eux, mais poussèrent jusqu'à Ebersheim, où ils bâtirent un ermitage, qui donna naissance à la fameuse abbaye d'Ebersmunster.

L'évêque de Nevers ne devait point y fixer sa résidence. Laissant Adéodat, son disciple, à la tête des religieux qui s'y étaient ramassés, il remonta plus haut, et fut accueilli par le duc Hunnon et par sa femme, sainte Hunne. Après un séjour d'assez courte durée, il les quitta encore : le lieu de son repos n'était pas trouvé ; il lui fallait un désert, et ce désert, il le rencontra enfin. Il vint se fixer dans cette vallée magnifique arrosée par la Meurthe, qu'on nomma Val de Galilée et qui devait plus tard prendre son nom et s'appeler Saint-Dié.

Le saint évêque eut à souffrir, dans ce désert, de la plus cruelle pénurie ; mais Dieu, qui est bon par-dessus tout pour ceux qui l'aiment au delà de tout, lui envoya miraculeusement, comme aux Paul et aux Antoine, de quoi se sustenter. Sa retraite ne tarda pas à se découvrir, et les disciples lui affluèrent. Le roi Childéric II, informé des merveilles de pénitence qui s'opéraient dans cette solitude, lui fit concession, pour lui et les siens, du val tout entier, depuis la

source des ruisseaux qui l'arrosent, donnant pleine liberté d'y construire des cellules en tel nombre qu'on voudrait.

Déodat se disposait à bâtir un monastère près de son oratoire, dédié à saint Martin, quand un de ses religieux reçut en vision, pendant le sommeil, avis d'élever ce monastère de l'autre côté de la Meurthe. On se rendit à cet avis, après examen, et l'on choisit pour l'emplacement un tertre au pied duquel se joint à la rivière le ruisseau de Robache, et pour cette raison le monastère reçut le nom de *Jointure*. Un diplôme de l'archevêque de Trèves, Numérien, accepté des évêques de Toul, de Metz et de Verdun, lui accorda l'exemption de la juridiction ordinaire, et, à ce titre, il se trouva immédiatement soumis au Saint-Siège.

Les pieux moines s'appliquèrent, avec le temps, à défricher le sol et à le sanctifier par leurs vertus. Des recrues vinrent en nombre, et bientôt l'enceinte se trouva trop étroite. De petites colonies allèrent se fixer en diverses parties de la vallée, et quelques ermites s'enfoncèrent dans les forêts. Les religieux essartèrent les bois voisins de leurs cellules, ils en cultivèrent les champs, et peu à peu le val se défricha. Des paysans survinrent, qui s'établirent autour des cellules, et le val se peupla : il s'y forma des hameaux, des villages et une ville. La vallée fut une oasis de paix et d'innocence. Les villages, érigés dans la suite en paroisses, s'élevèrent jusqu'au nombre de dix-huit.

L'évêque de Nevers n'abandonna point sa cellule de Saint-Martin, d'où il ne sortait que pour donner des soins à son monastère. Il y vit arriver un jour un hôte qui lui devint bien cher, Hidulphe, archevêque de Trèves, qui descendait de son siège pour venir près de lui jouir des douceurs de la solitude. Mais un même lieu ne méritait pas de cacher au monde ces deux lumières; chacune d'elles était destinée à guider une foule d'âmes dans la voie du ciel, sous la règle de saint Colomban, mitigée par celle de saint Benoît. Ces hommes de Dieu sacrifièrent, sur l'autel de la pénitence, jusqu'aux douceurs de l'amitié, et ils se séparèrent l'un de l'autre, en se promettant toutefois de se visiter chaque année, tant qu'ils resteraient sur la terre : ce qui ne manqua jamais dans la suite.

Hidulphe se mit à la recherche d'une solitude nouvelle, qu'il trouva dans un lieu peu éloigné, en une vallée close entre deux montagnes et tout à fait inculte, arrosée par un ruisseau que son cours rapide fit appeler *Rabodeau*. Il y élev deux oratoires : l'un dédié

à la Vierge et l'autre à saint Pierre, et il se livra entièrement à la vie contemplative. L'odeur de sa vie sainte ne tarda pas à se répandre, et ses parfums attirèrent un grand nombre d'âmes qui se rangèrent sous sa discipline. Un nouveau monastère s'éleva qui prit le nom de la Haute-Pierre, d'un rocher énorme qui le dominait; il reçut plus tard celui de Moyenmoutier, de sa situation entre Etival, Senones et Saint-Dié.

Cependant Déodat vieillissait : après avoir passé vingt années de sa vie à fertiliser la vallée hospitalière, il vit la mort approcher de sa cellule. Une défaillance le força de rester étendu sur son grabat, autour duquel s'empressèrent ses disciples éplorés. Hidulphe accourut pour aider son ami dans le combat suprême, lui administra les sacrements, et reçut son dernier soupir, après lui avoir promis de prendre soin de ses religieux. C'était en 679. Hidulphe et Déodat avaient passé, l'un près de l'autre, dans ces montagnes, huit années, avec le même cœur et la même âme.

Hidulphe restait chargé d'un double fardeau : il avait à diriger ses moines et ceux de Saint-Dié. Il eut un coadjuteur en chacun des monastères, et il se réserva la surveillance générale. La multitude continuant d'affluer à la Haute-Pierre, il se vit obligé, comme cela s'était fait dans le val de Galilée, à laisser bâtir, dans le voisinage, des cellules autour desquelles vinrent se grouper des villages qui devinrent aussi des paroisses.

Parmi les personnages reçus au monastère de la Haute-Pierre se trouvaient trois hommes qui devinrent des saints : Spinule ou Spin, et deux frères, Bénigne et Jean. Dès qu'ils furent instruits de la discipline monastique, on les vit poursuivre, tout haletants, le chemin du ciel : nul ne les vainquit en obéissance et en humilité. Un seigneur, nommé Bégon, ayant fait don à Hidulphe d'un territoire de son domaine, l'homme de Dieu y établit une chapelle avec une cellule, et y plaça Spinule : ce lieu fut appelé *Bégoncelle*, c'est-à-dire cellule de Bégon. La vie de Spinule y fut courte, mais éclatante de mérites et de prodiges, qui le conduisirent bientôt à la vie éternelle.

L'archevêque de Trèves fit à son disciple chéri de magnifiques funérailles et il déposa ses restes mortels dans un cimetière qu'il avait béni, sur le penchant d'une colline, au midi de son monastère et où s'était élevé un oratoire dédié à saint Grégoire le Grand. Les miracles ne tardèrent pas à se produire au tombeau de Spinule, et ils attirèrent la foule, qui devint si nombreuse, qu'on finit par y

établir une espèce de foire ou de marché ; ce qui troublait la paix de cette solitude. Hidulphe, craignant les abus qui pourraient en résulter dans la suite pour le recueillement de son monastère, commanda au saint thaumaturge de cesser les miracles : le disciple obéit à son maître, même au sein de la mort. La réputation de l'évêque anachorète se répandait au loin et de toute part on accourait à ses monastères de Haute-Pierre et de Jointure. L'évêque de Ratisbonne, Erard, son frère, vint le visiter et passa quelque temps à s'édifier près de lui. Ce fut alors qu'on vit arriver au monastère de la Haute-Pierre une petite aveugle-née, fille du duc Albéric d'Alsace et de Bereswinde, qui avaient été les protecteurs de Saint-Dié à Ebersheim. Ceux qui la conduisaient supplièrent les deux évêques de prendre en pitié sa touchante infortune. L'enfant n'avait pas encore été baptisée; on fit des prières ferventes dans les deux monastères, ainsi que des jeûnes et des aumônes, et la veille de la Pentecôte Hidulphe donna solennellement le baptême à l'enfant qui fut nommée Othilie ou Odile, et qui eut Erard pour parrain. Au moment où elle fut plongée dans l'eau sainte et que furent prononcées les paroles sacramentelles, une onction invisible descendit sous les paupières de la jeune fille, et la lumière du jour brilla pour la première fois dans ses prunelles, jusqu'alors enveloppées des ombres de la nuit. Elle sortit des fonts sacrés avec une vue limpide et pénétrante.

Odile ferma toujours aux vanités du monde ces yeux miraculeusement éclairés. Le siècle eut beau lui sourire, avec de brillantes espérances; elle se consacra au Seigneur, en lui vouant une perpétuelle virginité. Elle bâtit, dans la suite, un monastère sur la montagne d'Hoenbourg, qui devint un sanctuaire, où un grand nombre de vierges vinrent sacrifier les jouissances du monde aux chastes délices de la solitude et aux douces austérités de la pénitence. Cette montagne devait plus tard prendre le nom de Sainte-Odile.

Un des leudes les plus illustres de l'Austrasie, Theudoald, vint, lui aussi, non plus visiter Hidulphe, mais se ranger sous sa houlette, avec son fils Abbon. Il fit don à l'abbaye de la Haute-Pierre d'une terre considérable et s'occupa le reste de ses jours à gagner un héritage meilleur.

Mais le jour des récompenses approchait pour le saint vieillard, épuisé par les soins de deux grandes familles monastiques. Une fièvre le saisit pendant qu'il veillait dans sa cellule, et cette fièvre fut mortelle; Hidulphe le sentit et il se prépara pour son éternité.

Il choisit deux de ses meilleurs disciples pour le remplacer : Raimbert à la Haute-Pierre, et Marcinan à Jointure; il convoqua ses religieux désolés, leur demanda pour leurs nouveaux chefs une obéissance parfaite, les supplia de se souvenir de lui dans leurs prières, les bénit pour la dernière fois et, plein de jours et de vertus, il quitta un monde qui n'était plus digne de le posséder. Ce fut en 707, vingt-huit ans après la mort de saint Dié, et trente-six depuis sa retraite en ces déserts.

Ses bien-aimés disciples Jean et Bénin, l'un prêtre, et l'autre diacre, ne tardèrent pas à le suivre dans la voie de toute chair ici-bas. Exemple délectable d'amour fraternel : ils vécurent ensemble et moururent le même jour; ils furent ensevelis et confiés à la terre dans le même tombeau, que le Seigneur daigna illustrer par des miracles et qui devait un jour rendre leurs reliques à nos autels.

Deux autres grands monastères avaient été fondés en ces mêmes contrées : Etival et Senones.

Etival dut son origine, comme les deux précédents, à la retraite d'un saint évêque, Bodon ou Leudin de Toul, qui laissa son siège épiscopal pour achever de se sanctifier dans la solitude. Il dota ce monastère d'un domaine qu'il possédait dans le sud de la vallée qu'arrose la Meurthe. Il fonda aussi, à quelque distance, un monastère de femmes pour sa fille Thielberge, qu'il avait eue d'un légitime mariage, avant d'être élevé au sacerdoce.

Senones avait encore la même origine. Gondelbert, archevêque de Sens, avait quitté son siège pour se sanctifier au désert. Il donna au monastère qu'il fonda au sein des montagnes le nom de Senones, en mémoire de la ville qu'il avait abandonnée, et il mit sous la règle de saint Benoît les religieux qui vinrent s'y ensevelir avec lui. Ce monastère fut, comme celui de Jointure, le centre autour duquel s'élevèrent des hameaux, des villages et enfin une ville.

Marcinan et Raimbert marchèrent fidèlement sur les traces de saint Dié et de saint Hidulphe, ainsi que les successeurs de saint Bodon et de saint Gondelbert. Mais les choses ne peuvent durer sans changement en ce monde; l'abbaye de Senones, après avoir eu six abbés réguliers, tomba en commende, et Charlemagne la donna, on ne sait pourquoi, à l'évêque de Metz, Engelrame. Les religieux virent ce changement avec grande peine; et cet évêque, en 785, se vit forcé de se démettre de ce bénéfice en faveur d'un religieux de l'abbaye de Gorze, nommé Norgandus. Le monastère des religieuses

d'Etival fut donné par Charles-le-Gros à l'impératrice Richarde, son épouse, qui le réunit à celui d'Andlau. Toujours les dépositaires du pouvoir temporel ont voulu, plus ou moins, empiéter sur les droits de la conscience.

L'intrusion des gens de guerre dans nos abbayes avait causé de grands maux; les cloîtres se virent transformés en espèces de camps militaires. Ces moines d'espèce nouvelle portèrent dans les asiles de la piété les mœurs des soldats, et, en usurpant par convoitise de leurs biens l'habit des religieux, ils firent calomnier les ordres monastiques dont le but est de faire fleurir l'esprit de sacrifice, la science et la charité. La désolation régna dans les lieux saints : ce fut un vrai temps de décadence. Dans son histoire de Saint-Dié, M. Gravier préfère attribuer cette décadence à l'avarice, à l'ambition et à l'immoralité des moines : c'est joindre la calomnie à l'impiété; c'est insulter à des victimes.

La preuve en est dans un séjour de l'évêque d'Aquilée, Fortunat, parmi les moines de ces contrées. Exilé de sa patrie, ce saint prélat avait visité l'Orient, et sa piété l'avait conduit au sépulcre du Sauveur. Désolé des malheurs de Sion, il vint en Occident supplier le grand empereur Charles d'intervenir en faveur de la Terre-Sainte près du calife Aroun-al-Raschild. Heureux d'accueillir cet évêque persécuté pour la foi, Charlemagne lui confia le gouvernement de l'abbaye de Moyenmoutier. Sa douceur et sa sainteté y virent de nouveau régner la ferveur primitive; les religieux n'y avaient plus qu'un cœur et qu'une âme. Deux astres de sainteté y brillèrent alors sous sa conduite : un prince d'Orient nommé Lazare et sa fille Asa, qui mena une vie toute céleste, recluse dans une cellule près d'un oratoire de saint Evre.

Peu de temps après, la cupidité des laïques vint encore envahir les monastères et désoler la sépulture des saints; les princes du siècle usurpèrent de nouveau l'héritage des cénobites, et profanèrent un sol trempé des larmes et des sueurs des anachorètes.

Pour comble de malheur survint une irruption des Huns, qui ravagèrent l'Austrasie et qui ruinèrent les beaux monastères des Vosges; celui des religieuses d'Etival fut entièrement détruit. « On peut voir, écrivait Ruyz en 1634, à cinq cents pas d'Etival, les masures et fondements de ce monastère situé sur le couchant, où autrefois habitaient les moniales, et encore y reste un oratoire représentant le chœur d'une église que l'on dit la chapelle des Dames. »

C'était au dixième siècle. Il ne resta que six ou sept moines dans les quatre monastères d'hommes après ces affreux désastres.

Le monastère de Saint-Dié ne se releva pas de ce dernier coup. Le duc de Lorraine, Ferry Ier, y mit des chanoines à la place des religieux, en 954, et un demi-siècle plus tard le pape Grégoire V confirma les constitutions du Chapitre. Ce Chapitre eut alors, dit-on, l'honneur insigne d'avoir à sa tête, comme grand prévôt, le chanoine Brunon, qui devait illustrer le siège épiscopal de Toul, puis celui de Rome, sous le nom de Léon IX.

C'est vers ce temps que le Chapitre fonda un hospice pour les malades, les pèlerins et les étrangers. Le doux instinct de charité miséricordieuse inspira bien à propos les bons chanoines ; car en 1021, une peste effroyable vint exercer d'affreux ravages dans le val de Galilée.

En 1025, la princesse Béatrix de Lorraine et Louis de Dachsbourg élevèrent à Saint-Dié une ample basilique, dont il ne reste plus qne les nefs. Il n'y peut guère avoir de doute que cette grande libéralité n'ait eu lieu en faveur du grand-prévôt Brunon, qui était de leur famille : quel prix cette considération n'ajouterait-elle pas à ces nefs vénérables, et ne serait-ce pas un crime de songer à les renverser ?

Le monastère de Moyenmoutier eut le bonheur de voir en ses cloîtres refleurir la discipline et la piété. Un religieux de l'abbaye de Gorze, en Lorraine, où la règle de Saint-Benoît régnait dans toute sa vigueur, lui fut envoyé, avec deux fervents acolytes, Blidulphe et Gondelau. Adalbert, — c'était son nom, — y fit renaître toutes les vertus religieuses par ses leçons et par ses exemples.

En 1049, Brunon, devenu évêque de Toul, fut porté sur le siège de saint Pierre, où son génie et ses vertus éclatèrent aux yeux du monde entier. Léon IX ne cessa, pendant tout son règne, de déployer une infatigable activité. Il ne recula devant aucun obstacle; il poursuivit, avec une vigueur incomparable, la simonie dans les prélats, l'incontinence dans les clercs, l'immoralité et l'injustice dans les grands : rien ne le rebuta, rien ne l'empêcha d'accomplir son devoir de pasteur universel.

Le grand et saint pontife, du haut de la chaire du Vatican, se souvint des pieux solitaires des Vosges. Au retour d'un voyage en Allemagne, il visita les cloîtres qu'il avait habités; il canonisa saint Hidulphe et saint Dié; saint Romaric, saint Amé et saint Adelphe; il tira de sa cellule de Moyenmoutier le moine Humbert, savant au

point de lire et de traduire le grec à livre ouvert, l'emmena en Italie, le créa cardinal et l'employa au bien de l'Église.

En 1087, Antoine, prieur de Lay, fut choisi pour gouverner le monastère de Senones : il en répara les édifices et y fit construire deux églises, une en l'honneur de saint Pierre, et l'autre en l'honneur de la sainte Vierge : cette dernière, qui était fort remarquable, fut détruite en 1708, quand on éleva les nouveaux bâtiments de ce monastère.

A la fin du onzième siècle, une famine horrible, suivie d'une peste affreuse, désola le monde ; l'épouvante se répandit dans tout l'univers, et le bruit s'accrédita que la fin de toute chose ici-bas approchait. Le monde se tourna vers Dieu : les pécheurs essayèrent de se convertir ; les âmes pieuses redoublèrent de prières, et les anachorètes d'austérités ; les déserts se remplirent de solitaires qui cherchaient à conjurer le courroux du Ciel. Des religieux de Senones établirent des cellules vers le nord des montages, jusqu'aux dernières collines des Vosges. Un moine de l'abbaye, nommé Régnier, choisit un désert contigu à un petit lac, et y bâtit un réduit et un oratoire, où il vécut et mourut en victime expiatrice. Plusieurs des religieux de Moyenmoutier se reclurent sur le sommet des montagnes, au milieu des rochers : des essaims d'âmes courageuses émigrèrent des cloîtres de saint Hidulphe. Ces monastères étaient donc alors habités par de bons moines.

Il n'en était peut-être plus ainsi au monastère d'Étival ; car nous en voyons les religieux remplacés, au douzième siècle, par les disciples de saint Norbert, qui étaient encore dans toute la ferveur de leur institut.

L'église de Saint-Dié, devenue collégiale, devint la proie des flammes en 1155, ainsi que les bâtiments du Chapitre, et cette église ne put être convenablement réparée qu'au bout d'un siècle, au moyen d'aumônes prélevées, avec autorisation du Pape, dans les diocèses de Toul, de Metz et de Bâle. A la voix du vicaire de Jésus-Christ, on vit se relever de la ruine ce grand sanctuaire du val de Galilée : ce fut alors qu'on en construisit le transsept et l'abside. Les reliques de saint-Dié furent placées dans une châsse d'argent, ornée des plus beaux décors de l'art, au treizième siècle.

Dans l'intervalle était apparu un grand prévôt d'exécrable mémoire, Mahérus, promu au siège épiscopal de Saint-Mansuy, qu'il souilla de ses crimes. Déposé de l'épiscopat, par jugement du pape Innocent III, il était revenu à Saint-Dié déshonorer les tom-

beaux des saints par son infâme conduite, et se charger, à la Bourgonce, par le poignard de l'un de ses serviteurs, de l'assassinat de son successeur à Toul, Renaut de Senlis, prélat d'une angélique douceur. Ce monstre tomba, six semaines après, à Nompatelize, sous la lance de son propre neveu, Thiébaut Ier, duc de Lorraine, outré des déportements de son misérable oncle, et son corps fut jeté, comme un cadavre immonde, dans un piège à loup, au milieu des forêts de la Madeleine.

Les travaux de restauration de la ville et du monastère Saint-Dié ne furent achevés qu'en 1284 ; la ville fut entourée de murailles, pour la mettre à l'abri de l'incursion des bandes ennemies. Les chanoines profitèrent de l'occasion pour ouvrir leur cloître, fermé jusqu'alors comme une espèce de château-fort. Ce n'était donc pas, comme l'insinue M. Gravier, pour dominer et asservir leurs sujets, puisqu'ils s'empressent d'en renverser les barrières, dès que la ville est pourvue de murailles. Non, ce cloître était fermé parce que c'était un monastère; on l'ouvrait parce que le monastère n'était plus qu'un chapitre de chanoines.

Les lettres étaient florissantes au monastère de Senones. Richer, prieur de cette abbaye, avait écrit sa précieuse *Chronique*, ou histoire des monastères de Saint-Dié, de Senones, de Moyenmoutier, d'Étival et de Saint-Sauveur, vers l'an 1215. Valcand, moine de Moyenmoutier, qui vivait au dixième siècle, avait décrit, dans ses *Antiquites sacrées*, les temps héroïques de ces solitudes et les vertus de leurs illustres cénobites. Richer raconte les ruines et le deuil des monastères; aussi, malgré son style vif et fleuri, trouve-t-on dans ces pages, souvent gracieuses, parfois dramatiques, un grand sentiment de tristesse chrétienne.

Le dominicain Jean de Bayon, recueilli dans son exil au couvent de Moyenmoutier, fut le continuateur de Valcand et de Richer; il composa, vers l'an 1326, d'intéressants récits, d'après les mémoires et les traditions des monastères, « pour réveiller, dit-il, l'amour de la gloire de Dieu dans le cœur des peuples et la dévotion à la mémoire de ses élus. »

Le quinzième siècle vit près du tombeau de saint Dié, comme grand-prévôt, Pierre d'Ailly, depuis cardinal, une des plus pures lumières de l'Église, et par l'étendue et la variété de ses connaissances, et par l'admirable sainteté de sa vie. Celui-là méritait bien de recueillir l'héritage de saint Léon IX.

Le duc René II, revenant de Suisse, en 1476, après la fameuse bataille de Morat, où Charles le Téméraire avait été vaincu, passa par Saint-Dié, fut reçu avec enthousiasme par les chanoines, et prêta serment, sur les reliques du fondateur de l'abbaye, de protéger le Chapitre et son église.

Un peu auparavant, les moines de Moyenmoutier, toujours enclins à la charité, fondèrent, au pied de la montagne de Beauregard, un hospice pour les pauvres, les infirmes et les étrangers sans asile, et ils y placèrent plusieurs reliques pour subvenir aux besoins spirituels et corporels des pauvres et des malades. Tous les efforts des moines, quoi qu'on en ait pu dire, tendaient à rendre leurs sujets heureux, à faire fleurir la paix et la prospérité dans les chaumières et les hameaux qui entouraient leurs cellules. Sans doute, il y eut des abus parmi eux, mais où n'y en a-t-il pas ? Est-ce qu'il n'y en a plus, depuis qu'on a fait disparaître les moines et les cloîtres ? Est-ce qu'une perfection absolue est un fruit que produit la terre ? Vérité et charité, telle fut, dans tous les temps, la devise des évêques, des prêtres et des religieux ; c'est une justice, que malgré les ennemis de l'Église et des ordres monastiques, on ne saurait leur refuser. Un proverbe a constaté qu'il faisait « bon vivre sous la mitre et sous la crosse. »

Avec le seizième siècle s'ouvre, pour nos monastères des Vosges, une époque de lumière. La découverte de l'imprimerie et la renaissance des lettres, grecques et latines, venait jeter l'Europe en fermentation. Le Val de Galilée ne fut pas indigne du siècle de Léon X. Gauthier Lud, Mathias Ringmann, — *Philésius*, — Laurent Pillard — *Pilladius* — et Pierre de Blaru, l'entourèrent d'une auréole littéraire et poétique.

Le chanoine Lud fut avant tout un homme pétri de miséricordieuse charité : une famine horrible et une peste affreuse moissonnèrent de son temps un tiers de la population : il se voua tout entier au service des pauvres et des pestiférés. Les chanoines, ses confrères, et les religieux de tous les monastères imitèrent, du reste, son exemple : on distribua toute sorte de secours à domicile, et on prit les mendiants valides pour soigner les invalides dans les maladreries.

Lud consacra, pendant toute sa vie, aux arts et à la science, les loisirs que lui laissèrent les œuvres de miséricorde. Il fonda, de concert avec son ami Philesius, une imprimerie à Saint-Dié, et leurs presses se distinguèrent par la netteté des caractères et le choix des

ouvrages. Ils contribuèrent en particulier à populariser les voyages maritimes d'Améric-Vespuce, dont l'epître dédicatoire est adressée au duc René de Lorraine. Le grand-prévôt, Louis de Dommartin, se plaisait à les encourager, à les seconder et à les visiter dans leurs ateliers.

Philésius fut l'auteur d'une *Description de la Vosge*, qui est malheureusement perdue.

Les travaux de Lud et de son ami réveillèrent la littérature et la poésie au sein de nos montagnes : Pierre de Blaru et Pilladius apparurent bientôt. Blaru composa le poème épique de la *Nancéide*, l'Iliade de la littérature lorraine, en chantant la gloire des armes de René II sur Charles le Téméraire, tué sous les murs de Nancy. Ce poème, l'un des premiers monuments littéraires de notre pays, a joui d'une grande réputation au seizième siècle; il fut traduit en vers français par C. Romain, et il existe un exemplaire de cette traduction à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris. La Nancéide a été réimprimée avec luxe, à Nancy, en 1840, avec une traduction de Ferdinand Schutz, dédiée au général Drouot. Le poète, mourant aveugle, en 1505, avait, comme Virgile, laissé imparfaite cette œuvre qui devait immortaliser son nom. Un de ses confrères, le chanoine Basin, accomplit le patriotique et pieux devoir de mettre au jour ce monument de notre gloire nationale. Cet éditeur était poète lui-même, et ses poésies furent imprimées à Paris, en 1539.

Pilladius remplaça Blaru dans la lice poétique; il composa le poème de la *Rusticiade*, dont le sujet est doublement national : c'est le triomphe du catholicisme sur l'hérésie armée du glaive de la révolte et de la torche incendiaire, par l'épée du duc Antoine de Lorraine, le Godefroi de Bouillon de cette épopée, dont les héros sont Claude de Guise, le père et l'aïeul des fameux Guises de France; Louis de Vaudémont, frère de Claude et d'Antoine, et toute la fleur de la chevalerie lorraine. Ce poème, publié en 1548, a été trop méprisé et trop loué : il a été traduit en français par l'avocat Brayé, en 1733. Le chanoine Pillard avait été curé de Corcieux, dont il contribua beaucoup à enrichir l'église : on y conserve encore son portrait sur verre. Il mourut en 1562.

Tandis que ces poètes chantaient les victoires des princes lorrains, un de leurs confrères, Jean Herquel — Herculanus — écrivrait l'*histoire* de l'Eglise de Saint-Dié, et résumait, dans un style coulant et poli, qui sentait la renaissance des lettres latines, les travaux des Valcand, des Richer et des Jean de Bayon. Cette his-

toire a joui d'une grande réputation ; son auteur mourut en 1572.

La tempête religieuse du seizième siècle avait bouleversé l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Les montagnes des Vosges furent une barrière infranchissable à l'hérésie germanique, dont les flots avaient submergé l'Alsace ; à peine quelques vagues, lancées par l'ouragan furieux, parvinrent à surmonter la digue immobile. Une première invasion des protestants d'Allemagne eut lieu en 1525 : ils pénétrèrent jusqu'aux portes de Saint-Dié ; mais ils furent vaillamment repoussés et taillés en pièces. En 1587, des bandes luthériennes reparurent dans les Vosges ; elles furent détruites par les troupes du duc Henri II. Les princes de Salm, désireux, comme les landgraves allemands, de s'emparer des biens des monastères, avaient attiré les prédicants ; mais la piété des princes lorrains et le zèle du B. Fourier arrachèrent les semences pestilentielles jetées sur nos montagnes.

Le Chapitre de Saint-Dié eut, en ces temps, le bonheur d'avoir pour grands-prévôts deux hommes d'un grand mérite et d'une haute piété, Cunin Alix et Gabriel de Reynette. Ce dernier eut la gloire d'aider le cardinal de Lorraine à introduire dans les monastères des Vosges la discipline du concile de Trente. Aussi, réchauffées aux rayons du soleil de justice, de vérité et de charité, ces solitudes refleurirent bientôt et produisirent d'admirables fruits de science et de vertu.

C'est à ce moment que le chanoine Jean Ruyr écrivit les *Saintes antiquités* de la Vôge, la plus importante des publications historiques sur les monastères de nos montagnes. Ecrivain diligent et de bonne foi, il eut en main de nombreux manuscrits, perdus depuis lors dans nos bouleversements sociaux. Il est le premier de nos prosateurs monastiques, qui ait osé se servir de la langue française. « Son style, dit l'abbé Guinot dans les *Saints du Val de Galilée*, est une transition du latin au français ; il est imprégné du génie des deux langues : c'est une aurore qui s'arrache des bras de la nuit scolastique. Il y a des nuages et des ombres flottantes au milieu des vives couleurs des feux de l'Orient. Cette langue nouvelle semble bégayer, mais il en tombe de ces locutions délicieuses, comme les paroles que la candeur fait couler parfois des lèvres de l'enfant. La foi pleine de verdeur et de séve, la douce saveur de piété, qui respirent dans ses écrits, ont beaucoup de charmes pour les cœurs chrétiens. »

L'abbé CHAPIAT.

(*A suivre.*)

LA JEUNE VICTIME [1]

III

FRÈRE ET SOEUR

Dans la rue Notre-Dame-des-Champs, se trouve une maison de modeste apparence, mais dont l'aspect réjouit les yeux et repose la pensée.

Il semble qu'on ne soit plus là dans ce Paris tumultueux et fiévreux, où le choc perpétuel des rivalités et des intérêts a quelque chose d'âpre, de tourmenté, d'impitoyable.

D'abord, la rue est tranquille, et la maison est plus tranquille encore que la rue.

Elle s'élève à la suite d'une cour ou jardin où les fleurs, il est vrai, ne sont pas nombreuses, mais où deux arbres gigantesques semblent verser du haut de leurs dômes arrondis les fraîches ombres d'un apaisant silence.

Elle ne se compose que de trois étages, sans grands développements, mais riants et sains, asiles manifestes du recueillement et de l'étude.

A l'un de ces étages, le troisième, habitaient depuis quelques années un frère et une sœur, Henry et Caroline Maynard.

Caroline était l'aînée. Elle avait — jamais il ne lui était venu la pensée de dissimuler son âge — elle avait trente-deux ans, et Henry vingt-six seulement.

Qui dit *sœur aînée* dit *seconde mère*, et ce mot n'a jamais été plus exact qu'en cette circonstance.

A cause de son frère bien-aimé, mademoiselle Maynard a toujours refusé de se marier.

(1) Voir la *Revue* du 31 décembre 1879.

Ce sacrifice, du reste, ne lui a pas beaucoup coûté ou plutôt n'en a réellement pas été un ; mais il en est un autre qu'elle a accompli vaillamment, et voici comment.

A une époque où Henry était encore au collège, Caroline perdit, à quelques semaines d'intervalle, son père et sa mère, qu'elle n'avait jamais quittés et qu'elle adorait.

Ame douce et tendre, elle fut foudroyée par ce double coup si inattendu, et, voulant rester inconsolée, elle songea à se réfugier dans la paix du Seigneur, seul asile où les douleurs s'éternisent en se purifiant, pour monter ensuite vers le ciel sur les ailes de la prière.

Mais, au moment de prononcer ses vœux, la supérieure du couvent où elle devait entrer lui dit :

— Ma fille, vous abandonnez ce monde sans regrets?

Puis, édifiée sur ce point, elle ajouta :

— Vous n'y laissez aucune tâche à remplir?

Et Caroline, après un court silence, répondit par ces deux seuls mots :

— Mon frère!...

— C'est bien, reprit la supérieure... Nous recauserons dans quelques jours.

Et trois jours après elle l'engagea à rester près de son frère, à le soutenir dans le grand combat de la vie, à être son appui, son guide, son ange gardien.

Mlle Maynard accepta cette tâche et s'y dévoua avec une ardeur et une activité infatigables.

Henry étant sorti du collège, vint habiter avec sa sœur et fit ses études de droit pour devenir avocat.

On sait de quels effroyables dangers est accompagnée d'habitude une telle existence. Passer brusquement d'une réclusion sévère à une liberté absolue, être jeté au milieu des tentations et des entraînements de Paris à un âge où les illusions de la jeunesse couvrent de fleurs tous les abîmes ; n'avoir pour se garantir des effervescences de la vingtième année qu'une raison encore mal affermie, et des principes qu'on est exposé à entendre constamment railler et renier autour de soi, c'est là une périlleuse épreuve, dont beaucoup de jeunes hommes sortent victorieux, mais où le plus grand nombre succombe, ou tout au moins compromet son avenir d'une façon irrémédiable.

Ces dangers de toute sorte, grâce à sa sœur, Henry y échappa.

Il ne les connut même que pour en mépriser les séductions grossières, car Mlle Maynard, par une vigilance incessante et dont l'action discrète restait inaperçue, sut éloigner de lui ces éternels auxiliaires des faiblesses humaines : l'isolement, la paresse, les mauvais exemples, les mauvais conseils.

Et elle fit la route si douce et si riante sous les pas de son frère, que jamais il n'éprouva, même passagèrement, le désir de s'égarer dans les sentiers suspects. Elle lui avait fait comprendre, par l'exercice et la pratique de l'existence, que le devoir et le bonheur sont deux amis inséparables, deux termes communs d'un des grands problèmes de ce monde, et non pas deux fantômes antipathiques l'un à l'autre, que la nature même des choses d'ici-bas oblige à se fuir mutuellement.

La fortune du frère et de la sœur était modeste. Leur intérieur était simple, mais gai, aimable, bien ordonné. Ils sortaient peu, recevaient peu de visites, et n'avaient qu'un petit nombre d'amis. Néanmoins, ils étaient tous les deux fort recherchés dans le monde, et Mlle Maynard ne s'abstenait pas de le fréquenter, moins par goût que pour y accompagner son frère, auquel les nécessités de sa situation commandaient de ne pas trop vivre dans la solitude.

Un soir, ils étaient tous les deux, comme de coutume les jours où ils ne sortaient pas, assis autour d'une table, dans un petit salon fort convenablement meublé.

A la vive clarté d'une lampe, Mlle Maynard, qui n'attendait personne, raccommodait prosaïquement du linge.

Elle était grande et mince. Elle avait des yeux noirs d'une exquise douceur, un front intelligent et fier, une bouche sérieuse, annonçant la fermeté et la bonté.

Une sorte d'austérité dans sa mise semblait déclarer qu'elle n'avait aucune prétention à plaire, à paraître jolie ou non.

Henry Maynard, lui, lisait. Grand et svelte comme sa sœur, il lui ressemblait un peu physiquement, mais avec plus de régularité et de charme dans le visage, plus d'élégance dans la tournure et les manières.

Au dehors, tout était silencieux.

Au dedans, on n'entendait que les aiguillées de fil traversant le linge avec un petit bruit sec, et les pétillements d'une grosse bûche qui, quoiqu'on fût au printemps et que la température ne fût pas froide, se consumait lentement dans l'âtre.

— Caroline, s'écria tout à coup Henry en posant son livre, comment la trouves-tu? comment la juges-tu? Ah! je te vois sourire. Je t'ai interrogée cent fois sur le compte de Mlle Emilie Duluc, et jamais tes réponses n'ont varié. Alors, pourquoi renouveler mes questions? Eh bien, non, ma sœur, non, ce n'est pas inutile. D'abord, nos deux pensées n'ont rien de caché l'un pour l'autre, et j'aime à les sentir vibrer à l'unisson. Ensuite, sur un sujet si grave, il faut répéter cent fois les mêmes choses, afin de se faire une conviction forte, profonde, ineffaçable. D'ailleurs, en cela comme toujours, nous devons être d'accord. Et il nous sera bien difficile de nous tromper, car si je juge avec mes yeux et mon cœur, tu juges, toi, avec ta raison. Or, je te prie en grâce de me venir en aide. En toute sincérité, comment la trouves-tu?

— Charmante! répondit Mlle Maynard.

Volontiers son frère l'eût embrassée pour ce mot. Il leva les yeux au ciel et son visage s'anima de la joie la plus vive.

— Henry, reprit-elle gravement, le jour où je te verrai marié sera un beau jour pour moi. Mon affection n'est ni jalouse ni exclusive. Au contraire. Elle rêve de te voir une famille, des enfants, une situation agrandie et digne de toi. Ce beau rêve je le caressais sans t'en parler. Sur de telles questions, à mon avis du moins, il faut laisser à un jeune homme toute son initiative. Quant à Mlle Emilie, je l'ai vue, j'ai causé avec elle, j'ai pu l'apprécier. Certes, il serait aussi présomptueux que ridicule d'avoir la prétention de connaître un caractère de jeune fille en peu de temps, d'autant plus que l'éducation moderne les enveloppe toutes d'une sorte de voile mystérieux et uniforme, duquel peuvent ensuite surgir bien des surprises. Mais cependant il y a des visages qui ne trompent pas, des sourires où l'âme se révèle, telle qu'elle est et sera toujours, des regards d'une franchise si droite, si honnête et si pure, qu'ils sont comme une aurore annonçant infailliblement une belle journée. En ce monde, sans doute, on doit être prudent. Mais ce n'est point une sagesse féconde que d'exagérer la méfiance sans que rien vienne la mettre en éveil. Aussi, chaque fois que je vois Mlle Emilie, en moi-même je dis : « Chère enfant, que je serais heureuse de vous nommer ma sœur! »

Mlle Caroline aurait pu parler ainsi jusqu'au lendemain ; son frère ne l'eût pas interrompue.

— Mais la famille, reprit-elle...

Henry se leva d'un bond et ne la laissa pas achever.

— Sois indulgente, ma sœur! s'écria-t-il avec véhémence. La famille d'Emilie... Finalement, je n'épouserai pas toute sa famille! Et d'ailleurs, la société française traverse des crises tellement inouïes qu'elle ne sait plus où elle en est. L'argent est roi, et les faveurs de ce roi-là ne s'obtiennent pas toujours par de rares talents, de belles actions ou de hautes vertus. Mais ce n'est là qu'une surface écumeuse et houleuse. N'en augmentons pas les agitations par des mépris et des condamnations sans appel. Aimons-nous les uns les autres au lieu de nous dénigrer. Tu es chrétienne, Caroline, tu es la bonté même; sois indulgente pour tous comme tu l'es pour moi.

— Combien il l'aime! pensa-t-elle.

Puis elle ajouta tout haut :

— Henry, je te servirai de tout mon pouvoir s'il n'y a pas dans cette famille une de ces taches qui obligent les honnêtes gens à s'éloigner. Au surplus, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. La mère d'Emilie habite Saint-Germain, chez une tante. Le père est invisible. Emilie est sous la tutelle de ses grands parents. C'est là une situation fâcheuse, bizarre, mais voilà tout. Elle n'est pas déshonorante. Maintenant, mon cher frère, il est nécessaire que je te donne un conseil. Conserve tes espérances, mais ne leur permets pas de prendre trop d'empire sur toi. Nous envisagions la question tout à l'heure comme s'il ne te restait plus qu'à te décider. Mais nous n'en sommes pas là. Il n'est pas du tout certain que les parents de Mlle Emilie soient disposés à t'accorder sa main. Nous les passons au crible de nos légitimes investigations; ils en font autant pour toi, et, tu ne l'ignores pas, Henry, nous avons un défaut grave aux yeux de bien des gens : nous ne sommes pas bien riches.

Henry Maynard baissa la tête tristement.

Il n'essaya pas de réfuter cette objection, en échafaudant des suppositions et des projets pour faire miroiter dans l'avenir ces perspectives dorées qui manquaient un peu dans le présent.

Il garda le silence.

— Te voilà consterné, toi qui étais si enthousiaste il n'y a qu'un instant, reprit sa sœur du ton le plus affectueux. Il ne faut pas passer ainsi d'un extrême à l'autre, mon cher frère. Rien n'est désespéré. Ta patience n'a pas été mise jusqu'à présent à une bien longue épreuve. Tu as rencontré Mlle Duluc dans le monde, tu l'as fait danser, tu as causé avec elle, tu l'as revue ensuite trois ou

quatre fois chez elle, où des amis nous ont présentés. Mme Dalesme nous accueille à merveille; elle compte sur nous, maintenant, pour tous ses mardis. Voilà beaucoup de chemin fait en peu de temps, et tu as lieu d'être satisfait, mon frère.

— Oui, certes, répondit-il.

Puis s'efforçant de raisonner froidement :

— Récapitulons, continua-t-il. Tu as pu plusieurs fois t'entretenir avec Mme Dalesme et lui parler de moi. Que t'a-t-elle répondu? Quelle conclusion pouvons-nous tirer de ses discours?

— Ah! c'est embarrassant, mon frère. Tu vas droit au but, toi, et tu ne t'imagines pas combien il est rare qu'il en soit ainsi pour des négociations de ce genre. Mme Dalesme est âgée, Mme Dalesme est la grand'mère d'Emilie et non sa mère, Mme Dalesme donc ne s'oublie pas assez elle-même dans ces circonstances, et comme elles lui sont agréables, elle se laisse aller à en savourer la douceur, au lieu de se préoccuper uniquement du bonheur de sa petite-fille. La marier!... c'est là un intérêt majeur dans l'existence ordinairement monotone de cette vieille dame. On lui fait la cour, maintenant. Elle est entourée, caressée, adulée de toutes les façons. Aussi, sans s'en rendre compte bien certainement, elle ne cherche qu'à faire durer ce plaisir exquis le plus longtemps possible. Quand j'ai parlé de l'impression produite sur toi par la beauté et les mérites de sa petite-fille, elle m'a prolixement répliqué que tu n'étais pas le seul, que les prétendants affluaient, qu'ils avaient été, il est vrai, attirés par l'annonce d'une dot assez forte, dont le chiffre avait été prononcé à la légère par quelqu'un de mal informé...

— Ah! tu le vois, s'écria Henry, Mme Dalesme ne veut tromper personne! Mme Dalesme est une honnête femme!

— Sans doute, mon frère. Toutefois, la proclamation de cette dot, quoique démentie, leur a profité. Quelques postulants se sont retirés, d'autres sont restés, retenus par des protestations chaleureuses relativement à une dot quelconque pour Emilie, et surtout par une vieille tante fort riche, sans enfants, qu'on ne montre pas, mais que l'on tient en réserve dans le lointain, comme un de ces augustes personnages destinés à apparaître au bon moment pour dénouer toutes les difficultés.

Henry fit un geste d'impatience et de colère.

— Hélas! murmura-t-il... Mais ne pensons plus à tout cela. Je ne veux pas que ma tendresse s'y salisse ou s'y diminue. Emilie,

par bonheur, est en dehors de ces manœuvres. Je ne veux plus songer qu'à elle. Qu'on me la donne sans dot, puisque la confection d'une dot amène autour d'elle des complications si embrouillées et si louches.

— Mais tu as un concurrent redoutable, cher frère! Celui-là, on le nomme tout haut, on l'étale pompeusement, on le met bien en vue pour attirer les autres. C'est M. Boulmier, un millionnaire, deux fois millionnaire, dit-on.

— Boulmier!... Un homme taré!... Un homme qui par son âge pourrait être le père d'Emilie!

Henry se calma bientôt.

— En résumé, chère sœur, continua-t-il, la conclusion est celle-ci : j'aime Mlle Duluc, je me suis mis sur les rangs pour l'épouser et on m'autorise à y rester. C'est poli, c'est flatteur, mais ce n'est point là une solution. Il m'en faut une. J'irai la demander, non aux grands parents, mais au père. C'est un médecin, j'ai son adresse.

— Un médecin! s'écria Mlle Caroline. En es-tu sûr? J'ai entendu parler de lui comme d'un homme s'occupant d'affaires, je ne sais pas lesquelles...

— Il est médecin, et j'irai le voir sous prétexte de le consulter. Est-ce assez ingénieux? Je vais peut-être me former à l'école de tous ces gens-là.

— Oh mon frère!...

Néanmoins, elle ne le dissuada pas d'aller chez M. Duluc. Évidemment, la famille de Mlle Emilie laissait à désirer. Mais cette jeune fille apparaissait si radieuse, si touchante et si pure au milieu de cet entourage bouleversé, que Mlle Maynard s'associait de tout cœur à la tendresse de son frère.

IV

LE PÈRE D'ÉMILIE

Dès le lendemain, Henry Maynard se rendit rue Saint-Roch, dans une maison de belle apparence, où la haute bourgeoisie et le petit commerce semblaient faire assez bon ménage.

— M. Duluc?

— Il n'y est pas.

— A quelle heure le trouve-t-on ?

— Il n'a pas d'heure.

— Mais n'y a-t-il pas un moment de la journée où il reste chez lui pour ses consultations ?

La concierge à qui s'adressaient ces paroles se retira dans le fond de sa loge. Après un court colloque avec son mari qui était paralytique, elle revint et dit :

— Monsieur fait peut-être erreur. Nous avons bien ici un M. Duluc, mais il ne donne pas de consultations. Si monsieur veut laisser son nom ?

— Merci, répondit Henry. Je reviendrai.

Il revint dès le lendemain. Mais, au lieu de se présenter dans l'après-midi, chose qu'il avait cru devoir faire par déférence, il arriva de fin matin.

— Monsieur est sorti, dit la concierge.

— Mais n'y a-t-il personne chez lui ?

— Il y a la servante.

— Quel étage ?

— Au cinquième, à gauche.

Henry monta l'escalier.

— C'est déjà un progrès, pensa-t-il : hier je n'ai vu que la portière, aujourd'hui je verrai la servante.

Tout en gravissant les degrés, il réfléchissait. Il se disait que cinq étages, c'est bien haut pour un médecin. De plus, un médecin est ordinairement plus accessible, si occupé qu'il soit. Quand il n'est pas chez lui, on s'empresse d'indiquer les heures où il est visible.

Henry sonna. Une femme très âgée vint lui ouvrir.

Elle était toute ridée, mais son aspect sévère, inquiet, n'avait rien de déplaisant. On lisait sur ses traits le dévouement, la fidélité et la vigilance d'un bon chien de garde.

— Monsieur Duluc, dit Henry.

Elle le regarda sans répondre, sans le faire entrer. Puis :

— Est-ce quelque chose qu'on puisse lui dire ? Monsieur veut-il me donner son nom ?

Henry tendit sa carte.

La vieille servante, qui s'appelait Marielle, l'examina avec attention. Quant à lui, il ne put se dissimuler plus longtemps qu'on redoutait dans cette maison les visites des créanciers, et que la servante était investie de la délicate mission de les recevoir, ou plutôt de les éconduire poliment. Tout nom inconnu était probablement

pour elle un sujet d'effroi ; aussi commençait-elle à expliquer que M. Duluc serait bien fâché, qu'il n'était pas souvent chez lui, qu'il écrirait pour donner un rendez-vous si on avait à lui parler... Mais Henry l'interrompit doucement. Il ne voulut pas notifier qu'on n'avait pas à craindre en lui un créancier, car c'eût été offensant. Il ne voulut pas non plus solliciter une consultation médicale, car il appréhenda d'être ajourné aux calendes grecques. Emporté par la force même de la vérité, il dit :

— M. Duluc est chez lui ; veuillez le prévenir que je viens lui demander la main de sa fille.

Henry n'eut pas à se repentir d'avoir usé de ce moyen extrême.

La vieille Marielle, stupéfaite et souriante, s'effaça pour le laisser pénétrer dans l'appartement. Puis elle l'introduisit dans un salon de réception, dont l'ameublement n'eût pas fourni matière à se gendarmer contre le luxe moderne.

Bientôt Henry, quoiqu'il n'eût pas envie d'écouter, entendit ces mots échangés dans une chambre voisine :

— Est-il possible ?... Ne te trompes-tu pas ?...

Et la vieille Marielle, qui avait vu naître son maître et qui le tutoyait, répondait avec émotion :

— Ne pleure pas, mon pauvre Charles, ne pleure pas devant ce jeune monsieur. Allons, du courage !... Et qui sait !... Les beaux jours reviendront peut-être.

M. Duluc ne tarda pas à paraître, et il fit fort gracieusement signe de se rasseoir à Henry qui s'était levé.

Ils se regardèrent tous les deux attentivement, sans dissimulation ni embarras.

M. Deluc avait quarante-cinq ans et semblait plus jeune que son âge, quoiqu'il n'eût que la peau et les os. Mais sa charpente osseuse était si vigoureuse, si bien proportionnée, que cette maigreur n'était pas choquante et avait même un certain charme. Sec, nerveux, agile, infatigable de corps et d'esprit, franc et solide malgré toutes les vicissitudes de son existence, il ressemblait à ces lianes d'Amérique balancées furieusement par toutes les tempêtes traversant le ciel, et qui, loin d'y être brisées, y acquièrent au contraire une vitalité plus puissante et une incomparable élasticité de fibres. Quant à son visage, il était assez régulier, mais d'une mobilité d'expression extrême, et tour à tour y apparaissaient la bonté, la gaieté, la tristesse, l'amabilité, le découragement, l'enthousiasme.

— Monsieur, dit-il d'un ton ému mais plein de courtoisie, ma servante vient de m'apprendre en quelques mots...

— Que j'aurais dû ne dire qu'à vous-même, interrompit doucement Henry.

— ... Vient de m'apprendre le motif de votre visite. Permettez-moi une question. Mon beau-père et ma belle-mère vous ont engagés à cette démarche?

— Non, monsieur.

— Mme Duluc, peut-être?...

Il fit un effort pour maîtriser ses émotions, et d'une voix tremblante :

— Il y a bien longtemps que je ne l'ai vue, continua-t-il. Ne soyez donc pas surpris si je vous demande de ses nouvelles. Plus j'en ai souvent, et plus mon sort me semble tolérable. L'avez-vous vue récemment ? Je sais qu'elle est toujours à Saint-Germain, heureuse, je l'espère... Comment se porte-t-elle ?

— Je n'ai pas l'honneur de connaître Mme Duluc, répondit Henry d'un ton un peu gêné.

Et il se dit :

— Pauvre homme ! sa voix est comme brisée quand il me parle de sa femme. Il l'aime encore, c'est évident.

M. Duluc s'appliquait à chasser sa tristesse et à reprendre une physionomie enjouée.

— Je ne puis pourtant croire, continua-t-il, que ce soit ma fille qui vous ait donné le conseil...

— Oh ! non, certes ! s'écria Henry avec chaleur. Je suis venu vers vous de mon propre mouvement. Mlle Emilie est beaucoup trop réservée, trop pure et trop fière pour m'avoir permis, dans les rares entretiens que j'ai eu le bonheur d'avoir avec elle, de lui exprimer mes sentiments avec une liberté présomptueuse et déplacée. Elle n'a pas eu à m'engager dans cette voie, car elle n'est pas de ces jeunes filles avec lesquelles on peut familièrement causer de mariage, et qui tolèrent sans que leur conscience s'en alarme les préliminaires hasardeux qu'une telle conversation comporte. Mlle Emilie... Ah ! si elle n'était que belle, je pourrais l'oublier et ne pas placer en elle tout mon avenir. Mais elle a tant de qualités ! Elle est si empressée, si attentive et respectueuse avec ses parents ! Ses journées sont si bien remplies ! Autour d'elle règne l'activité, gardienne vigilante contre les mauvaises pensées. Aussi, voyez son front, comme

il est lumineux et calme! sa bouche a cette expression sérieuse et souriante qui indique que le cœur connaît tous ses devoirs et qu'il les accomplira tous loyalement, avec cette douce et expansive sérénité qui est l'indestructible parure des femmes. Oui, je l'aime, parce qu'elle est belle, c'est vrai, mais plus encore parce qu'elle a en elle le germe de tous les dévouements, de toutes les vertus.

— Vous aimez ma fille, reprit M. Duluc, mais il faudrait savoir si elle vous aime.

— Ah! Je n'en sais rien! s'écria Henry avec un soupir.

Il eut peur ensuite que cette déclaration loyale et spontanée ne jetât quelque froideur dans l'entretien. Mais il n'en fut rien. Le père d'Émilie s'approcha au contraire du jeune homme et lui serra la main avec amitié.

— Votre réponse me plaît, lui dit-il. Un cœur vulgaire, un sot, n'eût pas manqué de prendre des airs modestes en m'affirmant, par des circonlocutions plus ou moins adroites, qu'il est adoré. Vous, vous n'en savez rien. Cette réponse est aussi honorable pour vous que respectueuse pour ma fille, et je vous en sais gré.

Puis, après un court silence :

— Monsieur Henry Maynard, ajouta-t-il, voulez-vous me faire le plaisir de déjeuner avec moi?

Henry refusa. Il craignit d'être indiscret en acceptant. Et même, habitué à des mœurs moins sans gêne, il ne put s'empêcher de trouver cette invitation un peu singulière. Mais ce n'était là en réalité qu'un détail sans importance, et Henry n'en continua pas moins à faire tout son possible pour le succès de sa démarche. Obligé de parler de soi, ce qui est toujours embarrassant, il le fit avec une grande franchise, il raconta brièvement quelle était sa vie, sa situation, sa fortune, et cita quelques noms de personnages honorablement connus, afin que M. Duluc, s'il le désirait, eût la faculté de se renseigner plus complètement.

Plus il écoutait et plus le père d'Émilie semblait favorablement disposé. Henry lui plaisait. Henry s'était scrupuleusement abstenu de s'informer, même indirectement et par des voies détournées, du chiffre de la dot d'Émilie, et cette délicatesse avait été appréciée.

— Décidément, vous ne voulez pas déjeuner avec moi? reprit M. Duluc. J'ai cependant beaucoup de choses à vous dire. Et d'abord, je dois vous apprendre ce que je compte faire en faveur de ma fille à son mariage. Oh! Je serai franc, je ne vous dissimulerai

pas que ma position est difficile en ce moment et qu'il vous faudra attendre. Mais j'ai de grandes espérances. Attendre, d'ailleurs, c'est se connaître, et il est indispensable que ma fille ait le temps de prendre mûrement ses résolutions au sujet de vos offres...

On sonna à la porte d'entrée. On sonna d'une façon toute particulière : deux coups de timbre, un intervalle et un autre coup. Il était facile de deviner que c'était là une manière de s'annoncer réservée aux initiés, car on entendit les pas précipités de la servante pour aller ouvrir.

Presque aussitôt un nouveau personnage, qui n'était autre que M. Boulmier, entra sans frapper au salon, et, restant sur le seuil, s'écria d'une voix joyeuse et éclatante :

— C'est moi! Je viens te demander à déjeuner. Mais j'ai eu peur de ne trouver chez toi que du beurre et des sardines, et j'ai commandé au restaurant, à mes frais, un repas complet, avec accompagnement de primeurs, de vins fins...

Aux mots *à mes frais*, M. Duluc, visiblement froissé et humilié, s'élança vers le visiteur et le repoussa hors du salon.

— Je suis en affaires, lui dit-il. Passe dans mon cabinet.

Henry, sans être vu de M. Boulmier, l'avait parfaitement aperçu et entendu.

— Heureusement, je n'ai pas accepté l'invitation de M. Duluc, pensa-t-il; sans quoi, je l'eusse mis dans une situation fort désagréable.

Cette situation désagréable existait déjà. La fierté du père d'Emilie en était péniblement affectée.

— C'est M. Boulmier, un de mes amis, dit-il en se rapprochant d'Henry d'un air assez gêné, et, à ce titre, il s'est cru autorisé...

— M. Boulmier! s'écria le jeune homme, qui interrompit fort à propos cette explication. Ah! Monsieur, vous pouvez d'un mot m'éclairer sur ce que je dois espérer ou craindre. N'a-t-il pas des prétentions à la main de Mlle Emilie? N'est-il pas mon rival?

— Lui! répliqua M. Duluc en riant et en reprenant sa bonne humeur. Vous n'y songez pas. Boulmier est de mon âge. Boulmier est trop raisonnable... et trop vieux pour avoir des idées pareilles.

Henry se retira, rassuré sur ce point, mais non entièrement satisfait sur beaucoup d'autres.

Dans l'escalier, il fut obligé de se ranger contre le mur pour

laisser passer deux énormes mannes, portées par quatre garçons de restaurant.

— C'est le déjeuner qui monte, pensa-t-il... et c'est un ami qui le paye ! Quelle singulière maison !

Il ne put se défendre d'une secrète épouvante en récapitulant dans sa mémoire tout ce dont il avait été témoin, et en se demandant quelles réflexions allait faire sa sœur Caroline lorsqu'il lui raconterait les détails de cette visite.

Alors, ne considérerait-elle pas comme un devoir de conseiller à son frère de renoncer à cette alliance ?

Comment retracer le tableau qu'il venait d'examiner, afin de le rendre moins équivoque et plus acceptable ?

— Ce qu'il y a de certain, se dit Henry, c'est que M. Duluc me fait l'effet d'un très honnête homme, d'un homme de cœur et d'un homme d'esprit.

Puis, un peu étonné peut-être de ces conclusions, le jeune avocat ajouta avec un sourire :

— Je le crois sans doute le meilleur des mortels parce qu'il m'a promis de m'aider à obtenir la main de sa fille. Et à propos, reprit-il en lui-même pour se reposer d'idées embrouillées par une idée simple, j'ai oublié de demander à M. Duluc s'il est réellement médecin !

Hippolyte AUDEVAL.

(*A suivre.*)

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

Un homme de grande valeur, profondément versé dans l'étude de l'Écriture sainte et de l'histoire ecclésiastique, nous disait, il y a quelques années : « Ce qu'il importe aujourd'hui de bien connaître, c'est l'histoire de l'Eglise. Il y en a qui ne voient dans l'histoire qu'un recueil d'anecdotes ; c'est là un point de vue très frivole. L'histoire est le milieu où l'on doit faire reposer la théologie. L'étude du dogme est impossible aujourd'hui, si l'on néglige d'étudier l'histoire des hérésies qui ont amené la définition de ce dogme. D'ailleurs le rationalisme s'attaque surtout à l'histoire, et il nous force par conséquent à le suivre, même malgré nous, sur ce terrain. Pendant longtemps, jusqu'à la découverte de l'imprimerie, l'histoire fut impossible et était inutile : impossible parce qu'on n'en avait pas réuni les matériaux ; inutile, parce qu'on n'attaquait point les faits, mais seulement les idées. Quel est l'hérétique d'alors qui refuse d'admettre par exemple l'authenticité de la Bible, et force les catholiques à se livrer sur ce point à des études historiques? Aujourd'hui, il en est tout autrement. Tous les matériaux de l'histoire sont réunis ; on porte la discussion sur ce terrain ; on attaque la réalité historique de Moïse, de Notre-Seigneur, et il faut répondre à ces objections. Il est donc indispensable de bien savoir l'histoire et de faire aussi appel à la science ».

La justesse absolue de ces considérations n'a pas échappé à l'éditeur du nouveau Rohrbacher. Les notes qui terminent le second volume sont conçues dans cet esprit. Elles ont le double caractère de l'impartialité absolue et de l'apologie scientifique.

(1) Voir la *Revue* du 25 octobre 1878 (*Histoire de l'Eglise*, de Rorbacher, nouvelle édition revue, annotée et augmentée par M. l'abbé Guillaume, avec la collaboration des rédacteurs de la *Revue des Questions historiques* et de la *Revue du Monde catholique*).

I

Le second volume (1) commence en l'an 442 avant l'ère chrétienne et se termine avec l'année 284 de cette ère. Il contient donc deux parties très distinctes, et dont chacune offre un extrême intérêt. La préparation presque immédiate à la venue du Sauveur avait été traitée par l'auteur avec un grand soin. Il avait cependant négligé certaines questions, il en avait traité d'autres d'une façon sommaire, due à l'état des sciences historiques au temps où il écrivait. Ces lacunes devaient êtres comblées. Nous devons aux lecteurs de la *Revue* de leur montrer de quelle manière elles l'ont été.

Une des études qui, depuis trente ans, ont fait le plus rapide progrès, est sans contredit celle de l'Égypte ; nous avons déjà dit, il y a quelques mois, quelle glorieuse phalange de savants l'égyptologie pouvait revendiquer. La religion égyptienne en particulier a reçu du déchiffrement des papyrus et des monuments de grandes lumières. On commence à débrouiller le chaos dans lequel les Anciens nous avaient laissés sur ce point, et à s'orienter dans ces généalogies divines qui laissaient pourtant surnager l'unité d'un Dieu suprême. Le peuple égyptien avait conservé assez fidèlement quelques-unes des traditions primitives, et le Dieu qu'il adorait se désignait presque comme le vrai Dieu. Jéhovah, se révélant à Moïse, lui dit : « Je suis celui qui suis » (2). Sur le fronton du temple de Saïs, on lisait : « Je suis tout ce qui a été, est et sera (3) ! » Comme Rohrbacher se contentait de l'indiquer (4), « l'unité de Dieu sert comme de base au plus étrange polythéisme, et le plus étrange polythéisme comme de vestibule à l'unité de Dieu ». Ces mots très justes sont commentés et complétés dans la note empruntée à M. Maspéro, professeur au collège de France, et qui donne un exposé des idées des Égyptiens touchant la divinité.

Un certain nombre de notes sont relatives à des questions bibliques importantes. Les protestants reprochent toujours à l'Église d'avoir adopté des livres qui ne figurent pas dans le canon des

(1) Gr. in-8° de 635 pages, dont 52 d'additions.
(2) Exod. III, 14.
(3) Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*, IX.
(4) P. 45.

Juifs, et d'avoir ainsi mis au rang des Écritures divines des ouvrages purement humains. Appuyé sur Richard Simon et le P. Péronne, Mgr Malou montre très bien que l'Église devait faire entrer dans son canon les livres deutéro-canoniques que les apôtres eux-mêmes acceptaient.

L'existence de la grande synagogue est encore un fait historique douteux. M. Quatremère n'en croyait pas les auteurs israélites; Derenbourg et Munk continuent de l'admettre. Sans prendre parti, l'auteur s'est contenté d'indiquer les deux opinions et de laisser au lecteur le soin de se décider.

La note sur la version grecque de l'Ancien Testament qui porte le nom de Septante, mérite une attention spéciale. Rohrbacher semble croire que la version tout entière fut faite sous Ptolémée-Soter et sous son fils Ptolémée-Philadelphe (1). M. l'abbé Darras, qui écrit pourtant bien des années après l'auteur de *l'Histoire universelle*, est du même avis (2), et s'imagine que les soixante-douze vieillards juifs ont traduit tout l'Ancien Testament. Il suffisait pourtant d'ouvrir le dictionnaire de Smith ou l'Introduction de M. l'abbé Gilly pour voir que ces interprètes ne traduisirent que le Pentateuque et que les autres livres ont été mis en grec, à des dates que nous ne pouvons déterminer. Il est probable que les grands prophètes ont été traduits cent ans environ après le Pentateuque. Tous les livres de l'Ancien Testament étaient sans doute traduits en grec avant l'ère chrétienne. Au point de vue littéraire, ajouterons-nous ici, d'après Keil (3), la traduction du Pentateuque est la plus soignée et la plus élégante. Celle des livres historiques est faite avec moins de soin et trahit une connaissance plus superficielle de l'hébreu. La traduction des prophètes, moins bonne encore, est incorrecte dans les passages difficiles et « plusieurs des plus importantes prophéties ont été obscurcies d'une manière malheureuse (4). » Des livres poétiques, c'est la version des Proverbes qui vaut le mieux; celle des Psaumes au contraire est servilement littérale et tout à fait dépourvue de souffle poétique; celle de l'Ecclésiaste est parfois inintelligible, et celle de Job omet entièrement beaucoup de passages difficiles.

(1) P. 72.
(2) *Histoire générale de l'Eglise*, t. III, p. 602.
(3) *Introduction à l'Ancien Testament*, 2e partie, 2e div., 2e sect., ch. I, § 175, traduction anglaise, t. II, p. 223.
(4) *Notes rectificatives*, p. 587.

La note donne ensuite une appréciation générale, rejette avec l'unanimité actuelle des théologiens et des critiques l'inspiration des Septante, et se termine par un court abrégé de l'histoire de cette version, emprunté à Mgr Freppel (1).

La question de l'origine de l'alphabet hébreu est traitée dans une autre note. On y montre, d'après MM. de Rougé et Fr. Lenormant l'origine égyptienne de l'écriture phénicienne et hébraïque ancienne. Les Chananéens empruntèrent à l'Égypte le principe de l'alphabétisme; mais ils eurent la gloire de tirer de ce système les éléments de l'alphabet qui sert, aujourd'hui encore, aux besoins des nations les plus avancées dans la civilisation (2). On a longuement discuté, dans ces dernières années, sur la forme de l'ancien alphabet hébreu. MM. de Saulcy et Bonnetty soutenaient encore, en 1864, l'antériorité de l'hébreu carré, analogue à celui qui est usité aujourd'hui, sur l'hébreu phénicien ou courbé. M. de Vogüé soutenait avec raison la thèse contraire. Les récentes découvertes de la stèle de Mesha et de l'inscription de Siloam Elkofani, ont, comme le dit M. S. Birch, tranché la question en faveur de M. de Vogüé. Mais les préjugés sont si forts dans certains esprits, qu'il ne faut pas désespérer de voir reparaître des défenseurs de l'hébreu carré.

Indiquons brièvement les notes sur les livres des Machabées, sur l'origine du nom de ces héros, sur la découverte de leur tombeau, sur la signification du mot Chanaan, improprement donnée par Rohrbacher, et sur la numismatique hébraïque. Elles sont appuyées sur les travaux de Smith, Schœll, Noldeke, Munk, Gesenius, de Saulcy, Victor Guérin, Cavedoni, A. Maury et Madden.

L'origine des Pharisiens et des Sadducéens est traitée avec plus de développement.

Le sujet l'exigeait du reste. Ces sectes ont joué un tel rôle dans les derniers temps de l'histoire des Juifs, elles reparaissent si souvent dans les Évangiles qu'il faut bien les connaître. L'auteur a utilisé les recherches de Smith, Geiger et Derenbourg sur ce point.

La pierre du temple d'Hérode, découverte par M. Clermont-Ganneau, fait l'objet d'une note fort intéressante. C'est, comme on le fait remarquer, la seule relique provenant certainement de l'édifice qui a entendu les prédications de Notre-Seigneur (3). Nons sommes en

(1) *Origène*, t. II, p. 126.
(2) Notes rectificatives, p. 588.
(3) H., p. 590.

présence d'une des stèles qui, au témoignage de Josèphe, avaient été placées avec des inscriptions grecques et latines, pour défendre aux étrangers de pénétrer dans l'enceinte du temple.

On lira ensuite une note indiquant, d'après M. Clermont-Ganneau, les raisons du peu de résultats qu'ont donnés les fouilles faites à Jérusalem; puis une autre, d'après Westcott, sur l'attente du Messie chez les Juifs; enfin une troisième, sur l'ordre et la date des livres Sibyllins (1).

Ici se terminent les notes relatives à l'Ancien Testament. Nous avons déjà dit, dans notre premier article, ce que nous en pensions. Il est donc inutile de nous répéter ici; qu'on nous permette pourtant de revenir sur un point qui nous semble considérable : c'est la loyauté absolue avec laquelle l'auteur de ce travail a indiqué les sources où il a puisé. Rien n'est plus nécessaire aujourd'hui surtout. Quel service plus grand pourrait-on du reste rendre aux lecteurs? On leur donne ainsi le meilleur moyen de se livrer eux-mêmes à l'étude de l'histoire; ils peuvent à leur tour compléter et développer les indications nécessairement sommaires d'un appendice.

II

Nous arrivons maintenant à l'histoire de l'Église proprement dite. Avant d'indiquer le contenu des notes relatives aux deux premiers siècles, il nous semble nécessaire de faire, comme pour l'histoire biblique, une rapide revue des progrès qu'a faits, depuis l'époque où Rohrbacher écrivait, l'étude de l'histoire ecclésiastique à partir de la venue de Notre-Seigneur jusqu'à Constantin.

Le texte des Évangiles a été, hors de France, l'objet de nombreux travaux. La découverte par Tischendorf du manuscrit du Sinaï a heureusement confirmé les résultats obtenus par la science à propos de l'intégrité et de la bonne conservation du texte. Mais, il faut le dire en rougissant, nous ne pouvons pas montrer en France une seule édition grecque du Nouveau Testament où ces découvertes soient utilisées. En Allemagne et en Angleterre, il ne serait pas difficile d'en citer un nombre relativement considérable. Il est de

(1) On y verra une nouvelle preuve du soin apporté dans ses recherches par le dernier historien général de l'Eglise.

l'honneur de nos Universités catholiques de combler cette si regrettable lacune. *Exoriatur!*

Nous sommes moins en retard sur l'étude de la vie de Notre-Seigneur. M. Renan a rendu aux catholiques français un signalé service en les amenant à étudier de plus près et à exposer avec plus de précision et de force la vie admirable du Sauveur. On a dû se livrer à des études critiques qui n'ont pas été sans fruits. De ce mouvement sont sortis les beaux travaux de Mgr Meignan : *Les Évangiles et la critique au dix-neuvième siècle*; et de M. Wallon : *De la croyance due aux Évangiles.* Saint Paul a été l'objet d'études particulières; on se rappelle le volume de M. Auguste Trognon sur l'Apôtre des nations, et le savant commentaire de Mgr Ginoulhiac sur les épîtres pastorales. Nos lecteurs n'ont pas besoin que nous insistions sur le mérite de ces ouvrages.

Pour les trois premiers siècles de l'Église, c'est d'Italie que l'élan a été donné. Rome a vu ses mystérieuses catacombes fouillées et explorées sous la suprême initiative de Pie IX, par la sagacité et la science du célèbre chevalier de Rossi. Les renseignements produits par les fouilles de l'archéologue érudit ont renouvelé l'histoire de ces temps si glorieux. Les dogmes de l'Église, sa morale, sa constitution hiérarchique ont tiré de ces études des confirmations éclatantes. L'antiquité chrétienne semblait sortir de sa tombe scellée depuis seize siècles, pour venir témoigner contre les hérétiques en faveur de la vérité.

Les travaux de M. Rossi furent bientôt connus et utilisés en France, grâce aux efforts de MM. Le Blant, Vitet, Allard, de l'Epinois, de Richemont, et surtout de M. l'abbé Martigny, dont le *Dictionnaire* si précieux est arrivé à sa seconde édition. L'archéologie chrétienne est vite devenue populaire dans le clergé français, et peu de sciences ont reçu chez nous un accueil aussi favorable et, disons-le, aussi mérité. On y a mis peut-être çà et là plus d'entrain que de méthode, on a tiré des conclusions parfois trop étendues; mais, en dépit de quelques erreurs et de quelques exagérations, on a pu acclimater chez nous une étude destinée à rendre les plus grands services à l'histoire de l'Église. Nous n'en voulons pour preuve que le cours fait avec tant de compétence et de succès à l'Université catholique de Paris, par M. l'abbé Duchesne, un des maîtres de cette science.

L'archéologie n'est jamais qu'incomplète, si elle n'est pas accom-

pagnée de l'étude des Pères. Un certain nombre d'études importantes sur ce point ont été publiées chez nous depuis quelques années. La *Patrologie* de Migne a rendu de grands services, en mettant les textes à la disposition du public qui étudie, en les vulgarisant pour ainsi dire. Malheureusement, la correction de ces gros volumes n'est pas toujours aussi exacte qu'il serait à désirer. On n'a guère non plus songé à acheter séparément les volumes de cette collection. Une édition comme celle, par exemple, que Mgr Héfélé a donnée des Pères apostoliques, aurait pu rendre chez nous de grands services. Mais pendant que l'Allemagne a, depuis trente ans, donné quinze éditions, au moins, de cet ouvrage, nous n'en pouvons pas compter une seule en France! Hâtons-nous d'ajouter qu'on a publié, en revanche, une nouvelle édition de dom Ceillier et deux traductions de la *Patrologie* d'Alzog (1). Il faut aussi citer les belles études de Mgr Freppel, qui ont eu tant de succès, d'abord auprès des auditeurs de la Sorbonne, et depuis, auprès des lecteurs. La curieuse et importante découverte des *Philosophumena* a produit chez nous un mouvement assez vif, la publication du texte grec par Mgr Cruice, les travaux de M. Le Hir sont là pour l'attester. Malgré cela, notre littérature patristique est bien pauvre, et nous restons toujours trop volontiers en cette matière les clients de l'étranger! Voyez ce qui est arrivé lors de la récente découverte des fragments de Saint Clément. Les érudits français qui se sont occupés de ce sujet si intéressant, ont dû aller chercher les textes dans les éditions de Gebhardt, à Leipzig, ou de Lightfoot à Londres. Et la lacune du IVe livre d'Esdras? C'est un anglais, M. Brensly, qui vient la combler en trouvant chez nous, à Amiens, les fragments qui manquaient. Mais, grâce à Dieu, les Universités catholiques vont, sans doute, ouvrir une ère de progrès pour les études ecclésiastiques, et nous rendre la grande place que nos érudits français y tinrent jadis avec tant d'honneur!

Sans les travaux de M. de Champagny, nous n'aurions pas grand chose à citer sur les trois premiers siècles. Heureusement un Bollandiste, le P. de Smedt (2), vient de commencer à combler le vide. Ses *Dissertations sur le premier siècle de l'histoire ecclésiastique* (Paris, Palmé, in-8°) devraient être dans les mains de tous ceux qui

(1) Nouv. édition. Paris, Palmé, 1877, in-8° de XVI-740 pages.

(2) Le Révérend Père voudra-t-il nous pardonner de le ranger ainsi au nombre de nos compatriotes?

s'occupent de l'histoire de l'Église. Chacune de ces dissertations est, comme on l'a déjà dit dans cette revue (1), un modèle pour ceux qui visent à l'érudition. C'est plus que cela encore, ajoutait le critique auquel nous empruntons ce jugement, qui nous semble bien équitable, c'est un trésor où l'on trouvera la solution de beaucoup de questions controversées et souvent embrouillées plutôt qu'éclaircies par les historiens, ou ceux qui usurpent ce nom. Et l'auteur terminait son compte rendu par ces paroles auxquelles nous nous associons pleinement :

« Si nous osions dire tout notre sentiment, nous croirions volontiers que le succès d'une nouvelle et volumineuse *histoire générale de l'Église* a été pour quelque chose dans la pensée qui a présidé à la composition de cet important ouvrage. En tout cas, et sans pousser trop loin de ce côté, pourquoi ne pas dire que rien ne peut plus porter à la défiance des opinions hasardées, des hypothèses plus ou moins appuyées sur des faits, que l'étude des dissertations du P. de Smedt? Ce n'est pas l'accumulation des textes qui fait l'érudit; ce n'est pas non plus la réunion de suppositions en apparence ingénieuses, en réalité impossibles, qui peut servir à la défense de l'Église. Le beau mérite que d'écrire des fantaisies qu'un souffle peut renverser! Laissons à M. Renan et à ses *Origines du christianisme* ce talent à notre avis fort peu appréciable. Une œuvre sérieuse ne s'établit que par des moyens sérieux, et il n'est pas honnête de spéculer sur l'ignorance publique. Nous avons trop souffert en France, depuis que le dix-huitième siècle et la Révolution ont supprimé les études approfondies. La science impartiale a heureusement revendiqué ses droits. Et il ne faudra pas beaucoup d'œuvres comme celle du P. de Smedt pour faire reprendre à l'histoire ecclésiastique le caractère élevé et savant que d'autres branches des études sacrées, la critique biblique, par exemple, ont reconquis, grâce aux travaux si éminents de MM. Le Hir et Vigouroux. »

III

Examinons rapidement les notes rectificatives et complémentaires de cette partie de l'ouvrage. On y résume un grand nombre de

(1) 10 juin 1878.

curieuses recherches : celles du P. Patrizi sur le mariage de saint Joseph; de M. Berger de Xivrey sur les paroles des noces de Cana; de M. Ch. Lenormant sur l'ignorance des apôtres et le style du Nouveau Testament; de Tholuck sur le témoignage rendu par Joseph à Jésus-Christ; d'Aberlé et de M. Vigouroux sur le caractère et l'origine des évangiles synoptiques; de M. de Saulcy sur la durée de la vie de Notre-Seigneur; de Mgr Héfelé et d'Alzog sur l'épître de saint Barnabé; du P. de Valroger et M. Sabatier sur l'épître aux Romains; du P. de Smedt sur le séjour de saint Pierre à Rome, et sur la chronologie des Papes du premier siècle; de M. Duchesne sur les épîtres de saint Clément; de M. Deschamps sur le quatrième livre d'Esdras; de M. Le Blant sur la richesse des chrétiens à l'époque des persécutions; de Mgr Hautcœur sur les écrits de saint Denis l'Aréopagite; d'Aberlé et de Mgr Meignan sur Papias; de Mgr Freppel sur la classification du gnosticisme; de Smith sur Aquila; de M. Boissier sur les premières œuvres littéraires de l'Église latine; de M. Martigny sur la légion fulminante et sur l'utilité de l'archéologie chrétienne; du P. de Smedt sur la chronologie des Papes du deuxième siècle; de dom Guéranger sur sainte Cécile; de Smith, Lamy, Wiseman, Tischendorf sur la version italique; d'Alzog sur saint Cyprien; du P. de Smedt sur la condamnation de l' « homoousios » par le concile d'Antioche de 269 (1), etc.

Quelques dissertations méritent une mention spéciale. Nous voudrions avoir la place pour soumettre à une discussion critique celles qui ont pour objet le symbole des Apôtres et l'Introduction du christianisme dans les Gaules. Contrairement à ses habitudes, l'auteur a trop laissé dans l'ombre un côté important de ces questions. La dissertation sur le nombre des chrétiens de Rome pendant les trois premiers siècles, abrégée des recherches du P. de Buck, jettera beaucoup de lumière sur cette question controversée. Il en est de même de la note sur le Talmud qui la suit et que complète

(1) Enumérons rapidement les notes plus courtes sur les synagogues des Juifs, le pays des Gérasséniens, la confiance que mérite Josèphe, l'influence produite dans les esprits par le Nouveau Testament, le Symbole des apôtres, les portraits de saint Pierre et de saint Paul, la prise de Jérusalem par Titus, l'incendie du temple de Jérusalem, l'épître à Diognis, le pasteur d'Hermas, les Thérapeutes, les Actes du martyre de saint Ignace, Barcoqueba, le Tryphon de saint Justin, les Actes des martyrs, Jules Africain, l'attaque de Celse contre le christianisme, etc.

une analyse sommaire de la Mischna. Cette table d'un recueil qu'on cite beaucoup aujourd'hui, sans trop le connaître, rendra un véritable service aux travailleurs.

La dissertation sur saint Hippolyte et les Philosophumena comble une grande lacune de Rohrbacher. Tous les travaux sur ce point y sont indiqués et analysés. Les belles pages de M. Le Hir ont judicieusement été mises à profit.

Mais la dissertation sur les Catacombes nous semble le morceau principal de cet appendice; une érudition très vaste et toujours très claire y est déployée, et nous pensons qu'on la lira avec plaisir et profit.

Cette courte analyse suffira pour faire apprécier la valeur de ces additions.

Un des principaux mérites de ces notes, c'est qu'elles rouvrent une voie jusqu'à présent peu frayée chez nous : celle de l'étude scientifique et critique de l'histoire. La science, bien dirigée, est favorable à l'Église. Ce qui a longtemps causé notre faiblesse en face des attaques, c'est le peu de préparation de nos apologistes. On savait la cause excellente et on comptait sans doute qu'elle saurait se défendre toute seule. Une expérience de plus d'un siècle a renversé cette illusion. L'ennemi profitait de notre inertie, approchait chaque jour ses attaques. Mais désormais, — et tous les symptômes que nous découvrons confirment notre espoir, — l'apologétique sera de force à répondre, et à répondre victorieusement. Dès que les catholiques se mettent à un travail sérieux, ils sont sûrs du succès. A chacun de nous, par ses efforts incessants, d'avancer l'heure du triomphe. Car chaque victoire que nous remportons n'a pas de victimes à déplorer. Les âmes que l'Église a vaincues et conquises, arrivent par leur heureuse défaite à la vérité et au bonheur.

T. DE BOLLEVILLE.

LES ORIGINES DE LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1814

SUR LE REPOS DU DIMANCHE

III

LE GOUVERNEMENT DE L'AN V

Les débats qui s'étaient engagés dans les assemblées récemment élues avaient éclairé les sectaires sur les dispositions et les tendances des nouveaux députés.

Camille Jordan avait pu dire dans son rapport du 29 prairial an V :

« L'opinion publique sollicite depuis longtemps la révision des lois sur les cultes et sur leurs ministres... La volonté du peuple est unanime, constante, éclatante. »

Et Royer-Collard, le 26 messidor an V, avait fait entendre au conseil des Cinq-Cents des paroles qui sont vraies à toutes les époques :

« Une nation n'est pas impunément troublée, inquiétée, offensée, dans ses opinions religieuses... Ce ressort imprudemment comprimé réagit contre le gouvernement compresseur. »

La loi du 7 fructidor an V (24 août 1797) avait été le résultat de cette honorable et courageuse revendication des droits de la conscience.

Elle avait abrogé « les lois prononçant la peine de déportation ou de réclusion contre les ecclésiastiques assujettis à un serment ou à une déclaration, condamnés comme réfractaires ou pour cause d'incivisme, et contre ceux qui avaient donné retraite à des prêtres insermentés. » — Elle leur avait rendu tous les droits du citoyen français. C'en était trop ! Un décret du 19 fructidor considérant « qu'à l'exception d'un petit nombre de départements où l'énergie des républicains les a neutralisées, les élections ont porté aux fonctions publiques et fait entrer jusque dans le sein du corps législatif des émigrés, des chefs de rebelles et des royalistes prononcés », déclara *illégitimes et nulles* les opérations électorales de 49 dépar-

tements, rapporta la loi du 7 fructidor, et, allant au delà des lois anciennes, investit le Directoire du droit de déporter, *par des arrêtés individuels motivés*, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique.

Une des premières préoccupations du Directoire reconstitué révolutionnairement fut de rétablir l'obligation de travailler le dimanche et de chômer le décadi.

Malgré les peines portées par la loi du 7 vendémiaire an IV contre les juges et administrateurs qui interposeraient leur autorité pour contraindre à célébrer certaines fêtes religieuses, à observer tel ou tel jour de repos, ou pour empêcher de les célébrer ou de les observer, le Directoire, dont faisait alors partie Merlin de Douai, procéda d'abord par de simples arrêtés (14 germinal an VI).

Ces arrêtés portaient « que le calendrier républicain, le seul que reconnaissent la Constitution et les lois, est une des institutions les plus propres à faire oublier jusqu'aux dernières traces du régime royal, nobiliaire et sacerdotal, et qu'on ne saurait, par conséquent, trop s'occuper des moyens de faire cesser les résistances qu'il éprouve encore de la part des ennemis de la liberté et de tous les hommes liés par la force de l'habitude aux anciens préjugés. »

Les commissaires du Directoire exécutif devaient dénoncer les administrations municipales et les juges de paix, qui règleraient leurs séances ou leurs audiences sur les dimanches et fêtes de l'ancien calendrier.

Les marchés, les foires, les jours de bourse, rendez-vous de commerce et autres réunions semblables, l'ouverture et la fermeture des écluses, l'ouverture des moissons, des vendanges et de la fauchaison, les départs et retours des messageries et voitures publiques de terre et d'eau devaient être réglés sur la décade.

Les administrations municipales devaient empêcher, par tous les moyens en leur pouvoir, la violation de ces dispositions, dénoncer et faire poursuivre tout marchand, marinier, éclusier qui y contreviendrait, empêcher au besoin le départ des voitures publiques, et « *s'attacher* SPÉCIALEMENT *à rompre tout rapport des marchés au poisson avec les jours d'abstinence désignés par l'ancien calendrier* » (art. 3).

Les directeurs de spectacle n'avaient pas la liberté de jouer les dimanches et fêtes de l'ancien calendrier, lorsque ces jours ne se rencontraient pas, soit avec un jour ordinaire de spectacle, soit

avec un jour de fête nationale, soit avec un décadi, sous peine de fermeture du théâtre. Cette disposition était commune aux bals, feux d'artifice et autres rassemblements ouverts au public (art. 12 et 13.)

La liberté du chômage ou du travail n'était pas plus respectée que la liberté du commerce et de l'industrie.

Les chefs et préposés d'ateliers, chantiers, travaux et établissements existants, faits ou entretenus au compte de la République ou en son nom, ne devaient permettre la suspension des travaux que les décadis et jours de fêtes nationales. Ils étaient tenus de *congédier les ouvriers qui prendraient congé les jours de dimanche ou de fête de l'ancien calendrier* (art. 9); « le tout sous peine de révocation, et à péril qu'il ne sera reconnu, comme pièce comptable, aucun état qui présenterait un ordre de travaux et de paiements contraire à cet article. »

Enfin, sous peine d'être dénoncées, *en cas de négligence*, au ministre de la police générale, les administrations municipales étaient tenues *de faire arracher les affiches et enlever les écriteaux des maisons à louer* dans lesquels le calendrier républicain ne serait pas ponctuellement et uniquement observé (art. 15).

Malheur au journal ou ouvrage périodique dans lequel l'ère ancienne se trouverait accolée à l'ère nouvelle, même avec l'addition des mots *vieux style*, « ainsi qu'il a été indécemment pratiqué jusqu'à ce *jour* », disait l'article 16. Cette infraction entraînait leur prohibition.

Le Directoire violait ainsi et obligeait à violer la loi du 7 vendémiaire an IV votée par la Convention. Pour cela il ne reculait devant aucun moyen.

M. Sciout donne le texte d'une lettre du commissaire près l'administration de Manosque qui écrivait le 1er prairial an VI :

« Le citoyen Carle, commandant actuel de la place de Manosque, a employé les mesures les plus rigoureuses pour faire observer scrupuleusement la décade d'hier. Dès le matin il fit distribuer des cartouches à ses soldats, il leur donna l'ordre de parcourir en patrouille les divers quartiers du terroir pour arrêter et traduire en prison *les cultivateurs qui seraient trouvés travaillant*, et même de FAIRE FEU sur ceux qui fuiraient à l'approche des militaires. En effet, un grand nombre de citoyens, hommes, femmes, furent emprisonnés, *et il fut fait feu par la troupe sur quelques cultivateurs qui voulurent fuir* !!! »

Pendant près d'un an, le Directoire ne se préoccupa pas de mettre la législation d'accord avec cette recrudescence de persécution. Ce fut seulement les 17 thermidor, 13 et 23 fructidor an VI qu'il fit voter par les Conseils décimés des lois nouvelles sur le décadi.

Lenoir-Laroche, rapporteur au Conseil des Anciens, essaya, comme la Convention à ses plus mauvais jours, de formuler des protestations hypocrites en faveur de la liberté de conscience.

« Ce que les législateurs doivent à tous les cultes, dit-il, c'est de les protéger également, c'est de ne point gêner leur exercice, c'est de ne point descendre dans la conscience du citoyen pour lui prescrire et lui défendre ce qu'il est libre de croire et de penser. N'oublions jamais que c'est la persécution qui a fortifié dans tous les temps les opinions religieuses et les a portées si souvent jusqu'au fanatisme, et que c'est l'instruction et la liberté qui les ramèneront au niveau de la raison. »

Mais imposer le décadi ce n'est pas persécuter. « Ces dispositions ne sont point trop rigoureuses ; elle ne gênent en aucune manière la liberté ; car, dans l'état civil, la liberté n'est qu'une correspondance d'intérêts, de besoins et de services sous l'égale protection de la loi. Il importe peu pour les vendeurs et pour les consommateurs que les marchés et étalages soient fixés à tel jour plutôt qu'à tel autre, pourvu qu'ils soient réglés d'une manière commode et convenable à l'utilité commune. Mais il importe beaucoup pour la République que le système hebdomadaire de l'ancien calendrier ne soit plus le régulateur de nos usages civils. »

Il n'était même plus permis de rappeler l'ère ancienne avec la nouvelle. « Cette dernière disposition était nécessaire, dit le rapporteur, *pour effacer la rouille des vieilles habitudes.* »

« La révolution, ajoute-t-il, est plus rigoureuse contre les fonctionnaires publics qui la transgressent que contre les particuliers, parce qu'un fonctionnaire qui, par état, doit connaître les lois, est inexcusable lorsqu'il y désobéit. »

Le rapporteur excusait la loi de ne pas être allée *plus loin, de ne pas s'étendre jusqu'à la correspondance familière entre les citoyens.*

« C'est, disait-il, qu'il est des choses qui ne peuvent être du ressort des législateurs, sans exercer une inquisition odieuse ou provoquer une délation qui démoralise plus un peuple que l'inobservation de la loi n'aurait d'inconvénients ; mais, en agissant sur

les habitudes publiques, on accoutume bientot les citoyens à se conformer à la loi dans les habitudes privées. Celles-ci appartiennent à l'action lente, mais infaillible du temps ; et, en matière d'institutions nouvelles, il faut faire entrer aussi le temps dans les éléments de la législation. »

L'interdiction du travail le décadi dans les lieux et voies publiques et en vue des lieux et des voies publiques était absolue. Non seulement le même chômage était imposé aux écoles publiques et aux écoles particulières et pensionnats des deux sexes, mais il leur était interdit de vaquer aucun autre jour que le quintidi et le décadi, sous peine de fermeture de l'établissement. (Loi du 17 thermidor au VI). La célébration des mariages ne pouvait avoir lieu que le décadi à une réunion au chef-lieu de canton où étaient établis des jeux et exercices gymnastiques. Les instituteurs et institutrices d'écoles, soit publiques, soit particulières, étaient tenus d'y conduire leurs élèves. (Loi du 13 fructidor an 6).

Enfin une loi du 23 fructidor an VI vint consacrer toutes les dispositions prises un an auparavant par l'arrêté des directeurs sur la prohibition de rappeler l'ère ancienne dans les actes publics ou privés, et dans les écrits périodiques, sur l'enlèvement des affiches ou écriteaux où cette contravention serait commise, sur la tenue des foires et des marchés et l'ouverture des écluses.

Allant plus loin encore, l'article 7 de cette loi obligeait les marchands à tenir leurs *boutiques ouvertes* aux jours périodiques de l'ère ancienne, c'est-à-dire les dimanches et jours fériés de la religion catholique.

Il y avait contre les contrevenants diverses peines d'emprisonnement et d'amende pouvant s'élever dans certains cas jusqu'à 300 francs.

M. Dupin, qui s'est montré fort opposé à la loi de 1814 et qui la regardait comme inconciliable avec le principe de la liberté des cultes proclamé par la Charte de 1830, n'admettait pas cependant qu'elle pût être comparée à cette loi de l'an VI.

« En l'an VI, disait-il, — à une époque où on croyait être arrivé à la perfection sous le rapport de la liberté, — on ne se contentait pas de prescrire de se reposer le décadi, et on pourrait dire de la loi qui fut portée alors ce que l'on a dit depuis de l'ordonnance du Grand Turc qui défendait à ses sujets de se divertir à jour fixe, sous peine de mort.

« La loi de l'an VI était moins sévère, mais non moins injuste.

Elle portait que dans les écoles publiques, ainsi que dans les institutions particulières des deux sexes, on ne pourrait pas vaquer d'autre jour que le décadi, sous les peines portées par l'article 3.

« Ainsi, non seulement le jour du décadi était le jour de repos, mais encore il était formellement défendu de vaquer un autre jour, de faire par exemple le lundi que M. de Tracy vantait il n'y a qu'un instant, sous les peines portées par la loi libérale de l'an VI. »

Et s'élevant avec force contre l'oppression des consciences que consacrait une pareille législation, il disait dans un mouvement de grande éloquence :

« Vous avez retranché de votre Charte les expressions de *religion de l'Etat*, ce qui, Dieu merci ! ne veut pas dire qu'il n'y a pas de religion en France. La religion chrétienne est la plus solide des chartes. Vous verrez bien des changements dans nos lois organiques avant de voir anéantir les sentiments religieux empreints dans les consciences. Croyez que la persécution ne ferait que leur donner une nouvelle vie et les réveiller dans les cœurs avec plus de force que jamais ! »

Les recueils judiciaires nous apprennent que la loi de l'an VI a été appliquée avec sévérité sous la sanction des arrêts du tribunal de Cassation. La loi du 19 fructidor an V venait d'altérer profondément la composition de ce tribunal, en déclarant illégitimes et nulles les élections faites par cinq départements et en autorisant les nouveaux directeurs à pourvoir à ces vacances par des nominations « *ayant en tout point le même effet et la même durée que si elles avaient été faites par les assemblées électorales.* »

Que les nouveaux juges aient partagé les passions du Directoire ou qu'ils aient obéi au texte de la loi, il faut reconnaître qu'ils n'ont rien fait pour modérer dans leur application les rigueurs de la loi de l'an VI.

Le tribunal de police de Châlons avait condamné sept marchands pour avoir laissé des marchandises étalées dans leurs boutiques près de leurs croisées le 20 fructidor an VI, mais il en avait acquitté quelques autres « parce qu'il était de notoriété publique que plusieurs d'entre eux ne verraient pas clair chez eux s'ils étaient assujettis à fermer les contrevents et les portes de leurs boutiques, » — ajoutant « qu'ils avaient fait connaître leur intention de se conformer à la loi en ne se procurant que le jour nécessaire pour éclairer leur habitation, ou en tenant fermées les fenêtres de leur maison

qu'ils n'ouvraient ordinairement que les jours consacrés à la vente de leurs marchandises. »

Cela ne parut pas suffisant au tribunal de Cassation qui, par un arrêt au rapport de Chupiet, sur les conclusions de Havin, ancien député de la Manche à la Convention, cassa ce jugement d'acquittement, « considérant que, si ceux qui, ne pouvant tirer du jour que de leurs boutiques, n'ont laissé que l'ouverture strictement nécessaire pour se procurer la lumière dont ils ont besoin, peuvent être excusables, ceux-là au contraire qui ont laissé tous leurs contrevents ouverts, laissant voir à travers les croisées ou châssis à verre leurs marchandises étalées, avaient évidemment contrevenu à la loi, en ce que cette fermeture transparente n'est pas celle qu'elle exige ; — et que la confusion faite par le tribunal de police des uns et des autres mettait le tribunal de Cassation hors d'état d'en faire la distinction. » (Sect. crim., 5 niv. an VII.) Même solution pour des chapeliers, des orfévres, des fabricants, des tailleurs, des menuisiers et autres artistes et ouvriers, acquittés par le tribunal de police de Chaumont, quoique ayant tenu leurs boutiques ouvertes le 20 prairial an VII. (6 fructidor an VII.)

Le tribunal de police de Leste avait relaxé un charpentier « sous le motif qu'il n'avait pas travaillé de son état un jour de décadi *dans les lieux et voies publiques, ni en vue du public.* »

Le tribunal de Cassation jugea que cela n'était pas suffisant, « qu'il aurait fallu, pour relaxer ce charpentier, qu'il eût été établi en fait qu'il n'avait pas travaillé *en vue des lieux et voies publics.* » (Sect. crim. 6 niv. an VII.) Dans le même sens, arrêt du 17 nivôse an VII, (MM. Silvain Pepin, rapp. Rous, concl. conf.)

Le 30 vendémiaire an VII, un cultivateur avait transporté sur sa charrette, à l'aide de ses chevaux, deux caisses remplies de comestibles pour le compte d'un marchand de tabac et d'un marchand d'étoffes et d'épiceries. Le tribunal de police de Villequiers (Cher) l'avait acquitté en lui appliquant l'exception portée par l'article 8 de la loi du 17 thermidor an VI pour les ventes ordinaires de comestibles et objets de pharmacie. Ce jugement fut cassé, les destinataires de ces caisses ne faisant pas le commerce des comestibles et objets de pharmacie (Sect. crim. 17 niv. an VII. (MM. Lamagdelaine. rapp. Rous, concl. conf.)

Des bouchers avaient tué des cochons et autres bêtes pour la consommation publique le jour du décadi. Le tribunal de Cassation

cassa le jugement du tribunal de police de Gerbevillers (Meurthe) qui les avait acquittés, cet acte ne rentrant point dans la vente des comestibles. (Sect. crim., 19 niv. an VII. MM. Meaulle, rapp. Rous, concl. conf.) Même décision pour un jugement du tribunal de police de Troyes qui avait acquitté deux charretiers poursuivis, l'un pour avoir charroyé et exposé du bois en vente, l'autre pour avoir conduit deux porcs à un boucher (4 ventose an VII.)

Divers particuliers, qui avaient exposé en vente le 10 messidor an VII, dans un local ouvert, une quantité considérable de veaux et de moutons sur pied dans la commune du Havre, avaient été acquittés par le tribunal de police de cette ville. La cassation fut prononcée, « une telle exposition de bétail vivant ne pouvant être assimilée à ce que la loi appelle vente ordinaire de comestibles et ne pouvant par conséquent avoir lieu qu'aux jours de foire et de marché et non pas un décadi. » (Sect. crim. 6 fructidor an VII. MM. Silvain Pepin, rapp. Arnauld, concl. conf.)

Onze cultivateurs du canton de Rozoy (Seine-et-Marne), avaient cru pouvoir se livrer, un jour de décadi, sans autorisation des corps administratifs, à divers travaux de la campagne *pendant les opérations de la récolte.* Poursuivis en vertu de la loi du 17 thermidor an VI, ils avaient été acquittés. Ce jugement d'acquittement fut cassé, ces travaux n'ayant pas pour objet les opérations de la récolte. (Sect. crim., 11 nivôse an VII; MM. Charles Dor, rapp. Havin, concl. conf.)

Deux paysans avaient été poursuivis pour avoir labouré leurs champs un jour de décadi. Le tribunal de police de Levet (Cher) les avait acquittés. Ce jugement fut cassé dans l'intérêt de loi, parce que la culture faite par ces paysans à leurs terres *n'était pas de celles immédiates aux semailles*, autorisées même les jours de décadi par la loi du 17 thermidor an VI. (Sect. crim., 5 nivôse, an VII; MM. Jean Lombard-Quincieux; rapp. Rous, concl. conf.)

Mêmes décisions pour le labourage et autres travaux *préparatoires* aux semences (17 et 24 nivôse an VII, 16 germinal an VII, 8 prairial an VII, 16 thermidor an VII, 21, 27 et 28 vendémiaire an VIII, 11 brumaire an VIII).

Un maréchal avait travaillé de son métier, à boutique ouverte, le 10 vendémiaire an VII. Le tribunal de police de Pont-d'Envaux l'avait acquitté, regardant ce travail comme compris dans l'exception prononcée en faveur des travaux de la campagne qui ont pour objet la semence et la récolte. Ce jugement fut cassé comme les

précédents. (Sect. crim., 11 nivôse an VII; MM. Béraud, rapp., Garran-Coulon, concl. conf.)

Le 10 prairial an VII, le domestique d'un sieur Parmentier avait été trouvé conduisant une charrue sur la voie publique. Son maître, poursuivi pour ce fait, avait été acquitté par le tribunal de police d'Aulchy (Aisne). Ce jugement fut cassé pour avoir « évidemment violé la loi, en créant une distinction de travaux et en appelant au secours du délinquant une exception qu'elle méconnaît. »

Même décision pour l'acquittement d'un paysan et de ses fils qui avaient conduit une voiture de pierres un jour de décadi (15 pluviôse an VII).

Un arrêt de la section criminelle du 1er frimaire an VII, au rapport de Dutocq et sur les conclusions de Garran-Coulon, cassa un jugement du tribunal de police de Villequiers (Cher) qui avait acquitté un paysan poursuivi pour avoir mis son chanvre au routoir un jour de décadi. « En supposant, disait cet arrêt, comme l'avait dit le contrevenant, qu'au lieu de mettre son chanvre au routoir, il l'en retirait, la peine n'était pas moins encourue, parce que, dans le cas où il y aurait eu de l'urgence, il aurait dû être spécialement autorisé par le corps administratif. »

Même décision pour le fait d'avoir broyé du chanvre sur la voie publique un jour de décadi. (Sect. crim., 8 frimaire an VIII; MM. Jaume, rapp., Zangiacomi, concl. conf.)

Dans le canton de Pouilly (Loiret) un paysan avait cru pouvoir faire tourner son moulin à millet *dans l'intérieur de sa maison*, les 20 et 30 ventôse et 10 germinal an VIII. Malheureusement pour lui, le bruit de ce moulin retentissait sur la voie publique. Il fut poursuivi. Le tribunal de police de Pouilly l'acquitta par le double motif qu'il s'agissait de travaux intérieurs non prohibés, et que le travail d'un moulin à millet, aussi essentiel que celui d'un moulin à blé, ne pouvait être compris dans la prohibition.

Le tribunal de Cassation cassa ce jugement « considérant que les travaux intérieurs dont le bruit frappe les passants, sont nécessairement considérés faits dans les lieux et voies publics... que d'ailleurs les travaux des moulins à blé ne sont point affranchis de la prohibition, à moins que, considérés comme urgents, ils ne soient spécialement autorisés par les corps administratifs ; qu'en supposant donc que les moulins à millet puissent être assimilés, sous le rapport de leur utilité, aux moulins à blé, il n'est point permis de les faire

tourner les décadis ni les fêtes nationales. » (Sect. crim., 6 prairial an VIII. MM. Rupéron, rapp., Jourde, concl. conf.)

Le tribunal de police de Chantilly était allé jusqu'à condamner un individu pour avoir joué à la raquette un jour de décadi. Rendons au tribunal de Cassation cette justice qu'il déclara que le jeu de raquette « n'était réputé délit par aucun article de loi » et qu'il cassa ce jugement de condamnation. (Sect. crim., 15 prairial an VII; MM. Rous, rapp., Bourguignon, concl. conf.)

Les arrêtés de l'administration municipale ou départementale ajoutaient encore à toutes ces rigueurs. Ils défendaient l'étalage et l'exposition en vente des grains dans les halles aux jours des anciens marchés, et ils fixaient les marchés à des jours de la décade correspondants au calendrier républicain (Vitry-sur-Marne, Luxeuil, etc.). Ils défendaient aux ménétriers et aux citoyens tenant guinguettes et bals champêtres aux jours ci-devant fériés par l'ancien calendrier, et aux ménétriers de faire danser lesdits jours, soit dans leurs salles dans l'intérieur de la commune, soit dans les lieux champêtres usités (Saint-Germain-en-Laye; Département de la Seine-Inférieure, etc.). Ils ordonnaient l'ouverture des boutiques tous les jours à l'exception des jours de décadi et de fêtes nationales, spécialement « aux jours correspondants à des anciennes fêtes du régime sacerdotal » (Paris, Département de l'Indre, etc.). Tous ces arrêtés étaient reconnus légaux et obligatoires par le tribunal de Cassation, et les jugements qui avaient acquitté les contrevenants étaient cassés. (Sect. crim., 2 vendémiaire, 21 germinal, 21 prairial, 3 thermidor an VII, 22 vendémiaire an VIII.)

Il arrivait aux juges eux-mêmes d'exprimer dans leurs jugements leurs doléances. Le tribunal de police de Langon (Vendée) constatait que la loi n'était pas strictement observée dans les environs, et prononçait un sursis d'un mois avant de se déterminer à condamner. D'autres invoquaient l'urgence, la bonne foi (Corgoloin, Seurre, Pont-sur-Yonne, Saint-Germain (Aube), Saint-Brice, Conflans (Haute-Saône), Saint-Jean-des-Baisans, Châtillon (Indre), Chaumont). D'autres enfin ne se déterminaient à infliger qu'une peine de cinquante centimes, inférieure au minimum légal (Gaillac). Tous ces jugements peu juridiques étaient cassés. Leur multiplicité témoigne du moins de l'état de l'opinion au regard de la loi du décadi.

Les protestations de l'esprit public devenaient chaque jour plus ardentes. La lutte s'engagea sur la question du dimanche et du

décadi entre le Directoire et le clergé schismatique constitutionnel. Les rapports de cette époque signalent un mécontentement universel, et montrent d'accord « les patriotes et les royalistes et les prêtres des deux partis dans une haine commune pour toutes les lois qui mettent des entraves à leurs cérémonies religieuses. Rien ne peut vaincre leur répugnance pour la célébration du décadi, dont ils ne parlent qu'avec mépris. Toutes les tentatives que l'on fera, comme toutes celles que l'on a déjà faites pour le faire observer, ne serviront qu'à avilir les fonctionnaires publics chargés, sans moyens coercitifs, de faire exécuter des lois qui répugnent à tous (1). »

« La translation du dimanche au décadi, écrivait Lecoz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, n'est pas au pouvoir des pasteurs; elle serait une sorte d'apostasie. Les administrateurs qui veulent les y forcer vont tout à la fois contre les droits de l'homme, contre la constitution et contre la loi positive. »

Le Directoire voulait déporter Lecoz. Il menaça de la même peine Clément, évêque constitutionnel de Versailles, Raymond, évêque constitutionnel de l'Isère, Maudru, évêque constitutionnel des Vosges; il recula devant des mesures aussi graves, et il se borna à frapper quelques prêtres obscurs. L'abbé Grégoire lui-même s'associait à cette résistance. Le gouvernement de fructidor ne put obtenir que très rarement, même de son clergé schismatique, la translation de l'office du dimanche au décadi. Comme le disait Duhem à la Convention « les prêtres constitutionnels voulaient *religionner* la révolution. »

Un arrêté des consuls du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), fit cesser une persécution qui n'était plus qu'une impuissante tracasserie.

« L'observation des jours fériés, disait l'article 2 de cet arrêté, n'est d'obligation que pour les autorités constituées, les fonctionnaires publics, les salariés du gouvernement. »

« Les simples citoyens, ajoutait l'article 3, ont le droit de pourvoir à leurs besoins et de vaquer à leurs affaires tous les jours, en prenant du repos suivant leur volonté, la nature et l'objet de leur travail. »

Ce fut la fin de la persécution décadaire.

A. Robinet de Cléry.

(1) L. Sciout.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS [1]

SOUS LA TERREUR

XVIII

PARIS DANS LES PREMIERS JOURS DE NOVEMBRE 1792

Lundi, 5 novembre 1792.

Ce matin les murs de Paris ont été couverts d'une affiche contenant une proclamation de la Commune : « Plusieurs sections, y est-il dit, sont venues dénoncer au Conseil général quelques individus qui se promènent en uniforme au jardin de la Réunion, chantant et demandant la tête de deux députés. — Des attroupements se sont portés au Temple, en demandant la tête de Louis XVI. — Demain on proclamera la loi sur les provocateurs au meurtre. Cette loi sera imprimée et affichée. »

La proclamation se termine par la lettre suivante, adressée au Conseil général de la Commune, par le ministre de l'intérieur.

Paris, le 3 novembre, l'an I de la République.

Je ne puis que louer votre zèle, concitoyens, et vous exhorter à la plus grande surveillance. Je n'entends parler que de conspirations, de projets de meurtre et d'assassinat, mais je dois croire que vos soins préviendront tous les malheurs, et que les Parisiens, dont la sûreté et le repos sont commis à votre garde, conserveront aux yeux de la France et des nations cette renommée de bravoure et de sagesse qui les a distingués dans tous les temps.

Signé : ROLAND.

(1) Voyez la *Revue* des 30 mars, 11, 30 avril, 12 mai, 30 juin, 15 juillet, 15 août et 30 octobre 1879.

Ce certificat de *bravoure* et de *sagesse* délivré aux Parisiens deux mois jour pour jour après les massacres de Septembre, ne laisse pas d'être au moins singulier. Mais passons. Ce qui est plus digne de remarque, c'est cet aveu du Ministre, confessant qu'*il n'entend parler que de conspirations, de projets de meurtre et d'assassinat.* Jamais vérité plus incontestable n'est sortie de la bouche du *vertueux* Roland.

Parcourez les rues, arrêtez-vous sur les places publiques, lisez les journaux ou les placards qui tapissent les murailles, assistez aux assemblées de Sections, allez aux Cordeliers et aux Jacobins, pénétrez dans le sein de la Convention nationale ; ce ne sont partout que cris de mort, bruits d'insurrection, menaces d'assassinat.

Un jour, c'est un membre du parti Brissot, le citoyen La Source, qui interpelle en ces termes un membre de la Montagne, le citoyen Merlin : « Je m'adresse au citoyen Merlin. N'est-il pas vrai que lui-même m'a averti en confidence, un de ces jours, au Comité de surveillance, que *je devais être assassiné* sur ma porte, ainsi que plusieurs de mes collègues, au moment où je rentrerais chez moi (1) ? »

Un autre jour, c'est un député qui demande que l'on reçoive le témoignage de tous ceux qui connaissent la conduite de Marat. « Je sais, ajoute-t-il, qu'un membre de cette Assemblée a entendu dire à Marat que, pour avoir la tranquilité, *il fallait que deux cent soixante-dix mille têtes tombassent encore.* » — M. Vermon, député des Ardennes, se lève : « Je déclare que Marat a tenu ce propos auprès de moi. » — « Eh bien ! oui, s'écrie Marat, oui, c'est mon opinion, je vous le répète (2). »

Au club des Jacobins, dans la soirée du 3 octobre, le citoyen Boisset, député à la Convention, répondant à son collègue Chabot, terminait son discours par ces paroles : « J'ajoute un fait que je crois bon de rendre public, c'est que le Président du tribunal criminel a dénoncé au Comité de surveillance que, demain, des scélérats devaient se porter aux prisons pour les forcer (3). »

Les massacres de septembre n'ont pas été renouvelés en octobre ; mais, en revanche, pendant ce même mois d'octobre, combien

(1) Séance de la Convention, du 25 septembre 1792.
(2) Séance de la Convention du 24 octobre 1792.
(3) *Journal des Débats et de la correspondance de la Société des Jacobins,* n° 276.

d'émeutes, combien d'agitations et de troubles dans les rues de la capitale !

Le Comité militaire de la Convention a pris, au commencement d'octobre, un arrêté pour faire suspendre pendant deux jours les travaux du camp retranché sous Paris, afin d'en modifier le régime, de substituer le travail à la tâche au travail à la journée, et de toiser l'ouvrage déjà fait. Les chefs d'atelier institués par les sections ont saisi ce prétexte pour soulever les ouvriers : ils les ont engagés à continuer comme par le passé, sans s'inquiéter de l'arrêté du Comité et leur ont promis le même salaire. Des rassemblements hostiles se sont formés le 4 octobre. Les principaux agitateurs ont déclaré qu'ils extermineraient les premiers qui travailleraient à la tâche; qu'ils étaient les maîtres; que l'argent qu'on leur donnait était l'argent de la nation et leur appartenait; ils ont menacé de se rassembler au nombre de quinze mille pour exiger le salaire à la journée (1).

Le lundi 8, lors de la reprise des travaux, l'atelier dirigé à Montmartre par les commissaires de la section de la Fontaine de Grenelle a été envahie ; les ouvriers de cet atelier ont été menacés de mort « parce qu'ils gâtaient le métier ». Les commissaires ont voulu rappeler les émeutiers au devoir ; ils ont été assaillis aussitôt, saisis, entraînés. Pour leur sauver la vie, il a fallu l'intervention des commandants de la force armée et la promesse de ces derniers de les emmener immédiatement à l'Hôtel de Ville. Ils ont été conduits de Montmartre à la place de la Maison commune au milieu des huées et des cris féroces d'une populace affolée (2).

Le 15, nouveaux désordres. Des ouvriers du camp se portent à la Trésorerie nationale. Le rappel est battu dans plusieurs quartiers. Des citoyens armés, des canonniers en assez grand nombre arrivent et se montrent résolus à tenir tête à l'émeute, qui hésite et finit par se dissiper (3).

Le vendredi 19, les treize émigrés dont j'ai rapporté plus haut le procès et la mort, arrivent à Paris. La nouvelle de leur présence à l'Hôtel de Ville se répand, et bientôt une foule immense envahit la place, et lorsqu'ils sont transférés à la Conciergerie,

(1) *Moniteur* de 1792, n° 281.
(2) *Moniteur* de 1792, n° 286.
(3) *Le patriote français*, n° du 16 octobre 1792.

les entoure et demande qu'ils soient mis à mort sur-le-champ (1).

Le 20, rassemblements plus considérables encore dans les cours du Palais de Justice. L'intervention des commissaires de la Commune est nécessaire pour empêcher le *peuple* de se porter aux derniers excès (2). — Le même jour, l'annonce d'une prétendue évasion de Louis XVI donne lieu dans les cours du Temple aux scènes les plus déplorables. Santerre essaye vainement de rétablir l'ordre ; la garde lui désobéit. Hébert, revêtu de l'écharpe municipale, parvient enfin, à grand'peine, à décider les agitateurs à se retirer.

La Convention ayant décidé, sur la proposition de son Comité militaire, la cessation des travaux du camp et le licenciement des ateliers, quatre ou cinq mille ouvriers se réunissent, le 23 octobre, sur la place Vendôme. Un officier municipal, le citoyen Mercier, fait parvenir au Président de la Convention la lettre suivante :

« Citoyen Président, je vous préviens que les ouvriers du camp sous Paris, réunis en grand nombre, sont à la place Vendôme ; ils demandent à être entendus par l'organe de vingt d'entre eux. Il est urgent de les admettre, si l'on veut éviter une insurrection. »

Le même jour, au Palais ci-devant Royal, un orateur monté sur une chaise provoque hautement un rassemblement pour marcher contre la Convention (3). — Le même jour encore, des placards excitent les habitants de Paris à s'insurger contre la Convention pour la forcer d'accorder un million avec lequel seront remboursés les billets de la maison de secours (4). — Le matin, Marat était allé aux ci-devant Cordeliers, où sont casernés les Marseillais, et avait cherché à les soulever contre les dragons du premier régiment de la République formant un bataillon composé, disait-il, d'anciens gardes du corps, de valets de chambre, de cochers, de contre-révolutionnaires, lesquels étaient admirablement logés à l'Ecole-Militaire et supérieurement nourris, tandis qu'eux, Marseillais, étaient traités impitoyablement, sans doute parce qu'ils avaient fondé la République (5) !

Le lendemain 24, au club des Jacobins, les meneurs dénoncent les généraux, les ministres, les tribunes, les comités, le bureau,

(1) Voyez ci-dessus le chapitre XIII, *Les neuf émigrés.*
(2) *Révolutions de Paris,* n° 172.
(3) Dulaure, *Supplément aux crimes des anciens comités de gouvernement,* p. 26.
(4) Dulaure, *op. cit.*
(5) *Ib. ibid.* — Séance de la Convention du 24 octobre 1792.

enfin la Convention en masse. Fabre d'Églantine propose de rédiger un manifeste que l'on fera revêtir de trois cent mille signatures et dans lequel on demandera la *dissolution de la Convention nationale*, et la formation d'une *faction de salut public*, d'une *Sainte-Ligue du salut public* (1).

Le 26, un jeune homme (2), condamné pour meurtre à dix années de gêne et à quatre heures de carcan, était exposé sur la place de la Maison commune. Le peuple demande qu'il soit mis en liberté. Des hommes, les uns en uniforme, les autres en habit bourgeois, se précipitent sur l'échafaud et en gravissent les degrés. Les gendarmes sont maltraités et réduits à se retirer à l'Hôtel de Ville. L'écriteau est déchiré, le poteau ébranlé, le tabouret jeté à bas et le condamné est emmené par la foule au milieu des cris de *Vive la nation* (3)!

Le 28, le ministre de l'intérieur instruit la Convention des faits qui viennent de se passer à Lyon, où des émeutiers ont tiré la guillotine du magasin où elle était renfermée et l'ont établie en permanence sur la place publique. Les portes des prisons ont été forcées, sept détenus ont été arrachés, deux ont péri; les officiers municipaux ne sont parvenus à sauver les cinq autres qu'en risquant leur propre vie (4).

Le 29, nouveau rapport du Ministre de l'intérieur relatif cette fois à la situation de Paris. « *Les principes de la révolte et du carnage*, — ainsi s'exprime ce document officiel, — *sont hautement professés, applaudis dans des assemblées*, des clameurs s'élèvent contre la Convention elle-même. Je ne puis plus douter que des partisans de l'ancien régime ou de faux amis du peuple, cachant leur extravagance ou leur scélératesse sous un masque de patriotisme, avaient conçu le plan d'un renversement dans lequel ils espèrent *s'élever sur des ruines et des cadavres, goûter le sang, l'or et l'atrocité.* » Parmi les pièces jointes à ce rapport se trouvait la copie certifiée d'une lettre adressée au citoyen Dubail, vice-président de la seconde section du tribunal criminel de Paris : « J'étais hier matin, y est-il dit, chez le quidam féroce dont nous avons parlé plusieurs fois ; il est venu un particulier de la section de Marseille, et, qui plus est, membre du club des Cordeliers. Ce misérable fit

(1) Dulaure, *op. cit. Journal de la Société des Jacobins*, séance du 24 octobre.
(2) Il se nommait Jean-Nicolas Dotel.
(3) *Moniteur*, n° 303.
(4) *Journal des Débats et Décrets*, n° 39.

une longue apologie de la journée du 2 septembre, et il ajouta que cette affaire n'était pas complète, *qu'il fallait encore une nouvelle saignée, mais plus copieuse que la première.* Nous avons, disait-il, la cabale Roland et Brissot dont il faut nous défaire. On s'en occupe, et j'espère que sous quinze jours au plus tard cela sera fait (1) ». Après le rapport de Roland, la Convention a entendu le discours de Louvet contre Robespierre. En sortant de l'Assemblée, Robespierre s'est rendu, escorté de ses amis, au club des Jacobins. La foule encombrait la rue Sainte-Honoré; dans le club et au dehors l'agitation était extrême, et de ce point central elle s'est répandue jusqu'aux extrémités de la ville.

Dans la soirée du 31, plusieurs centaines de Marseillais et de cavaliers de l'Ecole Militaire ont défilé dans la rue des Cordeliers, se sont arrêtés devant les croisées de l'Ami du peuple, criant *Marat à la guillotine*, et menaçant de mettre le feu à sa maison (2). De leur côté, les Maratistes parcouraient les rues et les places proférant des menaces de mort contre les principaux membres de la *cabale Roland et Brissot.* Lecture était donnée le lendemain par M. Buzot à la Convention nationale de la lettre que voici :

1er novembre, l'an Ier de la République.

Citoyen président, des scélérats prêchaient *hier*, au même moment, dans différents points de Paris, *le pillage et l'assassinat.* Leurs provocations criminelles, dénoncées par écrit à la section, étaient faites à la fois au Palais de la Révolution, rue Barre-du-Bec, au Marais, dans l'église Saint-Eustache et sur la terrasse des Feuillants...

Signé : Grouvelle, président de la section des Tuileries,
Baudoin et Froidure (3).

Voilà le bilan du mois d'octobre, et encore n'ai-je rien dit des rassemblements formés à plusieurs reprises au marché des Innocents et sur la place de la maison commune par les porteurs de billets de la *maison de secours*, — ouvriers, petits marchands, revendeurs, — accusant la Convention et déclarant qu'ils sauraient bien obtenir de gré ou de force le remboursement de leurs billets contre

(1) *Révolutions de Paris*, n° 173. Ce particulier de la section de Marseille était Fournier l'Américain, l'un des *héros de la Bastille* et le chef des bandes parisiennes qui avaient suppléé à Versailles, le 9 septembre, *aux lenteurs de la haute cour nationale.*

(2) Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 53.

(3) Convention nationale, séance du 1er novembre 1792.

des assignats de même valeur. En réalité, il ne s'est pas passé un seul jour sans qu'il y ait eu sur la terrasse des Feuillants ou dans le Jardin du Palais ci-devant Royal, sur la place de la Maison commune ou aux abords du Temple, des rassemblements, des scènes tumultueuses, des cris de mort, tantôt contre Marat et Robespierre, tantôt contre Buzot et Louvet, — contre Louis XVI et Marie-Antoinette !

Et depuis le commencement de novembre le désordre va sans cesse grandissant.

Le 1er novembre, sur la terrasse des Feuillants, à la porte de la Convention, des Jacobins provoquaient ouvertement au meurtre contre les principaux membres du parti rolandiste et signalaient d'une manière spéciale à la vengeance populaire Louvet, Guadet, La Source et Gensonné (1).

Le 3, des dragons de la liberté et des fédérés des départements, au nombre d'environ six cents, ont parcouru à cheval et le sabre nu à la main les rues de Paris ; ils ont traversé les boulevards, s'arrêtant devant les cafés, et chantant une chanson qui finissait par ce refrain :

La tête de Marat, Robespierre et Danton,
Et de tous ceux qui les défendront,
O gué !
Et de tous ceux qui les défendront (2).

Aujourd'hui, jour fixé pour la réponse de Robespierre à Louvet, les abords de la salle du Manège étaient remplis d'une foule agitée, houleuse, pleine de rumeurs sourdes et de cris violents, et prête à l'insurrection au cas où l'Assemblée eût décrété d'accusation l'idole des Jacobins. Dans la grande allée du jardin des Tuileries, un clubiste bien connu, le citoyen Varlet, avait installé une tribune, du haut de laquelle, armé d'une pique que couronne un bonnet rouge et à laquelle est attaché un écusson avec ces mots : *apôtre de la liberté*, il haranguait un groupe nombreux de sans-culottes, dénonçant à leur colère Brissot et la majorité de la Convention (3).

Pendant que le trouble et le désordre sont ainsi en permanence dans la rue, les prisons, vidées au 2 septembre, se remplissent

(1) Convention nationale, séance du 4 novembre 1792.
(2) Convention nationale, séance du 4 novembre 1792.
(3) Séance des Jacobins du 7 novembre 1792. — *Journal des Débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, n° 298.

chaque jour de nouveaux suspects. Les arrestations ordonnées par le Comité de surveillance de la Commune se sont élevées, du 10 octobre au 1er novembre, à mille trente-deux. Le nombre total des prisonniers, au commencement de ce mois, était de mille trois cent soixante-quinze. Dans quelles conditions se sont faites ces arrestations? C'est ce que nous apprend le Rapport de Roland, lu dans la séance du 29 octobre. Le ministre signale dans ce compte rendu « les actes arbitraires qui ont fait remplir les prisons sitôt après les terribles exécutions qui les avaient vidées; » et il ajoute : « J'ai fourni la preuve de ces actes arbitraires à l'Assemblée nationale en déposant sur son bureau cinq à six cents mandats d'arrêts dont quelques-uns sont signés d'une seule personne sans caractère; la plupart de deux ou trois membres seulement du comité de surveillance de la Commune, beaucoup sans aucun motif énoncé, et les autres avec la seule allégation du soupçon d'incivisme (1). » La veille, des délégués des tribunaux criminels siégeant à Paris avaient été entendus par la Convention, et M. Target, président de l'un des tribunaux parisiens, qui était à la tête de la députation, après avoir rappelé les principales dispositions de la loi sur l'instruction criminelle, s'était exprimé en ces termes : « Citoyens, voilà la loi et voici les faits : les prisons ont été vidées il y a sept semaines par une sanguinaire catastrophe; elles sont déjà remplies. On ne sait pour quels motifs tant de citoyens sont arrêtés; les écrous ne sont point en règle, et aucune plainte n'a été portée aux tribunaux par les officiers de police. Ainsi la Commune réduit les tribunaux à l'inaction; de là vient que les citoyens d'une république sont plus opprimés qu'on ne l'est sous le despotisme (2). »

Les prisons regorgeant de victimes, l'émeute sur la place publique, l'anarchie partout, le commerce suspendu, le travail arrêté, les ateliers déserts, la misère et la ruine assises à tous les foyers : voilà Paris, tel que la Révolution nous l'a fait. Ecoutez les aveux de ses plus ardents promoteurs, de Robespierre déclarant au club des Jacobins, dans la séance du 29 octobre dernier, que « cent mille Français infortunés sont à la veille de manquer de pain (3) ; »

(1) Séance du 29 octobre 1792. *Moniteur* n° 302.
(2) Séance du 28 octobre 1792. *Moniteur* n° 303.
(3) *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France à ses commettants.*

— de Marat écrivant dans son journal : « Le commerce de Paris est absolument ruiné, et plus de cent mille de ses habitants qui étaient dans l'aisance avant la prise de la Bastille, sont actuellement à la mendicité (1). » La disette est à nos portes ; le peuple de Paris est à la veille de manquer de pain, mais non de spectacles. Le procès de Louis XVI commencera demain.

XIX

LE RAPPORT DE VALAZÉ.

Mardi, 6 novembre 1792.

Le procès de Louis XVI est commencé. M. Dufriche-Valazé, député du département de l'Orne, est monté à la tribune dans la séance d'aujourd'hui, et au nom de la commission extraordinaire des vingt-quatre, a donné la lecture de son *rapport sur les crimes du ci-devant roi, dont les preuves ont été trouvées dans les papiers recueillis par le Comité de surveillance de la Commune de Paris* (2).

Ce rapport est le plus violent qui se puisse imaginer. Il conclut à ce que Louis XVI, en punition de *ses crimes manifestes*, soit frappé de la peine de mort.

M. Dufriche-Valazé est un des principaux députés de la faction Brissot et Roland. Il ne me déplaît pas de le voir attacher son nom au premier acte du procès du roi. Il était juste que cet honneur

(1) *Journal de la République française par Marat, l'ami du peuple*, n° 15. Mardi 9 octobre 1792. De l'imprimerie de Marat, rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Hautefeuille.

(2) *Rapport fait à la Convention nationale, au nom de la Commission extraordinaire des Vingt-quatre*, le 6 novembre 1792, l'an premier de la République, *sur les crimes du ci-devant roi, dont les preuves ont été trouvées dans les papiers recueillis par le Comité de surveillance de la commune de Paris;* par Dufriche-Valazé, député du département de l'Orne. — Nous verrons plus loin que dans la suite du procès de Louis XVI, le girondin Valazé n'a point démenti ce que promettait un pareil début. Cinq jours après l'exécution du roi, le 26 janvier 1793, il écrivait à ses commettants une lettre d'où j'extrais ce passage : « Mes amis, depuis le 1er octobre dernier, jour où j'ai été nommé membre de la Commission des Vingt-quatre, mon soin particulier a été l'examen et la vérification des pièces qui constatent les crimes de Louis Capet... J'ai recueilli ces titres et je les ai fait valoir autant qu'il était possible contre le grand coupable que nous avions à juger. Je suis le premier qui l'ait dénoncé, et si le ciel m'a donné quelque énergie, j'en ai fait usage dans cette circonstance... » *Archives nationales*, A F II, 45 (Comité de salut public).

échût à un membre du parti girondiste, puisqu'aussi bien le procès de Louis XVI est, avant tout, l'œuvre de ce parti, de ses hommes d'Etat, de ses orateurs et de ses journalistes ; il est la conséquence logique, le résultat forcé de leurs actes, de leurs discours et de leurs articles.

Brissot, leur chef, — j'ai déjà eu occasion de le rappeler, — s'est vanté d'avoir *tracé, dans son discours du 9 juillet, un tableau vigoureux des forfaits du roi et d'avoir proposé de le soumettre à un jugement.*

Avant lui, et dès le 10 mars, l'orateur le plus éloquent de la députation de la Gironde, Vergniaud, n'avait-il pas lancé aux quatre vents du ciel cette idée d'un procès à faire au roi ? « De cette tribune, s'écriait-il, je vois les fenêtres du palais où l'on trouve la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage... Le jour est arrivé où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace, à tant d'insolence, et confondre enfin les conspirateurs. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, dans les temps antiques et au nom du despotisme, de ce palais fameux ; qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi, qu'elles y pénètrent tous les cœurs ; que tous ceux qui l'habitent sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une seule tête convaincue d'être criminelle qui puisse échapper à son glaive (1). »

C'est encore Vergniaud qui, au lendemain du 20 juin, à la veille du 10 août, dirige contre Louis XVI cet acte d'accusation dont la perfidie égale la véhémence : « O roi ! qui, comme le tyran Lysandre, avez cru que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, qui avez feint de n'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver, était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la constitution et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient?... La constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou pour notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction,

(1) Assemblée législative, séance du 3 juillet 1792.

une liste civile et tant de prérogatives, pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire?... Non! non! homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher... vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi (1) ! »

Quelle conclusion pouvaient avoir de telles paroles tombant d'une telle bouche, quelle conclusion autre que le procès qui commence aujourd'hui?

De leur côté, les journaux de la faction girondiste préparaient également les esprits à l'idée de mettre Louis XVI en accusation. La feuille de Condorcet, la *Chronique du mois*, dans son numéro de juillet 1792, publiait sous ce titre : *Encore un conseil à Louis XVI*, les lignes suivantes : « Quel que soit le sort qui les attend, les amis de la vérité sont toujours préparés ; mais toi, demande à tes flatteurs comment *Néron*, dont le nom seul est une injure, a terminé sa vie? Demande à l'histoire, qui ose tout dire, *comment Charles Ier* a fini. — « Et il avait aussi des vertus domestiques. »

Articles et discours, il est vrai, étaient antérieurs au 10 août, et la chute du trône, la captivité de Louis XVI et de sa famille auront eu sans doute pour effet de satisfaire la haine des girondistes. Pourquoi continueraient-ils à poursuivre le *tyran*, maintenant qu'il n'est plus à craindre? Et pourtant, loin de se calmer, leur haine a paru grandir encore en face de leur ennemi tombé. Ce procès auquel ils n'avaient pu faire, avant le 10 août, que des allusions hardies, ils n'ont cessé, depuis le 10 août, d'y pousser ouvertement, par tous les moyens en leur pouvoir. Maîtres de l'Assemblée, d'où les Constitutionnels s'étaient retirés, maîtres du Ministère de l'Intérieur par Roland, ils ont inondé la France de ces imprimés perfides distribués sous le titre de *Recueil* 1, 2, 3, etc., jusqu'à 15, *des pièces trouvées dans le secrétaire du roi*, dans les papiers de M. de Laporte, trésorier de la liste civile, de M. de Montmorin, de M. d'Abancourt, etc. Le ministre Roland, en adressant cette publication à toutes les municipalités, leur écrivait ce qui suit :

Paris, le 1er septembre, IVe de la liberté, le 1er de l'égalité.

L'inviolabilité d'un seul homme s'étendait à tous les conspirateurs. Ce mot fatal, mais constitutionnel, écrit sur la porte des Tuileries, proté-

(1) *Chronique du mois*, juillet 1792, p. 81.

geait dans son enceinte *les plus vils et les plus audacieux complots.* Indigné de la trop manifeste insuffisance des lois, las de n'avoir que des soupçons pour défense et de se voir réduit à de vagues et irrégulières convocations, le peuple a entouré cette nouvelle Bastille; il en a forcé l'entrée, et sous les monceaux de morts dont il a fallu joncher ces lieux jusque-là témoins de tant de perfidies, elles se sont enfin trouvées ces preuves que réclamaient, avec tant d'affectation, des hommes faibles ou complices, et de l'existence desquelles les ardents amis de la patrie avaient eu l'heureux courage de ne jamais douter... *On soudoyait des assassins*, on payait des pamphlets, on décriait les assignats, on subornait des régiments, *on dispersait nos armées, on ouvrait nos frontières, on préparait enfin le ravage de nos propriétés, le massacre de nos familles, la ruine de la liberté et des espérances de l'humanité entière. De tels crimes ne peuvent rester impunis :* UN GRAND PROCÈS VA S'INSTRUIRE (1)!

A l'Assemblée législative succède la Convention. Dans la seconde de ces Assemblées, comme dans la première, les girondistes ont la majorité, le procès du roi n'aura donc lieu que s'ils persistent à le vouloir; ils n'ont garde de renoncer à l'idée que les premiers ils ont mise en avant, et lorsque, dans la séance du 16 octobre, un membre de la Montagne, le citoyen Bourbotte demande que l'on s'occupe de juger Louis XVI, un ami de Brissot et de Roland, Barbaroux s'élance à la tribune et s'écrie : « Dès longtemps nous aurions dû exercer le pouvoir que le peuple souverain des quatre-vingt-trois départements nous a confié. Dès longtemps les coupables auraient dû être amenés à la barre pour y être jugés.

... Je demande que la Convention se forme en *comité judiciaire*, et que la discussion s'entame sur ce sujet. »

Et aujourd'hui même, après la lecture du rapport de Dufriche-Valazé, qu'avons-nous vu? Pétion, l'un des chefs de la Gironde, a exprimé le regret que ce rapport où sont entassés tant de mensonges odieux, tant d'accusations impies et perfides, n'en contînt pas encore davantage, et il s'est efforcé de grossir encore ce monstrueux dossier. « Il y a encore bien d'autres preuves, a-t-il dit; par exemple, le roi a été compromis dans l'affaire de du Saillant. Il l'a été dans la correspondance de l'ambassadeur de la Porte. Par exemple, il y avait dans Paris un corps qui faisait des patrouilles secrètes. *Il y avait dans Paris une police d'assassins, et cette police était chargée, entre autres besognes, d'assassiner le Maire de Paris.*

(1) Peltier, *Histoire de la Révolution du 10 août.*

J'étais informé tous les soirs des progrès de cette conspiration; je savais même de quelle manière on devait se présenter à la mairie. d'Angremont, chef de cette police, a été supplicié; les pièces de son procès sont connues (1). Je demande qu'elles soient jointes à celles qui viennent de vous être mises sous les yeux (2). »

Je sais bien que quelques personnes tiennent pour suspect cet acharnement des députés de la Gironde contre Louis XVI et disent, pensant les excuser, qu'au fond ils ne désirent pas la condamnation du roi et qu'ils feront — plus tard — ce qui dépendra d'eux pour le sauver; mais qu'en ce moment force leur est de paraître se prêter à ce procès pour ne pas se laisser déborder par les Jacobins et ne pas abandonner la tête du mouvement.

Je crois être moins sévère à l'égard des hommes de la Gironde en les tenant pour sincères dans leur haine contre Louis XVI; en les croyant animés, en cette circonstance comme en tant d'autres, d'une passion révolutionnaire, ardente et profonde, égale à celle de leurs émules : Danton, Robespierre et Marat.

Si je me trompe, si leur conduite dans le procès du roi n'a d'autre mobile que celui qui les dirigeait déjà dans leur poursuite contre de Lessart et dont Brissot a révélé le secret en ces termes : « Nous avons besoin de gagner de vitesse sur les Jacobins, et cet acte d'accusation nous donne le mérite d'avoir fait ce qu'ils feraient eux-mêmes. C'est autant que nous leur ôtons (3 ; » s'il en est ainsi — que leurs officieux défenseurs me permettent de le dire — le crime ici se double d'une lâcheté.

(1) Collenot d'Angremont avait été maître de langues de Marie-Antoinette, lorsqu'elle n'était que Dauphine. Accusé « d'avoir fait une levée d'hommes soldés et formés par brigades, *depuis le* 1er *août jusqu'au* 8, sans ordre d'aucune autorité constituée » il fut condamné à mort par le tribunal du 17 août et exécuté le 21 août à dix heures du soir, aux flambeaux, sur la place du Carrousel. La contre-police organisée par le malheureux Collenot d'Angremont avait pour objet de déjouer les complots du maire de Paris, et non de l'assassiner. Pétion, qui avait une double faculté, celle de voir des assassins dans tous ses ennemis, et celle de se figurer que toutes les femmes étaient amoureuses de lui, est un des personnages les plus ridicules et les plus odieux de la Révolution.

(2) *Courrier de l'égalité*, n° 81.

(3) Voyez ci-dessus chapitre XVII, *J.-P. Brissot*.

Edmond Biré.

(*A suivre.*)

L'HOMME D'APRÈS SAINT THOMAS[1]

Les vents du ciel, suivant les points d'où ils viennent, produisent dans l'atmosphère des effets différents. Les uns poussant les nuées causent la pluie, les intempéries et les orages; en les dissipant, les autres ramènent l'azur, la lumière et la sérénité.

Il en est ainsi de la doctrine. Car elle est, selon la pensée des Livres saints, le souffle de l'atmosphère des esprits. (Eph. IV, 14.) Venu de l'ignorance, des préventions ou de la mauvaise foi, c'est-à-dire de l'erreur, ce souffle trouble, obscurcit le ciel des âmes; issu des principes, d'études sincères et de la vérité, il l'éclaircit au contraire, lui rend son éclat et l'enveloppe de constantes clartés.

Depuis quatre siècles bientôt notre atmosphère intellectuelle, en philosophie et dans les sciences, est tantôt embarrassée, tantôt couverte de nuages. Présentement, ces nuages de plus en plus s'amoncellent, et leurs flancs sont ténébreux et menaçants.

Or, un souffle heureux de doctrine s'est levé depuis quelque temps du milieu de nous. Parti d'une région élevée et sereine, il monte, accroît son haleine bienfaisante; et, si les esprits de ce siècle veulent le comprendre, il est destiné à disperser, à chasser les ombres, à maintenir le ciel pur, et ainsi à fixer les études et les intelligences dans la lumière et dans la paix.

Ce souffle est celui de la saine raison, de la philosophie catholique dans les ouvrages de son représentant le plus renommé et le plus éminent, le docteur saint Thomas d'Aquin.

Des hommes distingués et déjà nombreux se sont appliqués à étudier et à répandre la doctrine de cet illustre maître. Les livres qui la renferment et l'exposent commencent à se multiplier en

(1) *L'homme, sa nature, son âme, ses facultés et sa fin,* d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin, par Mgr de la Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux. — 1 vol. in-8, chez Palmé.

France, en Europe et dans le nouveau monde. Et Mgr de la Bouillerie, archevêque de Perga et coadjuteur de Bordeaux, vient, malgré les travaux et les préoccupations de sa haute charge, de prendre une place marquée dans cette louable et généreuse entreprise.

I

Son livre a pour titre : *L'homme, sa nature, son âme, ses facultés et sa fin.* Une introduction énonce le dessein qu'a l'auteur d'exposer seulement sur ces divers points l'enseignement de saint Thomas. Et afin d'attirer, de porter les esprits à cet enseignement, il en proclame l'importance salutaire et décisive pour la philosophie et pour la théologie.

Quatre sujets distincts, répartis dans vingt-huit chapitres, forment la trame et l'ensemble du travail de Monseigneur. La *nature* de l'homme fait l'objet des trois premiers chapitres. L'homme, dit-il, est un être créé, un être un, une unité substantielle. L'âme et le corps entrent dans la constitution de cette unité. Mais le corps n'est que l'élément, la matière; jointe à ce corps, l'âme en est la forme, l'achèvement. Et de cette union étroite, profonde, naît le composé, l'unité qui est l'individu, le moi, l'homme en un mot. Car le corps, ou la matière, est prêt, apte, disposé *in potentiâ* à l'égard de l'âme ; mais l'âme ou la forme le transmet de la possibilité à la réalité complète, à l'acte, à la vie. Les sciences expérimentales, appuyées uniquement sur les faits, constatent l'unité du composé humain ; elles sont impuissantes à l'expliquer. Le raisonnement et la métaphysique fournissent seuls la solution du problème de cette unité. La forme substantielle, dans l'homme et dans les autres êtres créés, revêt des modes d'être qui frappent nos yeux. Ces modes forment les accidents ou les formes accidentelles de l'homme et des êtres. Ces êtres divers se mêlent, se transforment substantiellement entre eux par des générations différentes et variées. Et les formes substantielles créées présentent une échelle ascendante, une gradation qui commence à la substance du minéral, et par degrés marqués s'élève à la plante, aux animaux, à l'homme, aux anges, formes substantielles pures, et à Dieu, la cause première, universelle, l'Être souverain.

Les huit chapitres suivants traitent de *l'âme* considérée en parti-

culier. L'âme, forme substantielle, poursuit l'auteur, agit, se meut par elle-même : elle possède dès lors la vie. Au-dessous d'elle la vie se manifeste dans les végétaux et dans le règne animal. La plante croît, se nourrit, s'engendre tour à tour. Le sentiment, la mémoire, l'imagination sont le partage de l'animal. Dans les plantes et dans les animaux la forme substantielle animée de vie est appelée par saint Thomas, les docteurs et toute l'école, l'âme végétative et l'âme sensitive. Toutefois l'âme sensitive de la bête ne voit, n'imagine, ne se rappelle que le particulier, le contingent. Et le raisonnement, l'abstraction sont le caractère propre de l'âme spirituelle humaine. Et Monseigneur définit l'homme, non avec Platon une intelligence servie par des organes, qui prête à une équivoque sur l'unité humaine, mais un animal raisonnable.

Il ajoute : l'homme ne possède qu'une âme. Et cette âme exerce dans lui tout ensemble les fonctions de la vie végétative et celles de la vie sensitive. Car en elle, selon la gradation divine de la Providence, sont résumées les formes des êtres inférieurs. En outre l'âme humaine est immatérielle, spirituelle et conséquemment immortelle. Son origine ne vient pas d'une transmission naturelle, ni par succession et évolution : elle est créée par Dieu instantanément et d'une pièce. Un corps est uni à cette âme ; telle est la nature de l'homme dans les desseins divins. Et l'âme l'emploie comme un intermédiaire, pour connaître les objets qui l'entourent. Mais ce corps, cette matière est de soi sujette à la décomposition et à la corruption, c'est-à-dire à la mort. Dépendantes de la matière, l'âme de la plante et celle de l'animal succombent et meurent. Après la mort, l'âme de l'homme demeure et vit séparée : c'est la suite de sa nature subsistante.

Le développement de ce qui concerne les *facultés* de l'âme humaine renferme onze chapitres. L'auteur distingue en elle les facultés sensitives, les facultés intellectuelles, et les facultés appétitives. L'âme, dit-il, devient comme visible et agit par ses facultés. La première de ces facultés est l'intelligence. En Dieu l'être et l'intelligence se confondent et ne font qu'un. Les anges reçoivent en naissant toutes les espèces intelligibles nécessaires au degré de connaissance qui leur est départi. Mais l'âme humaine saisit et discerne les objets du dehors à l'aide des facultés sensitives, c'est-à-dire des sens de son corps. L'universel est le premier objet qui la frappe ; et insensiblement par l'abstraction elle atteint le contingent,

c'est-à-dire l'être tout entier. En effet, l'image de chaque objet perçu se reflète dans les sens. L'intellect agent, par la puissance de la lumière native dont il est doué, rend cette image matérielle intelligible à l'intellect possible qui la reçoit, et, à la faveur de cette action transformatrice, distingue et connaît les êtres et les objets du dehors.

Par la raison, observe Monseigneur, l'intelligence humaine voit et comprend les principes premiers; par la syndérèse, les principes de la morale; et la conscience juge du juste et de l'injuste, du bien et du mal. Or la vérité est l'équation entre l'intelligence et l'objet connu; et l'erreur résulte d'une faute du jugement sur cet objet. Mais l'âme ne saisit pas seulement les objets dans le présent et dans le passé. Elle se comprend elle-même. Les êtres placés au-dessus d'elle n'échappent point à la pénétration de son regard, et elle connaît la Divinité par ses œuvres, et en déduit ses divers attributs.

Toutefois, remarque l'auteur, après la mort, l'âme séparée entre dans un état nouveau pour elle. Dieu supplée à cet état de l'intelligence en lui communiquant les espèces intelligibles qui la mettent en rapport avec les objets du ciel et ceux de la terre.

Monseigneur continue en expliquant les facultés appétitives. Des tendances, des inclinations, dit-il, se rencontrent dans les différents êtres et dans l'homme. L'âme humaine tend au bien, au bonheur par nature, comme l'intelligence cherche la vérité. La volonté est le centre, le siège de cette inclination, et la liberté en est l'application et l'exercice. Dieu pousse la volonté par la *prémotion physique*. La liberté peut se tromper dans le but, mais la liberté du mal est la déviation et la déchéance de la volonté. Cependant l'intelligence précède l'opération de la volonté et de la liberté. Son œil regarde, comprend, et la volonté se porte vers l'objet entrevu et suit l'intelligence.

Enfin les six derniers chapitres de son livre sont consacrés par l'auteur à l'étude de la *fin* de l'homme. Dieu, déclare t-il, est le bien souverain, la fin suprême des hommes. Les biens du corps, c'est-à-dire le plaisir, les richesses, la gloire, les honneurs et la possession du pouvoir ne sauraient le remplacer. La science, l'art et les vertus humaines elles-mêmes ou les biens de l'âme sont aussi insuffisants. Une intelligence vraie et profonde de Dieu se trouve à la vérité dans la foi, mais cette foi même n'offre qu'une connaissance limitée et imparfaite. La connaissance accomplie de Dieu aura

lieu uniquement dans la vision béatifique. Le bonheur de l'homme y atteindra aussi sa plénitude. La lumière de la gloire, ajoutée à son âme par un don de Dieu, opérera cet heureux effet. Et, dès la vie présente, un autre don divin, la grâce, est la préparation, la semence d'où germe la gloire. En cet état fortuné de la gloire, la foi perdra ses voiles, la jouissance du bien suprême comblera l'espérance, et la charité y rencontrera un aliment éternel. Alors, par suite de la vision béatifique les affections qui datent de la vie terrestre, loin d'être détruites, seront accrues et perfectionnées; et le regard de l'âme pénétrera les secrètes profondeurs des œuvres de Dieu. Enfin, au dernier terme des temps, et afin que l'homme participe à la gloire tout entier, le corps non anéanti, mais décomposé et réduit en poussière, se lèvera dans la résurrection. L'unité substantielle de l'homme sera ainsi reconstituée. Son âme possédera la claire vue céleste et le bien souverain; désormais incorruptible, son corps sera revêtu de clarté, d'agilité, d'impassibilité. Et l'homme, unité substantielle, couvert des dons de Dieu mérités et obtenus à la fois par la grâce et l'emploi sain et droit de sa liberté, jouira, dans la compagnie de Jésus-Christ son Sauveur, de sa sainte Mère et des anges, au-dessus des cieux visibles, de l'éternelle possession de Dieu, sa suprême fin.

Tel est le compte rendu fidèle du livre que vient de publier Mgr de la Bouillerie.

Un appendice qui y est joint traite d'une manière spéciale et étendue de la composition des corps. Il est dû à la plume du frère de Monseigneur.

Disciple de saint Thomas, l'auteur se propose de démontrer l'accord possible de la doctrine du Docteur Angélique sur la composition des corps, ou la forme et la matière, avec les sciences modernes. La physique et la chimie, dit-il, allant au delà des faits et des phénomènes des corps, recherchent les éléments divers qui les constituent. Or, quelque nombreuses qu'elles soient, les investigations de leur analyse arrivent à un dernier atome composé de molécules élémentaires. En cet atome, tous les savants en ces sciences reconnaissent la base, le principe de toutes les substances.

Entre la matière première, au sens de saint Thomas, et l'atome, conclut l'auteur, l'analogie est donc entière.

Il pousse plus avant et considère avec détail les corps impondérables et les corps pondérables. Les premiers, déclare-t-il, comme la

lumière, la chaleur, l'électricité, n'ont pu encore être pénétrés par la chimie. Elle se borne à des hypothèses à leur égard. L'hypothèse la plus communément admise les attribue à un fluide ténu, répandu partout, élastique, dense dans le vide, et variable dans les solides, les liquides et les gaz. Les corps impondérables seraient donc une matière à l'état rudimentaire, incomplète. Et sur ce point encore les sciences physiques et chimiques ne sont nullement en opposition avec saint Thomas : elles confinent à son enseignement.

Les corps pondérables, ajoute-t-il en second lieu, se divisent en corps organiques et en corps inorganiques. Les corps inorganiques ou les minéraux sont simples ou composés. Dans les corps simples, dernier résultat des analyses de la chimie, l'atome offre constamment, dans chacune des espèces, la même configuration géométrique, la même couleur, une cohésion pareille et des affinités semblables, régies par la loi des équivalents. Selon cette loi, les quantités des corps aptes à se mêler, à se transformer entre eux, se rencontrent invariablement dans des proportions pareilles. Cet enchaînement, cette harmonie, cette constance où perce une visible intelligence, résideraient-ils dans l'atome lui-même ? L'atome est la matière première, et les qualités qui lui sont propres en sont la forme accidentelle. Et quand, sous l'influence de la lumière, de la chaleur et de l'électricité, les corps simples inorganiques se combinent à l'aide de la loi des équivalents, un corps nouveau apparaît : c'est le corps composé. Il revêt des caractères particuliers. Mais la matière première et les formes accidentelles s'y présentent toujours. Saint Thomas, après Platon et Aristote, rend d'une façon complète l'état des corps, en joignant à la matière la forme substantielle. Toutefois sa doctrine et la chimie, sur les corps inorganiques simples ou composés, loin d'être contraires, se rapprochent de plus en plus.

L'auteur poursuit son étude en examinant les corps organisés. Il y distingue les végétaux, les animaux et l'homme. Les végétaux, remarque-t-il, sont des corps composés, nés de corps simples combinés. L'azote, l'oxygène, le carbone, l'hydrogène, etc., forment toujours cette combinaison. Mais les affinités qui la produisent sont d'un ordre nouveau et offrent une complication toute autre que celle des corps inorganiques. Une cause plus élevée, plus active, une forme substantielle plus distinguée préside donc aux corps organisés. Dans la plante, c'est l'âme végétative : par elle la plante croît, se nourrit et engendre les corps semblables de son espèce. L'animal

ou l'âme sensitive atteint un degré plus haut ; et l'homme enfin, par sa forme substantielle, occupe le sommet des êtres créés terrestres.

Jusqu'ici, observe l'auteur, dans la matière première ou l'atome des corps composés organiques, nul désaccord n'existe entre saint Thomas et la chimie. Et jetant un coup d'œil en arrière sur le chemin qu'il a parcouru, il conclut que, sur la nature des corps impondérables, sur celle des corps inorganiques simples ou composés et des corps organisés, c'est-à-dire les plantes, l'animal et l'homme, les sciences modernes et saint Thomas se tiennent constamment côte-à-côte et sont près de se donner la main.

Cependant, dit-il, sur un point accessoire le désaccord existe entre eux : il est marqué et assez profond. La transformation des corps en est le sujet. De même, d'après saint Thomas, qu'une gradation ascendante a lieu dans la dignité des formes substantielles, une marche descendante se manifeste dans la décomposition des corps. Et dans les corps mixtes, conséquence de cette décomposition, ainsi que dans le reste des êtres transformés et diversement combinés, les éléments de ces corps ou les corps composants se mêlent étroitement et constituent une nouvelle substance qui reçoit un nom nouveau. Toutefois les qualités de ces éléments ou corps composants demeurent dans le corps mixte neutralisés et à l'état latent. Et la décomposition ou l'analyse de ces corps mixtes réveille et laisse apparaître avec leurs qualités intactes les corps qui les composaient.

Or, selon le sentiment adopté en notre temps par la physique et la chimie, les corps composants *coexistent* dans le corps mixte et forment dès lors une agrégation de substances plutôt qu'une autre substance. Au nom de saint Thomas, l'auteur réprouve comme inexacte et informe cette explication des substances mixtes. Il y découvre néanmoins un point de contact, un terrain commun avec saint Thomas, dans le rapprochement, le mélange des corps composants, et dans le retour de ces corps, après l'analyse, à leur état premier.

Enfin, après avoir assigné et délimité le rôle de la chimie, qui s'attache aux phénomènes des corps et aux faits qui en résultent, et celui de la philosophie qui recherche les principes de la constitution de ces mêmes corps, l'auteur termine en présentant l'enchaînement harmonieux de tous les êtres, et leur action mutuelle incessante, comme un chant, un hymne en l'honneur de Dieu, leur Créateur.

Ainsi Mgr de la Bouillerie montre dans son livre l'union et l'accord de la philosophie et de la théologie, d'après saint Thomas. Dans l'appendice, son frère s'efforce d'établir l'accord de cette même philosophie catholique de saint Thomas avec les sciences physiques et chimiques modernes.

II

L'un et l'autre but est digne d'occuper de nobles esprits.

Afin d'atteindre celui qu'il s'est proposé, Monseigneur s'est attaché à étudier l'homme en particulier. Et sur sa nature, son âme, ses facultés et sa fin, il résume et expose pas à pas la doctrine de saint Thomas d'Aquin. Son livre est une analyse, un exposé plutôt qu'une œuvre de polémique philosophique. Aussi il possède les qualités de la forme de composition qui lui a été adaptée : il est substantiel, profond, abrégé et concis.

La pensée qui a inspiré le livre de Monseigneur, qui y préside et l'informe, pour ainsi parler, a été celle de reproduire avec intégrité, sur les sujets qu'il expose, la doctrine de saint Thomas. Il y a réussi avec bonheur dans l'ensemble et dans la plus grande partie des détails de son travail sur la nature de l'homme, son âme, ses facultés et sa dernière fin. Partout passe et est sensible le souffle de saint Thomas. Le lecteur regrette seulement de ne pas rencontrer dans tout le cours du livre, l'indication des ouvrages de saint Thomas qui contiennent comme dans sa source l'enseignement qui lui est proposé; le lecteur est trop supposé exercé et presque consommé dans la connaissance du grand docteur.

Ce travail est un corps heureusement constitué, robuste, où vit et respire l'âme de saint Thomas. Les chapitres y sont généralement liés, et déduits les uns des autres, avec une remarquable dialectique ; les questions posées et élucidées avec un esprit d'analyse et une clarté qui saisissent et entraînent. Et l'élocution en est aisée, variée, limpide et toujours distinguée. Par son livre Mgr de la Bouillerie a pris une place élevée parmi les disciples de saint Thomas et les métaphysiciens de notre temps.

Dans l'appendice, le dessein du frère de Monseigneur est de montrer l'accord qui peut s'établir entre les théories scientifiques, telles qu'elles ressortent des découvertes modernes, et les principes sur lesquels repose toute la doctrine de saint Thomas. (P. 302.) Il l'a

fait avec un plein succès, sur la composition des corps inorganiques et sur celle des corps vivants organisés (pp. 268, 274, 276, 289, 296, 313, 317). La doctrine de saint Thomas admise en principe, il explique avec une facilité et une justesse qui défient toute réplique contraire, la transformation des corps, c'est-à-dire le passage de la forme et de la matière, d'une substance dans une autre substance.

Cependant, à la note p. 321, il est dit : « On s'est demandé dans l'intérêt de l'art médical, si un morceau de chair, par exemple, détaché d'un sujet, ne pourrait pas, à la manière d'une greffe, être incorporé dans un autre. Mais on n'est arrivé, que je sache, à aucun résultat bien complet à cet égard ; et on peut supposer que l'on n'y parviendra sans doute jamais, si l'on tient compte de cette idée exprimée par saint Thomas lui-même, que plus la forme est simple et de rang inférieur, plus son essence se rapproche de celle de la matière première. »

Mais l'auteur oublie ce qu'à la page précédente, p. 320, il a émis avec à propos et raison, au sujet des minéraux et des végétaux, sur la prédisposition mutuelle de la forme et de la matière dans les corps d'espèces semblables. Car « l'ordre de la nature, dit-il, est que la forme tende d'autant plus vivement à s'unir à la matière que celle-ci est mieux disposée à la recevoir. » Or, ce fait doit se reproduire dans la forme substantielle humaine à laquelle est incorporé un fragment de chair étrangère mais d'espèce pareille ; et d'autant plus que cette forme substantielle est d'un degré plus élevé, et que dès lors la matière de son espèce est douée d'une prédisposition proportionnelle à sa forme. Saint Thomas, parcourant la gradation des êtres créés et leur assignant une place, déclare justement, mais dans un tout autre sens, que plus la forme est simple et descend dans l'échelle des substances, plus son essence se rapproche de la matière inférieure.

En outre, l'auteur adopte comme principe de la composition des corps la forme et la matière. Mais fréquemment il reconnaît et indique dans les substances l'existence des affinités et des forces physiques ou chimiques. Or, une objection capitale est tirée de ces forces ou affinités contre la forme substantielle par les physiciens, les chimistes et quelques philosophes eux-mêmes. Ils prétendent que la forme susbtantielle est inutile, incompréhensible, et que les forces ou affinités en tiennent lieu, dans les êtres, et sur ce point leur opposition prononcée ressemble à celle par laquelle ils nient que

les corps composants soient neutralisés dans les corps mixtes, et affirment au contraire que les corps composants coexistent dans les substances. Cette objection a-t-elle échappé à l'auteur? Il l'eût assurément résolue avec sa sagacité habituelle, et eût démontré que les forces ou les affinités chimiques sont incapables de suppléer ou de faire la forme substantielle des corps. La solution de cette objection est fondamentale et décisive en faveur de la philosophie scolastique. La philosophie et la théologie de saint Thomas roulent sur cette question comme sur un axe moteur universel.

Néanmoins, cet appendice sur la composition des corps est une perle ajoutée au livre de Monseigneur; l'auteur imite, en cet appendice, l'exemple de ces académies philosophiques médicales de Naples et de Bologne, dans lesquelles des écrivains laïques catholiques s'appliquent à rapprocher les sciences modernes et saint Thomas. Et son travail peut être placé sans crainte en face des pages savantes de Liberatore, sur la même matière, dans l'ouvrage intitulé : *Le Composé humain.* La suite et la dialectique qu'il y déploie méritent tous les éloges ; et l'élocution dont il se sert est d'une haute distinction et d'une correction irréprochable.

Ainsi sur des matières élevées et pareilles, et dans une même société d'idées avec l'illustre saint Thomas d'Aquin, deux frères, deux nobles esprits écrivent avec une égale doctrine et un semblable succès. A cette vue, qui ne se rappellerait involontairement ces deux astres frères qui brillent d'un même éclat à la voûte du firmament, et y mêlent leur flamme et leur lumière ?

M. J. Boileau.

(*A suivre.*)

UNE RÉFUTATION DE M. AUGUSTIN THIERRY

Il y a quelques années, à un de ces congrès catholiques qui eurent lieu en Belgique, — le gouvernement impérial ne les aurait pas tolérés en France, car il était déjà engagé dans la voie qui, par l'unité italienne, devait le mener à l'unité allemande et à Sedan, et il tenait les catholiques en suspicion, — on proposa de faire des éditions annotées de certains historiens de talent qui avaient publié des ouvrages d'une incontestable valeur, dont les catholiques pouvaient tirer profit, mais que déparaient et rendaient dangereux de regrettables erreurs. Entre autres historiens, on nommait M. Guizot et M. Augustin Thierry. L'idée fut examinée et reconnue impraticable. Il aurait fallu grossir démesurément les éditions ; telle erreur de quelques lignes aurait demandé une réfutation de plusieurs pages. Balmès n'a-t-il pas fait un ouvrage en trois volumes, un chef-d'œuvre, pour réfuter un chapitre de Guizot ; et l'abbé Gorini n'a-t-il pas opposé de longues monographies à des jugements très courts? L'idée fut donc abandonnée comme irréalisable.

Ce que l'on demandait pour M. Augustin Thierry était cependant fait, et de main d'ouvrier, suivant l'expression de La Bruyère : un ancien élève de l'école des Chartes, journaliste catholique, avait publié du système historique de l'historien libéral une réfutation complète (1) dont la place était marquée dans toute bibliothèque catholique à côté de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, des *Récits des temps mérovingiens*, des *Lettres sur l'histoire de France*. On avait alors un antidote qui permettait de lire sans danger les récits charmants de M. Augustin Thierry.

Mais comment cet ouvrage était-il si peu connu que, dans un congrès catholique où les lettrés et les travailleurs étaient nombreux,

(1) *M. Augustin Thierry, son système historique et ses erreurs*, par Léon Aubineau. Paris, Société générale de Librairie catholique.

on demandait précisément ce qui existait. Cela s'explique par l'histoire de ce livre que l'auteur, M. Léon Aubineau, a racontée avec beaucoup de simplicité dans la préface de sa nouvelle édition.

Il y a trente ans, dit-il, que ce petit livre a été publié pour la première fois. M. Thierry était à l'apogée de sa gloire. Son talent d'écrivain, de narrateur et de metteur en scène, comme aussi sa passion courant dans le sens du siècle, tout contribuait à lui faire une sorte d'auréole. Ses affreuses et précoces infirmités ajoutaient à son renom « ce je ne sais quoi d'achevé » que donne le malheur...

Aussi notre critique fit-elle scandale. Elle passa pour une de ces hardiesses inconvenantes dont les rédacteurs de *l'Univers* pouvaient seuls être capables. La presse garda à peu près le silence; c'était, vers 1850, la tactique encore réputée la meilleure envers ceux qu'on soupçonnait tenir pour le parti catholique. On avait horreur d'eux. On s'appliquait par tous les moyens à rejeter dans l'ombre leurs réclamations et leurs travaux. Rien de plus facile à l'égard de notre petit volume. Signé d'un nom inconnu, il était à peine hors des presses que la *Bibliothèque nouvelle*, dont il ouvrait une série des plus importantes (*Réfutations et critiques*) arrêtait ses publications et liquidait tous ses papiers. Quelques-uns des ouvrages dont elle se composait, recommandés par le nom des auteurs Donoso Cortès, Dom Pitra, Melchior Du Lac, furent recueillis par les grandes librairies catholiques qui se chargèrent de leur assurer une condition dans le commerce.

En dehors de l'amitié et de la bienveillance de M. Louis Veuillot, rien ne pouvait recommander le critique de M. Augustin Thierry. Son livre, à peine venu au jour, tomba aux mains d'une de ces maisons qui détruisaient ou essayaient d'écouler à vils prix, on ne sait où, — pendant quelque temps ce fut en Amérique — les déchets et les rebuts des imprimeries françaises. *Habent sua fata libelli.* Il faut avouer qu'un certain nombre des exemplaires du cher petit livre qui m'avait coûté tant de veilles, fut mis au pilon; l'édition avait été tirée à dix mille, le tiers environ périt ainsi tristement. Je me hâte d'ajouter que les bourreaux en furent aux regrets, quand ils virent les exemplaires réservés pour la vente disparaître rapidement. Au bout de quelques mois, en effet, il n'en restait plus un seul. Les séminaires et les presbytères de France avaient tout absorbé. Il y avait par là un public qui avait goûté et apprécié ce travail.

Ces curieux détails expliquent, avec le silence presque complet de la presse, pourquoi cet ouvrage était peu connu. Aussi la réédition en était-elle très opportune. Quoique déchu de sa gloire,

M. Augustin Thierry fait encore figure; on le croit volontiers sur parole et on l'oppose facilement comme autorité dans une discussion. Il y avait donc utilité à bien fixer les lecteurs sur la valeur de cette autorité.

Le livre de M. Aubineau mécontenta fort M. Thierry qui n'avait, pour ainsi dire, pas encore été critiqué; il s'en plaignit amèrement dans une lettre à M. l'abbé Gorini qui, dans sa *Défense de l'Église*, avait relevé nombre d'erreurs de ses ouvrages. Dans cette lettre, M. Augustin Thierry oppose l'abbé Gorini à M. Aubineau qu'il ne nomme pas, mais qu'il désigne suffisamment. « Je fais à vos critiques, lui dit-il, une attention d'autant plus sérieuse que, pour la vraie science et la parfaite convenance, elles se distinguent bien heureusement de la polémique soutenue dans la même cause par d'autres personnes. »

Malgré cette irritation, il faut rendre à M. Augustin Thierry cette justice qu'il a tiré profit des critiques de M. Aubineau comme de celles plus modérées et mieux accueillies de l'abbé Gorini. Il promettait de « corriger, selon sa conscience d'historien, toutes les erreurs qui lui avaient été signalées consciencieusement »; il a tenu en partie parole. « Les corrections, dit M. Aubineau, avaient été entreprises généreusement, nous ne nous attendions pas à un acquiescement aussi complet que nous l'avons trouvé en certains endroits. En comparant la nouvelle rédaction avec les anciennes, il semble évident que M. Thierry a travaillé sans se séparer de notre petit volume. Même quand il ne fait pas droit à nos remarques, on peut maintes fois sentir qu'il les avait présentes à l'esprit; il y répond parfois, parfois il regimbe; le plus souvent il adhère absolument et autant qu'il peut. Il biffe des pages et des pages entières, il en modifie d'autres, il complète ses récits conformément aux documents que j'avais cru pouvoir invoquer. »

Seulement, « ces corrections sont inachevées »; M. Thierry travaillait lentement; d'après M. Renan, « il dictait quinze à vingt lignes par jour ». Aussi n'a-t-il pu corriger que les deux premiers volumes de son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*. Ses autres ouvrages restent avec tout leur venin; le mot n'est pas trop fort, comme on le verra. Cela a décidé M. Aubineau a reproduire son livre tel qu'il était, il se borne à indiquer par des notes les passages corrigés. C'était ce qu'il y avait de mieux à faire : nombre de catholiques peuvent avoir les anciennes éditions d'Augustin Thierry, et

pour eux la réfutation de M. Aubineau aurait été incomplète, partant insuffisante, si l'on en avait retranché tout ce qui était relatif aux erreurs disparues dans la dernière édition.

Avant d'examiner le système historique et les erreurs de M. Augustin Thierry, nous croyons qu'il ne sera pas sans utilité ni sans intérêt de résumer les renseignements très circonstanciés que M. Aubineau donne dans sa préface sur ce qu'on peut appeler la conversion de l'historien. Comme ce fait a été nié par M. Renan, avec ces insinuations et ces interprétations doucereuses et perfides qui lui sont familières, il est bon de rétablir la vérité.

Comme la plupart de ses contemporains, M. Augustin Thierry, né vers 1794 à Blois et boursier de l'Université impériale, puis élève de l'École normale, ne reçut qu'une instruction religieuse absolument insuffisante. Engagé de bonne heure dans les rangs des libéraux, carbonaro sous la Restauration, il prit naturellement tous les préjugés antireligieux qui avaient cours chez les comédiens de quinze ans. La Révolution de Juillet n'avait fait qu'accentuer ses préjugés; mais les souffrances d'abord, la Révolution de 1848 ensuite, commencèrent à lui dessiller les yeux. Il avait fait déjà un notable mouvement de retour vers le christianisme, lorsqu'il reçut la visite de M. Hamon, qui venait de prendre la cure de Saint-Sulpice. L'historien fit bon accueil à son curé, et celui-ci fut heureux de l'entendre déclarer qu'il reconnaissait la divinité de Jésus-Christ et l'autorité de l'Église; qu'il détestait ses erreurs, et qu'il regardait l'adhésion aux enseignements divins comme le plus noble usage de la raison. Les rapports continuèrent entre M. Thierry et l'abbé Hamon, qui voulait l'amener à joindre la pratique aux sentiments. M. Thierry était membre honoraire des Conférences de Saint-Vincent de Paul. « Je viens en aide aux malheureux comme je peux, disait-il à M. Hamon, mais je sens que Dieu me demande autre chose, qu'il faut me réconcilier avec lui par les sacrements; je vous le promets, je me confesserai, je communierai. »

M. Hamon, que préoccupait la santé de plus en plus mauvaise de M. Augustin Thierry, le pressait charitablement de conclure. Un jour il se rencontra avec le P. Gratry chez l'historien, qui lui dit : « Monsieur le curé, je vous prends à témoin qu'aujourd'hui j'institue et installe M. l'abbé comme mon directeur de conscience. C'est lui qui, maintenant, répondra de moi. » Était-ce simple sympathie pour le P. Gratry? Était-ce un moyen d'écarter des sollicitations

trop pressantes? Toujours est-il que M. Hamon, tout en continuant ses visites, dut s'effacer.

Moins familier avec le ministère sacerdotal, le P. Gratry pressa moins M. Augustin Thierry, dont, cependant, l'état devenait de plus en plus précaire. Il admirait les bonnes dispositions du malade, sans peut-être en tirer parti autant qu'il l'aurait pu. M. Augustin Thierry déclarait que « tout était bon, raisonnable, salutaire dans l'Église, tout jusqu'aux moindres pratiques »; il reconnaissait qu'on « ne pouvait en omettre aucune sans avoir à le regretter » et qu'il « fallait en arriver là. » Certes, ces dispositions étaient excellentes, et il fallait s'en armer. Le P. Gratry attendit, et un jour on vint lui annoncer que M. Thierry avait été pris de « ce subit engourdissement, — l'expression est du P. Gratry, — dans lequel il s'est endormi. » Il accourut en toute hâte, mais le malade, sans voix, n'avait plus « qu'une vague connaissance de ce qui se passait autour de lui. » Le P. Gratry appela le P. Pétetot qui avait « tant d'expérience du lit de mort »; celui-ci donna l'absolution au malade; M. Hamon lui administra les saintes huiles, et Augustin Thierry mourut le surlendemain sans avoir repris connaissance. Le P. Gratry remarqua que « très agité avant la venue du curé, le malade parut très calme pendant toute la cérémonie »; il croyait pouvoir espérer que M. Augustin Thierry aura compris les sacrements qu'il recevait. On peut l'espérer avec lui.

Mais il est temps d'arriver à la réfutation de M. Augustin Thierry, qui est divisée en trois livres. Dans le premier, après une courte introduction, M. Aubineau expose dans quel esprit M. Augustin Thierry aborda l'étude de l'histoire; il étudie l'école historique à laquelle il appartient et montre comment il compose ses récits; dans le second, il expose et réfute les thèses de M. Augustin Thierry sur ces trois points : distinction des races, royauté, Église; dans le troisième, il étudie spécialement l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre* et justifie Lanfranc. Deux appendices, dont l'un fait sommaire et complète justice du *saint Anselme* de M. de Rémusat, et dont le second relève les bévues de M. Pelletan sur les communes pour lesquelles il avait repris, en les forçant encore, les thèses de M. Augustin Thierry, complètent le volume.

I

M. Aubineau part de cette pensée de M. de Bonald « qu'on ne peut avoir confiance dans l'écrivain qui, au moment de pénétrer dans les catacombes du passé — qui sont l'histoire — commence par éteindre le flambeau que Dieu a remis entre les mains de l'homme, la foi révélée. » Il était difficile de mieux ouvrir un livre qui montre, par un exemple pris parmi les plus illustres historiens, à quelles erreurs, à quelles falsifications se laisse entraîner, sous l'empire d'une idée fixe, l'écrivain que ne guide plus la foi. Comment, du reste, M. Augustin Thierry, privé de ce critérium certain, aurait-il pu rester impartial, alors que, de son propre aveu, il cherchait dans l'étude de l'histoire, non la vérité, mais des armes. Lorsque l'écrivain libéral, en 1817, commença à s'occuper d'histoire, il n'avait que le faible bagage d'un élève de l'École normale. C'était peu alors comme aujourd'hui. Il se faisait historien pour mieux combattre la Restauration et mieux servir le libéralisme. La préparation était mauvaise.

Un argument était alors très à la mode qui partageait la France en vainqueurs et en vaincus; il n'est pas abandonné, et M. Henri Martin en a fait la base de tout son système et de la volumineuse histoire qui lui a valu, au poids sans doute, les couronnes académiques, un double siège à l'Institut et un siège inamovible au Sénat. Pour les libéraux de la Restauration, les Francs vainqueurs avaient lourdement pesé sur les Gaulois vaincus et les avaient opprimés jusqu'à la revanche de 1789. Tous les mouvements du moyen âge, la jacquerie, Etienne Marcel, n'étaient que des essais de revanche des vaincus ; on y aurait même compris la Ligue, n'était son caractère ardemment catholique qui effarouchait les libéraux, tous fort libres penseurs; le mot n'était pas inventé, mais la chose existait. Les libéraux se paraient avec affectation de ce titre de vaincus; ils représentaient les royalistes comme les descendants des anciens oppresseurs du pays; la nation française, dont on avait toujours admiré l'unité faite lentement, se trouvait donc divisée en deux peuples, dont l'un devait disparaître. Il est inutile de dire lequel.

M. Augustin Thierry avait embrassé ce système avec une vive ardeur ; ses études historiques avaient surtout pour but de l'établir

sur des preuves plus ou moins spécieuses. Dans son enthousiasme, il allait jusqu'à réclamer la gloire de cette découverte, quoiqu'il eût eu de nombreux prédécesseurs. Toutefois, il faut lui reconnaître le *mérite* d'avoir popularisé ce mensonge historique, qui n'allait à rien moins qu'à défaire la France.

M. Augustin Thierry prétendait au mérite de l'invention, non seulement pour le fond de son système historique, mais aussi pour la forme qu'il donnait à ses récits. Il était l'un des premiers tenants de la nouvelle école historique qui cherchait le pittoresque. Sous prétexte de réagir contre la monotonie et la sécheresse des anciens historiens, qui dédaignaient peut-être un peu trop d'agrémenter leurs récits, cette école recherchait tout ce qui pouvait amener la narration, sans s'attacher outre mesure à la vérité. M. Aubineau cite un curieux exemple : saint Grégoire de Tours nous a conservé l'aventure d'un neveu d'un évêque de Langres qui fut délivré de captivité par le dévouement d'un esclave; l'oncle reconnaissant affranchit l'esclave. Voilà le fait dans toute sa simplicité. M. Augustin Thierry, le trouvant trop simple pour un historien de l'école pittoresque, raconte tout au long les cérémonies de l'affranchissement; il invente des discours et finit par donner le texte de la formule de manumission. Tous ces détails pris en eux-mêmes sont exacts, puisqu'ils sont puisés dans les auteurs du temps; mais M. Augustin Thierry, suppléant au silence de saint Grégoire de Tours, appplique tous ces détails arbitrairement au fait dont il est question. Ce n'est pas d'une exactitude historique absolue.

M. Aubineau s'indigne de pareils procédés, qui sont plus du poète que de l'historien. Si encore il s'agissait toujours de faits comme celui-là, enjolivés pour l'agrément de la narration, main non dénaturés, on pourrait être indulgent; mais pour quelques additions inoffensives, que de falsifications voulues d'une portée plus dangereuse!

Définissant l'histoire, M. Augustin Thierry a dit que « toute composition historique est un travail d'art autant que d'érudition » et que « le soin et la forme du style n'y sont pas moins nécessaires que la critique et la recherche des faits. » Cette définition est absolument condamnée par M. Aubineau; peut-être serions-nous moins sévères, si M. Augustin Thierry y restait fidèle. Mais, comme le remarque et le prouve M. Aubineau dans des pages très curieuses auxquelles nous renvoyons nos lecteurs, « la critique des faits est

trop souvent, chez M. Thierry, subordonnée à l'agrément du récit » et aux préjugés de l'écrivain. Déclarer qu'on doit plaire en même temps qu'instruire, c'est très-bien, mais encore faut-il qu'on instruise réellement et surtout qu'on ne fausse pas les faits, du moment qu'ils ne cadrent pas avec un système préconçu, qu'on essaye ainsi d'imposer au lecteur.

Or, c'est ce que fait trop souvent M. Augustin Thierry. Cet écrivain, qui déclare qu'il ne consultera que les sources contemporaines, va chercher des arguments pour son système dans des auteurs du douzième siècle pour des faits du sixième ; il promet de n'apporter que des autorités sérieuses, et il invoque même des fantaisies poétiques postérieures de deux ou trois siècles aux événements. Il doit présenter les témoignages dans toute leur vérité, et il les atténue jusqu'à les annuler. C'est surtout quand il rencontre des miracles qui répugnent à son incrédulité qu'il agit ainsi. M. Aubineau cite à cette occasion quelques faits que nous aimerions à reproduire ; nous lui en empruntons deux qui permettraient de juger du reste. Si la citation est un peu longue, les lecteurs de la *Revue* ne s'en plaindront pas.

Saint Grégoire rapporte que, durant les guerres de Chilpéric et de Sigebert, une troupe armée s'approcha d'un monastère que l'évêque de Tours appelle *de Latta*. Voulant piller l'église, ces hommes se disposèrent à passer une rivière qui mettait obstacle à leur marche. De l'autre côté du fleuve, des moines leur criaient : « Gardez-vous de traverser, c'est ici un monastère de saint Martin. » On révérait en ce lieu quelques reliques de ce glorieux confesseur. Plusieurs de la bande s'arrêtèrent à ce nom vénéré et retournèrent sur leurs pas. Vingt, néanmoins, n'ayant ni crainte de Dieu, ni respect pour son saint, prennent une barque, traversent l'eau, frappent les moines et pillent le monastère. Tout chargés de butin, ils remontent sur leur esquif pour repasser la rivière ; ayant perdu leurs rames au milieu du courant, ils essaient à y suppléer à l'aide de leurs lances, dont ils enfonçaient le bois dans l'eau ; mais le bateau, dit l'historien, manqua et s'entr'ouvrit sous leurs pieds ; ils tombèrent la poitrine sur leurs javelots et périrent dans les flots, percés de leurs propres armes. Un seul échappa à ce désastre ; il avait essayé d'arrêter ses camarades au milieu de leurs violences et de leurs déprédations. Saint Grégoire ajoute à ce récit : « Si on veut prétendre qu'un pareil événement n'est qu'un effet du hasard, il faut bien remarquer qu'un seul a échappé à ce désastre, et il était innocent. » M. Thierry, qui a ses raisons pour ne voir là qu'un effet du hasard, a profité néanmoins de la judicieuse remarque de saint Grégoire, et pour ôter le merveilleux de

l'anecdote, il contredit l'historien et assure « qu'à la vue de leurs camarades frappés, les *autres*, saisis tout à la fois de terreur ou de componction, se mirent à appeler du secours. » Pour ôter aussi quelque chose à l'imprévu de cet événement, il le place de sa propre autorité sur la Loire, et a ainsi occasion de faire intervenir à l'ébranlement du bateau un des bas-fonds qui encombrent souvent le lit de ce fleuve.

Dans une autre occasion, il n'invoque pas des circonstances physiques, il a recours à des explications morales. Il s'agissait d'un fait bien autrement merveilleux que celui que nous venons de citer. Saint Grégoire le raconte avec cette précision et cette tranquillité qui donnent une si grande valeur à ses récits. Lorsque le saint évêque fut accusé par le comte de Tours, Leudaste, d'avoir outragé la reine Frédégonde, un sous-diacre de l'église de Tours, du nom de Riculfe, soutint cette accusation. Les évêques se réunirent, et le peuple de la ville où ils étaient rassemblés (probablement Soissons), s'émut vivement du scandale d'une accusation portée par un simple clerc contre un évêque aussi illustre et d'un si grand renom de piété. Il arriva qu'un ouvrier en bois, du nom de Modeste, reprochant au sous-diacre la honte de ses complots contre son évêque, l'engagea à lui demander pardon et à se taire désormais. Riculfe signala comme un ennemi de la reine cet ouvrier qui, disait-il, l'avait engagé à ne pas poursuivre la réparation des outrages qu'elle avait subis. Modeste fut saisi, frappé et jeté en prison. On le chargea de chaînes, on le mit aux ceps, dit l'historien; deux gardiens furent placés près de lui. Pendant la nuit, les gardiens s'endormirent, mais le prisonnier priait Dieu; il lui attestait qu'il était innocent et injustement tenu dans les fers; il le suppliait de lui venir en aide daus son malheur par l'entremise de saint Martin et de saint Médard; et les chaînes se rompirent, les ceps se brisèrent, la porte s'ouvrit; et saint Grégoire qui, cette nuit-là, veillait et priait dans la basilique de saint Médard, y vit tout à coup entrer l'homme qui avait été emprisonné pour sa cause. M. Thierry trouve là « un de ces faits étranges mais attestés, où la croyance du vieux temps voyait du miracle, et que la science de nos jours a essayé de ressaisir en les attribuant au phénomène de l'extase. Peut-être l'intime conviction d'être exaucé procura-t-elle au prisonnier un surcroît de force et d'adresse, et comme un nouveau sens plus subtil et plus puissant que les autres. »

On comprend qu'après avoir relevé des falsifications de cette nature, M. Aubineau rapproche les récits de M. Augustin Thierry des romans historiques de M. Alexandre Dumas et même paraisse donner l'avantage à ce dernier, qui, au moins, n'a la prétention de n'être qu'un amuseur.

A. Rastoul.

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

I. Rapport présenté par M. Jules Simon au Sénat. — II. Huit lettres du R. P. Félix à M. Jules Ferry. — III. Les Jésuites jugés par M. Albert Duruy dans la *Revue des Deux-Mondes*.

I

La discussion va prochainement s'engager au Sénat sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur. C'est le rapport déposé par M. Simon qui en fera la base. Le moment est donc venu d'examiner ce rapport. Disons d'abord que ce document se distingue par une grande modération de ton, et par un esprit de conciliation auquel il ne nous coûte pas de rendre hommage.

Rappelons ce fait singulier que la majorité de la commission qui propose le rejet du projet se compose de deux groupes complètement opposés dans leurs tendances respectives : le premier, formé de quatre membres, tenant absolument à l'article 7 et préférant l'écartement du projet entier à sa mutilation; le second, qui compte trois membres demandant purement et simplement le maintien des lois de 1850 et de 1875. Enfin les deux derniers membres, à savoir M. J. Simon et M. Voisin-Lavernière, acceptent avec quelques modifications tous les articles du projet, sauf les articles 3 et 7.

Écoutons d'abord les raisons alléguées par le premier groupe. On soutient que la liberté d'enseignement n'est nullement compromise par le projet; elle est seulement réglementée. La faculté d'ouvrir une école d'enseignement supérieur, sans autorisation, faculté accordée par la loi de 1875, subsiste toujours. Les dispositions relatives à la collation des grades, à la suppression des titres de faculté et d'université, à l'abolition

du droit d'inscription, au relèvement éventuel du droit d'examen, sont des mesures d'ordre intérieur qui ne touchent en rien à la liberté. Est-ce que l'État n'est pas fondé à revendiquer pour ses seuls établissements les dénominations qui leur appartiennent exclusivement depuis 1806? La collation des grades n'est-elle pas de son domaine propre? S'il lui plaît d'enseigner gratuitement, ou, au contraire, d'élever le taux de la scolarité, n'est-il pas le maître de le faire? et est-il obligé d'obtenir préalablement l'agrément d'établissements privés fondés en concurrence avec les siens et dans un esprit diamétralement opposé? L'Université officielle n'a pas à se préoccuper de la situation pécuniaire des écoles libres. C'est à ceux qui les soutiennent de pourvoir à leurs besoins et rien ne les empêche, si cela leur plaît, de faire payer à leurs étudiants les frais de leçons dont ces derniers sont si avides.

L'interdiction aux membres des congrégations religieuses non autorisées de prendre part à l'enseignement n'est pas davantage une restriction de la liberté. Cette interdiction est nécessaire et légitime pour opposer une barrière suffisante aux empiétements du cléricalisme. Les auteurs des lois de 1850 et de 1875, en effet, sous prétexte de libéralisme, n'ont fait que susciter un enseignement rival et hostile à l'enseignement de l'État, et contraire aux doctrines mêmes de la liberté. Avec les entraves qui existent en France contre les associations, l'Eglise seule, dont l'organisation est si puissante, était en mesure de profiter de la liberté générale si généreusement et si imprudemment accordée. En fait, elle seule en a profité. Dans l'enseignement secondaire, elle a fondé une multitude d'écoles où plus de 40,000 élèves reçoivent ses leçons, toutes plus ou moins contraires aux idées modernes et aux principes sur lesquels est basé l'Etat, tandis que les lycées et les collèges communaux ne réunissent ensemble pas beaucoup plus de 60,000 jeunes gens. Dans l'ordre supérieur, l'Eglise a en quelques années réuni vingt millions, fourni un personnel d'administrateurs, de professeurs pour cinq grandes écoles créées dans les principales villes de France.

L'enseignement, dans ces écoles de divers degrés, est dirigé contre les principes sur lesquels repose la société moderne : il serait puéril de le nier. C'est en vain que l'on demande une enquête pour le prouver. Cette enquête ne produirait aucun résultat, parce que les directeurs des établissements suspects trouveraient mille moyens de s'y soustraire ou de la rendre illusoire. Le véritable enseignement, celui qui se grave le plus profondément dans les cœurs, c'est l'enseignement oral. Comment y atteindre? Au surplus, les fruits de l'éducation donnée dans ces maisons sont publics et en font connaître l'esprit. Les jeunes gens qui en sortent se distinguent par leur culte pour les souvenirs et les maximes de l'ancien régime, par leur hostilité aux principes modernes. A l'armée, dans les administrations, ils font bande à part. C'est un nouvel Etat

qu'on a introduit dans l'Etat. Dans ces établissements appelés libres, ce qu'on enseigne, c'est la haine de la liberté.

En veut-on une preuve éclatante? Qu'on lise le *Syllabus*. Ce document célèbre est une protestation contre toutes les conquêtes de la pensée moderne. Or, tout le corps professoral des universités nouvelles et toute la jeunesse formée par ses soins font profession de croire au *Syllabus*.

La monarchie ancienne elle-même, par l'organe de ses souverains, de ses magistrats et de ses ministres, la royauté constitutionnelle de 1814 et de 1830, les deux empires s'étaient tenus en garde contre les envahissements de l'ultramontanisme. Faut-il rappeler les arrêts du parlement et les édits royaux qui ont proscrit les Jésuites, les mesures prises par Napoléon Ier contre leurs tentatives occultes de restauration, les ordonnances de 1828 signées par Charles X?

En plusieurs circonstances, notamment en 1816, en 1850 et en 1875, le pouvoir, en France, s'est montré favorable aux congrégations religieuses; néanmoins un petit nombre d'entre elles ont sollicité l'autorisation; la plupart ont préféré avoir une existence illégale, pour se soustraire aux obligations pesant sur les congrégations reconnues. Par ce choix, elles se sont mises hors de la protection de la loi. Nulle association ne peut exister, si elle n'est reconnue de l'Etat, qui seul peut juger si elle n'est pas incompatible avec sa propre sécurité. Les associations religieuses sont les plus dangereuses de toutes, parce que ceux qui en font partie se lient par des vœux, observent une règle et sont soumis à un supérieur qui absorbe et domine leur volonté. Les Jésuites, plus que tous autres, ont abdiqué toute indépendance personnelle.

II

Trois membres de la commission veulent, au contraire, le maintien complet des lois de 1850 et de 1875, qu'ils approuvent dans leur ensemble et dans leurs détails. Ces lois n'ont donné que de bons résultats; celle de 1875 est si récente, qu'il est impossible que l'expérience se soit prononcée contre elle. Le respect dû à la loi exige qu'on ne la rapporte pas si promptement. Les catholiques ont fait de grands efforts pour fonder leurs universités; il serait inique de rendre ces sacrifices inutiles. Qu'on respecte, d'ailleurs, le principe de la propriété, qu'on ne brise pas des carrières.

Il faudrait avoir, au moins, un grief précis à articuler contre les nouvelles universités; on n'en articule pas un seul. Pas une imprudence n'a été commise, pas un appel au mépris de l'autorité, pas une excitation à la haine des institutions. Les professeurs ont été dignes et mesurés, les étudiants sages et studieux. Qu'allègue-t-on? Des dogmes dont on

ne veut pas, ou des opinions mille fois désavouées. C'est trop ou trop peu. On ne peut détruire toute une organisation à cause de quelques livres obscurs et sans crédit, on s'efforcerait en vain de s'en prendre à la majesté de la religion catholique.

Or, c'est là le but dernier et inévitable des adversaires de la loi de 1875. Toutes les modifications proposées visent évidemment à rendre l'existence des établissements libres impossible. On ne réglemente pas leur liberté, on la supprime. On leur ôte la participation aux examens qui déterminent la collation des grades; on leur ôte leur nom, leur argent, leurs maîtres; après cela, on les déclare libres.

L'université seule conférait les grades quand elle avait le monopole de l'enseignement. Aujourd'hui que la concurrence est proclamée, cette concurrence entraîne nécessairement la juridiction des professeurs libres sur leurs élèves. Faire juger ceux-ci par des rivaux, cela est absurde. Les professeurs de l'Université sont, sans doute, au-dessus de tout soupçon de partialité; mais la liberté n'existe que lorsqu'elle a des garanties de droit, le fait n'est rien. Un esclave peut jouir, par la bienveillance de son maître, de la liberté la plus illimitée; il n'en est pas moins esclave.

La loi de 1875 fait, au surplus, la part fort belle aux professeurs de l'Etat; ils ont la majorité dans les jurys mixtes et les présidences : leurs collègues ne sont là, en quelque sorte, que comme témoins et, au besoin, pour protester. Que veut-on de plus pour le maintien des droits de l'État?

Quant aux dénominations de facultés et d'universités, elles sont conformes à l'usage dans tous les pays civilisés. L'Académie de Genève, en créant dans son sein une faculté de médecine, a pris le nom d'Université.

Quand on veut forcer les étudiants des universités libres à se faire inscrire dans les bureaux de l'inspecteur de l'Académie, on se rend coupable d'une vexation et d'une humiliation misérables; on rend impossible la constatation de l'assiduité pour les étudiants de l'Etat, puisque ceux-ci auront la facilité de se faire inscrire comme étudiants des établissements libres, pour être dispensés de suivre les cours. Est-ce ainsi qu'on prétend relever le niveau des études?

La suppression des frais d'inscription combinée avec l'élévation possible des droits d'examen aura pour effet de ruiner les écoles libres en leur enlevant leurs ressources, sans que l'État y perde rien, s'il le veut. Il ruine ses concurrents et les ruine à son profit.

Enfin on ôte à l'enseignement libre ses maîtres, non pas tous ses maîtres, mais les plus influents, les plus renommés, les plus nombreux. L'article 7 chasserait de sa chaire de philosophie un Malebranche, de sa chaire de rhétorique un Bourdaloue. Il interdirait l'enseignement d'hommes tels que le P. Gratry, le P. Captier, le P. Secchi, le P. Jou-

bert. A-t-on fait attention qu'en frappant les professeurs, le contre-coup retombe sur la jeunesse française et que la science en éprouve un notable détriment?

Quel prétexte allègue-t-on pour écarter toute une catégorie de maîtres? On dit qu'ils enseignent mal et qu'ils enseignent le mal. Leurs succès détruisent le premier grief et expliquent la frayeur qu'ils vous causent. Quant au second, quel mal enseignent-ils? Il faudrait le préciser. Est-il raisonnable d'accorder tout crédit à des accusations lancées autrefois sans preuve contre les Jésuites par leurs plus cruels ennemis, les protestants et les jansénistes? Est-il juste d'opposer aux Jésuites d'aujourd'hui des livres écrits par quelques Jésuites d'autrefois, non pour des écoliers ni pour des gens du monde, mais pour des confesseurs et des casuistes?

On a tort de rendre solidaire la Compagnie de Jésus de tout ce que tels de ses membres ont pu jadis publier. Elle laisse et a toujours laissé une certaine liberté aux opinions individuelles, pourvu que certaines doctrines soient respectées. Les progrès de la science n'ont lieu qu'à cette condition. Il faut juger les maîtres des écoles actuelles par l'enseignement qu'ils y donnent. Or, ils ne combattent ni les lois, ni les institutions du pays; en attaquant le matérialisme, en enseignant la doctrine catholique et la soumission à l'Eglise, ils sont dans leurs droits.

Si les Jésuites commettent quelque délit politique ou autre dans une des maisons qu'ils dirigent, poursuivez les coupables devant les tribunaux, fermez leurs maisons, mais ne les frappez pas préventivement.

D'ailleurs, pourquoi rendre solidaires de l'impopularité des Jésuites vingt-six autres congrégations? En admettant que les Jésuites enseignent le mal, ce n'est pas une raison pour fermer les établissements des Dominicains.

Vous reprochez aux Jésuites d'avoir dicté le *Syllabus*, de dominer l'Église entière. Soyez donc francs, et avouez que ce n'est pas à un seul ordre que vous en voulez, mais à l'établissement catholique même.

Vous tolérez toutefois les ordres autorisés, mais vous éloignez de l'enseignement ceux qui ne le sont pas, parce qu'ils n'ont pas soumis leurs statuts à l'examen des pouvoirs publics. Ce n'est plus ici une question de philosophie ou de théologie, mais de droit.

Elle doit être résolue contre vous.

Les lois de l'ancienne monarchie ne sont plus applicables, puisqu'on est dans un ordre de choses tout nouveau. Depuis la Révolution, l'État ne reconnaît plus de vœux, il ne les sanctionne pas, il n'en impose pas l'observation, mais il ne les proscrit pas non plus. Les associations qui se composent de personnes liées par des vœux sont, pour lui, comme si elles ne l'étaient pas, à moins qu'il ne les ait spécialement autorisées; mais si elles sont dépourvues de toute personnalité civile, leurs mem-

bres jouissent de tous les droits de citoyen, y compris celui d'enseigner, que leur reconnaissent formellement, d'ailleurs, les lois de 1850 et de 1875.

Tous les actes des gouvernements antérieurs qui pourraient leur être opposés sont virtuellement abolis par les principes mêmes de nos institutions : l'administration elle-même les a considérés comme tombés en désuétude, puisqu'elle a souvent traité avec ces religieux qu'on a vus siéger dans le conseil supérieur de l'Instruction publique et jusque dans les assemblées souveraines de la nation.

III

Reste le troisième groupe dévoué à l'Université d'État, mais non moins dévoué à la liberté, et, par conséquent, opposé à toute mesure restrictive.

Les deux membres de ce troisième groupe sont résolus à voter les articles du projet de loi qui restituent à l'établissement officiel le privilège exclusif de la collation des grades et qui accordent la liberté des cours et des conférences, mais ils ne voteront pas l'article 7, qui est une atteinte à la liberté et qui a le tort d'être à la fois impolitique et inefficace.

Ils pensent que l'Université est sérieusement menacée par la concurrence des écoles libres ; mais ils sont d'avis que le meilleur moyen de l'emporter, c'est d'améliorer la situation des établissements universitaires, au lieu de fermer les établissements rivaux. L'université demeure stationnaire, tandis qu'autour d'elle on met à profit tous les progrès de la pédagogie : tel est, pour elle, le danger.

Ils ne souffriront pas qu'on enseigne dans les écoles libres le mépris de la loi, des maximes et des institutions du pays, mais ils estiment qu'on peut empêcher ces écarts par une inspection fortement organisée.

On leur reproche d'être plus favorables aux Jésuites que ne l'était le roi Charles X ; ils répondent que ce n'est pas par tendresse pour les Jésuites qu'ils conservent ces religieux comme instituteurs, mais par amour pour la liberté.

En 1828, on avait le droit d'expulser les Jésuites des petits séminaires, parce qu'on vivait sous le régime d'une religion d'État et de monopole, et pourtant, dit expressément M. Jules Simon, « cette légalité était contraire à la justice ». Aujourd'hui, avec la liberté des cultes et la liberté d'enseignement, il faut souffrir les Jésuites, pourvu qu'ils se conforment aux lois; or, ils déclarent être disposés à les respecter.

Le monopole de l'Université a été détruit successivement par la loi de 1833 pour l'enseignement primaire, par la loi de 1850 pour l'ensei-

gnement secondaire, par la loi de 1875 pour l'enseignement supérieur. Il ne faut pas le rétablir.

En 1848, tous les républicains étaient passionnés pour la liberté. On lisait dans la Constitution : « l'enseignement est libre : la liberté de l'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'État. » Plus tard, le rapporteur de la commission chargée de préparer une loi organique sur cette matière, M. J. Simon, était l'organe de tous les républicains de la Constituante, lorsqu'il disait : « La république n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes le droit d'enseigner. Elle ne connaît pas les corporations : elle ne les connaît ni pour les gêner, ni pour les protéger; elle ne voit devant elle que des professeurs. »

On reproche encore aux deux membres de ce troisième groupe d'organiser une liberté dont les ennemis de la liberté sont les seuls à profiter.

A cela ils répondent qu' « on n'est pas maître de distribuer la liberté, « comme on distribue un privilège; que le droit ne se divise pas... que « sous un régime libéral il faut réussir en usant de sa liberté et non en « restreignant celle d'autrui. »

Nul ne songe, d'ailleurs, aujourd'hui, à une liberté illimitée.

En 1848 il y avait des ennemis acharnés de l'Université qui ne souhaitaient que sa perte ; ceux-là demandaient la liberté comme en Belgique, c'est-à-dire sans garanties, ni surveillance. On est revenu de ces exagérations. Le droit du père de famille se borne à choisir entre le maître laïque et le maître congréganiste, mais non à s'adresser au premier maître venu.

Si dans les écoles congréganistes de quelque degré que ce soit, il se commet un délit soit contre les lois, soit contre la Constitution ou contre les mœurs, ce délit sera puni et la punition pourra aller jusqu'à l'interdiction du maître, jusqu'à la fermeture de l'école. Cette punition sera extrême dans les cas extrêmes, mais enfin ce sera une punition juridique, tandis qu'aujourd'hui on parle de l'infliger *a priori*, arbitrairement et en dehors de tout délit, même en dehors de toute prévention.

La surveillance la plus rigoureuse, l'exigence des grades peuvent se concilier avec la liberté ; le monopole, non. Pour exercer la médecine, il faut être reçu docteur; cette condition n'est pas une entrave à la liberté, puisque tout le monde peut se faire recevoir docteur ; mais si l'on défendait aux Oratoriens de subir les examens de doctorat, on attenterait évidemment à leur liberté.

Abordant le sujet des congrégations, M. Jules Simon fait observer que si les congrégations non autorisées n'existent pas légalement, il n'y a pas de loi qui interdise à un citoyen de faire des vœux, de s'engager à suivre une règle, d'obéir à un supérieur même étranger. Pourquoi donc l'article 7 ne veut-il pas que le membre d'une congrégation non autorisée

puisse enseigner, même en dehors de sa congrégation, même dans un établissement laïque ? On ne lui enlève pas ses droits de citoyen, on ne l'empêche pas d'être électeur, député, évêque. Quelle aberration de lui laisser l'exercice de tous ses droits politiques et autres, et de ne le priver que du droit d'enseigner ! On ne voit aucun inconvénient à le laisser discourir de philosophie, ou d'attaquer les maximes modernes dans une église ou dans un mandement épiscopal, et on découvre un danger à lui permettre d'enseigner la physique ou le latin à une centaine de bambins!

Non, les membres des congrégations non autorisées ne sont pas des délinquants; quand ils le seraient, il ne faudrait pas les punir avant de les avoir jugés et condamnés. Les a-t-on poursuivis depuis cinquante ans ? Pourquoi vous portent-ils ombrage aujourd'hui ?

Vous n'avez pas le droit de les frapper uniquement parce qu'ils vous déplaisent.

Aux défenseurs de l'aricle 7 qui prétendent ne pas détruire la liberté d'enseignement parce qu'il sera toujours loisible au père de famille de faire élever ses enfants par un jésuite, M. Jules Simon répond tout net que cet argument est des plus malheureux, car il démontre précisément le contraire de ce qu'il a l'intention de prouver, à savoir que la liberté subira une profonde atteinte; elle n'appartiendra plus qu'au riche, elle deviendra un objet de luxe.

Après avoir montré que les libéraux sont inexcusables d'attenter à la liberté d'une catégorie de citoyens, le rapporteur s'adresse à ceux qui jettent le masque de la liberté et déclarent hautement qu'ils veulent faire une loi de *défense sociale*. Une mesure aussi extraordinaire n'est pas nécessaire, elle sera inefficace.

Il y a en France 27 congrégations d'hommes non autorisées possédant 88 maisons où vivent 1987 membres, dont une bonne moitié est absorbée par la prédication. L'autre moitié enseigne 16,000 élèves. Où iront les élèves et les maîtres ? Une partie de ces derniers émigrera et fondera des établissements sur nos frontières. Il en existe un déjà à Monaco, un autre est en création à Jersey. Un certain nombre de jeunes gens suivront là leurs professeurs. La loi est impuissante contre cette alternative.

Quant à ceux des Jésuites qui resteront en France, rien ne les empêchera de renoncer à leurs vœux, de prendre l'habit et le titre de prêtres séculiers, tout au moins, de confier leurs ecoles à des affiliés, tout imbus de leur esprit, mais qui ne seront pas encore profès. Comment ruiner cette combinaison ?

Admettons que les religieux non autorisés soient réduits à céder leurs maisons à des religieux autorisés ou même à des ecclésiastiques séculiers, ou même à des laïques catholiques, qu'y aurez-vous gagné ? Quel avantage trouverez-vous à voir de jeunes Français en ctrinés par des

Sulpiciens, au lieu de l'être par des Dominicains ? Vous dites que les Jésuites dominent l'Église. Si cela est vrai, tous les fidèles de l'Église professent la même doctrine. Pourquoi changer de professeurs, puisque tous se valent ? La vérité, c'est que tous les catholiques sont unis intimement dans la même croyance. Si ces croyances ne sont pas conformes à vos opinions, il faut vous résigner à supporter cette dissidence, à moins d'entrer à pleines voiles dans la voie de la persécution.

Quand vous aurez expulsé les Jésuites comme professeurs, leur interdirez-vous d'être les confesseurs, ou les directeurs spirituels de leurs anciens élèves ! Si vous ne le faites pas, cette influence que vous voulez combattre, ne l'aurez-vous pas accrue ! Si vous le faites, mesurez à quelle conséquence extrême vous pourrez être conduits par ce système.

On a parlé de défense sociale : M. Jules Simon juge que cette expression n'est nullement justifiée. La société moderne n'est pas en péril, l'Université n'est pas menacée : les chiffres suivants le prouvent surabondamment.

Le nombre des élèves des lycées s'accroît constamment. De 1865 à 1876, l'accroissement a été de 8365, soit, en moyenne, de 82 élèves par lycée. En cette même année 1876, l'enseignement laïque comptait 32,209 élèves dans les lycées, 38,236 dans les collèges communaux, 31,245 dans les établissements libres laïques ; en tout : 101,708 élèves, tandis que l'enseignement clérical, congréganiste, établissements diocésains, prêtres séculiers, ne réunissait pas plus de 46,846 élèves, en y comprenant même la population de sept écoles ecclésiastiques protestantes.

Si l'Université d'État venait à disparaître, ce que M. Jules Simon regarderait comme un très grand malheur, et ce que, pour notre part, nous ne demandons pas, ce ne serait pas l'enseignement libre laïque qui hériterait de ses dépouilles, ce serait l'enseignement congréganiste.

Le rapporteur n'hésite pas à faire l'éloge de l'esprit d'initiative des Jésuites et de leurs intelligentes réformes. Ils ont renouvelé le programme des études et les méthodes ; ils ont bâti des palais pour loger convenablement et dignement les enfants et les maîtres qui les dirigent ; ils n'épargnent rien pour une surveillance sérieuse et honorable pour ceux qui l'exercent.

L'Université d'État est loin d'avoir suivi cet exemple. Ses établissements, situés dans d'anciens couvents ou anciens collèges de Jésuites, manquent d'air, de lumière, en général d'une appropriation convenable. L'esprit de routine prévaut dans son enseignement. Les maîtres d'études, chargés de la fonction si importante de la surveillance, ne jouissent pas de la considération nécessaire ; ils se recrutent dans une condition trop inférieure, à cause de l'extrême modicité de leurs appointements et de la rebutante assiduité que l'on exige d'eux... M. Jules

Simon voudrait qu'on relevât ces fonctions trop dédaignées, en y attribuant des émoluments supérieurs, en y appelant des professeurs émérites, d'un âge respectable, en introduisant dans l'Université une institution analogue à celle des *tutors* anglais.

Plusieurs professeurs de l'Université officielle, séduits par les avantages supérieurs que leur offraient les fondateurs des établissements rivaux, ont accepté les propositions que ceux-ci leur faisaient. On éviterait cet inconvénient, qui finirait par appauvrir le corps enseignant, en faisant une grande situation à ceux qui en font partie.

Enfin, M. Jules Simon voudrait que l'État vînt au secours des villes que la loi de 1850 charge des dépenses nécessitées par la restauration et l'amélioration des bâtiments des collèges communaux. Les lycées ne devraient pas, non plus, être négligés.

En définitive, M. Jules Simon demande une réforme pédagogique sérieuse, et beaucoup d'argent pour améliorer le personnel et le matériel de l'Université. Dans ces conditions, il estime que l'Université lutterait avantageusement contre la concurrence redoutable que lui font les institutions congréganistes. Il conclut cette partie de son argumentation en disant, qu'il ne s'agit plus pour l'Université de lutter, mais de gouverner.

Nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître que le plan de M. Jules Simon est plus acceptable que celui de M. Jules Ferry; il n'est ni brutal, ni odieux comme ce dernier. Toutefois, il nous permettra de faire remarquer que si la lutte est préférable à l'écrasement, l'équité commande que les *deux* rivaux se placent dans des conditions égales; qu'elle défend surtout que l'un des rivaux dérobe à son adversaire ses propres armes pour le battre plus aisément. Or, c'est un peu cela que conseille l'honorable rapporteur. Où l'État libre penseur — car M. Jules Simon le suppose tel, tout en écartant avec un scrupule que nous nous plaisons à constater la moindre attaque contre la religion — où l'État libre penseur prendra-t-il les sommes considérables qu'on l'engage à consacrer à l'amélioration du personnel et du matériel de son Université? Ce n'est pas uniquement dans le coffre des libres penseurs. Les catholiques fourniront forcément leur part proportionnelle, et cette part sera grande, même si l'on défalque les sommes qui seront versées par ceux d'entre eux qui, n'étant guère catholiques que de nom, ne répugneront pas à subventionner de leurs propres deniers un enseignement au moins indifférent. Les mêmes catholiques zélés qui paieront pour soutenir l'Université d'État, paieront, en outre, pour faire vivre les universités libres, car celles-ci n'ont pas de subvention officielle. La concurrence sera-t-elle longtemps possible dans ces conditions-là ? La lutte sera-t-elle égale?

M. Jules Simon loue le ministère d'avoir consacré 17 millions aux dépenses causées par les progrès qu'on veut réaliser dans l'Université.

Le louerait-il de même, le louerait-il avec plus d'effusion, s'il avait demandé aux Chambres 100 millions, 200 millions ? Dans cette hypothèse, quel fardeau intolérable pour les catholiques obligés de payer des deux mains !

M. le rapporteur qui est, habituellement, animé d'un esprit discret et modéré, reculerait, à ce que nous pensons, pour plusieurs motifs, devant cette exagération de sa doctrine ; mais en a-t-il prévu, en a-t-il pesé toutes les conséquences ? D'autres, moins mesurés que lui, ne les tireraient-ils pas à sa place ? La question n'est donc pas aussi simple que M. Jules Simon semble le croire. Il ne suffit pas de prodiguer les millions pour la résoudre.

A notre avis, l'Université d'Etat devrait chercher à se suffire à elle seule : Les établissements libres, nouvellement formés, ne vivent pas dans d'autres conditions. Si elle est viable, elle vivra sans qu'il soit nécessaire de la mettre en serre chaude. Sinon, pourquoi lui procurer une vie factice en écrasant les contribuables, y compris les catholiques qui ne lui portent qu'un médiocre intérêt ?

M. le rapporteur de la commission sénatoriale nous parle du nombre sans cesse croissant des élèves des écoles universitaires ; mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'une proportion notable de ces élèves y est attirée et retenue par les bourses ou demi-bourses que ces mêmes contribuables paient de leurs propres deniers. Ajoutez à cette catégorie fort respectable des intéressés, la classe des fonctionnaires qui, de peur d'être mal notés ou dans l'espoir de l'avancement, ne croient pas pouvoir se dispenser d'envoyer leurs fils dans les établissements gouvernementaux, vous arriverez à un chiffre considérable, et le nombre des parents qui estiment l'Université pour elle-même se trouvera fort réduit.

Dans ces conditions que personne n'ignore et que M. le rapporteur connaît parfaitement, puisqu'il a rempli non sans éclat des fonctions dans le corps universitaire, on se demande s'il y aurait grande utilité à augmenter, dans une grande proportion, les sacrifices imposés aux contribuables pour peupler des établissements qui sont médiocrement goûtés d'un grand nombre de pères de famille.

Revenons au rapport. M. Jules Simon signale les périls des restrictions apportées à la liberté pour l'enseignement laïque libre. Cet enseignement compte, assure t-il, plus de 30,000 élèves. A la vérité, l'enseignement congréganiste lui fait une rude concurrence, qui le mine tous les jours ; mais les écoles laïques libres se trouveront-elles mieux d'avoir affaire à des congrégations autorisées, au lieu d'être en face des congrégations non autorisées ? M. Jules Simon ne le pense pas ; il estime que l'important pour ces écoles, c'est de jouir d'une entière liberté ; il a, d'ailleurs, confiance dans l'esprit d'association qui, un jour ou l'autre, pourrait se réveiller en France et y produire des résultats analogues à

ceux que l'on peut constater en Allemagne, en Belgique et en Amérique.

Au surplus, le principal motif qui fait repousser par M. Jules Simon et par son collègue l'article 7, c'est l'intérêt politique. La république, nouvellement fondée, a besoin d'apaisement dans les esprits ; l'article 7 suscite la guerre, parce qu'il ressemble à un commencement de persécution religieuse. Ni ses partisans, ni ses adversaires ne s'y trompent. Les uns et les autres sont d'accord pour y voir le point de départ d'une série de mesures dirigées contre la religion catholique. Or la religion catholique, de l'aveu de M. Jules Simon, abstraction faite du côté moral, est matériellement une grande force avec laquelle tout gouvernement est tenu de compter.

En terminant, M. Jules Simon mentionne un amendement de M. Eymard-Duvernay, tendant à supprimer toutes les universités et facultés libres, mais à introduire dans l'Université d'Etat, la liberté par l'institution des *privat-docentes;* l'interdiction d'enseigner n'aurait lieu qu'à l'égard des Jésuites. La commission, tout en se montrant favorable à l'institution des *privat-docentes*, qui rend de fort grands services à l'étranger, n'a pu accueillir l'amendement précité.

Les délégués des Universités catholiques ont été reçus par la commission et ont défendu avec autant de talent que de vigueur les corps qu'ils représentaient; ils ont notamment insisté sur l'importance des collections scientifiques qui ont été réunies à grands frais dans ces établissements.

Au rapport est annexé un État départemental, par ordre d'importance numérique, des signatures, des pétitions contraires au projet de loi présenté par M. Jules Ferry. En tête figurent le Nord, par 95,538 signatures, la Seine (75,992 signatures), la Loire (50,947), le Pas-de-Calais. (47,852). Les départements qui ont fourni le moins de signatures sont la Corrèze, les Alpes-Maritimes, la Creuse, les Hautes-Pyrénées, les Hautes-Alpes qui se présentent avec les chiffres respectifs suivants : 3,580; 3,400; 3,391; 3,283 et 2,513. L'Algérie a envoyé 761 signatures et l'île de la Récunin 75. En ajoutant aux nombres portés sur cet État 2,556 signatures qui n'y figurent pas, on arrive à un total de 1,777,762 signatures. Sur ce chiffre on a constaté environ 600,000 signatures de femmes.

IV

Le R. P. Félix a voulu prendre part lui-même à la grande bataille qui se livre en ce moment. Il vient de publier à la Société générale de librairie catholique, maison Victor Palmé, six lettres à M. Ferry, dont voici les intitulés : 1° *Une première à M. Jules Ferry;* 2° *L'article 7 devant le droit paternel;* 3° *L'article 7 devant le droit de l'Etat;* 4° *L'article 7*

devant l'unité française ; 5° L'article 7 devant le cléricalisme et le jésuitisme ; 6° L'article 7 devant la liberté et le droit commun.

L'éminent auteur déclare dès le début qu'il agit et qu'il écrit comme simple citoyen ; toutefois il ne cache ni son nom, ni sa qualité. « Dieu « me garde, dit-il, de dissimuler devant vous ce que je considère « comme le plus grand honneur de ma vie. Eh bien oui ! foi d'honnête « homme, je suis fils de ce Loyola dont le fantôme obsède aujourd'hui « tant d'imaginations... Je suis jésuite et c'est ma gloire. » Plus loin le révérend Père annonce à son adversaire qu'il le convaincra d'un bout à l'autre de contradiction.

Le R. P. Félix dans sa *Lettre sur le droit paternel* trouve des accents douloureux et poignants, au service d'une droite et ferme raison. « Il est dangereux, Monsieur le ministre, de toucher à cette autorité qui se nomme un père, et à cet amour qui se nomme une mère, ou plutôt de toucher, dans l'un et l'autre, ces deux choses saintes à la fois. »

Il est impossible de fixer avec plus de logique les limites et les conditions du droit de l'État mis en regard du droit du père de famille. Ecoutons l'illustre religieux : « Il est évident que la connaissance exacte des droits de l'État présuppose ici la connaissance et la définition préalables des droits de la famille. Il n'y a pas de droit contre le droit. Les droits se subordonnent, ils ne peuvent pas se contredire. »

« Et, de même que les droits certains de l'État ne peuvent être en opposition avec les droits de la famille, les droits certains de la famille ne peuvent être en opposition avec les droits de l'État ; et, en toute hypothèse, les droits de l'État, si droits il y a, ne peuvent commencer que là où finissent les droits de la famille. Et parce que, comme on va le voir, la constitution de la famille, avec ses droits, est rationnellement et historiquement antérieure à la constitution des États, la connaissance et la définition exacte des droits des États présuppose la connaissance et la définition des droits essentiels de la famille elle-même. »

Après avoir remarqué avec justesse que les révolutionnaires, tout en accusant hautement l'Église d'envahir le domaine propre de la société civile, se rendent coupables d'une usurpation analogue mais réelle en commettant, au nom de l'État, des empiètements sur la société domestique, le R. P. Félix explique ce fait par la raison que le père de famille puise son autorité dans l'autorité souveraine de Dieu dont on ne veut plus aujourd'hui.

Nous voudrions pouvoir tout citer, mais l'espace nous manque. L'auteur expose avec une incomparable hauteur de vues que la famille et l'Église seules sont d'origine directement divine. Il n'entre rien de conventionnel dans la formation de l'une ou de l'autre. Elles expriment le véritable droit divin. Ce qui les différencie, c'est que la première est d'ordre naturel, et la seconde d'ordre surnaturel ; mais elles découlent

toutes deux d'une source commune. L'État, sans doute, est voulu de Dieu, mais il entre dans sa constitution un élément humain considérable.

Si vous niez le divin, au moins devez-vous reconnaître la nature. Or la nature est supérieure à toutes les conventions ; donc le droit de la famille, qui est essentiellement naturel, l'emporte sur le droit de l'État, où, d'après vos propres doctrines, c'est l'homme qui met surtout son empreinte. Le droit du père, droit personnel, droit imprescriptible, droit inaliénable, est, dans toute la rigueur du terme, souverain. Les pouvoirs publics disparaissent devant son autorité, et cette autorité s'incline seulement devant l'autorité de Dieu d'où elle dérive, ou devant l'autorité de l'Église, qui n'est que l'autorité même de Dieu.

Le droit de la société domestique est rationnellement et historiquement antérieur au droit de la société civile. Cela est évident. Que l'on nous montre un État existant en dehors de la famille et avant la famille. Est-ce que l'État ou le gouvernement est autre chose qu'une force centrale consentie et acceptée par les familles déjà constituées pour être leur commune défense? Aussitôt que la famille est créée, le père, son chef naturel, est investi de tous ses droits avant qu'un État quelconque puisse même être conçu.

De ces prémisses inattaquables découle une conséquence rigoureuse : c'est que le père, *autorité* souveraine vis à vis de ses enfants dont il est l'*auteur*, a le droit indiscutable de les former comme il l'entend, de leur donner l'éducation qui lui convient, et s'il ne peut exercer personnellement à leur égard les fonctions de maître et d'instituteur, de déléguer à qui lui plaît, sans contrôle et sans entrave, cette part de son autorité.

V

Après le R. P. Félix, ou plutôt un peu avant lui, les projets de M. Jules Ferry ont rencontré un adversaire non moins résolu, non moins indigné, bien que dans des rangs différents, nous n'osons pas dire opposés. M. Albert Duruy vient de continuer, dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, la vive polémique précédemment commencée. Rarement cet écrivain vif et alerte a été mieux inspiré. Réserve faite sur quelques expressions dictées par des préjugés, on pourrait tout citer, tout approuver. Nous nous bornerons, faute d'espace, a de brèves indications.

Il faut l'entendre relever avec une sévérité dédaigneuse les pitoyables citations faites par le ministre, de certains livres de classe composés par les Jésuites. M. A. Duruy demande si les jeunes gens qui avaient appris l'Histoire de France dans les livres du R. P. Gazeau ont fait mauvaise figure à l'ennemi, ou fourni beaucoup de chefs à l'émeute. A-t-on essayé de démontrer que les quatre-vingt-dix élèves de la rue des Postes, qui

sont morts au champ d'honneur en 1870, étaient de mauvais citoyens ?

L'écrivain admire cette armée qui est sortie des entrailles même de la nation, sous la conduite de ses chefs naturels, pour protester par près de deux millions de signatures contre des projets impies et détestables. La majorité des conseils généraux lui avait, d'ailleurs, donné le signal. Le Sénat va donc se trouver entre le vote d'une assemblée peu maîtresse d'elle-même et la manifestation réfléchie de l'élite de la nation et de la majorité des pères de familles. C'est pour ce grand corps une magnifique occasion d'exercer le haut arbitrage que la Constitution lui a conféré et qui est sa seule raison d'être. On ne doute pas qu'il ne la saisisse et qu'il ne se lasse du rôle de complaisant attristé qu'il a trop longtemps joué. Après avoir subi, avec une résignation douloureuse, les conditions de la Chambre et s'être associé à ses moins justifiables mesures par le rappel des criminels de la Commune, il n'ira pas docilement frapper, sans l'ombre d'un prétexte, des religieux innocents. S'il le faisait, il signerait par la même sa propre abdication.

Après avoir insisté sur le dévouement des instituteurs qui élèvent gratuitement chaque année neuf mille jeunes gens ou jeunes filles, sur les services qu'ils rendent au nom français et à la civilisation sur la terre étrangère, M. Duruy invite le Sénat à placer la question sur son véritable terrain : l'éducation et la pédagogie.

Le tableau que trace M. A. Duruy de l'intérieur d'un établissement scolaire de Jésuites est curieux. Nous le laisserons parler :

« Nous avons eu récemment, nous aussi, l'occasion de visiter un de ces établissements ; nous étions curieux de voir à l'œuvre et de prendre sur le fait cette jeunesse corrompue et ces maîtres corrupteurs. Nous y avons trouvé, — c'était l'heure de la récréation, — cent cinquante jeunes gens de dix-huit à vingt ans, alertes et vigoureux, qui jouaient dans une vaste cour, les uns aux barres, les autres au ballon et aux quilles, quelques-uns même au croquet. Il n'y en avait pas un seul qui ne prît part à l'un ou à l'autre de ces jeux. Et, au milieu d'eux, les stimulant par son exemple, luttant d'adresse et d'agilité avec les plus forts, le préfet des mœurs, c'est-à-dire le maître surveillant, le visage trempé de sueur et la soutane relevée. Alors, par la pensée, nous nous sommes reportés à l'époque où, dans nos conciliabules de rhétoriciens précoces et blasés, nous passions le temps de nos courtes récréations, au fond d'une cour étroite et sombre, tantôt à deviser de choses que nous n'aurions pas dû connaître, tantôt à réformer la société, et nous nous sommes demandé si la sévérité de M. le ministre de l'instruction publique était bien à sa place.

« La récréation terminée, on a bien voulu nous montrer les salles d'étude. Elles sont vastes, propres et bien aérées. Chaque élève a son pupitre avec un casier dessous pour mettre ses plus gros livres ; rien ne traîne, aucun désordre : quand l'heure sonne, on range tout. Et sur ces

pupitres, chose étonnante, pas une inscription, pas un coup de canif ou de couteau.

» Les dortoirs sont beaux, trop beaux peut-être : les parquets en sont cirés ; c'est un luxe que quelques familles trouvent inutile, et peut-être n'ont-elles pas tort. Mais ce qu'elles apprécient fort, c'est la qualité de *l'ordinaire*. Dans nos lycées, la ration de viande est au maximum de 200 grammes par jour. Chez les Pères, les grands ont jusqu'à 360 gram., de viande cuite et désossée, les petits et les moyens environ 300 gram. Ce n'est pas encore la nourriture anglaise, « qui se compose en grande partie d'ale et de rosbif, avec addition de farineux en purée et de légumes verts, et qui est pour beaucoup dans la supériorité physique de nos voisins », mais on s'en rapproche autant que possible. Les Pères ont aussi beaucoup pris de leur éducation physique aux Anglais, et ils n'en ont pris que le nécessaire. Ils leur ont laissé les exercices purement athlétiques ou de sport, tels que la course et le canotage, et leurs jeux savants, tels que le cricket. En revanche, ils leur ont emprunté leurs grandes promenades, leurs jeux de boules et leurs exercices de natation, sans compter l'escrime et la gymnastique, qui sont fort cultivées dans leurs maisons, encore qu'elles n'y soient pas obligatoires. Outre les promenades habituelles du dimanche et du jeudi, qui durent quatre heures en été, trois heures en hiver, ils ont institué de véritables excursions à la campagne, avec déjeuner et dîner en plein air. On part le matin, dès l'aube, et l'on ne rentre qu'à la nuit, après avoir couru les bois et les champs.

Mais, de toutes ces distractions et de tous ces exercices, le plus salutaire encore est celui de la récréation. Dans nos collèges, faute d'espace, on ne joue pas ou l'on ne joue que dans les basses classes, et encore. Chez les Jésuites, les jeux sont obligatoires. Défense de s'asseoir ou de se promener. Qu'on le veuille ou non, il faut courir et se remuer. Le maître est là qui donne l'exemple et qui se fait pour un moment le camarade de ses élèves. Il ne croit pas déroger. Ce n'est pas un fonctionnaire, comme chez nous ; c'est un ami plus âgé qu'on aime et qu'on respecte. Et comment ne l'aimerait-on pas ? S'il est entré dans la Compagnie, ce n'est pas contraint et forcé, c'est par goût et par vocation. Très souvent est de bonne famille, et s'il était resté dans le monde, il y eût fait figure. Il portait un beau nom, il avait de la fortune, des alliances, une carrière. Il aurait pu se pousser dans la finance ou gagner gros dans l'industrie. Il a préféré prendre la soutane et se consacrer à l'éducation. Sa tâche, il ne la considère pas « comme une servitude ou comme un pis-aller » ; son rôle est plus important, plus grand, plus élevé que celui du professeur lui-même. En effet, « l'enseignement n'est qu'un moyen, est-il écrit dans le *Ratio studiorum* ; le but final est de porter l'enfant à la connaissance et à l'amour de son Créateur et de son Rédempteur ». Et

ailleurs, il est encore écrit : « Ce que les jeunes gens doivent surtout puiser dans la discipline de la compagnie, ce sont de bonnes mœurs. » L'instruction ne passe qu'après. Aussi le préfet des mœurs n'est-il en rien inférieur aux professeurs. Ce n'est pas comme chez nous un étudiant en médecine ou en droit qui vient demander le vivre et le couvert à l'Université, ou bien un aspirant professeur qui n'a pas encore pris ses grades; c'est au contraire un sujet d'élite, que le supérieur a distingué parmi ses frères, et qu'il a placé au poste qui exige le plus de dévouement et de qualités morales. Les Jésuites disent volontiers que le Père provincial est plus embarrassé pour trouver un bon surveillant que pour trouver un bon professeur de rhétorique. Je le crois sans peine ; il y faut peut-être un peu moins de science, mais combien plus de zèle, d'application, de tact ! Faire respecter l'autorité, la discipline, la règle, mieux que cela : les faire aimer, développer dans l'âme des jeunes gens le goût de l'exactitude et du devoir, les y ramener quand ils s'en écartent et mettre à tout cela douceur, fermeté, patience, égalité d'humeur et de caractère, quelle tâche ardue, pénible, et quelle variété d'aptitudes une telle tâche ne suppose-t-elle pas dans le même individu? Elle implique surtout une abnégation qui se rencontre rarement au même degré chez nos maîtres d'études. Allez donc demander de l'abnégation à des gens qui n'ont aucune vocation particulière et qui se sont faits surveillants comme ils se seraient faits commis, faute de mieux, pour vivre! Cela n'est guère possible, et la preuve, c'est que tous ceux qui ont étudié d'un peu près cette question capitale des maîtres d'études concluent plus ou moins à la suppression de nos internats. »

Enfin les universitaires rendent justice aux Jésuites, c'est déjà quelque chose.

Léonce de la Rallaye.

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DE LA *REVUE DU MONDE CATHOLIQUE*

Monsieur,

Permettez à un de vos plus anciens abonnés, qui fut jadis votre collaborateur, de vous parler encore de ces *Jésuites* qu'on veut expulser de France.

Cette campagne odieuse ne date pas d'aujourd'hui. Jadis le philosophisme la commença et parvint à extorquer à Louis XV et aux parlements une loi d'ostracisme.

Sous la Restauration, la libre pensée, s'inspirant de la haine de Voltaire, arracha aussi à la faiblesse de Charles X de déplorables concessions qui contribuèrent à la chute des Bourbons.

Sous Louis-Philippe, les mêmes adversaires pourchassèrent les Jésuites. Sous le dernier Empire plusieurs fois la même mauvaise volonté se trahit, notamment dans l'établissement de quelques nouveaux collèges de Jésuites.

A l'heure présente, la persécution paraît arrivée à son paroxysme, et le gouvernement semble décidé à aller jusqu'au bout.

L'opinion catholique s'est émue, et s'est traduite par une formidable protestation. Cette résistance se trouve renforcée par les réclamations des honnêtes gens de tous les partis qui craignent de voir s'implanter en France la plus épouvantable tyrannie, la tyrannie des consciences.

Que faire ?

Protester énergiquement, *protester toujours*, *protester sans cesse.* Oui, je l'ai déjà écrit ailleurs, il faut harceler le gouvernement et le parlement par nos infatigables réclamations. Elles doivent être et

publiques et privées. Si jamais la presse a eu une utilité, c'est aujourd'hui. Il ne faut reculer ni devant les menaces, ni devant les intimidations. Une cause qui s'empare de l'opinion publique est une cause victorieuse. Cette agitation légale, légitime, patriotique, ne peut être blâmée par les bons citoyens. Toutefois elle ne peut réussir qu'à la condition de se maintenir. Cette croisade est d'autant plus utile, qu'elle a pour but de préserver les générations futures d'une éducation essentiellement malsaine. C'est servir la France que d'y maintenir une éducation fortement chrétienne. Sans cette discipline, les vertus publiques et privées font place à tous les vices des nations en décadence.

Quiconque étudie l'histoire de France au dix-huitième siècle, et dans la première moitié du dix-neuvième, constate avec stupeur combien l'absence des Jésuites a déprimé les caractères et paralysé les volontés. Les hommes se forment sur les bancs du collège, le reste de leur vie est la résultante de la discipline du premier âge. Ceci prouve que l'instruction n'est que le second élément de la vie d'un peuple; c'est l'éducation qui en est la pierre fondamentale. Que m'importe que tous les Français, depuis le membre de l'Institut jusqu'au cocher de fiacre, sachent lire, si leurs âmes ne sont pas façonnées à la prière, au respect des grandes vérités morales et à l'obéissance?

Ces observations capitales ont toujours frappé les Jésuites. Voilà pourquoi ils ont toujours excellé dans l'éducation de la jeunesse. En domptant les caractères naissants, ils songeaient à l'avenir, et semaient des germes sains et vigoureux qui produisaient plus tard des races fécondes.

Ce qui me frappe le plus dans le réquisitoire Spuller et Ferry, c'est l'impuissance où se trouvent ces porte-paroles de la libre pensée de formuler un reproche sérieux et fondé contre les Jésuites.

On invoque des autorités suspectes ou hostiles, on entasse subtilité sur subtilité, paradoxe sur paradoxe, mais on ne fournit aucun raisonnement de quelque valeur. La passion, la haine, l'ignorance, présentent les témoignages à charge.

Tout cela n'est ni digne, ni spirituel. On veut appliquer aux Jésuites l'ostracisme qui atteignit Aristide chez les Athéniens.

Pour bien connaître l'éducation et l'enseignement des Jésuites, il faut les avoir reçus. Comme j'ai eu cette bonne fortune, j'ai le droit de décrire et de défendre cette éducation. Elle se résume en un mot :

dévouement poussé à ses dernières limites. On atteint l'enfance par la tendresse. C'est un principe universellement suivi chez les Jésuites de captiver le cœur des jeunes enfants. Quant aux adolescents qui gravitent vers l'époque où le raisonnement commence à s'épanouir, les Jésuites s'adressent à leur raison ils font appel au principe de l'honneur qui a une singulière énergie dans l'âme du jeune homme, ils développent le sentiment religieux qui doit dominer toute la vie, ils ne se bornent pas à cultiver cette jeune plante pour le temps présent, ils l'aguerrissent ou la fortifient, l'émondent ou la redressent, et ils lui préparent pour aujourd'hui, demain et toujours, une de ces amitiés inaltérables qui permettront à l'homme mûr de venir plus tard se réconforter dans la cellule du Jésuite.

Les natures ingrates, rebelles ou vicieuses, sur lesquelles tous les efforts se sont émoussés, sont éloignées, lorsqu'on a la certitude qu'il est impossible d'en tirer parti.

Voilà le secret de l'éducation des Jésuites. Leurs adversaires feraient mieux de les imiter que de les persécuter.

Cette direction et cette surveillance sont incessantes, et ceux qui en sont chargés en font la préoccupation principale de leur vie. Ils ne peuvent en avoir d'autre. Du reste, la direction des âmes est à la fois simple et multiple. Chaque maître, dans un collège de Jésuites, a sa mission, et cette mission est combinée avec celle de ses frères, et contrôlée par un supérieur qui se confine dans son domaine et n'empiète nullement sur le terrain qui l'avoisine.

Chose admirable ! le principe de l'autorité est religieusement observé, et nulle ambition, nulle jalousie, ne viennent embarrasser ce merveilleux rouage. Professeurs et surveillants se traitent avec les mêmes égards, ils sont tous jésuites ; d'ailleurs le professeur de philosophie peut devenir demain l'humble surveillant d'une division de bambins. Tous ces hommes ne songent pas au monde, ils n'en sont plus. Ils ne connaissent pas les puériles rivalités. A quoi bon ? *Ils sont arrivés.* Ils aiment leur compagnie et chérissent leurs élèves. Membres d'une grande famille, ils y apportent leur dévouement, leur tendresse, leur aptitude, et se font un devoir d'exclure de leur éducation, autant que faire se peut, la sévérité, tout en observant implacablement la règle.

On a osé dire que les Jésuites n'élevaient pas leurs élèves dans l'amour du pays. C'est là une monstrueuse calomnie contre laquelle nous protestons et nous protesterons toujours.

Ceux-là seuls qui ne connaissent pas les Jésuites, ou ceux qui ont des raisons secrètes pour ne pas les aimer, peuvent parler ainsi. L'amour de la patrie et de la famille trouve d'éloquents vulgarisateurs dans les collèges des enfants de saint Ignace. Comment en serait-il autrement ? Est-ce que parmi ces religieux uniformément vêtus ne se trouvent pas les représentants des plus grandes races françaises ? Croit-on que ces petits-fils de lieutenants-généraux, de présidents de parlement, de gouverneurs de province, qui ont écrit l'histoire de France avec la pointe de leur épée, ou rendu des arrêts sur les fleurs de lys, ont dépouillé tous sentiments patriotiques ?

Jamais.

On dit encore que les Jésuites obéissent à un mot d'ordre de l'étranger.

Niaiserie.

Les Jésuites obéissent au Pape comme tous les catholiques.

Leur général, qui réside à Rome, ne peut et ne veut jamais leur donner un ordre qui serait contraire à leurs devoirs de Français. Si pareille pensée lui arrivait et était mise à exécution, le général serait désobéi et déposé.

Et d'ailleurs, la doctrine catholique domine la constitution des Jésuites et la doctrine catholique ordonne, par la bouche de Jésus-Christ, d'aimer la patrie et de la servir.

J'arrive maintenant au système d'instruction suivi chez les Jésuites.

Il n'est ni plus ni moins que ce qu'il doit être. Les classes sont divisées en trois catégories ; savoir : le cours de grammaire, le cours des lettres et le cours des sciences.

Dans ces cours on n'enseigne jamais le mépris des lois du pays, et la politique est formellement exclue de la maison. Sous ce rapport le règlement est d'une rigueur impitoyable. Le professeur qui ferait des pointes sur ce terrain scabreux serait déplacé, et l'élève qui, nonobstant les remontrances, introduirait des discussions de ce genre, serait rendu à ses parents. Les classes y sont aussi bonnes que dans les meilleurs lycées. Certains cours n'ont pas de rivaux. Je veux parler des classes philosophiques : rien de plus naturel. Aujourd'hui l'Université méprise la philosophie, l'Eglise l'honore et tient à l'enseigner à la jeunesse catholique. De là vient sa supériorité en cette grave matière. Aussi, au sortir du collège des Jésuites, leurs disciples raisonnent tandis que les lycéens déraisonnent. Les pre-

miers ont des principes, une synthèse; les autres sont sans boussole. Chez les premiers le plan de vie est noble, généreux, le voici : être utile à son pays, à la religion, à ses semblables, en embrassant une carrière honorable; les autres cherchent à parvenir, c'est-à-dire à s'enrichir et s'enrichir pour jouir. Hélas! richesse et volupté, voilà bien souvent l'idéal caressé par la majorité des lycéens. Pourquoi le leur reprocher? N'est-ce pas le résumé des aspirations des professeurs? Sans doute quelques fils de l'*Alma mater* ont des vues plus élevées, mais qu'ils sont rares! S'ils ne visent pas à la richesse, ni aux satisfactions matérielles, ils sont torturés par l'orgueil et l'ambition : l'orgueil qui dessèche l'âme, l'ambition qui la racornit. La plupart du temps les lycéens deviennent ou sceptiques ou égoïstes, et ceux qui conservent quelque fraîcheur dans l'âme, finissent par déserter une région désolée, pour se réfugier à l'ombre de l'Eglise. Voilà comment se sont peuplées nos universités catholiques.

On connaît maintenant l'instruction et l'éducation des Jésuites; ni l'une ni l'autre ne laissent à désirer. L'éducation n'a pas de rivale, et l'instruction ne redoute nullement la concurrence. Disons maintenant un mot des Jésuites dans leurs rapports avec la société. Les Jésuites ont une influence sur leurs contemporains. C'est incontestable. Mais pourquoi leur en faire un crime? Depuis quand le prestige déterminé par la vertu, la science, le dévouement, l'intelligence et les services acquis, est-il criminel? Entendons-le bien, les Jésuites sont de leur temps, mais ils n'en n'ont pas les préjugés, les travers et les vices. Ils ne s'inféodent à aucune école politique, ne font flotter aucun drapeau, et conservent cependant au fond du sanctuaire inviolable de la conscience leurs préférences dont personne n'a le droit de leur faire un crime.

Ah! par exemple, il est une doctrine qui a toujours excité leur répugnance. Ils ont le droit de lui déclarer la guerre, ils trahiraient la confiance des parents, s'ils l'accueillaient. C'est la doctrine révolutionnaire. Je ne crains pas de me porter garant de leurs plus secrètes pensées : jamais, jamais, non jamais les Jésuites n'ont célébré la Révolution, pas plus qu'ils n'ont professé le régicide. Ceux qui l'ont affirmé étaient ou des niais ou des imposteurs. J'ai interrogé les théologiens, les canonistes et les moralistes du passé et du présent. Les Jésuites n'ont pas à rougir de leurs écrivains. La liste de leurs grands hommes est très nombreuse. Le malheur du public est de ne les connaître que par les diatribes de leurs adver-

saires, ou les jugements du libéralisme qui ne les aimait guère. Aussi rien n'est plus curieux à observer que les impressions que produisent les Jésuites sur les hommes qui les approchent pour la première fois. Avocats, magistrats, militaires, administrateurs, en leur confiant leurs enfants, croyaient avoir affaire à des êtres sournois, hypocrites, maussades, roués, en un mot tels qu'ils sont dépeints dans certains romans orduriers. Quel n'a pas été leur étonnement de se trouver en présence d'hommes du monde tous parfaitement élevés, aimables, gais, conciliants, parfois très spirituels et très intelligents, connaissant les hommes et les choses, beaucoup mieux que les observateurs de profession, et pleins de tendresse pour les jeunes gens. Alors, la méfiance a fait place à l'admiration : on était entré adversaire, on est sorti séduit.

De leur côté, les mères, qui ont tant d'instinct, ont senti que là se trouvait une éducation incomparable ; aussi que de jeunes élèves de Jésuites dont l'admission est la conséquence d'un drame domestique des plus émouvants ! Père et mère voulaient bien élever leur fils, mais l'un et l'autre ne savaient où le mettre. La mère penchait pour les Jésuites dont elle avait entendu faire l'éloge ; mais le père, lecteur assidu du *Juif-Errant*, radical à tous crins, poltron comme un libre penseur, redoutait les quolibets de ses amis. Si on l'avait appelé jésuite ! C'eût été une douleur plus cuisante que d'être marqué d'un fer chaud. Toutefois, la mère tenait bon, elle priait beaucoup, et rétorquait les mauvaises raisons de son mari. Ce qui n'était pas difficile. Un jour la victoire lui est restée, son fils fut accueilli dans *le repaire*, et quelques mois après le père était apprivoisé à la suite d'une conversation avec le père recteur. La conversion arrivera plus tard, le père est député, l'orage est dans son cœur. Il a promis son vote, la vue de son fils bouleverse sa conscience. Il sent que contribuer à l'expulsion des Jésuites est une mauvaise action que sa femme, bonne mère, et que son fils, honnête et loyal garçon lui reprocheront éternellement. Aussi son dernier mot n'est pas dit.

Et maintenant voici nos conclusions :

Chasser les Jésuites de France est un crime de lèse-nation.

Si par hasard cette atroce iniquité était accomplie par une majorité aveuglée par la passion, mon excellent ami, l'ancien sénateur Gabriel de Belcastel, nous trace en ces termes notre conduite :

« En vain le va-et-vient d'une opinion mobile éloigne quelques soldats de l'arène où le combat va se livrer. Il y en reste assez, Mon-

sieur le Ministre, pour vous jeter au visage l'iniquité de votre loi, et l'arrêter, c'est notre espérance, aux Thermopyles de la sagesse nationale que le Sénat est chargé de garder contre l'assaut des passions. Pour ceux qui n'y sont plus, tant qu'il leur restera une parole ou une plume, ils ne déserteront pas les causes du catholicisme et de la France indissolublement unies dans leurs cœurs. Fussent-ils enfin, ceux-ci comme ceux-là, emportés par une tourmente sociale, eh bien ! après il en viendra d'autres. La noble veuve de Pimodan, apprenant la mort de son époux au champ d'honneur, prend son fils dans ses bras et s'écrie : « Et toi aussi tu seras soldat ! » De même, tant qu'il se dressera dans un foyer français un lit nuptial ombragé par la croix, on entendra des mères chrétiennes s'écrier en embrassant un nouveau-né sur la tombe d'un époux ou d'un père proscrit : « Et toi aussi, tu seras soldat de Jésus-Christ. » (Pétition au Sénat de M. de Belcastel.)

Pour faire de pareils soldats, il ne faut pas proscrire les Jésuites.

Vicomte G. de Chaulnes.

MÉLANGES

M. TAINE A L'ACADÉMIE

Nous ne sommes plus au temps où le marquis de Saint-Aulaire entrait à l'Académie pour un madrigal de quatre vers! Excepté M. le duc d'Audiffret-Pasquier; — qui doit son fauteuil à un seul discours, — les membres de l'illustre assemblée ont tous un bagage littéraire, sinon connu, du moins réel. Il est même, de nos jours, des écrivains de grand talent, qui ne siègeront jamais sous la coupole de l'Institut, pour ce seul fait qu'ils lui ont manqué d'égards; car l'Académie en ce point est femme : si elle est sensible aux madrigaux, elle n'oublie pas les épigrammes. Aussi ne pardonnera-t-elle jamais à M. de Pontmartin, par exemple, ses plaisanteries malicieuses sur le goût prononcé qu'elle manifeste pour le *vert;* pas plus qu'à M. Barbey d'Aurevilly, *les quarante médaillons* qu'il a gravés en son honneur! Victimes de leur esprit, ils doivent s'asseoir l'un et l'autre, malgré leur mérite, dans le quarante et unième fauteuil!

Ce n'est pas à l'élu d'hier qu'on peut reprocher de manquer de titres suffisants. M. Taine a tout ce qu'il faut pour être académicien. L'auteur de *Thomas Graindorge* n'est point, à vrai dire, un esprit de large envergure, une intelligence à conceptions géniales, non! mais c'est un esprit fin, délicat; un critique distingué et passablement sceptique, selon la mode du jour et les traditions de l'Ecole normale! Raffiné de goût comme un marquis philosophe du siècle dernier, quel brillant causeur il eût fait à la cour du roi Voltaire! Sa physionomie pétille d'intelligence et de malice; sa bouche a gardé cet imperceptible pli qui se dessine, à la longue, au coin des lèvres moqueuses; pendant qu'il parle, l'œil félin rit derrière le binocle, et la voix traîne, charmeuse et voilée, ou parfois sifflante comme une flûte qui raille. M. Taine doit souvent regretter de n'être pas né au siècle d'Alcibiade. Hier, pendant la séance, j'évoquais, les yeux fermés, les grands jours de l'Académie — d'Athènes,

et il me semblait le voir au premier rang de ces brillants sophistes, dont la sage éloquence de Platon renversait les arguments spéciaux. Mais ce n'était là qu'un rêve, et quand je rouvris les yeux, je vis bien que la coupole de l'Institut ne ressemblait pas plus aux jardins d'Académus que la majesté de M. Gambetta ne ressemble à celle de Louis XIV!

M. Taine succède, comme on sait, à M. de Loménie. Il serait dommage de gâter par des détails son discours de réception. Il faut savourer d'un bout à l'autre ce morceau de gourmets littéraires. Il y a là le tableau d'un intérieur de gentilhomme de province, un portrait de Mme Récamier, un portrait du chevalier et du marquis de Mirabeau, qui sont de vrais chefs-d'œuvre. M. Taine a parlé dignement de M. de Loménie; toutefois il fallait un peu sa puissance d'analyse pour découvrir tant de talent chez le pâle biographe de *Beaumarchais* et des *Mirabeau*. Mais, on le sait, l'analyse est son fort! Ses vers de lunettes sont de vrais microscopes, et il s'attache aux moindres détails avec la persistance impitoyable d'un myope. Il faut que M. Taine touche ce dont il parle, sinon il n'y croit pas. Il est de ceux qui ramènent tout à la vérité scientifique et dédaignent le reste, pensant découvrir un instrument unique pour toutes les sciences, et persuadés, selon l'expression d'un homme d'esprit, « que le Messie doit sortir d'un alambic! » Il a écrit un jour cette phrase, assez lourde pour sa mémoire : « Le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol. » C'est dire que le nouvel académicien est franchement positiviste.

M. Taine aime le persiflage et ne manque pas d'humour. Sa façon d'écrire procède évidemment de Stendhal, son maître, mais son originalité est plutôt voulue que naturelle. A force d'étudier la Grèce, qu'il comprend d'ailleurs admirablement, il a gardé dans son style quelque chose de la grâce pure et de la sobriété lumineuse du langage attique. Mais, comme tout sceptique, il a le rire froid et manque d'émotion. Se laissant éblouir par son propre esprit, il juge souvent à la légère, et traite les choses les plus respectables avec un laissser-aller des plus irrespectueux. A bout d'arguments, il se rejette sur la plaisanterie, cette ressource dernière des gens qui se sentent battus, et cherchent à mettre les rieurs de leur côté, ne pouvant y mettre la raison.

Pour vous en convaincre, ouvrez son livre des *Philosophes classiques du dix-neuvième siècle*, — un péché de jeunesse qu'il doit à présent regretter! Combien je le préfère, narrateur charmant dans son *Voyage aux Pyrénées* et dans ses *Notes sur l'Angleterre;* causeur aimable, savant critique et professeur disert à l'École des Beaux-Arts!

Quand cet esprit chercheur, éminemment aristocratique, a appliqué sans arrière-pensée son intuition merveilleuse à la découverte de la vérité historique, il a trouvé des aperçus autrement élevés et intéressants que les plates billevesées de la philosophie positiviste.

Les Origines de la France contemporaine sont et resteront son plus beau titre de gloire aux yeux de l'avenir; et nous lui souhaitons d'être jugé à son tour par nos enfants avec autant d'impartialité et de justice que lui-même en apporte à juger nos pères, dans ce livre honnête et courageux, qui est un monument et un chef-d'œuvre!

C'est M. J.-B. Dumas, l'éminent chimiste qui a répondu au discours de M. Taine; et c'était en vérité assez piquant de voir un savant spiritualiste, comme M. Dumas, donner la réplique à un philosophe positiviste, comme M. Taine! Tout en reconnaissant et en admirant le talent de l'écrivain et les qualités du critique chez le récipiendaire, il a protesté avec éloquence contre les doctrines du philosophe. « Vous avez écrit, dit-il spirituellement, que la pensée est une sécrétion du cerveau, un protoxyde, — mais la chimie, dont j'ai peut-être le droit de parler, — n'est pas de cet avis! » Et plus loin, vous avez dit encore : « l'homme est un animal d'espèce supérieure qui produit des poèmes et des philosophies comme l'abeille fait du miel, et le ver à soie des cocons!... Il serait difficile de dire avec quelle verve et quelle finesse incomparables l'illustre savant a manié ici l'ironie. Mme Taine, une jolie brune, riait de bien bon cœur, la princesse Mathilde applaudissait des deux mains, M. Dufaure rayonnait, et M. Taine lui-même avait, ma foi! l'air enchanté d'être si proprement exécuté, en si bonne compagnie! Le *naturalisme*, — conséquence logique du *positivisme*, — a eu sa part de camouflets, et son pontife, s'il eût été là, eût probablement passé un vilain quart d'heure!... cette joute oratoire, hâtons-nous de le dire, a été des plus courtoises : les adversaires ont compris l'un et l'autre qu'il eût été maladroit et inutile de renouveler la récente querelle qui sépara l'Académie en deux camps, lors de la réception de M. Henri Martin. Le panégyrique de M. Thiers provoquait celui de Napoléon III; l'attaque appelle la riposte. M. H. Martin pouvait avoir raison, mais M. E. Olivier n'avait pas tort; on n'a point voulu s'entendre, et à un discours flatteur mais éphémère, on a répondu par un livre juste et qui restera. En fait d'apothéose, M. Thiers devra se contenter des tableaux de M. Vibert! Moins charitable, en cette circonstance, que le saint évêque de Tours dont il porte le nom, M. H. Martin ne voulut point céder la moitié de son manteau, c'est pourquoi il le perdit tout entier!

Georges GOURDON.

RAYMOND BRUCKER

LES DOCTEURS DU JOUR DEVANT LA FAMILLE

I

Si rapidement que l'oubli atteigne les morts, même ceux qui ont eu leur heure de popularité ou leur jour de gloire en ce monde, je ne me persuade pas que le nom de Raymond Brucker soit déjà pour nous celui d'un inconnu. Le grand chrétien qui le portait, a été l'une des figures les plus puissantes, et certainement la plus originale de notre temps. Il fut surtout un caractère, ce qui semble devenir plus rare de jour en jour. Né à Paris, au mois de juin 1800, au bruit du canon qui annonçait la victoire de Marengo à la France enthousiaste et rassurée, c'est à Paris qu'il a passé et dépensé sa vie. Quand il y mourut, trop délaissé, hélas! au bout de trois quarts de siècle, s'il pouvait dire, comme un des Césars de Rome, qu'il avait tout été, il ne pouvait heureusement ajouter comme lui que tout ne lui avait servi de rien (1), car tout lui avait servi à faire de lui ce chrétien qui abordait à l'éternité avec autant de foi et d'espérance que d'amour des hommes et de Dieu, et dont notre affection ne doit oublier ni la mémoire, ni les services.

Sorti de son atelier d'éventailliste pour s'improviser journaliste aux derniers jours de la Restauration, Brucker se servit de sa plume comme d'une épée, dont il faisait, à chaque coup, jaillir l'éclair contre tout et contre tous. Romancier, il écrivit, d'abord en collaboration avec Masson et Gozlan, puis seul, une série de livres dont quelques-uns conserveront un nom dans l'histoire littéraire de notre époque. A ce métier, il gagnait au jour le jour une fortune qu'au jour le jour il dissipait. C'est à ces œuvres légères, impies et dangereuses, que se passa la première partie de sa vie, sans qu'il trouvât le temps de s'arrêter pour écouter la voix mystérieuse de Dieu, qui essayait déjà de se faire entendre de lui dans les replis douloureux de sa conscience.

Les théories politiques et les systèmes humanitaires qui s'agitaient alors dans le fond de la société plus encore qu'à sa surface, prirent possession de son esprit en proportion même de son impatiente et fougueuse activité et de l'énergie, alors indomptée, de ses aspirations plébéiennes. Mais la droiture de son bon sens et la perspicacité de sa raison ne lui

(1) *Omnia fui, et nihil expedit.* — Paroles de l'Empereur Septime Sévère à son lit de mort.

permirent jamais de s'arrêter longtemps dans aucun des systèmes qui l'eurent successivement pour adepte et pour frondeur.

La République, pour laquelle il s'était battu en 1830 — sans vouloir accepter la décoration ridicule dont on prétendait récompenser ses services pendant les trois « glorieuses » — la République l'éblouit un instant par ses théories de liberté et d'égalité chimériques. Ni castes, ni classes; n'obéir qu'à soi, n'avoir que soi pour maître; ne redouter ni Dieu, ni roi, ni bastilles; c'était vraiment un idéal.

Pourtant n'était-il pas à craindre que la société ne pût subsister par suite de la non-agrégation des unités individuelles, vivant chacune dans l'égalité de ses droits, ou qu'elle n'absorbât les individus dans la tyrannie d'un État irresponsable? Et ne faudrait-il pas, en définitive, en arriver à compter avec le gendarme, comme dernière expression des forces sociales et de l'inégalité d'action des citoyens?

La réflexion ébranlait ainsi les idées républicaines de Brucker dans son esprit; le spectacle de ses amis se ruant à la curée des places, et se faisant de leur conviction de la veille un tremplin pour leur ambition du lendemain, acheva de les ruiner dans son cœur aussi loyal que désintéressé. Il se dit un jour, en employant une de ces formules pittoresques avec lesquelles il avait dès lors l'habitude de résumer et d'exprimer sa pensée, que « si toutes les notes résonnaient en sol, Rossini n'aurait pas « fait la *Garza Ladra.* » Il n'était plus républicain.

Charles Fourier le séduisit alors par ses rêves d'organisation fraternelle et humanitaire. Le prophète du Phalanstère le retint dans le filet de ses doctrines étranges jusqu'au jour où la lecture d'un catéchisme qui lui tomba sous la main lui révéla le néant de toutes ces folies éphémères. A la lumière de ce code divin de l'organisation de la cité céleste, l'Église catholique lui apparut comme ayant, seule, la solution du problème de la vie des individus et des sociétés. Il comprit alors que le Fils de Dieu, se faisant homme par amour des hommes, pouvait seul affranchir les peuples et les âmes, en leur donnant la liberté qui leur était nécessaire, et en réalisant pour eux la paternité et l'égalité dans la chaste lumière de la vérité divine (1).

De ce jour, Brucker fut conquis à Jésus-Christ, et peu d'années s'écoulèrent avant qu'il soumît son cœur à la loi de son Évangile, comme il avait déjà soumis son esprit à ses doctrines. Quand, à l'âge de quarante ans, dans la plénitude de son intelligence et de sa virilité, il se releva des pieds du prêtre, du jésuite, à qui il avait confessé sa vie, il était chrétien et ne devait plus cesser de l'être. Chrétien, il ne refusa à Dieu rien

(1) Brucker n'a jamais été saint-simonien; on l'a dit, mais par erreur. Il a étudié le saint-simonisme — le livre des *Docteurs du jour* en fait preuve; — mais il ne fut aucunement tenté d'être l'adepte ou l'apôtre de cette religion nouvelle, presqu'aussitôt évanouie qu'apparue.

de ce que Dieu lui demandait. En adorant ce qu'il avait brûlé, il brûla sans pitié ce qu'il avait adoré ; et quand il eut quitté l'erreur et ses voies larges et faciles pour entrer dans les sentiers étroits qui vont à Dieu, il y marcha droit et ferme, sans songer à jeter même un coup d'œil en arrière, sans s'arrêter, même au bord de la route, pour se reposer du fardeau béni de la croix. Au prix de tous les sacrifices, et tout d'abord de la pauvreté la plus entière, il se donna à la vérité qui s'était donnée à lui et il lui fut généreusement et joyeusement fidèle. Nul, mieux que lui, n'a compris et pratiqué le conseil de saint Paul : *Hilarem datorem diligit Deus.*

Et tout d'abord, il brisa la plume qui avait écrit *les Intimes et le Bouquet de mariage.* Quelles que fussent les tentations de la misère, même quand « il eut faim dans l'estomac de ses enfants (1) » il ne voulut jamais la reprendre. Il ne connut plus que « Jésus et Jésus crucifié ». C'est lui, le Sauveur unique des sociétés et des âmes, qu'il prêcha partout, par ses paroles et par sa vie, dans ses conversations et dans ses lettres, au club aussi bien qu'à l'Église, sur la place publique et dans sa mansarde, avec une libre, austère et parfois sauvage éloquence, dont l'écho survit, j'en suis certain, dans la mémoire de ceux qui ont entendu cette étincelante et irrésistible parole.

Pendant trente-cinq années, avec un courage qui n'a jamais défailli au plus fort des tempêtes, Brucker a vécu pour Dieu, parlé et lutté pour Dieu, semé pour Dieu partout où il pouvait jeter le grain de sa parole d'apôtre.

C'est pendant toute cette période de sa vie que je l'ai connu et que j'ai vécu dans l'intimité de cette âme d'élite. J'espère raconter bientôt, comme un témoin, la vie douloureuse et féconde de ce pauvre de Jésus-Christ. Aujourd'hui, je n'ai voulu que tracer de lui, d'une main filiale, cette rapide esquisse, à l'occasion du seul livre que Brucker ait publié depuis sa conversion ; je veux parler des *Docteurs du jour devant la famille.* Un éditeur, aussi intelligent qu'habile (2), a eu la bonne fortune de les retrouver, et il veut les faire servir encore à la cause de la liberté, de la vérité et du droit outragés et méconnus.

II

C'était en 1844. On était au plus fort de la lutte pour la liberté d'enseignement.

(1) « Ah ! vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir faim dans l'estomac de ses enfants ! » disait-il un jour à un de ses amis dans une confidence douloureuse.

(2) M. Victor Palmé.

Le droit inaliénable et imprescriptible du père de famille réclamait cette liberté nécessaire; la charte de 1830 l'avait promise; les libéraux du temps la refusaient et les ministres de la monarchie improvisée sur les barricades de juillet — si intelligent des choses et d'un si puissant esprit que fût leur chef — n'osaient prendre sur eux de proposer aux Chambres une loi qui dégageât enfin Louis Philippe et son gouvernement d'une parole librement donnée. Sept années de luttes devaient s'écouler avant que la liberté d'enseignement fût conquise et soumît à son empire des hommes politiques autrefois ennemis, mais ralliés alors à la vérité par le péril social, sur lequel la Révolution de 1848 avait jeté ses lugubres éclairs.

Mais, en 1844, étant donné l'état des esprits, on devait se croire bien loin du triomphe. L'Université ne voulait pas se dessaisir du monopole de l'enseignement; elle le revendiquait au contraire comme un droit de l'État qu'elle avait la prétention de représenter. Hostile, ou tout au moins indifférente aux idées religieuses, la bourgeoisie, qui régnait alors, soutenait l'Université de ses préjugés, de ses irritations, et de ses ignorances. Les évêques, et ce que l'on appelait alors « le parti catholique » avaient le privilège de soulever les colères de l'opinion voltairienne, parlementaire et libérale. Pasteurs des peuples, dont ils tenaient le soin de Dieu lui-même, les évêques, ne pouvaient cependant voir sans effroi les doctrines philosophiques et historiques que l'Université propageait dans les écoles; ils réclamaient contre un enseignement qui mettait en péril les âmes de la jeunesse et les destinées mêmes de la patrie. « Le parti catholique » marchait avec les évêques dans la voie des revendications légitimes et légales; on sait avec quel courage et quelle ardeur!

La lutte s'irritait de jour en jour davantage. A la tribune et dans la presse, des membres du sanhédrin parlementaire, des scribes plus ou moins obscurs dénonçaient, à qui mieux mieux les *empiètements* du clergé (1). Livres, discours, pamphlets, romans, brochures pleuvaient dans la mêlée comme une mitraille de feu. Et comme il importait aux ennemis de l'Église de passionner les masses qui restaient indifférentes et de se racoler des alliés parmi elles pour cette campagne de haine et de tyrannie, on évoqua le spectre des Jésuites.

Deux hommes surtout se signalaient dans leur chaire du collège de France par leur fanatisme et par leurs déclamations ineptes contre l'illustre Compagnie, qui semble avoir reçu du Saint qui l'a fondé, l'héritage des persécutions. C'est en vain que le Père de Ravignan essayait de faire entendre, au milieu des clameurs de la lutte, une éloquente et

(1) Comment ne pas rappeler à ce propos la brochure du grand lutteu de cette époque, Mgr Parisis, alors évêque de Langres : *Les empiètements?*

magistrale parole de liberté et de justice, de modération et de sagesse. Il se trouvait jusque dans le journal le plus accrédité du pouvoir, je ne sais quel spadassin de l'écritoire qui, forcé de reconnaître les vertus du saint religieux et de ses frères, sur lesquels il levait sa plume comme un poignard, osait dénoncer ces deux cents jésuites aux terreurs du pays et à ses colères, comme « lui apportant la peste! »

C'est alors qu'un vénérable prêtre, curé de Notre-Dame des Victoires, où il a fondé l'Archiconfrérie du Saint Cœur de Marie, aujourd'hui répandue dans le monde entier, l'abbé Des Genettes, qui connaissait Brucker, et qui l'appréciait et l'aimait comme il méritait de l'être, vint trouver le converti de la veille. Il lui demanda, il lui commanda de reprendre sa plume et de s'en servir pour défendre la vérité, si odieusement outragée par les petits-fils de Voltaire, de Choiseul et de La Chalotais et par les prétendus philosophes, qui empoisonnaient de leurs doctrines néfastes l'esprit et l'âme des générations nouvelles. « Ces doctrines, vous les connaissez, — lui dit-il, — car vous les avez traversées; vous connaissez aussi ceux qui les prêchent, car vous nous avez combattus et haïs avec eux; dites-nous ce que vous savez des uns et des autres. Vous avez été l'ennemi des Jésuites, quand vous ne les connaissiez pas; vous êtes devenu leur ami, quand vous avez appris leur histoire. Dites-nous la vérité sur eux; racontez-nous la conjuration hypocrite et honteuse dont ils ont été victimes au dernier siècle; expliquez-nous le secret de la haine qu'on leur porte, et dites-nous pourquoi l'on voudrait encore aujourd'hui chasser de France ces ouvriers de l'œuvre divine, au mépris de leur droit de citoyens. Mais surtout ne nous faites ni un gros livre qu'on ne lise pas, ni une petite brochure qu'on ne relise pas, Faites-nous un livre qui plaise et qui convainque. Souvenez-vous que vous avez été romancier; armez-vous de votre plume du *Figaro*, et ne vous refusez pas, à l'occasion, quelques bons coups d'épée à l'ennemi, au défaut de la cuirasse. »

Brucker obéit. Il écrivit : *Les docteurs du jour devant la famille*, qui parurent au commencement de l'année 1844. M. Louis Veuillot les introduisit devant le public par un article qu'il publia dans l'*Univers* du 31 janvier et qu'il voulut signer, à cette époque où l'on ne signait pas les journaux, pour donner ainsi à l'auteur, converti comme lui de la veille, une preuve de son amitié fraternelle et prêter à son livre l'autorité de son nom, déjà très remarqué et très apprécié.

Les « Docteurs du jour » eurent le succès que leur présageait M. Louis Veuillot. Ils éclatèrent comme un de ces engins de guerre lumineux qu'on lance pendant la nuit du haut des remparts d'une place assiégée pour dévoiler le travail de l'ennemi ; et plus d'un assiégeant fut mortellement atteint par les éclats du projectile. Ce livre présentait d'ailleurs tout l'attrait d'un roman, dont les scènes, prises sur le vif des mœurs,

s'encadraient dans des descriptions charmantes qui révélaient un pinceau d'artiste. Il éclairait l'esprit, autant qu'il émouvait le cœur, et je sais plus d'une âme qui lui dut ou de ne pas entrer dans les sentiers de l'erreur, ou de les abandonner.

« Les Docteurs du jour » répondirent ainsi à tout ce que l'abbé Des Genettes leur avait demandé.

III

Mais, me dira-t-on, à quoi bon publier aujourd'hui de nouveau cette œuvre de polémique et de circonstance? Elle a eu raison à son heure; elle a rempli sa tâche. « Les Docteurs du jour » ont eu leur jour; ils ont vécu! Que servirait, après un demi-siècle écoulé sur leur tombe, de les ressusciter et de leur demander de nous parler encore? A des temps nouveaux ne faut-il pas des œuvres nouvelles?

Je ne partage pas cette crainte, et je suis convaincu que « les Docteurs du jour » de 1844 seront une actualité de 1880.

La lutte pour la liberté d'enseignement a recommencé. Nous ne demandons plus aujourd'hui que l'on nous l'accorde; et nous ne luttons plus pour l'obtenir; nous demandons qu'on ne nous l'enlève pas; nous luttons pour garder notre conquête et conserver cette loi de 1850, dont le P. Lacordaire a si bien dit dans son testament qu'elle était « l'Édit de Nantes du dix-neuvième siècle ».

Michelet et Quinet sont morts à leurs œuvres d'ignorance et de haine oubliées; mais Ferry, Bert, Brisson, je ne sais quels autres, sont vivants et tout frémissants de paroles et de projets homicides; toute la tourbe des radicaux athées a repris leurs flèches empoisonnées dans les carquois que les morts ont laissés sur le champ de bataille. Les noms des ennemis ont changé; l'inimitié est restée la même; elle est debout devant nous, elle veut nous chasser de nos conquêtes et nous détruire. Les thèses d'aujourd'hui n'ont pas d'autres arguments ni d'autres mensonges que les pamphlets d'hier. Le serpent a changé de peau sous un nouveau soleil, mais c'est toujours le vieux serpent, avec plus de venin et de colère qu'autrefois. En 1844, Dieu n'était pas en question et ceux qui nous faisaient la guerre ne niaient ni son existence, ni ses droits. Ils prétendaient même que nous le mêlions à tort à nos querelles et que nous compromettions son Eglise par nos revendications téméraires. En 1880, c'est Dieu lui-même qu'on insulte ou qu'on nie; c'est l'Eglise qu'on attaque. *Le cléricalisme, voilà l'ennemi!* Et l'on sait les commentaires qu'on ne craint pas, même à la tribune de la Chambre des députés, de donner à ce mot d'ordre de combat. La haine qui nous poursuit a du moins le mérite de la franchise.

La liberté d'ailleurs a fait ses preuves, et ce qui met le comble à la

fureur de nos ennemis, c'est que la liberté a prononcé contre eux. L'enseignement libre voit chaque jour augmenter le nombre de ses facultés — car nous avons encore, après une révolution nouvelle, conquis la liberté de l'enseignement supérieur —, il voit augmenter le nombre de ses maisons et de ses élèves, pendant que celui des élèves de l'Université diminue. La bourgeoisie elle-même est empressée à confier ses enfants à ces Jésuites dont le nom seul l'irritait ou lui faisait peur en 1844. Et à côté des Jésuites, dans une généreuse émulation de dévouement, vivent et se développent les Eudistes, les Dominicains, les Maristes, etc., tous investis de la confiance et de l'affection des pères de famille, heureux des fils que tous ces religieux savent si bien élever et dont ils font des hommes et des citoyens.

Loin donc que les services de ces Jésuites et de ces moines, loin que la gloire de leurs fondateurs ou de leurs restaurateurs, loin que le sang encore fumant de leurs martyrs les protège, *la franc-maçonnerie* (car je veux enfin appeler nos ennemis du nom sous lequel ils se groupent), la franc-maçonnerie les poursuit d'une colère plus ardente et d'une haine plus sauvage. Tout lui est bon contre eux, surtout la calomnie !

Et c'est ainsi qu'on a, plus violemment que jamais, recommencé une lutte odieuse contre les Jésuites, ces porte-drapeaux du catholicisme, et ramassé contre eux, dans les arsenaux d'un honteux passé, des armes que la rouille du mensonge eût dû à jamais émousser ou briser; on réédite, malgré 758 falsifications prouvées, les réquisitoires du procureur général de Rennes et les arrêts vermoulus du parlement de Paris. Des gens, qui sont les ennemis des rois, et qui s'en vantent, se font, pour jeter encore une fois hors de la patrie ces Jésuites abhorrés, complices de ces rois malheureux qui les ont chassés dans un jour d'ingratitude et d'aveuglement !

Il n'est donc pas hors de propos de raconter encore cette histoire de l'expulsion des Jésuites au dix-huitième siècle par d'Aranda, Pombal et Choiseul, ce « brelan de scélérats masqués. »

Brucker l'a fait en quatre-vingt-quatre pages de son livre, d'un intérêt saisissant et où la verve éclatante du récit n'enlève rien à la vérité de l'histoire. Cela seul lui donnerait cette actualité que je n'hésitais pas à lui promettre tout à l'heure, lors même que l'ensemble de l'ouvrage ne répondrait pas encore, comme il le fait, sur d'autres points, aux exigences du lecteur.

IV

Je promets aussi le succès aux « Docteurs du jour » par un côté que je veux indiquer, en faisant remarquer le caractère supérieur et durable du livre de mon vieil ami.

Il n'y touche pas, en effet, qu'à ces polémiques du jour qui semblent perdre leur intérêt avec le moment qui les voit naître. Il y aborde de très hautes questions historiques et sociales et quelques-uns des plus hauts problèmes de la théologie. Qu'on lise, par exemple, les chapitres intitulés : *Le Ciel des esprits; les Philosophes; le Néant.* Ces chapitres exigent d'être lus avec soin, relus avec maturité; ils s'imposent à la méditation et aux plus austères réflexions du lecteur; ils méritent que celui-ci ne s'arrête pas tout d'abord à certaines obscurités qui peuvent offenser son premier coup d'œil : « Si, en définitive, il n'est pas convaincu et ne rend pas les armes, il sentira cependant qu'il a eu à jouter avec une intelligence de premier ordre, et ce ne sera pas impunément qu'il aura été en rapport avec un très puissant esprit. Brucker a mis dans « les Docteurs du jour » des trésors de pensées et d'idées, et s'il faut, parfois, creuser un peu le sol pour trouver le précieux métal, je puis assurer que le chercheur d'or sera grandement récompensé d'un instant de travail et d'effort.

Je voudrais, en finissant, signaler un des plus vifs attraits de cet excellent livre.

De bonne heure, Brucker avait pris l'habitude de ne pas se payer de mots, de ne pas s'arrêter aux surfaces, et d'aller, comme on dit, au fond des choses. Il voulait se faire une opinion personnelle, une conviction qui fût à lui sur toutes les questions qui venaient incessamment tenter ses méditations. Si la question était de celles où sa foi de chrétien dût se soumettre, il croyait d'abord, comme l'enfant sur les genoux de sa mère; mais il ne renonçait pas, pour cela, à chercher la raison de sa foi, et il la demandait à l'étude autant qu'à la prière. *Sit rationabile obsequium vestrum!* Il obéissait à l'ordre de saint Paul, et dans cet ordre des vérités de la foi, loin de l'effaroucher, le mystère ne lui apparaissait que comme une lumière dont les réverbérations divines illuminaient l'horizon où planait sa pensée. « Si la lumière est un mystère, le mystère est une lumière, » avait-il coutume de dire, et il ne cessait d'éclairer ses pas à ce flambeau du ciel.

Mais quelle que fût la question qu'il se posait, l'objection, l'idée qui se présentait à lui, il ne la quittait pas sans y avoir répondu, et — je l'ai fait remarquer déjà — la réponse se traduisait par une formule nette, précise et pittoresque qui résumait sa pensée. Ces formules (je ne trouve

pas un autre mot) n'étaient pas un vain cliquetis de paroles, un jeu de phrases où « l'on spécule sur le fracas des mots pour en dérober le néant. » C'était, pour ainsi dire, la vérité condensée dans un trait de lumière qui s'enfonçait dans l'âme de son auditeur, dans un jet de flamme qui l'enveloppait en l'éclairant. « Les Docteurs du jour » sont pleins de ces formules « qui surprennent l'esprit par leurs clartés inattendues (1). »

« — Je n'ai pas appris ma religion ; » — dira un des interlocuteurs.

« Pourquoi?

« De peur de la savoir. »

« — Nous serions tous des coquins que la Sainte Trinité n'en serait « pas moins une bonne chose. »

« — La théologie conserve le droit de dire à ceux qui se moquent « d'elle : vous avez frelaté mon vin pour avoir occasion de le trouver « mauvais. »

« — Le froc d'un incrédule est toujours taillé dans l'étoffe d'un jupon « de femme. »

« — Qui n'entend que la cloche du dix-neuvième siècle n'entend « qu'un son! »

Et que d'autres de ces lumineux aphorismes, de ces phrases où la vérité jaillit comme un éclair, je pourrais citer, si mieux ne valait se hâter de prendre le livre et de se donner le profit et la joie de le lire!

Dans la lutte engagée entre la franc-maçonnerie et l'Église, entre les bourreaux et les victimes, ce livre servira donc encore à la cause pour laquelle Brucker a combattu, et toute glacée par la mort que soit aujourd'hui la main du vieux soldat de Jésus-Christ, l'épée qu'elle a si bien maniée aidera, je le crois, à son prochain triomphe!

Henri Villard.

(1) Le mot est de M. Louis Veuillot, dans l'article de l'*Univers* que j'ai indiqué.

UNE PRÉFACE DU P. FÉLIX (1)

L'article 7 de la loi présentée aux Chambres sur l'enseignement supérieur par M. Jules Ferry en février 1879, a pris, dans les préoccupations de tous, une importance qu'il est désormais impossible de dissimuler; il a eu, depuis bientôt une année, un retentissement si vaste, que tous ont été forcés de l'entendre. Sous l'impression profonde qu'elle en ressentit, la France entière se demanda ce qu'il pouvait y avoir au fond de cet article 7, autour duquel se faisait un tel bruit et s'engageaient de tels combats. La postérité elle aussi, en écoutant de loin l'écho de ce bruit et de ces luttes, recherchera, sans nul doute, ce qu'a dû être ce fameux article, pour provoquer au sein d'un grand peuple, dans ses partis les plus opposés, des préoccupations si diverses, et de part et d'autre si ardentes?

Elle se dira que, pour en avoir été si vivement passionnée, notre société contemporaine a dû y voir et y sentir quelque chose de particulièrement grave et décisif.

Glissé comme furtivement dans une loi destinée à l'organisation de l'enseignement *supérieur*, cet article 7, qui atteint l'enseignement à tous les degrés, excita tout d'abord une émotion de surprise, presque de stupéfaction. On se demandait, en lisant et relisant l'ensemble du projet, ce que venait faire, dans une loi qui prétendait n'organiser que l'enseignement supérieur, cet étrange article 7, restreignant la liberté de l'enseignement secondaire, et même de l'enseignement primaire?

Après l'émotion de l'étonnement, une émotion plus profonde et plus universelle ne tarda pas à se produire, quand on vint à examiner ce que valait réellement cet article! Quelle en pouvait être la portée? Ce qu'il exigeait dans le présent, et ce qu'il donnait à craindre pour l'avenir? Certes, ce qu'il réclamait dans le présent

(1) Nous sommes heureux de pouvoir détacher des admirables lettres du R. P. Félix (*l'Article 7 devant la raison et le bon sens*) les quelques pages qui en forment l'avant-propos. Elles donneront un avant goût de l'intérêt qu'offrira l'ensemble de ces lettres, qui paraîtront incessamment en volume à la Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. On y reconnaîtra la marque littéraire du célèbre conférencier de Notre-Dame; sa logique serrée, incisive et inflexible.

paraissait déjà fort alarmant, même aux moins prompts à s'alarmer : destituer légalement de la faculté d'enseigner toutes les congrégations religieuses *non autorisées*, c'est-à-dire toute une légion immense d'hommes consacrés à l'œuvre de l'enseignement ; et en même temps, par le contre-coup de cette loi, frapper dans des milliers et des milliers de familles, le droit si primitif de choisir elles-mêmes les instituteurs de leurs propres enfants : assurément, c'était assez déjà, c'était plus même qu'il n'en fallait, pour motiver et expliquer le trouble porté dans tant de cœurs de pères et de mères par le seul énoncé du trop célèbre article. Mais le trouble a dû grandir et a grandi, en effet, lorsque les considérants de la loi, exposés par ses défenseurs et par son auteur lui-même, laissèrent entrevoir ce que l'on préparait pour l'avenir. Ces considérants étant supposés sincères, il était dès lors évident qu'ils devaient, tôt ou tard, conduire beaucoup au delà de ce que, pour le moment, on se contentait de revendiquer. On pouvait se dire, et l'on se disait avec une anxiété douloureuse : Par la porte qu'ouvre aujourd'hui l'article 7, par la brèche qu'il fait aux principes de liberté et de droit commun consacrés par la constitution, que de choses peuvent passer ! Il était trop clair, pour tout observateur attentif, que les considérants apportés à la tribune pour motiver le vote de l'article 7, pouvaient motiver des mesures encore plus radicalement destructives de la liberté : et l'on répétait avec raison : avec les motifs mis en avant pour faire de l'article 7 une loi, jusqu'où ne pourra pas conduire, une fois admis, le principe des interdictions et des restrictions légales ?

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la profonde et universelle sensation produite par l'apparition inattendue de cet article 7, qui semblait vouloir dissimuler sa portée, en s'introduisant, comme à la dérobée, dans l'ensemble d'une loi qui ne pouvait faire prévoir rien de pareil.

On s'étonnera moins encore de nous voir nous jeter dans la lutte engagée autour de ce bruyant article. Nous ne devrions pas être particulièrement atteint par le coup dont il nous menace, que nous n'en réclamerions pas moins notre place dans les rangs de tous les vaillants qui, des points même les plus distants du monde social, politique et religieux, combattent ensemble, sous un même drapeau, pour une cause qui est la cause de tous, la grande cause de la liberté.

Tous ceux qui, pendant dix-huit ans, ont environné et soutenu de leurs sympathies bienveillantes mon apostolat de Notre-Dame de Paris, savent si j'ai jamais failli à la défense des grands principes qui portent les sociétés, et à l'attaque des grandes erreurs qui les menacent; et cela, alors que ni mes frères, ni moi, n'étions nullement en cause. Ceux-là du moins n'auront pas de peine à croire que, même en combattant un projet législatif dont nous serions, s'il triomphait, les premières et principales victimes, j'apporte dans cette lutte le désintéressement et l'impartialité qu'ils m'ont toujours reconnus.

Quelle que doive être d'ailleurs l'issue du combat, il y a quelque chose qu'il importe de défendre, même dans la défaite : ce sont les principes, la justice et le droit. La puissance de la loi et la puissance de la force sont aux mains de ceux qui se proclament nos adversaires et nous traitent en ennemis. Mais il nous reste une grande puissance encore : c'est la puissance de la parole, c'est la protestation des intelligences, c'est le témoignage des âmes, c'est cet empire de l'opinion qui gouverne le monde. Même quand les principes paraissent succomber un moment sous les oppressions de la force ou de la légalité, il importe de les défendre toujours, afin de les retrouver debout dans les esprits, même après le passage de l'iniquité et le triomphe de l'injustice.

C'est ce que nous nous sommes proposé de faire, pour notre modeste part, dans les lettres qu'on va lire. Nous supplions le lecteur de n'y voir d'autre préoccupation que celles qui les a dictées : l'amour de la justice et la défense du droit. Si ces lettres s'adressent à M. Jules Ferry, c'est que M. Jules Ferry s'est fait lui-même, si je le puis dire, la personnification de l'article 7, et que son nom y demeure pour toujours attaché.

Il est donc bien entendu que nous nous prenons ici, non à la personne du ministre, mais à l'article lui-même, c'est-à-dire aux principes qu'il consacre et aux mesures qu'il provoque. N'ayant jamais eu l'honneur de connaître Son Excellence autrement que par les actes de sa vie publique, nous n'avons nulle raison de mêler aux observations que nous nous permettons de lui soumettre, aucun sentiment hostile à sa personne. Si notre parole semble s'animer quelquefois du feu de notre cœur, Dieu aidant, on ne sentira dans ces lettres que l'ardeur désintéressée qui nous pousse à la défense d'un principe, et non à l'attaque d'un homme. Moins encore y

aura-t-on trouver une pensée ou une intention hostile à la République et au gouvernement. Nous ne croyons pas que la République et son gouvernement aient rien à gagner dans la victoire de l'article 7. Je pourrais ajouter que l'un et l'autre peuvent y perdre, plus ou moins, en puissance de conservation et en garantie de stabilité; et, à dire vrai, en attaquant les mesures que réclame l'article 7, nous croyons mieux servir le gouvernement et la République que M. le ministre en les proposant.

Quoi qu'il arrive, nous garderons la conscience de n'avoir cherché, dans la défense de notre cause, que l'honneur et la prospérité de cette grande patrie dont, nous aussi, quoi qu'on puisse dire, nous nous glorifions d'être les enfants dévoués. Et quand même cette cause, qui est celle de la vérité, de la justice et de la liberté, devrait ne pas obtenir le triomphe que nous lui souhaitons, nous croirons encore que ce travail ne sera pas entièrement perdu, si Dieu lui donne de rectifier quelques idées dans les intelligences qui appellent la lumière, et d'agrandir, en les fortifiant, dans les hommes de bon vouloir, le sens du vrai, l'amour du juste et la résolution du bien.

J. Félix, S. J.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

16 *janvier*. — Interpellation adressée par M. de Baudry-d'Asson à M. Lepère, sur la révocation de maires vendéens ayant assisté à des banquets légitimistes. — Réunion de la commission du divorce. Elle examine les divers points sur lesquels elle n'avait pu se prononcer. — Le *Triboulet* ouvre une souscription dont le produit sera destiné à offrir un cadeau à Léon XIII, le 20 février, jour anniversaire de son élévation au pontificat. — L'avocat du régicide Otero demande que ce dernier soit soumis à l'examen de médecins qui auraient à décider s'il n'est point atteint de folie, d'imbécillité ou de monomanie. — L'Angleterre établit une station navale permanente à l'embouchure du Chott-el-Arab dans le golfe Persique. — Renvoi devant une cour d'assises de Schossa, de l'auteur de l'attentat commis contre un prêtre de l'église de Saint-Péters (Londres). — Ismaïl Ayoud Pacha est nommé gouverneur général du Soudan, à l'exception des provinces du Zula et de Harar. — Réunion de la commission des commandants de corps d'armée, chargée d'examiner les titres des officiers d'état-major proposés pour l'avancement au choix. — Nomination du général Fabre au poste de sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre.

17. — Déclaration ministérielle, en forme de programme, lue aux Chambres par le président du conseil des ministres sur les vues et la politique du nouveau cabinet. — M. Cazot dépose son projet de loi sur la magistrature. Ce projet supprime environ 590 sièges de juges. — Discussion sur l'aumônerie militaire. — Réception de M. Taine à l'Académie française. — Découverte, à Moscou, d'un nouveau complot ayant pour but de faire sauter le train impérial lors du prochain voyage de l'empereur à Moscou. — Nouvel échec subi par les Mohmunds dans l'Afghanistan. — Des prières publiques sont dites à Notre-Dame et dans toutes les églises de France pour appeler les bénédictions du ciel sur les travaux des Chambres.

18. — Rapport présenté au président de la République par les ministres de l'instruction publique, de l'intérieur et des finances, sur les opérations de la Caisse des écoles pendant l'année 1879. — Election de M. Barthé-

lemy Saint-Hilaire comme vice-président du Sénat, par 107 voix contre 96 données à M. le baron de Larcy. — Constitution de l'état-major particulier du ministre de la guerre. — Le général Turgekassoff est nommé commandant en chef de l'expédition russe contre Merv. — Le roi Humbert exprime au comte de Wimpfen, ambassadeur d'Autriche à Rome, ses sentiments amicaux pour l'Autriche et ses regrets à l'occasion de l'agitation qui règne en Italie pour l'*Italia irredenta*. — Les budgets des recettes et des dépenses de l'Egypte sont arrêtés en conseil des ministres égyptien.

19. — Nomination de M. Camescasse comme conseiller d'Etat en service extraordinaire. — Réunion de l'extrême gauche pour délibérer sur l'opportunité du dépôt de la proposition de M. Louis Blanc relative à l'amnistie. La réunion décide que la proposition d'amnistie sera de nouveau soumise à tous les membres qui y ont adhéré une première fois. — Convocation isolée de tous les groupes de gauche à l'effet de s'entendre sur les moyens de former une majorité plus compacte et sur l'opportunité de tenir dans ce but une réunion plénière. — Renouvellement du bureau du centre gauche du Sénat. — L'irritation de l'extrême gauche contre le cabinet s'accentue de plus en plus et se traduit par des attaques très vives contre la politique ministérielle. — Discussion à la Chambre du projet de M. Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles. M. Kerjégu s'élève énergiquement contre ce projet. L'aumônerie militaire est supprimée par 354 voix contre 120, sur 474 votants. — Nomination de Mgr Vannutelli aux fonctions de délégué apostolique et vicaire patriarcal à Constantinople. — Découverte d'une loterie organisée par les socialistes de Berlin, en faveur de leurs amis expulsés de cette ville. — Arrestation des membres du comité de cette loterie. — Adoption par le Congrès espagnol du projet de loi sur l'abolition de l'esclavage.

20. — M. Louis Blanc fait signer à ses collègues de l'extrême gauche une proposition de loi en faveur de l'amnistie plénière. — Mort de MM. Jules Favre, Léonce de Lavergne, sénateurs inamovibles; de M. Bonnel, député de l'Union républicaine. — En Espagne, élection du ministre des affaires étrangères à la présidence de la Chambre. — M. Canovas del Castillo prend provisoirement le portefeuille des affaires étrangères. — Nomination par le Président Hayes de M. James Russel Lowel comme ministre des Etats-Unis à Londres ; de M. Fos en la même qualité à Saint-Pétersbourg, et de M. Lucius Fairchield à Madrid.

21. — Le quatre-vingt-septième anniversaire de la mort du roi Louis XVI est religieusement célébré à la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou par une affluence considérable de personnes appartenant à toutes les classes de la société, et notamment aux sommités de la noblesse du quartier Saint-Germain, et aux représentants de la presse catholique et légitimiste. Des distributions de bons alimentaires sont

faites, à l'occasion de cet anniversaire, dans plusieurs arrondissements de Paris et aux bureaux du journal la *France nouvelle*. — Réunion de la commission mixte d'état-major. Elle entend le général Farre, qui dépose un nouveau projet concernant le service particulier de l'état-major. — L'ensemble du projet de la loi relatif à l'enseignement des filles est adopté par 361 voix contre 128 sur 489 votants. — M. Cazot dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à la réforme de la magistrature présenté par le gouvernement. — Une circulaire de sir Stafford Northcote invite les députés anglais conservateurs à assister à l'ouverture du Parlement, parce que des affaires importantes y seront étudiées. — La Porte envoie à ses représentants à l'étranger une circulaire justificative en réponse au dernier Mémoire du Monténégro, dans laquelle elle maintient ses droits sur le district de Keni-Krania occupé par les Monténégrins, contrairement au traité de Berlin, et déclare illégal le séquestre mis sur les biens des Musulmans devenus Monténégrins comme garantie de l'indemnité réclamée pour le retard apporté à la remise de Gousinié.

22. — Une réunion de radicaux sang de bœuf a lieu à la salle de la rue d'Arras pour célébrer *démocratiquement* l'anniversaire de la mort de la Louis XVI. — Décret convoquant pour le 1er février prochain le collège électoral du département de la Dordogne à l'effet de nommer des sénateurs. — Mouvement important dans le personnel des justices de paix, comprenant 248 nominations, mutations ou révocations de juges de paix ou de suppléants de juges de paix. — Des ordres sont donnés à l'amiral Duperré, commandant l'escadre des mers de la Chine, d'exiger de l'empereur du Tonkin une réparation immédiate et solennelle pour les injures faites par lui à M. Reinhardt, agent français au Tonkin. — Obsèques de M. Jules Favre à Versailles, et de M. Léonce de Lavergne à Paris. — Réunion des députés irlandais. — Une émeute sérieuse éclate à Rio Janeiro, on y propose des résolutions sympathiques en faveur des paysans de l'ouest de l'Irlande.

23. — A l'Elysée, dîner présidentiel, auquel assiste M. Gambetta. — Nomination de M. Desprez, directeur de la politique, au poste d'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. — Le conseil fédéral de l'empire allemand est saisi d'un projet de loi tendant à compléter et à modifier la loi militaire de l'empire. D'après ce projet, l'infanterie allemande sera divisée, à partir du 1er avril 1881, en 503 bataillons; l'artillerie de campagne sera divisée en 340 batteries; l'artillerie à pied en 31 bataillons; le corps des pionniers en 19 bataillons. Les nouveaux régiments d'infanterie seront au nombre de 11, à savoir : 8 prussiens, 1 bavarois, 2 saxons. On formera, en outre, en Prusse, 1 régiment d'artillerie de campagne, composé de 8 batteries, 1 régiment d'artillerie à pied, 1 bataillon de pionniers. De plus, les corps de troupe qui existent déjà seront aug-

mentés de 32 batteries de campagne, à savoir : 24 batteries prussiennes, 4 bavaroises, 2 saxonnes et 2 wurtembergeoises. Les dépenses permanentes occasionnées par ces innovations, s'élèveront à 17,160,242 marcs; il y aura, en outre, la première année, un surcroît de dépenses de 26,713,166 marcs. — Des négociations sont ouvertes par le Saint-Siège avec le gouvernement hellénique à l'effet d'élever le délégué apostolique de cet État au rang de chargé d'affaires extraordinaire. — Osman Pacha est nommé commissaire pour la délimitation des frontières du Monténégro. Concentration à cinquante milles de Caboul de 25,000 Ghazis sous les ordres de Mohamed Jan, dans l'intention de marcher sur la capitale. — Attaque brutale dirigée par une bande d'indigènes, à Alexandrette (Syrie) contre vingt-cinq matelots appartenant à l'aviso de guerre français le *Latouche-Tréville*. A la suite d'une rixe sanglante, plusieurs matelots sont blessés.

24. — Rapport adressé par M. de Freycinet à M. Jules Grévy, faisant connaître les réformes apportées dans l'organisation centrale du ministère des affaires étrangères. — Modifications importantes dans le personnel diplomatique. Tous les directeurs actuels du ministère des affaires étrangères sont remplacés. Nomination de M. Desprez au poste d'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. — M. de Freycinet reçoit une délégation des principaux centres industriels de France et entend leurs doléances sur l'état peu prospère de chaque industrie. — Adoption par la commission du budget du projet du gouvernement sur la concentration des ministères. Adoption par la même commission du projet de M. Cochery, tendant à monopoliser dans les mains de l'État la fabrication des timbres-poste. — A la Chambre, discussion de l'interpellation Janvier de la Motte sur l'exercice du droit de réunion privée. — Distribution du rapport de M. Léon Renault sur le divorce. Le rapport conclut à l'adoption de la proposition de loi qui abroge la loi du 8 mai 1816 et établit la rupture du mariage par le divorce *légalement* prononcé. — Au Sénat, nomination de la commission des finances. — Commencement de discussion sur le conseil supérieur à laquelle prennent part MM. Wallon et Roger Marvaise. — La Porte refuse de destituer le kaïmacon d'Alexandrette (Syrie), qui a fait tirer sur les marins français du *Latouche-Tréville* sans sommation ni avertissement préalables. — Le cardinal Nina envoie au gouvernement brésilien une note appelant son attention sur la situation anormale créée au Saint-Siège dans l'empire. Cette note déplore la protection officielle dont la gouvernement entoure les sociétés maçonniques. — Léon XIII nomme, par *motu proprio*, une commission composée des trois cardinaux De Luca, Simeoni et Zigliara, pour surveiller et diriger la publication de toutes les œuvres de saint Thomas d'Aquin. Une somme de 300,000 fr. est consacrée par le Saint-Père à cette publication.

LETTRE DE LÉON XIII, PAPE. — MOTU PROPRIO, A L'OCCASION DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

« Nous avons manifesté, l'année dernière, par Nos Lettres en date des ides d'octobre adressées au Cardinal Préfet de la Sacrée-Congrégation des Études, Notre désir que toutes les Œuvres de saint Thomas d'Aquin soient intégralement publiées. Nous avons dit que le motif de cette intention est de donner une grande diffusion à l'éminente doctrine du Docteur Angélique, ce qui est un des meilleurs moyens pour vaincre les opinions perverses de notre époque, et le plus efficace pour la conservation de la vérité. Maintenant, le moment Nous paraît venu de mettre la main à l'œuvre, et Nous croyons devoir prendre certaines mesures qui Nous donnent l'espoir d'amener heureusement l'entreprise au terme désiré.

« D'abord, pour que l'honneur en soit assuré à Notre auguste ville de Rome, Nous voulons que l'édition dont Nous parlons soit faite par l'imprimerie de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, déjà célèbre par d'autres publications considérables et de grand mérite.

« Pour veiller et pour présider à ce travail, Nous nommons trois cardinaux de la Sainte-Eglise romaine, savoir : Antonin de Luca, préfet de Sacrée-Congrégation des Études ; Jean Siméoni, préfet de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, et Thomas Zigliara, de l'Ordre des Dominicains, profondément versés dans la doctrine de saint Thomas. Nous leur conférons le droit et le pouvoir d'établir et de prescrire en Notre nom tout ce qu'ils jugeront intéresser l'entreprise. Ainsi, qu'ils pourvoient à ce que tous les ouvrages sans exception du Docteur Angélique soient intégralemeut publiés et qu'ils les fassent suivre des célèbres commentaires de Thomas de Vio, cardinal Cajetan, sur la *Somme théologique*, et de François de Sylvestris, le Ferrarien, sur la *Somme contre les Gentils*. Qu'ils veillent soigneusement aussi à la beauté et à la correction typographiques et à l'heureux choix de tous les détails d'exécution , qu'ils réglent enfin dans quel ordre et à quelles époques les divers volumes doivent paraître.

« Quant aux frais, Nous donnons de Notre chef trois cent mille lires italiennes pour subvenir aux dépenses immédiatement nécessaires. Pour les dépenses ultérieures, Nous voulons qu'elles soient faites par la Sacrée-Congrégation de la Propagande, qui se remboursera, jusqu'à concurrence des frais, sur le produit de la vente des ouvrages. Si ce produit donne un excédant, Nous voulons qu'il soit employé tout entier à la publication des écrits de ceux qui ont le mieux commenté les Œuvres de saint Thomas. Quels sont ces meilleurs commentateurs, Nous laissons aux cardinaux que Nous avons nommés le soin d'en décider ; Nous les

avertissons seulement qu'il faut donner la préférence aux écrivains dont la doctrine devra produire plus de fruits et paraîtra mieux répondre aux besoins de notre temps.

« Donné à Rome, près Saint Pierre, le 18 janvier 1880, de Notre pontificat l'an second.

« LÉON XIII, pape. »

25. — Au Sénat, discours de M. le duc de Broglie contre le projet de loi Ferry sur le conseil supérieur de l'instruction publique. L'honorable sénateur réfute les arguments de ses défenseurs, étale les misères morales de cette malencontreuse élucubration. — Mort de M. de Peyramont, sénateur de la Haute-Vienne. Rapport de M. le Ministre de la marine à M. Jules Grévy sur les attributions des majors généraux de la marine et des majors de la flotte dans les ports militaires. — Circulaire de M. Cazot aux procureurs généraux pour leur recommander de veiller à ce qu'aucun magistrat de leur ressort ne quitte son siège sans un congé régulier. — La conspiration contre l'armée anglaise fait des progrès dans l'Afghanistan sous l'inspiration de Mohamed-Jan. 25,000 Ghazis se concentrent à vingt lieues de Caboul et se préparent à marcher sur la capitale. — Conférence de M. Pouyer-Quertier à Chartres sur la question des droits compensateurs. — La police de Berlin met en état d'arrestation plusieurs personnes accusées d'avoir violé la loi contre le socialisme en prenant part à des réunions secrètes. — M. Jules Ferry essaye tant bien que mal de justifier son projet à l'aide d'arguments spéciaux et antiparlementaires qui lui attirent de la part de la droite de sévères admonestations.

26. — A la Chambre, suite de la discussion sur le projet de loi relatif au conseil supérieur de l'instruction publique. M. Chesnelong démontre que ce projet n'est acceptable ni dans son principe, ni dans ses détails. — Discussion du nouveau tarif général des douanes. — M. Tirard prend la parole et fait connaître la pensée du gouvernement sur la question. — La commission mixte d'état major adopte l'article 2 du projet de loi aux termes duquel les officiers d'état-major sont les agents du commandement. — La commission de la magistrature discute le projet du gouvernement et le trouve insuffisant sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne l'absence d'une nouvelle investiture. — Nomination des membres de la commission chargée d'examiner la proposition d'amnistie Louis Blanc. La majorité des commissaires est contraire au projet. — Réunion du centre gauche chez M. Dufaure, à l'effet de choisir les candidats pour l'élection sénatoriale de jeudi. — Détresse navrante en Irlande occasionnée par la misère. — Une famine affreuse sévit en Arménie et fait de nombreuses victimes. — Audience solennelle accordée par l'empereur Guillaume à M. d'Oubril, ambassadeur de Russie, qui lui présente ses

lettres de rappel. — M. Canovas del Castillo déclare à la Chambre des députés espagnols qu'il n'a pas eu l'intention de froisser la minorité dans la séance du 10 décembre. — Le gouvernement autrichien se met d'accord avec les gouvernements anglais et français pour réclamer de la Porte l'exécution des stipulations ou traité de Berlin en ce qui concerne la Grèce et le Monténégro et relativement à la nécessité d'introduire des réformes dans l'empire.

27. Lettre de M. le comte de Chambord à Mme Poujoulat à la suite de la mort de M. Poujoulat. — M. de Baudry d'Asson dépose à la Chambre des députés un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de dix millions pour venir en aide aux malheureux. — M. Tirard développe en conseil des ministres les principaux points du discours très nettement libre échangiste qu'il se propose de prononcer lors de la discussion du projet de loi sur le tarif général des douanes. — Nomination par la Chambre de la commission chargée d'examiner la proposition d'amnistie plénière présentée par M. Louis Blanc et consorts; huit commissaires sur onze sont hostiles au projet. — Le gouverneur général de l'Algérie soumet à M. Magnin son projet de budget pour l'année 1881. — La Porte signe avec l'Angleterre une convention relative à l'abolition de la traite des nègres. — M. Henry Bulwer, gouverneur général de Natal, et le major général Difford, commandant les troupes anglaises, donnent leur démission. — Démission du ministre hellénique à la suite d'un vote hostile de la Chambre. — Le *Moniteur* égyptien publie un avis du ministère des finances ordonnant le paiement des arriérés de pensions et salaires. — Le Sénat américain confirme les nominations des ambassadeurs des États-Unis à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Madrid.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Mariage, Conférences prêchées dans la chapelle de l'Oratoire, par Mgr Isoard, auditeur de Rote pour la France, actuellement évêque d'Annecy. — Paris, Société générale de Librairie catholique, ancienne maison Palmé. 1 vol. in-18 jésus. Prix : 3 francs.

La question du mariage redevient pour notre civilisation moderne une question brûlante. Qui croirait que dans notre société française le mariage pût être mis en question? Il l'est pourtant par les menaces de divorce qui retentissent dans les journaux, dans les conférences publiques et jusqu'à la tribune des Assemblées délibérantes. Il y a, à cet égard, beaucoup à apprendre dans le travail de Mgr Isoard, qui est la reproduction de conférences faites dans l'église de l'Oratoire, à Paris. L'indissolubilité du mariage est mise en question; elle l'a été à toutes les époques de troubles profonds; c'est au nom du divorce que le protestantisme parut; il l'imposa partout où il s'établit. La Révolution française, fille de la Réforme, se hâta de ramener le divorce parmi nous. Elle abolit même complètement le mariage; car le divorce par consentement mutuel transforme le mariage en ce simple *concubinatus* que les Romains pratiquaient, et qui pouvait être rompu à chaque instant, au gré des parties. Toute révolution, en France, menace directement le mariage. Après 1830, la proposition du divorce fut maintes fois présentée aux Chambres; elle revint sur le tapis en 1848. Enfin, après 1870, elle est entrée d'une manière plus vive dans la préoccupation des esprits. Nous touchons à une crise plus aiguë que les précédentes. Le mariage est menacé dans son essence; et c'est là une conséquence de l'agitation générale des esprits et de la perversion des idées. Les atteintes à l'ordre social retombent nécessairement sur la famille, qui en est l'assise fondamentale. Mgr Isoard expose la corrélation de ces deux faits avec une lucidité saisissante. Cet enseignement tombé de la chaire chrétienne sera-t-il compris? Il renferme une haute politique, et c'est surtout aux hommes d'État qu'il s'adresse.

La dissolution de la famille est proche : déjà, dans l'ordre temporel, la famille est abaissée, éteinte, par le peu d'autorité laissée à son chef et par la jalousie du législateur, qui n'a rien tant à cœur que de morceler, de disperser les patrimoines, et d'empêcher la famille de se conserver, de se perpétuer. Aussi, aucune des institutions qui, en d'autres pays, reposent sur

l'esprit de famille, ne peut durer ni prospérer. Otez à la famille française l'unité morale qui résulte du lien de l'indissolubilité, que lui reste-t-il? De quelle force disposerait-elle pour se soutenir? L'État lui enlève le but même de son existence : l'éducation des enfants. Il ravit au père de famille la disposition du patrimoine et le répartit lui-même, comme s'il en était le véritable propriétaire. Le droit de donner et de tester, qui constitue simplement l'exercice du droit de propriété, est ravi au chef de famille, qui se trouve vis à vis de ses enfants dans la situation d'un tuteur légal. C'est à peu près son unique titre, et le bien même qu'il a acquis est régi par le législateur.

A cette dissolution politique de la famille se joindra donc, par le divorce, la dissolution morale. C'est une marque particulière de la France, que, malgré ses révolutions, elle ait encore conservé l'unité du mariage, quand presque toute l'Europe, livrée au schisme ou au protestantisme, et le reste du monde l'ont abandonnée. Ce n'est pas le mariage chrétien. La loi de 1816, qui abolit le divorce, est cependant une inspiration essentiellement catholique. La France repousse le divorce. L'article 67 du *Syllabus* porte condamnation de la proposition suivante : « De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et, dans différents cas, le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile. » L'indissolubilité du mariage, selon la plus haute autorité qui soit sur la terre, est donc de droit naturel. Dans la pensée des futurs conjoints, le lien est perpétuel. Ils ont échangé leurs serments, et vous prétendez qu'ils ont le droit de violer leurs serments. Est-ce moral? est-ce juste? Si le serment a été licite, la loi peut-elle admettre qu'on ait le droit de le violer? Doutez-vous qu'il soit licite? Par le divorce, le mariage à temps est reconnu ; sinon, vous arrivez à décider qu'on a le droit de violer un serment licite, ce qui est juridiquement absurde. Ne dites pas : Les parties sont d'accord! D'autres intérêts que ceux des époux sont engagés dans le mariage : il y a les enfants; il y a la société qui a reçu et enregistré le serment.

Sous prétexte que vous n'êtes plus catholiques, vous prétendez avoir droit au divorce. Mais le mariage est indissoluble de sa nature, et c'est par là qu'il se distingue du concubinage. En établissant la facilité illimitée du divorce, la Révolution abolissait le mariage, ou, si elle en conservait le nom, elle assimilait les bâtards aux enfants légitimes. Elle était conséquente avec elle-même; et la France, quand elle voulut replacer la famille dans le giron de la légitimité, proclama l'indissolubilité du mariage. Allons-nous retourner en arrière, aux unions momentanées, au concubinage légal? Quelles raisons alléguer? Il y a des gens mal mariés, ils sont malheureux, venez à leur aide! Mais il y a des misères irrémédiables; faut-il, pour soulager quelques malheureux, ébranler la notion du mariage et le mariage lui-même dans toutes les familles? Le divorce ne s'imposera pas fatalement à tout le monde ; mais chacun sentira que le mariage est moins solide. La pensée se reportera aisément sur une autre union, quand la facilité du divorce sera présente. L'homme n'entrera pas dans le mariage avec la pensée d'y engager sa vie tout entière. L'indissolubilité fixait ses désirs, arrêtait son imagination. Un nouveau mariage vous rendra-t-il plus heureux? L'imprévoyance qui vous a guidé dans le premier choix ne vous suivra-t-elle pas dans le second? L'idée du

mariage va s'effaçant sous l'influence des protestants et des libres penseurs, qui se sont emparés de la France.

Le caractère irréligieux de la Révolution française se montre chaque jour avec plus d'évidence. La loi, pendant de longs siècles, c'est le sacrement de mariage. A partir de la Réforme, les légistes essaient de dédoubler le mariage en créant un contrat civil distinct du sacrement, et en plaçant le contrat sous la juridiction de l'État. Développant les idées des légistes, la Révolution sécularisait le mariage et le ramenait bientôt aux proportions du concubinat romain. L'Église lutte contre cette dégradation de l'ordre social. Elle maintient la vigueur du sacrement. Dans les chaires catholiques, dans les mandements des évêques, elle oppose le dogme catholique au dévergondage des idées et des passions.

L'attrait que Mgr Isoard a su donner à ses conférences par la simplicité originale de sa parole se retrouve dans son livre. Les six conférences de Mgr Isoard donnent l'idée la plus nette du mariage chrétien. Elles en déterminent le caractère avec un grand charme et une inébranlable sûreté de doctrine. On parle beaucoup aujourd'hui d'affranchissement, d'émancipation. Il est temps de penser à l'émancipation de la famille, qui reste sous le joug de l'État, et qui n'atteindra sa pleine liberté que lorsqu'elle sera placée sous la loi directe de son Créateur. La liberté de violer ses engagements n'est que l'esclavage imposé à la faiblesse, et il est étrange que ce soit au nom du divorce qu'on prétende émanciper la femme. On laissera toute la facilité à la femme de voler de mariage en mariage! Mais c'est là l'esclavage. Elle trouvait un abri assuré dans l'indissolubilité du mariage. Le retour au paganisme la replace sous le caprice de l'homme. Le sacrement du mariage a fondé la famille par l'indissolubilité du lien conjugal. Cette indissolubilité a conduit à la conservation et à la perpétuité du bien de la famille, perpétuité qui s'est étendue aux relations sociales et a constitué dans l'unité et la conservation toutes les familles et tous les intérêts, depuis la famille royale et le trône jusqu'aux plus humbles familles et aux intérêts les plus minimes. Ainsi ont grandi, sous la loi de la nature, les grandes familles ou sociétés chrétiennes. Nous ne croyons pas nous aventurer en disant que le sacrement de mariage a fondé l'ordre social en Europe après la chute de l'Empire romain. C'est à l'esprit de famille, créé par le christianisme, que se sont rattachées toutes les branches de l'association humaine. Ecartez par la pensée cette donnée première et fondamentale, et l'anarchie emporte les débris de l'ordre social que le césarisme ne soutient plus. Le césarisme, comme principe d'unité, a été remplacé par la famille, qui, elle-même, n'atteint l'unité que par l'indissolubilité du mariage. L'Église seule pouvait imposer l'obéissance à nos passions, à notre cupidité, en protégeant contre la brutalité de la force la femme et l'enfant. L'homme s'est soumis à Dieu : c'est la beauté du mariage chrétien; il ne protège pas seulement les familles, il abrite l'ordre social tout entier dans notre France si longtemps demeurée chrétienne.

COQUILLE.

Pérou et Bolivie récits de voyages, suivis d'études archéologiques et ethnographiques et de notes sur l'écriture et les langues des populations indiennes, par Charles Wiener (1,100 gravures, 27 cartes, 18 plans), 1 vol. petit in-4°, Hachette, et Ce éditeurs.

L'Amérique du Sud présente une superficie de 17,840,000 kilomètres carrés, environ trente-trois fois la superficie de la France.

Le Pérou et la Bolivie, mesurant ensemble 3,400,000 kilomètres carrés, occupent donc à peu près le cinquième de la superficie totale de l'Amérique du Sud. L'histoire, jusqu'ici connue, de ces deux États, qui longtemps n'en formèrent qu'un seul, peut tenir en quelque lignes: — Avant 1525, c'est-à-dire avant l'arrivée des Espagnols, les pays désignés aujourd'hui sous les noms de Pérou et de Bolivie, composaient la majeure partie du vaste empire des Incas, dont les gigantesques ruines couvrent à l'heure qu'il est d'immenses territoires. Sous les coups de Pizarre et d'Almagro l'empire croule, l'extermination commence, et la vice-royauté d'Espagne se fonde au prix d'épouvantables cruautés. En 1821, à la voix du libérateur Bolivar, les colonies espagnoles se soulèvent, et l'indépendance du Pérou est proclamée. Trois ans après, la République péruvienne se sépare en deux états distincts : République du Pérou à l'ouest, République de Bolivie à l'est.

Quelque rapide que puisse se faire le résumé de cette histoire, qui embrasse trois cent cinquante ans à peine, elle n'en est pas moins intéressante au plus haut point, eu égard aux événements terribles qui en furent, pour ainsi parler, la trame, et, de plus, le cadre splendide et grandiose qui a servi de théâtre à ces événements, en augmente encore l'importance et en redouble l'intérêt. Aussi les écrivains n'ont-ils pas manqué à cette période, relativement unique et moderne, de l'histoire du Pérou, non plus que les récits de voyages et d'explorations aux magnificences naturelles de ces contrées : et les Humboldt, les d'Orbigny, les Castelnau, ont laissé, sous ce dernier rapport, d'incomparables travaux.

Mais au milieu de ces études, générales et particulières, sur le Pérou et et la Bolivie, il est un point très grave, demeuré obscur, et comme négligé à dessein par ces génies mêmes qui ont fait de l'histoire et de la description de ces régions merveilleuses l'œuvre immortelle de leur vie. Nous voulons parler de l'histoire *ancienne* du Pérou, ou, si l'on veut, des recherches archéologiques et ethnographiques propres à reconstruire l'antique passé, voire le passé préhistorique de ce pays et des peuples, quels qu'ils furent, qui l'habitèrent successivement, de siècle en siècle, depuis les âges les plus reculés jusqu'à la venue conquérante et exterminatrice des Espagnols.

C'est à cette grande idée de reconstitution patiente des Annales péruviennes, à l'aide des documents et monuments de tout genre dont se compose le vaste trésor préhistorique de ces empires détruits et de ces races éteintes, que nous devons le livre absolument original et remarquable à tous égards de M. Charles Wiener.

L'on se disait jusqu'ici, et l'on écrivait volontiers : rien de certain sur l'histoire du Pérou avant 1525 et avant Pizarre. L'empire des Incas, en disparaissant, n'a laissé derrière lui que débris et que ténèbres.

Ce n'est point du tout l'avis de M. Wiener. Chargé, le 9 juillet 1875, d'une mission archéologique et ethnographique au Pérou et en Bolivie, il est parti, tout plein d'un projet, dès longtemps préparé et mûri, et qu'il nous expose ainsi lui-même :

« Chercher tous les éléments possibles de la reconstitution de ce monde disparu ; réunir les caractères essentiels de ce passé ; classer les vestiges de ce passé ; classer les vestiges de tous les monuments qui ont résisté aux secousses volcaniques, aux influences atmosphériques, aux luttes de la conquête; rapporter la momie ou le squelette de l'homme, les restes de l'industrie que les sépultures ont préservés de la destruction au profit de l'archéologie moderne ; recueillir avec soin les légendes indigènes qui ont survécu à tant de cataclysmes, remplir en partie ce grand vide dans les souvenirs de l'humanité : telle a été la tâche du voyageur. »

Cette tâche, disons-le hautement, M. Charles Wiener l'a supérieurement accomplie. La route adoptée par lui, pour se rendre au Pérou, lui a permis de voir la partie méridionale de la côte de ce pays avant d'arriver à Lima. Il a continué à explorer cette côte jusqu'au Gran-Chimu, résidence de ses anciens souverains. De là, pénétrant dans l'intérieur, et recherchant la chaussée qui jadis reliait le nord et le sud de l'immense empire autochtone, il a exploré en tous sens les contrées qui lui ont paru offrir un intérêt particulier, « Les résultats de ces recherches pourront peut-être faire découvrir les points de contact qui ont existé entre l'occupation du pays au temps des migrations préhistoriques et la dernière prise de possession de ces régions. Elles permettront de retracer les premières lignes de l'histoire américaine par l'étude des derniers vestiges de l'homme américain. »

Il est aisé, en étudiant avec soin le sens profond renfermé dans ces dernières lignes, empruntées encore à la savante introduction de M. Wiener, de se faire une idée exacte de la haute portée scientifique, au point de vue des recherches préhistoriques, de l'ouvrage qu'il présente aujourd'hui au public.

Ajoutons que ce beau livre est un chef-d'œuvre de typographie. Onze cents gravures, reproductions de sites, de villes, de ruines, de monuments, de sculptures, de bas-reliefs, de types, d'objets archéologiques de toute espèce, dus à des fouilles hardies et persévérantes, vingt-sept cartes et dix-huit plans, merveilleusement gravés par Erhard, font des 800 pages de ce volume une sorte de muséum ethnographique et archéologique en miniature.

Encyclopédie d'histoire naturelle ou traité complet de cette science, par le Dr Chenu, professeur d'histoire naturelle. 31 volumes in-4° (22 de texte et 9 de tables), illustrés de plus de 8,000 gravures. Broché : 120 fr. Chaque volume de texte ou de tables se vend séparément. Le volume de texte : 6 fr. Le volume de tables : 3 fr. Librairie Firmin-Didot et Ce. Paris.

La librairie Firmin-Didot vient d'achever, cette année même, la publication de la grande *Encyclopédie d'histoire naturelle* du docteur Chenu. Nous nous empressons de faire connaître cet immense ouvrage.

Toutes les gravures ont été dessinées avec le plus grand soin sur les objets mêmes, soit vivants, soit déposés au Muséum français d'histoire naturelle. On

a donc dans cet ouvrage la représentation de ce qu'offre la nature dans les diverses parties du monde, et on peut en suivre et comparer les différences. La représentation exacte de toutes les races de l'espèce humaine réparties sur le globe offre seule un exemple de l'intérêt que présente l'*Encyclopédie d'histoire naturelle.*

Les tables générales du texte et les nombreuses gravures figurant dans les différentes parties de l'*Encyclopédie d'histoire naturelle,* indispensables pour faciliter les recherches à faire dans cet important ouvrage, ont été dressées par M. E. Desmarest, l'un des collaborateurs de M. le docteur Chenu.

Afin de rendre ce travail utile à tout le monde, on donne dans une première colonne et par *ordre alphabétique,* les noms vulgaires sous lesquels sont connus les divers animaux décrits ou indiqués dans l'*Encyclopédie,* et lorsque ces animaux n'ont pas encore reçu de noms vulgaires, on traduit en français leur dénomination latine. Une deuxième colonne est uniquement consacrée aux noms scientifiques. Dans une troisième colonne, on fait connaître les tomes et les pages contenant les descriptions, l'histoire des mœurs et les autres détails relatifs aux animaux dont on s'est occupé. Enfin, la quatrième colonne est spécialement employée à l'indication, par division de volumes, pages et numéros d'ordre, des nombreux dessins qui illustrent le texte des volumes et de ceux qui figurent dans les planches tirées à part.

Grâce à ces listes, beaucoup plus complètes que celles précédemment données dans d'autres ouvrages, ce *Cours complet d'histoire naturelle par ordre des matières* aura, tout en conservant les avantages de l'arrangement systématique, la même utilité usuelle que *tous les dictionnaires scientifiques.*

Nous signalons l'apparition d'un livre qui aura du retentissement : *Conseils du P. Olivaint aux jeunes gens.* C'est le P. Ch. Clair, l'auteur de la belle *Vie du P. Olivaint,* dont le succès est connu, qui a recueilli ces fortes pensées et les présente à la jeunesse neuf ans après la mort du glorieux martyr. Elles ont un charme, une profondeur, une actualité indicibles. Rien de mou, rien de fade ; c'est viril comme il le faut pour les jeunes gens. Que de précieux conseils, que de vues élevées, que de cris de l'âme et du cœur dans ces trente-huit chapitres dont se compose le volume. Qu'il soit donc partout où il y a un jeune homme à conseiller, à diriger, à former. Victor Palmé, éditeur à Paris, 76, rue des Saints-Pères. 1 beau vol. in-12 de 400 pages, prix : 3 fr.)

Voici les titres des principaux chapitres : l'Avenir, la Carrière, l'Entrée dans le monde, le Caractère, le Travail, la Vie du Cœur. — *Les fausses maximes* : Il faut tout connaître. — Faire comme tout le monde. — Il faut que jeunesse se passe. — Où il y a de la gêne il n'y a point de plaisir. — La vertu est une affaire de tempéramment. — Je ne peux pas. — Je n'ai pas le temps. — J'ai bien le temps, etc., etc.

Le même éditeur, M. Victor Palmé, publie un livre historique, collection à 3 fr.) par M. Lecoy de la Marche, professeur à l'Université catholique de Paris : *La Société au treizième siècle.* Nous y avons particulièrement remarqué ces chapitres : *La Royauté et l'Opinion publique, l'Ouvrier, la Femme, le Sermon, le Théâtre.*

Le Rhin français, par Camille Farcy. 1 vol. in-18, prix : 3 fr., chez A. Quantin. Paris.

L'auteur a voulu revoir l'Alsace et la Lorraine, neuf années après la conquête, étudier l'esprit des populations, les rapports existant entre les conquérants et les conquis, les mœurs administratives, la situation militaire. Il a choisi pour recueillir ces impressions, dans un voyage à travers ces pittoresques contrées, le moment où le *pays d'empire* venait d'être doté d'institutions nouvelles, où l'empereur Guillaume et les princes allemands séjournaient à Strasbourg et à Metz, où l'armée d'occupation simulait, par ses manœuvres, de grandes opérations de guerre.

M. Camille Farcy s'est mis en relations avec les principaux personnages politiques; il a pénétré au foyer des Alsaciens-Lorrains, vu fonctionner la dictature, assisté aux manifestations de l'opinion, suivi pas à pas les troupes allemandes, visité les grands travaux de défense.

C'est ainsi qu'il a pu écrire l'ouvrage le plus vivant et le plus complet qui ait été publié sur cette matière. La forme en est ardente, émue, saisissante. On rencontre dans ce livre, à côté d'études sérieuses et approfondies sur les institutions et les hommes, des tableaux pleins de mouvement et des anecdotes prises sur le vif. Nous sommes persuadé qu'il rencontrera le meilleur accueil en Alsace-Lorraine.

La grande bataille sur la liberté de l'*Enseignement* va commencer au Sénat. Partisans et adversaires lisent à ce propos le livre du P. Ch. Daniel : *Les Jésuites instituteurs de la Jeunesse française au XVIIe et au XVIIIe siècle* (1). « On nous objecte le passé, écrit le P. Daniel, le voici : nous n'avons pas à en rougir! Nos Règles, nos Traditions, notre Enseignement sont là : Qu'on les juge, d'abord en eux-mêmes, ensuite et *surtout d'après leurs fruits.* »

Le public, que la question passionne à un si haut degré, voudra, devra le lire avec la même avidité que MM. les Sénateurs et les Députés.

Sous quelques jours, le P. Félix aura prononcé le dernier mot, le mot de la fin et du maître, dans ses huit grandes lettres intitulées : *L'article 7 devant la Raison et le Bon Sens*, dont l'impression s'achève, et qui va être mis en vente à la même librairie.

Le nom du P. Félix nous dispense de tout éloge.

On sait avec quelle vigueur de logique et quelle clarté de style l'éminent conférencier de Notre-Dame a coutume de traiter ces grandes questions.

E. CHARLES.

(1) 1 beau vol. in-18 jésus. Prix : 2 fr. 50.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 2.

L'APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE

EN PRÉSENCE DES PROGRÈS DES SCIENCES HISTORIQUES (1).

I

MESSIEURS,

Le développement des sciences historiques, la connaissance plus complète, l'intelligence plus exacte du passé, sont un des traits caractéristiques de notre époque. Notre siècle, surtout dans sa dernière moitié, semble s'être exclusivement attaché à l'étude des faits. Il est, sous ce rapport, en opposition avec le dix-huitième siècle, dont les idées étaient la principale préoccupation. Nous ne prétendons plus résoudre toutes les questions par le pur raisonnement et par l'abstraction géométrique, ni construire *à priori* la société d'après un plan uniforme tiré de la nature même de l'homme. Nous préférons l'expérience à la logique, l'histoire concrète à la science théorique. Ce n'est plus l'homme abstrait et idéal que nous étudions, c'est l'homme réel avec toutes les diversités de races, de couleurs, de langues, de civilisations et de religions. Nous n'avons pas la même foi que nos pères dans la philosophie de l'histoire, dans ces grandes lois plus ou moins hypothétiques, cadres majestueux dans lesquels il était d'usage de faire rentrer bon gré mal gré, et souvent, sans tenir assez de compte de la liberté humaine, les peuples et les sociétés, les conquérants et les législateurs. A ces théories générales et, vagues, nous avons substitué les monographies détaillées de certaines époques, de certains peuples ou de certains personnages individuels. Nous aimons à nous transporter dans les époques passées, nous cherchons à nous unir par sympathie aux idées et aux sentiments des diverses portions de l'humanité, nous nous efforçons de faire revivre, sous nos yeux, les siècles écoulés et les peuples

(1) Leçon d'ouverture du cours d'histoire des cultes non chrétiens professé à l'Université catholique de Paris, par M. l'abbé de Broglie, chanoine honoraire de Paris, docteur en théologie.

lointains. Nous écartons, comme autant de préjugés qui nuiraient à l'impartialité de notre jugement, les traditions, les croyances et les idées dont nous avons été enveloppés dès l'enfance et au milieu desquelles nous avons grandi.

On ne saurait contester que cette nouvelle tendance de l'esprit humain n'ait été féconde en résultats précieux et n'ait contribué au progrès des sciences qui ont pour objet l'étude de l'humanité. C'est à cette étude patiente et désintéressée que nous avons dû d'avoir ressuscité les vieilles civilisations de l'Orient, d'avoir contrôlé et corrigé les assertions des historiens de l'antiquité, de mieux connaître certains peuples, que ces peuples ne se connaissaient eux-mêmes.

Il est néanmoins nécessaire aussi de reconnaître que cette tendance à s'attacher principalement à l'étude des faits, infiniment utile quand elle est modérée, peut, quand elle est poussée jusqu'à l'exagération, conduire à son tour aux plus dangereuses erreurs. Elle engendre ces systèmes de basse philosophie qui prétendent ne connaître que les faits et ignorer les causes ; qui ne veulent étudier que le relatif et négligent systématiquement l'absolu, même quand cet absolu s'appelle Dieu ou le devoir. A force d'étudier les hommes de chaque temps et de chaque pays, on finit par oublier ce qu'il y a de commun à tous les hommes, les principes immuables de la raison, la lumière invariable de la conscience. On méconnaît quelquefois, par une injuste misanthropie, les antiques et éternelles vertus dont tous les âges nous fournissent les exemples; ou bien, par une illusion plus dangereuse encore, on oublie cette portion également universelle et permanente de la nature humaine qu'un de nos plus grands orateurs (1) a si bien nommée *le vieil homme et ses vieux péchés!*

Quelle est maintenant, Messieurs, la situation créée à l'apologétique chrétienne par cette nouvelle tendance des esprits, tendance dont on peut blâmer les excès, mais qu'on ne peut détruire et dont il faut nécessairement tenir compte ? La défense du christianisme a-t-elle gagné ou perdu à ce grand changement de méthode qui distingue notre siècle du précédent ?

L'avenir seul pourra répondre complètement à cette question. Néanmoins, je crois pouvoir affirmer que la nouvelle méthode historique a eu, relativement à la défense du christianisme, deux effets

(1) M. de Serre.

opposés, suivant qu'elle a été appliquée à l'étude du christianisme lui-même, ou à celle des cultes qui disputent à la vraie religion le gouvernement des intelligences et des cœurs.

Appliquée à l'étude du christianisme et de ses origines, la nouvelle méthode a été pleinement favorable à l'apologétique chrétienne. Elle a rendu plus aisée la démonstration rigoureuse des bases de la foi; elle a fait justice de certaines objections purement logiques; elle a fait toucher de plus près les grands faits qui servent d'appui aux convictions chrétiennes.

Appliquée à l'étude des cultes différents du christianisme, la nouvelle méthode a été le prétexte de plusieurs objections très spécieuses. En ouvrant subitement devant l'intelligence humaine des horizons nouveaux, elle a causé une sorte d'éblouissement des esprits et a rendu plus aisée l'acceptation de certains paradoxes historiques. Des similitudes imprévues ont été reconnues entre le christianisme et les autres cultes; des explications très insuffisantes de certains faits ont pris une apparence plausible ; les enseignements traditionnels ont été contestés, et, par l'effet de ces diverses causes, le christianisme s'est trouvé réduit, aux yeux de certains savants, aux proportions d'un fait historique ordinaire et dépouillé de cette grandeur unique et de cette primauté sans rivale qui jusqu'alors avaient été son apanage incontesté.

Ces objections ne sont que spécieuses; elles tirent leur force apparente de présomptions sans valeur réelle et de notions hypothétiques. J'espère, Messieurs, qu'il me sera aisé de vous le démontrer dans la suite de ce cours. Aujourd'hui, permettez-moi de vous exposer d'abord le double effet de la méthode nouvelle, l'un favorable, l'autre défavorable au premier abord à la défense du christianisme, et de vous montrer ensuite par quels principes et par quelle méthode l'apologétique chrétienne peut répondre aux objections tirées de l'histoire comparée des religions.

II

Ce qui rendait autrefois, et principalement à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre, la démonstration du christianisme singulièrement difficile, c'était l'obligation de s'appuyer sur des faits qui se sont passés il y a plus de mil huit cents ans avant l'époque où nous vivons. Ce long intervalle de temps, au milieu

duquel se rencontrent ces époques obscures dont l'histoire était alors et est encore, malgré les progrès de l'érudition, si incomplète et si incertaine, semblait un obstacle à une véritable certitude. Peut-on être sûr de ce qui s'est passé il y a si longtemps? Telle était l'objection vulgaire, spécieuse, parce qu'elle semblait reposer sur une apparence de bon sens, et dangereuse par son caractère négatif qui rendait toute réponse catégorique impossible. Il n'était pas nécessaire, pour ébranler la foi chrétienne, de chercher des arguments positifs contre l'autorité de l'Evangile, « il suffisait de dire : Peut-être? Qu'en sait-on? Cela est si ancien, » pour jeter dans les esprits des germes de doute bien difficiles à arracher. Les chrétiens s'appuyaient sur leur tradition; les incrédules déclaraient cette preuve insuffisante, et il ne semblait exister aucune autorité compétente pour prononcer sur ce litige.

Sans doute de savants écrivains avaient établi, par des travaux qui exigeaient une érudition immense, la vérité des faits chrétiens. Ils avaient résumé la science de leur temps dans d'admirables répertoires; ils avaient posé des règles de critique que la science postérieure n'a fait que confirmer. Mais l'érudition alors n'était pas à la mode, et la parole des savants n'inspirait pas de confiance. On préférait écouter les raisonneurs, ceux qui démontraient *à priori*, sous une forme mathématique, que toute certitude historique est impossible, ou bien que la certitude des faits décroissant graduellement avec le temps, devient nécessairement nulle au bout d'un certain nombre de siècles. Au lieu de lire les travaux des savants chrétiens et de chercher dans ces auteurs les preuves de la révélation pour les apprécier de bonne foi, on préférait supposer que les moines du moyen âge avaient falsifié tous les manuscrits et réduire sans examen tous les monuments de l'antiquité chrétienne à la valeur des fausses décrétales. Dans une telle disposition des esprits, la tâche des apologistes était difficile. Toute la base de leur démonstration étant contestée, il leur fallait la reconstruire péniblement, en prouvant jusqu'aux principes mêmes de la critique à des esprits légers qui ne les écoutaient pas. Aussi est-il arrivé souvent que, voyant le peu d'effet des preuves historiques, les défenseurs du christianisme ont cru devoir s'appuyer exclusivement sur des preuves d'un autre ordre et fonder leur démonstration sur l'action bienfaisante de l'Eglise, sur les vertus que l'Evangile fait naître et les consolations qu'il apporte aux cœurs affligés. — Cet appel aux

instincts chrétiens du cœur humain est sans doute légitime et a été souvent couronné de succès. Néanmoins l'Eglise ne peut renoncer aux preuves historiques qui, seules, s'appuyant sur des faits constatés et publics, sont indépendantes des dispositions individuelles et peuvent être présentées à l'humanité entière pour lui montrer l'autorité divine qui a sur elle des droits légitimes.

Les progrès de la science ont dissipé tous ces nuages qui enveloppaient les bases du christianisme ; ils ont anéanti ces fins de non-recevoir qui étaient opposées, au nom du scepticisme historique, contre toute discussion sérieuse. Les ennemis même du christianisme, en portant leurs attaques sur le terrain de l'histoire, ont reconnu l'autorité de la science du passé et déclaré sans valeur les arguments *à priori* destinés à en nier la certitude. Qui oserait dire maintenant que la certitude historique est impossible, ou même qu'elle diminue avec le temps? La science moderne nous affirme et nous donne comme incontestables, non pas les faits qui se sont passés il y a dix-huit siècles, mais ceux qui se sont écoulés plus de deux mille ans avant l'ère chrétienne. Les vieux rois de l'Assyrie sont sortis de leurs tombeaux et ont repris leur place dans l'histoire du monde. Les stèles hiéroglyphiques, les inscriptions cunéiformes, les manuscrits soumis à une exégèse plus minutieuse, les traditions locales, la linguistique, se sont réunis dans un merveilleux accord pour nous révéler le passé, pour le faire revivre sous nos yeux avec une incontestable certitude, avec cette certitude spéciale si estimée de nos jours, qui porte le nom de certitude scientifique.

Il résulte de ces progrès de l'histoire que nous ne sommes plus séparés, comme on pouvait le croire autrefois, des origines du christianisme par quarante générations de témoins. Les témoins des premiers siècles vivent devant nos yeux ; nous communiquons directement avec eux. Nous avons retrouvé, sous la poussière des catacombes, la peinture de la vie, de la pensée et du culte des premiers chrétiens. Certains récits, qu'avaient contestés les savants bénédictins, ont repris, par suite des derniers travaux, une autorité nouvelle. Pour n'en citer qu'un seul exemple, n'est-ce pas à la patiente et sûre archéologie de M. de Rossi que nous devons d'être rentrés en possession complète de la naïve et touchante histoire de sainte Cécile?

En remontant plus haut encore, nous trouvons les écrits des apôtres eux-mêmes, dont le caractère historique n'est plus contesté,

et dont l'origine, très voisine de celle du christianisme, est supposée par les théories mêmes des adversaires.

Les travaux de Baur et de ses disciples ont pour principal fondement le caractère tout à fait primitif de certains livres du Nouveau Testament et en particulier des Épîtres de saint Paul. Il est vrai que les auteurs de la même école cherchent à arracher au quatrième Évangile l'autorité que lui donne le nom d'un apôtre, mais ils sont obligés de faire vivre leur auteur imaginaire, leur pseudo-Jean dans le demi-siècle qui suivit la mort du véritable apôtre dont il usurpe le nom. De leur propre aveu, toute la discussion est concentrée sur un espace de trente à quarante ans, et si nous n'entendons pas, comme nous le croyons, la voix des témoins oculaires de la vie du Sauveur, nous entendons du moins celle de leurs premiers disciples et de leurs plus proches héritiers. Or, quelle que soit l'importance de cette question, tant au point de vue de l'orthodoxie, qu'au point de vue de l'érudition, la différence, quant à la certitude des faits évangéliques, est à peu près insignifiante. Aux yeux de tout homme de bon sens, il est tout aussi impossible que le caractère miraculeux du christianisme ait été imaginé par la première génération qui a suivi les témoins oculaires que par ces témoins eux-mêmes.

Les preuves du christianisme sont donc sorties du domaine des appréciations théoriques et arbitraires, elles sont entrées dans la trame même de l'histoire. La discussion qui était vague et qui semblait se mouvoir dans les nuages est redescendue sur la terre ferme. Là, les ennemis du christianisme ont rencontré les faits évangéliques attestés par des témoins irrécusables ; ils se sont buttés contre cette pierre de l'angle qui ne sera jamais ébranlée et sur laquelle repose notre foi.

Sous ce rapport donc, le développement des sciences historiques a été très utile à la défense du christianisme. Voyons maintenant en quoi consistent les objections soulevées en notre siècle au nom de la comparaison des diverses religions qui existent ou qui ont existé dans l'univers.

III

Assimiler toutes les religions du monde, les déclarer, sinon équivalentes, du moins de même espèce et séparées seulement par des différences accessoires, c'est évidemment détruire l'autorité

divine que le christianisme prétend posséder et au nom de laquelle il veut commander aux intelligences. Si en effet plusieurs doctrines, exclusives l'une de l'autre et contradictoires entre elles, s'appuient sur des preuves semblables et n'ont que des titres équivalents à l'assentiment des hommes, la prétention de chacune est sans fondement logique; les preuves de l'une anéantissent celles de l'autre. Si le christianisme n'était pas au-dessus de tous les autres cultes, s'il ne pouvait pas montrer des marques inimitables de sa divinité, l'adhésion absolue qu'il exige de ses fidèles serait illogique, et l'obéissance qu'il demande serait un véritable asservissement de la raison. Le fondateur de la religion chrétienne l'a d'ailleurs déclaré formellement. Il a dit en parlant de ceux qui ne croyaient pas en lui : « Si je n'avais fait devant eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils n'auraient point de péché. »

Il y a donc, à côté de la manière directe d'attaquer le christianisme qui consiste à lui contester ses preuves, à nier les miracles sur lesquels il se fonde, à expliquer naturellement ses origines, à déprécier sa puissance civilisatrice et ses bienfaits sociaux, un autre procédé, un procédé indirect qui conduit au même résultat négatif. Que l'on arrive à montrer que les autres religions sont semblables au christianisme, que, révisant le jugement de réprobation porté dans l'opinion publique des pays chrétiens contre les religions païennes, on parvienne à les justifier aux yeux de la raison et de la conscience, que l'on démontre en outre qu'elles s'appuient sur des preuves du même ordre, et que leur origine et leur développement doivent s'expliquer de la même manière, n'est-il pas évident que toute la démonstration du christianisme sera sapée par sa base, que toutes les lignes de bataille des apologistes seront tournées, et que l'incrédulité se trouvera victorieuse sans avoir besoin de contester ni d'expliquer les faits qui sont allégués à titre de preuves du christianisme. Ces faits que vous prétendez être des marques de la puissance divine ont leurs analogues, nous disent nos adversaires, ils sont semblables à d'autres faits qui, de votre propre aveu, ne sont pas divins. Vous n'avez donc pas le droit de les invoquer.

Vous le voyez, Messieurs, il est possible d'attaquer le christianisme sans en dire de mal, sans en parler, et même en ne parlant que des religions éteintes. Ne peut-on pas même dire que ce rapport des religions antiques avec la religion chrétienne est la cause principale de l'intérêt que portent bien des personnes à des cultes sou-

vent ridicules et à des fictions poétiques, dénuées de tout sens sérieux et dignes à peine d'amuser des enfants?

Les dieux de la Grèce et de l'Orient, les héros de la mythologie ne comparaissent-ils pas bien souvent devant la science moderne, bien moins à cause de leur mérite et de leur valeur propres, qu'à titre de témoins pour ou contre la vérité du christianisme? Sans doute, il y a dans notre siècle une noble passion pour la science, mais n'y a-t-il pas, à côté de cette passion purement désintéressée, d'autres passions plus vives et plus puissantes encore! N'est-il pas vrai que ce qui anime et rend vivantes des études arides et pénibles en elles-mêmes, c'est l'espoir d'en tirer quelque conclusion relative à nos pensées et à nos sentiments actuels? N'est-il pas vrai qu'à mesure que ces antiques personnages, réels ou mythiques, sortent de la poussière de l'oubli et sont ressuscités par l'histoire, la première question qui leur est posée, et dont on attend avec anxiété la réponse, est celle-ci : *Quid vobis videtur de Christo?* Que vous semble-t-il du Christ? Que pouvez-vous nous apprendre sur lui, vous qui êtes les témoins du passé? Est-il votre égal ou votre maître? N'est-ce pas là, messieurs, la question capitale, voire souvent l'unique question dont la solution est cherchée dans l'histoire des religions?

Ce qui rend cette manière d'attaquer le christianisme plus dangereuse, c'est qu'elle place celui qui l'adopte dans une situation très favorable. Excuser ce qui semble mal, interpréter favorablement ce qui est suspect, admettre volontiers les mérites de ceux qui sont d'une opinion contraire à la sienne, c'est un rôle singulièrement commode. Ces apparences de justice, de tolérance, d'impartialité, de charité, sont de si bon renom de nos jours; elles sont si conformes aux idées de notre siècle, que tout le monde instinctivement cherche à se parer de ces couleurs. Au contraire, le rôle de justicier, même en histoire, a quelque chose de morose et de pénible. L'obligation de constater et de dévoiler le mal, de réduire à leur juste valeur les apparences fictives du bien, a un caractère qui devient facilement plus ou moins odieux. Pourquoi, semblent dire les partisans de l'égalité de tous les cultes, pourquoi voulez-vous réclamer le privilège exclusif de la vérité et de la vertu? Nous vous laissons votre part; nous la faisons large et grande, faites de même à notre égard, et quittez cette intolérance exclusive qui ne convient qu'à des esprits étroits. Pourquoi, ajoutent-ils, ne réservez-vous

pas toutes vos forces pour combattre les ennemis de toutes les religions, ceux qui voudraient arracher du cœur de l'homme toute espérance d'une vie future, et toute aspiration vers l'idéal?

Personne, sans doute, ne songe sérieusement à demander à l'Eglise de Jésus-Christ de renoncer formellement à son caractère de vérité absolue, et d'abandonner la grande formule proclamée par saint Paul : Un Dieu, un Christ, une foi et un baptême. Mais on voudrait qu'elle parle moins souvent et moins haut de ce côté exclusif de sa doctrine, qu'elle s'attache principalement à enseigner les vérités qu'elle possède en commun avec d'autres religions, qu'elle se range au milieu de ces religions, qu'elle fasse avec elles, sinon un traité de paix définitif, du moins une trêve à longue échéance.

Cela est impossible, Messieurs ; le christianisme ne saurait écouter cet appel, fût-il adressé par des hommes sincères et généreux. L'affirmation absolue de la vérité, l'opposition absolue avec l'erreur est l'essence même du christianisme ; il ne peut y renoncer, même un seul instant, sans périr.

Le propre de la religion chrétienne en effet, c'est d'être, non une philosophie ou une simple tradition humaine, mais une religion révélée, reposant sur une parole divine. C'est à ce titre de parole divine qu'elle peut exercer une influence utile sur l'humanité. Réduit à n'être qu'une religion, et non la religion, seule unique et absolument vraie, le christianisme perdrait toute sa vigueur et s'évanouirait comme un fantôme. Ses dogmes ne seraient plus que de brillants nuages, ses cérémonies qu'une sorte de parade, et ses mystères que des mythes allégoriques. Or, Messieurs, si jamais, ce qui me paraît fort douteux, nonobstant certaines théories à la mode, si jamais l'esprit et le cœur de l'homme ont pu se contenter de la nourriture légère des mythes ; si, dans le paganisme même, c'était l'allégorie poétique et non la croyance sincère à des puissances surnaturelles qui possédait l'âme des peuples, soutenait leur enthousiasme ou excitait leur fanatisme ; si jamais, en un mot, une mythologie proprement dite, connue comme telle, a été efficace et utile, ce qui est certain, c'est que de nos jours, une telle mythologie serait totalement impuissante.

Avec l'esprit scientifique moderne, des allégories percées à jour et des symboles creux dont la vanité serait connue ne pourraient qu'exciter la dérision et le mépris. Otez au christianisme son caractère de vérité absolue, ôtez-lui cette intolérance dogmatique qui est

le propre de la vérité, obligez-le à transiger avec l'erreur, obtenez cette concession, et il n'y aura plus de christianisme véritable. Il n'y aura plus même de philosophie chrétienne, car il est indigne d'une philosophie sérieuse de se prêter à des affirmations dogmatiques mensongères, et à des cérémonies dont l'efficacité est illusoire. Les prêtres d'une telle religion seraient semblables aux aruspices dont parlait Caton; ils se moqueraient eux-mêmes des fonctions qu'ils remplissent.

Cette assimilation de toutes les religions aurait, il importe de le remarquer dans notre siècle scientifique et sceptique, des conséquences toutes différentes de celles qu'elle avait dans l'antiquité. Quand Rome ouvrait les portes de son panthéon aux divinités de l'Orient, c'était au nom de véritables croyances polythéistes, et cette alliance de divers cultes ne diminuait nullement la foi au caractère surnaturel de chacun d'eux. On pouvait, par une erreur grave, mais non destructive de tout sentiment religieux, offrir des sacrifices à des divinités nombreuses et les invoquer alternativement.

Il n'en est plus de même aujourd'hui; la croyance aux faits surnaturels est précisément ce que nous acceptons le moins facilement, et ce que certains esprits rejettent *a priori*. Malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons redevenir réellement païens, nous ne pouvons pas croire à plusieurs dieux. Nous restons forcément imbus des idées de notre siècle.

C'est uniquement au nom de certaines doctrines modernes que cette théorie, que nous pouvons appeler la théorie de la relativité des religions, est professée, c'est avec ces doctrines qu'elle doit nécessairement s'accorder.

Or, il est quatre systèmes principaux qui admettent dans leur sein l'existence de plusieurs religions ayant des titres égaux, je ne dirai pas à la croyance, mais à l'adhésion extérieure des hommes. Ce sont le positivisme, le panthéisme, le déisme et enfin un certain mélange de christianisme vague et de philosophie beaucoup plus répandu en Angleterre qu'en France et que nous pouvons appeler rationalisme chrétien.

Aux yeux des positivistes, toutes les religions sont équivalentes. Ce sont des faits naturels dont le développement peut être étudié par l'historien ou l'anthropologiste, mais qui ne sont capables ni d'être déclarées vraies, ni d'être condamnées comme fausses. Comme le fond du positivisme est l'ignorance nécessaire de la cause pre-

mière, les religions, en tant qu'elles prétendent résoudre ce problème, sont, selon ce système, toutes erronées ; elles consistent dans la recherche d'objets chimériques et dans la croyance à des êtres imaginaires. Suivant les philosophes de la même école, la *religiosité* est un fait universel, inséparable de la nature humaine ; l'homme crée des religions par instinct, comme le castor construit des huttes.

Les positivistes admettent d'ailleurs que les religions sont utiles, mais simplement en tant qu'institutions sociales et moyens d'unir les hommes entre eux. Cette utilité extrinsèque, seul mérite d'une religion, est d'ailleurs très variable selon les circonstances ; tel culte qui a rendu des services à l'humanité dans une phase de son développement peut devenir nuisible plus tard et être justement condamné à périr. On sait enfin que le fondateur de la secte positiviste était tellement persuadé de l'utilité de la religion, qu'il a voulu fonder lui-même une religion nouvelle dont il empruntait les formes et les rites à la religion catholique. Mais il n'a été suivi dans cette entreprise que par un petit nombre de ses disciples.

Selon les panthéistes, le sens des religions est autre et plus profond. Elles sont des manières diverses et symboliques d'entrer en relation avec l'Être universel, avec la nature considérée comme divine. Les religions sont, suivant le langage officiel de cette philosophie, des manifestations du *divin* dans la conscience de l'humanité. Ce qu'il faut entendre par le *divin*, ce que signifie ce terme vague, cet adjectif transformé en substantif, ce neutre imité du grec et de l'allemand et contraire au génie de la langue française, c'est ce qu'il est assez difficile de savoir ; c'est un point sur lequel les auteurs ne s'accordent pas. Cet objet du culte de l'humanité, est-ce la force physique ou la beauté morale ? Est-ce la fécondité de la nature qui multiplie les êtres, ou l'idéal qui se dégage de l'univers contemplé par l'esprit ? Est-ce une puissance bienfaisante ou une fatalité cruelle ? Tout dépend du point de vue particulier que choisit chaque philosophe. Si l'on s'en tenait à la rigueur des conséquences logiques de la doctrine de Spinoza, le bien et le mal, le beau et le laid faisant également partie de la nature, seraient également adorables, ce qui simplifierait beaucoup la justification du paganisme et l'assimilation de toutes les religions. Mais nous devons dire à l'honneur de plusieurs des défenseurs modernes du panthéisme en France, qu'ils ont reculé devant ces odieuses conséquences de leur principe. Pour y échapper, ils ont eu recours à une invention très originale ;

ils ont divisé l'Etre unique de Spinoza en deux dieux distincts, l'un réel doué d'une puissance immense, mais foncièrement imparfait et toujours en progrès; l'autre réunissant dans son essence toutes les perfections possibles, mais n'ayant qu'un seul défaut, celui de ne pas exister du tout. Un Dieu toujours en progrès, qui cherche à se connaître et qui n'y parvient pas; un Dieu toujours à l'école, bien qu'il n'ait pas de maître; un Dieu qui se perfectionne toujours, mais dont les progrès sont bien lents malgré sa bonne volonté, puisqu'il y a encore tant de désordre et de mal dans le monde avec lequel il se confond; et un autre Dieu, un Dieu idéal qui n'a d'autre domaine et d'autre séjour que la pensée éphémère de l'un des fragments du Dieu réel; tel est le nouveau et étrange dualisme qui nous est présenté comme la solution définitive du problème des origines du monde et de l'humanité. Appliqué à l'histoire des religions, ce système devrait conduire logiquement à déclarer l'adoration du Dieu idéal supérieure au culte du Dieu réel, physique et imparfait.

C'est au culte de l'idéal que l'on devrait attribuer les idées nobles et pures que la religion représente; c'est au contraire le culte grossier du Dieu physique que l'on devrait rendre responsable des symboles obscènes et des rites farouches de certains peuples. Il en résulterait cette étrange conséquence que le culte serait d'autant plus pur qu'il ferait plus complètement abstraction du Dieu réel qui se confond avec la nature, et se tournerait d'une manière plus exclusive vers l'idéal; que le Dieu représenté par les symboles serait d'autant plus parfait qu'il serait moins réel; que la réalité et la perfection étant en raison inverse l'une de l'autre, le pur athéisme ou le culte d'un idéal purement abstrait serait la plus parfaite des religions.

Le déisme professe à l'égard des religions une idée plus haute et plus sensée que le panthéisme. Les déistes affirment l'existence réelle d'un Dieu suprême et d'une vie future, et considèrent les religions diverses qui existent dans le monde comme des expressions plus ou moins pures ou plus ou moins corrompues de la religion naturelle. Les déistes reconnaissent que l'humanité aime à revêtir cette religion naturelle des formes distinctes des cultes positifs, et se plaît à croire qu'elle sait par une révélation spéciale, des vérités qui en réalité sont gravées dans le cœur et dans la conscience de tous les hommes. Ils condescendent à cette faiblesse de l'humanité, pourvu qu'en croyant à des symboles différents et en pratiquant des

rites divers, les hommes aient bien soin de ne pas s'accuser mutuellement d'erreur grave et de considérer les différences qui les séparent comme de peu d'importance.

Jadis les partisans du déisme manifestaient l'espoir de voir un jour l'humanité, par suite de ses progrès, se dégager des symboles et adopter d'une manière générale une religion uniquement fondée sur la raison.

Les progrès du positivisme et du panthéisme ont diminué cette confiance, et les déistes se sont trouvés amenés, par l'insuccès de leurs efforts, à une assez singulière conclusion. Ils sont forcés d'admettre que l'idée de Dieu et de la vie future ne se conserve d'une manière pratique dans l'univers que grâce à l'appui de révélations soi-disant surnaturelles qu'ils considèrent comme illusoires; ce serait donc, chose étrange, l'erreur et le mensonge qui seraient les seuls moyens efficaces d'éclairer les hommes sur leur destinée et leurs devoirs !

Les rationalistes chrétiens se rapprochent plus encore que les déistes de la notion vulgaire des religions positives. Non seulement ils croient à un Dieu, mais ils ne sont pas éloignés, au moins en apparence, d'admettre que ce Dieu a pu faire à l'humanité diverses révélations. Ils reconnaissent également que la révélation divine la plus parfaite est celle que contient la religion chrétienne, qui se trouve ainsi placée à la tête de toutes les religions. Ils parlent de Jésus-Christ avec enthousiasme, avec vénération, employant un langage qui semble ne pas différer de celui de véritables chrétiens. Seulement ils enseignent que ce secours divin, cette espèce de révélation a été accordé aux fondateurs de toutes les religions de l'univers. Ils n'admettent en réalité qu'une seule religion universelle existant dès l'origine du monde, et dont Zoroastre, Bouddha et Mahomet sont, aussi bien qu'Abraham, Moïse et Isaac, les patriarches et les prophètes. Ils donnent volontiers le nom de christianisme à cette religion, mais il faut entendre qu'il s'agit d'un christianisme dûment dépouillé de tout dogme précis et réduit à une morale élevée et à un certain enthousiasme religieux.

Quel est en effet le dogme, quelque large qu'en fût la formule, qui serait adopté par le concile d'une telle Église?

Une autre doctrine de la même école, c'est celle de la variabilité et de la succession des religions. Il est dans la loi de toutes choses de croître, d'arriver à la maturité et de dépérir; cette loi s'applique

aux religions. Dans leur jeunesse elles sont pures, conformes à la religion naturelle, douces et bienfaisantes. Plus tard elles se corrompent, elles dégénèrent, jusqu'au jour où elles sont remplacées par des cultes plus jeunes ou plus vivaces, ou renouvelées par l'apparition d'un réformateur.

Telles sont ces doctrines principales, qui ont pour trait commun la similitude de toutes les religions et la réduction de tous les cultes à un seul et même ordre de phénomènes sociaux. N'est-il pas évident qu'aucune de ces doctrines ne constitue une religion véritable et digne de ce nom sacré ? — Une religion, c'est une solution des grands problèmes de l'origine du monde et de la déstinée. — Ce que de nos jours l'homme sérieux et sincère demande à la religion, c'est de lui dire s'il y a un Être supérieur, si cet Être est bienfaisant, et quels sont les moyens de s'attirer sa bienveillance ; si cet Être est juste et vengeur du crime, et quels sont les moyens d'apaiser sa justice ; s'il y a un avenir après la mort et de quels actes et de quelle conduite dépend cet avenir.

Or, aucun des systèmes que nous avons exposés ne résout ces questions capitales. Comme ils suppriment tous la partie dogmatique des religions, ils laissent l'homme, en présence de ces grands problèmes, livré aux seules forces de sa raison. Aux mystères de la nature ils ajoutent des symboles arbitraires qui sont tout aussi obscurs que la nature elle-même et que la philosophie seule peut interpréter.

Il y a donc absolue nécessité de réfuter ces systèmes ; c'est une question de vie et de mort pour le christianisme et même pour toute espèce d'idées religieuses sérieuses. Sincère ou perfide, cette tolérance dogmatique est la ruine de toutes les religions. En les mettant sur le même pied, elle les détruit l'une par l'autre.

Ce genre d'attaque est même beaucoup plus dangereux pour les vérités religieuses que l'attaque ouverte et brutale dirigée contre toute espèce de culte. Les sectaires, fanatiques d'athéisme, qui font tant de bruit de nos jours, font moins de mal qu'ils ne le croient et qu'ils ne le désirent. Ils n'ont aucun principe rationnel ni scientifique qui puisse être sérieusement soutenu ; leurs blasphèmes et leurs invectives éloignent d'eux les esprits distingués et les cœurs généreux. Ils n'ont d'autre arme que la force pure ; on ne peut discuter avec eux, on ne peut que subir leur tyrannie comme on subit celle des forces aveugles de la nature. Mais les fléaux ne durent

qu'un temps, et, quand ils sont passés, les édifices construits sur un terrain solide, peuvent être aisément réparés ou rebâtis. Bien plus redoutables sont ces théories qui minent le sol même de toute croyance positive, ces systèmes équivoques dont l'effet est de détruire toutes les religions en les louant également, et de les enterrer ensemble en les couvrant de fleurs. Le mal que de telles doctrines produisent est plus général et plus irréparable. Aussi est-il important d'étudier les principales raisons apportées en faveur de leur thèse par les partisans de la relativité des religions, et les principes qui peuvent servir à répondre à ces objections.

IV

Ce ne sont point, on doit s'y attendre, des raisons démonstratives qui sont apportées en faveur de l'égalité de tous les cultes. Ce sont des assertions plus ou moins plausibles en apparence, dans lesquelles quelques faits vrais sont mêlés à beaucoup de probabilités et d'hypothèses.

Il y a d'abord un vieil argument qui consiste à s'appuyer sur ce que les religions de chaque peuple sont le résultat de l'éducation et de la tradition, pour en conclure qu'elles doivent être indifférentes aux yeux du Créateur, qui ne peut rendre les hommes responsables d'un fait qui ne dépend pas d'eux. C'est un argument tiré de l'Émile de Rousseau, qui renaît toujours malgré les réponses catégoriques de l'apologétique chrétienne, parce qu'il touche à un point mystérieux du gouvernement providentiel du monde.

Cet argument, ou plutôt ce sophisme, a pour principe la confusion entre la question de la responsabilité des individus devant Dieu et celle de la vérité et de la fausseté des doctrines.

A l'égard des individus, nous pouvons admettre, sans abandonner le principe essentiel de la vérité absolue du catholicisme, les opinions les plus larges et les plus consolantes. L'Église nous invite à croire que tous les hommes reçoivent, d'une manière qui nous est souvent tout à fait inconnue, les secours nécessaires pour pouvoir être sauvés s'ils sont de bonne foi. Elle nous enseigne en outre que l'erreur involontaire n'est pas une faute et n'est jamais punie. Nous devons croire encore que Dieu tient compte de toutes les circonstances dans lesquelles chaque individu a été placé; qu'il demande moins à ceux qui ont moins reçu, qu'il jugera plus sévèrement ceux

qui ont reçu plus de lumière. Sans doute il subsistera toujours une inégalité, et ce sera toujours un avantage et un bonheur immense d'être né dans un pays où brille la lumière de la vraie religion. Néanmoins, comme à chaque degré de lumière correspond un degré plus élevé de responsabilité; comme la connaissance plus complète de la loi divine rend plus fréquentes les occasions de la violer, cette inégalité est bien moins grande en réalité qu'elle ne paraît être au premier abord. Si donc on venait simplement nous dire que tels actes déraisonnables ou même coupables en eux-mêmes, sont excusés par l'ignorance ; que certaines coutumes cruelles ou immorales peuvent être de la part de certains hommes égarés des actes de religion sincère, les principes de la théologie nous permettraient d'admettre cette opinion.

Mais de ce que certaines erreurs sont excusées par la bonne foi, il ne s'en suit pas qu'elles cessent d'être des erreurs. De ce que les conséquences funestes d'une tradition corrompue peuvent être évitées par l'effet d'un secours de Dieu ou par la droiture de la conscience de certains individus, il ne s'en suit pas que la religion qui enseigne ou ordonne ces actes coupables soit bonne en elle-même. Il ne s'en suit pas surtout que nous, qui connaissons le christianisme, nous ayons le droit de lui égaler ces religions évidemment inférieures, de les traiter avec un égale estime, de leur accorder une égale protection. De ce qu'il y a des hommes faisant profession de christianisme qui, par leurs mœurs et leurs sentiments, sont inférieurs aux païens; de ce qu'il peut y avoir des païens qui s'élèvent par leur conscience ou la grâce divine jusqu'à des sentiments presque chrétiens, il ne s'en suit pas que le christianisme et le paganisme soient identiques, ni que que le paganisme ne soit, comme l'ont dit certains rationalistes, qu'un demi-christianisme.

L'argument de nos adversaires est donc un grossier sophisme ; mais c'est un sophisme qui a une assez grande puissance, parce qu'il soulève la question mystérieuse de l'inégalité de la condition des hommes par rapport à la connaissance des vérités religieuses et morales.

La seconde objection se tire de l'agrandissemsnt de l'horizon de nos connaissances historiques.

Jusqu'au milieu de notre siècle, les hommes instruits qui ne poursuivaient aucune étude spéciale, et ne recevaient que l'instruction secondaire conforme aux programmes universitaires, ne sortaient guère, au point de vue de l'histoire, d'un cercle de connaissances

assez restreint. Le peuple juif, la Grèce, Rome et l'Europe chrétienne semblaient seuls dignes d'attirer l'attention ; bien savoir l'histoire de ces peuples était indispensable, mais aussi cette science semblait suffisante pour une éducation littéraire.

On ne possédait, et, il faut le dire, on ne cherchait à acquérir que des notions très sommaires sur l'histoire de l'Égypte et de l'extrême Orient. On laissait aux érudits l'étude de ces époques et de ces régions lointaines et on se contentait de connaître ce qui semblait être la principale partie de l'histoire générale de la civilisation humaine, le récit des guerres et des révolutions de la Grèce, de Rome et des peuples modernes, ce grand drame héroïque qui commence au siège de Troie et qui dure jusqu'à nos jours.

Le monde gréco-romain, personne ne l'ignore, avait déjà cette glorieuse confiance dans sa supériorité sur l'univers entier. Il a toujours appelé barbare et regardé avec mépris tout ce qui était en dehors de son sein. Il trouvait tout naturel de considérer Rome comme la capitale définitive du monde et de regarder tous les temps comme destinés à préparer la grandeur romaine, et tous les peuples comme destinés à la servir.

La société nouvelle que le christianisme a créée en unissant les débris de l'empire romain et les conquérants barbares, embrassa ces mêmes idées exclusives. Elle unit dans sa pensée le privilège de posséder le centre de la vraie religion à celui de continuer les traditions de l'empire immense dont le souvenir était uni, dans l'imagination des peuples, à celui de l'ordre et de la civilisation. La chrétienté fut toujours à ses propres yeux la partie supérieure de l'humanité, la seule partie vraiment importante, la seule dont le témoignage méritât d'être compté.

La découverte de l'Amérique et des Indes ne changea pas, comme on aurait pu le croire, cette disposition des esprits. Ces découvertes coïncidaient avec la Renaissance, et l'éclat nouveau de la littérature grecque et latine effaçait toute autre lumière. Aussi les siècles qui suivirent ces grands accroissements de la science humaine furent-ils plus exclusifs, plus classiques, plus inféodés à la Grèce et à Rome que les précédents.

C'est dans notre siècle que cette tradition a été rompue. De tous côtés nous avons aperçu, en dehors de cette portion limitée de l'humanité que contemplaient nos pères, des régions immenses ; nous avons vu se dérouler devant nos yeux des siècles remplis de

faits dignes d'attirer l'attention des hommes. Les civilisations de l'Égypte et de l'Assyrie nous ont paru plus puissantes et plus développées que nous ne l'avions cru; celle de l'Égypte embrasse, si l'on en croit certains érudits, une durée de près de cinq mille ans, c'est-à-dire le double du temps qui s'est écoulé depuis la fondation de Rome jusqu'à nos jours. L'Orient extrême nous a laissé entrevoir ses mystères ; là nous avons rencontré un gouvernement régulier, ayant des annales officielles qui remontent jusqu'à deux mille cinq cents ans avant l'ère chrétienne. On a découvert aussi les restes d'une ancienne civilisation en Amérique, œuvre d'une race qui avait disparu longtemps avant la naissance des empires du Mexique et des Incas. Joignez à ces résultats les perspectives qu'entrouvrent les études nouvelles d'archéologie préhistorique, la découverte des œuvres primitives de l'homme, dans lesquelles on reconnaît déjà les rudiments de l'industrie et de l'art. Jetez encore un regard sur les mondes innombrables qui sont répandus dans le firmament, et peuplez-les par une analogie plausible d'êtres intelligents hypothétiques, vous verrez alors ce monde romain et cette Europe chrétienne, qui semblaient à leurs propres yeux la partie principale de l'univers, réduits à des proportions relatives très minimes; notre histoire et notre civilisation ne nous sembleront plus que l'une des phases, et une phase assez courte d'une universelle évolution qui remplit des milliers de siècles.

Il est facile de comprendre que ce changement de point de vue et d'horizon a dû avoir une influence assez puissante sur l'idée que les hommes se faisaient du christianisme et de son rôle dans l'univers. En effet, renfermé dans les limites de la civilisation d'origine gréco-romaine, le christianisme apparaissait avec une puissance et une majesté incomparables. Il avait, après trois siècles de persécutions, triomphé de l'empire romain ; il avait détrôné tous les dieux de l'antique Olympe ; il avait enfanté une société nouvelle sur laquelle il régnait sans partage. Les mœurs, les lois, les institutions de cette société formaient un contraste frappant avec les mœurs et les lois de la société païenne, telle que les auteurs païens eux-mêmes nous la décrivent. Rien de plus facile donc, rien de plus naturel que de considérer cette religion souveraine du monde civilisé comme la religion absolue et universelle. On ne pouvait guère même, en se renfermant dans les limites du monde classique, la considérer autrement.

Au contraire, quand on ne regarde plus cette civilisation que

comme une phase particulière de l'histoire d'une partie de l'humanité, il est naturel de considérer également le christianisme dont l'influence est très puissante sur cette portion de l'humanité et beaucoup plus faible sur les autres, comme une religion locale correspondant à certains pays et à une certaine époque.

Ce n'est là, il faut bien le remarquer, qu'une simple présomption. Cette partie de l'univers, extérieure en apparence à l'empire du christianisme, nous est très imparfaitement connue; nous ne savons pas non plus à quelle période de son existence et de son développement se trouve le christianisme, et combien de siècles il a encore devant lui pour conquérir plus complètement l'univers. Appuyés sur les faits miraculeux qui ont ont signalé l'origine de notre religion, sur les épreuves qu'elle a traversées, sur la vigueur qu'elle a si souvent montrée en se relevant quand on la croyait écrasée, nous avons le droit d'opposer nos propres hypothèses à celles de nos adversaires. Nous avons le droit d'attendre un nouveau François Xavier qui recommence la conquête de l'Orient et l'accomplisse d'une manière définitive.

A l'égard des habitants hypothétiques des autres planètes, nous pouvons choisir entre différentes suppositions. Nous pouvons croire qu'ils appartiennent à une économie providentielle tout à fait distincte de la nôtre, auquel cas il n'y a pas lieu de les comparer à nous, et le christianisme ne doit, pour être une religion absolue, que s'étendre à la terre entière. Nous pouvons supposer au contraire que ces habitants des mondes stellaires, s'ils existent, sont dans un état religieux semblable au nôtre, soulèvent les mêmes problèmes et arrivent aux mêmes solutions (1). Dès lors pourquoi Dieu ne les aurait-il pas éclairés par la même révélation? Pourquoi ne leur aurait-il pas, par des moyens que nous ignorons, fait connaître et adorer le même Christ?

L'objection peut donc être détruite par des hypothèses, ce qui prouve qu'elle ne repose elle-même que sur des hypothèses. Néanmoins, on ne saurait contester qu'elle n'ait une certaine apparence plausible capable d'ébranler les esprits qui n'ont pas l'habitude de la réflexion.

La troisième objection se tire de la fameuse théorie des races et

(1) Cette hypothèse serait analogue aux données de la science qui a reconnu dans les étoiles les mêmes éléments chimiques qui existent dans notre planète.

des milieux. Que la race, c'est-à-dire cet ensemble de caractères physiques et de prédispositions intellectuelles et morales transmises par l'hérédité qui distingnent diverses portions de l'humanité; que le milieu, c'est-à-dire le climat, la civilisation, le genre de vie, aient une influence réelle sur les aspirations religieuses des peuples et sur la forme de leur culte, cela est incontestable. Que le christianisme lui-même ait subi dans sa forme extérieure et dans son langage cette empreinte du génie de certains peuples; que ses formules dogmatiques eussent été différentes, bien qu'exprimant un même sens, s'il avait grandi dans l'Inde ou dans la Chine, au lieu de se développer dans la patrie de Platon et d'Aristote, aucun homme versé dans l'étude de la théologie ne le niera.

Mais lorsqu'on vient nous dire que ce n'est pas seulement la forme extérieure, mais le fond des religions qui est l'effet de la race et du milieu; que le monothéisme appartient à la race sémitique et au désert, le panthéisme à la race aryenne et aux pays montagneux et boisés, ces exagérations se réfutent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, et sont contredites par des faits évidents. Qui n'a remarqué, en choisissant les trois religions qui ont à l'époque actuelle le plus grand nombre d'adhérents, que chacune d'elles s'est développée au milieu de peuples de race toute différente de ceux au milieu desquels elle est née? Le bouddhisme d'origine aryenne domine principalement les peuples de race touranienne, chinoise et mongole; l'islamisme d'origine sémitique est devenu la religion nationale des Turcs, tandis que d'autres peuples touraniens, frères des Turcs, les Hongrois, ont toujours été le boulevard de la chrétienté; le christianisme enfin, principalement répandu dans la branche occidentale des peuples aryens, est originaire de la Judée, c'est-à-dire du pays où habite le peuple sémitique par excellence, ce peuple tenace, dont le type a survécu à deux mille ans de dispersion. Qui n'a remarqué en outre que les peuples sur lesquels le christianisme a le moins d'action sont les peuples sémitiques, frères des Juifs, et les nations de l'Inde, qui appartiennent à la même race que les peuples d'Europe?

Malgré ces objections qui apparaissent à première vue, la théorie des races et des milieux a été employée, combinée avec certains paradoxes historiques, pour détruire le caractère absolu de la vérité chrétienne. C'est au moyen de cette théorie que l'on répond à l'une des preuves les plus évidentes et les plus pratiques de la supério-

rité du christianisme sur les autres religions. Je veux parler de ce fait manifeste, que, de nos jours et dans notre société, aucun homme intelligent ne songe à se faire bouddhiste ni musulman, tandis qu'au contraire il est peu d'hommes éclairés qui ne considèrent avec respect et avec envie ceux qui professent sincèrement les convictions chrétiennes. C'est, dit-on, affaire de race ou de milieu. — Si vous étiez né près du Gange, vous éprouveriez le même sentiment à l'égard des sectateurs de l'idole de Jaggernaut; si vous étiez né en Arabie, les mœurs musulmanes et le paradis de Mahomet vous paraîtraient quelque chose de plus idéal et de plus élevé que l'Évangile.

Soit, dites cela si vous voulez; mais ne dites pas en même temps que la France et l'Europe occidentale sont à la tête de la civilisation et du progrès, et que la race aryenne est la race noble par excellence. Soyez conséquents, acceptez ou rejetez l'absolu en toutes choses : ne rejetez pas l'absolu quand il s'agit de Dieu et de la morale, pour le conserver quand il s'agit du progrès et de la libre pensée.

La quatrième objection est plus sérieuse, parce qu'elle s'appuie en apparence sur certains faits historiques; c'est l'objection directement tirée des ressemblances qui existent entre le christianisme et les autres religions.

La morale pure du bouddhisme, la vie vertueuse et dévouée de son fondateur, l'étendue de l'influence de cette religion, propagée uniquement par la persuasion, ont une frappante analogie avec les origines et les développements du christianisme.

Le mahométisme présente, au point de vue moral, une infériorité notable, mais il se distingue par la pureté du monothéisme qu'il enseigne, et son triomphe sur l'idolâtrie grossière de certains peuples semble un véritable progrès intellectuel et moral.

Le paganisme antique a aussi trouvé des défenseurs parmi les savants modernes. Une école célèbre d'érudits a entrepris de justifier ce que les cultes de l'antiquité avaient d'obscène et d'irrationnel par une interprétation mythologique, tandis que d'autres écrivains s'efforçaient de réduire au même état légendaire les faits miraculeux qui servent de preuves à la religion chrétienne. Par cette double tentative de justification du paganisme et d'affaiblissement des caractères distinctifs de la religion chrétienne, ces écrivains ont essayé de substituer à l'idée traditionnelle de l'opposition des deux cultes, celle d'une simple transformation progressive ; le paganisme étant considéré comme la préparation du christianisme, et la religion

de Jésus-Christ comme le développement non plus du culte fondé par Moïse, mais des fables d'Homère et des doctrines de Socrate et de Platon.

Il y a encore, comme il est facile de le reconnaître, une part très considérable d'inductions et d'hypothèses dans ces théories qu'on prétend donner pour l'expression définitive de la science humaine. Néanmoins, on comprend qu'ingénieusement présentées et accompagnées plutôt que corroborées par un certain nombre de faits nouveaux patiemment recueillis, elles aient pu faire impression sur certains esprits.

V

Il me reste, Messieurs, à vous exposer d'une manière sommaire le plan et la méthode que je crois devoir suivre pour répondre à ces diverses objections.

Toute la discussion entre le christianisme et ses adversaires se ramène à une seule et unique question.

Le christianisme est-il une religion de même espèce que les autres et peut-il être expliqué par les mêmes causes?

Si la réponse est affirmative; si dans les caractères soit extrinsèques, soit intrinsèques du christianisme, il n'y a rien d'exceptionnel ni de transcendant, évidemment nos adversaires ont raison, et il n'y a aucun motif raisonnable de déclarer la religion chrétienne divine à l'exclusion de tous les cultes.

Si, au contraire, il y a dans le christianisme de tels caractères; si son fondateur a réellement accompli des œuvres que nul autre n'a faites; si l'Église catholique est elle-même une œuvre incomparable, visible d'un bout de l'univers à l'autre, et manifestant avec évidence les signes de la toute-puissance et de la sainteté de son auteur; alors tout ce qui pourra être allégué en faveur de la puissance et de la beauté des autres religions, ne sera d'aucune conséquence. Peu importera comment se produisent les religions humaines, si nous voyons dans le christianisme les caractères d'une religion absolument surhumaine.

Ce que nous avons donc à démontrer, c'est uniquement la prééminence transcendante du christianisme et de ses preuves. Je dis exprès prééminence transcendante, parce qu'il ne suffirait pas d'établir que le christianisme est supérieur aux autres religions, si l'on pouvait croire qu'il n'est que le dernier terme d'une évolution

progressive. Il faut qu'il soit d'une autre espèce et qu'il appartienne à un autre ordre de phénomènes moraux et sociaux.

Si ce caractère transcendant du christianisme peut être solidement démontré, toutes les objections indirectes, tirées de la comparaison des religions entre elles, seront détruites. — Séparé de tous les cultes inférieurs, le christianisme devra être étudié à part, et il sera facile alors de s'élever de la transcendance de ses preuves à la divinité de son origine.

Or, Messieurs, cette question, le christianisme est-il semblable aux autres religions, ou les dépasse-t-il pour s'élever dans une sphère supérieure, qu'est-ce, sinon une question de fait, une question d'histoire? Cette question doit donc être résolue par l'étude des faits et par les principes de critique qui président à l'interprétation intelligente et impartiale des documents historiques.

C'est le solution de cette question qui fait l'objet de ce cours.

La division s'ensuit naturellement; avant tout, il est nécessaire de poser certains principes généraux de critique et certaines définitions essentielles. Nous ne pouvons pas entrer dans l'étude historique des religions sans savoir ce que nous devrons penser des faits surnaturels, ce que c'est qu'une religion, combien il y a de types principaux de religion, quelle est l'importance relative des croyanees populaires de l'enseignement officiel donné par certaines sociétés religieuses, des doctrines ésotériques révélées aux seuls initiés et des interprétations symboliques. Sans ces définitions et ces principes, nous marcherions en aveugles au milieu des faits, et nous ne pourrions arriver à aucun résultat certain.

Les principes étant bien posés, nous pourrons entreprendre l'histoire des idées religieuses de deux manières : d'une manière générale en embrassant le mouvement universel de la pensée humaine, et d'une manière plus spéciale, en nous restreignant à quelques religions particulières plus importantes que les autres.

La première étude, l'étude générale des religions nous amènera aisément à la démonstration d'un vieux lieu commun, bien plus scientifique que les paradoxes modernes, à savoir qu'au milieu de cultes, les uns grossiers, cruels et corrompus, les autres plus élevés et plus purs, mais variables, inconstants, sans action bienfaisante réelle sur l'humanité, et dégénérant constamment en superstitions grossières, il y a une religion unique qui s'est toujours conservée pure et invariable dans son dogme, pure et invariable dans sa

morale, éminemment bienfaisante dans son action, et que cette religion unique est celle qui, commençant à l'origine du monde, est arrivée jusqu'à nous par Abraham, Moïse et Jésus-Christ.

Par cette première vue générale, nous reconnaîtrons que la religion chrétienne, considérée dans son ensemble et comparée à l'ensemble des autres cultes, est réellement un fait exceptionnel et prééminent. Nous la placerons hors de pair parmi toutes les autres doctrines.

Nous choisirons ensuite les religions les plus puissantes, les plus pures et les plus élevées, et nous les comparerons au christianisme, mettant en parallèle les traits correspondants, la vie de leurs fondateurs, leurs miracles vrais ou prétendus, la propagation primitive des doctrines, leur stabilité, leur durée et leur influence. Ici encore il nous sera aisé de montrer que, sur tous ces points, la religion chrétienne est infiniment au-dessus des autres cultes et qu'entre les caractères qui la distinguent et les traits correspondants des autres doctrines, il y a toute la différence qui sépare la réalité de l'apparence, la vérité de l'erreur, les corps solides des fantômes.

VI

Tel est, Messieurs, le plan de ce cours et l'ordre dans lequel j'espère traiter l'importante question de l'étude comparée des religions.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques courtes considérations au sujet d'une condition évidemment nécessaire pour cette étude, condition qui est elle-même l'occasion de certaines objections et de certains sophismes. Je veux parler de l'impartialité.

Et d'abord, Messieurs, je prétends, quoi qu'en disent nos adversaires, que cette impartialité nous est possible.

Notre foi ne nous oblige nullement à nous faire illusion et à juger les faits au nom d'idées préconçues. Sans doute, nous ne pouvons pas mettre réellement et pour tout de bon notre foi en question. Notre foi, c'est la vie de notre âme, nous ne pouvons nous en séparer même pour un seul instant. Mais rien ne nous empêche de faire l'examen scientifique des preuves de notre foi, comme un physiologiste examine scientifiquement le mécanisme du corps humain, sans perdre pour cela la faculté d'user de ses organes. Notre foi, qui est l'adhésion de notre intelligence à la parole même de Dieu, ne repose

pas directement ni exclusivement sur certaines preuves particulières. Elle n'est pas la simple conclusion d'une argumentation. Les motifs de crédibilité sont nombreux et de divers ordres; certaines preuves douteuses peuvent être sacrifiées, s'il y a lieu, sans que l'ensemble de l'évidence, de la vérité de la Révélation soit le moins du monde ébranlé. C'est même la fermeté de notre adhésion à la parole divine et la tranquillité de notre foi qui nous permettent d'étudier impartialement les faits historiques. C'est parce que nous n'avons aucun doute sur la conclusion, que nous pouvons examiner sans parti pris les arguments de l'Apologétique chrétienne et les objections des adversaires du christianisme.

Nous observerons donc les faits tels que l'histoire nous les présentera. Nous aurons soin de nous dégager, autant que cela nous sera possible, des préjugés de notre éducation et de la disposition que nous pouvons avoir à trouver meilleur ce qui est conforme à nos mœurs et à nos habitudes. Nous essayerons de comprendre l'état d'esprit des hommes qui ont vécu dans des milieux différents du nôtre. Nous n'apporterons à l'examen du christianisme aucun enthousiasme exagéré, nous nous efforcerons de ne pas dénigrer ni déprécier injustement les autres religions.

Nous n'avons aucun motif pour nous refuser à reconnaître le bien partiel qui peut se trouver mêlé au mal dans les cultes erronés. Les instincts religieux de l'homme lui ont été donnés par le Créateur ; ils sont destinés à lui rendre naturelle et facile l'adhésion à la vraie religion. Il n'est donc pas étonnant que lors même que ces instincts sont privés de la tradition pure qui est leur naturelle éducatrice, ils créent quelquefois des croyances semblables à celle à laquelle ils sont destinés à adhérer.

De plus, outre les instincts religieux qui portent l'homme vers le côté surnaturel de la religion, il existe dans l'âme humaine des facultés qui la rendent apte à découvrir ces vérités générales qui constituent la religion naturelle, l'existence de Dieu, la vie future, la rémunération de la vertu et la punition du crime.

L'Église catholique, bien loin de contester cette puissance de la raison humaine, en affirme au contraire formellement l'existence. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'on voie souvent reparaître, au milieu de symboles étranges et grossiers, ces grands traits de la nature intelligente et morale de l'homme.

Enfin, la religion chrétienne admet et enseigne qu'il a existé une

révélation primitive, et que Dieu a manifesté aux premiers hommes les principes vagues, il est vrai, mais purs et élevés de la religion surnaturelle qui devait être manifestée d'une manière plus complète à une époque postérieure. Nous ne devons donc pas être surpris de trouver, principalement dans les cultes les plus anciens, les débris de ces traditions primitives. Nous pouvons croire que certains symboles des fausses religions ne sont que l'expression défigurée de la foi au Messie. Rien non plus, dans la plus rigoureuse orthodoxie, ne s'oppose à ce que nous pensions que ces restes de la religion primitive ont été fort souvent des moyens de salut pour les âmes de bonne foi.

Rien donc ne nous empêche de reconnaître ce qu'il peut y avoir de bon dans les fausses religions. Le Christianisme d'ailleurs est assez beau, assez grand, assez évidemment divin pour ne pas craindre que son éclat soit diminué par la comparaison avec des vérités et des doctrines qui seront toujours très inférieures aux siennes.

Mais, en rendant justice à ce qu'il y a de bon dans les religions étrangères, nous constaterons aussi ce qu'il y a de mal, et nous ne craindrons pas de mettre en évidence les égarements de l'esprit et du cœur de l'homme, quand il est privé de la révélation.

Nous ne pouvons admettre la théorie de certains auteurs qui disent que le terrain de la religion étant sacré, il faut jeter un voile sur tout ce qui est mauvais, interpréter favorablement les idées les plus étranges et les doctrines les plus choquantes. On comprend qu une telle méthode rendrait impossible toute comparaison sérieuse entre les diverses religions. C'est un artifice de scepticisme qu'il est nécessaire de dévoiler. Cette étrange charité, non pas pour les hommes vivants, mais pour les doctrines fausses elles-mêmes, ou pour les fondateurs de religions morts depuis deux mille ans, est antiscientifique et irrationnelle. Elle a conduit certains hommes du plus haut mérite à énoncer des assertions que je ne crains pas de qualifier de ridicules. M. Max Muller par, exemple, ne va-t-il pas jusqu'à trouver des excuses pour les suicides religieux, pour la coutume barbare d'obliger les veuves à se jeter dans les flammes du bûcher de leur mari et même pour la coutume des peuples sauvages de mettre à mort leurs propres parents ? Il décrit avec une sorte de complaisance étrange ces odieuses cérémonies, puis il ajoute : « Il y a dans ces immolations, même sous la forme la plus grossière, un grain de cette foi surhumaine que nous admirons dans la tentation

d'Abraham. » Il parle ensuite de la charité et de la compassion que nous devons avoir pour nos frères plus déshérités; mais, chose singulière, cette charité et cette compassion ne le conduit pas au désir d'arracher ces peuples à l'épouvantable tyrannie d'un culte cruel et barbare, elle le conduit simplement à demander « qu'on apprenne à ces sauvages à traduire en un langage articulé ces étranges hurlements de la dévotion. »

Dans le même ordre d'idées, un auteur anglais, qui a écrit une vie de Mahomet, expose dans les termes suivants une étrange théorie sur le rôle à venir des missionnaires de l'Évangile.

« Les missionnaires, dit-il, ne cesseront pas d'exister, ils ne perdront ni leur énergie, ni leur enthousiasme, ni leur esprit de sacrifice. Mais ils travailleront d'une autre manière; ils jugeront les autres religions avec d'autres principes et mesureront autrement leurs succès. Ils seront forcés d'acquiescer à ce qui semble être la volonté de la Providence, qu'une religion nationale est aussi bien une partie de la nature humaine que le génie de la langue et la couleur de la peau. Ils ne chercheront pas à déraciner entièrement une foi nationale si elle est vivante; ils ne chercheront pas à amener les adhérents de cette foi au christianisme; ils chercheront au contraire à amener le christianisme vers eux, à répandre un esprit chrétien dans ce qui est, au pis-aller, non une foi antichrétienne, mais simplement une foi non chrétienne ou peut-être une foi à demi chrétienne.

N'est-ce pas, Messieurs, une idée fort originale de l'apostolat chrétien? Je ne crois pas que jusqu'à présent les missionnaires aient cru qu'ils sacrifiaient leur vie pour faire de bons bouddhistes ou de bons musulmans.

Ces exemples font bien voir en quoi consiste la tolérance dogmatique des rationalistes : ce sont les doctrines erronées ou odieuses, les cultes funestes et leurs inventeurs morts depuis des siècles et à qui notre blâme ne fait ni bien ni mal sur lesquels ces auteurs étendent leur charitable protection. Ne nous laissons pas tromper, Messieurs, par ces artificieuses paroles; sous cette apparence de charité chrétienne, il n'y a pas autre chose que le panthéisme allemand qui confond le bien et le mal, et Strauss a donné la véritable forme de la doctrine d'où procède cette justification de toutes les religions.

« Notre siècle a établi avec justice, dit-il, que toutes les religions sont divines à des degrés divers, en tant qu'elles expriment le déve-

loppement de la conscience du divin dans l'humanité, mais que toutes aussi sont humaines en tant que ce développement est soumis aux lois de l'humaine faiblesse. »

Nous n'accepterons pas l'étrange théorie de M. Max Muller. Il est bon d'avoir l'esprit large, d'être juste, d'être tolérant même; mais il n'est pas nécessaire d'être dupe, et ce prétendu respect des fausses religions n'est qu'une manière de trancher d'avance une question que les faits doivent seuls résoudre.

Lors donc que nous rencontrerons des rites cruels et obscènes, nous ne craindrons pas de les flétrir. Lorsque les symboles sous lesquels peut se cacher l'idée de Dieu seront grossiers et dégradants, nous n'excuserons pas le mal à cause du reste de bien qu'il peut contenir et nous jugerons sans molle complaisance ces honteuses aberrations du cœur humain. De même, quand il s'agira des fondateurs de religion, de ces hommes qui, en se constituant maîtres et précepteurs de l'humanité, ont soumis par le fait même leur vie entière au contrôle de la postérité, nous serons justes pour leurs vertus et leurs efforts sincères, mais nous ne craindrons pas de montrer leurs fautes et les taches qui déparent leur vie.

Nous croyons que c'est dans cette appréciation exacte, tenant compte du bien et du mal, que consiste la véritable impartialité. Certains écrivains sont tellement préoccupés de la crainte d'être trop favorables au christianisme, que pour éviter cet excès ils tombent dans l'excès opposé. Sans doute il arrive souvent que les hommes se passionnent pour leur propre culte et leur propre tradition, trouvent bien ce qui se passe chez eux, et apprécient mal les coutumes des autres peuples. Mais combien de fois n'arrive-t-il pas au contraire que le désir de secouer le joug d'une tradition et d'un dogme qui, s'il est pur et élevé, est toujours plus ou moins gênant pour l'orgueil et les passions, ne pousse les hommes à déprécier leur propre religion et à exalter les religions étrangères? C'est la tendance d'un grand nombre de voyageurs européens, lorsqu'ils décrivent les mœurs des peuples lointains.

Si l'on veut chercher l'explication de cette disposition, directement contraire au fanatisme d'une religion nationale, on la trouve dans cette pensée qu'une religion pure, et en particulier la religion chrétienne, est un maître imposé à l'esprit et au cœur de ses adhérents Or, Messieurs, ne pouvons-nous pas appliquer ici une parole profonde d'un habile observateur des faiblesses de la nature

humaine? En religion comme en toute autre matière, n'est-il pas vrai que bien souvent : « *Notre ennemi, c'est notre maître?* »

Nous pouvons dire encore qu'une religion pure est un des plus grands bienfaits qu'un homme puisse recevoir du ciel ; mais l'expérience ne prouve-t-elle pas qu'il y a beaucoup d'hommes pour qui la reconnaissance est un lourd fardeau et qui sont toujours disposés à contester les titres de leur bienfaiteur?

Nous aurons donc à éviter deux excès. D'une part nous devrons, ce qui sera facile, fuir le fanatisme qui nous porterait à exagérer les mérites de notre propre religion ; mais d'autre part nous devrons nous tenir en garde contre une disposition bien plus fréquente dans notre siècle, contre ce scepticisme qui exalte les religions étrangères pour se débarrasser de la vérité absolue et du joug qu'elle impose à l'esprit et au cœur. Nous avons en un mot le devoir d'être véritablement impartiaux, d'être positivistes dans le bon sens du mot, d'apprécier les faits selon leur nature réelle et non selon nos désirs et nos caprices.

Le christianisme, Messieurs, ne demande pas de privilèges ; il ne demande que la justice. La justice lui suffit, mais la justice quand elle est réelle, montre qu'il est au-dessus de tous les autres cultes et qu'il vient du ciel.

Les autres cultes ont droit aussi à la justice, mais à cette justice qui appelle le bien et le mal par leur nom, et non à cette prétendue impartialité qui confond tout le bien, quelque faible qu'il soit, qu'il soit apparent ou qu'il soit réel, dans une égale admiration et couvre tout le mal et tous les crimes sous le voile d'une dangereuse tolérance.

C'est, Messieurs, dans cet esprit d'équité et de justice que nous entreprendrons l'histoire comparée des religions. Je ne doute pas qu'elle ne nous conduise à apercevoir de plus en plus évidemment la divinité de la religion chrétienne, et à reconnaître la grâce immense que Dieu nous a accordée en nous faisant naître dans la pleine lumière, tandis que tant d'autres peuples sont plongés dans les ténèbres, au milieu desquelles brillent quelques pâles rayons d'une vérité imparfaite. Je ne doute pas que nous ne reconnaissions que si le premier aspect de l'histoire des religions soulève quelques objections contre le caractère exclusif de la vérité chrétienne, une étude plus approfondie, faite de bonne foi, conduit à des conclusions contraires.

Le prophète Isaïe compare l'Église de Dieu à une montagne placée au-dessus de toutes les montagnes et élevée au-dessus de toutes les collines de la terre (1). Tel est l'aspect sous lequel nous l'avons considérée dès notre enfance; tel est l'aspect sous lequel elle se montre aux âmes simples et aux cœurs droits. Mais quand on approche de ces collines et de ces montagnes inférieures, il peut se produire une certaine confusion dans l'esprit. Il semble au premier abord que ces collines sont aussi hautes que le sommet royal qui les dominait sans contestation. Ainsi le premier regard jeté sur l'histoire des religions apporte un certain trouble dans la perception de la suprématie de la religion chrétienne. Mais que fait le voyageur? Il gravit les cimes rivales; il s'élève aussi haut qu'il le peut le long de leurs flancs, et bientôt à mesure qu'il s'élève, le sommet principal reparaît avec sa majesté sublime, et sa grandeur est d'autant mieux comprise qu'on le voit dominer de plus haut des pics déjà nobles et élevés.

C'est ainsi, Messieurs, que nous pouvons entreprendre sans crainte l'étude des religions rivales du christianisme. Mieux nous les connaîtrons, mieux nous comprendrons combien la vérité est au-dessus des plus séduisantes erreurs et combien sont faibles, petites et basses les doctrines humaines en comparaison de la religion véritable et unique qui domine l'univers entier et dont la lumière éclaire toutes les nations.

DE BROGLIE.

(1) *Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium et elevabitur super colles.* (Isaïe, II, 2.)

LES ORIGINES DE LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1814

SUR LE REPOS DU DIMANCHE (1)

IV

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Deux ans après, le Concordat rétablissait le libre exercice et le culte public de la religion catholique, apostolique et romaine.

Les articles organiques fixaient au dimanche le repos des fonctionnaires publics (art. 57). A la séance du Tribunat du septidi, 17 germinal an X, Siméon présentait, au nom d'une commission composée de Lucien Bonaparte, Savoye-Rollin, Roujoux, Jaucourt, Arnould et Jard-Parvilliers, un rapport qui contient des aveux utiles à retenir.

« Que demandait-on dans toute la France, même dans les départements où l'on n'exprimait ses désirs qu'avec circonspection et timidité ? La liberté de conscience et des cultes ; de n'être pas exposé à la dérision, parce qu'on était chrétien ; de n'être pas persécuté, parce qu'on préférait au culte abstrait et nouveau de la raison humaine le culte ancien du Dieu des nations...

« Les abus reprochés au clergé ont été, depuis dix ans, développés sans mesure ; on a fait l'expérience de son anéantissement. Les vingt-neuf trentièmes des Français réclament contre cette expérience ; leurs vœux, leurs affections rappellent le clergé ; ils le déclarent plus utile que dangereux ; il leur est nécessaire. Ce cri, presque unanime, réfute toutes les théories. »

... « Le progrès des sciences physiques nous a donné un calendrier d'équinoxe et décimal ; beaucoup d'hommes resteront attachés au calendrier des solstices par habitude ; c'eût été un léger inconvénient si cette habitude ne s'était fortifiée de la répugnance pour des institutions nouvelles plus importantes ; si elle n'avait formé dans l'État comme deux peuples qui n'avaient plus la même langue pour

(1) Voir la *Revue* du 15 et du 31 janvier 1880.

s'entendre sur les divisions de l'année; l'exemple des ecclésiastiques entretenait cette bigarrure : ils suivront le calendrier de la République; ils pourront seulement désigner les jours par les noms qui leur sont donnés, depuis un temps immémorial, chez toutes les nations.

« Il importait peu à la liberté que le jour du repos fût le dixième ou le septième. *Mais il importait aux individus que le retour de ce jour fût plus rapproché.* Il importait aux protestants comme aux catholiques, c'est-à-dire à presque tous les Français qui célèbrent le dimanche, de n'en être pas détournés par les travaux dont ceux qui étaient fonctionnaires publics n'avaient pas la faculté de s'abstenir même dans ce jour ; il importait à l'État, qui doit craindre la multiplicité des fêtes, que l'oisiveté et la débauche ne se servissent de toutes, et ne déshonorassent tour à tour le décadi et le dimanche.

« *Le dimanche amènera donc le repos général.* Ainsi tout se concilie, tout se rapproche, et jusque dans des détails qu'on aurait d'abord cru minutieux, on découvre une profonde sagesse et un ensemble parfait. »

La commission proposait unanimement l'adoption du projet de loi.

On demanda à aller aux voix ; un secrétaire fit l'appel nominal. Il y avait 85 votants ; 78 boules blanches et 7 noires furent retirées de l'urne.

Le projet était adopté.

Les deux orateurs qui, conjointement avec le rapporteur, portèrent au Corps législatif le vœu du Tribunat furent les citoyens Lucien Bonaparte et Jaucourt.

Le discours prononcé par Lucien Bonaparte, le 18 germinal an X, au Corps législatif, contenait un éloquent exposé de la persécution religieuse commencée par l'Assemblée constituante, continuée par l'Assemblée législative. « La Convention suivit le même système avec une violence progressive... L'exil en masse de la grande majorité du clergé lui parut une mesure pusillanime ; elle ordonna qu'ils seraient déportés à la Guyane, et que tous les prêtres qui se déroberaient à la déportation seraient punis de mort dans les vingt-quatre heures... Instrument de la fatalité qui poursuivait ce vaste empire, la Convention voulut anéantir les cultes, après avoir frappé leurs ministres... Ces hommes, d'exécrable mémoire, ne sentaient pas que le christianisme persécuté, invisible, n'en devenait que plus

puissant, et que ses autels étaient plus éloquents par leur ruine qu'ils ne l'étaient jadis par la pompe dont on les avait dépouillés.

« Avec moins de violence sans doute, mais avec aussi peu de sagesse, le Directoire ne fut pas moins odieux. Il régularisa le même principe et le suivit avec faiblesse. Il fit à la religion une guerre plus sourde, mais aussi cruelle. La liberté de conscience est à peine proclamée que ceux qui veulent en jouir remplissent les cachots. La tolérance universelle est publiée, et le peuple est contraint par la force au travail ou au repos. La douce habitude de l'enfance réunit-elle les citoyens à des époques fixes ? l'autorité interrompt leurs jeux, et pour mettre le comble à la dérision, on prodigue à ce peuple dispersé les titres augustes de nation libre et souveraine...

« A peine le gouvernement consulaire fut-il institué, qu'il s'empressa de publier la véritable liberté des cultes ; il fut enfin permis au peuple français de se reposer et de travailler à son gré, d'adorer le Créateur comme il l'entendait : et l'on substitua au serment théologique la promesse que doit tout citoyen de fidélité aux lois de l'État... »

Le marquis de Jaucourt, ancien colonel du régiment de Condé-dragons, protestant zélé, monta à la tribune :

« J'ai pensé, dit-il, que le Corps législatif ne verrait pas sans quelque intérêt que le Tribunat offrait déjà, dans le choix de ses orateurs, l'exemple de cette union qui bientôt va fondre les sentiments des Français de cultes différents dans un même respect pour la constitution, une égale reconnaissance pour le gouvernement, un amour également pur pour la patrie. A une époque désastreuse de nos anciennes annales, après des discussions civiles et religieuses, à la fin d'une guerre qui avait armé les Français les uns contre les autres, un prince qu'on peut nommer dans cette tribune républicaine, puisque c'est le seul *dont le peuple ait gardé la mémoire*, Henri IV se félicitait de pouvoir s'occuper enfin de justice et de religion. Quelle que soit la forme des gouvernements, la force invincible des choses ramène la même nécessité dans les mêmes circonstances. »

— « Pas plus que les catholiques, dit encore Bassaget, un autre orateur protestant, la tourmente et la faux révolutionnaires n'ont épargné les protestants. Ceux qui en étaient la fleur et l'ornement sont devenus les illustres victimes de ces temps qui sont déjà loin de nous. »

On procéda à l'appel nominal sur les projets, qui furent adoptés à la majorité de 228 boules blanches contre 21 noires.

Cependant le gouvernement se préoccupait beaucoup de réduire le nombre des fêtes chômées par l'Église. La loi organique du Concordat portait dans son article 41 :

« Aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du gouvernement.

« L'institution des fêtes, dans leur rapport avec la piété, dit à ce sujet Portalis au conseil d'État, appartient aux ministres du culte ; mais l'État est intéressé à ce que les citoyens ne soient pas trop fréquemment distraits des travaux les plus nécessaires à la société, et que, dans l'institution des fêtes, *on ait plus d'égard aux besoins des hommes qu'à la grandeur de l'Être qu'on se propose d'honorer.* »

Un accord intervint avec le Saint-Siège. Un indult du cardinal Caprara, transcrit sur les registres du conseil d'État, inséré au Bulletin des lois et au Moniteur Universel, fut publié en France en vertu d'un arrêté du premier Consul, en date du 29 germinal an X (19 avril 1802).

« Le devoir du siège apostolique, disait cet acte de la puissance ecclésiastique, qui a été chargé par Notre Seigneur Jésus-Christ du soin de toutes les églises, est de modérer l'observance de la discipline ecclésiastique avec tant de douceur et de sagesse qu'elle puisse convenir aux différentes circonstances des temps et des lieux. Notre Très Saint Père le Pape Pie VII, par la divine providence Souverain Pontife, avait devant les yeux ce devoir lorsqu'il a mis au nombre des soins qui l'occupent à l'égard de l'Église de France, celui de réfléchir sur ce qu'il devait statuer touchant la célébration des fêtes dans ce nouvel ordre de choses. Sa Sainteté savait parfaitement que, dans la vaste étendue qu'embrasse la République française, on n'avait pas suivi partout les mêmes coutumes, mais que, dans les divers diocèses, des jours de fêtes différents avaient été observés. Sa Sainteté observait de plus que les peuples soumis au gouvernement de la même république avaient le plus grand besoin, après tant d'événements et tant de guerres, de réparer les pertes qu'ils avaient faites pour le commerce et pour toutes les choses nécessaires à la vie, ce qui devenait difficile par l'interdiction du travail aux jours de fêtes, si le nombre de ces jours n'était diminué. Enfin elle voyait, et ce n'était pas sans une grande douleur, elle voyait que, dans ce pays,

les fêtes jusqu'à ce jour n'avaient pas été observées partout avec la même piété, d'où il résultait en plusieurs lieux un grave scandale pour les âmes pieuses et fidèles.

« Après avoir examiné et mûrement pesé toutes ces choses, il a paru qu'il serait avantageux pour le bien de la religion et de l'État, de fixer un certain nombre de jours de fêtes, le plus petit possible, qui seraient gardées dans tout le territoire de la République, de manière que tous ceux qui sont régis par les mêmes lois fussent également soumis partout à la même discipline; que la réduction de ces jours vînt au secours d'un grand nombre de personnes dans leurs besoins, et que l'observation des fêtes conservées en devînt plus facile.

« En conséquence, et en même temps pour se rendre aux désirs et aux demandes du premier Consul de la République, à cet égard Sa Sainteté nous a enjoint, en notre qualité de son légat *a latere*, de déclarer, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, que le nombre de jours de fêtes, autres que les dimanches, sera réduit aux jours marqués dans le tableau que nous mettons au bas de cet indult, de manière qu'à l'avenir tous les habitants de la même République soient censés exempts, et que réellement ils soient entièrement déliés non seulement de l'obligation d'entendre la messe et de s'abstenir des œuvres serviles aux autres jours de fêtes, mais encore de l'obligation du jeûne aux veilles de ces mêmes jours. Elle a voulu cependant que dans aucune église, rien ne fût innové dans l'ordre et le rit des offices et des cérémonies qu'on avait coutume d'observer aux fêtes maintenant supprimées et aux veilles qui les précèdent, mais que tout soit entièrement fait comme on a eu coutume de faire jusqu'au moment présent, exceptant néanmoins la fête de l'Épiphanie de Notre Seigneur, la Fête-Dieu, celle des apôtres saint Pierre et saint Paul, et celle des saints patrons de chaque diocèse et de chaque paroisse, qui se célébreront partout le dimanche le plus proche de chaque fête.

« En l'honneur des saints apôtres et des saints martyrs, Sa Sainteté ordonne que, dans la récitation, soit publique, soit privée, des heures canoniales, tous ceux qui sont obligés à l'office divin soient tenus de faire, dans la solennité des apôtres saint Pierre et saint Paul, mémoire de tous les saints apôtres, et dans la fête de saint Etienne, premier martyr, mémoire de tous les saints martyrs; on fera aussi ces mémoires dans toutes les messes qui se célébreront ces jours-là.

Sa Sainteté ordonne encore que l'anniversaire de la Dédicace de tous les temples érigés sur le territoire de la République soit célébrée dans toutes les églises de France, le dimanche qui suivra immédiatement l'octave de la Toussaint.

« Quoiqu'il fût convenable de laisser subsister l'obligation d'entendre la messe aux jours des fêtes qui viennent d'être supprimées, néanmoins Sa Sainteté, afin de donner de plus en plus de nouveaux témoignages de sa condescendance envers la nation française, se contente d'exhorter ceux principalement qui ne sont point obligés de vivre du travail des mains, à ne pas négliger d'assister ces jours-là au saint sacrifice de la messe.

« Enfin Sa Sainteté attend de la religion et de la piété des Français que, plus le nombre des jours de fêtes et des jours de jeûnes sera diminué, plus ils observeront avec soin, zèle et ferveur le petit nombre de ceux qui restent, rappelant sans cesse dans leur esprit que celui-là est indigne du nom de chrétien, qui ne garde pas comme il le doit les commandements de Jésus-Christ et de son Eglise ; car, comme l'enseigne l'apôtre saint Jean : « Quiconque dit qu'il connaît Dieu et n'observe pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est pas en lui. »

« Les jours de fête qui seront célébrés en France, outre les dimanches, sont :

« La Naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ;

« L'Ascension; — l'Assomption de la très Sainte Vierge.

« La Fête de tous les saints.

« Donné à Paris, en la maison de notre résidence, ce jourd'hui, 9 avril 1802.

« J.-B., cardinal Caprara, légat.

« J.A. Salat, secrétaire de la légation apostolique. »

Les articles organiques, tout en rétablissant le dimanche comme jour de repos officiel, essayaient encore de maintenir le calendrier républicain.

« Dans tous les actes ecclésiastiques et religieux, on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe établi par les lois de la République; on désignera les jours par les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices » (art. 56).

Ce dernier vestige d'une des innovations les plus ridicules de la Convention ne devait pas tarder à disparaître.

Un projet de Sénatus-Consulte fut présenté, le 15 fructidor an XIII, par Regnauld (de Saint-Jean d'Angély) et Mounier, orateurs du gouvernement.

« ... Parmi les établissements dont l'utilité a été niée, disait l'Exposé des motifs, dont la perfection a été contestée, dont les avantages sont demeurés douteux, il n'en est point qui ait éprouvé de contradiction plus forte, de résistance plus opiniâtre que le nouveau calendrier, décrété le 5 octobre 1793 et régularisé par la loi du 4 frimaire an II.

« Il fut imaginé dans la vue de donner aux Français un calendrier purement civil, et qui, n'étant subordonné aux pratiques d'aucun culte, convînt également à tous...

« Les Français eux-mêmes, disait-on, divisés d'opinion sur l'institution que vous voulez consacrer, résisteront à l'établissement de votre calendrier. Il sera repoussé par tous les peuples qui cesseront de vous entendre, et que vous n'entendrez plus, à moins que vous n'ayez deux calendriers à la fois, ce qui est beaucoup plus incommode que de n'en avoir qu'un seul, fût-il plus mauvais encore que le calendrier nouveau. »

« Cette prédiction s'est accomplie. Nous avons en effet deux calendriers en France. Le calendrier français n'est employé que dans les actes du gouvernement ou dans les actes civils, publics ou particuliers qui sont réglés par la loi ; dans les relations sociales le calendrier romain est resté en usage ; dans l'ordre religieux il est nécessairement suivi, et la double date est ainsi constamment employée...

« Le calendrier grégorien a l'avantage inappréciable d'être commun à presque tous les peuples de l'Europe... »

La Commission nommée par le Sénat désigna le sénateur Laplace comme son rapporteur.

Ce rapport s'exprimait en ces termes :

« Déjà on a rétabli en France la semaine qui, depuis la plus haute antiquité dans laquelle se perd son origine, circule sans interruption à travers les siècles, en se mêlant aux calendriers successifs des différents peuples...

« Le plus grave inconvénient du nouveau calendrier est l'embarras qu'il produit dans nos relations extérieures en nous isolant, sous ce rapport, au milieu de l'Europe... Il a fallu deux siècles, et toute l'influence de la religion, pour faire adopter généralement le

calendrier grégorien... Ce calendrier est maintenant celui de presque tous les peuples d'Europe et d'Amérique ; il fut longtemps celui de la France ; présentement il règle nos fêtes religieuses, et c'est d'après lui que nous comptons les siècles... Les savants français n'ont jamais cessé d'y assujettir leurs tables astronomiques, devenues par leur extrême précision la base des éphémérides de toutes les nations éclairées...

« Votre commission vous propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de sénatus-consulte, présenté par le gouvernement. »

Le même jour, 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805,) un sénatus-consulte décida « qu'à compter du 11 nivôse prochain (1er janvier 1806), le calendrier grégorien serait mis en usage dans tout l'empire français. »

La question du respect des dimanches et des fêtes légales reparut à plusieurs reprises lors de la discussion des divers codes.

Le code de procédure civile, promulgué en 1806, permet ou interdit dans ses articles 8, 63, 781, 828, 1037, certains actes les jours de fêtes légales.

Au conseil d'Etat, lors de la discussion de l'art 781, M. Regnauld (de Saint-Jean d'Angely) demanda si une fête célébrée par ordre du gouvernement est une fête légale. M. Treilhard dit qu'elle sera fête légale, si elle est ordonnée par un décret.

Galli dans son exposé des motifs sur l'art. 1037, dit :

« ... Notez, messieurs, sont fêtes légales le dimanche et toutes les autres fêtes autorisées par le gouvernement.

« Cette expression de *fêtes légales* nous rappelle une espèce de fêtes bien connues chez les Romains, sous le nom de *feriæ repentinæ*, ainsi appelées parce qu'elles étaient du moment. Des succès brillants, une victoire remportée les faisaient éclore, *pro re nota indicebantur*. Le droit d'ordonner ces féries était réservé au seul prince : *unde etiam imperiales dictæ*.

« Telles sont, messieurs, les fêtes augustes d'allégresse, de récompense et d'amour après lesquelles la nation soupire... »

Mallarmé, dans un discours sur l'art. 781, s'exprimait ainsi :

« Le domicile des citoyens doit aussi être respecté. La justice elle-même doit s'en interdire l'entrée pendant la nuit et les jours de fêtes légales. Ainsi l'ont voulu les plus anciennes lois, ainsi le prescrira notre code, sous la réserve néanmoins admise par la loi romaine (1re Ff. De Feriis), *si dilatio non sit peremptura actionem.* »

Le projet primitif de l'art. 63 du Code de Pr. civ. devait être ré-de la manière suivante :

« Aucun exploit ne sera donné un jour de fête légale, si ce n'est en vertu de permission du juge (du président du tribunal, — sur l'observation du Tribunal).

« Il ne pourra être signifié dans les lieux publics destinés aux cultes, aux heures des offices; dans le lieu et pendant les séances des autorités constituées; dans les bourses, pendant leur tenue; le tout à peine de nullité. »

A la séance du conseil d'Etat du 5 prairial an XIII (25 avril 1805), M. Defermon fit observer que l'article paraissait supposer que les exploits pourraient être donnés dans l'église, hors les heures du service divin. M. Treilhard répondit que c'était en effet là l'esprit de l'article.

M. Regnauld (de Saint-Jean d'Angely) dit que la disposition était inconvenante.

M. l'archichancelier dit qu'elle ne pourrait être admise qu'autant qu'il serait possible qu'un individu établît son domicile dans l'église, parce que c'est à son domicile qu'il doit être assigné.

M. Treilhard objecta qu'on peut donner assignation à la personne partout où on la rencontre. La section n'a pas cru devoir changer cette règle générale, elle y a seulement fait une exception qui est nécessaire pour prévenir le scandale.

Le premier alinéa de l'article fut adopté. Le second alinéa fut retranché.

Le texte définitif de ces cinq articles, qui a été depuis complété par une disposition de la loi du 3 mai 1862 sur l'art 1033, était et est encore ainsi conçu :

« Art. 8. Les juges de paix pourront juger tous les jours, même ceux des dimanches et fêtes, le matin et l'après-midi.

« Art. 63. Aucun exploit ne sera donné un jour de fête légale, si ce n'est en vertu de permission du président du tribunal.

« Art. 781. Le débiteur ne pourra être arrêté... dans les édifices consacrés au culte et pendant les exercices religieux seulement.

« Art. 828. Le juge pourra permettre la saisie-revendication, même les jours de fête légale.

« Art. 1037. Aucune signification ni exécution... ne pourra être faite les jours de fête légale, si ce n'est en vertu de permission du juge, dans les cas où il y aurait péril en la demeure. »

Lors de la promulgation du Code de commerce en 1807, le même débat se renouvela à l'occasion des échéances commerciales et des protêts.

L'art. 134 portait :

« Si l'échéance d'une lettre de change est à un jour férié légal, elle est payable la veille. »

Au conseil d'État, M. Berlier s'éleva contre cet article. Le bénéfice accidentel de l'échéance à jour fixe lui semblait devoir tourner au profit du débiteur, et non contre lui. « On peut bien, disait-il, l'admettre, vu la circonstance, à payer le lendemain, mais on ne saurait le contraindre à payer la veille de l'échéance, sans choquer la justice et les premières notions du sens commun. Qu'oppose-t-on cependant à l'appui de cet article? L'usage du commerce...

... Quand cet usage serait bien reconnu et consacré, le législateur devrait encore le faire cesser comme mauvais en soi et comme subversif de tous les principes. »

Berlier demandait que, dans le cas prévu par l'article 134, la lettre de change fût payable le lendemain et non la veille. Malgré une observation de Merlin, déclarant qu'il avait vu plusieurs fois déclarer valables les protêts faits le lendemain du dimanche, la judicieuse observation de Berlier fut rejetée, et le texte du projet de l'art. 134 fut adopté sans changement.

Sur l'article 162, il n'y eut pas de discussion. Cet article est ainsi conçu :

« Le protêt faute de paiement, qui doit se faire le lendemain du jour de l'échéance d'une lettre de change, se fait le jour suivant, si c'est un jour de fête légale. »

L'art. 25 du code pénal, voté sans observations en 1810, s'inspira de la même pensée en interdisant d'exécuter « aucune condamnation les jours de fêtes nationales ou religieuses et les dimanches. »

Par une assez étrange anomalie, la jurisprudence n'a pas étendu ce principe à la procédure criminelle.

« Aujourd'hui, dit Merlin dans son Répertoire, les procès criminels peuvent être jugés les jours de dimanches et de fêtes comme les autres jours. A plus forte raison peut-on, un jour de dimanche ou de fête, même hors le cas d'urgence, faire un acte d'instruction en matière criminelle. »

Le premier arrêt rendu en ce sens par la Chambre criminelle de la Cour de cassation est du 27 août 1807, au rapport de Carnot. De

nombreux arrêts ont depuis persisté dans cette jurisprudence (8 mars et 20 octobre 1832, 29 nov. 1838). En voici les principaux motifs.

Ni le Concordat qui n'a fait que rétablir les anciens jours de repos, ni la loi de 1814 qui n'est relative qu'aux travaux des particuliers, n'ont abrogé l'article 2 de la loi du 17 thermidor an VI, d'après lequel il n'est prescrit aux autorités constituées, à leurs employés, et à ceux des bureaux au service public de vaquer les jours fériés, que *sauf les cas de nécessité et l'expédition des affaires criminelles.*

Et, disent les mêmes arrêts, par ces expressions générales *des affaires criminelles* on doit entendre même les affaires de simple police, et par conséquent les affaires correctionnelles.

En ce qui concerne le travail privé, l'arrêté des consuls de l'an VIII, donnant aux simples citoyens le droit de vaquer à leurs affaires tous les jours et de prendre du repos suivant leur volonté, la nature et l'objet de leur travail, resta en vigueur jusqu'à la promulgation du code pénal.

A la suite du Concordat, le souverain Pontife avait exprimé le désir que les lois anciennes sur le repos hebdomadaire et le respect du dimanche fussent rétablies.

Portalis répondit à Pie VII le 21 ventôse an XII, au nom de Napoléon.

« Votre Sainteté désirerait le renouvellement des lois sur la célébration des fêtes et des dimanches. Sa Majesté aperçoit dans ce désir les sentiments de piété et de bon ordre qui animent Votre Sainteté; mais elle s'est convaincue que, dans tous les objets qui tiennent à l'observance des pratiques religieuses, les bons exemples et les invitations ont toujours plus de force que les lois, ordinairement mal exécutées. L'essentiel est que les fonctionnaires publics et les citoyens éclairés donnent l'exemple à la multitude ; or, par les lois actuelles, tout travail extérieur et public est interdit aux fonctionnaires de tous les rangs et de toutes les classes les jours fériés. Il suffira d'avertir les administrations publiques de ne faire travailler à aucun ouvrage public ou servile ces mêmes jours, excepté dans les cas urgents qui ne comportent ni lenteur ni délai. »

En 1807, un habitant de Guise (Aisne), fut poursuivi par la municipalité de cette commune, pour avoir « en contravention à l'ordre de la nature, aux lois divines et humaines, anciennes et modernes, politiques et religieuses, au mépris des autorités constituées, sans permission comme sans nécessité, employé à des œuvres ser-

viles, un dimanche, pendant les heures des offices et du service divin, ses ouvriers et domestiques, en les faisant bêcher la terre dans un héritage bordant le canal du moulin, à la vue et proximité des remparts servant à la promenade des habitants. »

Le tribunal de police de Guise « considérant que les dimanches et fêtes doivent être observés et que les citoyens doivent s'abstenir de toute œuvre servile, surtout pendant l'heure du service divin, sauf les cas urgents, et en obtenant préalablement la permission des autorités administratives », condamna le contrevenant à une amende de trois journées de travail.

Merlin, procureur général près la Cour de cassation, forma contre ce jugement un pourvoi dans l'intérêt de la loi.

« Il ne faut pas croire, disait Merlin dans son réquisitoire, que la loi du 18 germinal an X, organique du Concordat du 26 messidor an IX, ait dérogé aux dispositions de l'arrêté du gouvernement du 7 thermidor an VIII. Le seul changement qu'elle y a fait, c'est qu'elle a substitué les dimanches aux décadis; c'est qu'elle a voulu que les dimanches fussent désormais, comme les décadis l'avaient été jusqu'alors, les seuls jours fériés reconnus par l'autorité nationale. Du reste elle a maintenu, pour les dimanches, la liberté dont l'autorité du 7 thermidor an VIII avait décidé qne les citoyens devaient jouir les décadis, de vaquer à leurs travaux ordinaires ni plus ni moins que les autres jours... La loi scandaleusement violée, ajoutait Merlin, sollicite hautement l'annulation du jugement du tribunal de police du canton de Guise. »

La Chambre criminelle, sur le rapport de Oudot, ancien député de la Côte-d'Or à la convention, et sur les conclusions de Giraud-Duplessis, rendit le 3 août 1809, un arrêt ainsi conçu :

« Attendu qu'une conséquence du principe de la liberté des cultes, consacré par les constitutions de l'empire, est que les citoyens ont le droit de travailler lorsqu'ils le jugent à propos; qu'ils ne doivent compte qu'à leur conscience de la transgression des règles de discipline du culte catholique qui prescrivent de s'abstenir de tout travail les dimanches et fêtes ;

« Attendu que le gouvernement, pour conserver aux citoyens, dans toute leur latitude les droits qui résultent du principe de la liberté des cultes, a cru devoir déclarer expressément, dans son arrêté du 7 thermidor an VIII, qu'ils ont celui de pourvoir à leurs besoins et de vaquer à leurs affaires tous les jours indistinctement,

en prenant du repos suivant leur volonté, la nature et l'objet de leur travail, et a restreint l'obligation d'observer les jours fériés aux seuls membres des autorités constituées, aux fonctionnaires publics et à ses salariés ;

« Que la loi organique du Concordat n'a point dérogé à ces dispositions; qu'elle les a au contraire évidemment confirmées en substituant le dimanche au décadi, par ces seules expressions de l'article 57 de la loi : *Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche;*

« Qu'il en résulte que le tribunal de Guise, en punissant d'une peine arbitraire une action qui n'est pas qualifiée délit par la loi, et qui même était autorisée par un acte du gouvernement, a commis un double excès de pouvoir qu'il est indispensable de réprimer.

« La cour casse et annule, dans l'intérêt de la loi seulement, le jugement du tribunal de police municipale du canton de Guise. »

A la même époque, le conseil d'État discutait l'article 260 du code pénal, dont le projet était la reproduction presque textuelle de l'article 3 de la loi du 7 vendémiaire an IV.

Cet article punissait de la même peine *les juges et administrateurs interposant leur autorité, et les individus employant les voies de fait, les violences ou les menaces* pour contraindre à la célébration des fêtes, à l'observance des jours de repos, ou pour y faire obstacle.

Le projet soumis au conseil d'État punissait *quiconque* commettrait des actes de cette nature.

Le conseil d'État s'en émut. Il voulut réserver le droit du gouvernement de prescrire la célébration des fêtes purement civiles, et de prendre des mesures prohibitives pour empêcher l'établissement de fêtes religieuses non réservées par l'indult du 9 avril 1802.

A la délibération du 19 août 1809, M. le chevalier Vincent-Marguiola dit qu'il craignait que ce mot indéfini : *quiconque* ne parût autoriser chacun à célébrer, contre la défense de la loi, les fêtes qu'il lui plaît, sans que l'autorité puisse l'en empêcher, ou dispenser d'obéir aux dispositions par lesquelles l'autorité ordonne la célébration des fêtes purement civiles.

M. le comte Berlier répondit que l'article n'avait nul trait aux dispositions que la police peut prendre pour la célébration des fêtes publiques; les expressions *voies de fait et menaces* indiquent bien qu'il ne s'agit ici que des vexations exercées par des particuliers envers d'autres, en matière de culte.

M. le comte Treilhard fit observer que l'article n'avait pour objet que de maintenir le libre exercice du culte contre les attentats des particuliers. Si quelqu'un contrevient aux lois et règlements, soit impératifs, soit prohibitifs, sur la célébration des fêtes, il doit sans doute être puni; mais ce n'est pas à de simples particuliers qu'il appartient de le remettre dans son devoir; or, voilà tout ce que l'article tend à empêcher.

M. le comte Defermon déclara trouver cette précaution très sage. Il n'y a que quelques années qu'on a vu le peuple outrager des femmes parce qu'elles allaient prier dans une église plutôt que dans une autre.

M. le comte Regnauld (de Saint-Jean d'Angely) exprima le désir qu'on insérât dans l'article une disposition répressive des prêtres qui se permettent d'annoncer en chaire la célébration des fêtes supprimées par le Concordat.

M. le comte Berlier dit que l'espèce dont venait de parler M. Regnauld était différente de celle à laquelle l'article se rapporte, et constituerait un délit à part. Comme on a récemment rédigé, par ordre de Sa Majesté, un paragraphe ayant pour objet *les troubles apportés à l'ordre public par les ministres des cultes dans l'exercice de leur ministère*, c'est à cette partie du Code que s'appliquerait l'observation de M. Regnauld, s'il convient d'y donner suite.

M. le comte de Cessac dit que la rédaction rendrait beaucoup mieux l'idée qu'on veut consacrer, si au mot indéfini *quiconque* on substituait cette expression : *tout particulier*.

L'amendement de M. de Cessac fut adopté.

M. le baron Pasquier (maître des requêtes), demanda qu'on retranchât aussi ces expressions, *certaines fêtes*, *certains jours de repos;* elles sont trop restrictives; il serait préférable de dire *les fêtes*, *les jours de repos*.

M. le comte Berlier répondit qu'il suffisait de lire attentivement l'article pour se convaincre que l'expression attaquée n'était point restrictive, et qu'elle était la plus propre au sujet.

L'article fut adopté avec l'amendement précédemment admis, c'est-à-dire en restreignant aux vexations commises par des particuliers les cas d'application de l'art. 260.

Elle fut définitivement votée sur un Exposé de motifs présenté par Berlier en ces termes :

« Le libre exercice des cultes est l'une des propriétés les plus

sacrées de l'homme en société, et les atteintes qui y seraient portées ne sauraient que troubler la paix publique.

« Nulle religion, nulle secte n'a le droit de prescrire à une autre le travail ou le repos, l'observance ou l'inobservance d'une fête religieuse ; car nulle d'entre elles n'est dépositaire de l'autorité, et tout acte qui tend à faire ouvrir ou fermer des ateliers, s'il n'émane du magistrat même, est une voie de fait punissable. »

Le conseil d'État paraissait redouter le rétablissement de quelques-unes des anciennes fêtes catholiques supprimées par le Concordat. Parmi ces fêtes figurait la Circoncision, fixée au premier jour de l'année grégorienne.

Il lui fallut bien reconnaître que *le vœu public*, *un usage constant et général* réclamaient ce jour-là la suspension des travaux ordinaires.

Il le fit en ces termes par un avis du 13 mars 1810.

« Considérant qu'à la vérité le premier jour de l'année n'est pas du nombre des quatre fêtes qui, d'après le Concordat, doivent être observées indépendamment des dimanches, mais que dans le fait ce jour a été depuis l'an XIII considéré comme une fête et observé comme tel, quoiqu'il ne tombât point le dimanche ; qu'à cette époque on s'empressa de se conformer à l'intention manifestée par le gouvernement *pour qu'on suspendît* (ce sont ses termes mêmes) *les travaux ordinaires le jour du* 1er *janvier*, *compté parmi les fêtes de famille par la grande majorité des Français ;* que dès lors les administrations, les cours et les tribunaux vaquèrent le 1er janvier ; que même les fonctionnaires publics de l'ordre judiciaire reçurent à cet effet un ordre exprès qui leur fut transmis par le grand juge le 4 nivôse an XIII ; que la banque de France et la caisse de service fermèrent leurs bureaux ; que la presque totalité des maisons de commerce ferma ses comptoirs ; que cet exemple fut suivi dans presque toutes les parties de la France... ; qu'une fête sollicitée par le vœu public, avouée par le chef de l'État et ratifiée par un usage si constant et si général doit être placée au rang de celles qu'a prévues l'art. 162 du code de commerce.

Dès l'an XIII, des maires, des préfets avaient pris des arrêtés pour défendre tout acte de travail et de commerce les jours de dimanches et de fêtes, ou pour interdire le débit des boissons et les jeux pendant les heures des offices du culte.

Des condamnations ayant été prononcées en vertu de ces arrêtés,

le procureur général Merlin déféra, en1813, ces jugements à la Cour de cassation. L'annulation en fut prononcée dans l'intérêt de la loi par deux arrêts de la Chambre criminelle des 2 juillet et 13 août 1813, rendus au rapport d'Aumont, ancien secrétaire général du ministère de la justice de 1793 à 1795, et sur les conclusions de Pons de Verdun, ancien député de la Meuse à la Convention, « ces arrêtés administratifs ne se rattachant à l'exécution d'aucune loi existante, et violant au contraire les lois qui laissent aux citoyens la faculté de se livrer les jours de dimanches et de fêtes à leurs occupations ordinaires. »

Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'article 260 du Code pénal frappe d'une peine bien plus sévère que celles de la loi du 18 novembre 1814 — 16 francs à 200 francs d'amende, six jours à deux mois de prison, — les voies de fait ou les menaces par lesquelles un particulier empêcherait « d'assister à l'exercice de l'un des cultes autorisés, de célébrer certaines fêtes, d'observer certains jours de repos, et en conséquence de fermer les ateliers, boutiques et magasins et de quitter certains travaux. » Sous la sanction de cette pénalité, l'ouvrier chrétien peut s'affranchir de l'ingérance tyrannique qu'il subit trop souvent; il peut les jours de dimanches et de fêtes, obliger son patron et ses compagnons à respecter la liberté de son repos.

La loi de 1814 ne lui a rien retiré de cette protection en interdisant le travail public les dimanches et les jours fériés.

A. Robinet de Cléry.

LE ROMAN AU XIXE SIÈCLE (1)

Adélaïde Capece Minutolo (2) nous fait pareillement connaître une existence fécondée par les œuvres d'une charité évangélique, sanctifiée par la souffrance et la résignation, enfin terminée par une mort sereine, telle que la reçoivent seuls les élus de Dieu. L'auteur, au début du récit, a placé quelques réflexions très belles et très chrétiennes sur ces morts calmes et prédestinées qui déjà laissent entrevoir les lueurs mystérieuses d'une nouvelle vie et produisent sur tous ceux qui en sont les témoins une influence à la fois douce et fortifiante qui les soutient et les encourage dans le désir et dans l'accomplissement du bien.

Nous arrêterons ici notre appréciation de détail, le dernier ouvrage de Mme Craven, le *Travail d'une âme* (3), appartenant, comme elle le dit elle-même, pour les graves sujets religieux qu'il traite, au jugement de l'autorité seule compétente en pareilles matières.

Le mérite littéraire de Mme Craven est sérieux; son style est noble, sans affectation ni recherche; il participe de cette élévation simple de pensées qui la caractérise. A part quelques négligences fort rares, sa diction se montre correcte, distinguée, pleine d'aisance. Malgré certaines timidités dans l'expression comme dans le choix des sujets, Mme Craven a pris la première place entre les romanciers chrétiens du temps. L'immense succès du *Récit d'une sœur et de Fleurange* a prouvé que les pures inspirations, les tableaux d'amours et de joies honnêtes n'ont pas encore perdu tout leur charme pour les cœurs et les intelligences de notre temps.

Marie Gjertz, fille de la Norwége, devenue catholique, écrivit, sous une inspiration brûlante, l'*Enthousiasme* (1861), et dédia ce roman lyrique à sa patrie :

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre et du 15 octobre 1879.
(2) Didier et Ce.
(3) *Ibid.*

Loin de tes chères montagnes, s'écrie-t-elle, loin de tes forêts pleines de mystères, loin de toute cette nature dont la grandeur nous dispose à comprendre le langage de l'éternité, je t'offre, ô ma patrie, ces pensées d'une âme qui, après Dieu, n'a rien aimé aussi ardemment que toi. Élevée dans ton amour comme dans le bien suprême, mais arrachée de ton sein par ce souffle brûlant de l'esprit de lumière qui s'empare de qui il lui plaît, je demande à Dieu, comme dernière grâce, de mourir à l'ombre de tes rochers.

La force brutale, armée du mensonge, a ravi au faible cette auréole de respect posée sur son front par la main du Rédempteur, et d'attentat en attentat elle est arrivée à menacer le dépositaire de la liberté humaine, le vicaire de Jésus-Christ.

Lève-toi donc, ô Norwège, lève-toi et sors de ton sépulcre; souviens-toi que c'est le bourreau qui en a scellé la pierre, non pas ta volonté.

Que cette volonté, restée pure devant Dieu, s'élance de nouveau dans les régions de la lumière, qu'elle ressaisisse les splendeurs de la beauté divine, source de tes anciennes gloires, qu'elle console le cœur de Dieu!

C'est la voix de tes plus illustres enfants, de tes saints, de tes martyrs, de tes guerriers, de tes rois, des rois de ton sang, ô ma Norwège! qui te parle par la bouche de ceux qui, en ces pages, s'offrent en holocauste pour ton salut!

La forme romanesque fait brillamment ressortir, dans l'*Enthousiasme*, les plus hautes pensées du spiritualisme.

Le roman de Marie Gjertz est l'exposition dramatique d'un principe; son récit est le développement naturel d'une thèse. Les personnages ont un but déterminé : la régénération norwégienne. Afin de rendre à leur pays son prestige évanoui, ils affronteront tous les dangers et consentiront à tous les sacrifices; ils feront abnégation de leur existence et même, immolation plus douloureuse, ils essayeront d'agir et de mourir dans la solitude absolue du cœur. Leurs efforts sont énergiques et sincères; mais pour réaliser les grandes choses qu'ils ont rêvées, les moyens humains sont insuffisants. Ils ne consommeront pas cet holocauste des amours terrestres; car ils ne connaissent point les immenses compensations de l'amour divin. Les faiblesses du cœur épuiseront l'énergie de leur volonté. Seule, la vérité catholique pourrait régénérer ce peuple : la renaissance du pays ne s'accomplira qu'au jour où la Norwège saluera de nouveau ses antiques croyances.

L'*Enthousiasme* est vraiment digne de vivre. Les idées en sont

grandes et généreuses; le style est noble, plein de verve et toujours naturel. On trouverait peut-être en ce roman quelques traces d'inexpérience, quelques puérilités sentimentales; mais, dans ses parties vraiment belles, il égale, comme l'a reconnu M. de Pontmartin, ce que l'art contemporain a produit de plus élevé et de plus grand.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la publication de l'*Enthousiasme;* Marie Gjertz s'éteignait, jeune encore, consumée par l'ardeur de sa nature mystique. Elle laissait un second roman, publié peu de temps après, sous le titre de *Gabrielle* (1). C'est un livre débordant de passion chaleureuse, mais chrétienne. Tout, dans cette nouvelle, est amour, tendresse, adoration. L'auteur a peint son héroïne d'un trait : « Gabrielle était un caractère d'ensemble; la clef de son âme s'appelait Amour. »

Avant l'*Enthousiasme*, Marie Gjertz avait fait paraître un livre d'art : la *Musique au point de vue moral et religieux.* Nous n'en dirons qu'un mot. Ce sont des aspirations ardentes vers le beau, mais dans son expression purement métaphysique. On rencontre là de nobles idées sur le spiritualisme dans l'art, mais généralement les théories d'idéalisme sont trop exclusives; en les formulant, l'auteur était trop loin perdu dans l'extase.

Nous n'aurions pas rendu un suffisant hommage au mérite de Mme Gjertz, si nous ne rappelions pas qu'il fut hautement estimé par un écrivain que tous les romanciers catholiques reconnaîtraient volontiers comme leur maître, par l'auteur de *Corbin et d'Aubecourt* et de *l'Honnête femme*, M. L. Veuillot, dont nous avons eu trop d'occasions d'apprécier toutes les œuvres pour avoir besoin d'y revenir ici.

Mme Bourdon est peut-être l'écrivain qui personnifie le mieux aujourd'hui l'alliance de la religion et de la littérature d'agrément. Tous ses efforts se sont renfermés dans le roman d'éducation.

Elle débuta sous les noms de Mathilde Froment et de Mathilde Tarweld par des livres de piété ou d'imagination. Son succès n'avait point dépassé une sphère restreinte, lorsqu'une œuvre d'un intérêt général vint agrandir et étendre sa réputation. La *Vie réelle* fut regardée dès son apparition comme un excellent livre d'utilité pratique. Prenant une jeune fille au sortir de l'enfance, comme image de la vie, et la suivant dans toutes ses transformations d'âge et de situations jusqu'à l'heure suprême, l'auteur a tiré de cet exemple,

(1) Chez Gaume.

présenté partout sans découragement comme sans illusion, la note précise de l'existence humaine.

« C'est, comme le dit un critique, la vie réelle au point de vue chrétien que Mme Bourdon a voulu peindre ; au roman de la vie telle que les jeunes imaginations la voient dans leurs rêves, et telle que la plupart des romanciers la présentent dans leurs tableaux de mœurs, elle a opposé l'histoire de la vie telle qu'elle se déroule pour la plupart des femmes, avec un mélange de joies et d'épreuves, avec plus d'épreuves que de joies, avec bien des espérances déçues, bien des rêves dorés que le temps dissipe d'un coup de son aile, des adversités à subir, des deuils à porter, des peines, des inquiétudes et des douleurs interrompues par quelques minutes rapides de bonheur, et partout, toujours, des devoirs à remplir (1). » Mme Bourdon a continué cet enseignement fécond dans *Marthe Blondel ou l'ouvrière des fabriques*, *Antoinette Lemire ou l'ouvrière de Paris*, les *Souvenirs d'une institutrice*, *Léontine*, le *Droit d'aînesse*, etc. En écrivant *l'Ouvrière des fabriques*, Mme Bourdon se préoccupait des jeunes filles exposées de si bonne heure, sans direction, sans tutelle préservatrice, aux dangers redoutables de l'agglomération. Là, dédaignant toute inutile déclamation contre les rigueurs de leur état social, mais étudiant attentivement les maux individuels que peuvent soulager ou prévenir de généreux conseils, c'est à l'âme des jeunes ouvrières menacée par le matérialisme et l'immoralité qu'elle veut adresser, au nom de la religion, ses salutaires avertissements.

C'est sous l'inspiration de la croix, dit-elle avec simplicité dans sa préface, que ce petit livre est écrit. Nous le présentons aux jeunes ouvrières comme un humble et fidèle conseiller, comme un ami qui s'intéresse vivement à leur destinée. Nous avons essayé de leur montrer la voie de la véritable félicité, qui peut exister pour elles comme pour ceux qu'on nomme les heureux du monde, et qui, eux aussi, ne trouveront jamais le bonheur que dans la vertu.

Dans l'*Ouvrière de Paris*, Mme Bourdon présente plus vivement encore tous les périls du mauvais exemple ; elle dévoile toutes les séductions dont une jeune fille, isolée, pauvre au milieu de tant de luxe et de jouissances, ne triomphe sûrement qu'à l'aide de la protection divine. Elle montre, en des scènes pleines d'animation,

(1) Nettement, *Le Roman contemporain*, p. 410.

l'humble héroïne luttant sans relâche contre les entraînements de son âge et les faiblesses de sa nature, toujours prête à glisser dans les plaisirs faciles, et toujours se relevant plus forte et plus courageuse, revenant avec amour aux labeurs pénibles, et réjouissant son âme par la pensée du devoir accompli. C'est ainsi que Mme Bourdon, abordant deux redoutables problèmes de notre époque, la situation des femmes dans les fabriques et celle des ouvrières à Paris, montre par des exemples, comment la pauvreté peut demeurer honnête devant les hommes et devenir sainte devant Dieu (1).

Les *Souvenirs d'une institutrice* sont encore une leçon fortifiante de résignation et de dévouement. Ces mémoires intimes, composés des incidents les plus simples, tirent tout leur intérêt des enseignements qui s'en dégagent. Mme Bourdon y combat, comme dans la *Vie réelle*, le *vague des passions*, cette théorie nuageuse dont tant de romanciers se servent pour expliquer les dangereux désordres de l'imagination. Le christianisme apparaît là véritablement positif et pratique, n'acceptant aucune hésitation, aucun compromis dans l'accomplissement du devoir, mais en même temps relevant les cœurs « par la prière, par l'attente des biens éternels, par la contemplation des motifs les plus capables d'animer notre ardeur et d'arrêter notre découragement, par l'idéal, en un mot, qui doit être non la négation ni la destruction, mais le contre-poids et la consolation de la réalité (2). »

Terminons en nommant : le *Val Saint-Jean*, écrit contre l'amour des plaisirs mondains et la frivolité; le *Mariage de Thècle*, dirigé contre l'esprit romanesque et les lectures dangereuses; le *Pain quotidien*, tableau des souffrances, des tentations et des petites joies des gens du peuple; *Euphrasie, histoire d'une pauvre femme*, œuvre de haute portée morale, inspirée par un triple sentiment d'humanité, de charité, de justice; enfin le *Divorce*, récit, d'un intérêt si actuel, d'un cas de divorce, en Belgique, qui révèle d'une manière pathétique le triste sort des enfants après la rupture du lien conjugal.

Mme Bourdon, dans ses nombreux romans, montre avec fermeté les diverses faces de la vie chrétienne. On lui a reproché de présenter partout des héroïnes trop parfaites. Et cependant elle a reproduit

(1) Nettement.
(2) Eugène de Margerie, *Etudes littéraires*, le Roman chrétien, p. 346.

la réalité. Ici-bas encore on peut voir de ces dévouements obscurs que l'on dit être au-dessus de la réalité, et qui le sont en effet, puisque Dieu les inspire et les soutient.

Elle a tiré du roman des leçons bienfaisantes sans donner jamais à ses enseignements une allure pédagogique. Son style est sobre et pur; la composition seule manque d'ampleur, de force et de chaleur. Elle ne met pas assez d'air et de soleil sur ses toiles; elle accorde trop peu à l'imagination; toute à la préoccupation d'instruire, elle ne s'inquiète pas assez de charmer. Le mérite de l'exécution n'a pas toujours répondu chez Mme Bourdon à la sincérité de l'effort; mais on gardera d'elle un souvenir sympathique pour toutes ses œuvres d'utilité pratique présentées avec tact, simplicité, talent.

Les œuvres de Mme d'Arbouville ne parurent, selon sa volonté, qu'après sa mort : « Le public, dit M. de Barante, en mettant au jour ces productions, va connaître une personne qui ne s'occupait pas de lui. » A peine si quelques journaux avaient eu les prémices de ce talent délicat et modeste.

Les trois volumes qui composent l'édition posthume sont formés de poésies et de nouvelles. Les premières, d'une exécution inférieure, témoignent des sentiments les plus élevés du spiritualisme; les vers en sont imparfaits, mais les pensées sont hautes. *Je crois*, *Séparation*, *Une voix du ciel*, ces trois pièces, les meilleures du recueil, produisent dans les âmes religieuses une émotion sereine et bienfaisante. Les nouvelles : *Résignation*, *Marie-Madeleine*, *Une vie heureuse*, *Méfiance n'est pas sagesse*, *Une histoire hollandaise*, *Luiggina,* ont un intérêt plus profond. Deux sentiments y dominent : la mélancolie rêveuse et l'esprit du sacrifice.

Les nouvelles de Mme d'Arbouville sont toutes également empreintes de sensibilité. Son âme était naturellement mélancolique. Heureuse d'un bonheur personnel, elle souffrait de la douleur des hommes, et sa tristesse se répandait en poétiques rêveries. « Les passions qu'elle peint, les personnages qu'elle crée, les événements qu'elle raconte, elle ne les connaît pas par expérience, ni même par observation, mais par une sorte de réflexion intérieure qui, dans cette âme privilégiée, était presque de la divination (1). » Mme d'Arbouville vivait avec ses rêves, toujours élevés, toujours purs, et les

(1) Pontmartin, *Dernières causeries littéraires.*

élans continuels de son âme vers les sphères supérieures ne lui laissaient rien voir des misérables fièvres de l'humanité ni des fanges de la terre; elle ne concevait que le bien; elle ne croyait qu'au chaste, au beau, à l'immatériel. Partout ses personnages sont transfigurés par le sacrifice et par l'immolation; partout le langage qu'elle leur fait tenir a la grandeur simple de leurs sentiments. Révélation exquise d'un talent d'autant plus vrai qu'il s'ignore toujours lui-même.

Mlle Zénaïde Fleuriot, Bretonne et chrétienne, possède les qualités les plus chères à la jeunesse : la gaieté et ce que nous appellerons le *prisme rose*. C'est de seize à dix-sept ans surtout, dans les meilleures heures de l'adolescence, que les jeunes filles ont dû goûter les pages attrayantes de ses premiers romans, de *Petite Belle*, *Sans beauté*, *Une chaîne invisible*, *Réséda*, *les Prévalonnais*, *Yvonne de Coatmorvant*, *les Pieds d'argile*.

Son inspiration est toujours franche et salubre. « On est frappé, disait un critique, de cet air de santé qui circule dans toutes les pages de ses compositions. Pas de vague, pas de brouillard; de l'expansion, du bruit, des rires, et les fenêtres grandes ouvertes à tous les rayons du soleil. Ces charmants récits se développent, la plupart du temps, loin des centres populeux, dans les petites villes ou dans les campagnes bretonnes, là où l'on a conservé les bonnes coutumes d'autrefois, et où le plus amical laisser-aller préside aux relations sociales. L'auteur peint, sous des couleurs très séduisantes, cette vie de province, qui disparaît maintenant de partout, même de la fidèle Bretagne, et que nous ne retrouverons plus bientôt que dans ses romans. » Cet aimable talent d'observation apparaît surtout dans les tableaux variés de la société prévalonnaise, et dans *la Famille bretonne*, où l'auteur prend souvent, sur de piquants détails, un ton de bonne humeur et d'esprit qui rappelle certaines pages humoristiques de Paul Féval. Plus d'une fois, dans ses agréables nouvelles, Mlle Fleuriot a ranimé, d'après les souvenirs populaires de sa province, des types fort originaux, curieux spécimens d'une époque disparue. Elle excelle à les décrire avec leurs idées rétrogrades, leur antique costume et leur vieux langage. Et quelle que soit d'ailleurs leur naïveté, elle sait toujours les rendre intéressants, quelquefois même très sympathiques pour leurs qualités de cœur.

Mlle Fleuriot s'était simplement attachée, dans ses premiers romans, à présenter, comme d'attrayants exemples, les meilleurs côtés de notre être. La moralité se dégageait naturellement du livre sans que l'écrivain eût senti nulle part le besoin de l'exprimer dogmatiquement. Avec une œuvre récemment couronnée par l'Académie française, *Aigle et colombe*, une modification assez grave s'est effectuée dans sa manière. Distraire honnêtement l'esprit et le cœur ne lui suffit plus, elle veut faire de la morale. Mais, en cherchant trop à moraliser, elle tombe dans des longueurs qui font regretter ses gaies histoires d'autrefois.

Deux autres ouvrages dont l'action, comme celle d'*Aigle et colombe*, se passe pendant la dernière guerre ; *la Parisienne sous la foudre*, et *les Mauvais jours*, *Notes d'un bourru sur le siège de Paris*, s'accommodent encore moins à son talent véritable. Si Mlle Fleuriot, à l'instar des romanciers anglais, a le don de poétiser les humbles scènes du foyer domestique, elle ne possède pas un sentiment vif du drame, et ses efforts sincères pour l'acquérir ne produisent pas des résultats suffisants. Sa main, très féminine, n'a pas assez de fermeté pour fixer les sombres souvenirs de l'année terrible. A *la Parisienne sous la foudre*, aux *Mauvais jours* même, dont la forme est assez originale, on préférera toujours les aimables compositions comme *la Vie en famille*, où le délicat écrivain répandit en si grand nombre les pensées touchantes et les scènes gracieuses.

La supériorité de Mlle Fleuriot n'apparaît vraiment, — un peu mêlée de taches littéraires, — que dans les œuvres où se déploient librement ses dons naturels : la fraîcheur, la souplesse, l'entrain.

Il faut louer les efforts tentés par les écrivains catholiques pour donner au roman l'élévation morale et l'utilité sociale que ce genre comporte. Les intentions ont été excellentes, les résultats ont été bons; mais ils auraient atteint plus loin et plus haut si le talent avait toujours été égal à la bonne volonté. Nous sera-t-il permis de dire que, sous le rapport de l'art, il a été fait mieux dans d'autres pays : l'Angleterre, l'Amérique, la Suède? Parlons seulement de l'Angleterre. Cette contrée nous présente toute une série de romans intimes dont le charme et l'intérêt consistent surtout dans la vérité des détails, dans l'analyse habile des sentiments, dans la peinture fidèle de la vie de famille et du foyer domestique. Ces simples histoires sont rarement animées par la passion; les événements les

plus ordinaires, les situations les moins romanesques en forment la trame ; souvent elles sont longues, lourdes, diffuses et généralement empreintes du cachet le plus prononcé de protestantisme ; et cependant, nous Français, nous catholiques, nous y trouvons un intérêt, un charme, que nous offrent bien rarement les productions françaises du même genre.

Quelle est la raison de la supériorité de cette classe particulière de romans anglais sur la plupart des romans français d'un caractère analogue? C'est que le plus grand nombre d'entre eux ont été écrits par des femmes dont l'instruction est beaucoup plus solide, dont la personnalité est beaucoup plus accusée, dont les facultés intellectuelles se sont bien plus librement développées, dont la vie est à la fois plus indépendante et plus sérieusement active, plus féconde en œuvres de toutes sortes que celles de la généralité des femmes françaises qui, mues de nobles sentiments, entreprennent d'écrire.

XI

Ajoutons aux écrivains catholiques, à ce goupe que nous avons étudié d'une manière toute spéciale, MM. de Pontmartin et Charles d'Héricault, dont l'un n'a pas un genre très accusé, dont l'autre s'est presque uniquement attaché au roman historique.

M. de Pontmartin, l'ingénieux critique, a composé diverses œuvres d'imagination dont voici les titres : « *Contes et rêveries d'un planteur de choux ; Mémoires d'un notaire* ; *Contes et nouvelles* (1853). — *Le fond de la coupe* (1854). — *Réconciliation* (1855). — *La fin du procès* (1856). — *Pourquoi je reste à la campagne* (1857). — *Or et clinquant* (1859). — *Les Brûleurs du temple* (1863). — *Entre chien et loup* (1866). — *Les Corbeaux du Gévaudan* (1867). — *Le radeau de la Méduse; La Mondaine; Le Filleul de Beaumarchais* (1872).

Ces Nouvelles reposent sur des données originales ; elles renferment quelques situations dramatiques ou amusantes. Le style en est élégant, délicat, correct. On y reconnaît toutes les qualités, légèrement ambitieuses, de l'écrivain, du styliste. Mais le tout manque de mouvement et d'entrain ; on ne sent nulle part la souplesse de l'homme du métier, du faiseur. L'intrigue est languissante, l'exposition incertaine, les moyens d'action sont incohérents, le but de l'auteur n'apparaît pas. M. de Pontmartin avait-il bien la voca-

tion d'un romancier? Lui-même n'en est pas sûr. Il parle quelque part de livres avortés, de fictions romanesques tombées dans le faux et dans l'ennui. Il avoue qu'il s'est imposé des travaux et des formes de langage tout à fait antipathiques à sa nature. Il regrette d'avoir été longtemps l'esclave du factice et du convenu. S'il avait suivi son vrai genre, celui des *Jeudis*, par exemple, il se fût certainement épargné le déplaisir de se savoir ennuyeux sans être bien sûr que ce fût sa vocation véritable. M. de Pontmartin, en faisant entendre que les nouvelles du genre honnête et paisible ne convenaient pas à son talent, ne veut-il pas rejeter aussi sur ce genre les erreurs de jugement qu'il a commises? En effet, les conclusions de ses romans ne sont pas toujours heureuses, et il substitue volontiers une morale de convention à la morale éternelle, appuyée sur le christianisme et sur le sens universel.

Les nouvelles de M. de Pontmartin rachètent par mille qualités de détail les défauts que nous venons de relever et qu'il avoue lui-même avec une rare franchise. Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher le caractère original de l'auteur des *Jeudis de madame Charbonneau*, cette œuvre de satire littéraire d'où déborde une verve intarissable.

M. Charles d'Héricault est, de tous nos auteurs de romans historiques, celui qui a le plus nettement accentué sa manière et fait l'application la plus rigoureuse du genre, sans mélange aucun d'éléments étrangers.

Tous ses efforts ont abouti au roman historique. S'il s'est livré parfois à des travaux d'érudition et de critique, c'est qu'il voulait savoir exactement pour dire vrai, puiser aux sources pour connaître à fond les mœurs et les idées d'une époque, son langage, ses traditions et ses usages. S'il a composé quelques livres de sentiment, comme la *Fille aux bluets*, production charmante de son début, c'est qu'il voulait assouplir son style, fixer ses impressions, enrichir son esprit avant de pratiquer sérieusement son art.

L'œuvre véritable de M. Charles d'Héricault est la série de romans qu'il a publiés sur la Révolution française. *Thermidor* (1), entre tous, est un récit mouvementé, vivant. Les personnages sont agissants, réels, leur image reste dans l'esprit. Valmer de Lozembrune

(1) Didier et Cᵉ.

est bien de ces gentilshommes dont Ponsard a dit, dans le *Lion amoureux :*

> Toujours légers ! la mort ne peut les rendre graves.
> N'importe ! ils meurent bien ; ce sont aussi des braves.

Kéraudren, le Machiavel du triumvirat légitimiste, Baty le Boulanger, la centenaire Capeluche, l'Anglais Samuel Vaughan, Adèle de Brion, ces héros du livre, et les personnages secondaires qui traversent simplement l'action, tous ont une figure originale et fermement tracée. *Thermidor* ressemble à ces grandes toiles de batailles où sont fixés une quantité considérable d'hommes et de chevaux, mais où chaque être a sa physionomie, son attitude particulière, même parmi ceux qui sont massés en groupes vagues et compactes dans les lointains du tableau. Variété digne d'éloges, mais qui n'est pas toujours sans avoir quelques désavantages. Ainsi, dans l'œuvre de M. d'Héricault, la multitude des types et le pêle-mêle des événements font naître une certaine confusion où l'idée d'ensemble se perd d'autant plus facilement que tous les faits sont enfermés en l'espace invraisemblable de trois jours et une nuit. L'intérêt, si divisé, se soutient cependant, grâce à l'animation de chaque épisode.

Après avoir montré, dans *Thermidor*, Paris et la banlieue sous la Terreur, le romancier présente dans les *Cousins de Normandie* (1) l'aspect de la province pendant ces jours sanglants. Cette seconde production est inférieure à la première. C'est le même imbroglio et le même encombrement de personnages, avec moins de chaleur et de vivacité dans le développement des faits.

Les *Mémoires de mon oncle* (2), journal commencé en 1787, ont des pages plus attrayantes et plus instructives. Il y a là des détails fort curieux sur les diverses manières dont le clergé de campagne accueillit les réformes, au début. La figure du vieux prêtre, qui fait ces révélations, cette physionomie mêlée de naïveté, de bonhomie, de finesse et de sincère piété chrétienne, est singulièrement expressive. Les paroles qu'il échange avec un autre ecclésiastique sur la constitution civile du clergé sont, par la pensée qu'elles expriment, admirables d'élévation. Le personnage a la grandeur et le simple héroïsme de l'apôtre.

On le voit, M. d'Héricault n'a pas entrepris ce voyage à travers

(1) Didier et Ce.
(2) *Ibid.*

les événements de la Terreur comme une excursion fantaisiste; il en a fait une étude sérieuse. A-t-il apporté dans ses recherches et dans l'exposition de ses découvertes toute l'impartialité désirable? Uniquement absorbé par le spectacle des orgies révolutionnaires, il n'a pas aperçu peut-être les choses grandes et bienfaisantes qui germaient sous tant d'horreurs, mais il a su rendre hommage à l'héroïsme des soldats de la République, applaudir à leur dévouement et à leur patriotisme.

M. Charles d'Héricault est un styliste; il soigne et polit tout ce qu'il fait. Mais son véritable titre est dans la conception de ses œuvres. Il a frayé la route aux maîtres par un travail consciencieux et persévérant. Il a montré tout le parti qu'un écrivain de génie pourrait tirer du roman historique. On lui doit une vive estime pour en avoir fait « un instrument précis, donnant une reproduction exacte, produisant une véritable résurrection (1).

Le même désir d'exactitude historique animait M. Charles Buet, lorsqu'il écrivit *François le Balafré*. On pourrait lui faire des chicanes de style, contester le bon usage d'un certain nombre d'archaïsmes dont sa narration est émaillée. Nous nous contenterons de dire que le récit ne manque pas d'entrain, qu'on lit avec intérêt cet épisode, l'un des plus importants des guerres de la Ligue, et que, sans négliger les agréments de la fiction, l'auteur a su maintenir la vérité des faits.

M. Buet a déployé de l'imagination dans le *Maréchal de Montmayeur* et dans l'*Honneur du nom*, dont *Hauteluce et Blanchelaine* forment la seconde partie.

Frédéric Godefroy.

(1) *Thermidor*, préface.

LA JEUNE VICTIME [1]

V

AVANT DÉJEUNER

Dès qu'ils furent ensemble, M. Duluc et M. Boulmier parurent mutuellement enchantés de se voir.

— Je comptais aller chez toi aujourd'hui, dit le père d'Émilie. J'aurais besoin de ton concours pour une affaire...

— Importante?

— Superbe.

— Oh! tant mieux! Tu ne saurais croire, mon cher ami, combien je suis désolé de te voir réduit aux expédients, toi, une intelligence d'élite, toi, un travailleur, un des hommes les plus dignes d'estime que je connaisse, auquel il n'a manqué jusqu'à présent qu'une chance heureuse pour faire fortune. S'il ne te faut que cent ou deux cent mille francs pour t'y aider, je les mets à ta disposition.

— Bien vrai?

— J'ai confiance en toi, moi! Tu me conteras l'affaire en déjeunant. J'ai aussi à te parler de choses très-importantes.

La servante entra.

— Est-ce prêt, Marielle? demanda M. Boulmier.

— Pas encore, répondit-elle. Accordez-moi un petit quart d'heure.

Puis, quand elle fut sortie :

— Tu ne sais pas, ajouta M. Boulmier d'un ton dégagé, le bruit court que ta fille aura deux cent mille francs de dot.

— Qui dit cela?

(1) Voir la *Revue* du 31 décembre 1879 et du 31 janvier 1880.

— Ton beau-père. C'est un habile homme...

— Trop habile ! beaucoup trop habile ! interrompit brusquement M. Duluc. Il m'a fait passer par de dures épreuves ; je ne veux pas que cela recommence pour ma fille et le mari de ma fille.

— Il ne tient qu'à toi de bien choisir ce mari, insinua M. Boulmier.

Mais M. Duluc n'écoutait plus. Affaissé sur un fauteuil et la tête plongée dans ses mains, il s'abandonnait à de douloureuses réflexions.

— Nous sommes camarades d'enfance, dit-il d'une voix sourde, mais si tu avais été seulement deux ou trois années sans me voir, tu ne reconnaîtrais plus en moi l'homme que tu as vu jadis si insouciant et si heureux. Tout me souriait. Les portes dorées de l'avenir s'ouvraient toutes devant moi. Après de brillants examens et une thèse remarquée, j'avais été reçu docteur, et je réussissais au delà de mes espérances à Paris, où il est ordinairement si long de se faire une clientèle. Un jour, je fus appelé chez M. Dalesme, légèrement malade. Je revins plusieurs fois... je vis sa fille Valentine !... Ah ! quelles douces et enivrantes pensées naquirent alors dans mon esprit, dans mon cœur ! Après une jeunesse studieuse, je souhaitai de me créer un intérieur, une famille. J'avais acquis une position et il me tardait d'en partager le bien-être, de ne plus travailler pour moi seul. J'aimais, d'ailleurs, j'aimais ardemment cette jeune fille belle, spirituelle, bien élevée. Cependant, j'hésitai longtemps à la demander. Sa fortune me paraissait bien supérieure à la mienne. Enfin M. Dalesme me fit comprendre que mes propositions ne seraient pas repoussées, et il me dit en confidence qu'il donnait cent cinquante mille francs à sa fille.

— Il aime à faire convenablement les choses, fit observer M. Boulmier.

— Seulement, la veille du mariage, il m'expliqua...

— Admirable ! quel homme ! Il t'offrit, non le capital, mais la rente, provisoirement, en attendant que la dot fût réalisée. Tu étais amoureux, tu acceptas...

— Sans aucune espèce d'appréhension, mon ami. M. Dalesme est très honorablement connu. Il avait une maison luxueusement montée. Il recevait, il menait grand train. Sa femme lui a apporté de la fortune. Il m'avoua même un jour que son intention était d'avoir chevaux et voitures, mais qu'il hésitait, pour ne pas humilier le ministre. Ne ris donc pas, Boulmier !

— Mais c'est très amusant, cher ami. Et tu as touché ta rente pendant quinze mois, je crois?

— Oui, et me jugeant sûr de l'avenir, je m'établis sur un certain pied. Mon beau-père m'y avait d'ailleurs fortement engagé. Tu connais ses principes. Pour lui, argent et considération sont synonymes. Il me représenta que si je ne m'installais pas tout de suite avec luxe, jamais je ne pourrais acquérir une clientèle brillante. Il a là-dessus des théories bien arrêtées. Il prétend qu'on ne croit plus à rien en ce monde, sinon à la fortune, et que la fortune seule inspire confiance. Du reste, ce n'est pas un méchant homme, tant s'en faut. Il a même la réputation d'être bon époux, bon père, bon chef de bureau. Le monde professe pour lui une sorte d'estime, car le monde honore volontiers de ses sympathies les gens qui se font les esclaves de ses goûts, de ses manies, de ses doctrines du jour, de préférence à ceux qui placent leur idéal et leur règle de conduite dans une morale plus haute, plus pure et plus immuable.

— Finalement, mon cher, on doit être de son siècle, répliqua M. Boulmier, qui se cabra comme s'il eût été personnellement attaqué. De nos jours, il y a que deux classes de la société qui aient le droit de rester pauvres sans déchoir : les prêtres et les militaires.

— Au surplus, je n'avais pas besoin des exhortations de mon beau-père pour monter ma maison d'une manière convenable, poursuivit M. Duluc. Par l'exercice de ma profession et les rentes de la dot de ma femme, je me trouvais à la tête de 15,000 francs par an, et ce fut d'après ce chiffre que je basai mes dépenses. Et ce qui me guida, ce ne fut pas l'amour du luxe, du bien-être ; personnellement, je m'en passe sans regrets. Mais j'adorais ma femme. Il m'était doux d'aller au-devant de ses satisfactions. Elle n'est pas coquette. Mais la moins coquette est flattée de tenir son rang, de n'avoir pas à faire des comparaisons fâcheuses, de ne pas risquer d'être humiliée, écrasée par le faste d'une amie. Et la parure!... La parure des femmes n'est point le résultat de mauvais sentiments ou de caprices. Elle a sa raison d'être. Elle est une distinction sociale. Une femme mal mise est toujours de mauvaise humeur. Dans un bal, une robe portée trois fois attire les railleries, la compassion, les regards dédaigneux. En toute circonstance, on juge une femme sur sa toilette, elle, son mari, sa fortune, son bonheur même. On n'admet pas une félicité ayant des gants fanés. Aussi, j'ai passé

bien des nuits d'insomnie, j'ai usé mon intelligence et mes forces pour remplacer cette rente promise et si vite supprimée...

— Mais pourquoi n'as-tu pas insisté auprès de M. Dalesme?

— Ah! Je l'ai fait, et à plusieurs reprises! Mais il menait trop grand train. Aujourd'hui, il est réduit à vivre dans un appartement modeste et à n'avoir plus qu'une seule servante. Alors, il ne pouvait pas se modérer, il a réussi à dévorer la dot de sa femme, qui pourtant semblait inaliénable. Quand je lui parlais de celle de sa fille, il me menait dans son cabinet, il s'attendrissait, il essuyait ses yeux pleins de larmes, il me montrait en gémissant le bordereau de ses dettes à payer...

— Et tu lui offrais un billet de 1,000 francs!

— Pas toujours. Je lui ai fait souvent des reproches, je lui ai dit qu'il m'avait trompé, qu'il aurait dû me prévenir que Valentine ne recevait rien en se mariant...

— Oh! que tu es naïf, cher ami! S'il t'avait averti à temps, tu te serais retiré. Or, en bon père de famille, il désirait caser sa fille. Il a réussi sans bourse délier. C'est un habile homme.

— Assez! s'écria le père d'Émilie avec véhémence. Tu ris de ces choses-là, toi! Mais ils en pleurent amèrement, ceux qui les ont subies et qui en ont souffert! Faire un procès au père de ma femme... Je n'ai pu m'y résoudre. J'ai travaillé, j'ai lutté... Puis, enfiévré par cette situation fausse et douloureuse, j'ai tenté les exécrables hasards de la bourse. J'ai gagné d'abord, j'ai vécu ainsi quelques années, n'osant pas interroger ma conscience, et même me croyant heureux parce que ma femme n'avait à endurer aucune privation. Puis un jour...

— Rien n'est perdu, puisque l'honneur est sauf, interrompit M. Boulmier d'un ton affectueux. Tu aurais pu t'en tirer par un coup de chapeau, les dettes de Bourse comme les dettes de jeu, n'étant pas légalement exigibles. Tu as préféré payer...

— Et comment? En prenant des engagements. Il y en a eu un que je n'ai pu remplir à temps. Les huissiers sont arrivés, ma femme est tombée comme morte, ma fille a eu besoin de toute la bonté de son cœur pour ne pas me haïr.

— Cette lamentable histoire, balbutia M. Boulmier... Au moment de se mettre à table... Enfin, mon cher, ajouta-t-il tout haut, tu as du moins la consolation de savoir ta femme très agréablement abritée chez sa tante, et ta fille chez ses grands parents.

— Et moi, je suis déchu de mon titre sacré de père de famille ! ajouta M. Duluc d'une voix brisée. Il m'est interdit de rappeler auprès de moi ma femme et ma fille, que je ne puis ni protéger, ni nourrir. Et je vis toujours, ô mon Dieu !... Pourquoi pas?... Je puis encore être utile. Et d'abord, je signifierai à mon beau-père que je ne veux pas, pour Emilie, de cette fantasmagorie de dot dont il a usé pour Valentine et qui a causé mon malheur. On trouve cela ingénieux ; je dis, moi, que c'est une infamie, dont j'ai pu mesurer les horribles conséquences. Quelle est donc la probité de ces gens si honorables? Ils se feraient scrupule de voler un centime et ils considèrent comme une preuve d'intelligence de tromper honteusement celui qui va devenir leur gendre. Quant à moi...

Mais la conversation fut interrompue par la vieille Marielle, qui vint prévenir ces messieurs que tout était prêt.

M. Boulmier ne se le fit pas dire deux fois.

— Enfin ! pensa-t-il en se précipitant vers la salle à manger. J'ai cru que ce bon Duluc allait recommencer son histoire. Il ne réfléchit pas que je l'ai entendue vingt fois, que j'en ai été témoin oculaire et auriculaire pendant que tous ces pitoyables événements la composaient pour l'édification des races futures! Quelle patience!... Mais, s'il la recommence, je l'écouterai encore. N'oublions pas que Duluc est le père de la ravissante Emilie. Aujourd'hui, je n'ai rien à lui refuser... Et lui aussi, je l'espère, ne refusera pas ce que j'ai à lui demander.

VI

LA MAISON RONDE

M. Boulmier s'était promis d'être aimable. Il crut même indispensable d'adresser quelques mots d'amitié à Marielle, qui se multipliait pour servir de son mieux.

— Je vous cause bien de l'embarras, lui dit-il...

La brave femme, très réservée d'habitude et que les chagrins de son maître rendaient encore plus silencieuse, ne répondit pas.

— Marielle m'est dévouée, reprit M. Duluc. La veille de ma naissance elle entra au service de mon père et de ma mère...

— Et depuis lors elle ne t'a quitté ni dans la bonne ni dans la mauvaise fortune ! interrompit vivement M. Boulmier. C'est admirable ! Cela fait votre éloge à tous les deux.

Puis M. Boulmier avala un verre de vin blanc d'un air satisfait.

— Je l'ai échappé belle, pensa-t-il. J'ai vu le moment où ce bon Duluc allait me raconter tout au long l'histoire de sa servante, pour faire suite à la sienne et à celle de sa femme et de sa fille. Heureusement, je m'y suis pris à temps pour la raconter moi-même. C'est plus court.

Il ajouta tout haut :

— Si tu avais continué à exercer la médecine, cher ami... Quel âge avez-vous, Marielle ?

— Soixante dix-huit ans, monsieur !

— Age superbe ! Si tu exerçais encore la médecine, Marielle serait pour toi une excellente enseigne, démontrant victorieusement que tu possèdes à fond l'art de faire vivre les gens jusqu'à la vieillesse la plus avancée.

— Hélas ! répondit M. Duluc, les jeux de bourse ont des conséquences multiples, dont une des plus graves est de dégoûter du travail patient et régulier. Comment veux-tu qu'un homme qui risque de gagner ou de perdre dix ou vingt mille francs en un jour, s'astreigne à faire et à recevoir des visites dont le produit quotidien ne dépasse pas une quarantaine de francs ? J'ai négligé mes clients et, naturellement, ils m'ont abandonné. Aujourd'hui, ma profession ressemble à ces outils devenus inutiles parce que, faute de s'en servir, on les a laissés envahir par la rouille, et le docteur Duluc, s'il recommençait à attirer les malades dans son cabinet, rencontrerait des lenteurs et des difficultés plus considérables encore qu'à ses débuts.

Le père d'Emilie ne put s'empêcher de soupirer. Mais, étouffant bientôt ses regrets :

— Par bonheur, j'ai plusieurs cordes à mon arc, continua-t-il. Et en ce moment, j'ai à te proposer...

— Une grande affaire !... Ah ! Ah ! Voyons.

— Et d'abord, mon ami, as-tu remarqué que toutes les maisons de Paris sont carrées ?

— Tu m'y fais penser !... Oui, en effet, toutes les maisons de Paris sont carrées.

— Eh bien, moi, mon ami, j'ai l'intention de bâtir une immense maison ronde...

M. Boulmier interrompit par un large éclat de rire. Il se renversa

en arrière sur sa chaise, en portant sa serviette à sa bouche comme pour comprimer cet accès d'hilarité.

— Il se moque de moi, pensa M. Duluc décontenancé. Il va refuser.

Mais M. Boulmier ne l'entendait pas ainsi.

— Ah! c'est trop drôle! reprit-il en se tordant de joie sur sa chaise. J'en mourrai!... Tu peux te vanter d'avoir compris ton siècle, toi! Du nouveau, du nouveau, et toujours du nouveau!... A bas la routine, et vive le progrès! Les maisons carrées... Allons donc! Il n'en faut plus. C'est démodé, c'est usé. Nous vous ferons des maisons rondes comme des tours.

— Laisse-moi t'expliquer...

— Inutile. Je juge une affaire du premier coup d'œil, moi. Ton idée est sublime, tout simplement. C'est bizarre, c'est absurde, c'est insensé, en un mot tu as pour toi toutes les chances de réussir. Je connais mes contemporains. Combien te faut-il? Je mets trois cent mille francs à ta disposition.

— Oh! c'est trop, répondit M. Duluc ébloui. Permets-moi de te développer mon plan...

— Tout à l'heure! Pourquoi dis-tu que ce que je t'offre est trop? Tu as tort: tu ne marches pas grandement quand c'est nécessaire. Oh! tu es intelligent, je t'ai vu à l'œuvre. Tu as fait deux ou trois découvertes qui ont eu du succès, mais tu les as vendues trop bon marché, sans savoir en tirer parti. L'année dernière, on t'a mis à la tête d'une immense fabrique de produits chimiques qui menaçait ruine par suite du décès de son chef. Tu es resté là dix mois, travaillant nuit et jour. Tu as mis au courant de tout le fils du propriétaire, un jeune homme de vingt-cinq ans qui, grâce à toi, a connu tous les secrets du métier. Or, qu'as-tu demandé pour ce signalé service? Pas assez. Dans ces cas-là, on pose ses conditions, on se rend indispensable jusqu'à ce qu'on ait obtenu une association bien en règle, indissoluble, et on se trouve riche pour toujours. Dans ce monde, il ne faut pas être modeste, car personne ne t'assignera une valeur plus haute que celle que tu t'attribues à toi-même. Maintenant parle, use et abuse de mes écus, c'est le moment, attendu que je vais te demander...

M. Boulmier n'acheva pas.

— En prenant le café, pensa-t-il, cela vaudra mieux.

— Voici mon plan, dit M. Duluc. Il ne comporte pas une réforme

raical e, mais seulement une exception. Tu ne me crois certainement pas assez fou pour imaginer des rues composées de maisons rondes. Je n'en veux donc bâtir qu'une seule, immense, monumentale, un vrai palais, et je la place au milieu d'un parc, à Auteuil, sur des terrains dont je puis faire l'acquisition immédiatement.

— A la condition de réunir des fonds!

— Bien entendu. Cette gigantesque rotonde comprendra cent-vingt compartiments ou petits hôtels distincts et pourra loger un millier d'individus. A l'intérieur du cercle, j'établirai un vaste jardin commun...

— Rond?

— Toujours! A l'extérieur, un promenoir bitumé régnera sur tout le pourtour, abrité par une élégante marquise et bordé par des boutiques de toute espèce, où les habitants de ma maison trouveront, sans sortir de chez eux, tout ce qui est nécessaire à la vie. Le parc au milieu duquel s'élèvera mon édifice sera ouvert à tous, cela va sans dire, et ainsi on aura l'avantage, en plein Paris, d'être à la fois à la ville et à la campagne.

M. Boulmier serra la main de son ami.

On venait de servir le café.

— Tu as ma parole, dit-il. Ton idée est pratique. Elle a même ce degré de fantaisie et d'originalité qui assure les triomphes éclatants. Tous les Parisiens un peu intelligents, et il y en a, voudront habiter la... la... baptisons l'établissement. On pourrait l'appeler *la Rotonde Duluc*.

— Rotonde! Ce n'est pas chatoyant. Il y a eu la rotonde du Temple, pour les vieux habits, et je craindrais...

— Alors, *le cirque Duluc?*

— Le cirque? Non. On supposerait qu'on y fait des exercices de voltige, comme aux Champs-Elysées.

— Nous chercherons. Quant à présent... Ah! mon ami, tu ne te figures pas combien je serais heureux de nous voir tous réunis, toi, ta femme, ta fille et moi, dans ton enceinte circulaire, ta rotonde, ton cirque... Si cela ne te contrarie pas, disons tout simplement *ta maison*, car je m'embrouille dans tous ces noms divers.

— Tu y viendras aussi, Boulmier?

— Certes! On n'a pas souvent des occasions pareilles. Et d'ailleurs... tu ne vois donc pas comme je suis ému? Tu ne te doutes donc de rien?

— De quoi est-il question?

— Comment! Tu as une fille qui est charmante... Moi, je ne suis pas marié... Et tu ne te doutes de rien?

— Explique-toi clairement.

— Ah! par exemple, c'est trop fort, Duluc!... Et tu m'as déjà compris. Aurais-tu l'intention de faire des cérémonies avec moi? Faut-il que j'aille passer un habit noir et des gants blancs pour avoir l'honneur de te demander la main de ta fille?

— Toi! s'écria le père d'Émilie.

Et il y avait dans ce cri un tel accent de surprise peu encourageant, que M. Boulmier en fut cinglé comme d'un coup de fouet.

— Passons au salon, dit-il en jetant sa serviette avec colère. Je veux te parler sans témoins.

— Oh! Je n'ai pas de secrets pour Marielle, répondit M. Duluc, qui néanmoins le suivit.

Pendant le trajet, si court qu'il fût, M. Boulmier avait eu le temps de se calmer.

— Ne précipitons rien, pensa-t-il, car si Duluc refuse positivement, il mettra ensuite son amour-propre à ne pas changer d'avis.

Puis il ajouta tout haut d'un ton cordial :

— L'idée de ta maison ronde est excellente, cher ami. Bien souvent je m'étais dit : pourquoi donc ne fait-on pas de maisons rondes? Si cela t'arrange, je soumissionnerai tous les travaux à entreprendre. Quant à ma proposition, elle t'a étonné, n'est-ce pas? Les pères sont tous les mêmes; ils ne veulent jamais s'apercevoir que leurs enfants sont d'âge à se marier. J'ai déjà exprimé mes vœux à M. Dalesme. C'était convenable, puisque ta fille habite chez lui. Maintenant, je te fais ma demande. Mais ne te hâte pas de répondre. Prends ton temps, réfléchis; nous recauserons de tout cela un jour ou l'autre.

— Ah! s'écria le père d'Emilie d'un air sincèrement affligé, tu n'es pas raisonnable!

— Comment?

— Tu oublies qu'Emilie a dix-sept ans...

— C'est au contraire pour cela qu'elle me plaît.

M. Duluc garda un instant le silence.

— Ah! Je suis véritablement peiné, reprit-il. Que n'es-tu marié et que n'as-tu un fils, dont l'âge, le caractère et les goûts s'accorderaient avec ceux de ma fille! Avec quelle joie j'accueillerais alors

des projets d'alliance! Mais te donner Emilie, à toi!... Ah! tu as du bon sens, mon ami, tu as conscience que ce serait la sacrifier, puisque tu m'engages à prendre du temps pour m'habituer peu à peu à cette idée. Mais je dois être franc. Nous sommes camarades d'enfance et des relations si anciennes commandent la sincérité la plus absolue. Ne pense plus à cette folie, je t'en prie. Il m'est si pénible d'avoir quelque chose à te refuser! Rentre en toi-même. Je te connais, je connais ta vie, tu dois te connaître aussi. Or, il est bien certain que, quelles que soient tes illusions à ce sujet, tu n'aimes pas ma fille.

— Je l'adore!...

— Calme-toi. Tu n'aimes et n'as jamais aimé que ton plaisir.

— Mon plaisir serait de l'épouser.

— J'entends bien. Mais ma fille ne te convient pas. Elle est trop douce, trop simple de cœur et d'âme, trop pieuse...

— Parfait! Je suis bien aise que ma femme ait de la religion. C'est une garantie. Je ne l'empêcherai jamais d'aller à la messe. Au contraire.

— Tu l'y accompagneras?

— Oui, le dimanche, en grande toilette.

— Et tu croiras ainsi l'avoir attachée à toi par un lien nouveau. Il ne sera qu'apparent, mon ami. Tu es de ceux qui ont pour principe que « si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer ». Tu es satisfait de savoir que, par suite de la crainte de Dieu, tes serviteurs travailleront courageusement à t'enrichir et s'abstiendront de te voler. Tu souhaites que ta femme ait de la religion parce que la religion, en définitive, réunit dans son sein l'élite de la société et toutes les honnêtes femmes, et parce que c'est là, comme tu le dis, une garantie pour l'accomplissement de tous les devoirs.

— Sans doute.

— Mais tu n'envisages qu'un seul côté de la question, mon ami. Des femmes en prières tu ne regardes que la toilette, et tu n'es pas capable de te mettre à l'unisson des sentiments à la fois profonds et doux, forts, généreux et immortels, qui emplissent les cœurs prosternés devant Dieu. Or, ma fille Émilie...

— Ah! Elle a bien raison de croire à une vie meilleure, car celle que tu lui fais n'est guère agréable, s'écria brutalement M. Boulmier. Et finalement, j'ai su faire mon chemin dans le monde, moi. C'est l'essentiel. Aujourd'hui je te demande ta fille en mariage et tu t'avises de te faire prier. Mais avant une semaine tu te repentiras

de toutes tes simagrées et tu viendras me chercher. J'en suis convaincu... car tu n'es pas un mauvais père.

— Un mauvais père ! répéta M. Duluc.

— Oui, un mauvais père, reprit M. Boulmier avec insistance. A qui accorderas-tu ta fille? A quelque jeune homme qui n'aura que sa bonne mine et des espérances pour entrer en ménage. Et quel sera le résultat? Mais prends donc exemple sur toi, mon pauvre ami ! Où est ta femme ? Où est ta fille ? Elles vivent encore, si on peut appeler cela vivre, mais chez les autres et non chez toi. En me prenant pour gendre, de pareilles calamités ne sont pas à craindre. Je suis riche, moi, je suis deux fois millionnaire. Au revoir.

Il sortit.

Mais il revint presque aussitôt, et entr'ouvrant la porte :

— A propos, et ta maison ronde ?

— Me proposeras-tu encore d'épouser ma fille ?

— Certes. Ma participation à ton entreprise est à ce prix.

— Un marché ! murmura M. Duluc avec indignation.

Puis il reprit froidement :

— Mes plans sont faits. Il ne me faut que 20 ou 25,000 francs pour la mise en train. Je réunirai ensuite les capitaux au fur et à mesure qu'ils seront nécessaires. Les tiens ne seront ni sollicités, ni refusés... sans conditions, cela va sans dire, autres que celles faites à tout le monde. Te voilà prévenu. Adieu.

— Bonne chance !

Et M. Boulmier s'éloigna, définitivement cette fois.

— Il y viendra ! se disait-il en descendant l'escalier.

— Jamais ! pensait de son côté M. Duluc, jamais je ne donnerai ma fille à un tel mari. Et d'ailleurs, elle n'en voudrait pas.

M. Duluc était retourné dans son cabinet, où il essayait de travailler en songeant malgré lui à cet entretien, lorsque la vieille Marielle accourut.

— Viens vite, dit-elle... et prends ta figure des jours de fête Devine qui a sonné... Devine qui vient te voir... Ton beau-père, ta belle-mère et ta fille ! Ils sont au salon.

VII

LA TOURNÉE DE VISITES

Les mardis de Mme Dalesme, après avoir brillé du plus vif éclat, semblaient péricliter. La veille, notamment, elle avait cruellement souffert; car après avoir attiré chez elle par des invitations réitérées une dame considérable, cette dame venue pour la première fois et s'attendant à rencontrer nombreuse compagnie, s'était trouvée dans un désert. Aussi lorsqu'elle se retira après une demi-heure de conversation fort laborieuse, au lieu de promettre de revenir comme on l'en priait instamment, elle garda le silence et se contenta de répondre par un sourire dédaigneux qui signifiait, hélas! bien clairement : «Vos mardis, chère Madame, mais c'est une mauvaise plaisanterie, tout simplement.»

Aux grands maux les grands remèdes. Mme Dalesme songea donc à faire une grande tournée de visites. Son mari l'approuva hautement et consentit à l'accompagner.

— Je me dispenserai d'aller à mon bureau, dit-il, quoique cela me coûte beaucoup, car j'ai toujours été l'esclave de mes devoirs. Mais il est des sacrifices qu'il faut savoir faire. Mon ministre me disait dernièrement qu'on doit cultiver ses relations. C'est même là, ajoutait-il, une de ces grandes lois sociales dont on ne comprend pas assez l'importance, et dont l'oubli entraîne les sociétés modernes aux abîmes.

Puis le chef de bureau reprit d'un ton amer :

— Le bruit d'une dot de deux cent mille francs pour Emilie avait attiré dans son salon un concours immense de visiteurs. Mais ce bruit a perdu de sa consistance, et ils se retirent tous, à présent qu'ils ne sont plus alléchés par l'appât de l'or. En outre, dans notre siècle de corruption, on se méfie les uns des autres d'une façon abjecte. Pour les dots, par exemple, il ne suffit plus de les annoncer, il faudrait permettre de les vérifier, les étaler sur la cheminée, les laisser toucher du doigt, et encore il se trouverait des gens pour affirmer tout bas qu'elles ont été prêtées ou louées pour la circonstance.

— Oh! Que vous connaissez bien notre époque, mon ami! s'écria Mme Dalesme d'un air d'admiration profonde. Et, tenez, il n'y a pas

jusqu'à ce jeune avocat qui ne se soit cru dispensé de paraître à mon mardi.

— Henry Maynard!.. Oh! celui-là a voulu, comme on dit, briller par son absence. Je le crois très-amoureux d'Emilie.

— Mais M. Boulmier?...

— Chère amie, interrompit le chef de bureau d'un ton grave, mon avant-dernier ministre me disait un jour, vingt-quatre heures avant sa dégringolade, que sur terre il faut savoir pactiser avec les éléments divers que nous coudoyons bon gré mal gré. C'est très juste. Or, que désirons-nous? Le bonheur d'Emilie. Boulmier est pour elle un parti brillant, solide, inespéré. Mais il ne faut rien compromettre, rien livrer au hasard. As-tu remarqué en quelles circonstances Boulmier s'est déclaré? En voyant Emilie très adulée et très demandée. L'histoire des moutons de Panurge est de tous les temps. Maintenant, qu'avons nous à faire? Tenir la dragée haute, car sans cela Boulmier serait capable de se dédire, n'attachant plus aucun prix à un but qu'il lui serait trop facile d'atteindre. Accessoirement, il y a urgence à soutenir tes mardis, à leur donner une vogue incontestée, à y faire figurer Henry Maynard et d'autres postulants s'il s'en présente, à stimuler Boulmier par l'aiguillon d'une concurence sérieuse.....

— Vous croyez?.. Oh! Comment ferai-je, moi qui aime tant les chemins qui vont tout droit?..

— Mais je suis là moi!.. Heureusement! répliqua M. Dalesme d'un air majestueux.

Il envoya commander une calèche de grande remise pour l'après-midi, et on prévint Emilie de préparer sa toilette.

Au déjeuner, la liste des visites à faire lui fut communiquée et elle lut tout haut.

— Maynard! commença-t-elle.....

Puis elle s'arrêta toute troublée.

— Ne confondons pas! reprit M. Dalesme avec gravité. Nous allons voir Melle Maynard seulement elle, car il ne serait pas séant que Mme Dalesme, moi et toi allassions visiter un jeune homme.

— Ce qui ne nous empêchera pas de l'engager à être plus exact à mes mardis, si nous le rencontrons chez sa sœur, ajouta Mme Dalesme. Leur nom est en tête de la liste, parce qu'ils habitent un quartier perdu, et nous commencerons par là.

— Nous passerons forcément près de la rue de mon père, reprit

la jeune fille d'un ton ému et craintif. Nous pourrions bien profiter de l'occasion pour aller le voir.

Ces mots provoquèrent un solennel silence. Puis à la grande surprise de Mme Dalesme, M. Dalesme répondit :

— Il n'y a guères d'inconvénients.

Et il regarda sa femme pour lui apprendre discrètement qu'il s'expliquerait plus tard.

En effet, ayant envoyé sa petite-fille s'habiller après le dessert :

— Chère amie, dit-il, Emilie m'ouvre des horizons imprévus. Il faut que Duluc vienne à tes mardis.

— Pour faire fuir mes connaissances les plus assidues!

— Mais non, mais non. Nous le stylerons. Ah! si je pouvais démarrer Mme Perponterre!..

— Ma sœur !

— Oui ; tu ne saurais croire combien une dame riche, de province, produit bon effet dans un salon parisien. N'y pensons plus. Mme Perponterre ne se dérangerait pas pour un trône. Mais il nous faut Duluc. Nous serions bien forcés de l'exhiber pour le mariage de sa fille ; donc il vaut mieux s'y prendre d'avance.

— Oh! comme vous pensez à tout, mon ami!

— Duluc est instruit, aimable quelquefois... Rarement! Aussi je m'appliquerai à faire ressortir surtout sa science. C'est là un élément excellent. On s'en soucie fort peu, mais cependant..... Un exemple me fera mieux comprendre. Il y a sept ans, je fus engagé à dîner par mon ministre. Ordinairement, un Ministre n'engage pas à dîner son personnel administratif, mais....

— Mais vous êtes un homme du monde vous, mon ami!

— J'ai cette réputation. Il y avait parmi les convives un membre de l'Institut. Une question quelconque ouvrit par mégarde le robinet de son éloquence, et elle se mit à couler indéfiniment. Ce fut, je crois, une conférence sur l'astronomie. Du reste, personne n'écoutait, comme de juste, sauf un domestique qui ouvrait de grands yeux. Le savant s'en aperçut, se tourna ostensiblement vers son auditeur attentif et acheva sa conférence. Dans le courant de la soirée chacun, le ministre en tête, s'empressa de le complimenter. Que de choses intéressantes! Quel puits de science! Quelle admirable clarté de langage! Le domestique, lui, n'osa offrir ses félicitations, et pourtant il était le seul qui eût prêté l'oreille. Conclusion : Dans le grand monde la science est toujours bien accueillie, fêtée chaudement. On

s'arrange de manière à ne pas en entendre un traître mot, mais il est de bon goût de lui faire honneur et de l'applaudir.

— Je suis prête, dit Emilie qui rentra, tout empressée et gracieuse.

— Vite, vite, s'écria M. Dalesme en se levant. Quelle heure est-il? La calèche est en bas?

Trois quarts d'heure après, il monta en voiture avec sa femme et Emilie, et le cocher reçut l'ordre d'aller bon train.

Mlle Maynard et son frère étaient seuls chez eux, lorsque les visiteurs arrivèrent rue Notre-Dame des Champs.

Henry était près d'une fenêtre et les aperçut dans la cour.

— M. et Mme Dalesme, dit-il..., et Mlle Emilie!

— En effet, reprit Mlle Caroline, après avoir regardé.

Et elle retint par la main son frère, qui déjà s'élançait à leur avance.

— Jette un coup d'œil sur les toilettes, lui dit-elle... On ne vient nous faire qu'une visite de cérémonie.

— Tu as raison, répondit Henry.

Dans le premier moment et avec la promptitude d'espérance d'un cœur sincèrement épris, il s'était imaginé que la présence de M. et Mme Dalesme, venant après son entrevue avec M. Duluc, avait une signification décisive, toute favorable à ses projets. Mais il reconnut bien vite qu'il n'était matériellement pas possible que M. Duluc se fût déjà concerté avec les grands parents d'Emilie, et, au lieu de courir au-devant d'eux comme un messager de bonheur, il se tint tranquille et attendit.

— Oui, tu as raison, Caroline, reprit-il, c'est tout simplement une visite de cérémonie... et je crois même qu'il serait préférable de ne pas dire que j'ai vu aujourd'hui M. Duluc.

Bientôt M. et Mme Dalesme, accompagnés d'Emilie, firent leur entrée.

Eh! bonjour, Mademoiselle, dit Mme Dalesme. Enchantée de vous rencontrer. Nous avions presque peur... Oui, pour les personnes qui n'ont pas de jour, on n'est jamais certain... Votre santé est bonne? Et vous, Monsieur?... Oh! j'ai de grands reproches à vous adresser, à tous les deux. Vous m'abandonnez... Vous oubliez mes mardis. Oh! c'est mal. Mais vous viendrez mardi prochain, n'est-ce pas? Vous me le promettez.

— Mon ministre me disait dernièrement, commença le chef de bureau...

Mais sa femme, toute à ses politesses, l'interrompit sans y faire attention.

— Hier, j'avais beaucoup de monde, continua-t-elle... Et bien, vous l'avouerai-je? Vous me manquiez. Hélas! c'est votre faute. On a beau avoir un très grand nombre d'amis, de connaissances, il en est dont la présence est plus ou moins agréable. Je suis bien médisante... N'en croyez rien. J'aime mes amis, et s'il me fallait décider lesquels occupent la première place dans mon cœur... Du reste, règle générale, je compte sur vous et sur M. votre frère tous les mardis.

La conversation tomba.

Mlle Maynard, qui avait un esprit fin et charmant, essaya de la soutenir en la transportant sur un terrain moins banal; mais Mme Dalesme ne pouvait écouter, étant absorbée par le soin de donner de petites tapes continuelles à sa robe, dont la splendide étoffe avait trop de propension à se tenir debout. Au bout de dix minutes, elle échangea un regard avec son mari et ils se levèrent tous deux.

— A mardi, reprit-elle. Nous vous quittons. Nous sommes en tournée de visites, c'est une rude corvée; quand je dois m'y résoudre, j'en suis malade trois jours d'avance. Mais j'aime tant mes amis...

— A qui occupe un certain rang dans le monde, c'est presque une obligation d'en avoir beaucoup, appuya le chef de bureau. Mon ministre me disait même à ce sujet...

— Ainsi, c'est bien convenu, continua sa femme dont la robe bruissait comme le murmure d'une cascade; à mardi!

Henry et Emilie n'avaient pas prononcé une parole.

Au moment de sortir, la jeune fille s'approcha de Mlle Maynard, et, par un mouvement spontané, l'embrassa.

— Mademoiselle, dit alors Henry, j'ai vu aujourd'hui monsieur votre père. Oh! J'en suis bien heureux! C'est un homme si bon, si aimable, si distingué!...

— Nous allons chez lui, monsieur.

— Oh! Tant mieux! Il vous dira peut-être...

Il n'osa achever. Émilie le regarda, puis, embrassant de nouveau Mlle Caroline.

— Au revoir! murmura-t-elle. A bientôt!

Une difficulté énorme se présenta : Il y avait tant de visites à

faire qu'il était presque impossible de savoir par où commencer.

— A mon bureau, dit M. Dalesme, quand j'ai trop d'ouvrage sur les bras et que je ne sais lequel entreprendre, j'use d'un moyen bien simple : je ne fais rien. C'est la meilleure méthode pour sortir d'embarras. Mon ministre m'a même avoué que dans les crises politiques...

— Rue Saint-Roch ! cria Émilie au cocher qui attendait les ordres.

— C'est une idée! reprit M. Dalesme arraché ainsi à ses perplexités. Nous aurions bien sept ou huit personnes à voir sur la route, mais nous en serons quittes pour revenir sur nos pas. Cette calèche n'est pas mauvaise. D'ailleurs, si nous ne pouvons terminer aujourd'hui nos visites, nous les continuerons demain.

Vingt minutes après, la vieille Marielle annonçait à M. Duluc l'arrivée de son beau-père, de sa belle-mère et de sa fille.

Émilie, toute joyeuse, courut aussitôt vers lui.

Pendant ce temps, M. et Mme Dalesme contemplaient tout ce que les garçons de restaurant n'avaient pas encore emporté, et se disaient :

— Tiens!... Il y a eu un festin!

On ne pouvait pas savoir si les convives avaient été nombreux, car le couvert était ôté, mais des piles d'assiettes rangées çà et là témoignaient que le déjeuner avait eu une certaine importance; les mannes et les paniers ronds à étages déposés dans un coin de la salle à manger provenaient évidemment d'une bonne maison, et, détail caractéristique, M. Dalesme ayant eu la curiosité de ramasser un ou deux bouchons, il y lut tout autour des marques fort recommandables gravées au fer rouge.

— C'était d'un bon style, pensa-t-il; mon gendre se lance.

Puis, sa femme ayant fait un geste de désapprobation.

— Ne nous hâtons pas de blâmer, ma chère amie, lui dit-il. Un repas d'apparat rapporte presque toujours beaucoup plus qu'il ne coûte.

Ils entrèrent au salon.

Émilie ne tarda pas à y amener son père.

Que de choses, cependant, il eût eu à lui dire!

Il la regardait, il l'embrassait, puis il s'éloignait de deux pas pour mieux la contempler. Il s'étonnait de la trouver si jolie, puis il songeait que d'autres s'en étaient aperçus, et déjà il rêvait pour elle un avenir heureux.

— Merci de votre bonne visite, dit-il en serrant avec effusion les mains de M. et Mme Dalesme. Vous me conduisez ma fille!... C'est bien aimable à vous! Chère enfant!... Je ne pense qu'à elle, je travaille pour elle...

— Vous aviez du monde à déjeuner? interrompit Mme Dalesme.

— Ce n'est pas un reproche, mon gendre, se hâta d'ajouter M. Dalesme. Je crois même devoir vous prévenir que, dans des cas semblables, vous pouvez sans indiscrétion m'inviter. Certes, je suis surchargé d'occupations, et ce serait pour moi un grand sacrifice que de leur dérober quelques instants. Mais on se doit à sa famille. Mon ministre me disait dernièrement : l'esprit de famille est le palladium des sociétés modernes, et nous devons faire tous nos efforts pour le conserver intact.

— Le fait est que vous auriez bien dû inviter votre beau-père, reprit Mme Dalesme un peu sèchement.

M. Duluc ne répondit pas, car une explication lui eût été pénible. Ces propos lui rappelèrent même douloureusement le déjeuner payé par M. Boulmier et la coopération promise par celui-ci pour la maison ronde, à la condition qu'on lui accorderait la main d'Émilie.

— Oh! Je réussirai! pensa M. Duluc. Je réussirai sans lui. Et jamais ma fille ne sera la femme que d'un jeune homme qu'elle puisse aimer autant qu'estimer.

Tout rayonnant d'espérance, il demanda à son beau-père un instant d'entretien particulier.

— Volontiers, répondit le chef de bureau que les bouchons aux grandes marques avaient favorablement influencé. Passons dans votre cabinet, mon cher gendre.

Au bout de cinq minutes, il en sortit hagard, bouleversé. Il saisit par les mains sa femme et Émilie et les entraîna fiévreusement.

— Partons d'ici! murmura-t-il d'une voix étranglée. Partons d'ici!

— Écoutez-moi, au moins! s'écria M. Duluc en cherchant à les retenir.

Mais M. Dalesme n'entendait rien. Il se sauvait comme devant un incendie, entraînant toujours sa femme et Émilie affolées de surprise.

Il ne se remit un peu que dans la calèche.

— A l'hôtel! ordonna-t-il.

— Vis-à-vis des cochers, il disait volontiers *l'hôtel* en parlant de son appartement.

— A l'hôtel! reprit-il. Il me serait impossible de continuer la série de visites. Je ne me sens pas bien. Je souffre.

— Mais qu'est-ce qu'il y a donc? demanda sa femme prise de terreur. Que s'est-il passé? Vous me faites frémir...

— Il a voulu... Ah! c'est à n'y pas croire!... Il a essayé... de m'emprunter 20,000 francs!

— Oh! Quelle abomination!

— 20,000 francs!

— Je ne m'étonne plus si on rencontre chez lui des traces d'orgies en plein jour. Et qu'avez-vous répondu?

— Rien.

— Il fallait...

— Rien! On ne discute pas avec des gens pareils. On s'en va, voilà tout.

Émilie s'était détournée pour cacher ses larmes.

— Pauvre père! murmura-t-elle.

Hippolyte Audeval.

(*A suivre*).

LES AFGHANS

Voilà encore des gens qui se battent ou que l'on bat. A distance, on ne distingue pas bien les péripéties de la lutte et l'on n'en apprécie pas parfaitement les causes. On crie *à l'assassin!* Quel est-il?

Je voudrais qu'il existât un écrivain tout exprès qui, lorsqu'un nouveau conflit éclaterait dans un coin du monde, prendrait sa bonne plume et, impartial parce qu'il serait complètement indifférent, édifierait le public sur les antécédents des adversaires, dont on ne se préoccupe pas assez, voilés qu'ils sont par la poussière et la fumée de la bataille. Le fait en lui-même, suffisamment connu par les dépêches des journaux, serait laissé de côté et ne servirait que de motif à un tableau aussi pittoresque que possible des belligérants, résumant les détails de leurs mœurs et l'histoire de leur passé. Le présent serait ainsi éclairé tout à coup et le lecteur mis à même de conclure, ce qu'il est fort embarrassé de faire, assailli qu'il est de plaidoiries pour ou contre, dont la vérité ne se dégage pas. Ce rôle de montreur de bêtes curieuses, pardon! c'est de peuples en colère que je voulais dire, manquerait peut-être de brillant. Ce défaut serait compensé par de notables avantages. Ce *montreur*, d'abord, ne courrait pas le moindre risque, pourvu qu'il eût la prudence de n'exhiber, autant que possible, que des peuples lointains, et de considérer comme ne méritant description, pour être assez ou trop connues, les nations du voisinage capables de lui faire arriver des désagréments par voie déplomatique. Remarquez que si, par hasard, quelques-unes des pierres qu'il pourrait avoir l'occasion de lancer dans le jardin des gens de tout là-bas, cassaient des carreaux à la maison tout à côté ou en face, cela passerait tout naturellement sur le compte d'une erreur dans le pointage, ou même d'un excès de zèle pour la conservation de l'immeuble.

Ensuite il en résulterait une utilité capitale, déjà indiquée, et sur laquelle je reviens pour y ajouter un corollaire. Le lecteur, au courant des faits et gestes du peuple laissé dans l'ombre, en apprenant ceux de la nation avec laquelle on lui ferait faire connaissanee, n'aurait souvent qu'à se dire comme le capitaine Lambert : Ce sont des paysans qui se disputent avec des gens de la campagne. Cela lui éviterait des frais considérables de sensibilité, tout en lui permettant de réserver son attention pour les récits qu'on lui ferait et de rire, sans le moindre scrupule, aux bons endroits, s'il y avait lieu. Joignez à tout ce qui précède la diffusion dans les masses des connaissances historiques et géographiques, dégagées de tout appareil et rendues attrayantes, et vous avouerez, sans la moindre hésitation, que mon idée n'est déjà point tant si sotte.

Je veux inaugurer ce genre, sans prétendre en faire une spécialité, ni mordre les profanes qui auraient l'audace de s'y aventurer, comme certains écrivains qui, campés dans le règne de Louis XV par exemple, jettent des cris de paons effarouchés lorsque des concurrents se présentent, et veulent les avaler tout net.

Les Afghans m'ayant paru réunir à une grande attraction toutes les chances de sécurité désirables pour l'écrivain, je ferai sur eux ma première expérience.

En attendant que l'assassin dont je parlais en commençant se découvre, j'ai tout le loisir de les présenter de trois quarts, de face et de profil, ainsi que leur guêpier, comme un journaliste hollandais, si je ne m'abuse, a baptisé l'Afghanistan.

Il était déjà difficile de déterminer les limites de ce pays, et c'est, à l'heure actuelle, presque impossible. Je ne garantis donc pas celles que je donne, qui ne doivent plus être les véritables de fait.

Sa frontière septentrionale est formée par la partie occidentale d'une chaîne de montagnes les plus hautes du globe qui va du golfe de Bengale jusqu'à Hérat, dont presque tous les sommets sont couverts de neiges éternelles et du haut desquels descendent de grands fleuves. Cette chaîne qui se dirige d'abord par le nord nord-ouest jusqu'à Kachemyr en partant du Barrampoutra, va par le nord-ouest jusqu'au pic neigeux de l'Hindou-Kouch, situé au nord et presque sous le méridien de Kaboul, capitale de l'Afghanistan, et court ensuite de l'est à l'ouest en s'abaissant graduellement jusqu'à Hérat, espace pendant lequel elle perd son nom d'Himalaya, sans en recevoir un autre des indigènes. C'est le Paropamisus des Grecs.

L'Indus dessine exactement sa frontière orientale et méridionale, en en distrayant la province de Peïchawer, d'où elle coupe les monts Soliman et va rejoindre la chaîne des Kortikkis, au nord du célèbre défilé de Bolân.

La frontière occidentale, suivant la vallée de Châl et le cours de la Lora, côtoie le désert du Seïstan et remonte au nord en longeant le territoire de la Perse.

Du Sindh aux monts Soliman, l'Afghanistan représente la moitié occidentale de la vallée de l'Indus, puis jusqu'à l'Hindou-Kouch et le désert de Perse, un grand plateau en amphithéâtre qui domine tous les pays dont il est environné.

On devrait s'attendre à trouver dans ce pays un grand nombre de cours d'eau; mais ils ne sont, comme il arrive souvent dans les contrées montagneuses, que de rapides torrents sans profondeur. A l'exception du Sindh ou Indus, toutes les rivières sont guéables pendant la plus grande partie de l'année. La plupart, diminuées par les saignées qui leur sont faites pour les besoins de l'irrigation, disparaissent et semblent se perdre dans les terres, avant d'avoir fait leur jonction avec une autre rivière ou d'avoir porté leurs eaux à l'Océan.

L'Indus est le seul cours d'eau toujours navigable, mais sa rapidité, surtout dans la partie supérieure de son cours, ne permet pas de l'utiliser comme moyen régulier de transport.

Tous les climats de la terre semblent s'être ici donné rendez-vous. Certaines vallées profondes, privées de la brise de mer et de l'effet des moussons, ont pendant l'été des chaleurs plus accablantes que celles de l'Inde, tandis que les habitants des plateaux élevés ne peuvent quitter les habits de laine et les peaux de moutons à aucune époque de l'année. Il gèle à Kaboul au commencement d'octobre. Une neige épaisse couvre le sol à Ghazna jusqu'au mois de mars. Ici les habitants sont obligés de dormir enveloppés de peaux de mouton et couchés sur des poêles; là les Afghans trempent leurs habits dans l'eau avant de se coucher, et ne s'endorment jamais sans avoir auprès d'eux un vase plein d'eau pour étancher la soif qui ne tardera pas à les réveiller.

La température est généralement très sèche et il ne pleut avec quelque suite qu'au printemps.

Les voyageurs doutent qu'il existe des lions dans l'Afghanistan. Cependant il semble que l'on en trouve dans les montagnes du

Kaboulistan. Ce roi des animaux y est signalé comme si petit et si faible, qu'on peut le ranger dans la catégorie de ces bons caniches qui montent la garde en dormant devant l'Institut.

Il n'y a pas à se livrer à de peu respectueuses comparaisons à l'endroit des tigres et des léopards qui se promènent à l'est des monts Soliman. On est obligé de les prendre très au sérieux.

Les chasseurs d'Europe auraient beau jeu avec les renards et les lièvres, quittes à être chassés par les loups, les hyènes et les chacals. Dans le pays froid, les loups, l'hiver, attaquent même les hommes, les hyènes s'en prennent jusqu'aux buffles, les chacals suivent pour grignoter les restes. Inutile de dire que les moutons sont très malheureux, presque autant qu'avec les bergers français qui jouent de la flûte.

L'ours noir de l'Inde et un autre de la même famille, vêtu de blanc sale, méditent dans les montagnes boisées. Ces ermites quittent peu leurs repaires, à moins qu'il n'y ait dans le voisinage quelque plantation de cannes à sucre. Alors, bonjour à la méditation et gare au planteur chatouilleux sur son droit de propriété!

Peu de sangliers, quelques ânes sauvages dans le Germsîr et les sables au sud de Kandahar. L'élan dans la montagne, l'antilope, très rare, dans la plaine; les chèvres sauvages, dans la partie orientale.

Il existe une bête à cornes que les Persans appellent *pausen* et dont je n'ai trouvé nulle part le véritable nom. Cet animal, longuement encorné, exhale une odeur forte qui n'a pourtant rien de désagréable. Il passe pour se nourrir de serpents et on le tue tant qu'on peut. C'est d'une ingratitude sans qualificatif possible. Eh bien, lui seul est coupable et s'attire ce désagrément. La même chose arrive peut-être aux animaux à deux pieds sans plumes ni cornes dans cet étrange pays. Il a la malice de cacher *dans ses intestins* je ne sais quoi de vert, grand comme une fève, qui constitue un spécifique infaillible contre la morsure des serpents. On ne fait que fouiller dans sa pharmacie. C'était à lui à ne pas la placer là.

Il y a des singes dans le nord est. On rencontre en petit nombre des coucous, des paons, des perroquets, des geais, mais des pies à indiscrétion. Les rongeurs de l'Europe abondent sous toutes les espèces. Les chiens vivent à l'état sauvage avec les porcs-épics et les hérissons, auxquels ils font la guerre. Partout sont les pigeons, les tourterelles, les corbeaux et les hardis moineaux.

On élève beaucoup de chevaux, parmi lesquels on remarque ceux de Hérat, ceux du Daman appelés *tazis*, et les *yebous* ou poneys de Bamian. Les mules sont très faibles. Les ânes rendent de grands services à l'agriculture. Les dromadaires et les chameaux sont employés pour les transports. Les bœufs à bosse traînent la charrue. Les habitants du Seïstan et les Câkers en élèvent seuls des troupeaux. Les moutons sont de l'espèce appelée *doremba* en persan et remarquable par le volume extraordinaire de sa queue.

Les tribus pastorales, qui ont la passion de la chasse, élèvent des chiens courants. Les *khandis*, chiens d'arrêt, sont très beaux.

La fauconnerie est en grand honneur. On instruit une espèce d'autour à s'abattre sur les gracieuses antilopes et à leur déchirer la tête avec son bec. Il chasse également le héron, la grue, la cigogne, le canard, l'oie sauvage, le cygne, la perdrix et la caille.

Les tortues de terre pullulent. Les abeilles sont très communes à l'est des monts Soliman et tentent la sensualité des ours, friands de leurs rayons. Personne ne les élève.

Dans les pays voisins du désert et où la température est très élevée pendant l'été, les moustiques et les sauterelles prennent assez fréquemment leurs ébats.

La plupart des serpents sont inoffensifs, et la violence du venin des scorpions de Peïchawer a été considérablement exagérée.

Je ne veux pas oublier les *bourâk*, chats à long poil, dits chats de Perse. Ils sont l'objet d'une exportation considérable.

On trouve dans les montagnes les *djelgouzehs*, pins, qui produisent des pommes plus grosses que des artichauts et des amandes qui ressemblent à des pistaches; des chênes, des cèdres, de gigantesques cyprès, le noyer, l'olivier sauvage, le pistachier, le bouleau, le houx, le noisetier et le lentisque. Dans la plaine le mûrier, le tamarin, le saule, le platane, le peuplier et une foule d'autres que l'on retrouve en Europe.

Les arbustes comprennent entre autres : le groseillier, l'épine-vinette et la vigne.

Les fleurs d'Europe, les roses, les jasmins, les pavots, les narcisses, les hyacinthes, les tubéreuses, les giroflées ornent tous les jardins et croissent à l'état sauvage.

Les cours d'eau qui descendent de l'Hindou-Kouch roulent de l'or. Le Kafiristan a de l'argent en petite quantité. Des lits de lapis-lazuli bordent la rivière de Kashgar dans le pays des Youssoufzaïs.

Les Afridis et les Hazârehs ont des mines de plomb et d'antimoine ; les Viziris du minerai de fer, ainsi que le Badjour, où l'on a trouvé du cuivre. En quelques endroits on a recueilli des échantillons de soufre, d'alun, d'orpiment. Le pays est riche en sel et en salpêtre.

Une race victorieuse de tribus agricoles et nomades qui ont réduit à un état quasi sauvage les anciens propriétaires du sol ; un ramas d'hommes chassés des pays voisins par les révolutions incessantes de l'Asie, d'aventuriers, de commerçants et d'individus qui, au temps de la conquête se sont réfugiés dans les villes pour se soustraire à l'esclavage ; enfin la race vaincue et attachée à la glèbe, comme les serfs de l'Europe au moyen âge, forment la population de l'Afghanistan évaluée à quatre millions d'individus.

Les tribus sont donc la véritable aristocratie du pays. Leurs subdivisions rappellent les anciens clans des Highlanders. Les chefs de ces clans sont de véritables seigneurs féodaux, toujours suivis d'hommes d'armes.

Elles portent le nom d'*oulous* et prétendent descendre de Kaïse, fils d'Abraham, que nous ne connaissons pas, mais que les Afghans assurent avoir été un personnage extrêmement héroïque. Cette communauté d'origine ne les empêche pas de vivre fort distinctes les unes des autres, promenant leurs troupeaux sur un espace circonscrit et déterminé pour chacune, et vivant aussi chacune sous un gouvernement particulier. Chaque tribu se divisant en plusieurs *khaïls* ou branches, qui se subdivisent en tant de fractions que la dernière ne contient plus que quelques familles, et toutes, même cette dernière, se donnant le luxe d'un chef *indépendant*, on peut se figurer quel est le pouvoir de l'Emir que sa mauvaise étoile, à laquelle il n'est pas toujours le maître de se soustraire, appelle à régner sur tant d'indépendance.

Le chef de l'oulous, toujours choisi dans la plus ancienne famille, porte le titre de Khan. Dans un assez grand nombre de tribus sa nomination appartient au souverain, qui peut le révoquer et nommer un de ses parents à sa place. Dans les autres le Khan est élu par le peuple. C'est une mine inépuisable, quoique sans cesse exploitée, de discordes intestines.

Le Khan gouverne avec le concours d'assemblées composées des chefs de chaque subdivision. Ces assemblées se nomment *djirgas*. Dans les cas de peu d'importance ou de force majeure, il agit sans consulter le djirga. Voilà la règle. Dans la pratique, le Khan s'étudie

à ne consulter personne, pendant que chaque branche, chaque fraction, chaque famille de la tribu arrange ses petites affaires à sa guise, sans s'embarrasser de ses chefs plus que du Grand Turc. Quand l'administrateur et les administrés ont, par suite de ce système, commis quelque bévue, on nomme un magistrat temporaire dont les talents inspirent la confiance. Ce dictateur fait la guerre que l'on s'est attirée, ou atteint tout autre but que l'on s'est proposé en le nommant, puis reprend sa place dans l'oulous.

Dans les tribus soumises au roi, le Khan, chargé de percevoir les impôts pour le compte du souverain et de lever la milice, ce dont il trouve le moyen de se faire un revenu considérable, a beaucoup d'influence, parce qu'il peut entretenir une suite nombreuse et rendre des services aux principaux de ses subordonnés.

En somme, l'Afghan n'est pas attaché à ses chefs, mais à l'oulous. Aucun Khan n'a le droit de vie et de mort, et il est bien rare que, surveillé par le djirga, il soit assez puissant pour entraîner sa tribu à quelque démarche contraire à son honneur et à ses intérêts.

Les tribus de l'ouest sont pacifiques en comparaison de celles de l'est, qui ne connaissent que de courtes trêves. Les unes, quoique ne manquant pas de motifs de guerre, ne recourent aux armes que lorsque leur vieille animosité est réveillée par quelque circonstance extraordinaire; les autres, comme les Youssoufzaïs ne désarment jamais.

Les opérations militaires ne consistent qu'en excursions de pillage, en véritables razzias. Les volontaires seuls y prennent part chez les tribus peu turbulentes. Les Youssoufzaïs lèvent un fantassin par charrue et un cavalier par deux charrues. Les réfractaires paient de fortes amendes.

On assemble ainsi des corps considérables, mais indisciplinés, qui engagent avec l'ennemi des mêlées tumultueuses où la victoire se décide promptement sans grande perte. Les vainqueurs s'en donnent à cœur joie sur le territoire du vaincu, qui ronge son frein jusqu'à ce qu'il se croie en état de reprendre la campagne.

Les tribus du nord-est, seules, ont un revenu public composé d'une taxe spéciale et des amendes infligées à divers titres à leurs membres; mais elles ne consentent à payer la taxe que pour un objet d'utilité publique. Le Khan s'en dédommage en s'appropriant la taxe sur les Hamsayehs et sur les Hindous, ainsi que le produit des droits levés sur les marchandises qui traversent le territoire de l'oulous.

En revanche, la tribu s'impose elle-même pour subvenir aux frais de l'hospitalité et entretenir les mollahs.

Je dirai de suite, pour n'avoir plus à y revenir, que les Hamsayehs, *voisins*, sont des gens qui, n'étant pas Afghans de naissance, sont attachés aux oulous, près desquels ils se trouvent à peu près dans la position des anciens affranchis.

Ils n'ont pas de place au djirga ; mais la garde de leurs intérêts est confiée à la subdivision et plus particulièrement aux individus qui les ont adoptés.

C'est un point d'honneur pour tout homme de protéger ses Hamsayehs ; aussi leur condition diffère-t-elle peu en réalité de celle des autres membres de l'oulous.

La loi est le Koran, appuyé d'un code particulier de justice criminelle connu sous le nom de Pouchtounwalli, usage des Pouchtaneh, ainsi que les Afghans s'appellent eux-mêmes. Les Hindous les nomment Patans.

Tout homme a le droit de se faire justice par lui-même, et les mollahs ont beau faire, il est légal et commandé impérieusement par l'honneur de ne laisser à personne le soin de venger ses injures. Œil pour œil, dent pour dent. Si l'offenseur est trop puissant, la la vengeance peut s'exercer sur un de ses parents et même sur toute personne de sa tribu. Si l'occasion fait défaut, l'offensé, fort de son bon droit, peut attendre indéfiniment jusqu'à ce qu'elle se présente. Mais il serait honteux pour lui et toute sa race de renoncer à la saisir, et ses parents, sa tribu même, doivent l'aider dans son entreprise jusqu'à ce qu'il l'ait menée à bonne fin.

Une vengeance en amène inévitablement une ou plusieurs autres, qui se transmettent religieusement des pères aux enfants pendant plusieurs générations.

Un djirga composé du kan, des *malleks* ou anciens, et des mollahs, juge les procès criminels. Le djirga du village ou de la subdivision a dans son ressort les petits délits.

Un examen rapide des principales tribus suffira pour donner une idée des autres.

Les Youssoufzaïs, la plus considérable des tribus berdourahnies qui habitent le nord-est, venus de l'ouest il y a environ trois cents ans, tiennent aujourd'hui en état de vasselage les descendants des premiers occupants du sol qu'ils appellent *fakirs*.

D'après une coutume dite *ouaïche*, ils échangent tous les trois ou

cinq ans par la voie du sort les terres allouées aux khaïls de leur grande tribu, afin de faire participer également tout le monde aux avantages comme aux défauts de la propriété commune.

Ce sont les plus turbulents et les plus guerriers de tous les afghans. Leurs multiples petites républiques s'entredéchirent quand leurs querelles intestines leur laissent quelque trêve.

Leurs maisons à toits plats en terrasse ont deux pièces avec un porche ouvert. La seconde chambre est réservée aux femmes, les hommes se tiennent dans la première ou sous le porche. Leurs lits composés d'un châssis de bois sont très bas. Leur mobilier consiste en quelques couvertures, des vases de bois ou de terre, et des caisses pour les habits. Ils mangent deux fois par jour : à déjeuner, du pain et du lait; à dîner, du pain, des racines ou des légumes, et quelquefois, mais rarement, de la viande. Dans les grands jours de l'été, ils mangent encore à midi.

Ils portent une tunique de coton serrée à la taille et tombant en larges plis jusqu'au-dessous du genou; elle est teinte en gris avec l'écorce du grenadier, ou de couleur bleu foncé. Ils ont un large turban blanc, des pantalons de coton, des sandales et un *loungi* (grand mouchoir de soie et de coton mêlés) qui pend sur l'épaule et vient s'attacher autour de la taille. Ils s'en servent tantôt comme de manteau et tantôt comme de ceinture. Le vendredi (jour férié des musulmans) et les jours de fête, ce costume est remplacé par des habits de soie.

Les femmes, chargées d'ornements d'or et d'argent, ont une robe fermée sur la poitrine et très large par le bas. Quand elles sortent, le *bourka*, manteau, les enveloppe depuis la tête jusqu'aux pieds. Elles ne travaillent pas hors de chez elles, et les femmes des gens pauvres ne vont jamais que la nuit chercher l'eau nécessaire à leur famille.

Les fakirs exerçant tous les métiers, les plus pauvres des Youssoufzaïs travaillent seuls.

Le plus ordinairement, surtout pendant l'hiver, ils se réunissent au *Houdjra*, sorte de maison commune, et passent leur temps à causer autour du feu et à fumer le *kalian* (pipe à eau). Ils y font parfois venir des femmes et des enfants pour les amuser par leurs danses et leurs chants. Leurs seuls exercices sont ceux du sabre, de l'arc et du fusil.

Irritables et ombrageux à l'excès, ce sont des gens vigoureux, au

beau teint, aux yeux vifs et gris, à la barbe et à la tournure militaires. Ils sont braves, mais moins hospitaliers que les tribus de l'ouest.

Les Youssoufzaïs des plaines sont passionnés pour le jeu, l'ivresse de l'opium, du chanvre et de beaucoup d'*et cætera* que comprendront ceux qui connaissent les fumeurs de *kif* de l'Algérie. Pourtant, ils sont soumis en aveugles à la tyrannie de leurs mollahs.

La sobriété et l'absence des vices qui dégradent leurs congénères distinguent ceux de la montagne, mais les mollahs passent avec eux de vilains quarts d'heure.

Indignés de trouver un de ces pauvres gens occupé à copier le Koran, des montagnards ne furent pas maîtres de leur colère : « Comment, lui dirent-ils, vous prétendez que ces livres viennent de Dieu, et voilà que nous vous prenons à les fabriquer vous-mêmes. C'est trop fort! » Le mollah eut beau se débattre, ils lui coupèrent la tête. Cela fit du tapage. Les malleks, après leur avoir fait comprendre à grand'peine l'erreur profonde dans laquelle ils étaient tombés, les blâmèrent vivement d'avoir agi avec tant de précipitation. Eux, qui n'étaient pas au fond de mauvais hommes, reconnurent qu'en effet il y avait eu quelque légèreté de leur part dans cette affaire, et en témoignèrent un tel regret qu'on ne leur en parla plus, de crainte de les affliger.

Les Khyberis, qui appartiennent aussi aux Berdourahnis, habitent les têtes des nombreux rameaux qui se détachent du Séfid-Koh. Leur nom vient de la passe ou vallée de Khyber, située sur la rive droite de la rivière de Kaboul, seule route pratiquée entre Peïchawer et Djellalabad, autrement dit entre l'Inde septentrionale et l'Afghanistan. Leur pays est très accidenté. La partie haute se compose de montagnes presque impraticables, et la partie basse de riches et étroites vallées. Divisés en trois tribus indépendantes : Afridis, Chaînouaris et Ouroukzis, ils représentent une population de cent vingt mille âmes. Ils sont indomptables dans leurs repaires ; aussi tous les conquérants depuis Alexandre ont-ils été forcés d'entrer en composition avec eux, à cause de l'importance de la passe de Khyber. Les princes de l'Afghanistan leur ont toujours consenti des subsides considérables, à condition qu'ils répondraient de la sécurité de la route ; mais jamais les voyageurs isolés n'ont pu passer en sûreté dans leurs montagnes, et en temps de désordre il devient impossible de traverser leur territoire, tant sont invétérées leurs habitudes de rapine. La dangereuse passe de Khyber a environ

vingt-cinq milles de long, tantôt côtoyant le flanc des montagnes à pic sur des sentiers à peine assez larges pour un chameau chargé, et tantôt traversant des gorges qui n'ont pas toujours une largeur de quinze pieds. Quelquefois encore, la route suit le lit de torrents qu'une pluie soudaine peut gonfler en noyant les voyageurs. En tout temps, les chutes de rochers et les éboulements des montagnes sont à craindre dans ce redoutable défilé, véritable porte de la mort.

Les Khyberis sont petits, musculeux, ont la figure maigre, le nez long, les pommettes des joues saillantes, le teint très brun. Leurs turbans et leurs tuniques sont d'un bleu foncé. Pour chaussure, ils ont des sandales de paille tressée ou de feuilles de palmier nain. Ils sont armés de longs fusils à grande portée qu'ils appuient sur une fourchette pour s'en servir. Leurs sabres et leurs lances sont courts. Ce sont d'excellents tireurs, et les plus voleurs et les plus dangereux de tous les Afghans.

Le Daman, qui comprend tout le pays entre les Montagnes Salées, les monts Soliman, l'Indus et le Sind supérieur, est habité par diverses tribus que l'on désigne sous le nom général de Lohânis.

On y élève beaucoup de dromadaires. Les chaleurs y sont excessives l'été, mais pendant l'hiver le climat est très agréable.

Les hommes de Daman sont plus vigoureux que les Berdourahnis, et portent de longs cheveux et de longues barbes. Ils mangent plus de viande et vivent plus du produit de leurs troupeaux. Leurs femmes paraissent en public sans la moindre contrainte. Ils sont moins querelleurs et moins vicieux que leurs voisins.

Leurs magistrats, appelés *chelouashtis* ou quarante, élus par les Malleks ou les chefs de famille pour un temps déterminé, maintiennent l'ordre au moyen d'amendes ou même de châtiments corporels. Le chef des chelouashtis prend le titre d'émir. Le jour de son élection la tribu lui prête serment d'obéissance. Ses pouvoirs sont annuels. Le traitement des chelouashtis est composé des amendes qu'ils frappent sur leurs administrés.

Les fakirs des Youssoufzaïs se retrouvent ici sous le nom de *Ryots*, paysans attachés à la glèbe, descendant d'une population vaincue, esclaves achetés ou émigrés.

Le Daman est le campement d'hiver des Soliman-Khaïls, des Karotis, des Nassirs et d'autres tribus errantes qui viennent y chercher un abri contre la rigueur du climat de leurs montagnes avec leurs chameaux et leurs moutons.

Les deux principales tribus des monts Soliman sont le Shirânis et les Viziris.

Les premiers habitent de petits villages de trente ou quarante maisons creusées dans la terre au pied des élévations du sol. Chacune d'elles ne contient qu'une chambre fermée pendant la nuit par un treillage de bois. L'hiver, ils couchent autour du feu sur des tapis de feutre, enveloppés dans leurs manteaux de peau de mouton. Les forêts leur fournissent le bois à brûler et ils s'éclairent avec des torches en bois de pin.

Ils sont de moyenne taille, maigres, mais vigoureux, braves et actifs. Ils s'habillent avec deux couvertures de feutre noir et grossier. Leurs sandales sont en cuir de bœuf et leurs turbans en toile de coton blanche. Ils se marient tard et ont de particulier sur les autres afghans que le père donne une dot à sa fille, au lieu de recevoir de l'argent de son gendre. Les femmes ne sont employées qu'aux travaux domestiques et à ceux de la moisson.

Ils n'ont ni domestiques, ni esclaves. Leur chef, appelé *Nika*, grand-père, commande à la guerre et rend la justice. On lui paie un mouton et un bœuf par troupeau.

Chaque village a son mollah, qui perçoit la dîme du produit de la terre et des troupeaux. Presque tous les Shirânis savent lire le Koran et sont très exacts à remplir leurs devoirs religieux.

Ils sont en guerre avec tout le monde, pillent impitoyablement les voyageurs et n'accordent ni paix ni trêve à leurs voisins du Daman. Cependant un étranger assez heureux pour se faire bien venir d'un Shirâni peut traverser tout le pays dans la plus parfaite sécurité.

Les Viziris sont au nord des Shirânis, au milieu des plus hautes montagnes de la chaîne des monts Soliman dont ceux-ci occupent les dernières ramifications méridionales en descendant vers l'Indus.

Ils n'ont point de chef commun et vivent par petites associations en parfait accord entre elles. Ce sont des pillards déterminés; et les nomades qui traversent leur territoire doivent chaque année ivrer un combat pour aller retrouver au sud leur pâturage d'hiver. Ils ne font aucun quartier aux hommes; mais si une femme vient à tomber entre leurs mains, ils la reçoivent avec respect et lui donnent une escorte pour retourner à sa tribu. Ceux d'entre eux qui sont fixés habitent des villages à maisons en terrasse, ou des cavernes qu'ils se creusent dans les montagnes. Les autres vivent sous la

tente, dans la montagne avec leurs troupeaux pendant l'été, et l'hiver dans les vallées.

Ils s'habillent comme les Shirânis. Leurs armes sont le sabre, le bouclier et un fusil à mèche. Leur pays étant très riche en minerai de fer, ils font ces armes eux-mêmes. Hautains et fiers, ils sont polis entre eux et avec leurs hôtes. Un viziri qui affirme quelque chose en touchant sa barbe, est cru sans discussion.

Les femmes ont le droit de choisir leur mari. La femme qui veut épouser un homme, qui lui plaît bien entendu, charge le tambour, pas de ville mais du camp, ce qui est tout comme, d'attacher un mouchoir au bonnet de celui qu'elle aime, avec une des aiguilles qui servent à retenir ses cheveux. Le tambour choisit son moment (tous les tambours sont malins, sans que cela blesse les clairons), s'acquitte de son message en public, nomme la personne qui l'a chargé de la commission, et celui qui s'est laissé attacher le mouchoir est obligé d'épouser.

Les Dourahnis habitent les plaines sablonneuses qui confinent au nord au Paropamisus, à l'ouest au grand désert salé de la Perse, au sud à la chaîne du Kodja-Amran qui les sépare des Kakhers, à l'est enfin au pays des Ghildjis.

Les deux branches les plus illustres de cette tribu sont les Populzis qui habitent la vallée de la Ternak, Kandahar ou le pays montueux au nord de cette ville, et les Barakzis, habitant le pays au sud de Kandahar, la vallée d'Urghessan, les bords de l'Helmend, Etymander des anciens, et les plaines brûlantes que traverse cette rivière avant d'aller se perdre dans le Melchiléh-Sistan, lac du Séïstan, Aria-Palus des anciens, connu aussi sous les noms de Hamoun et de Zarèh.

Ces deux branches ont eu l'honneur de fournir les souverains de l'Afghanistan.

L'Emir ou roi est le chef héréditaire des Dourahnis. Leur territoire, conquis par Nadir-Shah, ne leur a été rendu que sous la condition de fournir un cavalier par charrue et, après l'expulsion des Persans, les rois Afghans ont hérité de ce tribut. Les autres Khaïls doivent bien un service militaire à la couronne, mais par suite d'innovation. Il ne leur a été imposé que longtemps après qu'ils avaient conquis et cultivé leurs terres, sans le secours d'aucune puissance extérieure.

Les officiers de la cavalerie des Dourahnis sont aussi magistrats

civils. Le pouvoir des *Sirdars* de cette tribu est en conséquence plus grand que celui des autres chefs, appuyé comme il est sur leurs richesses et le crédit qu'ils tirent de leur position à la cour où tous les grands emplois sont entre leurs mains.

Les Dourahnis habitent des villages de quatre rues aboutissant à une grande place située au centre, ornée d'une pièce d'eau ou d'un bassin. Les jeunes gens s'y rassemblent le soir pour se livrer à leurs exercices guerriers, et les vieillards pour jouir de ce spectacle et causer des exploits de leur jeunesse ou des affaires de la politique.

Les maisons sont en briques cuites ou séchées au soleil et cimentées avec de la boue mêlée de paille hachée. Les toits, quelquefois en terrasse, sont plus souvent faits de trois ou quatre petits dômes en briques, car le bois est très rare dans le pays. Les maisons n'ont qu'une chambre de vingt pieds de long sur douze de large. Deux ou trois autres bâtiments, construits de la même manière, renferment le bétail, le foin, la paille et les instruments agricoles. Pendant la belle saison, la famille se tient dans une sorte de cour ou d'espace réservé en avant des maisons. La chambre est tendue de *Gallims*, espèces de tapis de laine, sur lesquels on étend des tapis de feutre pour s'asseoir.

Chaque village a toujours une boutique de charpentier, une de forgeron et au moins une mosquée. Le mollah qui la dessert reçoit de chaque habitant une contribution de grains, sans compter ce qu'il gagne en apprenant à lire aux enfants.

Les *Bazgars*, métayers, des journaliers Tadijks ou Hamsayehs, ou enfin des esclaves cultivent les terres des riches.

Les agriculteurs vivent sous des tentes de feutre noir, sans sortir pour cela de leurs terres.

Les pasteurs promènent leurs tentes de feutre grossier mais imperméable dans les vastes plaines du sud et le pays montagneux entre Hérat et le Seïstan. Coupées par un rideau, elles donnent deux appartements : un pour les hommes et l'autre pour les femmes.

Les Dourahnis ont pour armes un sabre persan, un fusil à mèche, rarement un bouclier. Les riches portent une cotte de mailles, des carabines, des pistolets et des lances.

Cette tribu, qui n'a de querelles avec ses voisins que sur la frontière du sud-ouest, s'est toujours montrée au premier rang parmi les plus braves dans les guerres nationales.

Les Dourahnis, très religieux, sont aussi très tolérants. Les

hommes et les femmes vivent et mangent ensemble dans l'intérieur de la famille, mais sont toujours séparés dans les fêtes.

Il aiment avec passion la chasse à cheval et le tir au fusil. Tous les soirs ils se réunissent pour chanter, danser et écouter le récit d'une de ces histoires merveilleuses qui plaisent tant aux Orientaux.

Les Ghildjis, à l'est des Dourahnis, représentent la tribu la plus nombreuse de l'Afghanistan. Ils en furent la plus célèbre. Ce sont eux qui, au mois de novembre 1841, ont donné le signal de l'insurrection dans laquelle sir A. Burnes, sir W. Mac-Naghten et l'armée du général Elphinstone ont péri. Ghazna et Kaboul sont sur leur territoire.

De leur personne, c'est la race la plus grande, la plus vigoureuse et la plus belle de l'Afghanistan.

Les Nassirs ne sont ni au nord ni au sud d'aucune tribu, mais au milieu de tout le monde. Au printemps, ils campent chez les Ghildjis au nord des monts Soliman; à la fin de l'été, ils vont de pâturages en pâturages, et quand l'hiver approche ils se mettent franchement en route pour aller se chauffer dans le Daman, partagés en deux divisions sous les ordres du Khan et des moushirs. Kanzour, sur le Gomal, est le rendez-vous général. Quand tous les traînards ont rejoint, il y a là trente mille personnes. Pendant huit ou dix jours jusqu'à la passe de Zir-Kamy, par où ils débouchent dans les plaines et se répandent dans tout le Daman, ils ont affaire aux Viziris qui les attendent pour se monter en troupeaux. Le combat recommence au printemps, quand ils repassent les montagnes pour rentrer dans le pays des Ghildjis.

KARL.

(*A suivre.*)

UNE RÉFUTATION DE M. AUGUSTIN THIERRY

II

Après avoir ainsi fait connaître comment M. Augustin Thierry compose ses récits, M. Aubineau examine comment il plie l'histoire à ses idées préconçues; il le montre faussant et forçant les textes et les faits pour établir la distinction des races et pour diminuer et dénaturer le rôle de la royauté et de l'Église, ces deux haines du libéralisme sous la Restauration.

La distinction des vainqueurs et des vaincus se maintenant toujours et partout, telle est l'idée fixe de M. Augustin Thierry; il n'est pas de révolution, pas de révolte, pas de mouvement religieux ou politique, et même pas d'émeute qu'il n'explique par sa distinction des races et dont il ne se fasse un argument. C'est ainsi qu'il invoque la division des Normands et des Saxons pour expliquer le triomphe de Cromwell, dont il lui serait difficile de prouver l'origine saxonne, et la chute des Stuarts qui comptaient parmi leurs adversaires presque toute la noblesse protestante, en majorité d'origine normande. Dans son entraînement, il faisait même un Saxon du saint archevêque martyr, Thomas Becket, parce qu'il convenait à sa thèse qu'un Saxon seul osât résister au roi normand. Avant saint Thomas Becket, il y avait bien eu le bienheureux Lanfranc et saint Anselme; mais, ne pouvant les faire Saxons, l'historien avait pris le parti de nier leur courageuse résistance et de les calomnier eu les transformant en courtisans.

Du reste, du propre aveu de M. Augustin Thierry, son siège était fait avant qu'il eût pris la peine d'étudier les documents historiques; il voulait trouver partout la lutte « des peuples conquérants et des peuples asservis d'une époque antérieure; » il faisait ses recherches avec l'intention bien arrêtée de prouver que « la race des envahisseurs est restée une classe privilégiée dès qu'elle a cessé d'être une nation à part. » On comprend ce que peuvent produire des recherches de cette nature, et l'on ne s'étonnera pas que l'his-

torien soit arrivé, suivant son expression, à « rattacher forcément toute l'histoire au fait de la conquête. »

En réalité, on cherche vainement dans notre histoire cet antagonisme des races dont M. Augustin Thierry faisait comme le pivot de l'histoire de France. Cet antagonisme se voit si peu, qu'un écrivain hardi, l'abbé Dubos, a pu soutenir qu'il n'y avait pas eu de conquête franque. Cette thèse était forcée, mais aurait-on osé même l'énoncer, si tout « dans notre histoire se rattachait fortement au fait de la conquête » et s'il y avait eu toujours en France deux peuples ennemis?

Passons, du reste, en revue, avec M. Aubineau, les arguments de M. Augustin Thierry; il sera facile d'en établir l'inanité.

Dans ses récits, dont se servent tous les historiens, saint Grégoire de Tours, loin d'appuyer la thèse de M. Augustin Thierry, nous montre les Francs et les Gallo-Romains unis, confondus. Il y a des barbares pauvres à côté de Gallo-Romains très riches et très puissants. Des évêques, des comtes, sont d'origine gallo-romaine. Gontran-Boson est de race barbare, cela ne l'empêche pas d'être le fils d'un meunier; la reine Marcovefe, de race barbare, est fille d'un artisan en laine; la reine Theudechilde, de race barbare, est fille d'un berger. A la même époque on voit des fils de familles gallo-romaines élevés dans le palais des rois; saint Valentin, Gallo-Romain, commande la garde du roi Childebert; saint Yrieix (Aridius), noble Gallo-Romain de Limoges, est chancelier du même roi; les généraux Mummole et Didier sont Gallo-Romains. Voilà qui prouve suffisamment que tous les barbares n'étaient pas riches et tous les Gallo-Romains pauvres et opprimés.

Pour faire entre les barbares et les Gallo-Romains une distinction que ne font pas les historiens contemporains, tant elle avait en réalité peu d'importance, M. Augustin Thierry n'a qu'un moyen : les classer suivant leurs noms, ces noms qu'il a défigurés à plaisir. Or, son système de classement est à chaque instant en défaut. Le comte Leudaste, le persécuteur de saint Grégoire de Tours, est Gallo-Romain; Chilpéric et Frédegonde donnent à leurs enfants le nom de Samson, qui n'est pas barbare ; le comte Florus est Franc et il a un fils nommé Bertulfus ; saint Licinius est d'origine franque. M. Thierry ne l'ignore pas, mais il passe outre, de peur de démolir d'un seul coup tout son système. Mais que vaut un système qui se trouve ainsi contredit à chaque instant?

Pour établir cette distinction qui est la base de son système, M. Augustin Thierry insiste sur les horreurs de la conquête franque. Seulement, ces horreurs ne sont pas confirmées par les écrivains contemporains. L'historien le voit, mais il dit que les ravages des Francs furent dissimulés, grâce à l'influence des évêques, à la suite de la conversion de Clovis, et les ruines qu'ils avaient faites mises sur le compte des Huns et des Vandales. C'est là une assertion gratuite qui ne peut être prise au sérieux. Par un singulier constraste, en même temps qu'il exagère les ravages des Francs, sur lesquels se taisent les contemporains, il se montre fort indulgent pour les Bourguignons et les Visigoths, que ces mêmes contemporains traitent fort mal. D'où vient cette différence? Toujours du système de l'écrivain, qui veut établir entre les Francs et les Gallo-Romains une séparation absolue qui lui est inutile pour les deux autres peuples, et aussi de ses préventions contre l'Église; ariens, les Bourguignons et Visigoths ont toutes ses sympathies. On reconnaît bien là le libéral de la Restauration.

En fait, M. Augustin Thierry n'apporte qu'un argument en faveur de sa distinction : le texte des lois salique et ripuaire; mais cet argument est-il concluant? M. Aubineau ne le pense pas.

Dans la composition pour réparation de l'homicide, dit-il, ces lois évaluent le meurtre du barbare au double de celui du Romain. Au premier abord, cette preuve semble décisive, surtout si on l'isole du texte même de la loi. Combien de distinctions légales cependant qui n'ont de retentissement ni dans la politique, ni dans l'histoire! Et lorsqu'on voit une différence nettement formulée dans les lois n'avoir aucun effet dans la pratique des choses ne peut-on pas conclure que le texte de la loi est une lettre morte et qu'il exprime un sentiment plutôt qu'une réalité? Les quatre premiers rédacteurs de la loi salique, Wisegast, Arogast, Salegast et Windogast (que ce soient là leurs noms ou les désignations de leurs dignités) pouvaient chercher à exalter ainsi l'orgueil de leur race; les rédacteurs chrétiens que Clovis, Childebert et Dagobert chargèrent plus tard de revoir ces mêmes lois et de les réformer selon les prescriptions de l'Église, pouvaient partager ou ne pas oser encore contredire cette vanité nationale. Elle conduisait du reste à des conclusions bizarres. Le meurtre du Franc, évalué au double de celui du Romain, est une marque d'orgueil que tout le monde comprend. Mais le crime du Franc, évalué au double de celui du Romain, constitue un privilège qui ferait aujourd'hui peu de jaloux. La loi des Ripuaires, cependant, l'établit expressément. Le Ripuaire qui n'obéit pas au ban du roi est

taxé à soixante sous et le Romain à trente seulement. Le Ripuaire qui refuse l'hospitalité à l'envoyé du roi paye encore soixante sous; pour le même délit le Romain n'en paye que trente. Ce n'est pas le lien plus étroit entre la royauté barbare et les hommes de même race qui faisait ainsi évaluer à plus haut prix le délit du Ripuaire. Dans des cas où la royauté n'est pas en question, la même différence subsiste encore. L'ingénu qui violait la sanctification du dimanche, en vaquant à des œuvres serviles autres que celles nécessaires à sa subsistance, payait quinze sous de composition s'il était barbare, et sept et demi seulement s'il était Romain. Les hommes d'aujourd'hui ne seraient pas curieux du privilége barbare en ces circonstances.

Encore une citation qui non-seulement répond à M. Augustin Thierry, mais fait justice d'un préjugé très répandu :

Dès le temps de la conquête, la noblesse en France est loin de constituer une race privilégiée, c'est à dire conservant exclusivement à ses enfants les avantages qui forment ce qu'on appelle son privilège. Un pareil système constitue les castes de l'Inde; la noblesse de France n'y a jamais été soumise. En tout temps, elle a été accessible à chacun et a ouvert son sein aux hommes de condition inférieure, que les circonstances et leurs services mettaient à même d'y entrer. Elle se composait, selon l'expression des anciens documents, des *hommes utiles*; et si l'antiquité de cette utilité d'une famille a paru précieuse; si le grand nombre d'exemples domestiques a semblé un titre et une garantie, en faveur de ceux qui les avaient reçus, jamais l'esprit public, ni l'esprit de la noblesse ne s'est refusé à sanctionner en France, et à sanctionner assez rapidement, l'anoblissement de nouvelles familles rendues importantes et *utiles* par le mérite de leurs membres. C'est ce principe de l'accessibilité des distinctions nobiliaires qui motivait, aux derniers jours de la monarchie, les anoblissements conférés par grâce du roi, et ceux que procurait l'exercice de certaines charges. Aux temps anciens, on conçoit qu'il n'y ait eu à ce sujet rien de précis; mais on ne voit nulle part la naissance et le sang conférant des privilèges exclusifs. A chaque page de nos histoires, au contraire, on voit le bénéfice de ces privilèges s'étendre sur des hommes nouveaux. Un palefrenier de l'armée s'était distingué dans les guerres du roi Eudes contre les Normands, et sans que sa naissance fût un obstacle, le roi put en faire un comte de Blois. Ce roi Eudes, qui était de la tige capétienne, et est par conséquent un des premiers ancêtres de la plus ancienne noblesse d'Europe, ce roi Eudes était lui-même d'une origine obscure : on ne remontait pas au delà de son grand-père, une vieille tradition lui donne pour auteur un boucher de Paris.

Nous pourrions encore trouver d'autres arguments pour com-

battre cet antagonisme constant des Francs et des Gaulois qu'à rêvé M. Augustin Thierry et qu'il a prétendu établir par des arguments qui dénotent peu de scrupule; mais ce que nous avons dit suffit et nous passons à la royauté.

Le long passé monarchique de la France importunait les libéraux de la Restauration; il leur répugnait de voir la monarchie faire lentement la France. Ils s'avisèrent de nier l'antiquité de la monarchie, et M. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, coupa tranquillement cinq siècles. Aux reproches qui lui étaient faits, il répondait dédaigneusement que la royauté était venue après et non avant la grande féodalité, et, fécond en ressources, il appuyait sa thèse d'une définition alambiquée de la royauté qui ne pouvait s'appliquer ni aux Mérovingiens ni aux Carlovingiens, ni même aux premiers Capétiens.

Si M. Augustin Thierry et les écrivains de son école s'étaient bornés à dire que la royauté de Clovis différait singulièrement de celle de Louis XIV, personne n'aurait contesté; mais, malgré ces différences, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI la France est toujours une monarchie, et c'est par les rois qu'elle a été faite.

Ce titre de roi, si méprisé des Romains, prit immédiatement un grand prestige; c'était la royauté chrétienne qui commençait. De ce prestige, M. Aubineau cite plusieurs exemples. Vers la fin de la dynastie carlovingienne, alors que déjà la famille de Robert le Fort était toute puissante et avait occupé le trône, un jeune homme se vit rappelé d'Angleterre et appelé au pouvoir, uniquement parce qu'il représentait la famille royale déjà si déchue. Si l'on remonte plus haut, on voit, même au temps où les maires du palais étaient tout-puissants, éclater ce prestige royal; il faut au maire du palais un fantôme de roi appartenant à la famille royale, et il ira le demander même au cloître.

Mais ce qui affirme le mieux l'existence de la royauté, même dans les temps les plus troublés, c'est son action. A chaque instant on voit apparaître le pouvoir royal; certainement ses décisions ne sont pas toujours respectées, cependant elles sont prises au sérieux, et souvent rétablissent la paix troublée. Cette action s'étend jusqu'aux extrémités de la France.

Ce pouvoir royal, qui n'en existait pas moins et qui n'en maintenait pas moins un certain ordre social, si précaire et contesté qu'il fût, avait des droits et des devoirs dont les peuples avaient cons-

cience. Un grand d'Austrasie, nommé Chrodon, ayant été élu maire du palais pendant la minorité de Sigebert, refusa. « Je ne saurais maintenir la paix en Australie, disait-il, tous les grands me sont attachés par les liens du sang ; je ne pourrais jamais les forcer à la discipline, ni en tuer aucun, leurs actions répréhensibles devant Dieu me conduiraient en enfer. » Voilà, certes, une notion des devoirs royaux qui ne manque pas de grandeur, et après avoir cité ces paroles, M. Aubineau a le droit de conclure contre M. Augustin Thierry qu'il y avait un pouvoir public chargé de réprimer les désordres et responsable devant Dieu de la manière dont il accomplissait ce devoir. C'est la notion chrétienne du pouvoir.

Dans ces temps barbares, malgré les désordres, les meurtres, les guerres, il y avait chez les Francs quelque prospérité matérielle. M. Aubineau cite des faits concluants : la description de Dijon par saint Grégoire de Tours qui témoigne d'une certaine richesse, le commerce entre Tours et Orléans, les aventures de Samon, ce marchand franc qui devint roi des Esclavons. Les rois s'intéressaient à la prospérité des villes, et, à la demande de l'évêque Didier, le roi Théodebert faisait à la ville de Verdun un prêt de 7,000 pièces d'or qu'on devait lui rembourser « lorsqu'en faisant le commerce, les habitants auraient rétabli les affaires dans leur ville. » Ils réussirent et renvoyèrent l'argent au roi qui le refusa, en disant : « Je n'ai pas besoin de le reprendre ; c'est assez pour moi d'avoir employé mes richesses à relever par une aumône ceux que la misère accablait. » Ce refus ne manque pas de grandeur, et on est en droit de dire que « la royauté mérovingienne ne fut pas seulement un instrument de dévastation et qu'elle savait relever la splendeur des villes, aider et favoriser le commerce. »

Voici, du reste, un excellent résumé de l'action des rois mérovingiens; c'est par ce résumé que M. Aubineau clôt ses observations sur la royauté.

Dans toutes ces histoires, celles que nous avons résumées et d'autres encore, il semble qu'on peut reconnaître une royauté, appréciant ses obligations et les pratiquant selon son pouvoir. La législation des rois mérovingiens confirme ce témoignage. Le respect de la liberté individuelle, la répression des crimes, la soumission aux lois de l'Eglise y sont inscrits. L'autorité des rois pénétrait dans les familles et y ordonnait des mariages : un statut de Clotaire Ier (560) s'opposait aux abus qui pouvaient résulter de cette toute-puissance. Il défendait que les

mariages ordonnés ainsi par l'autorité royale eussent jamais lieu sans le libre consentement des veuves ou des jeunes filles qui y étaient intéressées. Ce décret n'était pas toujours observé; Clotaire II le renouvela en 614. Il défend d'user des privilèges royaux pour tirer de force de leur monastère ou de leur maison, afin de les épouser, les filles ou les veuves qui veulent vivre en se consacrant à Dieu. Il ajoutait la sanction que son aïeul n'avait pas mise à la loi, déclarant nuls les *préceptes* obtenus dans ce but et condamnant à la peine de mort celui qui en abuserait pour prendre une femme contre son gré. Le respect de la créature humaine, le sentiment de son prix devant Dieu poussaient aussi les rois à restreindre, autant que possible, le système de composition de la loi salique. Childebert l'abolissait pour le meurtre. « Il est juste, disait-il, que celui qui a tué soit puni de mort, et désormais, à moins de cause légitime, l'homicide ne sera pas racheté. » Craignant cependant qu'une loi si contraire aux usages des Francs ne fût pas observée, le roi ajoutait : « En tous cas, si par hasard on venait à composition, aucun parent ou ami ne viendra en aide au meurtrier. »

Les mêmes lois confirmaient les prohibitions de l'Église; elles en défendaient les privilèges et consacraient le droit d'asile. Elles sanctionnaient le repos du dimanche et nous avons cité le texte de Childebert qui, selon le commandement de Dieu, défend en ce jour d'accomplir aucune œuvre servile. Le saint roi Gontran porta un décret analogue : « Il était persuadé disait-il, que le Père de toute majesté, à l'empire de qui toutes choses sont soumises, serait apaisé plus facilemeut si les rois faisaient garder au milieu de leurs peuples les lois de la justice. » Pour la stabilité de son empire, pour le bien de son pays, par tendresse pour son peuple, le roi, reconnaissant que dans toute l'étendue de son royaume on commettait bien des crimes défendus par les lois et les canons; persuadé d'ailleurs que ces crimes étaient la cause de la plupart des maux qui affligeaient le siècle, des divers tumultes qui occasionnaient la mort des hommes, des épidémies qui les enlevaient, eux et leurs troupeaux; convaincu en outre que lui-même ne saurait échapper à la colère du Roi des cieux, de qui il tenait son pouvoir, s'il ne s'inquiétait du salut du peuple confié à sa garde, il défendait absolument que les dimanches et les jours de fête on vaquât à aucune occupation corporelle, hormis celle de la préparation des aliments. Il engageait les évêques et les prêtres à multiplier les instructions adressées au peuple, et il recommandait aux juges la plus grande sévérité à l'égard de ceux que les instructions pastorales n'auraient pas retirés de leurs désordres. « il est juste, disait-il, que la juste vengeance des juges frappe ceux que la prédication canonique du prêtre n'a pu toucher. »

Le souci de la moralité des peuples ne s'arrête pas à faire observer le repos du dimanche et à menacer du glaive de la loi ceux qui n'écoute-

raient pas les avis de l'Église. C'était la sanctification du dimanche, telle que l'Église l'entend, que les rois prétendaient faire respecter. Childebert affirmant qu'il lui appartenait de venger l'injure faite à Dieu par les sacrilèges, et sachant que malgré la prédication de la parole sacrée, il se se commettait souvent de grands scandales parmi le peuple, défendait de passer les vigiles des fêtes dans l'ivrognerie, la dissipation et les chansons; il interdisait aux danseuses publiques de parcourir les rues des villes et des villages les jours de dimanche. Il condamnait à cent coups de fouet les personnes de condition servile qui commettraient ces « sacrilèges » ; les coupables d'une condition plus relevée étaient passibles d'une prison rigoureuse. « Car, ajoutait le roi, il faut bien punir ceux qui négligent d'écouter la parole salutaire qui pourrait les délivrer des étreintes de la mort, afin qu'au moins les tourments du corps puissent ramener leurs âmes à un meilleur état de santé. »

Qu'on approuve ou blâme ces « maximes barbares », elles n'en prouvent pas moins l'action de la royauté, et M. Augustin Thierry faussait l'histoire, lorsque, amputant cinq siècles à la monarchie française, il prétendait la reporter en arrière de la grande féodalité.

Le rôle de l'Église dans la formation de la France a été admirablement résumé dans cette parole du protestant Gibbon, que les évêques avaient formé la France comme les abeilles forment leur ruche. L'évidence de ce fait s'est imposée même aux esprits les plus prévenus qui n'ont pas refusé leurs témoignages de gratitude aux évêques. Comment un Français pourrait-il ne pas être reconnaissant à ceux qui ont fait sa patrie? Mais M. Thierry était libéral, et il n'a cherché dans ce rôle des évêques que des occasions de les calomnier et d'attaquer l'Église.

D'abord, l'historien ne connaît ni ne comprend l'Église; pour lui, l'organisation de l'Église catholique, l'autorité de la Papauté, ne sont que des usurpations; il met les hérétiques sur la même ligne que les docteurs, quand il ne leur témoigne pas sa préférence; il s'apitoie toujours sur l'hérésie et le schisme et déclare qu'il a pour les « Églises nationales » que condamne l'Église, « le même genre d'intérêt et de sympathies que pour les nations vaincues » ; il affirme que « ces Églises, comme les nations, ont succombé sans qu'il existât aucun droit contre elles ». Il présente la « liberté qu'elles revendiquaient » comme « une partie de cette liberté » morale consacrée par le christianisme ».

Avec de semblables préjugés, un historien est mal placé pour

juger le rôle de l'Église et des évêques ; aussi toutes ses sympathies, comme nous l'avons déjà fait observer, sont pour les Bourguignons et les Visigoths ; leur arianisme lui fait oublier que ce sont, comme les Francs, des conquérants ; il reproche aux évêques d'avoir favorisé les Francs à leur détriment, il va même jusqu'à accuser certains évêques de trahison.

Ce qui surtout étonnait et même indignait M. Augustin Thierry, — il s'est corrigé sur ce point, — c'était la puissance des évêques, dans laquelle il voyait une odieuse usurpation. En cela, il se montrait moins sage que le protestant Guizot, auquel ses préjugés n'ont pas empêché de rendre justice aux évêques dans son *Histoire de la civilisation en France*. Cette historien peu suspect « a déduit les raisons naturelles et légitimes qui mirent le pouvoir entre les mains de ceux qui subvenaient à peu près à tous les besoins des peuples, soutenaient les charges publiques, veillaient à la défense des villes et relevaient, contre les entreprises des Barbares, le courage des Gallo-Romains abandonnés de l'empire. »

On a prêté à M. de Bismark, pendant la campagne de France, ce mot, qu'il n'avait trouvé nulle part autant de patriotisme que dans le clergé. Ce mot, les Barbares auraient pu le dire. Partout où ils rencontrèrent une résistance, l'évêque en était l'âme ; souvent même les villes furent miraculeusement sauvées par les prières d'un saint pasteur. Est-il nécessaire de rappeler saint Loup, à Troyes, saint Aignan, à Orléans ? Mais ces miracles plaisent peu à M. Augustin Thierry.

Sur le rôle des évêques pendant les invasions barbares, M. Aubineau donne des détails multipliés qui détruisent encore une des thèses de l'historien libéral : « Bien loin de trouver, dit-il, dans la foi de l'épiscopat catholique des alliés et des complices de l'invasion, on y voit le principal élément de résistance, qui persévéra même quand l'empire fut vaincu, et combattit les Barbares jusqu'à ce qu'ils eussent courbé la tête pour adorer ce qu'ils avaient brûlé. » Les exemples viennent, nombreux et concluants, à l'appui de cette appréciation. C'est saint Didier qui encourage les défenseurs de Langres, assiégé par les Vandales, leur répétant : « Nous sommes les serviteurs du Christ, nous honorons le Christ, notre Seigneur, le Dieu vivant. » C'est saint Sidoine défendant Clermont contre Evaric, le roi visigoth. Sidoine était un sénateur gallo-romain qui avait joué à Rome un rôle important ; gendre de l'empereur Avitus,

il avait cependant prononcé le panégyrique de son successeur Majorien. C'était un lettré, un homme du monde, « efféminé », dont l'épiscopat fit un homme nouveau, et sa défense de Clermont est admirable. Nous en empruntons le récit à M. Aubineau, comme un des plus beaux exemples donnés par ces évêques qu'incrimine M. Thierry.

Pour résister au Visigoth, Clermont n'avait d'autre force que sa noblesse gallo-romaine; l'empire, absorbé dans les tumultes de son agonie, n'avait point de troupes à envoyer. Saint Sidoine convoquait à la défense de leur patrie les héroïques enfants de l'Auvergne. Il ne pouvait manquer d'appeler Hecdicius, son beau-frère, fils de l'empereur Avitus, et retenu alors en Italie, où il avait soutenu le parti d'Anthyme et celui de Népos. Revêtu de l'honneur du patriciat, Hecdicius vint en effet au secours de sa patrie. Il amenait avec lui une petite troupe de vingt-deux cavaliers.

En arrivant, ils trouvèrent l'armée des Visigoths entourant Clermont déjà en proie à la famine et presque aux abois. Hecdicius n'hésita pas. En plein jour, avec cette audace dont notre histoire offre tant de traits tout aussi incroyables, cette poignée de braves, l'épée au poing, s'ouvrit à travers l'armée ennemie un passage jusqu'à la ville assiégée. Dieu protège les vaillants. Les vingt-deux compagnons d'Hecdicius entrèrent avec lui dans Clermont; ils y furent accueillis comme des libérateurs au milieu d'une explosion de cris, de pleurs et d'enthousiasme; on se pressait autour de leurs chevaux ruisselant de sueur, on couvrait de baisers leurs armures souillées de sang et de poussière; chacun voulait les voir, les toucher, les remercier.....

L'arrivée d'Hecdicius ranima l'énergie d'une résistance désespérée. Fatiguant les assiégeants par des sorties continuelles, soutenu par les prières de saint Sidoine, et voyant se multiplier le courage de ses concitoyens, il porte plus d'une fois le désordre et le ravage dans le camp ennemi. Si l'on en croit saint Sidoine, pour cacher l'importance de leurs pertes, les Visigoths en étaient réduits à trancher les têtes de leurs morts; dans ces vigoureuses attaques conduites par Hecdicius, l'abondance des cadavres fut telle que les Visigoths, renonçant à les enterrer, les réunissaient dans des maisons où ils mettaient le feu. Cependant la famine était toujours dans Clermont. On cherchait à tromper la faim à l'aide des herbes croissant dans les rues et aux fentes des murailles. Cette nourriture immonde engendra de terribles maladies. Il n'était cependant pas question de se soumettre aux hérétiques. Saint Sidoine, inébranlable, ne cessait de confirmer ses frères dans leur foi; il offrait constamment à Dieu ses larmes, et ses prières rendaient victorieux des glaives dont les guerriers exténués pouvaient à peine soutenir le poids. Enfin, l'hiver arriva, sans que l'héroïque résistance des gens de Cler-

mont eût été vaincue. Saint Sidoine ne raconte pas, mais qui pourrait dire les sentiments d'allégresse qui pénétrèrent son cœur et le cri de reconnaissance qui en rejaillit jusqu'au ciel, lorsque ce courageux et admirable évêque vit l'armée des Visigoths se retirer des collines déjà couvertes de neiges qui entourent Clermont. La foi de ce peuple avait été vaillamment défendue.

Les épreuves n'étaient pas terminées; la ville était à moitié détruite, le pays était ravagé ; la population était en proie à la famine et aux maladies. Saint Sidoine continua son œuvre, toujours aidé par Hecdicius; il nourrit et soigna ceux qu'il avait encouragés. Mais hélas! l'Auvergne était condamnée. L'empire céda aux Visigoths la province qui s'était si bien défendue contre eux; ce fut la rançon d'une paix déshonorante. Vainement saint Sidoine essaya de sauver sa patrie; vainement il demanda si c'était là « le prix des souffrances » des défenseurs de Clermont; le marché était fait. Mais, comme le dit M. Aubineau, « l'humiliation de l'empire et l'abandon de l'Auvergne éclairèrent les populations catholiques de la Gaule sur la nécessité de chercher une protection : c'est alors qu'au milieu des mains qui les entouraient et les opprimaient, leurs regards s'attachèrent avec plus d'insistance sur les Francs. Cette pensée était bien naturelle, elle était légitime et politique. »

Ce n'était pas que les rois francs fussent parfaits, même après leur conversion; mais ils valaient mieux pour des populations catholiques que les rois ariens des Visigoths ou des Bourguignons. Un roi bourguignon, Gondebaud, avait d'excellents rapports avec saint Avit, évêque de Vienne; il avait assisté à des conférences où les ariens avaient été convaincus d'erreur et de mauvaise foi. Gondebaud voyait bien de quel côté était la vérité ; il voulait se convertir, mais il n'osa pas. Or, vers la même époque, Clovis se faisait baptiser sans se laisser arrêter par les reproches de ses guerriers encore païens, dont beaucoup allèrent, dit une vie de saint Remi, se ranger parmi les fidèles de Ragnacaire. Il y a là un contraste qui n'est pas à l'honneur du Bourguignon et qui justifie les préférences des évêques.

Parfois les rois francs avaient des exigences excessives, mais ils se heurtaient aux résistances épiscopales. « A travers les obstacles, l'Église restait fidèle à sa mission. Elle adoucissait les mœurs des Barbares, elle mettait un frein à leurs violences. Les rois mérovingiens subissaient les entraves qu'elle apportait à leurs passions. S'ils imposaient de mauvais évêques, ils choisissaient aussi des per-

sonnages dont ils connaissaient la sainteté et dont ils avaient éprouvé le zèle. » Le roi Thierry, sans se soucier des présents qu'on lui offrait, élevait au siège de Clermont saint Gall, qui, pour acquérir l'épiscopat, n'eut rien à dépenser qu'un tiers de sou d'or donné au cuisinier qui prépara le repas du jour du sacre. Ce même roi destina saint Nizier à l'évêché de Trêves, justement à cause de la liberté et de la vigueur du saint abbé à le « réprimander de ses fautes » ; et il maintint son choix malgré ses courtisans, qui cherchaient à l'effrayer du zèle véhément du nouvel évêque. « Les avis et les remontrances en découlèrent pour lui et pour son fils, » avis et remontrances qui n'étaient pas sans effet. Donc « quelque chose d'humain s'agitait chez ces Barbares, et la conscience n'avait pas chez eux perdu tous ses droits; le renom de vertu de saint Grégoire et la fermeté de son langage en imposaient aux colères de Chilpéric et même de Frédégonde : ce pouvoir, qui disposait des âmes, avait son influence au milieu des excès de la force matérielle. »

Voilà ce que M. Augustin Thierry n'a pas voulu voir; il a omis ou dénaturé ces faits, qui ressortent de tous les témoignages contemporains, sans doute parce qu'ils « marquaient les conquêtes de l'Église au milieu des désordres de la barbarie et l'influence qu'elle exerçait sur les âmes. »

III

Le troisième livre du volume de M. Aubinean, est une réfutation complète du principal ouvrage de M. Augustin Thierry, son *Histoire de la conquête de l'Angleterre.* Nous aurions aimé à refaire avec un guide aussi sûr l'histoire de cette conquête, absolument faussée par l'historien libéral, dont le travail a produit tant d'impression que les meilleurs esprits s'y sont laissé prendre. Ainsi, dans un excellent livre paru récemment, un écrivain catholique, trompé par M. Thierry, disait qu'à la conquête normande, l'Angleterre avait perdu son glorieux titre d'*Ile des Saints.* Le titre était perdu depuis longtemps, lorsque Guillaume fit la conquête de l'Angleterre avec la bannière que lui avait envoyée le Pape Alexandre III. Quelque désir que nous ayons de résumer ici cette partie du travail de M. Aubineau, nous ne le ferons pas ; cela nous entraînerait trop loin, et ce n'est pas nécessaire à notre but qui nous paraît atteint. Que nous proposons-nous dans cet article? Deux choses : montrer que M. Augustin Thierry, écrivain trop vanté, est dangereux, mêm

pour des lecteurs instruits, et faire voir dans la Réfutation de M. Aubineau, un guide sûr qui permet de rectifier toutes les erreurs du premier. Ce que nous avons dit suffit certainement à ce double point de vue. Nous nous bornerons donc à signaler très rapidement les grandes divisions de ce troisième livre.

M. Aubineau commence par venger l'apôtre de l'Angleterre, saint Augustin, et le Pape saint Grégoire le Grand que M. Augustin Thierry attaque avec acharnement, sans doute parce qu'ils ont détruit une de ces églises nationales qui lui sont chères. Puis vient un examen des droits respectifs d'Harold et de Guillaume; M. Thierry se prononce pour Harold, en faussant les textes, parce que Guillaume a l'appui du Souverain Pontife. M. Aubineau fait voir que les droits de celui-ci sont beaucoup moins hypothétiques que ceux du premier. Un examen de l'état de l'Église d'Angleterre montre combien cette Eglise était déchue de son ancienne ferveur; à une Eglise corrompue répondait nécessairement une nation corrompue; cela explique la chute en une seule bataille de la monarchie saxonne; Harold mort, toute lutte sérieuse a disparu. Les derniers chapitres sont consacrés à deux archevêques de Cantorbéry bien différents, Stigand et le bienheureux Lanfranc; le premier a toutes les sympathies de M. Augustin Thierry; il est Saxon et excommunié; le second, au contraire, est indignement calomnié. M. Aubineau montre combien le vrai Stigand diffère du portrait tracé par M. Augustin Thierry, puis il étudie dans tous ses détails la vie et le rôle de Lanfranc. C'est une justification complète du prélat; elle avait enthousiasmé le savant abbé Gorini qui demandait à l'auteur une justification analogue du successeur de Lanfranc à l'abbaye du Bec et à Cantorbéry, saint Anselme. Quand on a lu la justification de Lanfranc, on regrette, avec l'abbé Gorini, que celle de saint Anselme n'ait pas suivi.

Notre conclusion est déjà donnée; nous ne ferons guère que répéter, en terminant, ce que nous avons dit en commençant. M. Aubineau ne laisse rien subsister des attaques, ouvertes ou sournoises, de M. Augustin Thierry contre l'Église; il fait sur tous les points la lumière la plus complète, et le tableau vrai du rôle de l'Église vis-à-vis des Barbares qu'il oppose aux récits pittoresques et passionnés de M. Augustin Thierry, constitue une des meilleures apologies de l'Eglise aux premiers siècles du moyen âge.

A. Rastoul.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

UN QUATRIÈME ÉTAT DE LA MATIÈRE

L'ÉTAT RADIANT

Hypothèses sur la constitution de la matière. — Nature des gaz. — Etat radiant. — Course libre-moyenne; matière radiante. Partout où elle frappe, la matière radiante produit une action phosphorogénique énergique; exemples fournis par le verre, le sulfure de calcium, le diamant, les rubis; influence de la valeur de la pression intérieure; moyen de l'augmenter ou de la diminuer. — La matière radiante se meut en ligne droite; expériences diverses. — La matière radiante interceptée par une substance solide donne une ombre; expérience de la croix de Malte successivement obscure et lumineuse; modification durable du verre au contact de la matière radiante. — Celle-ci produit une action mécanique énergique sur les corps qu'elle frappe. Expérience de la roue à palettes dont l'axe repose sur des rails de verre; expérience du radiomètre et explication de cet instrument. — La matière radiante est déviée par un aimant. — Les propriétés de la matière radiante ne sont pas celles des courants électriques. — La matière radiante produit une action calorifique énergique; elle fond le verre et les métaux les moins fusibles. — Permanence des propriétés chimiques des gaz raréfiés et manifestant les propriétés de la matière radiante. — Nombre des molécules restant dans un tube de Crookes après avoir fait le vide à un millionième d'atmosphère. — Conclusion.

Deux hypothèses se partagent aujourd'hui les physiciens qui aspirent à résoudre le problème de la constitution de la matière : ce sont celles de la continuité et de la discontinuité. La matière est-elle continue, c'est-à-dire formée d'une substance unique, remplissant tout l'espace, présentant des degrés de densité divers et animée de

vibrations incessantes qui se propagent et s'entrecroisent de mille et mille façons différentes? Cette matière continue est-elle le siège d'une agitation analogue à celle que nous voyons se produire à la surface des eaux, où les ondes se propagent et se croisent avec d'autres ondes pour former des surfaces nodales et des points nodaux, c'est-à-dire des portions limitées de liquide qui vibrent chacune d'une façon différente? Au point de vue chimique, ces portions limitées de matière diffèrant seulement par leur mode de mouvement, seraient les particules qui réagissent les unes sur les autres, pour former tous les corps simples ou composés. Descartes, qui regardait l'étendue comme la propriété fondamentale de la matière, penchait vers cette hypothèse qui, après avoir été longtemps négligée, reparaît maintenant avec un nouvel éclat, grâce à la saisissante conception des atomes-tourbillons due à Sir William Thompson.

Ou bien la matière est-elle discontinue, c'est-à-dire formée de parties indivisibles, insécables, d'atomes, en un mot, sans cesse en mouvement dans l'éther, milieu hypothétique qui remplirait tout l'univers et pénétrerait tous les corps? Ces atomes sont doués de propriétés différentes; ils ont un poids, une forme et un volume déterminés sur la nature desquels la théorie cinétique des gaz a déjà fourni des résultats approximatifs, il est vrai, mais en somme très curieux et très intéressants. Ces atomes sont sans cesse en mouvement, mais on les considère généralement comme sollicités par deux forces opposées, l'attraction moléculaire ou cohésion et la répulsion.

Sans entrer plus avant dans les détails minutieux que nécessiterait l'examen de ces deux hypothèses, disons tout de suite que c'est de la valeur relative des deux forces qui sollicitent les atomes, que dépend l'état sous lequel les différents corps de la nature se présentent à notre observation. Ces états sont au nombre de trois : solide, liquide et gazeux. L'eau en est une démonstration tellement frappante qu'on ne doit jamais craindre de la prendre comme exemple. Quand la température s'abaisse suffisamment, comme on ne l'a que trop ressenti durant ce rigoureux hiver, elle devient glace ou neige. De liquide elle passe à l'état solide. Dans l'hypothèse de la matière discontinue, on admet que dans cet état, la cohésion étant supérieure à la répulsion, les atomes des corps simples (ou les molécules des corps composés) sont rattachés les uns aux autres, bien que maintenus à une certaine distance et ne peuvent être séparés que par un effort plus ou moins considérable. Ainsi s'explique que

les corps solides gardent et le même volume et la même forme. Dans l'état liquide, la cohésion est égale ou à peine supérieure à la répulsion, les atomes se trouvent en équilibre dans toutes les positions et ils peuvent rouler les uns sur les autres. Il en résulte que les liquides, tout en conservant le même volume, n'ont plus de forme spéciale, mais prennent celle des vases qui les contiennent. En chauffant suffisamment un solide, on peut (à part quelques exceptions) le faire passer à l'état liquide. Que fait-on dans cette opération? On augmente la répulsion jusqu'à ce qu'elle devienne égale à la cohésion. Aussi la force de répulsion est-elle regardée comme identique à la chaleur : ce qui s'explique facilement aujourd'hui, grâce à la théorie mécanique de la chaleur. Si l'on continue de l'appliquer au liquide, il ne tardera pas (toujours à part les exceptions) à prendre un nouvel état. Le liquide sera devenu gaz, car la répulsion continuant de s'accroître arrive bientôt à être supérieure à la cohésion, et les molécules n'auront plus d'autre tendance qu'à se repousser et à s'écarter de plus en plus les uns des autres, pour se répandre dans tout l'espace libre environnant. On comprend donc que les gaz n'aient ni volume constant, ni forme particulière, mais qu'ils remplissent immédiatement le nouvel espace qu'on leur offre et en prennent la forme.

Insistons sur le gaz dont la connaissance est relativement récente, tandis que de toute antiquité on a connu les liquides et les solides. On en attribue la découverte à Van Helmont, savant belge qui a publié ses travaux dans la première moitié du dix-septième siècle. C'est dans ses ouvrages que le mot gaz se rencontre pour la première fois. On lui doit aussi la distinction entre les gaz permanents et les vapeurs qui a si longtemps régné dans la science. La première désignation s'applique aux corps qui se trouvent à l'état de gaz libre dans la nature : tels sont l'oxygène, l'azote, etc. Les vapeurs sont les gaz obtenus par l'évaporation des liquides; elles perdent l'état gazeux aussitôt qu'elles ne sont plus soumises à l'action d'une chaleur suffisante. Mais au fur et à mesure que les physiciens parvenaient, au moyen de la pression et du refoidissement, à liquéfier et même à solidifier la plupart des gaz jusque là réputés permanents, cette distinction perdait de son importance; et elle vient de disparaître définitivement de la science, grâce aux belles expériences de MM. Cailletet et Raoul Pictet qui sont parvenus à liquifier les derniers gaz réputés permanents. Aujourd'hui on n'admet

plus aucune différence essentielle entre les gaz et les vapeurs.

On a vu plus haut que les particules gazeuses étaient animées de mouvements qui tendaient à les écarter les unes des autres. Mais comme ces particules sont en nombre très considérable, elles n'ont pas grande faculté pour se mouvoir librement, et elles produisent des chocs soit les unes contre les autres, soit contre les parois du vase qui les contient. C'est ce qui explique pourquoi un gaz renfermé dans un espace clos exerce contre l'enveloppe un effort, une pression qu'on appelle sa *tension*. Cette multiplicité des chocs des particules les unes contre les autres explique aussi pourquoi la pression se transmet immédiatement dans tous les sens. La vitesse qui anime ces particules est très considérable. Il résulte, en effet, de données introduites dans la science par Daniel Bernouilli, en 1739, et développées à diverses reprises par de nombreux savants, parmi lesquels nous devons citer MM. Clausius et Clerk Maxwell comme illustres parmi les plus illustres; il résulte, dis-je, de ces données, que les particules gazeuzes se meuvent en ligne droite, avec une vitesse moyenne qui pour l'air atteint 485 mètres par seconde. On se fera une idée de sa rapidité, si l'on réfléchit qu'un projectile lancé verticalement avec une pareille vitesse initiale arriverait à une hauteur de 12 kilomètres avant de retomber. Par conséquent dans l'air rapporté à 0° et à la pression normale (0,76 centimètres de mercure), les particules sont tellement nombreuses que leur course libre, celle qu'elles exécutent avant de rencontrer d'autres particules, est si réduite, qu'elle n'atteint pas d'après les calculs les plus probables, un dix-millième de millimètre grandeur environ vingt-cinq fois plus petite que la plus petite grandeur visible au microscope. Les chocs sont donc incessants et si multipliés qu'il nous est impossible de nous en faire d'autre idée que celle représentée par l'expression pittoresque de bombardement moléculaire.

Quel est même approximativement le nombre de ces particules? La théorie cinétique des gaz a permis de l'évaluer. Il résulte des calculs faits par les hommes les plus compétents en cette matière qu'un ballon de verre de 135 millimètres de diamètre en renfermerait plus d'un septilion, c'est-à-dire l'unité suivie de vingt-quatre zéros.

1,000,000,000,000,000,000,000,000.

*
* *

Tels sont les trois états sous lesquels on connaissait jusqu'ici les différents corps de la nature ; mais il résulte des expériences de M. Crookes que si on raréfie suffisamment les gaz, à un millionième, comme il le fait dans ses tubes, la matière apparaît alors douée de propriétés telles qu'il est nécessaire d'admettre un quatrième état « aussi éloigné de l'état gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide. »

C'est à cet état que M. Crookes donne le nom d'*état radiant*, faisant sienne une expression employée par Faraday dès 1816.

« Si, dit Faraday, nous imaginons un état de la matière aussi éloigné de l'état gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide, en tenant compte, bien entendu, de l'accroissement de différence qui se produit à mesure que le degré de changement s'élève, nous pourrons peut-être, pourvu que notre imagination aille jusque-là, concevoir à peu près la matière radiante ; et de même qu'en passant de l'état liquide à l'état gazeux, la matière a perdu un grand nombre de ses qualités, de même elle doit en perdre plus encore dans cette dernière transformation. »

En 1879, Faraday accumule les preuves et les arguments en faveur de sa manière de voir, et il cherche à démontrer la probabilité de la matière radiante à l'existence de laquelle il croit déjà.

« Je puis signaler ici, dit-il (1), une progression remarquable dans les propriétés physiques qui accompagnent les changements d'état ; peut-être suffira-t-elle pour amener les esprits inventifs et hardis à ajouter l'*état radiant* aux autres états de la matière déjà connus.

« A mesure que nous nous élevons de l'état liquide à l'état solide, et de celui-ci à l'état gazeux, nous voyons diminuer le nombre et la variété des propriétés physiques des corps, chaque état en présentant quelques-unes de moins que l'état précédent. Quand les solides se transforment en liquides, toutes les nuances de dureté et de mollesse cessent nécessairement d'exister ; toutes les formes, cristallines ou autres, disparaissent. L'opacité et la couleur sont souvent remplacées par une transparence incolore, et les molécules des corps acquièrent une mobilité pour ainsi dire complète.

(1) *Vie et Lettres de Faraday*, par Bence Jones, vol. I, p. 108.

« Si nous considérons l'état gazeux, nous voyons s'anéantir un plus grand nombre des caractères évidents des corps. Les immenses différences qui existaient entre leurs poids ont presque disparu ; les traces de différences de couleur qu'ils avaient conservées s'effacent. Désormais tous les corps sont transparents et élastiques. Ils ne forment plus qu'un même genre de substances, et les différences de densité, de dureté, d'opacité, de couleur, d'élasticité et de forme qui rendent presque infini le nombre des solides et des liquides, sont désormais remplacées par de très faibles variations de poids et quelques nuances de couleurs sans importance.

« Ainsi, pour ceux qui admettent l'état radiant de la matière, la simplicité des propriétés qui caractérisent cet état, loin d'être une difficulté, est bien plutôt un argument en faveur de son existence. Ils ont constaté jusqu'alors une disparition graduelle des propriétés de la matière, à mesure que celle-ci s'élève dans l'échelle des formes, et seraient surpris que cet effet s'arrêtât à l'état gazeux. Ils ont vu la nature faire de plus grands efforts pour se simplifier à chaque changement d'état, et pensent que dans le passage de l'état gazeux à l'état radiant cet effort doit être plus grand qu'auparavant. »

Cet état radiant, dont Faraday ne pouvait encore démontrer l'existence, mais que tout rendait probable, vient de faire son entrée dans la science et de s'affirmer hautement par les expériences que M. Crookes a exécutées l'année dernière, au congrès de Sheffield, devant les membres de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, et qu'il vient de répéter à Paris, à l'école de médecine et à l'Observatoire.

Ce sont ces expériences que nous allons rapporter aussi clairement que possible en l'absence des figures que nous regrettons de ne pouvoir pas mettre sous les yeux de nos lecteurs. Quant aux interprétations, elles se rapportent surtout à l'hypothèse des atomes ou de la matière discontinue dont nous avons parlé plus haut. On voudra bien ne pas oublier que nous sommes ici en pleine hypothèse, à la limite du connu et de l'inconnu et en présence des faits entièrement nouveaux, qu'il faut surtout bien exposer, car si les théories disparaissent souvent pour être remplacées par d'autres, les faits restent toujours.

*
* *

Quand on fait éclater une étincelle électrique entre deux conducteurs fortement chargés, elle parcourt l'air en zig-zag, comme une traînée lumineuse qui s'accompagne d'un bruit sec. Si l'on fait passer la décharge électrique à travers un tube de Geissler, c'est-à-dire un tube dans lequel on a fait le vide et qui porte à chaque extrémité un fil métallique solidement fixé au verre qui sert de passage au courant, on n'obtient plus d'étincelle électrique, mais une traînée lumineuse qui remplit tout le tube en lui communiquant une couleur variable avec la nature du gaz raréfié qu'il contient. Depuis longtemps les physiciens avaient remarqué qu'autour du pôle négatif il y a un espace obscur qui se distingue d'autant plus facilement que tout le reste du tube est lumineux. M. Crookes a vérifié que cet espace obscur est d'autant plus considérable que le vide a été poussé à un degré plus parfait et il a été conduit à en donner l'explication suivante. L'espace obscur représente, pour lui, l'espace parcouru librement par les molécules, c'est ce qu'il nomme la *course libre.* Dans ce trajet les molécules n'éprouvent plus (ou très peu) de chocs les unes contre les autres, elles se meuvent librement avec cette vitesse considérable dont nous avons déjà parlé, et aucun phénomène lumineux ne se manifeste. Mais à la limite de cette *course libre moyenne*, les molécules parties du pôle négatif entrent en lutte avec celles du gaz rémanent et déterminent par leur choc l'apparition d'un trait excessivement lumineux.

Afin de rendre très visible cet espace sombre, M. Crookes opère avec un tube en verre analogue pour la forme à un aréomètre métallique. C'est donc un cylindre terminé par deux cônes portant encastrés deux fils de platine qui serviront d'électrodes positives. Au milieu de la partie cylindrique on a placé un disque métallique relié à l'extérieur par un autre fil métallique qui servira d'électrode négative. Au moment où l'on fait passer dans ce tube l'étincelle d'induction, on voit l'espace sombre se dessiner très nettement de part et d'autre du disque métallique et atteindre une longueur d'autant plus considérable que le vide a été porté plus loin. A la limite de l'espace obscur, là où le choc des molécules se produit, apparaît une vive lumière qui éclaire les deux extrémités du tube. Il est donc possible, en poussant assez loin la raréfaction du gaz, d'al-

longer la course libre des molécules, suffisamment pour qu'elles puissent traverser toute la longueur du tube sans subir de choc, et que la lumière ne jaillisse qu'à leur rencontre avec la paroi du tube de verre. On nomme précisément *tubes de Crookes*, des tubes de verre de dimensions telles qu'en y faisant le vide à un millionième, les molécules parties du pôle négatif arrivent, en course libre, jusqu'à l'autre extrémité du tube. Dans ces conditions où la course libre moyenne est en rapport avec les dimensions du vase, on peut considérer chaque molécule *individuellement*, au lieu d'avoir affaire à une masse matérielle *continue*. On voit donc que les molécules partent du pôle négatif en rayonnant avec une vitesse énorme, conditions dans lesquelles elles présentent des propriétés assez nouvelles et assez caractéristiques pour mériter le nom de *matière radiante*.

*
* *

Nous venons de dire qu'à la limite de l'espace obscur, là où les molécules subissent les chocs du gaz rémanent, apparaît un trait lumineux très vif, et qu'il en est de même quand, dans les tubes de Crookes, elles viennent frapper le verre à l'autre extrémité ; c'est qu'en effet « *partout où elle frappe, la matière radiante détermine avec action phosphorogénique énergique.* La couleur de cette phosphorescence varie avec la nature du verre et des diverses substances qu'on place à l'intérieur du tube. Ainsi, elle est vert foncé dans le verre d'uranium, bleue dans le verre anglais et vert-pomme dans le verre d'Allemagne. Le sulfure de calcium préparé d'après la méthode de M. Ed. Becquerel émet une phosphorescence d'un blanc un peu bleu quand il a été exposé à la lumière, pendant plusieurs heures, mais elle devient bien plus marquée quand la substance est soumise à l'action de la matière radiante.

Beaucoup de minéraux deviennent ainsi phosphorescents, mais celui qui donne la lueur plus vive est le diamant. M. Crookes place au milieu de son tube un diamant vert à la lumièree solaire et incolore à la lumière artificielle. Sous l'influence du courant moléculaire de la matière radiante, il donne une vive lumière phosphorescente verte dont l'éclat est égal à celui d'une bougie. Dans un autre tube il enferme une collection de petits rubis. Aussitôt le passage du courant d'induction, ces pierres émettent une belle lumière rouge qui les

fait ressembler à autant de charbons incandescents. On sait que le rubis n'est que de l'alumine cristallisée différemment colorée par divers oxydes métalliques; quelques-uns sont presque incolores. Malgré cette diversité d'apparence extérieure, tous les rubis donnent la même couleur rouge quand on les soumet à l'action de la matière radiante. Cela est tellement vrai que l'expérience réussit tout aussi bien avec l'alumine précipitée et préparée avec soin.

Ces propriétés de la matière radiante se manifestent plus facilement avec un certain degré de raréfaction de l'air qu'on peut évaluer à un millionième d'atmosphère, en chiffres ronds. Au-delà, la phosphorescence diminue jusqu'à ce qu'on arrive au point où l'étincelle électrique ne passe plus. La démonstration de ce fait est facile si, à l'une des extrémités d'un tube analogue au précédent, on a soudé un autre petit tube contenant de la potasse caustique solide. Quand le vide est poussé aussi loin que possible, on peut, en chauffant la potasse, faire passer dans le grand tube une trace de vapeur d'eau en liberté. Si l'on a fait le vide au point que l'étincelle électrique refuse de passer, on n'a qu'à chauffer le tube à potasse pour voir aussitôt briller, sur toute la longueur du tube, une lueur phosphorescente verte qui bientôt après pâlit et fait place à un nuage lumineux dans lequel se forment des stratifications de plus en plus étroites qui finissent par devenir une mince raie violette. Celle-ci n'est que l'étincelle parcourant toute la longueur du tube. Si à ce moment on refroidit le tube à potasse, on voit les phénomènes précédents se succéder dans l'ordre précisément inverse.

*
* *

La matière radiante se meut en ligne droite. Plusieurs expériences démontrent facilement cette nouvelle propriété de l'état radiant. La plus simple consiste à prendre un tube de verre en forme de V. Si l'on place le pôle positif à l'extrémite gauche, le pôle négatif à l'extrémité droite, on voit cette dernière branche inondée de lumière verte qui s'arrête brusquement à l'extrémité inférieure sans s'engager en aucune façon dans la branche gauche. Si on renverse le pôle, celle-ci s'illumine à son tour et l'autre reste obscure. Pour que cette propriété se manifeste, il faut que le vide soit poussé très loin, à un millionième d'atmosphère environ; les tubes de Geissler sont géné-

ralement contournés et sinueux, parce que la lumière, suivant toutes les sinuosités, leur donne une apparence plus singulière. Les phénomènes lumineux semblent alors dépendre du pôle positif; mais si, dans un pareil tube, on fait le vide à un millionième, le nuage lumineux et les stratifications disparaissent, et on ne voit plus d'autre lumière que la phosphorescence verte du verre. Ce résultat apparaît plus clairement si l'on prend deux boules de verre exactement semblables dans l'une desquelles on a fait un vide analogue à celui des tubes de Geissler, et dans l'autre, le vide à un millionième. Si, dans le premier, laissant le pôle négatif à la même place, on déplace successivement le pôle positif, on voit la ligne de lumière violette qui joint les deux pôles changer aussitôt et le courant prendre toujours le chemin le plus court entre ces deux pôles. Répétons la même expérience avec la seconde boule, les phénomènes vont être bien différents. La matière radiante partie du pôle négatif qui dans les deux cas a la forme d'une coupelle peu profonde, ira se concentrer au centre de la boule, puis diverger et produire, sur la paroi opposée, une plaque circulaire de lumière phosphorescente verte. Nous aurons beau maintenant, changer le pôle positif de place, la direction de la matière radiante ne changera plus ni de position ni d'intensité.

Il ressort de cette expérience qu'avec un vide peu prononcé, les phénomènes phosphorescents semblent dépendre du pôle positif, tandis que ce même pôle n'a plus aucune influence quand la raréfaction est poussée aussi loin que dans les tubes de Crookes.

On comprend bien que l'on peut varier ces expériences de mille façons différentes. Ce qui précède suffit à les faire comprendre, sans que nous entrions dans plus de détails.

*
* *

Hâtons-nous de passer à cette autre propriété : *La matière radiante interceptée par une substance solide donne une ombre.* On démontre cette nouvelle propriété au moyen d'un tube en forme de poire dont la petite extrémité porte le pôle négatif, tandis que vers le milieu de sa longueur, on place verticalement, comme écran métallique, une feuille d'aluminium découpée en croix de Malte. C'est à cet écran que se rattache le pôle positif. Aussitôt que le courant traverse le tube, on voit l'ombre noire de la croix se dessiner sur sa grosse extrémité. La matière radiante partie du pôle négatif est arrêtée

par la plaque d'aluminium, elle ne peut pas venir choquer le verre et y produire la phosphorescence, tandis que, tout autour de la croix, la matière radiante passe librement et produit la lumière qui entoure l'ombre. Mais ce phénomène de phosphorescence n'est que momentané ; il semble, en effet, que la sensibilité du verre s'amortisse et que le bombardement moléculaire lui imprime une modification qui l'empêche de répondre à une nouvelle excitation. Si alors, par une petite secousse, on fait tomber l'écran, la matière radiante passe librement et vient produire, sur la partie du verre non fatiguée, une croix lumineuse qui tranche par son éclat sur la partie environnante qui ne donne plus qu'une faible phosphorescence.

Telle est cette curieuse propriété de la matière radiante dont les molécules animées d'une très grande vitesse rendent non seulement le verre lumineux, mais encore lui impriment une modification durable, telle qu'après un certain temps de repos, il ne pourra plus recouvrer sa sensibilité première.

*
* *

Si les molécules de la matière radiante marchent avec cette rapidité formidable, elles doivent produire *une action mécanique énergique sur les corps qu'elle frappe.* C'est en effet ce qui arrive et on le prouve par la curieuse expérience suivante. Dans un tube de Crookes on place longitudinalement deux petites tiges de verre parallèles simulant les rails d'une chemin de fer. On y fait reposer l'axe d'une petite roue à larges palettes de mica. Les électrodes sont placées à chaque extrémité du tube, mais un peu au-dessus de son axe. Aussitôt que le courant passe, la matière radiante s'élance du pôle négatif et vient frapper les palettes supérieures de la petite roue qui se met à tourner et à avancer le long des rails de verre. On peut, en inclinant convenablement le tube, voir la roue gravir facilement la pente. Si l'on renverse les pôles, elle s'arrête pour repartir en sens contraire.

Si l'on dispose un appareil de telle sorte que le pôle négatif soit mobile, tandis que le corps sur lequel la matière radiante vient frapper sera fixe, on devra observer un phénomène de recul analogue à celui du chariot hydraulique. C'est en réalité ce qui a lieu dans un tube en forme de poire, dans le milieu duquel M. Crookes fixe un appareil analogue à un radiomètre ordinaire, dont les palettes

seraient des disques d'aluminium revêtus d'une pellicule de mica sur une de leurs faces. L'arbre qui les porte est métallique, il peut être mis en communication avec le pôle négatif, le pôle positif étant situé à l'autre extrémité du tube. Cet appareil fonctionne avec un vide qui n'a pas besoin d'être poussé aussi loin que pour produire la phosphorescence. Au fur et à mesure qu'on diminue la pression, la face métallique des disques se couvre d'un halo de lumière violette veloutée, mais la face recouverte de mica reste obscure, puis un espace sombre sépare le halo du métal. Aussitôt que cet espace sombre atteint le verre, les palettes se mettent à tourner de plus en plus vite.

Si l'on dispose ce radiomètre de telle sorte que le pôle négatif soit formé par un anneau de platine, on le verra tourner aussitôt qu'on fermera le courant d'induction ; mais chose plus curieuse, si l'on met les extrémités de l'anneau de platine en communication avec le pôle d'une pile, il rougit et on voit, sous cette nouvelle influence, le radiomètre tourner aussi bien que tout à l'heure sous l'influence du courant d'induction.

Ce dernier fait est intéressant parce qu'il permet de faire la théorie du radiomètre ordinaire. On sait que cet instrument placé dans un ballon de verre dont l'atmosphère a été raréfiée, tourne comme un petit moulin à vent, mais à rebours, quand on l'expose aux rayons solaires. Ce mouvement est dû à un effet de recul qu'il est facile de comprendre. Sous l'action des rayons calorifiques l'une des faces de chaque ailette, revêtue d'une substance absorbante, s'échauffe un peu plus que l'autre, et les molécules qui viennent la frapper rebondissent en la faisant tourner. On comprend aussi la nécessité du vide. En effet, dans un gaz à la pression ordinaire, les molécules, après avoir rebondi sur la face plus chaude, rencontreraient les molécules voisines et leur mouvement, transmis aussitôt dans tous les sens, viendrait communiquer à la face opposée de l'ailette une impulsion égale et contraire qui l'empêcherait de se mouvoir. Les ailettes du radiomètre tournent donc à rebours parce que les faces absorbantes chauffées par les rayons calorifiques émettent de la matière radiante qui les fait reculer. Le radiomètre ne tourne donc pas grâce aux radiations calorifiques ou lumineuses de l'éther, mais bien sous l'influence de molécules gazeuses raréfiées manifestant les propriétés de la matière radiante. Telle est du moins la théorie que propose M. Wurtz.

*
* *

La matière radiante est déviée par un aimant. M. Crookes met cette autre propriété en évidence, en plaçant longitudinalement dans un de ses tubes, où le vide est presque parfait, un écran phosphorescent. En avant du pôle négatif, est une petite plaque de mica percée d'un trou par lequel s'échappera la matière radiante en produisant une ligne de lumière phosphorescente dans toute la longueur du tube. Si à ce moment, on place un aimant puissant sous le tube, la ligne lumineuse se courbe et ondule même à la façon d'une baguette flexible, chaque fois qu'on change la position de l'aimant. En faisant varier la raréfaction du gaz dans un tube auquel est annexé un petit tube à potasse, ainsi qu'il a déjà été expliqué plus haut, on peut modifier à volonté, au moyen de l'aimant, la forme de la courbe.

Avec M. Crookes, nous pouvons comparer les molécules de matière radiante aux projectiles lancés par une mitrailleuse, et l'action de l'aimant, à celle de la terre dont l'attraction courbe leur trajectoire. On sait que si la vitesse augmente, la trajectoire est plus tendue, tandis que si elle diminue ou si le milieu devient plus résistant, la courbe se prononce davantage et le projectile atteint plus rapidement le sol. Or si on chauffe le tube à potasse, de façon à diminuer le vide, on voit, sous l'influence de l'aimant, la ligne lumineuse s'abaisser comme si la force magnétique avait le temps d'agir plus longtemps.

Cette expérience répétée dans un tube où l'air n'a été que peu raréfié, montre une action de l'aimant un peu différente puisqu'il n'abaisse plus qu'un peu la ligne lumineuse qui ne tarde pas à reprendre sa direction première ; tandis que quand le vide est poussé, pour ainsi dire, à ses dernières limites, la matière radiante ne reprend plus sa direction primitive, mais continue à se mouvoir dans la nouvelle direction que l'aimant lui a communiquée.

Cette nouvelle propriété que nous venons de remarquer dans la matière radiante, va nous permettre de modifier très heureusement l'une des expériences précédentes. Dans un tube de verre est placée une roue dont la périphérie porte des paillettes de mica susceptibles de se déplacer et de faire tourner la roue sous l'influence du bombardement moléculaire. Mais qu'on interpose entre cette roue, et

pôle négatif représenté par une coupelle peu profonde, une petite feuille de mica qui fasse écran, la matière radiante sera arrêtée et ne parviendra plus sur les palettes qui resteront au repos. Au moyen d'un aimant suffisamment puissant, dévions en haut la matière radiante ; celle-ci, passant alors au-dessus de l'écran de mica, viendra frapper les palettes, et la roue se mettra en mouvement.

*
* *

Avant d'aller plus avant dans cette question qui devient de plus en plus intéressante, disons que M. Crookes réfute victorieusement l'opinion qui voudrait attribuer toutes ces propriétés à l'action des courants électriques. On sait depuis les recherches d'Ampère que deux courants parallèles et marchant dans le même sens s'attirent. On sait aussi que deux corps chargés de la même électricité se repoussent. A l'extrémité de l'un de ces tubes, M. Crookes place deux pôles négatifs et seulement un pôle positif à l'autre extrémité. Si l'on fait passer d'abord un courant d'induction par le pôle négatif supérieur, dans ce tube où l'air est moins raréfié que pour la plupart des expériences précédentes, on voit une ligne lumineuse partir de ce pôle et aller rejoindre le pôle positif. Si alors on fait passer un courant par le pôle négatif inférieur, on voit aussi une ligne lumineuse aller rejoindre le pôle positif, mais on remarque que la première traînée lumineuse s'est relevée comme si elle était repoussée. Les courants parallèles de matière radiante ne se comportent donc pas comme les fils conducteurs d'un courant, mais comme des particules matérielles chargées d'électricité de même nom.

*
* *

Le mouvement engendre de la chaleur. Certains sauvages allument encore du feu en frottant, l'un contre l'autre, deux morceaux de bois bien sec. La balle qui va s'aplatir contre un obstacle s'échauffe. La matière radiante marchant avec une vitesse bien plus considérable que le projectile lancé par une arme à feu, doit aussi produire de la chaleur, quand elle vient frapper contre un obstacle. C'est ce qu'on remarque en réalité dans toutes les expériences précédentes où la matière radiante produit la phosphores-

cence. Le verre s'échauffe considérablement là où la phosphorescence se produit avec une plus grande énergie.

Cette propriété se met aussi en évidence par les expériences plus démonstratives. On prend un tube dans lequel le poli négatif a la forme d'une petite coupelle. C'est en somme un petit miroir sphérique concave dont le foyer principal est situé vers le centre du tube. On a préalablement enduit de cire l'un des côtés de ce tube. On fait passer le courant d'induction, et la matière radiante, après s'être concentrée au foyer, diverge en allant frapper l'autre partie du tube qu'elle rend lumineuse. Si l'on a eu soin de placer ce tube entre les branches d'un puissant électro-aimant, on pourra, à volonté, dévier la direction de la matière radiante et faire tomber le foyer sur la partie latérale du tube. Aussitôt la cire fond, puis le verre se désagrège et s'amollit au point de ne plus pouvoir résister à la pression de l'air extérieur, qui fait bientôt sa rentrée par un petit trou, ce qui met fin à l'expérience.

On peut employer un tube renflé en sphère et contenant comme pôle négatif une large coupelle capable de concentrer de nombreux rayons sur un morceau de métal placé au foyer principal. Pour rendre cette expérience plus démonstrative et surtout plus saisissante, M. Crookes prend comme métal le platine iridié qui est presque infusible. Aussitôt que le courant passe, la matière radiante se précipite sur le platine iridié. Celui-ci s'échauffe, devient blanc et ne tarde pas à entrer en fusion. Si, comme tout à l'heure, on a placé la boule entre les deux branches d'un puissant électro-aimant, on peut dévier à volonté le foyer, le faire monter ou descendre, et par conséquent l'éloigner du métal qui cesse aussitôt de s'échauffer.

Toutes ces expériences nous montrent les propriétés physiques de la matière radiante, car elles peuvent s'exécuter avec n'importe quel gaz, et quelle que soit sa nature chimique, qui est conservée et qu'on peut mettre toujours en évidence. Ce qui varie, c'est la pression, ou si l'on aime mieux, la raréfaction convenable pour produire avec le plus d'intensité possible ces phénomènes de phosphorescence, de motricité, de déviation magnétique, de calorification, etc. A cet état de ténuité où le vide a été pour ainsi dire poussé aussi loin que possible, la matière restante garde toutes ses propriétés chimiques. Ainsi la vapeur d'eau est encore absorbée par l'acide phosphorique anhydre, la potasse se combine également à l'acide carbonique, le palladium absorbe l'hydrogène, et l'oxygène peut aussi brûler le

charbon et produire de l'acide carbonique. Cette permanence des propriétés chimiques favorise beaucoup la réussite de toutes ces expériences si délicates, en ce qu'elle permet de soumettre les gaz à des pressions pour ainsi dire inconnues jusqu'ici. On a déja vu plus haut comment, en faisant communiquer avec le tube ordinaire un petit tube contenant de la potasse caustique, M. Crookes augmentait ou diminuait à volonté la pression du résidu gazeux sur lequel il opérait. C'est par de semblables moyens qu'il est parvenu à ne plus faire exercer à un gaz qu'une pression évaluée approximativement à un vingt-millionième d'atmosphère.

L'habile physicien a démontré que les propriétés qu'il attribue à la matière radiante ne sont pas produites par le courant électrique, mais qu'elles sont bien dues à une projection de molécules. Mais ici une autre objection se dresse avec un aspect en apparence formidable. Peut-on admettre que dans ces tubes où le vide a été poussé à un millionième, il reste encore assez de particules gazeuses pour produire des phénomènes si inattendus, mais qui en somme suivent les lois ordinaires de la mécanique? Il est facile d'y répondre victorieusement et de démontrer que ces tubes paraissant épuisés renferment encore un nombre si prodigieux de particules que les chiffres qui servent à l'exprimer ne disent plus rien à notre imagination, qui en reste confondue.

*
* *

En parlant plus haut de la théorie cinétique des gaz, nous avons dit qu'elle conduisait à faire admettre qu'un ballon de 135 millimètres de diamètre, semblable à ceux dont se sert M. Crookes contient plus d'un septilion de molécules. Notre lecteur sait déjà que ce nombre est représenté par l'unité suivie de vingt-quatre zéros.

Un septilion = 1,000,000,000,000,000,000,000,000.

Faire le vide à un millionième d'atmosphère, cela veut dire qu'il ne reste plus dans le ballon que la millionième partie des molécules qui y existaient à la pression normale, or un septilion divisé par un million donne pour quotient un quintilion, c'est-à-dire l'unité suivie de dix-huit zéros.

Un quintilion = 1,000,000,000,000,000,000.

On a donc bien le droit de donner le nom de matière au gaz raréfié qui se trouve dans le tube à expérience. Mais ici donnons la parole à M. Crookes, qui va essayer de nous donner l'idée de ce qu'est un septilion.

« Pour donner une idée de ce nombre énorme, dit-il (1), je prends le ballon dans lequel j'ai fait le vide et je le perce avec l'étincelle de la bobine d'induction. Cette étincelle produit une ouverture tout à fait microscopique, mais qui est pourtant assez grande pour permettre aux molécules gazeuses de pénétrer dans le ballon et de détruire le vide. L'air qui se précipite au dedans vient frapper sur les palettes de la petite roue et la fait tourner comme celle d'un moulin à vent. Supposons que la petitesse des molécules soit telle qu'il entre dans le ballon cent millions par seconde. Combien de temps, croit-on, qu'il faille, dans ces conditions, pour que ce petit récipient se remplisse d'air? Sera-ce une heure, un jour, une année, un siècle? Il faudra presque une éternité, — un temps si énorme que l'imagination elle-même est impuissante à le bien concevoir. Si l'on suppose qu'on ait fait le vide dans un ballon de verre de cette grosseur, rendu indestructible, et que ce ballon ait été percé lors de la création du système solaire; si l'on suppose que ce ballon existât à l'époque où la terre était informe et sans habitants; si l'on suppose qu'il ait été témoin de tous les changements merveilleux qui se sont produits pendant la durée de tous les cycles des temps géologiques, qu'il ait vu apparaître le premier être vivant et qu'il doive voir disparaître le dernier homme; si l'on suppose qu'il doive durer assez pour voir s'accomplir la prédiction des mathématiciens d'après laquelle le soleil, source de toute énergie sur la terre, doit n'être plus qu'une cendre inerte, quatre millions de siècles après sa formation (2); si l'on suppose tout cela — avec la vitesse d'entrée que nous avons admise pour l'air, vitesse égale à cent millions de molécules par seconde, ce petit ballon aura à peine reçu un septilion de molécules (3). »

(1) Voir *Revue scientifique*, 25 octobre 1879.

(2) La durée possible du soleil, depuis sa formation jusqu'à son extinction, a été diversement estimée par différents auteurs, et les valeurs proposées pour cette durée varient de dix-huit millions à quatre cents millions d'années. Dans l'évaluation ci-dessus, j'ai pris le chiffre le plus élevé.

(3) D'après M. Johnston Stoney (*Phil. mag.*, vol. XXXVI, p. 141), un centimètre cube d'air contient environ un sextilion de molécules. Par conséquent, un ballon de 135 centim. de diamètre contient un nombre de molécules égal à $13{,}5^3 \times 0{,}5236 \times 1{,}000{,}000{,}000{,}000{,}000{,}000{,}000$, c'est-à-dire,

Cependant il ne faut qu'un temps très limité, moins d'une heure, pour que le ballon se remplisse d'air à la pression ordinaire; il faut donc admettre qu'il rentre non pas cent millions de molécules à la seconde, mais environ trois cents quintillions, ce qui est une autre manière de s'imaginer leur petitesse.

Tels sont les faits et les principales expériences, telles sont aussi les théories imaginées pour les expliquer. Quoiqu'il arrive de ces dernières, les premiers sont désormais acquis à la science et il faut convenir que M. Crookes a ouvert une voie nouvelle qui promet d'être féconde. La matière radiante est bien de la matière, semblable à celle que nous avons constamment sous les yeux, mais, par quelques-unes de ses propriétés, elle présente presque le caractère d'une force de radiation; il semble que l'on soit « à la limite sur laquelle la matière et la force semblent se confondre, domaine obscur situé entre le connu et l'inconnu » ; domaine inexploré, où, pense-t-il, les plus grands problèmes scientifiques de l'avenir trouveront leur solution.

Terminons comme lui par les vers du poète :

Yet all these werewhen no Man did them Know,
Yet have from wisest ages hidden keene;
And latter Times thinges more unknowne shall show.
Why then should witlesse Man so much misweene,
That nothing is, but that which he hath seen (1)?

Dr Tison,
professeur à l'Université catholique.

1,288,252,350,000,000,000,000,000 de molécules d'air sous la pression ordinaire. Par conséquent, lorsque l'air du ballon est amené à ne plus exercer que la pression d'un millionième d'atmosphère, il contient encore 1,288,252,350,000,000,000 de molécules et, si l'on perce le ballon à l'aide de l'intincelle d'induction, 1,288,251,061,747,650,000,000,000 de molécules devront rentrer par l'ouverture. S'il passe cent millions de molécules par seconde, le temps nécessaire pour le passage de toutes ces molécules sera :

	12,882,510,617,476,500	secondes
ou	214,708,510,291,275	minutes
ou	3,578,475,171,521	heures
ou	149,103,132,147	jours
ou	408,501,731	ans

(1) Cependant toutes ces choses existaient quand personne ne les connaissait — et sont restées cachées aux siècles les plus éclairés — et l'avenir nous révélera des faits plus inconnus encore. — Pourquoi donc l'homme ignorant s'imaginerait-il — que rien n'existe que ce qu'il a vu?

CHRONIQUE PARISIENNE

Encore M. Taine à l'Académie. — De l'influence du mariage sur les opinions d'un libre penseur. — Souvenirs d'une réception au Palais Mazarin. — Le *Turenne* de l'Ambigu et le *Nabab* du Vaudeville. — Origine de quelques noms historiques. — Garibaldi, le *Hardi-Javelot*.

Quelqu'un disait à M. Thiers peu de temps avant la mort de cet homme d'État : — Vous savez que Taine prépare un livre sur la Révolution française? — Ah! c'est trop fort, s'écria l'ex-président; veuillez faire savoir à M. Taine que je lui défends de toucher à MA Révolution.

Le mot était juste, quoique superbe.

Il y a la Révolution de Michelet, essentiellement lyrique; la Révolution de M. Louis Blanc, pompeuse et vide; la Révolution fanatique, d'Edgard Quinet; il nous manquait une Histoire de la Révolution, dégagée des nuages de la poésie et ramenée au sentiment de la triste réalité. M. Taine s'est chargé de nous donner cette histoire-là, qui lui a ouvert le chemin de l'Académie.

M. Taine n'est donc plus le positiviste que nous connaissions, le libre penseur insoumis au joug de l'Eglise; il a donc jugé, lui aussi, que l'Académie « valait une messe » ?

Les anciens amis de M. Taine l'accusent d'avoir *tourné*; qu'y a t'il de vrai dans cette accusation?

Je crois qu'on se tromperait en considérant l'auteur des *Origines de la France contemporaine* comme un catholique rallié à la cause de la vraie foi. Il n'est ni croyant ni incroyant; en fait d'opinions religieuses, il est Champenois.

Je m'explique.

M. Taine me pardonnera de lui appliquer à lui-même sa fameuse

théorie sur « les milieux artistiques ». Vous connaissez le système. Le génie humain, d'après une certaine école, varie sous l'influence du climat; Veronèse est un peintre ensoleillé parce qu'il habite Venise; Shakespeare, poète anglais, a la rudesse et la sauvagerie que donnent les âpres brumes du nord.

Cette théorie peut se soutenir, en effet, à la condition de ne pas être poussée trop loin, car elle aboutirait infailliblement au matérialisme. Oui, les « milieux » ont une influence sur le talent; ils le perfectionnent, ils le conduisent dans telle ou telle voie, mais ils ne le produisent pas, comme le cerisier produit des cerises ou le néflier des nèfles. Il faut le germe déposé par Dieu, source et origine de toutes choses.

Je disais donc que M. Taine était Champenois et que ses opinions étaient, avant tout, champenoises. Voici pourquoi.

La Champagne, pays natal du nouvel académicien, offre à l'œil du voyageur de vastes plaines crayeuses ou de légers coteaux, médiocrement pittoresques, chargés de vignobles renommés. Ici, l'utile l'emporte sur l'agréable.

L'habitant de ces contrées est de taille moyenne, d'esprit moyen, d'habitudes tranquilles et de sens rassis. Ne demandez pas aux compatriotes du bon La Fontaine les élans téméraires, les mouvements sublimes, les hardiesses irréfléchies. Le Champenois se promène dans un cercle borné; il est nécessaire d'ajouter qu'il voit les objets de ce cercle avec la sûreté des myopes quand ils regardent de près. Il calcule bien, sans se tromper à son désavantage ; il est plutôt railleur qu'élégiaque, plutôt philosophe que poète, plutôt positif que rêveur. Cette définition explique le genre de talent de M. Taine.

D'autres ont étudié l'histoire en se plaçant sur de plus hauts sommets. M. Taine néglige les « vols d'aigle » ; il veut surtout l'exactitude, il la recherche avant toutes les autres qualités ; il choisit pour champ de ses observations un terrain limité sans doute, mais pas un brin d'herbe de ce terrain ne lui échappe, pas un caillou ne se dérobe à la loupe de l'investigateur. M. Taine ne s'embarque pas dans une question avec l'idée prononcée d'arriver à une conclusion qui le flatte. Non, il aborde l'histoire de la Révolution comme l'aborderaient tous les Champenois de ma connaissance. Voici les archives nationales, voici des documents à foison; que contiennent ils? Des révélations graves sur les désordres causés en province par les États-Généraux de 89, par la déclaration des Droits de l'homme?

Les Normaliens se fâcheront? Tant pis; M. Taine parlera; que dis-je! il a déjà parlé.

On a imaginé un roman « matrimonial » sur l'apparente conversion de M. Taine.

Le destructeur de la philosophie éclectique de M. Cousin aurait rencontré dans le monde une jeune fille charmante; cette jeune fille aurait répondu à son admirateur : — Je veux bien vous épouser, à la condition que vous m'accompagnerez à l'église, le dimanche.

Ce sont là des clauses que personne ne doit avoir entendues, si jamais elles ont été posées. Respectons le mur de la vie privée, que les journalistes s'avisent trop d'escalader à chaque instant.

Tout ce que je puis affirmer, c'est que, depuis son mariage, M. Taine paraît séduit par des idées plus modérées que celles qu'il professait autrefois. Il a publié une brochure dans laquelle il propose des adoucissements aux rigueurs du suffrage universel; il ne s'est pas enrôlé parmi les troupes qui sont entrées en campagne contre nos institutions religieuses; il a eu le courage de mettre en lumière des papiers désagréables au jacobinisme, il ne s'est pas inquiété de plaire à la multitude, renonçant par là aux honneurs et aux faveurs que distribuent les foules.

J'avoue que cette conduite me plaît. Si Diogène, muni de sa lanterne, rencontrait M. Taine en chemin, il dirait probablement :

— Voilà un homme!

Ainsi que M. Georges Gourdon l'a annoncé dans le dernier numéro de la *Revue*, la séance de réception à l'Académie s'est passée correctement; M. Jean-Baptiste Dumas a souhaité la bienvenue à son nouveau confrère et, à ce sujet, je ne puis m'empêcher de remarquer combien le directeur qui donne la réplique au récipiendaire est en meilleure situation que celui-ci pour faire un bon discours.

Le récipiendaire est la tête de Turc sur laquelle il est permis de tomber à coups de poings. Il n'a pas le droit de riposte; il est là pour que l'assistance se moque de lui. Pendant ce temps, le directeur adresse au public de petits sourires d'intelligence, se carre, se prélasse, s'administre des verres d'eau sucrée... Malheur au récipiendaire si, à l'époque de l'élection, le directeur de l'Académie a voté contre lui! Tout à l'heure, il ne restera pas un seul petit morceau du nouveau venu.

Une des plus scandaleuses séances qui aient eu lieu depuis le com-

mencement du siècle fut celle de la réception d'Alfred de Vigny par le comte Molé. Je vais en parler d'après un témoin oculaire.

Il pleuvait.

Les invités étaient restés au dehors à piétiner dans la boue : ils avaient reçu sur le dos de formidables averses, ils étaient crottés, trempés, exténués de fatigue, saturés d'impatience. Si, pour faire une émeute, il faut le soleil de Juillet, pour faire une séance académique très orageuse, il faut la pluie.

Vers deux heures, les portes de l'Institut s'ouvrirent.

Les dames se précipitèrent pêle-mêle avec les messieurs, les marquises se confondirent avec les bourgeoises sur les bancs de velours usé qui meublent la noble enceinte, les douairières s'assirent à côté des femmes de lettres, les professeurs en rupture de chaire bousculèrent l'huissier de service ; on entendit sur le plancher les cascades des parapluies qui s'égouttaient et le frottement des socques articulés.

Bientôt, les membres du bureau opérèrent une entrée qui n'avait rien de triomphal.

Pêle-mêle, les académiciens se placèrent comme ils purent, les uns en redingote, les autres en habit à palmes vertes, parce qu'ils accompagnaient au sacrifice le chantre d'*Eloa*.

Sur la coupole, les cascades se succédaient, fouettant par rafales bruyantes les vitres des fenêtres et les ardoises du toit.

M. le comte Molé, directeur de l'Académie, invita du geste le comte Alfred de Vigny à ouvrir le feu.

Les toux opiniâtres qui se répercutaient aux quatre coins de la salle cessèrent comme par enchantement.

M. de Vigny se leva.

« Qui ne l'a pas entendu ce jour-là n'est pas juge, » raconte Sainte-Beuve, dans ses *Nouveaux Lundis*.

Le discours du poète fut débité de façon à donner sur les nerfs d'un public qui était arrivé favorable. M. de Vigny était presbyte ; il tint éloigné de ses yeux un cahier démesurément long et compacte, tournant les pages avec une lenteur, avec une affectation bouffonnes, notant les passages qui faisaient de l'effet, se servant d'un porte-crayon d'or, et finissant par indisposer un auditoire déjà mal préparé à avaler une dose d'ennui.

« L'orateur, sans se douter en rien de l'impression générale, et comme s'il avait apporté avec lui son atmosphère à part, comme s'il

parlait environné d'un nimbe, redoublait, en avançant, de complaisance visible, de satisfaction séraphique ; il distillait chaque mot, il adonisait chaque phrase. Le public, qui avait d'abord applaudi à d'heureux traits, avait fini par être impatienté, excédé, et pour tout dire, irrité. Le désaccord entre l'orateur et lui était au comble ; lorsque M. Molé, qui sans doute, en sa qualité d'homme délicat, avait sa part de cette irritation générale, commença d'un ton net et vibrant, ce fut une détente subite et comme une décharge d'électricité. »

Sainte-Beuve oublie ici un détail qui a bien son importance.

Au moment où M. Molé commençait son discours, la pluie qui tombait au dehors s'arrêta soudain ; les nuages s'écartèrent et un vif rayon de soleil illumina la coupole du Palais. Changement à vue ! Tout à l'heure on grelottait sous les frimas, on se défendait contre l'insupportable vanité d'un auteur infatué de lui-même ; maintenant, l'esprit français et la gaieté allaient prendre leur revanche.

Le discours de M. Molé était parfaitement inoffensif ; mais il empruntait aux circonstances un relief inattendu.

« Chaque auditeur était devenu un collaborateur qui ajoutait son sel le plus piquant ». Les formules les plus insignifiantes prenaient un sens agressif. Ainsi M. Molé disait sans y entendre malice : — Mais j'oublie trop, je le crains, *la fatigue de cette assemblée...* — Aussitôt l'assemblée elle-même poussait un soupir de soulagement.

En sortant de la séance, Mérimée disait :

— M. Molé a sauvé la vie à M. de Vigny ; car, si le directeur de l'Académie n'avait pas fait cette exécution, le public se serait fait justice de ses propres mains.

M. Droz ajoutait :

— Alfred de Vigny a commencé par dire que le public était venu là pour contempler son visage, et il a fini en disant que la littérature française avait commencé avec lui.

Comment la victime prit-elle cette immolation ? Assez mal, je dois en convenir. J'ouvre le journal d'Alfred de Vigny et j'y trouve certains passages qui me font supposer que le père de *Chatterton* conserva de sa mésaventure « une mortification froide et incurable. »

A la date du 25 mars, 1846, de Vigny écrit :

« Chez M. Thiers. D'abord avec M. Mignet, puis avec lui, j'explique en détail l'affaire entière de mon refus d'aller aux Tuileries, présenté par M. Molé.

M. Thiers la comprend très bien, ainsi résumée par moi :

— J'ai voulu répondre par une marque publique de mécontentement à un accueil *scandaleux*, *acerbe*, fait en public le 29 janvier.

Après m'avoir été *caché* soigneusement, le discours de M. Molé me fut *escamoté* devant la commission, qui y aida, en m'interrompant, en couvrant ma voix, en hâtant le rapport des conclusions à l'Académie qui attendait. »

A la date du 9 mai :

« J'apprends que le roi Louis-Philippe a dit à son second secrétaire, M. Lassagne, devant plusieurs ministres :

— Je suis très mécontent de la manière dont M. Molé a reçu M. de Vigny. Un homme honoré dans le pays ne devrait pas être reçu ainsi. Où est le droit de M. Molé de se conduire de la sorte? Il n'est pas homme de lettres, il n'a rien fait. Où est son droit? Comment ose-t-il juger des livres, lui qui n'en peut pas faire? Comment reçoit-on ainsi un homme honoré du public et dont j'ai sanctionné l'élection ! »

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. En citant les *Nouveaux lundis* de Sainte-Beuve et le *Journal* d'Alfred de Vigny, nous avons fait entendre deux cloches. A nos lecteurs de décider qui eut tort, qui eut raison dans une affaire déjà lointaine — bien lointaine — et qui ne présente plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif.

Mais, à propos des choses du passé, croiriez-vous que les exploits du maréchal de Turenne sont revenus à l'ordre du jour? Oui vraiment, Turenne sert de héros principal à une pièce de l'Ambigu, et l'habitant du faubourg du Temple ne s'indigne pas trop contre les drapeaux Louis-quatorziens qu'il voit défiler sur une scène pourtant bien naturaliste.

Pif, paf, pouf ! Le canon gronde à l'horizon, la fusillade crépite sur les remparts, les mousquetaires gris, les mousquetaires rouges, se démènent à qui mieux mieux. Des Impériaux gardent le pont de Maulssen, sang et tonnerre ! ils seront écrasés sous leurs casques. Il y avait longtemps que la clientèle des pièces militaires ne s'était vue à pareille fête. Nous avons toujours un petit faible pour les troupiers et, quand un régiment passe dans la rue, cinq cents badauds emboîtent le pas derrière les trombones et la grosse caisse.

Le drame de *Turenne* me cause un certain plaisir en ce sens qu'il

réagit contre les éternelles pièces sur « l'armée de Sambre-et-Meuse ». Voyons ! notre nation ne date pas d'hier. Avant Jemmapes, Valmy, Hohenlinden, il y a eu Bouvines, Fontenoy, Nerwinde, Fribourg, Lens.

Je lisais justement l'autre jour dans les *Mémoires* de Saint-Simon, que le curé de Nerwinde, pour mieux voir la bataille, était monté sur le clocher de son église. On n'accusera pas ce brave prêtre d'avoir eu peur des balles ou des boulets.

Turenne, premier sujet de l'Ambigu, ne ressemble que d'une façon assez éloignée à Turenne, maréchal de France; comme les auteurs ont eu le projet d'être agréables à la mémoire du grand capitaine, nous leurs tenons compte de l'intention.

Les faits susceptibles d'exciter la fibre patriotique, d'émouvoir les cœurs généreux abondent dans la vie de Turenne; il a fallu choisir.

Si l'on avait tout pris, on aurait eu une pièce aussi longue qu'un sermon hérétique de M. Hyacinthe Loyson, aussi longue qu'un discours-ministre.

L'action pivote autour de la bataille de Turkheim, grosse échauffourée où l'avantage ne resta pas aux Espagnols de Montecuculli et de Caprara. Hélas ! c'est Turenne qui a conquis l'Alsace, et le nom de cette belle province perdue ne peut que sonner douloureusement à des oreilles françaises.

La voilà, l'Alsace, avec ses belles campagnes fertiles, arrosées par le Rhin ! L'Ambigu nous montre un décor qui est une vraie toile de Van der Meulen. Des arbres au feuillage roussi par l'automne, des houblonnières à perte de vue, un village aux maisons pittoresques, et le fleuve aux reflets d'argent qui roule ses larges eaux à travers les prairies.

Ce décor fait songer aux panneaux superbes qui ornent le réfectoire des Invalides. Combien de Parisiens en ignorent l'existence ! Pour connaître les richesses qu'ils possèdent, les Parisiens attendent une occasion de visiter la capitale en compagnie d'étrangers ou de provinciaux. Jusque-là, ils se répètent l'inévitable phrase : — J'ai bien le temps !... — Et la vie se passe, la mort arrive; Paris reste une énigme fermée à la plupart des habitants de l'immense cité.

Par exemple, un écrivain qui a profité de son séjour sur les bords de la Seine, c'est M. Alphonse Daudet.

Le *Nabab*, roman, a eu son heure de vogue; le *Nabab*, transformé en pièce, dépassera probablement les cent représentations réglementaires.

Il y aurait beaucoup à dire sur la moralité des scènes exhibées devant le public; je n'aime guère ces allusions à des personnages connus et j'estime que l'auteur a souvent outrepassé ses droits à l'indiscrétion permise. Mais enfin, on ne peut nier que les personnages du drame ne soient vivants; Félicia Ruys, la femme-artiste, fait encore piaffer ses chevaux sur le sable du bois de Boulogne; Cardailhac, le directeur de théâtre, continue à amorcer les actionnaires qui veulent bien s'intéresser à son entreprise; les colonels tunisiens, persans, japonais, indous, distribuent toujours des décorations étrangères aux gens affolés de la maladie du ruban multicolore; enfin, les domestiques de bonne maison, sous la troisième République comme sous le second Empire, attendent le départ de leurs maîtres pour vider la cave dont on a laissé traîner la clef et fumer les cigares qu'on a égarés sur les meubles.

Le Nabab lui-même est un type essentiellement moderne. Imaginez un gros et solide garçon, aux favoris coupés en brosse, à la carrure herculéenne, aux allures méridionales; un ancien portefaix de Marseille, monté au rôle de Crésus.

Dame! il n'était pas opulent à ses débuts. Il transportait des colis sur la Cannebière, il se nourrissait de gousses d'ail et de bouillabaisse : ça ne pouvait pas durer comme ça. Un matin, il est parti pour l'Afrique où il a diverti un bey qui ne demandait qu'à enrichir les Européens. On rencontrait des beys de cette espèce, il y a seulement une vingtaine d'années.

Pourvu de 50 millions, au bas mot, le Nabab a secoué la poussière de ses babouches et il est retourné à Paris, où l'attendaient les séductions les plus variées. Ah! vraiment on ne le laisse pas respirer. On lui propose affaires sur affaires, une exploitation de mines en Corse, une entreprise d'opéra populaire, une subvention aux journaux, une œuvre de bienfaisance, un mandat de député.

Ce mandat est la pierre d'achoppement de Bernard Jansoulet.

A peine le Nabab est-il changé en représentant de la nation, que la calomnie le poursuit; on veut savoir l'origine de sa fortune et on la déclare inavouable. L'élection est cassée par le Corps législatif... Mais que raconté-je là! Ne vous rappelez-vous pas cette histoire? Elle a fait assez de bruit en son temps.

Un autre personnage de la pièce destiné, lui aussi, à devenir populaire, c'est le marquis de Monpavon.

Gentilhomme ruiné, en quête d'un chèque sur la Banque de France, acceptant ce qu'on lui offre sans regarder à la qualité du bienfaiteur, parasite indécrottable, prêteur de son blason armorié aux Sociétés financières qui ont besoin de prospectus retentissants; avec cela une règle de conduite qui se résume dans ce seul précepte :

— De la tenue..., de la tenue.

Pour Monpavon, la « tenue » sauve tout, excuse tout. Monpavon ne s'exprime que par locutions incomplètes; il n'a jamais la mémoire des noms. On lui parle des sept sages de l'antiquité :

— Les sept sages... connais très bien... facile à retenir... Chose, machin,... et le reste. Voilà les sept sages!

Il est toujours aussi exactement renseigné.

Le *Nabab* publié en volume a donné lieu à de nombreuses réclamations; je ne serais pas surpris de voir le même fait se reproduire à propos de la comédie empruntée au livre.

Les acteurs du Vaudeville ont adopté une mode que l'on ne saurait trop blâmer. Ils se sont grimés exactement comme les personnages réels que M. Alphonse Daudet a voulu représenter. Ainsi, le héros principal s'est arrangé « une tête » qui ressemble, paraît-il, trait pour trait, à celle de M. B..., c'est à dire au modèle original copié par le romancier.

J'espère que le public protestera contre cette inconvenance qui finirait, si on l'adoptait, par nous entraîner très loin.

Un comédien ne tarderait pas à devenir l'instrument des plus basses vengeances.

Dès qu'on aurait à se plaindre de quelqu'un, on le traînerait sur les planches, on le jetterait en pâture aux bêtes féroces mais illettrées qui composent le bataillon des chevaliers du lustre.

N'avons-nous pas assez des journaux à images?

Ils ne se gênent guère pourtant, ces journaux, pour déverser le mépris sur tout ce qui est respectable. Ils donnent maintenant les portraits des assassins célèbres et ils représentent l'exécution du gardien de la paix Prévost, comme s'il s'agissait de nous familiariser avec la guillotine en permanence.

— Tenez, semblent-ils nous dire, voilà comme on s'y prend. Il y a des gens très expérimentés qui vous ligottent, qui vous font

basculer au moment où vous vous y attendez le moins, qui vous poussent la tête dans la lunette, qui tirent un ressort...

Crac! vous n'avez pas le temps de dire : ouf!

Je trouve ces sortes d'émotions malsaines, même sur le papier. Il était interdit jadis de familiariser le public avec l'horreur des exécutions capitales; pourquoi a-t-on levé l'interdiction?

N'enlevons pas au châtiment du crime la mystérieuse épouvante qui doit planer autour de lui. Mithridate s'était accoutumé à tous les poisons; Jean Valjean finirait par croire que le couperet est une plaisanterie.

M. Lorédan Larchey, bien connu dans le monde des érudits par un grand nombre de livres curieux et spirituels, vient de publier un *Dictionnaire des noms* contenant la recherche étymologique de vingt mille deux cents noms relevés sur les annuaires de Paris.

L'idée première de cet ouvrage est venue à M. Lorédan Larchey en lisant les *Mémoires d'Outre-tombe.*

Chateaubriand raconte dans lesdits *Mémoires* qu'il se promenait un soir sur la route de Carlsbad à l'heure du crépuscule; en effet, Chateaubriand se serait-il promené le matin ou à midi, comme un simple mortel? Non, il faut aux poètes le calme de la solitude, les mélancolies de l'étoile du soir.

Donc, Chateaubriand se disposait à lancer une invocation « à Cynthie », lorsque, devant lui, se dressa le vieux manoir d'Elbogen.

Au pied du rocher qui surplombe ce château, la rivière est forcée de décrire un angle :

— Ciel! s'écria Chateaubriand en se frappant le front, je viens de trouver une étymologie... la ville... le castel... tout cela s'appelle : *Elbogen* en allemand, c'est à dire : le coude.

Et le poète s'estima plus heureux d'avoir découvert ce petit détail scientifique que d'avoir écrit naguère le *Génie du christianisme* et les *Martyrs.*

M. Lorédan Larchey a réfléchi que, puisque Chateaubriand avait été si ravi de découvrir une seule étymologie, il serait, lui, en découvrant vingt mille étymologies, vingt mille fois plus heureux que Chateaubriand.

De là, le *Dictionnaire des noms.*

Je demande la permission d'y faire quelques emprunts. Pour commencer, savez-vous l'étymologie de « Garibaldi? »

Non, n'est-ce pas?

Hé bien! il paraît que ce nom est d'origine germanique; qui s'y serait attendu?

On rencontre partout des noms allemands, nous dit M. Larchey; il y en a en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre : « Si l'Allemagne moderne a crié bien haut contre les envahissements de l'étranger, il convient, pour être juste devant l'histoire, d'avouer qu'elle a jadis débordé sur toute l'Europe. Et au cas où la doctrine des représailles serait établie logiquement, ce qu'à Dieu ne plaise, on verrait que les ruines d'Heidelberg n'étaient rien à côté de celles que les invasions des Germains ont laissées sur notre sol dans les premiers temps du moyen âge. Et si l'on comparait l'origine des noms français d'aujourd'hui à celle des noms allemands, ceux qui parlent de notre esprit de conquête seraient bien surpris de voir que l'Allemagne s'est implantée chez nous de longue date dans la seule proportion qui soit vraiment redoutable.

Donc Garibaldi vient de deux mots germains : *Gar* et *Bald*, l'*i* ne jouant entre ces deux parties qu'un rôle passif d'intermédiaire. *Bald* voulait dire indifféremment *plein d'audace*, *plein de confiance*, *plein de courage*. *Gar* rend plus indécis les étymologistes d'outre Rhin; ils flottent entre trois sens différents qui sont : 1° *trait*, *javelot*, 2° *avide*, 3° *dispos*... M. Larcher se décide pour la première explication :

« Je choisis *javelot*, d'abord parce que les noms de défauts ne se trouvent pour ainsi dire jamais dans les vieux noms germaniques; ensuite, parce que *dispos* ferait double emploi avec *hardi* (*bald*). Je donnerais donc à *Garibaldi*, forme italienne du vieux nom germain *Garibald*, le sens probable de *hardi javelot*. »

Pends toi, Ménage! M. Larchey a trouvé des étymologies réelles, valables, là où tu n'aurais imaginé que des sornettes.

Je pense que vous éprouvez, comme moi, le désir de connaître l'origine des noms célèbres. Plongeons donc la main dans le sac aux étymologies et tirons au hasard.

Diderot. De *Didier*, nom de saint, en latin *Desiderius* (objet de désir, désiré).

Bacon. Du languedocien : *bacoun*, personne obèse, grasse à lard.

Floquet. Houppe de laine décorant soit le bonnet, soit une autre partie du costume. En Normandie, ce surnom fut donné surtout aux habitants du pays de Caux.

Gambetta. Petite jambe. Dans le Midi, on appelle encore *gambelet* celui qui a une jambe plus courte que l'autre. En langue d'oil, *gambet* signifiait *croc en jambe*; *gambette* était aussi une béquille, un couteau.

Ozanam. Surnom d'hommes nés le jour des Rameaux, qui s'appelait le dimanche de l'Ozanne, *Dominica Osanna*, du vivat hébreu *hosannah*, qui était poussé ce jour-là.

Noailles. Nom de lieu signifiant, comme Navailles, *étang*, *marais*.

Montalembert. Mont à Lambert ou mont d'Alembert.

Montalivet. Mont à Livet.

Nadar. Abrégé de Tournadar, surnom familier donné à Tournachon, artiste bien connu. La mode de terminer les mots en *ar* régnait alors.

D'Hautpoul. Ce nom d'un général qui se distingua à la bataille d'Eylau me fournira mon anecdote finale.

Le général d'Hautpoul avait dans sa division de cavalerie le colonel Martial avec lequel il plaisantait souvent. Un jour il lui dit :

— Pourquoi ne vous nommez-vous pas *Thomas le Martial* au lieu de Martial Thomas ?

— Et vous, mon général, riposta l'interpellé, pourquoi vous nommez-vous d'Hautpoul au lieu de vous appeler Poule d'Eau ?

Daniel Bernard.

MÉLANGES

LA CHAIRE ET LE THÉATRE

A M. Alexandre Dumas fils, de l'Académie française.

Avez-vous bien réellement pensé, Monsieur, que le nouvel évangile selon Dumas ferait le tour du globe et convertirait les populations, non pas aux idées que vous exprimez, — car elles sont connues, pesées et appréciées, — mais aux négations dont vous portez si haut le drapeau, qui n'est qu'une hampe, — sans étendard ?

Depuis longtemps déjà on pressentait que vous diriez votre mot sur la question qui met en émoi tous les ménages de France et de Savoie. Vous étiez condamné d'avance à faire un livre sur le divorce, et en faveur du divorce. Tout vous y portait : votre éducation, vos sentiments, votre étude, votre littérature. On ne s'occupe point impunément durant trente années de cette créature frivole et délicate, capricieuse et charmante, séduisante et redoutable, qui est la Femme.

Le théâtre, le livre, l'art sous toutes ses formes, en vivent, — et en meurent. — parce que si l'amour est le grand moteur de tous les événements humains, selon une loi divine que nous adorons, le culte exclusif de la femme est, en somme, une marque d'infériorité et un signe de décadence. Je ne sais plus où vous avez dit, — ni même si vous l'avez dit, mais vous eussiez été capable de le dire, — que dans le catholicisme vous alliez plus volontiers à Marie qu'à Jésus. Cette affirmation quasi-sacrilège venait de ceci : que dans Marie ce n'est point la Vierge ni la Mère, que vous voyez, mais la Femme.

Toute votre œuvre porte la marque indélébile de cette recherche de l'éternel féminin, de ce grand souci de fouiller le cœur des filles d'Ève, et surtout de leur plaire, et de les louer, et de réhabiliter celles qui sont tombées, — et peut-être de faire tomber celles qui restent debout.

Ce préambule vous fait pressentir, Monsieur, que ce n'est pas un thuriféraire qui vient à vous. Je vous sais l'esprit assez large et l'âme

assez haute pour ne vous offenser point de la vérité; je parlerai donc comme je sens, ne me préoccupant ni d'être agréable, ni de rien ménager, — avec la rudesse du critique parfaitement convaincu, et qui est de parti pris à cause de sa conviction absolue.

*
* *

De toutes parts, c'est un concert d'éloges qui monte vers vous : ma voix sera peut-être la seule à détonner dans cette harmonie. Je ne vous louerai pas. Certes, nier votre merveilleux talent, votre souplesse, votre brillant; nier même cette fascination que vous exercez sur la société contemporaine, finement lettrée et tout imbue de raffinements intellectuels, serait ridicule!

Mais vous êtes d'autant plus dangereux que vous séduisez les jeunes, les faibles, — voire les forts, — et que, dans cette course au paradoxe, vous dépassez de telle longueur vos concurrents, que personne, après vous, n'aura cette hardiesse d'entrer en lice.

Seulement, avez-vous atteint le but que, sans doute, vous vous êtes proposé?

Avez-vous porté l'éclatante lumière dans cette discussion, qui bientôt retentira au sein du Parlement, pressé de désorganiser la famille par le mariage, parce qu'il a tout désorganisé, et qu'il veut refaire, tout d'une pièce, une société française matérialiste, sur les débris de la sociéte française spiritualiste, à demi ruinée par la Révolution?

Votre livre, si plaisant, si léger, si facile à lire, si bourré de ces arguments agréables qui sont la monnaie courante d'une conversation étincelante de verve, votre livre pourra-t-il être produit à la tribune, et nos orateurs, dans cette lutte, courtoise ou non, — vous êtes le dernier des chevaliers courtois! — s'armeront-ils de votre œuvre pour anéantir les répliques de ceux qui croient encore qu'après Jésus-Christ il n'y a plus de morale nouvelle à prêcher, et que la morale de l'Évangile suffit à toutes les nécessités sociales de tous les temps et de tous les pays?

Il me suffirait d'un seul argument pour anéantir votre thèse, dans la conscience de ceux qui pensent quelquefois aux fins dernières de l'homme. Le voici : L'homme n'est pas mis en ce monde pour être être heureux. Or, vos philosophes ne tendent qu'à ce but : donner à l'homme la plus grande somme de bonheur possible, quand il faudrait méconnaître des lois que Dieu a mises au-dessus de lui, hors de la portée de sa raison et de son raisonnement.

Si nous sommes ici-bas pour être heureux, — je le voudrais, hélas! — rendez-moi le paganisme antique : Non pas la foi robuste des Quirites, qui croyaient en leurs dieux de pierres et de bois; non pas l'aveugle

superstition des brahmes soumis à leurs terrifiantes divinités; — mais le joyeux paganisme des sophistes, qui coulaient des dieux en bronze pour le peuple, et qui faisaient asseoir à leur table les déesses, peu vêtues, dépourvues de préjugés et de pruderie.

Rendez-moi la vertu de Sénèque écrivant un traité de la pauvreté sur une table d'or massif, et l'austérité des douze Césars, et tous les plaisirs de Rome déchue : les combats du cirque et les festins de la Maison d'or, les richesses amassées par l'usure et la concussion, l'esclavage de cent peuples enchaînés aux caprices d'un seul peuple.

Voilà, Monsieur, du matérialisme vrai. L'animal se pourrait satisfaire à sa guise, et l'intelligence de cet animal qui se divertirait ainsi, — sans crainte de Dieu, sans terreur du lendemain de la mort, — aurait pour aliment la littérature naturaliste, enfin triomphante.

***

Je suis de ceux qui pensent que l'homme est ici-bas pour souffrir. D'abord parce qu'il expie le péché originel, ensuite parce que sa vie n'est qu'une préparation à la mort, sombre porte ouverte sur l'éternité.

J'ai eu le courage, — il paraît que c'en est un, — d'avouer tout au long cette opinion saugrenue (pour les gens de ce siècle) dans un milieu littéraire, où une dame me faisait l'honneur de m'interroger à votre endroit.

Eh bien! c'est incroyable, et cela est : on ne m'a pas ri au nez. On m'a combattu, — et par quelles raisons mièvres et sentimentales, vous le devinez! Mais on a peut-être réfléchi, et c'est un succès. Réfléchir est ce qu'on fait le moins aujourd'hui, où l'on veut vivre bien, — et vite. On parle au hasard de la langue, on écrit au courant de la plume, et pourvu qu'on ne dise pas et qu'on n'écrive pas de ces énormités qui gênent les joyeux déduits et soient incommodes aux libertés qu'on prend avec la conscience, avec la loi religieuse, avec Dieu; — pourvu qu'on fournisse une excuse aux passions trop contenues, on acquiert bon renom de moraliste.

Permettez-moi de vous le dire, monsieur, avec la respectueuse sympathie que m'inspire votre talent, c'est un peu ce que vous avez fait : vous ne heurtez point les idées reçues, vous les expliquez en les excusant. Vous ne remontez pas le courant : vous laissez aller votre barque à la dérive, certain qu'elle abordera au pied de bosquets fleuris.

Le livre que vous deviez faire, — et comme vous l'eussiez admirablement fait! — c'est l'antithèse du vôtre. Il fallait cependant à la préface de la *dame aux Camélias*, car enfin, la plaie que vous signalez avec horreur dans cette préface, l'envahissement de la prostitution, devenue

une maladie sociale, vous l'allez élargir, cette plaie, et l'empoisonner d'un surplus de grangrène avec le divorce, qui substituera au mariage-sacrement et au mariage-contrat la cohabitation momentanée, le bail de *trois*, *six*, *neuf*, — c'est-à-dire le concubinage légal.

***

Aux yeux de tout catholique croyant et fidèle, qu'importe une discussion sur le divorce? Il n'y a pas à discuter : le catholique admet l'enseignement de l'Église. Il est formel. Vous le trouverez dans l'Évangile selon saint Matthieu. Vous connaissez le texte, assurément; il est inutile de le citer.

Il est évident que l'Église, — la seule autorité religieuse que nous reconnaissions, et qui est pour nous l'Autorité en tout ce qui touche à la conscience, repoussera toujours le divorce, qu'il soit ou non établi par la loi civile; que les mœurs y répugnent ou qu'elles y tendent. Jamais l'Église ne bénira les secondes noces d'un époux divorcé : le but du législateur, actuellement, est donc de substituer le mariage civil au sacrement, en créant une cause de conflits entre les deux pouvoirs.

Donc les catholiques ne reconnaîtront jamais la loi du divorce, et dans aucun cas ils n'en profiteront, car s'ils en profitaient ils se placeraient par le fait même hors de la communion catholique. Il pourra arriver (très rarement), que des catholiques ayant obtenu en cour de Rome la dissolution du mariage, pour des causes prévues par le droit canon, useront alors des dispositions de la loi civile sur le divorce.

Les protestants, les israélites, dont la doctrine religieuse admet le divorce, y gagneront de pouvoir légalement se démarier. Mais voilà tout le profit que vous en tirerez, et l'immense majorité de la nation restera hostile à une loi qui trouble les consciences, et devient une menace pour les familles. Seulement, c'est un pas vers l'irréligion d'État, c'est une étape dans la voie de persécution religieuse, annoncée par ceux de nos gouvernants qui avouent le projet de « décatholiciser » la France.

Le résultat de cette campagne funeste est prévu. Ayez grand'peur de triompher. Tous les gens en place sont de votre avis, à moins que vous ne soyez du leur. Le programme élaboré dans les temples des unions libres, dans les Loges, doit se réaliser. On s'y met. Voyez ce qui subsiste de nos institutions! On sape, on abat, on renverse, on saccage, on épure, on filtre la société, — et c'est la lie qui restera au fond de la *chausse!*

Voilà pourquoi, Monsieur, les catholiques, pour lesquels cette loi du divorce est lettre morte, et qui ne s'en occuperaient nullement, puisqu'elle se fait en dehors d'eux et ne sera jamais en vigueur pour eux, —

voilà pourquoi les catholiques résistent, combattent, discutent. Ils prennent parti contre un mal social, et ce sont vos adversaires irréconciliables.

Vous ne vous y êtes pas trompé : c'est à un prêtre que votre livre est dédié. La question sera jugée, délibérée et résolue sur le terrain religieux, — et non ailleurs.

***

Il ne faut donc pas s'étonner des publications nombreuses que fait naître cette question passionnante. Votre livre a paru après un écrit très remarquable de l'évêque d'Annecy, le *Mariage;* il a été suivi, à vingt-quatre heures de distance, d'un autre livre du R. P. Didon (1), *Indissolubilité et Divorce;* et l'on annonce, enfin, un troisième livre, — celui-là polémique vive, malicieuse et narquoise, — la réponse de M. Paul Féval à M. Alexandre Dumas. Ici nous rirons : le Breton est gouailleur de son naturel, et ce Breton-là a toute la raillerie et le sarcasme qu'on a pu récolter en Bretagne.

Nous avons donc les éléments d'une controverse : un prélat savant, grave, rigide, orateur distingué, écrivain de race, qui nous donne sous une forme très serrée la doctrine de la théologie sur le mariage, pas la théologie que vous avez apprise en feuilletant quelques douze bouquins, mais celle qui s'apprend en six ans de séminaire, dix ans de vicariat, vingt ans de ministère pastoral, et par un travail incessant, par l'exercice des fonctions sacrées, par les analyses de l'âme humaine qui ont pour sanction la charité, et qui s'opèrent à ce mystérieux tribunal de la pénitence, où tout est jugé.

Un moine apporte sa pierre à l'édifice. Non pas un de ces moines inflexibles que nous ont dépeints les romanciers d'antan : un sombre jésuite, un noir bénédictin, un solitaire émacié à qui rien n'est plus! Mais un de ces fils de saint Dominique qui passent pour être conciliants aux progrès de l'esprit moderne et qui représentent dans l'Église, — à tort ou à raison, — l'idée libérale.

Je n'ai point à juger l'œuvre du R. P. Didon au point de vue de la doctrine. Il relève d'une autorité plus haute que la presse : la seule qui approuve ou désapprouve sans appel. Je n'oserais pas dire jusqu'à que point cette œuvre est opportune. Elle est éditée chez le libraire à la mode, en dehors de la bibliothèque dominicaine, où peut-être elle n'entrera pas. Mais elle oppose l'enseignement de l'Église, — qui ne peut changer, — à votre opinion qui se peut modifier, — et nous trouverons aussi de bons arguments dans *Indissolubilité et Divorce.*

(1) Dentu, Paris.

Et plus tard, nous glanerons quelques épigrammes barbelées dans les pages aimables de Paul Féval, qui sera contre vous un rude jouteur, courtois s'il y pense, franc comme l'or, et férocement bonhomme.

Ce n'est donc ici, Monsieur, qu'une entrée en matière, un peu longue : il fallait que je vous dise tout ceci. La chaire et le théâtre en présence. La chaire, d'où laissent tomber la parole de Dieu l'évêque et le moine; l'évêque, pasteur du troupeau; le moine, apôtre du peuple.

Et vous devant eux, avec le cortège des femmes que vous avez inventées pour que l'on fît le divorce, la duchesse de Septmonts et Mme Clémenceau, Diane de Lys et la femme de Claude, la princesse George et Jeannine, et toutes ces honnêtes dames persécutées qui ont un mari odieux, sot, égoïste, fou, libertin ou traître, — et un amant doué des plus riantes vertus, qu'elles épouseront, — en attendant mieux — si on les débarrasse du mari.

Voilà vos alliées! elles se multiplient : elles sont une légion; elles ont pour arrière-ban la tribu lamentable des bas-bleus.

En avant donc, et à bientôt la première bataille, — après cette première escarmouche.

Charles Buet.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

23 *janvier*. — Réélection du bureau du groupe de l'Appel au peuple — Trois membres de ce groupe sont délégués pour s'entendre avec les autres fractions de la droite sur l'élaboration et l'opportunité du dépôt de certaines propositions aux Chambres. — Réunion des conseillers généraux du département de la Seine, à l'effet d'examiner la question de savoir s'il y a lieu de demander aux sénateurs du département de prendre une attitude sur l'amnistie. — Le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Angleterre signent une convention postale qui permettra d'accroître en longueur les dimensions des paquets échangés par voie postale entre les deux pays. — La commission mixte d'état-major supprime l'article qui instituait un état-major général avec un chef irresponsable. — Au Sénat, scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. de Montalivet décédé. Aucun des candidats n'obtient la majorité absolue. — La minorité de la Chambre des députés espagnols revient aux séances parlementaires. — Reconnaissance par le gouvernement des Pays-Bas de l'indépendance de la Roumanie. — Au Sénat, continuation de la discussion sur le projet de loi relatif au Conseil supérieur de l'instruction publique. — M. Bocher, dans un discours aussi modéré que rempli de faits, porte un rude coup à la loi Ferry. — Discussion du projet de loi relatif au droit de réunion.

30. — Nomination de Mgr Marchal, évêque de Belley, à l'archevêché de Bourges; de Mgr Soubiranne, évêque de Sébaste *in partibus infidelium*, à l'évêché de Belley; de Mgr Vigne, évêque d'Oran, à l'évêché de Digne; de M. l'abbé Marpot, curé d'Arbois (Jura), à l'évêché de Saint-Claude. — Réception, en audience publique, par M. Jules Grévy, de M. Jean Marinovitch, qui lui remet les lettres l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du prince de Serbie près le gouvernement français. — Le prince de Bismarck et le prince impérial d'Allemagne se mettent d'accord pour terminer les différends entre le Vatican et l'Etat. — Le Vatican, dans un but de conciliation, envoie à l'épiscopat catholique de Russie l'autorisation d'accepter à titre provisoire certaines mesures qui permettent aux autorités ecclésiastiques de se mettre d'accord avec les autorités civiles et de pourvoir ainsi aux

besoins spirituels de l'Eglise. — Le conseil des ministres ottomans s'occupe de la ligne définitive des frontières à proposer à la Grèce.

31. — Réunion au Palais-Bourbon de la Commission du budget, de la Commission de l'amnistie, de la Commission de la magistrature, de la Commission relative à l'administration de l'armée et de la Commission relative à la propriété artistique. — Prorogation du traité de commerce entre la France et l'Espagne sans fixation de durée, sous la réserve expresse du droit de pouvoir dénoncer la convention six mois à l'avance. — Au Sénat, discours de M. Ferry. Le ministre essaye, sans succès, de réfuter le remarquable discours de M. Bocher. Discours de M. Jules Simon provoqué par une citation faite par M. Jules Ferry d'un passage extrait de la *Liberté de Penser* de M. Jules Simon. — Envoi par le Saint-Père de 10,000 francs aux indigents d'Irlande. — Le ministre de l'intérieur saisit le conseil d'État d'un projet de règlement d'administration relatif aux élections du consistoire israélite. — Réunion plénière, au Palais-Bourbon, des représentants de l'industrie et de l'agriculture. On y passe en revue les droits à établir sur les viandes, les laines et les soies. — La Porte s'adresse aux puissances européennes pour leur demander d'intervenir auprès du gouvernement bulgare, afin d'obtenir la rentrée en Bulgarie des réfugiés musulmans. — Publication d'une lettre pastorale de l'évêque de Fœrster à ses curés et à ses ouailles pour leur faire savoir que les autorités provinciales ont reçu l'ordre d'admettre de nouveau les prêtres catholiques à diriger l'instruction religieuse dans les écoles primaires. — Départ de Cannes de l'impératrice de Russie.

1er *février*. — A Paris, l'élection municipale du quartier Notre-Dame ne donne aucun résultat. — Épuration à *la mode républicaine* du personnel des prisons. — M. Herold, préfet de la Seine, ordonne la transformation d'un grand nombre d'écoles congréganistes en écoles laïques, à partir du 1er avril prochain. — Le général Henrion, commandant de l'École de Saint-Cyr, est remplacé par le général Cholleton. Tout le personnel de l'École est changé. — Mort de M. Granier de Cassagnac, député du Gers, et de M. Bersot, directeur de l'École normale supérieure. — La police de Barcelone met la main sur une junte et des affiliés de l'Internationale et sur des papiers et des correspondances qui amènent des arrestations à Madrid, à Séville et à Saragosse.

2. — M. Emmanuel Arago est nommé président de la Commission sénatoriale relative à la magistrature, en remplacement de M. Jules Favre. — M. Jules Ferry fait distribuer aux députés son projet de loi en onze articles sur l'obligation de l'enseignement. — Démenti public infligé par M. le comte de Falloux aux assertions de M. Jules Ferry sur un prétendu mémoire anonyme que le ministre de l'instructiou publique essayait de faire passer pour l'œuvre de M. de Falloux ou de Mgr Dupanloup. — Acquisition par Léon XIII de plusieurs documents précieux et inédits

ayant appartenu à des personnages importants. — Les Chiliens tiennent presque toute la côte du Pérou dans le blocus.

3. — Nombreuses nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. — Nomination des membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Labuze ayant pour objet de supprimer pour les communes l'obligation de subvenir aux dépenses du culte, lorsque les revenus des fabriques sont insuffisants. La majorité des membres nommés est favorable au projet. — Une nouvelle proclamation révolutionnaire et nihiliste circule à Saint-Pétersbourg.

4. — Nouvelles nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, faites sur la proposition du ministre de l'intérieur. — La gauche républicaine et le centre gauche nomment leur bureau pour l'année 1880. — Graves désordres dans les environs de Vérone et de Trévise. — Départ du prince Alexandre de Bulgarie pour Saint-Pétersbourg, où il va assister au vingt-cinquième anniversaire du règne de l'empereur de Russie.

5. — Grand banquet offert par les légitimistes de la Bretagne à MM. le comte de Lambilly, Schmodérer, Robino et de Gouvello, condamnés par la cour d'appel de Rennes pour avoir eu le courage de crier en public : Vive le Roi ! De nombreux et chaleureux discours acclament les condamnés et le banquet se termine par une adresse au roi. — La commission mixte de l'état-major adopte la disposition du projet ministériel portant qu'en temps de paix les officiers d'état-major qui y seront restés quatre ans devront rentrer à leur corps et ne pourront le quitter de nouveau qu'après deux ans. Le ministre aura le droit de suspendre l'effet de cette prescription à l'égard des colonels. Décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre, en vertu duquel les officiers admis à la retraite peuvent être pourvus d'emplois dans les cadres de l'armée territoriale, de préférence aux officiers de cette même armée qui n'ont pas la même origine. — Accident terrible sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest, par suite de la collision d'un train express avec un train omnibus. On compte treize morts et soixante-trois blessés environ. — Ouverture du parlement anglais par la reine en personne. Le discours de la couronne résume les événements qui se sont produits depuis un an dans l'Afghanistan et au Cap. Il fait espérer le prompt rétablissement de la paix dans ces deux contrées. Il mentionne que des mesures spéciales seront proposées au parlement pour prévenir les calamités dont l'Irlande est menacée par suite de la disette de récolte. La fin du discours a trait à divers projets de loi relatifs à la réforme du code criminel, à l'extension des pouvoirs des possesseurs de terres affermées, à l'amendement des lois sur les aliénés, etc. — Arrivée, à Saint-Pétersbourg, de l'impératrice de Russie, de retour de Cannes. Une réunion de chefs afghans, tenue à Hérat, sous la présidence d'Ayoub-Khan, décide qu'elle s'oppo-

sera par les armes à toute tentative de la part des Anglais ou des Persans d'entrer à Hérat et de tenir tête à l'ennemi jusqu'à ce que le résultat de l'expédition russe sur Merw soit connu.

6. — Élection de M. Broca, comme sénateur inamovible, en remplacement de M. de Montalivet, décédé. — Cinq chefs kabyles du Maroc se rendent en Espagne, dans le but de conférer avec le gouvernement espagnol sur des projets d'annexion du Maroc à l'Espagne.

7. — M. le garde des sceaux déclare au sein de la commission d'amnistie que le gouvernement considère la question jugée par le vote d'amnistie partielle de l'année dernière, tout en réservant sa liberté d'action pour l'exercice du droit de grâce et en maintenant le droit pour la chancellerie de ne communiquer à personne les casiers judiciaires et les dossiers des condamnés par contumace. — Le ministre italien, à Cettinje, décide le Montenegro à accepter une compensation territoriale à la place de Gussinje.

8. — Réunion du centre gauche du Sénat pour s'entendre sur le choix d'un candidat en remplacement de M. Léonce Lavergne. M. John Lemoinne est désigné par 18 voix contre 8. — L'union républicaine procède au renouvellement de son bureau et nomme pour président M. Spuller; pour vice-présidents, MM. Boysset et Allain Targé; pour secrétaires, MM. Labuze et Thomson; pour questeur, M. Dréo, et pour trésorier, M. Brelay. — Au Congrès espagnol, M. Acasto, député de Porto-Rico, déclare, au nom de ses collègues, qu'ils obtiendront pour la colonie qu'ils représentent l'exécution des lois qui régissent la Péninsule. — Le ministre de la guerre autrichien déclare, au sein de la délégation autrichienne, que la question des fortifications pour tout l'empire est depuis longtemps résolue.

9. — Ordre du jour du général Hanrion, commandant l'Ecole Saint-Cyr, adressé aux élèves de l'Ecole avant son départ de l'Ecole. — Mouvement important dans le personnel de la magistrature. Il comprend 95 nominations et 48 révocations. — Réorganisation par décret de la commission des archives diplomatiques du ministère des affaires étrangères. — Une manifestation républicaine a lieu, à Milan, à l'occasion de l'anniversaire des journées de février 1853. Elle est dispersée par l'intervention de la police. — Le Vatican envoie à l'épiscopat anglais des instructions relatives aux dernières concessions à faire aux ritualistes pour faciliter leur retour dans l'Eglise catholique. — Signature d'un traité de commerce valable pour dix années entre l'Angleterre et la Serbie sur le pied des tarifs des nations les plus favorisées. — Le gouvernement chilien fait un nouvel emprunt de quatre millions de pesas en papier-monnaie. — Arrestation à Saint-Pétersbourg de deux nihilistes déguisés en ramoneurs, au moment où ils remplissaient de grandes quantités de poudre les cheminées du palais d'été.

10. — La commission mixte de l'état-major décide que le chiffre des officiers d'état-major sera de 300 hommes seulement. Elle laisse au ministre la faculté de nommer les stagiaires en nombre illimité. — Réception par MM. Grévy et Tirard de la commission des agriculteurs conduite par M. le marquis de Dampierre. — Ordre du jour du général Cholleton, successeur du général Hanrion au commandement de l'école de Saint-Cyr. Cet ordre du jour donne lieu à diverses critiques motivées de la part de la presse conservatrice. — Envoi par le Saint-Père à l'internonce, à La Haye, d'une somme de 2,000 francs, à titre de secours aux familles qui ont souffert de la rupture des digues à Bois-le-Duc. — Les principaux chefs de la vallée de Lughman font leur soumission au colonel Brigt. — Une circulaire du ministre de l'intérieur interdit aux individus placés sous la surveillance de la haute police la résidence de la ville de Cannes. — Sur les instances de M. Jules Grévy, M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, consent à conserver son portefeuille. — M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France en Allemagne, retire définitivement sa démission et retourne à Berlin.

11. — Nombreuses nominations et promotions dans la légion d'honneur. — Mouvement judiciaire s'étendant sur toute l'Algérie. — Mort de M. Crémieux, sénateur. — La société des agriculteurs de France procède à l'élection de son bureau et des membres du conseil. Malgré les efforts d'un comité électoral républicain pour écarter du conseil les éléments conservateurs, les anciens membres existants ont été réélus. — A la suite de l'enquête ouverte par le gouvernement ottoman sur l'échauffourée d'Alexandrette (Syrie), le caïmacan de cette ville est révoqué de ses fonctions et tous ceux qui ont pris part à l'incident des marins du *Latouche-Tréville* sont déférés aux tribunaux compétents. — Condamnation à mort d'Otero, l'auteur de l'attentat contre Alphonse XII et sa femme, par le tribunal de la première juridiction. — Des troubles sérieux éclatent dans les rues de Rio-Janeiro, par suite de l'établissement d'un centime d'imposition sur le prix de parcours dans les tramways.

12. — Réunion de la commission de la magistrature. M. le garde des sceaux y est entendu. Il donne communication des modifications apportées au projet de loi du 20 janvier et adoptées dans le dernier conseil des ministres. Il déclare que le gouvernement n'accepte pas la suspension temporaire de l'inamovibilité, qu'il est disposé seulement à abaisser la limite d'âge pour la mise à la retraite des magistrats exclus des cadres d'activité. Cette déclaration soulève une vive discussion qui se termine par la nomination de M. Waldeck-Rousseau comme rapporteur provisoire. — La commission mixte d'état-major termine la discussion des divers projets qui lui ont été soumis et et se prononce pour le licenciement immédiat du corps actuel d'état-major. — L'amiral Jauréguiberry dépose un projet de loi demandant un crédit de 9 millions pour la

construction des chemins fer au Sénégal. — La police russe découvre à Saint-Pétersbourg une presse à imprimer, un grand nombre d'exemplaires du journal révolutionnaire le *Partage noir des terres* au profit des classes noires et des paysans, des passe-ports en blanc, des passe-ports falsifiés et trois revolvers dont deux étaient chargés. — A Christiania, ouverture par le roi de la session parlementaire. Le discours de la couronne constate l'intensité de la crise commerciale et annonce la présentation de plusieurs projets de loi relatifs aux contributions directes et à une augmentation de l'impôt sur le tabac.

13. — Décrets nommant Mgr Hazley, évêque de Beauvais, à l'archevêché d'Avignon; M. l'abbé Dennel, archiprêtre-doyen de Saint-André de Lille, à l'évêché de Beauvais; M. l'abbé Gilliard, vicaire général d'Alger, à l'évêché de Constantine en remplacement de Mgr Dusserre, nommé coadjuteur de Mgr l'archevêque d'Alger. — Nomination de M. le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège, au grade de commandeur de la Légion d'honneur. — Un service anniversaire de la mort du duc de Berry, tombé sous le poignard du révolutionnaire Louvel, est célébré en l'église de Colombes. — Rejet de la proposition de M. Louis Blanc et consorts sur l'amnistie par 313 voix contre 115. La Chambre décide que les funérailles de M. Crémieux, sénateur, ancien membre du Gouvernement provisoire de 1848 et du Gouvernement de la Défense nationale en 1871, auront lieu aux frais de l'État et ouvre à cet effet un crédit de 10,000 francs. — Ouverture du Parlement allemand. Le discours de la couronne renferme des déclarations pacifiques et mentionne les principaux projets qui seront soumis au Reichstag. — Défaite des insurgés cubains Macès et Guillermon. — Leur camp est pris ainsi que les armes, les munitions et les chevaux qui s'y trouvaient.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

POINT DE DIVORCE, par Paul Féval.

M. Alexandre Dumas fils, après de brillantes victoires remportées au théâtre, a vu la fortune tourner contre lui. En dépit du talent des acteurs, en dépit des éloges de tous les critiques du lundi, en dépit même de ses *Préfaces*, qui ne sont rien moins que des traités de morale, ses dernières pièces sont tombées avec fracas, et il a juré qu'on ne l'y prendrait plus. Comme l'auteur *de Phèdre*, mais pour de tout autres motifs, l'auteur de la *Femme de Claude* renonce au théâtre, dans toute la force de l'âge et du talent.

En attendant qu'il sorte de sa retraite avec *Esther* ou *Athalie*, voilà que M. Alexandre Dumas fils publie un livre intitulé *la Question du divorce,* dans lequel il met en pièces M. de Bonald et la loi de 1816. Dans ce beau volume vert, — pourquoi diable M. Dumas fils, qui calcule tous ses effets, a-t-il choisi la couleur verte? — L'auteur de la *Dame aux Camélias* plaide *pour* le divorce avec une ardeur qui a dû faire rougir M. Naquet de plaisir. Je viens de lire les trois cents pages de la *Question du divorce* et j'avoue que j'aime mieux *les Trois Mousquetaires.*

Je serais cependant tenté de remercier M. Alexandre Dumas fils, puisque son plaidoyer nous vaudra une réponse de Paul Féval. L'auteur *des Etapes d'une conversion*, qui a écrit, dans *la Mort du Père*, de si admirables pages sur la famille, va publier, chez l'éditeur Victor Palmé, un livre qui sera intitulé : *Point de divorce,* et qui, nous en sommes convaincus, sera religieux, éloquent, sympathique et, ce qui ne gâte rien, amusant comme un roman d'Alexandre Dumas père, — ou, si vous l'aimez mieux, — comme un roman de Paul Féval.

La Chaire française au douzième siècle d'après les manuscrits, par l'abbé L. Bourgain, élève de l'École des Carmes, docteur ès-lettres. 1 vol. in-8°. Victor Palmé. Prix : 7 fr. 50.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur signalant la brillante thèse française que M. l'abbé Bourgain vient de soutenir avec tant d'éclat, au milieu d'une foule si considérable et si sympathique, devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne.

Jusqu'ici, et d'après le savant ouvrage de M. Lecoy de la Marche, on avait cru que c'était au treizième siècle qu'il fallait reporter la plus belle époque de la chaire au moyen âge. M. l'abbé Bourgain, appuyé sur cette seule considération que le douzième siècle étant pour tous les genres littéraires le grand siècle du moyen âge, devait être aussi le plus grand pour la chaire,

résolut de pénétrer dans ces époques reculées et d'étudier le douzième siècle de près.

Quoique peu encouragé dans ce grand dessein par les maîtres les plus compétents dans la matière, il s'est mis à l'œuvre. Il fallait trouver des documents; il a rassemblé plus de cent manuscrits, la plupart inconnus, dispersés dans les bibliothèques de France et surtout de Paris. Ces manuscrits, il fallait les déchiffrer, puis les comprendre : M. l'abbé Bourgain a étudié sous un des maîtres les plus habiles, M. Léon Gautier, la paléographie et la philologie. Ces documents, il fallait les mettre en œuvre : M. l'abbé Bourgain les a rattachés les uns aux autres par des aperçus neufs, justes et variés; il a fécondé son exposition par une imagination puissante, il a embelli les analyses des sermons, les discussions sur la langue, les renseignements sur les mœurs par un style qui a de la facilité, de la chaleur, de la sincérité, et qui prend tous les tours, suave avec saint Bernard, véhément contre les hérétiques, simple et familier dans le récit charmant des naïves légendes qui remplissent cette époque : c'est l'art et la science réunis. Aussi les membres de la commission d'examen que personne, certes, n'accusera d'une excessive complaisance, ont-ils tour à tour vanté le mérite de cette thèse : « votre livre est plein d'attraits pour les lettrés, plein d'instruction même pour les savants... Je ne saurais dire combien il y a de travail et d'intérêt dans votre livre... Dès votre premier ouvrage, vous êtes devenu une autorité pour la littérature et pour l'histoire au moyen âge... » Enfin M. le rapporteur de la commission d'examen n'a pas craint d'analyser cet ouvrage, même avant la soutenance publique, dans le *Journal des Savants*.

Les Fabriques d'église en péril et mémoire à consulter sur la propriété des églises et des presbytères. 1 vol. in-8 de 106 pages, par M. l'abbé Fedou. Victor Palmé, éditeur, rue des Saint-Pères, 76. Prix : 2 fr. 50.

Voici en quels termes éloquents son Eminence le cardinal Archevêque de Toulouse apprécie ce livre dans une lettre adressée à l'auteur :

« Vous avez fidèlement tenu ce que vous avez promis à la première page de la brochure intitulée : *Les Fabriques d'église en péril*. En évitant d'être long, vous êtes resté clair, précis, toujours occupé de votre sujet et de votre adversaire. Je dois ajouter pour ceux qui ne connaîtraient pas encore votre *Traité pratique de la police du culte* et le livre sur les *Vicaires* : Votre dernière publication témoigne d'une science étendue, d'une logique sûre, et l'on y constate vite que vous n'avez pas à acquérir le talent de corroborer l'autorité de vos jugements personnels par des citations pleines d'à-propos et puisées aux sources les plus authentiques. Aussi le projet de loi que vous dénoncez aux membres du parlement français ne peut être que rejeté, s'ils le discutent en dehors de toute préoccupation systématique et après vous avoir lu. En attendant la décision qui sera prise à cet égard et de laquelle il nous sera au moins permis de faire appel à la conscience du pays et au tribunal de Dieu, je vous félicite et vous remercie d'avoir si promptement et si péremptoirement protesté contre une mesure législative qui n'aurait pas seulement pour conséquence l'humiliation de l'Église. Les entraves inévitables qu'une administration fabricienne, d'origine purement civile, mettrait

à l'exercice du culte catholique, seraient une violation flagrante de notre loi concordataire, et, en manquant à une parole d'honneur de la France, nos prétendus libéraux porteraient une grave atteinte à la liberté des âmes. »

Trois mois chez les Zoulous, 1 vol. in-18, par Paul Deléage, 2e édition. Paris, Dentu.

M. Deléage est un écrivain doublé d'un observateur. Les chapitres sur la ville et la colonie du Cap sont des plus intéressants. Après les avoir lus on connaît la population et ses mœurs, le sol et ses produits. Sur la côte Orientale de l'Afrique est la colonie de Natal, voisine des Zoulous. L'auteur rectifie bien des erreurs que les politiques de cafés propageaient comme vérités absolues. Il est vrai qu'ils avaient fait leurs études sur le pays des Zoulous dans les colonnes de journaux, dont les correspondants écrivaient leurs lettres dans un cabinet de rédaction et les dataient de Natal.

Les récits sur les marches de l'armée anglaise, son organisation, ses chefs; les études sur le sol zoulou et le peuple soumis à Cettiwayo, sont du plus haut intérêt.

Le livre de M. Deléage est illustré de vues du Zoulouland, de types naturels du pays; texte et illustration se complètent parfaitement. A la fin du volume sont des documents officiels.

Promenade dans l'Inde et à Ceylan. 1 vol. in-18, par E. Cotteau, Plon et Ce, éditeurs.

La collection de voyages, éditée par la maison Plon et Ce, vient de s'augmenter d'un intéressant volume. *Promenade dans l'Inde et à Ceylan*, tel est le titre de ce nouvel ouvrage, auquel la guerre soutenue en ce moment par les Anglais dans l'Afghanistan donne un surcroît d'actualité.

L'auteur, dans le courant de l'hiver 1878-79, a visité l'Hindoustan en simple touriste, de l'Himalaya au cap Comorin. Il a fait plusieurs ascensions de montagnes; cinq fois il a traversé la péninsule indienne d'une mer à l'autre; enfin il nous conduit à Ceylan, au cœur de cette île merveilleuse qui passe, à juste titre, pour le plus beau fleuron de la couronne britannique. Ce sont ces notes de voyage, accompagnées de courts renseignements géographiques et historiques, que l'auteur livre au public; c'est dire tout l'intérêt que cette publication doit exciter et excitera dans le monde savant.

Histoire de la Révolution dans l'Ain, par Philibert Le Duc. 1er volume in-18 jésus, orné d'une eau-forte, imprimé sur beau papier teinté et vergé, en caractères elzéviriens, frontispice rouge et noir. Francisque Martin et Bottier, éditeur, à Bourg-en-Bresse et Champion, Paris. Prix 6 francs le volume.

L'histoire que nous recommandons ici reproduit la phase la plus émouvante de l'histoire de la Révolution dans l'Ain. C'est la première fois que la commotion révolutionnaire de ces pays est décrite avec les développements qu'elle comporte.

L'auteur n'a pas seulement consulté les archives publiques; il a réuni plusieurs centaines de pièces révolutionnaires, soit imprimées, soit manuscrites, les unes plus ou moins rares, les autres uniques; et il les a inter-

calées dans son récit par extraits étendus, quelquefois même intégralement, ce qui donne à son travail un caractère incontestable d'impartialité. Cette étude rappelle les faits principaux de la Révolution française, et, quoique affectée spécialement aux événements dont la Bresse, le Bugey, la Dombes et le pays de Gex ont été le théâtre, elle intéresse à quelques égards les contrées voisines : le Jura, la Suisse, la Savoie, le Lyonnais, le Beaujolais et le Mâconnais.

Les sommaires de chapitres donneraient un aperçu de l'ouvrage ; mais ils sont trop chargés de faits, d'épisodes et de documents pour trouver place ici. Nous signalerons seulement quelques articles, disséminés dans le premier volume, nous réservant de revenir sur cette savante monographie, lors de la publication des autres volumes qui doivent compléter l'étude d'ensemble de cette lamentable et sinistre époque.

La prise de la Bastille, racontée par Brillat-Savarin, député de Belley. — Chanson d'un vicaire bugiste contre les nobles. — Projet de canal-Rhône, par M. Chevalier, de Bellegarde. — La célèbre Théroigne de Méricourt et M. Populus. — M. Rouph de Varicourt, du pays de Gex, massacré à la porte de la reine. — Poésies d'une chanoinesse de Neuville-les-Dames sur Mirabeau et sur Louis XVI. — Le centenaire Jacob, de Montfleur. — Jugement de Pierre Curé, condamné au Châtelet pour menaces d'incendie du château de Cornod, dépendant alors de la Bresse. — Pillage de l'arsenal de Lyon, raconté par le commandant Imbert-Colomès, réfugié à Bourg. — Le *miracle de la sainte Aumelette*, par Dorfeuille. — Tableau des souscriptions patriotiques de Bourg. — Pamphlet sous forme d'annonce de spectacle à Neuville-les-Dames.

Post-Scriptum : Le convoi de blé conduit par M. de Corcelles. — La réunion des Trois-Ordres, racontée par M. Populus. — Tribulations de ce député à propos des chasseurs d'Alsace. — Singulière mission de M. Rubat. — Saint Laurent et M. de Montrevel.

Appendice : Le dernier comte de Montrevel exécuté à Paris en 1793; notice inédite sur sa jeunesse, sa carrière militaire, ses mariages, son hôtel de Mâcon, son château de Challes, son théâtre, ses chasses, ses invités, etc., etc., par un témoin oculaire, M. le baron de Belvey.

Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, par M. A. Chéruel, tome III, 1 vol. in-8°, Hachette et Ce, éditeurs.

Grâce à des documents nouveaux ou trop négligés jusqu'ici, l'auteur de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, dont le troisième volume vient de paraître, a pu restituer toute vive et dans son intégrité la grande et mobile physionomie de Mazarin. Ces documents sont la volumineuse correspondance du cardinal, et surtout ses *Carnets*, conservés à la bibliothèque nationale, sorte de journal quotidien, tenu par lui pendant des années et fourmillant d'anecdotes curieuses et de piquantes révélations. Le troisième volume de l'intéressant ouvrage de M. A. Chéruel commence au Congrès de Munster (avril 1644), et se termine en juin 1648, au début de la Fronde parlementaire. Le chapitre v du livre VI, consacré à Masaniello, offre des détails tout à fait ignorés sur la fameuse insurrection napolitaine de

1647 et sur ce chef étrange, dont la souveraineté populaire absolue ne devait durer que dix jours.

Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par M. H. Baudrillart, (le Moyen Age et la Renaissance), Hachette et Ce, éditeurs, tome III, 1 vol. in-8°.

C'est un plaisir des plus délicats et des plus artistiques que de pouvoir goûter, en s'arrêtant avec complaisance à chaque page, tout le charme du livre savant et original où M. H. Baudrillart, usant de toutes les ressources de l'érudition archéologique, a entrepris d'écrire l'*Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. La science profonde et complète de l'auteur touchant le sujet si multiple qu'il traite, n'est plus en question à cette heure. Déjà, dans les tomes I et II, M. Baudrillart, après une admirable théorie du luxe, aussi éloignée de l'approbation absolue de certains économistes enthousiastes que de l'austère acrimonie des partisans des lois somptuaires, avait exposé les développements successifs du luxe aux temps primitifs, puis dans l'Orient antique et dans la Grèce, les magnificences inouïes de Rome impériale et de Byzance, poursuivies par les inutiles censures des philosophes et des Pères de l'Eglise. Le tome III, récemment paru, consacré au *Moyen Age* et à la *Renaissance*, est, à lui seul, un véritable chef-d'œuvre. Jamais on n'avait peint avec des couleurs si vives, avec une prodigalité si grande des plus précieux détails artistiques, ces bizarres époques où le faste le plus insolent s'étalait en haut, tandis que la plus horrible misère, jointe aux calamités de tous genres, pestes, guerres, famines, faisaient en bas leur œuvre de désolation et de mort. Les chapitres intitulés *la démence du luxe* (sous Charles VI) et *la démagogie et le luxe* (la Jacquerie), sont de l'intérêt le plus puissant. M. Baudrillart nous initie ensuite aux merveilles du luxe à Florence, à Venise, à Rome avec les papes, puis en France à la cour brillante et voluptueuse des derniers Valois. Un bon chapitre encore traite des lois somptuaires et démontre leur impuissance. Somme toute, lecture amusante et instructive que ce troisième volume. Le tome IV contiendra l'*Histoire du luxe des temps modernes jusqu'à nos jours*.

Lord Palmerston, sa correspondance intime, par M. Augustus Craven, tome II, 1 vol. in-8°, Didier et Ce, éditeurs.

Voici maintenant un livre qui nous transporte dans un monde tout autre, à savoir dans le monde de la diplomatie et de la politique contemporaines. Nous voulons parler de *Lord Palmerston et sa correspondance intime*, traduite de l'anglais, et dont M. Augustus Craven publie aujourd'hui chez Didier le second volume, avec un récit biographique et des appréciations intercalées, écrites avec talent. Le premier volume contenait la correspondance de l'illustre « leader » des whigs pendant la grande période de 1830 à 1848, et révélait les menus détails, pour ainsi dire, de cette vie si ardente et si remplie, de cette âme capable de tout comprendre et de tout oser, en restant toujours inaccessible au trouble ou à l'hésitation. Mais la seconde partie,

qui va de 1848 jusqu'à 1865, année de la mort de lord Palmerston, est peut-être plus admirable encore.

On y voit à chaque page, à chaque lettre, le spectacle étonnant de cet homme d'Etat qui, jusqu'au dernier moment de l'existence la plus chargée d'affaires, conserva cette sûreté de vues, cette activité d'esprit, et en même temps cette espèce de gaieté mordante et singulière qui fut comme le caractère propre de son tempérament et de son génie. L'ouvrage d'Augustus Craven est une vraie bonne fortune pour tous les curieux délicats, affamés d'inconnu et d'inédit : la *Correspondance intime de lord Palmerston* leur réserve, sous ce rapport, plus d'une surprise et plus d'un enseignement.

Œuvres complètes de Millevoye. 3 vol. in-8° avec 7 eaux-fortes.
Paris, A. Quantin.

De 1822 à 1865, on a publié huit ou dix éditions des Œuvres complètes ou des Œuvres choisies de Millevoye, et l'on a vendu peut-être 50,000 exemplaires de toutes ces éditions, qui ne différaient pas beaucoup l'une de l'autre. Le texte en était rempli de fautes grossières; bien des vers étaient inintelligibles, par suite d'une détestable ponctuation ; plusieurs vers même manquaient à l'appel de la rime. Enfin, une foule de jolies pièces, qui avaient paru, du vivant de Millevoye, dans les almanachs littéraires et les recueils de poésies contemporaines, ne figuraient dans aucune de ces éditions. Le bibliophile Jacob s'est indigné de l'abandon dans lequel on laissait tomber les Œuvres d'un des plus sympathiques poètes français du dix-neuvième siècle : il a ramassé, en bibliophile qu'il est et qu'il sera toujours, toutes les éditions originales et toutes les réimpressions des poésies de Millevoye, revues et publiées par lui-même, depuis 1799 jusqu'en 1816 : il en a tiré non seulement les nombreuses variantes qui offraient le plus d'intérêt et qui représentent au moins trois mille vers excellents, mais encore il a retrouvé dans les éditions originales une centaine de pièces plus ou moins remarquables, négligées, oubliées par les éditeurs modernes, et qu'on ne saurait pourtant considérer comme inédites. On a donc maintenant, dans la nouvelle édition complétée ainsi et classée en un nouvel ordre systématique par le bibliophile Jacob, toute l'Œuvre poétique de Millevoye, moins les tragédies et les essais dramatiques que l'éditeur se réserve de publier à part dès qu'il aura pu découvrir les manuscrits d'*Antigone* et de plusieurs drames lyriques qui n'ont pas encore vu le jour. En attendant nous avons dès aujourd'hui une admirable édition de Millevoye, l'émule, le rival d'André Chénier, qui composait ses vers vingt ans avant lui, mais dont les belles poésies ne parurent pour la première fois que deux années après la mort de son jeune précurseur. Cette édition est à la fois le chef-d'œuvre de la typographie, du dessin, de la gravure et de la critique : M. A. Quantin l'a imprimé avec le goût, avec le luxe, avec le soin que tout le monde lui connaît. Ad. Lalauze l'a illustré de sept eaux-fortes, dans lesquelles il s'est surpassé lui-même. Le bibliophile Jacob l'a préparée avec le même zèle que s'il eût été l'exécuteur testamentaire du poète. M. Charles Louandre a écrit la notice biographique sous l'inspiration du fils de Millevoye. E. CHARLES.

Soixante chants religieux, choisis dans les œuvres de Charles Gounod, arrangés et adaptés par l'abbé M... Paris, Choudens, rue Saint-Honoré, 265.

Cette publication musicale, prise à un certain point de vue, pourrait prêter à la critique et au blâme : mais si l'on s'en réfère à la pensée de l'éditeur, qu'il nous explique dans sa préface, il est difficile de lui refuser son approbation. Ce n'est point aux masses, au peuple chrétien qu'il adresse ces chants, mais aux dilettanti si nombreux de nos jours, grâce à la diffusion de la musique.

Que de personnes en effet qui donnent à cet art une bonne partie de leur vie! mais faut-il qu'elles se bornent à y chercher des sensations, des impressions pour le moins vaines et fugitives? Des paroles souvent légères, d'autres insignifiantes, d'autres qui se rapportent à des situations de théâtre parfois très scabreuses ne peuvent évidemment relever cet art et lui donner son utilité. A Dieu ne plaise pourtant que nous condamnions les récréations musicales, et toute musique légère : d'ailleurs ces grands airs d'opéra, ces chefs-d'œuvre des maîtres, ces mélodies choisies dans tous les genres, excepté le genre trivial et immoral, font justement le charme des réunions les plus honnêtes, des concerts les plus autorisés : mais est-ce là tout le profit qu'on peut tirer de la musique? Nous ne le pensons pas. Ces chants qui hantent la mémoire des amateurs et que l'on fredonne malgré soi, s'ils n'offrent rien à l'esprit et au cœur, importunent bientôt et sont un tourment : au contraire, lorsqu'on y a rencontré des sentiments convenables et qui méritent d'alimenter nos pensées et nos affections, non seulement nous les répétons avec plaisir, mais encore ces chants intimes ne manquent pas d'influer sur la direction et la moralité de notre vie. C'est donc une œuvre bonne et utile que d'offrir à ces amis de la bonne musique, des paroles saines et religieuses, car la religion est pour le monde des artistes comme pour tout autre, un des premiers besoins du cœur.

Bien plus, si ces paroles religieuses sont déplacées dans les réunions du monde et du plaisir, ne seront-elles pas au contraire très convenables dans des réunions intimes des familles chrétiennes, dans ces fêtes des pensionnats où l'on est si souvent embarrassé à cause des paroles qu'une juste sévérité interdit à la jeunesse? Et si de là quelques-unes de ces belles mélodies s'introduisent dans nos églises aux grandes fêtes qui permettent les cantiques, bien des personnes l'approuveront, sans partager le blâme que pourraient formuler les musiciens de profession, très absolus dans les théories sur le caractère exclusif de la musique religieuse.

Quelques-uns de ces critiques sévères pensent qu'un air ne peut convenir qu'aux paroles pour lesquelles il a été composé. Sans entrer dans la discussion, qu'il nous suffise de dire qu'un très grand nombre de morceaux religieux, et admis comme tels de nos jours, ont commencé par être profanes. Pour prendre un exemple dans notre sujet : qu'on veuille bien parcourir les cantiques de Saint-Sulpice, le recueil le plus répandu de nos jours; presque tous les airs ont été tirés d'opéras, d'ariettes, de romances et de chansons tout autres que les odes religieuses auxquelles on les a adaptés : et s'il en est que le bon goût a justement éliminés, d'autres au contraire ont trouvé grâce

devant les esprits les plus prévenus, et sont répétés tous les jours avec ferveur et piété par le peuple chrétien. Plusieurs de nos grands compositeurs, ainsi transférés de l'opéra dans nos églises, seraient tout étonnés de chanter les louanges de Dieu et de Marie; mais bon nombre seraient heureux de pouvoir nourrir, sans y avoir jamais songé, la piété chrétienne.

Cependant la musique de nos jours comporte-t-elle une semblable transformation? Incontestablement les auteurs de *la Fille de Mme Angot*, de *la Grande Duchesse*, etc., ne se sont pas présentés à l'esprit du prêtre qui a entrepris cette œuvre : mais nous ne manquons pas, Dieu merci, de maîtres plus sérieux et dont la musique a un caractère plus grave et plus religieux. Parmi eux, M. l'abbé M... a distingué facilement le maître qui jouit d'une faveur si bien méritée, et M. Charles Gounod lui a fourni un premier volume qui, nous le pensons, sera parfaitement accueilli du monde auquel il est destiné, et dont la vogue sera un encouragement à puiser encore dans ce répertoire, qui est loin d'être épuisé. Tous ces airs ne seront pas également agréés, et c'est ce qui arrive dans toutes les œuvres d'art et de goût; mais chacun y choisira ses airs de prédilection, choix aussi varié que le goût individuel; mais la modicité du prix, la perfection typographique du livre, — rarement nous avons vu un livre de musique aussi bien gravé, — ne permettront pas de se plaindre même à ceux qui n'auraient trouvé qu'un nombre assez restreint de ces applications heureuses.

Nous nous permettrons cependant de soumettre une observation aux éditeurs, et nous croyons être l'interprète du public auquel ils s'adressent. On serait heureux d'avoir aussi sous la main l'accompagnement de ces chants : bien peu de personnes sont à même de suppléer ces accompagnements de l'auteur, et s'il faut aller les chercher dans les recueils de Gounod, on ne les a pas toujours sous la main, et bien des gens se plaindront de la dépense et de la difficulté de retrouver les numéros correspondants. Espérons donc que cette édition n'est qu'un essai et que nous aurons bientôt l'édition avec accompagnement.

Alors nous le prédisons aux éditeurs, leur œuvre sera bienvenue dans un grand nombre de maisons religieuses; elle aura sa place dans les cartons de bien des amateurs de musique, et ils obtiendront ainsi le succès qu'ils désirent. A. G.

Précis de Chimie industrielle à l'usage : 1° des écoles d'arts et manufactures et d'arts et métiers; 2° des écoles préparatoires aux professions industrielles, 3° des fabrications et des agriculteurs, par A. Payen, membre de l'Institut (Académie des sciences) professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'École centrale des Arts et Manufactures. 6e édition, revue et mise au courant des dernières découvertes scientifiques par Camille Vincent, ingénieur, chargé du cours de Chimie industrielle à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures. 2 forts vol. in-8, avec figures dans le texte et un Atlas de 44 planches. Librairie Hachette et Ce, Boulevard Saint-Germain, 79.

Il est complètement inutile de faire l'éloge de cet ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent d'industrie. C'est là, en effet, qu'ils peuvent aller

puiser les données qui leur permettront de réussir et d'éviter les tâtonnements et les insuccès, compagnons inséparables de la routine et des procédés empiriques. Aussi bien les cinq éditions déjà épuisées ne témoignent-elles pas assez hautement de la faveur du public pour ce *Précis* qui a rendu tant de services aux industriels. Le mieux est donc de faire connaître les nombreuses améliorations que M. Camille Vincent a introduites dans le livre de son maître pour le mettre au courant des nouveaux progrès de la Chimie, cette science qui fait chaque jour des pas de géant. On trouvera dans cette nouvelle édition les perfectionnements les plus nouveaux apportés à la fabrication de l'acide sulfurique, de la soude, de la potasse, des chlorures décolorants, de l'alcool, des acides gras, etc. Certaines industries nouvelles ont pris naissance depuis peu de temps; telles sont, par exemple, la régénération du soufre des *charrées* de soude qui ne sont autre chose que les résidus encombrants et embarrassants de la fabrication de la soude artificielle par le procédé de Leblanc. Il en est de même de la régénération du manganèse des résidus de fabrication du chlore qui jusque-là n'avaient été que des sources d'ennuis et de pertes d'argent pour les fabricants qui ne savaient comment s'en débarrasser. D'autres industries peu connues ont pris une plus grande importance, surtout au point de vue agricole, comme la fabrication des superphosphates et des sels ammoniacaux. Ce sont là autant de questions nouvelles introduites à juste titre dans cette sixième édition.

On sait que Payen avait beaucoup étudié les tissus et les produits végétaux et qu'il avait émis sur la plupart d'entre eux, sur la cellulose entre autres, des opinions fort justes confirmées par les belles recherches de M. Trécul. Aussi ne comprenons-nous pas trop pourquoi M. C. Vincent, tout en rappelant les idées de son maître, semble leur préférer les résultats contestables et contestés de M. Frémy. A propos de la Dialose, nous ferons aussi observer que cette substance ne provient pas d'un *Dialium*, comme le pense erronément M. Decaisne, mais du *Gymnocladus Chinensis* comme l'a démontré M. Baillon en 1874. Ce sont là, en somme, des imperfections si minimes qu'elles ne diminuent en rien la haute valeur du *Précis de Chimie industrielle.*

Celui-ci, comme on le sait déjà, est divisé en deux volumes : le premier consacré à la chimie minérale ; le second, à la chimie organique. C'est l'ancienne division qui, si elle est contestable en théorie, n'en rend pas moins des services dans la pratique. Elle a surtout l'avantage de faciliter les recherches, ce qui est inappréciable dans un livre qui s'adresse non aux théoriciens, mais à ceux qui ont besoin de résultats. A part les matières colorantes qui n'entraient pas dans le cadre primitif de Payen, on peut dire que, grâce aux nouvelles figures et aux nombreuses additions de M. C. Vincent, cet ouvrage répond pleinement aux besoins de l'industrie actuelle.

Dr TISON.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

CARÊME — MÉDITATIONS ET LECTURES

OUVRAGES POUR LES FIDÈLES

De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu Notre-Seigneur, par le P. J.-B. de Saint-Jure, à l'usage des personnes qui vivent dans le monde. 4 forts vol. gr. in-12 de xx-600, 466, 560 et 540 pages..... 10 »

Explication littérale et morale des Epîtres et Evangiles des dimanches et des fêtes de l'année, des féries de l'Avent *et de tous les jours de Carême*, avec des notions liturgiques où l'on expose la raison et les origines des cérémonies de l'Eglise catholique, par M. l'abbé A. Guillois; 6e édition, revue avec le plus grand soin et considérablement augmentée. 2 gros vol. in-12 de xvi-623 et 629 pages..... ... 6 »

Ce qui fait le principal mérite de cette édition, c'est la suppression de ce qui, dans les précédentes, n'était pas en rapport avec la liturgie romaine, aujourd'hui admise universellement en France. C'est l'addition des Epîtres et des Evangiles de toutes les principales fêtes de l'année; de notions historiques et liturgiques suivies de réflexions pratiques et de prières; de toutes les leçons et prophéties qu'on a coutume de lire pendant la messe, aux jours des Quatre-temps, aux Vigiles et pendant la Semaine-Sainte. Grâce à ces améliorations, l'œuvre si estimée et si populaire du savant curé du Mans reste unique pour la forme et pour le fond.

Méditations pour tous les jours de l'année (petites), par M. l'abbé Alfred Gilly, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de la cathédrale de Nîmes. 2 forts vol. in-12 de ix-478 et 467 pages..... 6 »

Chemin de la Croix (le), pensées et réflexions. 1 vol. in-18 de xvi-122 pages..... 1 »

Chrétien à l'école du Calvaire (le), par le P. Jacques Nouet, de la Compagnie de Jésus; ouvrage corrigé et entièrement refondu, par le P. Henri Pottier, de la même Compagnie. 2 vol. in-12 de iv-392 et 354 pages..... 5 »

Enseignements pratiques de l'Evangile, tirés du Commentaire de saint Jean Chrysostome sur l'Evangile de saint Matthieu, par l'auteur des *Conseils de piété*, avec une préface de S. G. Mgr Mermillod. 1 beau vol. elzévirien in-16 de ix-644 pages.. ..... 3 »

Morale chrétienne (la), lectures pour tous les temps de l'année, choisies dans les sermons de Bourdaloue, par l'auteur des *Conseils de piété*, avec une préface du R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus. (*Bibliothèque de piété des gens du monde*). 1 fort vol. in-16 de xxi-568 pages. Prix..... 3 »

Méditations sur la vie présente et la vie future, tirées des saints Pères, par le R. P. Théodore Ratisbonne. 2e édition. 1 vol. in-18 de 144 pages..... » 50

Le Carême, ou préparation au Sacrement de la Pénitence, précédé d'introductions sur l'abstinence et le jeûne prescrits par l'Eglise, avec un trait d'histoire à la fin de chaque chapitre, par M. Moitrier, curé de Favières, auteur de l'*Explication du Catéchisme*, etc. 1 vol. in-12 de x-432 pages..... 2 »

Lectures sur la Passion de N.-S. J.-C., disposées pour tous les jours de Carême, par M. l'abbé Rambouillet, du clergé de Paris. 2e édition. 1 vol. in-12 de xii-360 pages. 2 «

Un mois au Jardin des Olives, par le P. Blot, missionnaire apostolique, docteur en théologie, docteur ès-lettres, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, auteur de l'*Agonie de Jésus*, du *Cœur eucharistique*, de *Au ciel on se reconnaît*, etc., etc., approuvé par Mgr l'évêque de Versailles, dédié à Pie IX. 1 vol in-18 de 252 pages. ..... 1 »

Passion, mort et résurrection de N.-S. J.-C., narration complète au moyen de la simple coordination du texte des quatre Evangiles, par R. Coze, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Strasbourg; édition latine et française. 1 vol. in-18 de 240 pages.. 1 »

Jésus en Croix, ou la science du crucifix en forme de méditations, par les PP. Pierre-Marie et Jean-Nicolas Grou; nouvelle édition, revue par le P. Alphonse Cadrès, de la même Compagnie, et augmentée de divers exercices de dévotion 1 vol. in-12 de xxxvi-252 pages.. 1 50

— *Le même*, 1 vol. in-18..... 1 »

Prétoire au Saint-Sépulcre (du), ou Formulaire pour le chemin de la croix, d'après les Conférences du P. Ventura sur la Passion, par J.-A. C.; ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Nancy. 1 vol. in-18 de iii-187 pages.. 1 »

L'Agonie de Jésus, traité de la souffrance morale, par le R. P. Blot. 3 forts vol. gr. in-12 de xiv-484, 495 et 571 pages..... 7 50

Un mois au Jardin des Olives, par le même. Approuvé par Mgr l'évêque de Versailles, dédié à Pie IX. 1 vol. in-18 de 252 pages..... 1 »

Exercices populaires du Chemin de la Croix sous forme de méditation, par Mgr A.-J. Fava, évêque de Grenoble, orné d'un plan de Jérusalem. 1 vol. in-24 de 220 pages.... 1 »

Cuisine de Carême (la) et des jours d'abstinence, plus de 300 plats en maigre, par MM. de Latreille et Henry Palmé; 2e édition. 1 vol. in-12 de 235 pages..... 2 »

Mystère de la Rédemption (le) et les Fruits de l'arbre de la croix, suivis de considérations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, extrait du *Catéchisme* et du *Mémorial* du P. Louis de Grenade, de l'ordre de Saint-Dominique, par un Père de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12 de xxiv-436 pages..... 2 50

Traité de la Croix (*Directions spirituelles* de saint François de Sales); édition de propagande. 1 vol. in-18 de xxii-400 pages..... 1 25

*

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

OUVRAGES SUR SAINT JOSEPH

POUR LE MOIS DE MARS

Le Parfait Manuel de saint Joseph, à l'usage de ses dévots serviteurs, par le chanoine P. Bonaccia, contenant *Vie de saint Joseph en trente et une lectures, pour un mois de saint Joseph; l'année avec saint Joseph; neuvaine préparatoire au* 19 *mars* (*sa fête*); *neuvaine pour le patronage de saint Joseph;* le mois de l'enfant Jésus avec saint Joseph; les *sept dimanches* consacrés aux *sept douleurs* de saint Joseph; les *sept mercredis* consacrés à saint Joseph; *le mercredi de chaque semaine* à saint Joseph; *couronne de dévotions* et pratiques pieuses à saint Joseph; *les archiconfréries* de saint Joseph, etc., etc., traduit de l'italien par M. l'abbé Blanchon. — 1 fort volume in-18, de 620 pages..... 3 »

Les gloires de saint Joseph dans l'Eglise triomphante et dans l'Eglise militante, par M. l'abbé Périgaud, curé de Nocq-Chambérat, directeur de l'Œuvre de Saint-Joseph de la Délivrance, avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Moulins. Nouvelle édition. — 1 vol. in-12, de VIII-355 pages, orné d'une gravure de saint Joseph. (*Se vend au profit de l'Œuvre*)..... 2 »

Dévotion quotidienne à saint Joseph, ou Visites au glorieux époux de Marie, tirées des œuvres de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise. — 1 vol. in-32 raisin, de 94 pages, orné d'une gravure..... » 50

Saint Joseph protecteur de l'Eglise, ses gloires et ses vertus, par C. Verhaege, prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus). Seconde édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. — 1 vol. in-12, de XVI-504 pages..... 3 »

Saint Joseph avocat des causes désespérées, nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. — 1 vol. in-12, de VIII-432 pages..... 2 »

Cœur de saint Joseph (le) ouvert au cœur de ceux qui l'implorent, par Jean Darche. — 1 vol. in-12 de 365 pages..... 1 50

Trésor des serviteurs de saint Joseph, ou Manuel complet de pratiques et de prières en l'honneur de ce glorieux patriarche contenant le *Psautier de saint Joseph*, la *Dévotion des sept dimanches*, un *Nouveau mois de mars des âmes pieuses*, avec un grand nombre d'exemples inédits; le *Culte perpétuel*, la *Dévotion au cœur très pur de l'auguste époux de Marie*, un *Choix de prières*, etc., par le même, approuvé par Mgr l'Evêque de Moulins. Sixième édition, améliorée. — 1 vol. in-18, de XII-452 pages, avec lettres ornées..... 1 50

Neuvaine à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, pour se préparer à ses fêtes on pour obtenir quelques grâces spéciales pendant la vie et à l'heure de la mort, par le même. Huitième édition. — 1 vol. in-32, de 64 pages..... » 25

Mois de saint Joseph des Enfants de Marie, par le même. Treizième édition, améliorée, contenant des exemples nouveaux. — 1 vol. in-32, de 320 pages..... » 75

Nouveau Mois de saint Joseph, époux de Marie et père nourricier de Jésus, patron de l'Eglise universelle, par le R. P. Champeau, prêtre de Sainte-Croix, supérieur de l'institution de Sainte-Croix, à Neuilly-Paris. — 1 beau vol. in-48 elzévirien, de 527 pages..... 2 »

Le Mois de saint Joseph, ou Exercices pour chaque jour du mois de mars, par Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch. Nouvelle édition. — 1 vol in-32, de 320 pages..... 1 25

Mois de saint Joseph pour demander le triomphe de l'Eglise, par Marie Chenot, curé de Véron. Deuxième édition. — 1 vol. in-18, de 254 pages..... 1 25

Les Enseignements de Nazareth, petit Mois de saint Joseph, par Mme A. de Gentelles, approuvé par Mgr l'Evêque d'Amiens. — Brochure in-32 de 64 pages encad. filet noir..... » 20

— Le cent..... 15

L'Opportunité et les Raisons contemporaines du culte de saint Joseph, ou saint Joseph et la France de notre époque, par M. l'abbé B. Bion. — 1 vol. in-12, de III-238 pages..... 1 50

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

CARÊME — PRÉDICATIONS ET LECTURES

OUVRAGES POUR LE CLERGÉ

Les enseignements de Notre-Dame de Lourdes et leurs **harmonies avec les besoins de notre époque.** — Conférences sur les grandes vérités dogmatiques et morales du catholicisme, déduites des paroles de la très sainte Vierge à Bernadette Soubirous, par l'abbé Ginestet, curé de Noailles. — 2 vol. in-12. Prix ..... 6 »

Le titre de cet ouvrage en explique nettement le but et la portée. En voici la méthode : l'auteur s'empare du fait caractéristique de chaque apparition, le résume en quelques lignes et en compose trois, quatre conférences. Exemple : dans l'une des apparitions, la sainte Vierge quitte Bernadette en s'écriant par trois fois : *Pénitence! Pénitence! Pénitence!* Ces trois mots frappent l'auteur, et il les traduit dans ces deux larges pensées : *Nécessité absolue de la pénitence pour le salut* (deux conférences) ; *la grande loi de la pénitence et nos jours contemporains* (deux conférences). Magnifique sujet pour les instructions du Carême.

Le texte est fréquemment mêlé de citations empruntées à l'Ecriture et aux saints Pères : c'est la séve qui donne la vie au discours, la chaîne d'or qui en relie les pensées. Avec ce livre, on peut prêcher sur tous les sujets, et, ce qu'il y a de mieux, sur les sujets actuels, puisque l'événement de Lourdes est l'événement de notre époque et pour notre époque.

La doctrine du chrétien, ou *Conférences nouvelles* sur toute la doctrine chrétienne, par M. l'abbé Augustin Bourdin, curé du diocèse de Laval. 2e édition. 4 forts vol. in-8..... 20 »

Ier volume. *Le Symbole des apôtres. — Les actes du concile du Vatican.* — 1 vol. de XIV-527 pages.

IIe volume. *Fin du symbole. — Le Décalogue et les sacrements.* 1 vol. de 501 pages.

IIIe volume. *Suite des sacrements. — Prière. — Sujets divers.* 1 vol. de 541 pages.

IVe volume. *Sujets de circonstance. — Le Syllabus commenté.* 1 vol. de 671 pages.

Cours très complet et très suivi de conférences sur la religion, par M. l'abbé A.-F. Rua. Troisième édition, retouchée et renfermant cinq conférences de plus que la deuxième, vingt-cinq de plus que la première, et d'autres additions très considérables. Ouvrage approuvé et vivement recommandé par plusieurs éminents prélats, et extrêmement utile à tous les prêtres, à toutes les personnes chargées d'enseigner la religion, et à toutes celles qui désirent s'instruire sur celle-ci d'une manière solide. 3 beaux et forts volumes in-12, de XXIV-551, 538 et 587 pages, impression compacte.. 10 »

Cours d'instructions paroissiales sur toutes les parties de la doctrine chrétienne et sermons détachés, par l'abbé Virel, chanoine honoraire d'Arras, curé de la Couture. Nouvelle édition. 2 vol. in-12, de XVII-501 et VIII-519-XLVIII pages, très compactes..... 6 »

La paternité chrétienne, conférences prêchées à la réunion des pères de familles du Jésus-de-Paris, par le R. P. A. Matignon, de la Compagnie de Jésus.

Ire série. Années 1868-1869. 2e édition, 1 fort vol. in-12, de 424 pages. *Les droits de Dieu sur la famille*..... 3 »

IIe série. 1 vol. in-12, de 362 pages. *La famille et l'Etat*..... 3 »

IIIe série. *Les épreuves et les joies de la famille.* 1 vol. in-12 de 422 pages..... 3 »

IVe série. *Les devoirs de l'époux.* Vol. in-12 de 422 pages..... 3 »

La prière chrétienne, par Mgr Landriot, archevêque de Reims, 6e édition. 2 vol. in-12, de 336 et 463 pages..... 6 »

Les béatitudes évangéliques, par *le même*, 2 beaux vol. in-8, de II-307 et 326 pages. 12 »

Instruction sur l'Oraison dominicale, par *le même.* 1 vol. in-12, de 430 pages..... 3 »

Vita Jesu Christi, Domini ac Salvatoris nostri, ex Evangelio et approbatis ab Ecclesia catholica doctoribus sedule collecta per Ludolphum de Saxonia, candidissimi Carthusianorum ordinis servantissimum. Editio novissima, curante L. M. Rigollot, sacerdote. 2 parties en 4 beaux volumes in-8, de 376, 357, 383 et 411 pages à 2 col., caractères neufs..... 24 »

De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'usage du clergé et des communautés religieuses, nouvelle édition, revue et corrigée, par le R. P. de Saint-Jure. 4 forts vol. gr. in-12, de XX-600, 617, 608 et 555 pages..... 12 »

Conférences sur la divinité de Jésus-Christ, par Mgr Freppel, évêque d'Angers. 1 beau vol. in-18 jésus, de 296 pages.... 3 »

Méditations sur la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ (nouveau cours de) (selon la formule de saint Ignace), d'après le R. P. Jacques Nouet, de la Compagnie de Jésus, à l'usage des communautés religieuses et des âmes qui aspirent à la perfection, par le R. P. Henri Pottier, de la même Compagnie. 2e édition, 4 beaux vol. in-12 (format Charpentier), de VIII-550, 582, 528 et 577 pages..... 12 »

Cours de conférences religieuses faites aux élèves de la première division du lycée Louis-le-Grand, d'après un programme approuvé par Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, par M. l'abbé Tilloy, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de l'ordre des évêques de la basilique de Notre-Dame de Lorette, officier d'Académie, ancien premier aumônier du lycée Louis-le-Grand. Ire partie : *Les vérités fondamentales.* 2 vol. in-12..... 8 »

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15, A PARIS

TRAITÉ
DE
L'ADMINISTRATION TEMPORELLE
DES PAROISSES

SUIVI D'UN TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS SUR LA MATIÈRE

Par Mgr AFFRE, Archevêque de Paris

COMPLÉTÉ PAR Mgr DARBOY, ARCHEVÊQUE DE PARIS

Neuvième édition, revue, corrigée et mise au courant de la législation et de la jurisprudence
Sous la direction de M. l'abbé LAGARDE, vicaire général de Paris.

In-12. . . . . 3 fr.

Le Traité de Mgr Affre sur l'administration temporelle des paroisses est trop avantageusement connu pour qu'il soit besoin de le louer; mais, pour qu'il reste exact et utile, il faut le tenir au courant des changements de la législation et de la jurisprudence. C'est la raison de quelques modifications apportées à cet excellent ouvrage dans ses éditions successives et en particulier dans celle donnée en 1859 par Mgr Darboy.

On a poursuivi le même dessein dans cette nouvelle édition, et on a cherché à mettre le livre en rapport avec l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, sans en altérer d'une manière trop sensible le caractère ni l'ordonnance.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LES FABRIQUES
ET L'ADMINISTRATION TEMPORELLE DES PAROISSES

Par M. l'abbé CRAISSON

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL ET ANCIEN SUPÉRIEUR DE GRAND SÉMINAIRE

In-12 . . . . . 3 fr.

Le clergé doit connaître la législation française en tout ce qui a rapport à l'exercice du saint ministère. Le peu de temps que lui laissent d'autres études plus importantes et surtout l'absence de livres élémentaires et complets sur ces matières l'empêchent d'acquérir les notions dont il a besoin. C'est cette lacune que l'auteur a voulu combler. On verra avec plaisir sans doute que, tout en exposant avec les détails nécessaires ce qui concerne la législation civile, l'auteur a soin de faire remarquer ce qu'il y a d'anticanonique dans cette législation, quoi qu'on puisse en conscience s'y conformer généralement dans la pratique. — L'ouvrage est suivi d'un traité de Calendrier qui permettra aux élèves du sanctuaire de voir un peu clair dans cette partie de la science ecclésiastique, ordinairement assez peu connue.

LA MYSTIQUE DIVINE
DISTINGUÉE DES CONTREFAÇONS DIABOLIQUES ET DES ANALOGIES HUMAINES

Par l'abbé J. RIBET

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, PROFESSEUR DE THÉOLOGIE MORALE AU GRAND SÉMINAIRE D'ORLÉANS

Deux beaux volumes in-8°. . . . . 14 fr.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

Par l'abbé J. Mallet

PROFESSEUR AU PETIT SÉMINAIRE DE SÉEZ

Deuxième édition, revue et augmentée In-8° orné de 237 figures dans le texte : 4 fr.

THEOLOGIA MORALIS
S. ALPHONSI DE LIGORIO

FUNDATORIS CONGREGATIONIS
SS. REDEMPTORIS AC OLIM EPISCOPI S. AGATHÆ GOTHORUM

Six volumes in-18 jésus : 10 fr.

LES
TRAVAUX DU CONCILE DU VATICAN

Par Mgr Conrad MARTIN

ÉVÊQUE DE PADERBORN

In-8. . . . . 2 fr. 50

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LA CRISE EN IRLANDE

En nous chargeant d'entretenir les lecteurs de la *Revue* de la douloureuse situation de l'Irlande pour les y intéresser, nous savons bien que nous entreprenons de plaider une cause gagnée d'avance. Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul pays catholique, où la noble patrie d'O'Connell ne soit connue et aimée. Ajoutons, non sans quelque fierté, qu'il n'est pas un pays catholique où l'Irlande, dans ses deuils comme dans ses joies, ait éveillé plus de sympathie, d'admiration et d'amour que dans celui-ci.

Or, aujourd'hui, comme en 1847, l'Irlande a jeté un cri de détresse; et, comme en 1847, la France, la France catholique y voudra certainement répondre.

*
* *

De même que tous les sujets — par l'aimable temps où nous avons le bonheur de vivre — un sujet, comme la « famine en Irlande », semble devoir appeler une incursion sur le terrain de la politique. Et pourtant nous ne voulons pas faire de politique. En effet, nous ne venons pas dire, dans un discours enflammé, que « le gouvernement de la reine fait ceci ou cela ; que c'est odieux, et qu'il faut que la France lui donne des preuves de son indignation ! » — Non, nous n'avons ni à blâmer, ni à louer nos « excellents » voisins. Nous voulons seulement prouver que l'Irlande traverse en ce moment une crise douloureuse; qu'elle a par conséquent, comme tous les malheureux, besoin que des amis comprennent l'étendue de ses maux. Et si ce travail pouvait, je ne dis pas augmanter, mais aviver les sympathies pour cette noble sœur de la catholique France, nsus nous estimerions largement payé de notre effort.

*
* *

Pour mettre quelque ordre dans cette causerie, nous allons d'abord, si vous le voulez bien, dire quelques mots de la situation de l'Irlande vis-à-vis du gouvernement anglais; nous résumerons ensuite les caractères généraux de la crise; enfin, nous marquerons quelques traits de la touchante affection que l'Irlande a toujours montrée à la France, cette sœur aînée, dont la gloire et la grandeur si longtemps catholiques allaient là-bas consoler et réjouir la déshéritée au milieu de ses abaissements et de son martyre.

*
* *

La situation de l'Irlande, on la connaît plus ou moins sans doute! On sait généralement qu'il existe en Irlande, en Angleterre et au Parlement, un parti irlandais, qui a ses chefs et son programme. C'est ce programme que nous voudrions expliquer aussi brièvement que possible, mais sans le discuter, bien entendu.

Le programme irlandais se compose de deux questions principales, qui sont pour ainsi dire toute sa raison d'être. La première est la question du Parlement national, en d'autres termes du gouvernement de l'Irlande par l'Irlande, c'est-à-dire dans la langue politique d'outre-Manche la question du *Home Rule;* et, à la vérité, cette question qui comprend toutes les autres, est par là si importante, qu'elle a donné son nom au parti. La seconde question est la question foncière, dont on ne peut bien comprendre la gravité qu'en se rendant compte des conditions particulières où se trouve l'Irlande.

Que disent les *Home Rulers!* Ils disent qu'au siècle dernier l'Irlande avait son Parlement; que la suppression de ce Parlement, suppression à laquelle l'Irlande n'a jamais consenti, constitue une injustice politique; bref, qu'ils demandent au peuple et au Parlement anglais la restauration d'une institution nationale. Assurément mon intention n'est pas d'entrer dans les développements historiques que comporterait l'étude de cette question. Mais nous pouvons bien rappeler que l'*Acte d'Union* qui abolissait le Parlement irlandais ne date que de l'année 1800; que sur les trente-deux comtés d'Irlande, vingt et un protestèrent contre une mesure qui leur enlevait la plus grosse part

de leur patrimoine national ; que le Parlement irlandais lui-même se prononça contre l'immolation qu'on lui demandait ; et que si plus tard les députés « irlandais » consentirent à cette immolation par 118 voix contre 73, il en coûta au Trésor anglais 1,260,000 livres sterlings, c'est-à-dire 31,000,000 de francs qui mirent en paix un nombre suffisant de consciences. Ajoutons, et nous sommes sûr que ce détail fera plaisir à nos lecteurs, qu'en 1800 les catholiques n'étaient point émancipés ; ils étaient exclus du pays légal, et par conséquent n'eurent point à figurer dans ces « transactions » ; mais comme on craignait leur résistance, parce qu'ils étaient plus jaloux que les Anglais et les protestants du pays légal d'Irlande de tout ce que des lois oppressives semblaient laisser d'indépendance à leur pays, le ministère prit l'engagement formel de récompenser leur silence par une émancipation complète. L'*Union* une fois votée, le gouvernement qui avait acheté le pays légal oublia les catholiques. On connaît l'histoire des luttes d'O'Connell, on sait au prix de quels efforts il parvint jusqu'au Parlement, pour y faire retentir dans un magnifique langage les doléances et les réclamations de l'Irlande. Jamais il ne cessa de demander le rappel de l'Union. « Ce qu'un acte du Parlement avait pu faire, disait-il, un autre acte le pouvait défaire. » Les disciples que le grand orateur catholique a laissés, et ces disciples forment une nation, demandent toujours ce qu'il a demandé. Leur parti compte aujourd'hui au Parlement britannique soixante représentants ; il a recruté des adhérents jusque dans les circonscriptions anglaises, où les électeurs irlandais forment parfois un appoint de plus en plus important. Puis, comme les batailles parlementaires, qui sont l'accompagnement obligé des régimes constitutionnels, peuvent un beau jour dépendre d'un groupe, il est possible que ce jour-là les *tories* ou les *whigs* soient disposés à payer, à n'importe quel prix, l'appui du groupe irlandais. Ce jour-là seul les *Home Rulers* auront quelque chance de voir l'Angleterre envisager la possibilité de rendre à l'Irlande l'indépendance législative qu'elle a accordée à l'Australie, au Cap et au Canada.

*
* *

Quant à la question foncière en Irlande, question considérée par de bons esprits, comme la principale cause de la misère qui, périodiquement, accable ce malheureux pays, j'en parlerai avec une réserve

dont on comprendra les motifs. En effet, nous n'avons pas à prendre ici parti pour ou contre la politique qui en a la responsabilité.

Les conquêtes ordinaires, telles que l'histoire nous les raconte, n'offrent rien de comparable à ce qui s'est passé en Irlande. Là, il ne s'agit point de sujets nouveaux qu'on ajoute à la population d'un empire pour en augmenter la puissance et la grandeur. Du moins, si le roi Henri II, sous des prétextes orthodoxes, n'avait voulu, en faisant envahir l'Irlande, que satisfaire à des projets d'ambition, tel ne fut pas le programme de ses successeurs, quand la Réforme fit des rois d'Angleterre les ennemis jurés du catholicisme. Depuis Henri VIII jusqu'à une époque relativement récente, ce que l'Angleterre voulait de l'Irlande, c'était son âme et, à défaut de son âme, son sol. Quant aux Irlandais, elle n'en avait cure. Qu'ils mourussent dans les famines et sous le fer des soldats, c'était tout profit. Si nous avions à parler des lois savantes sous lesquelles l'Angleterre a opprimé l'âme de l'Irlande, nous n'aurions pas besoin de les qualifier nous-même. Nous prendrions dans Burke, à la page 87 de ses œuvres, un passage instructif : nous dirions avec lui « qu'en fait d'ignoble perfection, c'était le plus remarquable monument qui eût jamais été élevé; que c'était une machine d'une adresse rare et d'un travail achevé, aussi bonne pour l'oppression, l'appauvrissement d'un peuple et l'avilissement en la personne de la nature humaine, que tout ce qui avait jamais été produit par la perversité de l'homme (1) ».

Voilà comment un des écrivains les plus distingués, un des hommes d'État les plus célèbres de l'Angleterre jugeait le régime anglais en Irlande.

Et veut-on savoir comment le *Times*, qui n'a jamais professé une grande tendresse pour les Irlandais, comment le *Times*, dans un moment de franchise, qualifie la façon dont l'Angleterre a traité l'Irlande? Il appelle cette iniquité tant de fois séculaire « un grand crime social, le plus grand de tous ».

Mais ce qui, mieux que l'oppression de la conscience catholique, explique la misère et les famines irlandaises, c'est la confiscation en masse du sol au profit des conquérants.

Et en parlant de confiscation, nous entendons montrer que c'est bien là le premier et dernier mot, le principe de la vieille politique

(1) *Burke's Works*, page 87.

anglaise en Irlande. Confiscation de droit, d'abord. Henri II, avant de conquérir l'Irlande, la partagea entre ses barons. D'après le témoignage de sir John Davies, l'*Attorney général* de Jacques Ier :

« Tout le territoire de l'Irlande fut réparti entre *dix Anglais;* et bien que la conquête réelle ne dépassât point un tiers du royaume, ces dix Anglais étaient véritablement propriétaires et seigneurs du sol tout entier, et il ne restait plus rien à donner aux indigènes. »

Ceci soit dit pour la confiscation de droit ou plutôt pour le droit anglais de confiscation. Quant à la confiscation de fait, si elle ne marche pas aussi vite, elle n'en va pas moins son chemin. C'est par centaines de mille et même par millions d'acres que le sol est *confisqué* sur les Irlandais, pour être distribué aux colons anglais et aux favoris. Vous pensez bien que les malheureux Irlandais protestaient comme ils le pouvaient contre l'invasion. Parfois l'Angleterre, distraite de sa conquête par des complications étrangères où intérieures, leur laissait un peu de répit; puis elle recommençait sa tâche; parfois aussi les Irlandais se soulevaient, mais sans espoir, sans armée, sans chefs reconnus. Alors nouveau massacre, nouvelles confiscations. Enfin, Cromwell eut une idée de génie; il « débarrassa » les trois provinces de Leinster, de Munster et d'Ulster de tous leurs habitants, qu'on fit émigrer dans la province de Connaught. C'était la plus pauvre et la plus misérable province d'Irlande; c'est là que toute la race proscrite fut parquée comme un bétail; et une loi du Parlement donna le droit de tuer quiconque serait trouvé en dehors des limites légales.

Du reste, ne croyez pas que pour cela on va laisser le Connauhgt aux vaincus. Ce que veut l'Angleterre, et elle y arrivera, c'est qu'il ne reste pas un pouce du sol irlandais aux Irlandais catholiques. Que ce soit sous les Plantagenets ou les Lancastres, sous les Tudors ou sous les Stuarts, sous Élisabeth, sous Cromwell ou sous Charles II, l'œuvre d'expropriation sera poursuivie. Mais nous ne voulons pas nous attarder dans ces considérations historiques si intéressantes qu'elles soient. Pourtant nous regretterions de ne pas relever dans cette lamentable période deux faits, qui seront l'éternel honneur de l'Irlande. Lorsque, sous Marie Tudor, la réaction catholique se produisit en Angleterre, et retourna contre les protestants quelques-uns de leurs procédés, ce fut l'Irlande qui osa offrir un asile fraternel aux protestants persécutés. Et lorsque l'Angleterre se révolta contre les Stuarts, qui avaient si mal traité l'Irlande, ce fut encore l'Ir-

lande qui trouva du sang et de l'or à donner à la cause des Stuarts. Aujourd'hui encore les « orangistes », en Irlande et jusqu'au Canada, célèbrent tous les ans par des processions insultantes l'anniversaire de la bataille de la Boyne, où le sang des fidèles Irlandais coula en vain pour la défense du trône de Jacques II. Voilà comment l'Irlande s'est vengée.

Et maintenant revenons à la question foncière. M. Bright, l'orateur anglais, en parlait l'autre jour, à Birmingham, devant un auditoire anglais. Il constatait que dix ou douze mille « landlords » possédaient à *distance*, pour la plupart, le sol qui était cultivé par six cent mille petits fermiers *at will*, c'est-à-dire qu'on peut congédier à volonté. Il ne demandait pas l'expropriation des propriétaires; mais il demandait des lois nouvelles qui offrissent aux petits fermiers quelque garantie contre les caprices parfois despotiques des *landlords*. Vous savez que le parti *whig*, pendant son passage au pouvoir, a voulu, par une loi récente, le *Land Act*, régler cette fameuse question foncière. Or qu'est-il arrivé? c'est que, de l'aveu du *Times*, la situation des fermiers en est dans beaucoup de cas devenue pire. On a vu les *landlords* exiger de leurs tenanciers qu'ils renonçassent à tout usage de la loi. M. Bright, qui a été le principal auteur de cette loi, n'est pas découragé. Il voudrait que son parti pût légiférer à nouveau sur la question.

Or tandis que le parti libéral et ses chefs demandent à légiférer sur la question, il s'est formé dans le Royaume-Uni un parti politique, qui demande que l'État prélève, sur la vaste somme que lui a rapportée le desétablissement de l'Église d'Irlande, une certaine somme qu'on emploierait à aider les fermiers à acquérir le sol qu'ils cultivent. M. Gladstone n'est pas hostile à ce programme. Les *tories*, eux, qui sont au pouvoir, ne veulent pas entendre parler d'une question aussi brûlante. Et cependant le chef du gouvernement, lord Beaconsfield, alors qu'il n'était que M. Disraëli, et qu'il faisait de l'opposition, constatait qu'il y avait une question d'Irlande, et qu'il allait de l'honneur et des intérêts de l'Angleterre de la résoudre. Aujourd'hui, dans ses discours et par les journaux, il déclare aux Irlandais qu'il faut imiter les « fortes vertus » du peuple anglais.

Le conseil a du bon; mais il faudrait qu'il fût praticable. Certes, il est au pouvoir de l'Angleterre de menacer et d'humilier « l'île Sœur. » La « gloire anglaise » gagnerait davantage à une politique de justice qui effacerait les derniers restes d'une oppression sécu-

laire. Or il est certain que la triste situation de l'Irlande tient à des causes économiques et politiques.

Nous pouvons en croire la voix autorisée des évêques, qui déclarent qu'il y a des réformes à demander et à obtenir. Ce que nous pouvons, en attendant, constater, c'est que si l'Angleterre avait plus équitablement traité l'Irlande il n'y aurait pas de question irlandaise.

Ce que nous devons aussi constater, c'est que quand la presse anglaise traite l'Irlande comme un foyer de communisme et de révolution, elle exagère à son profit les torts de quelques individus.

Nous avions l'occasion l'autre jour de lire le discours d'un évêque d'Irlande, Mgr Moran, évêque d'Ossory. Le prélat faisait justement allusion au parti-pris avec lequel la presse anglaise dénature l'attitude et les revendications du peuple irlandais. Dans un noble et fier langage, il repoussait des accusations trop outrées pour être vraisemblables, et il s'écriait : « Non, le peuple irlandais n'est pas un peuple de communistes et de révolutionnaires, mais il aime passionnément l'honneur et la justice.

Est-ce que ce témoignage, à tous les yeux, ne vaut pas bien un article du *Standard?*

*
* *

Et maintenant quoi qu'on pense de la façon dont l'Angleterre a gouverné l'Irlande, quelles que soient les causes économiques et politiques auxquelles on peut attribuer la misère qui accable ce malheureux pays, ce qu'il importe de dire, c'est que cette misère est navrante, particulièrement dans les districts de l'ouest.

Depuis trois ans, l'inclémence de la température avait considérablement réduit les récoltes des paysans irlandais; on comptait cette année sur une bonne récolte, qui eût un peu réparé le mal et permis d'attendre des jours meilleurs. C'est au contraire un désastre complet qui est venu; depuis bien des années, et l'Irlande en a pourtant connu de mauvaises, on n'a vu une saison aussi affreuse; les pluies ont empêché les moissons de mûrir après avoir noyé une grande partie des semences; le froid et l'humidité ont gelé ou pourri les pommes de terre, cette base de l'alimentation du paysan irlandais, de sorte que les fermiers d'Irlande sont entrés dans le rigoureux hiver que nous finissons avec des provisions que le mauvais rendement des années précédentes n'avait guère alimentées. On se trouvait à court de nourriture, de chauffage et même de

vêtements. Remarquez bien qu'il ne s'agit pas là de circonstances particulières à une ville, à un canton, à un village. Non, c'est une immense étendue de territoire, les deux tiers au moins de l'Irlande, dont les habitants ne savent plus comment se procurer un morceau de pain (1). Des cas, jusqu'à présent isolés, grâce à Dieu, des cas de *mort par faim* se sont déjà produits. Qui ne voit que ces cas se multiplieront si l'argent de la charité ne va jusque dans les moindres hameaux de l'Irlande sauver tant d'affamés. Un journal américain, les Américains sont gens pratiques, comparait ces jours-ci les populations de l'Irlande à une garnison assiégée et bloquée. Jusqu'à présent la garnison n'est pas morte; après avoir retranché sur le superflu et quel superflu ! on se rationne sur le nécessaire. On a eu de quoi vivre « juste assez pour ne pas mourir » ; mais si le convoi de secours vient à manquer, ce sera une catastrophe. Il faut ajouter, à l'honneur du journal américain, qu'après sa comparaison, il faisait un chaleureux appel à la générosité de ses lecteurs, ouvrait une souscription et s'inscrivait lui-même en tête de sa liste pour la somme de 500,000 francs. J'ajoute aussi que les évêques d'Amérique n'avaient pas attendu cet appel du *New York Herald*, pour prescrire dans leurs diocèses des quêtes en faveur de l'Irlande. On estime à près de 350,000 dollars (2), c'est-à-dire à plus d'un million et demi de francs le chiffre des sommes recueillies en Amérique pour les Irlandais. D'autre part, deux comités de Dublin ont recueilli de la charité publique environ 60,000 livres sterling. Puis le gouvernement anglais, ému dans une certaine mesure de cet état de choses, a pris et prend encore des dispositions pour avancer aux *landlords* et aux corporations locales des districts irlandais des sommes destinées à l'entreprise certaine des travaux. Ce sont là de bonnes dispositions et de belles sommes. Nous savons aussi qu'un grand nombre de *landlords* ont baissé le prix de leurs fermages.

Mais il faut bien le dire, tout cela ne nous paraît pas suffisant pour conjurer les catastrophes dont l'Irlande est menacée. Songeons

(1) Cette misère si générale et si affreuse s'explique par l'importance du chiffre des déficits dans les récoltes... D'après les statistiques lues à la Chambre des communes, on évalue à 17,500,000 livres sterling, c'est-à-dire à environ 437,500,000 francs, le chiffre du déficit dans le rendement des pommes de terre depuis 1874. L'année dernière seulement le chiffre du déficit a été de 4,626,000 livres sterling.

(2) Ce chiffre s'est encore bien augmenté depuis le jour où nous avons écrit ce travail.

qu'il faut nourrir, vêtir « et pour un ou deux mois encore chauffer » des centaines de mille de pauvres gens sans ressources — et cela jusqu'à la récolte de l'été prochain. Tel est sans exagération le problème que la charité du monde et la sagesse du gouvernement anglais ont à résoudre. Nous aimons à croire que la charité française ne laissera pas ce problème se résoudre sans elle. Certes, les temps sont durs en France, surtout pour les catholiques aujourd'hui surchargés de tant d'œuvres, de tant de besoins. Mais qu'est-ce que notre misère à côté de celle de l'Irlande ? Une fête à sacrifier, une économie à réaliser sur ceci ou sur cela. Ce n'est pas une grosse affaire. Nous causions l'autre jour des choses d'Irlande avec un Irlandais établi depuis longtemps à Paris ; il nous racontait des faits navrants, que vous avez peut-être rencontrés dans les journaux, pas tous pourtant. Entre autres choses, il nous parla d'un couvent de religieuses du Donegal, où depuis la Noël les maîtresses et les élèves ont vécu uniquement de *navets bouillis* et mangés avec un peu de sel. Cent francs, au mieux de ma connaissance, sont partis pour ce couvent, qui a commencé son carême trop durement et trop tôt. Mais rappelons-nous que des populations entières, où il y a des vieillards, des enfants et des femmes en sont au point de manquer souvent de ce régal de *navets*. Mesurons maintenant, si vous voulez, notre opulence à cette détresse.

*
* *

Nous disions tout à l'heure que la charité française se devait à elle-même d'accourir à l'appel de l'Irlande. C'est qu'il n'y a pas de pays où la France soit aimée comme en Irlande. On dirait que le vers célèbre de M. de Bornier a été fait pour elle ; là, en effet :

Tout homme a deux pays, le sien et puis la France.

Nous avions l'honneur, il y a quelques jours, de recevoir un député catholique d'Irlande, qui était venu remercier le journal auquel nous « appartenons de ce qu'il avait pu faire pour l'Irlande ». Vous ne savez pas me disait-il — et les larmes lui venaient aux yeux en disant cela — vous ne savez pas combien là-bas on est heureux de tout ce qui vient de la France. Mieux vaut pour nous un don français de cinq mille francs, que cent mille francs venus d'ailleurs.

Et il exprimait si bien le sentiment des catholiques irlandais, que j'ai retrouvé non sans émotion la même pensée et presque les mêmes paroles dans la lettre d'un éminent prélat d'Irlande, Mgr Croke, archevêque de Cashel, qui, il y a quelques jours, remerciait l'*Univers* d'un modeste envoi de mille francs.

Du reste, nous avons pu faire un peu par nous-même l'expérience de l'amour que les Irlandais ont pour la France. C'était en des circonstances moins tristes que celles d'aujourd'hui. L'Irlande avait convié l'Europe catholique aux fêtes du centenaire d'O'Connell, et la presse catholique avait répondu à cet appel. Nous étions là une poignée de journalistes français, et je crois bien que nous n'oublierons jamais la sincérité et la joie de l'accueil qu'on nous a fait. La France catholique était surtout représentée à ces fêtes par Mgr Fournier, le regretté évêque de Nantes. Pour le peuple irlandais, c'était en vain qu'il y avait là d'autres évêques célèbres, d'autres étrangers illustres. L'évêque français était celui que la foule innombrable, massée dans les rues de Dublin, voulait voir, voulait acclamer. Et partout sur notre passage, à travers cette immense procession sans fin, nous n'entendions que ces exclamations : *Vive la belle France! Vive la noble France! Vive la France!* Et tous ces bras se tendaient vers nous, et toutes ces loyales figures nous souriaient avec une incomparable expression d'affection et de joie.

Est-il nécessaire de rappeler que l'Irlande a donné à la France des preuves encore plus touchantes de son affection? Lorsque, vaincus et écrasés, nous étions pour l'Europe presque tout entière un objet de risée et de mépris, l'Irlande souffrit de nos douleurs, s'associa à nos deuils; malgré sa pauvreté, elle nous donna plus d'un million pour nos blessés. C'est là une dette sacrée que la France ne peut laisser protester.

Un mot encore et nous avons fini. Quand même l'Irlande n'aurait pas été pour la France l'amie qu'elle a été, il y aurait pour les catholiques de France honneur et profit à la secourir. L'Irlande — et ici nous ne faisons pas de politique, mais tout au plus de la philosophie historique — l'Irlande a toujours eu pour ennemis les ennemis de l'Église et dès lors les ennemis de sa fille aînée. C'est un lien de famille cela. Cromwell, lorsqu'à la tête de ses « côtes de fer », les fameux *Ironsides*, il mettait l'Irlande à feu et à sang, se posait en libérateur. Dans une proclamation restée célèbre, il disait aux habitants de Wexford : « Je dois vous déclarer que je suis en faveur

de la liberté de conscience ; mais si vous entendez par là la liberté d'aller à la messe, sachez que je ne le souffrirai jamais. »

Eh bien, ne sait-on pas un pays où des réformateurs disent la même chose en d'autres termes. « Oui, s'écrient-ils, nous respectons la religion ; mais si par religion vous entendez un Pape qui règne, des évêques qui gouvernent, et des prêtres qui enseignent, sachez que nous n'en voulons pas ! »

Reconnaissons cet accent du vieil ennemi de la famille, et contre un adversaire immortel, soyons aussi d'immortels amis.

Mais nous ne prétendons tirer de notre rapprochement historique qu'une preuve de notre parenté avec l'Irlande, en même temps qu'un conseil de générosité.

Donnons à l'Irlande — et ses martyrs, ses légions de martyrs prieront pour la France, qui — jamais n'eut plus grand besoin de prières et d'amis — « sur la terre comme au ciel. »

L. Nemours Godré.

LE ROMAN AU XIXE SIÈCLE (1)

XII

Une place tout exceptionnelle doit être faite, dans le roman, à M. Barbey d'Aurevilly, qui, par trois récits puissants et variés, l'*Ensorcelée*, le *Chevalier des Touches*, *une vieille maîtresse* (2), a pris rang parmi les maîtres. Les deux premiers ouvrages sont des narrations historiques à la Walter Scott; le troisième est une large étude de mœurs.

Les Vendéens laissèrent de grands souvenirs, bien des fois remis en scène et transfigurés. Tous les défenseurs de la cause royale n'ont pas eu le même sort brillant et glorieux. Les combats des Chouans sont restés obscurs; l'histoire a dédaigné l'héroïsme de ces soldats de buissons; la poésie n'a point traversé l'ombre de ces guérillas nocturnes. Fils des Chouans, ses nobles ancêtres, M. Barbey d'Aurevilly s'est proposé comme un devoir de réparer cette double injustice; de faire revivre par la mémoire et par l'imagination les drames du Cotentin méprisés; de répandre sur une époque demeurée mystérieuse, sinon la lumière intégrale de l'histoire, au moins le rayon de « la poésie, fille du rêve ». Grâce à lui, nous avons appris que les combats des Catérans bas normands, dans les halliers, pouvaient intéresser comme la grande infortune de Culloden en Écosse, et que les *Chroniques de la Chouannerie* n'étaient pas indignes des *Chroniques de la Canongate*. Nul de nos romanciers n'a mieux que l'auteur de l'*Ensorcelée* reproduit la manière de Walter Scott.

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre et du 15 octobre 1879.
(2) Lemerre, éditeur.

M. Barbey d'Aurevilly, lorsqu'il entreprenait cet ouvrage, connaissait bien l'importance et la variété du sujet. C'est dans une terre pleine de légendes qu'il établissait son théâtre ; c'est aux populations les plus caractérisées de France qu'il empruntait ses personnages. Il allait pouvoir représenter en pleine connaissance de cause les contrastes, si nombreux et si bizarres, renfermés dans ces races où l'imagination est au même degré que la force et la raison positive. Il allait rendre vivante cette poésie de sa terre natale, non celle du Midi, qui consiste dans l'éclat des images et le mouvement de la pensée, mais cette poésie, plus puissante peut-être, qui vient de la profondeur des impressions (1). Cet écrivain a su fondre avec une habileté merveilleuse tous les éléments d'intérêt qui s'offraient à lui tour à tour, et réunir sans disparates aux fictions les plus étranges les détails de mœurs les plus fortement empreints de l'esprit du temps. Qu'il raconte les épisodes tragiques de la guerre des Chouans, dont quelques-uns, par leur atrocité, rappellent les effroyables excès des écorcheurs, ou qu'il révèle les croyances superstitieuses, les pratiques naïves de cette terre normande ; qu'il nous fasse connaître dans leur expression piquante les *diries* de la Chaussée de Broque-bœuf sur le *pouvait* des pâtres et sur leur influence maligne, ou qu'il dépeigne en un style harmonieux le charme attristé des landes, dont le caractère est expressif comme celui de la mer et des grèves, toujours il sollicite l'imagination avec la même puissance, toujours il donne les surprises d'admiration. Sur tout le livre plane une ombre de mystère qui frappe fortement l'imagination.

Les personnages sont de véritables créations, sans analogues dans un autre monde : Jehoël de la Croix-Jugan surtout, l'ancien religieux de Saint-Norbert, le chef de Chouans vaincu, le terrible abbé, pour qui les femmes meurent d'amour, ensorcelées. Les caractères de Jeanne de Feuardent et de la vieille Clotte sont magistralement tracés. Les affinités qui relient ces deux femmes de condition si différente offrent le plus curieux sujet d'études. Leurs entretiens, les confidences de Jeanne et les révélations, les conseils de la vieille Clotte ont des détails poignants de vérité, de même que les scènes des funérailles de Jeanne et de l'assassinat de Clotte en plein cimetière atteignent au plus véhément pathétique. Tous les personnages agissent de leur mouvement propre ; chacun d'eux parle le langage

(1) Chez V. Palmé.

qui convient à son caractère comme à sa situation. Le romancier s'efface, disparaît; le champ reste entièrement libre pour le développement de l'action.

L'*Ensorcelée*, outre l'intérêt de la donnée historique, a un objet moral. Ce roman doit montrer quelle perturbation épouvantable les passions ont jetée dans une âme naturellement élevée et pure, au milieu de populations religieuses qui, pour expliquer cette catastrophe, sont obligées de remonter jusqu'à des idées surnaturelles. M. Barbey d'Aurevilly s'explique ainsi sur la vivacité de ses peintures.

« Quant à la manière dont l'auteur de l'*Ensorcelée* a décrit les effets de la passion et en a quelquefois parlé le langage, il a usé de cette grande largeur catholique qui ne craint pas de toucher aux passions humaines, lorsqu'il s'agit de faire trembler sur leurs suites. Romancier, il a accompli sa tâche de romancier, qui est de peindre le cœur de l'homme aux prises avec le péché, et il l'a peint sans embarras et sans fausse honte. Les incrédules voudraient bien que les choses de l'imagination et du cœur, c'est-à-dire le roman et le drame, fussent interdits aux catholiques, sous le prétexte que le catholicisme est trop sévère pour s'occuper de ces sortes de sujets... On serait heureux que ce livre prouvât qu'on peut être intéressant sans être immoral, et pathétique sans cesser d'être ce que la religion veut qu'un écrivain soit toujours (1). »

En résumé, l'*Ensorcelée*, quel que soit l'aspect sous lequel on l'envisage, se détache entre tous les romans contemporains. Dans ce chef-d'œuvre, qu'on n'apprécie pas assez, la connaissance des mœurs décrites semble parfaite, les scènes ont une puissante animation; le style sobre, coloré, tout en images, est presque irréprochable.

Le *Chevalier des Touches* est un récit inspiré, comme l'*Ensorcelée*, par les vieilles guerres de la Chouannerie. Pris à la même source, il a son caractère distinct. La légende et les descriptions pittoresques y tiennent moins de place; mais les faits s'y développent en plus grande abondance et plus serrés, et toujours dans le même style imagé, ferme, énergique, sculptural; les personnages, placés sous un meilleur jour, ont une physionomie d'ensemble plus nette et plus accentuée. L'exposition du roman est d'une clarté parfaite.

(1) Préface de l'*Ensorcelé*.

Dès les premières pages, on connaît par leur conversation, par les détails qui s'échappent naturellement de leurs lèvres, toutes ces figures rassemblées dans le salon des Touffedelys, et qui sont les derniers restes d'une société détruite. Déjà les sympathies sont éveillées; dès maintenant chaque personnage restera présent aux yeux pour ne plus disparaître, soit qu'il parle, agisse, écoute, ou reste plongé dans les souvenirs saignants du passé. Vainement on chercherait dans un autre livre, avec leur cachet bizarre, exceptionnel, les types qui sont mis en scène dans le *Chevalier des Touches.*

Il n'y a qu'au versant d'un siècle, au tournant d'un temps dans un autre, comme dit l'auteur lui-même, qu'on trouve de ces physionomies qui portent la trace d'une époque finie dans les mœurs d'une époque nouvelle, et forment ainsi des originalités qui ressemblent à cet airain de Corinthe, fait avec des métaux différents. Elles traversent rapidement les points d'intersection de l'histoire, et il faut se hâter de les peindre quand on les a vues, parce que, plus tard, rien ne saurait donner une idée de ces types à jamais perdus.

Quelle suite de portraits originaux! Ce sont les demoiselles de Touffedelys, si ressemblantes par la figure, la taille, la voix, le vêtement, la pose, les habitudes, qu'elles paraissent une répétition de la nature, toutes deux belles autrefois, maintenant blanchies, affaiblies, sortes de camées rongés par le temps «et par le plus épouvantable des acides, une virginité aigrie ; Aimée de Spens, la *Vierge veuve*, la beauté unique de son temps », pauvre magnifique beauté perdue qui n'aura été toute sa vie que *le solitaire plaisir de Dieu ;* le baron de Fierdrap, Hylas de Fierdrap, devenu sur le tard de ses jours un pêcheur infatigable, comme il avait été pendant la première moitié de sa vie un chasseur indomptable, personnage digne du pinceau d'Hogarth par le physique et le costume, mais qui garde toujours intact le sentiment chevaleresque, en dépit de sa mine hétéroclite et de son nez jaspé ; l'abbé de Percy, le dernier représentant mâle en France de ces Percy normands, dont la branche cadette a donné à l'Angleterre ses Northumberland et « cet Hostpur, l'Ajax des chroniques de Shakespeare » ; le fameux abbé de Percy, dont la réputation fut si haute à Londres, pendant l'émigration, pour son esprit et sa laideur ; Barbe-Claudine de Percy, sa « vieille lionne de sœur », l'*un* des *sauveurs* du chevalier des Touches, l'amazone de la Chouannerie, l'héroïne de l'expédition des Douze

qu'elle raconte enthousiasmée, fière d'avoir *chouanné* pour la maison de Bourbon, lorsque, au lieu de son *baril* de soie orange et violet elle portait le tricorne sur ses cheveux en catogan, glorieuse de ces souvenirs guerriers et de sa laideur virile, mais, en même temps, grandement attristée de n'avoir pas même « un pauvre petit bout de neveu dans les pages pour lui léguer la carabine de sa tante » ; enfin, dans le plein du récit, le chevalier des Touches, si beau, si hardi, si cruel; le courrier infatigable et intrépide qui, pendant les plus mauvais temps, à travers les dangers les plus terribles, traqué sur mer par des bricks, traqué sur terre par les gendarmes, allait de Normandie en Angleterre et d'Angleterre en Normandie, se risquait et voguait pour le service du roi, insoucieux du péril, *charmant* les vagues, dans un canot fait de trois planches, sans voile et sans gouvernail, le chevalier des Touches, le héros de ces dramatiques aventures. Que de variété dans les rôles de ces personnages, et comme ils sont hardiment tracés !

Une vieille maîtresse, le roman le plus connu de M. Barbey d'Aurevilly, diffère essentiellement des deux précédents ouvrages.

Dans cette œuvre d'analyse passionnée, nous sommes loin du Cotentin et des scènes de chouannerie. Le romancier nous a transportés en plein Paris, au centre du faubourg Saint-Germain. Il reproduit par mille ingénieux détails, semés à travers le récit, les raffinements de mœurs et de langage de ce monde étudié de près. Les amours incandescentes et presque fatales du Lovelace de ce faubourg, l'irrésistible M. de Marigny, et de la señora Vellini, une Malagaise au sang brûlant, sa maîtresse pendant dix années ; son mariage avec la belle, noble et pure Hermangarde de Polastron, et les luttes incessantes entre l'ancienne et la nouvelle passion, forment toute l'intrigue de ces deux volumes, d'une lecture pleine d'intérêt, mais aussi profondément troublante. Avec la prétention et sans doute la bonne intention de montrer en traits saisissants les funestes ravages des liaisons sensuelles, l'auteur a décrit chaleureusement toutes les frénésies de la volupté. C'est la peinture libre des entraînements les plus fougueux d'un extraordinaire amour.

La *Vieille maîtresse* est une œuvre puissamment conduite, où tous les personnages ont une vitalité forte et soutenue, la Vellini surtout, cette femme sans beauté, sans jeunesse, bizarre, superstitieuse et cependant irrésistible, souveraine maîtresse de cet homme aux muscles de fer, Ryno de Marigny, qui se révolte avec rage contre

l'étrange fascination, et qui succombe toujours sous sa toute-puissance. Ces deux caractères, vigoureusement trempés, ne se démentent pas un seul instant; ils restent jusqu'à la dernière scène du drame à la hauteur de leur rôle.

Les autres personnages ont aussi une physionomie originale et variée. La marquise de Flers, la grand-mère d'Hermangarde, avec les grâces profanes d'une vraie grande dame du dix-huitième siècle, a des charmes exquis de tendresse de cœur. Imprévoyante, légère d'esprit à l'égard de sa petite-fille, elle se rend aimable et sympathique par son affection douce et dévouée pour elle. Les figures secondaires, la comtesse d'Artelles et son vieux Sigisbé, Eloi de Bourlande Chastenay, vicomte de Prosny, n'ont pas moins de relief, le dernier principalement. Qu'on lise plutôt, à la fin du dernier volume, cette esquisse à la La Bruyère :

C'était bien toujours le même homme qu'Eloy de Bourlande Chastenay, vicomte de Prosny. Son grand et maigre corps, que les plaisirs de sa jeunesse n'avaient pu dissoudre, et qu'un égoïsme de premier ordre avait fini par endurcir dans ses eaux pétrifiantes, avait la solidité d'une pyramide sous sa jaune et sèche enveloppe de papyrus.

Si notre corps ne pensait plus, peut-être... qui sait? serions-nous immortels! A ce compte-là, ce vide ambulant d'idées, le vieux Presny, devait momifier la vieillesse (1).

Le personnage le moins réussi peut-être est précisément celui de l'honnête et pure Hermangarde de Polastron. Le romancier l'a douée de tous les charmes physiques et de toutes les vertus; cependant il n'en a pas fait une créature assez vivante et originale; on la plaint sans doute dans son abandon, mais l'intérêt n'est pas très fortement éveillé à son endroit, et même on se sentirait disposé à blâmer en elle son trop de rigueur pour l'époux infidèle, repentant et aimant.

Le dénouement est fort bien amené. A vrai dire, ce n'est pas un dénouement, c'est la seule hypothèse vraisemblable, la seule conclusion logique des événements. Dans les deux derniers chapitres, M. Barbey d'Aurevilly se contente de faire parler tour à tour les témoins divers de cette double passion, et présente d'un côté l'opinion des pêcheurs de Carteret, plage normande où s'est passée la lune de miel, où la Vellini est venue poursuivre son ancien amant;

(1) *Une vieille maîtresse*, t. II, p. 104, éd. Lemerre.

de l'autre, l'opinion du faubourg Saint-Germain sur le sort des jeunes mariés et sur les péripéties de la dernière catastrophe. Une telle opposition, fermant ce récit palpitant de vie, est une merveille d'art.

Sur la portée morale et catholique de l'œuvre, des réserves seraient à faire; elles ont été formulées par un juge très sûr, M. Louis Veuillot, à l'appréciation duquel nous renverrons nos lecteurs.

XIII

Tout à l'heure, lorsque nous examinions, avant d'aborder le roman chrétien, les quelques œuvres dont se nourrit aujourd'hui la curiosité publique, nous voulions surtout faire saillir les noms qui représentent le plus nettement les tendances contemporaines. Mais pour cela, combien de romanciers du siècle, également en dehors du groupe idéaliste et du groupe réaliste, avons-nous été contraint d'omettre! Et parmi eux, que d'écrivains importants! Ce sont:

Eugène Sue, ce romancier dangereux qui popularisa dans ses nombreux ouvrages tant de préjugés et d'utopies, mais dont le souffle large et l'imagination robuste ne peuvent être contestés; Frédéric Soulié, le vigoureux créateur, le feuilletoniste infatigable qui, brisé au milieu de sa carrière, avait déjà produit vingt drames et cinquante romans; Théophile Gautier, le brillant artiste du paganisme moderne, le persévérant fouilleur de style, l'auteur du *Capitaine Fracasse*, de *Fortunio*, de la *Momie* et de l'*Avatar;* Mérimée, cet écrivain sobre et délicat, le littérateur le plus accompli peut-être entre les romanciers et les conteurs de ce temps; Charles de Bernard, le peintre délicat du *Gentilhomme de campagne* et de *Gerfaut*, le Balzac de la bonne compagnie, Charles de Bernard, « talent charmant et déjà mûr, trop vite enlevé (1) » ; Gérard de Nerval, « le gracieux écrivain de la *Revue des Deux Mondes*, le savant interprète de Gœthe, le spirituel rédacteur du *Mercure de France*, du *Cabinet de lecture*, du *Vert-Vert*, du *Figaro*, de l'*Artiste*, de la *Revue de Paris* et de la *Presse;* l'auteur de *Tartufe chez Molière*, des *Nuits de Rhamazan*, de la *Main de Gloire*, des *Amours de Vienne*,

(1) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. II, p. 483.

des *Illuminés*, des *Filles du Feu*, de *Sylvie* et du *Voyage en Orient;* le collaborateur de Théophile Gautier et d'Alexandre Dumas (1) » ; Edmond About, l'élégant disciple de Voltaire dont il a quelquefois l'ironie froide et la prestesse d'esprit, l'amusant auteur du *Roi des montagnes*, le nouvelliste habile et scrupuleux, qui nous a donné, dans certaines pages des *Mariages de Paris* et de *Germaine*, des modèles de narration et de style; Alphonse Karr, le spirituel conteur de *Geneviève*, de *Clotilde*, de *Feu Bressier*, de *Fort en thème*, de *Fa-dièze*, le brillant humoriste que Lamartine a nommé le Sterne du bon sens et du bon cœur (2), et bien d'autres encore dont les uns sont presque oubliés déjà ou jouissent des dernières heures de leur célébrité;

Léon Gozlan, dont on garde deux œuvres originales : le *Notaire de Chantilly* et le *Médecin du Pecq*, où de bons esprits reconnurent un talent chaud, coloré, condensé, aiguisé, vivant et vibrant, plein d'invention (3);

Paul Meurice, Emmanuel Gonzalès, les continuateurs féconds de la manière d'Alexandre Dumas;

Gaboriau, le trop abondant feuilletoniste dont la prédilection pour le roman de cour d'assises se manifesta si vivement lorsqu'il fit paraître coup sur coup, jaloux du succès de l'*Affaire Clémenceau*, l'*Affaire Lerouge*, le *Dossier n° 113*, le *Crime d'Orcival, Monsieur Lecoq* ; écrivain spirituel d'ailleurs, lorsqu'il ne forçait pas trop son imagination ; spirituel, mais très mondain dans le *Mariage d'aventure*, les *Cotillons célèbres*, les *Comédiennes adorées*, les *Gens du barreau;* spirituel surtout dans le *13e hussards, types, profils et esquisses militaires à pied et à cheval*, livre rempli de gaieté franche et de verve débordante ;

Charles Deslys dont on lit avec agrément l'*Héritage de Charlemagne*, la *Majorité de mademoiselle Bridot*, la *Fille du Rebouteur*, le *Roy d'Yvetot*, le *Rachat du passé*, les *Compères du roy*, et dont les *Récits de la Grève*, annoncés autrefois par Jules Janin, semblent encore, après de nombreuses rééditions, neuves, originales, pour le charme piquant des tableaux de falaises ou de paysages normands qui s'y trouvent habilement répandus ;

Nestor Roqueplan, littérateur aimable, surtout connu par l'esprit

(1) Mirecourt, *Les contemporains.*
(2) *Entretiens littéraires*, X.
(3) Barbey d'Aurevilly.

d'à-propos qui ne l'abandonnait jamais, délicat fantaisiste dont les esquisses minutieusement travaillées de la *Vie parisienne*, et les récits familiers, les souvenirs de théâtre, les aperçus moraux, politiques, philosophiques, réunis sous le titre de *Peintures de mœurs*, tiennent, comme il le dit lui-même, au milieu des œuvres littéraires, la place que tient dans l'art de la peinture le croquis ;

Amédée Achard, aimable narrateur d'un talent modeste mais soutenu, doux à lire dans la *Famille Guillemot* autant que dans le *Clos-Pommier*, dans les *Vocations* que dans les *Femmes honnêtes*, ces études simples, vraies et gracieuses de la vie bourgeoise ;

Albéric Second, journaliste très actif, successivement directeur de l'*Entr'acte*, collaborateur du *Figaro* et de l'*Événement*, l'un des fondateurs du *Grand Journal* et de plusieurs autres feuilles d'une aussi courte existence ; auteur de quelques pièces de théâtre, entre lesquelles on cite la *Comédie de Fervey;* de fantaisies satiriques intitulées *Lettres cochinchinoises sur les hommes et les choses du jour*, d'études sur les héros et les héroïnes de la vie frivole, comme les *Petits mystères de l'Opéra*, la *Jeunesse dorée par le procédé Ruotz*; enfin de la nouvelle charmante les *Misères d'un prix de Rome*, sa meilleure composition, où sont répandus de nombreux traits de satire, presque toujours spirituels sans être amers ;

Jules Noriac, romancier du même genre, mais d'un mérite littéraire beaucoup plus sérieux, auteur de la *Bêtise humaine*, du *Journal d'un flâneur*, du 101e *régiment*, et de vingt autres volumes où sont répandus en foule les traits, les saillies, les boutades ; où, dans un cadre modeste, il a su réunir, avec de réelles qualités de style, une malice spirituelle et un ferme bon sens ;

Louis Ulbach, romancier de nuance indistincte, qui n'a plus retrouvé la vogue après le succès de son meilleur ouvrage, *Monsieur et Madame Fernel*, esquisses fort exactes de la vie de province ;

Arsène Houssaye, l'auteur des *Grandes Dames* et des *Courtisannes*, le romancier mignard qu'on a surnommé le féministe parisien par excellence ;

Gustave Droz, enfin, peintre complaisant des vices aimables du second Empire, qui s'efforça, dans le *Cahier bleu de Mademoiselle Cibot*, dans les deux volumes *Autour d'une source*, de passer du récit anecdotique, sa manière habituelle, au roman d'intrigue, mais dont le véritable ton est celui de Crébillon fils, avec cette différence qu'il sait mieux gazer ses gravelures, comme on le reconnaît en

examinant de près : *Entre nous*, *Monsieur*, *Madame et Bébé*, *Une nuit de noces*, *Sous l'Éventail*, *Ma femme va au bal*, *Un bal d'Ambassade*, *Souvenir de Carême*, toutes ces fantaisies musquées, fardées, si bien accueillies dans leur nouveauté par des femmes qui se croyaient honnêtes.

XIV

Nous avons nommé bien des auteurs, bien des ouvrages; et cependant, que de choses il nous resterait à dire si nous avions la prétention de faire une revue complète du roman au dix-neuvième siècle, et de tous ceux qui, dans ce genre appliqué sous toutes ses formes, ont acquis une célébrité plus ou moins étendue! Jusqu'où nous faudrait-il étendre les limites de cette étude déjà bien longue, si nous pensions aborder le roman historique avec Alfred de Vigny, Victor Hugo, Dumas père, Soulié, Salvandy, de Lescure, de Boisgobey; le roman militaire avec Paul de Molènes; le roman maritime avec Eugène Sue, Auguste Romieu, Jal, M. de Lausac, Corbière, Maxime Reybaud, Léon Gozlan, Georges de la Landelle; le roman de description ou de voyages avec Xavier Marmier, Gustave Aymard, Xavier Eyma, Jules Verne; le roman-feuilleton avec Élie Berthet, Ponson du Terrail, Xavier de Montépin, Jules Claretie, Léon Cladel, et cette énorme quantité de faiseurs dont nous n'oserions seulement essayer la nomenclature!

Résumons-nous.

Notre temps, disait un critique, est loin de l'époque où le savant Huet définissait le roman un agréable amusement des honnêtes paresseux. « De nos jours le roman a touché à toutes choses. Il a été tour à tour socialiste, conservateur, révolutionnaire, ami de l'ordre, sensualiste, spiritualiste, libre penseur et voltairien, catholique, presque mystique, propagandiste effronté; catéchiste pieux, immoral jusqu'au cynisme, plein de moralité. Il a fait le mal, il a fait le bien. Il a surexcité les passions, il a parlé à la raison. Il a excusé les crimes et fait l'apothéose du vice, et il a été l'auxillaire et le champion de la vertu. Il a déshonoré la littérature et il l'a honorée. Des esprits séparés par des abîmes, esprits de lumière et esprits de ténèbres, et, avec eux, des esprits situés dans la région limitrophe qui sépare les lumières des ténèbres, se sont servis du roman

comme d'un moyen puissant pour la diffusion des idées (1). » Depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour, deux influences contraires se sont dégagées du roman : la somme du mal l'emporte de beaucoup sur celle du bien. De même que les meilleurs romanciers perdraient grandement à être jugés littérairement et dans toute la rigueur classique, nombre des plus célèbres encourraient, pour leurs offenses à la morale, une sévère condamnation. D'autres, parmi ceux-là que nous avons nommés, devraient être flétris comme des corrupteurs publics. Et nous ne parlons pas seulement des auteurs qui font métier de brasser, avec une rapidité tout industrielle, des romans ineptement effrontés, pour ce que la classe populaire renferme de plus infime par l'esprit comme par le cœur; de ces fabricants de misérables feuilletons qui travaillent au jour le jour pour les délices de la plèbe lisante, sans plan, sans idées arrêtées, ne sachant pas aujourd'hui ce que leurs personnages deviendront demain : des écrivains qui visent à se faire lire par les classes cultivées n'ont pas été moins criminels. Outrager cyniquement la pudeur, rabaisser toutes les vertus, altérer à leur source tous les plus nobles sentiments, toucher toutes les cordes basses du cœur, crier sur tous les tons qu'il faut jouir le plus possible, le mieux possible, de la façon la plus égoïste, la plus personnelle, la plus matérielle; voilà leur œuvre, et d'ordinaire la composition et le sytle valent la morale.

Et cependant, le roman dont la forme est si flexible, prêterait aisément à de plus brillantes, et surtout à de plus dignes interprétations. Offrant à la fois l'intérêt du drame et du récit, du dialogue et de la description, des caractères et du paysage, de quel usage ne serait-il pas entre les mains d'un véritable créateur qui, s'affranchissant des vagues distinctions d'école, aspirerait franchement à présenter l'étude intime et réelle de l'âme humaine et de la vie humaine, à donner la saisissante analyse de la passion et de l'émotion, à sonder le côtés inconnus de la vie possible, et qui voudrait en même temps fournir des enseignements utiles, développer les connaissances de l'esprit, tenir la curiosité en éveil, exciter l'intérêt, l'inquiétude haletante du cœur, par la vérité des situations et des caractères! C'est uniquement lorsqu'il sera compris ainsi que le roman pourra prendre place dans une sphère élevée, à côté des plus

(1) Nettement, le *Roman contemporain*, conclusion.

sérieuses compositions. Mais, avant qu'il arrive à cette forme suprême, quelle transformation il devra subir!

Aujourd'hui la littérature d'imagination est en pleine crise; la masse du public a repoussé les conceptions idéales où revivait encore une parcelle d'âme; pour satisfaire sa curiosité, la foule a réclamé des aliments d'une saveur forte et pimentée. Les tableaux raffinés, d'un luxe de décadence, qui la charmaient hier encore, ne lui conviennent plus; à ces voluptueuses fadeurs elle a préféré les crudités fangeuses du naturalisme. Les élèves de Zola se croient en plein triomphe : « Je vois, a dit le maître, toute une poussée de jeunes auteurs prête à suivre la voie si largement ouverte par Balzac. C'est là qu'est l'avenir, c'est là qu'est la vie. Avant dix ans la situation sera tout à fait nette, on n'aura plus qu'à constater le triomphe complet du naturalisme. » Est-il donc vrai que l'on ait à ce point perdu toute notion de l'art et du beau, et qu'on ne doive plus revenir aux saines appréciations des livres honnêtement conçus et noblement écrits? Après Balzac est venu Flaubert, après Flaubert sont venus les Goncourt, après les Goncourt est venu Zola. Après Zola voici venir Huysmann, auteur de romans que nous ne lirons pas, et qui, par la crudité d'expressions et d'images, dépasseraient, dit-on, *l'Assommoir*, la *Curée* et *Nana*. Jusqu'où descendrons-nous? Et quand les dernières séductions du talent ne feront plus aucune illusion sur la platitude du roman contemporain, quelles scènes nous seront présentées?

Nous ressentirions les craintes les plus vives, si nous ne savions pas que, de tous les genres littéraires, celui-ci est le plus sujet aux variations de l'esprit public, aux influences contraires des temps, et que certains auteurs sont aussi rapidement oubliés qu'ils ont été facilement adoptés; si nous ignorions que les romans, comme on l'a déjà dit, sont les éphémères de la littérature. A part quelques œuvres vigoureuses qui résistent, sinon toujours par la supériorité de leur conception, au moins par la supériorité de leur forme, que de livres bruyamment acclamés dans une heure d'engouement et dont le lendemain il ne reste plus trace! Deux noms surnageront peut-être au-dessus du flot de romans matérialistes qui débordent actuellement, ceux de Flaubert et de Zola, écrivains d'incontestable talent, dont le souvenir, servant de document littéraire aux critiques de l'avenir, témoignera des tendances générales d'une époque disparue.

Pendant quelques années encore nous verrons croître le nombre et l'audace de ces réalistes de dernier ordre, qui se sont faits les parodistes de leur maître, et qui sont d'autant plus aptes à décrire la mauvaise compagnie, qu'ils n'ont pas assez de noblesse dans l'âme et de force dans l'esprit pour dépeindre la bonne; pendant quelques années encore leurs productions continueront à nous offrir, toujours de plus en plus accentués, le laid, le bête, l'ignoble, jusqu'au jour où leurs auteurs n'auront plus rien à découvrir dans les égouts du naturalisme. Mais si, par impossible, le public ne finissait pas par s'en montrer complètement rassasié; s'il ne repoussait pas ces caricaturistes de l'humanité comme on renvoie des saltimbanques quand ils ont cessé d'amuser; s'il ne se déclarait pas lassé des tableaux mesquins, des détails populaciers qu'on lui présente comme les réalités poignantes de la vie humaine, et qu'on redonne au théâtre après les avoir étalées dans les livres; si les regards de la foule ne se détournaient pas de ces bouges infects, de ces antres de corruption où l'on veut la retenir; s'ils ne cherchaient point à travers cet horizon étroit et sombre un rayon de lumière, une éclaircie de ciel; si le roman ne se retrempait pas dans les aspirations plus saines d'une société renouvelée; si, dans un demi-siècle, la littérature française n'était pas entièrement débarrassée de cette lèpre, alors, devant cette immense débauche de l'âme, devant cette épidémie cérébrale, il faudrait dire que l'esprit français est irrémédiablement malade et grangrené.

Frédéric Godefroy.

LES AFGHANS

Il n'y a véritablement que quatre villes dans l'Afghanistan : Kandahar, Ghazna, Kaboul et Hérat.

Kandahar, dans le pays des Dourahnis, a 20,000 habitants. On la croit fondée par Alexandre le Grand. Souvent ruinée, elle fut bâtie dans sa régularité actuelle par Ahmed shah qui en traça le plan en 1753. Il l'appela Ashref-el-Belad, la plus noble des villes, avec le qualificatif bien trompeur de Dar-el-Karrar, asile du repos. A la place du *charsou*, principal marché public, entourée de boutiques et couverte d'un grand dôme sous lequel débouchent les quatre rues principales, viennent aboutir quatre longs bazars de chacun cinquante pas de large, bordés de boutiques uniformes au devant desquelles court un balcon et qui sont couverts en grande partie.

Au nord est le palais du roi qui contient plusieurs cours, beaucoup de bâtiments et un grand jardin réservé.

La ville est parfaitement arrosée par deux canaux dérivés de l'Urghendab que l'on passe dans plusieurs rues sur de petits ponts. Des coupures amènent l'eau dans presque toutes les rues qui prennent leur ouverture sur les quatre bazars, et bien qu'étroites sont régulières et se coupent presque toujours à angle droit.

La plus belle de ses nombreuses mosquées est celle qui se trouve près du palais, non loin de la coupole couverte de dessins et d'élégantes arabesques du tombeau d'Ahmed shah.

La grande masse des habitants se compose de Tadjiks, d'Hindous, de Persans, de Seïstanis, de Beloutchis, d'Usbeks, d'Arabes, d'Arméniens et de Juifs aux doigts crochus. Les Afghans, surtout les Dourahnis, forment la haute société.

Kandahar est la clef de l'Hindoustan du côté du Touran, comme

Kaboul l'est du côté de l'Iran. C'est l'Alexandrie d'Arakosie des temps anciens.

Ghazna, entourée de murs de pierre, jadis la capitale d'un empire qui s'étendait du Tigre au Gange et de l'Oxus au golfe Persique n'est plus aujourd'hui qu'un amas de quinze cents maisons. Les ruines mêmes du séjour aimé des Ghaznévides ont presque entièrement disparu. Le tombeau du grand sultan Mahmoud, fondateur de leur dynastie, existe encore pourtant avec les portes de bois de sandal qu'il avait rapportées de sa dernière expédition dans l'Inde, près de celui du poète Hakim-Sanâi dont la Perse n'a pas oublié les chants.

On compte à peine à Ghazna 12,000 habitants.

Kaboul, quoique capitale, est comme ville la moins remarquable de l'Afghanistan. Elle est située sur la rivière du même nom, le Cophès des anciens, au confluent du Logar, dans une vallée que domine l'Hindou-Kouch. Elle a 60,000 habitants. Au nord de son entrée, du côté de l'est, est le Bala-Hissar, espèce de citadelle bâtie sur une hauteur et renfermant le palais du roi. Elle a quatre bazars comme Kandahar. Leur richesse et leur disposition sont vantées par tous les voyageurs. Les tremblements de terre étant fréquents dans le pays, les constructions sont généralement en bois. La ville est partagée par la rivière et entourée surtout du côté du nord et de l'ouest par des jardins et des vergers. Les charmes du climat et du paysage de Kaboul ont été célébrés par une foule de poètes persans et indiens. La beauté et l'abondance de ses fleurs sont proverbiales, et ses fruits jouissent d'une renommée sans rivale dans toute l'Asie.

Hérat a 60,000 habitants. Elle s'élève au milieu d'une plaine remarquable par sa fertilité et est protégée par des remparts en terre et une forte citadelle. On y remarque de belles mosquées, le médressé ou collège du sultan Hussein, plusieurs bazars et quelques tombeaux. Son importance militaire est très grande. Placée à l'entrée de la seule ouverture que présente la chaîne des monts Ghor, c'est dans les limites de son territoire que convergent toutes les grandes routes qui de l'ouest conduisent dans l'Inde, et l'on peut s'y procurer tout ce qui est nécessaire à une armée : provisions, plomb, fer, soufre, salpêtre, etc. C'est la porte de Calcutta, cette troisième capitale de l'empire des Tzars rêvée par Nicolas Ier. On y fabrique les célèbres sabres du Khoraçan, des armes, des tapis et de l'eau de rose.

Les seuls Afghans qui habitent les villes sont les grands personnages politiques, avec les gens de leur suite, les soldats, les mollahs et quelques pauvres qui louent leurs services comme journaliers. Les races vaincues ou étrangères au pays forment le gros de la population. Il n'y a pas d'Afghan qui tienne boutique ou exerce un métier manuel. C'est le lot des Tadjiks dans l'ouest et des Hindkis, population d'origine indienne, dans l'est. Les banquiers sont Hindous, les marchands Tadjiks ou Persans. Quelques Afghans néanmoins font aussi le commerce. Les Tadjiks paraissent descendre des Arabes.

Le peuple se baigne chaque semaine au moins le vendredi : dans l'est en plein air; dans les montagnes aux bains chauds ou Hammam. Il n'en coûte pas plus de cent dinars (trente-cinq centimes) pour un bain complet, en se faisant raser la tête, épiler le corps, teindre la barbe, masser, etc. Le prix d'entrée ne s'élève pas à dix centimes. A de certaines heures de la journée les bains sont exclusivement réservés aux femmes.

La nourriture ordinaire se compose de pain levé, de riz, de viande surtout de mouton, de légumes, de fromage et toujours de lait caillé. Les vivres sont à très bon marché. Le raisin est cher à Kaboul quand on le vend plus d'un centime la livre; les pommes s'y vendent une roupie (2 francs 50 centimes) les deux cents livres. Les qualités inférieures du raisin sont souvent abandonnées au bétail. Pour la plus petite monnaie de cuivre, un homme peut emporter sa charge de légumes.

La glace ou plutôt la neige abonde toute l'année. Elle est un peu plus chère à Kandahar. C'est dans cette dernière ville que l'on mange pendant l'été le *faladeh*, espèce de gelée de farine bouillie, à laquelle on ajoute de la glace, du jus de fruits et très souvent de la crème.

Le peuple des villes, comme celui des tribus, a un grand nombre de jeux et d'occasions de plaisir. Le vendredi toutes les boutiques sont fermées et chacun, dans ses plus beaux habits, au sortir du bain, se réunit à quelque partie faite toujours ce jour-là dans les montagnes ou les jardins du voisinage. On emporte des provisions et en payant une bagatelle à la porte d'un jardin, on obtient la permission d'y manger autant de fruits que l'on veut. Après avoir déjeuné au jardin on va se promener, fumer, jouer au trictrac, ou autres jeux, écouter les chansons ou la musique des artistes ambulants. Les gens de Kaboul, quoique très religieux et assez rigides

dans leur conduite, aiment beaucoup les plaisirs, les chants, les danses, les combats de coqs et de cailles.

Après avoir fait connaître ce qui distingue les principales tribus, je vais dire ce qui est commun aux Afghans.

Ils sont bien faits, de taille assez élégante, quoique le système osseux soit chez eux très développé. Ils ont de grands nez, les pommettes saillantes et la tête longue; les cheveux ordinairement noirs, quelquefois bruns, rarement blonds. Leurs barbes sont longues et touffues. Leur contenance a un air de vigueur et de résolution unies à la simplicité. Les Afghans de l'ouest sont plus grands et plus forts que ceux de l'est.

Leurs manières sont franches et ouvertes. Les relations avec eux ont cela d'agréable qu'on peut presque toujours croire à leur véracité, chose extraordinaire pour des Asiatiques.

L'amour du gain est leur passion dominante, et l'argent a chez eux un pouvoir sans bornes.

Ils n'ont d'autres meubles que des tapis qui leur servent de chaises, de tables et de lits. Ils s'asseyent comme les Turcs sur les talons. Ils ne sont pas aussi grands fumeurs que les Persans et il y a des villages qui ne possèdent qu'un seul Kaliân, qui reste à la maison commune pour l'usage du public. En revanche, ils prisent dans des boîtes ovales ou rondes faites avec l'écorce d'un fruit nommé *bail* dans l'Inde. Ces boîtes n'ont pas de couvercle, mais à l'extrémité un petit trou par lequel on introduit et on retire le tabac. On les orne de fines sculptures.

Ils sont très sociables : outre les festins donnés lors des mariages et d'autres grandes fêtes, ils invitent toujours des amis à dîner toutes les fois qu'ils tuent un mouton. Après le dîner on reste assis en cercle pour écouter les vieillards raconter de longues histoires de rois, de vizirs, de fées, de génies, mais surtout de guerre et d'amour. Ils ont des ballades qui célèbrent les guerres des tribus et les exploits de leurs chefs. On s'accompagne avec la flûte, le *rhebâb* (sorte de luth ou de guitare) le *comâneheh* et le *sarindeh* (espèce de violon) ou le *sournâm* qui ressemble au hautbois.

Leurs principaux plaisirs sont la chasse, les courses de chevaux, le tir du fusil et de l'arc, à pied et à cheval, et la danse.

Ils jouent aux billes, à cloche-pied, aux barres, au petit palet. Personne ne rit de voir les hommes d'âge mur et jusqu'aux vieillards redevenir enfants.

Ils ont des combats de cailles, de coqs, de chiens, de béliers et même de chameaux.

L'un des traits les plus remarquables du caractère des Afghans c'est leur humeur hospitalière. Un voyageur qui traverserait tout le pays sans argent, ne serait jamais embarrassé pour trouver à manger, si ce n'est peut-être dans les villes.

Le *Nannawâti* est une coutume qui dérive de ces sentiments hospitaliers. Une personne qui a une faveur à demander se rend à la tente de celui qui peut la lui accorder, et refuse de s'asseoir sur le tapis et de rien manger, avant que sa prière n'ait été exaucée. L'Afghan qui ne satisferait pas le solliciteur serait presque déshonoré, et ce mode de supplication est tellement puissant que souvent un homme, ne sachant comment résister à ses ennemis, se rend dans une tente dont le propriétaire ne le connaît peut-être pas et sera pourtant forcé par le Nannawâti de prendre part à sa querelle.

Il est encore une manière plus puissante peut-être de faire appel à la générosité d'autrui. Une femme envoie son voile à un Afghan, en lui demandant sa protection pour elle et pour sa famille. Il est impossible de repousser une prière faite de cette façon.

Tout individu, quel qu'il soit, qui est entré dans la demeure d'un Afghan est sûr d'y trouver protection.

Cependant les droits de l'hospitalité ne s'étendent pas au delà des terres de la tribu, et l'on peut parfaitement être dévalisé par l'hôte qui vous a comblé de présents, s'il vous rencontre hors de son territoire.

Le Pouchtounwalli, confiant exclusivement le redressement des injures à la partie offensée, à ses parents, à ses amis, à sa tribu, l'étranger reste sans protection. On le vole donc le plus possible. C'est même sa spécialité, car les Afghans pillent peu les terres de leurs voisins. Moyennant une faible somme, les chefs lui accorderont pourtant une escorte avec laquelle il n'aura rien à redouter. Il faut observer toutefois qu'il est inutile d'y penser chez les braves Khyberis. Ceux-là méprisent les faibles sommes.

En tout cas, si l'on ne se défend pas par les armes, on est à peu près sûr de n'avoir rien à craindre pour sa vie dans toute l'étendue de l'Afghanistan.

Il existe du caractère afghan une appréciation beaucoup plus concise que la mienne. Les Afghans, dit-on, ne sont qu'une populace avide et fanatique, dont le caractère indomptable et farouche est

doublé de toute la traîtrise des races asiatiques. Nous ne sommes pas du tout d'accord.

Les Afghans achètent leurs femmes qu'ils considèrent par suite comme une propriété quelconque, tout en les traitant généralement bien. Musulmans sunnites, la polygamie est de droit parmi eux, mais n'existe guère de fait que chez les riches.

Les Dourahnis ne se marient qu'entre eux.

Les pauvres des villes sont presque sûrs de mourir célibataires. Les hommes n'y ont aucune occasion de voir les femmes, et les mariages se contractent par des considérations de convenance réciproque pour les deux parties.

Il n'en est pas de même dans les campagnes où les femmes ne sont pas voilées et où il y a moins de sévérité dans les rapports entre les sexes. Un jeune homme peut obtenir une jeune fille sans le consentement de ses parents et même malgré eux. Il n'a qu'à chercher l'occasion de lui enlever une boucle de cheveux ou son voile, personne ne vient plus la demander en mariage parce qu'elle se trouve irrévocablement fiancée, et les pères barbares sont bien obligés de s'exécuter. Mais comme cela ne dispense pas le séducteur du paiement de la dot, les déshérités procèdent par voie de simple enlèvement. C'est une offense mortelle qui met aux trousses du ravisseur toute la famille, mais point la tribu qui dans les autres cas prend souvent fait et cause pour ses membres. Les fugitifs vont demander asile à quelque autre tribu dont ils deviennent plus que les hôtes, les suppliants, ce avec quoi il ne faut pas badiner. Les parents de l'Hélène, ne pouvant se battre seuls contre un corps d'armée, rentrent leurs fusils avec ou sans mèche.

Dans les hautes classes les femmes apprennent souvent à lire; mais on regarde comme immodeste pour elles de savoir écrire.

Elles sont toujours enveloppées d'un grand voile qui tombe jusqu'aux pieds et leur cache complètement la figure. Elles voient à travers un trou brodé pratiqué dans l'espèce de masque en étoffe blanche qui leur entoure la tête. Elles sortent le plus souvent à cheval avec une paire d'immenses bottes en étoffe de coton qui empêchent de deviner la forme de la jambe. Elles voyagent dans des *cadjaouas*, espèce de bâts ou de paniers dont un chameau porte une paire, et qui sont assez grands et assez longs pour qu'une femme puisse s'y coucher.

Elles ne sont nullement séquestrées, et leur condition, comparée

à celle des femmes des pays voisins, est loin d'être malheureuse.

La poésie afghane est très passionnée et la traduction d'une de ses productions gracieuses serait fort délicate à entreprendre ici. A l'égard de ses odes et de ses poèmes héroïques, le sonore et le creux s'y mêlent tellement dans des tirades aussi longues que les *brillantes épées* qui s'y entrechoquent à tout bout de champ, qu'il m'a paru inutile d'augmenter le nombre des *vers afghans* dont nous possédons quantité plus que suffisante.

Les Youssoufzaïs n'y sont pas ménagés et Khoushal, khan des Khattaks, tribu qui habite à l'est de Peïchawer, un poète qui commandait à trente mille guerriers, leur fait ce singulier compliment :

Les chiens des Khattaks vaudraient mieux que des Youssoufzaïs, lors même que les Khattaks eux-mêmes ne vaudraient pas mieux que des chiens.

Il leur reproche d'être insensibles à la honte, et de s'endormir dans la paix de leurs vallées; puis il s'écrie :

Si les Oulous voulaient s'entr'aider,
Les rois seraient bientôt humiliés devant eux.

Khoushal n'aimait pas les rois, qui ont le malheur d'être au-dessus des khans et même des poètes... comme position, entendons-nous !

L'origine du nom d'Afghan n'était pas connue des intéressés. Ce sont les Persans qui leur ont appris qu'Afghan était tout simplement le fils d'Irmia ou Berkia, lequel n'était rien moins que fils de Saül, roi d'Israël, et qu'après la captivité des Juifs les enfants de cet Afghan allèrent s'établir, les uns dans les montagnes de Ghor, les autres dans le voisinage de la Mecque en Arabie.

Le nom d'Afghanistan est lui-même persan, ainsi que celui de Shirid, quelquefois employé, et qui, signifiant un pays froid n'est applicable qu'aux plaines à l'est des monts Soliman. Les indigènes l'appellent le Khoraçan, désignation inexacte, puisque tout le pays habité par les Afghans n'est pas compris dans les limites rigoureuses du Khoraçan et qu'une partie considérable en est occupée par une population qui n'a rien de commun avec eux.

Je n'ai pas l'intention d'écrire même un simple précis de l'histoire afghane, ce qui ne rentrerait pas dans le cadre que je me suis tracé et n'offrirait qu'un intérêt plus que médiocre. Je ne veux m'attacher qu'aux faits contemporains, et en les prenant du règne

de Dost-Mohammed-Khan, j'atteindrai probablement le but que je me suis proposé.

Dost-Mohammed appartenait à la famille des Barakzis. Le sultan Mahmoud ayant fait assassiner en 1816 Futteh-Khan, chef de cette famille, dut, à la suite d'une guerre civile des plus sanglantes, renoncer à la souveraineté de l'Afghanistan et se contenter de la possession de Hérat. Trois frères Barakzis se partagèrent le reste de la contrée. Kohandil eut le Kandahar, Mohammed le Peshawan, et Dost-Mohammed le Kaboulistan.

Les talents de ce dernier, sa bravoure, sa popularité et son désir sincère d'établir un gouvernement régulier lui auraient peut-être permis de faire de sa capitale le centre d'une puissance réelle, s'il ne s'était trouvé en présence de la politique européenne.

Les Anglais s'étendant sans cesse dans l'Inde et les Russes s'agrandissant aux dépens de la Perse, entièrement à leur discrétion, marchaient au-devant les uns des autres pour arriver à se heurter dans l'Asie centrale. Ceux-ci regardaient déjà du côté de Calcutta, ceux-là sentaient ce regard.

Le champ de bataille des deux peuples que nous ne commençons qu'à apercevoir, obstrué par des races vaillantes qu'il fallait soumettre ou exterminer pour déblayer le terrain, était alors très hypothétique. Aussi quand le vent soufflait du nord-ouest, les alliés patents ou secrets de la Russie essayaient de faire une trouée, de même que ceux de l'Angleterre entraient en lice lorsqu'il venait du sud-est. Marionnettes inconscientes, des deux côtés on poussait aux querelles et aux discordes, ce qui n'était que trop facile avec des gens divisés et prompts à courir aux armes. La main qui faisait agir les ressorts, restant presque toujours cachée, les spectateurs ne voyaient que d'inexplicables drames joués par des acteurs qui se succédaient tour à tour sans paraître faire un pas vers le dénouement.

Rundjit-Singh, ancien vassal de Sunam, shah de l'Afghanistan, devenu Maharadjah de Lahore et grand ami des Anglais, avait profité des troubles survenus dans le royaume de son suzerain pour se saisir de la province de Peïchawer et du Kachemyr.

Dost-Mohammed lui déclara la guerre, et Sikhs et Afghans commencèrent à s'entre-dévorer sans que personne parût s'occuper de leur querelle et savoir ce qu'ils se voulaient. Quand les hostilités se furent assez prolongées pour harasser les combattants, tout à

coup le shah de Perse vint mettre le siège devant Hérat, cette porte de l'Hindoustan et s'efforça de l'enlever, pendant que des émissaires envahissaient l'Asie centrale et essayaient d'y former, sous la prépondérance de la Perse, une vaste confédération offensive et défensive contre *un ennemi commun* qu'ils ne nommaient pas. Dost-Mohammed, pour son compte, les accueillit très froidement au premier abord.

Lord Auckland, gouverneur général de l'Inde, perçant à jour toutes ces menées, jeta des officiers anglais dans Hérat, et s'appropriant le projet de confédération éventé, envoya le colonel A. Burnes à l'émir pour lui proposer une alliance, toujours *contre l'ennemi commun*. Dost-Mohammed redemanda ses provinces, en déclarant que, si on les lui refusait, il saurait bien les reprendre et menaça d'appeler à son aide *toute puissance étrangère quelle qu'elle fût*.

L'explosion fut formidable à Calcutta, où l'on n'avait garde de sacrifier le Maharadjah de Lahore. On y reconnut que tant que l'émir régnerait à Kaboul, on ne pouvait espérer que la tranquillité serait assurée aux pays voisins, et que les intérêts de l'Inde fussent en parfaite sécurité. Les chefs de Kandahar, frères de Dost-Mohammed, manifestaient hautement de leur côté leur adhésion à la politique de la Perse, et aidaient ouvertement aux opérations dirigées contre Hérat. Il y avait donc lieu de prendre des mesures immédiates pour arrêter les progrès rapides *des intrigues étrangères*. Shah Soudjah, frère de Mahmoud, et son légitime héritier, qui avait trouvé un asile honorable sur le territoire britannique, réclamait la protection de l'Angleterre pour rentrer dans son héritage, et il était tout naturel qu'elle épousât sa cause, la prospérité de ses possessions asiatiques exigeant sur leur frontière occidentale un allié intéressé à avoir la paix et à repousser l'attaque étrangère, au lieu d'y voir *les esclaves d'une puissance ennemie*, ne songeant eux-mêmes qu'à des conquêtes.

Un traité fut conclu entre l'Angleterre, le Maharadjah et Shah Soudjah-soul-Moulk par les soins de W. H. Mac-Naghten, secrétaire du gouvernement de l'Inde près le gouverneur général. Ce traité garantissait à Rundjit-Singh toutes ses possessions en retour de sa coopération au rétablissement du shah sur le trône de ses ancêtres. Sa Majesté devait rentrer dans ses États, entourée de ses troupes et soutenue contre l'*intervention étrangère* ou la rébellion intérieure par une armée anglaise. Le Maharadjah gardait tout ce qu'il avait

pu arracher des débris de l'empire afghan et Shah Soudjah abandonnait le Sindh à ses protecteurs européens.

Le siège de Hérat durait depuis six mois. Les Persans l'abandonnèrent à la nouvelle qu'une armée de vingt-cinq mille hommes marchait à eux par le Sindh, le Cotch-Gondava et Kandahar. Arrivée sous les murs de cette dernière ville, qui se défendit à peine et fut prise à la fin d'avril 1839, l'armée anglaise, après un long repos, détacha une colonne sur Ghazna où un fils de l'émir s'était enfermé. La place, incapable de soutenir un siège, fut enlevée d'assaut le 23 juillet ; les Anglais victorieux entrèrent à Kaboul le 6 août, Shah Soudjah y fut proclamé souverain de l'Afghanistan et Dost-Mohammed, abandonné des siens, vendus pour la plupart, réduit à venir seul se rendre prisonnier à Mac-Naghten, était envoyé dans l'Inde à Loudianah, où son heureux compétiteur avait passé son long exil, et recevait de l'Angleterre une pension de 75,000 francs.

La Perse demanda la paix. La Russie, mise en demeure de s'expliquer, désavoua ses agents et rappela son ambassadeur, qui avait poussé à l'expédition contre Hérat, et rendu visite au shah dans son camp devant cette ville avec une solennité compromettante. Le plus actif des agents russes Vickievitz, qui avait déterminé Dost-Mohammed à rompre avec le colonel Burnes, se brûla la cervelle, après avoir eu soin de faire disparaître ses papiers.

L'Angleterre triomphait. Mais les tribus et les chefs qui s'étaient soumis sans tirer l'épée, quand on leur versait à pleines mains les trésors de l'Inde, commencèrent à s'agiter dès qu'on menaça de diminuer les magnifiques subsides qu'on leur avait promis, et le vent se mit à souffler du Nord. On avait dépensé trois cent vingt-cinq millions. Continuer sur ce pied, c'était ruiner l'Inde. Après deux années d'une guerre de partisans, dans laquelle les Anglais n'avaient pas toujours été heureux, une insurrection générale éclata.

On l'eût peut-être évitée et il n'était pas impossible de constituer quelque chose de stable dans l'Afghanistan, si les maîtres de ses destinées avaient été à la hauteur de leur tâche. Il eût fallu ne pas s'endormir dans une décevante sécurité et dans un optimisme poussé au point de repousser les avis des officiers qui signalaient les symptômes avant-coureurs d'une révolution. Shah Soudjah aurait dû être surveillé et mis dans l'impossibilité d'augmenter encore par les actes d'une stupide tyrannie le mépris et la haine qu'avaient pour lui ses compatriotes. Personne n'y pensait. Le résident anglais

William Mac Naghten était infatué de lui-même et le général Elphinstone, vieillard d'intelligence médiocre, était perclus de rhumatismes et incapable de prendre une résolution. Quant à Shah Soudjah, il n'y avait rien à attendre de ce monarque de paille, perdu de vices et malfaisant.

Akbar-Khan, fils aîné de Dost-Mohammed, qui n'avait jamais voulu se rendre aux Anglais, s'était réfugié dans la vallée du haut Oxus, derrière la chaîne de l'Hindou-Kouch, attendant l'heure qui lui parut sonnée, dès que les vainqueurs eurent déclaré arrogamment qu'ils ne donneraient plus absolument rien. Ils avaient été jusqu'à réduire à un chiffre misérable les pensions ou subventions des tribus montagnardes qui détiennent les passes menant à la vallée de l'Indus, et que les conquérants et les souverains de l'Afghanistan avaient toujours richement payées pour assurer la liberté des communications.

L'armée anglaise était comme chez elle, dans les jardins embaumés de Kaboul, où, si l'hiver était froid, l'été était délicieux. Les officiers y avaient installé leurs familles et s'y étaient fait bâtir des villas. Au lieu d'occuper une position dominant la ville, on s'était cantonné dans la plaine, loin de ses magasins avec un fossé microscopique et un mur haut d'un mètre.

Le colonel Burnes, dont j'ai déjà parlé, se trouvait au nombre des fonctionnaires établis à Kaboul. Reçu splendidement par le magnifique Dost-Mohammet, il avait été séduit par l'intelligence élevée de ce prince brave et dans le principe bien disposé pour l'Angleterre. Il n'avait pas été écouté lorsqu'il avait essayé d'empêcher sa déposition et Mac-Naghten le voyait d'un mauvais œil à Kaboul. Pour les Afghans, Burnes était un espion et un traître, et ils le tenaient en horreur profonde.

Un noble du nom d'Abdoullah, privé de sa place et de ses dignités, s'adressa pourtant à lui. Il n'en reçut qu'une réponse brutale dont il résolut de se venger. C'est ici que le drame commence. Le 2 novembre 1841, Abdoullah, à la tête d'une troupe de bandits soldés, attaqua la maison de Burnes, située près de la trésorerie anglo-indienne dans l'intérieur de la ville, et où le colonel se trouvait avec son frère et son secrétaire. Les Anglais se défendirent vaillamment; mais les assaillants croissant en nombre, secourus par la populace, la porte fut forcée et Burnes et ses compagnons furent taillés en pièces, malgré les efforts d'un des fils de Shah Soudjah accouru avec un régiment de ses gardes.

Pendant ce massacre et après le pillage de la caisse de l'armée, Mac-Naghten et Elphinstone cherchaient vainement quelles mesures ils devaient prendre. Ils se décidèrent à rester dans les cantonnements, ce qui dénotait une assez maigre imagination.

Le 4 novembre, les insurgés s'emparèrent des magasins qui ne furent pas sérieusement défendus, que l'on n'avait même pas songé à évacuer, pour en transporter le contenu dans le camp, et cernèrent les Anglais. La neige vint ajouter encore à l'horreur de leur position, en abattant tout à fait le courage déjà chancelant des soldats hindous, nés dans les chaudes régions de leur presqu'île.

Les Afghans accouraient de toutes parts, comme des bandes de corbeaux qui sentent les cadavres, et lorsque vers la fin de novembre Akbar-Khan rentra dans Kaboul, il y trouva une armée.

Après soixante-sept jours de souffrances, de privations et de combats incessants, Mac-Naghten prit la résolution de traiter sans même consulter Elphinstone complètement démoralisé. Escorté de trois officiers et d'un cavalier radjponte, il se rendit à une entrevue à laquelle Akbar l'avait invité. On ne sait pas bien ce qui se passa alors, au moment où les deux ennemis s'abordèrent. Le Khan porta la main sur l'envoyé anglais, qui résista, et il lui brûla la cervelle d'un coup de pistolet. Un capitaine et le radjponte furent aussi massacrés par les Afghans. Les deux autres officiers furent sauvés par les chefs, au péril de leur vie. La tête de l'infortuné Mac-Naghten fut coupée et exposée dans le *chouk*, principal bazar de Kaboul.

L'armée anglaise était à la discrétion des Afghans, qui consentirent à la laisser partir pour Djellalabad jusqu'où l'intrépide général Sale s'était frayé un passage de vive force avec sa colonne, à la condition qu'elle emmènerait cette colonne, évacuerait complètement l'Afghanistan et abandonnerait artillerie, bagages et caisse en payant en traites sur l'Inde une rançon de 40,000 roupies.

La retraite commença le 6 janvier 1842, sans feu, sans pain, au milieu des neiges. Chaque jour augmentait le nombre des morts, dont une température sibérienne jonchait le sol. Les malheureux qui tombaient en respirant encore étaient achevés par des barbares dont Akbar et ses officiers n'étaient plus maîtres. Ils ne purent que garder comme ôtages les femmes, les enfants et quelques officiers, y compris le général Elphinstone qui mourut bientôt de misère et de douleur. Tous ceux qui restaient en arrière étaient massacrés impitoyablement. Embarrassés par une foule affolée de non

combattants, les soldats ne pouvaient pas même se défendre.

Les Ghildjis gardaient le défilé de Kourd-Kaboul encombré par les neiges. Quatre-vingts hommes en sortirent debout pour aller le 13 janvier à Gandamak se coucher enfin dans la mort, après avoir disputé leur vie avec toute la rage du désespoir.

Un seul homme, le docteur Bryddon, qui avait gardé un bon cheval, échappa au sabre des Afghans. Il apprit au général Sale à Djellalabad et ensuite à l'Angleterre qu'il laissait derrière lui vingt-six mille cadavres.

Le gouverneur de Banyan rendit contre une forte rançon 36 officiers, 9 dames, 21 enfants et 55 soldats qu'Akbar lui avait envoyés.

La vengeance fut terrible, mais se fit attendre. Après de sanglants combats contre le fils de Dost-Mohammed et les terribles Ghildjis, Kaboul, Istalif et Djellalabad furent brûlées. Les troupes anglaises détruisirent tout sur leur passage, puis évacuèrent en entier l'Afghanistan.

Shah Soudjah, ainsi que son fils, étaient disparus assassinés pendant la lutte. Les Anglais en étaient venus à douter de la fidélité d'un prince auquel ils avaient prodigué leur or pour s'acheter un trône et leur sang pour l'y maintenir.

En se repliant sur les fleuves du Pendjab et de l'Indus, l'Angleterre avait déclaré qu'elle laissait aux Afghans le soin de se créer un gouvernement *au milieu de l'anarchie qui était la conséquence de leurs crimes*, et qu'il était contraire à la politique et aux principes du gouvernement britannique d'imposer à un peuple un souverain qu'il serait obligé de soutenir sans être *assuré de tirer aucun bénéfice de son alliance.*

La rentrée triomphale de Dost-Mohammed à Kaboul, malgré ou à cause de cette déclaration, fut un véritable coup de théâtre. Il débuta par remuer ciel et terre contre les Anglais. Les Sikhs, qui avaient perdu dès 1839 leur Maharadjah, combattaient maintenant leurs anciens amis. Il fit alliance avec eux. La bataille du 21 février 1849 détruisit leurs troupes et ses espérances. Il repassa l'Indus avec seize mille de ses soldats découragés.

En 1850, il conquit Balkh et recula ainsi la frontière septentrionale de ses possessions. En 1854 il prenait Kandahar et détruisait pour un temps l'indépendance des tribus du sud.

Tout à coup on le voit s'allier aux Anglais et déclarer la guerre à la Perse, dont ils avaient à se plaindre. Les Persans, qui s'étaient

emparés de Hérat, l'abandonnèrent en juillet 1856 et un prince Barakzi, sultan Ahmed-Khan, en fut nommé souverain. En janvier 1857, Dost-Mohammed conclut avec sir John Lawrence, gouverneur du Pendjab, un nouveau traité. Une ambassade anglaise eut tout le loisir, de mars 1857 à juin 1858, de se convaincre par se propres yeux des dispositions hostiles des Afghans pour l'Angleterre. Cependant le traité ne fut pas violé pendant l'insurrection de l'Inde. En 1860, Ahmed-Khan entra en lutte avec Afzul-Khan, un des fils de l'émir, qui gouvernait Kondour. Dost-Mohammed réussit à calmer ce dissentiment, comme il vint à bout, l'année suivante, des agitations de Bokhara. Au commencement de 1862, une armée persane marcha de Medjed contre les frontières de l'Afghanistan, et Ahmed-Khan s'avança en même temps avec un corps de troupes contre Furrah et Kandahar venu du nord-ouest. Appelant les Anglais à son aide, Dost-Mohammed se mit à la tête de ses guerriers, chassa l'ennemi et prit Hérat le 26 mai 1863. Il fut enseveli dans son triomphe. Il avait désigné pour son principal héritier son fils Schir-Ali-Khan. Les Anglais le reconnurent, quoiqu'il fût soupçonné d'hostilité contre eux. A son frère aîné Afzul-Khan était échu Balkh, et Azim-Khan, son autre frère, devait régner à Khourm. La discorde devint apparente entre les trois frères, avant qu'ils se séparassent à Hérat pour se rendre dans leurs gouvernements respectifs. En quittant cette ville, Schir-Ali y laissa pour gouverneur son fils Yacoub, et marcha avec son armée contre son frère Azim, qui manifestait déjà des velléités de révolte, mais qui se soumit aussitôt. Au printemps de 1864, Afzul se proclama émir de l'Afghanistan et Azim, de son côté, leva des troupes. Ce dernier fut bientôt forcé de chercher un asile dans l'Inde anglaise et Afzul, vaincu près de Bamyan, demanda la paix pour élever presque aussitôt un nouveau conflit. Il fut battu, pris et jeté en prison. Son fils Abdulrahman, qui avait épousé la fille de l'émir de Bokhara, appela ce dernier à son aide pour délivrer son père. A la tête de 10,000 hommes et renforcé par Amin-Khan, émir de Kandahar il mit, au printemps de 1865, le siège devant la forteresse de Khélat. Schir-Ali les vainquit le 6 juin et prit Kandahar, mais les défaites éprouvées par son fils Ibrahim ouvrirent à l'ennemi le chemin de Kaboul où Afzul fut mis en liberté le 20 février 1866. Schir-Ali, abandonné de ses soldats à la bataille de Sheckabad, s'enfuit à Hérat et Afzul, proclamé émir de l'Afghanistan par les princes et les chefs, fut installé solennellement à Kaboul le

21 mai 1868. Yacoub, qui gouvernait Hérat avec beaucoup de sagesse, aida son père à rassembler une nouvelle armée. La victoire trahit encore, en 1867, le malheureux Schir-Ali. Le vice-roi de l'Inde reconnut alors Afzul Khan comme souverain de l'Afghanistan. Il n'était pas animé contre les Anglais des mêmes sentiments hostiles que son frère, *et il était leur obligé.*

Je m'arrête ici. Les événements qui se sont succédé depuis cette époque jusqu'à présent sont dans toutes les mémoires, et le lecteur doit être en état de les apprécier. Pour mettre le comble à toutes les catastrophes qui ont bouleversé leur pays, les régiments afghans révoltés, après avoir chassé leurs officiers à coups de pierre, ont attaqué dans le Bala-Hissar l'ambassade anglaise, qu'ils accusaient d'être la cause des retards apportés au payement de leur solde. La population tout entière s'est jointe aux mutins. Malgré l'intervention de l'émir et de son fils, les révoltés, s'aidant de l'incendie, ont triomphé d'une résistance longue et héroïque. Le major Cavagnari, digne fils d'un officier français, est mort les armes à la main dans le Bala-Hissar avec plus de soixante de ses compagnons. Heureux ceux qui succombent avec la conviction de servir une juste cause!

Cette fois les défilés n'étaient pas rendus impraticables par les neiges d'hiver et les troupes anglaises étaient à Kandahar.

En 1879, quoique l'émir fût Yacoub-Khan, comme en 1841 sous le règne de Shah Soudjah, le souverain de Kaboul a été impuissant à protéger ses hôtes. C'est que, tributaire et humilié, il n'est pas respecté et n'a plus aucun pouvoir. La haine des Afghans contre l'étranger s'accroît de toute la soumission que lui témoignent leurs maîtres.

On est en train de couper les griffes aux chats de l'Afghanistan. En attendant qu'elles repoussent, ils pourront peut-être, entre deux combats de coqs, voir des luttes plus grandioses d'ours blancs et de léopards. Les politiqueurs assurent que le vent a soufflé du nord avec persistance.

Hérat, cette porte de l'Asie centrale, Kaboul et Kandahar, ces deux clefs de l'Hindoustan, ont été bien funestes à leurs propriétaires, qu'elles ont fatalement placés entre l'enclume et le marteau de deux compétitions rivales. Je n'entends pas pour cela les approuver sans restriction dans la perfidie de leurs vengeances. Les Afghans sont d'affreux coquins... bourrés de circonstances atténuantes.

KARL.

LA JEUNE VICTIME [1]

VIII

LA PARTIE DE BOSTON

On ne va pas ordinairement à Saint-Germain pour visiter la ville, ni même le château converti en musée, mais on y va pour parcourir la forêt et surtout la célèbre terrasse, promenade que le génie de Lenôtre a empreinte d'un si grand caractère, et où l'on jouit d'un des plus magnifiques points de vue qui soient au monde.

Cependant, il est certaines parties de la ville qui sont tout spécialement intéressantes par leur physionomie distincte, leur tenue correcte sans éclat criard, et une sorte d'opulence sereine qui frappe fortement l'imagination.

On peut citer notamment tout le côté que traversent la rue de Noailles, et, parallèlement, la belle rue d'Alsace, dont les deux extrémités, l'une vers Poissy et l'autre vers Paris, ont pour limites et pour perspectives les sombres dômes de la forêt. Coupée à angles droits par la rue de l'Orangerie, par les rues Bossuet, Turenne, Catinat, Tourville, la rue d'Alsace forme avec elles un groupe à la fois grandiose, élégant et riant, qu'il est impossible de traverser sans souhaiter d'y élire domicile. Nulles traces de commerce, d'industrie; nuls bruits, sinon discrets, harmonieux, et suffisant pour animer le silence. Entourées de jardins, les maisons spacieuses ont ces apparences de bien-être qui distingue les habitations anciennes, où la prévoyance familiale réunissait presque entièrement tout ce qui est nécessaire à la vie, l'utile en même temps que l'agréable.

Certes, la richesse est indispensable pour donner droit à ces rési-

(1) Voir la *Revue* depuis le 31 décembre 1879.

dences d'élite, mais l'admiration qu'elles inspirent n'en est pas moins toute spontanée, et exempte des arrière-pensées critiques que font naître certaines manifestations d'un luxe vaniteux ou stupide ; car en face de ces beaux rêves réalisés on ne peut que les approuver et en faire de semblables pour l'avenir, tellement chaque demeure apparaît aux yeux comme la demeure d'un sage, tout en indiquant clairement qu'elle est celle d'un homme fortuné.

Rue Turenne, arrêtons-nous devant une grille.

Là, la fortune semble avoir voulu se cacher avec prudence tout en se laissant entrevoir coquettement. Du dehors, on n'aperçoit qu'un petit bâtiment très ordinaire qu'occupent des jardiniers concierges. Mais on se dit qu'évidemment il y a autre chose, une maison de maître sans doute, un somptueux château peut-être. Toutes les suppositions sont permises, sauf à ne pouvoir se fixer au juste, en présence d'une vaste pelouse contournée par une allée sinueuse et sablée qui s'enfonce sous les grands arbres, se dissimule à travers les ombrages printaniers, et, tout en annonçant une construction importante, ne le découvre cependant pas aux regards.

Mais voici une personne qui sonne à la grille et qui entre. Suivons-la, ou plutôt précédons-la.

Dans un des salons d'une belle maison entourée de verdure et de fleurs se trouvaient deux femmes, Mme Perponterre et sa nièce Mme Duluc.

Veuve sans enfants d'un riche négociant, Mme Perponterre s'était retirée à Saint-Germain.

Elle avait soixante-dix ans, elle était grande et forte comme sa sœur Mme Dalesme, mais plus voûtée, plus fatiguée par une vie de travail, plns intelligente aussi, plus sérieuse et moins frivole. Elle n'avait pas, elle, sacrifié au luxe et à la vanité, elle n'avait pas laissé dilapider sa dot, qui, grossie au contraire par un labeur incessant auquel elle avait vaillammeut participé, représentait maintenant une fortune considérable.

Mais Mme Perponterre n'avait pas d'enfants, et c'était là pour elle une grande cause de tristesse, dont elle ne parlait d'ailleurs jamais.

Elle ne parlait jamais non plus de la froideur qui existait entre elle et sa sœur. Ayant suivi toutes deux des routes différentes dans la vie, ayant épousé, l'une un bel homme mondain et dépensier dont par tendresse elle avait partagé les errements, l'autre un travailleur opiniâtre dont elle avait été l'associée, le commis en même

temps que la femme, aucune communauté d'idées ni de goûts n'avait pu s'ensuivre.

— Nous ne sommes pas du même milieu, avait dit un jour fort maladroitement M. Dalesme au temps de ses splendeurs.

Et quinze ans après, Mme Perponterre lui répondait avec une sorte d'orgueil :

— Nous ne sommes pas du même monde, vous et moi.

Veuve inactive et parvenue à la vieillesse, la tante de Mme Duluc ne savait plus trop où se prendre, où s'attacher, où s'intéresser.

Autrefois on avait Dieu, autrefois la fin de cette vie s'unissait au commencement de l'autre par ces préparations austères, assidues et ferventes qui sont la suprême dignité et le couronnement du grand âge.

Mais aujourd'hui.....

Ah ! certes, il ne faudrait pas dire que Mme Perponterre fût sans croyance. Elle remplissait exactement ses devoirs de religion, elle était pieuse et charitable. Mais ses devoirs une fois accomplis d'une façon sèche et méthodique, elle n'y pensait plus, elle considérait sa dette comme payée et se supposait par conséquent à l'abri de toute éventualité. Elle avait, comme cela se voit malheureusement trop souvent, la foi des lèvres plutôt que la foi du cœur, la pratique extérieure et strictement convenable pour ne pas se singulariser plutôt que cette dévotion tout à la foi intérieure et pratiquante qui communique une expression de bonté si émue au sourire des vieillards, et fait rayonner par anticipation sur leurs fronts toutes les sérénités et les splendeurs de l'immortalité.

Faute de ce point d'appui et faute d'en comprendre suffisamment l'inébranlable solidité, la sœur de Mme Dalesme éprouvait douloureusement les amertumes et les misères de la vieillesse. Sa vie cependant ne manquait pas de cette sorte de dignité qu'engendrent la richesse et l'honorabilité des mœurs. Mais n'élevant pas suffisamment les regards de son esprit vers ce qui est impérissable, Mme Perponterre s'était fatalement condamnée à cet égoïsme sénile qui s'agite de ses propres frayeurs, se tourmente pour la conservation de biens fragiles, et se cramponne fiévreusement à l'existence par le jeu et les liens des intérêts purement mondains.

Par exemple, en accueillant chez elle sa nièce Mme Duluc, elle avait rempli un devoir de famille et l'avait fait avec beaucoup de bonne grâce, en femme habituée à ne jamais hésiter devant une

tâche honorable. Mais l'accomplissement de cette tâche était bien vite devenu un plaisir, et alors la vieille dame l'avait compliquée de mille soins laborieusement inventés, afin de faire tout concourir au charme et à l'embellissement de ses jours. Ainsi, elle s'était assuré l'amitié et la reconnaissance de sa nièce par des prévenances quotidiennes et d'affectueuses paroles. Elle agissait de manière à ce que sa nièce se plût auprès d'elle et n'éprouvât jamais le désir de la quitter. Puis, par un de ces calculs qu'on est toujours porté à croire ingénieux et auxquels on se livre parce qu'ils donnent aux existences désœuvrées une sorte d'agitation factice, elle avait attiré près d'elle deux personnes, deux amies complaisantes dont elle s'efforçait de rendre de jour en jour l'intimité plus étroite. Elle les opposait à sa nièce pour une lutte d'attentions et d'adoration dont elle était l'objet. A ses amis elle laissait entrevoir qu'elle était bien capable de faire un testament, à Mme Duluc elle laissait croire qu'elle n'en ferait pas, c'est-à-dire que toute sa fortune ne sortirait pas de sa famille. Il résultait de cette situation un vif empressement à se plier aux volontés et aux caprices de Mme Perponterre, une rivalité sourde pour conquérir son affection, rivalité au sein de laquelle la vieille dame se délectait, car elle en récoltait tous les bénéfices.

La veuve du négociant, qui était ce jour-là comme de coutume assise sur un grand fauteuil d'où elle avait la vue des jardins, tandis que sa nièce travaillait à un ouvrage de tapisserie près d'une table, poussa un léger soupir et dit :

— Lilith n'arrive pas! L'heure du train est cependant passée, n'est-ce pas, Valentine?

— Oui, ma tante. Il est cinq heures dix.

— A la pendule! Mais à ta montre?

— Cinq heures cinq, ma tante.

— Et au chemin de fer?

— J'ai l'heure du chemin de fer. Vous vous impatientez, ma tante... Souhaitez-vous que je vous fasse la lecture?

— Non. Du reste, je ne m'ennuie jamais avec toi, Valentine. Mais cette Lilith est bien longtemps... Et si elle ne revient pas par le train de cinq heures, elle peut être certaine que je ne la retiendrai pas à dîner.

— On a sonné à la grille, ma tante. C'est probablement miss Phibbs.

Mme Valentine Duluc appuya sur ces deux derniers mots d'un ton

cérémonieux, comme pour marquer que miss Lilith n'était pas son amie. Elle n'éprouvait aucune tendresse pour les amies de sa tante, qui d'ailleurs le lui rendaient bien. Et pourtant Valentine ne semblait pas faite pour soutenir des rivalités, des luttes quelconques. Soit indolence naturelle, soit apathie provoquée par des malheurs trop écrasants, elle paraissait surtout avide de repos, de calme sans grands plaisirs, mais aussi sans secousses morales ou physiques.

Blonde et âgée de trente-sept ou trente-huit ans, elle pouvait sans invraisemblance se faire illusion à ce sujet et se croire beaucoup plus jeune, surtout aux bougies. Sa taille, en effet, était encore fine et élégante, sa démarche avait toute la grâce de la jeunesse, et son visage un peu pâle ne laissait voir que de très près les imperceptibles traces que le temps imprime jour par jour sur toute beauté humaine.

Douce et inoffensive, elle était une de ces femmes charmantes que l'éducation mondaine façonne pour un cadre brillant et qui sont comme dépaysées dès qu'elles n'y figurent plus. Aussi se plaisait-elle beaucoup chez sa tante, où de nombreux domestiques étaient à ses ordres, et où le luxe était solide, régulier, largement entretenu, et exempt de ces petites supercheries d'apparat qui en font quelfois une source d'inquiétudes et de fatigues.

— Je ne m'étais pas trompée, dit-elle bientôt; voici miss Phibbs.

— Bonne Lilith! Oh! Elle m'est bien dévouée, elle! Reprit Mme Perponterre en regardant sa nièce comme pour lui inspirer une louable émulation.

Lilith entra.

C'était une demoiselle anglaise de quarante-cinq ans, coiffée à l'enfant et pétulante comme un gamin.

— Oh! que j'ai couru, dit-elle en secouant ses boucles ondoyantes qui, surmontant un visage anguleux et jaune, faisaient l'effet d'une poignée d'étoupe sur un casse-noisette. Je suis en nage. Vous ne sauriez croire quelle cohue il y a en cette saison à Paris.

On s'écrase dans les rues.

— Bonne Lilith! Et vous avez rapporté?...

— Oui.

— Donnez!

— Voici la boîte.

— Que faites-vous?... Donnez!

— Il embaume, madame.

— Et vous alliez ouvrir la boîte!... Gardez-vous-en bien, Lilith! il s'évaporerait. Nous n'ouvrirons la boîte que quand il en sera temps, et nous la refermerons bien vite. J'espère qu'en chemin de fer vous ne vous êtes pas avisée...

— Oh! ça se sentait assez, madame!

— Faut-il que j'aie confiance en vous, chère amie! je vous charge là d'une mission...

— Et vous avez bien raison, madame. Un domestique, si honnête qu'il fût, irait chez le premier épicier venu. Mais moi, je ferais cent lieues s'il le fallait pour vous procurer le café que vous préférez.

Mme Perponterre, comme on le voit, adorait le café. Très simple dans ses goûts et très peu exigeante pour la nourriture, elle n'était gourmande que pour le café. Il le lui fallait provenant d'une certaine maison de Paris et non d'une autre. Aussi elle était assurée de l'avoir de première qualité, tiré des plus célèbres contrées de production et savamment mélangé pour la combinaison des divers parfums, torréfié enfin d'après toutes les règles de l'art. Puis la vieille dame ne laissait à personne le soin de le mesurer, de le moudre, de l'imprégner d'abord de quelques gouttes d'eau bouillante pour le gonfler de manière à en dégager toute la saveur, et de l'inonder ensuite graduellement pour en composer le plus exquis des breuvages.

La tante de Valentine n'avait jamais commis la moindre négligence dans cette occupation. La grande difficulté n'était pas là, elle était dans le renouvellement régulier de la petite provision hebdomadaire, que l'on ne pouvait prendre plus considérable, de peur que le précieux arome ne s'éventât. Or, comment faire? les domestiques sont sujets à caution, il est imprudent de leur faire faire des courses qui durent une journée. D'un autre côté, on peut bien dire à un ami : Si vous allez à Paris, rapportez-moi un kilo de café. Mais il serait indiscret de recommencer trop souvent cette demande. Cependant Mme Perponterre avait évité ces inconvénients en donnant ses pleins pouvoirs à miss Phibbs pour acheter le café, et en la récompensant délicatement, chose qui n'était pas indifférente à la sémillante Anglaise.

— A présent, Lilith, lui dit-elle, comptons.

— Oh! cela ne presse pas, madame.

— Si fait. Les bons comptes font les bons amis. Il y a le prix du café, d'abord, puis votre voyage en chemin de fer, puis une voiture dans Paris.

— Oh ! je vais à pied, madame... ou en omnibus. Ne parlons pas de ces détails. Je suis si heureuse de vous obliger !

— Au fait, n'en parlons plus, Lilith. Arrangeons cela par à peu près.

Elle enveloppa un louis dans du papier et le lui mit dans la main.

Miss Phibbs fit quelques façons et mit le petit paquet dans sa poche, non sans l'avoir tâté et constaté qu'elle avait bien une dizaine de francs de bénéfice.

— Débarrassez-vous donc de votre chapeau, reprit Mme Perponterre. Vous nous restez à dîner. Est-ce que je ne vous l'avais pas dit ?

— Oh ! madame... Oh ! non... Je ne puis. Je ne suis pas en toilette.

— Vous n'avez pas besoin d'être en grande toilette pour dîner avec nous. Il n'y a personne. Et ce soir je n'aurai que vous et Mme Pecqueur, comme d'habitude. Vous serez toute prête pour faire notre petite partie.

— Merci. Non, vraiment, c'est impossible. N'insistez pas. Ah ! J'ai le cœur gros et pour rien au monde je ne voudrais vous désobliger. Allons, je reste. Volontiers.

Et les joues de miss Lilith, un peu jaunes d'ordinaire, s'empourprèrent de joie. Certes, elle avait été très sensible à la petite rémunération qu'elle venait de recevoir, car sa fortune ne brillait que par son absence, mais elle était très sensible aussi aux procédés affectueux, aux bons dîners bien servis, et l'amicale invitation de Mme Perponterre lui fut extrêmement agréable.

Quant à Mme Duluc, elle ne fut ni contente ni fâchée. Certes, elle n'approuvait pas d'une façon absolue que sa tante accueillît ainsi cette vieille fille besoigneuse et un peu ridicule. Mais en définitive miss Lilith, malgré sa mise étriquée et d'une mode toujours passée, n'était pas précisément déplaisante. De plus, elle ne paraissait pas méchante ; et son bavardage perpétuel, fort ennuyeux d'ailleurs, était cependant supportable dans cette maison où les distractions n'abondaient pas.

Le dîner se prolongea un peu plus que de coutume, et il était à peine terminé lorsque Mme Pecqueur arriva.

Veuve d'un capitaine et âgée de cinquante ans, elle était constamment vêtue de noir, quoique le décès de son mari remontât à cinq ou six années. Elle était maigre et d'aspect sévère. L'instinct de

domination se lisait sur son front altier. L'intelligence brillait dans ses yeux vifs et ardents. Mais son sourire était d'une amertume désolée, dont l'expression parvenait à peine à s'adoucir pour les manifestations aux apparences chaleureuses de la politesse mondaine.

Venant familièrement tous les soirs, elle entrait sans se faire annoncer. Mais ce jour-là, elle resta immobile sur le seuil, comme si elle eût été arrêtée par une apparition monstrueuse, et ses yeux noirs lancèrent des éclairs.

Mme Duluc trembla.

Elle redoutait extrêmement la veuve du capitaine.

Certes, miss Phibbs cherchait à conquérir les bonnes grâces de Mme Perponterre. C'était visible. Mais du moins elle n'attaquait pas Valentine en face. Elle n'osait pas. Mme Pecqueur, au contraire, ne manquait jamais l'occasion de la cribler d'épigrammes. Elle se montrait jalouse de l'affection de la tante pour la nièce, et tâchait ouvertement de la miner, de la détruire, afin d'en recueillir les débris. Or, comment se conduire? Mme Perponterre encourageait toutes les entreprises, toutes les rivalités ayant pour but de lui plaire. Elle était pleine d'indulgence pour les jalousies qu'elle suscitait. Elle jugeait les coups portés dans la lutte et applaudissait impartialement aux plus adroits. Il est vrai qu'elle pansait ensuite les blessures, et Valentine avait reçu souvent de jolis cadeaux pour la consoler des méchancetés de la terrible veuve du capitaine. Quant à être défendue par sa tante au moment des assauts, il n'y fallait pas songer; et Valentine n'avait pour alternative que de retourner chez son mari, ce qui était impossible, ou chez son père, qui ne le lui offrait pas, ou de tolérer les agressions continuelles de l'amie de sa tante. Ce dernier parti était le plus sage, et Valentine l'avait adopté. Mais les traits lancés par son implacable ennemie la faisaient frissonner d'avance. Elle avait peur rien qu'en la voyant, d'autant mieux que Valentine ne possédait pas l'esprit mordant indispensable à de pareilles batailles; et, de plus, cette jeune femme, séparée de son mari, de son père, de sa mère, de sa fille, se trouvait comme paralysée par la timidité, car elle n'était pas une de ces femmes capables de tout braver et qui puisent dans une situation fausse un surcroît d'énergie et d'audace.

Toutefois, Mme Duluc avait eu une fausse peur.

Immobile et pâle de colère concentrée, la veuve du capitaine ne

songeait pas à elle en ce moment. Elle contemplait Lilith qui, d'un air de malice et de triomphe, achevait de déguster une tasse du fameux café, qu'on avait servi au salon.

— Elle a dîné ici ! pensa Mme Pecqueur toute frémissante. L'intrigante !... Elle s'implante !... Est-ce que décidément on va l'inviter chaque fois qu'on l'enverra faire une commission?

— Eh ! arrivez donc s'écria Mme Perponterre, sans se préoccuper en aucune façon de cette attitude tragique. J'ai gardé cette bonne Lilith. Cela lui a évité d'allumer ses fourneaux.

— Si fourneaux il y a.

— Vous dites? accepterez-vous une tasse de café? Il est tout frais.

— Merci. J'ai chez moi ce qu'il me faut, et je ne prends jamais rien entre mes repas.

— Vous avez bien tort, reprit miss Lilith, qui ne craignit pas d'abuser de sa victoire. Il est délicieux.

Mme Pecqueur lui tourna le dos.

Mais jugeant nécessaire de prendre, comme on dit, le haut du pavé, et de ne pas continuer à jouer un rôle subalterne, car elle s'estimait très haut et elle se disait que sa présence devait faire sensation partout, la veuve du capitaine se plongea dans un fauteuil, et, s'adressant à Mme Perponterre :

— Vous me voyez navrée, lui dit-elle d'une voix lugubre. Isidore, mon fils unique, vient d'être victime d'une injustice criante, révoltante, dans le collège où il est pensionnaire. Figurez-vous, madame, que ces jours derniers...

— Valentine, interrompit vivement Mme Perponterre, prépare la table de boston. Lilith t'aidera. N'est-ce pas, ma bonne Lilith?

Et la tante de Valentine alla en personne surveiller les préparatifs. Elle le fit posément, en femme qui ne se laisse pas emporter, qui ne commet jamais d'impertinence, mais qui pourtant sait, à l'occasion, donner une leçon d'une manière aussi ferme que polie. Franchement, était-ce le moment de raconter les tribulations d'Isidore? Personne n'ignore que tous les individus, toutes les familles, gémissent sous le coup de malheurs plus ou moins affreux et pitoyables. Mais si on se mettait à les énumérer quand on va en soirée, les réunions perdraient aussitôt leur principal charme, celui d'oublier dans un plaisir pris en commun les ennuis d'ici-bas.

— Aux armes! dit miss Lilith joyeusement. Et nous allons voir, madame Pecqueur, si vous serez toujours aussi heureuse.

Celle-ci ne daigna pas répondre. Elle méditait une revanche éclatante. Elle prit place en silence.

On sait que pour jouer le jeu de boston, il faut quatre petits paniers pleins de fiches. Elles sont de diverses couleurs, blanche, verte, bleue, rouge, et ordinairement il y avait une légère discussion préliminaire pour le choix de ces couleurs. La veuve du capitaine, surtout, était très volontaire, et très capricieuse à ce sujet. Tantôt elle exigeait les fiches vertes, tantôt les rouges, tantôt les blanches ou les bleues. Mais ce soir-là elle accepta tout simplement celles qui étaient devant elle. Elle avait autre chose en vue.

Une des fenêtres du salon avait été laissée ouverte, après une courte délibération à laquelle Mme Pecqueur s'était soigneusement abstenue de prendre part. Miss Lilith avait conseillé cette mesure et obtenu gain de cause. Or Mme Pecqueur, furieuse de voir sa rivale s'implanter, méditait de lui infliger une humiliation en faisant fermer cette fenêtre.

Pour rendre cet acte d'influence et d'autorité plus solennel, il fallait agir avec beaucoup de circonspection et de vigueur. La veuve du capitaine rassembla donc lentement toutes ses forces, en souriant d'aise des avantages qu'imprudemment la pauvre miss Lilith lui laissait prendre. Celle-ci en effet ne cessait de s'extasier sur l'air embaumé qui lui caressait les cheveux, sur la brise printanière et les enivrants parfums des fleurs, de sorte qu'en la privant de tout cela, c'était un affront personnel qu'on allait lui faire.

Mme Pecqueur attendit un peu, puis soudainement, au milieu de ces joies innocentes, elle toussa.

— Auriez-vous froid? dit Mme Perponterre.

— Oui. J'avoue que...

— Oh! par exemple! s'écria miss Lilith.

— Moi, reprit Mme Perponterre, cela m'est égal que la fenêtre soit ouverte ou fermée. Ainsi arrangez-vous comme vous voudrez. Mais vous ne vous enrhumerez pas, chère amie. Il ne fait véritablement pas froid, ni même frais. A qui de donner les cartes?

Dix minutes après, la terrible veuve se mit à tousser. Personne n'eut l'air d'y faire attention. Alors elle se leva, pâle et profondément émue, car c'était là une grosse partie qu'elle allait jouer. Mais elle était décidée.

— Je vous quitte à regret, dit-elle froidement. Veuillez être bien persuadée, chère madame, qu'il faut des circonstances de force

majeure pour m'y résoudre. Si je restais, je suis certaine que demain je serais obligée de garder le lit.

Ayant été dans le commerce, Mme Perponterre était accoutumée à calculer vite. Elle comprit que c'était là une rupture, irrémédiable peut-être, et d'autant plus fâcheuse qu'il faut être quatre personnes pour faire la partie de boston.

— Valentine, dit-elle, ferme la fenêtre.

Un morne silence régna.

La veuve du capitaine triomphait.

Elle lança un regard écrasant sur l'infortunée Lilith ; puis, reportant ce regard sur Valentine :

— A l'autre, maintenant! se dit-elle.

Un quart d'heure après :

— Je vous trouve mauvaise mine ce soir, dit-elle à la jeune femme. Auriez-vous eu des nouvelles de votre mari?

— Six levées! s'écria Valentine qui feignit d'être toute à son jeu. Je demande six levées à trèfle... Petite indépendance!

— Il est dans les affaires, continua l'impitoyable veuve. Cela peut mener loin. Je lisais ce matin un procès en police correctionnelle...

— Indépendance à trèfle! répéta Valentine.

— Jouons-nous ou ne jouons-nous pas? ajouta miss Lilith. Je perds déjà onze sous, moi!...

— Allez, allez, chère belle, poursuivit l'implacable veuve. Et soyez sans inquiétude. Votre tante vous la fera gagner, votre petite indépendance. Provisoirement c'est à elle que vous la devez.

Valentine se sentit rougir jusqu'à la racine des cheveux.

— Certes, répliqua-t-elle, ma tante est bonne... ma tante est la bonté même... Elle ne ressemble pas à certaines personnes...

— Pourquoi regardes-tu Mme Pecqueur en disant cela, interrompit Mme Perponterre qui jugea à propos d'intervenir. Mme Pecqueur est très spirituelle, voilà tout. Ce n'est pas de sa faute, c'est de naissance.

— Mais si on ne veut plus jouer, qu'on le dise! s'écria miss Lilith avec une énergie dont on ne l'aurait pas crue capable. Quand on perd dix-sept sous, il n'est pas agréable de passer son temps à écouter...

— Dix-sept sous! Vous disiez onze.

— Jouons! jouons!

Vers la fin de la soirée, les cartes ayant de nouveau favorisé Valentine, elle s'écria d'un ton joyeux :

— Grande misère en cœur!

La terrible veuve saisit la balle au bond.

— Et vous avouez cela, vous, une femme mariée? dit-elle. Vous ne craignez pas d'avouer que vous avez une grande misère en cœur.

— Ah! ah! Très drôle, reprit Mme Perponterre en riant; très drôle en vérité.

Mais elle s'aperçut que sa nièce avait les larmes aux yeux, et elle s'empressa d'ajouter :

— Ma chère Valentine, j'ai vu par hasard un bien joli bijou dans un magasin de Saint-Germain. Nous irons demain l'acheter. Cela te fera plaisir? Oui, n'est-ce pas?

La soirée s'acheva sans autres incidents.

D'habitude, la bonne de Mme Pecqueur venait la chercher à dix heures précises. Miss Phibbs, n'ayant personne à son service, s'en allait seule. Mais comme elle demeurait rue de Pontoise et la veuve du capitaine rue de l'Orangerie, elles faisaient un bout de chemin ensemble dans la rue d'Alsace. Ce jour-là, comme on doit le penser, l'entretien ne fut pas très cordial. Il n'y en eut même pas du tout. Marchant fièrement en avant, escortée de sa servante comme d'un tambour-major, l'irascible veuve du capitaine ne cessait de murmurer ces mots :

— Se faire inviter à dîner tous les huit jours, l'intrigante!

Et de son côté, miss Lilith qui formait l'arrière-garde, ne cessait de répéter presque à haute voix :

— De quel train elle va, la chipie! Ne dirait-on pas qu'elle fuit une pestiférée? Elle marque le pas comme un régiment. Ici, du moins, elle ne peut pas m'empêcher d'aspirer avec délices la brise embaumée du soir. Il n'y a pas de fenêtres à faire fermer. Oh! Je m'en souviendrai. Elle a essayé de faire croire qu'une méchante pécore de son espèce pourrait s'enrhumer.

Au moment de tourner au coin de la rue de l'Orangerie, la veuve du capitaine s'arrêta, en proie à une agitation dévorante.

Puis, prenant une résolution :

— Il le faut, pensa-t-elle; à deux, on a plus de force.

Et elle s'approcha de l'Anglaise avec le plus gracieux sourire.

— Miss Phibbs, lui dit-elle avec volubilité, un grand danger menace notre vénérable amie, Mme Perponterre. Nous pourrions le conjurer. Pour cela, il faudrait nous entendre. Je n'ai, comme vous bien certainement, que les vues les plus pures, les plus désinté-

ressées. Mais on veut accaparer Mme Perponterre, l'arracher à son entourage, à notre affection...

— Que m'apprenez-vous là, chère madame?

— La vérité. Vous avez des qualités, miss, d'éminentes qualités.

— Oh! madame, elles ne sont rien auprès des vôtres.

— Toujours est-il que nous sommes dévouées toutes deux à notre respectable amie.

— Certes!

— Eh bien, il faut la sauver. Pouvez-vous me consacrer une heure?

— Demain?

— Non, ce soir; il y a urgence. Venez chez moi, chère amie. Il n'est pas encore tard.

— Bien volontiers, chère amie. Comment, cette bonne Mme Perponterre?...

— Je vous dis qu'une vaste conspiration a été ourdie. Elle éclatera demain dimanche. Par conséquent, il n'est pas trop tôt pour prendre nos mesures. Aimez-vous les fruits confits? J'en ai précisément une boîte que je destinais à Isidore.

— Oh! vous êtes mille fois trop bonne. Le plaisir de causer avec vous me suffit amplement.

— Les fruits confits ne gâteront rien... accompagnés d'un doigt de Malaga. Nous voici chez moi. Entrez, chère Lilith. Lilith... Oh! permettez-moi de vous appeler ainsi dans l'intimité. C'est un si joli nom.

Miss Lilith était toute surprise, mais en même temps toute souriante.

— Mme Pecqueur offre des fruits confits, pensa-t-elle. Oh! Il va se passer certainement des événements extraordinaires.

(*A suivre.*)

Hippolyte Audeval.

SUS AUX CHEMINS DE FER!

Le radicalisme organise, lui aussi, ses grandes manœuvres, et celles-là, par malheur, ne sont pas un jeu. Les attaques contre la liberté de l'enseignement, contre la religion, contre le mariage ; — le retour triomphal des condamnés de 1871 ; — la réorganisation ou plutôt le détraquement politique du conseil d'État, de celui du commerce, ne sont que les diverses parties solidaires d'un plan d'ensemble révolutionnaire, auquel se rattache aussi le projet, aujourd'hui hautement avoué, de faire racheter les chemins de fer par l'État, pour les transformer en instruments de propagande républicaine! C'est notre devoir à nous, conservateurs et catholiques, d'établir la même solidarité dans la défense, de faire face à la fois et résolument sur tous les points menacés. Nous allons donc résumer, d'après les autorités les plus compétentes, les considérations qui démontrent l'insanité, le péril financier et social du système révolutionnaire de rachat et d'exploitation des chemins de fer par l'État ; et pourquoi ce système, mauvais en tout temps et en tout pays, serait pire encore en France (1).

I

Nous croyons inutile de remonter au delà de 1852, date mémorable dans l'histoire de nos chemins de fer, par l'organisation des grandes compagnies. Comme on l'a dit avec raison, cette aristocratie industrielle, si vivement attaquée aujourd'hui, ne méritait pas

(1) Il semble qu'en France cette utopie du rachat des voies ferrées soit corrélative au régime républicain. Le gouvernement provisoire de 1848 eut aussi un moment l'idée de racheter les lignes alors existantes ; les événements ont fait disparaître jusqu'au souvenir de cet audacieux projet.

le reproche adressé par Figaro à l'ancienne noblesse; elle avait pris d'autres peines que celle de naître ! L'expérience a montré combien était avantageuse, indispensable même dans l'intérêt du pays, cette fusion, sur chaque ligne principale du réseau, des compagnies originairement concessionnaires de sections de ces lignes (réunion des lignes du Nord et d'Amiens-Boulogne, d'Orléans-Bordeaux et de Tours-Nantes avec Paris-Orléans, etc.) Dans cette seule année 1852, le chiffre des concessions s'éleva de 3,916 à 7,204 kilomètres. De cette époque date aussi la substitution à l'ancien type aristocratique d'obligations de 1,000-1,250 francs, du type populaire de 300 francs, remboursable à 500. Ce fut la compagnie du Nord qui s'en servit la première, mais le mérite de l'invention appartient à M. Paulin Talabot, encore aujourd'hui directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. L'emploi de ce mode d'obligations fit passer en quelque sorte de la petite à la grande vitesse, les travaux d'exécution du réseau français. De 1852 à 59, le chiffre du capital-obligations s'éleva de 440 à 2,334 millions; celui des concessions, de 7,204 à 16,144 kilomètres. Cette accélération profitait à l'honneur militaire du pays, comme à sa prospérité matérielle. Ce fut ainsi que la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée put exécuter, en 1859, un transport d'armée que les Allemands eux-mêmes admirent encore aujourd'hui.

A l'organisation des Compagnies se relie l'ère dite des *Conventions* (1858-59). Bien que le mécanisme de cette association ingénieuse ait été souvent décrit, nous devons y revenir, pour faire justice d'erreurs reproduites dans des discussions et des documents officiels récents, et dont sont encore entichés bon nombre de nos législateurs; — si éclairés sous d'autres rapports, comme chacun sait!

Vers la fin de 1857, une violente crise financière éclata. C'était la conséquence naturelle, inévitable de cet entraînement, né d'un excès de sécurité et de convoitises qui, depuis l'effondrement de la République de 1848, avait lancé le capital dans les plus folles aventures. La réaction fut extrême, comme il arrive toujours en France. Les meilleures affaires eurent à souffrir d'un excès de méfiance, succédant à une confiance non moins exagérée. Les actions et obligations des chemins de fer ne furent pas épargnées.

Dans cette crise, les Compagnies auraient pu se tirer d'affaire à elles seules, mais en ajournant la construction des nouvelles lignes d'un profit douteux. Mais cette discontinuation de travaux ne pou-

vaît convenir au gouvernement. D'autre part, il ne lui convenait pas davantage d'augmenter les impôts ni la dette publique pour aider les Compagnies. Ce fut pour échapper à cette alternative qu'il leur proposa son concours, sous la forme d'une garantie d'intérêts. Cette combinaison ayant été acceptée en principe par celles-ci, toutes leurs lignes furent partagées en deux réseaux ; ancien réseau productif, nouveau réseau provisoirement improductif. Il fut convenu que, jusqu'au 1er janvier 1864 pour la compagnie de l'Est, et au 1er janvier 65 pour les autres, les deux réseaux resteraient indépendants l'un de l'autre ; que, dans cet intervalle, les bénéfices nets du premier réseau continueraient d'être distribués aux actionnaires ; et les insuffisances du second, comblées au moyen d'emprunts qui seraient ajoutés au compte d'établissement. C'était au service des intérêts de ces emprunts, réalisés sous forme d'obligations, que devait être affectée la garantie éventuelle de l'État. Cette perspective de garantie facilita singulièrement le placement de ces obligations du nouveau réseau. Par cette combinaison, comme on l'a dit fort justement, le crédit des Compagnies se trouvait *adossé à celui de l'Etat.*

Le fonctionnement de la garantie a donc commencé à partir de 1864 5 ; c'est-à-dire que l'État, depuis cette époque, garantit et complète au besoin de ses deniers, au capital d'établissement du nouveau réseau, un intérêt annuel de 4 0/0, et l'amortissement calculé au même taux pendant cinquante ans ; soit, 4 fr. 65 0/0. La différence entre ce chiffre d'intérêt et celui du cours d'émission des obligations, évalué en moyenne à 5 fr. 75 0/0, est comblée sur la portion de l'excédant des bénéfices de l'ancien réseau, dit *produit réservé* ; — produit qui se compose des annuités nécessaires au paiement des intérêts des actions, des obligations du nouveau réseau, et enfin de cet intérêt complémentaire de 1 fr. 10 aux obligataires du nouveau réseau.

Certains financiers de nouvelle fabrique républicaine s'imaginent, dit-on, que l'État pourvoit seul au déficit des lignes improductives ; et que les compagnies continuent à palper tous les bénéfices des autres. Ces financiers s'abusent. D'abord tout l'excédant de bénéfices des bonnes lignes sur le *produit réservé* est déversé annuellement sur le nouveau réseau en dédaction de la garantie de l'État : le recours à cette garantie ne s'exerce que dans le cas où ce supplément ne suffit pas à combler le déficit, et en proportion de cette

insuffisance. Ensuite les sommes versées par l'État ne sont nullement un pur don fait aux compagnies, mais *une avance* dont elles lui servent l'intérêt à 4 0/0, et qu'elles commenceront à rembourser dès que leur situation financière le permettra, par suite du progrès des recettes sur les deux réseaux. Ainsi, d'après l'augmentation graduelle de celles de la Compagnie d'Orléans, celle qui a reçu la plus grosse somme d'avances, on voit que, dans la situation actuelle, elle n'a plus recours à la garantie que pour un chiffre relativement minime (6 millions), et qu'elle pourra commencer son remboursement vers 1883. Elle le pourra du moins, si on la laisse vivre; car on sait que la compagnie d'Orléans va subir le premier assaut des partisans du rachat.

Disons encore que cette garantie, prétexte de tant de déclamations, reste purement nominale pour la partie la plus productive du réseau. Ainsi les Compagnies de Lyon et du Nord, ayant toujours comblé intégralement les insuffisances de leur nouvelles lignes avec l'excédant des autres, n'ont *jamais* eu recours à la garantie, bien qu'un des financiers de l'extrême gauche soutînt dernièrement le contraire à l'auteur du présent article. Quant aux autres compagnies (Est, Orléans, Ouest, Midi,) depuis 1864-5 jusqu'en 1877, le total de leurs insuffisances s'était élevé à 887 millions, dont 416, c'est-à-dire plus de la moitié, a été couverte par l'excédant de l'ancien réseau. Le surplus l'a été par le fonctionnement de la garantie, c'est-à-dire au moyen des avances versées par l'État; — avances dont le chiffre baisse naturellement à mesure que s'élèvent les produits de l'exploitation. Enfin, cette garantie est temporaire et limitée; elle ne peut être réclamée que pendant cinquante ans, et jusqu'à concurrence de 3,855 millions; dans des proportions calculées, pour chaque compagnie, d'après l'évaluation approximative de ses charges dans l'exécution du nouveau réseau. Ainsi l'Est ne peut demander au delà de 865 millions; l'Ouest, de 843; l'Orléans, de 854; le Midi, de 456; le Nord, de 400; le Lyon, de 637. En défalquant ces deux derniers chiffres qui ne figurent que pour mémoire, il reste pour les quatre autres compagnies un maximum de près de trois milliards dont elles n'approcheront certainement jamais. La Compagnie d'Orléans, l'une des plus chargées de lignes improductives, et par conséquent de celles qui ont dû recourir le plus largement à la garantie, n'est présentement débitrice que de 116 millions sur les 854, et pourrait, comme nous venons de le dire,

commencer à rembourser dans trois ou quatre ans. Disons encore qu'en 1871, l'État s'étant trouvé, par suite des circonstances douloureuses que l'on connaît, dans l'impossibilité de remplir ses engagements vis-à-vis des Compagnies, celles-ci ont dû combler cette année-là leurs insuffisances au moyen d'emprunts dont l'État sert l'intérêt.

L'établissement du régime des *Conventions*, qui réduisait dans une forte proportion les bénéfices des anciens actionnaires, fut néanmoins agréé par eux comme un gage de stabilité, et aussi comme un sacrifice nécessaire à l'intérêt général. C'est en effet cette combinaison qui a rendu possible de construire, dans un bref délai, des lignes présentement et pour longtemps improductives, mais importantes au point de vue stratégique, comme celles de la Franche-Comté et du littoral de la Bretagne. Ces lignes, plus intéressantes pourtant que la plupart des dernières pour lesquelles on a fait, et l'on propose de faire encore tant de folies, n'eussent jamais pu être construites par des sociétés privées ni par l'État; sous peine, comme on l'a dit avec raison, « d'étendre la liste des faillites ou celle des impôts ».

Cette garantie de l'État n'était qu'une indemnité assurément fort modeste des sacrifices acceptés par les Compagnies, de la diminution de bénéfices à laquelle se résignaient, pour le bien commun du pays, les actionnaires et obligataires de l'ancien réseau. Il serait donc de toute justice, en cas de rachat anticipé, de tenir compte aux Compagnies de ce droit éventuel de recours. Pourtant il n'en est nullement question dans les évaluations du rapport concluant au rachat de la Compagnie d'Orléans. Malgré l'animosité des Conseils républicains contre l'ordre de choses actuel, nous avons peine à croire qu'une pareille iniquité puisse être ratifiée. On comprend en effet, que l'élimination de cette part si légitimement acquise de l'actif des Compagnies pèserait précisément d'un poids plus lourd sur celles qui l'ont le plus chèrement payée ; qui, plus chargées de lignes improductives, sont forcées de recourir pour une plus forte somme à la garantie. Cette élimination entraînerait inévitablement dans l'évaluation des titres à rembourser, un abaissement ruineux. Voilà un spécimen des aimables surprises, que nous réserveraient les Conseils républicains !

Cette organisation n'avait pas créé, comme on le dit, une féodalité industrielle. Il n'y a et n'y aura plus de féodalité d'aucun genre,

sinon peut-être celle des libres penseurs et des anarchistes. Mais elle a eu l'avantage d'assurer aux Compagnie une solidité, une cohésion, qui se rencontrent rarement dans nos institutions de tout genre depuis 1789 ; et c'est là surtout ce qui suscite contre elles des inimitiés si furieuses. Sur notre sol bouleversé si profondément par les révolutions, on ne saurait rien refaire de durable sans jeter çà et là quelques masses de granit, comme disait Napoléon Ier. Les conventions ont réalisé quelque chose de cette grande pensée, en ce qui concerne les travaux publics. Grâce à elles, d'immenses résultats ont été obtenus ; d'autres suivront infailliblement, si la vraie République n'y met bon ordre !

Parmi ces résultats, il est juste de rappeler les services rendus en temps de guerre. Nous avons déjà signalé le transport de 1859 ; cette fois, l'État n'avait eu besoin que de la Compagnie de Lyon. Mais, pendant la guerre franco-prussienne, toutes les Compagnies françaises ont rivalisé de zèle. Les agents de tout grade ont fait leur devoir, et parfois davantage. On en a vu rester ou revenir à leur poste dans les contrées envahies ; rétablir les communications télégraphiques avec nos troupes, transmettre des avertissements salutaires au risque de leur vie. Grâce à ces hommes modestes et courageux, plusieurs embarquements et transports militaires, exécutés dans les conditions les plus difficiles, ont prévenu ou atténué des désastres. Parmi les plus remarquables opérations de ce genre, il faut citer : sur le réseau de l'Est, le retour et la concentration sur Châlons de l'armée de Mac-Mahon, au moyen d'un double mouvement concentrique exécuté à proximité des avant-gardes ennemies ; sur celui du Nord, le sauvetage du corps de Vinoy, dérobé aux vainqueurs de Sedan et restitué à la défense de Paris ; puis encore celui des troupes accablées à Saint-Quentin ; — Sur le réseau d'Orléans, les deux évacuations de la gare de cette ville (11 octobre, 4 décembre) ; — sur le réseau de l'Ouest, celle de la gare du Mans (12 janvier), également opérée sous le feu d'un ennemi vainqueur.

Pendant toute la durée des hostilités, les chefs des Compagnies avaient exécuté avec zèle les ordres venus de Tours et de Bordeaux, subi les objurgations dictatoriales avec une patience souvent mise à de rudes épreuves ; M. le ministre des affaires étrangères actuel en sait quelque chose ! Il leur fallut ensuite, l'armistice à peine signé, pourvoir avec un matériel décimé, sur des voies encombrées d'ouvrages détruits, au ravitaillement de Paris, à l'évacuation des troupes

allemandes, au rapatriement de l'armée prisonnière. Il est vrai que ce dernier service est un grief de plus contre eux, dans les circonstances actuelles ; le rachat serait déjà un commencement de revanche pour les amnistiés ! Dans les moments les plus difficiles, les chefs des Compagnies n'avaient eu qu'à se louer du dévouement, de la subordination de leur personnel. Si les chemins de fer avaient été exploités par l'État, les agents de tout grade auraient-ils fait aussi bonne contenance? C'est plus que douteux, à en juger par l'attitude de tant de fonctionnaires de la Défense, qui furent si prompts à *se replier*.

II

On sait que la croisade révolutionnaire pour le rachat anticipé des voies ferrées se relie aux mésaventures des petites Compagnies, dont l'odyssée lamentable est un des chapitres les plus curieux, sinon les plus édifiants, de l'histoire financière de notre époque.

Le début de ce mouvement est antérieur à 1870. Mais il resta circonscrit dans d'étroites limites jusqu'à l'avénement de la République. Alors là comme ailleurs toute digue disparut ; ce fut une vraie débâcle de concessions départementales. Cet entraînement était le résultat d'une coalition d'éléments très divers. On y voyait figurer — des coryphées de la démocratie, en quête de nouvelles bastilles à démolir : — des députés et des conseillers généraux stimulés par des considérations locales et surtout électorales ; des spéculateurs qui faisaient grand bruit de l'avenir des lignes projetées, bien que ce fût leur moindre souci. Ils se préoccupaient uniquement, au fond, de la réalisation immédiate de bénéfices sur le placement des actions et obligations, la construction, les fournitures de matériel ; des éventualités de fusion avec d'autres petites Compagnies, ou de cession à l'une des grandes.

Celles-ci, comme on l'a dit avec raison, « eurent aussi le tort de dédaigner ce mouvement à l'origine ». Elles ne crurent pas qu'on trouverait si facilement des capitaux pour construire de suite des chemins dont les meilleurs ne valaient pas ceux du second réseau, qui ne se soutenaient que par l'excédant des bénéfices du premier et par la garantie de l'État. C'était trop se fier au bon sens public, qui a parfois, on le sait de reste, de longues et terribles intermittences dans notre pays.

Les organisateurs à outrance de petites Compagnies se prévalurent d'abord de la loi de 1865 sur les chemins d'intérêt local, puis de l'interprétation abusive d'un article de la loi de 1871, dont on prétendait inférer que ces chemins se trouvaient placés désormais sous la dépendance absolue des conseils généraux. Avec leur concours, on espérait arriver insensiblement à organiser des concurrences aux meilleures lignes de l'ancien réseau. Pourtant, ni les discussions législatives, ni l'équité, ni le sens commun, ne permettaient de supposer qu'on eût jamais eu l'intention d'autoriser la constitution, bout à bout, de lignes entrant en concurrence avec celles du premier, ni même du second réseau. Ce qu'on avait créer, c'était des voies ferrées à bon marché, des affluents des grandes lignes. Il n'en est pas moins vrai que cette arrière-pensée de concurrence a exercé une influence désastreuse sur l'établissement des petites Compagnies.

Parmi ces compagnies, celle des Charentes était l'une des plus considérables, et dont l'avenir semblait le mieux assuré. Créée en 1863 avec un capital-actions de 25 millions, elle en recueillit plus de 80 au moyen d'obligations de 1865 à 1871. En 1872, réduite de nouveau à battre monnaies, elle obtenait l'autorisation d'escompter les termes à échoir des subventions que l'État lui avait accordées pour l'achèvement de son réseau, et émettait en conséquence pour 16 millions de bons dits de *délégation ;* — désignation assez impropre, car une grande partie de ce gage, sur lequel les souscripteurs avaient bien quelque droit de compter, fut escomptée d'avance, et reçut une autre destination. En 1876, les recettes de la partie du réseau en exercice avaient bien donné un excédant d'un peu plus de 2 millions sur les dépenses d'exploitation. Mais les charges des obligations dépassaient à elles seules 4,800,000 fr. Donc, sans parler du capital-actions, perdu à d'incommensurables profondeurs dans les fondations de l'entreprise, elle se soldait par un déficit de près de 3 millions. De plus, on avait la perspective prochaine et alarmante d'une surcharge annuelle de 2 millions pendant plusieurs années pour le solde des bons de délégation, dont le gage avait été détourné. Enfin, la situation des actionnaires et obligataires, appartenant presque tous aux pays que dessert ou doit desservir le réseau, était vraiment digne d'intérêt. On pourrait même dire qu'il y avait quasi-contrat entre les obligataires et l'État, qui avait longtemps autorisé leur confiance par son attitude, ses autorisations d'escompte de subventions et d'emprunt. Mais o

a trop attendu ; et la mesure qu'on a définitivement préférée (le rachat par l'État), outre qu'elle était par elle-même, comme on va le voir, la moins avantageuse pour les détenteurs de titres, a de plus été si tardive, qu'elle n'a servi qu'à enrichir les spéculateurs qui avaient fini par acquérir à vil prix ces titres dépréciés.

L'historique des autres petites Compagnies (Vendée, Lille à Valenciennes, Nord-Est, Orléans à Châlons, Orléans à Rouen), nous offre la triste et monotone répétition de semblables péripéties. Mêmes illusions au début ; même tendance à conjurer les difficultés présentes et renaissantes au moyen d'expédients incorrects, quelquefois plus qu'incorrects, comme ces émissions d'obligations, garanties tantôt par des excédants fabuleux de bénéfices promis sur des lignes qui parfois ne faisaient pas même leurs frais ; tantôt par des subventions annuelles et d'autres gages qu'on faisait seulement *miroiter* aux yeux des obligataires. On retrouve là les manœuvres employées de tout temps par les spéculateurs aux abois pour faire illusion au public, et parfois à eux-mêmes...

On sait dans quelles mains se trouvaient, en dernier lieu, la plupart de ces petites Compagnies. M. Philippart, auquel on ne saurait contester le génie des expédients, était parvenu antérieurement à constituer en Belgique, par la jonction bout à bout de diverses lignes secondaires, un réseau parallèle à celui de l'État, qui a dû racheter ce réseau pour se débarrasser d'une concurrence ruineuse. Cet exploit lui auarit valu la confiance des adversaires des grandes Compagnies françaises. Investi un moment par eux d'une sorte de dictature, il était arrivé à constituer en France, par la fusion de divers groupes de lignes secondaires, un réseau de plus de 4,000 kilomètres, dit réseau de *combat* ou de *délivrance*. Une publication spéciale a retracé les péripéties de ce roman d'aventures financières, qu'on croyait alors terminé. Mais ce n'était en réalité qn'une première partie ; on n'en était encore qu'au retour de l'île d'Elbe, et non comme on se l'imaginait, au lendemain de Waterloo. (On voit que ces lignes ont été écrites avant la dernière déconfiture de l'aventureux spéculateur.) Néanmoins, quel que soit le dénouement, il y a de sérieux enseignements à tirer des faits déjà accomplis. Ils attestent d'abord la nécessité d'une révision complète des lois sur les chemins de fer d'intérêt local et sur les Sociétés, dont il a été fait un si regrettable abus. Il est bien à remarquer aussi que M. Philippart, dont l'arrière-pensée était de répéter en France ce

qu'il avait fait avec succès en Belgique, a été autant la victime que le champion du parti de la concurrence. Deux fois, en 1873 et 1876, l'entêtement de ceux qui étaient censés marcher sous sa direction fit échouer la plupart de ses négociations avec les grandes Compagnies, et le rejeta dans les aventures. Tel est, dans ces crises, le sort fatal des chefs que se donnent les agitateurs politiques ou financiers. Ils ne sont obéis qu'à la condition d'obéir eux-mêmes aux passions de ceux qui les ont acclamés : « il faut bien qu'ils les suivent, puisqu'ils sont leurs chefs. »

Après une dernière et désastreuse tentative pour maintenir l'autonomie du réseau de *combat* (août 1876 — janvier 1877), le retour au projet de fusion avec les grandes Compagnies limitrophes et spécialement la réunion à celle d'Orléans des chemins de la Vendée et des Charentes, semblait l'unique moyen de salut pour ces petites Compagnies. Mais, tandis qu'elles agonisaient, la coalition qui les avait fait naître se portait à merveille; elle comptait de nombreux représentants dans la nouvelle Chambre de 1876. Aussi, le projet de réunion avec l'Orléans, bien qu'appuyé par un ministère républicain, rencontra une résistance insurmontable. Le rapport de la commission, hostile au projet, n'était qu'un recueil d'assertions empruntées de confiance aux détracteurs des grandes Compagnies, auxquels, suivant l'expression spirituelle d'un journaliste, le rapporteur avait seulement fourni *la ficelle* du bouquet. On y disait notamment que l'État s'était parfois trouvé dans l'obligation de payer le montant intégral de la garantie aux obligataires du second réseau, fait absolument inexact. On prétendait aussi que les Compagnies n'avaient aucun intérêt à exploiter économiquement ce réseau, allégation qui trahissait une ignorance ou un oubli bien étranges du système établi par le régime des conventions.

Le projet de traité étant d'avance condamné par la majorité, comme absolument léonin (on verra tout à l'heure si cette prévention était fondée), la discussion ne fut plus qu'une série de conférences, dans lesquelles un grand nombre de députés vinrent exposer leurs vues générales sur les questions de chemins de fer, déclamer contre les grandes Compagnies, plaider pour telles ou telles petites lignes, suivant les intérêts électoraux de chaque orateur. L'un d'eux, démocrate et spéculateur ardent, ne se contentait pas de conclure au rachat des lignes en souffrance. Il proposa le rachat immédiat de tous les chemins de fer, grands, moyens et petits,

construits ou projetés ! Cette proposition avait du moins le mérite de la franchise, et son auteur disait avec raison qu'il ne faisait que formuler tout haut ce que ses amis pensaient tout bas. Il disait aussi que cette opération serait bien digne du régime actuel ; en cela encore il avait trop raison ! Ce 4 septembre financier allait être voté d'enthousiasme, sans l'opposition du ministre des finances. Au point de vue révolutionnaire, ce premier mouvement d'approbation était déjà un heureux symptôme. Aussi on remarqua, à la sortie, l'air rayonnant d'un haut personnage, qui déjà sans doute entrevoyait dans l'épuration des administrations de chemins de fer un des instruments de son règne futur.

Après avoir écouté ou laissé débiter des discours pendant sept séances ; la majorité, de guerre lasse, se rallia à l'opinion d'un dernier orateur qui proposait, comme base d'un nouveau projet, un programme de conditions plus rigoureuses à imposer à la Compagnie d'Orléans ; et, sur son refus, le rachat et l'exploitation *par l'État* des lignes en souffrance. Ce n'était pas là une solution, mais un nouvel ajournement, en présence d'une situation qui, de l'aveu de l'orateur lui-même, ne pouvait pas attendre. Aussi ce retard aggrava les désastres déjà accomplis, et en occasionna de nouveaux.

La Compagnie d'Orléans ne put accepter les conditions exorbitantes qu'on prétendait lui imposer, notamment « l'établissement de règlements assurant à l'État une autorité permanente sur les tarifs et le trafic ; et la réserve, également au profit de l'État, d'ordonner à toute époque, nonobstant les contrats, la construction de lignes nouvelles. » La première de ces conditions équivalait à l'expropriation, la seconde à la ruine. En conséquence de ce refus inévitable et assurément prévu, et conformément au vote de la majorité des députés et des sénateurs, le gouvernement a racheté l'année dernière, et exploite présentement une portion considérable de l'ancien réseau de combat ou de déroute, un peu plus de 2,600 kilomètres. Ce rachat grève de 500 millions les contribuables, aujourd'hui plus que jamais « gent taillable et corvéable à merci. » Et déjà l'on pouvait prévoir que ce n'était là qu'un premier pas dans la voie révolutionnaire du rachat, de la construction, de l'exploitation par l'État des chemins faits ou à faire, au moyen d'emprunts successifs et en quelque sorte illimités.

Aussi ce projet de rachat fut vivement combattu par les hommes les plus éminents de la minorité conservatrice, dont l'événement jus-

tifie aujourd'hui les appréhensions. Dans la séance du 10 mars 1878, M. Keller, l'illustre orateur catholique, éleva, suivant son habitude, le débat à une grande hauteur. Il s'alarmait en présence de cette interminable série d'emprunts, venant grever indéfiniment un budget déjà si surchargé. Ne risquait-on pas ainsi d'être pris au dépourvu dans quelque circonstance extraordinaire, où la France aurait à défendre son sol et son honneur? Relativement au projet en discussion, il estimait que la meilleure ou plutôt l'unique solution était un arrangement avec les grandes Compagnies. Cette opinion fut également soutenue par M. Rouher, qui fit énergiquement ressortir les inconvénients visibles et latents, présents et futurs du rachat proposé. « Il y a, dit-il, deux idées dans ce projet. L'une est celle du rachat, circonscrit et limité de 2,615 kilomètres; l'autre, *une tendance qui a pour but le rachat de tous les chemins, et leur exploitation par l'Etat... Ce que vous voulez, c'est un spécimen...* Vous aurez les Charentes, vous, puissance publique; vous aurez à régler les conflits qui pourront naître avec la Compagnie d'Orléans... Vous les réglerez dans l'intérêt de l'exploitation par l'État... Et, quand cette œuvre aura duré six mois, un an, deux ans; — peut-être moins, parce que les impatiences sont vives, vous viendrez dire à la Chambre : vous voyez, l'exploitation par l'État est un grand système? il faut le généraliser. D'abord, il faut donner des débouchés à cette Compagnie des Charentes. Il faut qu'elle aille à Nantes, à Bordeaux... Alors sera refoulée la Compagnie d'Orléans, *qu'on rachètera*, après avoir un peu atteint ses recettes et compromis sa situation. »

Cette fois, l'ancien ministre de Napoléon III était meilleur prophète qu'il ne l'avait été jadis dans l'affaire du Mexique!

A propos des tarifs, M. Rouher rappela qu'à l'époque de l'organisation des chemins de fer (1838), la prétention du gouvernement de construire, d'exploiter lui-même les chemins de fer, et par conséquent d'en régler les tarifs, avait été écartée, grâce aux efforts de deux hommes célèbres qui ce jour-là, par extraordinaire, furent du même avis, Arago et Berryer. Il démontra que vouloir modifier les tarifs, c'était se condamner au rachat... En rachetant, dit-il encore, « vous détruirez cette puissance de l'association qui a fait de si grandes choses dans le pays. A l'exploitation commerciale, vous substituerez, quoi? Le fonctionnarisme et l'exploitation administrative. Et si ce n'était que cela! Les conditions du rachat sont

expresses; c'est une affaire de dix à douze milliards. Ah ! mais alors, les tarifs, vous les manierez ! Que se passe-t-il aujourd'hui ? Que les commerçants, les industriels disent : il faut diminuer les tarifs. Quand vous aurez opéré le rachat, il arrivera de deux choses l'une : ou vous vous défendrez et alors vous hériterez de l'impopularité qui frappe aujourd'hui la Compagnie, ou bien... vous céderez un peu, aujourd'hui à une contrée, demain à une autre. Les chemins de fer rapportent aujourd'hui, en bénéfices nets, 400 millions ; vous n'aurez plus que 380 millions à la fin de la première année. Et puis, de déliquescence en déliquescence, vous rencontrerez presque le néant, si vous ne le rencontrez pas absolument ! Voilà ce qui vous attend. »

M. Rouher ajouta que ce résultat était encore plus à craindre dans un pays bouleversé par les révolutions, où les promesses d'abaissement de tarifs pouvaient devenir une arme puissante d'opposition. Il repoussait donc, comme M. Keller, cette solution désastreuse, et concluait aussi à la répartition des lignes en souffrance entre les quatre grandes Compagnies limitrophes.

Dans sa réplique, ou plutôt dans les paroles prononcées après ce remarquable discours, le ministre s'efforça de se dérober à toute explication précise. Il n'était question, ni du rachat général, ni d'ériger en système permanent l'exploitation par l'État, mais seulement de tirer le meilleur parti possible des lignes en souffrance. Quand même on ferait un essai d'exploitation, il n'en résulterait pas que cette solution dût être essayée sur d'autres chemins, ou même définitive pour ceux-là, etc. Ce langage nébuleux était visiblement calculé pour rassurer les adversaires de l'exploitation par l'État, sans décourager ses partisans. Cette tactique obtint un succès inespéré ; le projet fut adopté par 357 contre 94. Cette majorité, plus considérable que ne l'espérait le gouvernement lui-même, se composait d'éléments très divers. Il s'y trouvait des partisans du rachat général, de l'abaissement des tarifs et même de la gratuité des transports. Mais beaucoup de votes avaient été déterminés par des considérations purement politiques. Enfin cette majorité s'était grossie d'un assez grand nombre de conservateurs appartenant aux pays desservis par les lignes en question, et qui crurent qu'il fallait « en passer par là ou par la fenêtre ».

Six semaines plus tard, ce projet fut discuté au Sénat. MM. Buffet, Chesnelong et Caillaux signalèrent énergiquement, à leur tour, les

inconvénients financiers d'une combinaison qui grevait le budget d'une annuité de 25 millions pendant soixante-quinze ans ; la témérité de cet essai d'exploitation par l'État, qui, de temporaire, deviendrait difinitive, et entraînerait l'application ultérieure de ce système sur une plus grande échelle. Eux aussi étaient prophètes! Ils demandaient qu'on écartât toute idée d'exploitation par l'État, en joignant au rachat un projet de concession. Cette fois, le ministre jugea prudent de se départir quelque peu de son attitude sibylline. Il se défendit, *pour son compte*, de toute arrière-pensée révolutionnaire. « Je le déclare hautement, dit-il, jamais nous n'avons eu la pensée de racheter les grandes Compagnies et d'exploiter à leur place. L'exploitation des petites lignes rachetées sera essentiellement provisoire, et le ministre ne désire qu'une chose, de la prolonger le moins possible. » Malgré cette déclaration catégorique, les hommes les plus clairvoyants persistèrent à croire que le ministre promettait plus qu'il ne voulait ou qu'il ne pouvait tenir. Néanmoins le projet fut voté sans modifications par le Sénat, parce qu'aux votes de la gauche vinrent se joindre ceux des sénateurs de droite appartenant aux régions intéressées dans la question. Parmi les sénateurs, de même que parmi les députés qui avaient voté le rachat comme le seul moyen de sauvetage possible désormais, un grand nombre croyaient en effet que l'exploitation par l'État ne durerait guère, si même elle commençait, et que l'on s'arrangerait bientôt avec les Compagnies.

Le 27 mai suivant, un décret ministériel organisait l'exploitation provisoire ou soi-disant telle des lignes rachetées, et créait un conseil d'administration investi d'attributions analogues à celles des conseils des grandes Compagnies, ce qui permettrait à l'État « de se tenir *en quelque sorte* en dehors d'une sphère qui ne paraissait pas faite pour lui ». *En quelque sorte* est charmant; tout à fait digne de rivaliser avec le *quoiqu'on dise* des *Femmes savantes!* Mais l'Etat républicain a beau, *en quelque sorte*, planer majestueusement au-dessus de cette sphère pour garder son prestige, il lui faudra bien, en fait, y redescendre pour combler les déficits avec notre argent.

Avant d'aller plus loin, il est à propos de comparer la situation faite par l'État aux créanciers des lignes rachetées avec celle que leur eût assurée l'exécution des traités passés avec la Compagnie d'Orléans, et repoussés avec emportement par les législateurs de 1877, comme *léonins*. Le traité avec la Compagnie de la Vendée attribuait à celle-ci 125,000 fr. par kilomètre, soit, pour 337 kilo-

mètres, 42,125,000 fr. : plus 7,000,000 pour la cession du matériel roulant, et 2,500,000 pour intérêts pendant l'année 1876. Total : 51,625,000 fr. — Le prix du rachat de ces lignes par l'État a été fixé par les sentences arbitrales (mars-juin 1877) à 47,330,433 fr. Le traité avec l'État a donc fait perdre à la Compagnie, non seulement la différence (de 4,300,000 fr.) entre les deux sommes ci-dessus, mais 2,250,000 fr. de plus, représentant la valeur de son domaine privé, qui se trouve englobé dans le rachat, tandis qu'il ne l'était pas dans le traité avec l'Orléans, et les intérêts du premier semestre de 1877. Ainsi, la sollicitude maternelle de la Chambre, qui a repoussé le traité de 1876, accepté par le ministre des finances, comme trop peu avantageux à la Compagnie, fait perdre en définitive à celle-ci 6,750,000 fr. Et ses créanciers obligataires, qui auraient été payés intégralement, ne recevront que 80 pour 100.

Quant à la Compagnie des Charentes, celle d'Orléans avait, dès 1875, proposé de prendre à son compte le service des bons de délégation et des obligations de cette Compagnie, et de racheter les actions au prix de 350 fr. Dans le traité de 1876, ces mêmes actions étaient évaluées en bloc à 19,366 fr., soit 386 fr. par titre. Or, on a aujourd'hui la certitude que la liquidation ne laissera *rien* pour les actionnaires, le prix du rachat étant absorbé par les bons et les obligations. La différence entre les deux solutions est donc très sensible ; — surtout pour les actionnaires.

Ces renseignements, puisés aux sources officielles, semblent répondre victorieusement à l'accusation portée contre la Compagnie d'Orléans, d'avoir donné beau jeu à ses ennemis, compromis sa cause et celle des autres grandes Compagnies, en voulant imposer des conditions *léonines* dans ses deux traités de fusion. Quelques personnes persistent encore à croire qu'elle aurait dû, par prudence, se montrer encore plus généreuse, faire plus large la part du feu sacré républicain. Nous croyons au contraire que le traité, quel qu'il fût, était condamné d'avance par la majorité de la Chambre, qui ne voulait de la fusion à aucun prix.

III

Dix-huit mois se sont à peine écoulés depuis l'organisation du service d'exploitation par l'État des 2,615 kilomètres rachetés, et

déjà il n'y a plus d'illusion possible sur la portée véritable de cette mesure. L'idée de s'emparer de tous les chemins de fer dans un but politique est ouvertement acceptée, patronée, sinon par nos gouvernants d'aujourd'hui, au moins par ceux de demain! L'on se prépare à ouvrir la brèche; le rapport de la Commission des chemins de fer, déposé au commencement de la session présente, conclut sans ambages au rachat total des chemins exploités par la Compagnie d'Orléans. Les résultats de l'exploitation des chemins rachetés en 1878 ont été pires encore que ne le prévoyaient les sages adversaires de cette mesure. En temps normal, une pareille épreuve eût été jugée plus que suffisante pour revenir à la fusion. Mais cette résolution est trop sensée pour avoir aujourd'hui la moindre chance de succès; elle ne ferait que compromettre ceux qui oseraient la proposer. Aussi le ministre s'est empressé cette fois de déclarer « que dans aucun cas on ne reviendrait au projet de fusion. » Néanmoins, effrayé des périls financiers du rachat total, il propose de se borner à la reprise de quelques lignes dont l'annexion donnerait en quelque sorte de l'air à l'administration des chemins de l'Etat, lui permettrait d'arriver sur ses propres voies à Paris, à Nantes, à Bordeaux. Mais cette solution mitigée, agréée ou subie par la Compagnie d'Orléans, est repoussée par la commission des *Trente-Trois.* Elle persiste à proposer le rachat total de l'Orléans, en attendant mieux; et voilà où nous en sommes! Ainsi les appréhensions exprimées l'année dernière se trouvent pleinement justifiées. « Ce qu'on voulait, c'était un spécimen. »

Il s'agit donc de savoir si l'intérêt véritable du pays demande, s'il permet de briser une organisation qui a rendu d'immenses services dans le passé, qui peut en rendre d'aussi grands dans l'avenir, — pour se lancer dans une entreprise condamnée par tous les précédents, à l'étranger et même en France. Nous disons, même en France, car on oublie trop que cette expérimentation a été faite, de 1849 à 1852, sur les 70 kilomètres de la ligne de Versailles à Chartres, et les 380 kilomètres de Paris à Chalon-sur-Saône. La mise en régie de ces deux exploitations fut résolue lors de la crise économique provoquée par la révolution de février. Les résultats trop peu connus de cette expérience ont été dernièrement signalés à l'attention publique par un homme dont le nom fait autorité dans toutes les questions de chemins de fer, l'honorable M. Jacqmin, qui fut alors chargé de diriger l'exploitation d'une de ces lignes. Cet

expédient avait été adopté, malgré l'opposition vive et raisonnée d'une des notabilités du parti républicain avancé. « En ce qui concerne l'administration intérieure d'un chemin de fer, disait alors M. J. Favre, l'État peut être considéré comme n'étant pas la personne la plus capable d'exécuter tout ce qui est relatif à cette administration, dans le meilleur intérêt du Trésor. En ce qui concerne la direction commerciale..., je ne crains pas d'affirmer que, si elle est laissée aux mains de l'État, elle sera désastreuse. »

Les documents officiels relatifs à cette expérimentation prouvent que ces fâcheuses prévisions furent justifiées, dépassées, par l'effet de la nature des choses et non par la faute des hommes. D'abord, pendant toute la durée de cette épreuve, les affaires les plus simples, les plus urgentes, devant passer par la filière administrative, restaient souvent des mois entiers en souffrances. Dans les rapports avec les administrations publiques, les délégués à l'exploitation étaient incessamment aux prises avec cette doctrine souverainement préjudiciable à la régularité du service et à l'intérêt financier, mais logique, il faut le reconnaître, au point de vue des fonctionnaires : que le chemin de fer étant à l'État, toutes les administrations ont le droit de s'en servir *gratis*. Les rapports avec le public n'étaient pas moins pénibles, à cause du débordement de demandes de permis de la part de tous ceux qui se croyaient des droits aux faveurs et aux égards du gouvernement ; de l'ingérence des autorités locales dans le règlement des correspondances, etc.

Cette expérimentation partielle avait démontré d'avance que l'État ne pouvait être à la fois, d'une part, entrepreneur, commerçant et responsable ; de l'autre, protecteur des intérêts généraux et irresponsable. Dans le nouvel essai qui se poursuit sur les lignes rachetées dernièrement, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Par exemple, on nous assure qu'il y a été délivré dans l'espace d'une année plus de permis gratuits de circulation que sur toutes les autres lignes réunies du réseau français. Ce qui est positif, c'est que les recettes de ces nouveaux chemins de fer d'État ont été inférieures de plus de moitié à celles des plus mauvaises lignes exploitées par les grandes Compagnies, inférieures même à celles qu'obtenaient les petites Compagnies rachetées !

Cette conception de l'État devenant maître des chemins de fer, entrepreneur général des transports, qui séduit les prochains arbitres de nos destinées, n'est qu'une fraction d'un système connu

depuis longtemps, celui d'un « État souverain dispensateur de toutes choses » ; système qui n'est autre chose que le communisme.

« Aujourd'hui, on dit que l'État doit remplacer les Compagnies, se charger de transporter hommes et choses. Il serait logique de lui attribuer comme accessoires de son entreprise les omnibus, les fiacres, les fourgons et les camions. Et, comme tout ferait ombrage à ce monopole immense, on ne tarderait pas à lui demander de s'emparer du surplus des moyens de locomotions, des tramways, des bateaux, etc... Mais sur cette pente où pourra-t-on s'arrêter? Et prenant les chemins de fer, l'État saisira leurs ateliers : il réparera, il construira wagons, voitures, machines ; qui osera dès lors garder des ateliers privés à côté d'établissements ayant leur fond de roulement inscrit au budget ?

« L'État, entrepreneur de transports, deviendra donc forcément constructeur de machines, fournisseur de rails, fondeur, etc., et personne n'osera lui faire concurrence. Pourquoi, par application du même principe, ne se substituerait-il pas aux compagnies d'assurances? Pourquoi ne garantirait-il pas chaque citoyen contre les risques d'incendie, de grêle, d'inondation, *de chômage?...* Pourquoi surtout, garder la Banque de France, institution surannée?... On a formellement proposé de confier à l'État la *planche aux obligations*, en 1877, précisément afin de pourvoir au rachat de tous les chemins de fer. Ce mot seul devrait suffire. La planche aux obligations serait bien vite la *planche aux assignats.* » (Jacqmin.)

En résumé, sur 140,000 kilomètres de voies ferrées qui existent présentement en Europe, 23,000 seulement sont exploités par l'État, en Belgique, en Allemagne et en Autriche. Nous écartons de cette nomenclature l'Italie, où l'État a dû, bon gré mal gré, se substituer à plusieurs compagnies en détresse, par suite de la construction précipitée d'un trop grand nombre de lignes improductives. Le chapitre des *strade ferrate* n'est pas un des moins lugubres de l'effrayante histoire financière de l'Italie régénérée, ou dégénérée. Nulle part il n'existe d'exemple de ce qu'on rêve d'établir en France; d'un réseau continu de 25,000 kilomètres, placé dans cette condition exceptionnelle. On dit, pour préparer les esprits à cette aventure, que l'opinion favorable à l'exploitation par l'État gagne du terrain à l'étranger. C'est le contraire qui est vrai, précisément dans les pays où cette expérience a lieu sur la plus grande échelle. Dans le nouvel empire d'Allemagne, par exemple,

où l'absorption par l'État n'est pas autre chose qu'une machine de guerre contre le particularisme, les résultats pratiques de ce mode d'exploitation sont amèrement et justement critiqués. Les hommes les plus compétents signalent les vices de cette administration bizarre et compliquée qui ne comprend pas moins de trente-six états-majors de fonctionnaires (neuf directions royales, vingt-sept commissions). Ils réclament l'établissement de réseaux distincts, ayant chacun son administration ; justement le régime qu'on voudrait détruire en France. On sait aussi que les pays où le commerce et l'industrie fournissent le plus de ressources aux voies ferrées : l'Angleterre et le Nord-Amérique, sont aux antipodes de l'exploitation par l'État. Le Nord-Amérique, qui compte à lui seul plus de chemins de fer que toute l'Europe, a érigé à la hauteur d'un dogme politique l'inaptitude de l'État à la construction et à l'exploitation des voies ferrées.

Il n'y a rien à ajouter aux considérations qui ont été présentées l'année dernière avec tant de vigueur et de logique à la Chambre des députés par MM. Keller et Rouher; au Sénat, par MM. Buffet et Chesnelong, sur les conséquences fatales de l'application de ce système en France; notamment sur la diminution inévitable des recettes et le développement malsain du fonctionnarisme. Mais n'est-ce pas là précisément la *great attraction* pour les économistes et financiers des nouvelles couches, qui transformeraient volontiers l'exploitation des chemins de fer en un vaste atelier national, sauf à improviser aux dépens des ci-devant classes dirigeantes un déversoir pour combler les insuffisances du revenu public, au moyen de l'impôt progressif, et autres expédients révolutionnaires ! Néanmoins, ceux qui rêvent de confisquer les chemins de fer au profit de leur politique reconnaîtront, s'ils daignent y réfléchir, que c'est là une arme dangereuse, facile à retourner contre ceux qui l'emploient. En France plus qu'ailleurs, un gouvernement, surtout un gouvernement républicain, investi d'un pouvoir discrétionnaire sur les tarifs, serait en butte à des exigences incessantes, ruineuses, auxquelles il serait dangereux de résister : — demandes de réductions du prix des transports au profit de tous les genres de commerce et d'industrie; de nouvelles lignes pour desservir les moindres localités; d'arrêts de tous les trains aux plus humbles stations ; de permis de circulation gratuits au profit des fonctionnaires de tout ordre, de leurs familles, amis et *amies* (comme en 1870);

item des candidats, et bientôt sans doute des électeurs influents, des auditeurs nomades voyageant à la suite des orateurs populaires pour stimuler l'enthousiasme; — puis encore, demandes d'adjonction aux trains *express* (s'il en restait) de wagons de seconde et surtout de troisième classe; si même on n'en arrivait pas à les composer exclusivement de ces dernières voitures pour les rendre accessibles aux gens *les plus recommandables par leur naissance*, comme on disait en 93. On aurait, il est vrai, la ressource d'imposer un supplément de prix aux gens suspects d'opinions conservatrices et de sentiments religieux, aux pèlerins de Lourdes et de La Salette, etc.

De grandes Compagnies, étrangères à la politique, ayant les intérêts de leurs actionnaires et obligataires à défendre, sont en position de résister à de telles exigences. Leurs conseils sont nommés par les intéressés; ceux des chemins exploités par l'État varieraient, comme les fonctionnaires administratifs, au gré des péripéties politiques. On serait directeur, administrateur, inspecteur de chemins de fer *de temps à autre*, comme on est aujourd'hui préfet et sous-préfet. On objecte qu'en Allemagne, en Belgique, l'État exploite et ne subit pas d'aussi vifs tiraillements. D'abord, en Allemagne, l'État est fort, très fort, nous ne le savons que trop! Si fort, que plus d'une fois il a pu se permettre impunément d'élever du jour au lendemain, dans de fortes proportions, les tarifs de voyageurs et de marchandises. C'est ainsi qu'un beau jour, en 1874, les voyageurs de l'Est, arrivant à la station frontière d'Avricourt, eurent l'aimable surprise de voir que, par un ordre de la direction impériale arrivé dans la nuit, le prix des places était augmenté de près d'un quart. Est-ce là l'état de choses qu'on envie? Ou bien encore, aimerait-on à retrouver sur nos chemins la nonchalance méridionale des employés italiens des *strade ferrate* de l'État, qui, pour ne pas se déranger, engagent le public à se servir plutôt des voies navigables? Quant à la Belgique, le gouvernement a, pour résister au débordement des demandes de permis et autres, un point d'appui tout à fait exceptionnel. Ses chemins de fer étant le prolongement, le trait d'union des voies françaises et allemandes, il peut se prévaloir et se prévaut en effet, contre les exigences locales, des difficultés et des nécessités de cette situation intermédiaire.

Enfin, tous les inconvénients de l'exploitation directe se retrouve-

raient dans l'hypothèse, mise en avant par plusieurs partisans du rachat, d'exploitation par l'intermédiaire de sociétés dites *fermières*, système employé en Hollande, et qui y réussit médiocrement. « Comme épreuve de ce système, l'affermage des allumettes ne nous suffit-il donc pas? » disait dernièrement un spirituel critique de cette théorie. Il est vrai que pour nous rassurer, on nous dit gravement que les administrateurs actuels pourront entrer, *s'il y a lieu*, dans les conseils des chemins de fer rachetés. Reste à savoir si l'on ne jugerait pas *qu'il y a lieu* de réserver ces places à des hommes non plus capables, mais *mieux pensants;* si ces administrateurs eux-mêmes voudraient accepter des positions si notablement amoindries. « L'État, dit-on encore, ne se réservera que le droit de fixer les tarifs, jamais il ne prétendra à celui d'exploiter la voie. » L'État ne sait pas exploiter, en conséquence il fixera les tarifs! Cette logique ne vient pas de Port-Royal (1). Disons encore, à propos de ce système d'exploitation, que les opérations de ces sociétés fermières sont nécessairement des plus limitées. Ne disposant que d'un capital très restreint, elles ne peuvent songer à agrandir leurs gares, à doubler leurs voies, à lutter pour accroître le trafic ; elles sont à la merci de toute crise industrielle et politique. D'ailleurs, ces faibles intermédiaires, étant sous la dépendance absolue de l'État, le laisseraient en butte aux mêmes exigences.

Nous voudrions pouvoir espérer que cette menace de révolution industrielle et financière disparaîtra comme un mauvais rêve, avec le trop fameux article 7. Mais nous vivons dans un temps et sous un régime où les utopies les plus absurdes et les plus perverses peuvent, d'un moment à l'autre, se transformer en réalités!

E. DE FOREST.

(1) *Journal de la Banque industrielle*, n° du 11 octobre 1879. — Ce système des compagnies fermières est d'ailleurs repoussé par la plupart des partisans du rachat total. L'honorable rapporteur des *Trente-Trois* ne l'admet que pour les lignes les plus secondaires, et entend bien que l'État se réservera l'exploitation des *grandes artères*. Les anomalies dont fourmille ce rapport sont durement relevées, même par d'ardents républicains. Par exemple, après avoir avoué que la capacité de l'État pour l'exploitation des chemins de fer est encore un problème, le rapporteur affirme que le réseau d'Orléans, racheté et exploité par l'État, donnerait les mêmes résultats, la même progression de bénéfices!

LES ORIGINES DE LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1814

SUR LE REPOS DU DIMANCHE (1)

V

LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1814

C'est en cet état de la loi et de la jurisprudence que survinrent les événements de 1814.

Un des premiers actes de M. le comte Beugnot, nommé directeur général de la police du royaume, fut le rétablissement de l'Ordonnance de police du 8 novembre 1782. Il le fit par une Ordonnance nouvelle portant la date du 7 juin 1814.

Le préambule de cette Ordonnance était ainsi conçu :

« Nous, directeur général de la police du royaume,

« Considérant que l'observation des jours consacrés aux solennités religieuses est une loi commune à tous les peuples policés, qui remonte au berceau du monde, et qui intéresse au même degré la religion et la politique.

« Que l'observation du dimanche s'est maintenue avec sévérité dans toute la chrétienté, et qu'il y a été pourvu pour la France en particulier par différentes Ordonnances de nos rois, des arrêts des cours souveraines, en dernier lieu par le Règlement du 8 novembre 1782.

« Que ces Lois et Règlements n'ont point été abrogés, qu'ils ont été seulement perdus de vue durant les troubles, mais qu'ils ont été implicitement rappelés par les Lois des 18 et 29 germinal an X, qui ont rétabli l'observation du dimanche et des fêtes réduites à un très petit nombre.

(1) Voir la *Revue* depuis le 15 janvier.

« Et qu'il est nécessaire aujourd'hui de rappeler explicitement ces mêmes Règlements pour attester à tous les yeux le retour des Français à l'ancien respect de la religion et des mœurs, et à la pratique des vertus qui peuvent seules fonder pour les peuples une prospérité durable. »

Puis en douze articles, l'Ordonnance décidait que les travaux seraient interrompus les dimanches et jours de fêtes. Elle reproduisait les prescriptions et les amendes de l'Ordonnance de 1782, remplaçant la confiscation par la mise en fourrière jusqu'à la consignation de l'amende, et limitant à *la journée* des dimanches et jours de fêtes *jusqu'à cinq heures de l'après-midi* les défenses faites aux saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres de curiosités, chanteurs ou joueurs d'instruments, ainsi qu'aux maîtres d'établissements de danse ou de musique.

Trois articles nouveaux atténuaient encore les rigueurs de l'ancienne Ordonnance.

Les pharmaciens et les herboristes, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les traiteurs et les pâtissiers pouvaient tenir leurs boutiques entr'ouvertes les dimanches et jours de fêtes; mais il leur était défendu d'exposer ou étaler leurs marchandises (art. 8).

Les travaux de la moisson et des récoltes que l'état de la saison ou la crainte des intempéries rendraient urgents (art. 9), et les travaux que des particuliers feraient faire dans des cas de péril imminent après en avoir obtenu la permission d'un officier de police (art. 10), étaient dispensés de l'application de l'Ordonnance.

Ce furent précisément ces réserves insérées dans l'Ordonnance pour la rendre moins rigoureuse qui furent le plus vivement exploitées contre le directeur général de la police. Le comte Beugnot fut poursuivi d'épigrammes et de caricatures. Un de ces dessins représentait un garçon apothicaire donnant par une porte entre-bâillée ce quel'on appelait *un déjeuner à la Beugnot.*

La Chambre des députés s'émut et s'empressa d'user d'une des prérogatives que lui reconnaissait la Charte. Elle pouvait, avec l'agrément de la Chambre des pairs, supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit et indiquer ce qui lui paraissait convenable que la loi contînt.

Un député, M. Bouvier, proposa, le 5 juillet 1814, un projet qui devint depuis, sans aucun changement, la Loi du 18 novembre. A

l'appui de sa proposition, M. Bouvier cita, à la Chambre des Députés, un passage de l'auteur du *Contrat social :*

« Jamais État ne fut fondé que la Religion ne lui servît de base. »

« Les dispositions proposées, devenues obligatoires pour chaque citoyen, n'imposeront que de légers sacrifices à une faible portion des membres de la société. »

Au surplus il déclara admettre les exceptions raisonnables et nécessaires à la sévérité de la loi : elle ne doit point, dit-il, offrir de contrainte trop pénible ni admettre de recherches trop inquisitoriales. Mais puisqu'elle doit être enfin un objet d'ordre public, ceux qui professent d'autre culte que celui reconnu par l'État, les juifs mêmes, ne peuvent se plaindre d'une gêne très légère; ils ne sauraient hésiter à faire ce sacrifice à la société dont ils reçoivent tant d'avantages et partagent tous les bienfaits.

La prise en considération fut votée à l'unanimité.

Le 27 juillet 1814, la Chambre des Députés prit une résolution suppliant le Roi de proposer une loi sur l'observation des dimanches et fêtes. — Cette supplique fut accueillie. A la séance du 14 octobre 1814, M. Sartelon, député, s'exprima en ces termes :

« La Chambre ne peut voir qu'avec une vive satisfaction que Sa Majesté a adopté sans aucun changement la première résolution qu'elle lui a présentée avec l'agrément de la Chambre des Pairs, conformément aux articles 19 et 20 de la Charte constitutionnelle.

« Cette unanimité de sentiments et de vues, si désirable dans tous les temps, si heureusement établie aujourd'hui, existera toujonrs entre le chef suprême de l'État et les représentants de la nation.

« Le projet de loi ne vous propose pas de renouveler les dispositions rigoureuses que la Loi du 17 thermidor an VI avait prescrites pour l'observation de la décade et des fêtes dites civiques, dont l'institution bizarre eut pour cause nos dissensions civiles et le funeste esprit d'intolérance qui en fut la suite. Une amende de 300 francs et un emprisonnement de dix jours, qui pouvaient être prononcés dans ce cas par les tribunaux, vous auraient paru sûrement un peu excessifs pour ce genre de délit.

« Il a voulu concilier le respect dû à la religion de l'État avec celui que la société a le droit d'exiger pour la liberté de tous ses membres... Ses dispositions éloignent avec soin tout ce qui pourrait présenter même l'apparence d'un acte arbitraire.

« Il exige seulement le respect extérieur dû à la religion de l'État.

La religion catholique est celle de la grande majorité des Français. Le repos prescrit par elle, les dimanches et jours de fêtes, est aussi un des préceptes des autres cultes chrétiens pratiqués par la presque totalité du surplus de la nation. Il n'y a donc aucun inconvénient à adopter par une loi l'interruption des travaux ordinaires, sauf les exceptions convenables, les dimanches et jours de fêtes reconnus par la loi de l'État.

« Tout ce qui concerne la religion ne saurait être étranger aux méditations du législateur : elle est la sauvegarde la plus sûre des lois, de la morale et des mœurs publiques. »

La délibération eut lieu au scrutin secret.

139 membres sur 144 votants votèrent pour l'adoption.

Telle est l'origine de cette loi, inspirée d'une pensée de tolérance et née d'un mouvement spontané des représentants du pays. Elle ne prohibe que le travail public et le commerce extérieur, multipliant les exceptions pour les marchands de comestibles, pour tout ce qui tient au service de la santé, pour les postes, messageries, voitures publiques, pour les entreprises de transport par terre et par eau, pour les usines dont le service ne saurait être interrompu sans dommage, pour les ventes usitées dans les foires et fêtes patronales, pour le chargement des navires, pour la moisson et autres récoltes, pour les travaux urgents de l'agriculture, pour les constructions et réparations motivées par un péril imminent, n'appliquant l'interdiction d'ouvrir les cabarets et les débits que dans les communes dont la population est inférieure à cinq mille âmes et permettant, par surcroît de précaution, à l'autorité administrative d'étendre ces exceptions *aux usages locaux*.

Cette loi, si modérée dans son principe, l'est également dans les peines qu'elle édicte. Le maximum en est fixé à 5 francs. — En cas de récidive, la peine ne peut dépasser les peines ordinaires de simple police. Cette pénalité paraît insignifiante, quand on la compare à celles que prononcent pour les mêmes faits, dans le monde entier, les législations de toutes les nations civilisées. Si, par des appréciations inexactes, le caractère de cette loi était altéré, M. de Montalivet, s'il vivait encore, répéterait sans doute au Sénat de 1879 ce qu'il disait à la Chambre des députés de 1832 :

« On a parlé de cette Loi du 18 novembre 1814 comme d'une loi de réaction religieuse. Je crois que l'on a commis ici une erreur historique...

« Il est facile de s'assurer, en lisant toute la Loi dont on n'a pas lu le dernier article, qu'elle n'est pas obligatoire dans l'étendue du mot.

« Ainsi la loi dit qu'on pourra vendre en laissant les ais et volets de la boutique fermés; mais enfin le commerce n'était pas suspendu. D'ailleurs les articles derniers de la Loi indiquent les dérogations permises.

« Ainsi, suivant que dans un pays il y a des personnes qui professent tel ou tel culte, on peut déroger à la Loi. Et ici je réponds à ce qui a été dit concernant les Israélites.

« Eh bien! dans l'Alsace il y a des communes où les Israélites sont en majorité, et dérogation a été faite à la Loi sous la Restauration même. Il n'est donc pas exact de dire que cette Loi a été une sorte de réaction religieuse; elle a été la modification d'une Ordonnance qui seule pouvait mériter ce nom.

« Il s'agissait dans la Loi, de la fixation d'un repos, je ne dirai pas religieux, mais civil... La Loi peut être regardée tout aussi bien comme consacrant un jour de repos civil qu'un jour de repos religieux. Tout ce qu'on a fait a été de faire coïncider le jour du repos religieux avec le repos civil. Je ne pense pas qu'il y ait grand mal à cela.

« Ainsi je ne crois nullement que cette Loi soit en désaccord avec l'article de la Charte qui maintient la liberté des cultes. »

La meilleure justification de la Loi de 1814, c'est son texte. Je termine ce travail en le reproduisant en entier.

« Art. 1er. — Les travaux ordinaires seront interrompus les dimanches et jours de fêtes reconnus par la loi de l'État.

« Art. 2. — En conséquence, il est défendu lesdits jours :

« 1° Aux marchands, d'étaler et de vendre, les ais et volets des boutiques ouverts;

« 2° Aux colporteurs et étalagistes, de colporter et d'exposer en vente leurs marchandises dans les rues et places publiques;

« 3° Aux artisans et ouvriers de travailler extérieurement et d'ouvrir leurs ateliers;

« 4° Aux charretiers et voituriers, employés à des services locaux, de faire des chargements dans les lieux publics de leur domicile.

« Art. 3. — (Défense d'ouvrir les cabarets pendant les offices.)

« Art. 4. — Les contraventions aux dispositions ci-dessus seront constatées par des procès-verbaux des maires et des adjoints ou des commissaires de police.

« Art. 5. — Elles seront jugées par les tribunaux de police simple, et punies d'une amende qui, pour la première fois, ne pourra pas excéder 5 francs.

« Art. 6. — En cas de récidive, les contrevenants pourront être condamnés au *maximum* des peines de police.

« Art. 7. — Les défenses précédentes ne sont pas applicables :

« 1° Aux marchands de comestibles de toute nature, sauf cependant l'exécution de l'article 3 ;

« 2° A tout ce qui tient au service de santé ;

« 3° Aux postes, messageries et voitures publiques ;

« 4° Aux voituriers de commerce par terre et par mer, et aux voyageurs ;

« 5° Aux usines, dont le service ne pourrait être interrompu sans dommages ;

« 6° Aux ventes usitées dans les foires et fêtes dites patronales, et au débit des menues marchandises dans les communes rurales, hors le temps du service divin ;

« 7° Aux chargements des navires marchands et autres bâtiments de commerce maritime.

« Art. 8. — Sont également exceptés des défenses ci-dessus, les meuniers, et les ouvriers employés : 1° à la moisson et autres récoltes ; 2° aux travaux urgents de l'agriculture ; 3° aux constructions et réparations motivées par un péril imminent, à la charge, dans ces deux derniers cas, d'en demander la permission à l'autorité municipale.

« Art. 9. — L'autorité administrative pourra étendre les exceptions ci-dessus aux usages locaux.

« Art. 10. — Les lois et règlements de police antérieurs, relatifs à l'observation des dimanches et fêtes, sont et demeurent abrogés. »

CONCLUSION

J'emprunte à un document célèbre — les lettres pastorales de S. E. le Cardinal Pecci, aujourd'hui Léon XIII — sur la civilisation chrétienne, le tableau de l'état du travail dans le monde ancien : « Aristote le proclamait indigne d'un homme libre, Platon le gratifiait de la même épithète. Les ouvriers... n'étaient pas regardés par les Grecs comme des citoyens ; on les reléguait presque au rang des

esclaves. L'homme libre, en possession de tous ses droits, ne travaille pas; il fait le dédaigneux même vis-à-vis des beaux-arts; il doit se montrer tel dans les amphithéâtres, dans ses relations sociales, et dans les assemblées il se vantera de son éloquence et de son oisiveté. Les mœurs des Romains différaient peu, sous ce rapport, de celles des Grecs. Cicéron, ce grave philosophe, cet orateur illustre, méprisait si fort le travail, qu'il tenait les artisans comme des barbares et des gens de rien. Térence, qui est un excellent témoin des idées qui avaient cours à Rome de son temps, fait entendre que pour être respecté et honoré il fallait mener une vie oisive et ne pas être obligé de travailler pour vivre. Juvénal nous apprend quelle était l'occupation la plus chère aux Romains libres : « Ramper ou se montrer insolents vis-à-vis des riches pour en obtenir du pain et des amusements sanguinaires. »... Comme les anciens Germains, dont parle Tacite, avaient horreur du travail, de même nous voyons se perpétuer la même antipathie parmi les peuples privés de la lumière de l'Évangile. Dans l'Inde, un brahmine, c'est-à-dire un homme appartenant à la caste la plus élevée, se croirait souillé s'il touchait seulement un paria. Les sauvages de l'Amérique du Nord s'abstiennent du travail qu'ils rejettent sur les femmes, traitées par eux comme des esclaves. »

On croit généralement (1) que la religion musulmane prescrit le chômage du vendredi. C'est une erreur. Les seuls devoirs imposés ce jour-là au musulman sont l'ablution complète et la prière solennelle, à moins d'un motif légitime d'empêchement. Le nom de *djouna*, c'est-à-dire vendredi, signifie *réunion* et non pas *repos*. La différence n'est pas seulement dans les mots, elle est dans les préceptes.

Un des plus célèbres docteurs musulmans, Khabil-iba-Ishak, qui vivait au Caire au huitième siècle de l'hégire, a enseigné dans ses ouvrages « qu'il y a *blâme de la loi contre celui qui s'abstient de tout travail le jour du vendredi.* » Les commentateurs en donnent la raison : « Par là il semble imiter les chrétiens et les juifs dans leur persuasion qu'ils honorent ainsi, les uns le dimanche, les autres le samedi. »

Quel saisissant contraste entre la décadence du monde musul-

(1) Rapport de M. Maigne. « La religion de ceux que les musulmans appelle : *Chiens de Romains* les contraint de chômer les dimanches et les fêtes après qu'ils ont dévotement chômé le vendredi et les solennités de l'Islam. »

man, dédaigneux du travail et des garanties qu'il réclame, et la prospérité croissante des deux nations du monde, à la fois les plus laborieuses et les plus respectueuses du repos hebdomadaire, — l'Angleterre et les États-Unis!

Malheureusement, c'est un exemple que ne donnent plus aujourd'hui les races latines. Faut-il dire, avec l'auguste écrivain que nous avons cité, que « même au milieu de nous, qui sommes pourtant arrivés à un si haut degré de civilisation, le travail n'est guère honoré qu'en paroles, et que, tandis que l'on s'incline devant le riche, on ne fait guère bon visage à celui dont les mains se durcissent au contact de ses instruments de travail? »

Le dédain du travail! la décadence du travallleur! Si cela était vrai, de quelles patriotiques angoisses ne devrions-nous pas avoir le cœur serré? Si le travail, « source principale de la prospérité, d'où découlent les richesses publiques et privées, les perfectionnements de la matière et les découvertes ingénieuses » cessait d'être en honneur parmi nous, quelles seraient à bref délai les destinée de notre pays? A côté d'une pareille menace s'efface le danger des commotions politiques, des guerres internationales, des plus terribles fléaux. Le travail en décadence, ce serait la terre abandonnée, l'agriculture délaissée pour les profits factices et trompeurs de l'agiotage, puis la ruine universelle, le brigandage régnant en maître, le désordre, la violence et la cruauté déchaînées.

Blackstone le disait au siècle dernier : sans le travail et sans le repos hebdomadaire qui en est à la fois l'honneur et la force, « les mœurs dégénéreraient en une sorte de férocité, en un esprit d'intérêt et d'égoïsme sauvage. »

Dieu nous préserve d'un tel malheur, et cependant songeons-y. Si nous constatons l'oubli, le dédain du repos hebdomadaire, — l'histoire nous l'apprend avec l'autorité de ses enseignements les plus certains, — c'est un signe irrécusable de la décadence du travail.

La liberté ne suffit pas pour conjurer ce péril : l'ouvrier placé entre ses besoins de chaque jour, les exigences de son patron, la loi inexorable de la concurrence, ne s'appartient pas. Il subit une pression à laquelle il ne peut résister. *C'est un sophisme, et des plus audacieux*, dit M. Jules Maigne dans son rapport, de soutenir qu'un refus d'abrogation ne consacrerait pas de nombreuses et profondes atteintes à la liberté de conscience et à la liberté du travail.

La même thèse a été soutenue en 1832 à la Chambre des députés.

M. François Delessert y a répondu avec une modération, une sagesse et une autorité qui ne laissent pas de place à une réplique raisonnable.

« En n'envisageant la question que sous les rapports qui touchent à l'ordre civil, a-t-il dit, la fixation d'un jour de repos n'est-elle pas une nécessité dans l'état social? Les hommes d'État, les écrivains mêmes les moins favorables au christianisme, n'ont-ils pas reconnu ce qu'il y avait de si éminemment approprié à la mesure de nos forces physiques et intellectuelles, à ce cri de la nature qui demande après le travail à être soulagée par le repos, et en particulier de ce qu'il y a de protecteur, d'utile pour les classes les plus nombreuses de la société dans une institution qui, en demandant à tous les hommes d'abandonner un jour par semaine leurs travaux habituels, protège le faible contre le puissant, le pauvre ouvrier contre de trop grandes exigences de son maître, contre les exigences mêmes des besoins de la famille, qui lui paraitront d'autant plus pressants qu'il sera plus moral, plus attaché à sa femme et à ses enfants.

« L'institution du jour du repos est toute dans l'intérêt des classes laborieuses; sans elle les ouvriers devraient travailler davantage sans voir leurs profits s'augmenter. Actuellement le prix des salaires, pris en masse, se trouve fixé sur ce qui est nécessaire à l'entretien des ouvriers pendant les sept jours de la semaine, quoiqu'ils ne travaillent que six jours.

« Si le repos du dimanche n'existait plus, les ouvriers pourraient croire au premier moment avoir obtenu les moyens d'augmenter leurs gains hebdomadaires d'un septième, en travaillant sept jours au lieu de six. Dans le commencement, cet espoir pourrait se réaliser, mais bientôt le prix de tous les salaires s'abaisserait dans la même proportion, par suite de cette loi inflexible, constante, régulatrice du prix du travail, qui le proportionne partout à ce qui est nécessaire à la subsistance de l'ouvrier et de sa famille.

« Je crois pouvoir invoquer à cet égard l'autorité de tous les hommes qui se sont occupés d'économie politique; ils penseront comme moi que si le repos du septième jour était supprimé, si au lieu de travailler 300 jours dans l'année la classe ouvrière prise en masse travaillait 360 jours, elle ne retirerait pas en définitif un plus grand profit de son travail, parce que les prix des salaires se régleraient, comme ils le sont à présent, sur ce que les ouvriers doivent

indispensablement gagner pour nourrir leur famille pendant les 360 jours.

« Mais un autre triste résultat pour les ouvriers des villes et pour la classe si nombreuse et non moins digne de notre sollicitude, les domestiques, les ouvriers des campagnes, serait que, sans l'obligation de suspendre le travail le septième jour, le plus grand nombre excèderait ses forces, puisque dès qu'une certaine proportion des ouvriers travaillerait tous les jours, la concurrence amènerait pour tous la nécessité de suivre cet exemple, et en définitif tous ceux qui voudraient subvenir aux besoins de leur famile devraient travailler sans relâche et sans plus de profit que lorsqu'ils ne travaillaient que six jours.

« Ainsi donc sans cette institution du jour de repos qui, par sa bienfaisante utilité pour les classes pauvres de la société, révèle son origine divine, sans cette loi salutaire qui existe, soit avec la sanction religieuse seulement, soit avec la sanction légale dans tous les pays civilisés, sous le despotisme le plus absolu comme sous le régime de liberté le plus complet, à Londres et à Philadelphie, comme à Madrid et à Pétersbourg, et qui est même observée plus strictement chez les nations où il existe le plus de liberté politique, le plus de tolérance religieuse, aux États-Unis et en Angleterre, les ouvriers des villes, des campagnes finiraient par travailler tous les jours de l'année sans voir leur gain augmenté, et ne trouveraient de limites à leurs pénibles et utiles travaux que dans l'excès de leurs fatigues et l'affaiblissement de leur santé...

« Je demande le rejet de la proposition dans l'intérêt de l'ordre social, dans celui de la tranquillité publique, et en particulier dans celui des classes ouvrières des villes et des campagnes qui, ainsi que je crois l'avoir prouvé, sont les plus intéressées au maintien du jour de repos. » Les classes ouvrières, même dans leurs égarements, comprennent ce langage. Après le vote d'abrogation de la loi de 1814 par la Chambre des députés, l'Égalité, organe socialiste s'indignait « contre les députés prêtrophobes pour rire qui, en invoquant la fameuse plaisanterie de la liberté du travail, refusent le dimanche aux travailleurs, permettant ainsi aux industriels français de faire mourir leurs nègres blancs à la peine ».

Je n'ai cherché les origines de la loi de 1814 que dans une aride étude des textes. Ne faut-il pas cependant remonter plus haut?

Puis-je oublier la première et la plus auguste de toutes les lois, celle devant laquelle se sont inclinées, dans le monde ancien comme dans le monde moderne, toutes les croyances dignes de ce nom. Pour les Israélites, pour les protestants, comme pour les catholiques, cette loi respectée a une même origine : elle est inscrite en tête de nos livres saints.

La loi du repos hebdomaire a été la première, la plus précieuse conquête de la liberté du travail. Elle est née sur les ruines de l'esclavage; ses progrès sont inséparables de la dignité reconquise du travailleur.

C'est, dit l'Ecriture, la fête de la délivrance de la servitude : « Souvenez-vous que vous avez vous-mêmes été esclaves dans l'Égypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tirés par sa main toute-puissante, et en déployant toute la force de son bras. *C'est pourquoi il vous a ordonné d'observer le jour du Sabbat.* » (*Exode*, ch. xv, v. 15.)

Le repos hebdomadaire est inconnu là où des races barbares font travailler les esclaves et les femmes; dès que le travail personnel est en honneur, il apparaît, et il est observé dans la mesure exacte du respect que les mœurs accordent aux existences laborieuses.

L'intérêt social, la raison d'État, suffiraient seuls à commander ce résultat. Notre patriotisme est d'accord avec notre foi lorsque nous défendons l'institution du dimanche, consacrée par une loi civile conforme à l'ordre divin.

Un jour de repos est nécessaire au bien-être des classes laborieuses et à la prospérité de l'État. On ne peut en laisser le choix à l'arbitraire individuel, au caprice de chacun, sans rendre impossibles les relations de la vie sociale, sans causer toute sorte de dommages aux travaux qui doivent se coordonner avec les travaux d'autrui. La sagesse commande donc de faire coïncider ce jour de repos civil, reconnu indispensable, avec les usages anciens et avec l'obligation religieuse que respectent encore en grande majorité les habitants de la France.

A. Robinet de Cléry.

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

Le projet de loi sur le Conseil supérieur de l'instruction publique devant le Sénat. — Discours de MM. Wallon, de Broglie, Roger-Marvaise, Chesnelong, Jules Ferry, Laboulaye, Fresneau, Delsol, Barthélemy Saint-Hilaire, Bocher, Jules Simon.

La discussion, dans le sein du Sénat, du projet de loi sur le Conseil supérieur de l'instruction publique a été un véritable tournoi d'éloquence. A vrai dire, les grands orateurs et les grands politiques ne se sont montrés que d'un côté : MM. Wallon, de Broglie, Jules Simon, Bocher, Chesnelong, Laboulaye. Leurs adversaires, MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Ferry, Roger-Marvaise ont été pitoyables. Le premier a été incontestablement fort au-dessous de sa réputation et de son talent ordinaire. Il ne faut pas s'étonner de cette disparate : les mauvaises causes se défendent mal.

Disons d'abord un mot du rapport de M. Barthélemy Saint-Hilaire. D'un bout à l'autre ce document long, lourd, épais, est un outrage au droit, au bon sens et, si nous osons dire, à la grammaire. Expliquons-nous sur ce dernier point. Le savant traducteur d'Aristote connaît sans doute aussi bien le français que le grec, ce qui veut dire, dans notre pensée, qu'il possède parfaitement les deux langues. Mais il ne suffit pas de savoir la syntaxe, il faut être maître du vocabulaire. Or, de ce chef, le célèbre membre de l'Institut prouve, nous avons le regret de le dire, son ignorance. Il parle à chaque instant, dans son volumineux rapport, de la liberté. Qu'entend-il par ce mot de liberté? Ce que nous entendons, nous autres simples mortels, par dépendance. Dans quel dictionnaire de synonymes M. Saint-Hilaire a-t-il vu que liberté et dépendance veulent dire la même chose?

Tout le monde sait que l'honorable rapporteur se dit et se croit

libéral. Comment pourrait-il attaquer la liberté d'enseignement? Ce serait une contradiction avec les maximes et la pratique de toute sa vie. Aussi professe-t-il un profond respect pour la liberté d'enseignement. Seulement, à ses yeux, cette liberté s'accommode parfaitement de la domination de l'Université. Est-ce sérieux? Nous nous permettrons d'ajouter : est-ce français?

Comment M. Barthélemy Saint-Hilaire en est-il arrivé à commettre ce que nous appelons une grossière balourdise et une révoltante iniquité? En se mettant dans l'esprit une fausse conception de l'Etat et des droits de l'Etat. Pour lui, l'Etat est quelque chose d'indéfinissable, ou du moins qu'on n'a pas encore défini. Ce n'est pas, croyons-nous, son essai de définition qui prévaudra. Ecoutons-le.

Après avoir déclaré que l'Etat ne saurait se confondre ni avec le gouvernement, attendu que le gouvernement change... ou peut changer, ni avec la société qui subit quelquefois un gouvernement dont les tendances sont bien différentes des siennes, M. le rapporteur s'exprime ainsi : l'Etat, c'est « cette partie de la puissance publique qui en est, par la force des choses, le dépositaire permanent des fonctions essentielles à la vie sociale, qui subsiste dans tous les gouvernements, passant de l'un à l'autre, sans participer à leurs luttes, toujours prêt à réparer les maux que causent les querelles intestines... »

Très bien! *Voilà pourquoi votre fille est muette!*

Nous croyons comprendre, sans pourtant en être bien sûr, tant ces sublimes abstractions sont au-dessus de notre modeste intelligence, que M. Barthélemy Saint-Hilaire admet un quelque chose qui est dans la société et en même temps au-dessus de la société, qui en est le maître souverain et qui dispose absolument de la société. Que ce quelque chose existe avec les attributions qu'on lui prête, c'est ce qu'il faudrait démontrer; mais M. le rapporteur se contente d'affirmer, et dans les termes amphigouriques qu'on vient de lire.

De cette donnée toute gratuite il n'est pas surprenant que M. Saint-Hilaire déduise la conclusion exorbitante que voici, et qui déroute toutes nos idées sur le rôle et les allures de l'enseignement libre vis-à-vis de l'Etat et de l'enseignement officiel; lisez avec attention et retenez bien : « L'Etat ne fait concurrence à personne, et réciproquement personne ne peut lui faire une réelle concurrence... Concurrence à l'Etat est plus qu'une expression impropre, c'est l'oubli peu intelligent du droit nécessaire de la société — ici, M. le rapporteur, vous confondez la société avec l'Etat. — L'Etat ne sert que l'intérêt général, et c'est ce qui fait sa majesté et sa force, tandis que dans tout ce qui n'est pas lui, il ne s'agit que d'intérêts particuliers. »

Voici maintenant le corollaire qui s'épanouit triomphalement dans cette diatribe qu'on appelle un rapport : puisque l'Etat ne fait concur-

rence à personne et que personne ne peut faire concurrence à l'Etat, il est tout naturel et tout juste de mettre tout enseignement privé sous la main de l'Etat et de peupler le Conseil supérieur, qui a juridiction sur cet enseignement aussi bien que sur les écoles officielles, de pédagogues universitaires.

Et c'est ce que M. Barthélemy Saint-Hilaire appelle respecter la liberté d'enseignement !

Est-ce la peine d'être philosophe pour raisonner de la sorte?

Mais il est temps d'entrer dans les débats. Les discours que nous allons analyser achèveront de percer à jour tous ces sophismes.

La discussion publique s'est ouverte par un discours de l'honorable M. Wallon. Certainement l'ancien ministre de l'instruction publique, membre de l'Université depuis quarante-huit ans, comme il l'a rappelé lui-même, dévoué aux intérêts de l'Université, au point de fonder, au lendemain de la promulgation de la loi de 1875, deux facultés d'Etat, l'une de droit à Lyon, l'autre de médecine à Lille, dans les villes mêmes où se créaient à grands frais deux universités libres, l'auteur de la constitution de 1875, le père de la République enfin, n'est pas suspect de partialité. Il n'a pas néanmoins été écouté avec beaucoup de faveur, parce qu'il a dit à MM. Ferry et consorts de bonnes vérités. Voici l'analyse de ce discours plus solide que brillant, plein de bienveillance pour l'Université, et émanant visiblement d'un homme des plus compétents.

M. Wallon, dont la bonhomie n'exclut pas la finesse, commence d'abord par s'étonner de ne pas trouver au bas du volumineux et prétentieux rapport de M. Barthélemy Saint-Hilaire un renvoi à Aristote... A quel chapitre? Au chapitre des chapeaux probablement. Un commentaire du savant Stagyrite, à la gloire duquel M. Barthélemy Saint-Hilaire a consacré son existence, n'eût pas été inutile pour éclaircir certaines théories nébuleuses de son interprète. Malheureusement le renvoi fait défaut et le commentaire est impossible. C'est dommage, car ni l'un ni l'autre n'eussent été superflus. M Wallon renonce, pour sa part, à pénétrer le mystère dont s'enveloppe le rapporteur et à expliquer la doctrine émise par lui et qui se résume ainsi :

« Sur qui la société peut-elle s'en reposer du soin de l'éducation publique, si ce n'est sur son gouvernement?

« Mais comme les gouvernements changent souvent, ou que du moins ils peuvent changer, la société s'en remet plus particulièrement, pour son trésor le plus cher, à l'État, c'est-à-dire à cette partie de la puissance publique qui est, par la force des choses, le dépositaire permanent des fonctions essentielles à la vie même de la société; qui subsiste sous tous les gouvernements, passant de l'un à l'autre sans participer à leurs luttes, toujours prêt à réparer les maux que causent les querelles intestines ;

toujours docile sous les maîtres que les révolutions lui imposent; moins agité qu'ils ne le sont, les précédant et leur survivant parce qu'il est destiné à durer aussi longtemps que la nation elle-même. »

Cet état auquel on attribue un tel rôle n'est ni l'assemblée des pouvoirs publics, puisqu'il est si docile, ni l'administration, puisqu'il est si durable!... M. Wallon laisse le rapporteur se débrouiller comme il le pourra avec ses théories et va droit au but pratique. Il s'agit de remplacer le conseil de 1873 par un nouveau conseil. Celui-ci vaudra-t-il plus ou moins que son prédécesseur? Là est toute la question.

Le ministre de l'instruction publique se propose de créer un conseil d'étude, un conseil dont la mission soit par-dessus tout pédagogique. M. Wallon estime qu'il a tort et qu'il restreint sans motifs les attributions du conseil. Le législateur de 1850 et celui de 1873 avaient des idées beaucoup plus larges. Dans leur pensée, ce conseil devait être la représentation libre et fidèle de tous les éléments de la société également intéressés dans la préparation des générations à venir..., c'était une assemblée de famille, de la famille française tout entière, appelée à surveiller les premiers pas dans la vie de ses propres enfants.

M. Jules Ferry accuse l'ancien conseil d'usurpation; mais alors M. le duc de Broglie n'est pas le seul coupable. M. Wallon lui-même, qui a signé la proposition, M. Waddington, naguère président du Conseil, M. l'amiral Jauréguiberry, demeuré ministre, partagent la responsabilité de cette mesure,

Il y a d'autres coupables encore et plus anciens. Il faut remonter jusqu'à la révolution de 1848 pour voir poindre le conseil dans les éléments qui l'ont constitué jusqu'ici; il faut s'en prendre à la Constitution de 1848, qui, en déclarant l'enseignement libre, ne pouvait assujettir les nouveaux établissements dont elle prévoyait et autorisait la création, à la tutelle d'une institution rivale, à savoir : de l'Université d'État. Le rapporteur de la Commission de 1848, M. Jules Simon, partageait cette conviction, lorsqu'il disait : « S'il est nécessaire de placer auprès du ministre un corps consultatif..., on ne saurait, sans violer l'esprit de la constitution, composer ce corps de membres de l'Université. » Et M. Jules Simon ajoutait : « C'est là sans doute une vérité d'évidence et qu'on nous dispensera de démontrer. »

Il est nécessaire de le démontrer aujourd'hui.

En 1850, on établit l'unité dans le conseil, en introduisant ce que M. Thiers appelait « les représentants des éléments moraux ».

En 1873, mêmes sentiments; et ces sentiments étaient partagés non seulement par M. le duc de Broglie, mais par MM. Vacherot et Berthauld.

« Le Conseil supérieur, disait M. Vacherot, ce n'est pas un conseil universitaire, ce n'est pas un conseil de l'État, *c'est un conseil de la société*. Il disait encore : « Dans la haute et importante tutelle que ce

conseil doit exercer sur les écoles publiques, ce conseil doit représenter une autorité supérieure à l'État, l'autorité de la société elle-même en ce qui touche ses plus chers intérêts, car il n'y a pas d'intérêt supérieur, il n'y a pas d'intérêt égal à ce qui concerne l'instruction de l'enfance et de la jeunesse. »

C'est en se plaçant à ce point de vue élevé que M. Vacherot demandait de placer dans un conseil l'Église à côté de l'Université, l'Institut à côté des facultés de l'État, l'armée à côté de la magistrature, l'enseignement laïque à côté de l'enseignement congréganiste.

Nul ne contestait à cette époque la constitution mixte du conseil, même les rares opposants, tels que MM. Brisson, de Pressensé et Paul Bert, qui ne voulaient pas de la présence des ministres des cultes. M. Wallon donne de cette unanimité une raison péremptoire, c'est que le conseil n'est pas seulement conseil pédagogique, il est encore conseil disciplinaire. Sa juridiction ne s'exerce pas seulement sur les écoles relevant de l'Université, elle s'étend aux établissements libres. Or tout le monde était alors d'accord sur la convenance de ne pas faire un conseil qui fût à la fois juge et partie... Il paraît que les opinions ne sont plus les mêmes aujourd'hui.

Cette incompatibilité explique la conduite de M. Bardoux, alors ministre, qui proposait de constituer deux conseils distincts : l'un pour l'Université, l'autre pour l'enseignement libre. Elle motive les pressantes objurgations de M. Daguilhon-Pujol, disant à la tribune de la Chambre des députés : « Que des universitaires soient jugés par des universitaires, rien de mieux, c'est le droit commun ; mais qu'ils jugent ceux que vous appelez « leurs rivaux, leurs ennemis, leurs détracteurs », est-ce que cela ne vous paraît monstrueux et contraire à tous les principes du droit ? »

A ce passage si net, si énergique, M. Buffet et plusieurs sénateurs ont manifesté hautement leur approbation.

L'orateur affirme ensuite que le projet ne se soutient pas mieux au point de vue de l'intérêt pédagogique qu'au point de vue de la juridiction. Vous retranchez, dit-il, les évêques et les ministres des autres cultes. Cela veut-il dire que la religion est retranchée de l'enseignement ? On l'a dit, et le gouvernement a protesté, mais les actes ne sont pas toujours d'accord avec les paroles. Quelle ingratitude ! Ne sont-ce pas les évêques qui ont relevé les premières écoles dans le grand effondrement de l'empire romain ? Après l'Université, n'est-ce pas à eux qu'appartiennent aujourd'hui encore le plus grand nombre d'écoles ?

Leur présence, dit M. le rapporteur, est un danger pour la liberté de conscience. Dit-on cela sérieusement, quand il s'agit de maintenir quatre évêques en face de trois ministres dissidents dans une assemblée de quarante membres ?

M. Wallon montre ensuite les services spéciaux que rendaient les délégués de l'Institut, de l'Académie de médecine, de la Cour de cassation, du conseil d'État, du conseil des arts et manufactures, de l'industrie et du commerce. Il insiste ensuite, avec la compétence qu'on lui connaît, sur le peu de valeur des additions qui sont proposées par M. Jules Ferry. Le ministre veut que les agrégés désignent des délégués. Est-ce que tous les agrégés de la France se connaissent entre eux? Il craint que cette manie d'élections multiples, pour lesquelles on fait appel aux membres les plus subordonnés de la hiérarchie universitaire, n'ait pour résultats d'envoyer siéger au conseil des Boichot. Enfin il se plaint que. dans ses attaques contre l'ancien conseil, le ministre n'ait articulé aucun grief précis. Il cite, au contraire, plusieurs faits d'où il résulte que ce conseil s'est montré toujours fort préoccupé des intérêts universitaires et parfois peu bienveillant pour les évêques, par exemple, lorsqu'il a refusé à Mgr Freppel le déplacement, pour les examens, des professeurs de la faculté de Rennes. Il conclut, en disant que ceux qui ont suggéré au ministre le projet en question ne sont ni les plus sûrs, ni les plus vrais, ni les plus clairvoyants amis de l'Université.

Le discours de M. le duc de Broglie a pour marque une distinction suprême, parfois même il frise l'impertinence aristocratique, tant le noble sénateur met de courtoisie affectée dans sa polémique oratoire. A coup sûr jamais M. Barthélemy Saint-Hilaire n'a été plus agréablement persiflé. Rien de piquant comme le ton de l'orateur désignant l'honorable rapporteur sous les traits libéraux qu'on lui connaît et faisant ensuite malignement ressortir, mais par le simple exposé des faits et sans avoir l'air d'y prendre garde, le contraste entre cette réputation libérale et des actes dignes d'un jacobin ou, tout au moins, d'un autoritaire achevé.

M. de Broglie comprend que dans l'autre chambre on ait sacrifié certaines congrégations, qu'on y ait montré peu de goût pour la liberté d'enseignement représentée comme introduite furtivement par un parti en 1850. C'était une opinion erronée. Mais quand, dans le Sénat, M. Barthélemy Saint-Hilaire, un esprit si libéral, vient faire entendre un langage catégorique en faveur de cette liberté, et propose ensuite de soumettre l'enseignement libre à la juridiction de ses rivaux, on a peine à s'expliquer les motifs d'une semblable contradiction. M. de Broglie les a longtemps cherchés, ces motifs, et il croit les avoir trouvés; il va donc les exposer et il se permettra de les discuter, car ils lui semblent insuffisants.

Sans doute M. Saint-Hilaire croit qu'on peut sans inconvénient investir le Conseil supérieur, tout peuplé d'universitaires, du redoutable droit d'empêcher l'ouverture d'une école libre, ou d'interdire, à temps ou à toujours, à un membre de l'enseignement libre, l'exercice de sa profession, parce que ces mesures si rigoureuses ne peuvent être prononcées que

pour des faits très graves, tels que des actes d'immoralité, des désordres dans l'établissement, un enseignement hostile aux lois ou à la constitution. Mais cette circonstance ne rassure pas complètement l'orateur. La question est de savoir qui sera juge de la gravité de ces cas. Or la composition du tribunal ne comporte aucune garantie, n'inspire aucune sécurité. Que penserait-on d'un législateur qui dirait : je proclame la liberté de la presse, mais je réserve au gouvernement le droit de supprimer un journal, et d'interdire à un journaliste d'écrire, quand le gouvernement sera persuadé que ce journal vise au renversement des institutions, que ce journaliste prêche des doctrines détestables ? Procède-t-on autrement dans les États despotiques ? Quand on use de sévérités à l'égard de la presse, on allègue toujours les raisons les plus plausibles, mais on ne fait pas de dithyrambes en l'honneur de la liberté de la presse.

Lorsqu'on voit des écoles fermées par ordre de l'autorité publique pour un mouvement d'impatience contre un enfant, lorsqu'on entend un ministre proposer sérieusement d'interdire l'enseignement à toute une corporation, parce que cette corporation fait usage de livres de classe dont les auteurs ne témoignent pas beaucoup d'égards pour la Convention, on est justement alarmé sur l'usage que le Conseil supérieur, livré aux ennemis de l'enseignement libre, fera de son pouvoir disciplinaire.

M. de Broglie estime encore que M. Barthélemy Saint-Hilaire a pu être entraîné par une confiance aveugle dans l'honorabilité des universitaires. Il n'importe : quelque honorable qu'on soit, et précisément parce qu'on a un sentiment très élevé de l'honneur et de la délicatesse, on n'est jamais juge dans sa propre cause. M. le rapporteur repousse avec indignation les défiances qu'on semble nourrir contre les membres de l'Université : il a tort. La loi se défie de tout le monde : elle se défie des médecins et des prêtres au lit du mourant, en défendant qu'ils soient l'objet d'aucune libéralité; elle se défie du père de famille dont l'intérêt peut être opposé à l'intérêt de son enfant, en plaçant auprès de lui, pour le surveiller et, au besoin, le dénoncer, un subrogé-tuteur; elle se défie du juge lui-même, puisqu'elle prévoit minutieusement les cas où il est tenu de se récuser. Les membres de l'Université seraient-ils les seuls qui fussent soustraits à cette défiance universelle ?

Il y a plus : M. Barthélemy Saint-Hilaire lui-même a justifié par avance ce soupçon. Il déclare que les évêques, dont la plupart soutiennent des établissements libres, auraient dû spontanément se retirer du conseil qui statue sur les établissements de l'État, et pourtant ces évêque n'étant qu'au nombre de quatre, leur voix se perdait dans l'assemblée. Et le même Saint-Hilaire trouve tout naturel que cinquante membres appartenant à l'Université, ou s'y rattachant par quelques liens, se prononcent sur des questions où leurs rivaux sont intéressés. Est-ce que la conscience universitaire différerait de la conscience épiscopale ?

M. Roger-Marvaise, passant en revue les divers projets de loi présentés par le gouvernement de juillet sur la liberté d'enseignement, a remarqué que dans tous le Conseil supérieur n'était composé que d'universitaires. Cela est vrai; mais M. Roger-Marvaise a oublié d'ajouter que nul de ces projets n'accordait à ce conseil une juridiction sur les écoles privées.

M. de Broglie a de la peine à se rendre compte de ce que c'est que l'État, tel que le définit M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui n'est ni la société, ni le gouvernement, mais quelque chose d'intermédiaire, dont la principale qualité paraît être de survivre à tous les gouvernements, de se prêter avec docilité à tous les maîtres que les révolutions lui imposent. M. de Broglie demande avec une curiosité que nous partageons si ce ne serait pas tout simplement la bureaucratie ?

Au reste, le noble duc, avec cette politesse qui le distingue éminemment, constate qu'il y a plusieurs points sur lesquels l'accord peut se faire facilement entre lui et l'honorable rapporteur.

En premier lieu, il est tout disposé à lui accorder que l'État a le droit d'enseigner. Beaucoup de personnes contestent que ce droit, que M. Saint-Hilaire nomme un droit régalien, soit absolu, comme le droit de rendre la justice, de percevoir les impôts : elles allèguent l'exemple de l'Angleterre, des États-Unis, où l'enseignement est abondonné à l'initiative, là des corporations, ici des individus. Mais en France on admet généralement que l'État a le droit d'enseigner et, en fait, il enseigne.

Un second point sur lequel on ne peut manquer de s'entendre, c'est sur le principe de la liberté d'enseignement. Bien que cette liberté ne figure pas nommément dans la Déclaration des droits, elle est un droit primordial, et il faut qu'elle ait des garanties loyales et sincères.

Troisième point de contact : le droit de surveillance de l'État. Personne aujourd'hui ne le conteste.

Il y a un quatrième point où l'accord peut être difficile sans que sa réalisation soit impossible. L'État, pour exercer sa surveillance, peut déléguer ses pouvoirs à qui il lui plaît. Il n'est pas tenu à se renfermer dans le cercle des fonctionnaires, il peut choisir de simples citoyens. Voyez la justice : quel droit plus absolu que le droit de vie et de mort ? Pourtant l'État, qui seul possède ce droit, le délègue à de simples particuliers, aux jurés.

Enfin tout le monde est unanime à reconnaître que la nouvelle loi investit le Conseil supérieur d'une double attribution : il est, à la fois, une assemblée consultative et un tribunal disciplinaire.

Dans le conseil de 1873, composé de 40 membres, il y en avait 22 qui étaient élus dans des catégories parfaitement indépendantes de l'administration. Le nouveau, qui en compte 54, est à la discrétion du ministre, puisque celui-ci ou les désigne lui-même, ou est l'arbitre de la destinée

de ceux qui sont le produit de l'élection, puisqu'ils appartiennent à des catégories de fonctionnaires.

De quel côté est la plus grande somme de garanties et de libertés ?

On avait introduit dans l'ancien conseil l'élément électoral, mais avec quelles précautions ! En ce qui concerne le corps universitaire, les professeurs de facultés étaient seuls électeurs : ce sont, en général, des hommes d'un âge mûr, ayant leur bâton de maréchal, peu accessibles aux brigues, à l'ambition. Le nouveau conseil appelle à voter tout le monde, même les jeunes agrégés, remplis naturellement d'ardeur et de présomption, même les professeurs des collèges communaux, vieux routiers aigris par leurs insuccès qu'ils ne sont que trop enclins à attribuer à l'injustice. A un moment donné l'Université sera en feu; le moindre établissement deviendra le théâtre de compétitions ardentes, passionnées. Qu'arrivera-t-il si le suffrage place les subordonnés au-dessus de leurs supérieurs hiérarchiques? Figurez-vous l'embarras des uns, l'humiliation des autres? Quel service rendre à l'Université que de la mettre en état de fièvre périodique et d'insurrection! Il ne manquerait plus que de faire voter les élèves !

— UNE VOIX : « Cela viendra ! »

M. de Broglie a été vraiment admirable — c'est le mot — quand il a insisté avec autant de raison que d'éloquence sur la différence de l'instruction et de l'éducation et sur la necessité de compléter la première par la seconde, quand il a montré que la théorie n'est qu'un moyen, et que la pratique est le but ; qu'on n'étudie en somme les principes que pour les appliquer, et que la science pure du pédagogue n'est qu'une futilité si elle n'est pas, en quelque sorte, contrôlée par l'expérience de l'homme qui a vécu et qui occupe de hauts sommets : on n'apprend pas les mathématiques pour faire des x, mais pour aligner des hommes et des canons sur un champ de bataille ; on n'apprend pas l'histoire pour devenir érudit, mais diplomate, administrateur compétent dans les choses de la politique ; on n'apprend pas la chimie pour se livrer à des expériences de laboratoire, mais pour faire des agriculteurs et des industriels.

Est-ce au moment où l'on accuse l'Université de s'endormir dans la routine qu'il convient d'écarter d'elle les hommes les plus éminents qui ne lui appartiennent pas?

Le conseil qu'on veut créer n'aura que la compétence du moyen, le conseil qu'on a détruit avait la compétence du moyen et celle du but.

M. le duc de Broglie a certes été bien inspiré, lorsqu'il a montré la vertu comme l'élément principal et indispensable de l'éducation, et qu'il en a conclu la nécessité d'associer dans le Conseil supérieur aux professeurs les hommes qui, par leur honnêteté et leur labeur, ont conquis une situation éminente dans la société. Il a eu raison de dire que cette

cette association était un honneur pour l'Université. Mais nous inclinons à croire qu'il se fait illusion sur la portée morale de l'enseignement universitaire, même quand l'Université serait améliorée, régénérée d'après les idées du noble duc et de ses amis. Nourrisson brillant de l'Université, il professe pour sa mère adoptive des sentiments de gratitude qui l'honorent, mais qui nous paraissent exagérés. Non, l'Université d'Etat, tant qu'il ne s'opérera pas dans l'Etat et dans les mœurs publiques une révolution qui permette de la rendre chrétienne, l'Université d'Etat n'accomplira jamais la misson idéale de faire des citoyens d'élite. Et la raison en est simple, c'est que, chez un peuple qui a été baptisé, tout individu qui renonce à ses croyances se diminue.

L'établissement officiel, sagement contenu et dirigé, pourra faire d'honnêtes gens selon le monde et ce qu'on appelle des sujets distingués; elle ne formera pas des hommes complets, des Français de race, comme on en vit, par exemple, au dix-septième siècle. Et c'est ce qui motive la création des Universités catholiques. Ces Universités n'ont d'autre raison d'être que l'impossibilité radicale, pour l'Université d'État, de se réformer ou d'être réformée au point de donner à la France et à l'Eglise ce que l'Eglise et la France sont en droit d'attendre. Ce n'est point uniquement pour l'amour d'une liberté abstraite, sentiment que nous sommes tout disposés à respecter chez ceux qui le professent avec sincérité, comme M. de Broglie, par exemple, que les catholiques ont revendiqué le droit de fonder des écoles, c'est pour y enseigner le bien et le bien enseigner. Si l'Université d'Etat pouvait ne pas être forcément indifférente entre la vérité et l'erreur en matière de religion, elle nous suffirait.

La thèse de M. de Broglie contre les déformateurs du Conseil de l'instruction publique n'en demeure pas moins très solide.

Le même orateur n'a pas été moins excellent lorsqu'il a fait voir que l'exclusion des évêques signifiait tout simplement la suppression de toute garantie pour l'instruction religieuse. Et il ne s'agit pas ici seulement de l'enseignement du dogme catholique, mais de toute religion positive.

Tous ceux que vous chassez du conseil, ce sont les représentants de l'enseignement qui apprend aux hommes à reconnaître une Providence présidant au gouvernement de ce monde, à espérer dans une vie future; de l'enseignement qui apprend aux hommes le respect de Dieu et de soi-même, l'espérance dans la bonté et la crainte de la justice divine.

Il est difficile de concilier cette proscription avec les belles paroles que prononçait le ministre, le 28 juillet dernier, lorsqu'il disait :

« Il n'y a pas en France de religion d'Etat, mais il n'y a pas d'irréligion d'Etat. L'Université est, au point de vue de ces familles catholiques, le délégué de ces familles; elle a leur confiance, elle doit s'en montrer digne; elle doit être et elle doit rester toujours la gardienne du respect des croyances d'autrui, respecter la croyance de tous. »

M. de Broglie a fièrement rappelé ce langage à M. Jules Ferry, ajoutant, avec l'indignation d'un chrétien et d'un honnête homme, qu'agir contrairement ce serait se rendre coupable de « vol des âmes, de larcin des consciences ».

A cette question : Qui veillera dans l'Université au maintien de la foi de nos enfants? M. Jules Ferry n'a pu répondre que ces mots : « Les ministres, les pères de famille, les Chambres, tout le monde. »

Ah! le bon billet!... Le grotesque ici le dispute à l'impertinence.

La réponse de M. Barthélemy Saint-Hilaire à MM. Wallon et de Broglie a été tout à fait insuffisante, et l'on a peine à s'expliquer comment un esprit aussi élevé et aussi distingué a pu tomber dans de pareilles contradictions.

L'honorable rapporter accepte la liberté d'enseignement qu'il assimile, peu courtoisement d'ailleurs, à une liberté industrielle, ce qui lui a attiré une remontrance polie de M. Chesnelong; mais pour garantie de cette liberté il offre le monopole aux mains de l'Université du gouvernement de l'instruction publique.

Il veut maintenir le droit du père de famille, mais il le sacrifie au droit de l'État.

Il se pose en défenseur des doctrines spiritualistes, et il chasse du Conseil supérieur les représentants les plus autorisés de ces doctrines.

Il proteste de son respect pour la religion catholique, et il regarde comme dictée par le souci du salut public la mesure qui expulse des écoles les ministres de cette religion.

M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait-il peur des Jésuites?

M. Chesnelong, qui se réserve de prendre, à son heure, la défense de cette congrégation célèbre tant calomniée, s'est attaché, dans la discussion présente, à proclamer les principes qui, à son sens, dominent la question de l'enseignement dans l'État, et il l'a fait avec une hauteur de vues incomparable.

Mais d'abord il a pulvérisé une objection de fait qu'on avait eu l'impudence de diriger contre l'influence congréganiste; on avait accusé des membres du clergé d'être en état d'insurrection contre les lois du pays.

M. Chesnelong. — Nous avons eu, hélas! bien des insurrections en France; nous n'y avons jamais trouvé ni les membres du clergé, ni les jésuites... (*Exclamations ironiques à gauche*), si ce n'est à la place où tombent les martyrs... (*Applaudissements à droite*), en donnant leur vie...

M. Hervé de Saisy. — Comme aux Carmes et à la rue Haxo!

M. Chesnelong. — ... en donnant leur vie avec générosité pour leur foi et pour leur pays. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Chesnelong réfute la théorie de M. de Saint-Hilaire, théorie d'après laquelle l'État se confond presque avec la société, et possède des droits absolus.

L'État, d'après l'éloquent sénateur, n'est pas la puissance publique. Il peut varier de forme et d'attributions, tantôt s'appuyant sur la tradition et représentant alors la continuité de la vie nationale, tantôt procédant d'une délégation temporaire et ne représentant alors que la volonté actuelle de la majorité dont il est le mandataire.

Mais, quel que soit son principe, l'État a pour mission de veiller à la tranquillité de l'ordre, en maintenant les droits sociaux et les droits individuels préexistant à l'État. Ceux qui lui infligent une neutralité passive entre les doctrines qui sauvent les sociétés et celles qui les conduisent à leur décadence, n'ont pas une idée exacte des droits et des devoirs de l'État, ces gens-là ne sont pas les catholiques.

Si l'État use de violence et de perfidie pour violer les âmes, pour attenter à l'immunité des foyers, il usurpe et appelle des protestations : « Nous sommes de race chrétienne, s'écrie dans un beau mouvement oratoire M. Chesnelong, et ce n'est pas notre coutume de nous courber devant des idoles. »

L'orateur ne conteste pas les droits de l'État en matière d'enseignement, il les déclare considérables.

L'État, selon lui, a le droit de fermer la carrière de l'enseignement aux indignes et aux incapables; de surveiller l'enseignement, non seulement l'enseignement public, mais aussi l'enseignement libre, pour y assurer le respect de la morale, de la constitution et des lois (ainsi s'expriment les lois de 1850 et de 1875); de créer et de soutenir, en cas d'insuffisance de l'enseignement libre, un enseignement officiel, pourvu que dans cet enseignement les croyances du pays soient respectées.

En revanche, l'État n'a pas le droit de refuser aux ministres de la religion de fonder des écoles. En effet, les lycées dont l'orateur ne veut pas dire du mal, n'offrent pas toutes les garanties qu'un père de famille chrétien peut exiger.

Enseigner est le propre de toute religion. Si l'État devient l'antagoniste de l'Église, si l'école officielle déforme l'âme de l'enfant, et si on refuse à l'Église d'ouvrir des écoles pour y défendre ses doctrines, la vérité devient captive.

La liberté d'enseignement, dit M. Chesnelong, est un corollaire nécessaire de la liberté religieuse.

L'orateur refuse également à l'État le droit de contraindre directement ou indirectement le père de famille d'envoyer ses enfants à telle école qui répugne à sa conscience. Le père a vis-à-vis de ses enfants des droits et des devoirs qu'il tient de Dieu et qu'il ne peut abdiquer. « Vous ne demanderiez pas à un père de ne pas transmettre à son fils le nom qu'il porte ou le champ qu'il a arrosé de ses sueurs? Est-ce que vous pouvez lui demander de ne pas lui transmettre sa foi, qui est la force de sa vie et, pour ainsi dire, le sang de son âme? »

La paternité de l'État inventée par M. Jules Ferry est une monstruosité.

Il en faut dire autant de cette morale d'État, de cette doctrine d'État, que le même ministre, parlant dans une autre enceinte, veut imposer par l'éducation aux générations futures. Avec cette prétention, du reste, on s'explique que certains sectaires croient pouvoir se passer de Dieu dans l'enseignement : l'État-dieu suffit.

Admettons un instant ce système. Autant de ministres de l'instruction publique, autant de doctrines d'État. Il n'est pas téméraire d'affirmer que le symbole de M. Brunet ne serait pas absolument le même que le symbole de M. Bardoux, ou que celui de M. J. Ferry.

Ou bien, il faudrait supposer que M. Jules Ferry aurait le privilège de décréter pour l'éternité une morale et une doctrine d'État.

Sous l'ancienne monarchie, l'enseignement était non pas un monopole, mais un privilège, et un privilège tellement répandu qu'il équivalait presque à la liberté. A cette époque, l'État n'imposait pas une doctrine qu'il eût créée de toutes pièces, il acceptait les croyances du pays et les protégeait.

Nous sommes obligés d'abréger, M. Chesnelong a été admirable de verve, d'ironie et de logique, lorsqu'il a fait justice de cette thèse étrange, renouvelée des Grecs (en l'honneur du progrès apparemment), sur la paternité de l'État substituée à la paternité naturelle, lorsqu'il a signalé les avantages que l'Église et l'Université elle-même retirent de la composition actuelle du Conseil supérieur. Quelle sera l'autorité du nouveau conseil issu, soit de l'élection, soit de l'arbitraire du ministre et dans un cadre excessivement restreint? Mais où l'orateur catholique s'est surpassé, c'est lorsqu'il a dévoilé les machinations des auteurs de ces détestables projets, qu'il a stigmatisés comme faisant partie d'un plan dont l'objet est, a-t-il dit, « l'exclusion de tous le corps religieux de l'enseignement public, l'exclusion de certains corps religieux de l'enseignement libre, l'exclusion de l'enseignement chrétien de toute participation aux libéralités du budget, l'exclusion des familles chrétiennes du droit de choisir librement les maîtres de leurs enfants, et, pour couronner l'œuvre, l'exclusion des représentants des forces sociales, et spécialement des forces religieuses du Conseil supérieur qui sera préposé à l'enseignement.

Après ce maître, M. Jules Ferry a fait piètre figure à la tribune. Son seul argument un peu sérieux, c'est l'intérêt scientifique; malheureusement le ministre a pour adversaires sur ce terrain MM. Wallon et Laboulaye, dont la compétence pédagogique vaut bien la sienne. Il a fait alors le plus triste appel aux passions révolutionnaires, évoquant le spectre clérical, accusant le clergé et la magistrature, triste rôle pour un homme d'État!

M. Laboulaye a une honnêteté qui rassure et une honhomie qui enchante. Républicain sincère, il avertit ses coreligionnaires politiques qu'ils font fausse route en renonçant aux traditions libérales de leurs prédécesseurs. Il montre finement à M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui se prétend un homme de 89, qu'il est un homme de 93. L'orateur cite les différents législateurs qui se sont occupés de l'enseignement depuis la Révolution jusqu'à l'Empire, et il se trouve que tous, sauf Robespierre, se sont prononcés catégoriquement pour la liberté. Talleyrand, sous la Constituante; Condorcet, sous la Législative; Daunou, sous la Convention. La constitution de l'an III, élaborée par la Convention, proclamait dans son article 300 le droit suivant :

« Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts. »

Dans son article 299, elle empêchait la hiérarchie de l'enseignement :

« Les divers établissements d'instruction publique, y est-il dit, n'ont entre eux aucun rapport de subordination, ni de correspondance administrative. »

Ainsi liberté et absence de concentration, c'étaient les deux points sur lesquels tournait le système de l'enseignement. On fait le contraire aujourd'hui.

Napoléon institue le monopole. On peut invoquer son autorité ainsi que celle de Robespierre, mais ce ne sont pas là deux amis de la liberté.

Sous la Restauration, la tradition se renoue. A cette époque, les libéraux se reconnaissaient à la haine furieuse qu'ils portaient aux Jésuites. Benjamin Constant, qui ne les aimait guère (les Jésuites), leur reconnaissait pourtant le droit d'enseigner.

M. Laboulaye, qui a fait partie pendant six ans du conseil de l'instruction publique, n'admet pas mieux que M. de Broglie l'avantage de ne le composer que de spécialités; et comme le ministre l'interrompt pour lui demander ironiquement s'il juge que trois compétences forment une incompétence, l'orateur répond sans se troubler que c'est précisément son avis et que le conseil, uniquement peuplé de professeurs localisés chacun dans sa sphère, sera complètement incompétent.

M. Laboulaye explique fort bien que la présence dans le conseil du président et du procureur général à la cour de cassation, ainsi que de trois conseillers d'État, était une garantie pour les justiciables; car, n'en déplaise à M. le ministre, le conseil rend souvent des décisions judiciaires. L'Institut était aussi fort à sa place. Comment peut-on soutenir que des hommes tels que MM. Nisard, Egger, Dumas, Giraud, de Laborde, n'eussent pas de compétence sur les questions d'enseignement? Lavoisier ne pourrait être choisi aujourd'hui, n'ayant jamais professé! Comment! voilà un savant qui réforme la chimie, et il faudra que les

professeurs de l'Université continuent toujours à enseigner les vieilles doctrines! Qu'est-ce que l'enseignement, sinon la diffusion de la science?

Le progrès vient d'en haut, parce qu'en haut est la lumière.

Qui est-ce qui a réformé, au dernier siècle, la procédure criminelle? Ce ne sont pas des magistrats.

Quand vous demandez que l'Université soit maîtresse chez elle, vous êtes dans votre droit; mais quand vous demandez qu'elle soit maîtresse chez les autres, vous excédez.

La république doit être ouverte à tout le monde, n'en faites pas un gouvernement d'exclusion, ni un gouvernement d'absorption. Votre idéal c'est un État, un ministère dirigeant les citoyens, aujourd'hui l'enseignement, demain la bienfaisance, après-demain la magistrature... Nous, libéraux de la vieille école, nous demandons un État très fort et des citoyens très libres.

La clôture de la discussion générale ayant été prononcée, M. Delsol, de la minorité de la commission, propose un amendement à l'article 1er, tendant à conserver dans le conseil les évêques, les magistrats et les membres de l'Institut qui en faisaient précédemment partie. M. Delsol invoque l'autorité d'un homme cher aux universitaires, de M. Cousin, qui disait : « Loin de craindre l'autorité religieuse, je l'appelle de tous mes vœux; une fois que le clergé sera dans la place, il saura bien la défendre. »

En 1873, M. Paul Bert demandait qu'on fît entrer dans le conseil deux membres de l'Assemblée nationale, deux conseillers d'État, deux conseillers de la Cour de cassation, cinq membres de l'Institut et cinq membres de l'enseignement libre : il n'excluait que les évêques. Aujourd'hui on n'ose plus faire sortir les évêques seuls, et on met tout le monde dehors.

Les ministres du culte doivent trouver place dans le conseil, puisqu'ils dirigent un grand nombre d'établissements, et que d'ailleurs ils représentent l'enseignement religieux. C'est un enseignement qui en vaut bien un autre.

M. Delsol venge l'ancien conseil du reproche de routine et de stérilité. L'on accusait les évêques d'avoir entraîné leurs collègues au rejet des réformes de M. Jules Simon. Or il se trouve que le rapport qui concluait à ce rejet émanait d'une commission composée de MM. Patin, Egger, Laboulaye, Milne Edwards et Ravaisson. Tous évêques, comme on voit!

On a reproché à l'ancien conseil sa sévérité dans le jugement rendu contre neuf instituteurs ou institutrices de Lyon, qui furent frappés d'interdiction. Mais les accusés s'étaient affiliés à une association, et avaient pris l'engagement de supprimer dans leurs écoles l'enseignement de la religon, de la morale et de l'histoire sainte. Le conseil ne fit qu'appliquer la loi de 1850, qui rend ces matières obligatoires.

M. Fresneau a dit quelques paroles dictées par le bon sens et par le courage. Il a reproché aux auteurs du projet de se fier trop à des majorités numériques, et de mériter le reproche que sir Robert Peel adressait à M. Guizot : « Vous abusez des fictions constitutionnelles. » Voyez où le peuple envoie ses enfants. Vous avez à choisir entre notre société chrétienne et les sociétés secrètes. Placez-vous du côté de la société chrétienne, et osez regarder en face les sociétés secrètes.

Un nouveau rabâchage de M. Barthélemy Saint-Hilaire ramène à la tribune M. Bocher, dont la parole limpide et les arguments décisifs ont ravi l'admiration même de ses adversaires, à ce point que le *Rappel*, lui-même, s'est cru obligé le lendemain de rendre hommage à un si beau talent. L'orateur, prenant à partie son contradicteur, lui demande pourquoi il exclut quinze de ses collègues à l'Institut, qui sont en même temps ses collègues au Sénat, pourquoi il s'exclut lui-même du Conseil supérieur. Ne se rappellerait-t-il plus qu'une loi du 13 ventôse an X, sous la première République, chargeait précisément l'Institut de présenter ses vues et ses observations sur les améliorations à introduire chaque année dans l'enseignement public? L'Institut constituait donc alors en réalité le Conseil supérieur, et aujourd'hui on veut le chasser de la place modeste qu'il y occupe.

M. Bocher est encore plus pressant, lorsqu'il démasque la vraie pensée de ceux qui excluent le clergé de ce conseil. M. Chalamel, le rapporteur de la Commission de la Chambre, a été plus sincère ; il a écrit qu'il fallait enlever à l'Église la tutelle de l'enseignement qu'elle avait illégalement ravie. Comment ! s'écrie M. Bocher, ceux-là sont exclus, qui sont des hommes d'étude, des pédagogues, qui sont les fondateurs, les directeurs, les patrons d'écoles où s'élève la moitié de la jeunesse française !

M. Jules Ferry, dans sa mauvaise humeur, s'en était pris à M. Bocher et à M. Jules Simon. Il avait commis la balourdise de parler d'une encyclique de l'archevêque de Paris, comme si ce genre de documents n'était pas exclusivement réservé aux Souverains Pontifes. Ce pédant ignorant et haineux a mérité que M. de Gavardie lui ait adressé, au milieu des rires de la droite, cette verte apostrophe : « Vous ne savez pas ce que c'est qu'une Encyclique » ; que M. Bocher ait rectifié ses assertions inexactes, et que M. Jules Simon l'ait remis tout doucement sur son chemin avec une courtoisie doublée d'un persiflage écrasant. L'ancien ministre de l'Instruction publique a eu un véritable succès dans son improvisation. Les applaudissements discrets de la droite soulignaient çà et là les petites malices de M. Jules Simon, qui a défendu avec éloquence les droits de la liberté. M. Jules Simon n'est pas des nôtres, et il ouvre rarement la bouche sans proférer des maximes qui ne se trouveront jamais sous notre plume. Ses principes sont, en grande partie, diamétralement opposés à ceux que nous professons ; mais nous sommes

obligés de lui reconnaître, dans la discussion présente du moins, le mérite de l'honnêteté et de la logique. Il sait respecter des adversaires qu'il combat avec loyauté, il ne recule pas devant les témoignages d'estime auxquels ils ont droit; de plus, partisan déclaré de la liberté, il ne se la réserve pas pour lui-même et pour ses amis. Il ne fait pas, il n'a jamais fait une profession hypocrite du christianisme auquel il a le malheur de ne pas croire, et nous plaignons sincèrement cet esprit naturellement élevé de n'avoir pu atteindre ces hauts sommets. Mais qui lui fera franchir la barrière du surnaturel? Tout en se tenant en dehors et à l'écart de l'Église catholique, M. Jules Simon en reconnaît l'importance et la valeur morales. C'est un politique qui sait qu'il faut tenir compte des faits, surtout quand ces faits sont d'un ordre considérable, qu'ils honorent la nature humaine et que l'État y trouve son profit. Cette attitude ne convient-elle pas plus que celle des pseudo-catholiques qui veulent, à toute force, faire partie de cette Église dont ils ne cessent, tantôt de miner sourdement, tantôt d'insulter publiquement les institutions? Analysons brièvement la fière riposte de M. Jules Simon.

Le ministre actuel avait essayé de mettre l'ancien ministre en contradiction avec lui-même, en citant des passages d'un ancien écrit, où M. Jules Simon attaquait avec violence la loi de 1850.

L'auteur de cette philippique a eu la bonne foi et en même temps l'habileté de déclarer qu'il pourrait lui arriver d'être obligé de désavouer ou de rectifier des pages qui remontent à plus de trente ans. « Je ne pense pas, a-t-il dit, qu'il soit absolument nécessaire de persévérer indéfiniment dans les mêmes idées, sans rien oublier et sans rien apprendre. Peut-être, a-t-il ajouté, pourrais-je dire qu'un jeune homme a dans ses appréciations plus de hauteur et de dureté que n'en aurait un homme arrivé à mon âge et à la position modeste mais sérieuse que j'occupe. »

Cette réserve faite, l'orateur a déclaré nettement qu'il persistait dans sa condamnation de la loi de 1850, parce que cette loi avait été faite contre l'Université. Lui, M. Jules Simon, appartenait à l'Université, il lui appartenait corps et âme, il y était entré à dix-sept ans comme maître d'études. On s'aperçoit bien, sans qu'il nous en informe, de cette tendresse vraiment excessive pour l'Université. M. Jules Simon est, à la lettre, l'homme lige de l'Université. Et comment voudriez-vous qu'il ne lui ait pas prêté foi et hommage, quand il nous raconte, avec une sorte de bonhomie naïve, presque touchante, que les instituteurs le connaissent tous, qu'ils le regardent comme un des leurs, et qu'ils sont fiers d'un tel confrère? N'insistons pas... les faiblesses des hommes marquants ne sont pas à relever, surtout quand elles ont un caractère qui a quelque chose de fort honorable.

Il nous convient de glisser rapidement sur les reproches peu motivés

que M. Jules Simon fait à la loi de 1850. Cette loi, à ses yeux, avait le tort immense de mettre l'Université entre les mains de ses ennemis. La preuve que cette imputation est exagérée, c'est que l'Université — l'orateur en a fait l'aveu dans le rapport qui a été analysé ici même — a vécu, a prospéré et a grandi sous ce régime qu'il lui déclare si contraire. La loi de 1850 n'était pas parfaite dans toutes ses dispositions; qui le conteste ? mais la perfection n'est pas de ce monde. Ce qui fait pour nous le mérite de cette loi à laquelle M. de Falloux a attaché son nom, c'est qu'elle a institué la véritable liberté d'enseignement et permis la fondation et le développement de nombreux établissements chrétiens. Nous devons rendre à M. Jules Simon cette justice de reconnaître qu'il n'est pas jaloux de ces établissements, et que cette œuvre de liberté a sa complète approbation. Sur ce terrain-là, nous sommes heureux de lui donner la main, et c'est, à vrai dire, le principal terrain. Maintenant, que l'ancien maître d'études, devenu plus tard ministre de l'instruction publique — cette longue carrière est un titre d'honneur — se soit senti exaspéré, ulcéré — c'est le mot dont il se sert — par certaines mesures hostiles à la corporation dont il a parcouru, non sans éclat, tous les grades, nous ne pouvons lui en savoir mauvais gré, et nous le louons, sans arrière-pensée, d'oublier ses griefs pour rendre hommage au principe de la liberté d'enseignement, même quand ses adversaires dans l'ordre philosophique et religieux en doivent profiter.

M. Jules Simon, avec sa haute compétence dans les questions d'enseignement, combat le principe absolu de la spécialité introduit par M. Jules Ferry dans la composition du Conseil supérieur. Quatre évêques sur cinquante-quatre membres ne lui font pas peur. Quant aux professeurs, il maintient que dans chaque ordre ils connaissent leurs propres affaires, mais qu'ils ne connaissent pas du tout celles de leurs voisins. L'homme du monde qui est le moins propre à étudier et à enseigner l'algèbre est un professeur de rhétorique. La personne qui enseigne le mieux à lire est celle qui enseigne son premier élève, quand cette personne est une mère et que l'élève est son enfant. Si la présence des spécialistes est utile, ou même indispensable, la présence des hommes d'élite, de ceux qui ont beaucoup vécu et beaucoup vu, l'est bien davantage.

Avec les spécialistes, il faut craindre la routine.

Pour composer un grand conseil d'enseignement, il faut faire appel à toutes les supériorités.

Au point de vue de la rédaction des programmes, il est encore nécessaire d'avoir des hommes de toutes les professions qui puissent dire : voilà ce que doivent savoir nos officiers, nos marins, nos soldats, nos commerçants, nos ingénieurs, nos industriels.

C'est surtout, si l'on tient à introduire des réformes et des perfectionnements dans l'enseignement, qu'il ne faut pas se borner aux professeurs

qui ont une tendance marquée à ne pas sortir de l'ornière où ils ont toujours marché.

En terminant, M. Jules Simon a fait appel aux doctrines de liberté. S'adressant directement au ministre, il lui dit, en substance, ceci : « Puisque vous n'êtes pas partisan d'une religion d'État, d'une doctrine d'État, vous devez laisser le maître, le père, l'enfant, jouir d'une liberté garantie par nos institutions. Or, pour être libres, il faut qu'ils soient jugés par leurs pairs, et non par des universitaires. Vous avez beau arguer de l'impartialité et de l'honorabilité de ceux-ci, qu'importe si l'injustice est dans la loi?

La péroraison de l'orateur a été d'une véhémence extrême : « Qu'aurions-nous dit, nous vieux républicains, en 1849, si on avait prétendu devant nous que, dans un conseil de cinquante-quatre personnes, quatre représentants de l'enseignement libre, nommés arbitrairement par le ministre, constituaient une garantie? Non! non! non! aucune garantie, aucune liberté, et j'ai le droit de le dire : aucune justice! »

Hélas! tant d'efforts et tant de talent, tant de zèle, tant de logique et tant d'éloquence se sont trouvés inutiles. L'opinion de la majorité était faite, et les meilleurs arguments n'ont pu trouver grâce devant elle. Tous les articles du néfaste projet de loi ont été successivement votés. Un amendement de M. Delsol, le courageux sénateur de l'Aveyron, tendant à maintenir dans le conseil les représentants de la religion, de la magistrature, a été repoussé. On a seulement admis par faveur extrême cinq membres de l'Institut, un par classe; et le Sénat a déclaré par assis et levé qu'il pousserait à une seconde délibération.

Cette seconde délibération a eu lieu après les cinq jours réglementaires. La plupart des amendements précédemment écartés ont été repris, présentés de nouveau et de nouveau repoussés. Ce résultat était prévu.

Léonce de la Rallaye.

DANIEL ROCHAT

Daniel Rochat, comédie en cinq actes de M. Victorien Sardou, a comparu le 16 février dernier devant le public habituel du Théâtre-Français. On attendait cette première représentation avec une grande impatience; des indiscrétions de coulisses avaient défloré le sujet, et chacun savait que l'auteur, rompant avec les habitudes ordinaires du théâtre, s'était proposé cette fois de traiter, du haut des planches de notre première scène, une question brûlante et palpitante : celle du mariage religieux comparé au mariage civil.

Il y avait là de quoi exciter la curiosité des Parisiens, — gens dont la badauderie se contente habituellement d'une nourriture moins substantielle. Le jour de la répétition générale, mille précautions avaient été prises pour que rien ne transpirât au dehors; les portes fermées au triple verrou ne s'ouvraient que devant les visiteurs qui montraient patte blanche. Mais il faut remarquer ceci, que plus on ferme les portes d'un théâtre, plus il se trouve d'indiscrets pour sauter par les fenêtres. Avant la première représentation de *Daniel Rochat*, personne n'était censé connaître la pièce, et tout le monde la savait par cœur.

Le 16 février, les douze cents personnes qui composent le « Tout Paris » des petits journaux arrivèrent donc à la Comédie française avec une opinion absolument faite et irrévocable sur la valeur de l'ouvrage. Pour les libres-penseurs, *Daniel Rochat* était une pièce « cléricale », destinée à tomber sous les sifflets; les réactionnaires se murmuraient à l'oreille le mot de « chef-d'œuvre », appréciation grave quand elle s'adresse à une chose aussi fragile qu'un drame, et surtout quand ce drame n'étant pas encore joué, nul n'a qualité pour lui décerner un brevet d'immortalité avant la lettre.

Libres-penseurs et réactionnaires se trompaient également sur

les tendances de la comédie de M. Sardou ; elle a tour à tour plu et déplu aux deux partis en présence ; elle ne se brouille complètement ni avec le Roi ni avec la Ligue. Et pourtant, je parierais que M. Sardou, en somme, a eu l'excellente intention de flageller l'athéisme moderne, d'établir la prédominance du mariage religieux sur les engagements que prennent deux époux devant un simple fonctionnaire municipal. Mais voilà ! un auteur dramatique ne fait pas toujours ce qu'il veut ; il craint de froisser telle opinion, de s'attirer telle incartade ; s'il conserve telle phrase, il entend en imagination ce bruit strident que les poètes, les orateurs, les comédiens, redoutent encore plus que le fracas de la foudre. De concession en concession, une pièce, accentuée à son origine, devient neutre, indifférente ; elle fournit (selon l'expression vulgaire) à boire et à manger.

Le premier acte de *Daniel Rochat* nous emmène dans les salons du château de Ferney ; on y célèbre le centenaire de Voltaire. Le buste du philosophe couronne l'extrémité d'un poêle, ce qui semblerait indiquer que Voltaire ne redoute pas plus les flammes de ce monde qu'il n'a craint celles de l'enfer. On crie énormément en l'honneur du protégé de feu M. Havin. Des dames portant des ombrelles roses passent dans les profondeurs du parc ; des messieurs en veston court et en chapeau mou (un vrai public de centenaire) se livrent à des libations qui m'inquiètent pour la solennité et la majesté de la cérémonie.

Il paraît que ces hommes débraillés et ces femmes en toilette provinciale attendent un député de la gauche. Viendra t-il ? ne viendra t-il pas ? A t-il manqué le bateau à vapeur ? débarquera t-il d'un wagon de chemin de fer à la station voisine ? Ces interrogations se croisent dans l'air ; je n'aurais jamais cru qu'un simple député pût tenir ainsi en suspens toute une population panachée de lecteurs du *Dix-neuvième siècle* et d'admiratrices d'Hubertine Auclerc.

Le député qu'on attend se nomme Daniel Rochat ; il s'est acquis à la tribune, dans les réunions électorales du bal de la Boule-Noire, une réputation d'éloquence arrivée jusque dans le département de l'Ain. Sa photographie s'étale aux devantures des magasins ; ses discours, imprimés dans les colonnes du *Journal officiel*, passionnent les politiques d'estaminet, dont l'unique préoccupation est de régler, entre deux chopes de bière, les destinées de l'Europe. Daniel Rochat doit prononcer une harangue sur les mérites de Voltaire ;

cette nouvelle soulève la Bresse entière, connue autrefois par ses seules poulardes, et remarquée maintenant à cause de la vivacité de ses opinions.

Enfin, le voilà le grand orateur! Les acclamations de la foule le poursuivent pendant qu'il s'essuie le front avec un mouchoir imprégné de la fumée du train : — Merci, mes amis, dit le voyageur; votre accueil me va à l'âme. — Voulez-vous vous rafraîchir? — Je n'ai besoin de rien. — Un simple verre d'eau sucrée? — Avec du cognac alors... ; beaucoup de cognac.

Dès que Daniel Rochat a avalé son verre de grog, il fait un geste qui signifie : — Maintenant, messieurs, à cheval, c'est-à-dire : aux Rostres ! Il est temps de parler; il faut que je parle. Je suis venu exclusivement pour cela. — On se dirige vers une salle préparée pour les joutes oratoires. Ce ne sont pendant le discours que des *oh!* et des *ah!* d'admiration. Une Américaine, miss Léa Henderson, placée au premier rang de l'auditoire, manque de se trouver mal, dans la suffocation de l'enthousiasme. Aussi, le discours achevé, miss Léa vient-elle féliciter M. Rochat qui se rengorge, qui fait la roue (comme un paon) et qui, en fin de compte, dit à la jeune Yankee : — Voulez-vous m'épouser? — Avec plaisir. — Le député se tourne vers les voltairiens et voltairiennes rassemblés en groupes gracieux, et d'un ton légèrement ému :

— Je vous présente ma femme.

Au second acte, qui se passe dans une villa donnant sur le lac de Genève, la cérémonie nuptiale est sur le point de s'accomplir; on l'a fixée au jeudi de la semaine suivante : — Jeudi! s'écrie tout à coup le docteur Bidache (l'*alter ego*, le Barthélemy Saint-Hilaire de Daniel Rochat); mais tu n'y penses pas, mon bon! Tu es attendu à la Chambre pour y soutenir le ministère, dans une discussion grave; déserterais-tu le champ de bataille? — Non certes, répond le *leader* de l'Union Républicaine. Un soldat de la parole ne quitte pas son poste devant l'ennemi. Seulement,... comment faire... ? — Tu es toujours embarrassé, dit Bidache; tu ne te rappelles donc pas qu'en matière d'hymen la loi suisse admet les cas de force majeure. Tu es obligé de partir, mais tu veux te marier avant ton départ? Attends-moi ici; dans cinq minutes, je reviendrai, accompagné d'un maire et de trois témoins; je servirai de quatrième témoin, si tu le permets.

Bidache ne se vante pas, comme on le croirait, d'accomplir des choses impossibles. Cinq minutes après, il reparaît, escorté non

seulement de M. Turler, maire de Versoix, mais encore d'un escadron volant de demoiselles américaines qui représentent sous une forme charmante « le peuple assemblé dans ses comices. » A peine l'une de ces demoiselles, miss Arabella Bloomfield, a-t-elle aperçu M. Turler qu'elle pousse une exclamation comique : — Ah! monsieur le maire, quel délicieux valseur vous faites! Et comme vous conduisez bien le cotillon! — Puis, passant à un autre ordre d'idées tout aussi sérieux : — Vous rappelez-vous, ma chère Léa, l'air russe que nous avons entendu, l'autre soir, chez les Smithson? — Cet air russe est une havanaise, dit M. Turler, avec la conviction d'un savant discutant sur les incunables. — Miss Arabella frappe déjà les touches du piano, dodeline de la tête, insuffle des vocalises dans l'espace. Pendant ce temps, M. le maire a ceint son écharpe aux couleurs fédérales; le « raisonneur » de la pièce, M. Fargis, prononce cette phrase, qui a soulevé une tempête dans une certaine portion du public :

— Décidément,... le mariage civil;... ça manque de prestige!

Cependant le maire a adressé aux futurs époux amenés devant lui les questions d'usage : — Mademoiselle consentez-vous à prendre pour mari...? Monsieur, consentez-vous à prendre pour femme?... — Ni Daniel Rochat, ni Léa Henderson n'ont hésité dans leurs réponses affirmatives.

Les deux jeunes gens sont donc mariés devant la loi « humaine » ; mais voici un nouveau venu qui entre, long, maigre, en costume de clergyman. Ce personnage s'approche des invités, il serre la main de celui-ci; il échange un salut avec celui-là; il a l'air affectueux et doux. Daniel Rochat se rapproche de Léa :

— Quel est cet importun? demande-t-il.

Elle lui réplique en souriant :

— C'est le pasteur *qui nous mariera* tantôt.

Ce petit mot, jeté au hasard, est un des coups de théâtre les plus surprenants que j'aie vus dans ma vie de critique. Jusque-là la pièce se préparait; elle n'existait qu'à l'état d'ébauche. Il a suffi d'un mot pour que les situations fussent changées et pour que le drame terrible, impitoyable, se dessinât à l'horizon.

En effet, Rochat, marié *civilement*, se considère comme engagé sans retour; Léa, protestante (mais j'expliquerai plus loin que ce protestantisme n'est qu'une feinte), attend la cérémonie religieuse pour se croire définitivement l'épouse de l'homme qu'elle a choisi.

Rochat ne peut accepter d'aller au temple; que diraient les frères et amis? Que dirait-on à Paris, sur les boulevards, à la buvette parlementaire, dans les réunions du Grand-Hôtel, à la société du Bon-Bock? En acceptant les secours d'une religion quelconque, Rochat mentirait aux «principes» de toute son existence. Il ne peut être marié ni par un prêtre, ni par un ministre luthérien, ni par un bonze, ni par un rabbin israélite; il fait ouvertement profession d'athéisme et de libre-pensée, et l'explication qu'il a à ce sujet avec miss Henderson est une des scènes les plus émouvantes de la comédie.

Daniel Rochat veut entraîner sa femme avec lui; elle refuse de le suivre. Il lui demande de quitter le toit de mistress Powers, sous lequel elle s'est réfugiée; vains efforts! Léa répond fermement:

— Tant que M. Rochat n'aura pas consenti à me jurer fidélité devant Dieu comme je lui ai juré obéissance devant les hommes, rien ne sera fait; je me regarderai comme libre et je lui laisserai sa propre liberté.

Bidache s'interpose entre les deux fiancés qui se sont séparés, furieux.

Il apporte une lettre de Daniel; celui-ci demande, au moins, à être reçu. Léa s'oppose à ce projet. Ce que voyant, Daniel se passe de la permission et se présente tout de même. — Une dernière fois, dit miss Henderson, consentez-vous, oui ou non, à m'accompagner à l'église? — Hé bien! répond le député intransigeant, je consens à venir avec vous devant le chapelain qui demeure à l'extrémité du parc. Seulement, la nuit nous couvrira de son ombre; personne n'en saura rien. — Au contraire, s'écrie la jeune femme, je veux que de nombreux témoins assistent à l'engagement que vous prendrez. Je vais sonner mes domestiques, prier mes parents de descendre, réunir mes amis... Elle se précipite vers la sonnette; Rochat arrête le bras de miss Henderson et après une lutte morale de quelques secondes:

— Adieu, dit-il, je ne vous reverrai jamais!

Il n'y a qu'un dénouement possible à un conflit aussi violent. Le divorce règne sur les terres helvétiques; c'est le cas ou jamais de l'employer. Bidache, ce conseilleur éternel, y a songé tout de suite. Léa Henderson et Daniel Rochat divorceront; un papier est préparé; Léa le signe sans hésiter, et la toile tombe au moment où le moins marié des orateurs va en apposant son paraphe imiter l'exemple de sa pseudo-femme.

On a critiqué cette fin, on l'a même taxée d'immorale, sous prétexte que M. Sardou encourageait l'institution du divorce, en montrant un cas où, effectivement, cette institution pourrait paraître un bienfait. Le reproche me semble peu fondé et voici pourquoi. Miss Léa et son époux ne sont mariés que légalement; par conséquent la loi a tout pouvoir de dénouer ce qu'elle a noué toute seule. Oh! si le prêtre avait passé par là, ce serait différent! Mais les deux jeunes gens ont comparu devant un brave Monsieur en habit noir, qui leur a demandé s'ils se convenaient réciproquement; cette question n'ayant pas paru indiscrète aux futurs époux, ils ont répondu à M. le maire qu'ils se convenaient à merveille. Le lendemain, pour certaines raisons que M. Sardou nous explique, les candidats au mariage de la veille sont venus déclarer qu'ils s'étaient trompés et qu'ils ne se convenaient plus : — Ne vous chagrinez pas pour si peu, a dit M. Turler (premier cotillonneur de Suisse) ; vous avez donné votre signature pour vous lier, vous la donnerez pour vous délier, et tout ira fort bien dans le meilleur des mondes. — Je ne vois rien là dedans que de très logique et je ne connais rien de plus inoffensif qu'un divorce dans ces conditions-là.

Le divorce « ordinaire » — celui contre lequel nous sommes tous, celui contre lequel M. Paul Féval écrit en ce moment des pages si éloquentes, — s'applique à des gens réellement et solidement mariés; mais ici, il n'y a qu'un mariage fictif, non consommé entre les deux parties; le divorce qui suit ce mariage est tout aussi chimérique que la cérémonie elle-même; et ces unions, ces raccommodements, ces séparations à l'amiable, se passent dans la région des contes bleus, devant un magistrat chargé d'enregistrer l'expression de deux volontés, mais parfaitement inapte à enchaîner les consciences par un sacrement. Divorce inoffensif, je maintiens l'épithète.

Pourquoi M. Sardou, disent quelques personnes, a-t-il choisi une héroïne protestante? Ce second reproche se réfute aussi facilement que le premier. M. Sardou a choisi une protestante, parce que, pour la fin du second acte que j'ai racontée plus haut, il ne pouvait pas faire entrer en scène un prêtre catholique, tandis qu'il n'y avait aucun inconvénient à faire venir un pasteur. M. Sardou respecte le prêtre; or le théâtre, quoi qu'on dise, est un lieu qui manque d'honnêteté et où la robe sacerdotale ne doit jamais être traînée. J'avoue que je ne puis voir sans répulsion des figurants revêtus de

la pourpre des cardinaux dans la procession de la *Juive;* les dominicains qui chantent dans les *Huguenots* la bénédiction des poignards me donnent sur les nerfs; encore la musique jette-t-elle comme un voile entre l'indécence du spectacle et le sentiment des spectateurs.

Dès qu'il s'agit de la comédie parlée, la représentation des choses sacrées devient tout à fait odieuse. Non, je n'aurais point admis que la soutane d'un prêtre se montrât au Théâtre-Français entre les redingotes des choristes mâles et les coiffures à l'oiseau des choristes de l'autre sexe. Je suis même reconnaissant à M. Sardou de m'avoir épargné cette mascarade désagréable. D'ailleurs, s'il est des livres que l'on lit entre les lignes, il est aussi des pièces que l'on comprend à demi mot. Le clergyman de M. Sardou ne ressemble nullement aux théologiens de Genève; ce n'est pas non plus le cœur d'une protestante, c'est le cœur d'une catholique qui bat dans la poitrine de Miss Léa.

En veut-on la preuve?

Ecoutez la scène pendant laquelle Miss Henderson apprend à son demi-mari qu'elle a horreur de l'athéisme. Daniel Rochat épuise une longue série de raisonnements en faveur de la libre-pensée. Mais Léa :

— Non, Daniel, ne me parlez pas ainsi!... Vous athée! Vous, en qui j'avais placé ma confiance, mes rêves, mes légitimes espoirs de bonheur!... Vous qui m'apparaissiez, entouré d'une triple auréole de talent, de probité, de foi!... Vous, athée!... Ah! quelle désillusion!

— Tous mes amis sont ainsi.

— Ce n'est pas possible!

Léa se cache le visage dans ses mains et sanglote; quant au brillant député, il fait assez piteuse mine, je dois en convenir. Léa soutient qu'elle n'est pas mariée, rien que pour avoir comparu devant M. Turler, qui danse si bien :

— Mais alors, dit Daniel, qu'avez-vous pensé faire en inscrivant votre nom au bas d'un registre?

— Je ne sais pas, moi...; j'ai cru que cela venait après la signature du contrat.

— Qu'est-ce donc pour vous que le mariage civil?

— Une formalité.

— Et le mariage religieux?

— Un serment !

Voilà une pensée très claire, très nette, et qui contient toute la moralité de la pièce de M. Sardou. On m'objectera que dans d'autres moments l'auteur semble prendre parti pour les billevesées positivistes de Daniel Rochat; mais il faut se mettre en garde contre cette impulsion. Rochat est un athée, il doit parler en athée; il expose, d'une voix vibrante, des théories aussi pernicieuses que savamment préparées. Si M. Sardou avait fait de son Daniel Rochat un imbécile, on aurait reproché avec raison à l'auteur de s'être ménagé contre l'impiété une victoire trop aisée. Rochat est un homme égaré par une éducation détestable, par des passions impérieuses, par des doctrines fausses; ce n'est pas, ce ne pouvait pas être un sot. Au point de vue des règles de l'art, il fallait que le personnage fût posé comme l'a posé M. Sardou, ou il ne fallait pas commencer la pièce.

Mais puisque j'en suis sur le chapitre de l'art pur, je vais me permettre de formuler ici quelques légères critiques.

Miss Léa, comme on sait, découvre, au troisième acte, que son mari est athée. — Quoi! elle a attendu jusque-là pour se renseigner sur des sentiments religieux auxquels elle tient tant? En écoutant Daniel, lorsqu'il pérorait dans les salons du Château de Ferney, miss Léa a dû s'apercevoir pourtant que son futur mari n'était pas précisément orthodoxe. Quand un individu prononce l'éloge de la *Pucelle* et de *Candide*, on devine sans beaucoup d'efforts à quelle école il appartient. Voltaire est une pierre de touche; on ne peut à la fois se déclarer pour lui et contre lui. Si j'entends un étranger se pâmer devant les beautés du *Dictionnaire philosophique*, je devine les opinions de cet inconnu; je devine même à quelle catégorie de journaux il est abonné.

Miss Léa ne suppose pas une minute qu'un panégyriste du vieil Arouet puisse avoir des préjugés contre la religion; mais ce qui me paraît le comble de l'invraisemblance, c'est que le personnage principal de la pièce commette à son tour une bévue du même ordre et de la même valeur. En effet, Daniel Rochat ne dit pas un mot à sa fiancée du mariage religieux, comme s'il était admis couramment que personne ne se mariât à l'église. Une pareille négligence s'excuse difficilement. Un député et une Américaine ont beau se rencontrer, se plaire, s'envoyer des soupirs, s'adresser des compliments, il y a des questions qui priment ces fadaises sentimentales.

— Pardon, monsieur, de quelle religion êtes-vous?

— Pardon, mademoiselle, nous marions-nous au tambour, comme sous la première révolution?

Il y a des précautions qu'il faut prendre avant de se mettre la main dans la main et de répondre : *oui*, aux autorités constituées.

Maintenant, tout en rendant justice aux bonnes intentions de M. Sardou, je ne suis pas bien certain qu'il ait choisi un sujet né viable, au point de vue de la scène. Dans *Rabagas*, la satire éclatait à chaque page; chaque tirade portait avec soi son pétard; cela étincelait, détonnait, montait en l'air, comme un paquet de fusées; les ennemis riaient, n'osant pas s'indigner trop ouvertement contre les applaudissements des amis.

Cette fois, la pièce roule sur des controverses théologiques et sur des articles de droit public. Les dialecticiens abondent, pareils à ces insectes que nous voyons sauter sur le sable de la mer. Ils pullulent. Tantôt, c'est le savant M. Fargis qui soutient, ma foi, d'excellentes choses; tantôt, c'est le docteur Bidache, dont les idées naturalistes concordent assurément avec celles de M. Littré sur l'origine si miesque de la race humaine. Mistress Powers rappelle, par son fanatisme puritain, les sorcières de Walter Scott. Quant aux deux fiancés, ils entassent, en sens contraire, arguments sur arguments; Pétrarque et Laure devisant par bordées de syllogismes au bas de la fontaine de Vaucluse.

LÉA

Laisse-toi convaincre et toucher. Mais crois-moi donc, je t'en supplie! Laisse-toi aimer en Dieu! C'est lui qui m'a mise sur ton chemin pour te ramener à son amour... Il ne faut pas être ingrat! Si je suis là, c'est grâce à lui! Fais-donc quelque chose pour lui! Et pour moi aussi!... Je te demande si peu. De croire à ton âme seulement; c'est donc bien difficile? N'est-ce pas que tu as une âme? Dis que tu as une âme, dis-le!

DANIEL

Deux! — La tienne et la mienne!

LÉA

La nôtre! Dis que tu crois en Dieu!... un peu!... un tout petit peu! ..

Je ne nie pas qu'il n'y ait là une grande puissance de tendresse chrétienne; je maintiens seulement que cela gagne à être lu et non à être joué. Les personnes qui connaissent l'art dramatique me comprendront; je désespérerais de me faire entendre des autres.

La première soirée de *Daniel Rochat* a présenté l'aspect d'une véritable bataille. Aux fauteuils d'orchestre, dans les loges, — c'est-à-dire aux places élégantes, — on a soutenu l'auteur, tandis que les locataires des stalles d'amphithéâtre s'en donnaient à cœur joie. La Comédie française ne s'était pas vue à pareille fête depuis *Henriette Maréchal*, des frères de Goncourt.

Après l'épisode du mariage civil, un spectateur s'est levé en criant de toutes ses forces :

— On outrage nos institutions!

L'orage qui grondait pendant les trois premiers actes s'est déchaîné au quatrième et au cinquième avec une violence inouïe. La plume se refuse à tracer l'aspect de cette salle en délire, partagée en deux camps. S'il y avait eu un sixième acte, on en serait venu aux coups de poing. Certes, les bravos l'emportaient en nombre sur les sifflets; mais une seule protestation suffit à étouffer dix témoignages de sympathie. Quand le comédien qui jouait Daniel Rochat est venu, selon la coutume, nommer l'auteur de la pièce, un tel vacarme régnait du plancher au cintre, que la voix de M. Delaunay s'est perdue en pleine tempête. D'instinct, on a battu des mains ou l'on a hué.

Nous avons dû faire, en analysant l'ouvrage, quelques réserves indispensables; cependant il nous sera permis de louer sans réserves M. Victorien Sardou de l'audace avec laquelle il s'est aventuré dans une partie délicate. Il comptait, j'en suis certain, sur les insultes qui ont accueilli certains passages de sa pièce; du moment que ces affronts étaient prévus, ils perdent toute importance, toute signification.

Polyeucte, lu à l'hôtel de Rambouillet, n'y rencontra que froideur et dédain. Sans vouloir rapprocher *Daniel Rochat* de la magnifique tragédie de Corneille, nous dirons que le talent, pas plus que le génie, n'est à l'abri de l'injustice des hommes. M. Sardou, en écrivant sa comédie, savait très bien qu'il abordait un danger; il ne se dissimulait pas que beaucoup de ses amis l'abandonneraient et que ses adversaires le tiendraient au bout de leur escopette, eux. N'importe : il est allé au combat, poussé par ce besoin qui tourmente les âmes hautes et qui entraîne les cœurs intrépides vers les sommets périlleux. L'engagement a eu lieu. M. Sardou est-il resté sur le carreau? Je n'en crois rien; *Daniel Rochat* est la revanche de *Séraphine;* un acte de repentir après le péché. M. Sardou (à tort) s'était

jadis moqué des dévotes; il est revenu à de meilleurs sentiments et il a dessiné un type de femme pieuse, qui restera. Je ne désire pas la courte honte du prochain; mais je souhaiterais, aux indulgents confrères qui ont sifflé *Daniel Rochat*, les qualités nécessaires pour écrire une comédie aussi originale, aussi hardie, aussi piquante pour la curiosité publique. N'est pas discuté qui veut; c'est le privilège des grands esprits.

Daniel Bernard.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS,
ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE
EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

A nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

Le mystérieux dessein de la sagesse divine que Jésus-Christ, le Sauveur des hommes, devait accomplir sur la terre, a eu pour objet de faire que Notre-Seigneur restaurât divinement par Lui et en Lui le monde, qui vieillissait comme frappé de vétusté. C'est ce que l'apôtre saint Paul a magnifiquement exprimé par une grande parole, lorsqu'il écrivait aux Éphésiens : « Le sacrement de sa volonté... c'est de restaurer dans le Christ toutes les choses qui sont au ciel et sur la terre (1). » Et, en effet, lorsque le Seigneur Jésus-Christ décida d'exécuter l'ordre que lui avait donné son Père, aussitôt, chassant la vétusté, il donna à toutes choses comme une nouvelle forme et un nouvel aspect. Car les blessures que le péché de notre premier père avait faites à la nature humaine, Lui-même les guérit : tous les hommes qui, par la nature, étaient fils de la colère, il les rétablit en grâce avec Dieu; ils étaient fatigués par de longues erreurs, il les amena à la lumière et à la vérité; ils étaient chargés de toutes sortes d'impuretés, il les renouvela par l'infusion de toutes les vertus, et leur ayant rendu l'héritage de la béatitude éternelle, il leur donna

(1) Ad. Eph. I, 9-10.

l'espoir certain que leur corps mortel et caduc serait un jour participant de l'immortalité et de la gloire céleste. Puis, afin que de si remarquables bienfaits demeurassent sur la terre aussi longtemps que les hommes eux-mêmes, il établit l'Église comme dispensatrice de ses dons; et, prévoyant l'avenir, il ordonna qu'elle réglerait ce qui pourrait être troublé dans la société humaine, qu'elle rétablirait ce qui pourrait venir à décheoir.

Or, bien que cette restauration divine, dont Nous avons parlé, atteigne principalement et directement les hommes établis dans l'ordre surnaturel de la grâce, néanmoins les fruits précieux et salutaires qui en découlent se sont fait aussi largement sentir dans l'ordre naturel. Aussi la société universelle du genre humain, aussi bien que chaque homme en particulier, en ont-ils partout tiré une grande perfection. En effet, l'ordre social chrétien une fois fondé, il arriva heureusement que tous les hommes et chacun d'eux apprirent et s'accoutumèrent à se reposer dans la providence paternelle de Dieu; à nourrir l'espoir certain des secours célestes; ce qui amena, par voie de conséquence, la force, la modération, la constance, l'égalité d'âme provenant de la paix, enfin un grand nombre de vertus éclatantes et de bonnes œuvres. Quant à la société domestique et civile, il faut admirer combien elle en a reçu de dignité, de force et d'honnêteté. L'autorité des princes devint plus équitable et plus sainte; l'obéissance des peuples plus facile et plus prompte; l'union des citoyens plus étroite; plus sûr le droit de la propriété. Bref, la religion chrétienne veilla et pourvut à toutes les choses qui sont considérées comme utiles dans la cité : si bien que, comme le dit saint Augustin, il ne semble pas qu'elle aurait pu apporter plus d'aide pour bien vivre et vivre heureusement, si elle était née uniquement pour préparer et accroître les avantages et les commodités de la vie mortelle.

Mais notre dessein n'est pas d'énumérer tout ce qui a été fait en ce genre; Nous voulons aujourd'hui parler de la vie domestique, dont le mariage est le principe et le fondement.

Tout le monde sait, Vénérables Frères, quelle est la véritable origine du mariage. Car, bien que les détracteurs de la foi chrétienne refusent de reconnaître en ce point la perpétuelle doctrine de l'Église, bien qu'ils s'efforcent depuis longtemps déjà d'effacer la mémoire de toutes les nations et de tous les siècles, cependant ils n'ont pu ni éteindre ni affaiblir la force et l'éclat de la vérité. Nous

rappelons donc des choses connues de tous, et qui ne sont douteuses pour personne, en disant qu'après avoir, au sixième jour de la création, formé l'homme du limon de la terre, et après avoir envoyé sur sa face le souffle de vie, Dieu voulut lui adjoindre une compagne qu'il tira merveilleusement des flancs de l'homme lui-même pendant qu'il dormait. Par là, Dieu, qui est la Providence même, voulut que ce couple d'époux fût le principe naturel de tous les hommes, principe par lequel il faudrait en tout temps que se propageât le genre humain, et qu'il se conservât, sans que jamais cessassent les procréations. Et cette union de l'homme et de la femme, afin qu'elle répondît mieux aux très sages conseils de Dieu, elle s'offrit dès ce temps-là avec deux propriétés principales, et nobles entre toutes, qui furent comme profondément imprimées et gravées, à savoir : l'unité et la perpétuité. C'est ce que nous voyons ouvertement déclaré et confirmé dans l'Évangile par la divine autorité de Jésus-Christ, qui affirma aux juifs et aux apôtres que le mariage, par son institution même, devait avoir lieu seulement entre deux êtres, à savoir : entre l'homme et la femme ; que des deux il devait se faire comme une seule chair, et que le lien nuptial était, par la volonté de Dieu, si intimement et fermement noué, qu'il ne pouvait être ni rompu ni relâché par quelqu'un d'entre les hommes. « L'homme « adhérera à la femme, et ils seront deux en une seule chair. C'est « pourquoi ils ne sont déjà plus deux, mais une seule chair. Ce « donc que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point (1).

Mais cette forme de mariage si excellente et si haute, commença peu à peu à se corrompre et à périr chez les peuples païens, elle parut même s'obscurcir et s'éclipser jusque dans la race des Hébreux. Car chez eux, cette coutume s'était établie au sujet des épouses, qu'il fût permis à chaque homme d'en avoir plus d'une, et après, comme Moïse, en raison de la dureté de leur cœur (2), avait eu l'indulgence de leur permettre le pouvoir de répudier, la porte fut ouverte au divorce. Quant à la société des gentils, il paraîtrait à peine croyable de dire quelle déformation et quelle corruption les noces avaient subies, car elles étaient soumises aux flots des erreurs de chaque peuple et des plus honteuses passions. Plus ou moins, toutes les nations parurent ainsi désaprendre la notion et l'origine

(1) Matth. XIX, 5-6.
(2) Matth. XIX, 8.

vraie du mariage, et c'est pourquoi de toutes parts on édictait sur le mariage des lois qui parussent répondre au besoin public, mais non pas celle que réclamait la nature. Des rites solennels, inventés selon les caprices des législateurs, faisaient que les femmes obtenaient ou bien le nom honnête d'épouse, ou bien le nom honteux de concubine. Bien plus, on en était venu à ce point que, par l'autorité des chefs de l'État, on décidait qui pouvait se marier et qui ne le pouvait pas, les lois étant de la sorte iniques pour beaucoup, et pour beaucoup injurieuses.

En outre, la polygamie, la polyandrie, le divorce furent cause que le lien nuptial se relâcha considérablement. Il s'éleva aussi une grande perturbation dans les droits et les devoirs mutuels des époux, le mari ayant acquis la propriété de son épouse et lui ordonnant, souvent sans juste cause, de reprendre ses biens; pendant qu'à lui-même il lui était permis de se précipiter dans la licence la plus indomptée et la plus effrénée, et « de fréquenter les lupanars et les « servantes, comme si la faute venait de la dignité compromise et « non de la volonté qui fait le mal (1). »

La licence de l'homme étant ainsi déchaînée, rien n'était plus misérable que la femme, rabaissée à ce point d'humiliation qu'elle était tenue pour ainsi dire comme un instrument acheté pour assouvir la passion ou pour obtenir une postérité. On n'eut même pas honte de vendre et d'acheter des femmes pour le mariage, ainsi que l'on fait pour les choses corporelles (2) ; en même temps on donnait au père et au mari la faculté d'infliger à la femme le dernier supplice. Sortie de tels mariages, la famille devenait nécessairement ou bien la propriété du gouvernement, ou bien le domaine du père de famille à qui les lois donnaient, en outre, le pouvoir non seulement de faire et de rompre à son gré les mariages de ses enfants, mais d'exercer sur eux-même un barbare pouvoir de vie et de mort (3).

Mais enfin un soulagement et un remède furent divinement appliqués à tant de vices et à tant d'ignominies dont les mariages étaient souillés ; Jésus-Christ, voulant rétablir la dignité humaine et perfectionner les lois mosaïques, montra un souci du mariage, qui ne fut ni la plus petite ni la dernière de ses sollicitudes ; car il

(1) Hieronym., Oper. t. I, col. 455.
(2) Arnob, *adv. Gent*, 4.
(3) Dionys. Halicar, l. II, c. XXVI-XXVII.

voulut ennoblir par sa présence les noces de Cana en Galilée, et il les rendit mémorables par le premier des prodiges qu'il mit au jour (1). C'est pourquoi les commencements d'une nouvelle sainteté dans les mariages des hommes paraissent dater de ce jour-là. Ensuite il ramena le mariage à la noblesse de sa première origine, soit en réprouvant les mœurs des Hébreux, qui abusaient de la multiplicité des épouses et de la faculté de les répudier, soit, surtout en prescrivant que personne n'osât dissoudre ce que Dieu avait joint par un lien d'union perpétuel, C'est pourquoi, après avoir écarté les difficultés apportées en cette question par les institutions mosaïques, et prenant le rôle de législateur suprême, il décréta sur les époux ce qui suit : « Or, je vous dit que quiconque aura renvoyé « son épouse, hors le cas de fornication, et en aura pris une autre, « celui-là commet un adultère, et celui qui aura pris cette femme « renvoyée commet aussi un adultère (2). »

Or, ce qui a été décrété et établi par l'autorité de Dieu sur les mariages, les apôtres, messagers des lois divines, l'ont confié, en termes plus explicites et plus clairs encore, à la tradition et aux lettres. Or, il faut rappeler ce que, fidèles à l'enseignement des apôtres, « les Saints Pères, les Conciles et la tradition universelle « de l'Eglise nous ont toujours appris (3), » à savoir que Notre-Seigneur Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement; qu'il a fait en même temps que les époux, entourés et fortifiés par la grâce céleste, fruit de ses mérites, puissent acquérir la sainteté dans le mariage même, et qu'en ce mariage rendu conforme au modèle de son mariage mystique avec l'Église il a rendu plus parfait l'amour qui vient de la nature (4) et il a serré plus étroitement par le lien de l'amour divin la société de l'homme et de la femme qui est, de sa nature, individuelle. « Maris, dit saint Paul aux « Ephésiens, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise « et s'est livré lui-même pour elle afin de la sanctifier. Les maris « doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps... car « jamais personne n'a haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne « comme le Christ l'Église, parce que nous sommes les membres « de son corps, formés de sa chair et de ses os. C'est pourquoi

(1) Joan, II.
(2) Matth. XIX, 9.
(3) Trid. sess. XXIV, in pr.
(4) Trid. sess. XXIV, c. I, *De reform. matr.*

« l'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, « et ils seront deux dans une seule chair. Ce sacrement est grand; « je dis dans le Christ et dans l'Église (1). »

Les apôtres nous ont appris de même que l'unité et la fixité perpétuelle, qui était requise à l'origine du mariage, Jésus-Christ a voulu qu'elle fût sainte et qu'on ne la violât en aucun temps. « A « ceux qui sont unis par le mariage, dit encore saint Paul, je dis, « ou plutôt ce n'est pas moi, c'est le Seigneur, que la femme ne « doit pas s'éloigner de son mari; que si elle s'en retire, qu'elle « reste sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari (2). » Et encore : « La femme est liée à la loi, tant que vit son mari; que « si son mari vient à mourir, elle est libre (3). » C'est donc pour ces motifs que le mariage est un grand sacrement (4), *honorable en tout* (5), pieux, chaste, à révérer, parce qu'il renferme l'image et la signification des choses les plus élevées. Mais ce n'est pas seulement dans ce que nous avons rappelé que gît la perfection chrétienne et la plénitude du mariage; car il a été proposé en premier lieu à la société nuptiale quelque chose de plus haut et de plus noble qu'il n'en avait été auparavant; il lui est ordonné en effet de tendre, non pas seulement à la propagation du genre humain, mais à l'enfantement du peuple de l'Église, d'un peuple de « concitoyens des saints « et de serviteurs de Dieu (6), afin qu'un peuple fût procréé et « élevé pour le culte et la religion du vrai Dieu et de notre Sauveur « Jésus-Christ (7). »

En second lieu, les devoirs de chacun des deux époux sont nettement définis, leurs droits exactement décrits. Ainsi il est nécessaire qu'ils soient toujours dans la disposition de comprendre qu'ils se doivent mutuellement le plus grand amour, une foi constante, une aide prompte et assidue. Le mari est le chef de la famille et la tête de la femme; pour celle-ci, parce qu'elle est la chair de sa chair et l'os de ses os, qu'elle soit soumise à son mari et qu'elle lui obéisse, non à la manière d'une esclave, mais d'une compagne, c'est-à-dire de manière que ni l'honnêteté ni la dignité ne manquent à l'obéis-

(1) Ad. Eph. V, 25 et seqq.
(2) I Cor. VII, 10-11.
(3) Ibid, V, 39.
(4) Ad. Eph. V. 32.
(5) Ad. Hebr. XIII, 4.
(6) Ad. Eph. II, 19,
7 Catech. Rom. c. VIII.

sance ainsi rendue. Dans celui qui commande, ainsi que dans celle qui obéit, comme ils rappellent tous deux, l'un l'image du Christ, l'autre de l'Église, que la divine charité soit toujours présente afin de régler le devoir, car « le mari est le chef de la femme comme le « Christ est le chef de l'Église. Mais de même que l'Église est « soumise au Christ, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs « maris en toutes choses (1). » Pour ce qui regarde les enfants, ils doivent être soumis à leurs parents, leur obéir et leur rendre honneur par conscience; en retour, il faut que les parents appliquent toutes leurs pensées et tous leurs soins à protéger leurs enfants et surtout à les élever dans la vertu. « Priez, élevez-les (vos fils) dans « la discipline et la correction du Seigneur (2). » Par où il est aisé de comprendre que les devoirs des époux ne sont ni peu nombreux, ni légers; néanmoins, pour les bons époux, à cause de la vertu qu'ils reçoivent dans le sacrement, ces devoirs sont non seulement tolérables mais encore pleins de joie.

Jésus-Christ donc, lorsqu'il eut de nouveau ramené le mariage à une si grande perfection, en remit et confia toute la discipline à l'Église. L'Église, en effet, exerça ce pouvoir sur les mariages des chrétiens en tout temps et en tout lieu; elle l'exerça de telle sorte qu'on voyait bien que ce pouvoir lui appartenait en propre, qu'il ne lui venait pas du consentement des hommes, mais qu'elle l'avait acquis par la volonté divine de son auteur. Avec quel soin et quelle vigilance elle s'occupa de maintenir la sainteté du mariage et de lui garder son véritable caractère, cela est trop connu pour qu'on doive le démontrer.

Nous voyons, par exemple, que les amours dissolus et libres (3) ont été condamnés par une sentence du concile de Jérusalem; nous voyons un citoyen de Corinthe, coupable d'inceste, condamné par l'autorité de saint Paul (4); nous voyons encore repoussés constamment et chassés avec la même force et la même vigueur les efforts de ceux qui s'attaquent au mariage chrétien, comme faisaient, aux premiers temps de l'Église, les gnostiques, les manichéens, les montanistes, et de nos jours les mormons, les saint-simoniens, les phalanstériens, les communistes.

(1) Ad. Eph. V, 23-24.
(2) Ad. Eph. VI, 4.
(3) Art. XV, 29.
(4) I. Cor. V, 5.

Ainsi encore le droit du mariage a été établi également entre tous et le même pour tous, par la suppression de l'ancienne distinction entre esclaves et ingénus (1) ; les droits du mari et de la femme ont été rendus égaux, car, ainsi que le disait saint Jérôme (2), « chez « nous ce qui n'est pas permis aux femmes ne l'est pas non plus « aux maris, et ils subissent le même joug dans une même condi- « tion ; » les droits ont été aussi fermement établis les mêmes en récompense de la bienveillance et pour la réciprocité des devoirs, la dignité de la femme a été reconnue et réclamée ; il a été défendu au mari de punir de mort la femme adultère (3) et de violer la foi jurée, pour satisfaire ses passions et son impudicité. Et il a été fait aussi cette grande chose que l'Église, autant qu'elle l'a pu, a limité le pouvoir des pères de famille en ce sens qu'ils ne pussent rien amoindrir de la juste liberté de leurs fils et de leurs filles qui veulent se marier (4) ; de plus l'Église a décrété que le mariage entre parents et alliés à certains degrés pourrait être nul (5), afin que l'amour surnaturel des époux se répandît en un champ plus vaste ; elle a pris soin, autant qu'elle l'a pu, d'écarter du mariage l'erreur, la violence et la fraude (6) ; elle a voulu maintenir intacte la sainte pudeur de la couche nuptiale, la sécurité des personnes (7), l'honneur des mariages (8), les droits de la religion (9). En un mot, elle a fortifié cette institution divine avec tant de forces et des lois si prévoyantes que tout juge impartial devra, même en cette question du mariage, reconnaître qu'il n'est pas pour le genre humain de meilleur gardien et de plus ferme vengeur que l'Église, dont la sagesse a toujours triomphé de la suite des temps, des injures des hommes et des innombrables vicissitudes des choses publiques.

Mais, en raison des efforts de l'ennemi du genre humain, ils ne manquent pas ceux qui, de même qu'ils répudient avec ingratitude les autres bienfaits de la Rédemption, méprisent ou méconnaissent

(1) C. I, *De conjug. serv.*
(2) Oper. t. I, col 455.
(3) Can. *Interfectores et* Can. *Admenere*, q. 2.
(4) C. XXX, q. 3, c. 3 *de Cognat. spirit.*
(5) C. VIII, *consang. et affin.;* c. I, *De cognat. legali.*
(6) C. XXVI, *De sponsal.;* c. XIII, XV, XXIX, *De sponsal. et matrim.;* et alibi.
(7) C. I, *De convers infid.;* c. V et VI *de eo qui duxit in matr.*
(8) C. III, V et VIII, *De sponsal et matr.* Trid. sess. XXIV, c. III, *De reform. matr.*
(9) C. VII, *De divort.*

tout à fait le rétablissement et la restauration du mariage en sa perfection. On reproche à la plupart des anciens d'avoir été ennemis du mariage en quelque partie de cette institution, mais ils pèchent d'une façon bien plus pernicieuse ceux de notre âge qui ont à cœur de pervertir absolument la nature même du mariage, rendu parfait et complété en tous ses nombres et parties.

La raison de ceci, c'est principalement qu'étant imbus des opinions d'une fausse philosophie et livrés à des habitudes corrompues, la plupart des esprits ne supportent rien avec tant de peine que d'être soumis et d'obéir, et ils travaillent avec acharnement à faire que non seulement les hommes en leur particulier, mais encore les familles et toute la société humaine, méprisent avec orgueil la souveraineté de Dieu. Or, comme la source et l'origine de la famille et de la société humaine tout entière résident dans le mariage, ils ne peuvent souffrir en aucune façon qu'ils soient soumis à la juridiction de l'Église; bien plus, ils s'efforcent de le faire déchoir de toute sainteté et de le faire entrer dans la petite sphère de ces choses qui ont été instituées par l'autorité des hommes et sont réglées et administrées par le droit civil des peuples.

De là il devait nécessairement arriver qu'ils attribuassent aux chefs de l'État tous droits sur les mariages et qu'ils déclarassent que l'Église n'en a aucun, attendu que si elle a exercé autrefois un pouvoir de ce genre, ç'a été, d'après eux, par l'indulgence ou contre le droit des princes. Mais, disent-ils, il est temps que ceux qui gouvernement l'État revendiquent fortement leurs droits et s'appliquent à régler selon leur volonté tout ce qui concerne la matière du mariage.

C'est de là que sont, comme on les appelle vulgairement, venus les *mariages civils;* de là ces lois votées sur des causes qui sont des empêchements au mariage; de là ces sentences judiciaires sur les contrats conjugaux, en vue de décider s'ils sont valides ou non. Enfin nous voyons qu'en cette matière on a ôté avec tant de zèle à l'Eglise toute faculté de constituer et de proclamer le droit, que désormais on ne tient nul compte ni de son divin pouvoir, ni des lois prévoyantes dont ont vécu si longtemps les nations auxquelles était parvenue, avec la sagesse chrétienne, la lumière de la civilisation.

Cependant les *naturalistes* et tous ceux qui, se posant en adorateurs absolus de la divinité de l'État, s'efforcent de troubler tous les pays par ces mauvaises doctrines, ne peuvent éviter le reproche de

fausseté. En effet, comme le mariage a Dieu pour auteur et a été dès le principe comme une ombre de l'incarnation du Verbe de Dieu, il y a par cela même en lui quelque chose de sacré et de religieux, non surajouté, mais inné, et qui n'est pas l'effet de conventions humaines, mais l'œuvre primitive de la nature.

C'est pourquoi Innocent III (1) et Honorius III (2), nos prédécesreurs, ont pu à raison et sans témérité affirmer que *le sacrement de mariage existe chez les fidèles et chez les infidèles.* Nous en attestons les monuments eux-mêmes de l'antiquité, les mœurs et les institutions des peuples qui étaient le plus rapprochés de la condition humaine et se distinguaient par une notion plus parfaite du droit et de l'équité ; il est constant que chez tous ces peuples, par l'effet d'une disposition habituelle et antérieure des esprits, l'idée du mariage se présentait sous la forme d'une association étroite avec la religion et les choses saintes. Aussi était-il d'usage chez eux que les noces ne se célébrassent point sans les cérémonies de leur culte, l'autorité des pontifes et le ministère des prêtres; tant avaient de force, même dans les âmes privées de la doctrine céleste, la nature des choses, le souvenir des origines et la conscience du genre humain ! Comme le mariage donc est de son essence, de sa nature et de sa propension, même sacré, il est nécessaire qu'il soit réglé et gouverné non par le pouvoir des princes, mais par la divine autorité de l'Eglise, qui seule a le magistère des choses sacrées.

Il faut considérer ensuite la dignité du sacrement, qui en se surajoutant a rendu les mariages des chrétiens les plus nobles de beaucoup. Or, par la volonté de Jésus-Christ, l'Église seule peut et doit statuer et disposer sur les sacrements, de telle sorte qu'il est absurde de vouloir qu'une partie, la plus petite même, de sa pleine puissance, ait passé aux dépositaires du pouvoir civil. Enfin, grand est le poids, grande est l'autorité de l'histoire qui montre amplement que le pouvoir législatif et judiciaire, dont nous parlons, a toujours été librement exercé par l'Église, même dans les temps où l'on prétendait à tort et sottement, que c'était par l'effet du consentement et de la participation des princes temporels. Car, quoi de plus inouï et de plus absurde que de dire que le Christ Seigneur a condamné l'ancien usage de la poligamie et de la répudiation en vertu

(1) C. VIII, *De divort.*
(2) C. XI, *De transact.*

d'une délégation du procurateur de la province ou du roi des Juifs; et de même que l'apôtre Paul a prohibé les divorces et les mariages incestueux par une concession ou en vertu d'un mandat tacite de Tibère, de Caligula, de Néron! Et l'on ne pourra jamais non plus persuader à un homme sain d'esprit, que tant de lois sur la sainteté et l'indissolubilité du mariage (1) sur les unions entre esclaves et *ingénues* (2) ont été portées par l'Église, par permission des empereurs romains, si ennemis du nom chrétien, qui n'avaient rien de plus à cœur que d'étouffer par la force et le meurtre la religion naissante du Christ : et cela surtout, quand ce droit édicté par l'Église s'écartait parfois du droit civil, au point qu'Ignace le martyr (3), Justin (4), Athenagoras (5) et Tertullien (6), dénonçaient publiquement, comme illicites et adultérines, quelques-unes de ces unions que les lois impériales favorisaient cependant.

Par la suite, lorsque toute la puissance eut passé aux empereurs chrétiens, le Souverain Pontife et les évêques réunis en conciles continuèrent toujours avec la même liberté et la même conscience de leurs droits à prescrire et à défendre au sujet du mariage ce qu'ils croyaient utile et convenable pour le temps, quoique ce pût être en opposition avec les institutions civiles. Personne n'ignore combien de dispositions touchant les empêchements de lien, de vœu, de différence de culte, de consanguinité, de crime, de considération publique, furent prises dans les conciles d'Illiberis (7), d'Arles (8), de Chalcédoine (9), de Milevi (10) et les autres par les Pontifes de l'Église, qui étaient souvent en complet désaccord avec les décrets du droit impérial. Il s'en faut même tellement que les princes aient revendiqué pour eux le pouvoir sur les mariages chrétiens, qu'ils ont plutôt reconnu et proclamé qu'il appartenait dans toute sa plénitude à l'Église. En effet, Honorius, Théodose le Jeune, Justinien (11) n'hésitèrent pas à reconnaître que, dans les matières qui

(1) Can. Apost. 16, 17, 18.
(2) Philosophum. Oxon. 1851.
(3) Epist. ad Policarpe, c. v.
(4) Apolog. mai, n. 15.
(5) Legat. pro Christian. nn. 32-33.
(6) De Coron mitit., c. XIII.
(7) De Aiguirre, Conc, Hispan. t. I, can. 18, 15, 16, 17.
(8) Harduin., Act. Concil. t. I, can. 11.
(9) Ibid,, can. 16.
(10) Ibid., can. 17.
(11) Novel, 137.

se rapportent au mariage, ils n'avaient pas plus d'autorité que les gardiens et les défenseurs des sacrés canons; et quant aux empêchements de mariage, s'ils promulguèrent à ce sujet des édits, ils ne dissimulèrent pas que c'était avec la permission et en union avec l'autorité de l'Église (1), au jugement de laquelle ils avaient coutume de recourir ou de déférer avec respect dans les controverses touchant l'honnêteté de la naissance (2), les divorces (3), et toutes les questions enfin qui avaient quelque rapport essentiel avec le lien conjugal (4). C'est donc à bon droit qu'il a été défini au concile de Trente qu'il est dans le pouvoir de l'Église d'établir des empêchements dirimants (5) et que les causes matrimoniales ressortissent aux tribunaux ecclésiastiques (6).

Que personne non plus ne se laisse toucher par cette distinction tant prônée par les légistes régaliens, qui consiste à séparer le contrat nuptial du sacrement, à cette fin de livrer le contrat à la puissance et au bon plaisir des princes temporels, en réservant à l'Église le sacrement. Une pareille distinction, ou, pour mieux dire, cette scission ne saurait être admise, puisqu'il est reconnu que, dans le mariage chrétien, le contrat ne peut être séparé du sacrement, et qu'en conséquence il ne peut y avoir contrat véritable et légitime sans qu'il y ait par cela même sacrement. Car Notre-Seigneur Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement, et le mariage c'est le contrat lui-même, s'il est fait selon le droit. En outre, le mariage est un sacrement, parce qu'il est un signe sacré qui confère la grâce et offre l'image des noces mystiques du Christ avec l'Église. Or, la forme et la figure de ces noces est représentée par le lien de cette souveraine union par lequel l'homme et la femme sont attachés l'un à l'autre, et qui n'est autre que le mariage lui-même. Il résulte de là que toute union légitime entre chrétiens est en soi et par soi sacrement, et qu'il n'y a rien de plus contraire à la vérité que de faire du sacrement une sorte de cérémonie additionnelle, ou de propriété étrangère qui peut être disjointe et séparée au gré des hommes. En résumé, ni la raison ne prouve,

(1) Feger, *Matrim. ex instit Christ.* Pesth, 1835.
(2) C. III, *De ordin cognit.*
(3) C. III, *Dedivort.*
(4) C. XIII, *qui filii sint legit.*
(5) Trid. sess. XXIV, can. 4.
(6) Ibid., can. 12.

ni l'histoire, qui est le témoin des temps, ne montre que le pouvoir sur les mariages des chrétiens a été attribué aux représentants de de l'État. Que si le droit d'autrui a été violé en cette matière, personne ne pourra dire que ce soit par l'Église.

Plût à Dieu que les oracles des naturalistes ne fussent pas aussi féconds en inconvénients et en calamités qu'ils sont pleins de fausseté et d'injustice! Mais il est facile de voir quel mal ont produit les mariages profanes et quel mal ils causeraient au genre humain. C'est une loi divinement établie dès l'origine, que les institutions émanées de Dieu et de la nature, se montrent d'autant plus utiles et salutaires qu'elles demeurent plus intégralement et plus immuablement dans leur état primitif; car Dieu, le créateur de toutes choses, a bien su ce qui convenait à l'établissement et à la conservation de chacune d'elles, et il les a toutes ordonnées par sa volonté et dans son esprit, de telle sorte que chacune atteignît convenablement sa fin. Mais si la témérité ou la malice des hommes veut changer et troubler l'ordre des choses établi avec la plus admirable providence, alors les institutions les plus sagement et les plus utilement disposées commencent à devenir mauvaises ou cessent d'être bonnes, soit qu'elles aient perdu au changement leur efficacité pour le bien, soit que Dieu lui-même préfère tirer ce châtiment de l'orgueil et de l'audace des mortels. Ceux qui nient que le mariage soit sacré et qui, après l'avoir dépouillé de toute sainteté, le mettent au rang des choses profanes, ceux-là renversent les fondements de la nature, et autant ils contredisent aux desseins de la divine Providence, autant ils détruisent, selon leur pouvoir, ces institutions elles-mêmes. Aussi n'est-il pas étonnant que ces efforts insensés et impies produisent cette accumulation de maux, la plus funeste pour le salut des âmes et la plus dangereuse pour l'existence de la société.

Si l'on considère la fin de l'institution divine du mariage, il est évident que Dieu a voulu mettre en lui les sources les plus fécondes du bien et du salut publics. En effet, outre que le mariage tend à la propagation du genre humain, il a aussi pour objet de rendre la vie des époux meilleure et plus heureuse, et cela de plusieurs manières : par l'assistance mutuelle dans le support des épreuves de la vie, par un amour constant et fidèle, par la communauté de tous les biens, par la grâce céleste qui émane du sacrement. Le mariage peut aussi beaucoup pour l'avantage des familles ; car, quand il est

selon l'ordre de la nature et conforme aux desseins de Dieu, il contribue puissamment à maintenir la concorde entre parents, à assurer la bonne éducation des enfants, à régler la puissance paternelle sur le modèle de la puissance divine, à rendre les enfants obéissants à leurs parents, et les serviteurs à leurs maîtres. De tels mariages, les États peuvent attendre une race et des générations de citoyens animés pour le bien, et qui, élevés dans le respect et l'amour de Dieu, considéreront de leur devoir d'obéir à ceux qui commandent justement et légitimement, d'aimer les autres et de ne léser personne.

Ces fruits si importants et si avantageux, le mariage les a porté aussi longtemps qu'il a gardé les qualités de sainteté, d'unité et de perpétuité, qui font toute sa force et toute son efficacité; et il n'y a pas de doute qu'il n'en produisît encore de pareils et d'égaux s'il avait été toujours et partout sous l'autorité et la sauvegarde de l'Église, gardienne fidèle et revendicatrice de ces biens. Mais parce qu'il a plu quelquefois de substituer le droit humain au droit naturel et divin, non seulement le caractère et la notion éminente du mariage, que la nature avait imprimée et comme scellée dans l'esprit des hommes, a commencé à s'altérer, mais dans les mariages des chrétiens eux-mêmes, la source productrice de ces grands biens s'est beaucoup affaiblie par suite de la malice des hommes. Car quel bon résultat peuvent avoir des unions conjugales d'où l'on veut écarter la religion chrétienne, qui est la mère de tous les biens, la nourrice de toutes les plus excellentes vertus?

Si on l'écarte et si on la rejette, le mariage tombe nécessairement sous la servitude de la nature vicieuse de l'homme et des pires passions maîtresses de son cœur, n'étant plus que faiblement protégé par l'honnêteté naturelle. C'est de là que tant de maux ont découlé non seulement dans les familles particulières, mais aussi dans les États. Car sans la crainte salutaire de Dieu, sans cet adoucissement aux épreuves de la vie qu'on ne trouve nulle part autant que dans la religion chrétienne, il arrive souvent, ce qui est presque fatal, qu'on peut à peine supporter les charges et les devoirs du mariage, et que trop de gens veulent s'affranchir du lien conjugal, qu'ils croient être formé seulement par le droit humain et à volonté, si la différence des caractères, les dissentiments, la foi violée par l'un ou l'autre, ou le consentement mutuel, ou toute autre cause leur persuadent qu'il faut le délier. Et s'il arrive que la loi s'oppose

à la réalisation de leurs intentions impudentes, ils crient que les lois sont injustes, inhumaines, contraires au droit de citoyens libres; et c'est pourquoi il leur paraît, absolument, qu'après les avoir biffées et abrogées, il faut, par une loi plus humaine, permettre le divorce.

Les législateurs de notre temps, en se montrant eux-mêmes attachés et dévoués à ces mêmes principes de droit, ne peuvent se défendre de la perversité de ces hommes, quand même ils le voudraient : dès lors il faut céder aux temps et accorder la faculté du divorce. C'est ce que l'histoire même nous montre. Pour n'en citer qu'un exemple, à la fin du siècle dernier, dans cette perturbation ou plutôt cette dissolution de la France, lorsque la société, Dieu ayant été chassé de son sein, était souillée toute entière, il plut de sanctionner le divorce par les lois. Ce sont ces mêmes lois que beaucoup de gens, en ce temps-ci, proposent de rétablir, parce qu'ils veulent bannir Dieu et l'Église, et les enlever de la société civile, croyant follement qu'il faut chercher dans ces lois un remède suprême à la corruption croissante des mœurs.

Mais il est à peine nécessaire de dire combien est pernicieux en soi le divorce. Il rend les pactes matrimoniaux révocables; il détruit l'affection mutuelle; il fournit de dangereux stimulants à l'infidélité; il nuit à la protection et à l'éducation des enfants; il est une occasion de dissolution des sociétés domestiques; il répand des germes de discorde entre les familles; il amoindrit et déprime la dignité de la femme, qui se trouve exposée, après avoir servi aux passions de l'homme, à paraître délaissée. Et comme il n'y a rien de plus puissant pour détruire les familles et briser la force des États que la corruption des mœurs, on voit aisément qu'il n'y a rien de plus contraire à la prospérité des familles et des États que le divorce, qui naît de la perversion des mœurs des peuples et qui, l'expérience l'atteste, ouvre la porte à des habitudes plus vicieuses encore dans la vie privée et publique. Ces maux paraîtront encore plus graves si l'on considère qu'il n'y aura jamais de frein assez puissant pour contenir dans des limites déterminées et prévues d'avance cette licence des divorces dès qu'elle aura été concédée. Grande est la force des exemples, plus grande encore celle des passions : avec de pareils stimulants, il doit arriver que la débauche des divorces gagne chaque jour davantage les esprits d'un plus grand nombre, comme une maladie contagieuse qui se

répand ou un fleuve qui déborde après avoir franchi ses digues.

Toutes ces choses sont évidentes par elles-mêmes; mais elles deviennent plus manifestes encore par le souvenir des événements. Dès que la loi eut commencé à frayer une route sûre aux divorces, on vit croître rapidement les dissentiments, les querelles, les séparations, et telle fut ensuite l'ignominie de la vie, que ceux même qui étaient partisans du divorce s'en sont repentis, et s'il n'avaient cherché à temps un remède dans la loi contraire, il était à craindre que la société ne courût elle-même à sa propre perte. On rapporte que les anciens Romains virent avec horreur les premiers exemples de divorces; mais il ne fallut pas longtemps pour que le sentiment de l'honnête s'oblitérât dans les esprits, que la pudeur modératrice de la passion disparût, et la foi nuptiale commença à être violée avec une telle licence, qu'on peut admettre comme très vraisemblable ce que nous lisons dans plusieurs écrivains, que les femmes avaient coutume de compter leurs années, non par le changement des consuls, mais par celui de leurs maris.

De même chez les protestants, on avait d'abord porté des lois pour permettre le divorce en certains cas déterminés et peu nombreux; mais on reconnut bientôt qu'en raison de l'affinité de causes semblables, le nombre s'en était tellement accru en Allemagne, en Amérique et ailleurs, que ceux qui ne pensaient pas comme des fous estimèrent qu'il y avait à déplorer souverainement cette extrême dépravation des mœurs, et qu'on ne pouvait tolérer davantage l'imprudence des lois. Il n'en alla pas autrement dans les États de nom catholique où, lorsqu'on y permit la rupture des mariages, la multitude des inconvénients fut telle ensuite, qu'elle surpasse de beaucoup l'attente des législateurs. Car ce fut un crime très fréquent que d'imaginer toute espèce d'artifices et de fraudes, et au moyen de sévices, d'injures et d'adultères, de forger des cas de divorce pour pouvoir dissoudre impunément les liens de l'union conjugale, devenue à charge.

Et qui pourra douter que les lois favorables au divorce auraient des suites également misérables et désastreuses si, d'aventure, elles étaient remises en usage dans notre temps. Assurément il ne saurait y avoir, dans les interprétations ou les décisions des hommes, une faculté telle qu'ils puissent changer le caractère naturel et la naturelle conformation des choses : c'est pourquoi ceux-là comprennent peu sagement la félicité publique qui croient qu'on peut impunément

leverser la raison première du mariage, et qui, en raison de la sainteté que la religion et le sacrement ont ajouté au mariage, semblent vouloir détruire et déformer le mariage plus honteusement que n'avaient accoutumé de faire les gentils eux-mêmes dans leurs institutions. C'est pourquoi, à moins qu'ils ne changent de dessein, les familles et la société humaine devront toujours redouter pour elles d'être misérablement jetées dans ce combat et bouleversement de toutes choses qui a été projeté dès longtemps par des bandes désastreuses de socialistes et de communistes. Par où il est clair qu'il est étrange et absurde de demander le salut public au divorce, lequel entraînera certainement, au contraire, des conséquences terribles pour la société.

Il faut donc reconnaître que l'Église catholique a bien mérité de tous les peuples par le soin qu'elle a toujours mis à protéger la sainteté et la perpétuité des unions; et on lui doit une grande reconnaissance d'avoir, il y a cent ans, réclamé ouvertement contre les lois civiles qui renfermaient de nombreuses fautes en ce point (1); d'avoir frappé d'anathème l'abominable hérésie des protestants sur le divorce et la répudiation (2); d'avoir condamné à plusieurs reprises certains cas de dissolution de mariage adoptés par les Grecs (3); d'avoir prononcé la nullité des mariages formés sous cette condition qu'ils pourraient être dissous (4); d'avoir enfin rejeté dès le commencement les lois impériales qui favorisaient le divorce et la répudiation (5).

Les Souverains Pontifes, toutes les fois qu'ils ont résisté aux princes les plus puissants, demandant à l'Église, sous les plus graves menaces, de ratifier les divorces qu'ils avaient faits, ont pensé défendre ainsi la cause non seulement de la religion, mais de l'humanité elle-même. Aussi la postérité tout entière admirera, comme un témoignage de leur courage, les sentences rendues par Nicolas Ier

(1) Pius VI, epist. ad episc. Lucion, 28 maii 1793. — Pius VII, litter. encycl. die 16 Febr. 1809, et Const. dat. die 19 jul. 1817. — Pius VIII, litter. encycl. die 29 maii 1829. — Grégorius XVI, Const. dat. die 15 Augusti 1832. — Pius IX, alloc. habit. die 22 sept. 1852.

(2) Trid. sess. XXIV, can. 5 et 7.

(3) Concil Floren. et Instr. Eug. IV, ad Armenos. Bened. XIV, Const. *Etsi pastoralis*, 6 maii 1742.

(4) C. VII. *De condit appos.*

(5) Hieron. epist. 79 ad Ocean. — Ambros., l. VIII, in cap. Lucæ, n. 5. — August. de nuptiis, c. X.

contre Lothaire; par Urbain II et Pascal II contre Philippe Ier, roi de France; par Célestin III et Innocent III contre Alphonse de Léon et Philippe II, roi de France; par Clément VII et Paul III contre Henri VII; enfin par le très saint et très courageux Pontife Pie VII contre Napoléon Ier, exalté par ses succès et la grandeur de son empire.

Ainsi donc, si tous les souverains, si tous les administrateurs des affaires publiques avaient voulu suivre la raison, la sagesse, l'utilité des peuples, ils auraient dû préférer garder intactes les saintes lois du mariage, et offrir leur concours à l'Église pour la protection des bonnes mœurs et la prospérité des familles, que de suspecter l'Église, de lui déclarer la guerre et de l'accuser faussement et iniquement d'avoir violé le droit civil.

D'autant plus que l'Église catholique ne pouvant sur aucun point abandonner la sainteté de son devoir et déserter la défense de son droit, a coutume d'être portée à la bienveillance et à l'indulgence en toutes les matières qui sont compatibles avec l'intégrité de ses droits et la sainteté de ses devoirs. C'est pourquoi elle n'a jamais rien décrété sur le mariage sans avoir égard à l'état de la société civile et à la condition des peuples; et elle a plusieurs fois adouci, lorsqu'elle l'a pu, les rigueurs de ses lois, lorsqu'il y avait pour le faire des causes graves et justes. Elle n'ignore pas et reconnaît volontiers que le sacrement de mariage ayant pour objet la conservation et l'accroissement de la société humaine, a des relations nécessaires et des points de contact avec les affaires humaines, qui sont, au point de vue civil, la conséquence du mariage, affaires qui sont soumises au jugement et à la connaissance de ceux qui sont chargés des intérêts publics.

On ne peut douter que Jésus-Christ, le fondateur de l'Église, n'ait voulu que le pouvoir religieux fût distinct du pouvoir civil, et que l'un et l'autre fussent libres et conformes à l'accomplissement de leur mission; il faut toutefois ajouter qu'il est utile à l'un et à l'autre, comme de l'intérêt de tous les hommes, que l'union et la concorde s'établissent entre eux, et que, dans les questions qui, pour divers motifs, sont communes aux droits et à la juridiction des deux, celui à qui les choses humaines ont été confiées doit justement et rationnellement dépendre de celui qui a la garde des choses célestes.

Par cet arrangement et cet accord, non seulement on arrive à une

organisation parfaite de chaque pouvoir, mais encore on trouve le moyen le plus opportun et le plus efficace de faire le bonheur du genre humain en ce qui concerne la conduite de la vie et l'espérance de la vie éternelle. Car, de même que l'intelligence de l'homme, ainsi que Nous l'avons démontré dans nos précédentes Encycliques, lorsqu'elle accepte la foi chrétienne, en reçoit une grande élévation et une force considérable pour éviter et repousser les erreurs, de même la foi reçoit de l'intelligence un accroissement notable. Pareillement, si l'autorité civile s'accorde amicalement avec le pouvoir sacré de l'Église, il en résultera nécessairement une grande utilité pour l'une et l'autre. La première y gagne beaucoup en dignité, et, soumise à la religion, elle n'exercera jamais un injuste empire; l'autre y puise des éléments de protection et de défense pour le bien public des fidèles.

Nous donc, mus par ces considérations, Nous exhortons de nouveau les princes à s'accorder et à faire amitié avec nous; ces exhortations que Nous avons déjà faites avec amour, Nous les renouvelons avec énergie; avec une paternelle bienveillance Nous tendons en quelque sorte la main les premiers aux princes, en leur offrant le secours de notre puissance suprême, ce qui est d'autant plus nécessaire en ce temps que le droit du commandement, comme s'il avait reçu quelque blessure, a plus perdu de sa force dans l'opinion publique. En effet, les esprits étant enflammés d'une licence effrénée et refusant audacieusement de supporter le joug de toute autorité, même de la plus légitime, le salut public demande que les forces des deux pouvoirs s'associent pour prévenir des catastrophes qui menacent non seulement l'Église, mais encore la société civile.

Mais si d'un côté Nous conseillons hautement cet accord amical des volontés, et Nous prions Dieu, prince de la paix, d'imposer à tous les hommes l'amour de la concorde, de l'autre Nous ne pouvons Nous empêcher de vous exhorter, Vénérables Frères, à employer de plus en plus votre industrie, votre zèle et votre vigilance, que Nous avons reconnus être très grands. Usez sans relâche de toute votre autorité, et tenez la main à ce que, parmi les populations confiées à vos soins, soit conservée intégralemen et sans altération la doctrine que Notre-Seigneur Jésus-Christ et les apôtres, interprètes de la volonté céleste, Nous ont transmise, et que l'Église catholique a conservée religieusement et a ordonné de conserver à tous les chrétiens dans tous les âges.

Employez tout votre zèle et tous vos soins pour que les peuples reçoivent abondamment les préceptes de la sagesse chrétienne et qu'ils aient toujours présent à l'esprit que le mariage a été établi non par la volonté des hommes, mais par l'autorité de Dieu, et que sa loi fondamentale est d'unir un seul homme à une seule femme; que le Christ, auteur de la nouvelle alliance, a transformé en sacrement ce qui était seulement un acte de la nature, et en ce qui concerne le lien, il a transmis à son Église le pouvoir de légiférer et de juger. Sur ce point, il faut veiller attentivement à ce que les esprits ne soient point induits en erreur par les trompeuses théories des adversaires qui voudraient enlever ce pouvoir à l'Église.

Tout le monde doit savoir aussi que chez les chrétiens, l'union de l'homme et de la femme, contractée en dehors du sacrement, manque de la force et de la qualité d'un juste mariage; et quoiqu'elle soit contractée conformément aux lois civiles, elle n'a d'autre valeur que celle d'une formalité ou d'un usage introduit par le droit civil.

Le droit civil ne peut ordonner et régler que ce qui est en soi une conséquence du mariage dans les matières civiles; mais ces conséquences ne peuvent manifestement résulter que de leur véritable et légitime cause, à savoir du lien nuptial.

Il est d'un très grand intérêt pour les époux de connaître toutes ces choses, et ils doivent aussi savoir et se rappeler qu'il leur est permis en cette matière de se conformer aux lois; l'Église ne s'y oppose pas, voulant et désirant que les effets du mariage soient complètement sauvegardés à l'égard de toutes les parties, et que les enfants ne soient aucunement lésés dans leurs intérêts.

Au milieu de la grande confusion des opinions qui s'insinuent chaque jour davantage, il est également nécessaire de connaître qu'il n'est au pouvoir de personne de détruire le lien d'un mariage conclu et consommé entre chrétiens; ils sont donc manifestement coupables de crime les époux qui, quelle que soit la cause qu'ils invoquent, veulent s'engager dans les liens d'un nouveau mariage avant que la mort ait rompu le premier. — Que si les choses en arrivent à ce point que la vie commune ne paraît pas pouvoir être supportée plus longtemps, alors l'Église permet la séparation des deux époux en prenant tous les moyens et en employant tous les remèdes conformes à la condition des époux, et propres à adoucir les inconvénients de cette séparation; elle se garde bien ou de ne pas travailler à la réconciliation ou d'en désespérer.

Mais ce sont là des extrémités; il serait facile de ne pas y arriver, si les époux n'étaient pas poussés par la cupidité, s'ils s'approchaient du mariage avec les dispositions requises, acceptant avec joie tous les devoirs des époux, ne recherchant le mariage que pour les motifs les plus nobles, et s'ils n'encouraient pas la colère de Dieu, en anticipant sur le mariage par une série en quelque sorte continuelle de crimes. Pour résumer tout cela en peu de mots, les époux jouiront d'une paix et d'un bonheur constants s'ils puisent dans la vertu de religion l'esprit et la vie; car la religion rend l'âme forte et invincible; grâce à elle, les défauts, s'il en existe dans les personnes, la différence des habitudes et des caractères, le poids des soucis maternels, l'instante sollicitude de l'éducation des enfants, les travaux inséparables de la vie, les malheurs eux-mêmes non seulement sont allégés, mais encore supportés volontiers.

Il faut aussi veiller à ce que les mariages entre catholiques et non-catholiques ne se produisent pas fréquemment; lorsqu'en effet les âmes sont en désaccord sur la religion il est bien difficile qu'elles soient longtemps d'accord sur les autres points. Ces sortes de mariages, comme il est facile de le voir, doivent être d'autant plus abhorrés qu'ils fournissent l'occasion de se trouver dans une société et de participer à des pratiques religieuses défendues, qu'ils créent un péril pour la religion de l'époux catholique, qu'ils sont un empêchement à la bonne éducation des enfants, et souvent accoutument les esprits à regarder du même œil toutes les religions et leur font perdre le discernement du vrai et du faux.

En dernier lieu, comprenant bien que personne ne doit être soustrait à notre charité. Nous recommandons, Vénérables Frères, à l'autorité de votre foi et de votre piété les malheureux qui, dévorés par le feu des passions et complètement oublieux de leur salut, vivent dans le désordre et ont contracté une union illégitime. Appliquer donc les ressources de votre zèle à rappeler ces hommes à leur devoir. Efforcez-vous de toute manière, soit par vous-mêmes, soit par l'entremise des œuvres constituées par les gens de bien, de leur faire sentir qu'ils agissent mal, de les porter à faire pénitence de leur faute et à contracter volontiers de justes noces selon le rite catholique.

Il vous est facile de voir, Vénérables Frères, que les instructions et les préceptes que Nous avons jugé à propos de vous communiquer par ces lettres ne sont pas moins utiles à la conservation de la société

civile qu'au salut éternel des hommes. Plaise à Dieu que les esprits les reçoivent partout avec d'autant plus d'empressement et de docilité qu'elles sont plus graves et plus importantes.

A cet effet nous implorons tous par une prière humble et suppliante le secours de la Vierge Marie Immaculée pour qu'elle excite les esprits à obéir à la foi et se montre la mère et l'auxiliaire de tous les hommes. Prions avec la même ardeur Pierre et Paul, princes des apôtres, destructeurs des superstitions, propagateurs de la vérité, afin que, par leur puissante protection, ils préservent le genre humain du déluge des erreurs renaissantes.

En attendant comme présage des faveurs célestes, et en témoignage de notre particulière bienveillance, Nous accordons de tout cœur à vous tous, Vénérables Frères, et aux peuples confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 février 1880, la seconde année de notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

MÉLANGES

LA CHAIRE FRANÇAISE AU DOUZIÈME SIÈCLE (1)

Joindre la science à l'art, tel est le problème pour quiconque veut retracer le tableau d'un grand siècle. Sans la science qui retrouve les noms, les dates, les faits, les causes, les résultats, l'histoire tombe dans la fantaisie ou dans la déclamation; sans l'art qui classe, anime, met en lumière des matériaux obscurs, on ne produit qu'une œuvre confuse, banale et terne. Il semble que cet harmonieux accord du fond et de la forme soit la chose du monde la plus naturelle. Cependant, comme il manque à tant d'ouvrages de ce temps qui sont ou vides de faits ou dépourvus de style, on doit conclure que c'est la chose du monde la plus difficile.

Or, le mérite incontestable de M. l'abbé Bourgain est de joindre à un esprit positif, impartial jusqu'au scrupule, une féconde imagination ; c'est d'être à la fois philologue et littérateur, élève de M. Léon Gautier à l'Ecole des Chartes, élève en même temps de l'Ecole des Carmes.

Dès les premières lignes de son ouvrage, il nous introduit dans ces longues périodes stériles du huitième, neuvième, dixième et onzième siècle, où l'on ne rencontre ni prédicateur, ni manuel. « Agnès, femme de Geoffroy, comte d'Anjou, ne put se procurer un sermonnaire qu'à des conditions très onéreuses : elle donnait deux cents brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet, et un certain nombre de peaux de martre. » Mais soudain, le douzième siècle naît, et tout à coup se dressent des légions de prédicateurs intrépides à dénoncer le vice, à proclamer les droits de la vertu. « Le même cri s'élève sans cesse, de toutes parts, dans le cloître, à l'église, au milieu des écoles, sur les places publiques : Prêchons. »

Trop souvent, hélas! les abus se glissèrent dans cette époque ravis-

(1) *La chaire française au douzième siècle*, d'après les manuscrits, par l'abbé L. Bourgain, élève de l'Ecole des Carmes, docteur ès-lettres. Un très beau volume grand in-8°. Prix 7 fr. 50. Paris, V. Palmé, rue des Saints Pères, 76.

sante de ferveur. Quelques prédicateurs, emportés par le zèle de la maison de Dieu, tonnent impitoyablement contre les désordres; et ces fougueux apôtres, les clercs les couvrent de railleries, les barons les lapident, les évêques les emprisonnent. Quelques autres, qui ont trop souci de leur propre maison, font de rapides fortunes : « ils se gorgent de richesses et de revenus, à force de prêcher la pénitence; » et, lorsqu'ils ont emmagasiné bien des boisseaux de blé, aumônes des pieux fidèles, ils se retirent délicieusement dans une maison de campagne, et se payent la fantaisie d'avoir, comme les gens à la mode, un singe à leur fenêtre.

De si beaux revenus tentent les profanes. Des laïques afferment à l'année la prédication d'un diocèse, d'un canton, d'une paroisse, et s'engagent par traités ou à prêcher eux-mêmes ou à fournir des prédicateurs.

Aussi bien, les intrus et les charlatans obtiennent quelquefois autant de crédit que les apôtres et les saints. Ils sont si enthousiastes de la foi, nos pères, qu'au seul nom de Dieu et de Notre-Dame leur imagination s'enflamme, leurs larmes coulent, leur zèle s'emporte à l'aventure : « ils sont à la merci des orateurs. »

Pendant ce temps, les moines, eux aussi, ne vivent que de sermons. Dans les champs, au milieu des guérets, ils suspendent leur travail pour entendre parler du ciel. Dans la salle du chapitre, ils accueillent les paraphrases de l'Ecriture par des applaudissements et par des larmes. Mais lorsque le commentaire n'est pas fait à leur goût, ils bâillent largement, ils murmurent tout haut, « ils grognent ».

Après ce coup d'œil si intéressant sur la renaissance de l'éloquence sacrée, M. Bourgain passe en revue tous les prédicateurs qui, en bien comme en mal, se signalèrent au douzième siècle par l'éclat de leur parole. Ce sont les évêques, les archidiacres, les chanceliers, les curés, les diacres; puis, les moines de Saint-Benoît, de Cluny, Cîteaux et Clairvaux, de l'abbaye de Saint-Victor et de Prémontré; ensuite, les hérésiarques, habiles escrocs pour la plupart, charlatans ou fous, « entraînés par les rêves bizarres d'une imagination corrompue; » et avant eux, les généreux prédicateurs des croisades, des conciles, et tous ces infatigables ermites qui entraînent à leur suite des foules enthousiastes subitement éprises de l'Eternité.

Dans cette centaine de biographies, il y a bien quelques sécheresses, mais que de traits heureux jetés d'une main sûre! L'auteur a vécu avec ces hommes dont il parle; il connaît la manière, le caractère, l'âme de chacun d'eux. « Tel est Raoul. Ses contemporains ont eu raison de le nommer Ardent; car ses discours sont tout brûlants des flammes de la charité. Le manque d'art dans la composition, les incorrections du style, le mélange indiscret du sacré et du profane ne lui enlèvent point un

mérite vrai qui est dans une parole puissante, originale, soutenue par une dialectique nerveuse, embellie par les images, pleine d'onction, de science et d'humilité. Que d'âmes il a dû toucher! » Adam de Perseigne, au contraire, « enseigne la haute philosophie et la sagesse profonde avec le charme de la plus riante imagination. Il lui échappe bien de pousser des cris contre la corruption du monde; mais ce n'est là qu'un orage qui passe : Adam de Perseigne revient à la parure et aux préceptes fleuris. »

Il va sans dire qu'il n'y avait pas au douzième siècle que des prédicateurs de mérite. A toutes les époques, la médiocrité s'efforce de faire du bruit à côté du talent. Autant M. Bourgain distribue avec largesse les éloges mérités, autant il se montre inexorable pour l'insuffisance. On dirait même que quelquefois il y met de l'humeur. Qui sait mieux exécuter un personnage? « Godefroy nous a laissé quatorze ou quinze mauvais sermons : l'éloquence pouvait-elle s'accommoder d'un homme qui rimait la philosophie? » Et c'est tout pour le pauvre Godefroy. Nicolas de Clairvaux « enfle la voix dans les exordes qui sont tous également ampoulés, il emprunte les expressions de saint Bernard, il fait des efforts pour imiter ses élans : mais on sent trop que son âme est vide de piété, et toutes les convulsions qu'il se donne ne produisent qu'une fausse chaleur. » Ce Nicolas était un mauvais moine, qui avait trompé saint Bernard, son maître : il l'a payé.

Ainsi quelques lignes résument souvent un travail de plusieurs jours. M. Bourgain est du nombre de ces auteurs qui savent que pour écrire une seule page, une bonne page, il faut quelquefois dépouiller plusieurs manuscrits, ou lire un volume.

Cette première partie n'est en réalité qu'une introduction nécessaire au reste de l'ouvrage. Les érudits pourront en faire leurs délices : car il y a des notes, des manuscrits et des textes! Mais les lettrés, les lecteurs curieux qui aiment les choses neuves, originales, piquantes, liront plus volontiers la seconde, qui traite des sermons.

Est-il nécessaire de faire remarquer combien la question de la langue a, qu'on me permette ce néologisme, d'actualité? Dans son beau livre sur *La Chaire au moyen âge*, M. Lecoy de la Marche avait conclu que les sermons adressés aux clercs étaient *seuls* prêchés en latin. Or, un des savants membres de l'Institut, M. Hauréau, dans le vingt-sixième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, rejette cette opinion : il affirme que les sermons étaient prêchés en latin et en français sans distinction d'auditoire. M. Bourgain intervient dans la discussion, et, reprenant la thèse de M. Lecoy de la Marche, il pose cette double affirmation : « Au peuple et aux frères lais, on prêchait en langue vulgaire; aux clercs, aux moines, aux religieuses, aux écoliers, on prêchait ordinairement en latin. » Les arguments se composent de faits inconnus jusqu'ici, de textes inédits,

de témoignages tout nouveaux, présentés avec un intérêt croissant jusqu'à la question des sermons français de saint Bernard, jusqu'à la la question de la latinité au moyen âge. Savant et curieux chapitre, en vérité, qui donne d'une façon décisive, sans la moindre prétention, le dernier mot de longues controverses.

La question de la langue regarde tout le moyen âge, celle des genres de sermons ne concerne que le douzième siècle. L'éloquence de la chaire doit être considérée sous un double aspect. Elle ne cesse d'enseigner les dogmes de la doctrine révélée, mais elle varie ses formes selon le goût et le besoin des auditeurs. Immuable dans les traditions théologiques et morales, elle modifie sa manière d'après les nécessités du moment. Aussi, retrouverons-nous dans la seule forme des sermons le tableau du douzième siècle.

Il semble que M. Bourgain introduise le lecteur dans une de ces vieilles églises romanes qui portent empreintes sur chacune de leurs pierres la foi naïve et la gaieté malicieuse de nos pères. Aux chapiteaux des colonnes, sur les bas-reliefs des murailles, jusque dans les médaillons des vitraux, à côté d'une figure de saint doucement illuminée par un rayon céleste, grimace une horrible caricature du Diable, fourbe, ricaneur, voluptueux. Devant la chaire se presse une foule à l'imagination plus pieuse que délicate, qui veut à la fois s'instruire, rire et pleurer. Soudain les orateurs succèdent aux orateurs, et alors nous entendons des panégyriques et des oraisons funèbres, des dialogues animés, de poétiques allégories et de mordantes satires, des drames et des complaintes.

Chose singulière! Le panégyrique, qu'il soit moral ou qu'il soit historique, est généralement médiocre. Ici, la sécheresse d'une froide chronique; là, les banalités du lieu commun. Il semble que les esprits du temps, trop accoutumés à railler, n'aient jamais su louer. Et pourtant, quel spectacle capable d'inspirer le prédicateur le plus insensible! « C'était une majestueuse et touchante cérémonie que ces processions de reliques au moyen âge. On y voyait des chanoines, des prêtres, des moines en rangs serrés, des pèlerins accourus en foule de toutes parts, et la châsse étincelante de pierreries portée sur les épaules des évêques. Puis, tout à coup, dans une halte, au milieu des cantiques, de soudaines acclamations annonçaient un miracle, et le peuple tressaillait de foi sous les voûtes émues des cathédrales. »

Le douzième siècle sut du moins pleurer ses morts. La triste réalité du présent avait plus de prise sur les âmes sensibles, mais instables, que les souvenirs glorieux du passé. L'oraison funèbre était surtout en usage dans les monastères. On comprend qu'elle ne pouvait être dès lors que « les regrets attendris d'une sainte amitié », n'ayant rien de la magnificence oratoire que Bossuet appelait à son secours pour dire, en présence d'un pompeux catafalque, le néant et l'immortalité de l'homme.

Elle se bornait à « raconter sans éclat et sans apprêt les humbles vertus monastiques ». Cependant, il faut l'avouer, cette oraison funèbre n'est pas exempte de défauts. « Elle commence toujours par une explosion d'invectives contre la mort. L'orateur ne considère jamais la mort comme cet angélique messager qui vient apporter au chrétien la nouvelle de la délivrance terrestre et d'une jeunesse immortelle dans les cieux. Elle est la déesse cruelle du paganisme, l'insatiable homicide. Parmi tant de discours composés par des moines et par des saints, on ne rencontre pas une seule fois, chose incroyable! la douce sérénité du fabuliste :

La mort ne surprend point le sage...

« Mais ce tribut payé, ordinairement dans l'exorde, aux souvenirs de l'antiquité profane, la déclamation cesse avec les réminiscences; le prédicateur descend en lui-même, et ses paroles ne sont plus que l'expression de sa pensée. Il montre comment la mort n'a rien de lugubre pour l'ame fidèle. La tendresse se plaint sans doute; la foi s'exalte dans une pieuse joie; on regrette des amis et déjà on invoque de saints protecteurs; tout est vrai, tout est senti; c'est un heureux mélange de sourires et de larmes. »

Le sermon se diversifie à l'infini; l'unité du genre s'épanouit dans la variété des espèces. Le caractère, nous dirions presque le défaut, de notre prédication contemporaine, c'est qu'elle est toujours coulée dans le même moule. Si l'on excepte les excentriques de la chaire qui parlent toujours de l'absolu et jamais de Jésus-Christ, qui s'occupent beaucoup de la constitution sociale et fort peu de l'Église, presque tous les prédicateurs se font un devoir rigoureux de présenter des copies exactes d'un type unique. Leur discours se réduit à une thèse en trois points régulièrement prouvée et pompeusement déclamée.

Les orateurs du douzième siècle, mieux au courant peut-être que les nôtres des préférences de la foule, introduisirent dans l'éloquence sacrée toutes les formes qui avaient alors le don de charmer les imaginations populaires. « Dans toutes ces variétés, le dialogue tient la première place. Il ne consiste pas alors à jeter, en passant, dans la vivacité de l'émotion, quelques paroles d'une familiarité expressive; encore moins est-il un procédé vulgaire, un artifice de rhétorique inventé pour rompre la monotonie du discours : il constitue un vrai genre de prédication, autorisé par un usage fréquent et réservé pour les grands effets. »

Du sermon dialogué au sermon dramatique, il n'y avait qu'un pas, assez difficile pourtant à franchir. On imagine sans peine un seul homme se faisant tour à tour l'interprète de deux personnages, l'un qui interroge, l'autre qui répond. Mais s'agit-il de produire sur la scène des personnages nombreux, et surtout de prêter à tous le langage et la mimique qui leur conviennent, le rôle du prédicateur se complique, et l'on doute

presque qu'un seul homme puisse en porter le fardeau. Cependant, M. l'abbé Bourgain nous démontre, avec pièces nombreuses à l'appui, que le sermon dramatique fut d'un usage commun au douzième siècle. Et après tout, à quelques pas de l'église, au milieu de la place publique, ou sur le gazon des tombes, ne représentait-on pas de nombreux mystères?

Mais ce ne sont pas toujours des êtres concrets, tels que Jésus-Christ, Notre-Dame, Gabriel, qui figurent dans le sermon dramatique. Dès le douzième siècle, le goût des allégories abstraites a déjà pénétré dans notre littérature, et les prédicateurs ont devancé les romanciers. S'agit-il de ramener l'Enfant prodigue à son père? Après la Crainte, dont la sévérité n'a rien obtenu, l'Espérance se met en route. A sa vue, l'Enfant prodigue reprenant ses sens : « Comment es-tu donc descendue dans l'horrible profondeur de mon désespoir? Dis-moi, qui es-tu? Serais-tu l'Espérance? — Oui, je suis l'Espérance. — O soulagement des souffrances, vois-tu toutes mes chaînes? A ton entrée, elles m'ont serré moins fort. Connais-tu l'immense multitude de mes tyrans? — Ne crains rien, ô mon fils... Nous sommes plus nombreux que tous tes tyrans...; puis, j'ai amené avec moi le Coursier du Désir. Elle dit. Ensuite elle étend le moelleux tapis de la Dévotion, elle ajoute les éperons des Bons exemples, et elle fait monter le Fils du roi sur le beau Coursier du Désir... »

Cependant l'allégorie n'était pas toujours aussi mystique. Elle se prêtait à la satire la plus virulente. Cette imagination *ribaude*, qui créera plus tard le personnage de *Faux-Semblant*, se donne libre carrière dans les sermons. « Le cadre de ces tirades grotesques semble avoir été traditionnel. Le héros, c'est le Diable, toujours le Diable, accompagné de ses dignes amantes la Malice, l'Hypocrisie, et d'autres encore... » On devine que ses unions ne demeurent pas infécondes, le mal faisant ici-bas plus de prosélytes que le bien. Mais que va devenir toute cette progéniture? Admirez la sagacité du Diable... et la causticité du prédicateur! L'Hypocrisie tout inquiète, désolée, s'adresse à son mari : « Voyez les enfants que vous avez engendrés de ma sœur la Malice : comme ils vivent, comme ils sont honorés, comme ils sont répandus partout! Et les miens, hélas!... — Rassurez-vous, ma chère; j'y songe, je m'en occupe. Je vais les placer dans les églises et dans les monastères. Il y a, par exemple, à Cluny, un séjour où ils pourront simuler et dissimuler toutes leurs pensées... »

De telles hardiesses de langage devraient être lavées par les larmes de la pénitence. Le prédicateur n'avait alors qu'à se ranger parmi les fidèles, et, à un moment ou l'autre, il s'entendait proposer la Madeleine pour exemple. Cette pécheresse convertie ne cesse d'apparaître dans les sermons prosternée aux pieds du Christ avec son vase de parfums, et décri-

vant dans de longs monologues l'amertume du vice et la joie du repentir. Nous avons sur la Madeleine des homélies dialoguées, dramatiques, rimées.

Audivimus, fratres, Mariam
Ad monumentum foris stantem,
Audivimus Mariam
Foris plorantem :
Videamus cur staret
Videamus cur ploraret...

Du reste, souvent à cette époque le prédicateur s'applique autant à l'harmonie rythmique qu'à l'exposition de la morale. Certains même ne démontrent le dogme qu'avec des cadences. Plus tard, ces rimes dans les sermons seront soumises à des règles subtiles, puériles, innombrables. Au quinzième siècle, l'homélie latine dans les cloîtres ne sera plus qu'une affaire de mots, de syllabes, de voyelles et de consonnes. M. Bourgain publiera bientôt, nous l'espérons, un curieux manuscrit qu'il vient de découvrir sur ce sujet à la bibliothèque nationale.

Le sermon n'est pas seulement une œuvre littéraire, il est encore une œuvre historique. Dans son discours de réception à l'Académie française, M. Taine développait cette idée, qu'un historien ne peut retracer avec sûreté les caractères généraux d'une époque, qu'autant qu'il aura sous les yeux des monographies de toutes les classes sociales. Quiconque, en effet, veut avoir une idée juste de la société entière, doit saisir d'un même coup d'œil tous les traits dominants de chacune de ses fractions.

M. Bourgain a compris que l'étude de la chaire pouvait lui fournir un tableau neuf et piquant de la société. « Le critique, dit-il, étudie la forme oratoire des sermons ; l'historien cherche à surprendre sous les peintures du vice le caractère et le génie des peuples. » En effet, le prédicateur, par le fait de sa mission religieuse et moralisatrice, a les yeux ouverts sur tout ce qui l'entoure, idées, mœurs, législation, pour faire entendre aux bons et aux mauvais l'austère voix du vrai et du bien. Défenseur naturel de la religion, ne doit-il pas encourager ceux qui la favorisent et stigmatiser ceux qui la persécutent ? Interprète de la loi morale, dont l'Évangile est la plus claire et la plus complète promulgation, n'a-t-il pas charge de l'affirmer et de la venger, en face des particuliers qui l'oublient, des princes qui la foulent aux pieds, des magistrats qui la méconnaissent, des dignitaires ecclésiastiques qui la laissent amoindrir ? Aussi, avec quelle hardiesse cite-t-il devant lui, au douzième siècle, comme devant un tribunal sans appel, les peuples et les rois, les évêques et les barons !

Mais ses tableaux sont chargés d'apostrophes et d'hyperboles. « Pour consulter sûrement la chaire, on doit, au lieu de s'arrêter à la lettre même de ses discours, pénétrer la raison du langage qu'elle tient et la

noter. Si la chaire dénonce librement les vices et les scandales, la foi des auditeurs auxquels elles s'adresse est vive, capable d'enthousiasme et de repentir. Au contraire, si, réduite à répéter de vagues allocutions sur les devoirs généraux de l'homme et du chrétien, elle ne descend jamais aux détails pratiques de la vie quotidienne, elle craint de choquer ceux qui écoutent, parce que leur croyance est morte et leur vertu languissante. Sa contrainte est un signe d'abaissement religieux et moral. Donc, plus la chaire accusera l'énergie du mal, plus il nous faudra croire, par contre, à l'énergie du bien. »

C'est sous le bénéfice de cette remarque, que l'auteur fait passer devant nos yeux tout un monde qui n'est plus : La papauté, plus que jamais illustre avec Urbain II, Innocent II, Alexandre III, mais souvent aussi incertaine et fugitive ; les évêques, véritables instituteurs de leur nation, généreux athlètes du devoir, mais quelquefois aussi insatiables de luxe et de plaisirs; les écoliers, disputeurs, ergoteurs, parleurs intarissables, dont la vie fastueuse va jusqu'à la dépravation des mœurs; les seigneurs tyranniques et sensuels jusqu'au jour de la pénitence; les Juifs maltraités, et la magie devenue une contagion universelle. Puis, nous pénétrons avec délices dans ces vieux cloîtres; nous admirons ces moines qui, suivant un prédicateur, « ont le cou retourné en arrière, à force de regarder le ciel ; » nous admirons ces religieuses qui rivalisent d'extases, de transports et de visions séraphiques; nous suivons le mysticisme, qui, excepté dans l'abbaye de Saint-Victor, revêt en toute liberté les formes les plus variées. « Tantôt, il est tendre, doux et confiant; tantôt il pousse des soupirs et des gémissements inconsolables; il suit le vague épanchement du cœur. Mais, à l'abbaye de Saint-Victor, il est arrêté, méthodique; il réduit les mouvements les plus irréguliers de l'amour divin à l'analyse, à l'expérience, à la discipline. » Et, comme ces aspirations sublimes ne sauraient être un état fixe et invariable, nous voyons le trouble envahir ces âmes héroïques, la tentation des plaisirs chasser la pensée de Dieu; nous assistons nous-mêmes à « ce duel entre l'immobile Éternité et le souvenir du monde, à ce drame intérieur qui se passe dans la cellule, devant le crucifix de bois ». De là, nous contemplons la figure gracieuse de Notre-Dame, de Notre-Dame qu'on loue, qu'on sert, qu'on implore parfois sans le moindre souci ni de Dieu ni des commandements de l'Église. « Elle est si puissante et si bonne, sainte Marie, qu'elle sauvera bien ses dévots ! Aussi, tout parle d'elle, et elle parle à tous ceux qui l'aiment. Reine douce et complaisante, elle descend volontiers de son trône pour visiter l'intérieur des cellules ; elle rassure les moines inquiets sur le schisme; elle encourage ses panégyristes d'un sourire attendri; enfin, elle garde ce mélange heureux de haute familiarité, de tendresse idéale et presque divine. » Dans ce chapitre, que de naïves et douces légendes, que de contes charmants !

Enfin, dans une conclusion générale, qui n'est peut-être pas assez développée, l'auteur établit que pour l'éloquence, comme pour les autres genres littéraires, le douzième siècle est le grand siècle du moyen âge.

Nous sera-t-il permis de conclure cette rapide analyse par un vœu, un vœu très ardent? De nos jours, et à nos côtés, grandit une École qui, dans toutes branches de l'enseignement, en histoire et en philosophie, dans les sciences naturelles et dans les études orientales, dans les langues vivantes et dans les langues mortes, avec le parti pris de la mauvaise foi ou une triste inconscience, poursuit une œuvre qui devient déjà dangereuse à l'Église. Cette École est d'autant plus à craindre qu'elle peut légitimement se prévaloir de son érudition et de sa méthode critique, qu'elle dispose d'organes de publicité rédigés avec un talent supérieur, et qu'elle sait rallier autour de ses chaires de nombreux disciples... Pourquoi donc ne se formerait-il pas dans le jeune clergé des ecclésiastiques studieux et vaillants, résolus de se mettre au courant des progrès de la science, pour en pratiquer les nouvelles méthodes et les appliquer à la défense de la religion? Car enfin, la science par elle-même n'est pas anti chrétienne; elle ne l'est que par les conséquences illogiques qu'on prétend couvrir de son nom : le meilleur apologiste de notre foi sera toujours l'homme le plus savant... Or, ces ecclésiastiques intelligents, pleins de zèle, existent; il ne s'agit que de les discerner et de les grouper.

M. l'abbé Bourgain, par l'étendue de son érudition et la délicatesse de son goût, semble appelé à occuper une place distinguée parmi ces défenseurs de l'Église et de la Vérité.

L'abbé O. Gaugain.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

14 *février*. — Décret nommant M. l'abbé Ardin, chanoine de Versailles et aumônier du château, à l'évêché d'Oran. — Nomination de dix-neuf sous-préfets, de quatre secrétaires généraux de préfecture, et de dix-huit conseillers de préfecture. — Un scandaleux incident se produit, à la Chambre des députés, à la suite de la révocation de M. Clappier, avocat général de Nîmes. M. Seignobos, député de l'Ardèche, en est le triste héros. — La réunion plénière des gauches sénatoriales adopte la candidature de M. John Lemoinne au fauteuil de M. Léonce de Lavergne. — Entrevue de M. Jules Grévy avec MM. de Beust et Hohenlohe. — Lettre pastorale de Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, en faveur des victimes de la famine en Irlande. — Le comte Arnim-Boitzembourg est élu président de Reichstag; MM. de Frankestain et Halder, vice-présidents. — Arrestation du conseiller russe Stafanowski, accusé d'avoir joué un rôle important dans les dernières menées nihilistes. — Mahomet-Djan, après avoir été défait à Ghuzni, se dirige vers le Turkestan et franchi l'Oxus avec trois mille Turcomans.

15. — Réunion de la gauche républicaine. Son président essaie dans son discours de définir le rôle que doit jouer à la Chambre la gauche républicaine. — M. Spuller, député, fait à Nantes une conférence sur la question de l'enseignement. — Le gouvernement italien fait des préparatifs pour transférer à Venise l'arsenal militaire de la Spezzia. — A la suite de troubles survenus dans le district de Novi-Bazar, des troupes autrichiennes entrent dans la vallée de Lim. — La date de la reconnaissance officielle de la Roumanie par la France, l'Angleterre et l'Allemagne est fixée au 20 février. — Une nouvelle proclamation nihiliste est placardée dans les principales villes de la Russie. Elle est décorée d'emblêmes colorés en rouge et est signée: le Comité pour la délivrance du peuple russe.

16. — M. Seignobos monte à la tribune de la Chambre des députés et essaie, mais en vain, de justifier son injustifiable conduite. Il est accueilli par le silence glacial des frères et amis. — Adoption par la majorité de la commission de la liberté de l'enseignement supérieur du rapport sur

les pétitions relatives aux lois Ferry, concluant à la prise en considération. — Le Sénat renouvelle la composition de ses bureaux. — La Chambre est saisie d'une proposition ayant pour objet la création d'une caisse nationale de retraite pour les vieux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture. — Nouvelle circulaire de M. Lepère aux préfets pour les prier de le renseigner strictement et avec la plus grande indépendance sur toutes les questions relatives au personnel. — Inauguration de l'exposition des lots de la loterie franco-espagnole au palais de l'Industrie. — Le ministre des travaux publics autrichien présente à la Chambre des Seigneurs des projets de loi concernant l'agglomération et la régularisation des terrains ruraux. — Le train de l'Andalousie se dirigeant vers Madrid est arrêté par seize bandits entre Alcazar et Argamasilla. — Plusieurs chefs de tribus se révoltent contre le roi Jean d'Abyssinie. — Une colonne de troupes des États-Unis tombe dans une embuscade en poursuivant des Indiens du Nouveau-Mexique.

17. — Décrets convoquant pour le 14 mars les électeurs de Rambouillet et ceux de Mirande (Gers), à l'effet d'élire chacun un député. — Nomination de M. Mangon, membre de l'Institut, comme directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, en remplacement du général Morin, récemment décédé. — Décret rendant applicable, à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, la législation métropolitaine sur la presse. — Le Sénat nomme la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre sur la suppression de l'aumônerie militaire. Quatre commissaires sont opposés à la loi, cinq lui sont favorables. — Une explosion terrible a lieu à Saint-Pétersbourg, au Palais d'Hiver ; quarante-neuf hommes de garde sont blessés. On compte neuf morts. — Ouverture du Parlement italien. Le discours de la couronne, en ce qui concerne les relations de l'Italie avec les puissances, exprime le vif désir de conserver la paix et d'observer scrupuleusement les stipulations du traité de Berlin. — La Porte reçoit une communication officieuse du gouvernement anglais concernant la remise de la délimitation des frontières grecques à une commission technique. — Le chargé d'affaires de Russie à Constantinople notifie à la Porte le consentement de la Russie à la convention financière signée entre la Porte et les financiers de Galata. — La Chambre des députés belge adopte par 70 voix contre 57 le budget de l'instruction publique.

18. — Nomination de M. Fustel de Coulanges à la direction de l'École normale supérieure. — Le conseil des ministres décide, sur la proposition du ministre de la guerre, la suppression des inspecteurs généraux de l'armée dont les pouvoirs arrivent à expiration. — Reconstitution de l'Union républicaine de la Chambre. M. Spuller, son président, essaie de définir le rôle de ce groupe. — La commission de la magistrature reçoit communication du rapport de M. Waldeck-Rousseau concluant à

l'amovibilité des magistrats jusqu'à ce qu'une loi organique ait été votée par la Chambre. — Réunion chez M. Dufaure des membres dissidents de la gauche pour conférer au sujet de l'élection sénatoriale de lundi. — M. Farini est réélu président de la Chambre des députés italiens.

19. — Promotions et nominations dans la première section de l'état-major général de l'armée de six généraux de division, de seize généraux de brigade. — Mouvement judiciaire dans les tribunaux des colonies. — M. Jules Grévy reçoit en audience publique M. Péralta, qui lui remet les lettres l'accréditant en qualité de ministre plénipotentiaire de la République de Costa-Rica, et M. Turibio-Sanz, qui lui présente ses lettres de créance en qualité de ministre plénipotentiaire de la République du Pérou. — Discours de réception de M. le duc d'Audiffret-Pasquier à l'Académie française. — M. le baron de Viel-Castel répond au récipiendaire. — La Chambre des lords accepte le bill tendant à fournir aux fermiers irlandais des pommes de terre pour semences. — M. Farini remercie la Chambre des députés italiens de l'avoir appelé de nouveau à la présidence.

20. — La commission générale des chemins de fer conclut au rejet du projet présenté par le ministre des travaux publics et demandant le rachat partiel du chemin de fer d'Orléans. — Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets pour les inviter à faire dresser la liste nominative des conseillers généraux qui devront être remplacés au mois de mai prochain. — Léon XIII, à l'occasion de l'anniversaire de son élévation au pontificat, reçoit les félicitations des cardinaux, des prélats, des gardes nobles et de plusieurs personnages. Le Saint-Père remercie le Sacré-Collège de l'appui qu'il lui donne pour le seconder dans le gouvernement de l'Église; puis, parlant du récent attentat commis contre le Czar, il déplore ces symptômes si fréquemment répétés de la corruption sociale, et se félicite de voir la Providence divine veiller sur le salut de la société et sur la vie des souverains. Il exprime l'excellente impression que lui a laissé la visite du prince de Bulgarie, et fait entrevoir des espérances favorables pour l'avenir de l'Église en Orient, fondées sur les bonnes dispositions manifestées par les princes et particulièrement par le prince de Roumanie. — Le caïmacan d'Alexandrie, révoqué à la suite de l'affaire des marins du navire *Latouche-Tréville*, reçoit l'ordre de se rendre à Constantinople pour être jugé. — Reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie par les agents diplomatiques de France, d'Angleterre et d'Allemagne, qui remettent à cet effet au ministre des affaires étrangères de Roumanie une note identique.

21. — Rapport adressé au président de la République par le ministre des affaires étrangères, et décrets portant règlement du mode de constitution des cadres de la carrière extérieure et rétablissant la hiérarchie des grades dans l'ordre diplomatique et dans l'ordre consulaire. — Mise

en disponibilité de M. Millon de la Verteville, ministre de France à Port-au-Prince, à Haïti, pour avoir quitté son poste sans l'autorisation du ministre des affaires étrangères. Il est remplacé par M. C. de Vienne, consul de première classe. — Le Saint-Père envoie aux évêques de l'Eglise catholique de Russie des instructions recommandant au clergé et aux catholiques de s'abstenir de toute manifestation politique.

22. — L'élection au conseil municipal de Paris pour le septième arrondissement ne donne point de résultat. — Arrestation par la police espagnole vingt-neuf de des bandits qui ont attaqué le train d'Andalousie. — Nomination de M. Sevestre, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, conseiller à la Cour de cassation. M. Tenon, substitut du procureur général près la Cour de Paris, le remplace à la direction des affaires criminelles.

23. — La commission de la magistrature, en désaccord avec le garde des sceaux, se prononce pour la suspension de l'inamovibilité jusqu'à une institution nouvelle de la magistrature, qui sera l'objet d'une loi ultérieure. — Rupture de l'alliance du Pérou et de la Bolivie. — Une insurrection éclate à Ciudad-Bolivard. Le général Cortès, commandant de la place est tué. — Un iradé impérial approuve la délimitation des frontières-lignes turco-grecque définitive qui est proposée par les commissaires ottomans. Des brigands grecs enlèvent le colonel anglais Syngée avec sa femme et lui demandent une rançon considérable. L'ambassadeur anglais envoie à Salonique une canonnière pour lui porter secours.

24. — Le ministre de la guerre accepte l'ensemble du projet de loi sur l'état-major élaboré et considérablement *corrigé* par la commission. — La commission relative à la constitution des cadres décide, concernant les chefs de compagnie montés, qu'il n'y aura de montés que les capitaines des trois bataillons de guerre. — Un grand incendie détruit, à Moscou, l'Institut technologique du parc Pétrowski, les musées Agronomique, Mécanique, avec toutes leurs collections. — Plusieurs étudiants sont arrêtés à la suite de cet incendie. — Le Parlement allemand adopte, après un long débat, la proposition de M. Hasencher, député socialiste, tendant à suspendre les poursuites dirigées contre deux députés également qui étaient venus assister aux séances du Parlement, malgré leur expulsion de Berlin. — Les Cortès espagnoles votent à l'unanimité une adresse à l'empereur Alexandre et à la famille impériale de Russie, pour les féliciter d'avoir échappé à l'attentat dit du Palais d'Hiver.

25. — Au Sénat, ouverture de la discussion sur la loi relative à la liberté d'enseignement supérieur. — M. Chesnelong, dans un remarquable discours, reprend un à un les arguments sur lesquels s'appuie le projet de loi Ferry et en démontre l'inanité. — Réunion du centre gauche de la Chambre pour procéder à l'installation de son bureau. M. Phi-

lippoteaux, son nouveau président, prononce, à cette occasion, un discours aussi terne qu'insignifiant. — La commission extra parlementaire, chargée de la répartition du million voté annuellement par les Chambres entre les officiers retraités sous le régime de la loi 1861, fixe le supplément de retraite à 165 francs par officier. — Le marquis de Sallisbury, au nom du gouvernement anglais, propose de nommer une commission européenne composée de douze membres pour arriver à la solution définitive de la question des frontières turco-grecques. La Porte et la Grèce sont exclues de cette commission. — Les projets de fortifications de la frontière occidentale de la Russie à Kowno, Bayalistock et Grodno sont interprétés à Berlin comme une menace pour l'Allemagne. — Le général Robert déclare aux chefs afghans mécontents, réunis à Guzni, que le gouvernement anglais est disposé à accepter comme souverain de l'Afghanistan tout serdar, sauf quelques exceptions, désigné par une assemblée des représentants de la nation, et les invite à se rendre à Caboul pour discuter cette proposition.

26. — La conférence des avocats de Paris, après une longue discussion sur la question de savoir si les *bureaux de bienfaisance* sont fondés en droit à revendiquer le produit des souscriptions privées, se prononce à une très grande majorité pour la négative. — Lettre de remerciements et d'encouragements adressée à M. Adrien Maggiolo au nom de Monsieur le comte de Chambord, à la suite de l'envoi fait à Monseigneur d'un charmant Calendrier édité pour les abonnés de la *France nouvelle*. — Rapport du ministre de l'instruction publique et décret élevant le traitement des trois classes de directrices des écoles normales d'institutrices. — Mouvement dans le personnel de cours d'appel et de tribunaux de première instance. — M. le ministre des finances continue sur une grande échelle les *épurations* dans le personnel des percepteurs. — M. de Freycinet communique à ses collègues, en conseil des ministres, les documents qui lui ont été remis par M. le prince Orlof sur Maïer-Hartmann, dont l'extradition est demandée par le gouvernement russe. — Ouverture du cours des religions au Collège de France. Le titulaire, M. Réville, pasteur protestant, y fait l'éloge de M. Ferry auquel il donne le titre de *courageux ministre*. — La Chambre des députés bulgares vote le projet de loi relatif à l'organisation de la Dobrudja, portant que la propriété demeurera régie par la loi turque jusqu'au règlement définitif de la question par une loi spéciale. — Le ministre de l'intérieur interdit l'entrée en France d'une brochure imprimée à Genève, intitulée : *les Proscrits français et leurs calomniateurs*. — Mort de M. Cunin-Gridaine, sénateur des Ardennes.

27. — Décrets portant nomination de nombreux consuls généraux, de consuls et d'agents vice-consuls. — Épuration dans le personnel judiciaire portant sur cent cinquante juges de paix ou suppléants de juges

de paix, nommés, changés de résidence ou révoqués. — Interpellation Margue-Janzé, à laquelle prennent part MM. de Janzé, Varroy, Margue, Guillot, Maze. Le tout finit par le retrait de l'interpellation. — Hartmann fait des aveux complets sur la participation qu'il a prise à l'attentat de Moscou. — La Cour d'appel de Madrid confirme le jugement prononcé en première instance contre Otero, condamné à la peine de mort. — La police ottomane saisit chez un protégé anglais des bombes et des machines infernales que l'on supposait destinées au sultan. — Le Sénat américain ajourne indéfiniment la discussion sur la résolution favorable à la conclusion d'un traité de commerce basé sur la réciprocité entre la France et les États-Unis. — Le chef de brigands grecs qui ont enlevé le colonel anglais Synge demande pour sa rançon 375,000 francs et douze montres en or avec leurs chaines, sous un délai de seize jours.

28. — Le *Journal officiel* enregistre une nouvelle hécatombe de receveurs particuliers, comprenant cent quatre nominations, mutations ou révocations. — Arrêté du ministre de l'intérieur et des cultes nommant une commission spéciale à l'effet de procéder à la révision de la législation sur les fabriques. Cette commission est composée de six archevêques et de six sénateurs, députés et conseillers d'État. — L'affaire Hartmann est toujours à l'ordre du jour. — Le prince Orloff menace de demander ses passe-ports dans le cas où l'extradition serait refusée. — Le gouvernement général de Saint-Pétersbourg est remplacé par un comité de direction générale, présidé et dirigé par le comte Loris-Mélikoff. — Mahomed Jan refuse d'accepter l'invitation qui lui a été faite par le général Roberts de se rendre à Caboul, tout en se montrant disposé à conférer sur un territoire neutre.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sa Sainteté le Pape Léon XIII occupe de nouveau l'attention publique. Hier, le grand pontife excitait l'admiration universelle par sa célèbre Encyclique *Æterni Patris*, sur la restauration des études philosophiques, d'après saint Thomas. Une commotion générale s'est produite aussitôt dans tous les établissements scolaires, on s'est porté de tous côtés vers les auteurs et les ouvrages qui élucident et commentent le mieux les œuvres du docteur angélique, sur ceux en particulier de la *Société générale de Librairie catholique*, qui possède, en effet, dans son *Billuart* et son *Collegii salmanticensis cursus théologicus*, la plus vaste synthèse thomiste qui existe sur ce sujet.

Aujourd'hui, Léon XIII publie une nouvelle Encyclique sur la brûlante question du jour, *Le Divorce*. Et pendant que la discussion et les polémiques vont s'engager ardemment dans la presse, disons également que la *Société générale de Librairie catholique* possède sur la question tout un véritable arsenal.

Signalons d'abord les quatre excellents ouvrages : *Le Mariage civil et le mariage religieux*, par un ancien magistrat, M. Sauzet; *Considération sur le mariage au point de vue des lois*, par le comte de Breda, polémiste de renom, qui a le tort de se cacher ici sous le pseudonyme; *l'Amour chrétien dans le mariage*, par l'un de nos plus populaires écrivains catholiques, M. Léon Gautier; *Le Mariage chrétien* et le *Code Napoléon*, par le P. Ch. Daniel, un Jésuite qui a l'œil sur toutes les questions courantes, qui s'y arrête courageusement et les résout avec une aussi vaste érudition qu'une impitoyable logique.

Tout récemment encore la Société générale de Librairie catholique publiait les belles *Conférences sur le Mariage*, prêchées, à Paris, par Mgr Isoard, évêque d'Annecy, et, aujourd'hui elle vient de faire paraître le nouveau volume de Paul Féval, *Pas de divorce!* dont plusieurs milliers d'exemplaires ont été déjà demandés sur une simple indication de deux ou trois journaux.

Qu'on nous permette de faire remarquer, à cette occasion, l'étonnante activité que continue de déployer M. Victor Palmé et les heureux résultats que l'on est en droit d'attendre de son zèle infatigable. A notre avis, on ne saurait placer plus noblement ses sympathies morales et plus fructueusement ses fonds.

Mémoires de Saint-Simon (1).

On sait l'étrange histoire des manuscrits de Saint-Simon. Séquestrés d'abord aux Affaires étrangères, communiqués presque sous le manteau à un cercle de lettrés choisis, — tronqués, mutilés, indécemment modifiés par les divers éditeurs qui arrivèrent à en reproduire des fragments, on peut affirmer que rien de ce qui en parut de 1781 à 1818 ne fut préparé sur le manuscrit original. Tout fut tiré, plus ou moins directement, soit de la réduction commandée par le duc de Choiseul, soit de Duclos ou de Marmontel, qui avaient consigné dans leurs *Histoires* divers fragments empruntés au manuscrit de Saint-Simon. Rien de première main, comme on voit.

En 1828, un représentant du nom de Saint-Simon fut enfin, par ordre du roi, mis en possession du manuscrit original; mais cette fois encore, dans l'édition qu'il en donna, il crut devoir pratiquer des retranchements et des *corrections indispensables*.

Ce n'est qu'en 1856 qu'une édition, revue avec un soin extrême sur l'original par M. Chéruel, présenta au public le texte vrai de Saint-Simon, et put être dès lors, non sans raison, considérée comme édition *princeps*. M. Lahure, imprimeur, acquit du général de Saint-Simon le manuscrit des *Mémoires*, qui devint en 1863 la propriété définitive de la maison Hachette.

Mais, quelle que soit la fidélité du texte de l'édition Chéruel, dont une seconde édition fut commencée en 1873 avec le concours de M. Adolphe Regnier fils, ces éditions successives ne sauraient être comparées, sous le rapport de la perfection achevée du travail, de la conformité scrupuleuse au manuscrit original, de la minutieuse reproduction de ses moindres dispositions et des notes marginales qui s'y rencontrent, avec la grande édition actuelle, qui se publie dans l'admirable collection des *Grands écrivains de France*, sous la direction de M. Ad. Regnier, de l'Institut, par les soins spéciaux de M. A. de Boislisle, édition absolument complète et définitive à tous les points de vue.

« Le manuscrit autographe et unique des *Mémoires de Saint-Simon*, qui appartient à MM. Hachette, dit M. de Boislisle, se compose de cent soixante-treize cahiers in-folio, de 36 centimètres de haut sur 24 de large; chaque page renferme environ 56 lignes, longues de 17 centimètres et demi, et contenant parfois quarante syllabes. L'ensemble de ces cahiers, très uniformément et régulièrement écrits depuis le premier jusqu'au dernier, et paginés de 1 à 2854, est réparti dans onze portefeuilles de veau écaille, timbrés aux armes et chiffres du duc, et à l'intérieur desquels les cahiers sont retenus par des cordonnets verts. Dans un douzième portefeuille se trouve une table de matières, également autographe, que conserve encore le ministère des affaires étrangères, mais qu'il a permis, sur la proposition de M. le directeur des Archives, de publier en 1877, à la suite de l'édition de MM. Chéruel et Adolphe Regnier fils. »

(1) *Les Grands écrivains de la France*, Saint-Simon, *Mémoires*, t. I et II, Hachette, éditeur.

Grâce à la pleine liberté accordée à M. de Boislisle de copier et consulter à toute heure ce texte autographe et unique, l'édition qu'il en présente aujourd'hui est la reproduction aussi exacte que possible, ou mieux une espèce de fac-simile du manuscrit original de Saint-Simon. Ainsi se trouve réalisé le vœu exprimé en ces termes par M. de Montalembert : « Il faudra bien qu'un jour ou l'autre cet admirable historien soit donné tont entier au public. On n'a pas le droit de confisquer ni de mutiler un si grand écrivain. »

Mais, outre la merveilleuse conformité du texte de l'édition nouvelle avec le manuscrit original, une chose rehausse infiniment le prix du beau travail de M. de Boislisle : c'est l'annotation courante, ou, comme on dit maintenant, « le commentaire perpétuel ». De nouveau, pour cette partie spécialement aride et difficile de sa besogne, M. de Boilisle, dont la modestie égale le talent et l'érudition, a pris M. de Montalembert pour guide et se fait gloire d'avoir exécuté le programme tracé par lui. Ce programme comprenait deux divisions : les notes explicatives générales, et les notes de contrôle historique.

« Il nous faudrait des notes linguistiques et philologiques, disait M. de Montalembert, pour nous mettre au courant de tout le parti que Saint-Simon a tiré de la langue française. Je prends les mots à poignées dans un demi-volume et je demande si les contemporains de Saint-Simon, et lesquels, s'en servaient encore. Mais ce n'est pas seulement les vieux mots qui s'en vont, ce sont les nouveaux qui arrivent, et que j'aimerais à voir saisis et marqués au passage. » En même temps, M. de Montalembert réclame toutes *notes topographiques, biographiques, généalogiques, historiques et explicatives,* nécessaires à l'intelligence complète du récit. Sur ce premier point, M. de Boislisle a donné ample satisfaction au vœu de M. de Montalembert.

Le second point de programme d'annotation courante indiqué par lui portait sur le contrôle sévère que l'on devait appliquer aux jugements historiques de Saint-Simon. « Sans doute, disait-il, je crois Saint-Simon sur parole, quand il affirme qu'il a *scrupuleusement respecté le joug de la vérité.* Il est au suprême degré ce qu'il dit que doit être l'historien, *droit, vrai, franc, plein d'honneur et de probité,* mais il n'est pas toujours bien informé, et moins souvent encore impartial. Il faut qu'un commentaire courant, au bas de chaque page, réponde aux besoins de tout homme qui veut savoir le vrai des choses et qui n'a pas le temps d'aller vérifier chacune des assertions du terrible historien. Il faut le mettre en présence des auteurs contemporains, des correspondances officielles, du récit des auteurs ou des témoins de toutes ces scènes, dont il ne doit pas avoir le monopole. Il faut que sans cesse on rappelle à ses admirateurs qu'il n'est pas le seul qui ait vu et qui ait parlé. *Audiatur et altera pars.* »

Sur ce point encore, M. de Boislisle a suivi le plan de M. de Montalembert, et c'est dans les mémoires, les correspondances, journaux, anecdotiers, papiers privés et publics, gazettes et même chansonniers du temps, qu'il a perpétuellement trouvé la matière, curieuse et piquante à l'excès, de ses nombreuses *notes de contrôle historique.*

CORBEILLE D'HISTOIRES, par Paul Féval; FONTAINE AUX PERLES, par le même; LES ERRANTS DE NUIT, par le même. 3 vol. in-12. Victor Palmé. Prix : 3 francs le volume.

Qui ne se rappelle les charmantes *histoires* qui forment la *Corbeille* que M. Paul Féval offre au public? *La petite Lily, la douce Louison, Cote-de-Cuir* et *Engoulvan, le recteur de Houat.*

Les deux autres volumes font partie des anciennes œuvres de M. Paul Féval. Le premier récit se passe dans cette Bretagne si chère à l'auteur, au dix-huitième siècle. Une noble famille est descendue de chute en chute jusqu'au brigandage; elle détrousse les voyageurs sur les grandes routes et attaque les châteaux. Elle finit par disparaître dans une catastrophe: un seul membre survit, qui est innocent et qui, soldat, relèvera sa famille. Le récit est émouvant, peut-être même serait-il trop triste avec la catastrophe finale, si M. Paul Féval ne l'égayait par des scènes amusantes dont deux hobereaux sont les grotesques héros.

Les Errants de nuit nous transportent dans les Ardennes, sur les frontières de la France et de la Belgique, après la révolution de 1830. Un trio de hideux coquins, les frères Legagneur, tous les trois haut placés et considérés, poursuivent un double but : retrouver le trésor des Soleuvre, caché dans les étangs de l'abbaye d'Orval, et faire disparaître l'héritier de ces richesses. Tous les moyens leur sont bons, et ils se servent des *Errants de nuit*, gens de sac et de corde qui, eux aussi, sont à la recherche du fameux trésor. Dans cette lutte inégale, l'héritier des Soleuvre, hardi jeune homme, a pour soutien un vieux soldat breton et sa vaillante femme, couple admirablement décrit par le romancier, une voyante italienne et un jeune parisien fort amusant. La bonne cause triomphe, les Legagneur et les errants de nuit disparaissent emportés par les eaux après une lutte homérique, et si l'héritier des Soleuvre ne retrouve pas le trésor dont il se soucie médiocrement, il reprend son rang et épouse sa cousine, qui n'a pas dédaigné l'amour du jeune homme sans fortune et sans nom.

LA RUSTAUDE, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 1 vol. in-12. Victor Palmé. Paris. Prix : 3 fr.

Le sujet de ce nouveau roman de Mlle Zénaïde Fleuriot est bien simple : Une jeune paysanne bretonne, après quelques années passées au couvent, rêve une autre vie que celle du village; orpheline, elle a une dot, quelques milliers de francs; dans un village perdu, c'est beaucoup et cela suffit pour séduire un beau parleur parisien, engagé dans la douane où il fait médiocrement son devoir. Séduit par la dot, il lui faut gagner la jeune fille, car il comprend qu'il ne serait pas accepté par les parents, paysans de la vieille roche. Il réussit, et bientôt Monique se trouve transplantée à Paris dans la famille de son mari. Les épreuves commencent, bientôt suivies de la misère, et un jour arrive où Monique, veuve, doit être emmenée mourante au village; elle recouvre la santé et la paix, mais sa vie reste brisée.

L'intérêt de ce récit est surtout dans les détails et dans les caractères; le grand-père de Monique, le père Michel, ce paysan breton si digne dans sa simplicité antique, la tante Catherine, toujours prête à se dévouer, font un heureux contraste avec la famille parisienne. Le contraste se retrouve, non moins accentué et non moins heureux, entre la vie au grand air des paysans bretons et celle de ces ménages parisiens auxquels l'air est si parcimonieusement mesuré. Peut-être Mlle Zénaïde Fleuriot a-t-elle quelque peu idéalisé la vie du village, tandis qu'elle a peint celle de la ville dans sa navrante réalité? Nous l'en féliciterons, mieux vaut idéaliser ainsi que de chopper dans la caricature, comme cela arrive trop souvent à des écrivains, même honnêtes, même chrétiens, lorsqu'ils parlent des paysans. Ce que nous tenons surtout à constater, c'est que Mlle Zénaïde Fleuriot a fait réellement un roman chrétien. Au milieu de ses entraînements, Monique reste chrétienne, et malgré l'opposition de la famille Boulard, elle amène un prêtre au chevet de son beau-père mourant. Cela seul suffirait pour recommander ce livre où l'on retrouve, du reste, les qualités justement appréciées de l'auteur.

Un Mariage a l'étranger, par Mlle Marie Maréchal. 1 vol. in-12, Firmin Didot et Ce, 2e édition.

Un baron allemand, fort riche, est séduit par la beauté d'une charmante Parisienne, Isabelle Dailly; il veut non seulement l'épouser *sans dot*, mais encore il lui constitue une riche donation. Isabelle hésite d'autant plus que le baron est protestant, mais elle est sous puissance de belle-mère et elle cède. Tout va bien d'abord à Paris, sauf que la raideur de son mari la tient à distance, mais le moment arrive où il faut aller habiter l'Allemagne, et alors commence vraiment le *Mariage à l'étranger*. Les épreuves sont nombreuses : c'est la guerre de 1870 avec les désastres des armées françaises; c'est surtout une lutte intestine contre une tante du baron, vieille fille revêche, qui ne pardonne à Isabelle ni sa jeunesse ni sa qualité de Française. Quand nous disons une lutte, ce n'est pas exact, car Isabelle, dans ses nombreuses qualités, ne compte pas la fermeté; elle subit donc une véritable persécution à laquelle elle n'oppose qu'une résistance passive et que son mari ne daigne ou ne veut pas voir. Mais tout a une fin, le baron finit par rendre justice à sa femme, et il renvoie la mégère qui portait le trouble dans sa maison.

Ce roman posthume de Mlle Marie Maréchal est bien conduit, l'intérêt se soutient, les incidents sont généralement bien amenés. C'est certainement un des meilleurs ouvrages de l'auteur.

E. Charles.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

CARÊME — MÉDITATIONS ET LECTURES

OUVRAGES POUR LES FIDÈLES

Pensées et Méditations sur la Passion, *applicables au saint temps du Carême*, par J. L. 1 vol. in-32 elzévirien..... 1 »

De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu Notre-Seigneur, par le P. J.-B. de Saint-Jure, à l'usage des personnes qui vivent dans le monde. 4 forts vol. gr. in-12 de xx-600, 466, 560 et 540 pages..... 10 »

Explication littérale et morale des Epîtres et Evangiles des dimanches et des fêtes de l'année, des féries de l'Avent *et de tous les jours de Carême*, avec des notions liturgiques où l'on expose la raison et les origines des cérémonies de l'Eglise catholique, par M. l'abbé A. Guillois; 6e édition, revue avec le plus grand soin et considérablement augmentée. 2 gros vol. in-12 de xvi-623 et 629 pages..... ... 6 »
Ce qui fait le principal mérite de cette édition, c'est la suppression de ce qui, dans les précédentes, n'était pas en rapport avec la liturgie romaine, aujourd'hui admise universellement en France. C'est l'addition des Epîtres et des Evangiles de toutes les principales fêtes de l'année; de notions historiques et liturgiques suivies de réflexions pratiques et de prières; de toutes les leçons et prophéties qu'on a coutume de lire pendant la messe, aux jours des Quatre-temps, aux Vigiles et pendant la Semaine-Sainte. Grâce à ces améliorations, l'œuvre si estimée et si populaire du savant curé du Mans reste unique pour la forme et pour le fond.

Méditations pour tous les jours de l'année (petites), par M. l'abbé Alfred Gilly, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de la cathédrale de Nîmes. 2 forts vol. in-12 de ix-478 et 467 pages..... 6 »

Chemin de la Croix (le), pensées et réflexions. 1 vol. in-18 de xvi-122 pages..... 1 »

Chrétien à l'école du Calvaire (le), par le P. Jacques Nouet, de la Compagnie de Jésus; ouvrage corrigé et entièrement refondu, par le P. Henri Pottier, de la même Compagnie. 2 vol. in-12 de iv-392 et 354 pages..... 5 »

Enseignements pratiques de l'Evangile, tirés du Commentaire de saint Jean Chrysostome sur l'Evangile de saint Matthieu, par l'auteur des *Conseils de piété*, avec une préface de S. G. Mgr Mermillod. 1 beau vol. elzévirien in-16 de ix-644 pages.. ..... 3 »

Morale chrétienne (la), lectures pour tous les temps de l'année, choisies dans les sermons de Bourdaloue, par l'auteur des *Conseils de piété*, avec une préface du R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus. (*Bibliothèque de piété des gens du monde*). 1 fort vol. in-16 de xxi-568 pages. Prix..... 3 »

Méditations sur la vie présente et la vie future, tirées des saints Pères, par le R. P. Théodore Ratisbonne. 2e édition. 1 vol. in-18 de 144 pages..... » 50

Le Carême, ou préparation au Sacrement de la Pénitence, précédé d'introductions sur l'abstinence et le jeûne prescrits par l'Eglise, avec un trait d'histoire à la fin de chaque chapitre, par M. Moitrier, curé de Favières, auteur de l'*Explication du Catéchisme*, etc. 1 vol. in-12 de x-432 pages..... 2 »

Lectures sur la Passion de N.-S. J.-C., disposées pour tous les jours de Carême, par M. l'abbé Rambouillet, du clergé de Paris. 2e édition. 1 vol. in-12 de xii-360 pages. 2 «

Un mois au Jardin des Olives, par le P. Blot, missionnaire apostolique, docteur en théologie, docteur ès lettres, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, auteur de l'*Agonie de Jésus*, du *Cœur eucharistique*, de *Au ciel on se reconnaît*, etc., etc., approuvé par Mgr l'évêque de Versailles, dédié à Pie IX. 1 vol. in-18 de 252 pages. ..... 1 »

Passion, mort et résurrection de N.-S. J.-C., narration complète au moyen de la simple coordination du texte des quatre Evangiles, par R. Coze, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Strasbourg; édition latine et française. 1 vol. in-18 de 240 pages.. 1 »

Jésus en Croix, ou la science du crucifix en forme de méditations, par les PP. Pierre-Marie et Jean-Nicolas Grou; nouvelle édition, revue par le P. Alphonse Cadrès, de la même Compagnie, et augmentée de divers exercices de dévotion. 1 vol. in-12 de xxxvi-252 pages. . 1 50
— *Le même*, 1 vol. in-18..... 1 »

Prétoire au Saint-Sépulcre (du), ou Formulaire pour le chemin de la croix, d'après les Conférences du P. Ventura sur la Passion, par J.-A. C.; ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Nancy. 1 vol. in-18 de iii-187 pages.. 1 »

L'Agonie de Jésus, traité de la souffrance morale, par le R. P. Blot. 3 forts vol. gr. in-12 de xiv-484, 495 et 571 pages..... 7 50

Un mois au Jardin des Olives, par le même. Approuvé par Mgr l'évêque de Versailles, dédié à Pie IX. 1 vol. in-18 de 252 pages..... 1 »

Exercices populaires du Chemin de la Croix sous forme de méditation, par Mgr A.-J. Fava, évêque de Grenoble, orné d'un plan de Jérusalem. 1 vol. in-24 de 220 pages.... 1 »

Cuisine de Carême (la) et des jours d'abstinence, plus de 300 plats en maigre, par MM. de Latreille et Henry Palmé; 2e édition. 1 vol. in-12 de 235 pages..... 2 »

Mystère de la Rédemption (le) et les Fruits de l'arbre de la croix, suivis de considérations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, extrait du *Catéchisme* et du *Mémorial* du P. Louis de Grenade, de l'ordre de Saint-Dominique, par un Père de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12 de xxiv-436 pages..... 2 50

Traité de la Croix (*Directions spirituelles* de saint François de Sales); édition de propagande. 1 vol. in-18 de xxii-400 pages..... 1 25

*

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

CARÊME — PRÉDICATIONS ET LECTURES

OUVRAGES POUR LE CLERGÉ

Les enseignements de Notre-Dame de Lourdes et leurs **harmonies avec les besoins de notre époque.** — Conférences sur les grandes vérités dogmatiques et morales du catholicisme, déduites des paroles de la très sainte Vierge à Bernadette Soubirous, par l'abbé Ginestet, curé de Noailles. — 2 vol. in-12. Prix ..... 6 »

Le titre de cet ouvrage en explique nettement le but et la portée. En voici la méthode : l'auteur s'empare du fait caractéristique de chaque apparition, le résume en quelques lignes et en compose trois, quatre conférences. Exemple : dans l'une des apparitions, la sainte Vierge quitte Bernadette en s'écriant par trois fois : *Pénitence! Pénitence! Pénitence!* Ces trois mots frappent l'auteur, et il les traduit dans ces deux larges pensées : *Nécessité absolue de la pénitence pour le salut* (deux conférences) ; *la grande loi de la pénitence et nos jours contemporains* (deux conférences). Magnifique sujet pour les instructions du Carême.

Le texte est fréquemment mêlé de citations empruntées à l'Ecriture et aux saints Pères : c'est la sève qui donne la vie au discours, la chaîne d'or qui en relie les pensées. Avec ce livre, on peut prêcher sur tous les sujets, et, ce qu'il y a de mieux, sur les sujets actuels, puisque l'événement de Lourdes est l'événement de notre époque et pour notre époque.

La doctrine du chrétien, ou *Conférences nouvelles* sur toute la doctrine chrétienne, par M. l'abbé Augustin Bourdin, curé du diocèse de Laval. 2e édition. 4 forts vol. in-8..... 20 »

Ier volume. *Le Symbole des apôtres. — Les actes du concile du Vatican.* — 1 vol. de XIV-527 pages.

IIe volume. *Fin du symbole. — Le Décalogue et les sacrements.* 1 vol. de 501 pages.

IIIe volume. *Suite des sacrements. — Prière. — Sujets divers.* 1 vol. de 541 pages.

IVe volume. *Sujets de circonstance. — Le Syllabus commenté.* 1 vol de 671 pages.

Cours très complet et très suivi de conférences sur la religion, par M. l'abbé A.-F. Rua. Troisième édition, retouchée et renfermant cinq conférences de plus que la deuxième, vingt-cinq de plus que la première, et d'autres additions très considérables. Ouvrage approuvé et vivement recommandé par plusieurs éminents prélats, et extrêmement utile à tous les prêtres, à toutes les personnes chargées d'enseigner la religion, et à toutes celles qui désirent s'instruire sur celle-ci d'une manière solide. 3 beaux et forts volumes in-12, de XXIV-551, 538 et 587 pages, impression compacte.. 10 »

Cours d'instructions paroissiales sur toutes les parties de la doctrine chrétienne et sermons détachés, par l'abbé Virel, chanoine honoraire d'Arras, curé de la Couture. Nouvelle édition. 2 vol. in-12, de XVII-501 et VIII-519-XLVIII pages, très compactes..... 6 »

La paternité chrétienne, conférences prêchées à la réunion des pères de familles du Jésus de Paris, par le R. P. A. Matignon, de la Compagnie de Jésus.

Ire série. Années 1868-1869. 2e édition, 1 fort vol. in-12, de 424 pages. *Les droits de Dieu sur la famille*..... 3 »

IIe série. 1 vol. in-12, de 362 pages. *La famille et l'Etat*..... 3 »

IIIe série. *Les épreuves et les joies de la famille.* 1 vol. in-12 de 422 pages..... 3 »

IVe série. *Les devoirs de l'époux.* Vol. in-12 de 422 pages..... 3 »

La prière chrétienne, par Mgr Landriot, archevêque de Reims, 6e édition. 2 vol. in-12, de 336 et 463 pages..... 6 »

Les béatitudes évangéliques, par *le même*, 2 beaux vol. in-8, de II-307 et 326 pages. 12 »

Instruction sur l'Oraison dominicale, par *le même*. 1 vol. in-12, de 430 pages..... 3 »

Vita Jesu Christi, Domini ac Salvatoris nostri, ex Evangelio et approbatis ab Ecclesia catholica doctoribus sedule collecta per Ludolphum de Saxonia, candidissimi Carthusianorum ordinis servantissimum. Editio novissima, curante L. M. Rigollot, sacerdote. 2 parties en 4 beaux volumes in-8, de 376, 357, 383 et 411 pages à 2 col., caractères neufs..... 24 »

De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'usage du clergé et des communautés religieuses, nouvelle édition, revue et corrigée, par le R. P. de Saint-Jure. 4 forts vol. gr. in-12, de XX-600, 617, 608 et 555 pages..... 12 »

Conférences sur la divinité de Jésus-Christ, par Mgr Freppel, évêque d'Angers. 1 beau vol. in-18 jésus, de 296 pages.... 3 »

Méditations sur la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ (nouveau cours de) (selon la formule de saint Ignace), d'après le R. P. Jacques Nouet, de la Compagnie de Jésus, à l'usage des communautés religieuses et des âmes qui aspirent à la perfection, par le R. P. Henri Pottier, de la même Compagnie. 2e édition, 4 beaux vol. in-12 (format Charpentier), de VIII-550, 582, 528 et 577 pages..... 12 »

Cours de conférences religieuses faites aux élèves de la première division du lycée Louis-le-Grand, d'après un programme approuvé par Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, par M. l'abbé Tilloy, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de l'ordre des évêques de la basilique de Notre-Dame de Lorette, officier d'Académie, ancien premier aumônier du lycée Louis-le-Grand. Ire partie : *Les vérités fondamentales.* 2 vol. in-12..... 8 »

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

OUVRAGES SUR SAINT JOSEPH

POUR LE MOIS DE MARS

Le Parfait Manuel de saint Joseph, à l'usage de ses dévots serviteurs, par le chanoine P. Bonaccia, contenant *Vie de saint Joseph en trente et une lectures, pour un mois de saint Joseph; l'année avec saint Joseph; neuvaine préparatoire au* 19 *mars* (*sa fête*)*; neuvaine pour le patronage de saint Joseph;* le mois de l'enfant Jésus avec saint Joseph; les *sept dimanches* consacrés aux *sept douleurs* de saint Joseph; les *sept mercredis* consacrés à saint Joseph; *le mercredi de chaque semaine* à saint Joseph; *couronne de dévotions* et pratiques pieuses à saint Joseph; *les archiconfréries* de saint Joseph, etc., etc., traduit de l'italien par M. l'abbé Blanchon. — 1 fort volume in-18, de 620 pages..... 3 »

Les gloires de saint Joseph dans l'Eglise triomphante et dans l'Eglise militante, par M. l'abbé Périgaud, curé de Nocq-Chambérat, directeur de l'Œuvre de Saint-Joseph de la Délivrance, avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Moulins. Nouvelle édition. — 1 vol. in-12, de VIII-355 pages, orné d'une gravure de saint Joseph. (*Se vend au profit de l'Œuvre*)..... 2 »

Dévotion quotidienne à saint Joseph, ou Visites au glorieux époux de Marie, tirées des œuvres de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise. — 1 vol. in-32 raisin, de 94 pages, orné d'une gravure..... » 50

Saint Joseph protecteur de l'Eglise, ses gloires et ses vertus, par C. Verhaege, prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus). Seconde édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. — 1 vol. in-12, de XVI-504 pages..... 3 »

Saint Joseph avocat des causes désespérées, nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. — 1 vol. in-12, de VIII-432 pages..... 2 »

Cœur de saint Joseph (le) ouvert au cœur de ceux qui l'implorent, par Jean Darche. — 1 vol. in-12 de 365 pages..... 1 50

Trésor des serviteurs de saint Joseph, ou Manuel complet de pratiques et de prières en l'honneur de ce glorieux patriarche contenant le *Psautier de saint Joseph*, la *Dévotion des sept dimanches*, un *Nouveau mois de mars des âmes pieuses*, avec un grand nombre d'exemples inédits; le *Culte perpétuel*, la *Dévotion au cœur très pur de l'auguste époux de Marie*, un *Choix de prières*, etc., par le même, approuvé par Mgr l'Evêque de Moulins. Sixième édition, améliorée. — 1 vol. in-18, de XII-452 pages, avec lettres ornées..... 1

Neuvaine à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, pour se préparer à ses fêtes on pour obtenir quelques grâces spéciales pendant la vie et à l'heure de la mort, par le même. Huitième édition. — 1 vol. in-32, de 64 pages..... » 25

Mois de saint Joseph des Enfants de Marie, par le même. Treizième édition, améliorée, contenant des exemples nouveaux. — 1 vol. in-32, de 320 pages..... » 75

Nouveau Mois de saint Joseph, époux de Marie et père nourricier de Jésus, patron de l'Eglise universelle, par le R. P. Champeau, prêtre de Sainte-Croix, supérieur de l'institution de Sainte-Croix, à Neuilly-Paris. — 1 beau vol. in-48 elzévirien, de 527 pages..... 2 »

Le Mois de saint Joseph, ou Exercices pour chaque jour du mois de mars, par Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch. Nouvelle édition. — 1 vol in-32, de 320 pages..... 1 25

Mois de saint Joseph pour demander le triomphe de l'Eglise, par Marie Chenot, curé de Véron. Deuxième édition. — 1 vol. in-18, de 254 pages..... 1 25

Les Enseignements de Nazareth, petit Mois de saint Joseph, par Mme A. de Gentelles, approuvé par Mgr l'Evêque d'Amiens. — Brochure in-32 de 64 pages encad. filet noir..... » 20

— Le cent..... 15

L'Opportunité et les Raisons contemporaines du culte de saint Joseph, ou saint Joseph et la France de notre époque, par M. l'abbé B. Bion. — 1 vol. in-12, de III-238 pages..... 1 50

REVUE
DE
L'ART CHRÉTIEN

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

Dirigée par M. le chanoine J. CORBLET

24e ANNÉE — 1880

ARTICLES PUBLIÉS EN 1879

BREF DE S. S. LÉON XIII AU DIRECTEUR DE LA *Revue de l'Art chrétien* EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 1879

ANONYME : L'histoire du sacrifice, vitraux de la cathédrale de New-York. — BARBIER DE MONTAULT (Mgr) : Le trésor de la cathédrale de Bénévent; Les tabernacles de la Renaissance à Rome; Inventaires de quelques églises rurales de l'Anjou. — BOUFLET (l'abbé) : La chaire de Clermont (Oise). — BRISSAC (duc de) : Conservation des peintures à fresque. — CARTIER (Ét.) : L'art chrétien, lettres d'un solitaire, Histoire de l'art avant Jésus-Christ; Histoire de l'art après Jésus-Christ; L'art et la charité. — CHABOUILLET : Rapport sur une dissertation de M. l'abbé J. Corblet. — CLÉMENT (Félix) : *Caveant consules;* Fresques de Flandrin, gravées par M. Poncet; Commission de l'art chrétien à l'assemblée générale des catholiques; De la composition idéale dans les œuvres de musique religieuse. — CORBLET (l'abbé J.) : Iconographie du baptême; Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne; Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême. — DAVIN (l'abbé V.) : La *cappella greca* du cimetière de Priscille. — DELVIGNE (l'abbé Ad.) : De l'ancienneté des mandements de Carême. — DESCEMET (le commandeur Ch.) : Deux questions d'archéologie romaine. — GERMER-DURAND (le R. P. J.) : Un office du XIIIe siècle. — GIRAUD (l'abbé J.) : Notes de voyage. — GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (le comte) : Nouveaux éclaircissements sur l'Orante de l'antiquité chrétienne à propos du troisième volume de la *Roma sotterranea;* Les images du Sacré-Cœur au point de vue de l'histoire et de l'art. — JOUY (E.) : Reliquaire de S. Laurent et S Vincent de Crégy. — LINAS (Ch. de) : Coffret incrusté et émaillé du musée archiépiscopal d'Utrecht. — M. (V. de) : Les chœurs d'Athalie. — MALLET (l'abbé J.) : Essai sur les autels; Un chiffre funéraire. — MARSY (le comte de) : Un anneau du pape Calixte III; L'archéologie religieuse au congrès de Vienne (Isère). — MARTINOV (le R. P.) : Iconographie de S. Jean l'Evangéliste dans les plus récentes publications russes; Notice sur un monument illyrien. — MONNIER (E.) : Sur l'emploi de la mosaïque. — PETIT (Elie) : Les images du Sacré-Cœur. — PIESSE (L.) : Le routier archéologique de l'Algérie. — PLAINE (Dom Fr.) : Le tombeau monumental et le pèlerinage de St-Ronan à Loc-Ronan en Bretagne. — SAINT-PAUL (Anthyme) : De la forme des clochers, selon les lois du goût. — SAINT-PAUL (P. de) : Le Moyen-Age italien à Conflans (Savoie). — Bibliographie. — Bulletin et Procès-verbaux de la Société de Saint-Jean. — Chronique. — Correspondance. — Index bibliographique. — Travaux des Sociétés savantes.

62 PLANCHES ET BOIS

On s'abonne à Paris, chez PILLET ET DUMOULIN, rue des Grands-Augustins, 5
Prix de l'abonnement pour la France : 20 fr.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE MARÉCHAL BUGEAUD

SA VIE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ET SA CORRESPONDANCE (1)

IV

Thomas Bugeaud était déjà depuis deux ans (30 juin 1808) lieutenant d'infanterie de ligne, lorsqu'il obtint un congé de semestre. Depuis son engagement, c'était la première fois qu'il faisait un si long séjour en Périgord. La vie de famille, l'air du pays, l'affection dont il avait tant besoin, lui inspirèrent de nouveau le dégoût de la vie militaire, dégoût qu'il avait si souvent manifesté, dans ses lettres, à sa sœur Phillis... — Il se décida donc, un beau matin, à rompre avec le passé, et ce fut sans hésitation et sans regret qu'il écrivit au ministre pour lui envoyer sa démission. Sa sœur Antoinette s'offrit à porter elle-même la lettre à la poste de la ville; mais, après avoir consulté ses sœurs, elle serra précieusement dans un placard l'importante missive. Le jeune démissionnaire, enchanté de sa détermination et tout fier d'avoir recouvré à jamais sa liberté, se mit sérieusement à étudier l'agriculture, aidé de sa sœur Phillis. Il commençait déjà à s'étonner de la lenteur du ministre à lui adresser son accusé de réception, lorsque, au lieu du congé définitif qu'il attendait, ce fut l'ordre d'aller rejoindre son régiment qu'il reçut. Tout s'expliqua, le complot des sœurs fut découvert et pardonné; et le pauvre officier, qui avait de si bonne grâce renoncé à la glorieuse carrière des armes, alla rejoindre son régiment, le 116e de ligne, qui venait d'être dirigé sur l'Espagne.

La paix de Tilsitt avait pu faire croire un instant au sous-lieutenant Bugeaud que ses vœux seraient exaucés. Isolée de toute l'Europe par les échecs de ses alliés et surtout par la mauvaise foi dont elle

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre, du 31 octobre et du 31 décembre 1879.

avait payé leurs concours, l'Angleterre devait, au dire des diplomates d'alors, assister en spectatrice envieuse, mais impuissante, à l'élévation des empires d'Orient et d'Occident, ces deux tronçons du monde civilisé.

Mais le nouveau pacificateur de l'Europe n'avait pas encore dépouillé le conquérant de l'Italie et de l'Autriche, pour consacrer la fin d'une existence déjà si remplie à l'organisation administrative de ses États. Un jour, cet infatigable accapareur de couronnes remarqua l'Espagne et, ayant embrassé d'un coup d'œil sa situation intérieure, les ressources qu'elle contenait et son étrange gouvernement, décida de la conquérir.

Peu après, Charles IV, héritier éventuel de la couronne de France, remettait les États de Charles-Quint et de Philippe V à M. de Bonaparte, lieutenant général des armées de Louis XVIII, intervenu dans les discordes intimes de la Péninsule, au nom de la morale outragée!

Toutefois, le peuple se montra d'humeur moins accommodante que son souverain. Dédaigneuse des avantages que lui semblait promettre le gouvernement de Napoléon, la patrie de Viriathe et du Cid ne parut pas plus désireuse de prendre place parmi les nations civilisées qu'éprise de la nouvelle dynastie. En outre, par une de ces résolutions instantanées qu'enregistre souvent l'histoire, tous les auxiliaires de Bonaparte lui manquèrent à la fois. Détrôné, Charles IV perdit tout son prestige aux yeux du peuple; prédécesseur volontaire de Napoléon ou de la première venue de ses créatures, il parut, aux classes dirigeantes, indigne de sa grandeur passée. L'indigne monarque proclama vainement l'infamie de son fils et les droits contre nature de son astucieux vainqueur à la couronne d'Espagne. Les chefs de l'armée et certains grands seigneurs qu'effrayaient une lutte entreprise sans armes et sans direction générale contre la première puissance militaire de l'époque, et peut-être davantage encore la levée générale des classes inférieures, payèrent de leur vie cet hommage à la raison. Les *libérales* du littoral, perdus dans une masse fanatique, ne furent plus, dès le début des hostilités, qu'une colonie mercantile, timide et plus gênante par la protection qu'elle exigeait qu'utile par les suffrages qu'elle marchandait au nouveau roi.

Enfin, les partisans de la maison d'Autriche, qui, dans l'Aragon, la Catalogne et le royaume de Valence, avaient constitué une faible,

mais perpétuelle entrave au fonctionnement des institutions bourbonniennes et, la veille encore, rêvaient un changement de dynastie, disparurent à jamais devant cette nouvelle invasion française. D'autre part, Murat, dont la belle prestance, les allures tapageuses et quelques mesures intelligentes avaient ébloui d'abord le peuple de Madrid, devint subitement aussi impopulaire que son impérial beau-frère. Un catéchisme, d'un nouveau genre, apprit aux jeunes Espagnols que Satan était en trois personnes : *Napoléon*, *Murat* et *Godoy*. D'après ces étranges théologiens, le grand-duc de Berg ne le cédait en infamie, ni à l'ancien maire du palais, ni au diplomate de Bayonne. Entraîné par son génie aussi persévérant que créateur, Bonaparte ne se laissa point arrêter par des événements contraires à ses projets, et usa d'autres moyens pour attacher à sa fortune ce peuple qu'il ne devait jamais comprendre.

Toutefois, les promesses les plus fallacieuses, l'intronisation d'idées nouvelles à l'usage des classes inférieures, le prestige d'un homme qui dépassait de toute la hauteur de la réalité les plus brillantes fictions des romanceros, le discrédit de l'ancienne maison régnante et même les plus basses avances aux possessions populaires, ne purent triompher du vieux sentiment national.

Avec l'activité fébrile particulière aux peuples du Midi que ces efforts aussi excessifs que momentanés condamnent dans la suite à des siècles de stagnation, les Espagnols organisèrent, en quelques mois, un gouvernement insurrectionnel et une défense en règle. Aussi nombreuses que les provinces, les juntes, qui d'abord avaient payé cher leur tribut aux idées locales, formèrent les cortès centralistes de Cadix. De cette capitale provisoire, constamment exposée au feu des batteries françaises, allaient bientôt sortir les libérateurs civils et militaires de l'Espagne (1).

(1) ÉTATS DE SERVICE DE THOMAS BUGEAUD JUSQU'AU GRADE DE MARÉCHAL DE CAMP (GÉNÉRAL DE BRIGADE)

Régiment de grenadiers à pied, garde impériale, *grenadier vélite*, le 28 juin 1804. — Même régiment, *caporal*, le 2 janvier 1806. — 64e régiment d'infanterie de ligne, *sous-lieutenant*, 28 avril 1806. — Même régiment, *lieutenant*, 21 décembre 1806. — 116e régiment d'infanterie de ligne, *lieutenant*, 1er juillet 1808. — Même régiment, *capitaine*, 2 mars 1809. — Même régiment, *chef de bataillon*, 2 mars 1811. — 14e régiment d'infanterie de ligne, *major provisoire*, 10 janvier 1814. — Même régiment, *major confirmé*, 26 février 1814. Même régiment, *colonel*, 11 juin 1814. — *Licencié comme colonel*, 16 septembre 1815. — Admis au traitement de *réforme comme colonel*, 25 juillet 1829.

Devant ce roc, surmonté d'une forteresse adossée à l'Océan, et qui constituait tout l'empire européen du captif de Valençay, devait se briser l'épée de Napoléon.

Au moment de cette explosion, Madrid n'oublia point qu'elle était la tête de l'Espagne. La guerre de l'indépendance commença sur le seuil du palais royal. Le 2 mai 1808 vit briller au grand jour la valeur des Castillans, oubliée la veille, et commença une ère de gloire.

Pour la première fois, le lieutenant Bugeaud combattit l'émeute. Quelle impression produisit sur la future épée de la monarchie de Juillet cette guerre sans règle, ni loi, entreprise, il est vrai, au nom de la religion nationale, de la patrie envahie, du roi détrôné? La lettre suivante, qui ne paraît pas refléter la férocité si longtemps légendaire du « général de Transnonain » répondra à cette question.

A Mademoiselle Antoinette de la Piconnerie.

Madrid, 10 mai 1808.

Tu as la conscience bien tranquille et bien complaisante, ma chère Toiny, parce que je ne t'ai pas écrit dix fois, tu crois n'avoir pas de reproches à te faire; eh bien! tu te trompes, tu es extrêmement coupable, non pas pour le mal que tu as fait, mais pour le bien que tu as négligé de faire. Penses-tu qu'un pauvre barraqué, éloigné de tout espèce de plaisir, ne mérite pas des égards, et ne devais-tu pas chasser mes ennuis par plusieurs longues lettres. Rappelle-toi bien que je les lis au moins six fois le premier jour, de deux heures en deux heures, et que j'y pense dans les intervalles. Voilà donc une journée qui se passe agréablement, donc tu as tort. Voilà qui est bien prouvé : ainsi dorénavant sois plus sage.

Tu ne t'attends pas à entendre la canonnade et la fusillade, eh bien! mets du coton dans tes oreilles, car tu vas être canonnée... Il a pris fantaisie à la populace de Madrid de se mettre en révolte le 2 mai. Elle s'est jetée sur les Français isolés qu'elle a égorgés, puis s'est portée à l'Arsenal, s'en est emparé, a sorti des canons, s'est munie de fusils et a commencé dans les rues la petite guerre avec quelques postes français. De notre côté, nous n'étions pas dans l'inaction. La générale a été battue, nous avons couru en ville, et leurs succès n'ont pas été longs. Nous les

— 56e régiment d'infanterie de ligne, *colonel*, 8 septembre 1830. — Nommé *maréchal de camp* par ordonnance du roi, 2 avril 1831.

Chevalier de la Légion d'honneur, 6 juin 1811. — Officier de la Légion d'honneur, 17 mars 1815. — Commandeur le 8 mai 1815. — Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, 20 août 1814.

avons attaqués avec vigueur sur tous les points. Ils ont été culbutés, leurs pièces ont été prises, et dans une heure cette masse confuse n'existait déjà plus. Le même jour on a fusillé un bon nombre de coupables. Nous avons perdu quelques hommes dans cette action. J'en ai été quitte pour une contusion et une écorchure légère. Les insurgés ont voulu égorger nos malades de l'hôpital général, mais les mieux portants ont enfoncé les magasins d'armes et ont exterminé leurs assaillants. La tranquillité paraît rétablie; mais il ne faut pas s'y fier, malgré que le prince fasse son possible pour apaiser les esprits par ses proclamations et sa générosité envers plusieurs coupables. Il s'est comporté avec humanité, en arrêtant sur tous les points notre vengeance, au moment où le carnage était le plus fort.

Je t'assure que je ne suis guère tranquille, en passant dans les rues; j'ai toujours la main sur mon épée, car on assassinait journellement avant la révolte, et ces messieurs prenaient notre modération pour de la faiblesse, maintenant ils sont plus doux. Penses-tu que cette petite vie soit bien préférable au fusil et au havre-sac dont tu me parles?

Il ne fait pas bon, je t'assure, à flûter la nuit sous les croisées des belles, et puis nous n'en avons pas le loisir; aussi l'article amour va très mal en général. Tout le monde se plaint de la pénurie d'intrigues, et je suis peut-être un des plus heureux sans l'être beaucoup. Une assez jolie petite marchande de modes, Française, vient de me promettre de m'aimer pendant trois jours et de continuer au bout de ce temps si je suis encore sur terre. Elle dit, pour ses raisons, que nos amours étant passagers, on ne peut s'engager pour longtemps. J'ai répondu qu'il n'y avait que les preuves de passagères, et afin qu'elles durassent plus longtemps, j'en ai demandées sur-le-champ. On m'a répondu que si je les obtenais, peut-être dans trois jours je ne solliciterais pas la continuation, qu'il fallait attendre. Je me suis rendu à ces grandes raisons; mais j'ai demandé des gages, on m'a donné une bague et prêté les *Lettres à Emilie*. Je l'ai priée de les lire avec moi, afin de me fournir des applications. Tu vois toute l'histoire de mes amours d'Espagne, car tu sais que nous en avons de tous les pays... Tu ne me parles pas des trèfles, ni de *Polisson*... (Le chien de chasse du lieutenant Bugeaud.) Mes amitiés à tous les parents et voisins. Pour toi, tu n'auras rien jusqu'à une autre réponse.

BUGEAUD.

Cette explosion de patriotisme, dont l'imagination toujours si féconde des Espagnols exagéra singulièrement l'importance, fut en réalité le commencement de la guerre la plus sainte, la plus acharnée et la plus glorieuse pour le peuple qui la soutint, que mentionne l'histoire contemporaine de l'Europe.

Un instant Napoléon put croire au succès des intrigues de Bayonne, car une assemblée complaisante avait proclamé le nouveau roi des Espagnes, Joseph Bonaparte, dans le salon provisoire de son prédécesseur et sous la pression des baïonnettes étrangères. Quant à Charles IV et à tous les siens, ils demandèrent, au sublime mystificateur de cette époque, de l'or, des plaisirs, et surtout le repos qu'interdisaient aux petits-fils de Louis XIV le trône et les efforts qui permettent d'y atteindre. Malheureusement pour la France, qui devait payer si cher cette fantaisie de despote, les princes dépossédés et les grands de Castille qui s'étaient découverts devant un empereur, ne purent imposer leur volonté au peuple qu'ils avaient déshonoré. Pendant les six années que dura cette guerre exceptionnelle, le roi Joseph ne régna que sur un palais et ne connut d'autres sujets que quelques courtisans traîtres à la dynastie déchue, odieux aux Espagnols et méprisés des Français. Mais l'histoire de ce prince, dépaysé dans son royaume d'occasion, nous entraînerait trop loin du sujet de ce livre, pour que nous racontions une à une ses fuites précipitées de Madrid et ses marches triomphales à la remorque des troupes françaises et dans le désert que faisait autour de lui la haine de son peuple.

Moins d'un an après la révolte de Madrid, le lieutenant Bugeaud participait à la prise de Saragosse. Quel homme sensible au mot de patrie ne connaît la légende, sinon l'histoire, de cette défense épique? Dans tous les âges, une ville de l'Ibérie s'offrit en holocauste pour la gloire nationale : Saragosse fut à la hauteur de Sagonte et de Numance. Aussi quelle admiration inspirèrent aux Français cette armée improvisée, ces édifices publics ou privés devenus des forteresses, ces chefs héroïques arrachés aux douceurs de l'oisiveté, comme Palafox, ou à la tranquillité des monastères, comme Mérino! La lettre du jeune officier est empreinte de tristesse; on comprend en la lisant toute l'admiration que lui inspirait ce peuple qu'il était forcé de combattre.

A Mademoiselle Phillis de la Piconnerie.

Au bivouac devant Saragosse, le 12 février 1809.

J'ai reçu, ma chère Phillis, ta petite lettre de grands reproches, et comme je ne les ai pas mérités, je ne veux pas m'excuser. Je veux diriger ta colère et la mienne sur les assassins espagnols qui égorgent beaucoup de courriers, malgré les précautions que l'on prend. Aussi

tout le monde se plaint de la correspondance. Le colonel du régiment a reçu la lettre où tu t'informes de moi, il m'a dit qu'il y répondra; mais de peur qu'il oublie de te rassurer, je ne laisse pas échapper l'occasion d'un officier qui va en France escorter un général blessé; je puis t'écrire librement, parce qu'il mettra la lettre à la poste après avoir passé Bayonne, et alors elle ne risquera pas d'être décachetée.

Nous sommes toujours auprès de cette maudite, cette infernale Saragosse. Quoique nous ayons pris leurs remparts d'assaut depuis plus de quinze jours, et que nous possédions une partie de la ville, les habitants, excités par la haine qu'ils nous portent, par les prêtres et le fanatisme, paraissent vouloir s'ensevelir sous les ruines de leur ville, à l'exemple de l'ancienne Numance. Ils se défendent avec un acharnement incroyable et nous font payer bien cher la plus petite victoire.

Chaque couvent, chaque maison, fait la même résistance qu'une citadelle, et il faut pour chacun un siège particulier. Tout se dispute pied à pied, de la cave au grenier, et ce n'est que quand on a tout tué à coups de baïonnettes ou tout jeté par les fenêtres, qu'on peut se dire maître de la maison. A peine est-on vainqueur que la maison voisine nous jette, par des trous faits exprès, des grenades, des obus et une grêle de coups de fusils. Il faut se barricader, se couvrir bien vite, jusqu'à ce qu'on ait pris des mesures pour attaquer ce nouveau fort, et on ne le fait qu'en perçant les murs, car passer dans les rues est une chose impossible, l'armée y périrait toute en deux heures. Ce n'était pas assez de faire la guerre dans les maisons, on la fait sous terre. Un art, inventé par les démons sans doute, conduit les mineurs jusque sous l'édifice occupé par l'ennemi; là, on comprime une grande quantité de poudre et, à un signal donné, le coup part, et les malheureux volent dans les airs ou sont ensevelis sous des ruines. L'explosion fait évacuer à l'ennemi les maisons voisines, pour lesquelles il craint le même sort; nous sommes postés tout près et aussitôt nous nous précipitons dedans; voilà comme nous cheminons dans cette malheureuse ville; tu dois penser combien une telle guerre doit coûter de soldats. Que de jeunes gens, l'espoir de leur famille, ont déjà péri dans ces décombres! Notre brigade a déjà perdu deux généraux. Le général de génie Lacoste, jeune homme de la plus grande espérance, qui, sorti des écoles depuis peu de temps, se trouvait déjà aide de camp de l'Empereur, a péri victime de son dévouement ainsi que tant d'autres; enfin, il n'y a pas de jour que l'on ne compte quelques officiers parmi les morts, beaucoup plus que de soldats en proportion, parce que l'ennemi, tirant à coup sûr quand nous attaquons, choisit ses victimes.

Ah! ma bonne amie, quelle vie, quelle existence! Voilà deux mois que nous sommes entre la vie et la mort, les morts et les ruines. Quand je devrais retirer de cette guerre tous les avantages que nous avons

espérés, c'est les acheter bien cher. Mais ce qu'il y a de plus affreux, c'est de penser que nos travaux et notre sang ne serviront point au bien de notre patrie. Je me souviens toujours de ces vers de Voltaire :

Encore si pour votre patrie
Vous saviez vous sacrifier;
Mais non, vous vendez votre vie
A ceux qui veulent la payer.

Qui peut prévoir la fin de tant de maux? Heureux ceux qui l'entrevoient.

Je t'écris bien tristement, ma chère amie, mais que veux-tu, l'esprit est affecté. Sans doute si j'avais l'espoir de te revoir bientôt, je serai bien gai, mais hélas! ce moment est bien éloigné. En attendant qu'il vienne, que Dieu te conserve joie et santé, il exaucera mes vœux les plus chers.

Mille amitiés à Toiny et à toute ta famille.

Thomas BUGEAUD, *capitaine au* 116e.

Saragosse était enfin vaincue, et Palafox allait grossir le nombre de ses compatriotes détenus en France jusqu'à la terrible échéance de 1814. Ce siège, presque aussi populaire au nord qu'au sud des Pyrénées, valut au lieutenant Bugeaud le grade de capitaine. Du reste, à cette époque, le futur duc d'Isly paraît s'être moins préoccupé de son avancement que de son pays, qu'il désirait si ardemment revoir pour y vivre encore de sa vie passée.

A Mademoiselle Phillis de la Piconnerie.

Pampelune, 20 mars 1809.

Comment faire, ma chère Phillis, pour t'exprimer ma joie et ma tristesse? Ces deux sentiments offrent un si grand contraste qu'il est difficile de croire qu'ils existent à la fois dans la même tête. Cependant, c'est ce qui m'arrive aujourd'hui; mais il est vrai que ma peine est plus forte que mon contentement. Parlons d'abord du plus mauvais.

Tu sais que j'espérais que mon retour en France ou un voyage en Allemagne me procurerait la douce satisfaction d'être témoin du premier jour de ton bonheur. A cette aimable attente s'était jointe l'assurance de faire le voyage de Bordeaux, par ordre du colonel, pour acheter des instruments de musique de notre régiment. J'avais l'ordre dans ma poche, j'étais prêt à partir, quand l'ordre de retourner en Espagne est arrivé; mon capitaine s'est trouvé malade, il n'y avait à la compagnie qu'un officier de dix-huit ans. Le colonel m'a déclaré qu'il ne pouvait m'envoyer en mission, parce qu'une compagnie de grenadiers ne pouvait

pas rentrer en campagne sans un officier qui pût la commander. Juge de mon dépit à cette nouvelle, mais je ne pouvais pas faire d'observation. On parlait d'un nouveau siège; c'eût été compromettre et perdre ce que j'aurais pu avoir gagné à celui de Saragosse. Je partis donc, et me voilà à Pampelune, où ce matin nous avons passé la revue du gouverneur. Pendant que nous étions sous les armes, le colonel qui me ménageait une surprise, ainsi que je te la ménage jusqu'à présent, m'appelle, me reçoit *capitaine* et me remet mon brevet. Voilà donc le sujet de ma joie.

Adieu, etc. BUGEAUD, capitaine du 2 mars.

(Notre général de division est mort; c'est le cinquième depuis notre entrée en Espagne, dont quatre par le feu de l'ennemi et un de la maladie régnante.)

A Mademoiselle Hélène de la Piconnerie.

Saragosse, 31 avril 1809.

Ma chère Hélène,

Ta bonne lettre est venue me trouver à Saragosse, où je suis depuis quelques jours. Une fausse alerte nous a fait quitter nos cantonnements pour nous réunir auprès de la capitale. Maintenant il paraît que l'ennemi n'a pas fait de mouvements offensifs. Nous avons beaucoup perdu à ces changements; les soldats n'ont plus d'aussi bons vivres; il faut refaire de nouvelles habitudes et changer d'existence suivant les lieux où l'on est envoyé.

Je ne pense pas, certes, qu'il ne soit avantageux d'entrer dans la garde avec mon grade, et ceux qui le disent se trompent fort. Un capitaine dans la garde a le rang de chef de bataillon de la ligne et il ne peut en sortir que comme tel, il y en a même plusieurs qui sont sortis majors. Voilà déjà un avantage bien clair; examinons maintenant les difficultés qu'il y a à être nommé chef de bataillon dans la ligne. Il y a huit capitaines pour un chef de bataillon, voilà donc huit concurrents; or, je suis le plus jeune capitaine de mon régiment, je n'ai donc point lieu d'espérer d'être choisi de préférence à mes camarades. Tâchons donc de gagner de suite un grade que je ne puis acquérir ici qu'avec du temps.

Je suis très sensible aux souvenirs des C***; tu peux les assurer de ma reconnaissance pour leurs bonnes dispositions à m'être utiles, et du vif désir que j'ai de me trouver à portée de faire plus ample connaissance.

Je vous embrasse de tout cœur.

BUGEAUD, capitaine de voltigeurs au 116e.

A Mademoiselle Phillis de la Piconnerie.

Saragosse, 2 septembre 1809.

Ma chère Phillis,

Je ne veux pas tarder un instant à te dire ce qui m'arrive d'heureux ou de malheureux, puisque tu y prends le même intérêt que moi; ce serait vraiment un crime de lèse-amitié que de ne pas t'instruire de tout. Eh bien! tu sauras donc que je viens d'être fait capitaine de grenadiers, que je commande la 1re compagnie, composée des cent vingt plus beaux hommes de régiment et des meilleurs sujets; que j'occupe un poste honorable, auquel je ne devais pas m'attendre par mon peu d'ancienneté de service. Ce qui doit aussi entrer en ligne de compte, c'est que cela me vaut 600 francs de plus par an. Me voilà donc un petit seigneur à 2,400 francs de rente. Tu comprends bien qu'avec cela je n'ai plus besoin pour vivre de mon petit revenu, aussi tu dois être moins circonspecte à le ménager.

Je n'ai rien de nouveau à t'apprendre; nous sommes dans l'inaction, malgré que nous soyons entourés d'ennemis, timides, à la vérité, à cause de leurs nombreuses défaites. Il est à croire que nous entreprendrons quelque chose vers la fin de ce mois-ci, où les chaleurs ne seront plus si fortes.

Je t'ai parlé de Barbastro dans une autre lettre, et nous l'avons quitté de la façon suivante : un chef de bataillon, posté à 14 lieues de Saragosse, fut attaqué avant le jour par une poignée d'insurgés; la peur s'empare de lui et il se sauve avec ce qu'il peut ramasser de son bataillon, laissant deux ou trois compagnies à la merci des prétendus ennemis. Non content de cette lâcheté, il écrit de suite au général en chef qu'il a été chassé par des forces considérables, qu'il a perdu une partie de son bataillon, qui ne s'est rendu qu'après un combat terrible. Qu'arriva-t-il? c'est que lesdites compagnies, plus braves que leur chef, voulurent attendre d'être attaquées sérieusement avant de se retirer; le jour vint, elles virent la faiblesse des attaquants, sortirent du village, les chassèrent et conservèrent la position. Mais le général, avant de savoir cette circonstance, expédia des ordres à toutes les troupes pour se concentrer au plus vite sur la capitale. Voilà pourquoi j'ai quitté l'agréable Barbastro.

On croit que le chef de bataillon sera destitué.

Adieu...

Ton dévoué frère,

Thomas Bugeaud, capitaine de grenadiers au 116e.

Déjà la fortune se montrait moins favorable à l'homme qu'elle avait comblé de ses faveurs; la résistance de l'Espagne préparait l'esprit public aux fatales campagnes de Russie et de Saxe.

Après un court séjour dans Saragosse, le nouveau capitaine parcourut deux fois le nord-ouest de l'Espagne, à la recherche de l'ennemi insaisissable que la grande armée ne devait jamais amener à merci. Ces marches et contre-marches, qui constituent presque toujours les guerres de ce genre, le firent participer aux combats de *Moria* et de *Belahite*, et lui valurent l'épaulette d'officier supérieur. Bien des années après cette promotion, l'émir Abd-el-Kader devait retrouver dans les plaines de la Barbarie le modeste subordonné du duc d'Albuféra (1).

A Mademoiselle Phillis de la Piconnerie.

Saragosse, 29 septembre 1809.

Je n'ai pas voulu répondre de suite à ta dernière lettre, ma chère Phillis, parce que j'attendais de pouvoir te dire quelque chose de positif sur la commission que tu m'as donnée relativement à l'Espagnol. Je me suis déterminé ensuite à en rendre compte à Combemoreau lui-même. Je m'en suis acquitté avec exactitude pour te faire plaisir ainsi qu'à notre parent; mais je n'ai rien fait pour le paysan aragonais, je déteste trop cette classe d'assassins et de fanatiques. Cependant le frère de Grégorio m'a démontré beaucoup de reconnaissance pour les nouvelles que je lui ai données.

(1) Mgr le duc d'Aumale, avec lequel nous avions, il y a quelques jours, l'honneur de nous entretenir, voulait bien nous donner d'intéressants détails confirmant l'importance que le maréchal Bugeaud ne cessa toute sa vie d'accorder à ses campagnes d'Espagne. — « C'est le sujet qu'il abordait le plus volontiers et le plus souvent, nous disait le prince; les sièges de Saragosse et de Lérida, ses campagnes d'Aragon, revenaient sans cesse dans ses conversations. Il racontait avec feu et animation les batailles, et aimait à se rappeler cette époque. Ses récits étaient d'ailleurs remplis de traits. — Bien souvent, en Afrique, au bivouac nous avons passé, un peu malgré nous, la nuit à l'écouter. Le maréchal dormait peu et à volonté; il n'en était pas de même de ses aides de camp et de moi, qui tombions de sommeil, mais que le respect tenait à peu près en éveil. — Que de fois, lorsqu'un officier se plaignait d'être oublié ou sacrifié, ai-je entendu le maréchal lui dire : « Ah! si vous aviez vécu au temps de l'empire, c'eût été bien autre chose. Après les campagnes d'Allemagne, après Austerlitz, Pulstuck, après les guerres d'Espagne, les sièges de Saragosse, de Lérida et le reste, j'étais capitaine, vieux capitaine, entendez-vous bien, et pas décoré! Nous ne songions pas à nous plaindre alors. »

Nous sommes toujours à Saragosse, pour notre ennui et pour le malheur de notre bourse. Tout est si cher, que les appointements des lieutenants et sous-lieutenants ne leur suffisent pas pour vivre. Cette malheureuse ville se ressent toujours des désastres du siège. Elle est dépeuplée, et les habitants qui restent sont si tristes qu'ils glacent tout ce qui les entoure. Point de sociétés amusantes, point de *tertullias* (veillées). Chacun reste renfermé dans sa maison.

Je ne puis t'exprimer combien je m'ennuie ici; je vais jusqu'à désirer de rentrer en campagne pour m'arracher de ce maudit endroit. Les seules ressources que nous ayons contre les longueurs du temps sont boire, manger et dormir, et les seuls comestibles qu'il y ait nous sont apportés par des Français, qui, attirés à l'armée par le seul intérêt, profitent des circonstances pour nous gruger. Notre avenir ne paraît pas devoir être plus brillant. Si l'on ne fait la paix en Autriche, tout traînera en longueur ici. Nous sommes assez forts pour battre l'ennemi, mais non pour le poursuivre après la victoire. Cette maudite Péninsule est si grande, si montagneuse, qu'il faudrait trois cent mille hommes pour s'occuper de manière à la soumettre bientôt. Ce que nous avons fait jusqu'ici ne sert presque à rien. Nous avons occupé plusieurs provinces qui se sont soulevées de nouveau dès que nous en sommes sortis, et même celles que nous occupons aujourd'hui sont remplies de petits partis qui, trop faibles pour attaquer l'armée, tombent sur les petits détachements, les convois mal escortés, les courriers, les ordonnances, etc., etc. Mais c'est assez parlé de choses tristes; il faut que je répare l'effet qu'elles ont produit sur toi, en te disant qu'il ne manque rien à ma satisfaction qu'une meilleure situation politique. Je suis dans un régiment que je regarde comme une seconde famille : mes camarades m'aiment; je crois que mes chefs m'estiment, car ils m'en donnent des preuves tous les jours; je commande une belle compagnie bien habillée, bien disciplinée, et qui ne peut que m'acquérir de l'honneur un jour d'affaires; que manque-t-il à mon bonheur? Pouvais-je raisonnablement espérer d'aussi heureux résultats, étant entré au service sans protection et sans ces talents brillants qui font qu'un jeune homme perce toujours, s'il sait en faire usage? Par exemple, il est bon de te prévenir que je m'attends à rester longtemps dans le nouveau grade que je viens d'obtenir. Il n'est pas rare de voir des capitaines qui ont quinze ans de ce grade. Il y a dans un régiment vingt-huit capitaines : ce sont autant de concurrents pour une place de chef de bataillon, qui se trouve vacante. Je te dis tout cela, afin que tu ne t'impatientes pas au bout de quelques années. Si je suis officier supérieur à trente-deux ans, je serais bien content.

Je suis très impatient de savoir si mes affaires avec Patrice sont

arrangées. Sais-tu que je lui ai écrit deux fois depuis quelques mois et qu'il ne m'a pas répondu.

Dis-moi ce qu'est devenu Dubois, dans cette galère. Si tu pouvais lui faire pour moi un cadeau utile, tu me ferais plaisir.

Si tu connais quelques jeunes gens qui veulent ou qui doivent entrer au service, bien élevés et sachant bien écrire, tu peux leur conseiller hardiment de prendre près du préfet un engagement pour le 116e régiment, dont le dépôt est à Aire, en Gascogne. Je leur promets que s'ils ont les qualités ci-dessus énoncées, ils seront sergents avant six mois. Si tu t'intéresses à quelques-uns de ceux qui pourraient prendre ce parti, il faut me donner avis de leur arrivée au dépôt. Je demanderai leur venue aux bataillons de guerre, et là je leur donnerai un bon coup d'épaule jusqu'au grade de sous-officier. Il ne tiendra plus qu'à eux de se faire nommer officiers.

. . . . . .

Je chasse ici quand j'en ai le temps. Je tue beaucoup de cailles très grasses; bien souvent je t'en ai désiré une douzaine.

Je suis encore à attendre les détails de Puissegeney sur l'article Consommation; je vois bien qu'il faut que je les devine... Dans le moment où je t'écris, j'apprends deux nouvelles : l'une, ni bonne ni mauvaise, c'est notre départ de Saragosse pour une expédition ; la seconde, affreuse pour le régiment, la voici : il nous arrivait du dépôt douze cents paires de souliers, quatre cents habits, du drap, pour tous les officiers des épaulettes, une trentaine de soldats, et vingt neuf-musiciens avec leurs instruments. Les insurgés des montagnes ont attaqué et pris ce convoi, ce qui cause une perte de 40,000 fr. Celle de notre musique surtout ne sera réparée de longtemps.

Adieu... Thomas Bugeaud.

A Mademoiselle Antoinette de la Piconnerie.

Barbastro, ville du nord de l'Aragon,
peu éloignée des Pyrénées (1809).

J'ai reçu ton aimable lettre, ma chère Toiny, au moment où j'arrivais devant Saragosse, et que je me trouvais en présence de l'ennemi; elle m'a fait oublier pour un instant que le canon tirait, et quand on nous a donné l'ordre d'attaquer, le seul sentiment pénible que j'ai éprouvé était de ne pouvoir la lire une seconde fois. Aussi, après l'affaire, je me suis dédommagé amplement. J'ai lu tout doucement les détails que tu me donnes; quelle joie d'apprendre ce qui se passe au pays; mais bah! voilà que j'ai écrit une page et je n'ai encore rien dit. Commençons.

Tu sais peut-être qu'à notre retour de Bayonne en Espagne, on nous envoya à Burgos, de là au royaume de Léon, qu'ensuite nous fîmes une expédition en Galice et que nous allâmes jusqu'au près de la Corogne. Maintenant prends la carte, suis-moi.

Me voilà en marche pour revenir à Léon, en traversant les montagnes et le pays de Vierys. Arrivés à la capitale du royaume de Léon, nous trouvons une réunion de troupes qui doivent faire l'expédition d'Asturies, et l'on nous annonce que nous devons en être. Nous partons par le chemin escarpé qui conduit à Oviedo, et la veille du jour où nous devions arriver à cette capitale, notre brigade reçoit l'ordre de rétrograder pour se diriger sur l'Aragon, où l'horizon commençait à s'obscurcir. Nous partons à grandes journées pour retourner sur le théâtre de notre ancienne gloire. Nous traversons avec rapidité Léon, la vieille Castille, le midi de la Navarre, et nous arrivons enfin dans la plaine de Saragosse. Quelle fut notre surprise de voir tous les bagages de l'armée en retraite et toutes les dispositions prises pour abandonner une ville qui, quelques mois avant, avait coûté tant de peines! Nous apprîmes que le général Blake, ayant su que le 5e corps avait quitté l'Aragon et qu'il n'y avait plus que 10,000 du 3e, avait réuni 30,000 hommes, des armées de Valence et de Catalogne, pour s'emparer de nos conquêtes, et n'était plus qu'à deux lieues de la capitale.

La petite armée française faisait bonne contenance en présence de l'ennemi qui était posté au village de Maria, qui se trouve dans un vallon bordé de montagnes assez hautes, ce qui favorisait notre petit nombre. Cependant le général Suchet avait tout lieu de craindre d'être accablé par la multitude, et depuis deux jours il évitait un engagement général, afin d'attendre notre arrivée. Ce fut le 17 juin, à midi, que nous fîmes notre jonction. On nous annonça à l'armée pour donner la confiance, et de suite nous entrâmes en ligne après avoir fait sept lieues (ce fut alors qu'on me remit ta lettre). L'ennemi, impatient d'arriver à Saragosse, nous attaqua; dès qu'il s'ébranla, nous marchâmes à lui, et dans un instant toute la ligne fut engagée. Le général Suchet fit plusieurs manœuvres fort habiles, et la dernière fut celle qui décida du succès.

Pendant que toute la cavalerie, qui s'était portée sur le flanc gauche de l'ennemi, chargea entre ses deux lignes, toute l'infanterie attaqua à la baïonnette le front de bataille. Les bandes orgueilleuses ne purent résister à notre impétuosité. Elles se rompirent de toutes parts, et dans moins d'une demi-heure nous eûmes une victoire complète. L'ennemi laissa entre nos mains vingt-sept canons, trois drapeaux, beaucoup de bagages, de munitions, et un grand nombre de tués, de blessés et de prisonniers. Dans ces derniers, on compte deux généraux et beaucoup d'officiers supérieurs.

Dans cette bataille, j'ai été fait par hasard capitaine de voltigeurs : j'avais été renvoyé avec ma compagnie du centre sous les ordres d'un capitaine de voltigeurs du même régiment, qui se trouvait plus ancien que moi; nous étions en tirailleurs dans des oliviers et dans un village sur le bord d'une petite rivière appelée la Warba, poste important à garder. Le pauvre capitaine de voltigeurs fut tué par un coup de mitraille et, par conséquent, je me trouvai commandant. L'ennemi tenta plusieurs fois d'enlever ce poste, mais nous le reçûmes toujours par un feu si vif qu'il fut contraint d'abandonner son projet, après avoir laissé beaucoup de morts devant nos embuscades, d'où nous ne tirions qu'à bout portant. Par cette conduite nous empêchâmes l'ennemi de passer par la seule route praticable pour tourner la gauche de notre armée. Il est vrai que nous étions soutenus par un escadron, mais qui n'eut pas besoin de charger.

Après la bataille, le général Suchet vint au régiment et demanda quel était le capitaine qui commandait les tirailleurs du village. On me fit sortir. « Il faut, dit-il, le faire recevoir capitaine des voltigeurs, car il m'a l'air d'un tirailleur. » Il est bon de te dire que j'avais un fusil à deux coups en bandouillière, ce qui, joint au reste de mon accoutrement, me donnait bien l'air d'un sacripant. Je remerciai, et me voici commandant des épaulettes vertes et des cors de chasse. Ça ne convient guère à ma taille; mais il est vrai que je ne suis pas exclu de la compagnie des grenadiers, ce qui vaudrait mieux, au moins, sous le rapport de l'avancement.

Après Maria, vint le combat de Balahite, où nous prîmes à l'ennemi tout le canon qui lui restait avec beaucoup de prisonniers. Depuis ce jour nous avons parcouru l'Aragon à marches forcées, et nous voici maintenant à Barbastro, où nous nous reposons un peu.

Je ne puis t'écrire plus longuement, je suis forcé de profiter d'une occasion pour Saragosse, et cela ne se présente pas tous les jours. Je te prie de donner de mes nouvelles à Phillis, à Patrice et à toute la famille, et tu peux, au besoin, faire de ma lettre une circulaire, etc., etc.

Thomas Bugeaud.

Depuis le combat de Balahite, le commandant Bugeaud a suivi constamment la fortune du maréchal Suchet. Aussi, quelques mois après ces derniers engagements, le retrouvons-nous, dans la Catalogne, occupé à la guerre des sièges qui eut lieu dans cette province.

Henry d'Ideville.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS (1)

SOUS LA TERREUR

XX

LES RÉFORMES SOUS LOUIS XVI

Jeudi, 8 novembre 1793

Le rapport de Dufriche-Valazé a été imprimé et distribué. Ce factum restera comme un des monuments les plus honteux, comme une des œuvres les plus basses de la passion démagogique et de l'impudence révolutionnaire.

Au nom de la Convention des Vingt-Quatre, au nom de la faction girondiste et aux applaudissements de la faction de Robespierre, Dufriche-Valazé a dit : « De quoi n'était-il pas capable, le monstre! Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière! Je vous le dénonce comme accapareur de blé, de sucre et de café (2)! »

L'histoire méprisera ces ineptes et mensongères accusations. Elle dira de Louis XVI, et les faits diront avec elle : « Jamais souverain ne fut animé d'intentions plus généreuses, d'idées plus réformatrices; jamais homme ne voulut le bien plus sincèrement et ne le poursuivit avec plus d'ardeur. »

Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux; c'est notre premier désir...

(1) Voyez la *Revue* des 30 mars, 11, 30 avril, 12 mai, 30 juin, 15 juillet, 15 août et 30 octobre 1879.

(2) *Rapport fait à la Convention nationale, le 6 novembre* 1792, *par Dufriche-Valazé.*

Nous devons nous occuper de soulager nos peuples du poids des impositions... Il est des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour; sur celles-là, nous pourrons suivre plus promptement les mouvements de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables. De tels sacrifices ne nous coûteront rien dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets; leur bonheur fera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos soins et de nos travaux (1).

Telles sont les paroles, tel est le programme par lequel Louis XVI a inauguré son règne; tous ses actes ont été en harmonie avec ce langage, sous lequel on sent battre le cœur du Roi, du Français et du Chrétien.

Le premier acte de son autorité fut un acte de bienfaisance. Au début de chaque règne, le roi percevait un droit de *confirmation* sur les offices et privilèges antérieurement accordés, en même temps qu'il levait un impôt sur les corporations et les particuliers pour *joyeux avènement*. Le 30 mai 1774, Louis a rendu un édit *portant remise des produits du droit qui lui appartenait à cause de son avènement à la couronne.*

D'autres bienfaits signalèrent son avènement. Les militaires dont les pensions avaient subi des retards reçurent les arrérages accumulés, qui furent payés par Louis des deniers de sa cassette (2).

Résolu de ne conserver que ce qui importait essentiellement à la dignité du trône et de la nation, il n'hésite pas « à sacrifier une partie de l'éclat qui l'environne, en réformant plusieurs corps de sa maison militaire et en réduisant les autres pour concourir aux vues d'économie et d'ordre qui l'animent. » Un édit du 15 décembre 1775 supprime les sixièmes brigades de chacune des compagnies de gardes du corps, et réforme le commandant de l'hôtel, son survivancier, les deux aides-majors et les deux porte-étendards de chaque compagnie, ainsi que le timbalier et les quatre trompettes des plaisirs. Trois autres ordonnances du même jour ont supprimé la compagnie des grenadiers à cheval, les deux compagnies de mousquetaires de la garde, et réduit les deux compagnies de gendarmes et des chevau-légers de la garde.

(1) Préambule de l'Edit du 30 mai 1774. — Louis XVI était monté sur le trône le 10 mai 1774; il était âgé de vingt ans.

(2) Discours de Séguier au roi, 12 novembre 1774, Isambert, t. 1, p. 82.

Plus considérables encore sont les réformes opérées par Louis XVI dans sa maison domestique.

Le 22 décembre 1776, il liquide les dettes et les dépenses de la maison royale, et décide qu'à l'avenir les dépenses extraordinaires lui seront présentées au mois de décembre de chaque année pour l'année suivante.

Le même jour, il rend un règlement concernant les pensions et autres grâces pécuniaires. « Le roi, est-il dit dans ce règlement, en examinant la situation de son trésor royal dont il s'est réservé la connaissance d'une manière particulière, a vu avec peine que des libéralités excessives avaient extrêmement chargé l'état de ses finances et il a senti la nécessité de prévenir cet inconvénient dans la suite..... Il a voulu découvrir toute l'étendue des demandes..... n'accorder qu'une partie des grâces..... et ramener cet objet de dépense à une mesure convenable..... Il désire dissiper l'obscurité à la faveur de laquelle on cache souvent l'étendue de la demande en donnant de la publicité aux grâces, ce qui retient les sollicitations indiscrètes..... Il veut de plus que toutes les personnes qui sollicitent des grâces pécuniaires fassent connaître en même temps les divers traitements dont elles jouissent déjà à quelque titre que ce soit. »

Par son Édit du mois de juillet 1779, il supprime l'office de trésorier général de sa maison ; les trois offices des trésoriers de la bouche, connus sous le nom de maîtres de la chambre aux deniers; l'office du trésorier de l'argenterie, des menus plaisirs et affaires de la chambre du roi; l'office de trésorier général des écuries et livrées; les trois offices de trésorier de la prévôté de l'hôtel; l'office de trésorier de vénerie, fauconnerie et toiles de chasse; les trois offices de contrôleur dudit trésorier; l'office de trésorier des offrandes et aumônes; l'office de trésorier général des bâtiments, et l'office de trésorier de la maison de la reine. — Le remboursement de ces offices fut fait argent comptant ; et, pour remplir les fonctions des divers titulaires, il fut créé un seul office de trésorier-payeur général des dépenses de la maison du roi et de celle de la reine.

L'Édit de janvier 1780 porte suppression des charges de contrôleurs généraux de la maison du roi et de la chambre aux deniers; de la charge d'intendant-contrôleur général des meubles de la couronne; des offices d'intendants-contrôleurs généraux de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du roi, et de deux charges de contrôleurs généraux de la maison de la reine,

avec établissement d'un bureau général des dépenses de la maison du roi.

Par son édit du mois d'avril 1780, Louis XVI supprime 406 charges, bouches et communs de ses maisons. Un autre édit d'août 1783 porte suppression des quatre charges de gouverneurs et des quatre charges de premiers valets des pages de la chambre du roi.

La dépense des corps de musique de sa chapelle, des spectacles et concerts de la cour, etc., montait, avant 1782, à 499,848 livres, 7 sous, 6 deniers. Par l'édit de mai 1782, il a réduit cette dépense à 257,400 livres.

Le règlement du 9 août 1787 opère de nouvelles économies dans les dépenses de sa maison, et déclare que d'autres retranchements seront successivement *portés au plus haut point qu'ils puissent atteindre.* L'article 8 du même règlement constate que toutes les parties de la maison de la reine, — la bouche, la chambre, l'écurie, — ont éprouvé une réduction considérable : les places inutiles ont été supprimées, et quoique plusieurs de ces places aient exigé leur remboursement et quelques retraites indispensables, le bénéfice pour le trésor, résultant des retranchements ordonnés par la reine, a été de plus de 900,000 livres.

Ces réductions ne laissaient pas d'exciter à la cour et dans l'entourage du roi de grands mécontentements. Louis XVI eut le courage de les braver, soutenu qu'il était par le désir d'alléger le poids des impôts, par l'ambition de soulager son peuple. Cette ambition, la seule dont il ait jamais été animé, a été le seul mobile de tous ses actes.

Préoccupé, dès la première année de son règne, du soin d'assurer les subsistances, il établit la liberté absolue du commerce des grains dans toute l'étendue du royaume. Tel fut l'objet de l'arrêt du conseil du 13 septembre et des lettres patentes du 2 novembre 1774. Un autre arrêt du conseil, du 24 avril 1775, accorde des gratifications à ceux qui feront venir des grains de l'étranger, et fait défense d'empêcher la circulation des grains de province en province.

A côté et au-dessus de la question des subsistances, Louis en plaçait une autre : il se proposait de supprimer à perpétuité les servitudes *personnelles* et *réelles*, et d'affranchir à la fois les personnes et les biens. Ce but, il l'a poursuivi, sans se laisser arrêter

par les oppositions qu'il a rencontrées et, chose plus difficile encore peut-être, sans violer les droits antérieurement acquis.

La corvée en nature pour la construction et l'entretien des grandes routes donnait lieu à de graves abus et à de nombreuses plaintes. L'édit du 17 février 1776 en ordonna la suppression et en prescrivit le remplacement par une contribution de tous les propriétaires de biens fonds et de droits réels sujets au vingtième. Si équitable que fût cette mesure, elle souleva néanmoins de très-vives résistances, surtout de la part des parlements, et force fut à Louis XVI de tenir un lit de justice, le 12 mars 1776, pour l'enregistrement de l'édit du 17 février. — Les résistances continuant, le roi fut obligé « de rétablir par provision l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins (1). » Mais Louis, convaincu de la justice de cette réforme, ne s'est pas découragé : le 6 novembre 1786, il a pris en son conseil un arrêt ordonnant l'essai, pendant trois années, de la conversion de la corvée en une prestation en argent. Enfin, le 27 juin 1787, il a tranché la question d'une manière définitive; la corvée en nature a été abolie dans tout le royaume, et remplacée par une simple prestation ou contribution pécuniaire.

Des restes de servitude subsistaient dans quelques provinces. En vertu du droit de *main morte*, certains vassaux étaient attachés à la glèbe sous le titre de *serfs;* ils ne pouvaient disposer de leurs biens après eux, et, sauf dans certains cas, ils ne pouvaient pas même transmettre à leurs enfants le fruit de leurs travaux. Ils ne pouvaient non plus disposer de leurs personnes, et étaient tenus de ne pas quitter la seigneurie, sous peine de perdre tout droit au bien qu'ils occupaient. On avait même vu des seigneurs de fiefs, usant du droit de suite sur leurs serfs, poursuivre dans les terres franches du royaume les biens et les acquêts des main mortables qui avaient abandonné le lieu de leur glèbe. Encore bien que ces dernières traces de servitude n'existassent que sur un très petit nombre de points, le cœur de Louis XVI s'en émut, et son édit d'août 1779 montre combien il était sincèrement partisan de la vraie liberté et de l'égalité véritable :

Nous aurions voulu abolir, sans distinction, ces vestiges d'une féodalité rigoureuse; mais nos finances ne nous permettent pas de racheter

(1) Déclaration du 11 août 1776.

ce droit des mains des seigneurs, et retenu par les égards que nous aurons dans tous les temps pour les lois de la propriété, que nous considérons comme le plus sûr fondement de l'ordre et de la justice, nous avons vu avec satisfaction qu'en respectant ces principes, nous pourrions cependant effectuer une partie du bien que nous avions en vue, en abolissant le droit de servitude, non seulement dans tous les domaines en nos mains, mais encore dans tous ceux engagés par nous et les rois nos prédécesseurs, autorisant à cet effet les engagistes qui se croiraient lésés par cette disposition, à nous remettre les domaines dont ils jouissent et à réclamer de nous les finances fournies par eux ou par leurs auteurs.

Nous voulons de plus qu'en cas d'acquisition ou de réunion à notre couronne, l'instant de notre entrée en possession dans une nouvelle terre ou seigneurie soit l'époque de la liberté de tous les serfs ou mainmortables qui en relèvent; et pour encourager, en ce qui dépend de nous, les seigneurs des fiefs et des communautés à suivre notre exemple, et considérant bien moins ces affranchissements comme une aliénation que comme un retour au droit naturel, nous avons exempté ces sortes d'actes des formalités et des taxes auxquelles l'antique sévérité des maximes féodales les avait assujettis.

Si les principes que nous avons développés nous empêchent d'abolir, sans distinction, le droit de servitude, nous avons cru cependant qu'il était un excès dans l'exercice de ce droit que nous ne pouvions différer d'arrêter et de prévenir; nous voulons parler du droit de suite sur les serfs et mainmortables; droit excessif que les tribunaux ont hésité d'accueillir, et que les principes de justice sociale ne permettent plus de laisser subsister. Enfin, nous verrons avec satisfaction que notre exemple et cet amour de l'humanité, si particulier à la nation française, amènent sous notre règne l'abolition des droits de mainmorte et de servitude, et que nous serons ainsi témoin de l'entier affranchissement de nos sujets qui, dans quelque état que la Providence les ait fait naître, occupent notre sollicitude et ont des droits égaux à notre protection et à notre bienfaisance.

Par la suppression de la corvée, Louis XVI avait rendu libres les bras des cultivateurs; il s'est efforcé également de ramener le commerce et l'industrie à leur liberté naturelle. L'édit de février 1776 portait suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. Son article premier était ainsi conçu :

Il sera libre à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, même à tous étrangers, encore qu'ils n'eussent point obtenu de nous des lettres de naturalité, d'embrasser et d'exercer dans tout notre royaume et notamment dans notre bonne ville de Paris, telle

espèce de commerce et telle profession d'arts et métiers que bon leur semblera, même d'en réunir plusieurs; à l'effet de quoi nous éteignons et supprimons tous les corps et communautés de marchands et d'artisans, ainsi que les maîtrises et jurandes; abrogeons tous privilèges, statuts et règlements donnés auxdits corps et communautés.....

Comme l'édit de la suppression des corvées, celui sur la suppression des jurandes rencontra de la part du Parlement une résistance qui nécessita la tenue d'un lit de justice (1) et qui amena, au mois d'août 1776, un second édit portant modification du premier et dont voici le préambule :

Persévérant dans la résolution où nous avons toujours été de détruire les abus qui existaient avant notre édit du mois de février dernier dans les corps et communautés d'arts et métiers et qui pouvaient nuire au progrès des arts, nous avons jugé nécessaire, en créant de nouveau un corps de marchands et quelques communautés d'arts et métiers, de conserver libres certains genres de métiers ou de commerces qui ne doivent être assujettis à aucuns règlements particuliers; de réunir les professions qui ont de l'analogie entre elles, et d'établir à l'avenir des règles dans le régime desdits corps et communautés, à la faveur desquelles la discipline intérieure et l'autorité domestique des maîtres sur les ouvriers seront maintenues sans que le commerce, les talents et l'industrie soient privés des avantages attachés à cette liberté, qui doit exciter l'émulation, sans introduire la fraude et la licence. La concurrence établie pour des objets de commerce, fabrication et façon d'ouvrages, produira une partie de ces heureux effets, et le rétablissement des corps et communautés fera cesser les inconvénients résultant de la confusion des états. Les professions qu'il sera libre à toutes personnes d'exercer indistinctement continueront d'être une ressource ouverte à la partie la plus indigente de nos sujets. Les droits et frais pour parvenir à la réception dans lesdits corps et communautés, réduits à un taux très modéré et proportionné au genre et à l'utilité du commerce et de l'industrie, ne seront plus un obstacle pour y être admis. Les filles et les femmes n'en seront pas exclues. Les professions qui ne seront pas incompatibles pourront être acumulées... En rectifiant ainsi ce que l'expérience a fait connaître de vicieux dans le régime des communautés, en fixant par de nouveaux statuts et règlements un plan d'administration sage et favorable, lequel dégagera des gênes que les anciens statuts avaient apportées à l'exercice du commerce et des professions, et détruisant des usages qui avaient donné naissance à une infinité d'abus, d'excès

(1) 12 mars 1776.

et de manœuvres dans les jurandes et contre lesquels nous avons dû faire un usage légitime de notre autorité, nous conserverons de ces anciens établissements les avantages capables d'opérer le bon ordre et la tranquillité publique.

Il est une liberté plus précieuse que celle du commerce et de l'industrie, c'est la liberté de conscience. En janvier 1784, Louis a décidé que les juifs seraient affranchis du péage personnel et d'autres droits auxquels ils étaient assujettis. — L'édit de novembre 1787, *concernant les non-catholiques*, protestants, juifs, etc., les autorise à faire constater leurs naissances, leurs mariages et leurs morts, afin de jouir, comme tous les autres Français, des effets civils qui en résultent. Aux remontrances présentées par le Parlement (1), Louis fit une réponse qui montrait l'importance qu'il attachait à cette loi nouvelle et à son exécution immédiate : « Je donne l'ordre à mon procureur général, disait-il en terminant, de porter mardi l'édit à mon Parlement; je veux qu'il procède sans délai à l'enregistrement; vous (le premier président), vous m'en rendrez compte mercredi. »

Améliorer les conditions de la justice, encore un devoir que Louis XVI a rempli dans toute son étendue et comme il convenait à l'héritier de saint Louis. Dès les premiers jours de son règne, par arrêt du Conseil en date du 18 août 1775, il fait défense d'intercepter les lettres mêmes pour les employer en justice : « Sa Majesté considérant que ces lettres ne sont parvenues (au Conseil supérieur du Cap, en l'île Saint-Domingue) que par l'abus d'une interception commise sur le navire auquel elles avaient été confiées...; que cette voie odieuse ne laissait d'autre parti à prendre que *celui du silence et du renvoi des lettres interceptées à la personne à laquelle elles appartenaient;* considérant encore Sa Majesté que des lettres interceptées ne peuvent jamais devenir la matière d'une délibération, que *tous les principes mettent la correspondance secrète des citoyens au nombre des choses sacrées dont les tribunaux, comme les particuliers, doivent détourner leurs regards;* qu'ainsi le Conseil supérieur devait s'abstenir de recevoir la dénonciation qui lui était faite; Sa Majesté aurait jugé nécessaire pour le maintien de l'ordre public, autant que pour la sûreté du commerce et des citoyens, d'ordonner que les auteurs et complices de l'interception seraient poursuivis... »

(1) Le 18 janvier 1788. Voyez Isambert.

Le 12 décembre 1775, une Ordonnance royale abolissait la peine de mort contre les déserteurs, et proportionnait les nouvelles peines aux motifs et aux circonstances de la désertion.

Malgré les parlements et contrairement à l'opinion d'un grand nombre de jurisconsultes, Louis abolit la *question préparatoire*, par sa déclaration en date du 24 août 1780. « Les anciennes Ordonnances, y est-il dit, avaient toujours adopté l'usage d'appliquer à la question l'accusé d'un crime constant et auquel la loi réservait la peine de mort, lorsque les indices étant considérables contre l'accusé, la preuve ne se trouvait cependant pas être suffisante pour lui faire subir cette peine... Nous ne pensons pas devoir différer de faire cesser un pareil usage. »

Le 8 mai 1788, Louis tint un lit de justice pour l'enregistrement de quatre édits qui apportaient dans l'administration de la justice des réformes considérables.

Le premier réduisait les degrés de juridiction à deux et rapprochait les justiciables des tribunaux par la création des quarante-sept *grands bailliages* ou tribunaux d'appel, qui remplaçaient les treize parlements.

Le second supprimait les tribunaux d'exception : bureaux des finances, juridiction des traites, maîtrises des eaux et forêts et greniers à sel.

Le troisième supprimait trois chambres sur six au parlement de Paris, opérait des suppressions analogues dans les parlements de provinces et réduisait les offices aux besoins réels du service public.

Le quatrième annonçait une réforme prochaine de l'Ordonnance de Louis XIV sur l'instruction criminelle, et y apportait immédiatement des améliorations importantes : l'usage de la *sellette* pour les interrogatoires était aboli. Les accusés devaient à l'avenir prendre place derrière le bureau et conserver les marques extérieures de leur état. Il leur était permis de prendre connaissance des charges élevées contre eux et de se choisir un défenseur. Les juges étaient tenus en prononçant leur sentence de la motiver et de qualifier expressément les crimes et délits dont l'accusé avait été convaincu. Il fallait une majorité de trois voix pour la condamnation à mort. L'exécution ne devait avoir lieu qu'un mois après la condamnation, excepté en cas de sédition. La question préalable à l'exécution, qui était appliquée au condamné pour connaître ses complices était abolie, comme l'avait été en 1780 la question préparatoire. Enfin le

droit de réclamer une indemnité était reconnu aux accusés qui, après une détention préventive plus ou moins longue, étaient acquittés. En attendant que le mode de réparation, ainsi proclamé en principe, fût organisé, Louis décida que les jugements d'absolution seraient imprimés et affichés aux dépens de son domaine (1).

Le 6 janvier 1789, des lettres patentes nommaient différents magistrats avec mission d'étudier les moyens d'abréger les longueurs et de diminuer les frais des procédures civiles et criminelles.

Touché du sort des prisonniers et de l'état des prisons dans quelques-unes des principales villes du royaume, Louis XVI a contribué de ses propres deniers, dès les premières années de son règne, à diverses reconstructions. La Déclaration royale du 30 août 1780 porte établissement de nouvelles prisons pour dettes ou autres. « Plein du désir de soulager les malheureux, est-il dit dans le préambule, et de porter une main secourable à ceux mêmes qui ne doivent leur infortune qu'à leur égarement, nous avons été touché depuis longtemps de l'état des prisons dans la plupart des villes de notre royaume ; et nous avons, malgré la guerre, contribué de nos propres deniers à diverses reconstructions... Nous ne les perdrons pas de vue lorsque la paix nous fournira de nouveaux moyens : cependant, informé plus particulièrement du triste état des prisons de notre capitale, nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de différer d'y porter remède... » Des améliorations sensibles furent apportées, et l'auteur d'un curieux petit livre, publié sous ce titre : *Paris en miniature*, pouvait écrire en 1784 : « Mais parlons de quelque chose de plus solide et qu'on n'ébranle pas comme on veut des prisons !... La bienfaisance de Louis XVI les rend presque agréables. Espace, propreté, salubrité, tout s'y trouve (2). »

Si Louis se préoccupait ainsi du sort des prisonniers, combien davantage n'était-il pas ému de celui des pauvres malades ! S'il était touché de l'état des prisons, combien plus encore ne l'était-il pas de l'état des hôpitaux !

A l'époque de son avènement, les hôpitaux de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Brest et de plusieurs autres villes, étaient admi-

(1) *De l'amélioration de la loi criminelle*, par M. Bonneville de Marsangy, t. I, p. 513.

(2) *Paris en miniature, d'après les dessins d'un nouvel Argus.* A Amsterdam MDCCLXXXIV. Un volume in-32, de 130 pages.

rablement organisés (1). Il n'en était pas de même de ceux de la capitale. Louis voulut se rendre un compte exact des abus à réformer; il se rendit sous un déguisement à l'Hôtel-Dieu et parcourut les salles en observateur attentif (2). Quatre malades dans un seul lit, tel fut le spectacle qui s'offrit à ses yeux. Il sortit bien résolu à remédier aux maux dont il avait été témoin. Un incendie avait détruit en 1772 une partie notable de l'Hôtel-Dieu (3); Louis XVI aurait voulu le remplacer par quatre grands hôpitaux construits sur des terrains plus vastes et plus sains, et il fit publier un prospectus de souscription en faveur de cette bonne œuvre : elle échoua, par suite du mauvais vouloir du bureau de l'hospice qui s'empressa de faire reconstruire sur le même emplacement les bâtiments incendiés. Louis obtint du moins qu'un lit fût donné à chaque malade, et ses largesses contribuèrent à ce résultat. Ce n'était pas assez pour le cœur du roi; préoccupé sans cesse de cette question des hôpitaux, il faisait dresser des devis, traçait lui-même des plans. En 1786, il chargea une commission, choisie dans le sein de l'Académie des sciences, d'examiner un nouveau projet. Le rapport de cette commission se terminait par ce résumé :

L'Hôtel-Dieu, placé où il est aujourd'hui, n'est pas suffisant pour le nombre de malades que la population de Paris et les années calamiteuses peuvent obliger d'y placer.... Le nouvel Hôtel-Dieu dont M. Poyet a donné le projet a une grande supériorité sur l'Hôtel-Dieu actuel; mais nous croyons que cet hôpital est trop vaste et a l'inconvénient de rassembler trop de malades dans le même lieu. Nous proposons de diviser ce projet trop vaste et de construire quatre hôpitaux, chacun pour 1200 malades, les bâtiments étant disposés en longues galeries parallèles. Et dans le cas où l'on voudrait réduire la dépense et chercher des moyens d'économie, nous croyons que l'hôpital Saint-Louis et l'hôpital Sainte-Anne pourraient être pris pour former deux de ces hôpitaux, et que les deux autres seraient bien placés, l'un sur le terrain des Célestins, et l'autre près de l'Ecole militaire.

Nous devons dire à l'Académie, et nous tenons de M. le baron de Breteuil lui-même (4), cette circonstance intéressante, que si le roi n'a encore rien statué, il a pesé dans son cœur les intérêts de l'indigence souffrante. Il a senti qu'un grand hôpital est une grande

(1) *Les réformes sous Louis XVI*, par Ernest Sémichon, p. 125.
(2) *Louis XVI et ses vertus*, par l'abbé Proyart, t. I, p. 89-90.
(3) *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu*, par Roudonneau de la Motte.
(4) Ministre de la maison du roi.

calamité, et la bonté souveraine a eu la pensée d'y substituer plusieurs hôpitaux. Il faut que le pauvre le sache ; le pauvre ne l'oubliera pas. Il faut surtout qu'il se souvienne, lorsqu'il sera couché seul dans ces hôpitaux, qu'il le doit autant à la sensibilite de l'homme qu'à la bienfaisance du monarque (1).

Ce rapport était signé par Lasonne, d'Aubenton, Tenon, Bailly, Lavoisier, la Place, Coulomb, Darcet ; il était signé aussi par le marquis de Condorcet, aujourd'hui membre de la Convention et l'un des juges de Louis XVI.

Un arrêt du conseil du 22 juin 1787 décida définitivement la construction de quatre nouveaux hôpitaux pour la ville de Paris : l'hôpital Saint-Louis, l'hôpital Sainte-Anne, l'hôpital Sainte-Périne à Chaillot, et celui des hospitalières de la Roquette.

La sollicitude de Louis s'est aussi portée sur les enfants abandonnés. Informé qu'il venait tous les ans, à la maison des Enfants trouvés de Paris, plus de deux mille enfants nés dans des provinces très éloignées de la capitale ; qu'ils étaient remis à des voituriers publics distraits par d'autres intérêts et obligés d'être longtemps en route, en sorte que près des neuf dixièmes de ces enfants périssaient avant l'âge de trois ans, Louis XVI a remédié à cet état de choses dès le 10 janvier 1779. Défense fut faite à tous voituriers messagers et autres personnes de se charger d'enfants naissant ou abandonnés, si ce n'est pour être remis à des nourrices, ou pour être portés à l'hôpital des Enfants trouvés le plus voisin, à peine de mille livres d'amende au profit des hôpitaux. Au cas où l'exécution de cette mesure obligerait quelques hôpitaux de province à une augmentation de dépenses qui surpasserait leurs revenus, le roi déclarait qu'il paierait ces dépenses extraordinaires de ses deniers, en attendant que l'on eût trouvé les moyens d'y pourvoir d'une manière constante et certaine.

L'abbé de l'Epée, dans l'œuvre admirable qu'il a créée pour l'instruction des sourds-muets, n'a pas eu de collaborateur plus dévoué que Louis XVI, qui lui a accordé plusieurs biens (certaines portions des monastères de Paris), et qui a ajouté les sommes nécessaires pour la subsistance et l'entretien des sourds-muets sans fortune (2).

Inépuisable serait la liste des mesures dictées à Louis par la bonté

(1) Imprimerie royale, in-4°, 128 p.
(2) 21 mars 1778 et 25 mars 1785.

de son cœur, par sa tendresse et sa pitié pour ceux qui souffrent.

L'un des premiers, il s'occupe de la création des secours à domicile : comestibles, vêtements (1), etc.

Par lettres patentes du 9 décembre 1777, il crée à Paris le Mont-de-Piété, sous la direction des administrateurs de l'hôpital général.

Il règle lui-même la composition du pain destiné aux troupes, et veille à l'exécution des ordres qu'il a donnés en vue d'assurer le bien-être du soldat (2).

Parmentier, dans ses efforts pour répandre en France la culture de la pomme de terre, se heurte à des préventions qui semblent invincibles. C'est Louis XVI qui lui vient en aide et qui veut que l'on serve la pomme de terre sur la table royale, afin de hâter le jour où elle figurera sur la table du pauvre.

La découverte et l'introduction de la vaccine rencontrent une opposition presque générale. Louis XVI n'hésite pas à se faire inoculer avec les princes ses frères et avec Madame comtesse d'Artois. C'est un exemple public qu'il croit devoir au salut de ses sujets. (3)

Mais tous ces actes, et tant d'autres dont la liste serait trop longue et qui lui avaient mérité le beau titre de *Louis le Bienfaisant*, sont moins méritoires peut-être que ceux par lesquels il se dépouilla lui-même d'une partie de son autorité pour assurer, — il le croyait du moins, — le bonheur de son peuple.

Le 12 juillet 1778, il établit une *Assemblée provinciale* dans le Berry.

L'Assemblée provinciale de la haute Guyenne (généralité de Montauban), fut organisée la seconde, suivant arrêt du conseil en date du 11 juillet 1779.

En vertu de l'Ordonnance du 1er juin 1787, les assemblées provinciales se réunirent dans les vingt et un chefs-lieux des généralités qui suivent :

Bourges (Berry), Montauban (haute Guyenne), Châlons (Champagne), Amiens (Picardie), Soissons (Soissonnais), Paris, ou plutôt Melun (Ile-de-France), Orléans (Orléanais), Tours (Touraine),

(1) *Les réformes sous Louis XVI*, par Ernest Sémichon, p. 246.

(2) *Administration militaire*, volume 3696, pièce 54. — Lettre de M. le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, à M. le comte de Broglie, lieutenant général à Metz.

(3) *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, par F. Feuillet de Conches, I, 41.

Maine (Anjou), Rioux ou Clermont (Auvergne), Moulins (Bourbonnais et Marche), Nevers (Nivernais), Valenciennes (Hainaut), Rouen (haute Normandie), Alençon (Moyenne-Normandie), Caen (basse Normandie), Nancy (Lorraine et Bar), Metz (Trois-Évêchés), Strasbourg (Alsace), Perpignan (Roussillon), Auch (Gascogne).

Les Assemblées provinciales n'eurent pas lieu à Bordeaux, à la Rochelle, à Besançon et à Grenoble quoique convoquées par le roi : les parlements s'y opposèrent.

Dans six provinces, dans les *pays d'États*, les États particuliers furent assemblés, comme par le passé, à Montpellier (Languedoc), à Dijon (Bourgogne), à Rennes (Bretagne), à Lille (Flandre et Artois), à Pau (Foix, Bigorre, Béarn), et à Aix (Provence).

Aux Assemblées provinciales étaient convoqués les membres du clergé, de la noblesse et du tiers état; ce dernier avait autant de voix que les deux autres ordres ensemble; les suffrages devaient être recueillis, non par ordre, mais par tête.

Ces Assemblées étaient investies de pouvoirs considérables (1). Elles étaient chargées de l'assiette et de la répartition des impôts, tant pour le Trésor que pour chemins, ouvrages publics, indemnités, encouragements, réparations d'églises et presbytères et autres dépenses quelconques : Voulons, disait le roi, que lesdites dépenses, soit qu'elles soient communes auxdites provinces, soit qu'elles soient particulières à quelques districts et communautés, soient, suivant leur nature, délibérées ou suivies, approuvées ou surveillées par lesdites Assemblées provinciales ou par les commissions qui leur sont subordonnées. — Le garde des sceaux, M. Lamoignon de Malesherbes, dans le discours qu'il prononça à l'occasion de la loi sur les Assemblées provinciales, déclara qu'elles devaient imposer tous les fonds sans exception et répartir elles-mêmes l'imposition.

Et maintenant, est-il besoin de rappeler que Louis XVI ne s'en est pas tenu à la création des Assemblées provinciales, si importante qu'elle fût; que le 8 août 1788, il décida la convocation des états généraux, et que, le 23 juin 1789, il faisait donner lecture aux députés des trois ordres d'une déclaration dont voici les dispositions principales :

Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien ne sera prorogé

(1) V. *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, par M. Léonce de Lavergne.

au delà du terme fixé par les lois, sans le consentement des représentants de la nation; — aucun emprunt n'aura lieu sans le consentement des représentants des états-généraux; — le tableau des revenus et des dépenses sera rendu public chaque année; — le nom de taille sera aboli, et cet impôt sera remplacé par un autre, d'après des proportions égales, sans distinction d'état, de rang et de naissance; — le droit de franc fief sera aboli, dès que les recettes et les dépenses fixes seront dans une exacte balance; — la corvée sera pour toujours et entièrement abolie; — l'abolition du droit de mainmorte, dont le roi a donné l'exemple dans ses domaines, sera étendue à toute la France; — lorsque les dispositions formelles, annoncées par le clergé et la noblesse, de renoncer à leurs privilèges pécuniaires, auront été réalisées par leurs délibérations, l'intention du roi est de les sanctionner, et qu'il n'existe plus, dans le paiement des contributions pécuniaires, aucune espèce de privilèges ou de distinctions; — les états-généraux s'occuperont du projet conçu depuis longtemps par le roi de porter les douanes aux frontières du royaume, afin que la plus parfaite liberté règne dans la circulation intérieure des marchandises nationales ou étrangères; — les fâcheux effets de l'impôt sur le sel seront examinés soigneusement et il devra, dans tous les cas, être proposé des moyens d'en adoucir la perception. — Un enrôlement régulier sera substitué au tirage de la milice; — le roi, désirant assurer la liberté personnelle de tous les citoyens d'une manière solide et durable, invite les états-généraux à chercher et à lui proposer les moyens les plus convenables de concilier l'abolition des ordres, connues sous le nom de lettres de cachet, avec le maintien de la sûreté publique. — Les états-généraux examineront et feront connaître au roi le moyen le plus convenable de concilier la liberté de la presse avec le respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens. — Il sera établi dans les diverses provinces ou généralités du royaume des états provinciaux, composés de deux dixièmes de membres du clergé, de trois dixièmes de membres de la noblesse, et de cinq dixièmes de membres du tiers état.

Après la lecture de cette déclaration, Louis XVI ajoutait, et certes il en avait le droit : « C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. »

Ai-je rappelé tous les *bienfaits* de Louis XVI? Ai-je dit toutes ses réformes? Il s'en faut bien. Il en est une cependant que je ne veux pas omettre et que ne devraient pas oublier les écrivains qui jugent aujourd'hui Louis dans leurs journaux, ni ceux qui vont le juger à la Convention : c'est Louis XVI qui a proclamé le principe de la propriété des lettres, qui a reconnu solennellement que le droit des auteurs sur leurs ouvrages devait être perpétuel. C'est sur son initiative, et grâce à son insistance, qu'a été rendu l'arrêt du conseil du 30 août 1777, portant : « Tout auteur qui obtiendra en son nom le privilège d'un ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, et *jouira de son privilège pour lui et ses hoirs à perpétuité*, pourvu qu'il ne le rétrocède à aucun libraire (1). »

Voilà l'homme, voilà le prince qu'une nation affolée appelle aujourd'hui *Louis le Tyran*, et qu'une Assemblée, la plus despotique qui fût jamais, se dispose à traduire à sa barre! Ah! qu'il y vienne! qu'il aille de la tour du Temple à la salle du Manège, conduit par le général Santerre, escorté par les porteurs de piques des faubourgs, insulté par la populace et poursuivi par le refrain de l'hymme des Marseillais :

Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

A côté de ce cortège, il en est un autre qui suivra Louis devant ses juges et qui portera devant l'accusé des palmes et des couronnes. L'abolition des corvées et de la mainmorte; l'extinction de la servitude dans ses domaines; l'état civil rendu aux protestants et aux juifs; la suppression de la question et de la torture; l'adoucissement de notre procédure criminelle; l'assainissement des prisons et des hôpitaux; l'institution des Assemblées provinciales; la convocation des états-généraux; notre marine relevée, nos colonies reconquises; tant d'aumônes, tant de sacrifices, et ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu, suivant le mot de Bossuet : voilà le cortège véritable qui accompagnera Louis à la barre de la Convention; — qui entourera son échafaud, s'il y doit monter; — avec lequel, calme et serein, il s'avancera vers la Postérité!

Edmond Biré.

(1) Voyez dans les *Portraits intimes du dix-huitième siècle* par Edmond et Jules de Goncourt une très belle lettre de Louis XVI, en date du 6 septembre 1775.

LES VOSGES

Le dix-septième siècle devait amener, de 1630 à 1640, sur les monastères des Vosges, comme sur toute la Lorraine, des jours d'une effroyable désolation. Le ciel semblait avoir préparé ces monastères à cette grande catastrophe, en leur faisant adopter un changement salutaire. Les abbayes de Senones et de Moyenmoutier avaient reçu la réforme introduite dans l'ordre de Saint-Benoît par dom Didier de Lacour, et celle d'Etival la réforme opérée dans l'ordre de Saint-Norbert par Servais de Lairuels. Les moines retrempés dans un bain de ferveur étaient prêts à subir les assauts de l'enfer. L'hérésie, la guerre, la famine et la peste, se donnèrent un fatal rendez-vous sur notre infortunée patrie : depuis l'irruption des Barbares, les monts Vosges et les campagnes lorraines n'avaient vu couler de pareilles larmes. Les massacres, les pillages, les incendies, toutes les espèces de brigandages, ne firent de ces contrées florissantes qu'un sépulcre et des ruines. Les farouches Suédois, unis aux Français, les Allemands avec les Lorrains, roulaient comme une mer en furie dans les plaines et les vallons dévastés. Les Suédois, dans leur rage de sectaires fanatiques, se ruèrent sur les églises, sur les couvents, dont presque rien ne put échapper à leurs sacrilèges fureurs.

La Lorraine meurtrie, presque anéantie, se coucha forcément, tout le reste du siècle, sous les fourches de la domination française. Les monastères cependant reprirent une sorte de vie nouvelle, malgré le triste système des *commendes*, introduit par les rois en France.

Le moine prémontré François Riguet, homme d'un rare mérite et d'une grande érudition, fut placé à la tête du chapitre de Saint-Dié, en 1659 : le règne des faveurs réussit parfois à élever quelques gens de mérite. Ce grand prévôt demeura peu dans son monastère; il vécut à Nancy, où il mourut en 1699. Il composa plusieurs ouvrages, entre autres l'*Histoire des grands prévôts de Saint-Dié ;* il

doit compter, pour ses recherches et ses dissertations, au nombre des historiens de Lorraine.

A Moyenmoutier, dom Alliot secouait la poussière des annales de son monastère, composait l'*Histoire des abbés*, ses prédécesseurs, et en donnait une liste chronologique, revue et augmentée par dom Humbert Belhomme, qui le remplaça. L'abbé Alliot était un homme très érudit ; dom Mabillon lui paie un juste tribut de reconnaissance pour sa collaboration et ses recherches, à l'occasion des riches documents qu'il lui avait adressés pour l'aider à écrire son histoire de l'ordre de Saint-Benoît. Cet abbé rebâtit son monastère, en augmenta les biens et y rassembla un grand nombre de manuscrits et de pièces historiques de la plus haute valeur. Il créa, sous la direction de son neveu, Hyacinthe, une académie d'Écriture sainte, où dom Calmet témoigne avoir puisé le goût de cette science sacrée et une bonne partie de ce qu'il en avait jamais su. L'abbé Hyacinthe Alliot épuisa sa santé à l'étude, et il mourut, victime de son amour pour la science, en 1705.

Le terrible hiver de 1709, survenu après une récolte déjà mauvaise, détruisit les semences confiées à la terre : au printemps, on vit avec effroi les blés et les seigles morts sous la glèbe. Une famine horrible s'ensuivit, pendant laquelle on vit les moines, émus des angoisses et des larmes du peuple, faire les plus grands sacrifices pour lui venir en aide.

Le Chapitre de Saint-Dié, pour subvenir aux besoins des pauvres ouvriers, fit réparer ses églises, et reconstruire le portail de la principale ; les pierres que la piété consacrait à la gloire du Seigneur, se changeaient en pain par la vertu de la charité. Il eût été à désirer que l'inspiration de l'art répondît à l'inspiration de la bienfaisance; mais la renaissance de l'art païen avait fait perdre le sens religieux de l'architecture chrétienne. Ce portail et ces tours, d'architecture fort médiocre, furent ajoutés sans discernement à des nefs romanes et à un chœur ogival.

Les Prémontrés d'Etival avaient déjà, en 1700, accolé un portail moderne à une superbe église romane du onzième siècle, au sanctuaire de laquelle avaient été, auparavant, ouvertes de grandes fenêtres ogivales.

Le dix-huitième siècle fut pour nos monastères vosgiens l'âge des travaux intellectuels. Le temps n'était plus où des légions de moines devaient défricher les vallées, et préparer, au prix de leurs sueurs,

la prospérité du pays. Laissant la sape et la pioche, désormais inutiles dans leurs mains, ils prirent la plume et travaillèrent à défricher les landes de l'histoire et des sciences. On vit fleurir alors une génération d'hommes célèbres, de savants de premier ordre : Sommier, à Saint-Dié; Hugo, à Etival; Pelletier, Petitdidier et Calmet, à Senones; Belhomme et Ceillier, à Moyenmoutier. Les Bénédictins et les Prémontrés, qui peuplaient ces monastères, devinrent les auxiliaires de ces maîtres, et firent d'immenses progrès dans les sciences ecclésiastiques, l'histoire et l'archéologie.

Nous ne parlerons ici du premier que pour mentionner son voyage à Rome comme envoyé du duc Léopold, dans le but d'obtenir l'érection d'un évêché à Nancy et d'un autre à Saint-Dié : la diplomatie française fit échouer sa mission. Toul, Metz et Verdun appartenaient à la France, qui, par ce moyen, dominait toute la Lorraine pour le spirituel; aussi jamais nos ducs n'avaient pu obtenir l'érection d'un évêché uniquement lorrain.

Louis Hugo, né en 1667, à Saint-Mihiel, embrassa l'état ecclésiastique et prit son grade de docteur à Bourges. Il avait reçu du ciel l'amour de la retraite, de la prière et de l'étude. Entré dans l'ordre de Prémontré, il publia, en 1704, la *Vie de saint Norbert*, fondateur de cet ordre, œuvre brillante de style autant que de savantes recherches. Il travailla ensuite à une histoire de Lorraine, qu'il n'acheva malheureusement pas. Nommé, en 1712, à la coadjutorerie d'Etival, dont il devint abbé dix ans plus tard, il s'occupa d'une histoire complète de son ordre. Il trouva dans son abbaye deux religieux épris de la passion de l'étude, le P. Blanpain et le P. Saulnier, dont il sut mettre à profit les lumières et les travaux. En attendant qu'il pût livrer au public son grand travail, il donna successivement plusieurs volumes des *Sacræ Antiquitatis Monumenta*, collection précieuse, qui fut accueillie avec applaudissement. Il publia enfin ses *Annales Ordinis Præmonstratensis*, dans lesquelles il déploya sa vaste érudition, et que les savants placèrent à côté des *Annales Ordinis Benedictini* de Mabillon. Louis Hugo est supérieur, pour l'élégance et la pureté du style, à la plupart des savants et des érudits. Il reçut de Rome, en 1728, comme récompense de ses travaux, le titre honoraire d'évêque de Ptolémaïde. Il mourut à Etival, en 1739, sans avoir pu mener à fin son immense travail, que continua le P. Blanpain.

Dom Mathieu Petitdidier, né à Saint-Nicolas, en 1659, devint

abbé de Senones, où il fonda la magnifique bibliothèque dont allait bientôt se servir si utilement son successeur dom Calmet. Ce savant Bénédictin donna des ouvrages pleins d'érudition, reçut du Saint-Siège le titre honoraire d'évêque de Maera, et mourut, en 1728, avec la réputation d'un homme grave, sévère et laborieux.

Dom Ambroise Pelletier, né à Portieux, en 1703, moine de l'abbaye et curé de Senones, s'occupa de recherches héraldiques et parvint à composer, après des recherches immenses, un *Nobiliaire de Lorraine*. Cet ouvrage, le plus riche et le plus complet qui existe en ce genre, forme 2 vol. in-folio. Le premier fut imprimé en 1758, le second est resté manuscrit, à cause de la mort de l'auteur, qui périt martyr de son amour pour la vérité : il fut lâchement assassiné par des gens dont il avait effacé le blason usurpé et les titres apocryphes. Ce moine excellait aussi dans les dessins à la plume.

Dom Augustin Calmet, le plus illustre et le plus savant des Bénédictins après dom Mabillon, était né à Ménil-la-Horgne, en 1672. Il fit ses études à Pont-à-Mousson et à Munster, et fut envoyé, en 1700, à Moyenmoutier pour y enseigner la philosophie et la théologie. Ce fut là qu'il conçut l'idée de son grand ouvrage sur la Bible. Il continua cette œuvre à Munster, où il fut envoyé en qualité de prieur. Revenu à Moyenmoutier, il y composa son *Histoire de Lorraine*. Choisi pour succéder à l'abbé Petitdidier, au monastère de Senones, il y continua ses études et ses travaux, sans négliger aucun des devoirs de sa charge.

Calmet embrassa toutes les sciences, sacrées et profanes, et ses vertus ne le cédèrent point à ses lumières : il eut du savoir sans morgue et de la piété sans rigorisme. Sévère et dur à lui-même, au point de n'avoir jamais de feu dans sa cellule, il fut indulgent et doux pour les autres. Jamais il ne voulut habiter le palais abbatial, et ce fut en vain que le pape Benoît XIII lui offrit le titre honoraire d'évêque. Les nombreux ouvrages de ce savant Bénédictin prouvent une érudition immense en lui et en ses religieux, de Moyenmoutier et de Senones, devenus ses collaborateurs.

Dom Calmet a donné un vaste *Commentaire* sur tous les livres des saintes Écritures, en 26 volumes in-4°. Cet ouvrage écrit en français — peut-être imprudemment, — a fourni par là même, sans aucun frais d'études, à nos philosophes légers et incrédules toutes leurs objections contre nos Livres saints. L'âme honnête et droite de l'auteur ne s'était pas défiée de leur félonie, et en croyant les

ramener à la foi, il ne réussit qu'à leur préparer des armes faciles. Hommes sans pudeur et sans loyauté, ils lui volèrent les objections, et ils laissèrent de côté ses réponses. Les préfaces et les dissertations de ce Commentaire en sont la partie la plus recherchée.

Dans son *Dictionnaire* historique, critique et chronologique de la Bible, en 4 volumes in-folio, l'auteur a réduit son Commentaire par ordre alphabétique : c'était un service incomparable rendu aux études sur l'Écriture sainte.

L'histoire ecclésiastique, civile et littéraire de Lorraine, en 4 volumes in-folio, est un arsenal de documents pour notre histoire nationale : que de faits importants seraient pour jamais restés inconnus, si le savant moine, avec une patience infatigable, ne les avait réunis! Cet ouvrage, malgré son défaut d'estropier trop souvent les noms propres et même d'altérer les faits, est la base obligée d'une histoire qui, néanmoins, reste toujours à faire.

Une *Histoire universelle*, sacrée et profane, en 15 volumes in-4°, achève la série des grandes œuvres sorties de la plume de cet ouvrier incomparable. Qu'a-t-il manqué à un savant de cette force pour être un écrivain de premier ordre? Le style, qui seul donne la vie et rend les œuvres immortelles.

La réputation de dom Calmet, devenue européenne, ne lui laissa pas oublier un instant qu'il avait promis à Dieu d'être le serviteur de ses fidèles, surtout des pauvres, et le consolateur des affligés. Il faisait remonter au Seigneur toute sa gloire, et jamais il n'eut la pensée de s'en attribuer le mérite. Ce grand chrétien mourut à Senones en 1757, laissant pour exemple à ses moines une vie de quatre-vingt-six ans, remplie par l'amour de la science et la pratique de la vertu.

Dom Humbert Belhomme avait succédé à dom Alliot, au monastère de Moyenmoutier, dont il acheva la reconstruction, et dont il compléta la riche bibliothèque : il consacra toutes ses épargnes à l'acquisition de livres précieux et rares. Il fit imprimer, en 1724, l'histoire de son abbaye, et mourut en 1727.

Dom Remi Ceillier, l'un des moines de ce monastère, né en 1688, commença de publier, en 1729, son *Histoire générale* des auteurs ecclésiastiques, dont il donna 20 vol. in-4°. Cet ouvrage, plein de la plus vaste érudition, contient la vie de tous ces auteurs, le catalogue, l'analyse et la critique de toutes leurs œuvres, l'histoire des conciles et les actes choisis des martyrs. Ce chef-d'œuvre de patience et de

talent mit son auteur au premier rang des écrivains ecclésiastiques. Il mourut, prieur de Flavigny, en 1761.

En ces temps les cellules de Moyenmoutier et de Senones reçurent un singulier anachorète. Voltaire, qui n'était pas encore pourvu de sa royauté satanique, — c'était en 1753 — vint demander aux disciples de saint Hidulphe et de saint Gondelbert quelques semaines d'hospitalité. « Je serai un de vos moines », avait-il écrit à dom Calmet. Il vécut en effet au milieu des moines, en communauté, assistant à tous les offices, et particulièrement aux processions de la Fête-Dieu. Les bons religieux se laissèrent prendre aux manières hypocrites de ce caméléon : leur hospitalité nourrissait un serpent. Ce pirate venait prendre furtivement dans les arsenaux de l'Église des armes pour la combattre : ce fut à Senones surtout qu'il pilla son butin sacrilège. « Il y ramassa, dit l'abbé Guinot, les objections du paganisme éteint, ranima ses hideux mensonges et en aiguisa les sophismes émoussés; il pétrit de fiel cette froide poussière; il l'empoisonna du venin de sa causticité, et il en infecta toutes les sources de la littérature. »

Les disciples de ce prétendu moine, quarante ans après, donnaient aux religieux de Senones et de Moyenmoutier, comblés alors de ses flatteries, à opter entre l'apostasie et l'exil ou l'échafaud.

La Lorraine avait recouvré ses princes avec son autonomie, au commencement du siècle; mais c'était pour les perdre définitivement, en 1736 : la France leur donnait la Toscane en échange du trône et des tombeaux de leurs aïeux. Un roi détrôné, Stanislas Leczinski, venait des bords de la Vistule tenir, en viager, le sceptre des Charles III, des Henri II et des Léopold, dans le but de préparer l'annexion : de nos jours les Cavour et les Bismarck ont ignoré ces précautions surannées.

La mémoire de Stanislas devait s'immortaliser au val de Galilée : un affreux incendie ayant dévoré, en 1757, la ville de Saint-Dié presque tout entière, les soins de ce prince la firent renaître de ses cendres plus jeune et plus jolie. On voit au musée d'Épinal un tableau de cet incendie, peint par Rémond.

Jaloux, il est vrai, comme on l'était alors en France, de tout pouvoir qui paraissait diminuer le sien, ce passager duc de Lorraine réduisit les droits temporels du chapitre ; mais il donna aux chanoines, en échange, une croix pectorale en or, émaillée à huit pointes, avec un ruban violet moiré : les hommes sont de grands

enfants qu'on amuse avec des joujoux. L'évêque de Saint-Dié, devenu depuis archevêque de Lyon et cardinal, a fait renaître le privilège de cette croix et de son ruban.

Stanislas, le vassal de la France, reprit l'œuvre vainement tentée par les ducs de Lorraine, de l'érection de Nancy et de Saint-Dié en évêchés; mais il ne vit point la réussite de son entreprise, qui ne devait aboutir qu'en 1777, onze ans après l'annexion. L'abbé de Sabran fut nommé au siège de Nancy, et l'abbé de la Galaizière, fils du gouverneur de Lorraine, du Séjan de Stanislas, à celui de Saint-Dié. Ce dernier diocèse fut composé des territoires monastiques de Saint-Dié, de Senones, de Moyenmoutier, de Domèvre, d'Etival, d'Autrey, de Remiremont, et des bailliages d'Epinal, de Bruyères, de Châtel, de Rambervillers et d'une partie de celui de Mirecourt. Le chapitre de cet évêché demeura composé de vingt-quatre chanoines; les anciens dignitaires furent conservés, sauf le grand prévôt, qui cédait sa place à l'évêque, ayant deux archidiacres à ses ordres.

Louis de Chaumont de la Galaizière était âgé de quarante ans, docteur en Sorbonne et vicaire général de Toulouse, quand il fut appelé à ce nouveau siège. Il mit ses soins à élever un séminaire que lui enleva bientôt la Révolution : les bâtiments en subsistent encore dans la rue Stanislas. Il ajouta au palais prévôtal, devenu épiscopal, une aile remarquable par ses agencements et sa belle distribution. La liturgie romaine fut conservée dans les paroisses où elle était en vigueur et où elle a régné jusqu'en notre siècle : quelques églises seulement, *la cathédrale* comprise, l'avaient récemment abandonnée, contre la clause formelle de la bulle d'érection. Toutes les autres paroisses avaient adopté la jeune liturgie touloise, faite de toute pièce, sur celle de Paris, par l'abbé Clévy, sur l'ordre de Mgr Bégon, évêque de Toul. Le nouvel évêque, d'après les mêmes errements, laissa de côté le rituel romain et celui de Toul pour un rituel nouveau, et il mit des ordonnances à la place des statuts diocésains : tant les pouvoirs tendent tous à l'autocratie personnelle. Il va sans dire que le nouveau séminaire était en plein *gallicanisme*, et même un peu en *jansénisme*. Cependant l'évêque de Saint-Dié se fit chérir par son caractère doux et affable, et surtout par son immense charité pour les pauvres.

Le gallicanisme, le jansénisme, le philosophisme, fruits d'un même arbre de l'indépendance de la raison, de la libre-pensée,

s'étaient infiltrés presque partout. Les réformes, introduites par le concile de Trente et qui avaient eu de si beaux résultats, s'étaient affaiblies jusque dans les cloîtres : le temps amène la rouille sur l'acier le mieux poli. Un souffle pestilentiel avait énervé les âmes, attiédi la ferveur, relâché le nerf des études, amolli la rigueur de la discipline ; et cependant la lutte, — lutte terrible, lutte inouïe, — approchait. L'heure de la puissance des ténèbres allait sonner ; une nuée d'impies, de nouveaux barbares, allait se ruer sur la société, dans la décrépitude de sa civilisation, et la conduire à sa ruine. Les prêtres fidèles, les religieux dignes de leur nom, se montrèrent intrépides au jour du combat; mais, hélas! un nombre trop considérable, atteint de la maladie du siècle, désertèrent les tentes de l'Église et se mêlèrent dans les rangs de ses ennemis.

La Révolution, impie, sacrilège et rapace, dispersa les disciples des anciens anachorètes, pilla leurs couvents, profana les églises du Christ et les cendres des saints, ruina les bibliothèques et vendit ou renversa les monastères dévastés.

Les sanctuaires du nouveau diocèse furent souillés par les cérémonies d'un culte schismatique. Un évêque constitutionnel, Antoine Maudru, remplaça Louis de la Galaizière, qui prit le chemin de l'exil. Ce fut alors que l'Église en deuil brilla de la gloire des persécutions. Les chaumières et les antres des montagnes servirent de refuge aux prêtres proscrits et de temples au Seigneur. On ne les y laissa pas en paix : traqués comme des bêtes fauves, les pasteurs et même les fidèles furent contraints de prendre la fuite et de demander asile à une terre étrangère; ou bien ils furent saisis, jetés dans les cachots, livrés aux tourments et à la mort. Ainsi le sang des martyrs rachetait et sauvait l'Église.

L'exil redoubla les flammes de la charité dans le cœur de l'évêque proscrit, qui rompit son dernier morceau de pain et livra sa dernière aumône à ses prêtres fidèles, puis se rendit mendiant pour eux. Un jour qu'il se trouvait à Constance, au milieu de ces confesseurs de la foi, il s'écria, en versant des larmes : « J'en vois parmi vous plusieurs que j'ai contristés autrefois; mais ceux que j'ai comblés de mes faveurs, où sont-ils? » Il savait, le saint évêque, la triste voie qu'avaient suivie plusieurs de ces hommes qui aiment à sucer le sang des grandeurs.

Quand des jours meilleurs ouvrirent aux exilés les portes de la France, l'évêque de Saint-Dié se retira dans la vie privée, voulant

goûter un peu de repos sur la terre, avant la paix du tombeau, heureux de voir la foi refleurir dans sa patrie.

La ville de Saint-Dié avait perdu sa cathédrale : cette église était privée de sa gloire, de ses richesses et de son chapitre. En 1817, un essai de restauration échoua; ce ne fut qu'en 1824 que ce diocèse, dont la circonscription fut le département des Vosges, se vit rétablir; mais il n'avait plus ni palais épiscopal, ni grand séminaire. Il n'existait d'autre établissement que le petit séminaire de Sénaide, éclos sous l'aile de la Providence, par les soins et les travaux d'un curé de village, Pierre Ayoke, dont la foi avait dompté tous les obstacles.

Saint-Dié n'offrait donc plus aucun avantage : aussi fut-il un instant question d'Epinal, comme centre du nouveau diocèse, et c'eût été une sage mesure, car Saint-Dié est aux antipodes pour les deux arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau : autant leur avoir créé un évêché en Sibérie. Le siège de Saint-Dié n'avait d'ailleurs aucun titre d'antiquité : il n'avait pas duré un quart de siècle, et il n'avait eu qu'un seul évêque; et puis on avait bien sacrifié l'antique église de Toul à la jeune église de Nancy. Comme cathédrale, la belle église d'Epinal eût bien valu celle de Saint-Dié; le collège des Jésuites, avec sa chapelle superbe, eût aisément servi de palais épiscopal. D'autres idées prévalurent, au grand détriment des fidèles et du clergé. On racheta l'ancien palais prévôtal; on institua le nouveau chapitre, ombre de l'ancien, dans la vieille collégiale, et l'on acquit une jolie campagne pour y établir le séminaire.

Un prêtre de Nancy, M. Jacquemin, homme d'une science sérieuse et d'un esprit plein de gracieuse vivacité, consentit, malgré le poids des ans, à se charger du lourd fardeau de ce nouveau diocèse, qu'il couva des doux et paisibles rayons de sa pieuse vieillesse. Il choisit, pour l'aider dans sa pénible tâche trois prêtres vénérables, trois confesseurs de la foi, éprouvés par les rigueurs de l'exil, le grave M. Lopin, le gracieux M. Mougeot, qui furent ses archidiacres et vicaires généraux, et l'austère M. Munier, qui devint supérieur du grand séminaire.

Ce fut, a-t-on dit, sous cette administration, qu'un secrétaire général de l'évêché, nommé Gérard, abusant de la confiance d'un saint vieillard, tira de la poussière les vieux papiers de l'ancien chapitre, échappés aux fureurs des révolutionnaires, et les vendit en place publique : ces manuscrits, plus ou moins précieux, s'en

allèrent dans les mains des épiciers pour loger du poivre, du sel, de la canelle et du sucre.

La rapide succession des évêques sur le nouveau siége lui a donné un air d'antiquité qui semblerait reculer d'un siècle son origine. A M. l'abbé Alexis Jacquemin, démissionnaire, succéda M. l'abbé Célestin Dupont, qui devint, au bout de cinq ans, archevêque d'Avignon, puis de Bourges, et cardinal. Puis vint M. l'abbé Eugène de Jerphanion, promu, après sept années, au siège archiépiscopal d'Albi. M. l'abbé Jean Gros, qui lui succéda, ne fit que passer, pour emporter à Versailles les regrets unanimes de son clergé. M. l'abbé Victor Manglard, prélat d'une nature toute pétrie de mansuétude, est le seul qui soit mort sur le siège épiscopal, au milieu des larmes du clergé, des fidèles et surtout des pauvres. Le trône de Saint-Dié fut alors donné à M. l'abbé Louis Caverot, qui après 26 ans, le quitta pour l'archevêché de Lyon, et devint cardinal. L'évêque actuel est Mgr Marie-Albert de Briey.

Le chapitre de Saint-Dié avait vu s'établir, au dix-septième siècle, dans les murs de la ville, un couvent de capucins : la riche et riante vallée avait passé des mains de religieux en des mains de chanoines; il était juste que les pauvres fils de saint François d'Assise vinssent y raviver le souvenir des anciens disciples de saint Déodat. La révolution les en chassa les uns comme les autres.

Il ne reste à Saint-Dié, des magnificences de son Chapitre, qu'une église de style carlovingien, qui est un bijou, sans nul mélange, et sa cathédrale, aux nefs romanes, du onzième siècle, au chœur ogival du treizième et au portail du dix-huitième orné de deux lourdes tours. Tout ce qu'on a fait à ce sanctuaire depuis la renaissance, n'a que contribué à le dégrader. Le chapitre en avait gâté le grand chœur par des pastiches de stuc; Mgr Dupont, le seul évêque qui s'en soit occupé sérieusement, réussit à en gâter le transsept et l'avant-chœur. Comment cette cathédrale, presque seule parmi les églises du diocèse, n'a-t-elle pas, depuis la rénovation du goût religieux, été l'objet d'une restauration? Mgr Caverot, qui a superbement restauré son palais épiscopal, n'aura eu que des désirs pour son église; il a du moins voulu consacrer une magnifique châsse, en bronze doré, aux reliques des saints anachorètes des Vosges.

Il reste encore un hôpital, élevé dans le onzième siècle, doté et entretenu par les chanoines, et qui est maintenant desservi par les sœurs de Saint-Charles.

La bibliothèque, formée des livres de diverses abbayes, surtout de celle d'Etival, renferme environ dix mille volumes. On admire, parmi les manuscrits un graduel de la collégiale, in-folio, sur vélin, décoré de miniatures et d'arabesques superbes; le cartulaire de la même église, et deux volumes in-folio de mémoires sur le chapitre.

Nous avons mêlé l'histoire des trois monastères de Moyenmoutier, de Senones et d'Etival, à celle du monastère de Jointure, pour éviter les redites et présenter un tableau d'ensemble; mais il ne nous est pas possible de quitter ces montagnes, sans avoir parcouru les lieux où ont prié tant d'âmes pieuses, où ont vécu, loin d'un monde vain et froid, tant de cœurs altérés de la soif de Dieu. Les abbayes que nous allons visiter furent du reste plus heureuses que celles de Jointure : elles ne se transformèrent pas en chapitre de chanoines; elles ne cessèrent, jusqu'à la Révolution, d'être un asile pour les âmes qui abandonnaient le monde afin d'être mieux à Dieu.

Etival, fondé au septième siècle, avait reçu d'abord, avons-nous dit, des moines de S. Colomban; mais au douzième siècle, après avoir été ravagé par les Huns, il avait reçu des disciples de S. Norbert.

L'abbaye d'Etival jouissait, comme ses sœurs du groupe vosgien, de l'exemption de l'ordinaire, dépendant immédiatement du Saint-Siège; l'abbé y possédait le droit de mitre, et il exerçait une juridiction quasi-épiscopale sur toutes les paroisses de son ban.

Nous visitons la belle église romane qu'y ont laissée les moines de Saint-Colomban. Les moines de Saint-Norbert, au moyen âge, y ouvrirent ces fenêtres ogivales qui éclairent le chœur, et les ornèrent de vitraux peints. Soit; mais après la renaissance de l'art gréco-romain, on y fit des embellissements qui ne purent que l'enlaidir. Le moine Jean Frouart, né à Baccarat, devenu abbé d'Etival en 1617 et qui introduisit la réforme en 1627, orna les voûtes de l'édifice de caissons en plâtre, peints et dorés, qui font l'admiration des connaisseurs, mais qui ne sont point ici à leur place. Cet abbé, qui était plein de goût pour la peinture, avait aussi fait pour son église des tableaux qui n'existent plus. On en vendit les cadres à la Révolution et on jeta les toiles dans la rue. Un autre religieux de ce monastère, dont le nom est demeuré inconnu, y a laissé quatre petits tableaux extrêmement remarquables. On y voit aussi un Christ bénissant les enfants, qu'on attribue à Rubens.

La montagne de Repy, qui domine Etival, offre les traces d'un camp romain et les ruines d'un ancien castel.

Nous sortons à regret de la grande et admirable vallée, arrosée par la Meurthe, et nous en remontons une étroite et pittoresque, arrosée par le Rabodeau, laquelle nous conduit à Moyenmoutier, ou monastère de la Haute-Pierre, fondé par saint Hidulphe. Comme le val de Galilée, ce pays est la création des moines, qui le défrichèrent et le fertilisèrent. Ici s'est donné tout essor le travail des Bénédictins, qui ont essarté tant de landes matérielles, intellectuelles et morales, et auxquels notre société doit tant de reconnaissance.

Cette abbaye, comme celle d'Etival et de Jointure, était *nullius diœcesis*, dépendant uniquement du Saint-Siège, et l'abbé jouissait d'une juridiction quasi-épiscopale dans tout le territoire adjacent.

Au dernier siècle, les moines de Moyenmoutier avaient reconstruit à neuf et d'un seul jet tout leur monastère. Ce monument déploie encore sa vaste façade dans la vallée; mais la prière et l'étude ne l'habitent plus. A peine ces splendides constructions furent-elles terminées, que les moines en furent chassés; il ne reste plus d'eux aucun souvenir religieux que leur église, devenue paroissiale. Cette église, unique en son genre dans les Vosges, est un vaisseau élégant, élancé, gracieux, à pilastres ioniques, liés entre eux par des festons et des guirlandes. Les voûtes en sont hardies et légères. Les décors de la tribune sont d'une grande délicatesse; les stalles du chœur, fort remarquables par leurs sculptures, ont été dégradées; la boiserie cache malencontreusement les pilastres de l'abside, au fond de laquelle on admire un tableau de la Cène, plein d'expression et de sentiment. Ce tableau est attribué à un peintre nommé Dumon.

De Moyenmoutier à Senones, le trajet n'est pas long : en remontant la vallée du Rabodeau, nous arrivons, en deux petites heures employées à contempler le paysage, aux ruines du couvent de Saint-Gondelbert, à ce beau territoire, autrefois sauvage, défriché par d'autres moines de Saint-Benoît et aujourd'hui fertilisé et si riant. La ville de Senones s'est formée autour du monastère, où l'industrie du coton a remplacé les austérités de la pénitence, ainsi qu'à Moyenmoutier et à Etival.

Cette abbaye se prévalait, elle aussi, de l'exemption de l'Ordinaire, et l'abbé jouissait aussi de droits quasi-épiscopaux sur toute l'étendue de son territoire, qui comprenait quatre paroisses.

La tour de l'église du monastère s'élève encore au milieu des

ruines ; on lui a récemment accolé une église neuve, de style roman, qui laisse à désirer, quoiqu'elle ne soit pas sans mérite. Sous cette tour était le tombeau du célèbre abbé dom Calmet, ainsi que ceux des princes de Salm, qui eurent, en dernier lieu, Senones pour chef-lieu de leur principauté.

Voltaire avait fait pour l'abbé de Senones cette flatteuse épitaphe :

Des oracles sacrés, que Dieu daigna nous rendre,
Son travail assidu perça l'obscurité ;
Il fit plus; il les crut avec sincérité,
Et fut, par sa vertu, digne de les entendre.

Plus simple et plus humble, le moine Bénédictin s'en composa lui-même une autre digne de lui et de son tombeau :

Legi, scripsi, oravi : utinam bene!

Une souscription ouverte en 1868, close en 1870, a fourni le moyen d'élever à dom Calmet, en 1873, sous la vieille tour de l'abbaye, un monument qui perpétuera le souvenir de sa science et de ses vertus.

Nous avons omis à dessein, à propos de ces monastères, un fait que nous voulions mettre en évidence avant de les quitter, un des faits les plus remarquables de leur histoire. Ces abbayes furent évidemment les mères de la civilisation dans ces contrées, maintenant si florissantes. Les moines avaient créé l'aisance dans le pays tout entier, et en toute justice ils avaient la possession de ce qui était leur œuvre : jamais titre de propriété, jamais droit de souveraineté ne fut plus légitime; mais ils ne voulaient pas régner sur des esclaves; ils voulurent composer avec les habitants de leurs terres et de leurs domaines, et ils publièrent de véritables chartes qui, en consacrant leurs droits, reconnaissaient aussi ceux des peuples soumis à leur obéissance. Ainsi nos moines des Vosges proclamaient, au moyen âge, en des siècles qu'on a si longtemps traités de barbares, non pas encore *l'égalité* devant la loi qui n'était pas un fruit mûr alors; non pas une *liberté illimitée*, qui n'est qu'une utopie dangereuse, mais une vraie *fraternité*, reconnaissant, devant Dieu et devant les hommes, qu'ils « doivent gouverner en toute douceur et débonnaireté leurs bons et loyaux subjects. » Le bonheur des peuples est un fruit de l'arbre planté sur le Calvaire.

L'abbé Chapiat.

SAINT THOMAS

ÉTUDIÉ A LA LUMIÈRE DE L'ENCYCLIQUE

Tout le monde sait qu'en date du 4 août dernier, le S. P. Léon XIII a envoyé à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique une Lettre Encyclique sur saint Thomas. Le but de cette lettre est de relever la philosophie en partie diminuée, altérée dans certaines écoles; de l'épurer de tout alliage faux ou étranger, et dès lors de la restaurer, de l'établir dans le monde entier d'après les principes et l'esprit de celui qui, de l'aveu de tous, l'a le mieux rendue, saint Thomas d'Aquin.

I

Deux pensées générales partagent et embrassent l'Encyclique du Pontife. Dans la première, il dépeint la vraie philosophie, c'est-à-dire la philosophie chrétienne au point de vue de la doctrine et du droit; la seconde en rapporte la suite et l'histoire.

Le Fils unique de Dieu, dit-il, en quittant la terre, lui laissa le moyen de connaître et de conserver intacte la vérité. L'Eglise fut ce moyen, et reçut cette mission; et pour l'exercer elle fut dotée d'un magistère infaillible. Or la philosophie attaque le plus la vérité parmi les hommes; et son influence est étendue et profonde pour le bien et pour le mal : notre siècle peut l'attester. Les Pasteurs

suprêmes de l'Eglise doivent donc appliquer leur vigilance sur elle.

Car, ajoute-t-il, la raison fait les mœurs; et de son état dépend la conduite des hommes. Mais elle est inefficace à repousser toutes les erreurs : il y faut joindre la foi et la vertu de Dieu. Néanmoins l'intervention de la raison est utile, féconde pour la foi. Et afin de lui ouvrir mieux l'entrée de cette foi, et de les lier l'une à l'autre, Dieu a révélé et ainsi affirmé plusieurs vérités naturelles.

Le Pontife énumère les avantages qui résultent de la raison ou de la philosophie pour la foi. Les païens eux-mêmes ont aperçu et compris certaines vérités. Il est naturel et juste d'en profiter, de les restituer à leur source commune, la raison, et de les tourner à l'avantage de la vérité, de la foi. Telle a été la pratique constante des Docteurs et des Pères. C'est le premier avantage produit dans le passé par la raison. En outre, par elle les motifs de crédibilité à la révélation, à l'Église sont nettement exposés et, à la faveur de ce second avantage, elle conduit à l'Eglise et à la foi. En troisième lieu, ses principes et sa dialectique aident à donner à la théologie sa forme rationnelle et sa marche scientifique. De plus il est permis au regard de la raison de considérer de près, de creuser, d'approfondir les vérités proposées à sa croyance : ce quatrième avantage est profitable à la raison et à la foi. En cinquième et dernier lieu, la vérité révélée est défendue, protégée par la raison. C'est l'éternel honneur de la saine philosophie.

La raison et la foi, poursuit le Pontife, sont les deux ordres d'une même vérité, l'un naturel, l'autre ajouté et révélé, s'enchaînant, se complétant. Dieu a fait et comme allumé l'une et l'autre, ainsi que deux flambeaux inégaux et subordonnés éclairant le même chemin qui mène à lui. Leur désaccord rationnel est impossible, parce qu'il serait contraire à la nature divine et à la véritable philosophie. Et la foi est une lumière de faveur divine qui soutient, accroît et redouble la lumière de la raison.

Telle est, selon le pape Léon XIII, la vraie philosophie ; telle est celle qu'ont suivie les Pères. Il en développe l'histoire en traits abrégés et rapides, dans la seconde partie de son Encyclique.

Les erreurs des païens livrés à la seule raison, continue-t-il, furent nombreuses et humiliantes. Eclairés et guidés par la lumière de Jésus-Christ, les philosophes chrétiens réfutèrent ces erreurs des anciens dans des travaux volumineux et savants. Ces ouvriers intellectuels laborieux, infatigables, furent les apologistes durant plus

de onze siècles. Leurs noms dignes de mémoire sont ceux de saint Justin, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Arnobe, Lactance, Athanase, Chrysostome, Basile, Grégoire de Nazianze Grégoire de Nysse, saint Augustin, Boëce, saint Jean de Damas et saint Anselme.

Mais, ajoute le Pontife, leur œuvre était personnelle, éparse et incomplètement liée. De ces riches matériaux les philosophes scolastiques du treizième siècle firent un corps de doctrine. Et par-dessus tous les autres Thomas d'Aquin en fut l'esprit créateur. L'œuvre philosophique de Thomas d'Aquin sembla être l'expression presque accomplie de la raison unie à la foi. L'un après l'autre les ordres religieux, des Bénédictins à la Compagnie de Jésus, et les Académies les plus renommées d'Italie, de France et d'Espagne l'élurent comme le maître de leur enseignement. De Clément VI à Benoit XIV les Papes à l'envi firent un éloge insigne de sa doctrine. Les conciles œcuméniques désormais la suivirent. Le concile de Trente plaça au milieu de l'assemblée des Pères, sur l'autel, avec les saintes Écritures et les décrets des Pontifes suprêmes, la Somme qui renferme le dépôt et les trésors de l'enseignement de Thomas d'Aquin, et la haine violente des hérétiques pour ce docteur incomparable met le dernier sceau à son autorité et à sa valeur.

De ces faits le Pontife conclut qu'il a été téméraire d'avoir cessé de suivre fidèlement saint Thomas. La philosophie qui lui a été substituée, issue des novateurs du seizième siècle, a engendré, avec la licence, l'immodération de la pensée, la mobilité et le doute dans les esprits. Sans négliger les recherches scientifiques et un légitime et sage progrès, que tous reprennent la trace de Thomas d'Aquin dans la philosophie et dans la théologie. Qu'ils s'y attachent pour quatre motifs en particulier : afin de fortifier la jeunesse contre une sagesse intempestive et fausse; pour guérir la raison humaine de ses propres excès; pour ramener la paix politique renversée par le droit nouveau; et afin de rétablir les beaux-arts eux-mêmes et les sciences dans la route vraie du progrès par la saine philosophie.

Non, reprend le Pontife, les sciences naturelles ne sont point diminuées ou arrêtées par elle. Les études de Roger Bacon, d'Albert le Grand, de Vincent de Beauvais et de Thomas d'Aquin en sont l'éclatant et irrésistible témoignage. Et entre eux et les sciences modernes il n'existe aucune réelle contradiction.

Répandez donc, écrit-il aux patriarches, aux primats, aux archevêques et évêques du monde catholique, répandez l'enseignement de cet illustre docteur, mais l'enseignement exposé par ses interprètes les plus sûrs, et degagé des subtilités qui y ont été ajoutées par quelques-uns comme un mélange adultère. Et le Pontife termine sa lettre Encyclique en appelant sur son entreprise et sur tout le peuple chrétien le secours de Celui qui est le Créateur de la lumière, de la raison et l'auteur de la lumière de la Foi.

II

Deux conséquences découlent de cette Lettre Encyclique de Léon XIII : 1° la place éminente et le rôle attribués à la raison dans la philosophie, les sciences et la foi ; et, en les occupant, le progrès et les découvertes qu'elle peut réaliser. Les paroles pontificales à cet égard sont précieuses : « Il est naturel à l'homme de prendre « pour guide de ses actes sa propre raison... Nous ne devons ni « mépriser ni négliger les secours naturels mis à la portée des « hommes par un bienfait de la divine Sagesse, laquelle dispose « tout avec force et suavité ; et, de tous ces secours, le plus puissant « sans contredit est l'usage bien réglé de la philosophie. Ce n'est « pas vainement que Dieu a fait luire dans l'esprit humain la « lumière de la raison. *Insitum homini natura, ut in agendo « rationem ducem sequatur. Neque spernenda, nec posthabenda « sunt naturalia adjumenta, quæ divinæ Sapientiæ beneficio, for- « titer suaviterque omnia disponentis, hominum generi suppetunt ; « quibus in adjumentis rectum philosophiæ usum constat esse præ- « cipuum. Non enim frustra rationis lumen humanæ menti Deus « inseruit.* C'est pourquoi les anciens, non sans raison, l'appelaient « tantôt une institution préparatoire à la foi chrétienne, tantôt le « prélude et l'auxiliaire du Christianisme, tantôt l'initiateur à la « doctrine de l'Évangile : *Quamobrem a veteribus modo prævia ad « Christianam fidem institutio, modo Christianismi præludium et « auxilium, modo ad Evangelium pedagogus appellata est.* Il est « donc tout à fait dans l'ordre de la Providence que, pour rappeler « les peuples à la foi et au salut, on recherche aussi le concours de « la science humaine : *Igitur postulat ipsius divinæ Providentiæ ra- « tio, ut in revocandis ad fidem et ad salutem populis etiam ab hu- « mana scientia præsidium quæratur.* »

Et le Pontife en conclut : « Nous n'entendons pas certes improuver « ces savants ingénieux qui emploient à la culture de la philosophie « leur industrie, leur érudition, ainsi que les richesses des inven- « tions nouvelles. Nous comprenons parfaitement que tous ces élé- « ments concourent au progrès de la science. » Dès lors, « Il « importe de prévenir les esprits contre la souveraine injustice que « l'on fait à la philosophie chrétienne, en l'accusant de mettre « obstacle au progrès et à l'accroissement des sciences naturelles. « Nous proclamons qu'il faut recevoir volontiers et avec reconnais- « sance toute pensée sage et toute découverte utile, de quelque « part qu'elle vienne : *Non eos profecto improbamus doctos homines « atque solertes, qui industriam suam et eruditionem, ac novorum « inventorum opes ad excolendam philosophiam afferunt. Id « enim probe intelligimus ad incrementa doctrinæ pertinere. Qua « in re illud monere juvat, nonnisi per summam injuriam eidem « philosophiæ (Christianæ) vitio verti, quod naturalium scien- « tiarum profectui et incremento adversetur... Dum edicimus libenti « gratoque animo excipiendum esse quidquid sapienter dictum, « quidquid utiliter fuerit a quopiam inventum atque excogi- « tatum.* »

En face de ces déclarations formelles, que deviennent les clameurs qui accusent les Papes et l'Église de méconnaître et d'anéantir la raison dans les sciences et dans la foi? Un esprit honnête et de bonne foi ne peut plus hésiter sur ce point.

2° — Dans son exercice naturel, la raison ne rencontre pas de méthode, de forme supérieure à la forme et à la méthode rationnelle scolastique de saint Thomas. Telle est la seconde conséquence tirée dans son Encyclique par Léon XIII. Cette méthode est en effet le résumé de la raison et de la sagesse universelle des hommes, de Platon et Aristote à Boèce et Cassiodore, de Jean de Damas à Anselme et saint Thomas d'Aquin, de saint Thomas d'Aquin à Sixte-Quint, Benoît XIV, Pie IX et Léon XIII.

Le Pontife le démontre : « Les philosophes païens eux-mêmes, « au seul flambeau de la raison naturelle, ont connu, démontré et « soutenu certaines vérités. Car les choses invisibles de Dieu, « comme dit l'Apôtre, dès la création du monde, sont comprises « par le moyen des choses créées et se perçoivent, même son éter- « nelle puissance et sa divinité ; et les nations qui n'ont pas la loi « montrent néanmoins l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs.

« *Ex quo factum est ut quædam vera... ipsi ethnicorum sapientes,* « *naturali tantum ratione prælucente, cognoverint, aptisque argu-* « *mentis demonstraverint atque vindicaverint. Invisibilia enim* « *ipsius, ut Apostolus inquit, a creatura mundi per ea quæ facta* « *sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus et* « *divinitas; et gentes quæ legem non habent... ostendunt nihilo-* « *minus opus legis scriptum in cordibus suis.* » En effet, ces philosophes païens ont vu d'abord et compris en partie les choses créées; et, à l'aide de ces choses créées, ils sont parvenus à la connaissance de Dieu, de sa puissance et de sa divinité. Or, cette double intelligence a été le résultat des principes et des règles de la droite raison. Ces règles, ces principes de la raison, n'ont point été créés ni, pour la première fois, appliqués par eux. Les connaissances et les vérités qu'ils ont obtenues avec leur secours les avaient aussi précédés. Les traditions universelles le prouvent. Mais, selon l'histoire connue, ils formulèrent les premiers, après de longs efforts, les règles de la raison. Et en dehors des Livres saints, à peu près seuls leurs écrits ont transmis à leurs descendants, en ces temps reculés, les vérités naturelles qu'elles leur avaient procurées. Ces règles de la raison et leurs recherches étaient donc devenues le patrimoine acquis à l'humanité. Aussi les Pères ont construit sur ces premiers fondements de leurs devanciers : « Ne voyons-nous pas, dit saint Au- « gustin, avec quelle charge d'or, d'argent et de vêtements précieux « sortit de l'Égypte Cyprien, ce docteur suave, ce bienheureux « martyr? Et Lactance, et Victorin, et Optat, et Hilaire, et, pour « taire les vivants, ces Grecs innombrables? *Nonne aspicimus,* « *inquit Augustinus, quanto auro, et argento et vesto suffarcinatus* « *exierit de Ægypto Cyprianus, doctor suavissimus et martyr* « *beatissimus? Quanto Lactantius? Quanto Victorinus, Optatus,* « *Hilarius? ut de vivis taceam, quanto innumerabiles Græci?* »

Mais un élément d'accroissement, de richesses et de transformation fut ajouté à la raison par ses docteurs. « Les Pères et les « Docteurs de l'Église, poursuit Léon XIII, comprirent parfaite- « ment que, dans les desseins de la volonté divine, le restaurateur « de la science elle-même était le Christ, lequel est la puissance « et la sagesse de Dieu, et en qui sont cachés tous les trésors de « sagesse et de science. C'est avec cette conviction qu'ils entre- « prirent de dépouiller les livres de tous les philosophes anciens, « et de comparer leurs enseignements à ceux de la révélation;

« ensuite, par un choix intelligent, ils embrassèrent celles de leurs « doctrines où la justesse de l'expression répondait à la sagesse de « la pensée, et, quant au reste, rejetèrent ce qu'ils ne pouvaient « corriger. *Primi Ecclesiæ Patres et Doctores, qui satis intellexe-* « *runt, ex divinæ voluntatis consilio, restitutorem humanæ etiam* « *scientiæ esse Christum qui Dei virtus est Deique sapientia, et in* « *quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi, veterum* « *sapientium libros investigandos, eorumque sententias cum revelatis* « *doctrinis conferendas suscepere; prudentique delectu, quæ in illis* « *vere dicta et sapienter cogitata occurrerent, amplexi sunt, cæteris* « *omnibus vel emendatis, vel rejectis.* »

« Ainsi, selon l'Encyclique, agirent Basile le Grand, les deux « Grégoire, sortis d'Athènes, le centre de la civilisation, pourvus « abondamment de toutes les ressources de la philosophie. Mais « entre tous alors se distingua saint Augustin, ce puissant génie « pénétré à fond de toutes les sciences divines et humaines, armé « d'une foi souveraine et d'une doctrine non moins grande. Plus « tard, en Orient, Jean Damascène, sur les traces de Grégoire de « Nazianze ; en Occident, Boèce et Anselme à la suite d'Augustin, « enrichissent à leur tour le patrimoine de la philosophie. *Adjun-* « *gimus Basilium magnum et utrumque Gregorium, qui, Athenis ex* « *domicilio totius humanitatis, exierunt philosophiæ omnis appa-* « *ratu affatim instructi. Sed in omnibus veluti palmam præri-* « *puisse visus est Augustinus, ingenio præpotens, et sacris profa-* « *nisque disciplinis ad plenum imbutus..... Post id tempus per* « *Orientem Joannes Damascenus, Basilii et Gregorii Nazianzeni* « *vestigia ingressus; per Occidentem vero Boetius et Anselmus,* « *Augustini doctrinas professi, patrimonium philosophiæ plurimum* « *compleverunt.* »

Cependant, remarque le Pontife, « les Docteurs du moyen âge, « connus sous le nom de scolastiques, viennent entreprendre « l'œuvre colossale de recueillir avec soin les moissons luxuriantes « de doctrine répandues çà et là dans les œuvres innombrables des « Pères, et d'en faire comme un seul monceau pour l'usage et la « commodité des générations futures. *Exinde mediæ ætatis Doc-* « *tores, quos scholasticos vocant, magnæmolis opus aggressi sunt,* « *nimirum segetes doctrinæ fecundas et uberes, amplissimis sanc-* « *torum Patrum voluminibus diffusas, diligenter congerere, conges-* « *tasque uno loco condere, in posterarum usum et commoditatem.* »

« Mais entre tous les Docteurs scolastiques brille d'un éclat « sans pareil leur prince et maître à tous, Thomas d'Aquin, lequel, « ainsi que le remarque Cajétan, pour avoir profondément vénéré « les saints Docteurs qui l'ont précédé, a hérité en quelque sorte de « l'intelligence de tous. Thomas recueillit leurs doctrines comme « les membres dispersés d'un même corps; il les réunit, les classa « dans un ordre admirable et les enrichit tellement, qu'on le consi- « dère, à juste titre, comme le défenseur spécial et l'honneur de « l'Église. D'un esprit docile et pénétrant, d'une mémoire facile et « sûre, d'une intégrité parfaite de mœurs, n'ayant d'autre amour « que celui de la vérité, très riche de science tant divine qu'hu- « maine; justement comparé au soleil, il réchauffa la terre par le « rayonnement de ses vertus et la remplit de la splendeur de sa « doctrine. Il n'est aucune partie de la philosophie qu'il n'ait « traitée avec autant de pénétration que de solidité : les lois du « raisonnement, Dieu et les substances incorporelles, l'homme et « les autres créatures sensibles, les actes humains et leurs principes « font tour à tour l'objet des thèses qu'il soutient et dans lesquelles « rien ne manque, ni l'abondante moisson des recherches, ni l'har- « monieuse ordonnance des parties, ni l'excellente méthode de « procéder, ni la solidité des principes ou la force des arguments, « ni la clarté du style ou la propriété de l'expression, ni la pro- « fondeur et la souplesse avec laquelle il résout les points les plus « obscurs. *Jam vero inter scolasticos doctores, omnium princeps « et magister, longe eminet Thomas Aquinas, qui uti Cajetanus « animadvertit, veteres doctores sacros quia summe veneratus est, « ideo intellectum omnium quodammodo sortitus est. Illorum « doctrinas, veluti dispersa cujusdam corporis membra, in unum « Thomas collegit et coagmentavit, miro ordine digessit, et magnis « incrementis ita adauxit, ut catholicæ Ecclesiæ singulare præsi- « dium et decus jure meritoque habeatur. Ille quidem ingenio « docilis et acer, memoria facilis et tenax, vitæ integerrimus, « veritatis unice amator, divina humanaque scientia prædives, « soli comparatus, orbem terrarum calore virtutum fovit, et « doctrinæ splendore complevit. Nulla est philosophiæ pars, « quam non acute simul et solide pertractarit; de legibus ratioci- « nandi, de Deo et incorporeis substantiis, de homine aliisque « sensibilibus rebus, de humanis actibus eorumque principiis ita « disputavit, ut in eo neque copiosa quæstionum seges, neque apta*

« *partium dispositio, neque optima procedendi ratio, neque prin-*
« *cipiorum firmitas aut argumentorum robur, neque dicendi*
« *perspicuitas aut proprietas, neque abstrusa quæque explicandi*
« *facilitas desideretur.* »

« Ajoutons à cela, continue Léon XIII, que l'Angélique Docteur a
« considéré les conclusions philosophiques dans les raisons et les
« principes même des choses : or l'étendue de ses prémisses et les
« vérités innombrables qu'elles contiennent en germes fournissent
« aux maîtres des âges postérieurs une ample matière à des déve-
« loppements fructueux qui se produiront en temps opportun. En
« employant, comme il le fait, ce même procédé dans la réfutation
« des erreurs, le grand docteur est arrivé à ce double résultat, de
« repousser à lui seul toutes les erreurs des temps antérieurs, et de
« fournir des armes invincibles pour dissiper celles qui ne manque-
« ront pas de surgir dans l'avenir. *Illud etiam accedit quod philo-*
« *phicas conclusiones angelicus doctor speculatus est in rerum*
« *rationibus et principiis, quæ quam latissime patent, et infini-*
« *tarum fere veritatum semina suo gremio concludunt, a poste-*
« *rioribus magistris opportuno tempore et uberrimo cum fructu*
« *aperienda. Quam philosophandi rationem cum in erroribus*
« *refutandis pariter adhibuerit, illud a se ipse impetravit, ut et*
« *superiorum temporum errores omnes unus debellarit, et ad*
« *profligandos qui perpetua vice in posterum exorturi sunt,*
« *arma invictissima suppeditarit.* »

Aussi le pape Sixte-Quint, en 1588, admire et bénit la munificence divine de Celui qui seul donne l'esprit de science, de sagesse et d'intelligence, d'avoir pourvu l'Église et la terre, par l'angélique saint Thomas et le séraphique saint Bonaventure, de cette philosophie qui renferme « cette cohésion étroite et parfaite des effets
« et des causes, cet ordre et cette symétrie semblables à une armée
« rangée en bataille, ces définitions et distinctions si lumineuses,
« cette solidité d'argumentation et cette subtilité de controverse,
« toutes choses par lesquelles la lumière est séparée des ténèbres,
« le vrai distingué du faux, et les mensonges de l'hérésie dépouillés
« du prestige et des fictions qui les enveloppent sont découverts et
« mis à nu. *Divino illius munere, qui solus dat spiritum scientiæ*
« *et sapientiæ et intellectus... inventa est a majoribus nostris*
« *sapientissimis viris (præsertim) a sancto Thoma angelico et*
« *seraphico sancto Bonaventura, theologia scolastica et philoso-*

« *phia, quibus... Apta illa et inter se nexa rerum et causarum*
« *cohærentia, ille ordo et dispositio, tanquam militum in pu-*
« *gnando instructio, illæ dilucidæ definitiones et distinctiones, illæ*
« *argumentorum firmitas et acutissimæ disputationes, quibus lux*
« *a tenebris, verum a falso distinguitur, hæreticorum mendacia*
« *multis præstigiis et fallaciis involuta, tanquam veste detracta*
« *patefiunt et denudantur.* »

La méthode scolastique, pour l'exercice complet de la raison, l'emporte donc sur les autres. Et Léon XIII en conclut avec doctrine et justesse : « On ne peut s'imaginer combien la philosophie scolas-
« tique, sagement enseignée, apporterait aux recherches et aux
« études de force, de lumière et de ressources : *Quibus investigatio-*
« *nibus mirum quantam philosophia scolastica vim et lucem et opem*
« *est allatura, si sapienti ratione tradatur.* »

La raison est donc affirmée, préconisée solennellement par Léon XIII; mais cette raison trouve sa forme souveraine rationnelle dans la méthode scolastique et surtout dans saint Thomas d'Aquin.

La portée de ces deux conséquences du document pontifical n'échappera à aucun esprit attentif et solidement pensant. Toutefos cette portée rationnelle elle-même acquiert des circonstances qui l'accompagnent une particulière et plus haute autorité. *La Lettre Encyclique qui contient ces enseignements émane de la Chaire apostolique*, ex cathedrâ, *en matière de discipline et de gouvernement de l'Église.* (Confer. Conc. Vatic. Const. de Eccles., c. III.) *Et celui qui l'a écrite est revêtu d'en haut du triple caractère de Docteur, de Roi et de Pontife universel.* Et c'est à ces titres qu'il s'adresse à la ville et au monde.

En effet, en ces temps, des chaires d'erreur ou de doctrine antirationnelle et malsaine se dressent de toutes parts; les esprits sont émus et troublés par des affirmations contradictoires sans nombre. Les pensées les plus étranges, publiées sans obstacle, témoignent comme d'un délire intellectuel. Le doute envahit les âmes; les principes et la raison chancellent ou sont à demi étouffés et éteints. Et l'erreur veut être appelée vérité. Au milieu de ces ténèbres et de ce renversement des intelligences, la voix du *Docteur universel* se fait entendre : elle démasque l'erreur, dévoile la fausse raison et proclame la vraie philosophie. Ses paroles sont celles de la raison, d'une raison précise, ferme, dialectique et concluante. Et elles présentent *dans la saine raison le remède universel des esprits de notre*

temps. C'est le premier but de l'Encyclique. Heureusement disposée pour l'atteindre, cette Encyclique est une lumière éclatante et pure. Car nul ne niera qu'elle ne soit un monument de raison philosophique, de scolastique et de foi, et comme le rugissement doctrinal du lion.

Comme conséquence de l'état présent intellectuel, le royaume spirituel des âmes est aujourd'hui en butte à une attaque suprême. Après avoir rassemblé leurs ressources et leurs forces, les ennemis du vrai et du bien environnent et assiègent la raison et la foi. Leurs munitions de guerre et leurs armes sont des tronçons ou des apparences de vérité, des sophismes vieillis, des mensonges usés et obstinés, et surtout la chair frémissante obscurcissant la raison. D'un autre côté, dans une mêlée qui se continue depuis trois siècles, une partie de la milice chargée de la défense de la raison et de la foi a été légèrement entamée sous l'effort et par le contact de la philosophie ou de la raison faussée; et imprégnées de la poussière ennemie, ses armes ont perdu de leur tranchant et de leur acier. Que fait le roi spirituel universel? Afin de résister aux attaques et à l'assaut des uns, d'une part, et de fortifier les siens de l'autre, il harangue ses guerriers sur les périls du dehors et du dedans; relève la discipline, serre de nouveau les rangs; remplace les armes affaiblies ou à demi rompues par une armure éprouvée et sûre; c'est-à-dire il oppose à la raison aveuglément conjurée la raison dans son intégrité ou la scolastique. Tel est le second but de la lettre de Léon XIII. Cette tactique n'est-elle pas celle d'un capitaine expérimenté, habile et organisant la victoire?

Mais ce Roi spirituel, ce Docteur est aussi le Pontife universel. Or le Pontife est Médiateur. Ses yeux aperçoivent en ce moment autour de lui, de toutes parts, une division aiguë, acharnée et profonde. Deux camps tranchés sont formés, et leurs lignes arrêtées et tracées. Des mouvements divers, tumultueux, d'agression chez les uns, de défense légitime chez les autres, agitent les cœurs; et l'orage gronde dans les âmes. Le Pontife universel se rappelle que tous les hommes lui ont été divinement confiés et sont ses fils. Il sait que de la paix des esprits dépend la tranquillité du monde. Et sa Lettre Encyclique intervient; elle fait appel à la paix, à l'union des esprits dans une commune et sage raison. Elle est un drapeau planté entre les camps des combattants, l'arc-en-ciel apparu au milieu des nuées, c'est-à-dire un messager de conciliation et de paix.

Par elle tous les adversaires sont comme conviés à un pacifique et universel congrès. Qu'ils y examinent les ruines amoncelées à l'heure présente dans les écoles philosophiques, dans les académies et dans les âmes. Ne sont-elles pas nées en France des faux systèmes de Descartes, de Malebranche et de Condillac; de Locke, de Hume et de Reid en Angleterre; de Kant, de Fichte et d'Hegel en Allemagne; en Italie de Rosmini et de Gioberti? Et la doctrine de ces novateurs téméraires ou trompés peut-elle tenir devant la raison judicieuse, élevée et profonde, devant la dialectique sûre et puissante de Thomas d'Aquin, devant les notions nettes, précises et lumineuses que sa main burine ou développe en quelque sorte en anneaux d'or sur les êtres, l'homme, Dieu et les vérités de la foi?

L'appel généreux de Léon XIII sera-t-il entendu de ces adversaires, ou même compris? Il faut, malgré tout, aimer à l'espérer. Car, selon l'expression de Bossuet, empruntée du prophète Jérémie (ch. XVII, 9) : « Si le cœur de l'homme est obscur, ne sait jamais ce « qu'il voudra, souvent ne sait pas bien ce qu'il veut, et n'est pas « moins caché ni moins trompeur à lui-même qu'aux autres (*Orais.* « *fun. d'Anne de Gonzague*), Dieu comme contre-poids a fait l'es- « prit juste, libre et droit. *Hoc inveni quod fecerit Deus hominem* « *rectum* (Eccl. VII, 30). Et dans l'égarement même des hommes « la voie du vrai demeure toujours ouverte devant leurs yeux. *Via* « *stulti recta in oculis ejus.* » (Prov. XII, XV.)

Quoi qu'il arrive toutefois de ce côté, les pasteurs et les fidèles de l'Église répondront à l'appel du Pontife. Sa Lettre est comme le nuage du sein duquel est sorti le soleil; ainsi ses contemporains, selon l'Encyclique, avaient surnommé Thomas d'Aquin. Les rayons de ce soleil vont désormais éclairer et réchauffer l'Église et la terre. La Lettre de Léon XIII est à peine publiée, que déjà les Patriarches, les Primats, les Archevêques et Évêques s'empressent d'adhérer au dessein du Pontife. Un de ses brefs, daté du 15 octobre dernier, enregistre avec joie les réponses favorables en ce sens venues des évêques de la Belgique, de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Irlande. Des adhésions sans nombre s'y sont jointes depuis de toutes parts dans l'Église universelle. Et il est permis d'entrevoir dans un avenir peut-être prochain les effets heureux de ce mouvement salutaire.

N'est-il pas en outre l'application et comme la consécration solennelle de cette doctrine des Pères du Vatican? Nous enseignons

et nous déclarons que l'Église romaine, par une disposition divine, a la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Églises; que les pasteurs et les fidèles, tous et chacun, quels que soient leur rite et leur dignité, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, « *mais aussi dans* « *celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de* « *l'Église... Tel est l'enseignement de la vérité catholique, dont nul* « *ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.* » « *Docemus et declaramus Ecclesiam romanam, disponente Domino, super omnes alias ordinariæ potestatis obtinere principatum; erga quam cujuscumque ritus et dignitalis pastores atque fideles, tam seorsum singuli quam simul omnes, officio hierarchiæ subordinationis veræque obedientiæ obstringuntur, non solum in rebus quæ ad fidem et mores sed etiam in iis quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffisæ pertinent. Hæc est catholicæ veritatis doctrina, a qua deviare salva fide atque salute nemo protest.* » « Et si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a pas un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Église universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs « *mais aussi dans celles qui* « *appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église,* « *répandue dans tout l'univers; qu'il soit anathème.* » « *Si quis itaque dixerit romanum Pontificem habere non plenam et supremam potestatem jurisdictionis in universam Ecclesiam, non tantum in rebus quæ ad fidem et mores, sed etiam in iis quæ ad disciplinam et regimen ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent; anathema sit.* » (*Conc. Vatic. Const. de Eccles.* c. III.)

III

Mais dans ce mouvement intellectuel en faveur de Thomas d'Aquin, la France se doit à elle-même de tenir un poste d'honneur. L'Italie est pour la naissance, il est vrai, la mère-patrie de ce grand docteur. De son côté la France peut-elle oublier qu'elle fut comme la patrie de son âme? Car Thomas fut nourri de son enseignement; Thomas y interpréta longtemps avec renommée le Maître des sentences, Pierre Lombard; et il fut docteur de l'Université de Paris.

Aussi l'une et l'autre nation rivalisèrent-elles de zèle pour ériger quelque digne monument en l'honneur de Thomas d'Aquin, leur fils. Cette lutte, à travers six siècles, est mémorable. Il faut le dire, à sa gloire, l'Italie la première commença son œuvre. Un élève de Giotto, Taddeo Gaddi, Florentin, fit au quatorzième siècle à ce sujet, dans la grande salle capitulaire des Dominicains de Florence, une peinture murale; elle est restée célèbre sous le nom de *Triomphe du grand docteur*. Assis dans une chaire, Thomas d'Aquin en occupe le centre : il est plein de majesté et tient entre ses mains un livre ouvert où on lit ces paroles du livre de la Sagesse (ch. VII) : « J'ai « désiré ardemment l'intelligence et la sagesse, et une raison pro- « fonde m'a été donnée; j'ai prié sans relâche et l'esprit de la « sagesse est descendu et s'est reposé en moi. *Optavi et datus est « mihi sensus; et invocavi et venit in me Spiritus sapientiæ.* » A sa gauche, debout et groupés avec art se tiennent saint Mathieu, saint Luc, les prophètes Moïse, Isaïe et Salomon; à droite, saint Jean, saint Marc, saint Paul, David et le patriarche Job. Au-dessus de la tête du grand docteur volent les quatre vertus cardinales, et au-dessus d'elles, les quatre vertus théologales. A ses pieds sont étendus Arius, Sabellius et Averroës, humiliés et confondus; au-dessous d'eux et à gauche, la peinture présente les sept sciences profanes avec leurs attributs et les savants qui en sont l'emblème : la grammaire et Priscien, la rhétorique ou l'éloquence et Cicéron, la musique et Tubalcaïn, l'astronomie et Ptolémée ou Zoroastre, la géométrie et Euclide, l'arithmétique et Pythagore, la dialectique et Zénon d'Elée ou Aristote. A droite sont les sept sciences sacrées : le droit civil tenant dans sa main une épée, et Justinien; le droit canonique et Clément V, la théologie pratique et Pierre Lombard, la théologie spéculative et saint Denys, la théologie démonstrative accompagnée d'un triangle et Séverin Boèce, la théologie contemplative et saint Jean Damascène, la théologie scolastique portant un arc dans ses mains, et saint Augustin.

La vie et une conception savante, hardie et majestueuse, caractérisaient Taddeo Gaddi. Douée de ces qualités, la peinture murale de ce maître embrassant à la foi les écrivains païens et les docteurs chrétiens, le paganisme et l'Évangile, la Synagogue et l'Église, qui inspirèrent Thomas d'Aquin, est comme le poème, l'épopée de cet esprit supérieur.

Le monument élevé par la France à Thomas d'Aquin sera-t-il

inférieur à celui de l'Italie? Sans doute le premier mausolée de Thomas fut le mausolée de marbre, habilement travaillé, érigé à Toulouse; sans doute, le 28 janvier de l'année 1369, les cendres du grand docteur furent reçues dans cette ville par dix mille flambeaux et cinquante mille assistants, accourus pour les vénérer. Cependant ces témoignages semblaient encore insuffisants à l'estime et à la piété de la France pour Thomas d'Aquin. Elle concevait et voulait pour lui un monument égal à celui de saint Dominique à Bologne, de saint Augustin à Pavie, de saint Pierre, martyr, à Milan. Un frère dominicain, Claudius Borrey, le réalisa à Saint-Sernin de Toulouse. Son œuvre fut achevée en 1628. Ses contemporains en admirèrent les proportions, la science et les riches ornements. Des mains anti-françaises et sacrilèges détruisirent ce mausolée en 1799. Mais il est un monument d'une autre espèce plein d'éloquence et de grandeur que la France et Paris élevèrent au docteur Angélique. Ce monument doctrinal laisse loin derrière lui les monuments de pierre, et il est impérissable.

Plusieurs évêques de Paris avaient autrefois condamné et proscrit certains articles auxquels on prêtait une ressemblance avec les sentiments du saint Docteur. Thomas venait d'être canonisé (1323). *Le chapitre de Notre-Dame*, poussé de zèle pour l'Ange de l'école et *pour l'honneur de l'Eglise romaine* qui lui avait décerné le culte religieux, crut qu'il fallait dissiper le soupçon d'erreur qui était formé contre lui. Quelques-uns de ses membres furent députés vers l'évêque de Paris, Etienne de Borret, pour le prier de prononcer sur les articles condamnés, afin qu'on ne les confondît point avec la doctrine de Saint Thomas d'Aquin. Etienne assembla vingt-trois docteurs en théologie, prit les avis de l'archevêque de Vienne, des chanoines de Notre-Dame et de trente-neuf bacheliers. Et après un mûr examen il publia l'acte suivant : ce décret est daté de Gentilly, le jeudi avant les Cendres de l'an 1325.

« La sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les « Eglises, fondée sur la foi très ferme de saint Pierre, règle univer- « selle de la vérité catholique, juge de la doctrine, des doutes et des « erreurs, a mis depuis peu au nombre des saints *l'admirable* « *docteur saint Thomas* et l'a proposé à la vénération du monde « entier. *Pour entrer dans les mêmes sentiments de respect et* « *d'honneur envers cette lumière brillante de toute l'Eglise, cette* « *pierre précieuse du clergé, cette source abondante où vont puiser*

« *les docteurs, ce miroir pur de l'Université de Paris, cet astre bien-*
« *faisant et toujours lumineux*, nous déclarons qu'aidés des con-
« seils de plusieurs personnes très habiles, nous avons reconnu que
« ce saint Confesseur n'a jamais rien pensé, enseigné ou écrit de
« contraire à la foi et aux mœurs. En conséquence nous supprimons
« la condamnation qui a été faite de certains articles, suppression
« qui regarde l'accusation faite à la doctrine de saint Thomas. «
(*Histoire de l'Eglise en France*, Jager, t. XIe, p. 85-86). « *Uni-*
« *versalis Ecclesiæ lumen præfulgidum sanctus Thomas, gemma*
« *radians clericorum, fons doctorum, Universitatis nostræ pari-*
« *siensis speculum clarissimum, et candelabrum insigne et lucens,*
« *per quod omnes qui vias vitæ et scholas doctrinæ sanæ ingre-*
« *diuntur lumen vident.* »

Si la peinture de Taddeo Gaddi est le triomphe de saint Thomas d'Aquin, ces paroles et ce décret n'en sont-ils pas le chant triomphal?

La France, redevenue semblable à elle-même, et « par honneur « pour l'Eglise romaine, » voudra donc s'attacher fidèlement et à jamais à l'enseignement de Thomas d'Aquin, son fils, c'est-à-dire à la vraie, à la seule philosophie et à la raison scolastique. « Car cette « raison, portée sur les ailes de saint Thomas jusqu'au faîte de la « raison humaine, ne peut guère monter plus haut ; et la foi peut à « peine espérer de la raison des secours plus nombreux ou plus « puissants que ceux que Thomas lui fournit. » « *Ita quidem ut* « *ratio ad humanum fastigium Thomæ pennis evecta, jam fere* « *nequeat sublimius assurgere; neque fides a ratione fere possit* « *plura aut validiora adjumenta præstolari, quam quæ jam est* « *per Thomam consecuta.* » (Encyclique de Léon XIII.)

M. J. Boileau.

LA JEUNE VICTIME [1]

IX

UNE CONSPIRATION FÉMININE

La généreuse veuve du capitaine n'avait pas menti. Elle plaça miss Lilith, qui notoirement était un peu gourmande, en face d'une boîte ayant la forme et l'épaisseur d'un fromage de Brie, et elle l'engagea à y picorer à discrétion. Puis, entamant la conversation sans perdre une minute :

— Quel âge avez-vous, Miss?

— Trente-deux ans, madame. Mais pourquoi?...

— Trente-deux! Vous en aviez quarante-cinq il y a quelques jours.

— Quelle calomnie! Qui a osé prétendre?... Oh! quelle horreur!

— On m'a affirmé... Enfin, n'importe! Là n'est pas la question. Prenez une poire, elles sont excellentes. Je vous recommande aussi les quartiers d'orange, les prunes, les cerises et les chinois. Isidore en raffole. Vous avez donc trente-deux ans, mettons trente-quatre. C'est l'âge des graves pensées, et vous ne sauriez sans imprudence vous dispenser de songer à l'avenir. La main sur la conscience, dites-moi si vous ne seriez pas bien aise d'être couchée sur un testament?

— Celui de Mme Perponterre?

— Elle vous en a parlé?

Miss Phibbs, quoique un peu étourdie de son naturel, ne répondit point d'une façon précise.

(1) Voir la *Revue* depuis le 31 décembre 1879.

— Vous me connaissez, dit-elle tout en croquant une prune. Je n'ai pas d'ambition, je sais borner mes désirs. On peut lire dans ma vie comme dans un livre ouvert, et j'ai trop d'insouciance dans le caractère pour me donner la peine d'en rien cacher à personne. Je n'ai ni famille ni fortune, et pourtant je vis heureuse comme le poisson dans l'eau ou l'oiseau sur la branche. Dieu, me voyant pauvre, m'a accordé la grâce de me contenter de peu. J'habite Saint-Germain, parce que la ville me plaît, et parce que j'y peux donner quelques leçons d'anglais aux Françaises et de français aux Anglaises. En outre, ma conduite n'a jamais fourni matière à la critique, je suis admise dans la bonne société, et cela contribue à rendre mon existence fort agréable. Quant à être couchée sur des testaments, sans exagération on me l'a promis plus de trente-six fois. Les vieilles dames sont très prodigues à ce sujet, car elles ont dans l'idée que cette politesse leur attire une foule de soins et de prévenances.

— Mme Perponterre est une femme sérieuse.

— Elles sont toutes sérieuses. Quand elles promettent, elles ont bonne envie de tenir ; mais au moment décisif elles réfléchissent avec raison qu'il y a des parents à pourvoir, des institutions recommandables à doter, et qu'au bout du compte la petite Lilith peut se suffire à elle-même, n'ayant besoin que d'un gîte un peu propre, d'une robe à quinze sous le mètre, d'un morceau de pain quotidien, de l'eau de la fontaine et de l'air du ciel.

— Ah ! c'est juste, vous aimez l'air ! s'écria Mme Pecqueur qui se précipita pour ouvrir la fenêtre.

— Oh ! cela vous gêne, madame. Vous disiez tout à l'heure, à notre charmante partie de boston....

— Oui, mais maintenant.... Lilith, chère Lilith, votre suave poésie me gagne et me pénètre. Laissons, laissons entrer à flots les saines odeurs forestières. Encore un chinois !

— Volontiers, madame. Ils sont parfaits..

Mais la mère d'Isidore s'aperçut que le contenu de la boîte diminuait considérablement.

— Le reste sera pour mon fils ! dit-elle, afin d'essayer de sauver au moins quelques épaves.

Puis, s'attendrissant :

— Il a quatorze ans et il est au collège, continua-t-elle, victime de l'indifférence de ses professeurs et des injustices les plus criantes. Quoi d'étonnant? On le sait sans fortune. Il ne peut même pas

régaler ses petits camarades. Je racontais notamment à Mme Perponterre...

— Voilà qu'il se fait tard, interrompit doucement miss Lilith.

L'irascible veuve du capitaine se pinça les lèvres. Décidément, les histoires dont le jeune Isidore était le héros n'avaient pas de succès, n'intéressaient personne. De plus, un autre embarras survenait : Lilith n'était point avide, sinon de bonbons. Impossible de la faire figurer dans un plan concernant l'héritage de Mme Perponterre, et ayant pour objet un legs sérieux pour Isidore et un souvenir également sérieux pour miss Phibbs.

Aussitôt l'astucieuse veuve du capitaine changea de stratégie.

— C'est une originale, une évaporée, se dit-elle. Il faut la prendre, non par l'intérêt, mais par les grands sentiments.

Et elle ajouta tout haut :

— Vous m'inspirez la confiance la plus absolue, chère amie, je vous crois toute dévouée à Mme Perponterre, et je constate avec le plus vif plaisir que votre dévouement est exempt de tout espoir de récompense. Etant pur, il n'en sera que plus efficace. Hélas! la chère dame est bien à plaindre. Ses parents ne sont pas ce qu'ils devraient être et ils méditent les plus abominables machinations. Mme Duluc leur obéit en habitant avec sa tante. C'est un premier jalon posé, une première ligne de circonvallation pour envahir la place. Aussi je cherche constamment, et vous avez pu le remarquer, à combattre l'influence chaque jour croissante de cette doucereuse petite dame. Elle prépare l'introduction de toute la famille. On persuadera ensuite à notre respectable amie que sa tête n'est plus assez forte pour s'occuper du soin de sa fortune, et qu'elle doit couronner sa noble existence par un repos si bien gagné. De là à s'emparer de tout, il n'y a pas loin. On nous chassera... et qui sait si on ne la fera pas interdire au moyen d'un conseil de famille?

— Oh madame!

— Vous en doutez? Refuserez-vous également de croire que le mari de Mme Duluc, un médecin qui a jeté son diplôme par-dessus les moulins, vient d'écrire à Mme Perponterre pour lui demander un important service, c'est-à-dire une grosse somme?

— Ah! vraiment; c'est donc décidément un mauvais sujet?

— Un panier percé, un cerveau brûlé, tout simplement, et qui, à bout de ressources, va exploiter la tante de sa femme.

— O mon Dieu!

Et miss Lilith fit un geste de terreur.

Par ses lectures plutôt que par l'expérience de la vie, elle avait amassé un insurmontable effroi des hommes, en général, et tout particulièrement de ceux qui ruinent et dévorent tout autour d'eux pour assouvir leurs indomptables passions. C'était même à cause de cet effroi, salutaire peut-être mais excessif certainement, qu'elle ne s'était jamais mariée.

L'artificieuse veuve du capitaine avait donc fini par toucher la corde sensible : miss Lilith frémissait d'épouvante en songant que la digne Mme Perponterre allait être menacée, dépouillée par un de ces coquins du grand monde, dont on rencontre des types si accomplis dans les romans.

— Mais notre vénérable amie a dû refuser, reprit-elle avec véhémence. Elle fera défendre sa porte. Ses gens, d'ailleurs, sont nombreux, tout prêts à lui prêter main-forte en cas de besoin...

— Calmez-vous, ma chère, interrompit Mme Pecqueur en l'arrêtant d'un geste, les choses n'iront pas si loin ; restons dans la réalité. Mme Perponterre n'a pas refusé de rendre ce service ; elle a, au contraire, répondu qu'elle était toute à la disposition de son neveu et qu'il pouvait venir lui en parler. Oh ! vous ne la connaissez pas, c'est une âme grande et généreuse. Elle a d'ailleurs des idées élevées sur les devoirs et les obligations de famille, et sans rien tolérer de ce qui pourrait déranger ses habitudes, elle ne reculerait pas devant un sacrifice d'argent, qui, du reste, ne la gênerait en rien, riche comme elle est.

— Oh ! c'est admirable.

— N'est-ce pas ? Toutefois, pendant que vous étiez à Paris pour lui acheter du café, elle est venue me voir, seule. Elle m'a expliqué que son neveu par alliance viendrait chez elle pour lui demander un service, que sa sœur s'était annoncée pour une prochaine visite, et que, dès que l'un ou l'autre de ses parents serait arrivé, elle me priait de lui permettre de me faire avertir, afin qu'ils se trouvassent chez elle en aimable compagnie. Saisissez-vous la nuance ?

— Non.

— Vous ne devinez pas ?

— Attendez !... Elle réclame votre présence...

— Pendant que ses parents, quels qu'ils soient, seront là. C'est pourtant bien clair. Elle tient à ce que je sois là...

— Parce que vous êtes très spirituelle.

— Ah! que vous êtes naïve, ma bonne Lilith. Mme Perponterre souhaite que je sois son garde du corps, et voilà tout. Elle a l'intention d'accorder à sa famille tout ce qu'il est humainement possible de faire; mais, sous aucun prétexte, elle ne veut se laisser envahir, accaparer, endoctriner. Elle ne veut même pas que l'intimité s'établisse et devienne plus étroite. En un mot, elle consent à répandre des bienfaits, mais elle écarte les liens dont on tenterait de l'enchaîner. Et, avec sa sagacité merveilleuse, ella a trouvé le meilleur moyen de maintenir les épanchements plus ou moins tendres de cette petite réunion dans de justes limites, en leur donnant un témoin. J'ai compris, j'ai promis. Et au lieu d'un témoin, il y en aura deux, deux bons, car vous viendrez avec moi. Oh! pas d'observations, je vous en prie, je n'en admettrai aucune. Et d'abord, ne serez-vous pas satisfaite d'empêcher cet homme horrible de dépouiller sa tante?

— Oui, certes. Oh! si je pouvais...

— Elle prend ses précautions, la digne femme, mais elle est loin de soupçonner dans quel abîme insondable on cherche à la précipiter. Elle va prêter de l'argent, n'est-ce pas? Mais ne sait-on pas que l'argent prêté en appelle d'autre? C'est fatal. Une fois que M. Duluc aura mis le grappin...

— Oh! le monstre.

— Nous le musèlerons, Lilith, soyez tranquille. Ainsi c'est convenu, quand on viendra m'avertir, je passerai vous prendre, puis je dirai que vous étiez chez moi et que je vous ai emmenée. Vous êtes d'ailleurs bien certaine d'être parfaitement accueillie. Maintenant, ajouta la veuve du capitaine, écoutez-moi, je vais vous développer mon plan de campagne.

Mais miss Lilith se leva en sursaut.

— Onze heures et demie, s'écria-t-elle. Jamais je ne rentre si tard. Adieu.

— Ma bonne vous reconduira.

— Inutile, je demeure à deux pas.

— J'ai encore tant de choses à vous dire. Songez que demain, sans doute, la bataille décisive aura lieu. Une prune, un chinois; vous les avez trouvés bons?

— Merci, du reste, la boîte est vide.

— Et moi qui oubliais!... un verre de Malaga?

— Il est vraiment trop tard, demain.

— Eh bien! soyez ici à six heures du matin, sans faute, vu l'urgence.

Miss Phibbs se mit à rire de bon cœur.

— Eh! ma chère, dit-elle, si je me levais à six heures du matin, je serais millionnaire. Sachez bien que tout ce qui se passe dans le monde avant neuf ou dix heures m'est totalement étranger; je dors. Au revoir, je me sauve; nous aurons toujours le temps de causer.

Elle s'éloigna en courant.

— Demain, à huit heures, je sonnerai à sa porte, se dit l'infatigable veuve du capitaine. Quelle écervelée! J'aurai de la peine à la faire manœuvrer. Mais elle a de la bonne volonté, c'est l'essentiel.

X

UN MÉDECIN! UN MÉDECIN!

Il y avait entre Mme Perponterre et Mme Dalesme de tacites conventions dont elles ne se départaient jamais. Elles se voyaient fort rarement, d'autant plus rarement que Mme Perponterre n'allait jamais à Paris. Quand Mme Dalesme venait à Saint-Germain, elle se faisait cérémonieusement précéder par une lettre. La lettre contenait toujours quelques restrictions : mauvais temps, indispositions, conférence obligatoire de M. Dalesme avec son ministre. Ces restrictions avaient principalement pour but de sauvegarder une liberté réciproque, et de ne pas mettre Mme Perponterre dans l'obligation de faire de grands préparatifs pour recevoir ses parents. Du reste, elle ne les invitait jamais, et les messages venus de Paris n'annonçaient jamais *qu'une visite*. Mais il demeurait sous-entendu que, d'après l'usage général à la campagne, la tante de Valentine retenait les visiteurs à dîner.

Il était de tradition aussi que Valentine guettât l'arrivée de sa famille les jours où on comptait sur elle, et que la jeune femme s'élançât à son avance jusqu'à la grille au premier signal, tandis que Mme Perponterre, usant des prérogatives de l'âge, se contentait d'attendre les nouveaux venus dans son salon et ne quittait son fauteuil qu'à leur entrée.

Les choses se passèrent comme de coutume.

Lorsque M. et Mme Dalesme, et Émilie, se présentèrent rue Turenne,

Valentine se trouva là pour leur ouvrir la porte, et elle embrassa tour à tour avec effusion son père, sa mère et sa fille. La jeune femme regarda ensuite dans la rue comme pour y découvrir une autre personne. Ne voyant rien, elle ne fit aucune observation. Émilie, d'ailleurs, s'empara d'elle bien vite, lui prit le bras, lui adressa mille questions, mille témoignages de tendresse. Bientôt elles prirent peu à peu les devants, et Mme Duluc, de joie redevenant jeune en retrouvant sa fille, l'entraîna plus vivement, puis se mit à courir avec elle afin de l'amener plus vite à sa tante.

— Le commerce a du bon, dit le chef de bureau à sa femme. Mon ministre me disait dernièrement : on y gagne de l'argent, mais on ne sait pas en jouir. Et c'est vrai. Voilà, par exemple une habitation où l'on pourrait recevoir, donner des fêtes...

— Oh ! oui, mon ami. C'est somptueux.

— D'accord. Mais personne n'en sait rien. Si cette propriété était à moi, je commencerais par dégager les bâtiments, qui sont d'un bon style, ménager une perspective, changer de place la grille d'entrée en la reportant à quarante mètres plus loin. J'y ai pensé bien souvent et je ne ferais pas mal d'en toucher deux mots...

— A ma sœur ?

— Oui.

— Gardez-vous-en bien !

— Oh ! Je la connais et je me tairai. Un fidèle serviteur du gouvernement, me disait dernièrement mon ministre, doit savoir faire le sacrifice journalier de ses convictions. Or, cette nécessité n'est jamais mieux prouvée que quand l'énoncé des convictions les plus sincères et les plus respectables ne peut rien modifier à l'ordre de choses existant. En principe, j'aurais beau indiquer à ma belle-sœur les réformes les plus utiles, les embellissements les moins coûteux, elle n'en profiterait pas. Ce n'est pas une femme du monde.

— Oh ! Taisez-vous, mon ami ! si elle vous entendait !...

— Je suis trop poli pour lui dire ma façon de penser. Entre nous, c'est une femme honorable, ayant toutes les vertus et les qualités qu'on peut avoir dans le commerce, mais ce n'est pas une femme du monde.

Après les premières salutations et avant même qu'on eût délibéré sur ce qu'on allait faire pour passer le temps, Mme Duluc, qui semblait attendre quelqu'un, ne put, malgré sa circonspection et sa timidité habituelles, retenir une question sur ses lèvres.

— Alors, dit-elle à sa mère non sans hésiter un peu, vous n'avez pas fait le voyage avec mon mari?

— Ton mari! s'écria Mme Dalesme en reculant.

— Ton mari! répéta M. Dalesme avec un geste de surprise et d'effroi.

Inquiète, Mme Duluc regarda Émilie, qui baissa les yeux comme pour dire : ne m'interroge pas; je n'aurais rien que de bien triste à te raconter.

— Et au fait, pourquoi n'êtes-vous pas venus ensemble? continua Mme Perponterre, à laquelle le jeu des physionomies avait en partie échappé. Duluc m'a écrit qu'il a un service à me demander, et je lui ai répondu de venir m'en parler; d'un autre côté, ma sœur m'a fait annoncer sa visite, et naturellement, Valentine et moi, nous avons supposé que vous arriveriez tous à la fois.

— Mon gendre va venir! s'écria le chef de bureau tout pâle.

— Aujourd'hui? ajouta Mme Dalerme terrifiée.

— C'est plus que probable, répliqua tranquillement Mme Perponterre. Et du reste, puisque tu es là, ma sœur, il ne pouvait choisir une meilleure occasion. J'ai cru que vous aviez arrangé tout cela entre vous.

Par une manœuvre savante, le chef de bureau gagna la porte. Mais sa femme avait les yeux sur lui et le rejoignit dans la salle à manger.

— Où allez-vous?

— Au parc.

— Sans prévenir ma sœur?

— Ta sœur n'est pas une femme du monde. Je n'ai donc pas à me comporter chez elle en homme du monde. A la campagne, d'ailleurs, chacun est libre. C'est l'heure de la musique sur la terrasse; j'y vais.

— Pour ne pas vous rencontrer avec votre gendre!

— C'est possible. Généralement, on évite les gens qui ont toujours vingt mille francs à vous demander. Après la scène de l'autre jour chez lui, je ne veux pas me trouver en face de Duluc. C'est un... tranchons le mot, c'est un misérable. Je sens que je ne pourrais m'empêcher de le lui dire, car je ne mâche pas les paroles, moi, et je suis inflexible sur les principes. A cause de Valentine et d'Émilie, je ne veux pas le pulvériser, l'anéantir. Mais qu'il se cache, au moins, qu'il ne se montre pas!

— Et quand reviendrez-vous? Dans une heure?

— Je ne promets rien. Au surplus, nous ne faisons ici qu'une visite...

— Dînatoire, mon ami! Vous n'ignorez pas que tel est l'usage. Ma sœur m'a déjà prévenue confidentiellement qu'il y aura pour dîner : un potage au macaroni, un canard aux navets, un gigot rôti et des asperges. De plus, elle a demandé à Émilie si elle aime le vol-au-vent, ce qui est une manière indirecte d'annoncer qu'il y en aura un... comme surprise.

— Et, avec mon gendre, cela fera deux... deux surprises! s'écria M. Dalesme avec une sorte de formidable explosion.

Puis, se calmant :

— Ma bonne amie, reprit-il, si tu étais raisonnable, tu appellerais Émilie et nous céderions la place à ce monsieur.

Mais Mme Dalesme n'était pas de cet avis.

— Voulez-vous que j'appelle aussi ma sœur? répliqua-t-elle à voix basse. Nos actions et nos paroles lui feront comprendre bien vite qu'elle a tort de fêter en nous sa famille. On lui prête la velléité de faire un testament à notre préjudice... Allons, rentrez, monsieur Dalesme! Vous irez écouter la musique un autre jour. Votre absence ne serait pas justifiable. Mon gendre ne viendra peut-être pas. S'il vient, il aura sans doute la pudeur de se retirer sans entrer, dès qu'il saura que nous sommes là.

— Crois-tu? Les gens de cette espèce sont capables de tout.

— Eh bien, monsieur Dalesme, s'il se présente, vous lui ferez bon visage. Une esclandre chez ma sœur!... Ah! J'en mourrais de honte. Qu'il ne soit plus question de musique. Venez!... venez donc vite, vous dis-je, voici du monde, des visites!...

Dans le salon où elle était restée avec sa tante et sa fille, Mme Duluc n'avait pu s'empêcher de remarquer combien son père et sa mère avaient paru irrités et troublés quand on avait parlé de son mari.

— Émilie, dit-elle, explique-moi donc pourquoi ton père...

— Émilie est contente d'être à la campagne et va s'occuper à nous faire de jolis bouquets, interrompit Mme Perponterre, qui compléta sa pensée par un coup d'œil significatif, afin de faire comprendre à Mme Duluc que, si la jeune fille avait été témoin de scènes fâcheuses, on devait au moins lui épargner de les divulguer.

Puis la vieille dame ajouta :

— Valentine, sais-tu bien que ta fille est charmante?... Elle devrait venir demeurer avec nous.

Mme Duluc, aussi surprise que charmée de cette proposition, embrassa tendrement sa tante pour l'en remercier.

— Veux-tu demeurer chez moi, Émilie? continua Mme Perponterre. C'est de bon cœur que je te l'offre.

— Oh! je le sais bien, ma tante, répondit la jeune fille. Mais vous me posez là une question fort délicate. Venir chez vous serait quitter sans cause majeure mes grands parents, qui sont si bons pour moi.

— Tu serais auprès de ta mère.

— Sans doute, ma tante. Mais à Paris...

— J'entends... Il y a les fêtes, les soirées, les distractions de toutes sortes.

— Oh! ce n'est pas cela, ma tante. A Paris, il y a... mon père! Ah! je ne le vois pas souvent, et c'est là une grande privation pour moi. Cependant il habite seul, il n'est pas très heureux, et il souffre moins, peut-être, en me sachant dans la même ville que lui. C'est une consolation pour lui et pour moi. On nous la laissera, sans doute. Ma mère en a moins besoin, étant auprès de vous, ma bonne tante, qui lui rendez l'existence si agréable.

Mme Perponterre prit les mains de sa petite-nièce.

— Tu as du cœur, lui dit-elle d'un ton ému, du cœur et du bon sens. Je te sais gré, Émilie, de m'avoir répondu sincèrement et non point par des compliments vagues. Oui, chère enfant, la situation de tes parents est difficile, mais qui sait si tu ne seras pas le lien destiné par la Providence à les réunir!

— Oh! ma tante, si je pouvais!...

Deux des portes du salon s'ouvrirent avec fracas.

A l'une, apparut avec sa femme M. Dalesme, qu'elle avait décidé à ne pas aller entendre la musique.

A l'autre, se montrèrent Mme Pecqueur et miss Lilith, toutes deux en grande toilette.

La veuve du capitaine lança un regard d'aigle sur le groupe des trois femmes.

— Ah! ah! pensa-t-elle, les manœuvres sont commencées. On lance la petite. On lui fait étaler ses grâces juvéniles, tandis que les grands parents restent à l'écart. Au bon moment, ils interviendront pour décrocher une dot, en attendant mieux. Heureusement, me

voici ; je sauverai mon amie et sa fortune de la griffe de tous ces gens-là.

Et, de son côté, miss Lilith Phibbs, toujours pétulante et blonde, se disait :

— Où est donc le mauvais sujet, l'emprunteur, le monstre à museler? Je ne l'aperçois point. S'il ne vient pas, tant mieux!... car Mme Pecqueur ne m'a pas très-bien appris mon rôle.

Après quelques instants de conversation générale :

— Oh! mais, c'est admirable! s'écria Mme Perponterre. Nous avons, et très largement les éléments d'un boston. Ma sœur?...

— Volontiers, ma sœur.

— Mon cher beau-frère!...

— Des cartes!... En plein jour!... Mon ministre me disait dernièrement...

— Je n'ai pas l'honneur de connaître votre ministre, mon cher beau-frère ; son avis m'est donc parfaitement indifférent.

— J'aime à croire cependant, ma chère belle-sœur, que vous ne restez pas tout à fait étrangère aux discours que mon ministre laisse périodiquement tomber du haut de la tribune.

— Il ne s'agit pas de cela. Jouez-vous ou ne jouez-vous pas?

— Si on me proposait une partie de billard...

Mme Perponterre passa.

Mme Dalesme se précipita aussitôt vers son mari.

— Faites le boston de ma sœur! lui dit-elle à voix basse. Si ce n'est pas pour elle, que ce soit pour moi, pour Valentine, pour Émilie. Oh ! Je vous en conjure, faites le boston de ma sœur!

En ce moment, M. Duluc entra.

Il y eut un indrescriptible murmure de sentiments divers qui se croisaient et se heurtaient. M. et Mme Dalesme avaient été fort étonnés en apprenant qu'il allait venir; il fut, lui, non moins surpris en les trouvant là.

Cependant, l'émotion qu'il éprouva fut bientôt tout à fait indépendante de leur présence. Le mari de Valentine salua Mme Perponterre, serra en passant la main d'Emilie; puis, entraînant sa femme par un mouvement d'irrésistible tendresse, il la conduisit sous la vive lumière d'une fenêtre, et il demeura quelques secondes à la contempler en silence, les yeux dans les yeux.

Puis elle l'avertit par un imperceptible signe de tête qu'il y avait là d'autres personnes, et il s'empressa d'aller les saluer.

En arrivant devant son beau-père, M. Duluc recula instinctivement.

Mais le chef de bureau ouvrit les bras comme pour faciliter une accolade, et dit avec le plus bienveillant sourire :

— Eh! bonjour, mon cher gendre! Quel bon vent vous amène?

Mme Dalesme, en effet, avait fait la leçon à son mari.

— Tenons-nous bien, lui avait-elle dit d'une voix pressante. Accueillons notre gendre comme s'il était convoqué à cette charmante petite fête. Que ma sœur ignore nos débats. Si elle les apprenait, elle se brouillerait pour toujours avec nous.

La partie de boston n'avait pas encore été entamée.

— Mon cher Duluc, dit Mme Perponterre, occupons-nous d'abord des affaires sérieuses. Une fois finies, on n'y pense plus. Vous avez eu raison de compter sur moi. Quel est le service que je puis vous rendre?

— Ne m'accorderez-vous pas cinq minutes d'entretien, madame?

— Bien volontiers. Nous sommes cependant ici entre parents et amis et je ne fais de mystères pour personne.

— Oh! madame, si cela vous dérange...

— Non, non. Venez.

Mme Pecqueur poussa du coude miss Phibbs.

— C'est le moment! lui dit-elle.

La blonde Lilith se leva et dit d'une voix vibrante :

— Oh! mon Dieu! Qu'y a-t-il? Quels sont ces sourds murmures, ces appels désespérés, ces cris déchirants?

Et elle s'élança en courant hors du salon.

Tout le monde se regarda d'un air de stupéfaction, s'interrogea.

— Vous avez entendu quelque chose?

— Rien du tout!

— Ni moi.

— Je vous demande bien pardon, répliqua avec énergie la veuve du capitaine. Il y a eu de sourds murmures, des appels désespérés, des cris déchirants.

— Où?

— Dans la rue.

On discutait encore lorsque l'Anglaise reparut tout essoufflée.

— Un médecin! dit-elle en levant les bras au ciel. Par grâce, un médecin!

— Pour qui?

— Êtes-vous malade?

— Qu'est-il donc arrivé?

— Rue d'Alsace, la deuxième maison à droite, continua miss Phibbs avec véhémence. Un monsieur vient d'être frappé d'un coup de sang. Il est comme mort. On a déjà couru chez les deux docteurs que l'on connaît... Ils sont absents. Alors les serviteurs de ce pauvre monsieur se sont mis à parcourir la ville, en appelant un médecin à grands cris. J'en suis encore toute bouleversée.

— S'il s'agit d'un cas urgent, dit M. Duluc, je ne dois pas oublier que je suis médecin.

— Oh! dévouement sublime! s'écria la veuve du capitaine.

Il n'y avait rien là que de très ordinaire. Cependant les circonstances étaient trop émouvantes pour que l'on remarquât ce que cette exclamation avait d'exagéré. On ne fit pas attention non plus aux exagérations de langage et de pantomime de miss Lilith.

— Deuxième maison à droite? dit M. Duluc, en s'éloignant en toute hâte.

— Oui, répondit miss Lilith. Deuxième ou troisième... Vous trouverez facilement.

— Revenez vite nous dire ce qui en est, ajouta Mme Perponterre. J'ai peur d'apprendre qu'il ne soit question d'un de mes bons voisins, M. Géranion. Je l'ai rencontré l'autre jour, et j'ai cru m'apercevoir que son teint n'était pas clair.

Chacun attendit, dans une attitude de recueillement anxieux.

M. Dalesme, seul, conserva sa pose dégagée, sa désinvolture d'homme du monde. Un sourire spirituel et sardonique effleura même ses lèvres, car le chef de bureau se disait :

— Il serait plaisant que mon gendre, qui, à Paris, n'a pas pu conserver un seul malade, trouvât moyen de se faire, à Saint-Germain, une clientèle magnifique. Du reste, comme me le répétait dernièrement et avec raison mon ministre, nul n'est jamais prophète dans son pays.

Hippolyte AUDEVAL.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

Afrique : Mort de l'abbé Debaize. Seconde découverte des sources du Nil. Expédition belge. Voyage des missionnaires d'Alger. — Asie : Voyage de M. Polakow en Géorgie et à l'Ararat. Japon et Corée. Fou-san. — Océanie : Australie. Adélaïde. Les mines du Queensland. Nouvelle-Calédonie. Ses ressources végétales et minérales. — Amérique : Etats-Unis, Californie. Agriculture. Mines d'or nouvellement découvertes. Développement des industries de la soie et du coton. Brésil. L'abolition de l'esclavage. Emigration.

AFRIQUE.

Mort de l'abbé Debaize, à Oujiji. — Une bien triste nouvelle vient de parvenir, vers le 20 janvier de l'année courante, au président de la Société de Géographie de Marseille. L'abbé Debaize, que les dernières nouvelles officielles représentaient comme plein de santé et d'espérance, vient de mourir à Oujiji, dans l'établissement des missionnaires d'Alger. Oujiji est une localité assez importante. Elle est située sur le bord nord-est du lac Tauganika, à 1,000 kilomètres de la mission de Bagamoyo et de la côte du Zanguebar. Les Arabes y ont établi une factorerie pour leur commerce d'ivoire et d'esclaves dans l'Afrique centrale. Depuis quelque temps les missionnaires anglicans sont venus y fonder une mission, et l'année dernière les missionnaires d'Alger s'y sont fixés. Oujiji est donc un centre important et le point d'où les voyageurs peuvent rayonner sur le plateau africain au sud, à l'est, du Tauganika, et à l'ouest de ce lac jusque dans la vallée centrale du Zaïre. L'abbé Debaize partait de France en avril 1878, et le 24 juillet suivant il quittait Zanzibar avec 500 porteurs. Sa caravane arrivait le 19 août à Kimandiri, et le 9 octobre elle entrait à Kouihara, capitale de l'Ounianyembé, dont le sultan lui faisait une réception magnifique.

Quelques jours après, arrivé à Oujiji, il s'y reposa pendant quelque temps, reforma sa caravane et partit pour les pays entièrement inconnus situés au nord et au nord-ouest du lac Tauganika. L'abbé Debaize devait se diriger à travers le Rouanda jusqu'à l'embouchure de l'Arouimi, grande rivière qui vient se jeter dans le Zaïre, au point où ce fleuve forme le coude par lequel il commence la grande courbe de 1,100 kilomètres qu'il décrit jusqu'à 1° 58' au nord de l'équateur. Le cours de l'Arouimi est inconnu ; c'est un grand cours d'eau qui prend naissance très probablement dans les versants méridionaux de la chaîne envoyée à l'ouest par les montagnes bleues pour séparer le bassin de cette rivière de celui de l'*Ouelle*, affluent du lac Tchâd, dont le cours supérieur a été reconnu par le voyageur russe, Schweinfurt. L'abbé Debaize devait établir un dépôt de vivres et de marchandises à l'embouchure de l'Arouimi, et de là remonter la vallée. En se rendant vers ce point il se proposait d'explorer la vallée de la Rouzizi et vérifier si cet affluent nord du Tauganika communique avec le lac Kivou.

Il avait déjà marché jusqu'à deux journées au nord-ouest du lac Tauganika, à travers une contrée habitée par des cannibales, lorsque ses porteurs, effrayés par les dangers qu'ils couraient, refusèrent d'aller plus loin. Le voyageur voulut les contraindre à le suivre conformément à leur engagement. Ils se révoltèrent et l'abandonnèrent en emportant tous ses bagages. Ils étaient au nombre d'environ cent quatre-vingts, et c'était la deuxième révolte de la caravane depuis Bagamoyo.

L'abbé Debaize, déjà affaibli par les marches épuisantes de son voyage, revint donc sur ses pas, seul, manquant de tout, harassé, en proie à des accès de fièvre augmentés par les appréhensions du danger et par le dégoût inspiré par la lâcheté de ses compagnons. Il repassa le lac Tauganika et arriva à Oujiji dans un état de faiblesse alarmant.

Il était resté sans avoir pu donner de ses nouvelles depuis le 1er octobre 1878 jusqu'en juin 1879. C'est de là qu'on reçut les dernières nouvelles.

Recueilli avec toute la charité et l'affection chrétiennes par ses confrères de la mission d'Oujiji, il se remit d'abord un peu. Il espérait même continuer son voyage, lorsque, la maladie augmentant, il mourut entre leurs bras.

L'abbé Debaize était du diocèse de Séez et professeur au petit

séminaire de la ville de ce nom. D'un caractère sérieux et entreprenant, il avait mûri, depuis quelques années, le projet d'une exploration scientifique à travers l'Afrique équatoriale. Lorsqu'il jugea le moment arrivé il s'y prépara d'une manière plus immédiate en venant faire un séjour de plusieurs mois à Paris, où il acquit, dans les deux observatoires de la capitale, les connaissances nécessaires pour rendre son voyage fructueux pour la science. Il avait été professeur des enfants de M. Krantz, sénateur et le constructeur du palais de la dernière exposition; il trouva en lui un partisan de son projet et un protecteur éclairé, ainsi que dans M. Périn, député de la gauche, et de la Haute-Vienne. Par leur intervention il obtint du gouvernement un crédit de 100,000 francs pour entreprendre son voyage. Il allait probablement en obtenir un autre lorsque la mort est venue détruire toutes les espérances que ce voyage avait fait concevoir pour la gloire du nom français. Heureux encore de n'avoir point succombé au milieu des déserts de l'Afrique ou de n'avoir point été tué par les cannibales de ces régions dévorantes, il a pu venir mourir au milieu de ses confrères d'Oujiji, avec tous les secours de la religion.

Seconde découverte des sources du Niger. — Le Niger ou Nil des nègres est la grande voie de communication du Soudan central et occidental avec l'océan Atlantique, comme le Nil est celle du Soudan oriental avec la mer Méditerranée. Mais au lieu de couler comme ce fleuve presqu'en ligne droite dans la direction de sud à nord, il décrit une vaste circonvolution dont le sommet arrive entre 17° et 18° de latitude nord à Tombouctou. Il naît sous 9° de latitude nord dans la chaîne des Kong, court au nord-est jusqu'à cette ville, puis à l'est, et enfin il se retourne brusquement au sud-ouest pour porter au golfe de Guinée les eaux du Soudan occidental et central, qui descendent des hauts plateaux de cette région par un grand nombre de cours d'eau dont la Bénoué est le principal. Son bassin n'est séparé de celui du Nil que par ceux du lac Tchâd, et de son affluent la Chari et du deuxième Bahr el Ghazal, rivière marécageuse analogue à son homonyme du Nil.

Les noirs ne connaissent pas le nom de Niger donné à ce fleuve par les Européens, ils l'appellent *Dioliba*, mot qui veut dire *grande eau*.

Les sources de Dioliba ont été découvertes en 1823 par le major Laing, voyageur anglais; Mongo Park s'est noyé dans ses eaux en allant à leur recherche; René Caillié, Mage, Quentin et Winwood

Reade, en 1869, ont en vain essayé d'y parvenir. C'était à deux employés d'une maison de commerce française de Sierra-Leone que devait revenir l'honneur de les retrouver.

Les Français arrivés sur les côtes de Guinée avant les Portugais y fondèrent des établissements importants vers l'an 1364 de notre ère. C'étaient des Normands, et une compagnie commerciale et maritime avait été formée à cette époque par les commerçants de Dieppe et de Rouen pour l'exploitation de la côte de Guinée. La guerre de Cent ans nous fit perdre ces positions ; elles furent occupées par les Portugais puis par les Hollandais pour tomber dans les mains des Anglais. Cependant la France a conservé quelques points sur la côté, et ses grands négociants et armateurs y possèdent un certain nombre de comptoirs.

L'un de ces négociants est M. Verminck, dont la maison est à Marseille. Il possède quelques factoreries échelonnées sur la côte occidentale d'Afrique depuis le cap Vert jusqu'à Sierra-Leone. Désireux de faire dériver le commerce du Soudan vers la côte, il avait déjà envoyé des bateaux à vapeur légers à fond plat dans les petits fleuves voisins tels que celui des Scarcies et autres. Ces tentatives réussirent bien, les chefs noirs accueillirent les agents français avec bienveillance et entamèrent avec eux des opérations commerciales. C'est le succès de ces entreprises qui nous valut le billet humiliant de sortie de l'île de Matakong que nous apportèrent les Anglais, toujours jaloux de la France, quoi qu'on en écrive.

Encouragé par ses succès M. Verminck porta ses vues plus loin. Le Soudan est riche en gommes, en substances oléagineuses, en huiles, en caoutchouc, en ivoire et en or, on pouvait donc y ouvrir un débouché pour les produits de nos manufactures que l'on échangerait contre les matières premières de ce pays. Il résolut donc d'essayer d'attirer le commerce du Soudan sur ses comptoirs. Pour cela, il fallait envoyer une expédition d'hommes sûrs dans la vallée du Haut-Niger. Le but avoué de ce voyage devait être la recherche des sources de ce fleuve, dont on avait oublié la découverte par le major Lanig.

M. Verminck choisit deux de ses employés, MM. Zweifel, agent de la factorerie de Rotoumbo à Sierra Leone et Moustier, employé d'une autre factorie de la côte. Avec ces deux agents, l'expédition avait toutes les garanties de réussite. Habitant la côte d'Afrique depuis plusieurs années, ils étaient acclimatés, ils parlaient les dia-

lectes des noirs de ce pays et connaissaient leurs mœurs et leurs usages. Ils avaient donc plus de chances de succès que d'autres.

M. Verminck leur donna toutes les choses nécessaires à leur voyages : cartes, livres, instruments de précision, ainsi qu'une bonne provision de marchandises. Celles-ci sont indispensables à tous les voyageurs en Afrique. Elles sont la seule monnaie avec laquelle ils paient leurs achats, s'ouvrent un passage pour continuer leur route. A chaque instant il faut faire des présents aux chefs des villages ou des territoires que l'on traverse afin d'obtenir la permission de passer outre. Il y ajouta également des instructions précises et détaillées et les laissa libres selon les circonstances de descendre le Dioliba jusqu'au Segou et de revenir à Sierra-Léone soit par la vallée de Sénégal, soit par celle de la Gambie, soit par celle du Rio-Nunez et du Pongo, ou bien d'y rentrer directement.

Les deux voyageurs quittaient Sierra-Leone à la fin de juin 1879 et prenaient la route des deux Scarcies dont ils visitaient le bassin. Ils traversaient le Lokko, et le 25 juillet suivant ils arrivaient à Boumba, chef-lieu du royaume de Limbah. Pendant cette première partie de leur voyage ils avaient traversé de nombreuses rivières soit à gué, dans l'eau jusqu'à la ceinture, soit à la nage au risque de se noyer. La chaleur était accablante ; il fallait marcher dans des plaines découvertes semées de broussailles et d'arbustes, au milieu desquels on n'apercevait que quelques bouquets d'arbres. La route consistait en un sentier étroit, rocailleux ou bien fangeux. Plusieurs de leurs porteurs y tombèrent malades et il fallut les abandonner.

Lorsque M. Windwood Reade traversa ces pays en 1869, ils étaient couverts de forêts épaisses et dix ans après, en 1879, nos deux voyageurs les trouvèrent déboisés. Comment donc cela se faisait-il? Qu'était-il arrivé ? La chose est facile à expliquer. L'industrie européenne en était la cause. Les comptoirs de la côte ayant reçu des ordres pour expédier de grandes masses de matières oléagineuses. les habitants avaient arraché leurs forêts pour en défricher le sol, puis ils avaient planté des quantités considérables de plantes oléagineuses, telles que les arachidès et les palmiers à huile. Dans ce parcours, MM. Zweifel et Moustier ont rencontré plus de cinquante mille jeunes plantations dont les plants n'avaient encore que 1 mètre 50 centimètres de hauteur. Pour les préserver des déprédations de leurs trop pillards sujets, les rois de Lokko et du Limbah avaient condamné d'avance à l'esclavage perpétuel tout individu

qui en aurait coupé un seul. C'est sévère, mais dans ces pays il faut des exemples terribles ! Ces plantations étaient la fortune de la contrée !

De Boumba les deux voyageurs se rendirent à Sagala. Ils espéraient pouvoir franchir de suite le mont Lomah, l'une des ramifications de la chaîne des Kong pour se rendre dans le Bouré. Mais la famine et la guerre ravageaient le royaume de Koranko, ils ne purent aller plus loin et furent obligés de pousser jusqu'à Falabah. Ils se dirigèrent sur cette ville et y arrivèrent dans les circonstances les plus favorables pour leur voyage.

Falabah est la capitale d'un royaume puissant ; elle a été visitée par le major Laing et M. Windwood Reade. Ils y arrivaient le 16 août et la population était en fête. Elle attendait l'arrivée d'une ambassade des Korankos. Voici à quel sujet. En 1878, les Korankos des montagnes ou du mont Lomah avaient fait la guerre aux Korankos des plaines ou du pays appelé Soulimanah, pays de Soliman. Or Sikoa, roi de Falabah, était l'allié des seconds, et il avait envoyé son frère avec quelques troupes à leur secours; mais celui-ci fut fait prisonnier. Les montagnards se trouvèrent très embarrassés de leur captif; s'ils le mettaient à mort, ils s'attiraient la haine perpétuelle de Sikoa, et par conséquent ils s'exposaient à des guerre désastreuses sans cesse renaissantes. Alors ils s'y prirent avec beaucoup d'habileté. Ils traitèrent bien leur prisonnier, ils lui firent tous les honneurs possibles, et se décidèrent de le renvoyer à son frère avec une ambassade solennelle. Par ce moyen ils s'assuraient de l'amitié de Sikoa. C'était cette ambassade qui arrivait de Falabah et qui mettait la ville en fête.

Le 18 août les ambassadeurs Korankos venaient visiter les deux voyageurs. Ils leur apprenaient que les sources du Dioliba sont situées à l'est du mont Lomah, qu'entre elles et Falabah il y avait trois montagnes, et que c'était dans la vallée qui séparait la deuxième et la troisième que le fleuve coulait. Ses sources se composaient de trois sources distinctes d'où sortaient trois cours d'eau qui allaient se réunir dans un petit lac; la rivière qui sortait de ce lac était le Dioliba.

Dans une audience qu'il accorda aux voyageurs, deux jours après, Sikoa ajouta quelques autres renseignements à ceux qu'il venait de recevoir des ambassadeurs Korankos. Il leur apprit qu'il leur serait facile d'aller jusqu'à Faramah, comme le major Laing et

M. Windwood Reade ; mais qu'il leur serait impossible d'aller plus loin, car il leur faudrait traverser le territoire des Sangaras ; or ces tribus étaient sous les armes pour se défendre contre les Haoussas, elles ne les laisseraient certainement pas passer. Ils ne pourraient donc entrer dans le Bouré, pays où se trouvent les sources du Dioliba. De Falabah à ces sources il n'y avait que six jours de chemin, disait-il, et leur conseilla de prendre cette route, leur promit de les recommander aux Korankos et de leur donner des guides.

Nos deux voyageurs partirent donc pour le Bouré, avec les guides de Sikoa; mais au lieu de durer six jours, leur voyage se prolongea pendant un mois. Ils suivirent le versant méridional du Lomah où ils relevèrent les positions des sources de la Casamance et de la Roklle, rivière qui vient déboucher dans l'océan à Freitowu, chef-lieu de la colonie de Sierra-Leone. Ensuite ils passèrent sur le versant septentrional de la même montagne où ils franchirent plusieurs affluents du Niger supérieur. Ce voyage fut accompli au milieu de très grands dangers et au prix de fatigues inouïes. En traversant la Fatiko à la nage, ils faillirent se noyer. Les pluies torrentielles de ces régions tropicales, alternant avec un soleil implacable, de 50° à 60° centigrades, d'une part; les privations et les exactions des chefs des villages auxquels il fallait constamment offrir des cadeaux et les incursions des Haoussas de l'autre, rendaient leur situation très pénible et très incertaine. En effet les Haoussas, peuple du Soudan central, avaient envahi le pays des Sangaras, situé sur la rive gauche du fleuve. Ils y étaient au nombre de 15,000 fantassins et de 10,000 cavaliers. A chaque instant ils pouvaient traverser le Dioliba pour chasser l'esclave sur la rive droite et enlever les deux voyageurs avec les noirs. S'il en avait été ainsi ces messieurs eussent été emmenés en esclavage au fond du Soudan et très probablement on n'eût jamais entendu parler d'eux.

Malgré ces obstacles, les deux hardis voyageurs arrivaient dans le Bouré au village de Koulako, situé sur les fontières des royaumes de Koranko, de Kissi et de Kano. Ils y remontrèrent une rivière appelé Tombi, qui est une des trois têtes du fleuve ; à sa longueur et au volume de ses eaux, ils la reconnurent comme la principale branche du Dioliba. Ils étaient donc aux sources du Niger.

En conséquence, le but de leur voyage étant atteint. Accablés de fatigue et entouré de peuples en guerre, ils prirent la résolution de

rentrer à Sierra-Leone. Ils revinrent donc à leur point de départ par la même route et ils y arrivaient à la fin du mois de novembre dernier. Leur voyage avait duré six mois.

Ainsi donc, l'activité du commerce français se tourne en ce moment vers le Soudan. Soleillet a attaqué ce pays par le Sénégal et par le Bambara. Comme nous l'avons vu, il n'a pu dépasser Segou-Sikoro située sur le Niger central. En ce moment il tente de l'aborder par Tambouctou. A peu près en même temps MM. Zweifel et Moustier y pénétraient par le Bouré sur le Haut-Niger, mais ce pays se trouvant séparé de Bambara par des peuples toujours en guerre, ils ne purent rejoindre Segou, le Kaarta et le Sénegal.

D'un autre côté, on essaie de tenter de l'ouvrir par la voie du Sahara, à travers lequel on *parle* beaucoup de construire le *fameux chemin de fer* appelé par anticipation Transsaharien. C'est une question d'avenir, mais d'un avenir très éloigné !

Le gouvernement a constitué une commission chargée de diriger les explorations faites dans la direction du Soudan ainsi que d'unifier leurs travaux. Nous souhaitons que tous ces plans réussissent, mais nous sommes convaincus que le Soudan ne sera ouvert d'ici longtemps à notre commerce que par le Sénégal. C'est là la route naturelle et la plus facile qui nous met en communication avec toute la vallée centrale du Dioliba jusqu'à Tombouctou. Là, nous sommes chez nous et les Anglais peuvent moins contrecarrer nos entreprises. Là, nous n'avons pas l'immensité, les incertitudes, les dangers du désert à franchir, et la zone des tribus arabes irréconciliables à traverser. Pour celles-ci nous serons toujours l'ennemi, l'infidèle, le maudit, et elles feront tout leur possible pour nous empêcher de passer.

Du reste, on ne connaît pas encore les routes du désert !

Expédition belge. — La première expédition belge envoyée dans l'Afrique équatoriale par l'association internationale africaine vient d'arriver à sa destination. Cette caravane, commandée par M. Cambier, a été très éprouvée ; sur huit voyageurs arrivés à la côte orientale d'Afrique, trois seulement ont pu vaincre les difficultés et les fatigues du voyage, l'insolation, la dysenterie et la fièvre. Ce grand fléau de l'Afrique, placé au seuil de ce continent avec son glaive de feu pour en défendre l'entrée, comme l'ange auquel Dieu confia la garde de la porte de l'Eden, la fièvre en a moissonné trois, et deux autres, épuisés dès le premier quart de la route, ont dû rentrer

en Belgique. Au lieu de marcher dans l'ouest jusqu'à Oujiji sur le bord du Tauganika, la caravane a quitté cette route à Tabora et est remonté vers le nord-ouest, à travers l'Ourimi, en suivant l'itinéraire de Stanley. Elle est venue tomber à Kagei sur les rives méridionales du Victoria, et de là a traversé ce lac jusqu'au canal Napoléon et jusqu'au Nil Karouma ou Victoria. Elle a suivi la rive occidentale de ce canal et s'est arrêtée au village de Karouma. C'est là que M. Cambier a fixé son premier établissement.

Le village de Karouma est situé sur la rive droite du Nil Victoria, au-dessous du lac Ibrahim et devant les grandes chutes du même nom appelées chutes de Murchison par Specke. C'est en cet eudroit qu'en 1858, ce voyageur anglais et son compagnon Grant abandonnèrent le Nil pour le rejoindre à cent milles plus au nord. C'est là encore que quelques mois après Sir Samuel Baker arrivait avec sa femme dévouée pour aller à la découverte du lac Albert.

Karouma est donc très bien choisi pour une station européenne. Il y a dans ce village un poste égyptien, et dans ces derniers temps son territoire a été annexé aux possessions de l'Egypte avec le Madi sous le nom de province de l'Equateur. Il se trouve donc sur le Nil supérieur, à cheval sur la route de l'Egypte et sur celle du Tauganika et de Bagamoyo.

Ce pays est très humide, très fertile et couvert d'une magnifique végétation. C'est le bord septentrional du grand plateau africain. Il offre de grands avantages à l'établissement de colonies agricoles; mais... il y pleut pendant dix mois de l'année. Nous doutons que les Européens s'y plaisent beaucoup. Certainement, il y en aura peu qui se laisseront attirer par les *agréments* du voyage et les charmes de ces contrées habitées par des cannibales; l'acclimatement y sera rude, et les fièvres de la *masika* sont mortelles.

A cette heure la deuxième caravane, celle qui conduit avec elle des éléphants venus de l'Inde, doit approcher de Karouma, si elle n'y est pas arrivée. M. Popelin son chef et M. Cambier doivent se concerter, et l'un des deux restera dans l'établissement pendant que l'autre marchera en avant pour fonder plus loin une seconde colonie.

Le but de l'Association internationale est de créer des colonies agricoles et commerciales. D'après ses instructions en arrivant sur le terrain choisi pour cela, les colons doivent bâtir une maison d'habitation, y réunir des approvisionnements, des marchandises, des armes et des instruments. De sorte que la station deviendra un centre

d'où pourront rayonner les voyageurs et où ils reviendront se reposer de leurs fatigues.

Ensuite on défrichera le sol, afin de mettre l'établissement à même de se suffire à lui-même. La première acquisition est d'environ 1,000 hectares de superficie. Cela est suffisant pour commencer la culture et l'élève du bétail.

Le chef de la colonie devra dresser une carte de la contrée, faire des collections géologiques, zoologiques et botaniques, puis rédiger un vocabulaire de la langue des habitants du pays, ainsi qu'un journal relatant, au jour le jour, les événements et les observations assez importants pour y être mentionnés.

Puissent les membres de l'association internationale s'en tirer sans trop de fièvre et sans démêlés avec les très susceptibles, très pillards et très voraces naturels de la contrée!

L'association internationale se propose de civiliser l'Afrique sans employer aucune religion, cependant les protestants ont déjà profité de ses fonds et de son influence pour s'établir dans ces régions. A notre avis, ils seront seuls à en profiter; car ils présentent une somme de *nihilisme* suffisante pour entrer dans son programme. L'effet n'est-il pas de la même nature que la cause qui l'a produit!

Voyage des missionnaires d'Alger. — La première caravane des missionnaires d'Alger est arrivée à Oujiji où elle a créé un premier établissement. De là les missionnaires ont exploré par eau le lac Tanganika. Débarqués dans l'Ourindi, pays qui borde la région N.-E. de ce lac, ils ont reçu un accueil très bienveillant de la part du roi et de la population. D'après leurs instances, ils y ont fondé un second établissement agricole.

La deuxième caravane est arrivée au commencement du mois de janvier 1879 à Kadouma, localité située sur les bords sud-ouest du lac Victoria. Les missionnaires y ont établi une résidence provisoire et ont envoyé le Père Lourdel et le Père Amance en députation auprès du fameux Mtesa, roi de l'Ouganda, pour savoir s'ils devaient rester dans ce pays ou bien aller se fixer dans son royaume.

Pendant ce temps-là le roi de Kadouma, devant aller chercher une femme pour son fils, a chargé le père Livinhac, supérieur de la mission, de la régence de son royaume en son absence.

Mtesa a très bien reçu les deux missionnaires et les a invités à venir s'établir dans ses Etats.

Voilà donc les missionnaires français en bonne situation, mais il

paraît que, depuis quelques années, Mtesa serait devenu mahométan ; ils auront à se défier des intrigues des Arabes qui, certainement, s'efforceront de les rendre suspects et de les faire chasser du pays. Malheureusement, il n'y aura pas qu'eux pour faire cette triste besogne.

Le territoire baigné par le lac Victoria est l'objet des tentatives de tout genre. Les Anglais, déjà établis sur le Maravi et sur le Tauganika, sont arrivés également sur les rives du lac Victoria. Déjà la *Société des missions anglaises* y a créé un établissement. Son titre est celui de *Mission du Nyanza.* Un *million* de francs recueillis par des souscriptions ont été mis à sa disposition. Du côté du nord, douze autres Anglais, arrivant par la voie du Nil, étaient annoncés comme devant se fixer dans les Etats du roi Mtesa.

Ainsi donc l'Europe prend pied dans ces contrées de la région des lacs africains. Les Belges sont établis à Karouma, les missionnaires français d'Alger dans la capitale de l'Ouganda, à Kadouma, dans l'Ourindi, et à Oujiji, puis ceux de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie à Mkoga et à Bagamoyo sur la côte. Les missionnaires anglais viennent d'arriver dans les mêmes pays. Puissent ces établissements profiter aux populations sauvages qui les habitent et les civiliser rapidement !

ASIE

Voyage de M. Polakow en Géorgie et à l'Ararat. — M. Polakow, membre de la société de géographie de Saint-Pétersbourg, de retour d'une exploration scientifique dans la Géorgie et l'Arménie russe, a rendu compte de son voyage devant cette société dans le courant du mois de décembre dernier.

De Tiflis il s'est rendu au lac Hokicha, dont les bords sont les seuls endroits boisés de la contrée. Il y a découvert des cavernes creusées par la main de l'homme et des anciennes villes dans les ruines desquelles on trouve des monnaies de l'époque des Sassanides. Alors la Géorgie appartenait à la Perse. On y aperçoit également des débris d'instruments aratoires. Il a ensuite visité des localités où ont pris naissance un grand nombre de légendes. Les habitants prétendent qn'il est impossible de faire l'ascension d'une montagne qui a 5,250 mètres d'altitude.

De là le voyageur est allé voir les salines de Koulpé, et il y a trouvé un grand nombre d'instruments pour l'extraction du sel. Leur forme rappelle celle des instruments trouvés en Amérique. Près de la ville d'Archan il a visité une grotte divisée en un grand nombre de salles où les kurdes viennent se réfugier pendant l'hiver avec leurs troupeaux.

Bientôt il gravit le versant septentrional de l'Ararat, et y trouva un glacier qui a 2,250 mètres de longueur. Là il entend continuellement un grondement sourd, c'est le bruit des avalanches qui se détachent sans cesse des flancs de la montagne.

Il poussa également jusqu'au glacier de Saint-Jacques. Là, jadis, il y avait un couvent; mais il a été détruit en 1810 par un tremblement de terre qui a fait périr tous les habitants du pays, sauf une centaine qui travaillaient à leurs vignes.

Dans les environs d'Orboulat on a découvert une grotte. Elle est remarquable par sa construction et par ses nombreuses stalactites, aux formes variées. Les chauves-souris en ont fait leur repaire : il y en a des myriades.

M. Polakow conclut de son voyage que le versant septentrional du mont Ararat ayant un climat trop froid, les premiers hommes n'ont pas dû l'habiter.

Pourquoi donc auraient-ils choisi cette Sibérie arménienne, dirons-nous, lorsqu'ils avaient devant eux les grandes et fertiles plaines de la Mésopotamie, arrosées par de beaux fleuves et dotées d'un climat chaud et doux?

Japon. — Le Japon possède un petit établissement à l'extrémité de la presqu'île de Corée. C'est le reste de l'ancienne conquête japonaise, il porte le nom de Fou-San.

Fou-San est un petit port de mer composé d'environ soixante-dix maisons formant sept rues. La maison du gouverneur est bâtie dans le style des édifices publics de Tokio.

Fou-San a une population d'à peu près quatre cents habitants. La police y est faite par six gardes japonais. Jusqu'à présent les affaires y sont dans un assez bon état de prospérité. Fou-San est le seul port par lequel le gouvernement de Corée permet à ses sujets de communiquer et de commercer avec les Japonais. Encore ce commerce ne se fait-il qu'à certains jours de l'année et sous une surveillance rigide de la part des agents coréens. C'est pourquoi lorsque le marché de Fou-San est ouvert, il s'y fait beaucoup d'af-

faires. En conséquence, la première banque nationale du Japon vient d'y ouvrir une succursale.

De son côté, le gouvernement japonais y a construit un temple de Bouddha qu'il fait desservir par deux bonzes.

Les relations des coréens avec les japonais sont cordiales ; les premiers ont des tendances à adopter les usages et les mœurs des seconds.

Dans un avenir prochain, Fou-San paraît devoir être un centre commercial très florissant.

OCÉANIE

Australie. Adélaïde. — La ville d'Adélaïde est la ville du bon goût et des plaisirs. Ses rues sont larges, tirées au cordeau, parallèles et ombragées par de belles avenues de platanes et de figuiers. Les maisons sont élégantes et les édifices nombreux et magnifiques. Le bureau de la poste et du télégraphe qui se trouve près du square *of the queen*, de la reine, en est le plus beau monument.

Adélaïde possède depuis longtemps déjà des tramways ; dans ses rues circulent continuellement des voitures de maître et de louage.

Le port est à 6 milles anglais de la ville, soit 9 kilomètres 654 mètres. Un chemin de fer est construit à travers des campagnes admirables, couvertes d'une végétation tout à fait australienne. Elle se compose presqu'entièrement de figuiers, d'oliviers et de platanes, qui ombragent de leur verdure des villas nombreuses, et semées au milieu d'immenses prairies dans lesquelles vous apercevez, pâturant, de nombreux troupeaux de bestiaux.

Le port est rempli de navires anglais et américains, il s'y fait un mouvement d'affaires très considérable.

Par la ligne des staemers anglais, Adélaïde n'est qu'à quarante-huit jours de Suez.

Les mines du Queensland. — Ces mines emploient de nombreux ouvriers, pour la plupart chinois ; mais les fièvres viennent parfois faire de grands ravages parmi eux. Pendant l'année 1877-1878 le nombre des mineurs a été de 17,973, sur lesquels il y avait 4,634 Européens et 13,269 Chinois.

Ces ouvriers ont extrait 473,266 onces d'or, estimées à environ 90 francs chacune. Chacun d'eux a gagné en moyenne 1,800 francs dans son année. Mais 3,857 mineurs, presque tous européens, ayant

travaillé sur les principaux gisements de quartz aurifères, ont gagné en moyenne 4,200 francs. Le métier de mineur au Queensland, État situé au nord-est de l'Australie, est donc rémunérateur. On y fait ses affaires.

La canne à sucre. — Une nouvelle richesse vient d'être introduite dans cette Australie déjà si riche et si prospère sous le règne de la liberté véritable ; c'est la culture de la canne à sucre. La canne y réussit à merveille et est déjà cultivée sur une grande échelle. Sur les bords de la rivière Twed, on en a déjà planté 16,000 acres. Une des plus grandes exploitations en couvre plus de 1000. Dans son voisinage on a construit une sucrerie-raffinerie qui a produit au moins 2,000 tonneaux de sucre raffiné pour la première année.

Nouvelle-Calédonie. Ses ressources. — Notre colonie océanienne présente des ressources considérables peu connues en France. On est tant habitué à mépriser nos colonies, que si elles ne prospèrent pas c'est à cause des préjugés accumulés contre elles par l'étranger et propagés par des intéressés du pays! Heureusement il se produit en ce moment une réaction en leur faveur, et il ne peut qu'aboutir à des résultats sérieux.

1° En Calédonie *l'élevage des bestiaux* peut se faire sur une grande échelle. Un troupeau s'y décuple en *huit ans* et rapporte 35 0/0 par an. Il faut trois hectares pour une tête de bétail, et on peut les louer à raison de 1 franc 50, soit 18 francs pour quatre années. Un bœuf revient donc à 18 francs. Les frais de garde sont nuls. L'insurrection a laissé libres de vastes pâturages qui n'attendent que des colons pour extraire des fortunes.

2° *Le Guano* y est abondant. C'est aux îles *Huon*, situées au nord de la Nouvelle-Calédonie et aux îles Chesterfied, qu'on le trouve. Ces gisements ont été découverts en mai 1878, comme nous l'avons dit l'année dernière dans notre article sur les îles Huon. Ce guano contient 64 0/0 de phosphate de chaux ; il est donc très riche, puisque la valeur de cet engrais est en raison de l'acide phosphorique qu'il contient. Par conséquent on peut en extraire du phosphate pur. Il est estimé à 250 francs la tonne, soit les mille kilos.

L'exploitation des guanos de l'archipel Huon a été affermée pour quatre ans. Les îles Leleizour et Surprise offrent de bons mouillages.

Le gisement des îles Chesterfield est évalué à 135,000 tonnes, son exploitation a été concédée à une société française en 1878. Deux

chargements sont partis, l'un pour l'Europe et l'autre pour la Nouvelle-Zélande.

3° *Le Niaouli.* — Une autre source de richesses pour notre colonie, est le Niaouli, *Melaleuca leucodendron.* C'est un arbre qui croît dans toutes les îles océaniques de cette zone. Il y en a de très grandes quantités sur les rivages des Nouvelles-Hébrides. On en tire une essence recherchée pour la parfumerie. Ses feuilles empêchent les viandes de se corrompre et servent à aromatiser les sauces. Le Niaouli assainit un pays au moins aussi bien que l'Eucalyptus. Son essence est employée en médecine pour un certain nombre de maladies; elle fait un excellent succédané de l'essence de térébentine.

4° *Le coco.* — La noix de coco produit de l'huile, qui est employée pour la fabrication du savon. Il croît sans culture dans toute l'Océanie. Aussi une savonnerie vient de s'établir à Nouméa, pour utiliser ce produit local, et le conseil privé de la colonie lui a donné la fourniture de l'administration et de l'armée. C'est une excellente mesure. Puisse-t-elle être renouvelée pour tous les produits de la Nouvelle-Calédonie. et imitée dans les autres colonies françaises.

5° *Le café.* — Le café y a été introduit récemment; il a parfaitement réussi, et commence à produire abondamment. Il est de bonne qualité.

6° *Les mines.* — Outre les mines de chromate de fer, de nikel et de cobalt que contient le sol de la Nouvelle-Calédonie, on y a découvert, en 1878, des gisements aurifères très riches. Elles s'étendent sur la côte nord-est de l'île, depuis Panie jusqu'à Tiari; sur ce territoire on trouve constamment des pépites. Mais le principal gisement se trouve à Galarino, point situé près du cap Colnett entre Hienghuène et le poste d'Outbache. Les filons aurifères y ont, l'un 3 et l'autre 5 centimètres de largeur. Leur rendement est considérable, ainsi 15 kilog. de terre ont produit 27 gram. d'or, ce qui fait 1 gram. 8; par kil. et par conséquent 1 kilog. 800 gr. par tonneau ou 1,000 kil. Or, l'once d'or pesant 30 gr. 59; on trouvera donc 59 onces par tonneau, et l'once valant environ 85 fr., un tonneau de minerai produirait donc 5,015 fr.; rendement magnifique et assez rare!

Ainsi notre colonie possède des richesses réelles qui lui promettent un avenir florissant. Seulement elle manque de bras.

Il y en aura bientôt un grand nombre. Les premiers pionniers de l'émigration chinoise sont arrivés et aussitôt qu'une ligne de

steamers mettra la Nouvelle-Calédonie en communication directe avec Batavia par Brisbane, leurs compatriotes y accoureront comme des essaims de fourmis pour s'y enrichir. Ils remplaceront avantageusement les nuées de sauterelles affamées qui viennent de prendre leur essor vers la France.

AMÉRIQUE DU NORD

Etats-Unis. — Nous avons commencé une étude sur les développements prodigieux que prennent l'industrie et le commerce des États-Unis. Continuons-la et nous verrons de plus en plus une des causes de l'étiolement de ceux de la France.

Californie. — L'agriculture a trouvé dans l'élève des abeilles une nouvelle source de produits. Ainsi l'année dernière la récolte du miel a atteint le chiffre de 16 millions de kilos. Beaucoup d'agriculteurs possèdent 500 à 1,000 ruches, et dans un seul comté, celui de San-Diégo, chacun d'eux en a une centaine. L'un d'eux a expédié à Liverpool 80 tonneaux de miel et un autre en a envoyé 100 à Londres. Le miel de Californie arrive donc sur nos marchés à un prix plus bas que celui auxquels nos apiculteurs peuvent le livrer.

Les mines d'or. — Les découvertes de mines d'or se multiplient dans les États occidentaux des État-Unis. La richesse de ce pays est véritablement prodigieuse. Quant on pense que tout ce territoire a appartenu à la France !

Dans l'État de Washington de nouveaux placers viennent d'être découverts aux environs de Staderiner. Aussitôt cette nouvelle connue, les cultivateurs ont abandonné la charrue pour prendre le pic et la pelle, et les émigrants sont accourus en masse de tous les États de l'Est.

D'un autre côté le gouvernement fait de nombreuses concessions de terres et de nouvelles fermes surgissent aux environs de Seattle. Il s'est formé une société de colonisation connue sous le nom de Kenouchy Colony ; elle vient d'établir son établissement central en cet endroit et prépare le terrain et la voie aux nombreux émigrants qui sont en route pour aller fonder une colonie agricole sur les bords de la rivière Chozonùsch.

Dans l'Arizona, les mines situées dans les montagnes de San-Luis o bispo occupent cent cinquante mineurs qui gagnent près d'un

dollar, soit 5 fr., par jour. Si cette contrée ne manquait pas d'eau, leurs bénéfices serait plus élevés.

En Sonora, les mines d'Altar, de Caforia et de Quilorac ont reçu un outillage perfectionné. Dans le voisinage d'Altar, on a retrouvé une riche mine connue sous le nom de Cincya. Jadis elle était exploitée et rapportait beaucoup, mais on a été obligé de l'abandonner à cause du voisinage des Indiens Apaches, auxquels il prenait trop souvent la fantaisie de venir scalper les mineurs.

Dans le Kansas on vient également de découvrir un immense gisement aurifère à Little Dutch, *Petit hollandais*, localité située à 30 milles, soit 48 kilom. et demi au sud de la ville d'*Eldorado*. Le quartz se trouve a six mètres et demi de profondeur et les premiers essais ont produit *deux mille dollars, soit dix mille francs* par tonne. La tonne étant de 1,000 kilos, cela fait donc un rendement de 50 fr. par 250 kilogr., ce qui nous met bien loin au-dessus du rapport des nouveaux minerais de Calédonie qui n'est que d'environ 5,000 fr.

Ce gisement a été découvert par un fermier, en creusant un puits sur sa propriété. Aussitôt il a cédé son bien pour la somme de cent cinquante mille dollars, soit 550,000 fr., qu'on est venu lui en offrir. Il paraîtrait que tous les terrains voisins, comprenant une superficie de 4 milles, soit 6 kilomètres et demi carrés, ont été secrètement demandés au bureau des terres publiques par des capitalistes de New-York et de Chicago, avant que la découverte de ces mines ne soit ébruitée.

D'autres placers productifs viennent d'être mis en exploitation dans la vallée de la rivière Walnut. Une ville vient d'y être fondée sous le nom de *Goldore, ville de l'or*, et une société au capital de seize millions a été formée pour exploiter une mine du même nom. La fièvre de l'or s'est emparée de tout le monde; les mineurs accourent de tous côtés, les terres changent de propriétaires presque tous les jours et se vendent à des prix fabuleux.

Coton. — Les manufactures de coton se multiplient chaque année. Les beaux cotons de Géorgie sont travaillés sur place, et leurs produits luttent maintenant avec avantage contre ceux de la Grande-Bretagne ainsi que des autres pays européens. La vie étant dans ce pays à meilleur marché que dans d'autres contrées, les ouvriers recevant un bon salaire, ils s'y trouvent donc mieux que partout ailleurs. Ainsi voici un exemple. On a fondé une nouvelle fabrique

à Augusta. Elle a tissé 119,46 balles ou 5,447,403 livres de coton, employé 666 ouvriers dont le salaire annuel a été de 580,000 fr. Les rentes se sont montées à 20,800,000 fr., ce qui a permis de donner 8 pour 100 aux actionnaires et de réduire considérablement les obligations.

Les soies. — Les soieries françaises ont jusque dans ces derniers temps alimenté les marchés américains. Il faut maintenant que les ouvriers français en fasse leur deuil, les Américains élèvent des vers à soie et en manufacturent les produits : *Une association de la soie*, composée de tous les fabricants, s'est réunie dernièrement à New-York, elle nous a appris que les soies sont cotées plus bas que jamais dans les États-Unis. Les étoffes tissées gagnent chaque année en beauté et en qualité; l'industrie des rubans se perfectionne chaque jour. Le grand art des manufacturiers est de donner des soies pures de tout mélange de coton ou de laine et de surcharge de teinture. C'est ce qui leur donne une grande supériorité sur les étoffes similaires de l'Europe.

Le rapport de l'association se termine en disant que la fabrication de la soie aux États-Unis, depuis qu'elle a été importée, a donné toujours du travail aux ouvriers sans aucune interruption. Par exemple, le quart de la ville de Patterson est habité par des tisseurs de soie, eh bien! il n'ont eu ni grève, ni chômage.

Floride. Un nouveau canal. — L'État de la Floride forme une grande presqu'île de 483 kilomètres et demi de longueur qui s'allonge à l'extrémité sud-est des États-Unis, en séparant l'océan Atlantique du golfe du Mexique. Or, pour gagner les ports assis sur les rivages de ce golfe, tels que Pensacola, Mobitle, Apalachicola et autres, les navires sont obligés de faire un long détour. Ils doublent la pointe de la Floride dont les côtes sont hérissées d'écueils et de bas-fonds, et vont affronter les courants dangereux du détroit de Bahama et de ses archipels.

Or, en ce moment où il s'agit de couper l'isthme de Panama, les Américains ont le projet de creuser un canal à la base de la presqu'île, au point où elle commence à se détacher du continent. Ce canal partirait de Cedar Keys sur le golfe du Mexique, et se dirigerait presqu'en ligne directe vers un point situé entre Jacksouville et Saint-Augustin sur l'Océan. Une partie de ce canal emprunterait sa première section au lit de la rivière *Suivannée* qui vient de la Géorgie se jeter dans le golfe au nord de Cedar Keys. Il ne resterait

plus qu'un espace de 100 milles ou 170 kilomètres à canaliser pour atteindre l'Océan.

Une compagnie de capitalistes s'est formée à New-York pour le percement de cette presqu'île, et le plan en a été construit par un ingénieur français, M. Julien Barrois et M. Osterberg représentant de la Compagnie américaine.

Le gouvernement de l'État de Floride doit convoquer le parlement en session extraordinaire pour lui faire accorder cette concession.

AMÉRIQUE DU SUD

Brésil. La question de l'esclavage. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Brésil, agissant avec prudence, émancipe insensiblement et sans secousse aucune ses esclaves. C'est le moyen d'empêcher la ruine des propriétaires, l'anéantissement de l'agriculture et du commerce de ce beau pays, et de prévenir des événements politiques regrettables.

Le rapport du gouvernement aux Chambres établissait qu'à la fin de 1878 il y avait sur tout le territoire de l'empire 1,400,000 esclaves.

Dans l'exercice courant, 1870 noirs avaient été affranchis soit volontairement par leurs maîtres, soit au moyen des rachats opérés avec le *fond d'émancipation.*

Ainsi déjà 4,138 esclaves ont été affranchis de ces deux manières depuis que la loi a été mise en vigueur. Ces affranchissements ont coûté 2,880,467 piastres, la piastre valant cinq francs. Il restait encore dans la caisse une somme suffisante pour porter prochainement le chiffre total des affranchissements à 11,000 au moins.

Les affranchissements privés opérés depuis le mois de septembre 1871 s'étaient élevés à 26,526 au minimum, car un grand nombre d'entre eux ne sont pas enregistrés dans les bureaux de l'État.

Le nombre des enfants affranchis dès leur naissance était de 24,000 chaque année; il y en avait un chiffre total de 192,000.

Ces émancipations diminuent nécessairement le nombre des travailleurs. On espère que ces enfants resteront auprès de leurs mères encore esclaves chez leurs maîtres en qualité d'ouvriers jusqu'à 21 ans, mais il est à craindre qu'une fois libérés de leur apprentis-

sage, ils ne se laissent aller à l'indolence et à la paresse propres aux habitants de ces climats.

Aussi le gouvernement brésilien cherche-t-il à attirer l'émigration chinoise dont ses cultivateurs ne se soucient guère, car l'émigration européenne diminue au lieu d'augmenter. En effet, pendant cette année, il y a eu 10,000 émigrants de moins que l'année précédente. Il faut attribuer cette abandon des Européens à la négligence des Brésiliens qui ne préparent rien pour les recevoir et à leur mauvaise foi dans l'exécution des contrats.

Les Européens préfèrent les plaines de la République Argentine, où ils trouvent sécurité et protection, plus des installations et des terres qui leur rapportent des bénéfices au bout de deux ou trois ans de travail.

L'abbé Durand.

Professeur à l'Université catholique de Paris.

CORRESPONDANCE INÉDITE DU P. BOURDALOUE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

La Société de Librairie catholique prépare une publication importante sur *Bourdaloue*. Le P. Lauras recueille depuis longtemps les documents sur cette grande illustration, et ses recherchesl ittéraires vont aboutir par la mise au jour de 2 beaux volumes in-8° sur cette majestueuse figure et sur le grand siècle. Nous devons à son obligeance les pages qui suivent.

V. P.

I

La lecture des sermons du P. Bourdaloue ne donne pas une idée complète des qualités de son cœur; il faut le suivre dans ses relations les plus intimes de la vie, dans sa correspondance et dans ses conversations, pour lui rendre justice à cet égard.

Le caractère d'austérité qui domine dans sa prédication à la cour et à la ville, dans les exhortations aux assemblées de charité; la logique serrée qu'il met en œuvre pour déduire, des principes les plus solides de la doctrine chrétienne, des conclusions pratiques, ôtent souvent à sa parole l'onction qui est l'un des plus grands charmes de l'enseignement évangélique. L'étude de sa vie privée, que nous font connaître les lettres de ses amis et sa correspondance, nous le montre sous un autre jour, et nous conduit à applaudir au jugement que Mme de Sévigné exprimait en si bons termes : « L'on doit être aussi charmé de l'esprit, de la bonté, de l'agrément et de

la facilité du P. Bourdaloue dans la vie civile et commune, que charmé et enchanté de ses sermons (1). »

Nous avons le regret d'avouer que les lettres du pieux orateur sont rares; celles qui nous restent suffisent cependant pour justifier nos assertions.

On connaît jusqu'à ce jour seize lettres sous la signature du P. Bourdaloue. Quelques-unes sont imprimées, soit dans des recueils littéraires, soit dans des revues périodiques; d'autres sont à l'état de fac-simile, sans qu'il nous ait été possible jusqu'ici de connaître les dépositaires des lettres originales; d'autres enfin, complètement inédites, sont passées sous nos yeux telles qu'elles sont sorties de la main de l'auteur; nous en devons la communication à des amateurs d'autographes, auxquels nous sommes heureux de payer ici un juste tribut de reconnaissance (2).

Ces dernières lettres sont au nombre de huit; nous pensons que l'étude de cette correspondance et les commentaires qui l'accompagneront ne seront pas sans intérêt pour les lecteurs.

A deux cents ans de distance, on comprend facilement que des noms propres et des allusions ne présentent pas à première vue un sens bien clair; de là ressort la nécessité d'entrer dans quelques détails historiques sur les événements contemporains et les personnes mises en scène.

II

La première lettre autographe qui se présente dans l'ordre des temps est adressée au duc de Charost, ancien capitaine des gardes du roi, gouverneur de Calais : tout annonce dans le style, le sujet et les dehors de cette lettre, une grande familiarité entre les deux amis.

Cette lettre va porter le souvenir du P. Bourdaloue à toute une famille étroitement unie par les liens du sang, par des intérêts communs et aussi par de lourdes épreuves. Les personnages signalés appartiennent à la famille du surintendant des finances,

(1) Lettre du 3 avril 1686. T. VII, p. 489, édit. Monmerqué.

(2) Nous nommerons M. le baron Feuillet de Conches, M. Dubrunfaut et MM. Boutron, Boilly et Chambry, morts depuis peu de temps. Nous n'oublions pas M. Charavey, archiviste paléographe, qui nous a dirigé dans nos recherches.

Nicolas Fouquet, arrêté brusquement à Nantes en septembre 1661, condamné à la prison perpétuelle par la chambre de l'arsenal de Paris et maintenant captif à Pignerol. Tous se ressentent de sa disgrâce; on voit cependant, à travers les lignes, que le roi ne partage pas entièrement la haine du premier ministre; il laisse Colbert et Louvois triompher de leur rival, mais il garde en son cœur un attachement constant aux enfants de leur victime, à ses anciens officiers, aussi bien qu'à leurs compagnes, dignes amies des duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse, filles du premier ministre Colbert.

Voici le texte de la lettre (1).

A Bâville, ce 21 septembre (1672) (2).

Il y a bien un mois que je me donnai l'honneur de vous écrire, et je suis en peine de sçavoir si ma lettre que j'avais confiée à un Jésuite du collège de Clermont, mais qui ne la donna pas au père des Chamspneufs, vous aura été rendue. Permettez-moy, Monsieur, de vous renouveler mes respects : car quoique vous soyès bien persuadé que je suis entièrement à vous, je me fais pourtant un plaisir de vous le dire, et vous ne voudriès pas me priver de cette satisfaction. Je vis icy la semaine passée, M. de l'Escalopier, qui me dit qu'il s'en allait bientôt à Calais; je ne pus pas m'empêcher de lui témoigner que je lui portais envie, et cela m'engagea avec lui dans un entretien où assurément vous eûtes bonne part.

Comme on m'a dit que M. le duc d'Aumont avait déjà obtenu son congé pour retourner, cela me fait espérer que j'aurai bientôt le bien de vous revoir à Paris, du moins ai-je raisonné de la sorte, et je prétends bien que la conséquence que j'ai tirée, se trouvera juste, à moins que Mme la duchesse de Charost par un amour de la pénitence et de la retraite ne s'avisât de s'y opposer. Mais d'autres raisons que je sais bien l'en empêcheront, et elle se contentera de la solitude du cœur, qu'elle sait fort bien pratiquer au milieu de Paris. Dernièrement j'eus l'honneur de voir M. le duc de Béthune qui me dit qu'elle avait été indisposée; j'en ai été en peine depuis ce temps-là, et je n'ai point manqué d'offrir tous les jours à Dieu pour elle et pour vous le sacrifice de l'autel. C'est

(1) M. Dubrunfaut, qui nous a communiqué cette lettre, est un chimiste distingué de Paris. Ses découvertes ont rendu de grands services à l'industrie; il emploie ses loisirs à compléter ses intéressantes collections toutes du domaine de l'histoire et de la littérature.

(2) Le millésime n'est pas indiqué dans la lettre originale : nous prouvons que l'année 1672 est la seule admissible.

un devoir dont je m'acquitte, mais auquel j'avoue que l'inclination et l'affection ont encore bien plus de part.

Pour moi, je resterai ici jusqu'à la fin de ce mois : ma santé y est assez bonne, Dieu merci, et comme je l'ai vouée à l'Évangile, je l'emploie uniquement à travailler pour mon ministère, m'étant défait de toutes les autres études qui ne s'y rapportent pas. J'ai fait quelques sermons pour Saint-Eustache, que j'espère qu'ils seront utiles; quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en communiquerai les desseins, et s'ils ont votre approbation, je m'en tiendrai sûr. Avec votre permission, je présenterai ici mes très humbles services à Madame; elle sait, et vous aussi, avec combien de sincérité et de zèle je vous suis à vous deux

Très humble et très obéissant serviteur,

Louis Bourdaloue, *S.-J.*

Il est facile d'établir d'une manière incontestable que cette lettre appartient à l'année 1672 : c'est la date traditionnellement acceptée par MM. les experts en autographes. De plus, Bourdaloue, dans le dernier alinéa, parle des sermons qu'il compose pour Saint-Eustache; or, Bourdaloue n'a prêché le carême à Saint-Eustache que deux fois, en 1673 et en 1688 : et par le contexte, il ne peut être question que de la préparation du carême de 1673.

Le Père Deschampsneufs (1), dont il est parlé dans les premières lignes, est mort en 1675; le duc de Béthune, père d'Armand de Charost, est mort le 20 mars 1681 ; ajoutons qu'en 1688, on ne connaissait plus le collège de Clermont; depuis 1682, Louis XIV, proclamé Louis le Grand à l'hôtel de ville de Paris, avait donné son nom au collège des Jésuites de la rue Saint-Jacques; et le P. Bourdaloue, grand admirateur de Louis XIV, n'était pas homme à l'oublier.

Le texte de la lettre, les noms des familles signalées, les circonstances auxquelles Bourdaloue fait allusion, répondent à la date que nous adoptons et nous ramènent à l'un des événements les plus notables du règne de Louis XIV, à la disgrâce de Fouquet.

(1) Le P. Deschampsneufs était né à Nantes le 10 mai 1602 ; il entra au noviciat de Paris le 8 octobre 1621, fit la profession le 22 avril 1640, enseigna la rhétorique et la philosophie au collège de Clermont, dont il devint le préfet des études. Il mourut le 20 mai 1675. (*Mém. du P. Rapin*, t. II., p. 193, note.)

III

Les personnages dont il est fait mention dans cette lettre sont : le duc et la duchesse Armand de Charost, le duc de Béthune-Charost, leur père, M. de l'Escalopier et le duc d'Aumont, auxquels nous devons ajouter le P. Deschampsneufs et le P. Bourdaloue, l'auteur de la lettre.

Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (1), distingue trois Charost : le chef de famille, comte de Charost, neveu du grand Sully, qui lui fit épouser, en 1639, une riche héritière, Marie de l'Escalopier, fille d'un président à mortier au parlement de Paris. Le comte de Charost était un homme de mérite que Richelieu s'attacha et fit nommer capitaine des gardes du roi et gouverneur de Calais. Le cardinal Mazarin en arrivant au pouvoir, lui conserva son estime et le maintint dans ses fonctions comme « un homme de tête et de valeur et d'une fidélité à toute épreuve (2). »

En 1657, le comte de Béthune-Charost maria son fils Armand de Charost à la fille unique du surintendant Fouquet et de Louise Fourché, sa première femme. Fouquet était alors en faveur et à l'apogée du pouvoir. Après la mort de Mazarin éclate la disgrâce du surintendant, il est mis en prison (1661), son procès s'instruit.

Colbert et Louvois, devenus tout-puissants, firent entendre au roi qu'il ne pouvait garder auprès de lui aucun des membres de la famille du ministre proscrit.

Louis XIV, par ménagement pour ses ministres plus encore que pour la sécurité de sa personne, consentit à l'éloignement des Charost, à la condition que l'ancien capitaine des gardes serait convenablement dédommagé; Colbert et Letellier furent autorisés à négocier avec Béthune. Le vieux capitaine des gardes, sachant bien qu'il n'y avait pas de résistance à opposer, fit ses conditions; il renonça pour lui et pour son fils aux fonctions de capitaine des gardes du roi en faveur de Duras et reçut la lieutenance générale de Picardie et du Boulonnais; son fils Armand, gendre de Fouquet, eut la survivance avec le gouvernement de Calais; le père et le fils obtinrent de plus l'assurance d'être nommés ducs à brevet

(1) T. VI, p. 171.
(2) *Ibid.*

et d'avoir leurs entrées auprès du roi. Tous ces arrangements étaient pris et accomplis en 1672.

Ainsi le marquis de Charost, récemment honoré du titre de duc, exerce les fonctions de gouverneur de Calais, en survivance de son père le duc de Béthune.

M. de l'Escalopier, président au grand conseil, est le frère de la duchesse de Béthune, et oncle maternel d'Armand de Charost.

Le duc Louis-Marie-Victor d'Aumont (1), gouverneur de Boulogne-sur-mer, est pair de France, et premier gentilhomme de la Chambre; il appartient à une famille dévouée par tradition à la maison royale, et par état il est sentinelle avancée aussi bien que Charost, à Calais, pour la garde de nos côtes, menacées par les tentatives des ennemis jurés de la couronne de France, des Anglais et des Hollandais. Tels étaient, à la cour, les amis les plus intimes du P. Bourdaloue, tous hommes d'un mérite reconnu, d'une fidélité héréditaire pour le service du roi, en dépit de ses ministres, gens peu consciencieux et violents contre des rivaux qui pouvaient faire obstacle à leur despotisme.

Il faut savoir gré à Louis XIV d'avoir rendu justice au dévouement désintéressé des uns, tout en ménageant la susceptibilité ombrageuse des ministres habiles qui l'aidaient dans son gouvernement.

IV

Les courtisans, amis du P. Bourdaloue, n'étaient pas seulement des sujets fidèles à leur prince, ils étaient encore des serviteurs de Dieu, connus et inébranlables.

Les Charost firent partie du *petit troupeau* (2) qui se préoccupait des scandales de la cour et de la conversion du roi. La duchesse Armand, la fille de Fouquet, s'y trouvait en communauté de vues et de sentiments avec les filles de Colbert, les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers. Entre toutes, la fille de Fouquet se faisait

(1) Né le 9 octobre 1632, il est mort subitement, à Paris, le 19 mars 1704; il avait épousé : 1° en 1660, Magdeleine le Tellier, morte en 1668; 2° le 28 novembre 1669, il épousa Françoise-Angélique de la Mothe-Houdancourt; une d'Aumont avait épousé l'un des frères de Nicolas Fouquet.

(2) Expression dont Saint-Simon se sert pour désigner un petit nombre de courtisans et de dames de la cour qui donnaient le bon exemple (*Mém.*, t. VI, p. 88.) et qui se groupèrent plus tard autour de Fénelon.

remarquer par son zèle et sa piété; elle avait été élevée à l'abbaye de Montmartre où elle retournait toutes les semaines quand elle était à Paris. La réputation de sainteté dont elle jouissait la suivit dans son exil; Bourdaloue nous l'apprend lorsqu'il suppose que, par amour de la pénitence et de la retraite, elle serait capable de s'opposer au voyage de son mari de Calais à Paris (1).

Vers la fin de l'année 1672, de meilleurs jours semblèrent s'annoncer pour cette famille; Fouquet, prisonnier à Pignerol, put communiquer avec sa femme alors retirée dans les bâtiments extérieurs du Val-de-Grâce, à Paris (2). Le P. Bourdaloue fait allusion à cet heureux événement lorsqu'il rappelle à la duchesse Armand de Charost qu'elle a de puissantes raisons pour venir à Paris; elle y pouvait recueillir auprès de Mme Fouquet, sa belle-mère, des nouvelles de son père captif depuis huit ans; après avoir rempli les premiers devoirs de la piété filiale, elle devait acquitter une dette de reconnaissance envers les personnes qui avaient contribué à obtenir les faveurs du roi, Mme de Maintenon, encore Mme Scarron à cette époque, mais déjà attachée et goûtée à la cour, aussi bien que les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

Le P. Deschampsneufs, dont parle le P. Bourdaloue dans la lettre, était alors préfet des classes au collège de Clermont; son ministère l'avait mis depuis longtemps en relations constantes et intimes avec les familles de ses nombreux élèves. D'après les pièces du procès, Fouquet comptait sur lui pour faire connaître à ses partisans les moyens qu'il se proposait d'employer pour échapper aux poursuites de Colbert.

Les Jésuites n'avaient pas à se défendre d'être les amis de Fouquet, ils partageaient l'opinion la plus répandue en France sur l'origine et la conduite du procès; le clergé, la société religieuse et polie, le plus grand nombre des magistrats condamnaient la jalousie et les violences de Colbert et prenaient volontiers parti pour sa victime; des hommes de lettres tels que Corneille, Pélisson, la Fontaine exprimaient le sentiment public dans des discours de la plus

(1) Très portée au mysticisme, dit Saint-Simon, elle devint plus tard, à la fin du siècle, la disciple favorite de Mme Guyon; « c'était, ajoute-t-il, la grande âme devant qui M. de Cambrai même était en respect. » (*Saint-Simon*, t. II, p. 89.)

(2) Chéruel, *Mémoires sur la Vie publique et privée de Fouquet*, t. II, p. 450 et 465.

touchante éloquence, dans des vers de la plus tendre poésie. A la chambre de l'Arsenal (1), le conseiller Olivier d'Ormesson, un ami des Jésuites, nommé rapporteur du procès, avait eu le bonheur d'épargner à son client l'humiliation de la peine capitale; à l'issue du procès, au sortir de l'Arsenal, pour échapper aux acclamations tumultueuses de la foule, il s'était refugié dans la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine (2). Il était donc bien permis aux religieux de la Compagnie de Jésus de compatir d'une manière aussi efficace que possible aux malheurs d'une famille cruellement éprouvée, tout en s'inclinant devant les arrêts de la justice et de la volonté du roi.

V

En tête de la lettre nous lisons *à Bâville* (3) *ce* 21 *septembre*, ces mots demandent quelques explications.

La correspondance qui nous occupe, les lettres de Mme de Sévigné et les mémoires du temps signalent à plusieurs reprises la présence de Bourdaloue au château de Bâville, dans la famille de Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, le plus homme de bien de France au dire de Louis XIV (4). Bourdaloue y passait souvent les vacances d'automne, le mois de septembre, pour refaire sa santé toujours délicate, préparer ses sermons dans le calme de la retraite et y exercer son zèle apostolique auprès des gens de la maison et des habitants du hameau. Telle était sa vie à Bâville, d'après les mémoires que nous avons consultés, la correspondance de Bourdaloue, et la lettre de François de Lamoignon, écrite après la mort de son ami, en 1704. « Combien de fois, dit-il, nous l'avons vu donner tous ses soins à un domestique, à un homme de campagne et quitter pour cela une bonne et agréable compagnie... » Dans la lettre que nous examinons, Bourdaloue nous donne lui-même l'emploi de son temps lorsqu'il écrit au duc de

(1) L'Arsenal était contigu à la Bastille.

(2) Aujourd'hui lycée Charlemagne.

(3) Bâville est située à peu de distance de la station de Saint-Chéron, à 47 kilom. de Paris, ligne d'Orléans, Paris-Vendôme.

(4) Lorsque le roi nomma Guillaume de Lamoignon, premier président, il lui dit : « Si j'avais connu un plus homme de bien, un plus fidèle sujet, je l'aurais choisi... »

Charost : « Je resterai ici jusqu'à la fin du mois (de septembre), ma santé y est assez bonne, Dieu merci, et comme je l'ai vouée à l'Évangile, je l'emploie uniquement à travailler pour mon ministère, m'étant défait de toutes les autres études qui ne s'y rapportent pas. J'ai fait quelques sermons pour Saint-Eustache... Quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en communiquerai les desseins... »

Telle est en substance la lettre que Bourdaloue adresse de Bâville à son ami le duc Armand de Charost, gouverneur de Calais, le 21 septembre 1672, lettre familière, lettre de pure amitié, lettre historique par les allusions qu'elle contient. L'observateur attentif y découvrira plusieurs traits de caractère qui font mieux connaître le P. Bourdaloue, sa bonté de cœur, sa délicatesse dans le choix de ses intimes amis, la vivacité de son amitié, et, au milieu du monde, la dignité religieuse de sa vie.

LAURAS, S. J.

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER A L'ACADÉMIE

18 février 1880.

On raconte que, dans la lettre où il posait sa candidature au fauteuil de Mgr Dupanloup, M. le duc d'Audiffret-Pasquier avait écrit le mot Académie avec deux c. — Était-ce pour prouver toute l'importance qu'il y attachait? Je ne sais. Toujours est-il qu'un *immortel* se disposant à corriger la faute d'orthographe, M. Alexandre Dumas s'écria : « N'effacez rien! c'est son seul titre à l'Académie. » — M. Dumas doit s'y connaître, je me garderai bien de le contredire. Pourtant, en cherchant bien, on trouverait un ou deux discours de bon rhétoricien qui, au dire de certains enthousiastes, placent M. le duc au premier rang de nos orateurs politiques. On n'a point oublié, en effet, la philippique prononcée, en mai 1872, contre M. Rouher, à propos des marchés de l'Empire. M. d'Audiffret avait alors la partie belle, et, porté par la colère de tout un Parlement, — comme l'aigle par la tempête, — il pouvait s'élever très haut, et s'écrier, avec la douleur et l'indignation d'Auguste : *Vare, legiones redde!...* Le moment était bien choisi, et M. le duc bien inspiré.

Mais nous nous rappelons aussi qu'il fut moins heureux, dans une autre circonstance, au sujet d'une question posée sur les « documents justificatifs des dépenses de la Défense nationale ». M. le duc d'Audiffret savait bien que les légions de César étaient tombées à Reischoffen et à Gravelotte, mais il ne put jamais dire ce que les documents qu'on lui demandait étaient devenus. Ce jour-là, son éloquence laissa beaucoup à désirer.

En somme, je suis de l'avis de M. A. Dumas, et, comme titre sérieux à l'Académie, je tiens pour la faute d'orthographe!

Nous entrons à l'Institut à midi et demi. Les banquettes se parent des plus élégantes toilettes, car l'élément féminin est en majorité dans cette aristocratique et illustre assemblée : on ne reçoit pas tous les jours des ducs.

Je remarque, dans la tribune Descartes, le comte et la comtesse de Paris, le duc et la duchesse d'Alençon, M. Bocher; dans l'autre tribune, la duchesse d'Audiffret-Pasquier, la comtesse de Gramont, le vicaire général d'Orléans; au centre, le comte d'Eu, le maréchal de Mac-Mahon, l'ambassadeur d'Angleterre, le marquis de Molins, M. Lavedan, M. et Mme Andrieux; puis la comtesse d'Haussouville, Mme Caro, Mme Camille Rousset; Mmes Léon Renault et Denormandie.

Au bureau, se placent M. de Viel-Castel, assisté de MM. Caro et Camille Doucet. Le récépiendaire a pour parrains le duc d'Aumale et M. Dufaure.

Le nouvel académicien a soixante-huit ans, d'après le *Supplément* du Vapereau — car il n'est point dans le *Dictionnaire* des contemporains, sa célébrité, comme son titre de duc, étant de fraîche date. — La figure est distinguée et ne manque pas de finesse, le nez est un peu fort; l'œil, d'un bleu pâle, semble timide et inquiet; et la voix trahit une certaine brusquerie d'humeur. C'est le modèle des parlementaires, qui va indifféremment, dans la même séance, serrer la main au duc de Broglie, qui vient d'écraser M. Jules Ferry, et féliciter M. Jules Ferry, qui vient de répondre au duc de Broglie. Grand marcheur et bibliophile, les jours de séance, son parapluie sous le bras, — comme le roi constitutionnel, — il se rend au palais du Luxembourg, en bouquinant le long des quais, — comme son collègue M. Broca. M. le duc d'Audiffret-Pasquier est, on le sait, le neveu du chancelier Pasquier, « lequel, dit M. Guizot, se défiait de toutes les opinions, et se composait chaque jour une sagesse qui suffisait à la nécessité du moment. » On voit que le grand-oncle ressemblait assez au petit-neveu, élevé d'ailleurs à son école, et qui rédigeait, dit-on, pour lui, les discours qu'il avait à prononcer. — C'est là un nouveau titre académique que j'avais oublié. — Chose curieuse! M. le duc d'Audiffret-Pasquier succéda à Mgr Dupanloup, comme le chancelier Pasquier succédait, en 1842, à l'abbé de Frayssinous. Le grand-oncle n'avait rien écrit non plus : je commence à croire que c'est de tradition dans la famille.

Sans être bien extraordinaire, le discours de l'académicien d'hier

ne manque pas de qualités. Je suis heureux de constater qu'il a été une éloquente protestation, chaleureusement applaudie, contre les lois Ferry, et les doctrines jacobines du citoyen Paul Bert, qui, reprenant les idées de Robespierre, en 1794, veut imposer aux enfants l'obligation d'être initiés à la morale de l'État, en dehors de toute instruction religieuse. Ce discours a été aussi une exécution en règle de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui devait par moment se trouver assez mal à l'aise. L'éloge de Mgr Dupanloup demandait un homme habile, et le nouvel élu ne s'est pas mal tiré des difficultés de sa tâche délicate, évitant, à chaque pas, de rouvrir des blessures récentes ou de raviver de brûlants débats. Du premier coup, l'orateur entre au cœur du sujet : « Il y a des hommes pour lesquels la justice ne se fait pas attendre ; ils ont été mêlés à toutes les luttes, leur nature ardente les a placés au premier rang, ils tombent, le combat est suspendu ; tel a été l'éclat de leur vertu, la pureté de leur vie, qu'amis et adversaires s'inclinent et viennent déposer sur la tombe qui s'ouvre l'hommage de leur admiration et de leurs regrets. »

Après un joli tableau du pays de Chablais, où s'écoula l'enfance du prélat, il nous montre le jeune séminariste de Saint-Sulpice progressant dans la science, joignant aux vertus du prêtre les qualités de l'homme du monde, et acquérant, au contact de l'archevêque de Besançon, Mgr de Rohan, « cette urbanité grave, cette dignité naturelle, dont tous devaient plus tard subir le charme. » L'éducation fut la première passion de sa vie, elle en sera la dernière ; élever la jeunesse, c'est pour lui la plus grande des œuvres, « parce qu'elle doit avoir une influence décisive sur la société tout entière : c'est par elle que l'Europe a été élevée à la plus haute civilisation, et si la France, pendant longtemps, a marché à la tête des nations modernes, c'est à sa belle et forte éducation qu'elle doit cette gloire. » Le livre de Mgr Dupanloup sur l'éducation restera un chef-d'œuvre de science pédagogique et de fine analyse psychologique ; « l'éducation religieuse joignant les lumières de la foi à celles de la raison, fera des hommes qui, ainsi que le dit Montaigne, « pouvant faire toutes choses, n'aymeront à faire que les « bonnes. »

Rousseau s'attache uniquement à ce qui est sensation. Emile n'a ni ami, ni famille, ni patrie ; à vingt ans il n'a pas entendu prononcer le nom de Dieu ; cet isolement moral est une chimère ;

aussi que de précautions pour lutter contre les penchants naturels!

« Tout cela est faux. L'éducation est une œuvre d'autorité et de respect; l'idée de Dieu ne peut en être bannie, parce qu'elle est la source de toute autorité, et le christianisme est, suivant la belle expression de M. Guizot, « la plus grande école de respect qu'ait «jamais vue le monde. » Tout cela est faux, parce que l'instruction religieuse seule donne l'esprit d'abnégation, de sacrifice, les grandes vertus, les grandes pensées, qu'elle seule pénètre dans la conscience et fait supporter la vie sans murmurer contre le mystère de la condition humaine. Tout cela est faux, parce que, pour les nations comme pour les hommes, c'est l'éducation morale qui fait leur force et leur grandeur. Chez les Romains, sous la République, l'instruction était faible, les croyances étaient fortes, les mœurs austères. Ils ont conquis le monde et laissé sur les peuples vaincus une empreinte que les siècles n'ont pas effacée. N'est-ce pas sous l'inspiration de sa foi religieuse que la France du moyen âge a fait les grandes choses que racontent nos glorieuses annales?

« Ce qui me frappe dans cette partie si élevée du livre de l'évêque d'Orléans, c'est son respect pour l'enfance. L'enfant n'est pas, à ses yeux, une créature fatalement portée au mal, suivant la doctrine un peu sombre de Port-Royal, pour laquelle les collèges d'autrefois avaient des châtiments si sévères, qu'on retenait captive entre de hautes murailles, espérant réprimer sa méchanceté native par une vie qui avait la tristesse et l'austérité du cloître. « Non, « l'enfant, c'est une âme innocente dont les passions n'ont pas « encore troublé le paisible sommeil, dont la droiture n'a pas été « altérée par les entraînements du mensonge et les illusions du « monde, c'est je ne sais quoi d'heureux qui respire son origine « céleste.

Tout plein de la bonté divine, il en arrive;
C'est le nouveau venu de la céleste rive (1).

« Voyez-le : il n'y a pas un nuage sur son front, il ignore le passé, « il sourit au présent, il s'élance vers l'avenir et semble y traîner « tout le monde avec lui; c'est l'espérance de la famille, de la « société, et comme le renouvellement de l'humanité dans sa « fleur. »

« L'évêque d'Orléans s'indigne à la pensée que la contrainte et

(1) V. Hugo.

la violence peuvent être exercées sur cette frêle créature qu'on doit élever pour l'honneur et la liberté : « S'il y a peu d'éducations « heureuses, c'est qu'il y en a peu qui soient véritablement libres, « spontanées, généreuses comme il convient qu'elles soient. N'a-t-on « pas entendu ériger en principe cette étrange assertion que l'en- « fance, que la jeunesse française devait être jetée dans un moule « et frappée comme une monnaie à la même effigie ? Pour moi, je « le déclare tant que de loin ou de près je pourrai m'occuper de « l'éducation de la jeunesse, je respecterai la liberté humaine dans « le moindre enfant, plus religieusement encore que dans un homme « mûr, parce qu'au moins celui-ci saurait contre moi la défendre; « l'enfant ne le peut pas. Non, jamais je n'outragerai l'enfant, au « point de le considérer comme une matière que je peux jeter dans « un moule, pour l'en faire sortir avec l'empreinte que lui donnera « ma volonté. »

« Voilà, Messieurs, les saines doctrines du christianisme sur le respect des âmes et des libertés humaines.

« Tout autre est la doctrine de Rousseau. Adoptant les idées de Platon, il n'élève pas l'enfant pour lui-même ou pour sa famille, il l'élève pour l'État; comme le philosophe grec, il veut que l'unité de l'État soit absolue, que rien ne lui échappe, la conscience, la propriété, la famille, la femme, l'enfant. L'école révolutionnaire devait s'emparer de cette théorie, et l'un de ses chefs en faisait une application logique, quand il disait à la Convention : « La patrie a « seule le droit d'élever ses enfants; elle ne peut confier ce dépôt à « l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, aliments « éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique qui res- « treint les âmes en les isolant, et détruit avec l'égalité tous les « fondements de la société. » Ce que Robespierre désigne, ce qu'il attaque, sous cette phraséologie bizarre, c'est l'indépendance de la famille, la liberté de l'individu; il les fait disparaître devant le dogme de la souveraineté de l'État, le citoyen détruit l'homme. Grave erreur ! Vous voulez avoir des citoyens libres; faites d'abord des hommes, ne les marquez pas au front de tous les signes de la servitude; — l'esclave ne possédait pas, il n'avait pas de patrie, il n'avait pas de famille, il n'entrait pas au temple. Quand un peuple aura été ainsi faconné, quand il aura perdu les sentiments qui font la force et la dignité de notre nature, il sera prêt pour le despotisme; César peut venir, la moisson est mûre.

« Les véritables fondements de la liberté humaine, l'évêque d'Orléans les voit dans la doctrine chrétienne. Elle enseigne que, par notre âme immortelle, nous avons une personnalité indépendante, que, si petits que nous soyons devant la grandeur infinie de Dieu, nous comparaîtrons devant sa justice avec une responsabilité distincte; qu'il est des droits aliénables, dont nulle puissance humaine ne saurait nous dépouiller ; que l'autorité paternelle, l'indépendance de la famille, sont un domaine sacré que l'État doit protéger et jamais envahir. Les sociétés modernes reposent sur ces vérités. Si, dans des jours malheureux où la conscience se trouble et se déconcerte, elles semblent un moment obscurcies et délaissées, le sentiment chrétien proteste, il résiste, et elles ne tardent pas à reprendre toute leur autorité. »

Une triple salve d'applaudissements saluent ces courageuses paroles; M. le duc d'Audiffret-Pasquier, après avoir montré l'éducation de la jeunesse, nous montre le prélat, défenseur intrépide du Saint-Siège :

« Il est dans toute la maturité de son talent; ses lettres à un catholique, à M. de la Guéronnière, à Ratazzi, à Minghetti, son grand ouvrage sur la souveraineté pontificale, ont toute la solidité de l'érudition la plus sévère jointe à la verve entraînante d'un polémiste puissant. Transporté par la grandeur du péril, par la violence des attaques, il a des indignations superbes, d'accablantes répliques; on sent dans ces pages la passion, quelque chose de poignant qui atteste la sincérité et la profondeur de l'émotion...

« Quand la guerre fut terminée; quand, écrasée par le nombre, décimée par la mort, l'armée qui défendait les droits du Saint-Siège fut dispersée, il voulut rendre un dernier hommage à ceux qui, n'écoutant que la voix de la conscience et de l'honneur, s'étaient héroïquement sacrifiés pour une grande cause. L'oraison funèbre du général Lamoricière est une œuvre parfaite, pleine d'inspiration et d'éclat.

« Ne semble-t-il pas, Messieurs, que votre confrère était à côté du général à l'assaut de Constantine, au col de Mouzaia, à la bataille d'Isly ? Je ne m'étonne pas de l'enthousiasme avec lequel il décrit ces combats, ces victoires; il y a entre le prêtre et le soldat une sympathie naturelle, ils ont un lien commun : l'esprit de discipline et d'abnégation; le même sentiment conduit le soldat sur le champ de bataille et le missionnaire dans les régions lointaines où il brave

le martyre pour prêcher sa foi. Tous deux obéissent à la grande loi du sacrifice ; à ces hauteurs ils se rencontrent et se comprennent.

« Il est touchant, Messieurs, de voir ce prêtre se pencher sur les blessés de la vie publique, restés au bord du chemin, de l'entendre dire que le succès n'est pas tout en ce monde, qu'il faut admirer surtout la dignité du caractère, l'inébranlable fidélité à ses convictions.

« Dans les rapides alternatives des choses humaines, bien des causes ont pu succomber que l'avenir remettra en honneur ; ce pays qui aime, qui admire tout ce qui est généreux, a placé au seuil du palais de Justice les statues de Malesherbes et de Berryer, les grands avocats des vaincus. »

Arrivé au point le plus délicat de son discours, au récit de la part prise par l'évêque d'Orléans aux discussions théologiques du concile du Vatican, l'orateur a su montrer beaucoup de tact.

« Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, le récit des séances du Vatican. Nous ne sommes plus au temps où Bossuet louait le grand Condé pour sa science théologique, où Fénelon en conseillait l'étude aux femmes elles-mêmes.

« Je reconnais mon incompétence ; par des traditions qui me sont chères ; j'étais trop attaché aux convictions que défendait la minorité pour ne pas douter de mon impartialité ; j'aime mieux rappeler ce que saint François de Sales répondait à ceux qui l'interrogeaient sur ces épineuses matières : « S'il faut dire le mot que j'ai dans le cœur, « je n'ayme pas par inclination naturelle toutes ces contentions et « disputes qui se font entre catholiques, en cet âge où nous avons « tant d'ennemis au dehors, je crois que nous ne devons rien émou- « voir au-dedans du corps de l'Église. La pauvre mère poule qui, « comme ses petits poussins, nous tient dessous ses ailes, a bien « assez de peine à nous défendre du milan, sans que nous nous « entrebecquetions les uns les autres. »

« Tant que la discussion fut un droit, l'évêque d'Orléans discuta. Quand la majorité se fut prononcée, il fit à l'unité de l'Eglise le sacrifice de son opinion, comme l'eussent fait saint François de Sales, saint Vincent de Paul et Bossuet, comme l'avait fait Fénelon. Il se soumit à la seule autorité devant laquelle, ainsi que le dit Lacordaire, on s'élève en s'inclinant. »

M. le duc d'Audiffret Pasquier apprécie ensuite l'orateur politique : « A la tribune, dit-il, devant une assemblée redoutable par le nombre

et la diversité des opinions, il a cherché bien moins des ennemis à combattre que des esprits à convaincre. Il défendit nos droits et souffrit de nos malheurs, comme, autrefois, le pays a trouvé pour le consoler l'intrépide dévouement de saint Aignan et de saint Martin ; à côté de ces noms qui ont traversé les âges, portés par la reconnaissance et le respect publics, l'Eglise de France, toujours égale à elle-même, a pu inscrire avec un juste orgueil les noms des évêques de Metz et d'Orléans. A la plus pure de nos gloires nationales, au nom de Jeanne d'Arc, est attaché désormais le souvenir de son avocat le plus éloquent.

« Sentant ses forces décliner, l'évêque d'Orléans voulait une fois encore faire le pèlerinage de Rome, saluer dans Léon XIII un de ces grands papes qui ne manquent jamais à l'Église, aux heures critiques de son histoire. Ce vœu ne put s'accomplir. Votre confrère s'est éteint doucement, au château de la Combe, entre les bras du plus ancien et du plus jeune de ses amis, les yeux fixés sur les sommets de la Chartreuse, la belle vallée qui relie Grenoble à Chambéry, et les montagnes de la Savoie qu'il avait tant aimées.

« Dans son testament, il lègue aux pauvres de la ville d'Orléans la modeste somme produite par les émoluments d'académicien longtemps accumulés, associant votre souvenir, Messieurs, à sa dernière aumône, et rappelant ainsi d'une façon touchante les liens d'une confraternité, que, dans son cœur, il n'avait jamais rompus. Il interdit toute oraison funèbre, « ne voulant pas, dit-il, qu'on « loue celui dont Dieu seul a connu les faiblesses. » A la fin d'une longue carrière, sentant la difficulté des choses triompher de tous ses efforts, cette âme qui n'avait jamais connu le découragement a-t-elle donc été troublée par l'amère tristesse que laissent l'injustice des hommes, les ruines et les désenchantements de ce monde?

« Non, un sentiment plus élevé a dicté ce testament; la charité, l'humilité ont inspiré le pardon des injures, l'indulgence pour les autres, l'oubli de soi-même, et ces deux vertus chrétiennes éclairent d'un rayon suprême la vie de l'évêque, qui a été pour l'Eglise un défenseur si fort et si soumis, pour la France un serviteur si fidèle et si courageux. »

Tel est, en substance, le discours de réception de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Je n'ai pas entendu un seul mot de la réponse de M. de Viel-Castel, et après l'avoir lue je ne le regrette point. Le

sujet prêtait peu, et il faut être d'une certaine force pour parler une heure durant, quand on n'a rien à dire!

Dans son *Académie silencieuse*, l'ingénieux abbé Blanchet parle du docteur Zeb, qui n'avait lui aussi pour tout bagage littéraire qu'un petit livre intitulé : *le Ballon*. Quand on lui présenta le registre, où chaque académicien devait s'inscrire, il s'inscrivit en académicien vraiment silencieux et remercia sans dire mot. Il écrivit en marge le nombre 100 (c'était celui des nouveaux confrères); puis, plaçant un zéro devant le chiffre, il mit au-dessous : *Ils n'en vaudront ni plus ni moins* (0100). Le président répondit au docteur, avec autant de présence d'esprit que de politesse; il mit le chiffre *un* devant le nombre 100, et il écrivit : *Ils en vaudront dix fois davantage* (1100). Si l'on procédait à l'Académie française comme à celle d'Amadan, M. le duc d'Audiffret-Pasquier eût été, je n'en doute pas, non moins galant et non moins ingénieux que le docteur Zeb; et, ayant conscience de son mérite, il eût écrit un zéro devant 40, mais il est permis de se demander si le Président aurait transposé le 4?...

Georges Gourdon.

CHRONIQUE PARISIENNE

Les suites de *Daniel Rochat*. — M. Victorien Sardou. — Sa jeunesse; son premier mariage. — La *Taverne*. — Comme quoi une pièce sifflée peut faire le bonheur. — Un dîner à l'ambassade chinoise. — Naïveté d'un homme revenu de province.

Nous avons dit, dans un article spécial, le résultat de la première représentation de *Daniel Rochat* au Théâtre-Français. Il s'agissait de savoir comment se conduirait le public des représentations suivantes.

On était sorti de la Comédie française, avec la persuasion que l'autorité interviendrait au moindre tapage. Le lendemain, il y avait foule à la seconde représentation ; mais l'élément sympathique l'emportait évidemment sur l'élément hostile. A peine quelques sifflets timides ; une bruyante ovation au quatrième acte.

Les manifestations opposantes ont de plus en plus diminué à mesure que la pièce a suivi son cours. Ceux qui allaient à *Daniel Rochat*, pour prendre part à un charivari quelconque, se sont aperçus de leur erreur.

On écoute patiemment; on applaudit aux bons endroits. Il faut ajouter que les étrangers de l'Hôtel-Continental et du Grand-Hôtel affluent dans la salle ; ils viennent pour voir comment les Français se mangent entre eux, ils prennent leurs lorgnettes pour admirer de prétendus combats acharnés entre cléricaux et positivistes. Ces divertissements, promis sans doute par le *Guide Bœdecker*, ou par les journaux que déposent les garçons d'hôtel à côté des bottines cirées, — ces divertissements brillent par leur absence.

J'assistais, l'autre soir, à une sortie du Théâtre-Français. Il y avait, parmi les gens qui rentraient se coucher, beaucoup de notaires de province en lunettes d'or, des femmes de lettres, des bourgeois qui avaient endossé l'habit noir comme pour une solennité littéraire, des Anglais en veston court, et des Américains, et des Hollandais!... Un auditoire essentiellement cosmopolite.

M. Sardou, remarquant le calme qui règne parmi les spectateurs, aurait dit ce mot :

— Ça va mal ; on ne siffle plus !

Le premier soir, l'auteur de *Daniel Rochat*, entendant les vociférations qui se croisaient de l'orchestre aux loges, avait mal pris la chose. Il comptait sur un triomphe *alle stelle*, il obtenait une victoire disputée. Il se serait écrié à ce moment-là :

— Hé bien ! puisqu'on ne veut pas de mes pièces, je n'en ferai plus !...

Serment fragile ! Qui a bu boira. Les gens qui se sont désaltérés à la fontaine du succès y reviennent tremper leurs lèvres jusqu'à ce que la source soit tarie pour eux. On cite souvent l'exemple de Rossini, se retirant en pleine gloire, après *Guillaume Tell*. Cette modestie du plus illustre des fabricants de macaroni m'a toujours paru suspecte. Si Rossini s'est tu, c'est parce qu'il sentait que la voix lui manquait ; et la preuve, Rossini nous l'a donnée lui-même. Pendant les quarante dernières années de sa vie, il n'a écrit que des œuvres contestables ; un *Stabat* de concert, une *Messe* de salon, et des morceaux poétiquement intitulés : les *Radis*, les *Anchoix*, les *Sardines à l'huile*.

Quand Rossini est mort, on a cru qu'on allait découvrir des chefs-d'œuvre dans les papiers qu'il laissait ; on n'a trouvé que des épluchures de romances et des rognures de ponts neufs.

Je crois pouvoir affirmer que non seulement M. Sardou n'a pas renoncé au théâtre, mais qu'il prépare une comédie, dont le Vaudeville s'emparera au commencement de l'hiver prochain.

La personnalité littéraire de M. Sardou est trop connue pour que je me lance à ce sujet dans des digressions inutiles. La vie intime de l'homme a fourni matière, elle aussi, à de nombreux articles.

Dans une publication peu connue, le *Panthéon des illustrations au dix-neuvième siècle*, je tombe sur un fac-simile d'autographe assez curieux, dû à la plume qui écrivit *Patrie!* et *Rabagas*.

Un triangle est dessiné, avec les lettres indicatrices : A, B, C, D.

Si du milieu de la base B C d'un triangle isocèle, s'élève une perpendiculaire D A, cette perpendiculaire partagera l'angle A en deux parties égales, et les deux triangles A B D, A D C seront égaux... etc., etc.

On prouverait également que la perpendiculaire abaissée du point A sur la base B D partage cette base en deux parties égales, *mais c'est bien inutile à l'art dramatique...*

M. Sardou est d'assez petite taille ; il porte de longs cheveux, le menton rasé ; il ressemble encore, — mais il ressemblait bien davanta e, il y a dix ans, — au Premier consul gagnant la bataille de Marengo.

Ses allures sont d'une vivacité extrême. Quand il parle, il sème sa conversation de traits piquants et fins ; ses gestes, précis, démonstratifs, lui donneraient (à tort) une apparence méridionale.

Je dis : à tort ; car M. Sardou, né à Paris, a conservé ce genre d'esprit qu'on *prête* aux « pâles gamins » de la capitale ; esprit légendaire, chimérique, et dont on ne découvre de traces que chez les Parisiens ayant reçu une éducation beaucoup plus soignée.

Le père de M. Victorien Sardou tenait une institution aux environs du Panthéon. Lexicographe, professeur à l'Ecole ottomane, on lui doit de nombreux livres d'éducation, que les ouvrages de son fils ont un peu relégués dans l'ombre : un *Cours de tenue de livres*, un *Dictionnaire raisonné des difficultés de la langue française*, des *Leçons et exercices sur les poids et mesures métriques*, une *Arithmétique*, une *Géométrie*, une *Physique ;* enfin, beaucoup de Traités de géographie, un *Dictionnaire géographique*, *Abrégé de géographie commerciale et industrielle*, *Cours élémentaire de géographie.*

Si la géographie était inconnue de nos officiers pendant la guerre de 1870, ce n'était certainement pas la faute de M. Antoine-Léandre Sardou, qui avait fait, pour vulgariser cette science, des efforts aussi honorables que ceux de M. de Jussieu, pour acclimater le caféier en Europe.

Il paraîtrait que les ouvrages de géographie ne nourrissent pas leur homme ; ce qui explique pourquoi si peu de gens s'adonnent à l'étude de la mappemonde.

Après de longues années passées dans le professorat, M. Antoine-Léandre Sardou était pauvre. Son fils, Victorien, pour ne pas augmenter les charges de la famille, donnait des répétitions ; répétitions de grec, de latin, de droit, de médecine, à pied et à cheval. Il

travaillait de plus pour les Encyclopédies, à raison d'un sou la ligne de vingt-quatre lettres.

Le soir venu, le jeune homme s'enfermait dans sa chambrette, près des toits, et rimait des vers qu'accompagnaient le miaulement des chats sur les gouttières et le bruit du vent dans les espaces.

Il visait à l'Odéon, — cette terre promise des auteurs dramatiques de l'avenir. L'Odéon! mirage trompeur!... Que de manuscrits engloutis dans la loge du concierge, que de tragédies rongées par les rats du Second-Théâtre-Français.

Chaque jour, des adolescents au front pâle se présentent à la porte vitrée qui ouvre sur le Luxembourg; ils serrent contre leur cœur un volumineux rouleau de papier, attaché avec une faveur rose. Ils se dessaisissent du rouleau, non sans de violents efforts pour surmonter la douleur que leur cause cette séparation. Reverront-ils jamais cet enfant abandonné? Ils le suivent des yeux, comme on regarde un fétu de paille que la rivière entraîne, et qu'elle finit par noyer dans un remous.

M. Victorien Sardou fut plus heureux que la plupart de ses confrères en poésie.

Sa comédie en trois actes : la *Taverne*, fut reçue et jouée à l'Odéon, le 1er avril 1854. Elle a été publiée, rue Vivienne, par D. Giraud, un éditeur qui n'existe plus, — du moins à ma connaissance.

La *Taverne* est une pièce tout à fait inconnue de notre génération; très peu d'amateurs de spectacle se souviennent d'avoir vu représenter cet ouvrage, qui n'aurait laissé aucune trace dans l'histoire si M. Sardou était mort à ce moment-là.

La scène se passe en Allemagne.

Des étudiants, à la cantonade, chantent le refrain suivant, dont nous espérons que M. Victor Hugo ne se montrera pas jaloux :

Tic-toc! (*bis*) buvons sans fin,
Soir et matin,
Tic-toc! (*bis*) vive le vin
Du Rhin!

Deux vieillards, Willer et Carloman, se promènent sur une place éclairée par un réverbère. Ils causent ensemble de leurs affaires domestiques; Carloman se plaint d'un sien neveu, qui lui donne du

fil à retordre; Willer voudrait marier sa fille Linda à un garçon bien établi. Soudain, on entend du bruit. Les deux vieillards se cachent, et ils assistent à un épisode auquel ils ne s'attendaient nullement. Mlle Linda, avec la permission de madame sa mère, lie conversation, à la belle étoile, avec un prétendu que le père ne connaît point. Vous jugez de la fureur de Willer.

Il veut savoir à quoi s'en tenir sur le compte de son futur gendre, qui est étudiant et qui se nomme Léo. Pour ce faire, il se déguise en étudiant, lui aussi, et le vieux Carloman l'imite. Les voilà tous deux dans une taverne, où on les force à boire, à chanter, à fumer des pipes. Mais ici, il y a une complication. Pour des raisons trop longues à expliquer, Léo, qui est un bon travailleur, a changé d'habits avec le neveu de Carloman, Carl, qui est un fort mauvais sujet. De là, des quiproquos faciles à deviner. Léo se montre sous un jour détestable au père de Linda, tandis que Carl prend des airs de sainte n'y touche.

Willer revient en son logis, très décidé à ne pas donner sa fille à ce pendard de Léo. Il la propose à Carl, qui n'a aucune envie de se marier, et qui demande seulement qu'on lui paye ses dettes. Enfin, la vérité ressort de cet embrouillamini inexplicable; Linda et Léo s'épousent; Willer ajoute, en se tournant vers Carloman :

> Allons!... et désormais qu'un père sache prendre
> Exemple de nous deux pour connaître son gendre.

Ce qui veut dire qu'un père dont on recherche la fille doit aller prendre des renseignements sur le candidat matrimonial, et fréquenter les cafés qui reçoivent la visite de ce candidat.

La *Taverne* fut outrageusement huée par la jeunesse des écoles.

Je ne m'insurgerai pas contre ce jugement. Le public abuse quelquefois du droit qu'il achète « au bureau de location » d'un théâtre; mais les arrêts sévères cassés par la postérité sont extrêmement rares.

Avouons la vérité; la *Taverne* ne supporte pas la lecture. C'est un méli-mélo incompréhensible d'aventures peu intéressantes; c'est un va-et-vient de personnages qui se heurtent, qui se coudoient, qui se coupent la parole à tout instant. Animation factice! chaleur fausse! Le vrai mouvement ne consiste pas à piétiner sur place; il consiste à avancer.

Sans doute, on distingue là-dedans le germe des qualités que

M. Sardou a possédées plus tard. La *Taverne* annonce une grande facilité à emmêler l'écheveau d'une intrigue. Mais vraiment, le nœud gordien qui embarrassait Alexandre n'était qu'une plaisanterie à côté des procédés de M. Sardou à son aurore.

Les vers ne se tiennent pas debout; ils sont coupés d'exclamations peu harmonieuses : Brouff!..... ahi!..... Psitt!..... Ces chevilles imitatives déconcertent les oreilles habituées au susurrement des *Méditations* ou aux nobles accents de Corneille.

De tirades, peu ou point; on rencontre à peine une douzaine d'alexandrins de suite, dignes d'être cités. Essayons pourtant de de transcrire le passage où Carl, le mauvais sujet, fait son propre portrait — charge, pour dissuader Willer de le marier à Linda :

Mais je suis ruiné, je suis rongé de dettes;
Mais je suis..... aux abois, traqué dans mes cachettes,
Mais je vis en hibou; si j'affronte le jour,
Il n'est passage, rue, impasse ou carrefour,
Dont le moindre pavé ne s'anime et ne crie :
« Mon argent! mon argent!

WILLER.

Quoi!

CARL.

Mais je vous défie
De supposer un vice, un défaut, un travers,
Qui n'ait jeté racine en mon esprit pervers :
Je suis d'une paresse!..... âne à manger de l'herbe;
Mon ignorance crasse est passée en proverbe;
Je suis prodigue, ivrogne et libertin, gourmand,
Courtisan de mon ventre; et, par tempérament,
Querelleur, insolent, entêté, maniaque,
Fourbe comme un recors, brutal comme un cosaque;
Je mettrais mon plaisir à vous rouer tous deux

(*Montrant Linda.*)

Je vous aveuglerais; je lui ferais des bleus.....

MADAME WILLER.

Fi! l'horreur!

CARL.

Ajoutez à ce portrait aimable
Que je suis grand joueur, mais joueur effroyable,
Joueur..... à dévorer des palais..... des châteaux!.....
A jouer mes souliers, mes faux cols, mes chapeaux;
Et votre argent mangé, dans un jour de misère,
A jouer.... mes enfants, ma femme et mon beau-père!.....

Cela participe, jusqu'à un certain point, de la gaieté de Regnard, dans le *Légataire universel;* gaieté qui m'a toujours paru surmenée et surfaite. Regnard périssait de tristesse au milieu du luxe qu'il s'était procuré; M. Victorien Sardou, quand il écrivait la *Taverne*, ne dînait pas tous les jours.

Donc, la pièce était tombée à plat.

Le pauvre auteur se demandait si le coup ne serait pas mortel pour sa réputation à venir. Pâle, défait, il ose néanmoins se présenter le lendemain matin au théâtre de l'Odéon, où un accueil flatteur n'est pas réservé aux poètes qui tombent.

M. Sardou monte l'escalier qui conduit au cabinet directorial; il ne rencontre sur son chemin que figures hostiles, indifférentes, froidement cruelles :

— Monsieur le directeur?

— Il est en affaires.

— Quelles affaires?

— Dame! il prépare la pièce qui succédera à celle qu'on a jouée hier soir. Après une chute aussi retentissante!.....

Le poète ne veut pas en apprendre davantage. Il retourne sur ses pas et se promène mélancoliquement dans les corridors. Tout à coup il entend des sanglots dans une pièce voisine.

— Quelqu'un d'affligé!..... Cette personne-là sera peut-être à l'unisson de mes propres peines. Voyons de quoi il s'agit.

M. Sardou pousse la porte de la loge. Il se trouve en face d'une jeune fille qui pleure, et du père de cette jeune fille.

Le père se nommait de son vrai nom, M. de Blécourt; fils d'un émigré, ruiné par la Révolution, il remplissait, à l'Odéon, les fonctions de régisseur général; mais comme il n'avait pas voulu traîner son blason dans les coulisses, il se faisait appeler « Léon » tout court :

— Vous, monsieur Léon!

— Moi-même, monsieur Sardou. Ma foi! vous arrivez bien.

— Que se passe-t-il donc?

— C'est difficile à dire..... surtout devant ma fille. Allons, petite, va voir dans la pièce à côté si j'y suis.

Mlle de Blécourt obéit aux ordres paternels; alors le brave Léon, se grattant le bout du nez :

— Je suis un peu embarrassé, monsieur Sardou.

— Et pourquoi donc?

— Parce qu'il était question de vous tout à l'heure.

— Ah!

— Ma fille prétendait, comme ça, que vous aviez beaucoup de talent..., que le public s'était trompé en vous cherchant querelle..., que vous arriveriez tôt ou tard; enfin, elle prenait votre défense contre les gens d'ici qui vous accablaient de leur mieux.

— Et c'est pour cela qu'elle pleurait?

— Mon Dieu, oui! Elle disait : — C'est bien dommage!... Une si jolie pièce!... Voilà ce que c'est que d'être en avance sur les idées de son temps!

— Ainsi, monsieur Léon, ma petite comédie a amusé mademoiselle votre fille?

— Si elle l'a amusée!... Elle l'a jetée dans le ravissement; voilà la vérité!

L'auteur de la *Taverne* se rengorgeait.

— Savez-vous, monsieur Léon, que votre fille est charmante?...

— Oui, monsieur.

— Qu'elle ferait une ménagère sans peur et sans reproche?

— Oui, monsieur.

— Qu'elle a de grandes qualités, un jugement très fin, un goût très sûr?...

— Oui, monsieur.

— Moi, je ne possède pas grand'chose.

— Oh! mais, pardonnez-moi; vous avez l'avenir ouvert devant vous; vous serez *quelqu'un*, je vous en réponds; j'avais prédit la même chose à M. Ponsard.

— J'appartiens à une famille honorable.

— Certes; la géographie vous doit beaucoup.

— Je travaille...

— Trop; il faut vous créer quelques loisirs.

— Je suis d'un caractère...

— Paisible; vous ne vous fâchez jamais aux répétitions.

— Enfin, monsieur Léon, vous devinez où je veux en venir?

— A peu près.

— Je vous demande la main de votre fille...

— Et moi, je vous l'accorde de grand cœur.

Mlle de Brécourt était rentrée dans la chambre où avait lieu ce dialogue; la jeune fille ne pleurait plus, et Victorien Sardou, radieux, ne songeait plus à ses mésaventures de la veille; il repartait, d'un pied léger, sur le chemin de la gloire future, comme un voyageur qui s'est désaltéré à un ruisseau et qui a repris des forces pour marcher en avant.

Le reste de l'existence de M. Sardou a traîné dans les biographies; nous ne répéterons pas ces récits, ces anecdotes; nous cherchons autant que possible à ne donner que de l'inédit.

Chacun sait que M. Sardou eut le malheur de perdre sa première femme, après dix ans d'une félicité ininterrompue, quoique ces dix ans fussent employés, d'autre part, à des démarches pénibles, à des tentatives sans résultat, à des stations dans les antichambres du Gymnase et de la Gaîté.

Je crois que c'est à ce dernier théâtre que M. Sardou avait présenté une tragédie : la *Reine Ulfa.*

Cet essai dramatique n'a jamais vu la lumière.

Il présentait, dit-on, une particularité.

Inventeur d'un système poétique qui n'a pas prévalu, l'auteur faisait parler ses personnages en vers plus ou moins longs : les rois ne s'exprimaient qu'en vers de douze pieds; dix pieds seulement, pour les nobles, comtes et barons; le menu peuple se contentait d'un vers de huit syllabes.

A ce compte-là, — et en descendant l'échelle des êtres, — on n'aurait permis aux perroquets que des interjections.

Enfin, la fortune et la réputation arrivèrent en même temps à M. Sardou, avec les *Pattes de mouche;* la critique déclara que Scribe était ressuscité. Je me demande si c'était là un éloge dans le sens complet du mot.

M. Sardou vaut mieux que Scribe; il parle une langue moins incorrecte, et il s'est élevé dans le drame à une hauteur que le vaudeviliste ordinaire du Théâtre-de-Madame n'a jamais connue. *Patrie!* restera, tandis que la *Camaraderie* ne se joue plus, même

à la Comédie française. M. Sardou a de l'esprit, de l'habileté, du flair; avec *Daniel Rochat*, il vient de prouver qu'il avait du courage.

Saviez-vous que le Céleste Empire se fît représenter chez nous? Il paraît que nous possédons en nos murs des ambassadeurs chinois; mais, comme le budget de la diplomatie asiatique est réglé par le Fils du Soleil, les ambassadeurs qui négocient à Paris, traitent avec Londres également, et *vice versa*. Quand les affaires sont finies, on prie les ambassadeurs de repasser le détroit du pas de Calais et de faire acte de présence chez les sujets de Sa Majesté la reine Victoria.

Je ne serai pas surpris d'apprendre, un de ces jours, que les Zoulous nous ont envoyé un consul général.

Pourquoi ne verrions-nous pas un représentant des Esquimaux présenter ses lettres de créance à M. Grévy?

Les ambassadeurs chinois ont offert un dîner à quelques célébrités parisiennes. Nous nous sommes procuré le menu de ce repas extraordinaire; voici la carte du festin dans sa bizarrerie exotique :

POTAGE AUX NIDS D'HIRONDELLE.
AILERONS DE REQUIN SAUCE NANKIN.
POISSON A LA TARTARE.
JAMBON FUMÉ DE TSIUN HOUA.
POULET SAUTÉ A LA PÉKINOISE.
GELÉE DE TEOU-FOU.
PATE DE PORC FRAIS.
GATEAUX A LA FARINE DE RIZ.
PAINS CUITS A LA VAPEUR.

Les nids d'hirondelles se découpent en lanières minces que l'on fait tremper dans un consommé de poulet. On conserve les ailerons de requin dans une sauce d'herbes aromatiques. La gelée de Teou-Fou est accommodée avec de la fécule de pois vert; quant au « poulet à la pékinoise », son originalité lui vient d'un ragoût de champignons chinois, dits *oreilles d'arbre*.

J'allais oublier les « pains cuits à la vapeur » ; ils contiennent des tranches de lard sucré.

Les convives de l'ambassade n'ont pas été régalés de certains plats étrangers qui auraient eu pourtant beaucoup de succès. Par

exemple, les chaufroids de cloportes à l'huile de ricin, ou encore les salmis d'araignées rouges assaisonnées au poivre de Cayenne, entourées d'une guirlande de fourmis frites.

On se raconte, pour fêter la mi-carême, le trait d'un des nouveaux receveurs des finances nommés dans les dernières promotions. Ce fonctionnaire avait été envoyé en province, dans un pays perdu, à une distance considérable des lignes ferrées. Pas de société autre que celle de l'instituteur laïque; aucun moyen de chasser dans les environs; un vrai désert.

Un beau matin, le receveur n'y tint plus; il se traîna comme il put à la station la moins éloignée et, de retour à Paris, courut aux bureaux du ministère.

Un chef de division le reçut d'un air bienveillant :

— Vous arrivez de X !...

— Hélas !

— On ne s'y amuse donc pas du tout ?

— Oh ! mais non.

— Tiens !... tiens !... on m'avait assuré que les habitants de ce pays-là étaient charmants.

— Charmants ! répéta le nouveau receveur, en bondissant sur son siège. Charmants ! dites-vous ?... Mais, monsieur, sachez donc que si j'étais resté encore *un mois* avec eux, je n'aurais pas été au monde *dans quinze jours*.

Daniel Bernard.

MÉLANGES

Les héros à 500 livres. — Le collège Royal-Bourbon d'Aix sous la direction des Jésuites. — Déportations de prêtres sous le premier Empire. — Légende de la conversion de Tauler. — Statue élevée à un tertiaire de saint François par les révolutionnaires italiens.

Lorsque parvint à Paris la première nouvelle du soulèvement des paysans vendéens, ni la Convention, ni la Commune ne s'émurent; on ne voulait voir là qu'une vaine tentative qui serait promptement réprimée. Les « brigands » ayant obtenu des succès et s'étant multipliés en raison même de ces succès, il fallut songer à réprimer un mouvement qui gagnait de propre en proche. Il aurait été facile de l'arrêter en accordant aux Vendéens, suivant les conseils des deux représentants envoyés en Vendée, Gensonné et Gallois, le libre exercice de leur culte, mais la persécution religieuse était dans toute sa force, et nul n'y songea. D'ailleurs, les Vendéens ne faisaient pas encore trembler la Convention.

On crut venir facilement à bout de misérables fanatiques, en envoyant contre eux des patriotes éclairés. Comment des fanatiques mal armés pourraient-ils résister à des patriotes qui, à la supériorité des lumières, joindraient celle de l'armement, et aux bâtons des brigands opposeraient des fusils et des canons! Donc des « forces additionnelles » furent demandées aux départements du Centre et du Midi, en même temps que Paris envoyait un contingent d'élite. Ce contingent, pour lequel la Commune de Paris revendiquait l'honneur d'écraser les brigands, se composait de vainqueurs de la Bastille, de Marseillais, de héros du 10 août, de massacreurs de septembre. Au point de vue révolutionnaire, c'était complet. Peut-être la Convention et même la Commune, en expédiant en Vendée

tous ces patriotes, cherchaient-elles à s'en débarrasser? De semblables auxiliaires peuvent devenir gênants.

Quant aux héros, ils partaient joyeux; ils étaient grassement payés, ayant une solde supérieure à celle des volontaires déjà plus élevée que celle des troupes de ligne; à cette époque, on était d'autant plus payé qu'on se battait moins. C'était la justice révolutionnaire. Outre leur solde supérieure, ils recevaient, au moment de leur départ, une prime qui leur valut, dans l'armée où ils furent bientôt jugés, le surnom de *héros à* 500 *livres*. Enfin, ils pensaient qu'ils auraient facilement raison des paysans abrutis et mal armés de la Vendée, et qu'une victoire sans danger serait suivie d'un pillage lucratif, des soldats patriotes devant avoir toute licence dans un pays révolté. Ce n'étaient certainement pas les généraux qu'on leur donnait, les Santerre, les Ronsin, les Rossignol, qui pouvaient les gêner.

Les riantes espérances des héros à 500 livres ne se réalisèrent pas. S'ils purent piller avant de se trouver en présence des « brigands », sans trop se soucier de distinguer entre les amis et les ennemis de la Révolution, leur désappointement fut complet dès qu'ils eurent à faire à ces paysans dont le fanatisme leur inspirait un si profond dédain. Les vainqueurs de la Bastille, dont les exploits s'étaient bornés à prendre une forteresse qu'on ne défendait pas, les Marseillais et les patriotes du 10 août, si vaillants contre des Suisses auxquels les ordres de Louis XVI liaient les mains, les massacreurs de femmes et de prêtres, aux Carmes, à la Force, à l'Abbaye, étaient tout désorientés devant ces rudes paysans qui les attaquaient avec tant de vigueur; venus pour piller et non pour combattre, ils s'empressaient de lâcher pied.

Les lettres des conventionnels, celles des généraux sont remplies, à cet égard, de détails circonstanciés; tous avouent que les héros parisiens font triste figure devant les brigands; seulement, pendant que les uns jugent sévèrement ces patriotes et demandent de meilleures troupes, d'autres essayent de les excuser. L'une des plus curieuses tentatives en ce genre est celle du conventionnel Carra, qui, pour expliquer la lâcheté des patriotes, invoque... la lune rousse! Il faut citer pour être cru.

Nous ne vous cacherons pas, citoyens nos collègues, écrit Carra à la Convention, le 9 avril 1793, que deux ou trois cents volontaires, frappés

de cette maudite terreur panique, qui est sans doute un effet des vapeurs et de la lune du mois de mars, ont jeté bas leurs sacs et leurs fusils devant 150 brigands armés de fourches et de bâtons... Nous espérons que le soleil du printemps et le feu sacré de l'amour de la liberté, qui doit être au plus haut degré d'incandescence, d'après la trahison trois fois horrible du trois fois infâme Dumouriez, guériront entièrement ceux qui ont pris pendant l'hiver la désastreuse habitude de fuir devant des esclaves ou des brigands.

Moins grotesques que Carra, les représentants Choudieu et Richard ne sont pas moins affirmatifs sur la lâcheté des volontaires. « Nous en avons vu 4,000, écrivent-ils, placés dans un poste excellent et chargés de couvrir la ville d'Angers, fuir à toutes jambes sur la seule nouvelle de l'arrivée des brigands. Un nombre plus considérable avait été mis quelques jours auparavant en déroute par deux coups de canon; trente des révoltés ont bientôt après battu neuf cents hommes bien armés. L'armée de Vihiers, composée d'au moins 7,000 hommes, s'est débandée au bruit de quelques coups de fusile. » Et ils complètent le tableau par cette réflexion : « Ce qui nous afflige bien plus encore, c'est que ces hommes qui se battent si mal se livrent aux plus épouvantables désordres, et ils trouvent malheureusement des complices parmi ceux qui se battent mieux. Ils ne distinguent ni amis ni ennemis, et les excès dans tous les genres sont portés à leur comble. » Ces dernières phrases de deux témoins aussi peu suspects que les conventionnels Choudien et Richard en disent long sur les horreurs qui se commettaient en Vendée, dès les débuts, sur les amis comme sur les ennemis.

Le procureur syndic du département d'Indre-et-Loire, un vrai sans-culotte, se plaint, au ministre de la guerre, l'incapable Bouchotte, « des bataillons ramassés à force d'argent et qui ne marchent aussi qu'à prix d'argent; loin de donner, ils crient : *A la trahison! Sauve qui peut!* et, dans une débandade affreuse, un grand nombre jettent leurs armes, leurs munitions, et fuient avec leurs sacs et leurs porte-manteaux. » Ce procureur-syndic demande « que l'on envoie des troupes de ligne et qu'on retire des armées intérieures de prétendus sans-culottes qui, loin d'avoir dans le cœur cet amour de la liberté qui caractérise le vrai sans-culotte, n'ont d'autre amour que celui de l'argent, de la licence, de l'insubordination et, beaucoup d'entre eux, du pillage. »

Une dernière citation, prise dans une lettre du conventionnel

Dubois-Crancé, achèvera cet instructif tableau : « La Vendée est pavée d'objets de cupidité pour les soldats; beaucoup s'y sont enrichis. On y est plus occupé à se battre pour le pillage que pour la république. Quand on a fait son sac, on craint de perdre son sac, et on se rend à un dépôt, sous quelque prétexte que ce soit, pour y jouir de l'aisance qu'on s'est procurée. » On peut rapprocher de cette lettre de Dubois-Crancé les paroles cyniques d'un général républicain des colonnes infernales à un individu qui leur disait qu'il connaissait des métairies où l'on trouverait bien de l'argent. « A la bonne heure, je vois que vous devenez un vrai républicain. »

Et voilà les hommes que les écrivains révolutionnaires prétendent imposer à l'admiration, et qu'ils osent comparer aux héroïques paysans vendéens, armés pour la défense de leur foi.

Cherchant une consolation aux tristesses du présent dans les souvenirs du passé, M. le chanoine Guillibert, supérieur de l'école libre du Sacré-Cœur d'Aix, a été amené, à l'occasion de la dernière distribution des prix, à retracer rapidement la glorieuse histoire du collège Royal-Bourbon d'Aix, sous la direction des jésuites (1). Il y a là, en même temps que des détails pleins d'intérêt, une utile leçon et une réfutation topique de mensonges ayant cours.

M. le chanoine Guillibert rappelle d'abord que, pas plus en Provence qu'ailleurs, on ne se désintéressait de l'instruction publique, qui ne date pas de 1789, comme le prétend certaine école. Il montre, dès les temps de l'invasion sarrasine : « le chanoine grammairien ou écolâtre, dirigeant les écoles du vénérable chapitre » ; au quinzième siècle, les écoles municipales sont établies dans une rue qui en a retenu le nom de rue de l'Ecole. L'enseignement supérieur existait également; au douzième siècle, le comte Ildefonse fonde une académie, qui devient bientôt célèbre, compte, parmi ses élèves, saint Jean de Matha, et fait appeler la ville d'Aix : *Insignam doctrinarum studiis urbem.* Au quinzième siècle, l'université d'Aix est créée par le pape Alexandre V et par le comte Louis II de Provence. A toute fondation de cette nature, on retrouve l'Église.

En 1583, la ville voulut fonder un collège, et elle s'entendit avec son archevêque, Alexandre Canygiani. Les États de Provence vou-

(1) Le collège Royal-Bourbon d'Aix, sous la direction des jésuites, 1621-1723. Paris, Lecoffre.

lurent contribuer à l'œuvre, et votèrent l'érection d'un collège, où l'on enseignerait la grammaire, les humanités, la rhétorique et la philosophie; des revenus furent affectés à l'entretien du collège, de sorte que l'enseignement devait être pleinement gratuit. On s'adressa aux jésuites, auxquels la Sacrée Congrégation du concile de Trente, interprétant la recommandation du concile relative au choix de professeurs sages et savants, avait rendu ce témoignage : « *Et si reperiantur jesuitæ cæteris anteponendi sunt.* — Et si l'on trouve des jésuites, on doit les préférer à tous. » Mais le général des jésuites, le P. Aquaviva, manquait de sujets ; il dut refuser la demande qui lui était faite, promettant d'y donner satisfaction plus tard, s'il le pouvait.

Les guerres de religion font oublier le collège, il fallait défendre la foi catholique, mise en péril par l'avènement imminent au trône d'un prince hérétique. Aix prend part à la Ligue; elle a pour blason un crucifix dominant la Provence, avec cette enseigne : *Non est mihi aliud.*

La conversion d'Henri IV ramène la paix ; l'illustre archevêque Génébrard, d'accord avec les États, s'occupe du collège projeté; il ouvre des négociations avec les jésuites d'Avignon ; mais les parlements, qui croient faire oublier leur conduite pendant la Ligue en s'acharnant contre les jésuites, rendent contre eux d'iniques arrêts. Trois ans plus tard, à la suite d'une prédication du P. Cotton, les habitants d'Aix demandent de nouveau des jésuites. Malgré son affection pour le P. Cotton et quoiqu'il rende pleine justice aux jésuites, le roi refuse; il répond aux vicaires capitulaires qu'il ne peut suspendre l'exécution des arrêts de parlement.

Le collège Royal-Bourbon s'ouvre donc, en 1605, sans les jésuites; en même temps, les chaires de l'Université sont augmentées, la direction du collège est confiée à un Bureau de Bourbon, qui compte parmi ses membres les principaux personnages de la province.

Ce fut en 1621 seulement, que le collège Royal-Bourbon, jusque-là confiée à des clercs séculiers, fut donné aux jésuites. Il fallut pour cela triompher de la résistance des membres du parlement d'Aix, dont beaucoup étaient imbus des mêmes préjugés que les membres des autres parlements. On y parvint, grâce à l'habile fermeté du président de Forbin-Maynier, baron d'Oppède, une des gloires de la Provence. Le premier recteur du collège fut le P. de Suffren, un beau nom de Provence.

L'arrivée des jésuites augmenta la réputation du collège, qui vit ses élèves se multiplier rapidement. La plupart des professeurs appartenaient à la Provence, et ils inspiraient à leurs élèves un ardent amour pour leur province qui, loin d'exclure l'amour de la grande patrie, la France, ne faisait que l'aviver. Il n'est pas certain que le patriotisme ait gagné à la disparition de ce qu'on appelle dédaigneusement l'esprit de clocher. Répondant au reproche adressé aux jésuites de manquer de patriotisme, M. le chanoine Guillibert dit avec raison : « Leur pays, mais nos chers maîtres ne surent jamais l'oublier », et il en donne des preuves touchantes et charmantes, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, mais nous tenons au moins à citer une page magistrale sur l'enseignement des jésuites.

Nous nous faisons difficilement, en l'état de nos mœurs présentes, une idée de la façon large et vraiment libérale avec laquelle saint Ignace de Loyola a traité de l'éducation.

Le saint a appris d'abord, à l'école de l'Église, que l'enseignement n'est pas une profession, mais un apostolat.

Le grand homme a appris ensuite, à l'école de son génie, que pour être universalisé et fécond, l'enseignement doit être avant tout populaire, sérieux et attrayant.

C'est tout le ressort de son système éducateur. Il décide et note dans les constitutions mêmes de l'ordre, — je recommande ces *Monita secreta* à l'attention, — que les classes seront accessibles à tous. Ainsi à Paris, à Rome, partout, aujourd'hui comme il y a trois siècles, les fils des grands, des princes mêmes, apprennent à coudoyer tous les jours les enfants de plébéiens.

Les leçons seront partout gratuites. — On sait que, jusque vers la fin du siècle passé, la « pension », avec son indemnité correspondante, n'était dans les collèges, surtout chez les jésuites, qu'une très rare exception.

Tel élève qui ne veut pas s'astreindre à l'inscription et aux assujettissements scolaires qui en résultent, ne doit pas pour cela être exclu du cours. Il est permis à qui le veut de pénétrer dans les salles largement ouvertes, et, à défaut du pain de la science, d'en ramasser les miettes. Les régents devront même s'interdire de prendre les noms de ces auditeurs libres. Non, certes, les Pères ne redoutent pas plus le contrôle de la rue, que les inspections des pouvoirs officiels.

Veut-on enfin un exemple du respect porté par saint Ignace à l'indépendance individuelle, à ce que l'on appelle si volontiers, de nos jours, la liberté de conscience.

Au chapitre XVIe de ses *Constitutions*, il dit qu'avant la classe, le maître et les écoliers réciteront une courte prière; et il ajoute en note : « Si cette prière ne devait pas se faire avec attention et piété, il faut l'omettre. Alors le professeur se contenterait de faire le signe de la croix et commencerait ensuite sa classe. »

Tout cela s'est écrit et pratiqué avec une foi d'apôtre bien avant 89.

Volontiers nous prolongerions nos citations et nous reproduirions les pages, où M. le chanoine Guillibert résume l'enseignement des jésuites. Comme il le dit fort bien, les jésuites « cherchaient moins à professer qu'à instruire » ; ils « faisaient bois de tout pour échauffer et forger l'intelligence de l'enfant. » Les résultats, du reste, répondaient à leurs efforts; ils ont fait la grande génération du dix-septième siècle; et un protestant sectaire, Bacon, leur rendait cet hommage : « En fait d'instruction, voyez les jésuites; il ne se peut rien faire de mieux. »

A l'appui de ce qu'il dit, M. le chanoine Guillibert cite une partie d'un exercice littéraire sur Cicéron et Virgile, donné pour devoir de vacances à quatre élèves de la troisième du collège Royal-Bourbon d'Aix, en septembre 1710; cet exercice effrayerait bien des bacheliers, et ne serait pas sans donner un sérieux travail, même à des licenciés. C'est une réponse topique à ceux qui parlent de l'enseignement *superficiel* des jésuites.

La prospérité du collège Royal-Bourbon, sous la direction des jésuites, ne se démentit pas jusqu'en 1763, où « l'impiété des philosophes, donnant une main aux rancunes jansénistes, et l'autre au dépit d'une favorite, » fit fermer les collèges de la Compagnie de Jésus, en attendant sa suppression par un pape trop faible. A Aix, comme partout, les jésuites calomniés, frappés contre toute justice, trouvèrent de courageux défenseurs : le président d'Egaïlles, les conseillers de Monvalon, de Coriolis, d'autres encore « payèrent par la captivité, le bannissement ou la révocation, la fière indépendance de leur opinion ou de leur parole. » Les jésuites durent partir, et leur plus fougueux adversaire, Montclar, qui avait essayé, avec quelques hommes de sa trempe, de prendre la direction du collège, fut obligé de faire appel à une autre congrégation religieuse, les Doctrinaires.

Nous nous reprocherions d'omettre un souvenir que rappelle M. le chanoine Guillibert. Lors de la poste de 1629, les jésuites se

dévouèrent au service des pestiférés. Le P. d'Oraison mourut, le 11 octobre, en servant les malades; plusieurs autres Pères succombèrent en décembre 1629 et janvier 1630.

Dans son ouvrage sur l'*Eglise romaine et le premier Empire*, travail sérieux, quoique les préjugés libéraux de l'auteur en diminuent la valeur, M. le comte d'Haussouville a signalé la déportation en Corse de prêtres italiens. Il avait été mis sur la voie de cette déportation par trois lettres de Napoléon Ier, qui ne figurent pas dans sa correspondance publiée par ordre de Napoléon III et que voici :

L'empereur au ministre des cultes

3 février 1811.

M. le comte, donnez ordre au préfet du département du Tarn de choisir les cinquante prêtres les plus mauvais qui sont à Parme, et cinquante des plus mauvais de Plaisance... Ces prêtres doivent être embarqués pour la Corse.

L'empereur au ministre des cultes

17 février 1811.

... Quant aux sieurs Boni, Ascensi et Toni, qui n'ont pas prêté serment, dirigez-les sur Toulon, et là, seulement, vous leur ferez signifier qu'ils vont en Corse. Vous donnerez des ordres pour leur embarquement.

L'empereur au ministre des cultes

2 mars 1811.

Monsieur le comte, je désire que cent autres prêtres des plus mauvais soient dirigés, de Parme et de Plaisance, sur la Spezzia, et de là, embarqués pour la Corse. Faites part de ces mesures au ministre de la police, et envoyez en Corse les fonds nécessaires. Ecrivez au général Morand, pour que tous ces prêtres soient débarqués à Bastia, et réunis tous sur un seul point.

On comprend que ces lettres aient été omises, comme beaucoup d'autres, dans la publication ordonnée par Napoléon III; malgré ces omissions, elle contient encore bien des lettres qui ne sont pas à l'honneur de Napoléon Ier

De ces lettres, M. le comte d'Haussonville concluait que deux cents prêtres environ avaient été déportés en Corse, dans une période de quelques mois. Il avait raison, en voyant dans ces déportations une

persécution religieuse, mais il se trompe sur la durée et sur l'importance de la persécution. Un écrivain, M. J. Destrem (1) a découvert, dans les archives de la marine, des documents qui constatent que les déportations ont continué jusqu'à la chute de l'Empire, et qui permettent d'évaluer à cinq cents au moins le nombre des prêtres ainsi déportés sans jugement.

Quel crime avaient donc commis ces prêtres? Les uns restaient fidèles à leur souverain légitime, le Souverain Pontife, et refusaient le serment que l'empereur prétendait leur imposer; les autres refusaient de reconnaître l'intrus que l'empereur voulait imposer à l'église de Florence. Aucun grief sérieux n'est allégué contre eux dans les pièces citées ou analysées par M. Destrem, qui, lorsqu'il rend justice à ces victimes de la tyrannie impériale, n'est certainement pas guidé par une affection bien vive pour l'Église catholique. Le ministre de la police et le ministre de la marine disent simplement que « des prêtres turbulents et perturbateurs » doivent être envoyés en Corse. Le choix de ce lieu de déportation pourrait surprendre, si l'on ne se rappelait que les Anglais, étant maîtres de la mer et ayant établi sur toutes les côtes de l'empire français un blocus plus ou moins actif, il aurait été difficile d'envoyer plus loin des bâtiments français sans les mettre en grand hasard. Même pour la courte traversée de Livourne ou de la Spezzia à Bastia, il y avait quelquefois des dangers, et des bâtiments étaient obligés de revenir à leur point de départ ou de se réfugier à Toulon.

Les prêtres déportés appartenaient, soit aux États romains, soit aux duchés de Parme et de Plaisance, soit au grand-duché de Toscane. En même temps qu'eux, on déportait en Corse, soit des conscrits réfractaires en assez grand nombre, soit des personnages qu'on incorporait dans quelque régiment, quoiqu'ils eussent dépassé l'âge du service militaire. Ainsi, sur l'un des états publiés par M. Destrem, sont inscrits trois Romains, déportés par ordre du général Miollis, et incorporés aux pionniers; sur un autre état, figurent trente déportés qu'on envoie au 2e bataillon colonial. Comme le dit M. Destrem, ces incorporations remplaçaient les lettres de cachet, avec cette seule différence que, en général, les lettres de cachet étaient mieux justifiées et punissaient des fautes réelles.

Il serait sans intérêt de relever les noms de tous ces déportés :

(1) *Revue historique.*

prêtres, curés, chanoines; il suffira d'indiquer les principaux et de signaler quelques incidents.

Les déportations ont commencé dans le premier semestre de 1811, pour s'arrêter seulement en avril 1814, au moment de l'abdication de l'empereur. Dans le premier semestre de 1811, il est parti de Civita-Vecchia, seulement, trente et un prêtres et trente-huit conscrits réfractaires; et des expéditions avaient également lieu de Livourne, de la Spezzia et de Gênes. Les convois étaient d'importance variable; tel bâtiment n'avait que deux ou trois déportés, tel autre en emportait une centaine. Quand les déportés étaient nombreux, ils souffraient d'autant plus que les bâtiments étaient de faible tonnage; il en résultait des maladies épidémiques. Parfois la traversée était encore assez longue, soit à cause des croiseurs anglais qu'il fallait éviter à tout prix, soit à cause des vents contraires.

Dans un convoi de déportés partis de Gênes, on trouve un diacre du nom de Lambruschini; son âge ne permet pas de le confondre avec le cardinal Lambruschini, qui fut plus tard le principal ministre de Grégoire XVI, mais on peut croire qu'il s'agit d'un de ses parents.

Le 15 mars 1811, la goëlette la *Levrette* partait de Livourne avec deux prélats, le coadjuteur de l'évêque de Torrinieri, et Mgr Thomas d'Arezzo, archevêque de Séleucie *in partibus*. Mgr d'Arezzo avait été représentant du Saint-Siège en Russie; il avait dû quitter Saint-Pétersbourg, à la suite d'un refroidissement dans les relations entre les deux cours, et il était à Dresde, attendant que les circonstances lui permettent de regagner son poste, lorsque l'empereur Napoléon y passa en 1806. L'empereur manda le prélat, qui se rendit à son appel, et il lui fit une scène des plus violentes, à la suite de laquelle il lui donna l'ordre de retourner à Rome; il le chargeait d'une mission pour le Pape, qui consistait à décider Sa Sainteté à entrer dans la ligue contre l'Angleterre. Naturellement la mission ne réussit pas, et lorsque Pie VII eut été enlevé de Rome, Mgr d'Arezzo fut compris dans les « prêtres turbulents et perturbateurs » qu'on devait déporter en Corse. Plus tard, il s'évada de la résidence qui lui avait été assignée.

Au mois de mai, deux anciens généraux d'ordres monastiques, MM. Debonis et Toni, devaient être envoyés en Corse; la présence de croiseurs anglais ne permit pas leur départ, qui eut sans doute lieu plus tard.

Dans un convoi de cinquante prêtres, expédiés de la Spezzia, sur l'*Adonis*, se trouve un chanoine de Florence, du nom de Mancini; c'est sans doute celui qui fut enfermé dans la forteresse de Fenestrelle, pour avoir publié le bref concernant M. d'Osmond, l'archevêque intrus de Florence.

Un des plus émouvants épisodes de cette persécution est la déportation des trappistes de la Cervara, qui s'étaient permis de résister à des ordres tyranniques. Tous les religieux, au nombre de vingt-sept, furent arrêtés à la fin de juillet 1811; ils furent traînés de prison en prison jusqu'à la fin du mois d'août, où ils furent transportés dans l'île de Caprara. Pour les punir de leur résistance, on ne se contenta pas de les interner dans quelque village de Corse, où la piété des fidèles aurait pu apporter des adoucissements à leur sort, on les enferma dans un fort, où plusieurs prêtres déportés vinrent les rejoindre, pour avoir de nouveau et énergiquement refusé de prêter le serment qu'on leur avait déjà demandé en Italie. Parmi ces trappistes se trouvaient quelques Français, dont nous nous faisons un devoir d'inscrire ici les noms : Augustin-Benoît-Joseph Viet, natif de Gisors; Jean-Jacques Dole, natif de Strasbourg; Louis-Marie Gervais, natif de Lyon; Jean-Pierre Josas, natif de Saint-Hilaire (Ariège). Le supérieur Hugues Burdet était également Français; il était né à Anse, département du Rhône. Seul de tous les ecclésiastiques déportés, il fut frappé par un jugement. Traduit, non devant un tribunal, mais devant une commission militaire, il fut condamné à dix ans de bannissement, « comme convaincu du crime de provocation à la rébellion ». Cela veut dire qu'il avait encouragé ses religieux à faire leur devoir. Au lieu de le bannir, on le trasporta à l'île de Caprara, où il retrouva ses frères.

Dans les premiers mois de 1814, au moment même où l'empire s'écroulait, les déportations continuaient; toutefois elles avaient changé de nature : au lieu d'arrêter de nouveaux prêtres, on mettait à l'abri ceux qui étaient détenus ou internés dans les villes que les progrès des alliés forçaient à abandonner. Le dernier convoi, qui n'était en réalité qu'un transfert de prisonniers, fut dirigé sur le château d'If.

M. Destrem fait ressortir cette préoccupation des autorités impériales qui ne veulent pas délivrer leurs prisonniers; il a raison, mais il aurait pu ajouter que c'était de tradition révolutionnaire. Au 9 thermidor, au moment de la lutte de la Convention contre Robes-

pierre et la Commune, les deux partis se préoccupaient presque autant de maintenir dans les prisons les innombrables détenus que de s'assurer la victoire, et cependant la guillotine attendait les vaincus.

Des pièces publiées ou analysées par M. Destrem, il ressort qu'on ne peut évaluer à moins de cinq cents le nombre des prêtres italiens déportés ; et cependant il a été affirmé par l'empereur lui-même qu'il n'y avait jamais eu plus de cinquante-trois prêtres détenus par suite des dissentions avec Rome et qu'ils l'avaient été légitimement. Ces deux affirmations se valent; elles sont aussi fausses l'une que l'autre.

Voilà les faits, ils sont curieux et instructifs. En même temps qu'ils font honneur au clergé italien, ils montrent que, dans les dernières années de l'empire, l'Église était frappée du haut en bas, et que, pendant que le Pape était captif à Savone et à Fontainebleau, de pauvres moines, d'humbles prêtres étaient déportés ou emprisonnés. Cela explique la chute de Napoléon, tombé si rapidement du faîte de la puissance.

L'auteur de ce travail, qui est certainement républicain et très probablement protestant, a fait une œuvre utile et qui tourne à l'honneur de l'Église. Très sobre de réflexions, il se borne généralement à publier ou analyser les documents. C'était ce qu'il avait de mieux à faire, car quelque courtes que soient ses réflexions, il s'y est glissé bien des fausses notes. Ainsi, à l'empire , coupable de tant de déportations sans jugement, il oppose la république, qui n'a pas déporté quatre cents personnes ; le rapprochement est malheureux. Certes, l'empire est coupable et la « déportation corse » a bien un « aspect d'illégalité flagrante et d'inqualifiable brutalité », mais qu'est-ce que cette déportation auprès du massacre des prêtres dans les prisons de Paris aux journées de septembre ; auprès des condamnations des tribunaux révolutionnaires envoyant à la mort sur une simple constatation d'identité les prêtres insermentés et même les religieuses ; et enfin auprès de la persécution du directoire, se faisant donner, par la loi de germinal, après le 18 fructidor, le droit de déporter sans jugement tout prêtre insermenté. Si l'empire est coupable, la république l'est bien davantage.

Un « maître en écriture sainte » prêchait en 1346 avec un immense succès ; un « ami de Dieu », ayant été trois fois averti en songe, vint l'entendre pour voir si « Dieu voulait faire là son

œuvre. » Il l'entendit, le prit pour confesseur, et finit par lui demander un sermon sur la manière d'arriver à la plus haute perfection. Le maître y consentit; mais bientôt les rôles changèrent : l'ami de Dieu lui prouva qu'il n'était qu'un pharisien, et le maître vaincu se mit sous sa direction. L'ami de Dieu lui prescrivit de se retirer dans sa cellule et de méditer sur ses erreurs; il obéit. Après cette retraite, il reprit ses prédications et produisit des fruits merveilleux de salut. Neuf ans plus tard, il mourut, ayant auprès de son lit de souffrance l'ami de Dieu auquel il légua ses papiers. Trois jours après, l'ami de Dieu vit en songe le maître, qui était sur le point d'entrer au ciel. Il fit part de sa vision au prieur et aux frères du couvent où le maître était mort, et il écrivit le *Livre du Maître*, où était racontée la conversion du maître, et qui contenait en outre six de ses sermons.

Voilà très brièvement résumé le récit de la conversion du célèbre prédicateur Tauler, l'un des plus illustres enfants de saint Dominique, tel que nombre d'historiens l'ont accepté; or ce récit est faux; et M. l'abbé Pantaléon Mury, s'appuyant d'une remarquable étude du P. Deniffe, l'établit dans un des derniers numéros de la *Revue des Questions historiques.*

D'abord, Tauler n'a pas été maître en écriture sainte ou docteur en théologie, ce qui revient au même; il n'est pour ses contemporains que frère Tauler, ou tout simplement Tauler; il s'exclut lui-même de la liste des docteurs.

Dans la vie singulièrement active de l'illustre prédicateur, on ne trouve pas place pour les deux années de retraite dont parle le *Livre du Maître.* Essayera-t-on de les placer de 1345 à 1348; mais l'on voit Tauler prêchant en 1346 et 1347; de plus, comme il est mort en 1361, cela ne s'accommode pas avec la période de neuf ans, indiquée dans le récit. En reculant la retraite et la plaçant de 1350 à 1352, on a la période de neuf ans; mais, à cette époque, des témoignagnes certains montrent Tauler prêchant et confessant.

Le récit de la mort du maître ne concorde pas avec la mort de Tauler; le maître meurt dans son couvent, entouré de ses frères, et Tauler est mort à Saint-Nicolas *in undis*, couvent de dominicaines, où il s'était rendu pour voir sa sœur. De plus le *Livre du Maître* fut envoyé aux religieux de la maison de l'île Verte à Strasbourg, or ce couvent était occupé, non par des dominicains, mais par des augustins.

Enfin, et ce n'est pas là l'argument le moins sérieux, les sermons de Tauler diffèrent essentiellement de ceux du maître. Le premier indique loyalement les auteurs auxquels il fait des emprunts, tandis que le second ne donne jamais cette indication. Tauler joint à une grande richesse de doctrine une forme excellente ; le maître dissimule un fond très pauvre sous une phraséologie diffuse. Autant Tauler évite les anecdotes scandaleuses, autant le maître les recherche. Tauler s'abstient de déclamations contre le clergé, le maître en est prodigue. On reconnaît dans Tauler le théologien formé à l'école de saint Thomas, et le maître est si peu théologien qu'on se demande si même il était prêtre.

Dans le maître, on peut trouver un précurseur lointain de Luther, ce que l'esprit le plus prévenu ne trouvera certainement pas dans Tauler. Peut-être cette circonstance n'aura-t-elle pas peu contribué à propager la légende de la conversion de Tauler; les protestants qui, surtout dans les premiers temps, cherchaient dans l'Église des prédécesseurs, n'auront pas laissé échapper l'occasion d'enrégimenter dans leurs rangs un des plus illustres prédicateurs du quatorzième siècle, une des gloires de l'ordre de saint Dominique.

Le P. Deniffe a cherché ce qu'on pourrait appeler la genèse de cette légende et il est arrivé à cette découverte. En 1436, soixante-quinze ans après la mort de Tauler, on publia dans un même manuscrit les sermons de l'illustre dominicain et l'histoire de la conversion du maître; cette réunion s'explique assez facilement, par ce fait qu'on croyait que le maître appartenait, comme Tauler, à la famille de saint Dominique. Une vingtaine d'années plus tard, en 1458, un manuscrit appelait Tauler maître (*meister*) ; de là à l'identification de maître converti par l'ami de Dieu avec Tauler, il n'y avait qu'un pas, qui fut bientôt franchi. Et presque tous les historiens ont répété, comme cela s'est vu pour nombre d'erreurs historiques ainsi érigées en axiomes.

Quoi qu'il en soit, la légende nous paraît détruite. Il resterait à savoir quel est le maître dont la conversion est racontée ; mais nous inclinerions volontiers à croire, avec le P. Deniffe, que le *Livre du maître* n'est pas un récit, mais une de ces allégories qui rentraient si bien dans les goûts de l'époque.

Au mois de novembre dernier, la ville de Bologne élevait, avec l'approbation du gouvernement, un monument à l'illustre Galvani.

Voilà certes un monument dont l'érection est justifiée autant par la science que par les services de l'homme auquel cet honneur est décerné; cela n'arrive pas toujours, et bien des nullités, plus ou moins bruyantes, encombrent de leur image de pierre les places publiques de la France, de l'Italie et d'autres pays, sans parler des célébrités malsaines auxquelles on n'aurait dû élever une statue que « par la main du bourreau », comme le disait Joseph de Maistre, pour Voltaire.

Si donc les habitants de Bologne s'étaient bornés à élever une statue, méritée à leur illustre compatriote, il n'y aurait rien à dire; mais l'œuvre a été faite par des révolutionnaires, qui ont voulu profiter de l'occasion pour enregistrer Galvani parmi les précurseurs de la libre-pensée. Ils ont trouvé que ce nom ferait bien dans le catalogue de leurs gloires contestables. Sans donc s'arrêter à ce fait que le savant professeur d'anatomie et de physiologie était, au moment où il découvrit la loi qui a immortalisé son nom et marqué un si grand progrès dans la science, professeur à l'université pontificale de Bologne, justement surnommée la savante; ils ont célébré dans Galvani un homme de l'Italie-une et de la libre-pensée; cela se tient souvent. Or un bon frère franciscain, qui connaissait un peu mieux que les révolutionnaires ses compatriotes l'histoire de Galvani, s'est indigné de cette audace. Dans une très intéressante lettre aux journaux italiens, il a rétabli les faits. Il prouve, par des arguments irréfutables que Galvani, en digne professeur d'une université pontificale et en *vrai* savant, fut « pieux, dévot, adonné aux pratiques d'une foi vive et éclairée. » Comme beaucoup d'autres savants, une vraie science l'avait rapproché de Dieu. Ne se bornant pas aux pratiques ordinaires de la vie chrétienne, Galvani s'était fait recevoir du tiers ordre de saint François ; le bon frère en donne, en ces termes, la preuve authentique :

En notre couvent de l'*Osservanza*, assis sur une des colonnes qui couronnent Bologne, on trouve un livre manuscrit du siècle dernier : *Mémoire* ou *Catalogue* des associés de la pieuse confrérie du tiers ordre de saint François d'Assises. Là, sous la date du 26 mai 1779, on lit : « Louis Galvani fut revêtu de l'habit du tiers ordre de notre patriarche « séraphique François d'Assises par le P. Frédéric de Bologne, en ce « couvent de Saint-Paul du Mont. » Et plus bas : « Le 19 juin 1780, le « susdit a fait entre les mains du même père la profession de l'ordre. »

Voilà qui est net : Galvani s'honorait de la qualité de tertiaire de saint François; les révolutionnaires italiens doivent donc le rayer de leur catalogue, car on ne peut appartenir en même temps à la révolution et au tiers ordre franciscain. En rendant hommage à leur glorieux compatriote, ils ont rendu un hommage, d'autant moins suspect qu'il est involontaire, à la science catholique et à la religion qui, suivant la conclusion de la lettre du bon frère franciscain, « loin de couper les ailes de l'intelligence, l'élève aux régions sublimes et donne des grands hommes comme Galvani. »

A. Rastoul.

LA « LITTÉRATURE » DE L'ARTICLE 7 !

Tel est le titre d'un article, publié par l'*Univers*, que nous sommes heureux de reproduire ici. — Les lecteurs de la *Revue du monde catholique*, tous amis de la *Société de Librairie catholique*, n'y verront pas, sans quelque satisfaction, le rang qu'elle y occupe. Sur quinze ouvrages qui ont contribué au triomphe de la liberté des catholiques, dix ont été publiés par les soins de M. Victor Palmé. Sur toutes les grandes questions à l'ordre du jour, le catalogue de la *Société* est un véritable arsenal.

Jeudi a commencé au Sénat la discussion de cet article 7 du projet Ferry, dont on a pu dire qu'il était toute la loi. En raison de l'importance des intérêts qui y sont engagés, la lutte sera vive. Le droit divin de l'Église, le droit naturel des pères de famille, la liberté de l'enseignement chrétien, sont ici en cause : il n'y a pas de débat plus grave que celui-là.

Nous savons que les congrégations religieuses d'hommes et de femmes, toutes solidaires en cette question, s'y préparent par la prière; tous les vrais catholiques se joindront à elles. Humainement, ce qu'il était possible de faire a été à peu près fait. Les évêques ont parlé, les meilleurs citoyens ont protesté auprès du gouvernement du pays, les amis de la liberté de l'enseignement ont lutté devant l'opinion, et par la parole et par la plume. Il ne reste plus au Sénat qu'à prononcer.

A la veille de ce grand débat, nous croyons utile de rappeler quelques-unes des publications dont l'article 7 en particulier a été l'objet.

En premier lieu, il faut citer les lettres et pétitions adressées aux pouvoirs publics par nos évêques. La première réponse aux projets Ferry est venue de l'épiscopat, et celui-ci s'est trouvé unanime pour défendre,

avec la liberté de l'enseignement, le droit des congrégations religieuses. Tous ces documents, si graves, si remplis de raison et de force, qui suffiraient à faire la lumière sur le débat, ont été réunis en volume, avec une introduction d'un des plus anciens combattants de nos luttes religieuses, que nos lecteurs nous permettront d'appeler ici un maître dans le journalisme (1).

Des ouvrages considérables ont paru successivement à propos de l'article 7. Nous mentionnerons ceux des RR. PP. Félix et Daniel, que leur autorité et leur nom appelaient dans la lutte. L'éloquent conférencier de Notre-Dame a placé *l'article 7 devant la raison et le bon sens* et confondu son auteur (2). Le P. Daniel est entré dans l'histoire et a montré *les Jésuites instituteurs de la jeunesse française aux dix-septième et dix-huitième siècles* (3), les plus beaux et les plus brillants des temps modernes. Un de ses confrères, qui cache sous le pseudonyme d'Antonin Lirac un historien, un écrivain et un polémiste, a repris la suite de l'histoire en montrant *les Jésuites et la liberté religieuse sous la Restauration* (4).

La polémique a provoqué des œuvres multiples, attaques vives et spirituelles contre la loi Ferry, réponses brillantes et décisives aux orateurs du ministre de l'instruction publique. Nous rappellerons seulement les *Lettres à M. Paul Bert* (5) du P. Ch. Clair; les brochures du P. G. Longhaye, *Suis-je Français? — Balaam à Versailles* (6), enlevées les unes et les autres à un grand nombre d'éditions, pour la confusion des malencontreux auxiliaires de M. J. Ferry. Nous citerons encore : *L'innocence de M. Paul Bert démontrée par un bibliophile* (7); *le Discours de M. Bertauld devant l'Histoire et la Logique*, réfutations rapides et complètes, ici des falsifications, là des erreurs et des ignorances de l'un et l'autre orateur (8). A côté de ces défenses nées de la discussion, nous rappellerons aussi le beau livre du P. Chauveau : *Au service du pays* (9), qui est la justification fournie par l'éloquence du sang de l'enseignement chrétien et patriotique des Jésuites.

Comme œuvres plus générales de polémique, le livre éloquent et vigoureux de M. Paul Féval : *les Jésuites!* (10); l'opuscule de M. Ch. Buet :

(1) Lettres de l'Épiscopat français *à propos des projets Ferry*, avec une introduction, par M. *Eugène Veuillot*. Paris, Palmé, 1 vol. in-8°, 5 francs.
(2) Paris, Palmé.
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*
(5) Paris, Lecoffre.
(6) Paris, Dentu.
(7) Paris, Lecoffre.
(8) *Idem.*
(9) Paris, Palmé.
(10) *Idem.*

Qu'est-ce qu'un Jésuite (1)? fournissent des réponses toujours nouvelles aux accusations toujours anciennes dirigées contre les Pères de la Compagnie de Jésus. *Les deux Frances!* de M. d'Avesne, *la Franc-Maçonnerie et les projets Ferry* du même, jettent, d'une manière différente, un grand jour sur la question de l'article 7 (2).

Au point de vue du droit, il faut rappeler le savant traité de M. Ch. Jacquier, avocat, *De la Condition légale des Associations religieuses en France* (3); l'excellent résumé de M. Ravelet, *les Jésuites et les Associations religieuses devant la loi* (4); une brochure très substantielle d'un anonyme, *de la Situation légale des associations religieuses non autorisées* (5).

Tous ces écrits reprennent aujourd'hui une valeur et une opportunité que l'imminence du débat rend plus appréciables. Nous les rappelons pour qu'ils servent à la défense des intérêts majeurs remis à la décision du Sénat, et parce qu'ils survivront à la discussion, quelle qu'en soit l'issue. Les droits et les services des Jésuites y sont consignés à perpétuité; on les y retrouvera tôt ou tard, avec les arguments de la conscience et de la liberté, s'il faut lutter de nouveau pour reprendre ce que les lois de 1850 et de 1875 avaient fini par concéder. (*Univers.*)

Arthur Loth.

(1) Paris, Palmé.
(2) Paris, Reichel.
(3) Paris, Palmé.
(4) *Idem.*
(5) *Idem.*

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

29 *février.* — A Paris, M. Bartholoni, candidat conservateur, est élu conseiller municipal pour le quartier Saint-Thomas-d'Aquin, par 1,741 voix contre 1,216 données au docteur Curie, républicain. — Dans le dix-neuvième arrondissement, M. Reygal, républicain, *sans concurrent*, est élu par 642 voix sur 1,437 électeurs. — M. Gautier fils, candidat conservateur, est élu député dans la Charente, par 7,267 voix contre 6,877 données au docteur Barillier, candidat républicain. — L'élection législative dans l'Aude n'aboutit qu'à un ballotage. — Décret révoquant M. Vinoy, grand chancelier de la Légion d'honneur, et M. le général Durand de Villiers secrétaire général de l'ordre. — Le général Faidherbe est nommé en remplacement du général Vinoy, et le général Rousseau en remplacement du général Durand de Villiers. — Arrestation à Thionville d'un complice d'Hartmann. Le prince Orloff poursuit activement la demande d'extradition de cet assassin. — La police à Breslau fait une descente chez dix-neuf personnes soupçonnées de faire de l'agitation socialiste et de répandre des écrits révolutionnaires. Elle saisit un grand nombre de brochures.

1er *mars.* — Décret portant plusieurs nominations et promotions dans les chancelleries. — Le *Journal officiel* enregistre une troisième série d'épurations dans le personnel des percepteurs. — La police de Berlin prévient les autorités russes que les nihilistes se proposent de faire sauter, le 2 mars, les trois principales rues de Saint-Pétersbourg. — Effroi général causé en Russie par l'affichage des proclamations incendiaires des nihilistes. — Les relations du Vatican avec le gouvernement brésilien se tendent de plus en plus, le Saint-Père se montre peu disposé à sanctionner la nomination du candidat proposé par le gouvernement pour le siège d'Olinda. — Les négociations entre le Saint-Siège et la cour de Berlin, quoi qu'en disent certains journaux, se poursuivent par l'intermédiaire du nonce de Vienne d'une manière très active. — L'assassin espagnol Otero fait appel devant la cour de cassation du jugement qui le condamne à la peine de mort. — Au Sénat, M. Lucien Brun présente un

amendement sur l'article 1er tendant à revendiquer en faveur des élèves des Universités libres le droit de se présenter aux trois examens pour l'obtention des grades de bachelier, de licencié et de docteur.

2. — Au Sénat, nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi voté par la Chambre des députés, relatif à l'enseignement secondaire des jeunes filles. Huit commissaires sont pour l'adoption du projet de loi. Un seul lui est hostile. — La commission de l'état-major adopte définitivement le projet de loi présenté par le ministre de la guerre, sauf une seule modification. — Léon XIII prononce le discours suivant, en réponse à l'adresse lue par le cardinal doyen, l'Eme Di Pietro, dans l'audience solennelle du 2 mars, veille de l'anniversaire du couronnement du Saint-Père.

« Nous accueillons avec un véritable bonheur les félicitations et les vœux qui, par votre intermédiaire, Monsieur le Cardinal, Nous sont exprimés au nom de tout le sacré Collège, à l'occasion du deuxième anniversaire de Notre couronnement. Les liens de l'affection toute spéciale qui Nous unit si étroitement à tous et à chacun des membres du sacré Collège, Nous rendent ces souhaits souverainement agréables et Nous excitent à vous témoigner notre gratitude dans les termes de la plus vive satisfaction.

« Pendant les deux années déjà écoulées de Notre pontificat, au milieu des soins très graves du ministère apostolique, bien supérieur à Nos pauvres forces, Nous Nous sommes senti grandement réconforté, non seulement par le secours céleste qui Nous a été accordé opportunément, mais aussi par l'assistance empressée et assidue que Nous a toujours prêté le sacré Collège. Et, tandis que nous gardons la confiance de ne voir jamais Nous manquer l'un et l'autre secours, ce Nous est aussi un motif de concevoir de bonnes espérances et de persévérer résolument dans la voie entreprise, que de connaître la force divine et l'efficacité surnaturelle dont Jésus-Christ a voulu que son Église et le pontificat romain fussent dotés pour le bien de la famille humaine.

« Vous venez de le rappeler très opportunément, Monsieur le Cardinal. A travers tous les siècles, même dans les temps les plus barbares et les plus périlleux de l'ère chrétienne, l'Église de Jésus-Christ et les pontifes romains ont été, pour les nations, les apôtres du salut et les maîtres de la véritable civilisation. Par la pure lumière des vérités évangéliques, ils ont dissipé les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance ; ils ont maintenu fermes, contre tous, les principes d'ordre et de justice ; ils ont éteint les discordes civiles, et dans la paix par le moyen de la charité ils ont uni, les esprits les plus contraires; aux princes, ils ont concilié le respect, l'obéissance, l'amour de leurs sujets ; aux peuples, ils ont procuré des secours correspondant aux divers besoins de la vie spirituelle et terrestre. — Les progrès mêmes, vraiment dignes de ce nom, desquels

notre époque est si fière, doivent beaucoup à l'action bienfaisante de l'Église, qui, de mille manières, les provoque, les bénit et les fait servir au profit véritable de l'homme.

« Ah! combien l'avenir ne serait-il pas plus épouvantable si, en ces temps de complots si audacieux, d'un si terrible déchaînement des passions, il n'y avait pas au monde l'Église, cette arche de salut, cette cité de refuge où sont gardés, pour la défense commune, la vérité religieuse et les principes de toute justice!

« Puisque donc il a plu au Seigneur, dans ses inscrutables desseins, de confier à Nous, comme au chef de l'Église, ce pouvoir surhumain et providentiel, c'est Notre devoir d'en maintenir les droits intacts et inviolables contre les prétentions de qui que ce soit et d'en réclamer constamment l'indépendance et la liberté. Nous sommes aussi pénétré du devoir qui Nous incombe de faire de mieux en mieux connaître et aimer l'Église, d'en répandre du mieux que Nous pouvons les bienfaisantes influences sur tout l'univers et de lui concilier l'adhésion et le respect de tous.

« A ce très noble but, Nous avons consacré et Nous consacrons nos forces et tous les instants de Notre vie, assuré que Nous sommes de pouvoir toujours compter sur la coopération efficace du sacré Collège, assuré aussi que, dans cette époque orageuse, l'Eglise saura, comme toujours, se montrer la véritable bienfaitrice de l'humanité, et le pontificat romain le vrai secours des peuples.

« Animé de cette confiance, il Nous est doux d'accorder du fond du cœur la bénédiction apostolique à vous, Monsieur le Cardinal, et à tout le sacré Collège, comme le gage de notre affection toute particulière et comme l'augure des faveurs célestes. »

Le chargé d'affaires de Russie et un capitaine attaché à l'ambassade de Constantinople essuient deux coups de feu pendant une promenade à cheval hors de la ville. — Discussion au Reichstag allemand du projet de loi d'augmentation de l'effectif militaire. Le maréchal de Moltke, ministre de la guerre, prononce un discours dans lequel il essaye de démontrer qu'il faut voter le projet de loi pour protéger le pays contre les étrangers et assurer la paix. — Le général Melikofi désigne comme membres de la nouvelle commission exécutive, instituée récemment en Russie, le comte de Palhen, M. de Rentern, le prince Ourousoff et le général Ignatieff. — L'empereur Alexandre, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avénement au trône, reçoit des députations de Pologne et des provinces basques. Cet anniversaire est célébré à Saint-Pétersbourg par un service religieux, et la réception officielle au palais d'Hiver des délégués de l'armée, des grands corps de l'État et des membres du corps diplomatique. — Les grandes puissances, excepté

l'Italie, adhèrent à la proposition relative à la création d'une commission de liquidation internationale concernant la dette égyptienne.

3. — Le *Journal officiel* signale un nouveau mouvement dans le personnel des receveurs particuliers. — La Chambre des députés nomme la nouvelle commission du budget. Quatorze membres de l'ancienne commission ne sont pas réélus. — Promulgation de la nouvelle convention télégraphique conclue entre la France et l'Espagne, et fixation d'une taxe uniforme de 25 centimes par mot. — Anniversaire du couronnement de Léon XIII. A cette occasion une messe solennelle est dite à la chapelle Sixtine. Tous les ambassadeurs en grand costume, 31 cardinaux, 100 archevêques et évêques y assistent ainsi qu'un grand nombre de personnages. — L'empereur Guillaume adresse à l'empereur de Russie, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avènement au trône, une lettre de chaleureuses félicitations, contre-signée par le chancelier de l'empire allemand. — Retour momentané du prince de Hohenlohe à Paris. — Le consul de France soumet officieusement à l'approbation du gouvernement égyptien le projet de décret relatif à la nomination de la commission internationale pour la liquidation des finances égyptiennes. — Le gouvernement persan abandonne le projet d'une expédition dont le but était d'occuper Seistorn et Hérat. — Les Chiliens organisent une expédition pour marcher sur Lima. — Le nouveau gouvernement du Pérou arme la population péruvienne pour résister jusqu'à la dernière extrémité.

4. — M. Henri Brisson est élu président de la commission du budget de 1881 ; sont nommés : M. Langlois, vice-président ; M. Goblet, deuxième vice-président ; MM. Thomson, Hérault, Le Faure et Raynal, secrétaires. — La commission d'initiative prend en considération la proposition de loi présentée par plusieurs députés pour assurer le secret du vote dans tous les scrutins. — La même commission prend également en considération la proposition de M. Bernard, relative aux contrats d'assurance, tendant à établir l'impôt sur la valeur du capital assuré, au lieu de le percevoir sur le montant de la prime. — La commission relative au recrutement de l'armée délègue un de ses membres pour s'aboucher avec le ministre de la guerre, et trouver un moyen de remplacer ou de supprimer le volontariat d'un an. — Appel de l'armée territoriale en deux périodes. La première période d'appel s'ouvrira le 3 avril et sera close le 17 avril ; la seconde période commencera le 8 mai pour finir le 22 mai. — Nouvel attentat nihiliste contre le général comte Loris Melikoff, gouverneur de Saint-Pétersbourg. Un jeune homme lui tire presque à bout portant un coup de revolver sans le blesser. — La cour de Cassation de Rome annule une sentence de la cour d'appel de Bologne, et déclare que l'Internationale est une association de malfaiteurs et non une association politique. — Réception par le Saint-Père, en audience de

congé, de M. le marquis de Gabriac, ambassadeur de France au Vatican.

5. — M. Bérenger, sénateur, au nom du centre gauche, proteste au Sénat, contre l'artiche 7 du projet de loi Ferry, et lui porte un coup mortel. — Distribution à la Chambre d'un projet de loi portant création d'une caisse d'épargne postale. — Le gouvernement fait avertir certains personnages de nationalités étrangères se réunissant depuis quelques jours au sujet de l'affaire Hartmann, qu'il est décidé à empêcher toute manifestation quelconque en faveur de l'inculpé. — Formation d'un régiment indigène en Cochinchine par les soins du général de Trentinian, commandant supérieur des troupes de la colonie française. — Interrogatoire et aveux de l'assassin qui a tiré sur le général Loris Melikoft, gouverneur général de Saint-Pétersbourg. Cet assassin est condamné à mort par la cour martiale et exécuté immédiatement sur la place Semenowski. — Nomination d'Edhem pacha au poste d'ambassadeur de a Turquie à Paris.

6. — Décrets rendant applicable, aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, de la Guyane, du Sénégal, des établissements français de l'Inde, de la Cochinchine et de Saint-Pierre et Miquelon, la législation métropolitaine sur la presse. Nomination de M. Albert Grévy, comme sénateur inamovible, en remplacement de M. Crémieux, décédé. — La commission Laisant, chargée de trouver un mode de remplacement du volontariat, adopte une disposition qui permettrait au ministre de la guerre de renvoyer dans leurs foyers un nombre déterminé de jeunes gens à la fin de la première ou de la deuxième année. — Le conseil d'État adopte la rédaction définitive du projet de loi sur l'avancement dans l'armée soumis à son examen par le ministre de la guerre. — A la suite de l'attentat commis contre le général Loris Melikoft, le général Costanda, commandant de l'artillerie à Saint-Pétersbourg, fait faire des perquisitions dans toutes les casernes d'artillerie. Ces perquisitions amènent plusieurs arrestations d'officiers de cet arme, qui sont traduits devant un conseil de guerre. — Adresse *de la pire espèce* envoyée par les radicaux *écarlates* de France aux nihilistes russes pour les encourager dans leurs criminelles tentatives.

7. — Double élection sénatoriale à Périgueux pour pourvoir au remplacement de MM. Magne et Paul Dupont, décédés. — MM. de Fourtou et de Bosredon, conservateurs, sont élus à une très forte majorité. — Les divers groupes du Reichstaz élisent leurs représentants à la commission de 21 membres, chargés d'examiner le projet de loi militaire. — Audience solennelle accordée par le Saint-Père aux savants du monde catholique, à l'occasion de la fête de saint Thomas d'Aquin, environ trois mille personnes sont présentes, et parmi elles plusieurs cardinaux et de nombreux évêques. M. Treppi, promoteur de cette démonstration, lit une adresse faisant l'éloge du grand auteur de la philosophie catho-

lique. Le Pape répond dans un long discours; il démontre que la philosophie de saint Thomas d'Aquin est aujourd'hui comme une ancre de salut pour la société ruinée dans ses bases. Le Saint-Père constate la sublimeté de cette philosophie si admirablement utile à l'unité de l'Église. Il en recommande l'adoption à tous les instituts. De chaleureux vivats accueillent le discours de Léon XIII. — Les évêques catholiques des États-Unis font présenter au Pape une adresse, dans laquelle ils adhèrent à l'encyclique relative à la philosophie de saint Thomas.

8. — Réunion de la commission extraparlementaire instituée par le ministre de l'intérieur pour examiner les modifications à apporter à la législation des conseils de fabrique. M. Lepère fait à sa façon l'historique de la question et le but qu'il s'est proposé en instituant une commission administrative. — Découverte par la police de Madrid d'un dépôt d'armes de différentes sortes. — Annonce officielle des fiançailles du prince Rodolphe d'Autriche à la princesse Stéphanie, seconde fille du roi des Belges. — L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople notifie à la Porte que les puissances européennes vont nommer une commission internationale, pour discuter et régler le différend turco-grec, en prenant pour base le 13e protocole du traité de Berlin. Les décisions de cette commission seront communiquées à la Grèce et à la Turquie par une note collective des puissances. — La commission spéciale de la Chambre des représentants américains nommés pour examiner le projet du canal interocéanique de Panama affirme de nouveau la doctrine de Monroë, et déclare qu'il est de l'intérêt et du droit des États-Unis d'avoir la direction et le contrôle de tous les moyens de communication de l'Isthme, et qu'il serait dangereux pour leur prospérité et leur sécurité de laisser établir le protectorat d'une puissance européenne quelconque dans un des États indépendants du continent américain. Elle invite, en conséquence, le président des États-Unis à prendre des mesures pour obtenir l'abrogation de tout traité contraire à la déclaration qui vient d'être prise.

9. — Discours de M. Jules Simon contre l'article 7, en réponse au discours prononcé la veille par M. Jules Ferry. Ce discours porte le dernier coup à ce malencontreux article. — A la suite de dissentiments survenus entre le gouverneur civil de l'Algérie et M. Journault, secrétaire général du gouvernement de cette colonie, ce dernier fonctionnaire donne sa démission. — Les gouvernements français et anglais se mettent d'accord sur la question du Delta du Danube. — Le gouvernement égyptien reçoit notification des résolutions prises par le grand syndicat, relativement au 1500 ports de Suez qui sont en sa possession. — La vente de ces ports sera réalisée en bloc avant la fin de mars. — La garnison d'Hérat fait des préparatifs de défense contre une attaque de la Perse.

10. — Rejet de l'article 7 par 149 voix contre 128, malgré les efforts inouïs faits par M. de Freycinet pour enlever la majorité, malgré les promesses et les menaces contenus dans le discours que prononce le ministre des affaires étrangères et après une vigoureuse et ironique réplique de M. Dufaure. — Mouvement judiciaire comprenant une nomination de président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, deux nommations de conseillers à la même Cour; une nomination de vice-président, sept nominations de juge à des tribunaux de première instance, deux nominations de président à des tribunaux de première instance, treize nominations de substitut de procureur de la république et trois nominations de juge suppléant. — Un arrêté du ministre de la guerre fixe le commencement de la tournée des conseils de révision au 29 mars et la fin au 16 juin au plus tard. — La Chambre des députés et la Chambre des seigneurs, à Vienne, décident qu'une adresse de félicitations sera remise à l'Empereur et au prince impérial au sujet des fiançailles de ce prince. — La Chambre des représentants belges adopte par 97 voix contre 8 le maintien de la légation belge auprès du Saint-Siège. — Un nouveau dissentiment éclate entre le prince de Bismarck et le ministre de l'instruction publique et des cultes de Prusse, au sujet des certains réformes dans l'orthographe de la langue allemande.

11. — Décrets portant nomination d'un ministre plénipotentiaire honoraire, de consuls, d'agents vice-consuls, d'interprètes chanceliers, de drogmans chanceliers et de secrétaires d'ambassade, d'un préfet à Montauban, de neuf colonels, de dix lieutenants-colonels et de juges aux colonies. — Notification faite par le gouvernement chilien au ministre de France à Santiago, du blocus des ports péruviens d'Ilo et de Mollendo. — Décret rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies modifiant la composition du conseil d'amirauté. — Dissolution du parlement anglais, les élections générales auront lieu dans la première quinzainze après Pâques. — L'empereur d'Autriche reçoit le nonce, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Italie et de Russie, qui lui présentent les félicitations de leurs souverains et de leurs gouvernements à l'occasion des fiançailles du prince impérial. — Tentative de démonstration de la part de quelques partisans de l'*Italia irredenta*, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mazzini. Cette tentative est réprimée par la police italienne, après une légère collision.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours de conférences de M. l'abbé A. Tilloy, ancien aumônier du lycée Louis-le-Grand. 2 vol. in-12, Victor Palmé, Paris. Prix : 8 fr.

Voilà un livre de marque, de savoir, de discussion, d'apologétique, autant que de belle éloquence. On n'écrit pas avec plus de style, de mouvement et de solidité. Ces *Conférences* sont une revendication élevée et savante des enseignements de la foi, contre les attaques de l'incrédulité et de l'hostilité contemporaines. M. l'abbé Tilloy, versé dans ces graves études, s'adresse à des esprits cultivés, à la veille d'être mûrs, capables de suivre des raisonnements sérieux et serrés. « Puis-je oublier, dit-il dès la première page, que « cette jeune et intelligente famille de Louis-le-Grand était hier encore la « mienne? qu'hier encore, associé au dévouement et aux travaux des hommes « éminents qu'un choix distingué vous a donnés pour maîtres, j'avais ma « part de collaboration à l'œuvre commune? qu'hier encore j'exerçais au « milieu de vous un apostolat de l'ordre le plus élevé, puisqu'il avait pour « objet de vous initier à la science de la religion, à cette science supérieure « de la vie qui est tout ensemble le fondement essentiel et le couronnement « obligé de toute éducation sérieuse et vraiment morale? » — Ce qu'il a voulu par ses solides instructions, c'est empêcher les nuages malsains de se former sur les âmes, le verbe de l'iniquité ou de l'erreur d'étouffer dans la jeunesse qui s'ouvre à l'avenir le verbe éternel descendu du ciel, le sophisme ou les demi-vues de prévaloir contre la vérité démontrée et victorieuse. Noble travail, combat vraiment sacerdotal. L'auteur le dit ouvertement : dans le tumulte et le conflit des systèmes contradictoires qui tous, par des chemins divers, aboutissent à la négation des dogmes religieux et des lois essentielles de la raison, il y a plus qu'un intérêt de curiosité à soumettre ses systèmes au contrôle d'un examen sévère et à défendre les vérités fondamentales, compromises par le radicalisme d'une critique qui a d'autant plus de prises sur des esprits jeunes et impressionnables qu'elle se proclame l'expression de la pensée nouvelle et de l'esprit scientifique. Il importe de réduire ces prétentions à leur juste valeur, et d'enlever à cette critique, renouvelée des époques les plus troublées de l'histoire de l'humanité, les titres qu'elle s'attribue sans droit et sous lesquels elle dissimule le mensonge et l'inanité de ses assertions. C'est pourquoi, s'engageant à la suite des représentants les plus bruyants de la philosophie dite contemporaine, et visant plus particulièrement les systèmes qu'elle oppose au christianisme, M. l'abbé Tilloy s'appliquera à en démontrer l'indéniable fausseté, et cela en dévoilant la perversité de leur principe, le vice de leur méthode, la contradiction de leurs hypothèses, l'immoralité des conséquences qui en découlent. Par contre, ou plutôt parallèlement, il prouvera que les dogmes chrétiens, mis

en regard de ce qui prétend à les remplacer, expriment la doctrine la plus conforme aux instincts de notre nature, aux lois essentielles de la raison, ainsi qu'aux données de l'expérience et du simple sens commun. Car, et à bon droit, M. Tilloy n'écarte pas la raison; c'est à elle qu'il en appelle en tout argument, comme à l'instrument que Dieu nous donna pour la conquête du vrai, ou son maintien dans les esprits. S'il est démontré que Dieu a parlé, l'œuvre fondamentalement raisonnable est de s'incliner devant lui ; la révolte n'est que faiblesse d'intelligence ou perversion du cœur. Dieu, cause première, raison souveraine et infaillible, créateur du monde que sa providence régit, conserve, gouverne en maître indépendant; l'âme humaine, immatérielle et immortelle, libre, douée de volonté et d'élection, unie momentanément au corps mais distincte de lui, supérieure à lui; puis tout l'ordre religieux et moral reposant sur ces vérités; les rapports de Dieu avec le monde, les manifestations surnaturelles de son action sur l'univers et dans l'humanité, les lois et les devoirs qui en résultent: voilà les sublimes fondements de toute doctrine sage, logique, lumineuse. Le reste n'est que supposition, tâtonnement, bégaiement sans but, sans expression, sans fruit. On attaque, c'est vieux comme la passion, mais on ne détruit pas. — Cet ouvrage s'occupe aussi d'autres erreurs qui touchent plus directement au gouvernement de la vie pratique : il s'agit de démontrer que, l'existence présente n'étant pas le tout de l'homme, il importe extrêmement de ne se point méprendre sur les conditions des destinées futures et finales. Le sommet de la vie nous en dérobe le déclin. Tant que l'on ne fait que gravir, découvrant à tout pas des perspectives nouvelles, la course est belle, riante, parfumée comme un printemps; bientôt, à la descente, ce ne sont plus guère qu'aspects décolorés, devoirs austères, déceptions et regrets. Ici encore, en faisant toucher du doigt la fragilité de ce qui passe si vite et sans remède, l'enseignement religieux offre seul des conclusions conformes aux données de la raison et du sens commun. Foi, espérance, amour, il y faut cela, et il n'y faut pas moins, si l'on veut affranchir son esprit de cette fluctuation de pensées, de cette mobilité d'opinions, qui poussent tant d'hommes à déserter toutes les causes pour adorer en vaincus des dieux inconnus d'eux jusque-là, à sacrifier les principes et les devoirs aux circonstances et à l'intérêt égoïste. C'est encore la science de la religion qui suscitera ces convictions inébranlables, ces certitudes dogmatiques et morales, qui protègent la dignité humaine contre les apostasies, les petitesses, les défaillances. La doctrine chrétienne communique ces certitudes-là parce que, s'appuyant simultanément sur la foi et sur la raison, elle imprègne l'esprit de vérités positives et sûres comme l'autorité infaillible dont elles émanent, évidentes comme tout ce qui a été prouvé.

On voit, par ces idées mères, quelle est la portée et quel est le mérite des deux volumes de M. l'abbé Tilloy. Ils renferment vingt et une conférences ou *leçons*, dont les sujets sont les suivants. L'importance et la nécessité de l'étude de la religion, l'indifférence en telle matière étant déraisonnable dans son principe, funeste dans ses conséquences, suspecte dans ses causes.

Les systèmes qui excluent la religion du domaine de la science : scepticisme absolu, positivisme, et tout ce qui s'y rattache. Méthode à suivre dans les études religieuses, et comment cette méthode conduit à la certitude. —

L'existence de Dieu. Ses preuves : historique, physique, métaphysique, morale. — Après l'existence de Dieu, ses attributs; et tout de suite l'action extérieure de sa toute-puissance, la création. La genèse chrétienne, la genèse panthéiste, la genèse matérialiste; hétérogénie, transformisme, etc. — L'homme. Sa constitution, ses facultés, sa conscience, sa responsabilité, ses devoirs nombreux; la spiritualité de l'âme, le libre arbitre, l'immortalité, unité de l'espèce humaine, ses preuves; les systèmes positiviste, matérialiste et idéaliste jugés par leurs conséquences; la Providence spéciale et la prière. — Nous devons signaler plusieurs appendices : l'esprit humain et ses problèmes; l'intelligence, ses facultés et ses opérations, la vérité objective; la philosophie chrétienne et celle qui ne l'est pas; la genèse de l'erreur; le criticisme, l'hégélianisme, l'idéalisme de M. Vacherot, le naturalisme; l'animisme, l'organisme; le panthéisme, le fatalisme, le stoïcisme, le nihilisme, etc. (*Polybiblion.*)

LE TYROL ET LE PAYS DES DOLOMITES, par M. Jules Leclercq. Ouvrage enrichi d'une carte. 1 vol. in-12. — A. Quantin, éditeur.

L'auteur de ce livre est déjà connu par de nombreuses relations de voyage, dont la dernière a paru sous le titre de *un Été en Amérique.* Dans ce nouveau volume, M. Leclerq consacre quelques chapitres au Tyrol, qu'il a parcouru en alpiniste; mais c'est le pays des dolomites qui absorbe la majeure partie du livre. Ces montagnes calcaires, qui confinent au Tyrol méridional, offrent les sites les plus grandioses non seulement des Alpes, mais peut-être de l'Europe entière. Et cependant elles sont à ce point inconnues et inexplorées, qu'elles n'ont pas encore été décrites dans un livre écrit en langue française. M. Leclerq a voulu combler cette lacune; il fait connaître une contrée alpestre qui forme un monde à part, une « terre des merveilles », pour adopter l'expression des Américains. « La nature, dit l'auteur dans son avant-propos, s'y révèle dans son inépuisable fécondité, et quiconque s'est rassasié des paysages de l'Europe montagneuse fera bien de venir chercher ici d'autres impressions. »

M. Leclerq décrit *con amore* cette contrée vierge où plane encore le charme du mystère et de l'inconnu; il sait animer ses descriptions de la grande nature par de vives et chaudes couleurs.

L'ouvrage est accompagné d'une carte faite sur les lieux, qui facilite l'intelligence du texte.

LES ÉTUDES CRITIQUES SUR L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, par Ferdinand Brunetière. 1 vol. in-12. Hachette et Cᵉ, éditeurs.

Les *Études critiques sur l'histoire de la littérature française,* par M. Ferdinand Brunetière sont, assurément, un des recueils les plus complets et les plus érudits qu'il soit possible de consulter sur cette intéressante et difficile matière. L'auteur n'a point prétendu, en un volume, passer en revue les ouvrages sans nombre qui, du moyen âge jusqu'à nos jours, ont contribué à fonder la supériorité de notre littérature, non plus que s'occuper avec

détails de tous les savants critiques qui en ont esquissé ou fouillé laborieusement l'histoire. Son plan est meilleur et plus simple. Pour chaque époque, il a choisi deux ou trois noms, ou deux ou trois livres d'histoire littéraire, et, sous sa plume brillante et exercée, les aperçus les plus hardis et en même temps les plus sagaces, appuyés sur des documents authentiques d'un prix inestimable, sont venus se grouper autour de ces noms ou de ces livres. L'*Étude critique* sur les travaux de l'érudition contemporaine, à propos de la littérature française au moyen âge, est remarquable au plus haut point. Les articles sur Pascal, Mme de Sévigné, Molière et Racine, forment un tableau complet de la littérature au dix-septième siècle. Le dix-huitième siècle se meut et revit tout entier autour de Montesquieu et de Voltaire. L'étude sur *la Littérature française sous le premier Empire*, qui termine le volume, renferme des appréciations curieuses, d'où ressort, avec une grande autorité, une espèce de réhabilitation de l'époque littéraire impériale que les délicats, ennemis du convenu et du banal en toutes choses, seront heureux de lire et de méditer.

Le maréchal Davout, prince d'Eckmuhl. 3 vol. in-8. Didier et Ce, éditeurs.

Avec le troisième volume du *Maréchal Davout, prince d'Eckmuhl*, raconté par les siens et par lui-même, que la marquise de Blocqueville vient de publier, nous ne sortons pas du domaine de l'histoire. Ce troisième volume, dans lequel nous trouvons méthodiquement classée la correspondance du maréchal, est des plus intéressants. Il a trait à cette période de la vie du vaillant soldat, qui va de 1809 à 1815. C'est à la suite du traité de Vienne. Davout est chargé de la garde de Hambourg, du blocus des côtes du Nord, de l'organisation de l'armée pour la campagne de Russie. Après la retraite de Russie, il alla se réfugier à Hambourg, qu'il défendit contre les troupes du czar, et qu'il ne livra que sur l'ordre de Louis XVIII. De retour en France, il fut très mal accueilli à la cour. Les pamphlets royalistes plurent contre lui. Il se borna à répondre à toutes les calomnies inventées contre lui, par un mémoire justificatif très digne et surtout très concluant. On retrouve dans les nombreuses lettres que contient le volume attrayant qui nous occupe, les accents de l'honnêteté, de la droiture qui auraient dû mettre le maréchal à l'abri de ces attaques.

Alaric, par Amédée Thierry. 2e édition. In-12. Didier et Ce, éditeurs.

L'*Alaric*, d'Amédée Thierry, dont la librairie Didier nous donne une seconde édition, nous retrace une des pages les plus dramatiques du commencement de l'histoire romaine au cinquième siècle : la lutte contre les Barbares. C'est en quelque sorte l'agonie du vaste empire des Césars qui commence. Théodose est mort. Ses deux enfants, Honorius et Arcadius, se partagent ou plutôt laissent partager le pouvoir entre Rufin et Stilicon. Mais les Barbares paraissent, envahissent la Thessalie, la Grèce, l'Italie, et voici Alaric qui saccage la Ville Eternelle parce qu'elle lui a jadis refusé le titre de maître de ses milices. Rien de plus poignant que le tableau de cette période tourmentée, où la rudesse des uns contraste avec l'affaiblissement des autres, où le christianisme naissant, que Rome voulait étouffer dans son

berceau, devient sa meilleure sauvegarde pendant deux siècles. Inutile de dire qu'Amédée Thierry l'a retracée dans tous ses détails, avec une saisissante vérité, dans une langue agréable et avec une scrupuleuse exactitude.

LE DOGME DE LA MORT, 1 brochure in-8°, par Mgr B. Gassiat. Victor Palmé. Prix : 80 centimes.

L'homme est né pour vivre, et rien ne l'épouvante à si bon droit que la mort. Tout ce qui peut le fortifier à l'endroit de ce terrible passage sera toujours bien venu auprès de nous. Et il n'y a que le chrétien qui puisse dire avec saint Paul : *Cupio dissolvi.* Il le dit, au surplus, avec une entière conviction. Saint Ambroise n'a-t-il pas composé tout un traité qu'il intitule *De bono mortis?* Telles sont les vues que Mgr B. Gassiat rappelle à ses lecteurs dans la brochure : *Le dogme de la mort;* et qui n'est que la reproduction d'un discours adressé par lui aux fidèles confiés à ses soins. « Ce petit « discours, dit-il, a fait du bien à celui qui l'a écrit; il a instruit, en les « édifiant, ceux qui eurent l'occasion de l'entendre : puisse-t-il apporter « quelque adoucissement aux âmes affligées qui le liront! » Or, dans ces pages, il ne s'agit pas seulement de laisser venir à nous, sans épouvante, la cruelle visiteuse, mais de sourire à ses *splendeurs*, à ses *délices*. Ce discours se lit avec plaisir; il est bien écrit, bien divisé, abondant en citations et notes intéressantes. Il y a aussi des idées élevées. « L'unique force de la « mort réside dans le péché : retranchez le péché, et la mort reste sans « force. Or, la mort quotidienne morale est la destruction détaillée du « péché. Chacun de ses coups ôte donc à la mort une énergie, une puis- « sance; elle la démolit pièce à pièce, jusqu'à complet anéantissement. » (P. 23.) Et par contre : « Est-ce qu'en redoutant la mort on l'évite? Est-ce « qu'en vivant mal on la prévient en sa faveur? A quoi aboutissons-nous en » nous acharnant à vivre? à multiplier nos fautes; à enlaidir la mort, à la « rendre plus famélique, plus féroce. » (P. 31.) (*Polybiblion.*)

SUPPLÉMENT AU MANUEL DU LIBRAIRE ET DE L'AMATEUR DE LIVRES DE BRUNET, par P. Deschamps et G. Brunet, 2 vol. in-8°. Firmin Didot et Cᵉ éditeurs.

Trois ans après la mort du célèbre bibliographe J.-Ch. Brunet, M. Ambroise Firmin-Didot chargea M. P. Deschamps d'ajouter un *Supplément* à l'œuvre immense connue sous le titre de *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* (6 vol. gr. in-8, en 12 tomes, Firmin-Didot, éditeur).

M. P. Deschamps se mit aussitôt résolument à la besogne. Ce travail, interrompu par la fatale guerre de 1870, fut repris en 1871; et sept ans après paraissait le premier volume du *Supplément au Manuel du libraire.* Le succès de cette publication dépassa tout ce qu'on en pouvait attendre. M. P. Deschamps nous donne aujourd'hui son deuxième et dernier volume. On peut donc se rendre compte, par une vue d'ensemble, de l'importance considérable de ce savant travail. Les deux volumes du *Supplément au Manuel,* composés de 2364 pages et d'au moins 10 000 articles, contiennent : 1° la description

minutieusement détaillée, d'après les originaux, d'un grand nombre d'ouvrages français et étrangers, inconnus de M. Brunet, ou négligés par lui comme ayant peu de valeur, ouvrages fort recherchés et fort appréciés aujourd'hui; une concordance des prix auxquels une partie de ces ouvrages ont été portés dans les principales ventes publiques de France et de l'étranger, depuis quinze ans, ainsi que l'évaluation approximative des livres dont il n'a pas été possible de citer l'adjudication; 2° la table raisonnée des articles décrits dans le Supplément. Le livre de MM. P. Deschamps et G. Brunet (de Bordeaux) est donc le complément indispensable du savant *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* de l'illustre et regretté bibliographe J.-Ch. Brunet. G. C.

L'ARTICLE 7 DEVANT LA RAISON ET LE BON SENS *ou les contradictions de M. Jules Ferry*, par le R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus. Paris, Victor Palmé, 1880, vol. in-18. — Prix : 1 franc.

Quand se plaide un grand procès, on peut présumer aisément quelle est celle des deux parties qui a pour elle le bon droit : il suffit d'examiner la façon dont les avocats ont respectivement rempli leur tâche. Avoir des défenseurs modérés et courtois, des adversaires violents et mal élevés, c'est en effet la double marque à laquelle on reconnaît infailliblement une cause juste. A ce point de vue, dans le grand procès qui est en instance devant le Sénat, on peut dire que les congrégations religieuses en général, et les Jésuites en particulier, ont irrévocablement gagné leur procès, quelle qu'ait été d'ailleurs la sentence des premiers juges, et dût-elle se trouver confirmée en appel. Nul ne saurait contester, en effet, que les défenseurs des congrégations incriminées aient seuls gardé, dans leurs plaidoiries, les courtoises traditions de l'esprit français. D'un côté, on a injurié, on a calomnié, on a falsifié, on a dénoncé; de l'autre, on a rétabli la vérité, on s'est défendu sans aigreur et sans colère, avec ce calme que donne seul le sentiment du bon droit. La plaidoirie du P. Félix, s'ajoutant à tant d'autres plaidoiries éloquentes, n'est pas faite pour modifier cette appréciation : car elle est marquée au coin de cette modération pleine de force et de cette logique profonde et vive qui sont comme les caractères distinctifs de l'illustre conférencier de Notre-Dame. D'autres avaient discuté les textes allégués, et défendu sur ce terrain un peu spécial et technique la morale et l'enseignement dénoncés par les accusateurs avec une hypocrite audace. Le P. Félix prend la question de plus haut et, envisageant *l'article* 7 des hauteurs de la raison et du bon sens, il prononce une condamnation appuyée de considérants sévères que les fameuses *ovations spontanées* n'effaceront pas. Le pauvre *article* fait vraiment une bien triste figure et projette sur la physionomie de son auteur de bizarres et singuliers reflets!

L'œuvre du P. Félix se divise en huit lettres. La première, intitulée : *M. Jules Ferry et l'article* 7, est comme une lettre préliminaire, dans laquelle l'écrivain abjure le ministre de lui faire connaître les raisons pour lesquelles il prétend, sous le régime même du droit commun, exclure du droit commun des citoyens français et frapper d'ostracisme une fraction considérable des

enfants de la France, et avec eux la très grande majorité des pères et mères de famille que porte la patrie française. Le Révérend Père se croit d'autant mieux fondé à poser au ministre cette question indiscrète, que l'article 7 lui paraît être en contradiction formelle avec les principes que M. Jules Ferry a toujours inscrits sur son drapeau. A quelque point de vue qu'on examine cet article *légendaire*, la contradiction éclate en effet : « L'article 7 devant le *droit paternel;* l'article 7 devant le *droit d'Etat;* l'article 7 devant l'*unité française;* l'article 7 devant le *cléricalisme* et le *jésuitisme;* l'article 7 devant la *liberté* et le *droit commun;* c'est toujours la même chose : la contradiction, encore la contradiction et toujours la contradiction. » Les sept lettres qui suivent le démontrent d'une façon victorieuse.

Le *droit du père de famille* est, en effet, en matière d'enseignement et d'éducation, un droit essentiel, primitif, antérieur à tout droit purement humain : le bon sens le proclame, M. Jules Ferry le reconnaît, et l'article 7 en est la violation flagrante : première contradiction. Quant au *droit de l'État*, opposé au droit paternel, il est ici purement dérisoire : en cette matière, l'État n'a pas de droit essentiel résultant de son institution, et, sauf la volonté contraire manifestée par les pères de famille, le rôle de l'État se borne, ainsi que son droit, à un rôle et à un droit de police et de surveillance, dans l'œuvre essentiellement *domestique* de la formation de l'enfance. Il est, en vertu de son institution, obligé de garantir et de protéger la liberté de la famille; mais il n'a et ne peut avoir le droit de la confisquer. M. Jules Ferry, défenseur des droits de l'État contre les droits de la famille : deuxième contradiction.

Il est vrai que le ministre invoque, pour mutiler la liberté de l'enseignement, l'intérêt de l'unité française, comme si *les deux Frances* qu'il représente comme une conséquence nécessaire de la liberté de l'enseignement, n'étaient pas une pure chimère évoquée par son imagination. D'ailleurs, en toute hypothèse, pourrait-il en faire le motif d'une confiscation légale de la liberté, sans tomber lui-même dans la plus énorme des *contradictions?* c'est la *troisième*.

La *quatrième contradiction* éclate dans la prétention, tant de fois émise, de respecter et même de servir le *catholicisme*, en répudiant et en écartant de l'enseignement le *cléricalisme*, sans qu'on ait pu jamais définir ce qu'on veut désigner par ce mot barbare. Ou le cléricalisme n'est rien autre chose que le catholicisme, ou c'est un pur fantôme. Dans les deux cas, pourquoi l'article 7?

Le fantôme du *jésuitisme* n'est pas plus sérieux, et les allégations dont il est l'objet sont elles-mêmes un tissu de contradictions.

Mais c'est surtout dans la septième et la huitième lettre que le P. Félix nous montre M. Ferry professant, exaltant publiquement certain principe, lui reconnaissant la certitude de l'axiome et la valeur d'un dogme, et venant ensuite, dans la pratique, lui infliger de solennels démentis. S'il est, en effet, un axiome cher à l'école révolutionnaire, c'est celui de l'égalité dans la liberté, c'est celui du droit commun : or, l'article 7 donne à ce principe le plus outrageant soufflet, et il faut en vérité beaucoup d'audace pour qu'un homme, se disant le représentant de la société moderne, revendique, à ce

titre même, le droit de violer sans pudeur le principe fondamental sur lequel la société moderne repose. Car on aura beau dire et beau faire, la liberté n'existe pas, le droit commun n'existe pas, là où toute une catégorie de citoyens se trouve, de par la loi et sans condamnation préalable, exclue de la participation aux libertés communes. C'est le règne de l'arbitraire et du privilège qui recommence : on fait le lit de la dictature, et, comme l'a dit un libéral, M. Laboulaye, le dictateur viendra.

Ces deux dernières lettres sur la *liberté* et le *droit commun* sont particulièrement décisives, et il est impossible, après les avoir lues, qu'aucun homme sincère conserve au sujet de l'article 7 la moindre illusion.

En terminant, le P. Félix rappelle fort à propos l'exemple de ces pays libres de l'Amérique, où la religion et la République vivent en paix dans la pratique sincère de la liberté. Ce n'est pas par des lois liberticides qu'en France on ralliera les catholiques à la République. Il serait temps, en vérité, si l'on veut acclimater ce régime sur notre sol, de *cesser une guerre sans utilité et sans grandeur, et de revenir à la paix sur la base du droit commun.* Tel est, en résumé, ce beau livre qui restera, quelle que soit l'issue de la lutte, soit que nous le gardions comme un drapeau après la victoire, soit que nous le portions à la face du monde, comme une protestation immortelle du droit et de la liberté vaincus, contre une de ces dépossessions violentes que la prescription ne légitime jamais. (*Polybiblion.*)

FABLES DE LA FONTAINE. 1er fascicule et 1er livre. Librairie A. Quantin.

On éditera toujours La Fontaine, parce qu'on le lira toujours, et toujours les éditions, quels qu'en soient le nombre et le format, s'en épuiseront. Nous ne connaissons point d'édition aussi belle que celle dont le premier fascicule vient de paraître chez M. Quantin. Splendeur du format et des marges, solidité du papier, netteté du caractère, richesse de l'illustration, tout y est. Cette illustration sera vivement commentée. Après Grandville, on ne pouvait songer à donner un aspect humain aux animaux mis en scène par le poète, et l'application à la vie journalière des maximes du fabuliste avait été tentée trop souvent. D'ailleurs, mettre un flatteur en habit noir à la place du renard est un procédé à côté de la vérité et qui manque souvent son effet. Il fallait donc s'en tenir à la figuration réelle des animaux. C'est ce qu'a fait Oudry. Nous ne comparerons point les deux illustrations. Celle d'Oudry reste un chef-d'œuvre. Mais la nouvelle est mieux de notre époque, elle est plus réelle, plus naturaliste. Oudry ayant devancé son temps, il ne peut y avoir entre les animaux de M. Delierre et les siens la différence des lions de Barye à ceux de l'école classique. Mais la nature y est plus finement observée, serrée de plus près et rendue avec plus de précision. M. Delierre, dont le nom, comme peintre animalier, n'était connu au Salon que par des succès modestes, va sortir de pair par cette œuvre maîtresse, si, comme nous l'espérons, les fascicules à venir sont dignes du premier.

SOUVENIRS DE PARIS ET DE LONDRES, traduits par Mme J. Colomb. 1 vol. in-12. Hachette et Ce, éditeurs.

Le nouvel ouvrage de M. Edmondo de Amicis, traduit en français par Mme J. Colomb, est un livre d'un genre tout particulier. Les *Souvenirs de Paris et de Londres*, en effet, sous leur forme semi-légère de notes et réflexions jetées au jour le jour sur un carnet de touriste, ne sont pas seulement une relation de voyage en Angleterre et en France, pleine d'esprit, d'originalité et d'humour, mais encore un très curieux parallèle entre Londres et Paris. Rien de plus charmant, de plus vif, de plus chaud en couleur que les peintures de la vie parisienne, semées sans compter dans ce volume : ce sont de réelles photographies. On peut en dire autant et plus encore des deux chapitres sur Victor Hugo et sur Émile Zola; il s'y rencontre de précieuses anecdotes sur ces deux esprits, séparés, ce semble, par des abîmes. Les adieux à Paris de M. Edmondo de Amicis sont pleins d'éloquence : c'est du plus pur enthousiasme italien. Le voyageur est un peu sévère pour Londres et le peuple anglais, en général : mais on comprend ces boutades littéraires : le pays du soleil a toujours eu une dent contre le pays des brouillards. Somme toute, M. de Amicis rend justice à l'admirable activité du colosse commercial et industriel, et son départ de l'immense ville, en descendant la Tamise, à travers les docks, les bassins, les magasins et les arsenaux interminables, est tout un poème.

SAINT JOSEPH, MODÈLE DU CHRÉTIEN, par M. l'abbé Souchon. Un vol. in-32 jésus, de 256 pages. Prix 80 centimes. Paris, Ed. Baltenweck, rue Honoré-Chevalier, 7, éditeur.

Tel est le titre de l'ouvrage que vient de publier M. l'abbé Souchon et qui en indique assez le but et l'esprit. Ce n'est pas, en effet, le rôle providentiel du père nourricier de Notre-Seigneur, sa place dans l'économie du mystère de l'Incarnation qu'il a voulu nous montrer. Ecrivant pour les âmes qui suivent le train de la vie commune, et laissant les hauteurs, il s'est contenté de cueillir dans la plaine, pour nous les offrir, les simples fleurs de la vie cachée de saint Joseph. Le rapport présenté à Monseigneur nous dit que les observations pratiques, les réflexions sages abondent dans ce petit livre : il suffit de le parcourir pour voir que l'éloge est mérité. La foi, la charité, la fidélité à la grâce, les vertus principales du christianisme, s'y présentent à nous, amenées sans effort par la trame même de la vie de saint Joseph et deviennent, par des applications naturelles, le modèle de la nôtre. A l'occasion, l'auteur nous rappelle les grandes vérités... la fin de l'homme, la mort... qui sont la base nécessaire d'une vertu solide et sérieuse. Le tout est écrit d'un style limpide qui n'est pas sans énergie et sans chaleur. « Je viens d'examiner votre livre, écrivait dernièrement, à M. l'abbé Souchon, une supérieure générale de communauté, je le trouve fort bon, j'ai la confiance qu'il répondra aux plus ardents désirs de votre âme sacerdotale et qu'il fera beaucoup de bien.

Tel sera, nous n'en doutons point, l'avis du lecteur sur cet ouvrage qui peut fournir d'utiles méditations, non seulement pour le mois de mars, mais pour toute l'année.

LES DEUX FRANCES, *radicaux et catholiques*, par E. d'Avesne. 2e édition. Paris, Victor Palmé, 1880, gr. in-18 de 347 p. — Prix : 3 fr.

M. E. d'Avesne, bien connu par son courageux petit livre : *La Franc-maçonnerie et les projets Ferry*, si rapidement parvenu à sa vingt-quatrième édition, fait aujourd'hui la réponse la plus décisive à la parole aussi injuste qu'impudente d'un ministre révolutionnaire : « La liberté d'enseignement ne peut exister sans créer deux Frances. » — « Deux Frances, dit-il, vous le voulez, eh bien, soit! Voyons quelle est la vraie, quelle a été la plus désintéressée, la plus courageuse, la plus dévouée en 1870. » Le thème n'est pas neuf, mais ce qui l'est tout à fait, ce sont les documents, les pièces officielles, les dépêches télégraphiques dans l squels le camp radical se dépeint si bien lui-même, et l'auteur est allé les puiser aux sources authentiques. La France chrétienne, le dévouement du clergé, des religieux, des frères, des sœurs, des élèves congréganistes remplissent la seconde partie du volume. On y retrouve tout l'héroïsme de la vieille France; on admire, on applaudit, on se sent fier, et, tout à coup, on est saisi d'une poignante douleur, et l'on se demande s'il est bien vrai que ce soit là l'histoire d'un condamné; s'il est bien vrai qu'une Chambre qui rouvre la France aux complices des assassins de la rue Haxo, va chasser de l'école les maîtres des Charette, des Troussures et des Verthamon! Ce livre a déjà ouvert bien des yeux, et fait tomber bien des illusions. (*Polybiblion.*)

CAUSERIES SCIENTIFIQUES ; *Découvertes et Inventions. Progrès de la Science et de l'Industrie.* Un fort volume contenant l'Exposition universelle de 1878, illustré avec 253 gravures. — J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saints-Pères, Paris. — Prix : 5 francs; relié, 6 francs; envoi *franco* contre mandat-poste.

Si nous avions à manifester quelque préférence parmi les nombreux ouvrages illustrés qui paraissent en ce moment, nous signalerions tout particulièrement le dernier volume, que vient de publier l'auteur populaire des *Causeries scientifiques*, M. Henri de Parville, le savant vulgarisateur, couronné par l'Institut, des découvertes et inventions modernes.

Voici un livre qui peut rester sur la table de famille et qui formera, pour la veillée, des lectures utiles et intéressantes. On ne peut pas dire de cet ouvrage comme de tant d'autres qui paraissent et passent : « Autant en emporte le vent! » On lit, entraîné par le style simple et attrayant du savant causeur. Lorsqu'on a tourné la dernière page, il reste dans la mémoire des notions nettes sur des sujets variés et d'une application journalière. Le livre, dans ce cas, devient un ami qu'à tout âge on peut consulter avec profit, et qui sera surtout le bienvenu de la jeunesse studieuse.

M. Henri de Parville a pris pour sujet de ses dernières Causeries scientifiques, l'Exposition universelle de 1878.

Ce n'est pas de l'histoire ancienne. Pour la première fois, un auteur compétent présente un tableau exact de cette Exposition féerique; il en fixe les grands traits, précisément au moment, où le souvenir de tant de merveilles est sur le point de s'effacer. On va détruire le palais qui a tant excité la

curiosité des visiteurs; le livre de M. de Parville va le rendre au public avec tous ses attraits; il subsistera pour tout le monde comme un écho fidèle de cette solennité incomparable.

Au fond, l'Exposition n'est qu'un prétexte, un titre en quelque sorte. L'auteur a voulu avant tout mettre en relief les nouvelles inventions et faire connaître les grandes industries qui font tant d'honneur au genre humain. Celles-ci sont des actualités toujours, demain comme hier. On les trouvera prises sur le vif dans une série de notices vraiment remarquables.

Qui ne se rappelle le pavillon de la Ville de Paris? L'Administration avait groupé là tous ses services. On y trouvait le secret des rouages qui assurent le fonctionnement de la capitale, par excellence, de l'Europe. M. de Parville a fait, sur la ville de Paris, un chapitre qui frappera tout le monde. Promenades, eaux, égouts, ouvrages d'art, etc., tout a été décrit. Et le texte est amplement orné de superbes gravures. On trouvera les dessins du bois de Boulogne, du bois de Vincennes, des squares, des églises, des monuments, des boulevards, des égouts, du service des eaux, etc. On relève une gravure par page et souvent davantage. Et quelles gravures! des dessins qui atteignent jusqu'à des dimensions de 12 centimètres sur 16 centimètres pour un in-18.

Jamais la librairie moderne n'était arrivé à donner pour un prix aussi modique un pareil ensemble de gravures choisies.

C'est surtout dans les chapitres consacrés aux manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais, qu'il faut admirer les illustrations. Ce sont des reproductions des plus beaux types des tapisseries de haute et basse lisse et des ouvrages céramiques les plus appréciés.

Si l'auteur a écrit une œuvre de valeur, l'éditeur a réellement fait une œuvre d'art en embellissant ce joli volume de dessins de maîtres.

Nous ne saurions insister sur tant de sujets intéressants. L'exposition du ministère des travaux publics a servi d'occasion à l'auteur pour décrire les établissements de l'État les plus importants. Les phares de France forment une véritable monographie. Et comment ne pas citer encore les manufactures de tabac, la grande et colossale usine du Creusot avec ses mines, sa métallurgie, ses institutions, la rivale de l'usine Krupp.

Et les chemins de fer avec leur nouveau matériel et leurs locomotives à grandes vitesse! Tous les plans ont été relevés sur place. Et les nouveaux modes de transports, tramways, grands omnibus, voitures à vapeur, vélocipèdes à vapeur! Et enfin pour continuer ce musée des connaisances nécessaires, la télégraphie électrique avec ses principaux perfectionnements.

Le beau volume de M. de Parville renferme une somme d'efforts et de savoir qui défie l'imagination la plus difficile. Chaque sujet spécial a été revu par les chefs de service, les directeurs d'administrations, les ingénieurs des chemins de fer. C'est donc une œuvre sérieusement écrite, en même temps qu'un livre attayant. Les *Causeries scientifiques* ont été adoptées par le ministère par les bibliothèques scolaires et populaires; c'est assez dire que l'ouvrage est de ceux que l'on peut offrir avec l'assurance de donner un livre de valeur, qui a sa place dans toutes les bibliothèques. Au reste, le public français et étranger a déjà confirmé ce jugement, puisque la première édition

parue, il y a quelques jours seulement, est déjà épuisée et que la seconde vient de paraître.

LES MERVEILLES DU MONT-SAINT-MICHEL, par Paul Féval. Paris. Victor Palmé, 1879, in-18 j. de 402 p. — Prix : 3 fr.

La célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel a une origine surnaturelle et des annales réellement merveilleuses. Il n'est donc pas étonnant que M. Paul Féval ait intitulé son livre : *Les Merveilles du Mont Saint-Michel.* Il nous raconte d'abord la fondation miraculeuse de l'abbaye et la vie édifiante et laborieuse des premiers moines. Puis, rattachant certains faits glorieux de l'histoire de France à l'histoire du monastère lui-même, il décrit, avec verve mais toujours avec exactitude, le rôle civilisateur et chrétien joué par les abbés du Mont-Saint-Michel au moyen âge, sous Philippe-Auguste, sous Philippe le Bel, pendant l'invasion anglaise, sous la Renaissance et pendant les guerres de religion. Le dernier chapitre est empreint d'une mélancolie profonde ; cela se conçoit, il est consacré à la décadence du monastère, à sa profanation et à sa sécularisation. *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel* ne sont, paraît-il, que la préface d'une épopée nationale et catholique dans laquelle M. Paul Féval racontera, de sa plume brillante, imagée et militante, les *Gesta Dei per Francos.* Nous souhaitons que l'éminent écrivain puisse mener à bonne fin son entreprise. La préface nous permet de préjuger de la sublimité et de la beauté du poème. M. Paul Féval a voué un culte à l'archange saint Michel qu'il appelle l'Ange de la Patrie. Il lui a consacré dans son ouvrage quelques pages exquises qui tiennent à la fois de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine et de la *Vie des Saints* du père Ribadeneira. (*Polybibl.*)

PAS DE DIVORCE, par Paul Féval. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. Victor Palmé, éditeur.

Divorce! crie depuis quatre ans par toute la France le député Naquet. Divorce! écrit bruyamment, dans un livre, M. Alexandre Dumas. Divorce! Divorce! s'exclament autour d'eux, vieux ou jeunes, tous les meneurs de joyeuse vie. .

Pas de divorce! s'écrie, à son tour, Paul Féval, dans l'admirable volume qu'il vient de publier.

Et pas de divorce! c'est le cri que poussait Léon XIII dans sa dernière Encyclique. Pas de divorce! c'est le cri que poussent tous les gens d'ordre, tous les gens sensés, pères, mères, enfants, dignes de ces grands et doux noms!

Pas de divorce! En écrivant ce livre, Paul Féval a bien mérité de la religion, de la société, de la patrie, de la famille. Nous l'avons lu et nous ajoutons : Ce n'est pas un magnifique livre qu'il a écrit, c'est une action d'éclat qu'il a faite.

Lisez *Pas de divorce!* vous y trouverez du cœur, du sens, de la raison, c'est-à-dire tout ce qui manque aux déclamateurs, aux utopistes, aux brouillons; tout ce que vous trouverez, au contraire, dans une noble intelligence portée au bien et vous y entraînant vous-même.

E. CHARLES.

Les Abîmes de la Mer. — Récits des expéditions de dragage des vaisseaux, le *Porcupine* et le *Lightning*, pendant les étés de 1868, 1869 et 1870, sous la direction scientifique du Dr Carpenter, de M. Gwin Jeffreys, et du Dr Wyville Thomson. Ouvrage traduit avec l'autorisation de l'auteur, par le Dr Lortet, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, etc. Un beau vol. in-8°, contenant 94 gravures sur bois et 8 cartes. Librairie Hachette et Ce, boulevard Saint-Germain, 79.

Le nombre des êtres vivants qui peuplent notre globe est tellement considérable, leur forme varie d'une manière si admirable avec les différentes conditions de milieu, que chaque jour amène la découverte d'êtres dont on ne soupçonnait même pas l'existence. Mais on peut dire que le fond de la mer est certainement la partie de notre planète dont on connaît le moins les habitants. Aussi le monde savant a-t-il appris, avec la satisfaction de l'étonnement, les curieux résultats obtenus dans les différentes campagnes exécutées par les équipages du *Porcupine* et du *Lightning*. On sait aujourd'hui que dans ces profondeurs de la mer, où l'on croyait toute vie impossible, pullulent une foule d'organismes dont quelques-uns sont loin d'être inférieurs. C'est ce qui a permis de constater que la lumière y pénétrait suffisamment pour permettre aux êtres munis d'yeux de s'en servir utilement. Malgré la pression énorme qu'ils supportent, ces animaux supérieurs ne sont pas incommodés dans leur fonctionnement physiologique, et ils se meuvent avec facilité et aisance au fond de ces vastes dépressions qui ne présentent pas la température uniforme de 4°, comme l'enseignaient les physiciens, en vertu de raisonnements qui paraissaient inattaquables, mais que l'expérience a montrés être faux.

C'est à nous faire connaître les résultats les plus intéressants de ces expéditions, que M. Wyville Thomson a consacré le contenu de ce volume, qui intéressera tous ceux qui ne sont point indifférents aux diverses manifestations de la vie. N'est-il pas de la plus haute importance, en effet, de savoir qu'il existe encore de nos jours des êtres semblables à ceux qui ont vécu en si grand nombre aux diverses époques géologiques et que, comme leurs prédécesseurs, ils fabriquent, sans que nous nous en doutions, de la craie semblable à celle qui constitue la majeure partie des terrains crétacés. Qui ne serait pas curieux de connaître ces formes ingénieuses de dragues et de sondes qui permettent de ramener à la surface les objets qui se trouvent à des profondeurs dépassant sept mille mètres. *Les Abîmes de la Mer* intéresseront non seulement les naturalistes qui ont besoin de connaître tous ces faits, en partie nouveaux, mais encore les gens du monde, qui y trouveront un merveilleux réel bien autrement empoignant que les fictions les mieux imaginées.

Dr Tison.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE MARÉCHAL BUGEAUD

SA VIE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ET SA CORRESPONDANCE (1)

Une fois encore nous laisserons le spectateur du siège de Lérida raconter lui-même comment cette place forte perdit sa vieille réputation d'imprenable.

A Mademoiselle Antoinette de la Piconnerie.

Lérida, le 4 juin 1810.

Je t'ai écrit, ma chère Toiny, par mon colonel qui est allé en France, mais comme cette lettre pourrait tarder longtemps à te parvenir et que je ne veux pas que tu aies occasion de te plaindre de moi, je veux t'en adresser une autre; tu cesseras, j'espère, de penser que j'ai quelque partialité pour Phillis, surtout si tu examines qu'elle m'écrivait plus souvent que toi, et qu'il était bien juste que je lui répondisse, la différence d'amitié n'y entre pour rien, et je crois que je vous aime toutes également, c'est-à-dire toutes beaucoup.

Tu abandonnes la politique et la guerre à Phillis : tu ne veux que des descriptions historiques, ne serais-tu pas bien aise cependant d'avoir un aperçu du siège et de l'assaut de Lérida? Après quoi je te parlerai de l'effet qu'a produit sur les belles, comme sur les laides, notre vigoureuse attaque.

La tranchée fut ouverte tout près de la place, avec cette audace qui caractérise l'armée française. Les travaux se continuaient avec ardeur, quand on apprit qu'une armée venait au secours de l'ennemi. Rien ne fut suspendue pour cela, on se contenta de détacher la cavalerie et quelques bataillons pour combattre 12,000 hommes des meilleures troupes d'Espagne. Le combat eut lieu en vue même de la ville, qui voulut faire diversion par une sortie de 2,000 hommes. La victoire se déclara de suite en notre faveur : une charge brillante du 13e cuirassiers et du

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre, du 31 octobre, du 31 décembre 1879 et du 15 mars 1880.

4e hussards décida seule cette affaire à jamais glorieuse pour notre cavalerie. Les rangs ennemis furent enfoncés d'une manière terrible, son infanterie sabrée et désunie fut obligée de mettre bas les armes, et pas un homme de la 1re division, composée de 7,000 combattants, ne put s'échapper; la cavalerie ne dut sa conservation qu'à une prompte retraite; la garnison ne fut guère plus heureuse, on la repoussa, la baïonnette aux reins, jusqu'auprès de ses portes.

Peu de jours après, les batteries furent établies et tirèrent sur la place; elles ne furent pas très heureuses; le feu du château les écrasa et au bout de trois heures elles furent éteintes et il fallut en construire d'autres. Le mauvais temps nous contraria. Cependant, cinq jours après, quarante pièces se trouvèrent en position et ouvrant deux larges brèches.

L'ennemi devait craindre l'assaut pour ce jour-là; on le trompa en attaquant des redoutes formidables qu'il avait sur un autre point et qui furent prises avec beaucoup de valeur. Le lendemain, l'assaut de la place fut ordonné; dix compagnies d'élite, dont la mienne faisait partie, furent commandées et réunies dans les tranchées les plus proches des brèches.

Environ à six heures du soir, au signal donné, qui le fut par quatre bombes, on s'élança avec la rapidité de l'éclair. Les murs sont escaladés; on pénètre dans les ouvrages; plusieurs barricades sont brisées, nos ennemis en foule expirent sous nos coups. Une porte qui devait nous ouvrir l'entrée des quais nous arrête un instant; là, plusieurs de nos braves sont tués à bout portant. Enfin la porte est brisée, nous entrons en foule, à l'envi l'un de l'autre. Chacun voudrait porter les premiers coups, rien ne saurait nous arrêter : les baïonnettes, les balles, les lances ne peuvent suspendre notre ardeur. J'ai le bonheur de percer la foule avec ma compagnie, j'arrive le premier à un poste fortifié et je coupe un gros d'ennemis que nous passons au fil de l'épée et de la baïonnette; les redoutes, les canons, la ville, tout tombe en notre pouvoir. L'Espagnol épouvanté se sauve dans le fort et y porte sa terreur; une foule d'habitants s'y réfugie aussi. Les soldats, avides de pillage, se répandent dans les maisons; le carnage cesse et fait place à des scènes plus douces et plus naturelles, et partout on voit les vainqueurs dans les bras des vaincus. Carmélites, sœurs grises, vieilles, jeunes nonnettes, toutes éprouvent les tendresses de nos grenadiers et plusieurs s'écriaient, dit-on : « Oh! si nous avions su que ce n'était que cela, nous n'aurions pas eu peur. » (On assure que plusieurs de ces dames ressentent des maux de cœur.) Le lendemain, les forts, épouvantés, demandèrent à capituler, c'est ainsi que nous nous sommes rendus maîtres en peu de temps d'une ville formidable, qui vit échouer le grand Condé au pied de ses murs, et que le duc d'Orléans ne prit en 1707 qu'après trente-trois jours de tranchée. Mais le plus bel avantage de notre victoire, c'est

d'avoir disposé en notre faveur l'esprit de toutes les femmes. Elles ne respiraient que vengeance et qu'horreur; aujourd'hui elles sont devevenues si douces et si humaines, qu'il n'est plus besoin d'assaut; pour la forme elles exigent les honneurs de la guerre qu'on leur accorde toujours. Nous sommes pour quelques jours à Lérida; on parle déjà du siège de Valence et de Tortose, c'est toujours à recommencer.

Ton frère,
Thomas BUGEAUD.

Le temps marche, le roi Joseph a déjà perdu, puis recouvré sa capitale, où il n'a marqué son autorité que par des actes de clémence, usant en vain du plus noble attribut que laissent encore aux chefs d'Etat les constitutions du siècle. Dans les différentes provinces de la Péninsule, l'œuvre de conquête n'aboutit toujours qu'à de stériles victoires. La Catalogne est divisée en départements organisés sur le modèle de ceux de France; mais les villes fortes, les montagnes, les villages isolés, tout ce qui protège contre nos armes l'art, la nature ou la solitude résistent encore aux envahisseurs et abritent les soldats de l'indépendance. Les adversaires héroïques et patients des Maures se sont réveillés au son des batteries de Saragosse, et chaque jour des succès partiels soutiennent cette ardeur guerrière, en leur permettant d'espérer une victoire définitive.

A Mademoiselle Phillis de la Piconnerie.

Au bivouac de Tivisa (Catalogne), à 8 lieues de Tortosa,
sur la rive gauche de l'Ebre. Juillet 1810.

Je suis affligé de ne pas recevoir de tes nouvelles, ma chère Phillis, mais je ne t'accuse pas. Il y a tant de courriers interceptés, que je crains fort, ou que mes lettres ne te soient pas parvenues, ou que tes réponses soient tombées entre les mains de quelque partisan espagnol qui aura fait bien peu de cas d'une chose qui m'est si chère. Si ces messieurs voulaient se réconcilier avec moi, ils m'enverraient ta correspondance. Je me résoudrais à leur faire des prisonniers; mais comme ils n'ont pas eu cette galanterie, je leur déclare guerre à mort, et toutes les fois qu'il en tombera sous ma main je les enverrai chez Pluton pour leur apprendre à vivre.

Je t'ai dit dans mes lettres précédentes que tu pouvais disposer à ton gré de mon petit revenu, sans avoir besoin de me consulter.

Je t'ai rendu compte du siège de Lérida; je t'ai dit que je m'y étais acquis quelque réputation. Si j'avais eu la moindre protection, j'aurais

été fait lieutenant-colonel. Mon colonel a demandé ce grade pour moi, et Pascal m'a assuré avoir vu cette demande dans l'état qu'envoya le général de division au comte Suchet. J'ignore si elle sera parvenue au gouvernement. Je ne suis cependant pas sans quelques espérances; et deux combats consécutifs que nous venons d'avoir à Tivisa, les ont renouvelées. Le 116e régiment s'est acquis beaucoup d'honneur. Je te raconterai cela en son lieu. Je vais commencer par te mettre au fait de nos opérations primitives.

Le 3e corps s'est mis en marche par les deux rives de l'Ebre pour se porter sur Tortosa, afin d'en faire le siège. Ce mouvement paraissait être combiné avec le maréchal Mac-Donald, qui commande en Catalogne: mais il paraît que le délabrement dans lequel était cette armée et le défaut de magasins dans un pays ruiné, l'ont empêché de se mettre en campagne aussitôt que nous. Malgré ce contre-temps, le général Suchet établit son quartier général à Nora, forma le blocus de la tête de pont de Tortosa, qui est sur la rive droite, et poussa notre division sur la rive gauche, à deux lieues de la place. Il établit deux ponts volants pour communiquer, l'un à Tibinys, l'autre devant Mora. On a eu soin de les couvrir par des ouvrages de campagne. Cependant l'armée espagnole, n'étant pas attaquée du côté de Taragone, porta toute son attention sur nous. Le général Odonilla fait une proclamation, dans laquelle il engage tous les habitants à se réunir à l'armée pour nous précipiter dans l'Ebre. Il indique pour point de réunion Falcet et Tivisa, d'où il lui était facile d'empêcher nos communications ainsi que la navigation de l'Ebre. En effet, trois mille Espagnols et quelques centaines de paysans vinrent occuper Tivisa. Un pareil nombre se rendit à l'autre point, qui n'est qu'à quatre lieues de distance.

Le général Suchet, instruit de cela, commanda le 115e et 116e en partie pour attaquer ceux de Tivisa. Le combat ne fut pas sanglant; l'ennemi lâcha pied au premier abord, laissant en notre pouvoir un très petit nombre de prisonniers et quelques munitions.

Nous restâmes dans cette position au nombre de sept cents; le 115e retourna à Mora.

Le 16 juillet, nous avons été attaqués par six mille hommes, commondés par trois généraux. Nos forces, étant dispersées sur divers mamelons qu'il était important de garder, il ne fut pas très difficile de nous en chasser. Cependant nous ne lui cédâmes que pied à pied et lorsqu'étant délivrés par des forces très supérieures, nous pouvions craindre d'être enveloppés. Nous fîmes plusieurs charges brillantes, mais enfin il fallut céder au nombre. On nous enleva successivement toutes nos positions, et nous nous vîmes forcés de nous retirer sur la route de Mora. Je fus chargé de protéger la retraite dans laquelle j'ai perdu dix-neuf hommes; mais, ayant arrêté l'ennemi dans plusieurs postes, je l'ai empêché de

tirer avantage du désordre qui régnait dans la colonne sur laquelle il n'eût pas manqué de faire un bon nombre de prisonniers.

Le général Abbé reforma la colonne sur un plateau couvert de vignes et bordé de ravins assez difficiles. L'ennemi manœuvrait sur trois colonnes : deux tentaient de déborder nos ailes, et la troisième nous attaquait de front. Un peu d'audace, jointe à une ruse de guerre assez simple, nous tira de cet embarras. Nous venions de recevoir trois compagnies fraîches; deux furent placées en tête avec la mienne, la troisième, dispersée sur les flancs, pour écarter les tirailleurs. Dans cet ordre, nous résolûmes de charger à la baïonnette la colonne du centre, jugeant avec raison que les ravins empêcheraient pour quelque temps les autres de prendre part à l'action. Nous avions combattu toute la journée en shakos de toile blanche ; nous les ôtâmes, et, cette mesure prise, nous fondîmes sur la colonne avec la plus grande vivacité. Etonnée de notre audace et croyant par ce changement de décoration qu'il nous était arrivé un renfort considérable, elle ne fit qu'une décharge et se mit dans la plus affreuse déroute. Sans leur donner le temps de se rallier, nous les poursuivîmes, la baïonnette aux reins, jusqu'au pied d'une grande montagne où elle se dispersa, laissant en notre pouvoir ses blessés et un bon nombre de prisonniers. Le reste, épouvanté par la défaite du centre, se sauva dans les montagnes. Nous les poursuivîmes jusqu'à la nuit, en leur tuant et blessant beaucoup de monde.

Ce combat est une preuve bien sensible que ce n'est pas toujours le nombre qui décide de la victoire. Une troupe inférieure à son ennemi, mais composée de braves gens et maniée par un homme habile, ne doit douter de rien; elle peut avoir un échec momentané, mais sa constance et son obstination fourniront à son chef les moyens de saisir une occasion heureuse et de réparer tout dans un instant.

Cette petite victoire n'a servi qu'à prouver notre supériorité, puisqu'avec mille hommes au plus nous en avons battu six mille; mais les résultats ne sont pas assez considérables pour que l'ennemi abandonne ses projets. Il se renforce à Falcet; nous, à Tivisa. Sous peu de jours, il y aura une bataille. Le succès n'est point douteux, ils seront battus ; mais je doute que l'action soit décisive à cause de la difficulté du terrain, qui ne permet pas à notre cavalerie de manœuvrer, et qui offre à l'armée battue mille moyens de s'échapper.

Nous avons perdu dans l'affaire du 16 un chef de bataillon (nous en avions un à la suite qui l'a remplacé), trois lieutenants et sous-lieutenants, vingt-deux soldats ou sergents, et quarante-huit blessés. Perte très légère pour un combat aussi sérieux, où il y a eu plusieurs engagements à la baïonnette.

Je crois pouvoir t'annoncer que je suis membre de la Légion d'honneur. Il y a quatorze croix pour mon régiment. La liste est faite et je

suis en tête. On l'a envoyée à la chancellerie, et nous attendons nos brevets de jour en jour. Quant à la lieutenance-colonel, ce n'est pas aussi certain; cependant, comme je te l'ai déjà dit, il y a encore de l'espoir. Après l'affaire du 16, le général Abbé me dit : « Jeune homme, je crois pouvoir vous promettre qu'avant la fin de l'année vous serez chef de bataillon. »

Je te parle avec un peu d'immodestie de ces choses flatteuses pour un jeune homme qui suit la carrière des armes; mais j'espère que cela ne sortira pas de la famille, et que tu me jugeras assez bien pour penser que c'est la grande confiance que j'ai en toi qui fait que je m'épanche ainsi.

Ecris-moi deux fois pour une et répète-moi les mêmes choses, car jamais les routes n'ont été aussi peu sûres. A mesure que nous avançons nos conquêtes, les brigands se multiplient sur nos derrières. Il faut qu'il n'y ait plus d'armée pour nous occuper d'eux.

BUGEAUD.

Qui pouvait alors prévoir que l'année 1812, qui venait de commencer, verrait disparaître la Grande Armée dans les neiges de la Russie. En Espagne, chaque jour amenait la prise d'une forteresse ou la destruction d'une guérilla, et cependant cette guerre acharnée n'était pas sur le point de finir.

Le maréchal Suchet, le plus remarquable organisateur de la Péninsule, conquérait la ville de Valence et son titre de duc.

A Mademoiselle Toiny de la Piconnerie.

Au camp devant Valence, 1er janvier 1812.

Ai-je besoin de te dire que je te souhaite la bonne année? Non, sans doute, car tu sais mieux que personne que quand on aime bien on désire pour l'objet aimé toutes les prospérités imaginables. Je m'abstiendrai donc des compliments d'usage; mais je voudrais bien, hélas! vous envoyer des étrennes. Je pourrais vous donner des oranges, des choux-fleurs, des petits pois, des artichauts, des asperges et des fraises. Oui, ma chère, nous jouissons de tous les agréments du printemps, au moins pour la température; car l'amour que cette belle saison amène toujours sur l'aile des zéphyrs, n'a point osé s'approcher de nous; effrayé par le bronze terrible, il a remis sa visite à un autre temps et s'est enfui avec les beautés de Valence.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eu une multitude de scènes que ces brutes prennent pour de l'amour, mais que les hommes délicats prennent pour de la barbarie et de la bestialité. Une grande partie de la population de cette belle plaine s'était réfugiée à notre approche dans un marais sur le bord de la mer, nommé l'Albuféra. Là, les soldats allaient chercher des

femmes comme on prend des poules au marché. Les maris, armés de fusil de chasse, cherchaient en vain à les défendre et, par leur résistance, multipliaient ces scènes d'horreur. On vient de faire cesser ces désordres. Des parlementaires ont été envoyés à ces malheureux fugitifs pour les engager à rentrer dans leurs maisons. J'ai envoyé quelques soldats avec un paysan pour chercher les maîtres de la maison que j'occupe.

Le hasard les a fait rencontrer et je me trouve avoir une nombreuse famille qu'il faut que je nourrisse, car elle n'a rien. Tout ce qu'elle avait laissé ou emporté lui a été pris par les soldats.

Nous passâmes le Gualdalaviar, le 26, et, après un combat assez vif, la ville fut investie de fort près. Le général en chef Blake, président de la Junte insurrectionnelle est dedans avec 15,000 hommes. Le reste de ses troupes s'est sauvé à Alicante. Notre armée est superbe, pleine de confiance et jouissant d'un excellent esprit; celle des Espagnols, au contraire, est entièrement découragée par ses nombreuses défaites et sera bientôt dénuée de tout. Cette différence de situation ne peut manquer d'amener très promptement la chute de Valence et la conquête du royaume de ce nom.

Nous avons ouvert la tranchée la nuit passée, tout va supérieurement.

Adieu, etc.

BUGEAUD.

Parmi les lettres de Thomas Bugeaud à sa famille, lettres dont nous devons la précieuse communication à M. Robert-Gasson Bugeaud d'Isly, possesseur de tous les papiers de son grand-père, nous en avons trouvé une, datée de Barcelone, adressée à un vieux serviteur de la famille de la Piconnerie. Nous la publions et jugeons inutile de faire remarquer sa touchante simplicité et les sentiments exquis qu'elle renferme.

A M. Pierre Lionnet, à Bordeaux.

Barcelone, le 3 septembre 1813.

J'ai reçu votre lettre et vos félicitations avec plaisir, je dois dire même que j'ai été flatté qu'un bon et vieux serviteur, comme vous, ait conservé le souvenir d'un homme qu'il n'a connu que très enfant, c'est plus que le souvenir, c'est de l'intérêt et de l'affection. Je vous assure que j'y suis très sensible. Je me suis rappelé souvent de notre estimable Lionnet, et j'ai toujours cru qu'il était heureux, parce que je lui connais les qualités nécessaires pour s'attirer l'amitié des maîtres qu'il sert. J'ignore pourquoi il a quitté la maison Lajudie, mais je présume qu'il n'y a pas de sa faute et qu'une autre place l'aura dédommagé de cette perte. Si je me trompais, mon cher Lionnet, adressez-vous à Mlle Phillis et Mme Puis-

segenez, elle a des fonds à moi et vous fera passer quelques secours; il suffit que vous présentiez ma lettre, usez-en sans façons et sans scrupules.

Il est vrai, mon cher Lionnet, que j'ai prospéré dans la carrière des armes; il m'a fallu plus de peine et de dévouement qu'à un autre; j'étais sans protection et sans cette éducation brillante qui promet de grands succès, j'ai acquis le grade que j'ai par beaucoup de travaux, de dangers et de privations. Je me porte bien, et me sens encore dans le cas de faire quinze campagnes, si elles sont nécessaires au salut de notre patrie, ce qui ne peut être.

Nos affaires en Espagne ont un peu déchu, mais j'espère que nous les remonterons dans la campagne prochaine.

Adieu, mon cher Lionnet, portez-vous bien et croyez à mon attachement pour vous.

Thomas Bugeaud.

A Madame de Puyssegenez (Phillis de la Piconnerie).

Granollers 1813.

Ma chère Phillis,

J'ai tardé à t'écrire parce que je voulais te dire quelque chose de positif sur mon sort. La fortune est avec moi fort capricieuse, elle me sert au combat, partout ailleurs elle m'abandonne. Tu sais que j'avais l'espérance la mieux fondée d'être nommé colonel. Eh bien, le ministre m'a envoyé un brevet de major pour l'armée de réserve à Montpellier. M. le maréchal Suchet en a été très mortifié. Il m'a traité avec la plus grande bonté, a changé ma destination, en me donnant le commandement du 14e de ligne, et a écrit de nouveau pour presser le ministre de me nommer colonel de ce régiment ou de tout autre. Voilà ma situation. Dorénavant tu m'adresseras : « Major commandant le 14e de ligne, 1re division, de l'armée d'Aragon et de Catalogne. »

Je vais rejoindre mon régiment, qui est à Gironne.

Le 16, j'ai été attaqué, à Saint-Vincent, par 9 bataillons, 800 chevaux et 4 bouches à feu. La partie était inégale, il fallait se retirer après avoir contenu l'ennemi assez longtemps, pour que les troupes de Barcelonne puissent arriver à la position fortifiée d'Esplugas. A l'aide de quelques petits retranchements, je me suis soutenu deux heures sur la rive droite, et j'ai tué ou blessé 300 hommes à l'ennemi. Ma perte a été de 70 hommes blessés et 7 tués. Un cheval que m'amenait mon domestique a été tué. J'y tenais beaucoup, c'était un andaloux que j'avais depuis trois ans.

M. le maréchal m'a donné des éloges sur ma défense du Slobrégal. Cela vaut mieux que rien. L'ennemi n'avait d'autre projet que d'enlever les garnisons de Saint-Vincent et Molins-del-rey. Son but manqué, il s'est retiré, et nous avons repris nos positions que nous avons gardées

jusqu'au 19. J'apprends qu'on a rapproché les avant-postes de Barcelonne.

Je crois t'avoir dit que sur l'envoi d'argent dans lequel se trouvaient mes 7,000 francs, on avait volé près de Toulouse une caisse de 10,000 fr. On plaide avec le roulage, mais je crois que nous perdrons. J'en serai pour 1,800 francs. Notre solde est arriérée de cinq mois. Je commence à avoir peu d'argent.

Je crois que l'armée du maréchal Soult va bien, et qu'il n'est pas à craindre que les Anglais pénètrent plus avant.

Amitiés à tous. Ton dévoué frère,

Thomas BUGEAUD.

P. S. Il est passé en Catalogne un personnage important qui, dit-on, va proposer la paix aux Cortès. Je regarde cette négociation comme très difficile.

(Envoie ma lettre à Toiny et à Hélène.)

A Madame de Puyssegenez (Phillis de la Piconnerie).

Saint-Vincent, 22 décembre (près Barcelonne) 1813.

Ma chère Phillis, tu verras peut-être, dans la *Gazette*, que, le 10 de ce mois, j'ai enlevé un piquet de trente-cinq chevaux et un officier. J'ai reçu de Son Exc. le Maréchal des compliments flatteurs, c'est tout ce que j'en reçois depuis trois ans. L'envie qu'il a eue de me conserver dans son corps d'armée me fait bien du tort. Je serais colonel aujourd'hui, si j'avais été major il y a un an, comme je pouvais l'être et comme Son Excellence ne voulut pas, sous prétexte qu'elle me réservait un régiment de son armée.

Un petit domestique espagnol m'a volé près de 800 piécettes en or d'Espagne, en revanche j'ai eu sur la prise deux beaux chevaux qui valent 80 louis, et qui m'ont coûté une petite somme que j'ai mise à la masse pour les soldats qui se trouvaient à l'expédition, chacun d'eux a eu 66 fr. Cette cavalerie était très bien montée.

Une lettre de Mont-de-Marsan m'annonce une victoire remportée sur les Anglo-Espagnols devant Bayonne. La manœuvre du maréchal Soult, si elle est telle qu'on le dit, est belle, savante et hardie.

Ah ! ma chère Phillis, quand nous reverrons-nous ? Quand cesserons-nous de tourmenter le monde ? Ah ! sans le patriotisme, que je serais las du premier de tous les métiers ! tu me trouveras vieilli, je commence à grisonner, ne dis pas cela aux belles du pays, elles se prévaudraient, et j'espère qu'avec un peu de toilette je cacherai en partie les ravages du temps.

Ton dévoué frère, BUGEAUD.

Quoique le duc d'Albuféra fût parvenu à établir un semblant d'organisation dans le royaume de Valence, d'où le roi Joseph reçut parfois quelques secours, il n'en fallut pas moins combattre quotidiennement les petites bandes armées qui interceptaient toutes nos communications et tiraient un nouveau secours de l'appui des Anglais.

L'insurrection espagnole va enfin triompher; mais avant de quitter ce pays, auquel l'attachent cinq années de luttes et de fatigues, l'ancien vélite d'Austerlitz remporte, à Ordal et au Bobrégal, ses premières victoires et obtient l'épaulette de colonel (1).

A Madame de Saint-Germain.

Saint-Vincent (près Barcelone), le 22 décembre 1813.

Ma chère Toiny, tu ne m'écris plus? penses-tu que je n'ai plus de plaisir à recevoir tes lettres? Tu te tromperais fort. Je t'aime et, par conséquent, aime à recevoir de tes nouvelles. J'écris peu, j'en conviens; mais tu écris encore moins bien que tu puisses le faire plus aisément que moi. Tous les jours j'ai cinq ou six lettres à écrire, sans compter beaucoup d'autres écritures. J'ai en outre de grandes occupations, et ce sera bien pire lorsque je serai colonel. Alors tu me devras trois lettres pour une. Entends-tu bien?

Je t'ai donné, il y a quelque temps, de mes nouvelles par les gazettes. Il est possible que tu y voies encore que, le 10 décembre, j'ai enlevé un

(1) Dans les *Mémoires du maréchal Suchet*, cet admirable livre écrit, en 1826, par le maréchal, il y est souvent question du chef de bataillon Bugeaud, qui fit preuve, en plusieurs occasions, « de capacité et d'intrépidité », notamment au combat d'Ordal. Il est intéressant de reproduire ce récit, en voici un extrait : « Un peloton de sapeurs marchant avec notre avant-garde arriva des premiers à la redoute avec les voltigeurs. L'ennemi fit une résistance opiniâtre et nous en chassa deux fois. Une seconde redoute, placée très haut et très près, écrasait de ses feux les assaillants dès qu'ils avaient pénétré. Le général Mesclop, l'épée à la main, les ramena en faisant battre la charge; le chef de bataillon Feuchères fut blessé, et plusieurs braves périrent dans la mêlée. La redoute resta enfin en notre pouvoir : presque tous ses défenseurs furent tués. Aussitôt le maréchal Suchet fit avancer la division Habert à gauche sur la route, et la réserve du général Harispe se porta derrière la brigade Mesclop. Le bataillon du 116e, que conduisait le *commandant Bugeaud*, fit un mouvement pour tourner par la gauche les secondes redoutes; elles furent en même temps attaquées de front, ainsi que les retranchements qui en appuyaient les flancs sur la crête de la montagne. Tout fut emporté avec impétuosité; et l'ennemi, laissant beaucoup de morts et de blessés, se mit en retraite, couvert par sa cavalerie. » (*Mémoires du maréchal Suchet.*)

piquet anglais de trente-cinq chevaux et un officier. Ils ont eu beau dire *God-dam!* Il a fallu capituler.

Je me porte bien, mais j'ai l'esprit un peu malade; cependant je ne suis pas amoureux.

Il y a une fatalité bien singulière contre mon avancement. J'ai souvent l'occasion de me faire remarquer; mes chefs disent tous qu'ils veulent me faire arriver, et je ne reçois jamais rien! Prenons patience et armons-nous de patriotisme.

Adieu, chère sœur; mille choses à ton mari,

BUGEAUD, chef de bataillon.

A Madame de Puyssegenez (Phillis de la Piconnerie).

Gironne, 13 février 1814.

Je t'ai écrit pour t'annoncer que j'ai été nommé major, et que S. Exc. m'avait donné le commandement du 14e régiment, pour me dédommager, s'il est possible, de la rigueur du ministre. J'ai la certitude que S. Exc. M. le maréchal a fait pour moi tout ce qu'il a pu. C'est une lettre du ministre de la guerre qui me le prouve. Il est chargé, dit-il, de me témoigner la satisfaction de l'empereur pour ma bonne conduite à Ordal, et en toute occasion. Je garde cette lettre dans mes archives.

Je t'envoie la lettre du bon général Harispa, quoiqu'il y ait de l'orgueil à le faire; elle est en effet extrêmement flatteuse, mais avec sa sœur on ne doit pas craindre la critique : tu verras qu'il faut que je sois très malheureux pour n'être pas colonel sous peu.

J'ai un fort beau régiment que je désire bien conserver. Je ne connais pas le 9e léger. Je sais qu'il a une brillante réputation, mais il doit avoir perdu la plus grande partie de ses vieux soldats.

Le tiers de notre armée, la moitié de la cavalerie, toute l'artillerie légère, ont marché sur Lyon. Nous sommes sur *Ter*, et je pense que bientôt nous serons à la *Fluvia*. Il n'y a pas eu de combat depuis celui du 16. L'ordre de l'armée, relative à cette affaire, me cite d'une manière très flatteuse. Je forcerai le ministre à me donner de l'avancement!

Nos appointements sont diminués d'un cinquième pour tout le temps que l'ennemi sera sur le territoire français. On ne nous paye pas; j'aurai bientôt besoin de demander de l'argent. Je suis et je serai longtemps un pauvre diable. On ne s'enrichit pas au métier des armes quand on le fait honnêtement et grandement. Sans la haute paye du Royaume de Valence, je serais sans le sou. Il faut aimer la gloire, car nous n'avons que cela et nous l'achetons bien cher. Notre état est des plus illusoires, et cependant on s'y attache d'une manière incroyable : c'est au point

qu'on a beaucoup de peine à redevenir bourgeois, lors même que nos forces physiques ne nous permettent plus de servir, nous voulons toujours courir après ce fantôme de gloire et d'honneur. C'est ainsi que Gil-Blas quitta sa jolie campagne de Livia pour retourner à la Cour où il avait éprouvé tous les caprices de la fortune.

J'aime beaucoup la manière dont tu traites le chapitre *des déchéances;* mais je suis fâché de ne pouvoir croire à la modération des jeunes *innocentes* et des filles *raisonnables*. Je connais trop votre espèce gentille pour croire à une indulgence gratuite de sa part. On exigera peu de moi, je le crois ; mais le chapitre des dédommagements? Ah ! je me tâte le front... mais remettons-nons, on n'en meurt pas!

Si pourtant tu peux me trouver un phénomène tel qu'étaient mes quatre sœurs, montre-le-moi de suite et je vole en Périgord pour m'engager sous ses lois. Je promets de l'aimer toute ma vie et de la rendre heureuse autant qu'il me sera possible.

Mille amitiés...

Thomas Bugeaud, major.

A Madame de Puyssegenez (Phillis de la Piconnerie).

Moxente, le 29 avril 1814.

Ma bonne Phillis, j'ai reçu hier ta lettre du 1er avril. Elle est bien bonne, parce qu'elle est bien longue, et je t'engage à continuer ainsi. Les courriers arrivent assez exactement de dix jours en dix jours.

Il est vrai que le colonel Rouelle est nommé général, et il est aussi très vrai que j'avais le plus grand espoir de le remplacer dans le régiment du 116e. Il était fondé sur les promesses positives du maréchal duc d'Albuféra, et sur le désir qu'avaient tous mes chefs et tous mes camarades que cela fût. Tout le monde me regardait comme colonel, et les officiers m'en faisaient compliment; mais souvent les choses qui nous paraissent les plus assurées nous échappent au moment où nous croyons les tenir. La prospérité dans l'état militaire dépend beaucoup du hasard et de la fortune. Il ne suffit pas de bien jouer, il faut encore être heureux. Jusqu'à présent j'ai eu le bonheur de trouver de fréquentes occasions de me faire remarquer. Dernièrement encore au combat de Yecla, le 10 avril, le maréchal duc d'Albufera me dit : « Monsieur Bugeaud, il y a un mois que j'ai demandé pour vous un régiment, vous venez d'acquérir de nouveaux droits et j'espère fort que vous aurez le 116e; du moins je le demanderai jusqu'à ce que je l'aie obtenu. » D'après cela tu vois que je pouvais espérer : Eh bien, ma chère, hier nous reçûmes une lettre adressée au conseil d'administration du 116e, venant de M. Che-

valier, major au 11e, qui nous annonce qu'il est nommé colonel du 116e. Le général Rouelle en est désolé.

Mon avancement est donc retardé jusqu'à une autre circonstance heureuse. J'ai chargé Hélène de te donner connaissance d'une longue lettre, où je lui donne tous les détails sur nos combats des 10, 11, 12 et 13 avril.

Un de nos compatriotes, M. Menclop de Bergerac, vient d'être nommé général, il m'est très attaché; je joins ici deux de ses lettres qu'il m'écrivit après de petites expéditions où je fus heureux.

C'est un malheur qu'on m'ait voulu trop de bien. Si l'on eût demandé pour moi la croix d'officier, on l'eût obtenu. On a demandé le grade de colonel qui est bien préférable, parce qu'il conduit à tout, et c'est pour cela que je n'aurai rien.

Je crois que le maréchal n'est pas bien avec le ministre de la guerre, parce que dans le principe il ne s'adressait qu'au major général (Berthier). Maintenant que celui-ci est malade, le duc de Feltre ne s'empresse pas de servir le maréchal. C'est encore à toutes ces petites passions qu'est subordonné notre avancement, lorsque Sa Majesté n'est pas aux armées.

Amitiés à Patrice et à tout le monde.

Thomas Bugeaud.

A Madame de Puyssegenez (Phillis de la Piconnerie),

Barcelone, 29 août 1813.

Je suis à Barcelonne, ma chère Phillis, pour faire diversion un moment avec la vie du camp et des montagnes. Cette ville est belle, elle mérite bien qu'on fasse quelques lieues pour la voir.

J'apprends que, demain, il part un courrier pour France, je ne veux pas laisser échapper cette occasion de te dire que je me porte bien et que je t'aime toujours.

Il est probable que nous ne tarderons pas à nous rapprocher de France. La force des circonstances nous y entraîne, mais l'ennemi direct ne nous y force pas. Je respecte encore l'armée d'Aragon. Depuis notre retraite, nous n'avons pas tiré un coup de fusil.

J'ai le cœur navré de tout ce que j'apprends de l'armée du nord de l'Espagne. Il est bien malheureux pour nous de perdre ainsi le fruit de nos brillants travaux, etc., etc., etc., je n'en dis pas davantage... je souffre trop.

Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Bugeaud.

L'Empereur avait pour le maréchal Suchet une estime particulière, et il le considérait « comme un des meilleurs généraux français. » « Ce qu'il écrit, disait Napoléon, vaut encore mieux que ce qu'il dit, et ce qu'il fait vaut mieux que ce qu'il écrit : c'est le contraire de bien d'autres. » — Le commandant des deux armées d'Aragon et de Catalogne avait remarqué le jeune Bugeaud; et entre le jeune caporal d'Austerlitz, futur duc d'Isly, et le maréchal duc d'Albuféra, il y avait en quelque sorte comme une mystérieuse parenté d'honneur, de bonté et de gloire. Napoléon disait que s'il avait eu deux maréchaux comme Suchet en Espagne, non seulement il aurait conquis la Péninsule, mais il l'aurait conservée. Son esprit juste, conciliant, administratif, son tact militaire et sa bravoure lui avaient fait obtenir des succès inouïs. Il est fâcheux, ajoutait-il, que des souverains ne puissent improviser des hommes comme ceux-là.

Les cinq campagnes que fit, en Espagne, le maréchal Suchet, en qualité de général en chef, resteront comme un modèle de tout ce qu'il faut de combinaisons savantes, d'audace, d'habileté, pour asseoir la domination d'une armée étrangère au sein de l'insurrection d'un grand peuple.

Ce fut le 1er janvier 1814, que commença l'invasion des armées alliées sur toutes les frontières de l'Empire, excepté du côté des Alpes, que le Prince Eugène Beauharnais, vice-roi, couvrait encore à la tête de l'armée d'Italie. Aussitôt que la guerre fut établie au cœur de la France, il fallut songer à abandonner l'occupation de l'Espagne, et à évacuer le royaume que le traité de Valençay restituait au roi Ferdinand.

Le 14 janvier, sur l'ordre du ministre de la guerre, le duc de Feltre, eut lieu, de Barcelone, le départ en poste de dix mille hommes d'infanterie et des deux tiers de la cavalerie de l'armée. C'est sur Lyon qu'était dirigée cette première colonne, que devaient suivre bientôt les derniers restes de notre armée d'occupation.

Le commandant Bugeaud fit partie de ces derniers convois, et quitta l'Espagne en même temps que le général en chef, qui avait pour instruction de contenir l'ennemi devant lui, soit pour sauver ses garnisons, soit pour protéger le territoire français, et de se mettre en mesure de couvrir pour sa part le cœur de l'empire menacé.

Henry d'Ideville.

Dans les états de services délivrés au colonel Bugeaud, je trouve, à la rubrique : actions d'éclat, blessures, les mentions suivantes, que je transcris tout entières.

CAMPAGNES D'ESPAGNE

A l'assaut de *Lérida*, le 13 mai 1810, les brèches furent franchies avec audace ; mais les assaillants, arrivés sur le quai, furent arrêtés par le feu vigoureux de six pièces d'artillerie légère et beaucoup de mousqueterie. Le capitaine de grenadiers *Bugeaud*, à la tête de sa compagnie, se précipita sur les canons qui furent encloués ; il tua lui-même en cette occasion plusieurs soldats et canonniers.

Le 15 juillet 1810, au combat de *Tivisa*, on conféra, au capitaine de grenadiers *Bugeaud*, le soin de soutenir la retraite, ce qu'il fit avec le plus grand sang-froid et le plus grand courage, et il fut le premier à reprendre l'offensive qui décida du sort du combat.

Au siège de *Tortose*, l'ennemi fit une sortie générale le 28 décembre 1810 ; le capitaine *Bugeaud*, avec sa compagnie, coupa quatre à cinq cents hommes, en baïonnetta un bon nombre, en prit quelques-uns, et poursuivit le reste jusque sur le glacis. Cette action lui valut d'être honorablement cité à l'ordre de l'armée.

Pendant le siège de *Tarragonne*, le 11 mai 1811, le chef de bataillon *Bugeaud* fut envoyé avec sept compagnies pour délivrer les garnisons d'*Amposta* et de la *Rapita*, attaquées par quatre bataillons et 300 chevaux ; au point du jour, il tombe sur le flanc de l'ennemi, le bat complètement, délivre ces deux garnisons, prend cinq bouches à feu, servies par des artilleurs anglais, cent cinquante hommes et un colonel.

Le 1er novembre, en arrivant à *Barrocca*, pour renforcer le général Mazzuchelli, avec six compagnies du 4me italien, il aperçut la bande de Duran, composée de deux mille cinq cents fantassins et trois cents chevaux, qui était à la poursuite de quelques compagnies du 1er régiment italien ; il attaqua cet ennemi en flanc, lui fit lâcher prise, le chassa de plusieurs fortes positions et le força à la retraite, laissant un bon nombre de morts et de blessés. Le 3, il fut détaché pour aller au secours d'*Almunia*, et, le 4, il fut attaqué par toutes les bandes réunies au nombre de six mille fantassins et de huit cents chevaux ; il fut toujours enveloppé pendant la retraite qu'il fit d'Almunia à La *Muela ;* il rompit toujours l'ennemi qui se plaça sur sa route, repoussa plusieurs charges de cavalerie, et arriva à *Saragosse* avec les trois quarts de son monde, y compris ses blessés qu'il emporta presque tous.

Le 20 novembre, il fut détaché par M. le général Musnier contre la bande de Campillo ; le 23, à minuit, il surprit la cavalerie de ce chef, tua une vingtaine d'hommes, prit trente-deux chevaux, douze soldats et

l'officier commandant; il marcha de suite sur l'infanterie, espérant la surprendre; il ne put la joindre qu'au point du jour; il tomba dessus avec rapidité, tua plusieurs officiers, une centaine d'hommes et dispersa le reste.

Le 1er septembre 1812, il fut détaché avec quatre compagnies et quatre-vingts chevaux pour détruire, dans la vallée de *Concenteyna*, un rassemblement de guérillas; il les attaqua au point du jour et les dispersa; à son retour, ces brigands, réunis à un grand nombre de paysans, attaquèrent ses flancs; par une fuite simulée, il les attira dans un terrain facile où il en tua trois cents.

Le 26 décembre 1812, il fut chargé de surprendre la garnison d'*Ibi*, composée de trois compagnies et quarante chevaux. Un de ses détachements donna trop tôt l'alarme à l'ennemi, cependant il prit deux cent seize hommes, quatorze chevaux, un capitaine et un lieutenant des dragons d'Almanza.

Au combat *d'Ordal*, le 13 septembre 1813, il détermina l'enlèvement des redoutes et de la position par une attaque vigoureuse sur le flanc droit de l'ennemi, ce qu'il fit avec quatre compagnies de son bataillon.

Le 13 décembre 1813, une embuscade, qu'il plaça près du col d'Ordal, enleva trente-cinq chevaux anglais et un officier.

CAMPAGNE DE FRANCE

Le 14 juin 1815, il fut chargé de l'attaque de gauche sur la ligne piémontaise; il s'empara de *Conflans* (*Savoie*), battit les *chasseurs-Robert* et le *régiment de Piémont;* il fit deux cents prisonniers et tua ou blessa cinq à six cents hommes. — Le 23, il enleva une compagnie à Moutier. — Le 28, il fut attaqué par sept mille Piémontais et Autrichiens aux ordres du maréchal Trenck; il reprit trois fois, à la tête de ses grenadiers, le bourg *de l'Hôpital*, et culbuta dans la rivière une colonne de deux mille hommes, qui voulait le tourner; après sept heures de combat, il resta maître du terrain; il tua et blessa dans cette affaire douze cents hommes et fit cinq cents prisonniers. Sa force consistait en quinze cents hommes et quarante chevaux.

H. I.

LES NOIRS CHEZ EUX [1]

CÔTE DES ESCLAVES

II

ETAT DOMESTIQUE

Ne demandons pas au paganisme chez les noirs de donner des résultats qu'il n'a jamais su donner, même au contact des lumières de la philosophie. Le païen, quel qu'il soit, *déplace Dieu.* Il l'admet, *en théorie*, comme principe de tout bien, et, en *pratique*, il ne le reconnaît nulle part. En pratique, la création est sans Dieu, la famille et la société se meuvent sans Dieu ; l'homme païen s'estime et se conduit comme si Dieu n'existait pas ou ne s'occupait point de lui. Aussi, il n'a pas, il ne peut avoir des principes, des règles de conduite dignes, nobles, capables de le faire marcher dans la voie des nobles sentiments et du vrai progrès.

Ne cherchons pas chez les noirs l'esprit de famille : Rome païenne n'a point connu cet esprit, que le christianisme seul donne à la terre. Dans l'état domestique des païens, le père n'est point le protecteur des membres de la famille, la providence assise visiblement au foyer ; c'est un maître. Ce maître est-il doux, humain, bon, bienfaisant ? — Hélas ! comment le serait-il ? Il ne voit pas dans les siens des enfants de Dieu et il ne les estime que pour l'avantage qu'il en retire. La charité, vertu essentiellement chrétienne, n'a point régé-

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1879.

néré l'âme de ce maître; et il est ce qu'est tout homme qui demeure dans la dégradation du péché : un être égoïste se complaisant en lui seul.

Dans la *maison* du noir nous voyons plusieurs personnages : le maître, les femmes, les enfants, les esclaves.

I — Le *maître*, *olouwa*, *dominus*, est le propriétaire, avec droit d'user et d'abuser. Tout ce qui est dans la maison lui appartient : femmes, enfants, esclaves, tous sont à lui, au même titre que les animaux et autres biens ; il use et abuse de tout avec un droit égal.

Son pouvoir à l'intérieur est à peu près indépendant ; il n'a d'autre règle que sa volonté ; il ne doit compte à personne de sa bonne ou mauvaise administration, de ses vexations, de sa cruauté : il est *bâllé*, *roi* de la maison, c'est-à-dire qu'il a dans la maison un pouvoir souverain. Le maître seul a des droits dans la maison ; il n'en reconnaît pas à ses gens. Les gens de la maison sont *siens*. Je dis *siens*, en laissant à ce mot ce qu'il a de brutal dans le sens, chez les peuples du paganisme, même chez ceux qui furent les plus civilisés, même à Athènes, même à Rome.

On aurait tort de se faire des mœurs barbares des noirs un principe pour argumenter contre cette race, ou un motif de la classer en dehors de l'espèce des blancs. En fait d'atrocités, est-il possible d'aller plus loin qu'un Vedius Pollio jetant ses esclaves dans un vivier de murènes ? qu'un Valerius Messala se glorifiant d'avoir fait abattre à coups de hache trois cents hommes en un jour ?

Les droits du maître n'ont rien de plus exorbitant chez les noirs que chez les anciens citoyens de Rome. A Rome, le maître n'avait-il pas droit de vie et de mort sur son esclave ? Faudra-il nous étonner que le maître noir puisse livrer le sien à une mort à peu près certaine, en l'abandonnant à l'oricha ou en le donnant au roi ? Sans doute, l'oricha le tuera ; le roi l'immolera, comme victime, aux prochains sacrifices de la *fête des coutumes ;* mais n'est-il pas presque surprenant que les usages refusent au maître le droit direct et personnel de vie et de mort que Rome lui accorda ?

Pourvu que le maître ne tue pas son esclave, il peut, au gré de son humeur ou de sa passion, frapper ses gens, les vexer, les accabler de mauvais traitements ; et cela, pour un rien, avec impunité. Consultons, là-dessus, les *alos* ou contes qui ont cours dans le pays ; écoutons parler les noirs eux-mêmes.

« Mon conte a trait à une femme.

« Cette femme mit au monde deux fils. Or, un jour, partant pour les champs, elle leur laissa trois kokos (espèce de patate noire). « Faites-les cuire, leur dit-elle, mangez-en deux et gardez le troisième pour moi. »

« Pendant qu'elle était aux champs, la guerre désola le pays; les deux enfants prirent la fuite. L'aîné porta le plus jeune sur son dos jusqu'à ce que, épuisé de fatigue, sentant que les forces l'abandonnaient, il le délaissa au milieu du chemin et partit seul.

« Le plus jeune fut pris et réduit en esclavage.

« Cependant, l'aîné des deux alla dans un pays lointain dont il devint le roi. Son frère, vendu, tomba entre ses mains. Il lui coupa une oreille, la grilla et la mangea. Puis il envoya le pauvre esclave aux champs, afin qu'il chassât les oiseaux et les détournât du maïs qu'on avait semé.

« Quand les oiseaux venaient, l'enfant chantait, et dans ses chants il répétait souvent le nom de son frère aîné, de celui qui était roi.

« Un jour, les esclaves du roi l'entendirent. Ils rentrèrent avertir le roi et le roi leur donna ordre d'amener le chanteur auprès de lui. Quand il fut arrivé, le roi lui ordonna de lui faire entendre ce qu'il chantait à la campagne. Et l'esclave chanta; et le roi se montra surpris d'apprendre qu'il avait coupé l'oreille à son frère. »

Sait-on quelle morale les noirs tirent de cet *alo*? La voici dans toute sa crudité : « *c'est pourquoi*, disent-ils en terminant le récit, si l'on achète un esclave, qu'on y regarde à deux fois *avant de lui faire mal.* » Ils ne condamnent pas les mauvais traitements; ils recommandent seulement de savoir à qui on les inflige, afin de ne pas s'exposer à malmener ses proches.

Pour peindre le maître tel qu'il est chez les noirs, inutile de rien changer dans le portrait que Sénèque a tracé du maître romain : la ressemblance est parfaite dans l'ensemble. Sénèque dit, dans le livre *De ira* : « *D'honnêtes gens* (remarquez de qui il s'agit) *d'honnêtes gens* se mettent en colère si l'eau chaude n'est pas bien préparée, si un verre a été brisé, si un esclave n'est pas assez prompt, si le breuvage qu'il apporte manque de fraîcheur, si le lit est mal fait ou la table mal dressée. » — Qu'un esclave tousse ou éternue pendant le repas, qu'il chasse négligemment les mouches, qu'il laisse tomber une clef avec bruit, *nous entrons dans une véritable rage.* — S'il répond un peu trop haut, si son visage exprime la mauvaise humeur, s'il murmure des mots qui n'arrivent pas jusqu'à nous, avons-nous

raison de le faire fouetter, de le mettre à la chaîne? — Le voilà devant nous, lié, exposé sans défense aux coups; souvent nous frappons trop fort et nous rompons un membre, nous brisons une dent; voilà un homme estropié, parce que nous avons suivi l'impulsion de la colère là où il était si facile d'avoir un peu de patience. — N'y a-t-il pas de honte à détester un esclave novice, parce que, libre peut-être hier, il conserve dans une servitude récente des restes encore mal effacés de son ancienne liberté? parce qu'il n'embrasse pas avec assez d'empressement de vils et pénibles travaux? parce que, habitué à une vie douce, il n'a pas la force d'accompagner en courant le cheval de son maître? — « Pourquoi, vous écriez-vous, pourquoi cette fureur? pourquoi au milieu d'un repas faites-vous apporter des fouets? Parce que vos esclaves ont dit un mot et que, pendant les conversations bruyantes de vos convives, ils n'ont pas gardé un silence absolu (1). »

Le maître que Sénèque caractérise de la sorte est un maître blanc, citoyen de la ville illustre de Rome. Le portrait qu'il en fait convient parfaitement au noir barbare de la Côte des esclaves; le maître païen nègre n'est pas plus irascible, plus capricieux, plus despotique, plus absolu dans ses moindres désirs que le maître païen de Rome, tout blanc et civilisé qu'il est.

Les Nagos eux-mêmes vont nous dire dans leur *alos* que le pouvoir du maître est arbitraire, despotique.

« Mon *alo* a trait à un homme du nom d'Ondéré.

« Ondéré avait pour esclave un enfant qu'il maltraitait d'une manière indigne. Il le frappait jusqu'à le laisser pour mort.

« Cet enfant n'avait plus ni père ni mère : la mort les lui avait enlevés.

« Or, un jour, Ondéré dit à cet enfant d'aller sur un rocher faire des tas de terre, semer du maïs, le faire germer et mûrir, et de le lui apporter ensuite. L'enfant part, il arrive près du rocher. « S'il est vrai que mon père et ma mère soient au ciel, dit-il, ce rocher deviendra fertile par mon travail. Je sèmerai mon maïs, et le maïs germera aussitôt, et il mûrira, et je le porterai à mon maître. »

« Il touche le sol de sa houe et le rocher mollit plus que l'eau. En un instant le sol est prêt; le maïs à peine semé germe et mûrit,

(1) Sénèque, *De ira* : passim.

et l'enfant le porte à Ondéré. Ondéré en fut tout désappointé : « Avec un tel enfant, que faire? » murmura-t-il.

« Et il dit au jeune esclave : « Va, allume du feu sur l'eau et fais attention qu'il brûle. Nous verrons!... » L'enfant s'éloigne et appelle sa mère une seconde fois : « S'il est vrai, dit-il, que vous soyez au ciel, quoique j'allume le feu sur l'eau, faites qu'il brûle. » Et le feu brûla sur l'eau. Et Ondéré vint et dit avec dépit : « C'est bien! »

« Or, Ondéré vit un grand arbre et donna ordre à l'enfant de le couper avec une aiguille. L'enfant se dirige vers l'arbre et, derechef, invoque son père et sa mère. Cependant Ondéré s'assied devant l'arbre. L'enfant prend une aiguille; il fait tant et si bien que l'arbre tombe. Dans sa chute, l'arbre frappe Ondéré, le jette à terre et le tue.

« Ondéré étant mort, l'enfant rentra à la maison et avertit d'aller chercher le cadavre. Et l'enfant chantait : « Ondéré, ô Ondéré-Moja! Le malheur l'a surpris, Ondéré-Moja! Il m'a ordonné de défricher le rocher, Ondéré-Moja! Le malheur l'a frappé, Ondéré-Moja! — Il m'a dit d'allumer du feu sur l'eau, Ondéré-Moja! — Le malheur a surpris Ondéré-Moja! — Il m'a dit : « Coupe cet arbre avec une aiguille, » Ondéré-Moja! Le malheur a surpris Ondéré-Moja!

« L'enfant étant venu à la maison et ayant parlé ainsi, on enleva le corps d'Ondéré et on l'ensevelit.

« La morale de ceci est qu'il faut se donner de garde d'être méchant. »

L'alo qui précède nous montre le maître poursuivant l'esclave de ses vexations, sans que les hommes l'en empêchent ou le menacent de la justice. Le suivant nous révèle les excès du pouvoir paternel à l'égard des enfants. Ici, encore, le maître ne rend compte à personne de sa conduite odieuse.

« Mon alo a trait au roi Laran.

« Un jour, le roi Laran convia tous les oiseaux du monde à défricher un terrain. Il omit cependant d'inviter Kiyin-Kiyin.

« Tous les oiseaux accoururent. Ils se mirent à l'œuvre; ils défrichèrent un espace de terrain comme d'ici (1) à Aggéra.

« Au milieu du terrain, il y avait un *odan* (2). A midi, quand tous les oiseaux eurent achevé leur tâche, *Kiyin-Kiyin* vint se jucher

(1) Le conteur parlait à Porto Novo.
(2) Espèce de bananier.

sur l'arbre et se mit à chanter : « Le roi Laran, disait-il, a convoqué mes camarades, *Kiyin-Kiyin!* Il a convoqué la marmaille de la gent ailée, *Kiyin-Kiyin!* Herbe, pousse, lève-toi, *Kiyin-Kiyin!* Partons, allons à la maison, *Kiyin-Kiyin!* Allons danser le *bata*, *Kiyin-Kiyin*. Si le bata ne résonne pas, dansons le *doundoun*, *Kiyin-Kiyin!* Si le doundoun ne résonne pas, dansons le *gangan*, *la-lala-la!*

« Quand les oiseaux arrivèrent, le lendemain matin, ils virent le terrain défriché tout envahi par l'herbe. Ils coururent chez le roi, l'en avertir. « C'est bien! dit le roi, cela n'est rien; allez de nouveau défricher le terrain. »

« A midi, l'oiseau revient à son poste et recommence ses chants. Et derechef l'herbe envahit le terrain défriché. On revient au palais en avertir le roi. Et le roi Laran : « C'est bien! dit-il, défrichez encore le terrain. »

« Pour la troisième fois, l'oiseau chanta et l'herbe coupée repoussa. On avisa le roi encore. Cependant, tous les oiseaux s'assemblèrent et, d'un commun accord, demandèrent au roi qu'il les autorisât à se saisir du mauvais plaisant qui se jouait d'eux de la sorte. « C'est bien! » dit le roi Laran.

« Lors, tous les oiseaux se rendent au champ. Ils mettent beaucoup de glu sur l'arbre et rentrent chez eux.

« Le lendemain, Kiyin-Kiyin revient; il se juche sur la glu, il chante. Quand il a fini de chanter, qu'il veut s'envoler, il se trouve englué.

« Cependant, tous les oiseaux arrivent, courent à l'arbre voir l'endroit où ils avaient mis la glu. Kiyin-kiyin est là. On s'empare de lui, on le mène au roi, disant : « Le malfaiteur qui nous a tant contrariés, le voilà. » Le roi le fait approcher : « Que t'ai-je donc fait? » lui demande-t-il. Le prisonnier répond : « Lorsque tu convoquas tous mes camarades pour les travaux des champs, tu me laissas de côté. C'est pourquoi je me suis vengé. »

« A ces mots, le roi lève la main sur Kiyin-Kiyin et le menace d'une chiquenaude. « Grâce! dit l'oiseau; si je trouve des cauris, je te les donnerai; je te donnerai des noix de kola, dès que j'en aurai. » Le roi Laran donna une chiquenaude à l'oiseau, et l'oiseau *laissa échapper de son corps* (1) tant et tant de cauris que la chambre en fut pleine. « Ah! » dit Laran tout ébahi.

(1) Manière polie de dire ce que ces peuples grossiers disent trop crûment.

« Une seconde fois le roi lève la main sur le captif et le menace d'une chiquenaude. Et l'oiseau de crier merci. « Si je trouve des cauris, je te les donnerai, disait-il, je te donnerai des noix de kola, dès que j'en aurai. » Encore une fois le roi lui donne une chiquenaude. Lui, laisse échapper de son corps encore plus de cauris que la première fois.

« Le roi Laran dépêcha ses envoyés dans tout le pays et manda tous ses sujets pour le cinquième jour, promettant de leur faire voir une merveille. Tout le monde dit : « C'est bien! »

« Or, le roi Laran prit l'oiseau, le mit dans un panier qu'il eut soin de couvrir et sortit, en le laissant ainsi. Son fils, curieux de donner sa chiquenaude, va ouvrir le panier. Le prisonnier s'envole.

« Lorsque le roi Laran rentra, il alla au panier et ne trouvant plus l'oiseau, il appela son fils. « Où est l'oiseau? » lui dit-il. Le fils répondit qu'il avait voulu le prendre pour jouer, et que l'oiseau s'était envolé. Le roi Laran prit l'enfant et le battit, le battit... Dans son emportement, il lui coupa une oreille. « Pars vite, lui dit-il, et trouve l'oiseau. Allons! qu'on se presse! » — « C'est bien! » répondit l'enfant.

« Il fit un petit tam-tam et prit le chemin du bois, pour aller s'asseoir à l'endroit où les oiseaux avaient coutume de se tenir. Il commence à battre son tam-tam ; son tam-tam résonne ainsi : *Bouroutou-bouroutou-bourou-chinguin*, l'enfant est triste et se chagrine, *bourou-chinguin*. Et tous les oiseaux d'accourir et tous de danser. Tous avaient pris part à la danse; le tour de Kiyin-Kiyin arriva et kiyin-kiyin ne voulait pas danser. Ce ne fut qu'un cri pour le presser de danser. Il refusa. L'enfant redouble d'efforts, il frappe sans relâche, il frappe, il frappe... Les oiseaux redoublent leurs instances, leurs sollicitations deviennent plus vives.

« Enfin, voilà Kiyin-Kiyin qui entre en danse; il s'agite, il s'anime au point de venir par trois fois tournoyer sur la tête de l'enfant. Celui-ci n'a pas l'air d'y prendre garde et continue, et l'oiseau rentre en danse. Il tourne, tourne, tourne, et vient jusque sur le tam-tam. L'enfant allonge le bras et le saisit par la patte, tandis que les autres oiseaux prennent la fuite.

« Le petit garçon rapporte l'oiseau à son père : « Le voilà, s'écrie-t-il, je l'ai repris; ne ferez-vous rien pour me rendre l'oreille? » Le roi Laran, à ces mots, se leva, détacha une feuille

sèche et la mit à la place de l'oreille. Aussitôt la feuille sèche se ramollit et se changea en oreille. »

La morale de cet alo n'est pas plus sèvère que celle du précédent contre les excès du maître. Les droits de l'opprimé sont également méconnus. La voici, froide et décolorée comme on la donne. « Si vous avez un fils et qu'il fasse quelque chose, ne vous emportez pas. »

A la côte des esclaves, les *gens de la maison* donnent au maître le titre de père, *babba*. L'affection est en général étrangère à cette appellation : on n'a pour *l'olouwa* ni le respect filial, ni la tendresse et l'attachement qui forment l'auréole de la paternité ; du reste, on ne saurait compter sur l'amour et le dévouement d'un maître qui, trop souvent, ne s'inspire que de son intérêt propre et de son bon plaisir. Le mot *babba* exprime moins un sentiment réel qu'il n'est un souvenir traditionnel des premiers temps, de ces temps heureux où la famille moins dégradée n'avait pas encore un *maître*, mais un *père*.

II. — *La femme*, dans le plan divin, est la compagne de l'homme, *adjutorium simile sibi*, dit la Genèse. (II, 18.)

« L'homme est le centre et le but de tout ce monde visible, nous dit saint Jean Chrysostome. (1) Après avoir créé pour lui ce magnifique séjour, ainsi que les animaux qui devaient le nourrir ou le servir ; comme il manquait encore à l'homme un cœur avec lequel il pût entrer en rapport et qui fût lui-même en état de contribuer à sa félicité par l'identité de nature, Dieu façonne cet être raisonnable avec une légère portion de sa substance ; la puissance et la sagesse infinies amènent cet être à sa perfection, le rendent en tout semblable à l'homme, possédant comme lui la raison, pouvant dès lors *partager avec lui les besoins et les joies* de la vie présente. »

Adam, voyant la femme, s'écria : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair... et ils seront deux dans une seule chair. » C'était le cri de la nature qui veut que la femme, semblable à l'homme, soit admise à « *partager avec lui* les besoins et les joies de la vie présente. »

En s'éloignant de Dieu, les païens en vinrent jusqu'à méconnaître les lois de la nature. Ils ne virent plus dans la femme « l'os de leurs os et la chair de leur chair » ; ils cessèrent de la considérer

(1) Saint Chrysostome, *homélie* XVe sur la Genèse.

comme *semblable* à l'homme. Dès lors, le sexe fort se fit oppresseur et le sexe faible fut opprimé. L'homme se replia sur lui-même, sur lui seul, et la femme fut jetée de son rang de compagne dans celui des êtres de simple utilité ou de simple agrément.

Dans le paganisme, la femme ne partage pas avec l'homme les joies de la vie présente ; l'homme n'en partage pas les travaux et les peines avec elle. Chez les païens, de tout temps et partout, la femme n'a été qu'une servante, un auxiliaire, quand elle n'est point ravalée à n'être qu'un simple instrument de la passion. Si le christianisme a donné à la femme sa dignité morale, le paganisme la lui a réfusée constamment. Cette dignité qu'Athènes et Rome lui déniaient, exigerons-nous que le noir barbare la lui ait conservée ?

La femme était réputée d'une nature inférieure à celle de l'homme et le Romain parlait du *sexus imbecillis*, *impar laboribus*, par opposition au *majestas virorum*. Troplong a peint les mœurs romaines en deux mots : (1) « Je n'ignore pas, dit-il, ce que méritent d'admiration Porcia et la mère des Gracques. Mais gardons-nous de prendre ces belles et nobles figures pour le type des femmes romaines. La conjuration des bacchanales, les sourds complots contre la pudeur et la paix publique, les divorces indécents, les adultères audacieux, tout ce débordement des mauvaises mœurs dont les historiens, les philosophes et les poètes satiriques nous font le tableau et qui obligea l'empereur Auguste de chercher un moyen de salut dans les lois politiques, puisque les lois domestiques n'en offraient plus aucun : voilà des signes plus certains de l'état général de la société romaine. » L'homme violait impunément le mariage (2), les divorces étaient faciles et très fréquents (3) ; et puis, c'étaient le meurtre et l'exposition des enfants : *liberos, si debiles monstrosique sunt mergimus, nous noyons les enfants, s'ils sont infirmes ou difformes* (4) ; c'étaient encore les avortements provoqués, la pédérastie dont les auteurs parlent sans la flétrir, avec indifférence, comme d'une chose ordinaire, admise par la coutume.

La polygamie est générale chez les noirs ; aussi, prendre femme est un trafic pour l'homme. Comme le dit très bien Portalis, « la polygamie répugne à l'essence même du mariage, c'est-à-dire à

(1) L'influence du christianisme sur le droit civil des Romains.
(2) Saint Jérôme, Ep, LXXVII. Augustin. *Serm.* CCXXIV.
(3) Senec. *Octav.* c. 34.
(4) Senec. *De ira*, I. 15.

l'essence du contrat par lequel deux époux se donnent tout, le corps et le cœur. » Le polygame prend et possède d'une manière tout arbitraire; il ne donne rien, ni le corps, ni le cœur. La femme dès lors est le jouet de l'intérêt, de la passion, du caprice. Elle est perdue dans l'estime, asservie au bon plaisir de l'homme, n'ayant aucun droit qu'on lui reconnaisse, pas même celui de se donner à qui elle voudra ou d'accepter un maître de son choix.

L'amour préside rarement à l'union de l'homme et de la femme que l'amour seul peut cimenter d'une manière solide et durable. Aussi cette union est faible, fragile; elle dépend de la seule volonté de l'homme. *Aimer* et *vouloir* s'expriment par le même terme, dans la langue des nègres. On ne dit pas : « J'aime cette femme; je la recherche en mariage; » on dit tout simplement : « Je la *veux.* » Ce mot *vouloir* dit tout.

Pourquoi le noir veut-il une femme? Souvent, il la veut, comme Pyrrhus épousant en même temps trois filles de prince, « *pour augmenter sa puissance et ses richesses* par ces alliances; » comme Denys de Syracuse, épousant la fille d'un ancien rival dont il veut se faire un appui; comme Démétrius Poliorcètes, qui contracte plusieurs alliances pour l'honneur et le profit qui lui en reviennent. La femme est fréquemment un accessoire : on recherche des influences et l'on subit la femme comme moyen.

Quelqu'un *veut*-il une femme, il se présente aux parents et formule sa demande, en offrant des cadeaux. Les cadeaux agréés, on lui livre la femme, qui ne peut se refuser à tomber en son pouvoir. Le père ou le maître la livre à qui il veut, sans consulter ses goûts et sans attendre son consentement. Dans ces conditions, il n'y a pas de véritable mariage. Propriété des parents d'abord, elle devient ensuite celle du mari, et plus tard celle de l'héritier, car l'héritier prend toutes les femmes du défunt, moins sa propre mère.

Le mariage est accompagné de danses, de festins et de libations : on donne un air de fête à la livraison immorale de la femme. Du reste, tout se passe entre parents et amis, sans que la loi civile ni la religion interviennent d'une manière sérieuse.

Livrée de la sorte, la femme ne saurait donner son cœur à celui qui sera son maître, alors surtout qu'il est loisible à ce maître d'avoir autant de femmes qu'il voudra, d'accorder ses faveurs à d'autres, de la répudier ou de la donner au roi, quand il sera dégoûté d'elle. Elle ne peut aimer cet homme, et pour peu que celui-ci excite

son dégoût, elle s'étudiera à s'isoler de lui, elle se plongera dans une série de crimes où elle ne verra qu'une légitime vengeance, le seul soulagement permis à son infortune. Alors viennent les infanticides. L'usage veut que la femme reste éloignée de l'homme durant la lactation ; c'est pourquoi l'épouse mécontente allaitera son enfant jusqu'à la seconde année au moins, afin de se tenir loin de son époux.

Le noir n'admet pas la femme à vivre avec lui. Il la parque dans une case séparée, et lorsqu'il demande ses services, elle se présente dans une humble posture, à genoux ou prosternée, avec les démonstrations d'une soumission servile.

La femme appartient corps et âme à celui au pouvoir de qui elle est. On ne respecte pas même en elle la conscience et la pudeur.

Dans une maison, il y a les épouses, *iyas*, les esclaves *concubines* et les simples esclaves. Quiconque a de la fortune achète des femmes esclaves en aussi grand nombre que ses richesses le lui permettent. Le premier mobile qui le pousse à agir de la sorte n'est pas, comme on pourrait le supposer, un motif de débauche. Il achète des femmes, parce qu'on les conduit plus facilement que les hommes, et parce que leurs services sont généralement fort lucratifs. C'est surtout par intérêt que le noir achète des femmes.

Comme à Rome, à la Côte des esclaves, on ne considère pas comme un véritable mariage l'union d'un homme libre et d'une esclave. Cette union toutefois n'est pas taxée d'immoralité ; l'usage l'excuse et l'admet comme il admettait le *concubinatus* romain. L'esclave concubine jouit du privilège de ne pouvoir être vendue, du moment où elle a eu un enfant de son maître ; mais le titre et les prérogatives d'*iya* ou épouse lui sont refusés.

Il règne entre les *iyas* d'une maison une certaine hiérarchie, un certain ordre. Ce n'est pas l'harmonie, ce n'est pas la confusion non plus. Malgré des tiraillements incessants, malgré les jalousies, les rancunes, les haines, on n'a pas trop de désordre à constater. Une des épouses, la première ordinairement, a le nom de *iya'llé*, maîtresse de maison. Cela ne veut pas dire que le maître l'admette à traiter avec lui sur le pied d'égalité. Elle approche le maître de plus près que les autres, prépare et sert les repas de l'olouwa, range tout à l'intérieur et veille à la bonne administration de la maison ; elle a sur les autres femmes une préséance réelle ; jusqu'à un certain point, elle entre dans les secrets et les plans du maître dont elle est la ser-

vante habituelle et immédiate. Néanmoins, elle subit une humiliante sujétion, tenue toujours à distance, n'étant pas admise à s'asseoir devant le maître, obligée à se tenir dans une posture servile en sa présence, servant son mari à genoux et goûtant les mets avant de les offrir, comme si elle était soupçonnée de vouloir empoisonner celui qu'elle sert.

Sa position lui donne un avantage réel, pourtant, et l'on voit quelques *iyas'llé*, par leurs qualités de l'intelligence et par l'énergie du caractère, acquérir un tel ascendant sur le maître qu'elles peuvent, en bien des cas, lui imposer leurs vues ou le détourner de l'exécution des projets qu'il avait lui-même conçus.

A part ces rares exceptions, l'*iya'llé*, ainsi que les autres femmes de la maison, est dans un état de véritable servitude.

La seconde femme, lorsqu'elle est depuis longtemps dans la maison, reçoit la dénomination d'*orogoun*, querelleuse. Le mot est piquant et bien propre à nous donner une idée de ce que doit être une femme humiliée de se voir en sous-ordre, malgré ses longs services et des faveurs souvent acquises et souvent perdues. C'est la jalousie personnifiée que cette *orogoun*, mais la jalousie dépitée, hargneuse.

L'*orogoun* est assez maltraitée dans les *alos*. Elle y est présentée comme un être dont on se doit beaucoup défier et qui n'a que de mauvais procédés.

« Mon alo a trait à une femme.

« Cette femme eut un fils auquel la mort l'enleva bientôt. Et l'enfant passa entre les mains de l'*orogoun*. Or, quand l'*orogoun* mangeait des *ékos* (1), elle passait les feuilles à l'enfant pour toute nourriture. L'enfant se mourait de faim et n'avait rien à manger. Un jour, il prit des pépins d'orange et les sema. L'oranger poussa et porta des fruits. Les oranges ayant mûri, le pauvre petit en prit et en mangea.

« L'*orogoun* étant montée sur l'arbre, l'enfant s'écria : « Oranger, ah ! puisses-tu l'enlever ! » A l'instant, l'oranger se trouva démesurément grandi. Et l'enfant de chanter : « L'oranger a enlevé Aloumo là-haut. Aloumo ! Fourbe Aloumo ! Est-ce ainsi que tu me traites ? L'oranger a enlevé Aloumo au loin, là-haut, dans les nuages. Aloumo ! elle est tombée des nuages à terre. »

(1) L'*éko* ou *acassa* est une petite boule de pâte faite avec de la farine de maïs. On vend l'*éko* enveloppée dans des feuilles.

« Avez-vous reçu le fils d'autrui, ayez en soin, dit la morale qui termine *l'alo*. Ne soyez pas dur pour les petits enfants. »

Le conseil est bon et très important dans un pays où l'abus est si commun. Notons cependant que ce conseil est bien froid et que, si l'usage d'agir comme Aloumo était moins général, le narrateur ne manquerait pas de blâmer cette femme inhumaine et sans cœur.

Les *alos* sont de véritables scènes de la vie réelle. C'est pourquoi nous aimons à les citer : ils expliquent notre pensée, en même temps qu'ils rendent témoignage des vérités que nous avançons. Tous les *alos* que nous reproduisons, nous les avons reçus textuellement de la bouche des noirs.

Entrons plus avant dans la vie intime et cherchons à connaître davantage cette *orogoun*.

« Mon *alo* a trait à une femme.

« Cette femme eut un fils. Elle avait aussi une *orogoun*. Voulant se rendre dans le pays d'Ojèjè, elle laissa pour son enfant six œufs de poule gros comme le poing. La vilaine *orogoun* prit les œufs et les mangea, ne donnant à l'enfant qu'une igname pourrie. Le pauvre enfant, dévoré par la faim, maigrissait à vue d'œil. Bientôt, il n'eut plus que les os et la peau.

« Quelqu'un lui conseilla d'aller attendre sur le chemin d'Ojèjè : peut-être pourrait-il avoir des nouvelles de sa mère. « C'est bien ! » dit l'enfant ; et il alla s'asseoir sur le bord du chemin. Et, quand passaient des voyageurs se rendant à Ojèjè, il chantait et disait : « voyageurs qui allez à Ojèjè, dites à ma mère que les œufs qu'elle m'avait laissés, l'orogoun les a mangés ; que pour toute nourriture elle m'a donné une igname pourrie. » Et l'enfant chantait, chantait toujours.

« Voici venir sa mère ; elle est déjà auprès de lui. Lui, recueille ses souvenirs et raconte à sa mère tout ce qu'il eut à souffrir de l'orogoun.

« Cela doit vous apprendre de ne pas confier votre enfant à l'orogoun. »

En dehors de *l'iya'llé* et de *l'orogoun*, toutes les épouses sont confondues sous la dénomination *d'iyas'wo*, iyas de commerce. A elles sont dévolus le soin du commerce (*owo*), la fabrication et la vente des pots en terre, du savon, des nattes, de la farine de maïs ou de manioc, des *ékos* et autres mets. Elles s'occupent aussi de teinture, elles lavent, etc., etc....

L'homme n'a pas besoin de se gêner et peut avoir des relations avec des personnes libres sans qu'on y trouve à redire. Mais, l'iya qui aurait des relations étrangères serait coupable du crime d'adultère.

L'adultère est puni de mort. Il est arrivé que l'homme et la femme surpris en adultère étaient attachés l'un en face de l'autre sur un bûcher et brûlés vifs, après avoir été horriblement torturés et mutilés.

Quant à la fornication, elle n'est pas plus punie qu'à Rome, dans l'antiquité. On la croit bien peu répréhensible, si toutefois on suppose qu'elle soit un mal. Les noirs, dans leurs *alos*, la laissent impunie et la montrent même triomphante. En voici un exemple :

« Mon *alo* a trait à Téréboudjé.

« Il y avait une jeune fille du nom de Féréboudjé que tout le monde *voulait*. Les riches la *veulent*, elle refuse; les rois, les chefs la *veulent*, elle s'obstine à refuser.

« La tortue se présente au roi et dit : « Celle que vous *voulez* tous sans pouvoir l'obtenir, je l'aurai, moi. » Et le roi : « Si tu parviens à l'avoir, dit-il, je partage ma maison en deux et t'en donne une part. »

« Or, un jour, Téréboudjé prit un pot et alla puiser de l'eau. La tortue l'ayant appris, prit sa pioche et alla nettoyer le chemin de la fontaine. Elle rencontra un serpent, et, l'ayant tué, elle le mit au milieu du sentier.

« Téréboudjé arrive et aperçoit le serpent. « Au secours, s'écrie-t-elle, viens tuer ce serpent. » La tortue accourt, armée de son coutelas; elle frappe et se blesse à la jambe. Aussitôt : « Téréboudjé m'a tuée, s'écrie-t-elle; je défrichais son champ, j'appropriais son chemin; elle m'a dit de tuer le serpent; je me hâte; Téréboudjé, Téréboudjé, j'ai tué le serpent, mais je me suis blessé à la jambe. Téréboudjé, ô Téréboudjé, prends-moi sur ton dos comme un enfant; prends-moi sur ton dos, serre-moi bien (1). »

« Importunée par des sollicitations incessantes, Téréboudjé prit la tortue sur son dos. Or, la tortue commit une action mauvaise sur Téréboudjé.

(1) Au lieu de porter l'enfant sur ses bras, la négresse le porte sur son dos. L'enfant, mis à califourchon sur les hanches, est retenu par un *acho* solidement roulé sous les bras de la mère. « Une jeune mère a le dos bien propre », est une plaisanterie que l'on adresse aux femmes ayant un enfant sur le dos.

« Dès qu'il fut jour, elle alla trouver le roi, disant : « Ne t'avais-je pas dit que j'épouserais Téréboudjé? Convoque la ville pour le cinquième jour et vous m'entendrez parler. »

« Le cinquième jour venu, le roi fit agiter sa sonnette pour convoquer le peuple. « Téréboudjé, s'écria la tortue, Téréboudjé que tout le monde voulait a repoussé tout le monde. Moi, certes, je l'ai eue. »

« Le roi prit son bâton et manda quérir Téréboudjé. Dès qu'elle parut, on l'interrogea : « Nous avons ouï, lui dit-on, que la tortue est ton époux? » Téréboudjé confuse resta sans réponse; elle se couvrit la tête et s'enfonça dans les bois. Là elle fut changée en l'arbre qu'on appelle *boudjé.* »

Terminons ce qui regarde la femme par la peinture satirique des dégoûts d'un mariage de caprice. Le même alo nous montre un des moyens par lesquels la femme mécontente se soustrait à une union qui lui est désagréable.

« Mon alo a trait à une femme du nom d'Adiélou.

« Cette femme, dont la beauté ravissait tout le monde, n'opposa que refus aux demandes dont elle était l'objet constamment.

« Un beau jour de foire, certain personnage emprunte des bras à l'un, des jambes à l'autre, un corps à un troisième, s'affuble de toutes pièces et se rend à la foire. Il veut Adiélou, il l'aura. Quoiqu'il fût d'un pays éloigné, Adiélou consentit à le suivre et le *présenta à ses mères* qui lui dirent : « C'est bien ; pars avec lui. »

« Ils partent. En route, le maître des bras reprend ses bras, le maître des jambes prend les jambes, le maître du corps prend le corps, et il ne reste que la tête et la tête avance, avance, tandis qu'Adiélou demi-morte ne sait fuir en arrière. On arrive ainsi à la maison de la tête.

« Le lendemain matin, la tête, avant d'aller aux champs, dit à la tortue : « Si Adiélou cherche à s'enfuir, sonne de la trompe pour m'avertir. »

« La tête eut à peine disparu, qu'Adiélou attacha son paquet et prit la fuite. Aussitôt, la tortue sonne de la trompe : « Tête, tête, s'écrie-t-elle, Adiélou s'en va. Elle a attaché ses calebasses, elle a ramassé ses plats. » La tête accourt, fait les gros yeux : « Où vas-tu? dit-elle. — Je vais vaquer à des besoins naturels (1), » répond Adiélou. — « Tu fuis » réplique la tête.

(1) Quand les noirs sont embarrassés, ils invoquent ce prétexte. Mais ils disent la chose, comme Cambronne, sans recourir à des termes voilés.

« Adiélou tentait de fuir, tous les jours, sans plus de succès. Elle alla consulter le *babbalawo*. Celui-ci lui dit : « Va acheter des *ékourous* (espèce de croquettes faites de haricots blancs appelés *éré*) ; prends-en une suffisante quantité, trempe-les dans l'huile de palme et bourres-en la trompe de la tortue. » — « Bon ! » dit Adiélou.

« Elle fait ce qui lui a été prescrit, prend ses paquets et part. La tortue saisit la trompe. Les *ékourous* lui rentrent dans la bouche. Elle mange, mange... Et Adiélou de fuir.

« La voilà à la douane du crapaud », sur un sol étranger où elle n'a plus de poursuites à redouter. »

On objectera peut-être à ce que j'ai exposé plus haut qu'Adiélou donne son consentement; qu'elle choisit elle-même son mari. Cela est vrai, mais on doit observer qu'il ne paraît pas de maître ni de père ici et qu'Adiélou agit avec l'assentiment de *ses mères* (mère, grand'mère, iyas supérieures à sa mère dans la maison).

L'abbé Pierre Bouche.

Ancien missionnaire apostolique à la Côte des Esclaves.

(*A suivre*).

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

COURS D'ANTHROPOLOGIE

CINQUIÈME LEÇON

Appareil actif de la locomotion

Les diverses parties du squelette sont mises en mouvement les unes sur les autres par les organes qui composent *l'appareil actif de la locomotion*, et qui portent le nom de *muscles* (en latin *musculus*, *petit rat*), parce que quelques-uns d'entre eux imitent par leur forme le corps d'un rat pourvu de sa queue.

Il y a aussi d'autres organes qui peuvent imprimer des mouvements aux leviers osseux ; ce sont les *ligaments élastiques*, lesquels, après avoir été distendus, reviennent avec force et rapidité à leurs dimensions premières. Mais cet effet, entièrement indépendant de l'influence du système nerveux, n'est que le résultat d'une propriété physique du tissu comparable à celle des fils de caoutchouc; il diffère essentiellement de l'action exercée par les muscles, qui est due à une propriété spéciale, désignée sous le nom de *contractilité*.

Fig. 80. Muscle fusiforme.

Celle-ci consiste en ce que la substance organique particulière dont se compose le muscle, qui, dans l'état de repos, n'oppose à la distension qu'une résistance à peine appréciable, et semble au contraire avoir une tendance à l'expansion, c'est-à-dire à s'étendre en longueur et en largeur, peut brusquement se raccourcir et se resserrer dès qu'elle subit une irritation.

Cette substance contractile forme le contenu des *fibres musculaires primitives*.

On trouve dans les organes de la vie végétative (intestins, vaisseaux)

de longues fibres musculaires fusiformes, à noyau visible, mais sans autre apparence de complication, que l'on nomme des *fibres lisses.*

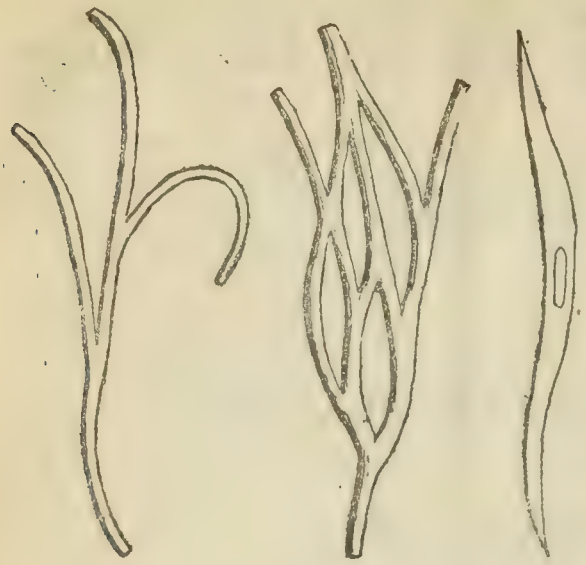

Fig. 81. Fig. 82. Fig. 83.
Fibres élastiques. Fibre musculaire lisse.

Les fibres des muscles de la vie de relation en diffèrent par un aspect qui leur a fait donner le nom de *fibres striées.* Elles se montrent à l'état frais comme striées en travers. Ces stries transversales se voient sur les fibres qui ont subi l'action de l'acide acétique; tandis que l'action de l'alcool fait apparaître des stries longitudinales. On peut aussi, comme cela se produit particulièrement sous l'action du suc gastrique, les décomposer en granules, qui ont reçu des Anglais le nom de *Sarcous elements.*

La contraction est accompagnée d'une action chimique et d'une combustion, qui concourent puissamment à la production de la chaleur animale.

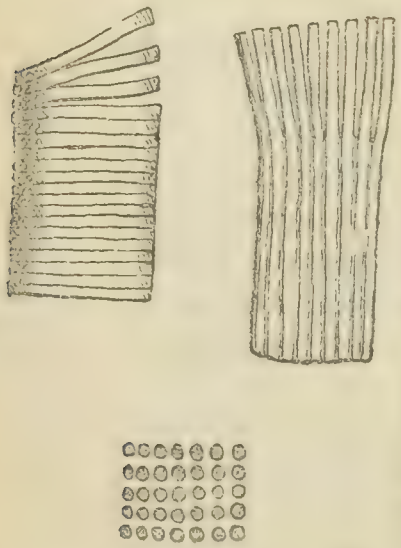

Fig. 84, 85 et 86.

84. Fibre musculaire striée en travers. La partie supérieure est divisée en disques de Bouman.

85. Fibre musculaire striée en long. La partie supérieure est divisée en fibrilles.

86. *Sarcous elements.*

La substance contractile est contenue dans une enveloppe nommée le *Sarcolemme*, qui est légèrement élastique, mais le contenu lui-même ne l'est pas; et il ne faut pas confondre avec l'élasticité sa *tonicité*, c'est-à-dire la résistance qu'oppose la contractilité à toute cause de distension indépendamment des fortes contractions destinées à produire les mouvements.

C'est grâce à leur tonicité que les muscles antagonistes se font équilibre.

La tonicité cesse avec la vie dont elle est une manifestation, et dont on peut la considérer comme l'indice le plus certain, la contractilité étant une propriété essentiellement vitale, tandis que l'élasticité persiste après la mort.

La contractilité se manifeste sous

l'influence de tous les excitants physiques ou chimiques, mais le plus ordinairement sous celle du système nerveux, dont les extrémités périphériques pénètrent dans la substance de la fibre musculaire et s'y terminent par de petites expansions découvertes par M. Rouget, que l'on nomme des *plaques nerveuses*.

Les fibres musculaires, réunies en faisceaux, sont contenues dans une gangue de tissu conjonctif, et c'est par ce tissu que les muscles adhèrent au périoste et aux os eux-mêmes par des fibres qui en pénètrent la substance, et que l'on nomme des *fibres de Sharpey*.

Les fibres charnues qui forment le corps du muscle n'existent pas toujours au contact de l'os, souvent elles s'épuisent à distance de celui-ci, et le muscle est rattaché au périoste, soit par des *lames aponévrotiques*, soit par des cordons plats ou arrondis que l'on nomme des *tendons*, et qui peuvent être plus ou moins élastiques.

Enfin, les muscles sont contenus dans des gaînes de tissu conjonctif, qui, lorsqu'elles sont épaisses et résistantes, méritent le nom *d'aponévroses d'enveloppe*.

Tous les muscles ne sont pas attachés à des leviers osseux; ils forment quelquefois, autour des orifices des canaux, des anneaux que l'on nomme des *sphincters* et qui se resserrent soit pour fermer les orifices, soit pour expulser des corps qu'ils pressent de tous côtés.

Les muscles s'attachent de diverses manières aux leviers qu'ils ont à mouvoir.

On distingue en mécanique trois sortes de leviers :

Celui du premier genre, ou *interposant*, est réalisé par une balance à deux plateaux. Le point d'appui se trouve alors placé au milieu, c'est-à-dire entre la puissance et la résistance.

Celui du second genre, ou *interrésistant*, est représenté par une brouette; la résistance est alors placée au milieu, c'est-à-dire entre la puissance et le point d'appui.

Dans le levier du troisième genre, ou levier *interpuissant*, la puissance est placée au milieu, entre la résistance et le point d'appui.

Cette dernière disposition est, à certains égards, la plus défavorable, puisque c'est elle qui exige le plus de force pour la production du moindre effet, et néanmoins c'est elle que l'on rencontre le plus souvent dans l'appareil locomoteur.

C'est qu'il y avait en même temps d'autres conditions à réaliser.

D'abord la souplesse, l'indépendance et la liberté des mouvements, qui sont d'autant plus grandes que les chairs et les cordons fibreux sont plus étroitement appliqués au squelette; ensuite la beauté des formes obtenue par une habile distribution des muscles et des tendons, les masses charnues remplissant les cavités formées par les os et dessinant leurs plus fortes saillies dans l'intervalle des articulations, de telle

sorte que, dans les membres, les jointures deviennent les régions les plus étroites, quoique les os y soient plus volumineux.

Ces conditions sont surtout réalisées chez l'homme, qui atteint sous ce rapport un degré de perfection que l'on ne rencontre pas chez les animaux.

Le nombre des muscles qui composent l'appareil actif de la locomotion est considérable, mais on peut ramener leur ensemble à une conception très simple (1).

On doit d'abord distinguer des muscles du tronc, des muscles des membres, et des muscles de la peau.

Parmi les muscles du tronc, il y a des muscles *courts* qui réunissent deux pièces voisines, et des muscles *longs* qui vont d'une pièce osseuse à une pièce éloignée; des muscles *directs* qui réunissent les points homologues des divers segments (ex. muscles *interépineux*), et des muscles *obliques* (ex. *épineux-transversaires*) qui réunissent des points non homologues. Les muscles courts et les muscles directs sont toujours plus profonds que les muscles longs et les muscles obliques. Pour les membres, il y a également des muscles courts et des muscles longs.

Enfin, il y a des muscles peaussiers qui vont soit d'un point du squelette à la peau, soit de la peau elle-même à un autre point de la peau.

En considérant les muscles sous le rapport de leurs attaches, on peut arriver facilement à leur donner des noms qui les désignent par leurs caractères les plus importants. Mais, en agissant ainsi, on est le plus souvent obligé d'avoir recours à des mots d'une grande longueur. C'est pour cela que ces expressions, malgré leur valeur incontestable, ne sont pas toujours employées, et que l'on s'est habitué depuis longtemps à donner aux muscles, d'après certains caractères accessoires, des noms qui leur appartiennent en propre et permettent d'éviter toute confusion.

La conception générale du système musculaire est la même pour l'homme et pour les mammifères, et la plupart de leurs muscles peuvent être désignés par les mêmes noms. Cependant il s'en faut de beaucoup que cette ressemblance aille jusqu'à l'identité; il y a des différences remarquables qui apparaissent non seulement dans la comparaison de l'homme avec les mammifères qui s'éloignent de lui, mais aussi dans la comparaison de l'homme avec les mammifères qui se rapprochent le plus de lui, et qu'on a cru pouvoir nommer des singes anthropoïdes.

Nous allons examiner successivement, en nous plaçant au point de vue de cette comparaison, les muscles du tronc, les muscles des membres et les muscles peaussiers.

(1) Voir pour plus de détails, Gratiolet, *Anatomie de l'hippopotame*. — Gratiolet et Alix, *Anatomie du Troglodytes*, *Aubryi*.

Muscles du tronc. — Les *muscles de la colonne vertébrale* nous offrent un des traits de ressemblance les plus remarquables qui existent entre l'homme et les anthropoïdes dans la réduction des muscles coccygiens, et surtout dans l'absence de la partie du sacro-coccygien supérieur qui, chez les animaux à longue queue, envahit la région lombaire. Chez ces derniers, en effet, le sacro-coccygien supérieur est en réalité un *lombo-sacro-coccygien*, étant formé en grande partie par une masse charnue, qui s'attache par des digitations aux métapophyses des vertèbres lombaires et se loge dans la gouttière sur-transversaire, entre le muscle sacro-lombaire et la face supérieure des apophyses transverses. Cette disposition se voit chez tous les cercopithèques et, ce qui est digne de remarque, elle existe également chez le magot, dont la queue rudimentaire est réellement une queue de macaque réduite à ses premières vertèbres. Rien de cela n'existe chez l'homme, et il en est de même chez les anthropoïdes qui, sous ce rapport, sont plus voisins de l'homme que les singes proprement dits.

A côté de cette ressemblance, on trouve une différence importante, qui est relative aux muscles *courts interépineux* de la région dorso-lombaire. Chez l'homme, ces muscles sont bien développés; ce qui est en rapport avec la flexibilité de la colonne vertébrale. Ils sont au contraire très réduits chez les anthropoïdes, et nous avons même constaté leur absence sur un chimpanzé où les apophyses épineuses des vertèbres lombaires et dorsales n'étaient réunies que par des ligaments élastiques (1). C'est qu'en effet chez les singes anthropoïdes, ces deux régions présentant une convexité uniforme et n'ayant que peu de mobilité, les agents des mouvements volontaires ont été nécessairement réduits, et les puissances élastiques ont seules persisté pour faire équilibre au poids des viscères thoraciques et abdominaux. C'est une preuve de plus que ces singes ne sont pas construits en vue de la marche bipède et de la station verticale.

Nous rappellerons aussi que chez les orangs, les gorilles et les chimpanzés, les mouvements de torsion de la région lombaire sont à peu près nuls.

Un autre fait non moins remarquable est fourni par la réduction des muscles *sacro-lombaire* et *long du dos*, réduction qui porte à la fois sur leur partie postérieure ou lombo-dorsale et sur leur partie antérieure ou dorso-cervicale. Comme ces muscles, chez les mammifères carnivores, sont amoindris dans leur partie postérieure mais très développés dans leur partie antérieure, tandis que, chez l'homme, la partie postérieure est volumineuse, on peut en conclure que les anthropoïdes ne sont disposés ni pour sauter, comme les carnivores, ni pour se tenir debout, comme les hommes.

(1) *Recherches sur l'anatomie du Troglodytes, Aubryi*, p. 120.

Le *long interépineux dorso-lombaire* est disposé comme chez l'homme, et forme aussi des anses par rapport à la deuxième dorsale, qui joue le rôle d'indifférente.

Les muscles *interépineux* et *transversaires épineux* de la région cervicale n'ont pas un grand développement chez les anthropoïdes, cette région n'ayant pas chez eux la même mobilité que chez l'homme, mobilité qui est gênée chez le gorille par la longueur des apophyses épineuses, mais ils sont représentés dans tous leurs faisceaux. Le développement de ces muscles aurait pourtant été utile pour soutenir la tête volumineuse de ces animaux; mais ce rôle est rempli par des muscles plus superficiels, tels que le grand complexus, le splénius et le trapèze.

Néanmoins cette réduction ne porte pas sur les muscles qui vont de l'axis et de l'atlas à l'occipital; le *grand droit*, le *petit droit*, le *grand oblique* et le *petit oblique* sont très forts.

On doit aussi remarquer chez les anthropoïdes la faiblesse du *petit complexus*. Les mouvements de torsion du cou sont en effet très bornés chez ces animaux, qui ont la tête enfoncée entre les deux épaules.

En avant du cou, les muscles *grand droit antérieur* et *long du cou* ne diffèrent pas de ceux de l'homme, et les muscles *scalènes* peuvent paraître au premier abord constitués comme chez lui. On peut remarquer surtout que ces derniers muscles ne s'attachent qu'à la première côte et ne se prolongent pas plus loin sur le thorax. Mais une dissection attentive nous montre un caractère différentiel très remarquable, lequel consiste dans l'existence d'un petit faisceau charnu qui, de l'apophyse transverse de la sixième cervicale, se rend sur la première côte, en se plaçant entre l'artère sous-clavière et le plexus brachial. Ce faisceau *moyen* du scalène, qui manque chez l'homme, existe chez tous les singes; et il est bien remarquable de le trouver chez les anthropoïdes, qui manifestent ainsi leur nature simienne par un détail des plus imprévus.

Un caractère anthropoïde remarquable est fourni par le muscle *grand droit de l'abdomen*, qui s'épuise, comme chez l'homme, sur la cinquième côte, et ne remonte pas jusqu'à la première, comme cela se voit chez tous les autres mammifères. Mais une différence apparaît dans l'absence des muscles *pyramidaux*, que l'on trouve habituellement chez l'homme, où ils recouvrent la partie inférieure des grands droits. Si l'on se rappelle que ces muscles ont leur plus grand développement chez les mammifères didelphes et ornithodelphes, on trouve que, sous ce rapport, les anthropoïdes diffèrent plus que l'homme de ces derniers animaux.

Le muscle *grand oblique* de l'abdomen présente chez le chimpanzé une différence intéressante, qui est en rapport avec la forme allongée de l'iléon, et qui consiste dans la manière dont est disposé le *ligament de Poupart*. Ce cordon ligamenteux, qui limite l'*arcade crurale*, sous laquelle passent les vaisseaux fémoraux, va directement chez l'homme de l'épine

iliaque antérieure et supérieure à l'épine du pubis. Chez le chimpanzé, il suit d'abord une direction parallèle au bord de l'iléon, contre lequel il est maintenu par une gaîne fibreuse, dont il ne se dégage que très près de l'articulation coxo-fémorale. D'autre part, un tissu conjonctif assez lâche produit une adhérence incomplète entre l'arcade et l'aponévrose fémorale, ce qui montre que la cuisse reste toujours légèrement fléchie sur l'abdomen et ne s'allonge pas verticalement comme chez l'homme.

Parmi les muscles de la tête, ceux des mâchoires ne diffèrent guère de ceux de l'homme que par une plus grande force. Il faut rappeler cependant que les *temporaux* s'étendent davantage en haut et en arrière.

Les muscles de la région *sous-hyoïdienne* chez le gorille et le chimpanzé diffèrent peu de ceux de l'homme. Chez l'orang, au contraire, le muscle *digastrique* présente une disposition particulière; son ventre postérieur se termine presque tout entier sur l'angle de la mâchoire inférieure, où il s'insère largement par ses fibres charnues; et son ventre antérieur est représenté en partie par un prolongement tendineux excessivement grêle du ventre postérieur, en partie par une lame aponévrotique étendue de l'hyoïde à la symphyse.

MUSCLES DU MEMBRE THORACIQUE

Muscles qui vont du tronc à l'épaule. — Ces muscles sont, chez l'homme, le *rhomboïde*, le *trapèze*, le *grand dentelé*, l'*angulaire*, l'*omo-hyoïdien*, le *petit pectoral*, le *sous-clavier*, le *cléido-mastoïdien*.

On trouve en outre, chez les anthropoïdes, un *cléido-atloïdien* et un *cléido-hyoïdien*. On trouve de plus, chez la plupart des mammifères, un *omo-trachélien* et un *omo-basilaire ;* mais ces derniers faisceaux n'existent pas chez les anthropoïdes qui, par là, se distinguent de l'homme en même temps que des autres mammifères.

Le *rhomboïde* est un muscle large et plat qui rattache le bord spinal de l'omoplate aux apophyses épineuses des vertèbres cervicales et à celles des premières dorsales. Chez l'homme, il ne se prolonge pas jusqu'à la tête. Chez les anthropoïdes, au contraire, il prolonge ses insertions, comme chez les autres mammifères, jusqu'à la ligne courbe de l'occipital; et, quoique cette dernière insertion se fasse par des fibres aponévrotiques, le caractère distinctif n'en existe pas moins.

Le *trapèze* qui recouvre le *rhomboïde*, et qui se fixe sur le tronc aux apophyses épineuses des vertèbres dorsales et des vertèbres cervicales, à la tête sur la ligne courbe de l'occipital, à l'épaule sur l'épine de l'omoplate, l'acromion et la clavicule, se fait remarquer chez les anthropoïdes par la faiblesse de la partie dorsale contrastant avec la force de ses parties cervicale et céphalique, dont les fibres s'attachent à la clavi-

cule. La forme du muscle est aussi modifiée en raison de la brièveté du cou, de telle sorte que son bord externe qui, chez l'homme, se dirige obliquement en décrivant une courbe gracieuse, s'avance en ligne droite dans une direction presque horizontale. Le muscle semble ainsi mieux disposé pour fixer l'épaule et soutenir la tête que pour imprimer des mouvements, et ce rôle est favorisé par de fortes aponévroses d'enveloppe.

On donne le nom de *sterno-cléido-mastoïdien* à la réunion de deux muscles, dont l'un s'insère sur le sternum et l'autre sur l'extrémité interne de la clavicule, qui s'unissent au milieu de la région cervicale et s'attachent ensemble à la tête. Chez les anthropoïdes, les deux muscles restent distincts dans toute leur étendue; le *sterno-mastoïdien* étend ses insertions sur la ligne courbe de l'occipital, tandis que le *cléido-mastoïdien* s'épuise sur l'apophyse mastoïde. Chez l'orang-outang, le *sterno-mastoïdien* envoie une expansion sur l'angle de la mâchoire inférieure, disposition singulière qui rappelle le *sterno-maxillaire* des ruminants.

Chez l'homme, le *sterno-cléido-mastoïdien* est traversé par le nerf spinal, ce qui n'a pas lieu chez les anthropoïdes.

Le *sous-clavier*, qui va de la première côte à la clavicule, est peu développé chez le gorille et le chimpanzé. Il peut être remplacé chez le Gorille par une simple aponévrose (1). Il est très fort chez l'orang-outang.

L'angulaire est un muscle qui va de l'angle antérieur de l'omoplate aux apophyses transverses des vertèbres cervicales, à chacune desquelles il envoie des digitations chez la plupart des mammifères. Il n'en fournit qu'à l'axis et à la troisième cervicale chez les anthropoïdes qui, sous ce rapport, se rapprochent davantage de l'homme, où le muscle s'insère aux trois et quatre premières cervicales.

Le *grand dentelé*, qui s'attache au bord spinal de l'omoplate et envoie des digitations sur les dix premières côtes, est plus épais chez le chimpanzé dans sa partie antérieure, où il est doublé par un second faisceau qui ne s'insère que sur les trois premières côtes.

Le *cléido-atloïdien*, qui va de l'extrémité externe de la clavicule à l'atlas, est un muscle caractéristique des anthropoïdes, qui, sous ce rapport, ne diffèrent pas seulement de l'homme, mais aussi des autres mammifères chez lesquels on trouve le plus souvent un muscle qui, venant de l'omoplate et se prolongeant jusque sur la base de l'occipital, mérite le nom *d'omo-basilaire*.

Le muscle *omo-hyoïdien*, qui va du bord coracoïdien de l'omoplate à l'os hyoïde, est simple comme chez l'homme dans sa partie antérieure, mais en arrière il se divise, chez le chimpanzé, en deux faisceaux, dont l'un, qui se rend sur l'extrémité externe de la clavicule, mérite le nom de *cléido-hyoïdien*.

(1) Duvernoy, *Archives du Muséum*, t. VIII.

Le *petit pectoral* est un muscle qui, chez l'homme, s'attache à la base de l'apophyse coracoïde ; il en est de même chez l'orang-outang qui, sous ce rapport, est le singe anthropoïde qui se rapproche le plus de l'homme. Chez le gorille et le chimpanzé, ce muscle se termine sur la capsule scapulo-humérale et sur le trochanter ; il en est de même chez les singes ordinaires, et c'est là encore un des faits qui prouvent que Galien avait disséqué le magot.

Muscles allant de l'épaule au bras. — Les plus profonds de ces muscles sont, comme chez l'homme, le *sous-scapulaire* et le *grand rond*, rotateurs de l'humérus en dedans; le *petit rond*, le *sous-épineux* et le *sus-épineux*, rotateurs de l'humérus en dehors. Ils ne diffèrent de ceux de l'homme que par quelques détails qu'il serait trop long d'exposer ici, et parmi lesquels nous nous bornerons à citer leur volume considérable, remarquable surtout pour le grand rond.

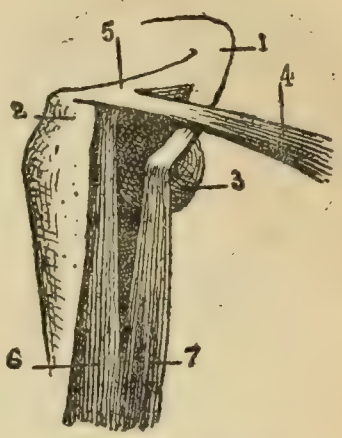

Fig. 87. — Chimpanzé.
1 Apophyse caracoïde ; 2 Tubérosité externe de l'humérus; 3 Tubérosité interne ; 4 Petit pectoral ; 5 Faisceau récurrent; 6 Faisceau glénoïden du biceps; 7 Son faisceau coracoïdien.

Le *coraco-brachial* n'est composé que d'un faisceau chez les anthropoïdes ; c'est là un trait de ressemblance avec l'homme, mais non pas avec l'homme seul, puisque la même chose se voit chez les chauves-souris. C'est, d'autre part, une différence entre les anthropoïdes et les singes ordinaires, où le coraco-brachial a deux faisceaux : l'un inséré sur le corps de l'humérus, celui des anthropoïdes et de l'homme ; l'autre inséré sur la tubérosité interne.

Le *deltoïde*, qui recouvre les muscles profonds de l'épaule, se compose, comme chez l'homme, d'un faisceau antérieur ou claviculaire, d'un faisceau moyen ou acromial et d'un faisceau postérieur. Mais on doit remarquer, chez les anthropoïdes, la faiblesse du faisceau moyen et l'étendue plus grande du faisceau postérieur, qui prolonge son insertion jusque sur le bord spinal de l'omoplate.

Muscles qui vont du tronc à l'humérus. — Le *grand pectoral*, abaisseur, pronateur et rotateur en dedans de l'humérus, borne, chez l'homme, ses insertions au sternum ; mais, chez les anthropoïdes, il se prolonge en s'appliquant à la surface du grand droit de l'abdomen et du grand oblique. Sa force est médiocre, et l'on doit remarquer son peu de largeur en avant de l'aisselle ; son bord inférieur fait si peu de saillie dans cette région, que le bord antérieur du creux de l'aisselle semble manquer. Ce fait, considéré au point de vue esthétique, est d'autant plus remarquable que les mamelons sont placés très haut, et que tout contribue par conséquent à donner à la poitrine de l'anthropoïde un aspect caractéristique.

Le *grand dorsal*, rétracteur et rotateur en dedans de l'humérus, contraste par sa force, chez les anthropoïdes, avec la faiblesse du grand pectoral, ce qui est l'inverse de ce qu'on voit chez l'homme. Il résulte de sa largeur au niveau du creux de l'aisselle que l'ouverture de ce creux regarde en avant, tandis que chez l'homme elle regarde en bas. La force de ce muscle est en rapport avec celle du grand rond, dont le tendon s'unit au sien.

Un fait particulier se produit chez le chimpanzé; c'est que le grand dorsal se confond en arrière par son bord libre avec le grand oblique, en fournissant le faisceau de fibres musculaires qui s'interpose entre le reste du muscle et l'épine iliaque antérieure et supérieure.

D'autre part, le grand dorsal des anthropoïdes se distingue de celui de l'homme par la présence du muscle *accessoire* ou *dorso-épitrochléen*, faisceau musculaire qui existe chez tous les mammifères, à l'exception des chauves-souris.

C'est un ruban charnu qui s'insère obliquement sur la face interne du tendon du grand dorsal et qui va se terminer sur l'épitrochlée chez les singes, sur l'olécrâne chez le plus grand nombre des mammifères. Par ce faisceau, le grand dorsal prolonge son action jusque sur le coude, lorsqu'il agit comme rétracteur du bras; mais, lorsque le bras sert à suspendre le tronc, il augmente la force de traction à laquelle celui-ci doit obéir.

Muscles qui vont de l'épaule et de l'humérus à l'avant-bras. — Le *biceps brachial* des anthropoïdes est remarquable par la force du *vaste interne* et surtout par celle du *vaste externe*. La terminaison commune se fixe sur la base de l'apophyse olécrâne et non sur son extrémité. La *longue portion* diffère de celle de l'homme, parce qu'au lieu de se fixer à l'omoplate par un simple tendon auprès du bourrelet glénoïdien, elle s'étend par un large faisceau sur une partie du bord axillaire. Ce fait coïncide avec la faiblesse de la portion acromiale du deltoïde; il montre que le bras des anthropoïdes est mal disposé pour les mouvements de circumduction, et pour ceux qui écartent le bras dans une direction perpendiculaire à l'axe du corps.

Le *biceps brachial* a deux faisceaux comme chez l'homme, et son insertion terminale se fait aussi par un seul tendon sur la tubérosité bicipitale du radius; ce tendon envoie aussi sur la partie interne de l'avant-bras une expansion fibreuse; mais chez les anthropoïdes les fibres charnues du biceps atteignent presque l'avant-bras, et il en résulte que le corps du muscle, quand il se contracte, ne dessine pas cette saillie piriforme qui caractérise le biceps de l'homme.

Le *brachial antérieur* ressemble à celui de l'homme par sa partie supérieure, qui embrasse dans un angle rentrant l'empreinte deltoïdienne; mais il en diffère par son insertion sur le cubitus, qui est tout à fait latérale.

Le *long supinateur* a une grande force. Il se termine, comme chez l'homme, sur l'apophyse styloïde du radius. Chez l'Orang, une partie de ses fibres se rend sur l'aponévrose antibrachiale.

Le *court supinateur*, qui chez l'homme n'a qu'une force médiocre, est aussi très fort chez les anthropoïdes.

Le *rond pronateur*, qui va de l'épitrochlée au radius, est au contraire beaucoup plus faible que chez l'homme.

Le *carré pronateur* n'a aussi qu'une force médiocre.

Muscles qui vont de l'extrémité inférieure de l'humérus au carpe et au métacarpe. — Ces muscles paraisssent au premier abord constitués comme chez l'homme, mais on trouve des différences inattendues lorsqu'on entre dans les détails.

Le *deuxième métacarpien dorsal* ou *premier radial externe* va, comme d'habitude, de l'épicondyle au côté radial de la base du premier métacarpien. Il se distingue par une expansion qu'il envoie sur le métacarpien du pouce.

Le *deuxième métacarpien dorsal* ou *deuxième radial externe* est d'une force considérable.

Le muscle dorsal du cinquième métacarpien, ou *cubital postérieur*, qui va de l'épicondyle et de l'olécrâne à la base du cinquième métacarpien, n'offre pas de particularité remarquable à signaler.

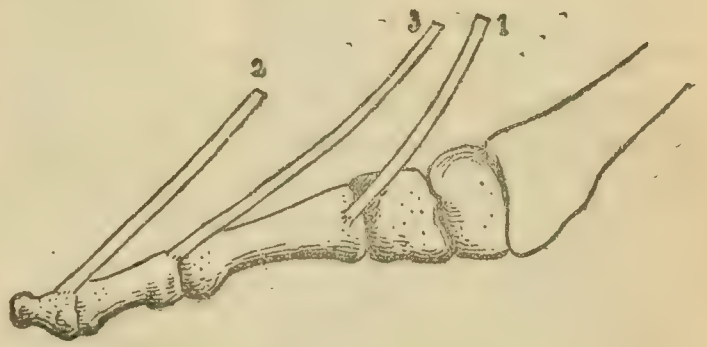

Fig. 88. — Homme.
1 Grand abducteur du pouce ; 2 Long extenseur du pouce ; 3 Court extenseur du pouce.

Le muscle dorsal du premier métacarpien, ou *grand abducteur du pouce*, qui se porte obliquement de l'avant-bras au côté radial du poignet, se termine chez les anthropoïdes par deux divisions dont l'une se fixe sur le trapèze, et l'autre sur la base du premier métacarpien. Chez l'homme cette subdivision n'existe pas, mais en revanche on

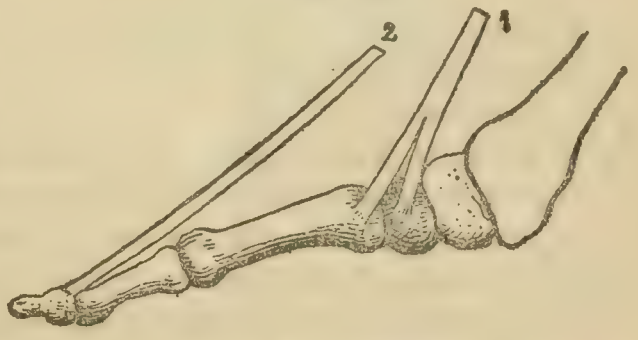

Fig. 89. — Chimpanzé.
1 Grand abducteur du pouce ; 2 Long extenseur du pouce.

trouve un muscle nommé *court extenseur du pouce*, que l'on ne voit pas chez les singes.

Le muscle palmaire du deuxième métacarpien, *grand palmaire* ou *radial antérieur*, qui s'attache à la base de la face palmaire du deuxième métacarpien et qui a pour fonction de fléchir la main directement, c'est-à-dire en la maintenant dans l'axe de l'avant-bras, se distingue chez les anthropoïdes par la manière dont il se réfléchit sur un crochet du scaphoïde qui est à peine dessiné chez l'homme.

Le muscle palmaire du cinquième métacarpien ou *cubital antérieur* n'est pas aussi considérable que chez l'homme dans sa partie charnue; son insertion terminale est plus écartée, par suite de la saillie du pisiforme.

Le muscle de l'aponévrose palmaire ou *petit palmaire*, qui part de l'épitrochlée, se termine comme chez l'homme par deux divisions : l'une, qui finit sur le ligament annulaire du carpe; l'autre, qui passe sous ce ligament et se continue dans l'aponévrose palmaire. Il envoie chez le chimpanzé une expansion remarquable sur la base du pouce.

Il y a chez les anthropoïdes, comme chez l'homme, un muscle *palmaire cutané*.

Muscles qui vont du bras et de l'avant-bras aux phalanges. — Ceux de la face dorsale sont les extenseurs des phalanges, et il y en a deux classes : celles des extenseurs directs et celles des extenseurs externes.

Les *extenseurs directs* ne forment à l'avant-bras qu'une seule masse charnue, insérée à l'épicondyle; mais les tendons se séparent pour se terminer directement sur la face dorsale des phalanges. Il n'y a que quatre de ces tendons, allant sur les quatre doigts proprement dits, le pouce en est dépourvu.

Les *extenseurs externes*, dont les tendons vont se terminer sur le côté cubital de la base de la première phalange, sont fournis par un muscle superficiel attaché à l'épicondyle et par un muscle profond attaché au cubitus. Chez les singes ordinaires, le muscle épicondylien fournit deux tendons, l'un au cinquième doigt, l'autre au quatrième; quant au muscle profond, il fournit des tendons au troisième et au deuxième doigt, et il fournit aussi *l'extenseur propre du pouce*, qui diffère des autres en ce que son insertion n'est pas latérale, mais directe. Les choses se passent de la même manière chez l'orang et le gibbon; mais chez le gorille et le chimpanzé, il n'y a pas de tendons pour le troisième et le quatrième doigt. Ces derniers singes se rapprochent ainsi de l'homme, qui présente rarement un extenseur latéral de l'annulaire et bien plus rarement encore un extenseur latéral du médius.

Les faisceaux de la face palmaire, qui sont les *fléchisseurs des doigts*, se divisent aussi en superficiels et en profonds. Les *fléchisseurs superficiels* ou *fléchisseurs des secondes phalanges*, sont en partie des muscles

épitrochléens. On les nomme *perforés*, parce que leurs tendons se bifurquent pour laisser passer ceux des fléchisseurs profonds et s'attachent ainsi par deux chefs à la deuxième phalange.

On remarque chez les anthropoïdes la force du muscle qui va au médius, et l'apparence digastrique de celui qui va au second doigt, apparence due à des intersections aponévrotiques. De même que chez l'homme, les muscles superficiels sont chez eux indépendants des fléchisseurs profonds.

Les *fléchisseurs profonds* sont dissociés chez l'homme, où l'on distingue à part un *fléchisseur de l'index*, ainsi qu'un *fléchisseur propre du pouce* très développé et inséré sur le radius.

Le *fléchisseur propre du pouce* de l'homme n'est pas représenté chez les singes. Chez ceux-ci, le *fléchisseur commun* s'attache au cubitus, au radius et à l'espace interosseux, et se termine par une masse tendineuse qui se divise entre les quatre doigts; de cette masse commune se détache un tendon qui se rend sur le pouce, et il résulte de là que chez les singes ordinaires la flexion du pouce n'est pas indépendante de celle des autres doigts.

Chez l'orang, ce tendon du pouce n'existe pas. Chez le gorille et le chimpanzé, il est excessivement grêle, élastique, et adhère moins aux tendons profonds qu'à la gaîne qui les enveloppe. Il suit de là que leur pouce a plus d'indépendance que chez les singes ordinaires; mais ce résultat est obtenu par un autre procédé que chez l'homme.

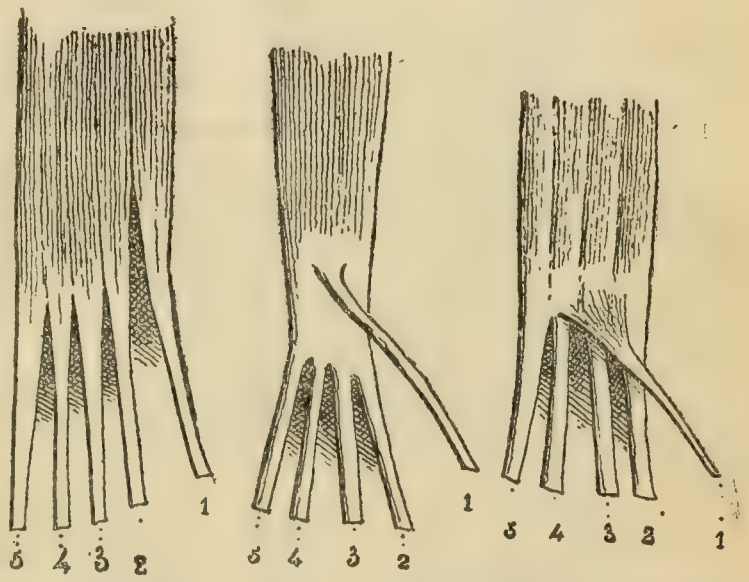

Fig. 90. — Homme. Fig. 91. — Papion. Fig. 92. — Chimpanzé
Fléchisseurs profonds des doigts.

Muscles courts de la main (allant du carpe et du métacarpe *aux phalanges*).

Les muscles courts de la main, qui portent le nom de *muscles interosseux*, sont au nombre de deux pour chacun des doigts proprement dits, s'insérant l'un sur le côté radial, et l'autre sur le côté cubital de la base. On les divise habituellement en dorsaux et en palmaires; et, si l'on prend pour axe de la main une ligne passant par le doigt médius, on

trouve que les interosseux dorsaux éloignent les doigts de cet axe, tandis que les interosseux palmaires l'en rapprochent. Dès lors le doigt médius a deux interosseux dorsaux sans interosseux palmaires, tandis que l'index a un interosseux dorsal situé à son côté radial et un interosseux palmaire situé à son côté cubital, et enfin que le doigt annulaire a un interosseux palmaire situé à son côté radial et un interosseux dorsal situé à son côté cubital. Le cinquième doigt offre à son côté radial un interosseux palmaire que l'on désigne sous le nom de *court fléchisseur*, et à son côté cubital deux muscles qui répondent à l'interosseux dorsal, et qui sont l'*abducteur* et l'*opposant;* il y a en outre au côté radial un muscle plus superficiel, qui est l'*adducteur*. Ces muscles courts du cinquième doigt forment par leur ensemble l'*éminence hypothénar;* ceux du pouce forment l'éminence *thénar*.

Le pouce offre pour sa part à son côté radial un *abducteur* et un *opposant*, qui représentent l'interosseux dorsal ; à son côté cubital un *court fléchisseur*, représentant l'interosseux palmaire, et un abducteur appartenant à un plan superficiel.

Chez les singes ordinaires et chez les gibbons, on trouve en outre, pour le second doigt et pour le quatrième, des muscles adducteurs qui complètent le plan superficiel des adducteurs du pouce et du petit doigt. Cuvier les avait désignés sous ce nom; M. Bischoff, qui les a plus récemment décrits avec soin, leur a donné celui de *contrahentes digitorum*.

Ces muscles n'existent pas chez l'homme. M. Bischoff les a trouvés chez le gibbon et le chimpanzé ; mais, pour notre part, nous ne les avons trouvés ni chez le gorille, ni chez le chimpanzé, ni chez l'orang-outang.

Les muscles courts de la main des anthropoïdes diffèrent de ceux de l'homme par la faiblesse de l'éminence thénar, contrastant avec la force de l'éminence hypothénar, provenant surtout de ce que l'abducteur du cinquième doigt, composé de plusieurs faisceaux, est beaucoup plus fort que chez l'homme.

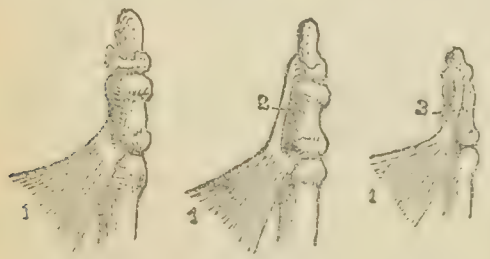

Fig. 93. Homme. Fig. 94. Chimpanzé. Fig. 95. Orang.

1. Adducteur du pouce ; 2 Son tendon terminal.

Chez l'orang, l'adducteur du pouce présente une disposition particulière. Ce muscle chez l'homme se termine sur le côté cubital de la base de la première phalange. Chez les singes ordinaires, le gorille et le chimpanzé, il se prolonge par un tendon qui se place au côté cubital de cette seconde phalange et se termine latéralement sur la base de la première phalange. Chez l'orang, ce tendon se place dans l'axe de la face palmaire de la deuxième phalange, et se fixe au milieu de la face palmaire de la base de la deuxième phalange; il s'insère ainsi sur le point même auquel

devrait se fixer, s'il existait, le fléchisseur propre du pouce, et ce muscle absent se trouve ainsi suppléé par un des muscles courts de la main. Il en résulte que la phalange terminale du pouce de l'orang peut être fléchie directement, comme chez l'homme, mais par l'emploi d'un autre procédé.

MUSCLES DU MEMBRE ABDOMINAL

Muscles qui vont du tronc au bassin et au fémur. — Nous n'insisterons pas sur le muscle *petit psoas* qui va de la colonne vertébrale au bassin, et sur le muscle *grand psoas* qui va de la colonne vertébrale à la cuisse.

L'*iliaque interne*, qui s'unit à ce dernier muscle et qui répond au sous-épineux de l'épaule, puisque la fosse iliaque interne qu'il remplit répond à la fosse sous-épineuse, est volumineux chez les anthropoïdes; mais comme la fosse iliaque a moins d'étendue, il la déborde en dehors d'une manière remarquable.

Muscles qui vont du tronc et du bassin au fémur. — Le *moyen* et le *petit fessier* occupent, de même que chez l'homme, la face externe de l'iléon et s'attachent au grand trochanter du fémur, comme le muscle sous-scapulaire s'attache au trochanter de l'humérus. Les différences qu'ils offrent chez les anthropoïdes sont en rapport avec la forme de l'iléon. Ainsi le petit fessier, qui s'insère sur le col de cet os, est plus étroit, moins ramassé, et dépasse le bord externe, ce qui a lieu aussi pour le moyen fessier. Le *pyramidal*, appliqué au bord interne de ce dernier, est plus allongé et à peine réfléchi.

Fig. 96. — Chimpanzé.
2 Grand fessier ; 2 Ischio-fémoral ; 3 Ischion ; 4 Ligament sacro-sciatique.

Ils sont recouverts par le *grand fessier*, qui s'insère au-dessous du grand trochanter et qui fournit un des caractères distinctifs les plus tranchés qui séparent l'homme des anthropoïdes.

Chez l'homme, en effet, le grand fessier s'attache à la crête de l'os des iles et aux apophyses épineuses des vertèbres sacrées et coccygiennes, mais il n'a aucune attache à l'ischion, dont il coiffe la tubérosité de telle sorte que l'homme s'asseoit sur la masse charnue de ce muscle.

Chez les singes, le grand fessier de l'homme est représenté par un plan charnu qui a les mêmes attaches, mais dont le bord inférieur, dirigé très obliquement, passe au-dessus de la tubérosité de l'ischion, qu'il laisse à découvert; la forme allongée de ce muscle est en rapport

avec celle du bassin, et il contraste par sa faiblesse avec la force de celui de l'homme. D'un autre côté, les singes ont un faisceau très épais qui n'existe pas chez l'homme, et qui s'attache à la tubérosité de l'ischion. C'est un muscle *ischio-fémoral* qui caractérise les anthropoïdes, en faisant apparaître une finalité toute différente.

Il est en effet bien visible que le grand fessier de l'homme, si fort chez lui et si faible chez les anthropoïdes, sert à maintenir le tronc en équilibre dans la station verticale, tandis que l'ischio-fémoral des anthropoïdes sert à faire basculer le tronc sur la cuisse lorsque, pour se redresser, il quitte la position demi-horizontale qui est plus naturelle à ces animaux.

Les autres muscles qui vont du bassin au trochanter, *obturateurs* et *carré*, diffèrent peu de ceux de l'homme. Leur développement indique une rotation très étendue.

D'un autre côté, le système des *adducteurs* diffère contre toute attente de celui de l'homme par ses fasciculations. Tandis que chez l'homme on compte habituellement un *pectiné* et trois *adducteurs*, on peut compter chez les anthropoïdes un *pectiné* et quatre *adducteurs*. L'artère fémorale passe, comme chez l'homme, au-dessus du grand adducteur, mais elle n'est pas entourée d'un anneau fibreux.

Muscles qui vont du bassin et du fémur à la jambe. — Le *triceps fémoral*, qui occupe la face antérieure de la cuisse, est moins fort que chez l'homme; cependant les fibres intérieures du vaste interne et du vaste externe forment, surtout en dedans, des *muscles capsulaires* plus isolés, ce qui est en rapport avec la rotation de la jambe sur la cuisse.

L'extrémité proximale du *droit antérieur* se termine par un tendon qui se fixe, comme chez l'homme, en partie sur l'épine iliaque antérieure et inférieure, en partie sur le bourrelet cotyloïdien. Cette dernière portion du tendon ou *portion réfléchie* est bien plus développée que chez l'homme, ce qui est en rapport avec la marche quadrupède.

Le *biceps fémoral*, qui occupe la face externe de la cuisse et qui répond au brachial antérieur du membre thoracique, fournit un caractère anthropoïde des plus remarquables. Ce muscle porte ce nom chez l'homme, parce qu'il a deux origines : l'une qui vient de la tubérosité de l'ischion, l'autre qui vient de la portion distale de la diaphyse fémorale. Cette seconde tête manque chez la plupart des mammifères et même chez les singes ordinaires, mais elle existe chez le chimpanzé, le gorille, l'orang, le gibbon, et on la rencontre aussi chez les alouattes. Cependant, même sous ce rapport, la ressemblance n'est pas aussi complète qu'on pourrait le croire au premier abord.

En effet, le tendon terminal se divise en deux portions, dont l'une s'attache à la tête du péroné, l'autre à la tubérosité antérieure du tibia; et le faisceau fémoral du muscle se fait remarquer en ce qu'il se divise

en deux couches, dont la plus superficielle s'unit à la division tibiale du tendon, et la plus profonde à sa division péronéale.

Enfin, ce qui n'est pas moins à remarquer, c'est que le bord inférieur du muscle se continue avec l'aponévrose jambière, par laquelle il agit sur le talon.

En dedans de la cuisse, on trouve les muscles *demi-membraneux*, *demi-tendineux*, *droit interne* et *couturier*.

Le *demi-membraneux*, qui est le faisceau tibial du système des adducteurs, s'insère au tibia plus latéralement que chez l'homme, et de plus il est charnu dans toute son étendue, en sorte qu'il ne mérite plus son nom.

Il en est de même du *demi-tendineux*, qui est charnu dans presque toute son étendue. Ce muscle, qui répond au biceps brachial, s'attache à la tubérosité et à l'ischion de la crête antérieure du tibia. Mais sur le tibia, il descend plus bas que chez l'homme.

Le *droit interne*, qui va de la symphyse pubienne à la crête antérieure du tibia en recouvrant le demi-tendineux, descend aussi plus bas que chez l'homme.

Le *couturier* chez les anthropoïdes se fait remarquer par sa gracilité; son attache supérieure se fait par une aponévrose dans tout l'espace qui sépare les deux épines iliaques antérieures.

Le bord inférieur des tendons du demi-tendineux et du droit interne se continue avec l'aponévrose jambière jusqu'au talon. Il résulte de cette disposition, que nous avons déjà indiquée pour le biceps, que le creux du jarret se trouve dissimulé par une bride fibreuse qui va du milieu de la cuisse au milieu de la jambe. Cela démontre bien que la jambe ne s'étend pas complètement sur la cuisse; et la forme particulière qui en résulte, bien loin de rappeler celle que les peintres et les sculpteurs ont attribuée aux images des dieux supérieurs, reproduit celle qu'ils représentaient dans les satyres.

Les insertions de ces derniers muscles sont en rapport avec la rotation de la jambe sur la cuisse.

Il en est de même pour le muscle *poplité*, qui est très développé chez les anthropoïdes.

Muscles qui vont de la jambe et de la cuisse au tarse. — Le *jambier antérieur*, qui va du tibia au côté interne du tarse, est composé chez les anthropoïdes de deux faisceaux : l'un qui se fixe au côté externe du premier cunéiforme, l'autre qui va se terminer sur le premier métatarsien. Chez l'homme, il n'y a qu'un faisceau qui s'insère sur le cunéiforme et donne seulement une expansion au métatarsien.

Le *court péronier latéral*, de même que chez l'homme, s'insère sur la base du cinquième métatarsien, et émet une expansion tendineuse qui représente l'extenseur externe du cinquième doigt.

Le *long péronier latéral* se réfléchit comme chez l'homme dans une gouttière du cuboïde, traverse la face plantaire du tarse et va se terminer sur la base du premier métatarsien; mais tandis que chez l'homme ce

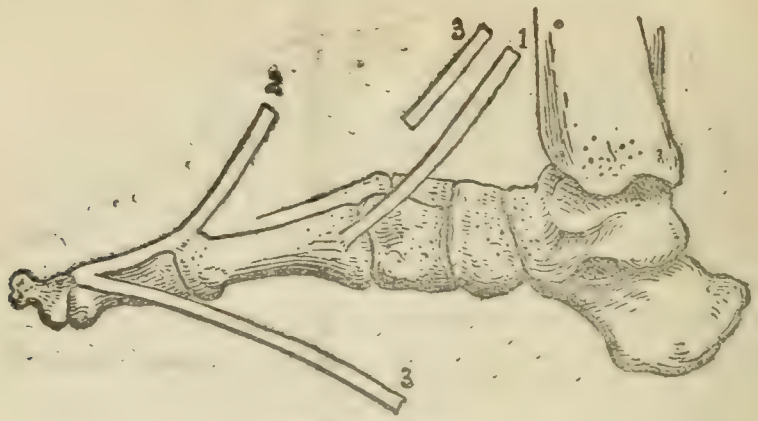

Fig. 97. — Homme.

1 Jambier antérieur ; 2 Pédieux ; 3 Extenseur propre du pouce.

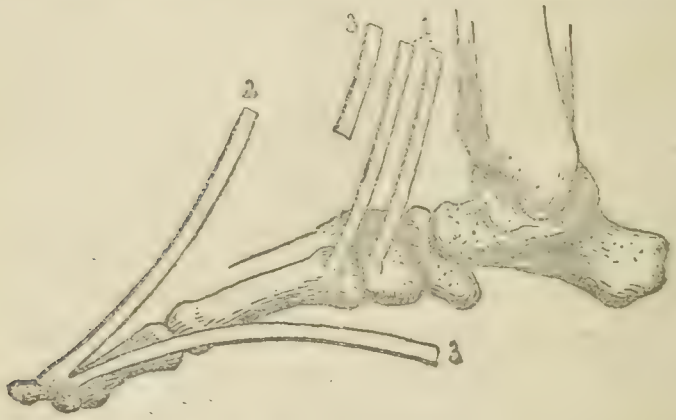

Fig. 98. — Chimpanzé.

1 Jambier antérieur divisé en deux faisceaux ; 2 Pédieux ; 3 Extenseur propre du pouce.

muscle n'agit que sur l'ensemble du pied, il contribue tout particulièrement chez les anthropoïdes à la mobilité du pouce et contribue surtout à ses mouvements d'opposition.

Les faisceaux situés à la face postérieure de la jambe qui composent le *gastro-chémien*, savoir : le *soléaire* et les deux *jumeaux*, ont les mêmes attaches que chez l'homme. Mais le *jumeau interne* et le *soléaire* sont plus volumineux, tandis que le jumeau externe est plus grêle; en outre, le muscle *plantaire grêle* n'existe pas, du moins comme faisceau distinct.

Un caractère distinctif important consiste en ce que chez les anthropoïdes les fibres charnues se continuent jusqu'au talon, et qu'il n'y a pas un *tendon d'Achille* isolé. De là résulte que chez eux la saillie du mollet ne se dessine pas ; mais il n'y a aucun rapport entre cette absence apparente du mollet chez les singes et ce qu'on nomme absence du mollet chez certains nègres; car chez ces nègres le mollet est situé plus haut et

le tendon d'Achille est plus long, tandis que chez les singes anthropoïdes le muscle descend plus bas et il n'y a pas de tendon d'Achille.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule cause qui dissimule le mollet chez les anthropoïdes, puisqu'on doit encore tenir compte des brides fibreuses qui rattachent au talon les fléchisseurs de la jambe et qui effacent le creux du jarret.

Le *jambier postérieur* qui chez l'homme se termine ordinairement sur le scaphoïde et sur la base du premier cunéiforme, se divise chez les anthropoïdes en plusieurs expansions qui se rendent sur le scaphoïde, le troisième cunéiforme, le troisième métatarsien, ainsi que sur la gaîne du long péronier.

Muscles qui vont de la jambe aux doigts du pied. — L'*extenseur propre du pouce*, qui répond au court extenseur du pouce de la main humaine, ne diffère de celui de l'homme que par la direction de son tendon qui, avant d'atteindre le pouce, se porte d'abord sur le côté interne du métatarse où il est maintenu par une bride fibreuse.

L'*extenseur commun des doigts* s'attache comme chez l'homme au tibia, caractère qui appartient à tous les singes et aux lémuriens, et les distingue des carnivores et des pachydermes, où ce muscle s'attache au fémur.

Les *extenseurs latéraux* sont fournis pour le cinquième doigt par le *court péronier*, et pour les autres doigts par le *pédieux*.

Chez le gorille et le chimpanzé, le *pédieux* diffère peu de ce qu'on voit chez l'homme, où une masse charnue commune envoie des digitations au pouce, au deuxième, au troisième et au quatrième doigt. Chez l'orang, il y a un faisceau séparé pour le pouce ; le reste forme une masse commune très forte, divisée en quatre digitations qui se rendent directement sur la base des premières phalanges, des quatre doigts proprement dits, et qui n'atteignent leur insertion qu'après s'être accolées à la face profonde des extenseurs directs. Par cette disposition particulière, l'orang se distingue non seulement de l'homme, mais encore de tous les singes.

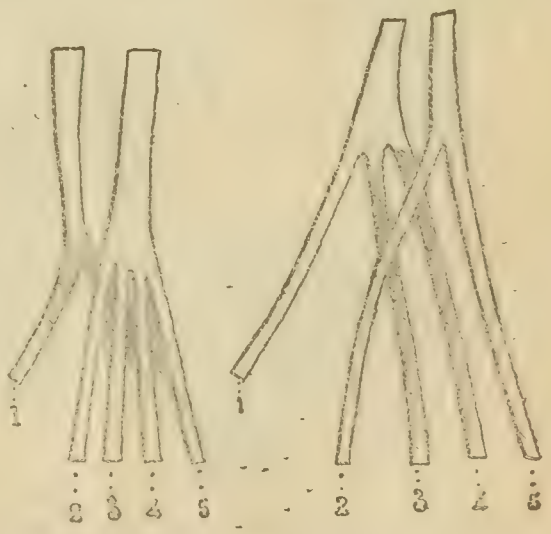

Fig. 99. — Homme. Fig. 100. — Chimpanzé.
Fléchisseurs profonds des orteils.

Les *fléchisseurs profonds des doigts* présentent une disposition remarquable chez les anthropoïdes.

Il y a deux muscles insérés, l'un sur le péroné, l'autre sur le tibia. Le muscle péronéal fournit des tendons au pouce, au troisième et au qua-

trième doigt; le muscle tibial fournit ceux du deuxième et du cinquième. Ces deux systèmes de tendons presque indépendants l'un de l'autre ne sont reliés que par une bride fibreuse délicate.

Chez l'orang, il n'y a pas de tendon pour le pouce; et, d'autre part, l'union des deux systèmes est beaucoup plus intime, ce qui a lieu aussi chez les autres singes.

Chez l'homme, le muscle péronéal a reçu le nom de *fléchisseur propre du pouce*, parce que son tendon va presque tout entier au pouce et n'est relié à l'autre muscle, qui porte le nom de *fléchisseur commun*, que par une petite bride dont les fibres s'unissent à celles des quatre autres tendons.

On observe chez l'homme un frein charnu très épais, qui porte le nom d'*accessoire* ou de *chair carrée*, et qui va du calcanéum à la face profonde du muscle tibial. Cette chair carrée est réduite chez les anthropoïdes à une lame très mince; et probablement elle était entièrement fibreuse sur le sujet de Tyson, qui en affirme l'absence.

Il y a chez les anthropoïdes comme chez l'homme quatre muscles lombricaux.

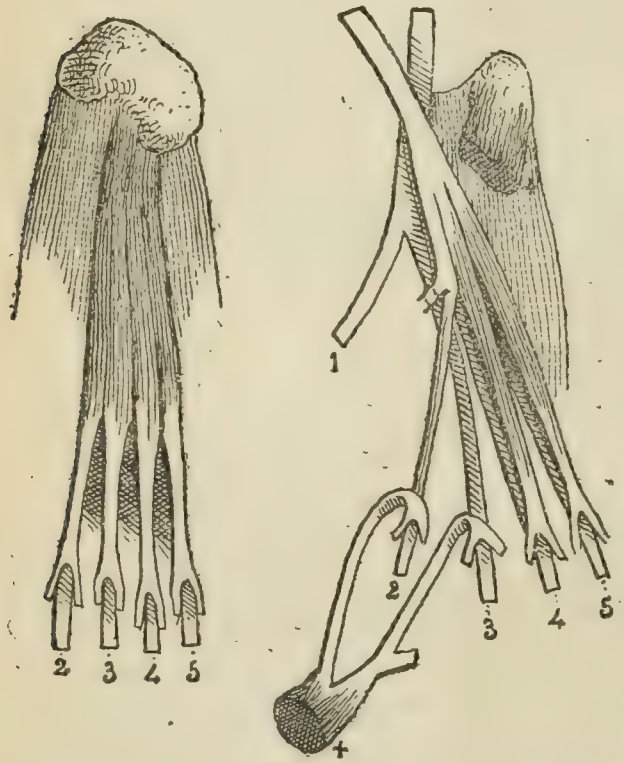

Fig. 101. — Homme. Fig. 102. — Chimpanzé.
Courts fléchisseurs des orteils.

Les *fléchisseurs superficiels* offrent aussi des différences remarquables. Chez l'homme, les tendons des quatre doigts émanent d'une seule masse charnue qui s'insère sur le calcanéum et sur l'aponévrose plantaire. Chez le gorille et le chimpanzé une masse charnue très grêle, insérée de la même manière, donne des tendons au deuxième et au troisième doigt; mais celle qui fournit les tendons du quatrième et du cinquième doigt s'attache à la surface du muscle tibial. Chez l'orang le muscle qui vient du calcanéum fournit des tendons au deuxième, au troisième et au quatrième doigt; la masse charnue qui émane du tendon du fléchisseur tibial fournit le tendon du cinquième doigt, et envoie des digitations qui fortifient ceux du troisième et du quatrième.

Les muscles courts du pied sont des muscles *interosseux*, qui vont du tarse et du métatarse à la base des doigts. Comme à la main, ceux du pouce forment une éminence thénar, et ceux du cinquième doigt une éminence hypothénar. On peut aussi les diviser en *palmaires* et en *dorsaux* : les premiers agissant pour rapprocher les doigts de l'axe du pied, et les seconds pour les écarter de cet axe.

Il y a en outre chez la plupart des mammifères et chez les singes ordinaires des muscles *adducteurs* du deuxième et du quatrième doigt. Nous ne les avons pas trouvés chez les anthropoïdes.

Chez les singes les interosseux du pied sont disposés par rapport à un axe passant par le doigt médian, qui est le plus long; chez l'homme, au contraire, où le second doigt est le plus long, les interosseux sont disposés par rapport à un axe passant par ce doigt. C'est là un des caractères par lesquels le pied de l'homme se distingue le plus de la main, et qui justifie le mieux l'application que l'on a faite aux singes du nom de *quadrumanes*.

De même qu'à la main proprement dite, les muscles de l'éminence hypothénar sont plus volumineux chez les anthropoïdes que chez l'homme. Ceux de l'éminence thénar sont également développés; mais un caractère différentiel nous est fourni par le muscle *adducteur du pouce*. Au pied de l'homme, ce muscle est divisé en deux faisceaux, dont l'un a reçu le nom d'*adducteur oblique*, et l'autre celui d'*adducteur transverse*. Ces deux faisceaux existent chez les singes; mais ils sont réunis par un faisceau intermédiaire de manière à ne former qu'une seule masse charnue.

L'*adducteur du pouce* offre en outre chez l'orang une disposition sem-

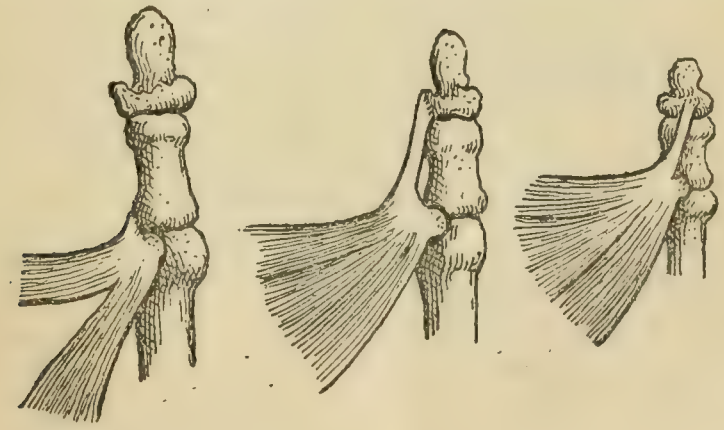

Fig. 103. — Orang. Fig. 104. — Chimpanzé. Fig. 105. — Homme.
Adducteur du gros orteil.

blable à celle que nous avons signalée pour la main antérieure et qui répond au même but.

Muscle peaussier. — Le muscle *peaussier* des anthropoïdes diffère peu

de celui de l'homme. Il n'y a pas non plus chez eux de *peaussier dorsal* ni de *peaussier lombaire*. Le *peaussier cervical* s'étend seulement un peu sur la poitrine. Les muscles *occipito-frontaux*, *auriculaires*, *sourciliers* et *palpébraux* sont les mêmes que chez l'homme. Pour la face, la portion du peaussier qui est au-dessous de la lèvre inférieure est mal fasciculée; l'anatomiste a de la peine à y fabriquer des faisceaux séparés, elle semble agir en masse sur la lèvre inférieure.

Au-dessus de l'orifice buccal, au contraire, on trouve tous les faisceaux que l'on distingue chez l'homme, à savoir : les *zygomatiques*, le *releveur de l'aile du nez et de la lèvre inférieure*, le *myrtiforme*, le *transverse*. Mais la présence de ces faisceaux ne produit pas le même résultat. La peau ne conservant sa souplesse que pendant le jeune âge et devenant bientôt dure et coriace, il ne se produit aucun des mouvements délicats qui concourent à la physionomie de l'homme. Il faut aussi remarquer que le releveur de la lèvre et les zygomatiques ne s'insèrent pas de la même manière; quand ils se contractent, ils découvrent les dents molaires et produisent une horrible grimace. L'image en effet n'est plus la même, et tandis que la physionomie des animaux exprime seulement l'instinct qui les domine ou la passion qui les emporte, celle de l'homme s'associe à toutes les nuances de la pensée.

L'esquisse rapide que nous venons de donner de l'appareil actif de la locomotion nous montre qu'ici comme sous les autres rapports les singes anthropoïdes ressemblent plus à l'homme que les autres animaux, mais qu'ils se distinguent aussi de lui par des différences qui excluent toute idée de parenté, et qui démontrent nettement que l'homme ne peut pas être le descendant d'un singe.

Les ressemblances de l'homme avec les animaux manifestent l'existence d'un plan commun, d'une loi générale à laquelle sont soumis tous les êtres animés; celles qui rapprochent de lui les mammifères et surtout les singes expriment les degrés d'une série ascendante, dont les termes les plus élevés s'approchent de lui sans l'atteindre; mais les caractères qui lui sont propres expriment cette adaptation aux choses de l'intelligence qui font de lui un être à part, dont l'apparition sur la terre a été le résultat de la création d'un règne nouveau supérieur au règne animal : le *règne humain*.

E. Alix.

LA JEUNE VICTIME [1]

XI

GRANDES MANŒUVRES

L'attente se prolongea longtemps, et l'impatience de Mme Perponterre devint de plus en plus visible. La vieille dame avait à faire les honneurs de chez elle, et ce fâcheux incident rendait sa tâche difficile. On ne pouvait pas jouer au boston, on ne pouvait même pas causer d'une manière suivie et agréable, alors qu'on venait d'apprendre qu'un des voisins, M. Géranion peut-être, agonisait. On se regardait donc le blanc des yeux, ou plutôt on ne se le regardait plus, et cette suprême distraction était épuisée.

Prise de vertige, comme on en éprouve devant les grands vides, Mme Dalesme se rapprocha de son mari, qui s'était réfugié dans l'embrasure d'une fenêtre, afin de suivre d'un œil à demi fermé les jeux innocents des mouches sur les vitres.

— Ah! murmura-t-elle avec un soupir étouffé, mes mardis sont mieux que cela!

— Ça ne se compare pas, ma chère.

— Pourquoi pas? Ma sœur est bien logée, elle nous a, elle a deux dames qui peuvent figurer...

— Tes mardis auront toujours une supériorité écrasante, ma bonne amie. La raison en est simple. Tu es une femme du monde, et ta sœur n'est pas une femme du monde. Toute la différence est là. Ce n'est rien, et c'est tout.

Mme Perponterre n'entendit pas ces paroles, mais elle en devina peut-être en partie le sens, et elle eut peur qu'on ne s'ennuyât.

— Ma sœur, dit-elle, si nous faisions un tour de jardin!

(1) Voir la *Revue* depuis le 31 décembre 1879.

— Avec grand plaisir, ma sœur!

Et l'on se mit en mouvement.

Le cortège était ainsi composé : 1° Mme Dalesme, seule, ouvrant la marche; 2° M. Dalesme, avec Mme Perponterre; 3° Mme Duluc et Émilie; 4° Mme Pecqueur et Miss Phibbs.

Ces deux dernières, qui avaient gardé un silence glacial, tant qu'on était resté assis en rond dans le salon, affectèrent dehors une joie et des rires d'assez mauvais goût. Elles se séparèrent bruyamment du cortège comme pour échanger mille confidences, mille moqueries.

Mme Duluc profita aussi de l'occasion pour s'isoler en compagnie de sa fille, avec laquelle elle avait à peine pu causer.

Quand M. Duluc revint, après trois quarts d'heure d'absence, il les rencontra les premières dans le jardin.

— Eh bien! dit Valentine.

— Je ne puis croire à une mystification, répondit-il en s'essuyant le front. Cependant, cela y ressemble. Je suis allé rue d'Alsace, deuxième maison à droite, et on m'a dit qu'il n'y a personne de malade. C'est sans doute à côté ou en face, a-t-on ajouté. J'ai vu à côté, j'ai vu en face, j'ai frappé de porte en porte tout le long de cette interminable rue...

— Émilie, interrompit Mme Duluc, va annoncer à ma tante qu'il n'y a personne de malade.

Puis, saisissant le bras de son mari :

— Et vous, continua-t-elle, demeurez ici un instant. Il est inutile que ces deux méchantes femmes jouissent de leur triomphe en contemplant vos traits décomposés. Remettez-vous, et n'ayez pas l'air de croire qu'on vous a joué un mauvais tour.

— Mais je ne le crois pas, Valentine. Ce serait là une farce stupide, qui ne pourrait venir à l'esprit de personne. Dans quel intérêt?...

— Quel intérêt?... Oubliez-vous que ce fameux malade a été inventé au moment où vous alliez avoir un entretien confidentiel avec ma tante?

— C'est vrai.

— Hélas! Je n'y ai réfléchi qu'après, sans quoi je vous eusse retenu. Et encore, comment vous retenir, lorsqu'il s'agissait d'un homme à secourir, d'un malade à sauver? Oh! Quelle infâme comédie et quelles horribles femmes! Je me disais : c'est étonnant, Mme Pecqueur ne me lance aucune épigramme. Et au même moment, s'asso-

ciant avec cette Anglaise que j'avais jusqu'à présent jugée trop sotte pour être dangereuse... Elles ont osé... Oh! les harpies!... Les mégères!... Les furies!... Et il n'y a pas moyen de leur reprocher leur impudent mensonge, on ne pourrait le leur prouver!

— Ce sont des amies de votre tante, ma chère Valentine?

— Oui. Vous le voyez bien.

— Et leurs procédés envers vous ne sont pas amicaux?

— Jugez-en par cette histoire du faux malade! Et, à chaque instant, les mots les plus atroces s'élancent, comme des vipères, des lèvres de cette Mme Pecqueur! Hier, elle m'a saluée de cette apostrophe : « Vous avez bien mauvaise mine, madame; est-ce que vous auriez reçu des nouvelles de votre mari? » Et, dans le courant de la soirée, à propos d'un coup au boston, elle m'a hautement accusée d'avoir une grande misère de cœur.

— Votre tante tolère cela?

— Oui, tout en cherchant à me faire oublier ces venimeuses impertinences. Pour la grande misère de cœur, notamment j'ai reçu en cadeau un bracelet superbe. Ma tante, en outre, m'engage à ne pas me fâcher de ce qu'elle nomme des plaisanteries. Elle s'en amuse, elle en rit, et elle prolonge ainsi sans le savoir cet intolérable supplice. Aussi ces dames, et surtout Mme Pecqueur, ont un aplomb, une audace!... Tenez, les voici. Elles ont hâte de se moquer de votre mésaventure. Mais laissez-moi faire... Oh! je me sens bien forte, quand je suis auprès de mon mari!

L'intrépide veuve du capitaine et miss Phibbs s'avançaient, en effet, riant aux éclats, et ayant l'air de se raconter les choses les plus intéressantes du monde.

A trois pas de distance, elles s'arrêtèrent.

— Eh bien, monsieur le docteur, commença la terrible veuve d'un ton mielleux...

— Pardon, mesdames, interrompit Valentine. J'ai à causer avec mon mari.

Et elle les regarda fixément, jusqu'à ce qu'elles fussent passées.

— Valentine, dit ensuite M. Duluc, je vois que votre existence ici n'est pas très enviable...

— Oh! non.

— Et je suis doublement heureux des nouvelles que j'ai à vous annoncer. Ma fortune va changer de face. Avez-vous remarqué que toutes les maisons de Paris sont carrées? Au surplus, négligeons ces

détails. Qu'il vous suffise de savoir que j'ai en mains une opération magnifique, et que je compte bientôt vous ramener auprès de moi.

— A Paris?

— Oui, à Paris.

Il y eut un silence, significatif sans doute, car M. Duluc, prenant dans les siennes une des mains de Valentine, ajouta d'une voix brisée :

— Je suis bien coupable... Dieu me punit. Je t'ai trop aimée, chère femme, ou plutôt je t'ai mal aimée, et j'ai eu le tort grave de cacher sans cesse à tes yeux les sentiers difficiles du mariage. Mon bonheur se composait du tien, et je le réalisais en prévenant tes moindres désirs, en semant sur tes pas toutes ces satisfactions du luxe et du bien-être qui sont la manifestation la plus facile de la tendresse. Des saintes lois du mariage, je n'ai voulu te montrer que ce qu'elles ont de doux et d'attrayant...

— Vous avez agi d'après les nécessités de votre situation, répondit doucement Valentine. Voyant des abîmes s'entr'ouvrir sous vos pieds, il vous a paru préférable de n'y pas entraîner votre femme et votre fille. En avez vous des regrets? Me voici prête à partager votre existence. S'il y a des privations à subir, je les subirai. Si je puis être pour vous une consolation, un appui, dites un mot et je vous suivrai, dussions-nous périr ensemble. Je ne vous demande que d'y réfléchir mûrement. J'ai trouvé ici un asile honorable, convenable, malgré quelques désagréments. En m'en faisant sortir à la légère, vous m'en fermeriez les portes pour jamais. Voilà pourquoi j'ai accueilli vos propositions un peu froidement, voilà pourquoi je vous engage...

— Mon affaire est splendide, s'écria M. Duluc. Boulmier la connaît et garantit le succès.

— Alors, c'est différent. Et M. Boulmier en est-il?

— Oui... c'est-à-dire non, provisoirement, du moins. Il s'est retiré. Ne s'est-il pas avisé de me demander la main d'Emilie.

— Lui, est-ce possible? Encore une illusion, peut-être. Lui, le mari d'Emilie! Et vous ne me disiez pas cela...

— Je t'en parle incidemment, c'est vrai, parce que j'ai refusé.

— Vous avez refusé!

— Sans doute. Il est fort riche, j'en conviens, mais il ne plaît pas à Emilie. Précisément, un jeune homme se présente, qui serait pour

elle un parti fort convenable sous tous les points de vue. Dès que ma grande affaire aura réussi...

— Ah! vous êtes toujours le même, interrompit Mme Duluc avec un mouvement d'impatience. Comme par le passé, vous vous repaissez de chimères. J'ai cru d'abord que votre ami Boulmier s'associait avec vous, et j'espérais que votre fortune allait se relever. Trois secondes après, j'apprends qu'il n'en est rien. C'est comme autrefois; vous me disiez : « Ne te prive pas, dépense, sois heureuse, je gagne énormément d'argent. » Et pas du tout, du jour au lendemain nous nous sommes trouvés ruinés, au point de demander l'aumône.

— Oh! quel reproche. Je te cachais ma position, Valentine, pour t'epargner un ennui. Je me consumais dans des anxiétés dévorantes sans te les confier, pour ne pas troubler ta sécurité; je portais seul le fardeau, et tu incrimines mon silence. Mais c'est par tendresse pour toi que je me taisais, chère femme!

— Dites donc tout de suite que la seule coupable, c'est moi.

— J'ai lutté jusqu'à la dernière minute, espérant qu'à force de courage et d'activité j'épargnerais un souci à ton esprit si charmant et si doux, une ombre à ton front si radieux et si pur. Et tu me fais des reproches! Est-ce juste? Si quelqu'un se permettait de m'en adresser, tu devrais au contraire prendre ma défense et dire : « Je lui pardonne, moi, car c'est pour moi qu'il s'est compromis et perdu. » O Valentine, vous ne m'aimez plus!

— Moi! Est-ce qu'une honnête femme n'aime pas toujours son mari?

— De loin.

— De près aussi. Est-ce que je ne suis pas ravie de vous voir! Ah! que vous êtes méchant, que vous êtes cruel. Ah!... Ah!... Ernest!

Et elle fondit en larmes.

— Valentine! reprit-il en lui essuyant les yeux... Oh! chère Valentine adorée, oublie ce que j'ai dit... Je n'ai jamais douté de ta tendresse. Est-ce que je pourrais vivre, si j'en doutais? Que tu es belle, Valentine!... Que vous serez belles toutes deux, quand nous marierons Emilie!... On dira en vous voyant : ce sont les deux sœurs.

— Cher Ernest, comment ne pas vous aimer, vous si bon et si affectueux!

Dans le jardin, une voix cria :

— Valentine!

— Ma tante m'appelle, dit-elle. Quel dommage, nous avions encore tant de choses à nous dire! Et d'abord, quels sont vos projets? quel est ce jeune homme qui sollicite la main d'Emilie? quel est le service que vous avez à demander à ma tante? Oh! nous recauserons, n'est-ce pas! Venez vite, on m'appelle encore.

Le chef de bureau, en effet, malgré les recommandations qui lui avaient été faites, ne s'était pas dispensé d'offrir à Mme Perponterre quelques bons conseils pour améliorer sa propriété. Il l'engageait fortement à abattre une trentaine de grands arbres, un pan de mur, et à bouleverser le jardin de fond en comble, lorsque, pour terminer cette conversation qui lui déplaisait, la vieille dame se mit à appeler sa nièce.

Tout le monde s'était assis sous des acacias, dont les dômes surchargés de fleurs laissaient voltiger au moindre souffle de la brise leur neige délicieusement odorante.

Mme Pecqueur et miss Phibbs se tenaient un peu à l'écart.

— Attention! dit tout bas la terrible veuve du capitaine. Dites que vous avez de l'argent à placer.

— J'avoue, ma chère, que je ne comprends pas...

— Faut-il vous répéter vingt fois la même chose? Nous affirmons que nous avons de l'argent à placer. Cet intrigant saute dessus comme sur une proie assurée. Dès lors, notre respectable amie garde le sien. Quant à nous, au moment d'exécuter nos promesses, nous ne serons pas embarrassées pour nous dégager. Est-ce assez clair?

— Oui, mais je préférerais venir encore chercher M. Duluc pour un malade. C'est plus amusant, et c'est dans mes moyens.

— On ne vous croirait plus, Lilith. Allons, préparez-vous. Quand je ferai tomber mon mouchoir, vous commencerez le feu. Je vous appuierai.

Bientôt le mouchoir tomba, Lilith commença le feu.

— Monsieur, dit-elle, puisque vous habitez Paris, vous pourrez sans doute me fournir un renseignement qui me sera bien précieux. Où y a-t-il de bons placements à faire?

— Vous avez de l'argent à placer?

— Oui.

— Oh! Que cette Lilith est drôle! s'écria Mme Perponterre dont

le visage s'épanouit dans un franc rire. La voilà capitaliste. Voyons votre porte-monnaie, Lilith !

— C'est une de mes amies, madame, qui désirerait...

La blonde Anglaise se mit à rougir et ne put achever. Heureusement son chef d'attaque vint à son secours.

— Je connais cette dame, reprit hardiment la veuve du capitaine. Elle a en ce moment des fonds importants qui dorment, 200,000 francs, je crois.

— 200,000 francs ! répéta M. Duluc, ébloui.

Mais un regard de sa femme lui fit soupçonner quelque piège.

Il se mit à rire aussi franchement que Mme Perponterre l'avait fait tout à l'heure.

— Mesdames, reprit-il d'un ton de politesse railleuse, cette dame ne demeurerait-elle pas par hasard rue d'Alsace, la deuxième maison à droite, où vous m'avez envoyé pour guérir ce fameux malade frappé d'un coup de sang?

La veuve du capitaine, touchée en pleine poitrine, baissa la tête sans riposter.

— Eh ! mais, se dit Mme Perponterre, est-ce que ces deux pies-grièches auraient l'intention de se moquer de mon neveu chez moi, sous mes yeux?... Car il est mon neveu, après tout !

Puis elle ajouta tout haut :

— Duluc, vous êtes venu pour me demander un service. Quel est-il? Parlez devant tout le monde. Je n'ai pas de secrets.

— A vos ordres, madame, répondit-il. Et j'irai droit au but. Sur le point de lancer une affaire dont j'attends les plus brillants résultats, je suis arrêté faute d'une vingtaine de mille francs...

— Je vais vous les remettre, mon neveu.

— Oh !... Ma tante !

Et il lui pressa les mains avec effusion.

Le chef de bureau s'élança comme un lion. On eût dit que cette somme allait sortir de sa poche. Mme Dalesme n'eut que le temps de le retenir.

— C'est notre gendre, lui glissa-t-elle à l'oreille. Soutenons-le au moins devant ma sœur, devant ces femmes.

— Gredin ! murmura M. Dalesme... 20,000 francs !...

— Recevez tous mes remerciements, continua M. Duluc d'une voix chaleureuse. Oh ! je n'ignore pas que ce n'est pas à mon mérite que je dois cette marque de bonté. En m'obligeant, vous rendez

justice aux rares qualités de Valentine, et je ne vous en suis que plus reconnaissant, ma chère tante, Valentine, et toi Émilie, venez embrasser pour moi...

— Mais faites votre commission vous-même, mon bon ami, dit gaiement la vieille dame.

— Vous permettez?... Ah! mon cœur déborde de joie. Ce n'est pas pour moi que je désire la fortune. Il me faut si peu pour vivre! Mais mon entreprise, en remettant ma maison sur un certain pied, va en ouvrir toutes grandes les portes à ma bien-aimée Valentine.

— Vous ramènerez chez vous votre femme?

— Et ma fille. C'est bien naturel, je crois. Il y a si longtemps!...

— C'est très naturel, en effet, dit Mme Perponterre, toute déconcertée par cet aveu. Ce qui est bien naturel aussi, c'est de me plonger dans cet isolement dont vous n'aurez plus à souffrir.

— Mais Valentine est ma femme!...

— Oui... Et je ne suis que sa tante!

La vieille dame semblait en proie à un violent combat intérieur.

— Je ne savais pas, reprit-elle, que vous vous proposiez de m'enlever ma nièce. Je l'aime comme si elle était ma propre fille. Elle est si douce, si aimable, si complaisante! Bref, le meilleur caractère! Quelquefois ces dames, et moi aussi, je l'avoue, nous la taquinons un peu, et elle a le bon esprit de ne jamais s'en fâcher. Elle est trop certaine de mon affection pour ne pas me pardonner mes petits défauts. Depuis plusieurs années qu'elle ne m'a pas quittée, je me suis attachée à elle. Et maintenant, du jour au lendemain, la perdre!... Bonjour, bonsoir!... Ecoutez, cher monsieur Duluc, je ne suis pas parfaite, je ne me sens pas le courage d'aller au-devant d'un sacrifice qui me briserait le cœur. Si vos affaires prospéraient et si vous veniez me dire qu'elles vous ont mis à même d'assurer auprès de vous à Valentine un sort convenable, il faudrait bien me résigner à la laisser partir, car vous êtes son mari, vous êtes le maître. Mais m'emprunter vingt mille francs pour qu'ils vous servent à m'ôter ma nièce...

— Ah! ne seriez-vous pas la première à me blâmer, si je n'éprouvais un ardent désir de me rapprocher de ma femme, de ma fille?...

— Je ne dis pas non. Mais, encore une fois, je ne vous fournirai pas les moyens de me ravir Valentine. C'est décidé.

— Mon gendre!...

— Ma tante!...

— Ma sœur!...

— Madame Pecqueur!...

Telles furent les exclamations qui se croisèrent.

La dernière était motivée par l'attitude de Mme Pecqueur, qui s'évanouissait.

Miss Phibbs fut la première à s'en apercevoir; et, croyant à une manœuvre, elle essaya docilement de l'imiter sans pouvoir y parvenir.

Mais l'artificieuse veuve du capitaine perdait réellement connaissance en se voyant prise dans son propre piège. Oh! si elle avait pu savoir que M. Duluc était disposé à emmener sa femme, avec quelle ardeur elle eût travaillé à lui faire prêter de l'argent pour obtenir ce résultat! Et, en effet, Valentine éloignée, Mme Perponterre se trouvait dégagée de ses liens de famille, et pouvait être amenée facilement à léguer une partie de sa fortune, sinon sa fortune tout entière, à Mme Pecqueur ou à son fils Isidore.

Cet incident causa une confusion indescriptible.

— Un médécin! cria Miss Lilith avec élan. Un médecin! Puis elle se dit :

— Tableau! Je la trahis, je devrais faire comme elle, car c'est bien certainement dans le programme. Mais cela m'est impossible. Au moment de m'évanouir j'ai toujours peur de mourir... et je ne m'évanouis pas!

— De l'eau!

— De l'air!

— Elle est peut-être trop serrée!

— Un médecin! Un médecin!

Enfin, l'infortunée veuve du capitaine rouvrit les yeux.

— Isidore, murmura-t-elle...

— La voilà remise, dit Valentine. Ce n'est rien... C'est la chaleur.

— La chaleur de la discussion! ajouta le chef de bureau d'un air capable. Vous auriez dû comprendre, mon gendre, qu'à la campagne, où l'on vient, comme me le disait mon ministre, pour se reposer des absorbants labeurs...

Assez! Assez! interrompit vivement Mme Perponterre. Je finirai par perdre patience... et par faire mon testament.

Ce mot fut un coup de foudre pour M. et Mme Dalesme.

— Ma sœur, dit celle-ci, notre charmante petite fête a été un peu troublée. Mais... quel beau temps!... Quelle radieuse journée!

M. Dalesme, lui, jugea indispensable de sacrifier son gendre au salut général.

— Mon gendre, dit-il, en prenant une attitude inposante, il y a de la musique sur la terrasse. Je suis poli, comme vous voyez, j'évite de vous notifier brutalement que vous devriez rentrer sous terre!...

— Monsieur, c'est là une insulte!...

— Elle est courtoise, mon gendre. Les sentiments les plus sacrés vous sont étrangers. Vous ne rougissez pas de venir nous torturer jusques sous le toit rustique de ma belle-sœur bien-aimée.

— Je vous torture!...

— J'en prends à témoin toute l'assistance. Que personne ne m'interrompe! Je sais remettre les hommes et les choses à leurs places. Oui, vous êtes bien coupable, mon gendre! L'autre jour encore, vous avez tenté de nous extorquer.....

— Et vous vous êtes sauvé comme si le diable vous eût emporté! répliqua M. Duluc d'une voix éclatante. Je vous torture, c'est bientôt dit. Lequel de nous a à se plaindre? Je suis dans la misère, vous m'y avez jeté. La dot de ma femme, qu'en avez vous fait? La rente promise, stipulée par contrat, combien de temps a-t-elle été payée? Vous avez manqué à tous vos engagements, vous m'avez plongé dans des difficultés dont je suis sorti d'abord, mais où j'ai fini par succomber. A qui la faute? Vous me devez plus de cent cinquante mille francs. Osez donc le nier! Maintenant qu'un peu d'aide suffirait à me remettre à flot, c'eût été pour vous un devoir, une obligation d'honneur de me secourir. Mais bah! avec des airs majestueux et des insolences on se tire d'affaire à bon marché. Gardez donc votre argent, monsieur. Je pourrais l'exiger et je vous en fais don. Mais au moins ne me couvrez pas de honte, car la honte, sachez-le, retomberait sur vous. Adieu.... Je n'ai plus de famille.... La pauvreté engendre la solitude. Mais souvenez-vous qu'en toute occasion vous devez me respecter, monsieur.... oui, me respecter! Vous vous dites sans doute qu'on peut traiter légèrement ceux qu'on a trompés et dépouillés. Moi, je ne le souffrirai plus... je l'ai souffert trop longtemps.

M. Duluc salua et se retira rapidement.

Il marcha d'abord avec une hâte fiévreuse, puis, épuisé par sa propre exaltation, au détour d'une allée, il demeura cloué au sol, sans pouvoir faire un pas.

Il essaya de réagir contre cette défaillance, de calmer son cœur déchiré, de continuer sa route à travers le jardin.

Mais ses forces l'abandonnèrent tout à fait et il tomba comme mort.

— Valentine! dit-il d'une voix étranglée... Ma femme!...

Ce cri, quelqu'un l'entendit.

Emilie accourut près de son père, l'arracha de sa torpeur par une étreinte passionnée, le réveilla par ses caresses pleines d'angoisses.

— Mon père! mon bon père! lui dit-elle; c'est moi, moi, ta fille! Ranime-toi!... Reviens à toi!

Il la regarda d'un œil égaré.

— Où suis-je? murmura-t-il.

Puis se souvenant, il reprit :

— Je veux m'en aller... Je veux m'en aller d'ici!

Et il se cramponna aux bras de sa fille pour se relever et s'enfuir.

Puis, avec un sourd sanglot :

— Tu me laisses m'appuyer sur toi, continua-t-il... Tu m'accompagnes... Oh! Je vous remercie, mon Dieu! Au moins je ne suis pas aux yeux de ma fille un pestiféré, un maudit.

— Ne pense plus à tout cela, mon père.

Ils arrivèrent près de la grille.

— Emilie! crièrent plusieurs voix. Emilie!... Où es-tu donc?

— On t'appelle, dit M. Duluc. Embrasse-moi encore... Et adieu!

Il la serra dans ses bras et sortit.

Emilie le suivit un instant des yeux.

Elle le vit chanceler, se soutenir aux murailles pour ne pas tomber inanimé à chaque pas.

— O mon Dieu! murmura-t-elle... Mon Dieu!...

Puis, prenant une résolution, elle s'élança vers son père et le rejoignit.

Hippolyte AUDEVAL

(*A suivre.*)

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

Première délibération au Sénat du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur présenté par M. Jules Ferry. Discussion générale et discussion des articles. Discours de MM. Chesnelong, de Parieu, Bérenger, Buffet, J. Ferry, Ronjat, de Freycinet, Dufaure. Rejet de l'article 7 par une majorité de 19 voix. Seconde délibération au 15 mars.

C'est à M. Chesnelong qu'est échu l'honneur d'ouvrir le feu contre le détestable projet de M. Ferry. L'honorable sénateur établit d'abord que le projet de loi comprend deux parties bien distinctes : la première retire certaines garanties que la loi de 1875 avait accordées à la liberté d'enseignement supérieur, la seconde s'en prend à la liberté de l'enseignement religieux. L'orateur se réserve d'aborder dans la discussion des articles ce qui concerne la suppression de ces garanties. Il traitera immédiatement la question de la liberté d'enseignement religieux, qui est impliquée dans l'article 7. Cet article, M. Chesnelong le caractérise, en disant que, dans un pays libre, il fait d'un acte de conscience un acte d'indignité; que, dans un pays chrétien, il fait d'une profession religieuse un titre de proscription; que, dans un pays d'égalité, il exclut du droit commun toute une catégorie de citoyens français.

L'honorable sénateur se demande quelle raison guide, quelle passion anime les auteurs de ce projet. En 1875, deux membres de l'Assemblée nationale eurent la franchise de reconnaître que, en principe, la liberté d'enseignement leur paraissait indiscutable, mais qu'en fait elle pourrait profiter aux catholiques, et qu'à ce titre ils la rejetaient. M. Jules Ferry n'a pas fait la même déclaration, mais on peut croire qu'il a la même pensée. La présentation de la loi actuelle le prouve.

Voilà donc le véritable terrain de la discussion, terrain non choisi, non préféré par l'orateur, mais imposé par les adversaires. Le projet actuel est un projet de défiance, d'animadversion contre le catholicisme.

C'est un fait que la liberté a servi, surtout aux catholiques. Pour l'enseignement primaire, ils ont le quart de la population scolaire dans leurs écoles libres; dans l'enseignement secondaire, ils possèdent un grand nombre de maisons modestes qui, à des conditions facilement abordables, procurent une instruction très suffisante aux familles malaisées, et plusieurs établissements hors lignes capables de rivaliser brillamment avec les lycées de premier ordre. Enfin, les cinq Universités catholiques, récemment fondées, ont obtenu déjà d'éclatants succès.

« Grâce à la confiance des familles, poursuit l'orateur, l'enseignement libre a pu doter, depuis trente ans, le pays d'établissements qui sont notre orgueil et qui sont votre effroi. »

A ce mot la gauche réclame, M. Chesnelong reprend : « S'il ne sont pas votre effroi, pourquoi recourez-vous à des mesures si exceptionnelles et si étranges pour les détruire?

« Il y a lieu de s'étonner qu'on veuille disposer du pays contre lui-même. Sommes-nous en pays conquis? Prétend-on faire deux Frances : la France de Voltaire, persécutrice à outrance; la France chrétienne, condamnée à toutes les servitudes?

« Si vous n'étiez pas mal disposés pour la religion, vous favoriseriez un enseignement honnête, sérieux, fort, et qui ne vous coûte rien.

« La religion est une chose trop importante pour que l'on puisse garder à son égard une attitude équivoque. Il faut ou la protéger, ou respecter sa liberté, ou la persécuter.

« Les Chartes de 1815 et de 1830, qui, en cela, n'ont pas été abrogées, promettent la protection à tous les cultes légalement reconnus. Nous avons donc droit légalement à la protection et, au lieu de cela, vous nous traitez en ennemis! Jouissons-nous, au moins, de la plénitude de la liberté? Sans doute, nos temples sont ouverts, on y administre les sacrements, on y prêche, la presse catholique est libre, le pétitionnement aussi, et nous avons montré que nous savons nous en servir. Mais il y a deux libertés essentielles au catholicisme, et à propos desquelles on nous inquiète : la liberté des congrégations religieuses et la liberté de l'enseignement. »

M. Chesnelong n'a pas de peine à montrer que l'Église n'a jamais existé, n'existera jamais sans un clergé régulier qui mette en pratique les conseils évangéliques, et qui soit, pour ainsi dire, « la condensation de sa force et la dilatation de sa charité. »

A ces mots, des rires indécents éclatent à gauche. L'orateur, avec autorité, se tourne vers ce côté : « Messieurs, dit-il, je ne suis pas ici pour exprimer vos idées, mais pour exprimer les miennes et pour com-

battre les vôtres. » Il continue en signalant la renaissance des congrégations religieuses que la Révolution croyait avoir tuées, et il ajoute :

« Vous êtes donc en présence de ce qui ne passe pas et de ce qu'on ne détruit pas; vous êtes en présence de la religion et d'une de ses libertés es plus essentielles; vous êtes en présence de la conscience et d'un de ses droits les plus grands; vous êtes en présence du sacrifice et d'une de ses manifestations les plus nobles. Ce sont choses devant lesquelles on s'incline et qu'on ne brise pas de parti pris. (Très bien! très bien! à droite.)

« On objecte que sous l'ancienne monarchie française les ordres religieux devaient être autorisés. Oui, pour jouir de la protection légale que le roi très chrétien, que l'évêque du dehors accordait aux institutions catholiques; mais où est aujourd'hui l'évêque du dehors? Faut-il le chercher dans la personne de M. Lepère? Nous ne demandons pas qu'on nous rende le privilège, mais nous ne voulons pas être enchaînés. Le droit ancien n'existe plus, et le droit nouveau est contre nous.

« Les congrégations ne peuvent être personnes civiles, à moins d'être autorisées, mais elles existent de fait, sans cette condition, et nulle loi ne rend cette existence reprochable. Bien plus, la loi de 1850, en permettant formellement à toutes les congrégations d'enseigner, proclame par là même la *licité* de leur existence, car pour enseigner il faut être.

« Non seulement il n'y a pas de lois prohibitives, mais il est impossible d'en faire. A quoi s'attaquer, en effet? Aux vœux religieux? Mais ces vœux, étant intérieurs, échappent à l'action du pouvoir législatif. Tout ce que la puissance publique peut faire, c'est de les ignorer, de ne pas les sanctionner, de s'abstenir d'en procurer l'exécution; mais les rendre nuls au for de la conscience, cela dépasse absolument ses attributions.

« Est-ce la cohabitation qui vous offusque? Mais nulle prescription ne l'a jamais condamnée. L'article 291 du Code pénal ne vise que les associations composées de plus de vingt personnes se réunissant périodiquement dans un lieu déterminé, par conséquent habitant dans des endroits différents. Comprenez-vous une loi qui forcerait le père de famille à éloigner ses enfants, quand le nombre de ses commensaux dépasserait vingt? On empêcherait le patron d'avoir plus de vingt ouvriers sous son toit!

« L'impossibilité d'édicter l'interdiction des communautés religieuses vous a amené à proposer l'article 7, qui les laisse vivre, mais leur défend d'enseigner.

« Mais quelle raison alléguez-vous pour excuser un pareil acte de despotisme? Vous ne pouvez condamner les religieux comme incapables, les faits sont là, trop éclatants; vous les déclarez indignes et les classez à côté des forçats et des repris de justice. Le P. Lacordaire, le P. de Ravi-

gnan, ces deux lumières! le P. Captier et le P. Olivaint, ces deux martyrs, indignes!!! N'est-ce pas révoltant?

« Le vénérable archevêque de Paris, lui aussi, en sa qualité d'Oblat non autorisé serait un indigne.

« Direz-vous que vous n'en voulez qu'aux Jésuites, que vous n'appliquerez votre loi qu'aux Jésuites? Qui le prouve?

« D'ailleurs, pourquoi sacrifier un ordre innocent? Les griefs articulés à son adresse sont connus; rien n'est plus méprisable. Que nous importent les préjugés des parlements, les faiblesses de Louis XV, les haines de Mme de Pompadour, les vengeances des jansénistes?

« Nul n'ignore que si Clément XIV a supprimé cet ordre illustre, il ne l'a fait que pour céder aux obsessions des puissances, sans formuler aucune condamnation, aucune accusation. A l'époque où le parlement poursuivit les Jésuites, sur cent trente évêques français, cent vingt-neuf prirent leur défense. L'arrêt qui les condamna fut une œuvre de haine, étayée sur les motifs les plus futiles, les plus ridicules.

« Après avoir longtemps hésité, le faible Louis XV sanctionna cet arrêt d'iniquité. Il eût mieux fait de prendre pour modèles ses glorieux prédécesseurs, Henri IV et Louis XIV, qui avaient pris ces doctes et édifiants religieux sous leur protection : aujourd'hui vous vous préparez à les proscrire, et voilà que l'Angleterre et les États-Unis leur ouvrent leurs portes. « Faut-il en conclure que les Jésuites sont livrés par les gouvernements qui ne s'appartiennent pas entièrement eux-mêmes et qu'ils sont toujours défendus par les gouvernements forts, aussi bien par ceux qui ont le sentiment de l'autorité que par ceux qui ont le respect de la liberté? »

M. Chesnelong explique les causes qui atténuent, sans le faire disparaître entièrement, le tort de ceux qui, dans les dernières années de la Restauration, enlevèrent aux Jésuites la direction de sept petits séminaires; il ne prétend pas que quelques Jésuites, comme casuistes ou autrement, n'aient pas donné prise sur eux; mais il maintient que, en tant que corps, ils sont admirables, et que nul ne les a dépassés comme missionnaires, ni comme éducateurs de la jeunesse. Aujourd'hui qu'ils sont en France au nombre de douze cents, ils partagent cette double gloire. L'orateur proteste contre l'imputation de se mêler aux choses de la politique et, comme preuve, il cite une lettre du supérieur général, qui affirme « qu'en fait comme en droit la Compagnie de Jésus se déclare en dehors des partis politiques, quels qu'ils soient. » Si l'on respecte la liberté de l'Église, on n'aura point les Jésuites pour adversaires; dans le cas contraire, on ne gagnera rien à leur expulsion, parce qu'on se trouvera toujours en face d'une Église qui a pu subir l'oppression, mais n'a jamais accepté l'asservissement.

M. Chesnelong fait aisément justice de l'accusation portée contre les

Jésuites de relever d'un chef étranger, comme si la qualité de catholique et d'enfant soumis du Pape diminuait le patriotisme; il montre, par des citations, que le seul livre, signalé par le ministre comme écrit par un Jésuite, l'*Abrégé de l'Histoire de France*, du R. P. Gazeau, ne contient pas d'autres énormités que la constatation de faits tels que ceux-ci, que les états généraux convoqués par Louis XVI, pour accomplir des réformes, firent une révolution; que la Convention établit le régime de la Terreur, et que les faibles eurent tout à craindre de ce régime qui n'était que le triomphe de la force. Si l'on poursuit les Jésuites, c'est pour faire passer l'Église sous les fourches Caudines.

Dans la seconde partie de son discours, M. Chesnelong montre que le projet de M. J. Ferry fait partie d'un vaste plan d'affaiblissement, sinon de destruction, de l'enseignement chrétien. Abstraction faite de toute croyance, cette entreprise est souverainement téméraire; car quoi de plus insensé que de proscrire une doctrine qui élève l'âme, enseigne la résignation, l'activité, le dévouement, et est un des principaux éléments de la paix sociale? Si les temps étaient calmes et prospères, une pareille aberration pourrait, à la rigueur, se comprendre; mais au milieu de l'agitation des esprits et des cœurs!!...

Ce sujet amène l'orateur à traiter la délicate question des rapports de l'Église avec la société moderne, voici comment il l'envisage : nous le résumons fidèlement :

Les catholiques acceptent la vérité, telle que l'Église l'enseigne, sans diminution, ni réserve; mais ils peuvent être fidèles à leur foi et accepter loyalement, sans rien livrer de leurs principes, un régime de liberté équitable pour tous.

Il y a trois manières de pratiquer la liberté : la première consiste à en faire une garantie d'impunité et un instrument de domination pour les passions révolutionnaires et antireligieuses : celle-là, les catholiques la répudient.

Dans le second système, on accorde la liberté illimitée pour tous et pour tout. Notre société n'est pas en état de supporter cette liberté, qui va au delà du vrai et du possible. Toutefois, si on veut l'essayer loyalement, M. Chesnelong, en faisant des réserves sur le principe, est prêt à accepter l'épreuve. Dans ce cas, on aura grand besoin des vertus des catholiques.

Enfin, un troisième système est celui d'une liberté « qui se confie à la vérité, qui croit au bien, favorise l'un et l'autre, et qui prend certaines précautions contre le mal, dans la mesure que, d'une part, comporte l'état de l'opinion, des esprits et des mœurs, et dans la mesure qu'exigent, d'autre part, les besoins de l'ordre public. »

En entendant exposer ce système, qui a la préférence de l'honorable M. Chesnelong, M. Tolain se met à rire. L'orateur ne s'en étonne pas,

et il conclut, de ce qui précède, qu'il n'y a point incompatibilité absolue entre les principes catholiques et les libertés publiques. Bien entendu qu'il ne faut pas aller demander à l'Église de proclamer la souveraineté du nombre, de rayer le mariage du nombre des sacrements; de préconiser le divorce, de désavouer la civilisation chrétienne.

L'Église, elle aussi, a ses libertés nécessaires, la liberté de l'enseignement, de la prière, du sacrifice.

M. Chesnelong demande comment on espère concilier le goût de la diffusion des lumières avec la disposition qui ferme les portes d'établissements où sont élevés les 20,000 élèves des congrégations non autorisées. D'ailleurs, pourquoi ménager les 40,000 élèves des congrégations autorisées? La logique amènera à les frapper comme les autres. L'article 7 viole la liberté des pères de familles, l'égalité des riches et des pauvres, il est un nouveau serment du *Test*.

Abordant, enfin, le motif basé sur le maintien de l'unité nationale, M. Chesnelong rappelle que, depuis sa fondation, l'école Sainte-Geneviève a fourni 2,883 jeunes gens aux écoles militaires; 1,093 d'entre eux ont pris part à la dernière guerre; 86 sont morts sur le champ de bataille, et 84 ont été décorés par le gouvernement républicain. Avant de songer à réaliser l'unité doctrinale, il faudrait que les membres du gouvernement la possédassent eux-mêmes.

Quand après l'éloquent défenseur des intérêts catholiques on a vu paraître à la tribune le tribun Pelletan, avec ses cheveux hérissés et sa mine d'enthousiaste, on s'est bien vite aperçu qu'on allait, comme on dit, tomber du pré dans la lande. M. Pelletan, dont nous ne voulons pas contester la bonne foi, est assurément l'un des hommes les plus imbus de préjugés que l'on puisse rencontrer. Ces préjugés semblent faire corps avec lui, ils ont comme passé dans son sang, et ils lui donnent un air tragique et en même temps comique qui le caractérise entre mille. Son discours ne peut s'analyser, il faudrait le reproduire en entier ou, au moins, par fragments. L'espace et la bonne volonté nous manquent également. Ce n'est pas plat, au contraire, c'est boursouflé. Figurez-vous un tas de liens communs assaisonnés de la passion, nous ne répugnons pas à dire de la haine du sectaire. C'est un long éclat d'indignation, depuis l'exorde jusqu'à la péroraison. Nous ne voudrions pas nier qu'il ait eu, par-ci par-là, quelques beaux mouvements, car on sent une âme d'honnête homme percer sous les broussailles; mais comme ces mouvements étaient vite gâtés par une sorte de *delirium tremens*, occasionné par la peur ridicule des Jésuites. Ecoutez plutôt :

« L'homme est un être essentiellement religieux. C'est par la religion que grandit l'âme humaine, en se rapprochant de Dieu. On ne saurait trop développer le sentiment religieux. »

A la bonne heure! mais voici la suite :

« Qui choisissez-vous pour l'enseigner? (la religion). Des hommes qui trop souvent sacrifient la morale austère de l'Évangile à la morale relâchée des Jésuites! »

M. Pelletan trouve quelquefois des définitions étranges, qui ne manquent ni d'imprévu, ni de grandeur.

« La patrie, ce n'est pas la place plus ou moins étendue que nous occupons sur la carte du monde; ce n'est pas la mer qui baigne nos côtes; ce n'est pas le fleuve qui coule dans nos plaines; ce n'est pas la chaîne de montagnes qui court d'un horizon à l'autre! Non; non! c'est la patrie matérielle alors, la patrie géographique; au-dessus d'elle il y en a une autre, il y a la patrie morale, la patrie de la liberté, la patrie de la démocratie, la patrie de la souveraineté nationale. Or cette patrie supérieure, c'est la révolution française qui nous l'a conquise. »

Le début n'était pas mauvais, mais la chute est déplorable. Est-ce qu'avant 89, nos pères n'avaient pas de patrie? Et puis c'est faire un peu trop bon marché de la patrie géographique, qui a bien son prix. La Pologne est bien une patrie, mais où est son indépendance? L'Irlande, de même; mais qu'est devenue son autonomie? M. Pelletan serait-il consolé de la perte du Rhin? Nous ne voulons pas le croire.

Encore une citation :

« Le mariage, c'est le perfectionnement de l'homme par la femme et de la femme par l'homme. »

Un reproche plus grave, ce sont les imputations calomnieuses dirigées contre un ordre, dont on devrait au moins parler avec respect, même quand on n'éprouverait pas de sympathie pour ses tendances.

En tout cas, M. Pelletan, qui a eu le don de soulever les applaudissements frénétiques et haineux de la gauche, n'a eu, comme orateur et comme politique, qu'un succès négatif.

M. de Voisins-Lavernière n'est pas orateur, il ne se pique pas d'éloquence, il n'enfle pas la voix, mais son discours écrit se recommande par l'honnêteté des intentions, la rectitude des idées, la clarté et la précision du style. C'est quelque chose, c'est beaucoup. On éprouvait un véritable bien-être, après avoir assisté à l'action furibonde d'une sorte d'énergumène, d'entendre un discours prononcé de sens rassis.

M. de Voisins-Lavernière n'a rien dit de bien nouveau, mais il l'a dit d'un ton calme, mesuré, avec l'accent de la loyauté.

Ce qui donnait surtout du prix à ses avis, c'est qu'il s'est déclaré formellement peu favorable, et même contraire à l'enseignement congréganiste. Il s'est placé uniquement au point de vue de la liberté, et il juge inique de refuser aux uns ce que l'on accorde aux autres, quand on ne peut alléguer contre les premiers aucune indignité. Nos compliments sincères à ce courageux sénateur.

M. de Voisins-Lavernière veut que le prêtre ne voie dans l'Église que

des chrétiens, et que l'État ne voie devant lui, ni Jésuite, ni Dominicain, mais seulement des citoyens jouissant des mêmes droits que les autres, et entre autres de la faculté d'enseigner. Il est hostile à l'État docteur non moins qu'au clergé politique.

L'honorable sénateur montre fort bien que les fauteurs de l'article 7 n'en veulent pas seulement au cléricalisme, ils poursuivent en réalité toute religion, toute croyance « pour aboutir plus sûrement à la réalisation de leurs rêveries socialistes et de leurs passions révolutionnaires. »

Un catholique n'aurait pas pu mieux dire. Aussi la gauche a accueilli cette franche déclaration par des murmures significatifs.

Tout en discourant, M. de Voisins-Lavernière a apporté des faits curieux à la tribune :

« Un amnistié de ma région, interrogé par des ouvriers sur la question sociale, leur répondait : « Faisons d'abord de l'athéisme et le « terrain des croyances déblayé, le socialisme y poussera tout seul. » (Très bien! très bien! à droite.)

En présence de ces dangers réels et pressants, le sénateur du centre gauche ne peut s'empêcher de trouver bien légers, bien hypothétiques les périls que l'on affecte de voir dans l'enseignement clérical. Mais quand des allégations aussi peu sérieuses seraient fondées, il estime qu'il était de l'honneur de la république et conforme à l'équité, à la prudence et à la politique de chercher ce qu'on appelle des palliatifs, au lieu d'avoir recours à une remède si brutal. Mais on a voulu, à tout prix, poursuit-il, se débarrasser d'une concurrence gênante, car il est plus facile de supprimer son adversaire que de le combattre.

M. de Voisins-Lavernière n'est pas précisément ami des Jésuites, car il signale chez eux ce qu'il appelle des excès de doctrine et un esprit envahissant; mais il rend pleine justice à leurs vertus et à leur dévouement apostolique. M. Jules Ferry, qui n'ignore pas la haine trois fois séculaire dont est poursuivi ce célèbre institut, en a fait son bouc émissaire et a jeté ces religieux en pâture aux passions aveugles de la multitude. Ainsi s'explique cet article 7, en réalité dirigé contre les Jésuites. Il fallait au moins avoir le courage de les persécuter en face.

A ces mots, M. Tolain s'écrie qu'on aurait dû le faire; mais l'orateur reprend que tel n'est pas son avis.

L'honorable sénateur va au-devant de l'objection qui consiste à refuser la liberté aux catholiques, sous le prétexte qu'ils la refuseraient s'ils étaient les maîtres. Il la résout, en disant qu'on n'a pas le droit de rechercher ni la solvabilité, ni la bonne foi d'un créancier. On doit, il faut payer. Aux yeux de l'orateur, la liberté est le fondement et la raison d'être de la République. Ce n'est pas un don gracieux qu'on octroie, c'est un droit pour celui qui en use, un devoir pour celui qui le subit.

M. Ronjat estime que l'on peut, sans inconvénient et sans injustice,

interdire la faculté d'ouvrir et de tenir une école à certaines catégories de personnes qui jouissent, d'ailleurs, du droit commun. M. Audren de Kerdrel a beau l'interrompre en lui jetant ce mot, qui caractérise la situation : « Aux indignes et aux incapables, vous ajoutez les suspects. » M. Ronjat persiste à soutenir sa thèse. Les raisons sur lesquelles il s'appuie sont très curieuses. D'abord, tout le monde, dit-il, a le droit d'enseigner par le livre, même les condamnés. Ne voilà-t-il pas une belle liberté que les PP. Jésuites et autres religieux devront être fiers de partager avec les repris de justice. Ensuite les mineurs et les non diplômés ne peuvent enseigner dans l'école; donc, certaine classe de religieux ne peut se trouver offensée, s'ils sont frappés de la même interdiction. Quelle argumentation pitoyable! Il ressort des paroles mêmes de cet étrange dialecticien que les majeurs diplômés jouissent de la faculté de tenir des classes. Donc, les PP. Jésuites, Dominicains et autres, quand ils sont majeurs et diplômés, doivent posséder les mêmes droits. Si on les en dépouille, c'est à cause de leur qualité de religieux non autorisés, et c'est là ce qui est révoltant.

Nous ne voulons pas pousser plus loin l'analyse du discours de cet honorable sénateur, ce qui précède suffisant pour donner une idée de sa manière.

M. Foucher de Careil, un transfuge de la cause catholique, commence par annoncer qu'il parlera peu des Jésuites. Cette réserve se comprend, car il appuie aujourd'hui leur exclusion, après avoir écrit autrefois que leur conduite était marquée au coin « de la vérité et de la sagesse. » *Quantum mutatus ab illo!* MM. Chesnelong, de Ravignan, Desbassyns de Richemont se sont donné le malin plaisir de le lui rappeler publiquement, et de parler d'un certain congrès de Malines, où il figurait assez avantageusement à côté de l'un d'entre eux. Mais ces souvenirs sont importuns à M. Foucher de Careil, qui préfère entretenir l'Assemblée de ce qui se passait au congrès de Bruxelles. Il paraît que cet honorable fréquentait tous les congrès de Belgique et autres lieux. Donc, ce congressiste à outrance se défend de mêler la religion à la politique. Peu nous importe, au fond, ses intentions personnelles ou celles de ses amis. Le fait est que, dans la question actuelle, la religion ne peut être séparée de la politique, et que cette question, ce ne sont pas les catholiques qui l'ont posée, puisqu'ils se contentaient des lois de 1850 et de 1875, quelque imparfaites que ces lois pussent être, ce sont leurs adversaires qui sont venus attaquer le *statu quo*.

M. Foucher de Careil n'est pas heureux dans ses citations. Il invoque l'autorité d'un membre du parlement anglais, un certain M. Richard, qui cite les Etats-Unis et la Hollande au nombre des pays où l'on restreint les droits du clergé en matière d'enseignement, et il se trouve que précisément dans ces deux pays les Jésuites enseignent en toute liberté.

M. Foucher de Careil n'a pas présenté une raison plus sérieuse, lors-

qu'il a prétendu que la doctrine d'après laquelle l'Etat est censé ignorer les congrégations qu'il n'a pas autorisées, se rattacherait au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il est facile de le dire, plus difficile de le prouver; en fait, il ne l'a pas prouvé du tout. Quoi qu'il en dise, le Concordat n'est pas abandonné par ceux qui soutiennent la thèse à laquelle il contredit. Voyons la réalité. L'Etat a conclu avec l'Eglise un traité, en vertu duquel il reconnaît la hiérarchie et certains droits ou certaines immunités de l'Eglise. Mais l'Eglise ne s'est pas interdit la faculté de se développer chez elle comme elle l'entendra, d'établir des institutions qui lui sont propres et pour lesquelles elle ne demandera pas l'assistance de l'Etat, parce que l'Etat la lui refuserait. D'autre part, l'Etat n'a pas pris l'engagement de proscrire toutes les créations que l'Eglise ferait sans son concours. Il les ignore, voilà tout, et cette expression est parfaitement juste. Les Jésuites, les Maristes, les Dominicains, sont peut-être hors le Concordat, en tant que religieux, ou du moins en dehors des stipulations écrites du Concordat ; mais en tant que citoyens, ils ne sont pas hors la loi. La théorie de M. Foucher de Careil mènerait loin si on voulait l'appliquer à la rigueur. Ce n'est certes pas le régime de la liberté sans limite et nous ne le demandons point, mais nous ne saurions accepter celui de l'oppression sans limites.

L'orateur n'a pas été plus heureux, en évoquant le souvenir des rapports que Mgr Darboy, de regrettée mémoire, eut avec deux maisons religieuses de Paris, non autorisées, les Jésuites et les Capucins. Le vénérable prélat, qui a montré depuis, en acceptant courageusement la mort, combien il était fermement dévoué à la foi catholique, manifesta, dans cette circonstance, qu'il eût été plus discret de ne pas remettre en pleine lumière, un attachement exagéré à ce qu'il imaginait être, avec une entière bonne foi sans doute, les prérogatives de son siège. Et le Pape fut obligé de le lui faire voir. C'est ce qui ressort positivement de la lettre pontificale même, dont l'orateur a lu de simples extraits à la tribune, bien qu'on lui eût demandé de la lire tout entière. Ce document, M. Foucher de Careil l'a lu d'un ton triomphant, mais il le condamne tout net. Que disait, en effet, le Pape Pie IX? Que l'archevêque de Paris s'abusait en considérant les deux maisons religieuses en question comme non érigées canoniquement, parce que le pouvoir civil ne les ayant pas reconnues, elles ne pouvaient légalement posséder. Pie IX montrait fort bien que l'existence canonique d'un ordre religieux ne peut dépendre en aucune façon du bon plaisir du pouvoir civil.

Quant à l'autorisation de l'Ordinaire, dont Mgr Darboy n'apercevait nulles traces, la cour de Rome les apercevait avec raison dans les nombreuses marques de bienveillance et de protection dont les prédécesseurs de ce prélat, destiné à périr sous la balle des assassins de la Commune, avaient entouré ces religieux. En vérité, il faut toute l'infatuation d'un

libéral à la Dupin, pour citer, au détriment des Jésuites, un document qui est tout en leur faveur.

Bref, ce sénateur ambigu a conclu, en disant que l'ordre de choses actuel était intolérable, qu'il était contraire à la paix, et que pour rétablir la paix il n'y avait pas d'autre moyen à prendre que de voter l'article 7. Sur quoi M. de Larcy a cité, fort à propos, un auteur païen, plus raisonnable en ce point que l'ex-admirateur des Jésuites :

Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.

Il répugnait d'entendre cet homme qui, après tout, n'est pas le premier venu, alléguer les conseils de haute sagesse et de modération donnés par Léon XIII à l'épiscopat belge, à propos de la loi d'enseignement, pour demander à ses collègues de voter l'interdiction des Jésuites. Le Pape, disait M. Foucher de Careil, a recommandé aux catholiques le respect de la Constitution. Soit ! Mais, comme l'a fait justement observer M. Fresneau, l'article 7 n'est pas la Constitution, et M. Gavardie a pu ajouter, avec justice, en s'adressant à l'orateur : « Vous patauge z ! » Il est vrai que l'énergique sénateur des Landes s'est fait rappeler à l'ordre par le président, mais il ne s'en porte pas plus mal, et M. Foucher n'en patauge pas moins.

M. de Parieu, qui a succédé à la tribune à M. Foucher de Careil, n'est pas suspect, car, en 1850, il a défendu vigoureusement les droits de l'Etat. Aujourd'hui que ceux de la liberté sont menacés, il croit devoir faire effort pour les sauvegarder. Le rapporteur à la Chambre a laissé entendre que la liberté d'enseignement n'était pas une liberté. M. Barthélemy Saint-Hilaire au Sénat l'a présentée, moins comme un droit que comme une faculté, une permission que donne l'Etat d'enseigner, une sorte de branche d'industrie soumise au contrôle du gouvernement. M. de Parieu ne saurait admettre ces théories-là.

Ce que la loi propose d'accorder, c'est une succursale de l'enseignement universitaire ; ce n'est pas la liberté. M. de Parieu trouve la liberté d'enseignement professée par tous les hommes de la Révolution. Ce fut l'Empire qui établit le monopole, non pas seulement dans des vues de concentration d'autorité, mais aussi pour faire revivre quelque chose de l'ancienne discipline monastique. La Restauration favorisa naturellement l'enseignement religieux, mais elle échoua contre les préjugés voltairiens. Les ordonnances de 1828 n'en furent pas moins le départ de la liberté d'enseignement. Quand on vit qu'il suffisait d'une simple ordonnance pour fermer des maisons considérables honorées de la confiance des pères de famille, les esprits vraiment libéraux prirent l'alarme et firent inscrire dans la Charte de 1830 le principe de la liberté d'enseignement. C'était le temps où le *Globe*, rédigé par des libres-penseurs, prenait parti pour la liberté des ordres religieux.

La liberté d'enseignement ne put être réalisée sous le règne de Louis-Philippe, à cause des orages de la politique; il était réservé à la Constitution de 1848 de la faire passer à l'état de réalité, en déclarant : « L'enseignement est libre. » La loi de 1850 n'est que le développement de cet article dans l'enseignement secondaire, et la loi de 1875 dans l'enseignement supérieur. Il faut s'y tenir. L'article 7 est la reproduction d'un amendement à la loi de 1850, présenté et soutenu dans le cours de la discussion et qui fut combattu avec une ironie pleine de verve par M. Thiers : « Vous ne pouvez pas, disait M. Thiers, refuser le droit d'enseigner à des hommes qui donnent des preuves de capacité et de moralité. *Vous ne le pouvez pas par pudeur.* »

L'orateur termine en suppliant ses collègues de ne pas établir de conflit entre la religion et la liberté.

Il est assez difficile de connaître au juste l'opinion de M. Bertauld, qui semble quelquefois en contradiction avec lui-même ou, du moins, qui se perd dans des subtilités de légiste. Sa thèse peut se résumer ainsi : « Les congrégations non autorisées jouissent d'une existence de fait qui ne permet pas de les expulser brutalement, *manu militari ;* mais elles ne jouissent pas d'une existence officielle qui leur confère les droits civils, par exemple, le droit d'enseigner. Donc, tout en les respectant en tant qu'elles se renferment dans l'accomplissement de devoirs ou de fonctions intérieures, on peut leur refuser l'exercice de droits publics, notamment de celui d'enseigner. Ceci est appuyé par une foule de citations, édits, préambules d'édits, discours de Portalis, de Pasquier, ordonnances de 1828, etc... Nous ne contestons pas les prémisses ni même les conséquences, si elles s'appliquent aux congrégations considérées comme telles; mais les Jésuites ne demandent pas la permission de tenir école comme Jésuites, mais comme citoyens remplissant les conditions légales et se conformant aux lois.

L'argumentation du procureur général à la Cour de cassation porte donc à faux.

M. Jules Simon en a bien montré le côté défectueux. D'après l'honorable rapporteur, autre est la question des congrégrations, de leurs droits, de leur situation dans l'État, autre la question de la liberté d'enseignement. On aurait dû commencer par régler la première, à propos de laquelle M. J. Simon se déclare partisan des droits de l'État, lequel, affirme-t-il, a tout pouvoir pour écarter les associations qui formeraient un État dans l'État. Mais aujourd'hui qu'il s'agit uniquement de l'enseignement, l'orateur se déclare formellement pour la liberté avec la surveillance. Il rappelle que telle a été la tradition libérale — pourrait-il en être autrement, si le libéralisme était une doctrine au lieu d'être une tactique? — En 1828, il est vrai, un grand nombre de libéraux défendirent une opinion contraire, mais c'était par esprit d'opposition, et,

même à cette date, les esprits les plus éclairés parmi eux, toute la rédaction du *Globe*, entre autres, qui était composée d'universitaires, eurent le courage de s'exprimer autrement.

Benjamin Constant disait alors : « Ce n'est pas une loi qui nous débarrassera de nos adversaires que nous demandons; ce que nous voulons, c'est une loi qui nous permette de lutter librement et sans entraves contre tous les adversaires de la liberté. »

L'honorable rapporteur montre fort bien que ce qui fait la force du droit du père de famille, c'est l'éducation qui est inséparable de l'instruction proprement dite. « Enseigner le latin, les mathématiques, la lecture, n'est pas, dit M. Simon, un droit naturel; ce qui est un droit naturel, c'est d'enseigner la vérité, ou ce qu'on croit être la vérité. Donc le père a le droit de l'enseigner à son fils, ou de le faire enseigner par qui possède sa confiance. Il a donc le choix du maître, puisque ce maître, en apprenant les lettres ou les sciences, forme en même temps nécessairement le cœur et l'esprit de son élève, en fait un homme, et est vraiment précepteur de morale. Sur ce point, M. J. Simon est entièrement d'accord avec les catholiques ; mais où il se sépare d'eux, c'est en ajoutant que l'État a la direction de l'enseignement. Nous ne pouvons suivre M. J. Simon jusque-là. La vérité, c'est que l'Eglise a la direction de l'enseignement pour les catholiques, parce qu'elle est le pouvoir spirituel, comme l'a dit excellemment un autre orateur dans la discussion; et les pères catholiques, dignes de ce nom, acceptent de grand cœur cette prérogative de l'Église.

L'orateur ne dissimule pas, d'ailleurs, sa divergence de doctrines avec les catholiques; seulement, il affirme qu'eux et lui peuvent se rencontrer sur plusieurs points, et il ne refusera pas à ses adversaires la liberté qu'il revendique pour ses amis. On prétend que ceux-là, s'ils arrivaient au pouvoir confisqueraient l'enseignement à leur profit; mais ils le nient et l'on n'a pas le droit de révoquer en doute leur sincérité. En ce moment, M. de Lareinty élève la voix pour renouveler cet engagement.

M. Jules Simon ne peut se résoudre à voter l'ensemble de la loi, parce qu'il lui trouve un caractère hostile à la liberté. Il nie avec énergie le droit légal d'expulser les congrégations non autorisées. Non seulement les anciennes lois dirigées contre elles ont cessé depuis longtemps d'être appliquées, mais des lois postérieures ont primitivement reconnu à leurs membres le droit d'enseigner. Il y a, en outre, des actes administratifs en leur faveur. Il y a eu le chef d'une maison d'enseignement appartenant à une congrégation de cette catégorie, qui a été nommé par les pouvoirs publics, en sa qualité de chef de cette maison, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. (Mouvement.)

Elargissant le débat, M. Jules Simon signale d'autres projets et d'au-

tres lois déjà votées s'ajoutant au projet en discussion pour détruire d'une manière absolue la liberté d'enseignement. La loi sur le conseil supérieur, d'après les aveux de son propre rapporteur, M. Barthélemy Saint-Hilaire, n'a d'autre but que d'assurer le droit, c'est-à-dire l'omnipotence de l'État. La Chambre est actuellement saisie d'un projet sur l'instruction primaire qui n'exclut pas seulement certaines congrégations, mais toutes les congrégations, non pas seulement les évêques, mais tous les ministres du culte. La haine de la religion catholique a visiblement inspiré toute cette législation. Cela est inique, cela est contraire à la liberté. Il n'est pas, d'ailleurs, politique de s'aliéner, dans un pays qui compte trente-huit millions d'habitants, l'âme et la conscience de trente-six millions. La république ne vivra que par l'union et non par l'exclusion.

L'orateur, en terminant, refuse à la République le droit d'imposer à la France une doctrine d'Etat, une religion d'Etat, de couler toutes les intelligences dans le même moule. A ses yeux, la morale et la liberté suffisent. Voici sa péroraison :

« Croyez-vous que vous trouverez des recrues pour cet édifice que vous voulez faire et auquel je travaille avec vous, si cet édifice devient jamais semblable à une prison ? Rendez-le habitable, et passez-moi le mot, — quoiqu'on me l'ait souvent reproché, mais à tort, — rendez cette habitation aimable, et alors tout le monde demandera à y entrer ; mais si la liberté n'y est pas, tout le monde en voudra sortir et l'édifice s'écroulera. » (Applaudissements et bravos répétés à droite et au centre.)

Après un discours aussi considérable, tout le monde s'attendait qu'un membre du gouvernement prendrait la parole pour défendre un projet si vigoureusement attaqué ; mais personne ne s'est senti de taille à lutter contre un si rude jouteur. M. Jules Ferry, qui avait à peine ouvert deux ou trois fois la bouche pour balbutier quelques timides observations, restait cloué sur son banc. La gauche demande à grands cris la clôture de la discussion générale ; la droite réclame. C'est en vain que M. Desbassayns de Richemont combat la clôture et presse le gouvernement de s'expliquer. M. Jules Ferry reste muet; il avoue, par son piteux silence, que les arguments lui manquent. On ne peut pas, même dans un parlement, forcer quelqu'un à parler. Le Sénat vote la clôture de la discussion générale, et M. le baron de Lareinty constate que le gouvernement se dérobe, il n'ose pas répondre !

Nous sommes obligés d'abréger. Passons rapidement sur la discussion des premiers articles qui ont été votés après des débats fort vifs, où MM. Lucien Brun, Buffet, Chesnelong, Paris, se sont distingués par leur louable opiniâtreté. Leurs efforts n'ont pas été tout à fait stériles, car ils sont parvenus à obtenir quelques déclarations et quelques modifications dont les catholiques sauront tirer parti. Vivement pressé par

M. H. Fournier, le garde des sceaux a confessé que le décret incroyable qui avait écarté du concours pour l'auditorat les jeunes gens ayant reçu leur diplôme après des examens passés devant le jury spécial, était illégal et ne serait pas exécuté. MM. Paris et Chesnelong ont obtenu du ministre l'engagement de ne pas chercher à regagner par l'élévation du droit d'examen, imposé aux élèves des facultés libres, les droits qu'il abandonnait sur les inscriptions dans les facultés de l'État.

La discussion de l'article 7 n'a pas duré moins de cinq séances : tout le monde a voulu donner. M. Bérenger, républicain libéral, a pris le premier la parole.

D'après M. Bérenger, la question de droit doit être résolue uniquement d'après les monuments législatifs et constitutionnels datant du Consulat ou des régimes postérieurs. Il est clair, en effet, que la législation de l'ancien régime est caduque. Comment voudriez-vous, par exemple, appliquer un édit de bannissement en présence des actes constitutionnels qui interdisent cette peine en dehors des cas prévus par la loi et soumis aux tribunaux? La législation intermédiaire n'est pas non plus applicable, par la raison fort simple que pendant la période révolutionnaire toutes les congrégations ont été supprimées; il n'y avait donc pas de lois qu'on pût leur appliquer, puisque légalement elles n'existaient pas.

Le Consulat ouvre une ère nouvelle. Il tolère et même reconnaît certaines congrégations qui s'étaient rétablies en fait. Plus tard, par le décret de messidor an XII, il supprime les congrégations d'hommes, notamment celles des Jésuites, mais il est digne de remarque qu'il n'édicte aucune peine. La Restauration montre plus de bienveillance, le gouvernement de Juillet plus d'ombrage. En somme, jusqu'en 1848, la situation des congrégations est inquiète et précaire. La révolution de 1848 inaugure un ordre de choses nouveau. La liberté d'enseignement, inscrite dans la constitution, est largement organisée par la loi de 1850, et il est expressément entendu que les membres des ordres religieux, même non autorisés, pourront profiter de cette liberté. La liberté d'association est également reconnue par la constitution. A partir de cette date, on ne cite pas un exemple d'une seule congrégation qui ait été inquiétée.

A cette allégation, M. Jules Ferry interrompt pour dire que dans le Nord le décret de messidor a été une fois appliqué ; mais un membre lui répond qu'il s'agissait d'étrangers, de Belges, et M. le ministre se tient coi.

M. Bérenger, poursuivant son argumentation, établit que toutes les anciennes lois d'interdiction et de proscription ayant été abrogées par la constitution de 1848, les Jésuites et les membres des autres congrégations ont parfaitement le droit d'exister et celui d'enseigner. Et c'est

précisément parce que ces lois n'existent plus, qu'on en a proposé une autre qui est un brandon de discorde, et que l'orateur, bon républicain, supplie ses collègues de ne pas adopter dans l'intérêt de la république.

Le libéralisme, dont l'honorable sénateur se déclare partisan, pèse le degré de liberté que peut supporter une société, et une fois ce degré déterminé, il l'accorde à ses ennemis aussi bien qu'à ses amis.

Les doctrines attribuées aux Jésuites ne sont nullement professées dans les établissements dirigés par eux... Qu'on interroge leurs élèves, ils répondront. Les inspections faites chez eux n'ont amené la découverte de rien de répréhensible. Que si l'on prétend que ces inspections ne sont pas assez sérieuses, proposez une loi qui vous autorise à les multiplier. Demandez que vos inspecteurs assistent aux classes, que les compositions leur soient soumises. On vous a offert d'accepter des mesures de surveillance plus effectives, et c'est vous qui avez refusé.

L'honorable sénateur cherche à voir le motif avouable de cette persécution : il croit que les auteurs du projet ont voulu donner des gages au parti antireligieux. C'est évident. Il ajoute que c'est suivre une pente dangereuse, attendu que la politique de passion et d'exclusivisme n'a jamais réussi en France. Le gouvernement, en enlevant aux uns leurs droits, aux autres leurs places, adopte un système déplorable. Ce pays a toujours repoussé les pouvoirs qui favorisaient certaines catégories, il n'a résolument soutenu que ceux qui gouvernent dans l'intérêt de tous. M. Bérenger termine en disant que république et liberté sont synonymes, et que si la liberté est détruite, on n'aura plus que l'étiquette, mais non la réalité de la république.

Le gouvernement est si pauvre en hommes de son parti, qu'il s'est vu contraint d'avoir encore une fois recours à M. Foucher de Careil, dont l'insuffisance avait été précédemment si notoire et qui n'a pas été plus victorieux à la rescousse que dans son premier assaut. Il s'obstine à mettre en opposition le clergé régulier et le clergé séculier, bien que les deux marchent complètement d'accord. Il demande qu'on applique le concordat au premier, puisqu'on l'applique au second. Nous aurions bien voulu que M. Foucher de Careil eût cité la disposition du concordat qui proscrit les Jésuites. Enfin il faut mettre les Jésuites à la porte, parce qu'ils assujettissent la pensée et compriment la liberté. Tout le reste est à l'avenant.

Justement indigné, M. Buffet est remonté une seconde fois à la tribune. Il avait déjà parlé dans la discussion générale. Il prononce un très solide, très énergique discours, où il a mis une véritable éloquence au service de la raison et de la foi. Sa définition de clérical est admirable, il faut la lire tout entière pour en saisir la beauté. Que nous regrettons d'être limité et de ne pouvoir en donner qu'une faible esquisse! Il constate d'abord, en citant avec beaucoup d'à-propos M. Challemel-Lacour, que, pour les francs adversaires, le clérical se confond avec le catholique,

le vrai catholique. Il y a pourtant des gens qui ont été baptisés, qui vont à la messe le dimanche, ne se marient pas civilement et appellent le prêtre à leur lit de mort, mais ne font guère d'autres actes de catholicisme pendant leur vie. Ceux-là, on ne peut se dispenser de les appeler catholiques et on les tolère, parce qu'ils ne sont pas cléricaux.

Mais si l'on veut mettre sa vie d'accord avec sa croyance, si l'on s'attache à chercher dans sa foi des mobiles pour se vaincre et soutenir le poids de l'existence et le combat de la vie, si l'on s'efforce de faire partager aux autres ses propres convictions; si l'on agit, si l'on se dévoue pour le bien, si l'on s'agrège à des conférences de Saint-Vincent-de-Paul; si l'on fonde, si l'on soutient des journaux pour substituer des récits honnêtes à des feuilletons immondes que l'on voit maintenant proposer à l'enfance, si l'on fait partie de comités pour défendre l'enseignement chrétien, pour nommer des sénateurs, des députés chrétiens, alors on est un clérical. Le clérical, c'est le catholique zélé.

Vous vous plaignez, poursuit M. Buffet, en s'adressant à la gauche, vous vous plaignez de l'ardeur, de l'envahissement du parti catholique. Mais c'est vous qui l'avez formé, ce parti, par vos attaques contre le christianisme. Là, où les catholiques jouissent d'une entière liberté de culte et de prosélytisme, ils ne forment pas de parti.

M. Buffet expose ensuite fort bien comment M. Berthauld, après avoir adhéré en termes fort explicites à la consultation de M. Vatimesnil sur les ordres religieux, a prétendu retirer en partie son affirmation, ou du moins l'expliquer; mais s'il refuse aux congrégations non autorisées le droit d'exister officiellement comme corps, il leur reconnaît le droit d'exister en fait. D'autre part, M. Jules Ferry a déclaré qu'elles avaient, par la loi de 1850, le droit d'enseigner, d'où l'on tire la conclusion nécessaire qu'elles existent, car, pour enseigner, la première condition est d'exister. M. Paul Bert est du même avis, car il oppose la loi de 1850, rendue sous le régime de liberté, aux ordonnances de 1828, qui dataient du monopole. Rien de plus clair, d'ailleurs. Le rapporteur, consulté, s'exprima catégoriquement, et deux amendements contraires furent successivement rejetés. M. Thiers mit cette fois au service de la vérité et de la justice sa grande intelligence. Il fit rougir la gauche de ses exigences. « Voulez-vous donc, exclure les Jésuites ? » lui demande-t-il. Et de toutes parts, on lui répondit : « Non! Non! » « J'en étais sûr », reprit M. Thiers, « je savais qu'il suffisait de mettre la main sur la vérité pour la faire jaillir ! »

L'orateur a un incomparable mouvement d'éloquence lorsque, repoussant pour les Jésuites l'accusation de mêler la politique à la religion, il les a montrés, ainsi que les Dominicains et les Franciscains, envoyant de saints et courageux missionnaires sur tous les points du globe. Y vont-ils dans un but politique ? Non : ils y portent la bonne nouvelle, ils y

annoncent le royaume de Dieu et sa justice; « tout le reste est donné par surcroît, non pas à eux, mais à la France ! » On sentait dans ces fiers et honnêtes accents l'âme du chrétien.

Quant à l'insuffisance pédagogique de ces maîtres émérites, nulle imputation n'est plus ridicule. On prétend qu'ils abrutissent leurs élèves, qu'ils les jettent tous dans le même moule. L'orateur s'en console, en pensant que c'est dans ce moule qu'ont été formés Descartes, Corneille, Fénelon, le grand Condé, Gassendi, les Séguier, les Lamoignon.

L'honorable sénateur a obtenu un immense succès. Aussi, dès le lendemain, le ministre qui se réservait apparemment pour un tel adversaire, a pris la parole, en apparence pour le réfuter, du moins il l'a annoncé. Mais en fait, il s'est tenu constamment à côté de la question, s'attachant à passionner le débat et à aviver des haines antireligieuses, au lieu de rester sur le terrain du droit et des grands intérêts moraux de la société.

Le ministre de l'instruction publique s'est placé tout de suite sur un tout autre terrain que celui de la liberté. On peut dire hardiment que son discours n'était qu'un long et violent réquisitoire contre la liberté et contre les congrégations religieuses. Comment expliquer autrement les citations qu'il a faites de lettres émanées du R. P. Beckx, du R. P. de Ravignan, d'extraits des histoires de l'abbé Courval et du P. Gazeau? Quel rapport tout cela peut-il avoir avec la liberté d'enseignement? Le régime de la liberté suppose qu'il y a contradiction ; car si tous les enseignements sont en quelque sorte coulés dans le même moule, à quoi bon la liberté? Mais M. le ministre ne souffre pas qu'on dise du mal de la Révolution, ni de la Réforme. Si l'écrivain, si le maître se permet quelque parole un peu vive pour caractériser tels actes ou tels personnages, la nuit du 4 août, par exemple, ou Luther et Calvin, il encourt son indignation. Tous ceux qui ne se prosternent pas devant la Révolution, sont excommuniés. C'est à peine s'il tolère que des catholiques n'approuvent pas la révolte contre l'Église qui eut lieu au seizième siècle, mais au moins faut-il traiter avec égard les *grands* réformateurs. Il faut entendre le ministre lui-même.

« Je laisse toute liberté d'appréciation hors des écoles, hors des collèges, mais ou bien ce droit de surveillance que vous accordez est illusoire, ou bien il a pour conséquence un examen sévère des doctrines qui s'enseignent dans les maisons d'éducation sur cette phase décisive de notre histoire nationale. »

Nous répondrons à M. Ferry avec toute sorte de révérence que la surveillance, quelque sévère qu'elle soit, n'équivaut pas à la fermeture d'une maison. Si vous jugez que tel livre de classe est de nature à nuire au respect de la constitution, vous pouvez le déférer au conseil supérieur de l'instruction publique qui, sous sa responsabilité, le maintiendra ou

le supprimera, mais vous n'avez pas le droit, pour une imprudence (en abondant dans votre sens), de fermer la bouche au professeur. Direz-vous que vous suspectez son enseignement oral? Il vaut mieux avouer tout de suite que vous ne voulez pas de liberté. D'ailleurs, autre chose est de s'élever contre des institutions existantes, autre chose de s'exprimer avec indépendance sur un fait historique. Ce n'est pas sans raison que M. de Lareinty, interrompant M. J. Ferry, s'est écrié : « Faites aimer les massacres ! » Et M. de Broglie : « Il faut exiler M. Taine. »

Cette harangue est instructive : elle montre qu'il y a un abîme entre les pensées, les sentiments, les principes de M. Ferry et de ceux qui sont avec lui, et les pensées, les sentiments, les maximes des catholiques. M. Ferry se pâme devant les « principes de 89 » ; qu'il en prenne à son aise, mais qu'il ne vienne pas nous imposer son admiration, ni surtout retirer le droit de tenir école à ceux qui ne partagent pas son enthousiasme. Quand il a cité, pour le condamner, un passage où l'on déclare qu'une loi n'oblige en conscience que lorsqu'elle est conforme à la justice, plusieurs membres, M. Buffet entre autres, lui ont fait observer que rien n'était plus vrai, que le droit romain contenait cette maxime et l'on a donné comme exemple la loi des suspects. M. Ferry a paru étonné. Son système mène droit au jacobinisme le plus tyrannique.

M. Ferry livre au Sénat et au public sa définition du cléricalisme. Le cléricalisme, c'est l'ultramontanisme, la théocratie plus ou moins déguisée, le pouvoir indirect de la papauté sur le gouvernement, qu'il imagine inventé par les Jésuites. On pourrait répondre à M. le ministre par un dilemme : Ou cette théorie est conforme aux enseignements de l'Église, ou elle ne l'est pas. Dans le cas de la négative, pourquoi combattre un vain fantôme? Si l'affirmative est vraie, il faut admettre la doctrine ou se déclarer non pas contre les Jésuites seulement, mais contre l'Église. Que s'il s'agit d'une opinion simplement libre, ne soyez pas plus sage ni plus pressé que l'Église, et attendez qu'elle se prononce, sans troubler la société civile de querelles qui sont épargnées à la société religieuse.

La réprobation énergique soulevée dans la droite du Sénat par cette offensive téméraire a fait reculer M. Ferry : le ministre s'est défendu de faire la guerre à la religion catholique. Suivant lui, la lutte existe entre l'esprit laïque et l'esprit théocratique, entre le *Syllabus* et la Révolution. Si M. Ferry se persuade que les catholiques abandonneront le *Syllabus* pour la Révolution, il sera bien vite détrompé.

A mesure que l'on approche du dénouement, l'intérêt s'accroît, l'assemblée devient impatiente, nerveuse, passionnée. On attend pour la dernière scène du drame les principaux personnages : le rapporteur, le président du conseil et enfin, un peu comme le *Deus ex machina*, le vénérable M. Dufaure, silencieux depuis la retraite du maréchal de

Mac-Mahon qui a précédé de si peu sa propre retraite, et qui veut couronner sa longue carrière parlementaire et peut-être en racheter certaines faiblesses par une grande profession de foi politique et religieuse.

M. Jules Simon monte le premier à la tribune. Sa tâche était difficile. Le *Français* la représente comme un vrai tour de force. Ce journal nous montre l'orateur ne pouvant, pour se soutenir, « prendre son point d'appui ni à droite, ni à gauche; l'approbation de la droite lui nuirait autant que la contradiction de la gauche », la République libérale est un fil, et c'est sur ce fil qu'il doit passer avec une si lourde charge d'arguments! Regardez bien; il passe, il passe, et ce fil si menu, si fragile, ne se rompt pas...

Tout à coup M. le sénateur Testelin, sans provocation aucune, s'avise de lui lancer une grossière injure à la face; il l'honore de *son mépris*. M. Jules Simon n'en a que faire, ni de son estime non plus. Il poursuit et conclut.

Alors surgit M. Ronjat, successeur sans talent de M. Robinet de Cléry à la cour de cassation. M. Ronjat fait le plaisant et il parvient, mérite rare en cette conjoncture, à dérider le Sénat, mais ce n'est pas précisément à son avantage. M. Simon remonte à la tribune et n'a pas peine à démolir la pauvre argumentation de M. l'avocat général.

M. Jules Simon avait démontré magistralement que l'article 7 était inutile, « inefficace, injuste, souverainement impolitique et inapplicable. » M. de Freycinet, acceptant en quelque sorte la condamnation, plaide modestement les circonstances atténuantes. Son discours peut se réduire à ceci : « Cet article est détestable, je n'en suis pas l'auteur, je l'ai subi plutôt qu'accepté; mais j'ai pour mission de vous le faire voter. Ayez pitié de mon embarras et sauvez mon portefeuille. » Langage peu fier pour un président du conseil.

M. Dufaure, dans un discours très modéré mais très ferme, a nettement déclaré que l'article 7 était contraire à la liberté et à la religion. Il a montré vingt-cinq mille personnes environ, vouées par état et par conscience sous la protection des lois, à l'enseignement religieux dans les trois ordres supérieur, secondaire et primaire et jusque dans les salles d'asile, brusquement déclarées indignes d'accomplir leur noble mission, et cela sans avoir été entendues, sans avoir été jugées. Cet acte d'arbitraire ne peut s'expliquer que par une pensée de représailles. Le parti qui a triomphé aux élections d'octobre a voulu prendre sa revanche du 16 mai, et il fait retomber le poids de sa colère sur des congrégations innocentes. Cela n'est ni généreux, ni juste, ni politique.

M. Dufaure raille ensuite, avec sa bonhomie ordinaire, M. Jules Ferry, qui a tout à coup découvert, au lendemain des élections si républicaines du 5 janvier, un grand péril social menaçant nos institutions et nos lois. M. Dufaure affirme que ce péril n'existe pas et qu'en tout cas les Jésuites

n'y sont pour rien. Il finit en prédisant de bien plus grandes difficultés si l'on vote l'article 7 que si on le rejette.

On va aux voix, et l'article est repoussé par 148 voix contre 129, sur 277 votants. C'est une majorité inespérée de 19 voix. L'impression est profonde, mais silencieuse. Le Sénat, après avoir voté les derniers articles, décide qu'il passera à une seconde lecture. Cette seconde lecture a lieu, en effet, à la date indiquée (15 mars), et le résultat acquis est confirmé. La droite avait décidé, le sujet étant épuisé, de ne pas rentrer dans la discussion. Seul M. Gavardie juge à propos de produire de nouveaux arguments contre le projet condamné. M. de Freycinet déclare que l'article 7 est un minimum et qu'aucune transaction n'est possible. Il menace le Sénat de faire exécuter les lois contre les congrégations non autorisées. Quelles lois? Le président du conseil serait bien embarrassé si on le forçait de les indiquer. Cette attitude n'émeut pas la majorité qui s'accroît d'une voix. La minorité gagne deux voix par suite de l'adjonction de deux nouveaux sénateurs récemment proclamés.

La loi ainsi amendée, privée de son plus bel ornement, l'article 7, est portée à la Chambre qui, tout en maugréant, l'accepte dans cet état, faute de mieux, rien de plus. Mais une interpellation a lieu, M. Madier de Montjau prononce contre les Jésuites un réquisitoire des plus violents, et, par un ordre du jour motivé et accepté par M. de Freycinet, le ministère est mis en demeure de faire exécuter les lois.

Où allons-nous?

Léonce de la Rallaye.

SCÈNES DE LA VIE CLÉRICALE

IX

PRÊTRE ET SOLDAT

Quelques-uns d'entre nous se plaignent bien tout bas
Et sont, avec raison, mécontents qu'on ricane
De notre vieil abbé qui trousse sa soutane,
Marche à côté de nous droit au-devant du feu,
Et parle à nos blessés du pays et de Dieu;
Mais aux mauvais railleurs nous faisons la promesse
De bien montrer comment on meurt, après la messe.

FRANÇOIS COPPÉE : *Lettre d'un mobile breton.*

Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi!

LA ROCHEJACQUELEIN.

Nous avons trouvé plus de patriotisme dans le clergé de France que dans les diverses classes de la société.

UN HISTORIEN ALLEMAND.

Avril revint, tout embaumé du parfum des violettes, fleuri de primevères, et jetant aux arbres des guirlandes de jeunes feuilles d'un vert tendre. Les oiselets préparaient leurs nids; les cascades et les ruisseaux gazouillaient sur les cailloux polis; l'herbe jaillissait du sol, drue et fraîche; la nature enfin s'éveillait du lourd sommeil de l'hiver. Le ciel prenait sa robe de fête, couleur d'azur, à l'aurore garnie de larges bandes de pourpre, et, le soir, dorée par les feux du couchant.

C'est le mois des poètes, à l'âme réveuse, qui vont par les chemins cueillant des pâquerettes et cherchant des rimes; c'est le mois

où les colombes roucoulent, issant du colombier, en plumes blanches, et cherchant de ci de là le pigeon voyageur qui fuyait naguère à tire d'ailes vers le pays du soleil, qui revient au printemps.

Avril apportait donc ses chansons printanières, sa brise revivifiante, ses odeurs balsamiques, ses bouquets charmants, la mélodie suave des fauvettes, et tout ce qui met la joie au cœur, le sourire aux lèvres.

Ce fut l'instant que l'ennemi choisit pour bouleverser encore l'ordre voulu de Dieu, pour jeter la désolation dans les riantes campagnes, la misère sous le chaume, et la douleur partout où il y avait des mères. Une voix funèbre s'éleva hurlante et lamentable :

— La guerre ! la guerre ! la guerre !

Et la guerre était, en effet, déclarée. Pourquoi ? Nul ne sait jamais. Les peuple sont confiants et travaillent. La prospérité règne ; le calme, avec elle. On vit tous les jours un peu, riant à l'avenir. Et la société va, toujours tout droit, sans redouter rien des événements qui se déchaînent. La paix fatiguait le monde, il fallait la guerre. Dieu infligeait à la patrie de Félix le plus terrible des châtiments.

On oubliait Dieu. Il rappelait sa puissance. Un homme surgissait, nouvel Attila, fléau de Dieu !

Impitoyable fléau qui devait broyer le grain sur l'aire, et ne s'arrêter qu'après avoir tout broyé ! Comment cela se fit ? Ouvrez l'histoire : chaque siècle, et chaque année de chaque siècle, ont eu cette épopée douloureuse : la guerre.

Une seule famille était sur terre, et deux frères seulement dans cette famille : il fallut qu'Abel fût tué par Caïn. La guerre est vieille comme le monde et ne finira qu'avec lui. L'esprit du mal a la puissance, et trop d'hommes se soumettent à sa tyrannie.

La première armée partit aux fracas des tambours, aux fanfares du clairon. Les citoyens, debout sur le seuil de leurs demeures, saluaient au passage des bataillons qui allaient défendre leurs foyers. Le drapeau national se déployait, symbole visible de la patrie, glorieux souvenir d'un passé héroïque. Les femmes pleuraient, en voyant ces jeunes soldats qui marchaient allègrement, le fusil sur l'épaule, et chantant un refrain alerte. Et les garçonnets couraient sur les flancs de la colonne, admirant la fière mine des troupiers, les épaulettes des capitaines. On pavoisait les maisons. Sur les places, on défonçait des tonneaux, on entassait des provisions ; et les belles dames venaient décorer de cocardes, faites avec leurs plus beaux

rubans, les braves qui partaient, et dont un si grand nombre ne reviendrait jamais.

Quelques semaines se passèrent. Une nuit, les cloches de toutes les églises sonnèrent à toute volée; le chœur s'illumina; la foule envahit les nefs, et des milliers de voix enthousiastes chantaient l'hymne d'actions de grâce, le solennel *Te Deum*. Le lendemain, on préparait déjà les réjouissances publiques pour la prochaine victoire... On coupait les branches des jeunes chênes dans les forêts pour orner les arcs de triomphe. On célébrait les gloires présentes, oubliant presque les gloires évanouies... Mais la providence de Dieu refusa cette victoire si ardemment désirée; et, pour la première fois, depuis tant d'années, on vit les armées succomber sur le sol même de la patrie.

De nouveaux régiments furent levés. La jeunesse déserta la ville et le village. De toutes parts, on venait se faire inscrire autour de l'étendard humilié. Nul ne voulait rester inactif, au coin de l'âtre, tandis que le canon, là-bas, décimait les camarades.

Et quand les jeunes furent partis, ce fut le tour des hommes faits. Les uns quittèrent leurs vieux parents; les autres, l'épouse bien-aimée. Il y en eut beaucoup, hélas! qui abandonnèrent des berceaux où des petits enfants dormaient, qui seraient bientôt des orphelins.

Tous partirent. Les nobles, les riches furent les premiers à donner l'exemple. Des grands seigneurs abandonnaient leurs somptueuses résidences, et sans regrets se privaient des jouissances de leur rang, pour manger à la gamelle et dormir sous la tente. Ils payaient ainsi l'impôt du sang; ils obéissaient aux traditions des hautes races, et n'en possédant plus les privilèges, ils en portaient néanmoins les charges, afin d'être dignes toujours du nom transmis par les ancêtres.

Les pauvres laboureurs donnaient ce qu'ils avaient : leur liberté et leur vie. Et les ouvriers des villes, jetant l'outil, prenaient le fusil. Il n'y avait plus dans les logis en deuil que des femmes, et presque partout des femmes en deuil.

Ce fut alors que les mères pleurèrent! Elles ne voulaient point être consolées. L'enfant de leurs entrailles, arraché à la mort pendant vingt années par une lutte incessante ; l'enfant si laborieusement élevé qu'elles avaient, avec tant d'orgueil, vu devenir un homme, était maintenant la cible vivante des balles ennemies, et courait au-devant d'une mort obscure et misérable. Et s'il périssait,

la mère n'aurait même point cette douloureuse consolation de prier sur sa tombe : le pauvre cadavre, enfoui avec des centaines d'autres, servirait d'engrais à la terre, après avoir subi les outrages des corbeaux qui planent sur les champs de bataille.

Félix, que nous avons laissé au presbytère d'Entre-deux-Eaux, souffrait de l'inaction à laquelle son ministère le condamnait. Il aimait la patrie de cet amour profond et pur que la religion inspire. Il l'aimait comme citoyen et comme prêtre. Plus il la voyait souffrante, mutilée, vaincue, plus il la vénérait, et son cœur bondissait dans sa poitrine, à la pensée des revers qu'elle essuyait, elle qu'on appelait naguère l'Invincible. Il priait passionnément pour elle, suppliant le Dieu de désarmer son courroux, et des larmes amères jaillissaient de ses yeux quand la nouvelle arrivait d'une défaite essuyée, malgré tant de courage et tant de sacrifices.

Un jour, n'y tenant plus, il alla trouver l'évêque, et lui tint ce discours :

— Vous avez ici beaucoup de prêtres, déjà vieux, que leur âge retient dans nos montagnes, et dont le dévouement peut suffire à ce qui nous reste d'ouailles, à cette heure que tous nos hommes se battent sur la frontière. Mais là-bas, dans les camps et dans les forteresses, il y a trop peu de prêtres pour consoler nos soldats au moment suprême, pour leur parler d'en haut, pour contenir leur vaillance par la foi, pour bénir leurs armes. Je suis jeune, robuste, actif, dévoré du désir d'être utile. Envoyez-moi au feu, avec mes frères, mes neveux, mes amis, tous les miens. Je n'aurai d'autre arme que le Crucifix : je ne répandrai pas le sang. Je serai le soldat du Christ, qui est la Vie et la Vérité.

— Allez ! dit l'évêque : la patrie a besoin de tous ses fils.

Peu de jours plus tard, l'abbé Félix, incorporé comme aumônier militaire dans un régiment d'infanterie, arrivait dans les provinces envahies. Il y trouva seize frères lais de la Trappe, qui avaient quitté le froc pour la capote, et dont les camarades, après les avoir vus à la besogne, n'osaient plus railler le crâne tonsuré et le visage glabre. Ils gardaient leur scapulaire sous la chemise, et disaient le chapelet avant d'aller au feu.

La vie du régiment en campagne est bruyante, animée. On vit trop vite pour ne pas bien vivre. Nul n'est assuré du lendemain. Chaque nuit, c'est un nouveau gîte. Quelquefois les hôtes sont aimables, souvent ils tremblent. Tout à l'heure peut-être l'ennemi

viendra-t-il déloger la troupe, et piller ce qui reste au grenier et à la cave !

L'abbé Félix fut aussitôt l'ami de tous ceux dont il accourait partager les dangers. Le capitaine Berte, qui n'aimait pas les « calottins », fit d'abord la grimace, ainsi que le lieutenant Célin, qui détestait les curés, sans parler du sergent Héma, qui méprisait la *prêtraille*. Mais Félix, tout en fumant un cigare avec le capitaine, lui démontra que les *calottins* ne sont pas si noirs qu'on pense; il parla au lieutenant de sa vieille mère, et le fit pleurer; il offrit la goutte au sergent, qui ne possédait plus un liard en son escarcelle.

En toute occasion, il fit contre fortune bon cœur. Il dîna d'un croûton de pain de munition, après avoir déjeuné d'une pomme de terre bouillie; il supporta sans broncher quinze heures de marche forcée; il causa, rit, chanta, pour alléger l'étape; et, le soir, pour charmer les ennuis du bivac, il conta d'étonnantes histoires, au lieu de dormir sous sa tente où il hébergeait quelques traînards fatigués, si bien qu'on le déclara bon garçon, pas fier, joyeux compagnon, spirituel, amusant, généreux, et par-dessus le marché *dur-à-cuire*.

— Un luron, avec sa mine fûtée! disait le capitaine en tortillant sa moustache.

— Un rude lapin! jugeait le lieutenant, tout pensif: et la soutane lui va, maugrebleu! tout aussi bien qu'à moi ma tunique de grande tenue!

Et le sergent, hochant la tête :

— Ah! si tous les *ratichons* ressemblaient à celui-là!... Pas un jésuite, lui! Rond, franc, gai, malin... Ça gagnerait l'épaulette en six mois!

D'autres capitaines et d'autres sergents pensèrent de même, et quand l'ami Félix réunit, un matin, ses hommes, pour causer un peu de ce bon Dieu qu'ils oubliaient trop, pas un ne manqua à l'appel.

Pendant les marches, on venait à la défilée causer un brin avec l'abbé, qui ne renvoyait personne, et devisait allègrement avec ses *pioupious*, qu'ils eussent l'épaulette d'or ou l'épaulette de laine. On entendait alors des bouts de dialogue dans le genre de celui-ci.

— ... rdon! m'n aumônier!... Que je voudrerais, si je casse ma pipe, qu'on en touche deux mots à ma vieille, en lui envoyant la montre à p'pa, que j' vous remets...

— C'est bon, fillot! ta commission sera faite.

— Avé ce bout de lettre pour ma payse, la Richarde, que j'devais nous épouser après Noël...

— Donne. La Richarde aura ta lettre.

— S'pposition que les gueux me fassent sauter le caisson, m'embêterait de f... le camp sans passeport!... N'effet vot'bonté de faire ma petite lessive?...

— Quand tu voudras.

— ... Arche! l'paquet est lourd : ça pèse!

— Garçon, la grand'route est un confessional commode : on n'y étouffe pas. Et le bon Dieu est partout. Fais le signe de la croix, et commence.

— Pss... Pss... signe de croix?... m'ça d'vant l'monde... Pss... les *camaros* vont rien se f... de Nestor Pacornet, qu'est mon nom de père en fils!

— A charge de revanche! tu te f... d'eux, quand ils feront comme toi.

Et tout en cheminant d'un pas alerte, l'aumônier confessait le pénitent, surpris qu'il ne fallût d'autre appareil et d'autre pompe à la réconciliation d'un chrétien avec le Seigneur. Il en venait ainsi plusieurs l'un après l'autre. Personne ne riait, en voyant l'abbé Félix, à l'écart, côte à côte avec un brave qui se préparait à bien mourir.

Un jour d'automne, un matin d'octobre, on campait dans une plaine, entre une vaste forêt et une rivière, à quelques lieues seulement de l'ennemi; le soleil se leva, pâle, dans un ciel gris. Une brume légère flottait à la surface du sol, enveloppant d'un brouillard diaphane les sapins verts, les hêtres et les chênes dépouillés, aux branches enchevêtrées en lacis, d'où tombaient encore des feuilles jaunies.

Sur l'herbe déjà flétrie s'amoncelaient les feuilles sèches, les rameaux brisés par le vent. Les aiguilles vertes du sapin tristement pendaient comme la noire frondaison du cyprès, l'arbre des cimetières. Et ce n'était partout que troncs dénudés, berceaux éventrés, où naguère grimpaient le chèvrefeuille et la clématite, abritant des nids, maintenant réseaux informes de ronces et de lianes serpentines sonnant à la brise avec un bruit sec.

La rivière coulait pesamment entre ses berges gazonnées; des eaux limoneuses, avec de grandes flaques glauques, un reflet d'acier bleui, des écumes blanchâtres autour des rochers qui parsemaient

le courant. Sur les buissons et les arbustes, s'enroulaient les guirlandes de viorne, avec leurs panaches blancs, soyeux comme des marabouts; et des mûres sauvages tachetaient de noir les tas de cailloux épars le long des chemins.

Le corps d'armée couvrait la plaine; des tentes alignées en bon ordre; les fusils en faisceaux; des sentinelles de distance en distance, devant les palissades élevées à la hâte par les pionniers.

Au bord de la rivière, des batteries de canon, que le soleil faisait briller d'une lueur fauve, sur le bois de leurs affûts. Des fourgons, des chariots, des cantines formaient un village, où circulaient hâtivement des soldats, les uns bronzés par la fatigue, les autres blêmes, accoutrés de cent façons, et non plus vêtus comme aux parades d'autrefois. Puis les chevaux, attachés à des piquets, en longues files, broyant d'un air mélancolique une maigre pitance.

La trompette retentit de proche en proche. Des *lignards* dressaient un autel, avec des tambours et des planches. On le couvrit d'une nappe, on disposa autour des trophées d'armes; un crucifix, entre deux chandeliers de cuivre, où brûlaient des cierges de cire, y trônait; quelques fleurs glanées à la lisière du bois emplirent quatre bidons. Les drapeaux des régiments, en guise de baldaquin, flottaient au-dessus de la croix.

L'état-major se rangea autour de l'autel, et les troupes se placèrent en bon ordre, l'arme aux bras. Le tambour battit aux champs, les fanfares éclatèrent. La messe commençait.

L'abbé Félix dut éprouver une impression profonde, lorsqu'il se tourna vers l'assistance. Le soleil avait enfin dissipé les nuages, et montait radieux dans le ciel d'un bleu vif de turquoise. Les baïonnettes étincelaient au bout des fusils, et les canons sur la rive du fleuve s'allongeaient luisant comme une frange d'or. Et tous ces hommes, debout, regardaient le prêtre, avec sa chasuble rouge, qui semblait la chlamyde de pourpre d'un empereur romain, officiant à cet autel fragile, à l'ombre des bannières qui se déroulaient en plis amples sur sa tête.

Et quand il éleva l'hostie entre ses mains, des voix tonnantes retentirent, dominant le tambour et le clairon :

— Portez... armes! Présentez... armes!... Genou, terre!...

Et dix mille hommes se prosternèrent, adorant le Dieu auguste, auquel ils disaient du fond du cœur, et non pas avec orgueil comme autrefois les gladiateurs aux Césars :

— *Ave... morituri te salutant!*

Oh! oui, Seigneur, ceux qui vont mourir te saluent, parce qu'ils savent que c'est Toi qui donnes la victoire... Parce que leur suprême espérance est en Toi... Parce qu'ils adorent ton éternelle justice et ta miséricorde... Ils t'invoquent, Dieu des armées, qui fis tomber les murailles de Jéricho. Ils feront leur devoir, quand sera venue l'heure sanglante, mais leur âme se repose, en ce moment, dans la contemplation du Mystère ineffable par lequel ils ont été rachetés, auquel ils doivent de combattre saintement et d'expirer sans désespoir, *pro aris et focis!...*

Le général, un vieux à tête chenue, qui avait laissé un de ses bras en Afrique, et sur la poitrine duquel le grand cordon de la Légion d'honneur cachait un sillon rouge tracé par un sabre russe, vint bravement recevoir la communion des mains du prêtre. Et après lui, beaucoup d'officiers, y compris cet intrépide capitaine Berte, qui jadis n'aimait pas les « calottins ».

Et c'était, ma foi, le joli sergent Héma, qui servait la messe de l'abbé Félix, fort enorgueilli de redevenir enfant de chœur, avec ses galons d'argent sur les manches, avec la terrible moustache qui balafrait son visage de deux énormes touffes blondes.

La guerre continuait. L'ennemi avançait de jour en jour. Il ravageait les provinces, incendiait les villages, faisait sauter les ponts, défonçait les chemins. Les habitants fuyaient à son approche : des vieillards engourdis, se traînant à grand'peine, des femmes éplorées, portant de tout petits enfants.

Parfois on voyait tourbillonner dans le ciel de longs vols d'oiseaux de proie, criblant l'azur de taches noires. Au-dessous d'eux, il y avait une verte prairie, diaprée de colchiques violettes, de gentianes bleues, de boutons d'or; et, sur les fleurs piétinées, des cadavres dans une mare de sang. Et des tronçons d'armes brisées, des sabres rompus, des fusils tordus s'entassaient, rougis.

Les dernières journées de l'automne s'écoulèrent, mornes et grises. Puis l'hiver fondit tout à coup avec ses âpres bises, ses tourmentes de neige, son froid glacial. Mais les troupes n'avaient plus de vêtements, plus de pain, plus de provisions, peu de poudre.

Une nuit, le régiment de Félix fit halte dans un bois, non loin d'un détachement de l'armée ennemie, qui bloquait le passage. Les hommes n'avaient point mangé depuis la veille. Il restait un peu d'eau-de-vie dans les gourdes : on but une lampée de ce cordial

pour se réchauffer. Derrière un pli de terrain, on alluma des feux, avec du bois mort, après avoir déblayé l'épaisse couche de neige; et les pauvres soldats, exténués de fatigue, vinrent se grouper autour de ces foyers misérables, tendant à la flamme leurs mains gourdes.

On ne pouvait dormir par ce temps affreux sur la neige qui blanchissait le vallon. Des sentinelles furent postées, deux par deux, et tous les quarts d'heure on les relevait de faction, de crainte qu'elles ne tombassent de froid et d'inanition.

Les capotes en lambeaux, raccommodées avec des ficelles, n'étaient plus que des haillons sordides; les souliers ne tenaient que par des rouleaux d'écorces fixés avec des mouchoirs déchirés. C'était l'armée en déroute, la débandade!... Et pourtant ces malheureux voulaient se battre encore et vendre chèrement leur vie. Prisonniers? Non. La bataille!... et qu'un monceau de corps fit encore à la patrie un de ces remparts de chair pantelante qu'il faut escalader pour la vaincre... A l'aurore, on tirerait les derniers coups de fusil. Qui sait? Une escarmouche heureuse pouvait ranimer les courages et permettre la trouée, cette trouée qu'on annonçait depuis si longtemps et qui ne se fit jamais.

Félix allait de l'un à l'autre, consolant ceux qui pleuraient, soignant les blessés, avec des paroles de réconfort, des sourires, une éloquence ardente de tribun qui veut galvaniser la torpeur des âmes. Il promettait la victoire. Il en appelait aux espérances folles, mensonge sublime que Dieu pardonnait sans doute à ce prêtre qui avait tout quitté, son vieux père et sa mère, et le paisible presbytère de la montagne, et le calme heureux de sa retraite, et les joies sereines du ministère pastoral, pour partager les hasards, les aventures, les périls de ces défenseurs du sol natal, à cette heure décimés, perdus.

Il leur parlait de Dieu, des grands faits de Dieu par leurs pères: il relevait leur vaillance abattue. Et peu à peu, sous l'influence de cette voix amie, douce et forte, la confiance renaissait. Les uns, narguant la misère, chantaient, pour oublier la faim qui grondait dans leurs entrailles. Les autres riaient de ce rire convulsif des épuisés, et faisaient assaut de sauteries pour se donner du cœur.

Capitaine Berte rongeait ses terribles moustaches, et le petit sergent, devenu son égal en grade, s'escrimait à fourbir son épée, qu'une rouille de sang maculait.

On admirait ce prêtre, si tranquille dans la fortune adverse, dont le pâle visage, les lèvres décolorées, trahissaient les souffrances, mais qui souriait toujours, et mettait dans son regard, par la force de sa volonté, l'éclair brillant du courage et de l'espoir. On le voyait redresser sa haute taille sous les restes déchirés de sa soutane, et cheminer accortement dans cette neige friable qui s'épaississait sur le sol, car elle tombait toujours en gros flocons.

Les feux jetaient des reflets rouges sur les arbres; la fumée ondoyait en spirales brunes; des maraudeurs avaient trouvé, dans un hameau abandonné et détruit, quelques provisions variées que l'on se partageait. De temps à autre le canon mugissait au loin; des zigzags de feu rayaient l'espace; des détonations crépitaient; le vent apportait de sourds murmures. On se battait sans doute à quelques lieues de là.

Ce fut une nuit d'angoisse! La veillée des funérailles. On se comptait : on se disait adieu. Le lieutenant Célin se confessa :

— Je serai le premier tué, dit-il à l'abbé Félix d'une voix qui ne tremblait pas. Vous prendrez sur ma poitrine la médaille que vous m'avez donnée, vous l'enverrez à ma mère, et vous lui direz que j'ai rendu le dernier soupir en pensant à elle, en remerciant Dieu, et plein d'espoir en sa miséricorde.

L'aube vint. Pas un rayon de soleil : un ciel brumeux, la neige flottant dans les airs en perles légères. Un crépuscule triste succédant aux lugubres ténèbres.

— Hé! camarades, un vilain temps pour mourir!...

Un coup de feu! L'ennemi approchait. La troupe fut aussitôt sous les armes. Les chefs disposèrent leurs bataillons. On sortit du bois, on gagna la plaine. L'armée ennemie s'avançait en bon ordre, et les pas de ces milliers d'hommes ébranlaient le sol.

Félix montra à ses enfants son visage resplendissant d'enthousiaste bravoure :

— Par ce signe, nous vaincrons, s'écria-t-il en élevant la croix d'argent suspendue à son cou. En avant, les amis, pour Dieu et pour la patrie.

Le clairon sonna la charge. La fusillade éclata.

Le premier qui tomba fut le lieutenant Célin. L'abbé Félix le reçut dans ses bras, l'emporta, le coucha sur la mousse, au pied d'un chêne.

— Je vous l'avais bien dit! murmura le brave.

Il expira en souriant. L'abbé prit sa médaille, comme il l'avait promis.

On se battait avec acharnement. Les fusils partaient sans une seconde d'intervalle; c'était le crépitement incessant de la foudre, des éclats secs, un fracas mugissant, répercuté par l'écho en vibrations prolongées. Les battements précipités de la caisse, les fanfares de la trompette, parfois interrompues et reprenant soudain avec plus de vigueur, les hennissements furieux des chevaux, les cris d'appels, les râles des mourants, les hurlements des blessés, formaient ce concert épouvantable de la bataille, qui terrifie les plus intrépides.

Une fumée âcre, épaisse, obscurcissait l'air; à travers ce nuage noirâtre, on voyait briller l'acier des cuirasses, le cuivre des casques, l'écarlate des uniformes, les lames des armes.

Les cavaliers se ruaient les uns contre les autres, le sabre haut. Des gémissements étouffés, un choc lourd!... Les fantassins se cherchaient, croisant la baïonnette, et quand la baïonnette s'était brisée dans un fourreau de chair humaine, le fusil se transformait en massue, défonçant les crânes et broyant les poitrines.

Le sang coulait à flots. Il ruisselait en larges nappes, jaillissait en gerbes de pourpre, éclaboussait de taches rouges la neige piétinée, à moitié fondue, qui devenait une boue épaisse, chaude, un lac, une mer de sang!...

Le courage ne cessait point. Cette poignée de héros se défendait sans trêve ni merci. Combien déjà étaient tombés, donnant leur dernier cri à la patrie, leur dernier souvenir aux aimés, leur dernière pensée à Dieu! La terre se jonchait de cadavres, glorieux débris de la phalange sacrée.

Et sur ces morts, les vivants combattaient encore sous la pluie des balles qui sifflaient, des grenades qui éclataient en lançant des lueurs fauves. La bataille était devenue mêlée, et l'on s'égorgeait maintenant au couteau, comme dans les arènes de Rome païenne, les partis de gladiateurs, sous l'œil du divin Caligula!

Ces victimes s'offraient en holocauste, non pas à l'ambition des grands, mais à l'honneur de la patrie, dont ils ne pouvaient plus *défendre le sol souillé*. Ces lions rugissaient, affolés de désespoir; et puisque la victoire les abandonnait, ils ne voulaient point subir la honte de la défaite, ils mourraient frappant sans relâche jusqu'à

ce qu'ils fussent eux-mêmes frappés... C'était Léonidas et ses trois cents Spartiates, aux Thermopyles!...

Cette résistance héroïque se prolongea jusque vers le milieu de la journée. Mais à ce moment, il y eut dans la tempête une subite accalmie; de part et d'autre, on se compta. Hélas! quelques braves seulement restaient debout autour du capitaine Berte et du petit sergent Héma, qui soutenait d'une main défaillante le drapeau troué de balles, roussi, déchiqueté, en loques.

Il fallait se rendre! L'abbé Félix, qui pleurait de douleur et de rage, arracha l'étoffe du drapeau et l'enroula autour de son corps sous la soutane :

— Ils ne le prendront pas, dit-il, c'est notre bien!

Le capitaine se jeta à son cou :

— Vous avez un cœur de soldat!... cria-t-il.

— Un cœur de prêtre, dit l'abbé : c'est la même chose!

Puis les nôtres jetèrent leurs armes. L'ennemi les enveloppait. Ils étaient prisonniers. On les emmena au camp voisin. Le général ennemi voulait avoir le drapeau. Il désirait ce trophée à sa victoire, et que son triomphe brutal fût paré de cette guenille, disait-il avec le mépris du Vandale pour ce que les chrétiens savent honorer. On l'avait bien vu ce drapeau. Il flottait encore après le combat sur la tête des prisonniers.

Les prisonniers furent ignominieusement fouillés. Ils riaient de de cette basse persécution des barbares. Capitaine Berte frisait sa moustache d'un air narquois; un caporal se permit diverses facéties à propos de bannière; le tambour creva sa caisse d'un coup de baguette, à seule fin de prouver qu'il n'y avait pas caché le précieux haillon.

Le général, un pandour à figure d'ogre, s'exaspéra. Il prétendait qu'on fusillât sur-le-champ tous ces misérables. Un officier lui fit observer que ce serait un attentat aux droits des gens, et que le Maître s'en fâcherait peut-être. L'officier paya cette mercuriale un peu plus tard. Il eut gain de cause, l'ogre n'osant passer outre. Mais l'aumônier fut mandé.

Il vint. Son visage austère gardait les traces des rudes fatigues endurées, mais aussi la noblesse de la sérénité, la douceur du courage, l'empreinte de la bonté.

Le vieux pandour, malgré lui, eut un mouvement de respect. Il

interrogea le prêtre, en cherchant à adoucir les rauques discordances de sa voix.

— Prêtre catholique ?

— Oui, général.

— Engagé volontaire ?

— Oui, général.

— Commission d'aumônier militaire en règle ?

— La voici, général.

— Pourquoi pas à l'abri pendant la bataille ?

— Parce que mon devoir est d'assister mes soldats, en tous lieux, à toute heure.

— Sous le feu ?

— Oui, général.

— Vous pouviez être tué !

— Oui, général.

— Et alors ?

— Tant pis ! général.

— Ambitieux ?

— Non, général.

— Et alors ?

— Catholique et Français, général !

— Comprends pas !

— Je le sais bien, général.

Ces réponses brèves déconcertaient l'audace du matamore. Il fronça le sourcil. Puis, brusquement.

— Savez où est le drapeau ?

— Oui, général.

— Très bien. Dites où il est.

— Non, général.

— Je le veux.

— Je ne le veux pas.

— Je vous ordonne d'obéir.

— Vous n'avez pas le droit de commander.

— Je vais vous faire fusiller.

— Comme il vous plaira.

— Votre dernier mot ?

— Je refuse.

Le soudard, courroucé, commanda un piquet de douze hommes. Il fit conduire devant eux le prêtre, toujours impassible. On chargea

les fusils. Félix plia le genoux, fit le signe de la croix, puis se releva, résigné.

— Portez armes... En joue...

L'officier se tut sur un signe du général. Celui-ci courut à Félix, et, l'embrassant :

— Vous êtes un brave! s'écria-t-il. Allez-vous-en. Vous êtes libre ! Et gardez votre drapeau, vous l'avez gagné.

Malgré les instances de Félix qui voulait partager le sort de ses compagnons, on le reconduisit aux limites du camp, muni d'un sauf-conduit. Il marcha droit devant lui, tout étonné de vivre, et n'ayant plus la force de penser.

La nuit était venue. Une claire et froide nuit d'hiver. Au firmament, zébré de légers nuages, qui s'amassaient en montagnes à l'horizon, luisaient quelques étoiles d'or, faisant cortège au croissant de la lune, mince et courbé comme un cimeterre d'infidèle.

La neige ne tombait plus, mais elle accrochait aux branches et sur la terre des linceuls déchirés. Ces blancheurs, dans les ténèbres, apparaissaient comme des suaires livides.

Les hiboux hululaient, et les chiens, chassés des villages, erraient dans la campagne, aboyant et hurlant à la mort. Des corbeaux croassaient. Puis le chœur funèbre se taisait tout à coup, et c'était alors un de ces grands silences qui font peur.

Félix revit le champ où ses amis étaient tombés la face à l'ennemi. La lueur blafarde des astres pâlissait sur les cadavres, arrachait des paillettes de lumière à la neige durcie, au sang qui se figeait lentement en stalactites de jais. Ces faces blêmes, ces membres raidis, ces bouches convulsées, ces corps pêle-mêle gisant, ces armes brisées, offraient un tableau si effrayant, si horrible dans son auguste majesté, que le pauvre prêtre s'arrêta, stupéfait, accablé d'épouvante.

Ses cheveux se hérissèrent sur son front. Il porta les mains à ses yeux pour ne plus voir ces choses effrayantes. Mais la source des larmes était tarie. Il sentit son cœur palpiter, tressauter dans sa poitrine, et sa gorge se serrer, et ses dents s'enfoncer dans ses lèvres.

— Oh! mon Dieu... balbutia-t-il... Que de sang !

Il trébucha, et levant au ciel un regard d'ardente douleur, il vint s'abattre, évanoui, sur un monceau de chair inanimée...

Charles Buet.

CHRONIQUES DU VIEUX TEMPS

DEUX JOURS A PARIS EN 1475

I

A LA BASTILLE

C'était le 22 novembre de l'an de grâce mil quatorze cent soixante-quinze. Il y avait ce jour là grande affluence de populaire dans la partie occidentale de la bonne ville de Paris.

Débouchant de toutes les voies environnantes, la foule se pressait dans la rue Saint-Anthoine et s'échelonnait depuis la porte du même nom jusqu'à la Bastille. Des groupes nombreux se formaient.

Ici, c'étaient des bourgeois notables au chaperon garni d'un galon de fil d'or, au pourpoint à larges manches fourrées. Là, de jeunes clercs de l'Université, le bicoquet sur l'oreille, devisant haut et marchant ferme à travers la foule. Leurs gais propos effarouchaient bien un peu les bourgeoises qui riaient, enfin de compte, sous les voiles brodés de leurs hautes coiffes. Plus loin, un chevalier dominait la foule du haut de son destrier à housse de velours brodée d'argent. Deux varlets le précédaient, écartant les promeneurs, à grands coups de baguettes noires. C'étaient alors des cris de femmes et des jurements d'hommes: messire n'en tenait compte et poussait en avant

Là, des piquets de francs-archers ou de la garde écossaise du Roi allaient relever les postes, et provoquaient de nouvelles réclamations de la foule qui se laissait bousculer, admirant les pertuisanes

éteincelantes, les cottes de mailles et les hauberts des soldats, les écharpes brillantes et les panaches flottants des officiers.

Tout à coup un son aigu de trompette fut lancé à travers l'espace du haut de la tourelle de la Bastille : en même temps le pont-levis s'abaissait et vingt lances de messire Philippe L'huillier, capitaine, sortaient en bon ordre, suivis de deux cinquante gens d'armes de la Prévôté.

C'étaient de beaux hommes et bien vêtus portant par-dessus leur cotte une casaque rouge avec la croix blanche sur l'épaule; sur leur poitrine se détachait l'Ecu de la bonne ville de Paris, de gueules à la nef d'argent flottant et au chef cousu de France.

La troupe prit station à la porte de ville, faisant haie le long de la rue pour contenir la foule.

Bientôt une sonnerie militaire se fit entendre hors des murs : les fanfares de l'intérieur répondirent aussitôt, et la bannière de la ville fut hissée sur la porte.

Cependant la curiosité de la foule était vivement surexcitée. Évidemment il s'agissait de quelque événement en dehors de l'ordinaire.

On savait bien qu'au mois dernier d'octobre, par la trêve de neuf ans conclue entre nos seigneurs Louis XIe du nom et le duc de Bourgogne, il avait été promis de par Mgr le duc de Bourgogne « de mestre et livrer es-mains du roi le connestable de France, Mgr Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol. » La parole donnée avait été tenue et le connétable avait été livré par le grand bailli de Hainaut d'Aimery à la porte de Mons où il s'était réfugié, et c'était ce traître, criminel de lèse majesté, que la juste colère du roi allait abandonner à la justice de Messieurs du Parlement : c'était ce grand coupable qu'on amenait en la Bastille Saint-Anthoine de Paris pour y être gardé, son procès durant.

Pendant le temps que nous mettons à résumer les diverses explications que d'officieux bourgeois donnaient à leurs voisins, le cortège s'était formé et s'avancait en ordre imposant.

En avant, chevauchaient sur deux rangs les lances de messire L'huillier, gens brillamment équipés et suivis de leurs varlets à pied, venaient ensuite les hommes de la compagnie de Mgr l'amiral bâtard de Bourbon, dont la bannière azurée déployait au vent les armoiries de la maison de Bourbon coupée de la barre transversale rappelant une origine plus illustre que régulière.

Enfin parut un groupe de seigneurs de haut rang et noble lignage;

après eux, sur un petit destrier à crins courts et fort velus s'avançait, vêtu d'une cappe de camelot doublée de velours noir, une toque à plumes sur la tête, le cordon de Saint-Michel passé au cou, Mgr Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France. A ses côtés, mais le précédant un peu, marchaient : à droite, Mgr l'amiral de Bourbon; à gauche, Mgr de Saint-Pierre, tous deux la lance au poing, la visière baissée, tenant les rênes du cheval du connétable. Derrière allaient M. du Bouchage et maître Guillaume de Gerisay, aussi en appareil militaire et croisant leurs lances dont les pointes s'appuyaient sur la selle de M. de Saint-Pol.

La foule n'avait pas assez d'yeux pour ce spectacle. Après les chevaliers, les chevaux de bataille étaient admirés, dans les détails de leurs splendides harnachements, houssures de drap d'or, fourrés de martre, et de drap de Damas, brodés d'orfèvrerie et tombant jusqu'à terre.

Pas un mot ne s'échangeait entre les divers personnages du cortège; le connétable gardait un visage ouvert, souriant à la foule et paraissant plutôt un vainqueur qu'un prisonnier.

Bientôt on atteignit la Bastille; sur le pont-levis attendaient Mgr Pierre d'Oriolle, chancelier, M. le premier président et MM. les autres présidents en la cour du Parlement, tous vêtus de leur longue robe rouge et noir fourrée d'hermine. Là aussi se trouvait Sire Denys Hesselin, maître d'hôtel du roi, que l'on distinguait à sa canne d'argent et à sa chaîne de larges anneaux où pendait l'écu de France.

Les troupes s'arrêtèrent, formèrent un large cercle : le connétable fut remis aux mains du chancelier. Maître Pierre d'Oriolle, assisté des huissiers et suivi des membres du Parlement, traversa le pont-levis, conduisant le prisonnier.

A ce moment, messire Philippe L'huillier, capitaine de la Bastille, se présenta devant le connétable et, mettant le genou en terre, reçut l'épée que M. de Saint-Pol lui remit sur sa demande.

Puis Mgr l'amiral de Bourbon, s'avançant tête nue, tint ce discours aux assistants :

Messeigneurs qui cy êtes tous présents, voyez ici Mgr de Saint-Pol, lequel Mgr le Roy m'avait chargé d'aller quérir pardevant Mgr le duc de Bourgogne qui avait promis de le lui faire bailler en dernier appointement de la trêve conclue. En fournissant à laquelle promesse, il me a fait bailler et délivrer pour et au nom du Roy. Et depuis l'ay bien gardé

jusqu'à ce que je le mets et baille entre vos mains pour lui faire son procez le plus diligemment que faire les pourrez : car ainsy m'a chargé le Roy de vous le dire.

Ayant ainsi parlé, Mgr l'Amiral remit casque en tête, et remontant à cheval à la tête de ses hommes d'armes fendit la foule, se dirigeant vers le palais des Tournelles.

Messieurs du Parlement se retirèrent vers la porte aux Merciers.

Et le pont de la Bastille se releva sur Mgr Louis de Luxembourg, connétable de France.

II

A LA GRÈVE

La matinée du 19 décembre de la même année était froide mais très belle. Le soleil chassait devant lui les brouillards : Paris semblait sortir des voiles brumeux qui l'entouraient, les lignes saillantes des édifices inférieurs apparaissaient déjà plus nettes, mais les crêtes élancées, les innombrables clochetons dont la nue se hérissait à cette époque, se perdaient encore dans des teintes grisâtres. Au silence de la nuit succédait le bruit sans cesse croissant des chaînes que l'on détendait dans les rues; de pesantes voitures commençaient à circuler, les boutiques et échopes s'entr'ouvraient, les passants circulaient, les cris des marchands s'entre-croisaient, et au-dessus de tout cela dominait le concert bizarre de mille carillons divers qui tous, sur des tons différents, depuis le bourdon sourd et grave de la cathédrale jusqu'au chante-clair des clochettes d'argent de l'abbaye Sainte-Geneviève, célébraient l'*Angelus* de l'aurore.

Il était sept heures et la grande cité s'éveillait.

Cependant un mouvement inaccoutumé se faisait à l'intérieur de la Bastille Saint-Anthoine. Au son de la trompette, des hommes d'armes prenaient position dans la grande cour, se ralliant au guidon de leurs capitaines. Bientôt la herse de la grande porte se relevait, et le pont-levis abaissé permettait d'entrevoir la belle ordonnance de la compagnie des gardes.

Tandis qu'à l'extérieur se déployait cet appareil, un chevalier, couvert de son armure et suivi d'un page qui portait son casque, montait lentement les degrés raides et tortueux de la tour de l'Est. On pouvait lire sur ses traits qu'il allait remplir une désagréable mission. C'était à lui, en effet, qu'était dévolue la garde de Mgr de

Saint-Pol : et tout criminel que puisse être un prisonnier le rôle de geôlier est toujours pénible pour un homme d'honneur.

Arrivé au deuxième étage, le chevalier s'arrêta, tira le verrou et fit jouer la serrure d'une porte massive qui le conduisit dans un petit vestibule, puis il fit signe au page de refermer après lui et de l'attendre. De ce vestibule Mgr de Saint-Pierre, car c'était lui, eut encore à ouvrir une porte garnie, comme la précédente, de lourds ferrements et pénétra dans une chambre voûtée, assez étroite et mal éclairée par deux meurtrières garnies de solides barreaux. Cette cellule n'avait cependant point l'apparence d'un cachot : une boiserie de chêne sculpté régnait autour de la pièce, l'ameublement était simple et sévère, propre cependant et suffisant.

Sur un lit à colonnettes et à dais garni d'épais rideaux de tapisserie était étendu, à demi habillé, Mgr le connétable de Saint-Pol. Le visage du prisonnier était altéré, on y lisait une grande inquiétude et une grande fatigue. Au moment où il entendit la porte rouler sur ses gonds, le connétable se hâta de composer ses traits, et leva indifféremment la tête vers le visiteur.

— Comment vous trouvez-vous? demanda M. de Saint-Pierre. Ne dormiez-vous pas, Monseigneur?

— Nenny, fit le connétable, nenny, suis ici ou me voyez pensant et fantasiant. Et il passait sa main sur ses yeux, de l'air d'un homme plein d'insouciance. Qui me vaut, ajouta-t-il, l'heur de voir votre seigneurie tant matin?

M. de Saint-Pierre ne s'attendait point à cet accueil où se faisait voir tant de courtoisie et tant d'insouciance. Décidément le rôle lui pesait, il prit le parti de brusquer.

— Monseigneur, suis fortement marry si je vous fâche, mais il y a grande urgence que votre seigneurie se lève sans délai, et se rende en la Cour du Parlement, pardevant nos seigneurs, où se doivent dire aulculnes choses touchant vostre faict.

— Sus donc, fit le connétable, suis tout prêt à vous suivre, et il se mit en devoir d'achever sa toilette.

Saint-Pierre n'avait pas tout dit, il avait hâte de terminer son message.

— Et de par le Roy, fit-il, au moment où le connétable se tenait debout entièrement habillé, et de par le Roy, m'a été ordonné, qu'avec moi vint pour vous accompagner, Mgr Robert d'Estouteville, le sire prévost de Paris...

A ce nom, Saint-Pol pâlit légèrement : c'était celui de son ennemi déclaré. Il déclara que cette société lui déplaisait fort, qu'il avait compté rester ès mains de sire Philippe L'huillier, avec lequel il s'était fort bien trouvé ; il eût préféré ne pas avoir à affronter de nouveau le populaire et à traverser les rues de la ville.

Ces remontrances faites sur un ton un peu hautain embarrassaient M. de Saint-Pierre. Lui-même ignorait le vrai motif de la translation du connétable au Parlement, il ne dit donc que ce qu'il croyait, à savoir qu'il s'agissait d'une simple comparution au Parlement, et non d'un changement de prison.

En même temps, il sortait de la cellule, suivi du prisonnier.

Dans la cour, l'escorte attendait : le connétable monta à cheval, à droite et à gauche se tenaient également montés MM. de Saint-Pierre et d'Estouteville, qui saisirent aussitôt les rênes du destrier du connétable. A la vue du prévôt de Paris, Saint-Pol fronça le sourcil.

Le cortège se forma et, débouchant en bon ordre au Pont de la Bastille au milieu d'une double haie de curieux, gagna la Porte aux Merciers. Là le connétable fut prié de mettre pied à terre, il descendit rapidement de cheval et, appuyé sur le bras de Saint-Pierre, monta les degrés du palais. A l'extrémité de l'escalier, il rencontra le seigneur de Gaucourt et le maître d'hôtel Denys Hesselin qui le saluèrent et le précédèrent jusqu'à l'entrée de la Cour criminelle du Parlement de Paris.

Un spectacle imposant s'offrit alors aux yeux du prisonnier. La vaste salle était déjà remplie des officiers de Monseigneur le Roy, un triple rang de hallebardiers entourait le banc des accusés. Les sièges de la cour étaient vides. L'image du Christ, placée au-dessus du fauteuil de M. le président, était voilée d'un crêpe noir. Près de la barre se tenaient assis quatre prêtres aux vêtements noirs : c'étaient un moine Augustin ; un pénitencier de la cathédrale ; Me Jehan de Sordun, cordelier ; et Me Jehan Hüe, curé de Saint-André des Arts, doyen de la Faculté de théologie.

A peine le connétable fut-il assis entre ses deux gardiens, messires de Saint-Pol et d'Estouteville, que Me Pierre d'Oriolle, chancelier, se plaçant en face de lui, prononça ces paroles :

— Monseigneur de Saint-Pol, vous avez esté un longtemps réputé le plus hardi et le plus constant chevalier du royaume : puis donc, que vous l'avez été jusqu'à présent, il est encore mieux requis que

jamais qu'ayez meilleure hardiesse que oncques vous n'eûtes. — Ainsi, ferais-je par Notre-Dame ! dit Saint-Pol.

— Monseigneur, il convient que vous ostiez d'autour de votre col l'Ordre de Mgr le Roy que vous y portez.

— Volontiers le ferais-je, et baisant l'insigne, il le remit aux mains du Chancelier.

— Monseigneur où est votre épée qui vous fût baillée en vous fesant connétable ?

— Point ne l'ay. Quand fut mis en arrest à la Bastille Saint-Anthoine, elle me fut enlevée.

M. Pierre d'Oriolle se retira et aussitôt un huissier à verge annonça messieurs de la Cour. Les magistrats, Me Nicole de Poupaincourt à leur tête, firent leur entrée et après quelques questions préliminaires.

— Monseigneur, dit le président, vous sçavez que par ordonnance de Mgr le Roy vous avez été constitué prisonnier en raison de plusieurs cas et crimes, desquels faicts interrogé avez répondu et esté oüi en tout ce que vous avez voulu dire et avez été mis en état de produire vos excusations. Tout vu et pesé à grant et meûre délibération, je vous dis et déclare, et par arrest d'icelle cour, que vous avez été criminieux du crime de lèze majesté et comme tel, avez été condamné à souffrir mort dedans le jourd'hui. C'est à scavoir que vous serez décapité devant l'ostel de la ville de Paris, et toutes vos seigneuries, revenus, héritaiges et biens, déclairés acquis et confisquez au Roy notre Sire.

Pendant cette lecture le connétable était resté impassible, ses traits ne trahissaient ni étonnement de la rapidité du jugement, ni horreur de la condamnation. Cependant il dit s'adressant aux magistrats : « Na ! Dieu soit loué ! Véez-ci bien dure sentence. Je lui supplye et requiers qu'il me donne grâce de la bien cognoistre aujourd'hui. »

Puis se penchant vers M. de Saint-Pierre : « Ha ! ha ! M. de Saint-Pierre ce n'est pas ce que vous m'avez tantôt dict. »

La cour se retira. Les confesseurs entourèrent le condamné. « Sus, mes pères, » dit le connétable, et il se leva accompagné du prévôt qui ne le quittait plus. Il remit au moine Augustin et au curé quelque somme d'argent pour leurs pauvres, au Pénitencier une bague de diamant, en le priant de la metre au doigt de la statue de Notre-Dame, puis tirant de son sein une pierre précieuse qu'on

nommait serpentine il la donna à Me Jehan de Sordun avec instance de la faire parvenir à son fils. Elle avait, disait-on, la vertu magique d'empêcher, pour celui qui la portait, l'effet du poison même le plus violent. Le Cordelier le lui promit : mais l'histoire dit que le Roy fort curieux de ces merveilleuses amulettes n'eut rien de plus pressé que de s'en emparer pour sa royale personne.

Puis le connétable demanda à recevoir le corps sacré de Notre-Seigneur — ce qui ne lui fut pas accordé — mais on chanta devant lui une messe dont il fut fort édifié et après on lui donna à boire et à manger de l'eau bénite, du pain bénit qu'il reçut en grand respect.

Tout cela ayant duré jusqu'à une heure, il fut encore sursis à l'exécution jusqu'à trois heures pour que le condamné pût faire son testament. Me P. Denys l'écrivit pour lui.

..... Trois heures venaient de sonner à la grosse horloge de la Tour du Palais, et l'air en vibrait encore quand le cortège funèbre se mit en marche. Une foule immense remplissait les rues et la place de l'Hôtel de Ville. Le trajet ne fut pas long.

En face de la grande porte, se dressait un échafaud vaste et élevé dont la plate-forme communiquait par une allée de bois à un autre plus petit et plus haut. Tout autour, des hallebardiers couverts du hoqueton, aux armes de la bonne Ville, contenaient la population, et s'étageaient sur les degrés. Un héraut d'armes se promenait par l'estrade, balançant sa trompe recourbée. Sur l'espèce de pont qui joignait les deux échafauds, se tenait, remarquable par sa stature et par son vêtement écarlate, et sa large et brillante épée nue, le maître exécuteur de la haute justice de la Prévôté de Paris, Me Henry Cousin. A ses côtés se voyait un jeune homme robuste, aux habits mi-partie rouges et noirs, c'était son fils et futur successeur, Me Petit-Jehan Cousin.

Soudain, un éclatant appel de trompes, suivi bientôt de deux autres non moins bruyants, vint dominer le tumulte inséparable d'une innombrable assemblée. Le silence s'établit, un silence de curiosité et d'attente. On vit d'abord paraître sur l'échafaud les crannequiniers de la Prévôté, puis un groupe de seigneurs parmi lesquels nous retrouvons messire Robert d'Estouteville, le prévôt, Mgr de Gaucourt, maître Pierre d'Oriolle, chancelier, maître Denys Hesselin, et nombre d'autres de l'hôtel du Roy.

Enfin parut le condamné, entouré de quatre prêtres. Il avait la tête nue, était vêtu simplement, sans nul insigne. Son air inspi-

rait le calme et le repentir. Il se prosterna au bout de l'échafaud, le visage tourné vers l'église Notre-Dame, les yeux attachés sur la croix que lui présentait Me Jehan Sordun, et parut se recueillir dans une courte et ardente prière.

C'était vraiment un spectacle saisissant que de voir cet océan de têtes ondoyantes, cherchant à fixer l'échaufaud et le condamné; un silence de mort régnait, à peine troublé par les bruits lointains de la cité, et, dominant tout, agenouillé devant le Christ, le grand coupable, qui, dans une heure de folie, avait rêvé la couronne de France, et vendu sa patrie à l'étranger, maintenant en présence du billot fatal, repassant sa vie et ses crimes, et implorant la miséricorde de Dieu. Les grandes émotions frappent les masses. Le peuple semblait comme identifié avec le condamné, avec lui il priait, si l'on n'eût connu le caractère indompté du Roy, on eût crié : « mercy ! »

Enfin le connétable se releva et d'un pas ferme gravit les degrès du petit échafaud. Là il s'arrêta. « Messires, dit-il aux officiers du Roy, je donne merci à Mgr le Roy de ma mort, et je vous requiers que vous ayez mon âme pour recommandée. » Puis se retournant vers le peuple : « Bonnes gens, je vous supplie que vous priyez pour mon salut. »

Alors Me Petit Jehan lui vint prendre les mains pour les lier d'une petite corde. Le connétable de France fit un mouvement comme d'indignation, mais il le réprima. « A Dieu soit loué ! » dit-il en soupirant et il se laissa faire en toute douceur.

Puis une fois encore il baisa la croix et ajustant du pied un petit carreau aux armes de Paris, placé sur l'échaffaud, il s'y mit à deux genoux et aussitôt on lui banda les yeux. « Mon grand Dieu, mercy de moi, » fit-il, et incontinent Petit Jehan saisissant l'épée que lui remit son père fit d'un seul coup sauter la tête du condamné.

Le corps retomba lourdement en avant. Le bourreau saisit la tête par les cheveux, la plongea dans un seau d'eau pour la laver, puis la tenant en l'air il la montra au peuple en criant :

« Véez-ci la tête de Mgr Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, traître et décapité. »

Et ce fut tout. La foule se retira lentement triste et morne.

Comte de Riancey.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Quelques mots sur les maladies parasitaires et les affections virulentes; leurs principaux caractères et leurs différences les plus remarquables. — Nature des virus; opinions variées des auteurs. — Le choléra des poules. — Cause de cette maladie attribuée à un microbe particulier. — Place hypothétique de ce microbe dans la classification des êtres vivants. — Méthode scientifique de M. Pasteur; culture artificielle des organismes microscopiques. — Friandise du microbe du choléra des poules; expériences qui démontrent la contagion et la manière dont elle se propage. — Le choléra des poules peut s'attaquer à d'autres animaux; son action spéciale sur le cochon d'Inde. — Moyen de combattre la maladie par le virus atténué qui se comporte par rapport au virus très infectieux, comme la vaccine par rapport à la variole. — Rapprochement entre les maladies virulentes et les maladies parasitaires. — Conclusion. — Poussières répandues dans l'atmosphère; divisions des poussières atmosphériques. — Particules minérales soulevées, par les vents, à la surface de la terre. — Poussières volcaniques. — Matériaux enlevés à la surface des mers. — Poussière cosmique. — Les poussières atmosphériques formées par des débris de corps organisés; pluies de soufre, de sang. — Germes atmosphériques; leur importance, leur rôle : panspermie, hétérogénie, pathogénie thérapeutique chirurgicale. — Conclusion.

Parmi les nombreuses classes de maladies que les pathologistes et les nosographes sont parvenus à distinguer et à différencier assez nettement les uns des autres, il y en a deux, sur lesquelles nous voulons tout particulièrement appeler l'attention de nos lecteurs. Ce sont les maladies parasitaires et les maladies virulentes.

Les premières sont dues à la présence, à l'intérieur de notre organisme ou à sa surface, de divers êtres vivants, végétaux ou animaux, qui se nourrissent aux dépens de notre propre substance, en y déterminant, assez souvent, des lésions spéciales et parfois caractéristiques. Ces êtres vivants sont des parasites. Tel est, parmi les végétaux, l'*Oidium albicans*, qui passe pour causer le muguet. C'est

un champignon inférieur, qui végète sur la muqueuse digestive des jeunes enfants mal nourris, ou des malades arrivés à la dernière période des affections consomptives. Il présente cette particularité, que sa présence rend acide le milieu qui est naturellement alcalin. Citons encore les différents microphytes qui causent les teignes. Parmi les parasites animaux, nous trouvons au premier rang les helminthes ou vers intestinaux, qui ont pour lieu spécial d'habitation le tube digestif ou certains organes particuliers, comme le foie et les canaux biliaires dans lesquels se rencontre la douve. D'autres, comme la trichine (*Trichina spiralis*), après avoir séjourné quelque temps dans l'intestin, émigrent et vont s'enkyster dans les muscles. Suivant leur siège, les parasites animaux sont encore connus sous les noms d'entozoaires et d'épizoaires.

Faisons seulement remarquer que ces différentes appellations commodes, si on le veut dans la pratique, ne sont point adoptées par les naturalistes qui placent, avec raison, chaque espèce de parasite dans le groupe naturel auquel il appartient. Ainsi l'animal qui occasionne la gale, le *Sarcoptes scabiei* (*Acarus scabiei*), fait partie de la classe des Arachnides, les diverses espèces de *pediculus*, sont des insectes, etc., car il n'est plus possible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'admettre, comme autrefois, une classe ou un ordre particulier des parasites. Ceux-ci sont des êtres appartenant à des groupes, souvent fort différents, mais chez lesquels le parasitisme a amené des modifications très profondes, qui rendent parfois fort difficile la recherche de leurs affinités.

Les maladies parasitaires sont contagieuses et d'autant plus contagieuses, que l'être vivant qui les cause est plus petit, plus difficile à apercevoir, qu'il s'introduit dans notre organisme par des voies plus détournées, qu'il manifeste sa présence par des symptômes peu caractéristiques, ou enfin, que certains obstacles s'opposent à son expulsion. Comment, en effet, se garantir d'un être qu'on n'aperçoit pas à l'œil nu et qui, en devenant notre commensal, s'installe chez nous sans nous avertir de ses funestes projets.

Une fois reconnues, les maladies parasitaires sont généralement faciles à guérir et cela en peu de temps, à moins toutefois que les parasites ne trouvent un milieu favorable à leur développement, chez des malades atteints d'affections incurables.

La propreté, l'hygiène, suffisent la plupart du temps à nous préserver des parasites, et quand ceux-ci résistent quand même à

ces deux puissantes barrières, certains médicaments, appropriés à chaque espèce, en ont facilement raison, à moins toutefois qu'on ne puisse agir directement contre eux, comme c'est le cas pour la trichinose musculaire.

Il n'en est pas de même des affections virulentes. Celles-ci sont également contagieuses, et c'est là un caractère qu'elles possèdent en commun avec les maladies parasitaires. Mais la contagion s'opère d'une autre façon. Comment? On n'en sait rien positivement. Le plus sage est encore d'avouer notre ignorance, car il vaut mieux chercher la vraie solution que de s'appuyer sur un résultat qui n'aurait que les apparences de la vérité.

Ces maladies virulentes sont véritablement les fléaux de l'humanité. Elles se nomment, suivant les pays, rougeole, scarlatine, variole, syphilis, morve, charbon, fièvre jaune, peste, typhus, choléra, peste bovine, fièvre thyphoïde, etc. Elles sont ainsi appelées de ce qu'on les *croit* occasionnées par la présence d'un virus qui, dans certains cas, peut se transmettre directement par inoculation, comme la variole, la vaccine, la syphilis, etc. Il suffit, dans ce cas, de déposer dans une petite plaie une quantité, à peine appréciable, de sérosité ou de pus, puisé chez un malade atteint d'une de ces affections. D'autres, la fièvre typhoïde, par exemple, se transmettent indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'air qui nous apporte les effluves des malades, effluves ou exhalaisons, qui séjournent sur notre corps ou qui pénètrent à son intérieur par les voies respiratoires, etc. On sait qu'il suffit d'un séjour, même peu prolongé, dans la chambre d'un sujet atteint de variole, de fièvre typhoïde, de choléra, etc., pour absorber ces effluves, ces miasmes qui, après un temps variable, nécessaire à l'incubation, détermineront les mêmes symptômes. On sait aussi que cette première condition, regardée comme nécessaire, n'est pas suffisante ; autrement tous ceux qui approchent ces malades, médecins, prêtres, gardes-malades, sœurs de charité, etc., seraient constamment infectés; il faut encore que le sujet présente une disposition inconnue ou réceptivité favorable au développement de ce virus. Enfin, quelques-unes de ces maladies sont à la fois contagieuses immédiatement par inoculation et médiatement par effluves. Telle est la variole, qui, sous le nom de peste noire, a plusieurs fois décimé l'Europe pendant le moyen âge. On dit encore que ces affections sont à la fois épidémiques et virulentes par rapport à d'autres

qui sont simplement virulentes. L'infection purulente, la pustule maligne, la rage, etc., sont dans ce dernier cas, parce qu'elles n'émettent pas d'effluves contagieuses.

Une autre différence essentielle entre les maladies parasitaires et les maladies virulentes, c'est que ces dernières n'atteignent généralement qu'une fois le même organisme. Il est de notion vulgaire qu'on n'a qu'une fois la variole, la fièvre typhoïde, etc. Ce n'est pas absolu, mais les exceptions sont assez rares pour confirmer la règle au lieu de l'infirmer. Il semble que le virus, après avoir assouvi sa rage, modifie la constitution de l'individu, au point de la rendre impropre à un nouveau développement de ce même virus.

Une autre différence, plus importante dans la pratique, c'est que la thérapeutique, si efficace contre les affections parasitaires, est à peu près désarmée contre les maladies virulentes. L'hygiène, les diverses indications fournies par les symptômes prédominants sont toute la ressource du médecin, qui ne possède pas encore de spécifiques en état de lutter victorieusement contre ces fléaux qui désolent l'humanité.

Faisons cependant une exception en faveur de la variole, dont le préservatif, encore trop peu employé, est la vaccine. Celle-ci est une maladie virulente, au même titre que la première, mais aussi bénigne que l'autre est parfois violente. La vaccine détermine dans l'économie une modification dont la durée n'est pas indéfinie, puisqu'après un temps variable, suivant les individus, mais qu'on s'accorde à évaluer à une dizaine d'années, le virus-vaccin peut de nouveau se développer, comme il le ferait sur un sujet indemne.

*
* *

Mais qu'est-ce donc qu'un virus ?

Plusieurs réponses ont été faites à cette question. Elles sont loin de s'accorder par l'excellente raison que la bonne est encore à trouver. Ecoutons plutôt ceux qu'on regarde comme les oracles de la science.

Pour les uns, le virus serait une entité sans réalité objective, une vue de l'esprit comme on dit quelquefois ; le virus n'existe pas, mais ce que l'on observe, c'est de la matière organisée virulente, c'est-à-dire capable de communiquer à d'autres substances orga-

nisées les modifications qu'elle a déjà éprouvées. Il se passe, dans ce cas, quelque chose d'analogue à ce que produit l'isomérie qui, avec les mêmes éléments réunis dans les mêmes proportions, mais groupés d'une autre manière, nous présente des corps dont les propriétés sont tout à fait différentes. Ainsi, entre la matière organisée virulente et celle qui ne l'est pas, il n'y a d'autre différence qu'un état isomérique de cette matière. Cette modification peut aussi bien se communiquer aux solides qu'aux liquides, c'est-à-dire aux divers tissus et aux diverses humeurs de l'économie. Telle est en quelques mots la manière dont M. Robin, entre autres, comprend et enseigne la virulence.

M. Chauveau soutient, de son côté, que cette propriété réside dans les particules granuliformes que l'on rencontre dans toutes les humeurs virulentes. Si par une filtration souvent, sinon toujours irréalisable dans la pratique, on pouvait séparer ces granulations des liquides qui les contiennent, on verrait clairement que la virulence est l'apanage exclusif des premiers.

Tout autrement pense M. Colin, qui prétend démontrer expérimentalement que la partie liquide est virulente, au même titre que les granulations et les autres éléments figurés des humeurs.

M. Pasteur, qui a déjà fait tant de recherches sur ces questions, en somme très difficiles à résoudre, à cause de la complexité des problèmes, soutient que la virulence réside uniquement dans des organismes microscopiques, des microbes, en un mot, qui constitueraient autant de virus particuliers, déterminant chacun une affection spéciale. Autrement dit, M. Pasteur soutient que chaque affection virulente est causée par un organisme microscopique, comme chaque fermentation trouve sa cause dans un ferment particulier.

*
* *

Quoique un peu étendues, ces notions préliminaires sont indispensables pour aborder la question du *choléra des poules* sur lequel M. Pasteur a fait, à l'Académie de médecine, une communication si intéressante qu'elle a été accueillie par de chaleureux applaudissements, communication destinée à fournir une brillante démonstration de ses idées et de ses recherches antérieures.

« Parfois, dit M. Pasteur, se déclare dans les basses-cours une maladie désastreuse, qu'on désigne vulgairement sous le nom de *choléra des poules*. L'animal en proie à cette affection est sans force, chancelant, les ailes tombantes. Les plumes du corps soulevées lui donnent la forme en boule. Une somnolence invincible l'accable. Si on l'oblige à ouvrir les yeux, il paraît sortir d'un profond sommeil, et bientôt les paupières se referment et le plus souvent la mort arrive sans que l'animal ait changé de place, après une muette agonie. C'est à peine si quelquefois il agite les ailes pendant quelques secondes. Les désordres intérieurs sont considérables. »

Voilà dépeinte, en quelques mots, cette affection d'autant plus terrible qu'elle est éminemment contagieuse, et qu'une seule poule malade suffit à infecter toute une basse-cour.

Le grand intérêt de la communication de M. Pasteur réside surtout dans les deux points suivants :

1° Il aurait reconnu la cause de la maladie;

2° Il en aurait trouvé le remède.

*
* *

Pour lui la cause de cette maladie contagieuse, virulente, rapidement et toujours mortelle, réside dans un microbe qui ne serait pas précisément nouveau, puisque divers observateurs, et entre autres M. Moritz, vétérinaire de la haute Alsace, l'auraient déjà signalé. En 1878, M. Peroncito, vérinaire à Turin, l'aurait figuré. L'année dernière, M. Toussaint, professeur à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, aurait réussi à le cultiver dans l'urine neutre et à démontrer qu'il est réellement la cause de la virulence.

Ce microbe est formé « de petits articles d'une ténuité extrême, légèrement étranglés à leur milieu, et qu'à première vue on prendrait pour des points isolés. Ces articles n'ont pas de mouvements propres. » Il est, au reste, si petit qu'on n'a pas encore pu mesurer ses dimensions avec certitude. Mais quand il est dans un milieu convenable, il se multiplie avec une telle rapidité que ce milieu, d'abord limpide, devient rapidement laiteux.

Des renseignements si peu nombreux sur un être dont l'influence est si funeste suffisent-ils au moins à nous assigner sa place dans les cadres de l'histoire naturelle?

« Le microbe dont il s'agit, répond aussitôt M. Pasteur, fait certainement partie d'un tout autre groupe que celui des Vibrions. J'imagine qu'il viendra se placer un jour auprès des virus, aujourd'hui de nature inconnue, lorsqu'on aura réussi à cultiver ces derniers, comme j'espère qu'on est à la veille de le faire. »

Un naturaliste se contentera difficilement d'une semblable réponse. On connaît le groupe des Vibrions qui renferme les Bactéries, Bactéridies, *Micrococcus*, etc., avec l'organisation desquels le microbe du choléra des poules paraît cependant avoir les plus grandes affinités. Mais dire qu'il fait partie d'un tout autre groupe sans le désigner autrement, ce n'est vraiment pas avancer la question. Ajouter que cet autre groupe viendra se placer un jour auprès des virus, c'est en quelque sorte prophétiser ; mais d'après ce que nous avons dit plus haut des opinions qui règnent aujourd'hui sur la nature des virus, on comprend que le sujet en discussion n'est même pas entamé. En outre, d'où vient ce microbe? comment se reproduit-il? N'est-il pas une forme particulière d'un de ces êtres polymorphes tels que les champignons nous en offrent aujourd'hui tant d'exemples

*
* *

Cependant ne nous attardons pas trop à ces remarques, qui assaillent naturellement l'esprit chaque fois que l'on pénètre dans un domaine à peine exploré, et parlons de la méthode scientifique inventée, en 1857, par M. Pasteur, car elle est comme la base sur laquelle reposent toutes ses recherches sur les ferments et les maladies virulentes. Cette méthode, très féconde en résultats, consiste à cultiver les êtres microscopiques dans des liquides où ils puissent à la fois vivre et prospérer de façon à les trouver quand on en a besoin pour une expérience. Le difficile est donc de trouver un milieu convenable à la culture d'un microbe donné et autant que possible réfractaire à tous les autres.

Cette circonstance, quand elle se rencontre, est une chose extrêmement heureuse puisqu'elle permet d'isoler le petit organisme et d'expérimenter avec une précision vraiment merveilleuse quand il s'agit d'êtres dont on peut à peine entrevoir les dimensions avec les microscopes les plus puissants. La Bactéridie charbonneuse qui, d'après M. Davaine, constitue le virus charbonneux, se cultive avec

succès dans l'urine neutre. Un milieu très favorable à la culture des organismes les plus divers est encore l'eau de levûre neutralisée, c'est-à-dire une décoction de levûre de bière dans de l'eau amenée par filtration à un état très limpide et rendue stérile par une température supérieure à 100°.

*
* *

Cependant le microbe du choléra des poules ne le trouve pas à son goût. C'est un gourmand et un délicat. Il ne prospère bien que dans du bouillon de muscles de poules, neutralisé par la potasse et rendu stérile par une température de 115°. Sa friandise constitue précisément une de ces circonstances heureuses dont il vient d'être question, car outre qu'il s'y multiplie avec une facilité « qui tient du prodige », on est sûr qu'il ne s'y trouve pas en compagnie d'autres organismes qui pourraient troubler ou fausser les résultats. La vérification est du reste très facile. Mettons une goutte de bouillon de muscles de poules ensemencé dans de l'eau de levûre, si celle-ci reste limpide, on en conclut que le microbe du choléra des poules existe seul à l'état de pureté ; s'il se trouble, la conclusion contraire s'impose.

Quand le bouillon est ensemencé depuis quelques jours et que le microbe y pullule, M. Pasteur en dépose quelques gouttes sur du pain qu'il donne à manger à des poules. Cela suffit pour qu'elles soient infectées. Leur tube digestif offre, en effet, un milieu si favorable au développement du microbe, que leurs excréments en sont farcis. Si on en inocule alors une petite partie à d'autres poules saines, elles ne tardent pas à périr.

Ces expériences sont très intéressantes, parce qu'elles nous indiquent la manière dont la maladie se propage dans les basses-cours, et qu'elles ne laissent aucun doute sur la nécessité de pratiquer l'isolement, c'est-à-dire de séquestrer d'une manière absolue l'animal malade. Il faut même ajouter que cette maladie étant toujours mortelle, il serait préférable de sacrifier les malades, de brûler leurs cadavres, au lieu de les enfouir ou de les jeter en pâture aux chiens, ce qui ne peut que contribuer à multiplier les germes et à disséminer l'affection. Au reste, l'isolement s'impose dans le cas de toutes les maladies contagieuses. Malheureusement, il s'écou-

lera encore bien des années avant que cette idée, pourtant si simple, entre dans la voie pratique, surtout en ce qui regarde les maladies virulentes qui s'attaquent à l'homme.

*
* *

Nous arrivons tout naturellement à nous demander si les poules seules sont sujettes à cette désastreuse maladie. En d'autres termes, le microbe qui en est la cause réelle ou non, peut-il se développer et occasionner les mêmes accidents chez d'autres animaux et particulièrement chez l'homme?

La communication de M. Pasteur est muette à l'égard de l'homme, mais il n'en est pas de même pour les lapins, qui meurent rapidement après l'inoculation. Les cochons d'Inde se comportent à son égard d'une manière très particulière, et qui n'est pas l'un des résultats les moins curieux qui aient été observés jusqu'ici.

En effet, si on inocule la matière virulente à un de ces rongeurs, il se développe seulement un abcès. C'est là un phénomène purement local, la santé générale n'est point atteinte, puisqu'au bout d'un certain temps l'abcès aura suppuré et se sera cicatrisé. Mais le pus de cet abcès est aussi un milieu favorable au développement et à la multiplication du microbe, qui y conserve et sa vitalité et sa virulence, car si on l'inocule à une poule, elle ne tarde pas à périr. Il ressort de ce fait très important, nous le répétons, que le virus d'une maladie infectieuse peut se conserver avec ses funestes propriétés, là où on ne serait nullement tenté de soupçonner sa présence. Il démontre aussi que l'étiologie, c'est-à-dire l'étude des causes des maladies infectieuses, est un problème des plus compliqués. Supposons, en effet, qu'un Cobaie, porteur d'un abcès du genre de celui dont nous venons de parler, soit introduit dans une basse-cour, on ne tardera pas à voir périr toutes les poules, sans qu'on pense même à en chercher la cause là où elle est réellement.

*
* *

Telle serait, d'après M. Pasteur, la cause du choléra des poules, voyons maintenant le remède qu'il nous propose pour le combattre.

Au moyen de procédés inédits et sur lesquels il garde un silence

fort significatif, M. Pasteur peut diminuer à volonté, dans ses cultures, la virulence de son microbe, au point d'en avoir de très infectieux et d'autres qui le sont très peu. La diminution de la virulence se manifeste par un retard dans le développement du microbe. Il obtient ainsi deux virus de même nature, mais de qualité fort différente : l'un tue rapidement toutes les poules auxquelles on l'inocule ; l'autre, moins violent, détermine la même affection, mais moins grave, puisqu'elle se terminerait très rarement par la mort.

Prenons maintenant une des poules qui ont guéri après avoir été inoculées avec le virus atténué ou amoindri ; inoculons-la avec le virus très infectieux, celui qui tue à coup sûr. Qu'observons-nous ? une affection locale, un abcès du muscle, mais tellement violent, tellement intense, qu'une partie se trouve rapidement mortifiée, et qu'il se forme un séquestre mobile sous le doigt et susceptible d'être saisi avec une pince par l'ouverture d'une incision. Si la poule a été primitivement soumise deux fois à l'inoculation successive du virus atténué, l'introduction du virus infectieux ne déterminera plus qu'un abcès local sans importance.

Il s'ensuit donc que le choléra des poules se comporte comme les maladies virulentes qui se préservent elles-mêmes ; ou, si l'on veut une comparaison plus facile à saisir, le virus atténué se comporte vis-à-vis du virus très virulent, comme la vaccine vis-à-vis de la variole. En un mot, au moyen de son virus atténué par un procédé dont il garde le secret, M. Pasteur vaccine ses poules, et elles deviennent inaptes à subir les atteintes du choléra. Ce fait vient s'ajouter à d'autres qu'on connaissait depuis longtemps. Avant Jenner, on inoculait la variole pour préserver de la variole ; aujourd'hui, dans certains pays, on clavelise les moutons pour les préserver de la clavelée, et on inocule la péripneumonie à la race bovine pour l'empêcher de contracter cette terrible affection.

*
* *

On le voit donc, M. Pasteur rapproche les maladies parasitaires des maladies virulentes, puisque dans une affection essentiellement virulente, le choléra des poules, il a trouvé le parasite, cause de tout le mal. Il semble ainsi avoir comblé une immense lacune et avoir, en quelque sorte, jeté « un pont entre le terrain propre aux

maladies virulentes, à virus vivant, et celui des maladies à virus dont la vie n'a jamais été constatée. »

Mais ce rapprochement peut-il être admis sans conteste? Sans entrer dans de trop longs développements, on peut faire les remarques suivantes.

Rien n'égale notre ignorance sur les causes et la nature des affections virulentes qui sont essentiellement contagieuses par inoculation ou par transmission indirecte ou par les deux moyens tout à la fois. Nous ignorons complètement si ces maladies sont dues à des parasites, et bien qu'on les cherche toujours, on n'a pas encore pu les découvrir, ce qui n'est certainement pas une raison d'affirmer qu'il n'y en a pas. Mais on peut dire que ces parasites se comporteraient bien différemment de tous ceux que nous connaissons dans les affections parasitaires. Il faut cependant ajouter, pour faire bien juger l'état actuel de cette question si intéressante, que Cohn, en Allemagne, a décrit le microbe de la vaccine (*Micrococcus vaccinæ*), celui de la diphthérie (*M. diphthericus*), celui de la septicémi (*M. septicus*) et celui qui cause la *flaccidezza*, maladie des vers à soie (*M. Bombycis*), différente de la *muscardine* occasionnée par la présence d'un champignon parasite, le *Botrytis bassiana*. La seule conclusion logique à tirer de la communication si curieuse de M. Pasteur, nous semble être celle-ci.

Le Choléra des poules est une affection virulente dans laquelle se développe un parasite, un microbe dont l'énergie est d'autant moindre qu'il s'attaque plus de fois au même organisme. A ceux qui persisteraient à rapprocher ces deux genres d'affections qui, malgré quelques analogies, présentent des différences si considérables, on pourrait toujours répondre que les maladies virulentes peuvent très bien offrir, à un moment donné de leur évolution, un milieu favorable au développement de quelque parasite microscopique dont la présence dans l'économie serait non pas cause, mais effet de l'affection.

Une question concomitante est celle qui traite de l'origine de tous ces microbes, ferments, etc., que nous voyons se produire dans certaines circonstances sans qu'on soit encore parvenu à en suivre la filiation directe. C'est ce qui nous amène naturellement à parler des poussières de l'atmosphère.

* *
*

L'air que nous respirons et qui entoure notre planète d'une couche dont l'épaisseur atteint, suivant certaines évaluations, environ 60 kilomètres, renferme, d'après les chimistes, à peu près un cinquième d'oxygène, quatre cinquièmes d'azote, une quantité variable de vapeur d'eau et quatre à six dix-millièmes d'acide carbonique. On ajoute bien à ces substances quelques autres gaz qui se rencontrent accidentellement, surtout au voisinage des volcans ou de certaines émanations du sol. Ces notions sont tout à fait insuffisantes, car elles ne nous donneraient qu'une idée bien imparfaite des corps variés que notre atmosphère renferme. Il n'est pas question ici, bien entendu, des êtres vivants, visibles à l'œil nu, insectes, oiseaux, etc., qui habitent dans l'atmosphère comme dans leur milieu naturel, mais de ce nombre incalculable de particules microscopiques que renferme l'air que nous croyons le plus pur.

Ce serait une longue étude que celle de les passer en revue et d'en faire le dénombrement. Ceux qui seraient curieux de compléter les notions dont nous voulons seulement dire ici quelques mots, pourront consulter avec fruit une brochure de M. Gaston Tissandier, intitulé : *les Poussières de l'air* (1). Ils trouveront là des renseignements suffisants sur ce qu'on peut appeler le côté minéral et météorologique du sujet. Bien qu'il y soit question des êtres organisés microscopiques contenus en si grand nombre dans l'atmosphère, il vaudra mieux, pour cette partie, la plus intéressante à beaucoup de points de vue, s'adresser à un livre où de prime abord on ne s'attendrait guère à trouver des recherches sur une pareille matière. C'est l'*Annuaire de l'Observatoire de Montsouris pour l'an* 1880 (2), où, entre autres renseignements curieux et d'une application journalière, on lira avec fruit une *analyse microscopique de l'air et des eaux*. Cette étude, due à M. P. Miguel, comprend deux parties. La première est consacrée aux spores aériennes cryptogamiques de l'air de Montsouris et de l'air des égouts de Paris. La seconde a pour objet les Bactériens plus connus en France sous le nom de Vibrioniens. Ces dernières recherches s'étendent non seulement à

(1) Un vol. petit in-12 de 106 p., accompagné de 34 figures et de 4 planches hors texte. Librairie Gauthier-Villars.

(2) Un vol. in-32. Librairie Gauthier-Villars.

l'air libre, mais encore aux poussières recueillies dans les salles d'hôpital. On en verra plus loin l'utilité.

Sans entrer ici dans la description des appareils employés à recueillir et à observer les poussières de l'air, disons immédiatement que celles-ci peuvent être tout d'abord divisées en trois grands groupes : 1° les particules minérales; 2° celles ayant appartenu à des êtres organisés; 3° les corpuscules microscopiques qui constituent autant d'êtres vivants auxquels on peut donner le nom général de microbes, ce qui n'entraîne aucune appréciation sur leur nature animale ou végétale.

*
* *

Les particules minérales sont de diverses sortes. Les unes sont enlevées par le vent à la surface de la terre ou des mers, d'autres sont lancées par les volcans, d'autres enfin proviennent des espaces célestes et plus spécialement des météores qui, comme les étoiles filantes, viennent s'embraser à la limite de l'atmosphère terrestre. Ces dernières sont en réalité de vraies pierres tombées du ciel ou, pour employer une expression plus pittoresque, de la poussière cosmique.

Bien qu'excessivement ténues, invisibles à l'œil nu et souvent même difficiles à reconnaître à l'aide des microscopes les plus puissants, ces poussières ne jouent pas moins un rôle très important par leur masse. Ainsi M. Gaston Tissandier a calculé qu'en moyenne, pendant vingt-quatre heures, il s'en dépose deux kilogrammes sur une surface qui aurait l'étendue du Champ de Mars, à Paris.

Les particules minérales que l'air tient en suspension et qui ont été soulevées par le vent à la surface de la terre, tombent quelquefois avec une abondance tellement considérable qu'on les désigne depuis longtemps sous le nom de pluies. Homère, Pline, les écrivains du moyen âge, beaucoup d'autres auteurs font mention de *pluies de sang*, c'est-à-dire de pluies laissant un dépôt rougeâtre ou jaunâtre sur les objets qu'elles touchent. Ces pluies terrestres ont été souvent observées, et on en signale encore quelquefois de nos jours. Elles sont tellement fréquentes sur l'océan Atlantique, dans les parages des îles du cap Vert, que les navigateurs les désignent sous le nom de *brume rousse*. M. Darwin a eu l'occasion d'étudier ce phénomène en 1831. « A ma connaissance, dit-il, on a

constaté la chute de poussières dans quinze vaisseaux différents, voguant sur l'Atlantique, à des distances considérables de toute côte. Cette poussière tombe quelquefois en quantité telle qu'elle salit tout d'abord et qu'elle blesse les yeux. »

Dans diverses régions de la Chine, notamment dans celles qui avoisinent Ningpo, surtout sur les plaines et sur les rivages, les Chinois observent sans étonnement, tellement ces phénomènes sont fréquents, d'abondantes pluies de poussières qui sont parfois très incommodes, parce qu'à cause de leur impalpabilité, elles pénètrent dans le nez, les yeux, la bouche et même dans les meubles les mieux fermés. En 1850, on observa trois de ces pluies dans l'espace de cinq semaines, la dernière fut tellement abondante qu'elle dura quatre jours consécutifs. Au dire des Chinois qui paraissent bien comprendre la nature de ce phénomène, cette poussière provient du désert de Gobi, où le vent en tourbillonnant soulève les nuages pulvérulents qui s'élèvent dans les hautes régions de l'atmosphère où ils sont entraînés par les courants aériens qui les déposent lorsque leur vitesse est suffisamment ralentie. Le fond de la mer Jaune serait tapissé par cette poussière qui y est apportée par les fleuves où elle est entraînée par les eaux pluviales.

L'Italie et la Sicile offrent de temps en temps des phénomènes analogues. Mais qu'est-il besoin d'aller chercher des exemples si loin de nous. Est-ce que le 16 et le 17 octobre 1846, le midi de la France n'a pas été, en partie, recouvert par un sable fin, jaune, farineux, qui provenait de la Guyane, comme en témoignèrent les diatomées et les coquillages microscopiques qu'Ehrenberg reconnut être caractéristiques de l'Amérique méridionale. On comprend qu'un phénomène, dont la cause était située à une telle distance, n'ait pas seulement atteint notre pays et qu'on l'ait observé également à New-York et aux Açores.

Quand la vitesse du vent est suffisante, ces grains de poussière exercent une action mécanique vraiment curieuse, qu'il serait difficile de prévoir *à priori*. Sir Joseph Hooker n'a-t-il pas constaté, pendant son voyage dans l'Amérique du Sud, qu'au sommet des montagnes les courants aériens charriaient un sable siliceux très pulvérulent, dont le frottement contre le tronc des arbres suffit à les user et à les strier par un procédé tout à fait comparable à celui qui produit le polissage et le striage des rochers sur lesquels les glaciers glissent en descendant les hautes vallées des montagnes.

Si ces fleuves aériens que, dans certaines parties de l'Amérique méridionale, on appelle *vents de sable*, rencontrent de hautes montagnes, les particules sont arrêtées au passage; le limon pulvérulent qu'ils contiennent se dépose sur leurs flancs et dans les vallées qu'elles circonscrivent. C'est ce que M. Virlet d'Aoust a constaté au Mexique, où, sur les pentes du Popocatepelt et de l'Orizaba, il a trouvé un terrain très meuble, formé par ces sédiments aériens. La couche peu épaisse sur les grandes hauteurs (on en a trouvé jusqu'à 3,800 mètres d'altitude) peut atteindre dans les vallées 80 à 100 mètres de puissance.

Il est probable que l'on découvrira encore des terrains analogues formés par le même mécanisme, et tout à fait comparables aux deltas qui se produisent à l'embouchure des fleuves.

*
* *

Ne nous arrêtons pas trop aux volcans qui lancent si fréquemment des cendres et de la poussière qui va quelquefois se déposer à des distances très éloignées. Il existe, dans l'Amérique centrale, un volcan, le Coseguina, d'où sortit un jour un immense tourbillon de poussière qui recouvrit une surface évaluée à quatre millions de kilomètres carrés. Le Timboro, volcan de l'île Sumbava, lança, en 1815, une telle quantité de cette cendre fine, qu'à Bruni, dans l'île de Bornéo, ces nuages tombèrent pendant plusieurs jours. L'imagination des naturels en fut tellement frappée, qu'ils comptent maintenant leurs années à partir de ce mémorable événement. Dernièrement, le 4 janvier 1880, un volcan de la Dominique (Antilles) dont le cratère forme un lac d'eau bouillante sulfureuse dans lequel on voit, toutes les trois, quatre ou cinq minutes, une colonne d'eau violemment projetée à une dizaine de mètres de hauteur, fit entendre un grondement sourd se répétant toutes les deux minutes. Il était onze heures du matin, « l'atmosphère s'obscurcit comme pendant une éclipse de soleil, la pluie tombait par torrents et sans interruption. A onze heures deux minutes, j'ai aperçu un gros nuage noir, se dirigeant par la vallée de Roseau sur la ville et prenant la direction de la mer; à onze heures trois minutes, par une violente rafale de vent, ce nuage, mêlé à la pluie, tombait sur la ville en forme de boue et de sable; un bruit lointain continuait à se faire

entendre. Cette pluie, mélangée de sable, a duré jusqu'à onze heures dix minutes environ, puis le temps est devenu clair. » Cette eau recueillie et analysée contenait comme matières solubles dans l'eau, du chlorure de potassium, du chlorure de sodium, du sulfate de chaux et des matières organiques. Les parties solubles dans l'acide chlorhydrique étendu étaient du sous-sulfate de fer, du carbonate de chaux et du carbonate de magnésie. On y a trouvé également de la galène et surtout de la pyrite de fer. La présence de cette dernière substance est fort intéressante, car il est probable qu'elle « s'est formée récemment dans les flaques d'eau chaude que recèle le massif volcanique, sous l'influence des abondantes exhalaisons sulfureuses qui se manifestent sans cesse. » Les parties insolubles dans les acides atteignaient plus de quatre-vingts pour cent.

*
* *

En rasant la surface des mers, surtout lorsquelles sont agitées, le vent enlève une multitude infinie de gouttelettes microscopiques. En venant se briser contre les rivages, les vagues projettent également dans l'atmosphère une fine poussière aqueuse que le vent emporte. En s'évaporant, ces gouttelettes laissent un résidu salin, qui devient la source d'une nouvelle poussière atmosphérique, que le micrographe reconnaît facilement à sa forme cristalline.

La vapeur d'eau elle-même contribue à former les nuages d'une poussière microscopique dont les aéronautes ont souvent parlé. On comprend qu'arrivées dans les hautes régions atmosphériques où règne une température inférieure à 0°, ces gouttelettes d'eau microscopiques se transforment en autant de cristaux de glace si petits, qu'il faut les rencontrer en masse pour pouvoir les observer. Ces nuages de glace pulvérulente suivent également les courants aériens ; ils finissent par se rapprocher de la terre où ils déterminent des perturbations dont la cause météorologique doit être cherchée par en haut, selon l'expression de Biot.

*
* *

L'existence des aérolithes, c'est-à-dire de pierres tombées du ciel, est depuis longtemps en dehors de toute contestation. Ce qui est tout aussi bien constaté aujourd'hui, c'est la chute des particules

microscopiques qui proviennent également des hautes régions de l'espace. Sur la table disposée de manière à recueillir les poussières atmosphériques, on promène un aimant qui attire un plus ou moins grand nombre de ces particules, dans lesquelles le microscope permet de reconnaître des globules noirs à peu près sphériques, et munis à leur surface d'une petite queue comme une balle de plomb qu'on vient de couler dans un moule ; ou encore mieux, semblables aux sphérules de fer fondu qu'on obtient en faisant brûler des fines parcelles de fer dans la flamme de l'hydrogène, ou encore analogues à celles qui se produisent quand on fait jaillir l'étincelle sous le choc du briquet.

L'analyse chimique ne laisse, d'autre part, aucun doute sur la nature ferrugineuse de ces poussières atmosphériques. Celles-ci s'observent dans celles que le vent entraîne à la surface du sol ; on les rencontre dans les poussières qui garnissent les parties élevées des monuments publics, où il est facile de s'en procurer des quantités très appréciables. L'eau de pluie, la neige fondue, recueillie à des altitudes très variables, dont quelques-unes très élevées, en renferment également. Des incrédules ont dit, avec raison, que les opérations métallurgiques, si multipliées à notre époque, lançaient constamment dans l'atmosphère des sphérules en tout point semblables à celles qu'on prétend tombées des espaces célestes. Mais que répondront-ils à MM. Gaston Tissandier et Stanislas Meunier, leur montrant dans des grès infraliasiques, dans des psammites micacés du trias, des globules magnétiques, identiques à ceux que renferme aujourd'hui l'atmosphère, car ces époques géologiques sont certainement antérieures à l'existence de l'homme et par conséquent de toute industrie métallurgique. Ce sont là, à proprement parler, des météorites fossiles.

*
* *

Les poussières atmosphériques qui proviennent des débris d'êtres organisés facilement reconnaissables au microscope, sont aussi de nature très variée. Les plus fréquentes sont des poils entiers ou fragmentés d'animaux ou de végétaux. Ce sont encore diverses cellules épidermiques. Dans les villes et même à la campagne, on observe souvent des débris de vêtements, laine, coton, fil, etc., dont la coloration, prise dans le bain de teinture, permet souvent d'en

reconnaître rapidement la nature. Parmi ces corps organisés, il en est un dont il faut dire encore quelques mots; c'est le pollen, cette poussière fécondante répandue avec profusion, et qui se dégage quelquefois avec une telle abondance, que l'atmosphère en est obscurcie, ce qui donne lieu à ce qu'on appelle des *pluies de soufre*. On sait que les Conifères (Pins, Sapins, Cèdres, Mélèzes, etc.), que les arbres réunis autrefois sous le nom d'Amentacées (Coudrier, Chêne, Charme, Châtaignier, Saule, Peuplier, etc.), sont surtout remarquables par l'extrême abondance de leur pollen. Qu'au moment de la déhiscence des anthères, le vent souffle au-dessus d'une forêt où ces diverses essences sont très nombreuses, aussitôt un nuage pulvérulent, presque uniquement formé de ces cellules polliniques, ira porter au loin cette substance jaune qu'on prendra facilement pour du soufre, au moment où elle se déposera à la surface du sol. A l'île Bourbon, M. de l'Isle a trouvé dans une grotte une terre combustible, dans laquelle MM. Bureau et Poisson ont reconnu les spores d'une fougère du groupe des Polypodiées et non les grains de pollen d'un végétal indéterminé, comme on le dit par erreur. C'est d'une façon analogue qu'il faut expliquer ces pluies curieuses, où l'on a rencontré une foule d'autres substances.

*
* *

J'arrive maintenant aux êtres organisés contenus en si grand nombre dans l'atmosphère où ils jouent un rôle qu'on ne commence guère encore qu'à soupçonner. Ces êtres vivants appartiennent, les uns au règne végétal, c'est peut-être le plus grand nombre; d'autres sont des animaux. Il en est même sur la nature desquels il est bien difficile de se prononcer. Ce sont de ces êtres chez lesquels les caractères qui servent à distinguer les diverses classes du monde organique sont si obscurs, que certains auteurs ont depuis longtemps proposé de les mettre dans un groupe particulier, intermédiaire en quelque sorte au règne végétal et au règne animal. Dans ces derniers temps, M. Hæckel, le grand apôtre de la nouvelle religion transformiste, dont M. Jules Soury se fait le propagateur dans notre pays, a proposé de les placer dans un règne neutre auquel il a donné le nom de *Règne des Protistes*. Nous doutons que les naturalistes acceptent ce groupement tel que l'entend M. Hæckel, qui place dans

ses Protistes (1), des végétaux bien authentiques tels que les champignons, les Diatomées, etc.

Les organismes microscopiques qui flottent dans l'air passent pour être la cause des fermentations, de la putréfaction, etc., pour renfermer le principe de ces maladies contagieuses et virulentes dont nous avons parlé dans la première partie de cette chronique. Enfin ils produiraient une foule d'autres phénomènes que nous ignorons encore. Par ses belles recherches sur les ferments organisés, M. Pasteur leur a donné une importance considérable qui ne fera du reste que s'accroître. Il a démontré que tout corps fermentescible n'entrait en fermentation qu'à la condition d'être en contact avec l'air atmosphérique qui lui apporte les germes qui en sont les agents actifs. Chaque fois que, par un moyen convenable, un simple tampon d'ouate, par exemple, il empêche ces germes d'arriver, la fermentation ne se produit pas. En dissolvant dans l'éther cette ouate auparavant transformée en pyroxiline, il retrouve ces corpuscules-germes qu'elle a arrêtés au passage. Il a ainsi introduit dans la science la théorie de la panspermie, c'est-à-dire de la dissémination des germes dans l'atmosphère, théorie universellement admise aujourd'hui, parce qu'elle repose sur des faits que chacun est à même de constater. Il a ainsi opposé une barrière aux partisans de l'hétérogénie, cette hypothèse en vertu de laquelle la vie pourrait apparaître indépendamment de la vie. *Omne vivum ex ovo* a dit Harvey. On dit aujourd'hui avec plus de justesse *Omne vivum ex vivo,* vérité que les partisans de la génération spontanée, les hétérogénistes, en un mot, essayent de combattre par une série d'hypothèses sans cesse renversée et sans cesse renouvelée. Les faits démontrent la dissémination des germes, la panspermie. Aucun

(1) Voyez *le Règne des Protistes,* par Ernest Hæckel, traduit de l'allemand et précédé d'une introduction par M. Jules Soury. Un vol. in-8° de LXIV-121 pages. Paris, Librairie Reinwald. Au reste il y a deux parties bien distinctes dans ce livre qui prétend être une exposition scientifique de la théorie hypothétique de la descendance. Il y a d'une part l'œuvre de M. Jules Soury, qui, dans l'introduction, nous montre que « la marche des choses n'est pas une marche constamment en avant, comme l'implique le mot « progrès », et que « toute évolution aboutit à une dissolution; toute dissolution tire de son chaos fécond une nouvelle évolution », etc. Il y a, d'autre part, l'œuvre de M. Hæckel, qui est celle d'un naturaliste. Malheureusement elle est entachée du parti pris de voir partout des preuves positives en faveur du transformisme qui jusqu'à présent n'est pas encore autre chose qu'un échafaudage d'hypothèses.

n'est favorable à l'hétérogénie. La pathogénie, c'est-à-dire l'étude des causes et du mécanisme des maladies, ne pourra que gagner aux recherches sur les germes atmosphériques. Ce n'est guère que quand on connaîtra l'histoire de ces germes, de ces miasmes, qu'il sera possible sinon de les détruire, du moins de s'en préserver. On évitera certainement qu'ils ne s'accumulent dans certains foyers d'où ils s'élancent sans doute pour constituer les épidémies. C'est un côté de la question qu'il suffit d'indiquer.

Le docteur Salisbury, qui exerce encore aux États-Unis, pense que la cause des fièvres intermittentes réside dans des Algues microscopiques qu'il appelle Algues de fièvre (*Algiæ febriles*). Il les a rencontrées dans les crachats des malades sous forme de petites cellules oblongues à noyau très distinct. C'est pour lui le *gemiasma* ou miasme de la terre. Une lame de verre, suspendue la nuit au-dessus des marais de l'Ohio et du Mississipi, en contient également, tandis qu'on n'en retrouve ni dans l'air des pays sains et élevés, ni dans l'expectoration de leurs habitants. Quand la tourbe du marais est fraîchement remuée, elle se recouvre d'une pellicule blanchâtre qui n'est qu'un agrégat microscopique de ces algues des fièvres. Une application à la fois très utile et très intéressante de la théorie de la pauspermie est celle que les chirurgiens modernes ont faite à la pratique des opérations et au pansement des plaies. Dans le premier cas, ils entourent l'opéré, leurs aides, ainsi qu'eux-mêmes d'une atmosphère de vapeur phéniquée, qui a la propriété de détruire les germes ; leurs mains et les instruments ont été préalablement lavés dans le même liquide, etc. Dans le second cas, ils font le pansement ouaté, c'est-à-dire qu'ils entourent la plaie d'une quantité d'ouate suffisante pour empêcher les germes atmosphériques et les miasmes d'arriver à son contact. L'emploi de ces deux procédés diminue beaucoup la mortalité due aux opérations chirurgicales ; il permet même d'entreprendre avec succès l'ovariotomie, l'histérotomie, etc., qu'on n'eût pas osé faire il y a dix ou quinze ans.

Le champ de recherches analogues est immense et pour ainsi dire inexploré. Que de résultats bienfaisants pour l'humanité attendent ceux qui sont dans des conditions à se livrer à ces études.

Dr Tison,

Docteur en médecine et ès sciences naturelles.

CONSULTATION POUR LES JÉSUITES

Depuis un an, le gouvernement agite, émeut et trouble la France, pour empêcher les pères de famille de confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres qui déplaisent à M. Jules Ferry. Les réunions, la presse, les conseils généraux, la Chambre des députés, le Sénat ont retenti de cette querelle; les ministres et les hommes politiques ont donné au Parlement, et hors du Parlement, des explications interminables sur ce malencontreux projet. Tout a été dit; tout a été écrit; tout est jugé maintenant. La France a besoin de paix; elle a des intérêts plus pressants à défendre. Il est temps de laisser les parents, les maîtres et leurs élèves, régler ensemble des questions qui les regardent mille fois plus qu'elles ne regardent le gouvernement.

M. Jules Ferry a eu le déplaisir d'un échec, la Chambre des députés a la contrariété de n'être pas seule maîtresse de la législation. Ce déplaisir et cette contrariété nous importent peu. La loi est rejetée, la paix va renaître. Voilà ce qui intéresse à bon droit le pays.

On prête au gouvernement l'intention de réparer son échec par une violence. Je crois qu'on calomnie le gouvernement. Il ne suffit pas d'avoir de mauvais desseins; il faut avoir la puissance de les exécuter. Demander une loi, ne pas l'obtenir et se passer de la loi en agissant comme si elle avait été rendue serait une infamie qui soulèverait les consciences les plus indifférentes. Braver l'indignation publique est une faute, même pour les forts. Le chaos républicain n'est pas de force à se permettre de telles audaces.

La loi existe, affirment quelques énergumènes échauffés par les ardeurs d'une lutte qui a si mal fini pour eux.

Où est cette loi dont ils parlent?

Est-ce la loi de Danton du 18 août 1792, déclarant abolis et prohibés les costumes ecclésiastiques, en même temps qu'elle prononce la suppression des congrégations religieuses?

Cette loi, répond avec une haute raison un arrêt de la Cour d'Aix, a disparu avec les circonstances malheureuses auxquelles elle a dû naissance; elle est inconciliable avec les principes de liberté garantis par les

Chartes et les Constitutions qui se sont succédé en France depuis 1814.

Est-ce la loi organique du Concordat?

Elle refuse existence légale à tous autres établissements ecclésiastiques que les chapitres et les séminaires. Mais elle interdit si peu l'existence de fait des congrégations religieuses, que les décrets d'exécution déclarent que la vie en commun ne peut être considérée comme corporation monastique ou comme continuation de conventualité.

Est-ce le décret du 3 messidor an XII? Mais il n'a rien d'une loi, ni dans sa forme, ni dans la volonté de celui qui l'a rendu.

Napoléon, chef du pouvoir exécutif, a donné un ordre, et il a enjoint à ses procureurs généraux de l'exécuter. Il a, par un acte violent, dispersé quelques religieux vivant de cette vie commune. Cette violence peut être un précédent dont s'accommode le libéralisme de M. Jules Ferry. Une loi de l'État prenant sa place dans nos Codes! Qui donc, parmi ceux qui ont le culte respectueux de la loi, se résignerait à lui reconnaître ce caractère!

Est-ce le Code pénal? — Mais il met à l'abri de ses dispositions répressives contre les associations ceux qui vivent domiciliés dans la même maison.

La loi de 1834? — Elle n'est que l'application de ce principe du Code pénal.

Appréciant très exactement ces textes, la consultation, délibérée, le 3 juin 1845, par MM. de Vatimesnil, Berryer, Pardessus, avec l'adhésion de MM. Marcadé, Achille Morin, Demante, Bosviel, Ch. Lachaud, etc., disait :

« Il n'y a plus là que de tristes souvenirs historiques, quelquefois évoqués par des hommes qui se croient progressifs, tandis qu'ils ne sont que rétrogrades. Dans cette lutte que vous engagez contre la liberté et la conscience, écrivaient ces éminents jurisconsultes, votre rôle sera odieux, vos moyens dérisoires et votre défaite certaine. »

M. Bertauld, aujourd'hui procureur général de la cour de cassation et sénateur, ne s'est pas contenté d'adhérer alors à cette vigoureuse revendication du droit des congrégations non reconnues. Il a tenu à y joindre une œuvre personnelle, délibérée le 29 septembre 1845, avec ses confrères du barreau de Caen. Il concluait en ces termes :

« Espérons qu'en France, le droit de cohabitation religieuse sera respecté comme il l'est par tous les peuples libres.

« C'est le vœu de la loi; la justice, l'honneur du pays, l'intérêt social bien compris ne permettent pas de le méconnaître. »

Depuis 1845 s'est-il produit quelque changement? On ne rencontre depuis cette époque qu'une succession de faits et d'actes solennels et décisifs, en faveur d'une interprétation de plus en plus libérale de la situation juridique des congrégations.

Le législateur lui-même a manifesté sa volonté. Il a montré, à plusieurs reprises, de la manière la moins équivoque, comment il entendait fixer le sens des lois qui donnaient lieu à de si ardentes controverses.

Il l'a fait d'abord en 1850.

Le rapporteur de la loi du 15 mars 1850, M. Beugnot, avait nettement posé la question :

« Nul doute, avait-il dit : d'après le projet de loi, les membres des associations religieuses non reconnues, dans lesquels nous ne voyons, nous aussi, que des citoyens auxquels nul n'a le droit de demander ce qu'ils sont devant Dieu et leurs consciences, jouiront de la faculté d'enseigner, parce que cette faculté est un droit civil et qu'*ils possèdent tou les droits de ce genre.* »

M. Thiers avait appuyé l'opinion du rapporteur : « Nous avons dit : tout le monde pourra enseigner, s'il sait enseigner et s'il est honorable. Mais, de par la Constitution, nous n'avons pas voulu d'exclusion; nous n'avons pas voulu qu'on ne pût enseigner parce qu'on était membre de telle ou telle association. »

La gauche protesta. Elle proposa deux amendements excluant de la liberté de l'enseignement les membres des « congrégations religieuses non reconnues par l'État » — et les membres des « congrégations abolies par les édits, lois et arrêts rendus conformément à l'ancien droit public de la France. » Ces deux amendements furent *rejetés*, l'un par 450 voix contre 158, l'autre par assis et levé.

Les congrégations religieuses non reconnues ont donc, avec le droit d'enseigner, le droit d'exister.

Le rejet de l'article 7 du projet de loi Ferry a maintenu et confirmé ces conséquences juridiques de la loi de 1850.

Les congrégations non reconnues n'ont pas de personnalité légale; leurs membres sont de simples citoyens. Il n'existe pour eux aucun privilège; il n'existe contre eux aucune cause d'ostracisme. Ils possèdent tous les droits civils, disait M. Beugnot; ils peuvent faire ensemble ou isolément ce que pourrait faire, par l'action collective ou individuelle, une société civile d'instituteurs laïques.

Ils ne réclament de l'Etat que le droit commun et ils n'attendent leur succès que de la confiance des familles.

Ce droit d'exister a reçu la consécration d'une possession longue, paisible et publique : les contradictions qu'il rencontre ne font qu'ajouter à sa notoriété. Les pouvoirs publics eux-mêmes ont, à plusieurs reprises, accompli des actes impliquant la reconnaissance du droit des congrégations.

Ici je ne discute plus. Je suis un témoin : je raconte ce que j'ai vu.

Il existait, à Metz, une vieille abbaye, confisquée par la Révolution et

réunie au domaine de l'Etat. L'église et les cloîtres de cette abbaye servaient de magasins militaires.

En 1855, l'église fut réparée; les cloîtres remis à neuf se peuplèrent de religieux et d'enfants, de nouveaux bâtiments s'élevèrent.

L'abbaye de Saint-Clément était devenue un collège de Jésuites.

Que s'était-il passé ?

Ce bien domanial avait été vendu avec l'accomplissement de toutes les formalités légales. Les acquéreurs étaient des Jésuites annonçant hautement leur intention d'ouvrir un collège conformément à la loi de 1850. Ils n'avaient pas acheté, au nom de leur communauté, puisqu'une communauté non reconnue n'est pas un être moral, ayant une existence propre. Mais ils avaient acheté individuellement, usant comme citoyens de leurs droits civils dont leur qualité de religieux ne les a pas dépouillés.

Loin de leur contester ce droit, l'État, parfaitement éclairé par de longues négociations sur la qualité et sur le but des acquéreurs de Saint-Clément, leur livra ce domaine et toucha leur argent.

Dix-huit ans plus tard, en 1870, la guerre éclata tout à coup. De grandes batailles ensanglantèrent la banlieue de Metz.

Les Jésuites, qui font ombrage au patriotisme de M. Jules Ferry, sentant sous leur soutane battre leur cœur de Français, voulurent payer leur dette à la patrie. Ils se firent infirmiers dans les salles et les dortoirs de leur collège transformé en ambulance. Quatre d'entre eux moururent à la peine, atteints par la contagion des hôpitaux.

Entre ces infirmiers improvisés et les blessés, la reconnaissance et l'affection créèrent des liens que la sépération n'a pas rompus. Les Prussiens victorieux firent évacuer l'ambulance. Avant de la quitter, les officiers se cotisèrent; ils voulurent prélever, sur leurs maigres subsides de prisonniers, le prix d'un monument commémoratif élevé dans l'église du collège. Sur un marbre noir est gravée une inscription où on lit :

« Voulant laisser de ce dévouement et de leur propre gratitude un souvenir durable, les officiers qui ont survécu, colonels, capitaines et autres grades, ont élevé ce monument à frais communs. »

La paix signée, les religieux de Saint-Clément tentèrent encore l'impossible. Malgré la conquête et l'annexion, ils continuèrent à Metz, sous la domination prussienne, à préparer les enfants des familles messines aux écoles militaires françaises. En 1872, deux ans après la capitulation, Saint-Clément faisait recevoir cinquante-six bacheliers, trois élèves à l'École polytechnique, treize candidats admissibles à Saint-Cyr.

La Prusse expulsa ces maîtres si français. Ils emportèrent, suivant l'expression d'une adresse rédigée à leur départ, « les bénédictions d'un peuple héroïque, devenu la rançon de la France. »

Le gouvernement allemand ne tolère plus aujourd'hui qu'un seul

gardien, dernier vestige de cette communauté florissante. Quand errant à travers les cloîtres déserts, priant sur les tombeaux, s'agenouillant dans l'église où les chants se sont tus, ce solitaire entend arriver jusqu'à lui quelque bruit venant de France, quelque écho de nos débats parlementaires, il lève au ciel ses regards — plus que jamais détaché de la terre où se commettent tant d'injustices.

Si les religieux se résignent et se soumettent, nous qui prenons part aux combats de la vie, nous n'avons pas le droit de les imiter. Tous ceux qui ont aimé et défendu la ville de Metz, les habitants dispersés sur toute la surface de la France, les officiers et les soldats de son armée, s'ils ont un peu de cœur, d'honneur et de mémoire, doivent se lever et dire au gouvernement :

Ces hommes sont sacrés. Vous n'y toucherez pas.

ROBINET DE CLÉRY.

Ancien avocat général à la Cour de cassation, ancien procureur général à Lyon, avocat à la Cour d'appel de Paris.

UNE MATINÉE A NOTRE-DAME

I

Des âges révolus immuable harmonie,
De la France attestant la gloire et le génie,
Temple qui protégea le berceau de Paris,
Et vit grandir un peuple à genoux sur la grève
Non loin de nos palais Notre-Dame s'élève,
Dans son isolement dominant leurs débris !

A sa flèche élancée, aux rosaces fleuries,
Aux colossales tours, aux sveltes galeries,
Voltigent les oiseaux ces messagers du ciel;
Planant dans la fraîcheur, ils cherchent la lumière,
Ils fêtent le réveil de la nature entière,
Du monde rajeuni l'espoir universel.

Chaque printemps vient rendre à ta chaire sacrée
D'un apôtre éloquent la parole inspirée,
Antique métropole, et, dans l'immensité,
La cloche, écho profond de cette voix féconde,
Chaque printemps redit cette parole au monde :
« — Le Christ est mort pour nous; il est ressuscité ! »

Des murs de Saint-Denis au mont de Geneviève,
De Vincennes à Saint-Cloud l'Hosanna qui s'élève
Dans le firmament bleu,
Va de la ville aux champs, des cabanes aux dômes,
De clocher en clocher, parler du ciel aux hommes
Et des hommes à Dieu.

Pareille aux bruits des mers, cette clameur céleste
Sur Paris qui s'éveille au loin roule et proteste
Contre tous nos malheurs,
Emportant dans ses flots et noyant dans ses ondes
Nos soupirs, nos sanglots, nos angoisses profondes,
Nos immenses douleurs.

Explosion de joie, élan de délivrance,
Elle va, débordant de Paris sur la France,
Elle emplit l'horizon,
Et, répandant partout la paix et la prière,
Parle à nos soldats morts couchés dans la poussière
Sous un peu de gazon.

Ne leur dit-elle pas que, par sa mort divine,
Le Christ ouvre le ciel à toute âme orpheline,
A tous les opprimés, à tous les repentirs,
Et qu'il garde une part plus grande que sa gloire
Aux dévoûments dont nul ne garde la mémoire,
Aux misères sans nom, aux plus humbles martyrs?

II

Tandis que de l'airain les échos frémissants
Jusqu'au fond des vallons, déserts retentissants,
Montent vers la route azurée,
A des milliers de voix l'orgue tonnant s'unit,
Et de l'antique église ébranlant le granit,
Annonce la fête sacrée.

Anges, inclinez-vous, c'est l'instant solennel
Où dans nos cœurs l'amour divin descend du ciel!
— Dans la profonde basilique,
Comme au sein des forêts, un chœur harmonieux
Au milieu de l'encens emporte vers les cieux
L'acclamation catholique :

« — Je crois en un seul Dieu, tout-puissant Créateur,
« En son unique Fils, le Christ Libérateur,

« Mort pour rendre la vie à notre âme immortelle.
« Je crois en l'Esprit-Saint qui, dans tous les combats,
« Doit guider, infaillible, et sauver ici-bas
« Jusqu'à la fin des temps l'Église universelle! »

C'est ainsi qu'affirmant le Christ ressuscité,
Par les siècles devant le vieux monde attesté,
Les chrétiens, en un long cortège,
Marchent tous vers l'autel, ardents à recevoir
Le pain des forts qui fait un bonheur du devoir,
Et du malheur un privilège...

Le mystère accompli, le peuple entonne en chœur
Le *Te Deum*, ce chant électrique et vainqueur.
Rouvre tes portes, Notre-Dame,
Laisse tous ces croyants répandre par milliers
Leurs trésors de vertus partout multipliés,
Le dévoûment qui les enflamme.

O Temple, monument de notre antique foi,
La sape et l'incendie en vain autour de toi
Ont disséminé les ruines.
Paris a vu crouler le palais de ses rois,
Toi, le Christ t'a légué les débris de sa croix,
La sainte couronne d'épines.

Tu resteras debout au sein de la cité,
Près de l'asile où veille encore la Charité,
Où la douleur espère et prie,
Les siècles ont passé sur tes deux vieilles tours :
Que le crime et le temps te respectent toujours,
Sanctuaire de la Patrie!

Hippolyte MAQUAN.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

12 *mars*. — Nomination de M. Cazelles, directeur de la sûreté générale, au ministère de l'intérieur et des cultes. — Mouvement dans le personnel des receveurs d'enregistrement. Quinze directeurs sont mis clandestinement en retrait d'emploi ou en retraite. — Réunion de la droite royaliste de la Chambre à l'effet de décider quelle sera son attitude dans la discussion du budget et dans le vote qui suivra cette discussion. — Réception à l'Élysée. L'absence du prince Orloff à cette réception donne lieu à de nombreux commentaires. — Un violent incendie, attribué aux nihilistes, détruit une des plus importantes filatures de Moscou. Vingt-quatre personnes sont brûlées et vingt-neuf sont blessées.

13. — Nominations de receveurs particuliers. — La commission relative à la réunion des services de l'assiette et du recouvrement des contributions directes règle la situation financière des receveurs particuliers et des percepteurs et les répartit en cinq classes. — Réunion de la commission générale des chemins de fer. Elle entend le rapport de M. Andral, au sujet de la convention pour le rachat par l'État d'une partie du réseau du chemin de fer d'Orléans. — La commission, chargée de faire une enquête sur le régime des boissons, invite toutes les associations syndicales des débitants de boissons de France à faire connaître leurs adresses au secrétaire adjoint de la commission à la questure de la Chambre. — Arrestation du baron Prohoska lieutenant feld-maréchal autrichien, sous la prévention d'escroquerie. — Une révolte éclate à Pékin ; l'ambassadeur Changhow, qui a conclu le traité de Kuldja avec la Russie, est décapité.

14. — Élections sénatoriales et législatives dans plusieurs départements. Dans le Rhône, MM. Vallier et Ed. Millaud, candidats républicains, sont nommés sénateurs. Dans l'Aude, M. Labadié, candidat radical, est élu député. A Rambouillet, M. Dreyfus, républicain, obtient la majorité. A Mirande, le candidat conservateur, M. Georges de Cassagnac, est nommé. — A la suite du remplacement, à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, du général Vinoy par le général Faidherbe, M. le général d'Autemarre d'Ervillé, M. le vice-amiral de Chabannes,

M. Boinvillers, donnent leur démission de membres du conseil de l'ordre et sont remplacés par M. le général de division Lallemand, M. le vice-amiral Paris et M. Delarbre, trésorier général des Invalides. — Le Parlement autrichien vote 35 millions et demi de florins pour la construction du chemin de fer de l'Arlberg, destiné à mettre l'Autriche en communication directe avec la Suisse et la France.

15. — Décrets pourvoyant aux différentes vacances qui se sont produites récemment dans les grands commandements militaires. Les nouveaux titulaires de ces commandements sont : MM. les généraux de division Doutrelaine, Gresley, Lecoine et Appert. — Lettre de Léon XIII à l'archevêque de Cologne pour lui exprimer son vif désir de voir la paix religieuse rétablie en Allemagne. — La police de Lemberg fait des visites domiciliaires chez plusieurs étudiants soupçonnés de faire de l'agitation socialiste. — La mise en liberté de l'assassin Hartmann continue à produire une impression pénible en Europe et surtout en Russie. Toute la presse russe, à l'exception du *Golos*, blâme énergiquement la décision prise par le gouvernement français.

16. — Décret nommant M. Albert Grévy, sénateur, gouverneur général de l'Algérie, avec les pouvoirs déterminés par le décret du 15 mars 1879, c'est-à-dire à titre définitif. — Décret nommant à des emplois de chefs de bataillon et de majors dans l'arme de l'infanterie. — Nouveau mouvement ou épuration républicaine dans le personnel des percepteurs. — Rupture entre la France et Madagascar, à la suite d'un différend survenu entre le consul de France et le gouvernement d'Hova. Le consul de France abaisse son pavillon et réclame l'appui de son gouvernement. — Les gouvernements de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, de Portugal, des États-Unis et d'Angleterre, acceptent la proposition du gouvernement de Madrid, à l'effet de tenir en mai ou juin, au plus tard, une conférence internationale à Madrid, pour fixer, de concert avec les envoyés marocains et le ministre des affaires étrangères d'Espagne, les règles futures du droit de protection des puissances étrangères sur les juifs et autres sujets du sultan du Maroc. — Sir Stafford Northcote, chancelier de l'Échiquier, annonce à la Chambre des communes que la prorogation des Chambres et la dissolution du Parlement sont fixées au 24 mars après-midi. — Le gouvernement allemand accorde, à la demande de Mgr l'évêque de Strasbourg, l'autorisation d'ouvrir le séminaire de Zittisheim et nomme le directeur proposé par Mgr Reuss. — Interpellation faite à la Chambre des députés italiens par M. Crispi sur la politique intérieure et extérieure de l'Italie. — Bal donné à Paris par la légation chinoise. La curiosité y attire un nombre considérable d'invités.

17. — Adoption par la Chambre des députés du projet de loi sur l'enseignement supérieur, avec les modifications introduites par le Sénat. — Interpellation adressée au gouvernement par MM. Devès, Philippo-

teaux, Périn et Spuller sur les résolutions que le ministère compte prendre à l'égard des congrégations non autorisées. Après une discussion très vive à laquelle prennent part MM. Devès, de Freycinet, de la Bassetière, Madier-Montjau, Keller, Jolibois, Renault-Morlien, la Chambre vote l'ordre du jour suivant proposé par M. Devès : La Chambre, confiante dans le gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois relatives aux congrégations non autorisées, passe à l'ordre du jour. Ainsi finit cette comédie parlementaire. — Au Cirque d'Été, réunion privée, sous la présidence de M. Chesnelong, sénateur. Cette réunion atteint les proportions d'une véritable manifestion en faveur de l'œuvre des écoles chrétiennes libres. Plus de cinq mille personnes assistent à la séance. M. Chesnelong y prononce en faveur de l'enseignement un discours admirable qui est couvert des applaudissements les plus chaleureux. — Le général Gourko, adjoint du commandant en chef des troupes de la garde et de la circonscription militaire de Saint-Pétersbourg, est relevé de ses fonctions et remplacé par l'aide de camp du général Kostanda. — Rejet du pourvoi du régicide Otero. — M. Cairoli répond aux interpellations de M. Crispi sur la politique extérieure du gouvernement italien. Il désavoue notamment les folles idées des partisans de l'*Italia irredenta* et déclare qu'il veut le maintien des bonnes relations avec toutes les puissances. — M. Edw. Stanhope déclare à la Chambre des communes qu'il attend toujours l'adhésion des puissances européennes à la proposition qu'il leur a adressée de réunir une commission internationale chargée de terminer la question de délimitation des frontières turco-grecques.

18. — Fixation des élections du conseil supérieur de l'instruction publique au 15 avril pour la France, au 11 avril pour l'Algérie. — Les radicaux célèbrent l'anniversaire de la proclamation de la Commune avec un éclat inaccoutumé. — Tous les journaux d'extrême gauche font l'apologie de la Commune qui a *sauvé*, disent-ils, la République. — L'*Egalité*, organe collectiviste révolutionnaire, paraît en caractères rouges. — Quatre banquets principaux ont lieu à Paris : Celui de l'*Egalité*, à Saint-Mandé. Celui des Militants du XVIIIe arrondissement, rue de Maistre. Celui du Sou des électeurs du XIVe arrondissement, rue de Vanves. Enfin, la Fête du Prolétaire et de l'Union des Travailleurs, rue d'Arras, 3. — Au Reichstag allemand, adoption de l'ensemble du projet de loi militaire par la commission chargée de l'examiner. — Démission du président de la république de l'Uruguay, et nomination, par l'Assemblée nationale, de son successeur, M. Francisco Duval. — On annonce l'entrevue prochaine, à Wiesbaden, des empereurs d'Autriche et d'Allemagne et de la reine Victoria. — Le Saint-Père accorde à quelques évêques anglais des pouvoirs spéciaux pour traiter avec les puséistes au sujet de leur conversion à la religion catholique. — Commencement de

l'agitation électorale en Angleterre. — Le gouverneur général de la Sibérie centrale reçoit l'ordre d'envoyer 5,000 hommes de troupes à Koudja, à cause de la concentration des troupes chinoises.

19. — Promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur. — Le Sénat procède à l'élection des présidents et des secrétaires de ses bureaux. La droite l'emporte dans quatre bureaux. — La commission des chemins de fer à l'unanimité, moins deux voix, vote le rachat total du chemin de fer d'Orléans. — Adoption par le Sénat du projet de loi sur l'Etat-major. — Des troubles éclatent sur différents points de la Turquie d'Asie et à Smyrne. — La commission des députés allemands, chargée d'examiner la loi contre les socialistes, décide par 10 voix contre 3 que cette loi restera en vigueur jusqu'au 30 septembre 1884. La même commission vote une résolution portant que les membres du Parlement allemand et des Chambres prussiennes ne pourront être expulsés pendant les sessions. — En Espagne, M. Elduayen est nommé ministre des affaires étrangères; M. Busiltlos, ministre des colonies et M. Cosgayon, ministre des finances.

20. — A la Chambre des députés, interpellation Godelle relativement aux agissements révélés par la lettre de M. Journault sur le compte de M. Albert Grévy, gouverneur civil de l'Algérie. Sur la demande de M. Lepère, ministre de l'intérieur, la discussion de cette interpellation est renvoyée à un mois. — Circulaire adressée par le préfet de police aux commissaires de police pour les inviter à dresser dans un délai de vingt jours un état de toutes les communautés, congrégations et associations religieuses, charitables ou enseignantes quelle que soit leur dénomination, autorisées ou non autorisées, qui existent en France. — Le marquis de Châteaurenard donne sa démission du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Il est remplacé par M. Meurand, ministre plénipotentiaire et directeur honoraire au ministère des affaires étrangères. — Réunion de la droite royaliste à l'effet de désigner les orateurs qui devront prendre la parole dans la discussion générale du budget et la discussion générale des chapitres.

21. — Arrêté pris par le ministre de l'instruction publique et inséré à l'*Officiel* à l'effet de déterminer les modifications que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur fait subir au système des droits d'inscription, exigés jusqu'ici des étudiants suivant les cours des Facultés. — Réunion du conseil à l'Elysée. On y agite la question des mesures à prendre contre les congrégations non autorisées et notamment contre les jésuites. — Conférence de MM. Lepère et Cazot avec les présidents de section du conseil des ministres d'État pour se concerter sur les mêmes mesures à prendre. — Rappel par le ministre de la guerre des attachés militaires de France à Rome et à Vienne. — Dépôt par M. Brisson d'un projet de loi tendant à atteindre les congrégations religieuses par des mesures

fiscales, soit pour des travaux industriels, soit pour leurs propriétés. — Lettre du nihiliste Hartmann au directeur politique du journal *la Justice*, dénonçant comme inexacts les récits sur l'affaire du chemin de fer de Moscou, reproduits par le *Central News*, mais ne désavouant nullement le crime dont il est accusé. — Mise en liberté du colonel anglais Synge, moyennant une forte rançon payée par l'Angleterre.

22. — Le Sénat et la Chambre des députés s'ajournent au 20 avril. — Le conseil des ministres nomme M. Albert Grévy commissaire délégué à la Chambre pour ce qui concerne les affaires de l'Algérie. — Le directeur de la police de Kiew est assailli par plusieurs nihilistes masqués et est grièvement blessé. — En Grèce, formation d'un nouveau ministère, sous la présidence de M. Tricoupis. — Lettre du fils de Yacoub-Khan au général Roberts pour lui annoncer que lui et tous les chefs afghans sont prêts à se soumettre et à se rendre en masse à Maïdan pour entamer des négociations. — Arrivée à Hérat d'un envoyé du schah de Perse avec une escorte de 300 hommes.

23. — Nouveau mouvement dans le personnel judiciaire comprenant la nomination d'un président de chambre à une cour d'appel, d'un conseiller à la cour d'appel de Paris, d'un vice-président au tribunal de première instance de la Seine, d'un président de tribunal de première instance, de quatre juges, de neuf procureurs de la République, de quatre juges suppléants et de cent neuf juges de paix et suppléants de juges de paix. — Mouvement du personnel financier comprenant quarante-quatre percepteurs. — Formation à Paris d'un comité permanent conservateur de sénateurs et de députés, chargés d'examiner les questions urgentes qui pourraient se présenter pendant les vacances parlementaires et de recevoir les communications. — Visite du prince Orloff au prince de Bismark à son passage à Berlin. Il est également reçu en audience par le prince impérial. — La Chambre des députés belges adopte le projet de loi sur l'enquête parlementaire relative à l'enseignement primaire. — Abdurrhaman adresse une proclamation à la population d'Hérat, pour l'inviter à mettre fin à leurs dissensions et à se préparer à combattre les Anglais.

24. — La commission relative à la réglementation des rapports entre les Compagnies de chemins de fer et les agents commissionnés entend MM. les ministres des travaux publics et de la justice. — Les députés républicains sont invités par le gouvernement à examiner de concert avec les préfets les chances probables de la liste républicaine dans le cas où le scrutin de liste serait substitué au scrutin d'arrondissement. — Distribution au domicile des députés d'un projet de loi déposé par les ministres des travaux publics et de l'intérieur, tendant à la déclaration d'utilité publique de divers chemins de fer, et à l'approbation d'une convention passée entre le gouverneur général de l'Algérie et la Compagnie

de l'Est algérien pour la concession de diverses lignes en Algérie. — Décret du président de la République, contenant les dispositions relatives à la liquidation et au licenciement du corps d'état-major. — Le conseil d'Etat, consulté par le gouvernement sur la revendication par certains bureaux de bienfaisance des sommes recueillies par des comités libres, émet l'avis que les bureaux de bienfaisance ne sont point fondés à revendiquer ces sommes. — Message de la reine d'Angleterre au Parlement anglais et dissolution de la Chambre. — Reprise de négociations entre Mgr Jacobini, nonce apostolique à Vienne, et l'ambassadeur d'Allemagne, pour le rétablissement d'une entente amicale entre le gouvernement allemand et le Vatican. — L'avocat d'Otero et le député de sa province demandent à Alphonse XII, à la reine et à la princesse des Asturies, le pardon du régicide. — Révolte des régiments afghans du Turkestan contre le gouverneur de cette province. — Proclamation par les autorités autrichiennes de l'état de siège à Bihac et à Banjulaka, près de Serajevo, à cause du brigandage. — Départ de la reine d'Angleterre pour Darmstadt. Elle traverse Paris dans le plus strict incognito.

25. — Mouvement judiciaire comprenant la nomination de 37 juges de paix ou suppléants de juge de paix. — Le ministre des affaires étrangères fait distribuer aux ambassadeurs étrangers résidant à Paris et envoie aux ambassadeurs de France à l'étranger un memento relatif à l'affaire Hartmann. — Circulaire du ministre de la guerre aux maires pour leur faire connaître les positions différentes dans lesquelles on peut contracter mariage avec ou sans autorisation de l'autorité militaire. — L'empereur Guillaume charge *officiellement* le prince de Bismark de remercier les personnes qui lui ont donné des témoignages de sympathie à l'occasion du quatre-vingt-troisième anniversaire de sa naissance. — Discours prononcé par Hartmann au banquet donné à Londres pour fêter l'anniversaire du 18 mars. Il y exprime son admiration pour le mouvement révolutionnaire de 1871. — Le peuple français, dit-il, est l'avant-garde de la Révolution, les autres peuples lui doivent beaucoup, et lui et ses amis auraient été à Paris, qu'ils eussent pris place dans les rangs des défenseurs de la Commune.

26. — Mouvement administratif portant sur deux préfets, dix-neuf sous-préfets, huit secrétaires généraux et vingt conseillers de préfecture. — Des banquets de libres-penseurs et de radicaux ont lieu dans plusieurs arrondissements, notamment dans les XIe, XIIe, XIVe, XVIIe, XVIIIe et XIXe arrondissements de Paris. — Dans le XIXe arrondissement, M. Clémenceau, président du banquet, boit à l'amnistie plénière, à la libre-pensée, à l'émancipation de l'esprit humain. Ce n'est pas dit-il pour le simple plaisir de manger de la viande à l'heure où les catholiques se condamnent à manger des légumes, que nous sommes réunis ici, mais bien pour attester que nous faisons divorce, divorce pour tou-

jours avec la religion catholique. — Une crise ministérielle éclate au Brésil. — Le gouvernement anglais notifie au gouvernement égyptien la nomination de M. Rivers-Wilson comme membre de la commission internationale de liquidation des finances égyptiennes.

27. — M. Baragnon, sénateur, publie une savante consultation sur l'état légal des congrégations et sur le droit que ces congrégations ont à l'existence. — Mouvement peu important dans le personnel judiciaire de l'Algérie; mouvement beaucoup plus important dans le personnel des percepteurs. — Mgr Czacki, nonce apostolique, est reçu en audience par M. Jules Grévy, avec lequel il confère de neuf heures du matin jusqu'à onze heures et demie. — Découverte à Saint-Pétersbourg d'une imprimerie clandestine. Seize individus compositeurs ou affiliés sont arrêtés à la suite de cette découverte.

28. — La fête de Pâques est célébrée dans toutes les églises de Paris avec un éclat inaccoutumé, notamment à Notre-Dame où la communion pascale attire une affluence de fidèles beaucoup plus considérable que les années précédentes. — Tirage de la loterie franco-espagnole dans la grande salle des fêtes du Trocadero. — Visite privée faite au cardinal Nina par M. Desprez notre nouvel ambassadeur à Rome. Il fait part au cardinal des mesures que le gouvernement français se prépare à prendre contre les congrégations religieuses et essaye d'en atténuer la portée aux yeux du ministre d'État du Saint-Père. — Chung-How, ancien ambassadeur de Chine à Saint-Pétersbourg, est arrêté et décapité, et le traité conclu avec la Russie, relatif à la cession de Kouldja, est soumis à l'examen d'une commission impériale qui se prononce pour la non-acceptation de ce traité.

29. — A l'occasion de l'anniversaire du 18 mars, les socialistes français envoient aux nihilistes russes une adresse pour les encourager à persévérer dans leurs *criminelles tentatives*. — Les Chiliens occupent Moquegna.

30. — Rapport adressé au président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice, et par le ministre de l'intérieur et des cultes. Décrets annexés fixant, à l'agrégation ou association non autorisée de la Compagnie de Jésus, un délai pour se dissoudre et évacuer les établissements qu'elle occupe sur la surface du territoire de la République; portant que toute congrégation ou communauté non autorisée est tenue, dans le délai de trois mois, de faire les diligences nécessaires à l'effet d'obtenir la vérification et l'approbation de ses statuts et règlements. Agitation que cette mesure produit dans le nord de la France. A Lille, vingt-quatre notables remettent à la préfecture une protestation au nom des pères de famille.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LE MAL ET LE BIEN. *La Révolution*, par M. Eugène Loudun. IVe volume, in-8. Victor Palmé, Prix : 5 fr.

Sous ce titre spécial au quatrième volume, mais qui devient général par rapport aux subdivisions majestueuses qu'il comporte — *la Révolution* — l'éloquent panégyriste de l'idée chrétienne a retracé toute la marche progressive et offensive du principe révolutionnaire. L'étude et l'exposé des conséquences du triomphe passager de ce principe, déjà ébauchés en traits rapides, mais frappants, au cours de ce travail à la fois historique et critique, se compléteront sans doute dans la cinquième et dernière partie. On peut, d'ailleurs, se fier à l'esprit de méthode qui distingue le talent de M. Eugène Loudun, pour mettre chaque observation à sa place et lui donner l'étendue, le relief qu'elle comporte.

En ce moment, nous sommes en face de la genèse révolutionnaire, prise à ses origines, suivie dans ses diverses phases, jusqu'à l'épanouissement désordonné dont 93 est le type convenu, encore bien que les temps contemporains paraissent nous menacer d'une édition plus complète des crimes et des misères de cette époque.

Pour l'auteur, la Révolution n'est qu'une forme moderne du mal luttant contre le bien, du satanisme révolté contre le Christianisme. Le mal, quand le Christ et ses Apôtres lui vinrent livrer l'assaut rédempteur, s'appelait le paganisme, autrement dit le panthéisme avec des dieux de création humaine. Quand, vaincu, mais non soumis, le mal voulut prendre sa revanche, il s'enveloppa encore des séductions panthéistes, mais en se dégageant des symboles et des croyances du paganisme, dont il n'avait plus besoin. Le monde avait marché à pas de géants, sous l'influence chrétienne, dans la voie du spiritualisme; vouloir le ramener à Jupiter, à Junon, à l'Olympe, antique, était une folie inutile, que la Révolution se garda bien de risquer. L'homme, en progrès, n'eût pas accepté cette dégradation, cet immense saut en arrière. Mais l'homme en progrès est toujours accessible à l'orgueil : il fallait lui prouver qu'il était Dieu lui-même ou (ce qui ne diffère pas au fond) qu'il n'y avait pas de Dieu au-dessus de lui, mais seulement autour de lui une nature, un univers fait pour lui seul. C'est ce que s'appliqua à faire, dans l'ordre philosophique et moral, la Révolution, en attendant qu'elle procédât du même point de départ et par le même moyen dans l'ordre politique.

A cette thèse générale — et malheureusement trop vraie, on comprend

comment peuvent se rattacher tous les développements historiques et philosophiques du livre. L'introduction nous montre le réveil du panthéisme (second paganisme) à la Renaissance et dans la constitution des premières sociétés secrètes. — Les précurseurs de 93 apparaissent ensuite dans les révoltés du moyen âge, dans les légistes, dans le protestantisme et ses dérivés. — Le tableau de ce qu'était l'Europe à la veille de la Révolution occupe quatre importants chapitres; c'est surtout une révélation que cette analyse des passions, des défaillances, des séductions qui préparèrent l'avènement des hommes de sang, sous le manteau des hommes de plaisirs et d'indifférence à tout ce qui n'était point le culte d'eux-mêmes et de la matière. — Cinq autres chapitres sont plus spécialement consacrés à la Révolution, dans le sens étroit que l'histoire donne à ce mot. Le panthéisme, religion des révolutionnaires, — si l'on peut risquer cet accouplement de mots, — la démocratie, forme politique de leur gouvernement, y sont flagellés avec une haute autorité et une sévérité implacable, dans leurs principes, leurs formules et leurs résultats.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire ce que devait être l'ouvrage de M. Eugène Loudun pour le lecteur et pour l'écrivain catholique. C'est un arsenal de faits, d'arguments, de citations, de textes, qui doit avoir sa place dans toutes les bibliothèques de travailleurs et de combattants. L'appréciation est surtout exacte pour le quatrième volume, qui se rapproche de plus en plus de notre temps. Et comme ici l'auteur a été appelé à prendre corps à corps les doctrines dont s'inspire toujours la politique moderne, à disséquer cette politique dans ses buts et dans ses moyens, ses recherches et ses jugements deviennent d'une application absolument actuelle. Le jacobinisme des révolutionnaires du jour, des gambettistes et des ferristes, tombe sous les mêmes coups que celui des terroristes. La filiation de l'un et de l'autre, leur commune origine panthéiste n'a plus besoin d'être démontrée après l'exposé lumineux et terrible que contient le livre de *la Révolution*.

Etudes critiques sur l'Histoire de la littérature française

par Ferdinand Brunetière. 1 vol. in-12. Librairie Hachette et Cᵉ.

Un des côtés les plus remarquables de ces études, vu les temps où nous vivons, est le courage de l'impartialité. Le moyen âge, Pascal, Mᵐᵉ de Sévigné, Molière, Racine, Montesquieu, Voltaire, tels sont les principaux sujets de ce livre, et M. Brunetière nous y prouve qu'on peut reprendre des matières souvent traitées et y trouver une source d'articles d'un grand intérêt. Il suffit de les aborder comme il l'a fait, sans idées préconçues et avec la ferme volonté de ne rien dissimuler, de ne rien voiler, en un mot, de n'être ni passionné, ni injuste.

Qu'on prenne, par exemple, l'étude sur Voltaire, tant vanté aujourd'hui par des gens qui ne l'ont peut-être jamais lu ou qui n'en ont lu que ce qui leur plaisait, on y verra le grand génie que personne ne conteste, mais on y trouvera également les petits côtés, et ils étaient nombreux, qui faisaient, en somme, de ce grand esprit un homme fort peu estimable, se mettant par sa conduite en pleine contradiction avec ses paroles. On fait aujourd'hui l'his-

toire d'une singulière façon. Si l'on en croyait les journaux, on s'imaginerait, entre autres erreurs, que Voltaire était un grand ami du peuple et des petites gens. Rien n'est plus faux : c'était un aristocrate renforcé qui a écrit sur les pauvres gens des infamies. M. Brunetière a été plus sensé et plus équitable, il a dit le bien et le mal sur cet homme célèbre à divers titres. La même impartialité l'a guidé dans tous ses autres jugements, ce qui fait de son livre un des plus estimables écrits de cette époque.

LES TROIS FRANCES, par le R. P. Ubald, de Chanday, un fort et beau volume in-8°, Victor Palmé, éditeur, prix 7 fr.

A côté des *Deux Frances* de M. E. d'Avesne, dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois et qui a obtenu un si grand et si légitime succès, vient se placer comme complément l'ouvrage du R. P. Ubald.

En effet, tandis que M. E. d'Avesne, par ses révélations, ses arguments, ses chiffres, couvre de confusion les radicaux et leurs amis, le R. P. Ubald, lui, prend la question de plus haut et l'examine au point de vue philosophique. C'est une étude qui intéresse et impressionne tout à la fois.

Voici le jugement que porte de ce livre Mgr Freppel, évêque d'Angers, à qui il est dédié : « Vous m'avez procuré, écrit-il à l'auteur, une bien vive satisfaction par l'envoi de votre livre intitulé : *Les trois Frances.* Je l'ai lu avec une grande attention, et je n'hésite pas à vous en remercier comme d'un vrai service rendu à la cause de l'Eglise et à la société civile. Vous avez traité ce grave sujet en théologien, qui remonte aux principes pour juger les faits... Vos arguments, vos citations sont bien faits pour émouvoir quiconque n'est pas l'esclave du préjugé...

« Je souhaite vivement la diffusion d'un livre qui me paraît destiné à produire un grand bien. *Je n'en connais pas où les questions actuelles soient traitées avec plus d'ampleur.* »

Le jugement de Mgr Freppel si compétent en pareille matière nous dispense de tout autre éloge.

CATHERINE DE MÉDICIS, 1 vol. in-12. Plon et C°, éditeurs.

Ce volume est d'un anonyme à qui l'on doit déjà une remarquable étude sur Marie Stuart. Pour parler de Catherine de Médicis, il faut une grande impartialité ; car, il y a dans la vie de cette femme célèbre des actes difficiles à absoudre, s'ils ne sont pas tous sans circonstances atténuantes, et elle fut souvent guidée par un amour, excessif peut-être quant aux moyens, de l'unité de la France. L'auteur de ce livre a parfaitement fait ressortir les motifs d'absolution ou d'atténuation, et fait tous ses efforts pour être vrai dans ses ugements.

Ce qu'on peut louer sans restriction en Catherine de Médicis, c'est l'élégance des manières et un amour éclairé pour les sciences et les arts. On lui dut des manuscrits précieux qu'elle fit venir de Grèce et d'Italie ; elle racheta une bibliothèque formée par son bisaïeul Laurent de Médicis. Elle fit bâtir les Tuileries, l'hôtel de Soissons et plusieurs châteaux dans nos provinces. Quant aux protestants, qu'elle persécuta, on a beaucoup gémi sur leur sort ;

mais, sans approuver ces persécutions, il ne faudrait pas oublier que ces sectaires ont, eux aussi, semé les provinces de ruines, d'exactions et d'infamies de toutes sortes, et souvent sans autre motif que l'ardeur du pillage et de la destruction.

L'histoire vraie de cette lutte entre protestants et catholiques est encore à faire et pour cela il est nécessaire que l'historien se dépouille, chose rare, de toute prévention.

ŒUVRE DE MILLEVOYE, 3 vol. petit in-8°. Librairie A. Quantin.

M. Quantin, qui, comme les anciens imprimeurs dont le nom restera, est un bibliophile doublé d'un homme de goût, ne s'arrête pas dans la formation de la bibliothèque de choix qu'il a entreprise et qu'il accroît chaque jour avec un succès constant. A l'édition de Millevoye qu'il nous donne aujourd'hui, sont ajoutées des pièces nouvelles et des variantes par le bibliophile Jacob, un chercheur infatigable dont les œuvres ne se comptent plus, et l'aqua-fortiste Lalauze orne le tout de ses compositions si recherchées.

Millevoye naquit à Abbeville en 1782. Après avoir terminé ses études, il dut chercher les moyens de vivre, et il entra chez un procureur d'abord, puis chez un libraire : mais il était peu fait pour le commerce, et le libraire, qui vendait des livres tout en n'admettant pas qu'un commis pût les lire, lui prédit qu'il ne serait jamais bon marchand. Millevoye se le tint pour dit et s'adonna à sa vocation sans plus se soucier de ses intérêts positifs. Il se fit connaître par un recueil de *Poésies* d'un sentiment gracieux, facile et pur, et, en 1805, il remporta à l'Académie française un prix dont le sujet était l'*Indépendance de l'homme de lettres*. Ce succès fut suivi de plusieurs autres, et le poète vit également couronner la *Mort de Retrou*, les *Embellissements de Paris* et *Goffin ou le Héros liégeois*.

Millevoye a fait preuve d'une grande variété de talents, mais il a surtout excellé dans l'élégie, le fabliau, le poème tendre et sensible. Toutes les mères croient entendre le cri de leur propre cœur dans l'*Amour maternel*. Jamais la piété filiale n'eut des accents plus touchants que dans l'*Anniversaire*. La *Chute des feuilles*, la *Demeure abandonnée*, le *Poète mourant*, le *Souvenir*, sont autant de compositions qui n'eurent de modèle que la nature; le poète, fortement ému, y épanche son cœur et donne une forme réelle à ses affections. A tous égards donc, les œuvres de Millevoye méritaient de prendre une place, et une place honorable, dans la collection Quantin.

LES DOCTEURS DU JOUR DEVANT LA FAMILLE, par M. Brucker (Michel-Raymond). 1 vol. in-18, 2e éd., par M. VILLARD. V. PALMÉ édit. — 4 fr.

Les *Docteurs du Jour* ont été écrits en 1844, à la demande du vénérable curé de Notre-Dame des Victoires et au fort de la lutte pour la liberté de l'enseignement. Ils firent du bruit, ils firent du bien. Louis Veuillot, entre autres, s'en servit pour décocher ses meilleurs traits, les signalant comme un des carquois les plus abondamment fournis. Aujourd'hui, comme le remarque l'éditeur, « Michelet et Quinet sont morts et leurs œuvres d'ignorance et de haine oubliées; mais Ferry, Bert, Brisson sont vivants et tout frémissants de paroles et de projets homicides. Les noms des ennemis ont

changé, l'inimitié reste la même ; elle est debout devant nous; elle veut nous chasser de nos conquêtes et nous détruire. »

Le livre de M. Raymond Brucker, qui contribua à la victoire en 1844, est redevenu l'une des plus redoutables armes du jour, et voilà pourquoi la *Société générale de Librairie catholique*, qui s'entend à combattre le bon combat, a jugé à propos d'en faire une nouvelle édition. La polémique n'y joue qu'un rôle secondaire, toute la place y est donnée aux questions historiques et sociales, aux plus profonds problèmes de la théologie. Il suffit pour s'en convaincre de lire les chapitres : *Le Ciel des esprits, les Philosophes, le Néant, la Double issue des consciences.* Ecrit sous la forme d'un récit, émaillé de scènes ravissantes et de tableaux peints sous les plus pittoresques couleurs, il est excellemment, sous ce rapport encore, le livre de toutes les générations. Nous ne saurions trop le recommander à nos lecteurs.

HISTOIRE DES COLÉOPTÈRES DE FRANCE, par le Dr Sériziat. Firmin-Didot et Ce, éditeurs.

Les livres élémentaires d'Entomologie sont encore rares en France. L'élève qui débute dans l'étude si intéressante des Coléoptères, ne trouve que très-difficilement un guide sûr et commode. De grands ouvrages, très complets mais très coûteux, des monographies écrites avec une science profonde par des spécialistes qui consacrent toute leur vie à l'étude d'une seule famille : voilà ce que possèdent nos bibliothèques publiques, car le haut prix de ses sortes de livres les rend inaccessibles à presque tous les amateurs. Le but de l'ouvrage que viennent de publier MM. Firmin-Didot, l'*Histoire des Coléoptères de France,* est de faciliter la tâche des commençants; l'auteur évite l'aridité des classifications, insiste sur les détails pratiques et s'attache à décrire avec clarté. Le catalogue de Marseul a été suivi pour la table alphabétique qui sert de complément à ce livre utile. Ajoutons en terminant que cet ouvrage a été adopté par le conseil de l'Université.

L'AUTRE VIE, par M. l'abbé E. Méric, professeur à la Sorbonne. 2 beaux vol. in-18 jésus. — Prix : 6 fr. Victor Palmé, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Le problème de la vie future s'impose à tous les esprits. Chrétiens et matérialistes l'agitent à leur tour. Il a donné, de nos jours, une véritable recrudescence à la dispute. Aussi, M. l'abbé Méric, dont la parole éloquente rassemble, chaque semaine, à la Sorbonne, autour de sa chaire de théologie, un auditoire qui, par le nombre et la distinction, rappelle les brillants auditoires des Bautain, Perreyve et Freppel, a-t-il cru nécessaire de venir traiter à son tour la redoutable question de la vie future : il l'a fait avec une connaissance étendue et profonde des plus grands théologiens et des enseignements les plus autorisés des chimistes, des physiciens, des savants contemporains les plus célèbres.

Quelles sont les solutions données à ce problème par les Ecoles de philosophie? Ces solutions satisfont-elles la raison, le cœur, l'âme humaine? M. Méric fait, à cette occasion, l'exposé des systèmes des principaux phi-

losophes de notre temps, Littré, Jules Simon, Renouvier, J. Raynaud, Figuier, Flammarion, etc., exposé calme, impartial, complet, où l'on remarque, avec une égale satisfaction, et la clarté du récit et la vigueur de l'argumentation.

Quelles solutions apportent, à leur tour, la raison et le christianisme? Ici, M. l'abbé Méric produit les grands enseignements de l'Eglise infaillible et les oppose, victorieux, aux prétentions erronées de la science philosophique moderne. Tableau frappant, tableau vivant, d'où la vérité jaillit comme de son foyer même.

L'indication d'un chapitre pris au hasard suffira à elle seule à démontrer la méthode scientifique de l'éminent écrivain :

L'âme après la mort : L'âme séparée du corps. — Fin de la vie végétative. — L'âme et la sensibilité physique. — L'âme et l'activité. L'âme et les apparitions après la mort. — L'âme et l'intelligence. — Ses rapports avec Dieu, les anges, les hommes.

Œuvre d'un esprit sincère, élevé, observateur ; provoqué aussi, comme il le dit lui-même, par le désir de relever ceux qui souffrent, sans consolation, « le Grand dégoût de la vie, » tel est le savant et lumineux ouvrage de M. E. Méric. On le lira avec l'intérêt croissant que font naître la nature du sujet traité et le charme austère de l'écrivain. C'est un livre de premier ordre pour les maîtres, et la jeunesse de toutes les écoles de France voudra, avec le même empressement que celle de la Sorbonne, profiter de ses doctes leçons.

LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE : Le cardinal de Retz (tome V), Hachette, éditeur.

Dans ce vaste travail d'éditions nouvelles, ou, pour mieux dire, définitives des *Grands écrivains de la France*, entrepris par la maison Hachette, et dirigé avec toute l'autorité d'une longue expérience et du savoir le plus profond, par M. Ad. Regnier, de l'Institut, la publication des œuvres, jusqu'ici morcelées et incomplètes, de Paul de Gondi, archevêque de Paris et cardinal de Retz, est à coup sûr l'une des plus intéressantes et des plus curieuses à étudier, parce que c'est peut-être celle qui contient le plus d'inédit, le plus de nouveau, au point de vue de la restitution du *texte vrai* d'après les manuscrits et la comparaison minutieuse des leçons diverses, voire des phrases primitivement écrites puis effacées, et laborieusement retrouvées sous les ratures.

« Les suppressions ou corrections de l'auteur, dit M. R. Chantelauze, dans l'avertissement du tome V, sont presque toutes dignes d'attention. Elles intéressent soit les faits, telle ou telle de leurs circonstances, soit sa pensée, sa manière de juger les hommes et les choses. Rares sont celles qui ont pour cause la discrétion ou la prudence : qui connaît le cardinal s'en étonnera peu. »

Le dernier trait est charmant. Un peu plus loin, M. R. Chantelauze ajoute : « Si la peine, résultant du surcroît de travail qu'on s'est imposé à cet effet, a été grande, elle est récompensée, je suis heureux d'avoir ici l'occasion de le dire, par la grandeur du service rendu aux lettres et à

l'histoire de notre langue. Cet écrit si original, que nos pères n'ont connu que mutilé, dénaturé, plein de fautes grossières, de taches, d'obscurités, et que nous-mêmes jusqu'ici ne pouvions lire qu'imparfaitement restitué, nous apparaît maintenant dans tout son éclat, réparé, rajeuni, pour ainsi dire, par un consciencieux savoir et la plus scrupuleuse patience. Après tant de vicissitudes et de traitements barbares, les *Mémoires* de Retz ont enfin trouvé des éditeurs dignes de lui. Son œuvre capitale a été reproduite avec la même fidélité, la même exactitude que la critique moderne apporte à la restitution des écrivains de l'antiquité. »

Il était impossible d'indiquer plus nettement le côté tout spécial par lequel la nouvelle édition des *Œuvres de Retz* se distingue absolument des vingt-deux éditions qui l'ont précédée, et se recommande impérieusement à l'étude attentive du lecteur et de l'érudit.

Le tome V, dont nous nous occupons aujourd'hui, porte trois noms d'éditeurs : celui de M. Alphonse Feillet, qui édita seul les deux premiers volumes et préparait l'édition des suivants quand une mort prématurée vint l'enlever à sa noble tâche ; celui de M. Jules Gourdault, adjoint à M. Feillet pour éditer les tomes III et IV, et celui de M. R. Chantelauze, qui reprend la besogne inachevée de M. Feillet, et reste seul, avec M. Gourdault, pour continuer et mener à bonne fin l'édition complète des *Œuvres*.

Le morceau capital du cinquième volume, la curiosité réelle qui lui donne une inappréciable valeur, c'est la publication, pour ainsi dire inédite, au moins quant à l'ensemble et à la sûreté des textes, des *pamphlets* ou libelles du cardinal. Jamais ces œuvres du chef de la Fronde, qui étincellent en maint endroit de verve et d'esprit, n'ont été réunies en un recueil. On doit donc savoir gré aux laborieux éditeurs de nous avoir mis à même de lire, sans fatigue et avec toutes les clartés fournies par les savantes notices et les notes, ces piquants *factums*.

Le volume se termine par l'édition nouvelle et complète, avec notice et notes précieuses à tous égards, de la *Conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque*, conjuration tramée en 1547 contre les Doria et la république de Gênes. On sait que cette histoire, faite à dix-huit ans par l'abbé de Gondi, d'après la relation de l'Italien Agostino Mascardi, mais avec un style et dans un but tout différents, fut portée au cardinal de Richelieu qui dit tout haut : « Voilà un dangereux esprit. »

« Rien n'est plus curieux, dit M. Chantelauze, que de suivre pas à pas, Mascardi en main, le livre de M. l'abbé de Gondi, et d'y étudier les nombreux changements qu'il a fait subir à l'œuvre primitive. »

PARIS OU DESCRIPTION DE CETTE VILLE, par Michel de Marolles, introduction et notes, par l'abbé Valentin Dufour. 1 vol. petit in-8°. A Quantin, imprimeur-éditeur. Prix : 20 fr.

L'ouvrage dont la maison Quantin publie aujourd'hui une nouvelle édition est enrichi de notes précieuses qui en éclairent le texte. C'est une œuvre originale, peu connue du public parisien, et ayant par cela même sa place toute marquée dans la belle collection des antiquités de Paris.

M. Valentin Dufour, dans une introduction très intéressante esquisse à grands traits la vie de l'abbé de Marolles. Il nous le montre jeune encore au château de Marolles, en Touraine, préludant à ses essais poétiques, par la lecture assidue de volumes de vieille poésie française qu'il trouve dans la bibliothèque de son précepteur, et développant ainsi chez lui le goût des vers; puis, à Paris, aux collèges de Clermont, de la Marche et de Montaigu, où il entre en relations d'amitié avec un grand nombre de savants. M. Valentin Dufour nous donne la liste des principaux ouvrages que nous devons à l'abbé de Marolles, en les appréciant à leur juste valeur. Il ne le quitte qu'à la mort, et encore prend-il le soin de décrire le monument élevé à sa mémoire dans l'église de Saint-Sulpice. Rien de plus curieux.

Quant à la *Description de Paris*, nos lecteurs auront une idée de son importance en parcourant la liste des sujets qui y sont traités et dont l'auteur fait l'énumération suivante dans sa préface.

« J'y représenterai, dit-il, premièrement la Maison Royale du Louvre; les Palais, les grands Hostels : le Palais où réside le Parlement, tous les tribu- « naux qui y sont... »

Il sera fait mention de ses châteaux, de ses édifices publics, de ses rues de ses fontaines, de ses portes, de ses cours, de ses jardins, de ses foires et de ses marchés.

L'Église y sera représentée hors de son rang : premièrement, la cathédrale, les collégiales, les abbayes, les paroisses, les maisons religieuses de tant d'ordres, les chapelles séparées, les hôpitaux, l'Université avec ses Collèges, etc., etc.

Le simple énoncé des matières contenues dans ce volume indique assez tout l'intérêt qui s'attache à la lecture de cet ouvrage, et justifiera le succès qui l'accueillera sans nul doute dans le monde des bibliophiles parisiens.

ROLAND, drame en quatre actes, en vers, par M. l'abbé Marc Calmon. Bray et Retaux. Paris.

Dans une courte préface, l'auteur de *Roland* explique que sa première intention n'était pas de donner son ouvrage au public. Professeur dans un établissement d'instruction, il avait été chargé de chercher et de faire jouer une pièce pour la solennité de la distribution des prix. Au lieu de chercher, M. l'abbé Calmon composa, et voilà pourquoi nous avons aujourd'hui un drame dont tous les éléments, à peu de chose près, se trouvent dans la fameuse *Chanson de Roland*. C'est dire que la haine de Ganelon contre Roland, la trahison du premier et la mort glorieuse du héros de Roncevaux en font les principaux frais. M. l'abbé Calmon a su tirer parti de ces souvenirs des premiers temps de notre histoire pour composer à l'usage des établissements d'instruction un drame honnête et facile à représenter. Ajoutons que le sujet est admirablement choisi pour inculquer à la jeunesse des écoles la fierté et l'amour de ces temps héroïques où contre les infidèles et les barbares, la vieille France a su conquérir son beau titre de « soldat de Dieu ».

E. CHARLES.

HISTOIRE DE LA MACHINE A VAPEUR, par Thurston. 2 vol. in-8 avec 16 planches et 140 figures dans le texte. Librairie Germer-Baillière et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 108.

Grâce à M. Thurston et à M. Hirsch, la bibliothèque scientifique internationale vient de s'enrichir de ces deux charmants volumes qui comblent une lacune importante, puisqu'il n'existait pas encore de livre où l'on pût trouver réunis les nombreux documents qui concernent l'invention et les perfectionnements successifs de la machine à vapeur, cet engin merveilleux, qui a été le principe et la source de presque tous les progrès de l'industrie moderne. Les seize planches et les nombreuses figures nous représentent les portraits des inventeurs et tous les types de machines à vapeur, de bateaux à vapeur ou de locomotives, depuis les premières tentatives de l'antiquité jusqu'aux progrès révélés à l'exposition de 1878.

Presque en même temps paraissait à la même librairie et dans la même collection un livre bien curieux et bien original pour tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique, ce pays situé si près de nous et cependant si peu connu, je veux dire *les peuples de l'Afrique*, par Hartmann. Ce voyageur célèbre y raconte *de visu* la vie publique et privée des peuplades de l'Afrique centrale, en nous dépeignant les races et leur conformation physique. Il nous fait connaître leur vie domestique, leurs mœurs, leurs coutumes, leur organisation politique et leur religion. L'agriculture et l'alimentation, l'industrie, le commerce sont l'objet de deux chapitres fort intéressants. La chasse et la pêche, la guerre, les langues, l'esclavage, les maladies et la médecine ne manquent pas d'intéresser tous ceux qui s'occupent spécialement de ces questions. Nos missionnaires catholiques, sans être obligés de tout approuver, trouveront également des renseignements précieux dans ce livre qui est une vraie actualité.

Dʳ TISON.

L'ÉPARGNE CATHOLIQUE

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Paris :

« Il est un droit légitime, et qui ne saurait être contesté, celui de faire fructifier l'épargne.

« S'il est en effet un intérêt respectable, c'est celui de l'épargne, de sa conservation, de son placement assuré et profitable.

« L'épargne représente à la fois le fruit du travail accumulé, l'ordre dans la direction de la vie intérieure, le succès acquis dans la vie professionnelle, la prévoyance couronnant l'honnêteté et le travail.

« L'épargne n'est pas seulement le fruit et la récompense du passé : elle est aussi le germe fécond, l'espoir souriant de l'avenir.

« A ces divers titres, l'épargne est sacrée. Aussi doit-on considérer comme un grand malheur que l'épargne s'engloutisse, comme cela arrive si souvent, dans des entreprises mal conçues, dans des tentatives imprudentes, dans des emprunts étrangers. Et ce malheur s'accomplit tous les jours. Il semble que plus les habitudes d'épargne se fortifient et se généralisent, plus les occasions se multiplient de voir le produit de l'épargne se fondre

et disparaître dans des affaires mal combinées ou dans des spéculations audacieuses.

« Il est cependant un moyen de se soustraire à ces périls, un moyen bien simple, bien assuré et à la portée de tout le monde.

« Ce moyen consiste à placer les épargnes dans nos rentes ou dans de solides valeurs françaises.

« Nous avons désigné un bon placement dans l'action nouvelle de la Société générale de Librairie catholique, en faveur de laquelle nous ne nous lasserons point de plaider.

« Cette dernière entreprise a fait ses preuves. La base de son actif sera désormais des immeubles, sis à Paris, et dont la construction est admirée par les connaisseurs. Son but est utile, son industrie fructueuse, son avenir à l'abri des complications intérieures et extérieures, son champ d'opérations immense.

« En recommandant les actions nouvelles de la Société générale de Librairie catholique à l'attention de l'épargne, nous mettons d'accord l'intérêt public avec l'intérêt privé ; et, enfin, nous indiquons un placement conforme à la foi et à l'attachement de ces gens d'épargne qui veulent servir leur cause tout en faisant fructifier leurs économies.

« Rappelons sommairement les conditions de l'émission :

« On verse, en souscrivant, la somme de 250 francs par action souscrite.

« 125 francs le 15 avril prochain ;

« 125 francs le 1er juin suivant.

« Au besoin, il sera accordé un délai pour le paiement de l'avant-dernier versement, à la condition toutefois que le délai demandé ne dépassera point le 1er juin 1880.

« La Société fait prendre le montant des souscriptions à domicile, et fait payer ses coupons de même, sans dérangement pour les souscripteurs.

« Les actions nouvelles sont émises sans prime, au pair seulement.

« Les intérêts sont calculés uniformément pour le 1er coupon a compter du 1er décembre 1879, soit, pour ce premier coupon, une somme de 12 fr. 50, qui sera payée le 1er juin prochain.

« Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de l'exercice en cours, commencé le 1er juin 1879 et se terminant le 31 mai prochain. Les actions ont reçu 30 francs pour le dernier exercice, soit 6 0/0.

« On sait que l'émission des actions nouvelles permet à la Société de rembourser les obligations. Les actionnaires deviennent ainsi seuls propriétaires d'un superbe hôtel et d'une grande maison de rapport sis, tous deux, 76, rue des Saints-Pères, où le siège social vient de s'installer, et profitent ainsi du revenu de 5 0/0 net d'impôt dont jouissaient les obligations. »

Ecrire : à M. Vor Palmé, Direct.-Editeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU Ve VOLUME DE LA TROISIEME SÉRIE

Pages.

N° 31. — 15 JANVIER 1880.

I. Les Socialistes panthéistes (suite), par Eugène **Loudun**. 5
II. La jeune victime, par Hippolyte **Audeval**. . . 22
III. Essai historique et littéraire sur les Noëls (fin), par l'abbé **Terris**. . 35
IV. Les origines de la loi du 18 novembre 1814, par **A. Robinet de Cléry**. 51
V. Lettres philosophiques, par Jude de **Kernaëret**. 70
VI. Scènes de la vie cléricale, (suite), par Ch Buet. . 79
VII. Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par L. de la **Rallaye**. 91
VIII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 108
IX. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 127
X. Chronique financière et rurale, par A. **Hans**. 138
XI. Voyage au pays du Bien. Les enfants charitables, par Fulbert **Dumonteil** 144
XII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** 143
XIII. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** et Dr **Tison** 152

N° 32. — 31 JANVIER 1880.

I. La fin du O' Brien, par L. **Nemours-Godré**. . 161
II. Les Socialistes panthéistes (fin), par E. **Loudun**. . 173
III. Les Vosges (Saint-Dié), par l'abbé **Chapiat**. . . 188
IV. La jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 201
V. L'histoire de l'Eglise au XIXe siècle, par T. de **Bolleville**. 214
VI. Les origines de la loi du 18 novembre 1814 (suite), par A. **Robinet de Cléry**. 224
VII. Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur, par Edmond **Biré**. . . 235
VIII. L'Homme d'après saint Thomas d'Aquin, par M. J **Boileau**. . . . 248
IX. Une réfutation de M. Augustin Thierry, par A. J. **Rastoul**. . . . 258
X. Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par Léonce de la **Rallaye**. 267
XI. Lettre à M. le Directeur de la *Revue du Monde*

Pages.

catholique, par G. de **Chaulnes**. 284
XII. Mélanges. — I. M. Taine à l'Académie, par Georges **Gourdon**. . . . 291
II. Raymond Brucker, par Henri **Villard**. . 294
III. Une préface du P. **Félix**. 303
XIII. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 307
XIV. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** . . . 314

N° 33. — 15 FÉVRIER 1880.

I. L'Apologétique chrétienne, par l'abbé de **Broglie**. 321
II. Les Origines de la loi du 18 novembre 1814 (suite), par A. **Robinet de Cléry**. 351
III. Le Roman au XIXe siècle (suite), par Frédéric **Godefroy**. 367
IV. La Jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 379
V. Les Afghans, par **Karl**. . 398
VI. Une réfutation de M. Augustin Thierry (fin), par par A. **Rastoul**. . . 413
VII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 426
VIII. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 444
IX. Mélanges. La Chaire et le Théâtre par Charles **Buet**. 456
X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 462
XI. Bulletin bibliographique, par E. **Charles**. . . 468

N° 34. — 29 FÉVRIER 1880.

I. La crise en Irlande, par L. **Nemours-Godré**. . 477
II. Le Roman au XIXe siècle (fin), par Frédéric **Godefroy**. 488
III. Les Afghans (fin), par **Karl**. 501
IV. La Jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 516
V. Sus aux chemins de fer, par E. de **Forest**. . . 529
VI. Les Origines de la loi du 18 novembre 1814 (fin), par A. **Robinet de Cléry**. 550
VII. Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par L. de la **Rallaye**. 561
VIII. Daniel Rochat, par Daniel **Bernard**. 580
IX. Encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII. . . 591
X. Mélanges. La Chaire française au XIIe siècle, par l'abbé O. **Gangain**. . 613
XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 622
XII. Bulletin bibliographique, par E. **Charles**. . . 628

N° 35. — 15 MARS 1880.

I. Le maréchal Bugeaud (suite), par le comte d'**Ideville**. 633
II. Journal d'un Bourgeois de Paris sous la Terreur, par Edmond **Biré**. . 648
III. Les Vosges (fin), par l'abbé **Chapiat**. 664
IV. Saint Thomas, étudié à la lumière de l'Encyclique, M. J. **Boileau**. . . . 677
V. La Jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 692
VI. Chronique des sciences géographiques, par l'abbé **Durand**. 706
VII. Correspondance inédite de Bourdaloue, par **Lauras**, S. J. 726
VIII. M. le duc d'Audiffert-Pasquier à l'Académie, par Georges **Gourdon**. . 735
IX. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 744

Pages.

X. Mélanges. Les héros à 500 livres. Le collège Royal à Bourbon-d'Aix, sous la direction des Jésuites, par A. **Rastoul**. . . 755
La littérature de l'article 7, par Arthur **Loth**. 770
XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** 773
XII. Bulletin bibliographique, par E. **Charles**, Dr **Tison**. 780

N° 36. — 31 MARS 1880.

I. Le maréchal Bugeaud (suite), par le comte Henri d'**Ideville**. . . 793
II. Les Noirs chez eux, par l'abbé Pierre **Bouche**. 809
III. Université catholique de Paris. Cours d'anthropologie, par le Dr E. **Alix**. 825
IV. La Jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 847
V. Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par Léonce de la **Rallaye**. 858
VI. Scènes de la vie cléricale, par Ch. **Buet**. . . . 879
VII. Chroniques du vieux Paris, par Henri de **Riancey**. 893
VIII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison** 902
IX. Consultation pour les Jésuites, par A. **Robinet de Cléry**. 922
X. Une matinée à Notre-Dame, par Hippolyte **Maquan**. 927
XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 930
XII. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** et Dr **Tison**. 938

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Abîmes (les) de la mer, traduit par le Dr **Lortet**, 792.
Acta sanctorum, 154.
Afghans (les), par **Karl**, 398, 501.
Alaric, par Amédée **Thierry**, 783.
Alix (E). Cours d'anthropologie, 825.
Angleterre (l') et ses colonies australes, par E. **Montégut**, 157.
Apologétique (l') chrétienne, par l'abbé de **Broglie**, 321.
Audeval (Hippolyte). La jeune victime, 22, 201, 379, 516, 693, 847 et 847.
Audiffret-Pasquier (M. le duc d') à l'Académie, par Georges **Gourdon**, 735.
Article (1) 7 *devant la raison et le bon sens*, par le P. **Félix**, 785.

B

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 148, 307, 462, 622, 773 et 930.
Bernard (Daniel). Chronique parisienne, 127, 444, 744.
Daniel Rochat, 580.
Biré (Edmond). Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur (suite), 235, 648.
Boileau (M.-J.) L'homme d'après saint Thomas. Saint Thomas étudié à la lumière de l'Encyclique, 248, 677.
Bolleville (T. de). L'histoire de l'Eglise au dix-neuvième siècle, 214.
Bouche (l'abbé Pierre). Les Noirs chez eux, 809.
Broglie (l'abbé de). L'apologétique chrétienne, 321.
Buet (Charles). Scènes de la vie cléricale (suite), 79 et 879; et la chaire et le théâtre, 456.
Bulletin bibliographique, par **E. Charles, Coquille** et le Dr **Tison**, 152, 314, 468, 628, 780 et 938.
Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par L. de la **Rallaye**, 91, 267, 561 et 858.

C

Causeries scientifiques, 789.
Chaire (la) et le théâtre (Mélanges), par Charles **Buet**, 456.
Chaire (la) française au douzième siècle, par l'abbé **Bourgain**, 468; id. par l'abbé **Gaugain**, 613.
Chapiat (l'abbé). Les Vosges, 188 et 664.
Charles (E.). Bulletin bibliographique, 152, 314, 468, 628, 780 et 938.
Chaulnes (G. de). Lettre à M. le Directeur de la *Revue du Monde catholique*, 284.
Chronique des sciences géographiques, par l'abbé **Durand**, 706.
Chroniques du vieux Paris, par Henri de **Riancey**, 893.
Chronique financière et rurale, par Albert **Hans**, 138.
Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**, 127, 444, 744.
Chronique scientifique, par le Dr **Tison**, 108, 426 et 902.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique* sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

Consultation pour les Jésuites, par **A. Robinet de Cléry**, 922.
Coquille. Bulletin bibliographique, 152, 314.
Corbeille d'histoires, par Paul **Féval**, 631.
Correspondance inédite de Bourdaloue, par **Lauras**, 726.
Cours d'Anthropologie, par le Dr **Alix**, 825.
Cours d'embryonie comparée, par G. **Balbiani**, 160.
Cours de conférences, par l'abbé **Tilloy**. 780.
Crise (la) en Irlande, par **Nemours-Godré**, 477.

D

Daniel Rochat, par **Bernard** (Daniel) 580.
Deux Frances (les), par E. **d'Avesne**, 789.
Dogme (*le*) *de la mort*, par Mgr **Gassiat**, 784.
Dumonteil (Fulbert). Voyage au pays du Bien, 144.
Durand (l'abbé). Chronique des sciences géographiques, 706.

E

Encyclique de N. T. S. P. le Pape **Léon XIII**, 590.
Encyclopédie d'histoire naturelle, par le Dr **Chenu**, 318.
Essai historique et littéraire sur les Noëls, (fin) par l'abbé **Terris**, 35.
Etudes (*les*) *critiques sur l'histoire de la littérature française*, par P. **Brunetière**, 782.
Etude sur l'esprit, l'intelligence, le génie, par le Dr **Servier**, 159.

F

Fables de La Fontaine, 787.
Fabriques (*les*) *d'Eglise en péril*, par l'abbé **Fedau**, 469.
Fêtes (*les*) *nationales*, par Ed. **Drumont**, 156.
Forest (E. de). Sus aux chemins de fer, 529.
Fin (la) des O'Brien, par **Nemours-Godré**, 161.

G

Gaugain (l'abbé O.). Mélanges : la chaire française au douzième siècle, 613.
Godefroy (Frédéric). Le Roman au XIXe siècle, 367, 488.
Gourdon (Georges). Mélanges : M. Taine à l'Académie, 291.
— M. le duc d'Audiffret-Pasquier à l'Académie, 735.

H

Hans (Albert). Chronique financière et rurale, 138.
Héros (les) à 500 livres, par **A. Rastoul**, 755.
Histoire de la révolution dans l'Ain, par **Le Duc**, 479.
Histoire de l'Eglise au dix-neuvième siècle, par T. de **Bolleville**, 214.
Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, par **Chéruel**, 471.
Histoire du luxe, par **Baudrillart**, 472.
Homme (*l'*) *avant les métaux*, par **Joly**, 158.
Homme (l') d'après saint Thomas, par **Boileau**, 248.

I

Ideville (comte d'). Le maréchal Bugeaud, 633, 793 et 794.

J

Jeune victime (la), par Hippolyte **Audeval**, 22, 201, 379, 516, 693 et 847.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous la Terreur, par Edmond **Biré**, 235. 648.

K

Karl. Les Afghans, 398, 501.
Kernaeret (Jude de). Lettres philosophiques, 70.

L

Lauras (S. J.). Correspondance inédite de Bourdaloue, 726.
Lettre à M. le Directeur de la *Revue du Monde catholique*, par G. de **Chaulnes**. 284.
Littérature (la) de l'article 7 (mélanges), par A. **Loth**, 770.
Lord Palmerston, par Aug. **Craven**, 472.
Loth (Arthur). Mélanges, la littérature de l'article 7, 770.

372017

Loudun (Eugène). Les socialistes panthéistes, 5, 173.

M

Merveilles (les) du Mont Saint-Michel, par Paul **Féval**, 791.
Maréchal (le) Bugeaud, par le comte **d'Ideville**, 633, 793 et 794.
Maréchal (le) Davoust, 783.
Mariage (le), par Mgr **Isoard**, 314.
Mariage (un) à l'étranger, par Marie **Maréchal**, 632.
Mélanges: 294, 456, 613, 755 et 000.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 148, 307, 462, 622, 773 et 000.
Mémoires de Saint-Simon, 629.

N

Nemours-Godré (L.). La fin des O'Brien. — La crise en Irlande, 477.
Niger et Bénué, par Ad. **Burdo**, 156.
Noirs (Les) chez eux, par l'abbé Pierre **Bouche**, 809.

O

Œuvres complètes de Millevoye, 473.
Origines (les) de la loi du 18 novembre 1814, par A. **Robinet de Cléry**, 224, 351, 550.

P

Palmiers (les), par de **Kerchove**, 157.
Pérou et Bolivie, par **Wiener**, 317.
Précis de chimie industrielle, par A. **Payen**, 475.
Préface (une) du Père **Félix**, 303.
Point de divorce, par Paul **Féval**, 468, 791.
Promenade dans l'Inde et à Ceylan, par **Cotteau**, 470.
Prophètes (les) du passé, par Barbey **d'Aurevilly**, 152.

R

Rallaye (Léonce de la). Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, 91, 267, 561 et 858.
Rastoul (A). Une réfutation de M. Aug. Thierry, 258, 413.
Raymond Brucker, par H. **Villard**, 294.
Réfutation (une) de M. Aug. Thierry, par A. **Rastoul**, 258, 413.
Rhin (le) français, par C. **Farcy**, 320.
Riancey (Henri de). Chroniques du vieux Paris, 893.
Robinet de Cléry. Les origines de la loi du 18 novembre 1814, 224, 351, 550.
Consultation pour les Jésuites, 922.
Roman (le) au XIXe siècle, par Frédéric **Godefroy**, 367, 488.
Rustaude (la), par Zénaïde **Fleuriot**, 631.

S

Saint Joseph modèle du chrétien, par l'abbé **Souchon**, 788.
Saint Thomas étudié à la lumière de l'Encyclique, par M. J. **Boileau**, 677.
Scènes de la vie cléricale, par Charles **Buet**, 79 et 879.
Socialistes (les) panthéistes par E. **Loudun**, 5, 173.
Soixante chants religieux, 474.
Souvenirs de Paris et de Londres, par Mme J. **Colomb**, 788.
Supplément au manuel du libraire, par **Deschamps** et **Brunet**, 784.
Sus aux chemins de fer, par E. **de Forest**, 529.

T

Taine à l'Académie (Mélanges), par Georges **Gourdon**, 291.
Terris (abbé). Essai historique et littéraire sur les Noëls, 35.
Tison (Dr). Chronique scientifique, 108, 426 et 902.
Trois mois chez les Zoulous, par P. **Deléage**, 470.
Tyrol (le) et le pays des Dolomites, par Jules **Leclerq**, 782.

V

Vosges (les), par l'abbé **Chapiat**, 188, 664.
Voyage au pays du bien, par Fulbert **Dumonteil**, 144.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 3.

REVUE du Monde Catholique. 1880
Jan.-Mar. v.61